





# ACADÉMIE

DES

# INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1877

---

QUATRIEME SERIE

TOME V

# ACADÉMIE

DES

# INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

---

## COMPTES RENDUS

DES

## SÉANCES DE L'ANNÉE 1877

---

QUATRIEME SÉRIE

TOME V



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

---

M DCCC LXXVIII

## COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

# L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

## ET BELLES-LETTRES

## PENDANT L'ANNÉE 1877.

---

## COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

### JANVIER-FÉVRIER-MARS.

---

### PRÉSIDENCE DE M. RAVAISSON.

---

#### SÉANCE DU VENDREDI 5 JANVIER.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Rossignol qui décline, pour raison de santé, toute candidature à la place de vice-président.

L'Académie procède à la nomination d'un président et d'un vice-président pour l'année 1877.

M. Ravaisson, vice-président, est élu président.

M. Laboulaye est élu vice-président.

M. le Président sortant adresse ses remercîments à la Compagnie pour la bienveillance qu'elle lui a montrée pendant toute la durée de ses fonctions, et il exprime l'espérance que cette bienveillance lui sera continuée au moment où il les quitte. Il appelle au bureau M. Ravaisson, président, et M. Laboulaye, vice-président.

M. Ravaisson, en prenant possession du fauteuil, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui fait pour la seconde fois. Il espère que le même sentiment de bienveillance qui lui a valu ses

suffrages le soutiendra dans l'accomplissement de sa tâche. Il propose à l'Académie de voter des remercîments à M. de Wailly qui a toujours montré tant de conscience, d'impartialité et de haute raison dans la présidence de la Compagnie.

L'Académie répond à cette proposition par un vote unanime.

MM. Vasquez-Queipo et Fabretti, élus récemment correspondants, écrivent à l'Académie pour lui adresser leur remercîments.

L'Académie passe ensuite à la nomination de ses commissions annuelles, qui sont composées ainsi qu'il suit :

Commission des travaux littéraires : MM. Naudet, Egger, de Longpérier, Ad. Regnier, Maury, Renan, Hauréau et Thurot.

Commission des Antiquités nationales : MM. de Saulcy, de Longpérier, Maury, Delisle, de Lasteyrie, Hauréau, Desnoyers, de Rozière.

Commission des Écoles d'Athènes et de Rome : MM. Egger, de Longpérier, L. Renier, Miller, Waddington, Thurot, Heuzey, Perrot.

Commission administrative : MM. Garcin de Tassy et Jourdain.

M. de Longpérier présente, de la part de MM. Poole, pour le concours de numismatique, le second volume du *Catalogue des monnaies des dynasties musulmanes* conservées au British Museum (Londres, 1876, in-8°). Ce volume contient la description, faite par M. Stanley Lane Poole, des monnaies d'Espagne, de celles des Samanides, des Ghaznévides, des Bouïdes, etc. Il est accompagné de 8 planches exécutées par le procédé de l'autotypie.

Le Secrétaire perpétuel présente ensuite des mémoires et des ouvrages adressés à l'Académie pour les divers concours. Ces mémoires et ces ouvrages ajoutés à ceux présentés antérieurement donnent, pour le concours de 1877, la situation suivante :

Antiquités nationales : vingt-neuf ouvrages dont un manuscrit.

Prix du budget : *Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens, etc.*, deux mémoires.

Prix du budget : *Recueillir et expliquer pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref, etc., les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France*, un mémoire.

Prix de numismatique (Allier de Hauteroche) : sept ouvrages, dont trois du même auteur.

Prix Gobert : six ouvrages.

Prix Bordin : *Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier*, deux mémoires.

Prix Bordin : *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme*, un mémoire.

Prix Bordin : *Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes, etc.*, trois mémoires.

Prix Bordin : *Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains, etc.* Aucun mémoire n'a été déposé.

Prix Brunet : *Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge en vers français ou provençaux, etc.*, six ouvrages dont quatre manuscrits.

Prix Stanislas Julien (au meilleur ouvrage relatif à la Chine) : un ouvrage.

---

SÉANCE DU VENDREDI 12 JANVIER.

Mgr l'Archevêque de Paris écrit à M. le Président pour l'informer que les prières publiques qui doivent être faites en vertu de l'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 auront lieu le dimanche, 14 janvier courant, à la métropole, à midi et demi précis, et que, selon l'usage, des places seront réservées pour MM. les Membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui se proposent d'assister à cette cérémonie.

MM. Dorn, Mussafia, Poole et Allmer, récemment élus correspondants, écrivent à l'Académie pour lui adresser leurs remercîments.

M. Gaston Paris fait, au nom de la Commission du prix Gobert, le rapport suivant :

La Commission a tenu sa première séance aujourd'hui 12 janvier. Elle s'est constituée en nommant pour son président M. Jourdain, et pour son secrétaire M. Gaston Paris, et elle a procédé au

récolement des ouvrages envoyés au concours. Ces ouvrages sont les suivants :

*Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, par M. Paillard, t. IV (Paris, 1876, in-8°).

*Les Parias de France et d'Espagne (cagots et bohémiens)*, par M. de Rochas (Paris, 1876, in-8°).

*Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port (Paris-Angers, 1876, 2 vol. in-8°).

*L'Amiral Du Casse (1646-1715)*, par le baron R. Du Casse (Paris, 1876, in-8°).

*Histoire des protestants du Dauphiné aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, par M. Arnaud (Paris, 1875, 4 vol. in-8°).

*Études historiques sur la province de Languedoc (1643-1790)*, par M. Roschach (Toulouse, 1876, in-4°).

La Commission fera connaître ultérieurement ses propositions.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Il est procédé au scrutin pour la nomination des Commissions de prix.

Ces Commissions sont ainsi composées :

Prix du budget : 1° *Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens, etc.* MM. Naudet, Egger, E. Renier, Duruy. — 2° *Recueillir et expliquer pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref, etc., les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.* MM. Delisle, Hauréau, Le Blant et Deloche.

Prix de numismatique : MM. de Saulcy, de Longpérier, Waddington, Ch. Robert.

Prix Bordin : 1° *Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis I^er^.* MM. Delisle, Hauréau, Desnoyers, Deloche. — 2° *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent, etc.* MM. Renan, de Slane, Defrémery, Pavet de Courteille. — 3° *Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes, etc.* MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan, Derenbourg.

Prix Brunet : *Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au*

*moyen âge en vers français ou provençaux, etc.* MM. P. Paris, Maury, Thurot, Gaston Paris.

Prix Stanislas Julien (au meilleur ouvrage relatif à la Chine). MM. Regnier, Renan, Maury, Pavet de Courteille.

---

SÉANCE DU VENDREDI 19 JANVIER.

M. Ch. Tissot écrit à l'Académie pour la remercier de sa nomination de correspondant.

M. d'Abbadie, membre de l'Académie des sciences, lit une note sur l'*inscription copiée dans Aksum* par Rüppell, sous le n° 1[1].

M. de Saulcy lit une note sur l'*âge des grands monuments d'Héliopolis* (Baalbek)[2].

M. Ch. Nisard continue la lecture de sa notice sur *Paciaudi*, associé de l'Académie des inscriptions et correspondant de Caylus.

---

SÉANCE DU VENDREDI 26 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel lit son rapport semestriel sur l'*état des travaux de publications de l'Académie*[3]. Ce rapport sera imprimé et distribué.

M. Ch. Nisard continue la lecture de sa notice sur *Paciaudi*, associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et correspondant de Caylus.

A propos de cette lecture, M. Egger fait observer à M. Nisard que l'on n'est pas aujourd'hui dans une ignorance aussi complète qu'il le paraît croire sur la vraie forme des galères antiques. Il y a à l'École des beaux-arts le moulage d'un bas-relief retrouvé dans l'Acropole d'Athènes et qui présente de profil une galère avec ses trois rangs de rames. Il y a là une démonstration authentique de la disposition des rames, et déjà les recherches de M. Jal autorisaient à dire que nos connaissances en cette matière sont aujourd'hui plus avancées qu'au temps de Paciaudi.

[1] Voir aux Communications, n° I.
[2] Voir aux Communications, n° II.
[3] Voir l'Appendice.

M. Clermont-Ganneau communique une note additionnelle à son mémoire sur *Horus et saint Georges.*

M. de Mas Latrie commence la lecture d'un travail sur *Guillaume de Machault, poëte et musicien célèbre du* XIV^e *siècle.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 2 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que, par arrêté en date du 25 janvier 1877, pris conformément aux propositions du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, il a nommé archivistes paléographes, dans l'ordre de mérite suivant, les élèves désignés ci-après :

MM. Martel (Félix-Louis), Prudhomme (Marie-Antoine), Delaborde (Marie-Henri-François), Neuville (Jean-Baptiste-Didier-Jules), Dufourmantelle (Charles-Marie), Delahaye (Jules-Augustin), Chilhaud-Dumaine (Alfred), André (Francisque-Louis), Brochard de la Rochebrochard (Louis-Henri-Marie), de Bonnault d'Houet (Marie-Louis-Xavier).

Par une autre lettre en date du 30 janvier, M. le Ministre fait connaître au Secrétaire perpétuel que M. Cestre, conducteur des ponts et chaussées en retraite, sollicite la communication de vingt-huit pièces qu'il a adressées à l'Académie pour le concours des Antiquités de 1875.

L'Académie procède à la nomination de la Commission d'impression qui doit être renouvelée par suite de la publication des tomes XXVII et XXVIII de ses *Mémoires.* MM. Naudet, Egger, Ad. Regnier, Miller et Thurot sont élus.

M. E. Desjardins lit, au nom de M. Robert Mowat, une communication sur *une inscription de Britannicus dans la cité des Turons;* il y joint quelques observations que M. L. Renier, absent, l'a chargé de présenter à sa place[1].

M. Paul Viollet, archiviste aux Archives nationales, chargé par la Société de l'histoire de France d'une édition des *Établissements*

[1] Voir aux Communications, n° III.

*de saint Louis*, communique à l'Académie quelques-unes des observations destinées à figurer dans l'introduction de cette édition.

---

SÉANCE DU VENDREDI 9 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part de M. Costa, de Constantine, six estampages d'inscriptions puniques.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

Une lettre autographiée fait part de la création d'un club scientifique à Vienne (Autriche), sous la présidence de S. Exc. le D[r] Ritter von Schmerling.

M. de Mas Latrie achève sa lecture sur *Guillaume de Machault, poëte et musicien célèbre du XIV[e] siècle*[1].

M. le D[r] Briau, bibliothécaire de l'Académie de médecine, commence la lecture d'une note sur la *médecine officielle à Rome.*

M. Heuzey commence la communication de ses nouvelles recherches sur les *terres cuites grecques.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 16 FÉVRIER.

M. Ch. Nisard achève la lecture de sa notice sur *Paciaudi*, associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et correspondant de Caylus[2].

M. Heuzey achève la communication de ses nouvelles recherches sur les *terres cuites grecques*[3].

M. de Saulcy communique une note suggérée par un passage du *Paris-Guide* (1867), passage reproduit dans une brochure de M. Mourat, intitulée : *La butte des Moulins, sa naissance, sa vie et sa mort.*

[1] Voir le résumé aux Communications, n° IV.
[2] Voir aux Communications, n° V.
[3] Voir le résumé aux Communications, n° VI.

SÉANCE DU VENDREDI 23 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie une lettre dans laquelle M. Albert Dumont rend compte des travaux de l'École française d'Athènes, depuis le début de l'année classique 1876-1877. Le Secrétaire perpétuel donne lecture de cette lettre à l'Académie.

M. Marcel Devic adresse à l'Institut, pour le concours Volney de cette année, un *Dictionnaire étymologique des mots français d'origine orientale.*

M. Aug. André adresse à l'Académie, comme supplément à l'ouvrage qu'il a envoyé pour le concours des Antiquités nationales, un volume intitulé : *Étude sur le serment judiciaire et le serment promissoire suivant l'ancien droit coutumier de la province de Bretagne* (Rennes, 1877, in-8°).

M. Duruy continue la lecture de son mémoire sur *Septime Sévère.* Cette lecture provoque plusieurs observations de la part de MM. Egger, Ravaisson et Naudet.

M. le Dr Briau continue la lecture de son mémoire sur la *médecine officielle à Rome.*

M. Victor Guérin donne lecture d'un mémoire relatif à l'*emplacement et aux ruines de Jotapata, ville de Palestine*[1].

M. Eug. Révillout prie l'Académie d'accepter un pli cacheté pour le joindre à celui qu'il a déjà déposé. Ce pli sera enregistré au secrétariat.

---

SÉANCE DU VENDREDI 2 MARS.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, écrit à l'Académie pour l'informer que deux nouvelles sociétés viennent de se former à Rome pour l'étude de l'histoire et pour celle de l'archéologie chrétienne. «L'une, dit-il, intitulée : *Società romana di storia patria*, se propose de publier et de commenter les docu-

[1] Voir aux Communications, n° VII.

ments inédits concernant l'histoire de la ville et du territoire de Rome, particulièrement au moyen âge. Ses publications seront trimestrielles. Le premier fascicule comprendra une étude sur les sources de l'histoire de Rome au moyen âge, un travail sur les murs et les portes de la ville, etc. L'autre société est la *Società di amatori della cristiana archeologia*. Ses travaux seront publiés, provisoirement au moins, dans le bulletin trimestriel de M. de Rossi.»

M. Frédéric Godefroy fait connaître, par une lettre adressée au Secrétaire perpétuel, que, par décret daté du 27 février M. le Ministre de l'instruction publique, tenant compte de la recommandation de l'Académie des inscriptions, a décidé qu'une allocation de 150,000 francs, par annuités de 15,000 francs, serait accordée à l'éditeur Vieweg pour la publication du *Trésor de l'ancienne langue française* dont M. Godefroy est l'auteur. M. Godefroy remercie l'Académie du bienveillant intérêt qu'elle a porté à son œuvre et demande comme faveur d'agréer le legs qu'il désirerait lui faire, après sa mort, de tous ses manuscrits lexicographiques relatifs à la langue moderne.

M. Duruy continue la lecture, commencée en 1876, de son mémoire sur *Septime Sévère*.

M. le Dr Briau achève la lecture de son mémoire sur la *médecine officielle à Rome*[1].

M. Paul Viollet continue sa lecture sur les *Établissements de saint Louis*.

---

SÉANCE DU VENDREDI 9 MARS.

Une circulaire du directeur du Congrès scientifique de France et une carte de délégué au prochain congrès sont adressées à M. le Président.

M. de Witte fait une communication qui a pour objet l'explication d'un *médaillon de terre cuite* sur lequel est représenté le *Génie de la ville de Lyon*[2].

[1] Voir le résumé aux Communications, n° VIII.
[2] Voir aux Communications, n° IX.

M. E. Desjardins communique une note sur l'*existence dans le midi des Gaules d'une population appartenant à la race des Ambrons*[1].

M. Ravaisson présente l'estampage d'un bas-relief funéraire récemment acquis par le Musée du Louvre. Le monument représente un cavalier devant lequel sont debout deux personnages : l'un est un enfant, l'autre un homme qui a la main levée en signe d'adoration. Le cavalier tient de la main droite les rênes du cheval, et de la main gauche une patère. Le cheval s'enlève de terre, dans un mouvement plein de fougue et de naturel, affectionné par les artistes grecs. L'animal, dont la queue balaye le sol, est placé sur une éminence; derrière lui se dresse le tronc d'un arbre aux rameaux coupés et dénudés. Dans le fond s'élève un autel sur lequel est allumé le feu du sacrifice. A côté du feu est déposé un fruit, probablement une pomme.

M. Ravaisson fait remarquer que ce monument vient à l'appui de l'opinion émise par lui dans son mémoire sur le monument de Myrrhine, opinion qui consiste à dire que les stèles où l'on voit un cavalier représentent toujours, comme toutes les autres, le défunt élevé à la condition divine ou héroïque, c'est-à-dire demi-divine, et dans l'Élysée.

M. Paul Viollet continue sa lecture sur les *Établissements de saint Louis.*

---

### SÉANCE DU VENDREDI 16 MARS.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à M. le Président un dessin au crayon représentant un bas-relief de la villa Ludovisi que M. Ravaisson lui avait demandé à l'appui de considérations sur certaines représentations antiques exposées par ce dernier devant l'Académie. M. Geffroy ajoute que M. Fernique, membre de l'École, sera très-prochainement en mesure de soumettre à l'Académie les photographies d'un grand nombre d'objets inédits de l'antique Préneste.

M. Ravaisson dit que le dessin du bas-relief ne suffirait pas

[1] Voir aux Communications, n° X, § I.

pour résoudre la question dont il s'agit, et qu'il serait désirable qu'on en pût avoir un moulage.

Le Secrétaire perpétuel donne communication de la liste des mémoires lus pendant le dernier semestre, à l'effet de choisir un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle.

L'Académie désigne M. Duruy pour lire sa notice sur *Septime Sévère.*

M. E. Desjardins communique des observations relatives aux *traces que les Phéniciens ont laissées de leur passage dans le midi des Gaules*[1].

M. François Lenormant dépose sur le bureau de l'Académie le moulage d'une stèle araméenne du musée égyptien du Vatican, moulage destiné à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. de Saulcy lit un mémoire sur les deux questions suivantes : 1° *Y a-t-il eu des rois de France faux monnayeurs?* 2° *Quels sont, dans notre histoire, les personnages qui ont mérité le nom de faux monnayeurs?*

---

SÉANCE DU VENDREDI 23 MARS.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse en communication à l'Académie un rapport de M. Albert Dumont sur des découvertes faites à Mycènes par M. Schliemann. M. le Ministre demande que ce travail lui soit renvoyé dès que la Compagnie en aura pris connaissance.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de M. Albert Dumont.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie dix photographies d'objets provenant de l'antique Préneste et conservés dans la bibliothèque du prince Barberini, ainsi qu'une note de M. Fernique sur les personnages que ces photographies représentent. A cet envoi sont joints deux numéros du journal *Il Popolo romano* contenant des lettres non signées, mais dont l'auteur est un professeur de l'Université romaine orien-

[1] Voir aux Communications, n° X, § II.

taliste; ces lettres contestent l'authenticité des découvertes faites à Palestrina.

M. Geffroy adresse en même temps les *Comptes rendus de l'administration des fouilles* pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1876.

M. de Saulcy continue la lecture de son mémoire sur les deux questions suivantes: 1° *Y a-t-il eu des rois de France faux monnayeurs?* 2° *Quels sont, dans notre histoire, les personnages qui ont mérité le nom de faux monnayeurs?*

M. Egger donne lecture d'une note sur quelques *fragments inédits de lyrique grecque*[1].

M. Paul Viollet achève la lecture de sa communication sur les *Établissements de saint Louis*[2].

---

### SÉANCE DU MERCREDI 28 MARS.

(Séance avancée à cause du vendredi saint.)

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie une lettre de M. Albert Dumont, directeur de l'École d'Athènes, sur les fouilles du versant méridional de l'Acropole, et un plan de ces fouilles dressé, à la demande de M. Albert Dumont, par M. Lambert, architecte, pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

En remerciant M. Albert Dumont de cet envoi, le Secrétaire perpétuel lui demandera si l'on ne peut avoir une photographie des monuments mis à découvert par les fouilles.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. François Lenormant répond à quelques points des articles insérés dans le journal *Il Popolo romano* contre l'authenticité des découvertes archéologiques faites en 1876 à Palestrina.

M. Foucart commence la lecture d'un mémoire sur les *colonies athéniennes au v<sup>e</sup> et au iv<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne.*

M. Perrot demande, à ce sujet, s'il y a trace de ventes des terres données aux clérouques.

[1] Voir aux Communications, n° XI.
[2] Voir aux Communications, n° XII.

M. Naudet demande s'il y a traces de transmission des clérouquies par disposition testamentaire.

M. Foucart dit qu'il n'en a trouvé aucune trace.

M. Bréal cite un exemple relatif à la Locride.

M. Foucart dit que chaque république avait ses usages, et il s'est refusé à tirer des conclusions des coutumes d'une autre colonie pour en faire application à l'Attique.

M. le Président approuve cette sage réserve et montre combien le même mot peut représenter des idées différentes dans le droit des différents pays.

## COMMUNICATIONS.

### N° I.

SUR L'INSCRIPTION N° I DE RÜPPELL,

PAR M. ANTOINE D'ABBADIE.

Les deux inscriptions copiées à Aksum par Rüppell ont été reproduites dans l'atlas de son voyage[1], avec l'indication, en lettres pointées, d'un petit nombre de caractères douteux. La première de ces inscriptions a été traduite en allemand par ce voyageur, à la page 280 du second volume de sa relation, d'après un pèlerin indigène qu'il rencontra au Caire. La page suivante offre l'interprétation faite en Europe par M. Rödiger, avec plusieurs rectifications heureuses, mais en conservant une erreur grave dans la septième ligne. Plus tard cette traduction a été améliorée par M. Dillmann. Si nous revenons sur ces travaux, c'est dans la persuasion qu'une copie indépendante peut offrir quelque intérêt à l'Académie au moment où elle va publier un grand recueil d'inscriptions sémitiques.

Quand je quittai la France, en 1838, le procédé si exact de l'estampage m'était inconnu. Après avoir fait alors une première copie, je m'adjoignis, en 1842, des copistes indigènes avec lesquels je discutai la valeur de chaque lettre, sans me préoccuper du sens. Je m'attachai cette fois à reproduire les formes archaïques des lettres. Frappé de surprise par une interpolation évidente et craignant d'être la victime d'une illusion, je fis une troisième copie cinq ans plus tard, avec le secours d'un professeur éthiopien qui, discutant mot à mot

[1] *Reise in Abyssinien*, von Dr Eduard Rüppell, Frankfurt am Main, 1840.

avec moi, examinait d'abord les caractères et ensuite le sens probable.

Avant de proposer ma traduction, il est bon de reproduire ici mon commentaire, écrit dans Aksum, sur les incertitudes que j'éprouvais en copiant. Soit pour se conformer au goût de ces temps reculés, soit peut-être pour faciliter le travail du sculpteur, les caractères sont anguleux là où ils sont arrondis aujourd'hui. Ainsi la pierre donne :

| | | |
|---|---|---|
| ▼ | pour | ወ |
| Ɣ ou Ɣ | — | የ |
| Ƴ | — | ዩ |
| Ѡ | — | መ |
| Ɣ | — | ገ |
| Ψ | — | ቀ |
| ▼ | — | ዌ |

Les Éthiopiens appellent *feuilles* les signes accolés aux consonnes pour en désigner les voyelles. Par extension nous appelons *pétioles* les traits plus fins qui joignent ces signes au corps du caractère. Excepté pour la voyelle *e*, la pierre ne présente que des pétioles sans feuilles et donne, par exemple, ▼ pour ዌ. Elle n'a pas de ces lettres où la voyelle *o* est indiquée par une boucle fermée, mais nous savons, par les plus anciens manuscrits, que ces boucles étaient primitivement dépourvues de pétioles.

Au lieu des deux points employés aujourd'hui, les quatre inscriptions trouvées dans Aksum ont encore le trait vertical des Sabéens pour séparer les mots. Les signes de ponctuation manquent : on peut donc croire qu'on n'avait pas encore inventé ces signaux ingénieux qui ajoutent tant de clarté au sens en délimitant nettement chaque phrase.

On remarquera que les particules ወዘ, *et de,* confondues aujourd'hui avec le mot qu'elles régissent, étaient traitées, dans

cette inscription, comme formant un mot séparé, et que les chiffres ne sont pas inscrits dans les demi-cadres qui auront été introduits plus tard pour les mettre en relief.

Ligne 1. — Le haut de la pierre est coupé à quatre ou cinq millimètres au-dessus de la première ligne. L'angle à gauche est ébréché; les trois premières lettres sont peu visibles et il y a ዘ au lieu de ዜ que le sens paraît exiger. Le pétiole du ሎ dans le second mot n'est qu'une faible bosse.

Ligne 2. — On distingue ሎን, mais le ሐ initial a été enlevé; je l'avais copié en 1838. L'avant-dernière lettre de cette ligne est ሧ, sans qu'on puisse bien affirmer l'existence du trait inférieur à droite. Le dernier caractère ር est très-peu visible.

Ligne 3. — Les deux premières lettres ወዘ ont été enlevées. Le ባ de ሰባእ porte la quatrième voyelle. Il n'y a pas de place pour une lettre après ቀሎ.

Ligne 4. — Le mot que je lis ቢጋ a un በ pourvu de *deux* pétioles, de sorte qu'en supprimant l'un d'entre eux on pourrait lire *bĭ* ou *bu*. Le pétiole qui indiquerait un *u* est plus long et plus large, mais moins net que celui que je préfère et qui donne ĭ. La dernière lettre semble être ሰ et non ስ.

Ligne 5. — La première lettre visible est ለ ou plutôt ሎ.

Ligne 6. — Le premier caractère est effacé. Le ቢ de ዐቢኬ a une forme insolite, son premier jambage étant plus court et terminé par un rond : ɕן. La dernière lettre de ce mot est bien certainement un ኬ. Le ኔ de ጸሬኔ est bien net et visible; nous ne voyons pas moyen de le lire autrement. Nous lisons tous ጓ et non ጕ dans le mot suivant. Le dernier caractère de cette ligne ne peut être qu'un ኧ *ă*.

Ligne 7. — Aujourd'hui le commencement de cette ligne est complétement effacé. Il n'y a là de place que pour deux lettres, à moins qu'on ne les ait faites beaucoup plus petites que toutes les autres, ce qui n'est pas présumable. ን, le premier caractère visible, celui du ፈቀቅን prétendu, est exacte-

ment au-dessous du ር de la ligne 6, et les deux traits verticaux qui viennent, comme séparations de mots, à la suite de ces deux lettres ር et ን sont dans un même plan perpendiculaire à la surface de la pierre. J'en conclus qu'il ne manque qu'une seule lettre au commencement de la septième ligne. Le ስ de ቀተስ est évidemment affecté de la sixième voyelle éthiopienne. La dernière lettre de cette ligne ne peut être qu'un ዶ ou ዲ, et nullement un ፋ, car les traits horizontaux du ዲ sont beaucoup trop bas, surtout quand on compare cette lettre au ፋ de la ligne 6.

Ligne 8. — Au commencement il n'y a pas de place pour un መ. On croit y voir un ገ, peut-être un ን, qui conviendrait mieux au sens. Le troisième mot est terminé par un X dont le jambage à droite est plus court que celui de gauche. Ce caractère se lira ኍ on plutôt ሁ. L'avant-dernière lettre de cette ligne est un ቀ et non un ወ.

Ligne 9. — La deuxième lettre ን ne saurait être ና. Le dernier mot entier est መሐዘ et non መሒዘ. Le ሐ est écrit [illegible]. Comme dans les trois lignes suivantes, il faut lire ር et non ሪ.

Ligne 10. — On lit ዴክን plutôt que ደክን. Bien que le copiste qui m'accompagnait prétendît voir un ደ à la fin de cette ligne, je lis ወለሊ. C'est le plus grand dissentiment entre lui et moi dans tout ce travail. Le professeur lisait ሊ.

Ligue 11. — Bien que le ኀ soit adopté par M. Dillmann, d'après la plupart des copistes et l'analogie du خَدَرَ arabe, et qu'en outre cette aspiration me semble encore usitée dans ce mot vulgaire de la langue tĭgrĭñña, qui est étroitement alliée à l'idiome gĭʿĭz, on a peine à identifier ሃ avec ኀ parce que le même caractère semble être employé dans la ligne 8, où il paraît indiquer un ሁ, régime pronominal exprimé toujours, du moins aujourd'hui, par le premier *h* du syllabaire éthiopien. ሡ du mot précédent a deux pétioles, l'un qui en ferait un *wa*, l'autre, plus probable, qui devrait être lu *wĭ*.

La dernière lettre de cette ligne est un ወ, que nous avons tous été portés à lire ዉ afin d'arriver à un sens probable.

Ligne 12. — La première lettre de cette ligne est un ፌ très-faible. La première lettre du deuxième mot peut être lue ʿA ou ʿU. Ce mot est terminé par un ሃ avec un trait incliné sur la corne droite du caractère. Le ኣ, *a*, est très-clair et ne saurait être ኤ.

Ligne 13. — Nous lisons ዉ pour ሡ et ዮ pour ሠ dans l'avant-dernier mot. L'avant-dernière lettre de cette ligne est un ሀ à base *arrondie*. On remarquera que le caractère qui le précède est un ወ et non un ዋ tel qu'on semble le préférer aujourd'hui.

Ligne 14. — La première lettre est un ከ ou un ኸ très-faible; le sens exige un ኩ.

Ligne 16. — Les deux premières lettres sont effacées. Il est difficile d'affirmer que le trait vertical qui suit ዮበአ soit un trait de séparation, car il porte une bosse à gauche en haut. La lettre suivante ressemble plutôt à un ከ ou ኸ, mais ses deux jambages sont très-frustes.

Ligne 17. — A la fin il y a place pour trois lettres.

Ligne 18. — Le deuxième mot pourrait se lire ፳፻፫, mais le signe ፻ du milieu empiète sur le premier caractère, et le ፻ ou chiffre 100 de la même ligne est fait autrement. Le caractère suivant paraît être un ከ, comme chez Rüppell; il faudrait lire ፫ si ce sont des chiffres, comme on est autorisé à le supposer. Le ኣ possible de ኣ፻ est plutôt un ከ ; au-devant on lit un ሡ mi-effacé. Le dernier caractère de cette ligne m'a paru être un ፳, chiffre avant lequel il n'y a de la place que pour un seul caractère. En 1847 on veut y lire ፳፻. A l'avant-dernier mot de cette ligne nous lisons clairement le chiffre ፳ suivi d'un trait vertical, et non le ሔ de Rüppell. Nos trois copies s'accordent sur ce point.

Ligne 19. — Le ሰ du troisième mot est écrit ሰ avec des

courbes à chaque jambage. Le quatrième mot semble ne contenir que des chiffres, mais on ne saurait lire ፺፴, ce qui serait *nonante trente*. La pierre d'ailleurs n'a que le trait continu ንሀገ. A la fin de cette ligne le pétiole du ጉ est très-faible. Il y a peut-être un trait de séparation entre ዘ et ዐ.

Ligne 20. — La petitesse du trait médian dans le second caractère autorise peut-être à le prendre, non pour un ም, mais pour le chiffre ፵, 40. La dernière lettre du troisième mot a le pétiole d'un ቀ et aussi celui d'un ቁ, avec un trait supérieur faible qui en ferait ቍ, forme insolite et qu'on acceptera difficilement.

Ligne 21. — Le ፫, 3, ne saurait être un ተ. Il est impossible de dire si une lettre devrait être insérée entre les deux derniers caractères de cette ligne.

Ligne 22. — Lus ዘን dans mes deux premières copies, ces caractères sont devenus ፵፯ dans la troisième. Nous ne voyons pas de vide entre 827 et ወተ.

Ligne 23. — Le deuxième caractère est ጰ, que nous lisons ጸ. La troisième lettre plus loin est un ኣ, à ce qu'il semble. L'avant-dernier caractère de cette ligne est ጻ, et ne saurait être ዋ. Nous ne pouvons dire quelle lettre il y avait avant et après ce ጻ. En 1847 nous avons lu ደኅኒ pour ጼንኒ, et አሕዛቢ ሆሙ à la fin de la ligne.

Ligne 25. — La première lettre est ጶ et devrait donc être lue ጾ, mais les indigènes qui discutaient avec moi lisaient ያ, caractère qui convient d'ailleurs au sens. La sixième lettre de cette ligne est ፙ qui a les pétioles du ዎ et du ዋ. Le mot suivant commence par አ ou ለ, car il y a incertitude. De plus, le trait vertical, un peu confus, pourrait être un ኒ, mais ces hypothèses ne donnent pas de sens, à moins qu'on ne suppose là un nom propre. En 1847 on a lu ለበሐር.

Ligne 28. — Il s'agit d'imprécations pour faire conserver l'inscription, et j'avais écrit en 1839 et 1842 ወይትኀጕት «et

qu'il soit noirci »; mais en 1847 nous crûmes devoir lire ይት ንሠት dont le sens est plus convenable.

Ligne 29. — ለይሜእ semble indiquer l'existence d'une racine ሠይእ « fut couvert d'opprobre ». Aujourd'hui on n'en aurait conservé que le nom ሰይእ.

Ligne 30. — De toute cette ligne on ne peut lire qu'un seul mot qui paraisse entier, c'est ለሀመ « vache ».

En 1847, mon professeur, qui s'étudiait à trouver des sens probables, restitua ainsi les deux dernières lignes :

29. ለይማእ | ወይሣእ | ፍተቶ | ለመሐ
30. ረም | ዘወለዶሙ | ለእምሕይወቶሙ

A la rigueur on peut lire ou plutôt supposer cette phrase en prenant le ሀ de ላሀም pour un እ, tant les derniers caractères sont faibles; mais alors l'emploi du ለ, dont on ne saurait se défaire, est étrange : il en est de même du sens attribué au dernier mot de cette inscription. En adoptant cette restitution, faute de mieux, nous invitons les savants à en proposer une meilleure.

Dans cette inscription les lettres ne sont pas équidistantes. En général, elles ont près de trois centimètres de hauteur, et la gravure en est peu profonde. La pierre paraît calcaire. On remarque la forme des traits, épanouis à leurs extrémités, Cela est surtout frappant dans les ተ, et l'on en tirera un appui à l'hypothèse, de M. Nasmyth, croyons-nous, que l'écriture cunéiforme a servi de base à celle des Sabéens et des Éthiopiens.

INSCRIPTION COPIÉE DANS AKSUM PAR RÜPPELL SOUS LE N° 1.

1. ለዜና | ሙሉደ | እለ | ዕሚዳ | ብእሰየ
2. ሐሴን | ናጉሠ | አክሱም | ወዘ | ሐሜር |
3. ወዘረይዳን | ወዘ | ሰባእ | ወዘ | ሰል
4. ሔን | ወዘ | ጽያሞ | ወዘ | ብጋ | ወዘ | ካሰ |
5. ወልደ | መሐረሞ | ዘአይትመዋእ | ለ
6. ■ር | ፀባኡ | ጸረኔ | መንግሥቶሙ | አ
7. ■ን | ሰቤ | ገፍዐን | ወቀተል | ነጋዲ■

8. ■ | ወእምዝ | ፀባእናሁ | ወእምቀዳ |
9. ፈነውነ | ሰራዊተ | ሰርዌ | መሐዘ | ወ
10. ሰርዌ | ዳከን | ወሰርዌ | ሐራ | ወለሊ
11. ነ | ተለውነ | ወኀደርነ | መግባአ | ሙ
12. ራደ | ዑለሃ | ወአውፈርነ | ሰራዊተ
13. ነ | ወቀተልዎ | ወፄወውዎ | ወመሀረ
14. ክዎ | ቀተልነ | ሳዕኔ | ወጸወንተ |
15. ወጌመ | ወዘሕተን | አርባዕተ | አን
16. ■■ | ወአኀዝነ | አሊታሁ | ምስለ | ክ
17. ልኤ | ደቂ | ወከነ | ቀተለ | ዕድ | ዘ■■■
18. ን | ፳፻፫ | ወአንስቲ | ፬፻፬ | ወከነ | ፬፻፳
19. ፄዋ | ዕድ | ወአንስት | ን■ | ጕዐዘ | ዕ
20. ድ፹ | ወአንስት | ወደቂቅ | ፻፺፳ | ወ
21. ከነ | ፬፻፳ | ምህርካ | ለሀም | ፫፼፺፻
22. ፶፯ | እንስሳ | ዐውድ | ፳፻፳፯ | ወተ
23. መይጠ | ዲንነ | ምስለ | አሕዛበ | ■ዳ■
24. ወተከለ | መንበረ | በዝቁ | በሠዴ | ወ
25. ይማሕፀንዎ | ለዕስተር | ወለብሔ
26. ር | ወለምድር | ጽእመ | በዘነሠ■■
27. ■ቀለ | ውእቱ | ወብሔሩ | ወዘመዱ■
28. ይትነቀል | ወይትነሠት | እብሔሩ
29. ለይሂእ | ወ■■ | ■ተተ | ለመስ
30. ■መ | ዘወለ ለሀመ | የ |

ESSAI DE TRADUCTION.

1. Pour la renommée des enfants de Ilă 'Imida. Le valeureux
2. Halen roi de Aksum et de Hămer
3. et de Răydan et de Săba-ĭ et de Sălhen
4. et de Ẕyamo et de Bĭja et de Kas
5. fils de Măhărăm invincible pour ses
6. ennemis a fait la guerre à l'ennemi de son royaume
7. (Adan) lors de ses violences et tueries à l'égard des voyageurs
8. et alors nous lui avons fait la guerre, et de Mĭqăda
9. nous avons envoyé nos armées (à savoir :) le corps de Măhăză et
10. le corps de Dakăn et le corps des citoyens libres et
11. nous-mêmes avons suivi et nous avons passé la nuit au refuge
12. de la descente de 'Ulaha et nous avons envoyé nos armées
13. et elles ont tué et fait des captures tant forcées que volontaires.
14. Nous avons tué Sa-ĭne et Ẕăwănt
15 et Gema et Zăhĭtăn quatre (chefs d'élite)
16. et nous avons pris Alitahu avec ses

17. deux fils et la tuerie (de beaucoup?) d'hommes fut
18. de 503 et celle des femmes 202 et il y eut 205
19. captures d'hommes et de femmes..., celles des goujats
20. (fut de) 40 hommes et 195 femmes et enfants et
21. il y eut 205 captures de 30947 vaches,
22. 827 de bêtes d'aire : et
23. nos dispositions furent changées à l'égard du peuple de (Adan).
24. Et (le roi) dressa (ce) trône sous la tente à Säde et
25. il le met sous la protection de 'Istär et du pays
26. et de la terre (dite) Zĭ-ĭmă. S'il y a quelqu'un qui l'enlève ou
27. qui l'arrache, que lui et son pays et sa parenté
28. soient enlevés et arrachés de son pays.
29. Que (Halen) soit victorieux et qu'il sacrifie sa part à
30. Măhăräm qui l'a procréé de ses ancêtres.

Nos copies de cette inscription établissent surtout le fait important que le vaincu dont elle commémore la défaite était un rebelle ou un rival, dont le nom est effacé en partie, et nullement des Fălaxa ou juifs d'Éthiopie. On peut remarquer d'abord que, dans la langue gĭ̔ĭz employée ici, le mot ፈላሲ « étranger, émigré, déporté », ferait au pluriel ፈላስያን, et non ፈላሻን, ainsi que Rüppell l'a écrit. De plus il reste à démontrer que les juifs éthiopiens ont été nommés ainsi en gĭ̔ĭz. Le terme ፈላሻ, usité en amarĭñña pour désigner ces sectaires, a une terminaison étrangère à cette langue et appartient plutôt à l'idiome parlé jadis en Dămbya. Cette dernière langue tient de près au Ḳamtĭg̃a, dit Agăw par les Amara. Les juifs indigènes, qu'on rencontre à Gondăr comme ouvriers, vivent dans la plaine voisine de Ḳayla et se donnent, dans leur idiome, le nom de Ḳaylaxa, ou gens de Ḳayla. Fălaxa signifierait donc, dans cette même langue, gens de Făla, et ce terme peut bien avoir été emprunté par les Amara à leurs voisins pour les désigner. Ces raisons militent contre l'existence du mot ፈላሻን que Rüppell a cru voir dans la ligne 7 de l'inscription.

Pour ceux qui ne se laisseraient pas convaincre par ces rai-

sons nous ajouterons un argument péremptoire : il n'y a pas, dans la ligne 7, un espace suffisant pour y insérer le mot ፈላሻን. Ni moi ni les divers lettrés indigènes qui avons déchiffré cette inscription n'avons pu voir qu'un አ à la fin de la ligne 6, et un ን au commencement de la ligne suivante. De plus ce ን est précédé d'un espace, vide aujourd'hui, et qui ne suffit à intercaler qu'*une seule* consonne avec sa voyelle, à moins que le mot ፈላሻን, qui exige quatre caractères, ne fût écrit en trois lettres beaucoup plus petites, et un caractère final ን très-visible aujourd'hui et du même *corps* que tout le reste de l'inscription. Rien n'autorise une pareille supposition. Pour mieux rehausser sa propre vaillance on serait au contraire porté à agrandir le nom de l'ennemi dont on va narrer la défaite. La nature humaine ne suggère pas un motif pour le désigner par trois petits caractères suivis d'une grande lettre finale. Bien que la lacune au commencement de la ligne 7 ait pu être remplie par deux lettres étroites, nous supposons là un seul caractère sous le ዐ présumé de la ligne 6, et nous proposons la lettre ዳ selon la ligne 23, où le nom du vaincu semble avoir été répété. De cette façon il s'appellerait Adan. Le territoire commandé par ce rebelle n'est pas mentionné. Il devait être fameux parmi ses contemporains et l'on ne s'est pas soucié de le mieux préciser. Même dans les temps rapprochés de nous, les annalistes indigènes n'écrivent pas mieux l'histoire; ils annoncent gravement la défaite ou la mort de tel personnage, connu encore aujourd'hui par la tradition, mais dont le chroniqueur a omis de narrer les hauts faits. Les noms de ces héros ne sortent du néant que pour y rentrer et, comme des étoiles filantes, ils ne sont signalés qu'au moment où ils vont disparaître. En tout cas il ne saurait être question ici des Fălaxa. Il en coûte de détruire une illusion qui ajoutait de l'intérêt à ce monument, mais il importait d'en signaler au moins la très-grande invraisemblance.

On voudrait savoir au moins la date de cette inscription. Par malheur le nom de Halen manque dans les listes, peu concordantes d'ailleurs, des rois qui ont régné à Aksum. Elles peuvent désigner ce prince sous un autre nom, car les rois de ce pays faisaient et font encore comme nos papes, qui se choisissent un nom nouveau quand ils montent sur le trône. C'est ce qui est arrivé notoirement pour le roi Kaleb, nommé Ilă Aẓbĭha dans les listes et que les annalistes étrangers appellent Elesbaa. Comme ce roi quitta le trône pour faire des vœux monastiques, il dut reprendre alors son nom primitif, qui a pu ainsi nous être conservé par les hagiographes indigènes de l'Éthiopie.

Dans la partie méridionale de cette contrée, où l'on se vante de conserver dans leur pureté les vieux usages du nord, c'est encore aujourd'hui une insulte grave de désigner par leurs noms primitifs soit le roi régnant, soit même son père défunt. Ce trait de mœurs expliquerait naturellement comment des historiens qui fréquentaient la cour n'auront pas écrit dans leurs listes des rois les noms primitifs qu'il leur était interdit de prononcer, et comment le nom de Halen manque dans ces listes. On objectera aisément qu'on ne graverait pas sur la pierre un nom prohibé; mais une inscription monumentale peut être assimilée à ces thèmes de guerre, où l'on a soin de donner tous ses noms et que les guerriers éthiopiens prononcent dans les revues solennelles, ou quand ils montent leurs grands chevaux pour charger l'ennemi.

Quand on n'a pas de preuves à donner on s'abandonne forcément à des hypothèses. La nôtre a du moins l'avantage d'expliquer le silence de tous les manuscrits sur le nom d'un roi qui remportait des victoires, et auquel on consacrait de longues inscriptions pour les commémorer. On est tenté de supposer ici que Halen est le nom primitif de Ilă 'Imida, qui écrit son histoire pour ses propres enfants. Cette hypothèse ne four-

nirait pas d'ailleurs une date relative, car les listes de rois mentionnent quatre Ilă Amida ou Ameda, ou ʿAmida, l'un avant et les trois autres après Aẓbĭha, qui régnait dans le premier tiers du IVᵉ siècle, sans compter un Al-amida auquel succéda Tazena, le prédécesseur de Kaleb.

Les listes des premiers rois qui ont siégé à Aksum sont dans une confusion inextricable. Tout ce que l'on peut faire c'est d'émettre des suppositions et de relater en même temps les faits qui pourraient les infirmer. Il faut donc se hâter d'ajouter que la règle du nom nouveau, assumé par un roi en montant sur le trône, n'est pas toujours suivie. Bakăffa et les deux Yasu ne sont guère cités, dans les temps modernes, que sous leurs noms originels. Il en est quelquefois de même pour les temps anciens : avant Bazen on trouve deux rois, Ṣăyfay «mon sabre», et Rămhay «ma lance», qui portent des noms vulgaires. Plus tard on remarque dans les listes Zăr-ay «ma semence» ou «ma race», qui est usité de nos jours comme nom d'homme, et Armah dont le nom, mentionné dans les histoires indigènes, est confirmé par des monnaies ou médailles.

MM. Rödiger et Dillmann ont traduit le terme ፡በእሲየ, à la première ligne de l'inscription, par son sens ordinaire : «mon mari.» Trois raisons nous amènent à ne pas accepter ce sens : d'abord on ne voit pas ce qu'une épouse doit faire ici à moins qu'elle ne soit veuve ou régente, et alors elle le dirait; ensuite si l'on adopte notre hypothèse qu'il s'agit du roi Halen, surnommé Ilă ʿImida, son épouse ne pouvait énoncer Halen, le nom primitif de son mari; l'usage universel de l'Éthiopie s'y oppose aujourd'hui et l'on peut croire qu'il en était de même dans les temps antiques; enfin il est dans les convenances épigraphiques de donner un mot d'éloge à un roi victorieux. Les listes des rois nous y autorisent, car Bazen, qui monta sur le trône huit ans avant l'ère chrétienne, est parfois désigné par

l'expression Bĭ-ĭse Bazen. On sait qu'aujourd'hui même la voyelle *e* du syllabaire éthiopien est rendue quelquefois par የ; il est donc permis de supposer que ብእሴየ est une forme archaïque de ብእሲ, mot qui a le sens de *vir*, homme par excellence.

Quelque opinion que l'on conserve à cet égard, on est forcé de prendre የጉሡ de la ligne 2 pour une variété archaïque du ንጉሥ actuel qui signifie «roi». Hamer a la cinquième voyelle éthiopienne qui se prononce à volonté *é*, *i* ou *ie*. On identifie ce nom ethnique avec les Ὀμηριτῶν ou Himyarites de l'inscription rapportée par Salt, et l'on pourrait en arguer que l'*η* grec, sur le son primitif duquel on a disputé dans nos écoles, pourrait bien avoir eu aussi le son variable de cette voyelle éthiopienne. Răydan et Săba-ĭ sont en Arabie.

Nous ignorons où étaient Sălhen et Ẓyamo. Ce dernier nom de pays, appelé Tiamo ou Tziamo dans l'inscription d'Adulis, montre qu'en ces temps reculés le ጠ et le ጸ se permutaient absolument comme aujourd'hui en Éthiopie. C'est donc dans cette contrée qu'il faudrait chercher Ẓyamo si l'on n'avait à craindre que cette même permutation n'existât chez les Sabéens, car ils avaient aussi la consonne ጸ. En effet, dans cette énumération de pays, rien ne sépare les contrées arabes de celles de l'Afrique. Il est inutile d'identifier, comme on l'a fait, Ẓyamo avec Damo, nom de deux lieux en Tĭgray, à moins qu'on ne démontre que ጸየ peut se changer en *Da*, hypothèse qui n'est guère admissible chez les Sémites.

Bĭga désigne ces tribus appelées Bĭxarĭy par les Arabes et qui, dans leur propre langue, se donnent le nom ethnique de ብጃ «Bĭja». La lettre ጃ ajoutée à l'alphabet gĭ'ĭz n'était-elle pas encore inventée à l'époque où l'inscription fut gravée? Ne vaut-il pas mieux supposer que les gens qui parlaient la langue gĭ'ĭz et qui n'avaient pas le son *j*, le remplaçaient par *g* pour le nom de leurs voisins du nord?

Le dernier pays mentionné dans cette inscription comme étant soumis aux rois qui régnaient dans Aksum est ከሰ, mot qui a fort embarrassé nos devanciers. Ce terme ethnique doit désigner le pays des Tïgre qui occupent le rivage de la mer Rouge depuis Muçäwwʿä, appelé Baẓʿe par eux, jusqu'à ʿAqïyq. En effet quand je demandai, en langue arabe, à un indigène de Baẓʿe comment on désignait, dans sa langue maternelle, le nom de son idiome, il me dit: «Tïgre» ou «Ḳasïy». Il ajouta que ses compatriotes prononçaient mal le ḳ ou خ arabe, et le remplaçaient par une aspiration particulière que mon oreille saisit mal et que je crois représenter le ኀ du gïʿïz. De l'adjectif *ḳasïy* on déduit régulièrement le mot *ḳas* pour le nom du pays. Comme dans l'inscription, il est attenant à celui des Bïja, et nous verrons que, sur une autre pierre du roi Halen, il est écrit ኸሰ, *ḳas*, où la première lettre correspond exactement au خ arabe. Ce ኸ montre aussi que les lettres supplémentaires du syllabaire gïʿïz ont été probablement inventées en Tïgray et peut-être dans Aksum même. Une autre considération milite aussi en faveur de notre désir d'identifier Ḳas avec le pays des Tïgre. Ces derniers parlent une langue si voisine du gïʿïz qu'on se comprend souvent d'un idiome à l'autre, comme entre Portugais et Espagnols. Dans Aksum on assure même que la tribu Tïgre des Asgïde parle du gïʿïz pur. Or ce dernier langage étant employé dans une inscription officielle, n'est-il pas probable que le conquérant sémite qui déposséda les Ḳamta ou Agäw du Tïgray ait conservé la souveraineté de ses compatriotes Tïgre?

Le dernier mot de la ligne 5 présente l'état réciproque, aujourd'hui inusité, du verbe ሞአ «vainquit». A la ligne suivante on voit que le roi, au singulier, gouverne un verbe au pluriel. C'est la forme respectueuse usitée aujourd'hui, et par les Tïgray, et par les Amara. Je prends ገዋዐን comme si ce mot était le pluriel du ገዋዕ gïʿïz. Nos deux copies portent ቀተለ,

forme répétée dans la ligne 17; aujourd'hui on dirait ቀትለ, parce que ce mot régit ነጋዲያን, qu'on écrit de nos jours ነጋድያን.

Dans la ligne 8, ና est embarrassant : nous traduisons comme s'il y avait ን, et nous prenons la lettre suivante pour une forme archaïque du ው, car un ቱ serait grammaticalement inadmissible. Le dernier mot de cette ligne peut se traduire « et de Qăda », ou « et de Mĭqăda ». Les lettrés indigènes préféraient cette dernière version. Dakăn peut être un nom d'homme ou de lieu; ʿUlaha est encore un nom de lieu qui manque dans mes listes de plus de dix mille noms de lieux écrits en Éthiopie. Il est superflu d'ajouter que ce travail, bien que considérable, est loin d'avoir épuisé la matière, car il ne comprend que les villages habités et mentionne rarement les sites désertés aujourd'hui. Comme tant d'autres témoignages négatifs, celui-ci ne prouve pas grand'chose. La lettre ዑ de ዑለየ semble indiquer une terre habitée par des Sémites, car, à la seule exception des Saho et de leurs voisins les ʿAfăr, les Éthiopiens non Sémites n'usent pas de la consonne *ʿayn*.

Comme les deux premières lettres de la ligne 16 manquent, on a toute liberté de les choisir, à la condition de commencer par les lettres አን. M. Rödiger a proposé አንጋድ « tribus », mais il faut rejeter cette conjecture pour deux motifs : d'abord le gĭʿiz ne met pas au pluriel après un nom de nombre, et ensuite une armée ne tue pas toute une tribu, et encore moins quatre tribus à la fois. Au reste le sens de « chefs » ou « guerriers » se laisse sous-entendre.

Dans la ligne 19 le dernier mot me fut traduit par ጓዝ, terme amarĭñña qui comprend les bêtes de charge et ceux qui les conduisent, soit dans une caravane, soit dans une armée. Dans les lignes 20 et 22 le premier caractère a été lu ዘ en 1839 et 1842. La troisième copie en a fait ድ à la ligne 20, et ዘን, lu deux fois à la ligne 22, est devenu ጟን en 1847, tant ces traits sont difficiles à lire!

Nous avons tous lu ጸ dans la ligne 23. Mais M. Rödiger en a fait un ጼ, que le sens paraît exiger, absolument comme dans la ligne 28. Bien que nos deux copies portent ኣሕዛቦ, nous lisons ኣሕዛቡ. En effet un *o* final ne pourrait s'entendre que de cet article défini que nos grammairiens n'admettent pas et que les indigènes, peu d'accord sur ce point, ne reconnaissent nettement que dans le ፍትሐ : ነገሥት et d'autres ouvrages modernes. Ils les citent d'ailleurs comme nous le ferions pour des ouvrages de basse latinité dont les écarts ne sauraient être invoqués comme règles quand il s'agit de la langue de Cicéron.

Dans la ligne 24, ዝቅ m'a été traduit de deux façons différentes. Les Amara en faisaient un mot de leur langue qui désigne «l'abaissement» : un lettré tĭgray soutenait au contraire que c'est le «support d'une tente». Je trouve le nom de Săde dans ma liste de lieux, mais c'est là un ruisseau près Mota en Gojjam, et, comme il n'y a pas de lieux intermédiaires mentionnés, il est peu probable que l'expédition guerrière soit allée jusque-là. Si, après avoir identifié Mĭqăda, point de départ de l'armée, on admettait, selon la ligne 12, qu'elle n'a bivouaqué qu'une seule fois avant de descendre dans un pays plus bas pour y livrer bataille, il serait aisé de limiter le rayon où l'on doit chercher ʿUlaha et Săde, probablement au nord de Aksum, où le terrain s'abaisse. De ce côté on trouve Măqĭda, gros village entre les ruisseaux Xĭre et Gira, dans la province dite ʿAd Yabo.

Dans la ligne 25, tout en lisant ጹ, tous mes lecteurs prononçaient ጼ, qui donne un sens naturel. Faute de mieux, et malgré un ከ qui semble net, on est enclin à lire ለ, et, en supprimant un trait de séparation assez confus, à prendre ዐስተር «ʿIstăr» pour le nom d'une divinité; mais ceci est une simple conjecture. «Labbară», lu deux fois, n'a pas de sens connu; ce mot est devenu, en 1847, ለብሔር «au pays», ce qui donne

un sens naturel. ጽእመ nous semble un nom de lieu, il n'est pas permis de l'identifier avec ጸምዐ « Ẓäm'a », district du Tĭgray.

Les copistes contemporains oublient souvent un ም devant une consonne. On est tenté de voir une omission de ce genre dans le dernier mot de la ligne 28. La racine ሰይእ n'existe plus, mais il est légitime de la supposer d'après ሰይኣ « flagitium, res turpis », qui en serait le dérivé.

Les deux dernières lignes de cette inscription, très-effacées aujourd'hui, laissent un champ libre pour des hypothèses. On se demande si elles ne contenaient pas la suite des imprécations par lesquelles le roi éthiopien suppléait énergiquement à la formule française : « défense d'enlever ou de mutiler ce monument. »

## N° II.

### SUR L'ÂGE DES GRANDS MONUMENTS D'HÉLIOPOLIS (BAALBEK), PAR M. DE SAULCY.

Les observations de M. de Saulcy, fondées principalement sur les monuments numismatiques, sont destinées à compléter celles qui ont été mises en avant jusqu'à ce jour et qui s'appuyaient de préférence sur le style et le mode de construction des temples. Les édifices représentés au revers des monnaies impériales et coloniales de la Syrie, aussi bien que des autres provinces de l'empire, rappellent, avec une précision parfois remarquable, des temples célèbres. On le sait aujourd'hui d'une manière certaine. Voyons si ces représentations ne conviennent pas à ce que l'observation archéologique des ruines de Baalbek nous a appris sur les édifices en question.

Nous avons d'abord le grand temple du Soleil qui, sous la domination romaine, a remplacé un sanctuaire gigantesque construit par les Phéniciens à une époque reculée. Les faces

est et ouest comportaient chacune dix colonnes et les grands côtés chacun dix-neuf, en comptant deux fois les colonnes d'angle. Quant au temple de Jupiter, on y voyait huit colonnes sur les faces est et ouest et quatorze sur les grands côtés. L'ensemble des deux temples était précédé, à l'est, d'une vaste enceinte, sorte de téménos composé d'une cour hexagonale et d'une seconde cour carrée. A l'orient, le téménos donnait accès sur un somptueux vestibule flanqué de deux pavillons quadrangulaires entre lesquels régnait une grande salle précédée d'un escalier monumental.

La chronique de Malala fournit la date de la construction du temple du Soleil, qui eut lieu sous le règne d'Antonin le Pieux. La chronique Paschale, mentionnant la destruction de l'édifice par Théodose, nous apprend en outre le nom de la divinité adorée à Héliopolis : c'était Balanios. M. de Saulcy n'hésite pas à reconnaître dans ce vocable une altération de deux mots, l'un phénicien, l'autre grec, accolés en qualité d'équivalents, Baal et Hélios[1].

Pour déterminer l'âge des deux autres édifices, il faut recourir aux médailles.

La suite monétaire d'Héliopolis est belle et riche; mais elle ne commence guère qu'à Septime Sévère. Sur une monnaie appartenant à ce groupe paraît un temple décastyle accompagné des abréviations

I. O. M. H. COL. HEL.

*Jovi Optimo Maximo Heliopolitano, Colonia Heliopolis.* « Au Jupiter d'Héliopolis, très-bon, très-grand, la Colonie d'Héliopolis. »

Le temple étant décastyle doit nécessairement représenter le sanctuaire du Soleil.

[1] Pareil est le mot *alabarque,* désignant le premier magistrat de la colonie juive d'Alexandrie; le vocable *arque* (*archos, archôn*) traduit en grec le vocable hébreu *alab,* qui est un titre d'honneur.

Sur d'autres monnaies, frappées du vivant et encore après la mort de ce prince déifié, avec la légende

DIVO SEVERO

on voit, d'en haut et de côté, un temple orné d'un grand nombre de colonnes et muni de quelques degrés pour y monter. Ce temple, nous le trouvons identiquement représenté sur des monnaies de Julia Domna et de Caracalla; il est octostyle; c'est donc l'image du temple de Jupiter. On verra tout à l'heure que le grand téménos a été construit sous Caracalla; il devient dès lors tout à fait vraisemblable que le véritable auteur du temple de Jupiter a été Septime Sévère, et que Caracalla n'a fait que continuer et achever l'œuvre grandiose si bien commencée par son père. Ce qui prouve du reste que le temple de Jupiter est bien une œuvre de famille, c'est qu'il se montre, à l'exclusion de celui du Soleil, sur les monnaies de Julia Domna et de Caracalla. M. de Saulcy conclut en enfermant la date de la construction du monument dans les dix-huit années (193-211) du règne de Sévère.

De Caracalla jusqu'à Philippe, les monnaies d'Héliopolis ne présentent l'image d'aucun édifice. Sous Philippe, le temple de Jupiter reparaît, mais rarement; en revanche, nous trouvons alors sur les monnaies deux types tout à fait nouveaux. Le premier représente un édifice élevé au-dessus d'un grand escalier; il est orné, à gauche et à droite, de deux pavillons, et, au centre du vestibule, entre deux colonnades hexastyles, s'élève un grand cyprès, arbre consacré au soleil. Nous avons donc sous les yeux l'entrée orientale du grand téménos.

Le second type est ainsi conçu : temple construit sur un lieu élevé, avec un escalier coudé y accédant; dans l'enceinte sacrée sont un vase et un autel; en dehors, on remarque un caducée; à droite de l'escalier se dressent des troncs d'arbres et des arbustes. Le temple est octostyle; c'est donc celui de

Jupiter. De la fin du règne de Caracalla au commencement du règne de Philippe, il y a un intervalle de vingt-sept ans, que M. de Saulcy juge nécessaire pour achever la construction du Téménos et du grand vestibule. Voici maintenant la preuve que cet ouvrage fut commencé par Caracalla. Sur les deux piédestaux encore en place des deux colonnes extrêmes qui bordent l'entrée du vestibule, se lit une inscription dont voici la teneur :

M. DIIS. HELIVPOL. PRO. SAL.
ET. VICTORIIS. D. N. ANTONINI. PII. FEL.
ET. IVLIAE. AVG. MATRIS D. N. CASTR. SENAT. PATR.
MAR. ANT. LONGINVS. SPECVL. LEG. I. ANTONINIANAE
CAPITA. COLVMNARVM. DVA. AEREA AVRO. INLVMINATA
SVA. PECVN.
EX. VOTO. L. A. S.

*Magnis Diis Heliupolitanis, pro salute et victoriis Domini nostri Antonini Pii, Felicis, et Juliæ Augustæ Matris Domini nostri Senatûs, castrorum, patriæ, Marcus Antonius Longinus, Speculator legionis primæ Antoninianæ, capita columnarum duo ærea, auro inluminata, de sua pecunia ex voto libente animo solvit.* « Aux grands Dieux d'Héliopolis, pour le salut et pour les victoires de notre seigneur Antonin, Pieux, Heureux, et de Julia Augusta, Mère de notre seigneur, du Sénat, des camps, de la patrie, Marc-Antoine Longinus, speculator de la légion première Antoninienne, a fait avec plaisir placer de ses deniers deux chapiteaux des colonnes en bronze doré, pour accomplir un vœu. »

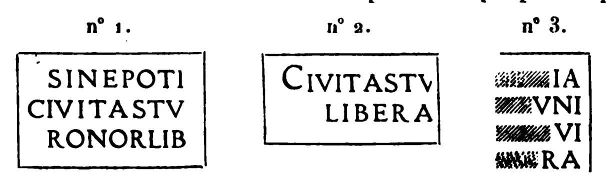
Ce texte prouve que deux grands dieux distincts étaient adorés à Héliopolis. Naturellement les deux chapiteaux dont il est question ont été mis en place au moment même de la construction du vestibule. Ils ont été consacrés par Longinus du vivant de Caracalla et de sa mère. C'est donc bien sous le règne de ce prince (211-217) que le vestibule a été commencé. Il n'a probablement été achevé que sous le règne de Philippe l'Arabe.

Quant au second type, qui représente le temple de Jupiter avec un escalier coudé, de douze ou treize marches, dont on n'a pas retrouvé les traces, M. de Saulcy croit qu'il a été construit par l'ordre de Philippe. Sur une monnaie héliopolitaine de Valérien (seconde moitié du IIIe siècle) on voit deux temples ornés d'un grand nombre de colonnes; ils sont de côté et paraissent se faire face; on y reconnaît encore les deux sanctuaires d'Héliopolis.

## N° III.

### UNE INSCRIPTION DE BRITANNICUS DANS LA CITÉ DES TURONS, PAR M. ROBERT MOWAT.

Les murs des caves de l'archevêché de Tours contiennent dans leur maçonnerie des blocs de pierre sur lesquels sont gravées, en beaux caractères variant de 7 à 9 centimètres de hauteur, trois inscriptions antiques incomplètes que Baluze déclare avoir été découvertes le 13 mai 1711; leur aspect paléographique annonce le Ier siècle de notre ère. Ces fragments ont été publiés, notamment par Chalmel, et après lui par l'abbé Bourassé. Je les donne ici, d'après mes propres copies :




Dès le principe, on a reconnu l'importance des inscriptions nos 1 et 2 pour l'histoire locale de Tours; elles nous apprennent, en effet, un fait sur lequel Pline et les autres auteurs sont muets, à savoir que les Turoni (et non *Turones,* suivant l'orthographe usuelle) formaient, sous la domination romaine, une cité libre; par ces mots, il faut entendre un groupe de po-

pulations élisant leurs magistrats locaux, se gouvernant par leurs propres lois, et astreintes vis-à-vis du pouvoir central aux seules charges de l'impôt et du recrutement militaire. Tel est le résultat acquis par ceux qui se sont occupés de l'étude de ces monuments, et, jusqu'à présent, il ne paraît pas qu'on en ait tiré un plus grand parti[1].

Il me semble cependant que, en dehors de la lecture et de l'interprétation faciles des mots *Civitas Turonorum Libera* dont on s'est contenté, la ligne inexpliquée de l'inscription n° 1

SINEPOTI

renferme un lambeau de texte assez considérable pour qu'on ait quelques chances d'en tenter la restitution avec succès.

Cette ligne prouve que l'inscription a été dédiée à un personnage dont l'aïeul portait un nom terminé en *sius* ou en *sus*. Or, comme on sait que des familles gauloises de distinction avaient emprunté aux Romains ou possédaient en propre l'usage de faire parade de leur généalogie, on peut se demander si tel n'est pas le cas du titulaire de l'inscription n° 1, dont la filiation serait mentionnée à la manière de certains prêtres de l'autel de Rome et d'Auguste, par exemple de *C. Julius, Otuaneuni filius, Rufus, C. Juli Geddemonis nepos, Epotserovidi pronepos,* lequel fit la dédicace de l'arc de Saintes; par exemple encore, de *C. Pompeius, M. Pompei Libonis filius, C. Pompei Sancti nepos, Sanctus,* à Lyon. Il se trouve que, par un singulier hasard, le seul personnage de nationalité turone, mentionné par une inscription, s'appelle Paternius Ursus; or, ce dernier nom, Ursus, a précisément une terminaison qui le rend apte à entrer dans l'inscription de Tours; de plus, le personnage qui le porte est un haut fonctionnaire de l'insti-

[1] Je dois dire cependant que M. Léon Palustre avait songé à rétablir ainsi le début du texte n° 1 : NERONI DRVSI NEPOTI. Comme on le verra plus loin, cette restitution, bonne en ce qui concerne le mot *Drusi*, devient inadmissible dès que l'on introduit le nom de Néron.

tution des Trois-Gaules, à laquelle ressortissait, comme on sait, le sacerdoce gaulois de Rome et d'Auguste. Malgré cette circonstance, je ne puis me résoudre à reconstituer en faveur d'Ursus, dans l'inscription de Tours, une généalogie modelée sur celle de ses collègues C. Julius Rufus et C. Pompeius Sanctus. L'inscription de Paternius Ursus mérite cependant d'être rapprochée des deux tituli de la *Civitas Turonorum Libera,* moins à cause de la restitution arbitraire et très-contestable qu'on tirerait du nom Ursus pour le fragment n° 1, qu'à cause de l'ethnique *Turonus* qui se rencontre dans ces trois seuls monuments épigraphiques. Elle a été découverte à Lyon, mais ne se retrouve plus aujourd'hui. Spon, qui nous en a conservé la copie, a sans doute transcrit fautivement PATERNO. au lieu de PATERNIO ou PATERNO, que je n'hésite pas à proposer comme correction de sa lecture. Je la donne avec cette légère modification et avec les suppléments de M. Léon Renier :

PATERNO
VRSO
TVRONO
OMNIB·HONO
RIB·APVD·SVOS
FVNCT·I*nquisitori*
GALLIAR*um*
P*rimus unquam*
EX CIVITATE·SVA
III·PROVINC*iae*
GALLIAE

Pour procéder méthodiquement à la reconstitution du fragment lapidaire de Tours, il convient d'indiquer d'abord et de discuter ensuite les seuls cas qui peuvent se présenter : le personnage auquel la cité des Turons a fait une dédicace était un membre de la famille impériale, ou un fonctionnaire public, ou enfin un simple particulier, dépourvu de toute qualification officielle.

De ces trois hypothèses, la dernière doit être tout d'abord écartée; car, si un monument avait été élevé par toute une cité à un simple particulier, l'inscription aurait nécessairement fait mention du motif d'un pareil honneur, qui ne s'expliquerait que comme témoignage de reconnaissance pour un éminent service ou pour un acte éclatant de libéralité; d'après les règles épigraphiques, cette mention aurait sa place marquée après l'énoncé des noms et de la filiation du titulaire; dans l'espèce, ce serait donc après le mot NEPOTI. Or, l'aspect de la pierre suffit pour montrer qu'il n'y a aucune lacune à remplir entre ce mot et le suivant, CIVITAS; le dispositif du texte, tel qu'il est gravé, s'oppose matériellement à toute insertion, et, par conséquent, met à néant l'hypothèse en vertu de laquelle le titulaire serait un simple particulier.

Il ne saurait davantage être un fonctionnaire public, prêtre, officier ou magistrat, car la qualification officielle devrait faire suite à l'énoncé de ses noms et de sa filiation, c'est-à-dire venir après le mot NEPOTI. Cette deuxième hypothèse est donc tout aussi inadmissible que la précédente.

La question se trouve ainsi ramenée à chercher dans les dynasties impériales les personnages dont les noms, terminés en *sius* ou en *sus,* s'accommoderaient aux exigences épigraphiques du fragment n° 1. Ces noms sont au nombre de cinq : Drusus, Messius[1], Carausius, Theodosius, Anastasius; des quatre derniers, je n'ai évidemment pas à m'occuper, en sorte qu'il reste le seul nom Drusus à prendre comme élément de restitution

DRV
SINEPOTI

Comme ce nom a été porté par plusieurs membres de la branche Claudienne des premiers Césars, quelques explications sont nécessaires pour faire reconnaître celui qu'il faut

[1] L'empereur Dèce s'appelait C. Messius Quintus Traianus Decius.

choisir. J'éliminerai d'abord tous les Drusus qui n'ont eu aucun petit-fils; c'est la condition imposée par le texte *Drusi nepoti*. En voici l'énumération :

1° Drusus Julius César, fils de l'empereur Tibère; de ses deux fils jumeaux, l'un, nommé Germanicus, mourut âgé de quatre ans; l'autre, nommé Tibère, avait dix-huit ans quand Caligula, son frère adoptif, le fit mettre à mort.

2° Drusus César, fils du célèbre Germanicus. Il avait vingt-cinq ans et venait d'épouser la fille d'Othon (plus tard empereur) avant qu'elle fût nubile, quand l'empereur Tibère, son grand-oncle, le fit mourir de faim.

3° L'empereur Claude, qui portait les noms de Tiberius Claudius Drusus, avant la mort de son frère Germanicus, époque à laquelle il quitta le surnom de Drusus pour celui de Germanicus. Ses deux fils, Drusus et Britannicus, moururent sans postérité.

4° Drusus, fils de Claude et de sa troisième femme, Plautia Urgulanilla. Il mourut dans son adolescence à Pompéi, s'étant étranglé avec une poire qu'il faisait sauter en l'air et qu'il recevait dans la bouche. Il était fiancé à la fille de Séjan.

5° L'empereur Néron, qui s'appelait Nero Claudius Drusus Germanicus, après avoir été adopté par Claude.

Cette élimination faite, il se trouve que Nero Claudius Drusus, frère cadet de l'empereur Tibère, dont il nous reste à parler, est le seul Drusus qui satisfasse à la condition imposée par le mot *nepoti;* on peut même dire qu'il y satisfait surabondamment, car on ne lui connaît pas moins de huit petits-fils, à savoir :

D'une part, dans la lignée de son fils aîné Germanicus : Caïus César dit Caligula, Néron César et Drusus César, ces deux derniers condamnés à mourir de faim par ordre de l'empereur Tibère; plus trois enfants morts en bas âge, l'un nommé Caïus, l'autre Tiberius, et le troisième, de prénom inconnu.

D'autre part, dans la lignée de son second fils Claude : Drusus, né de Plautia Urgulanilla, et Britannicus, né de Valeria Messalina.

Parmi ces huit petits-fils de Néron Drusus, l'illustre vengeur du désastre de Varus, lequel dois-je choisir comme désigné par le mot *nepoti* de l'inscription de Tours? Il faut procéder ici à un nouveau travail d'élimination; ce sera, à proprement parler, un triage au deuxième degré. D'un seul trait, j'exclus les six Césars formant la lignée masculine de Germanicus. En effet, ce dernier, ayant été adopté par Tibère, lui-même fils adoptif d'Auguste, était passé de la gens Claudia dans la gens Julia; il en résulte que Tibère était légalement substitué à Néron Drusus en qualité d'aïeul des fils de Germanicus, c'est-à-dire qu'aucun d'eux ne pouvait plus officiellement faire remonter sa filiation à Néron Drusus. Ils sont donc, tous les six, étrangers au Drusus de l'inscription de Tours.

Le cas est tout autre pour les deux fils de Claude; l'un et l'autre avaient incontestablement un droit égal à se dire *Drusi nepos,* puisque Claude, à la différence de son frère Germanicus, était resté dans la gens Claudia, et était qualifié *Drusi filius,* comme le prouvent les monuments épigraphiques et numismatiques de son règne.

A la vérité, Claude avait un autre fils, non par le sang, mais par l'adoption : je veux parler du fils de sa nièce Agrippine qu'il avait épousée, et qui fut empereur sous le nom de Néron. Mais on ne saurait faire entrer ce personnage en ligne de compte; car Néron, tout en se disant fils de Claude, s'est toujours gardé de faire remonter sa généalogie d'adoption à Néron Drusus, parce qu'il se piquait de compter le divin Auguste au nombre de ses aïeux, et qu'il était même parvenu à établir sa descendance au moyen d'une fiction légale. En effet, le mot *nepos* signifiant indifféremment « petit-fils » ou « neveu », Néron pouvait, à double titre, se dire *Germanici nepos,* puisque,

d'une part, il était fils adoptif de Claude, frère de Germanicus, et qu'il était, en ce sens, neveu de Germanicus, et puisque, d'autre part, il était fils d'Agrippine, fille de Germanicus, et se trouvait ainsi petit-fils de Germanicus en ligne maternelle [1]. Grâce à cet artifice de langage, Néron se qualifiait *Divi Claudii filius, Germanici Caesaris nepos, Tiberii Caesaris Augusti pronepos, Divi Augusti abnepos.* On ne saurait donc voir en lui le *Drusi nepoti* de l'inscription de Tours, et l'on est assuré qu'elle se rapporte seulement à l'un des deux fils issus de Claude. Le choix à faire est embarrassant au premier abord; cependant, en y regardant de plus près, je découvre qu'entre les dénominations des deux frères germains il existe une différence essentielle, qui me fournira le critérium nécessaire pour écarter l'un et admettre l'autre.

Claude, resté personnellement étranger à la gens Julia, ne prit le surnom de César qu'à son avénement à l'empire, en l'an 41, dix ans après la mort de son fils Drusus. Ce dernier n'avait donc jamais porté le nom de César, et, sauf son prénom qui nous est inconnu, mais qui était probablement Tiberius ou Nero, on peut affirmer qu'il s'appelait Tiberius? (ou Nero?) Claudius Drusus. Admettons un instant qu'il soit le titulaire de l'inscription de Tours; la règle épigraphique exigerait que les trois noms y figurassent, et que le cognomen *Druso* fût rejeté après le mot *nepoti,* en sorte que le texte aurait été ainsi conçu : « [*Ti*. ou *Neroni* Claudio, Ti. filio, Dru] si nepoti, Druso, Civitas Turonorum libera. » Or, j'ai déjà fait remarquer que le texte lapidaire ne se prête à aucune insertion entre les mots *nepoti* et *civitas.* Il y a donc un obstacle insurmontable à ce que la restitution se fasse au moyen des noms de Drusus,

[1] Un exemple authentique de filiation en ligne maternelle nous est donné par Suétone, qui nous apprend que Galba s'inscrivait sur ses statues : *Q. Catuli Capitolini pronepos;* sa mère, Mummia Achaïca, était, en effet, née de Lutatia, fille de Q. Lutatius Catulus Capitolinus.

fils de Claude et d'Urgulanilla, petit-fils du célèbre Néron Drusus.

La même difficulté ne se présente pas si l'on opère avec les noms du fils de Claude et de Messaline. Étant né pendant le règne de son père, vingt jours après son avénement en l'an 41, il a toujours, à la différence de son frère germain, porté le surnom de César, et cette particularité permet de le désigner d'une manière suffisamment claire, et non moins officielle, en sous-entendant le nom gentilice *Claudio*[1], et même le prénom, comme cela se voit sur un certain nombre de monuments épigraphiques relatifs aux autres Césars. Cette suppression a pour effet de ne pas obliger à rejeter le cognomen *Britannico* après le dernier terme de l'énumération généalogique, et a, par conséquent, une importance capitale pour la réussite de ma tentative de reconstruction.

La suite complète des noms de Britannicus nous étant révélée par la légende d'un rarissime grand bronze romain,

TI·CLAVDIVS·CAESAR·AVG·F·BRITANNICVS

nous possédons tous les éléments voulus pour la restitution du texte, que je mets sous la forme très-régulière : « [Britannico Caesari, Augusti filio, Dru]si nepoti, Civitas Turonor(*um*) lib(*era*), » ou sous la forme non moins régulière : « [Ti. Britannico Caesari, Ti. Claudi Caesaris Augusti filio, Dru]si nepoti, Civitas Turonor(*um*) lib(*era*)[1]. »

Quelle que soit, du reste, celle que l'on préfère, je pense

[1] Depuis que cette note a été communiquée à l'Académie, M. Léon Renier m'a fait remarquer qu'il n'était pas indispensable de supprimer le nom gentilice de Britannicus; il lui semble même que, si le monument de Tours a été effectivement élevé en l'honneur de l'expédition de Bretagne, le surnom *Britannico*, apparaissant pour la première fois, n'eût pas désigné d'une manière suffisamment claire le personnage auquel il était appliqué, sans l'accompagnement de son nom gentilice. En conséquence, l'inscription pourrait être restituée ainsi : « [Ti. Claudio Britannico Caesari, Ti. Claudi Caesaris Augusti filio, Dru]si nepoti, civitas Turonor(*um*) lib(*era*). »

avoir rigoureusement démontré que le fragment lapidaire n° 1 ne saurait convenir à aucun autre personnage que Britannicus. Ce surnom lui fut donné à l'occasion de l'expédition de Bretagne, entreprise par son père en l'an 44. Auparavant, il portait celui de Germanicus. Nous savons aussi qu'il périt empoisonné par son frère adoptif Néron, en l'an 55. C'est donc dans l'intervalle de ces deux années que l'inscription a été gravée.

Dion Cassius et son abréviateur Xiphilin rapportent que Claude reçut le surnom de Britannicus; mais ce surnom ne figure sur aucune de ses monnaies, ni sur aucune de ses inscriptions. Je croirais volontiers que, par le même sentiment de modestie dont il donna une preuve manifeste en s'abstenant de prendre le prénom d'*Imperator,* Claude n'accepta point pour lui personnellement le surnom que lui décerna le Sénat, mais qu'il le transféra à son fils, préférant pour lui-même continuer à porter celui de Germanicus, illustré par son frère et par son père.

Après avoir donné la restitution théorique de la partie absente du fragment n° 1, je vais essayer de la réaliser au point de vue de l'exécution pratique. A cet effet, je remarque que les trois lignes qui subsistent encore en entier correspondent bout pour bout entre elles, sauf l'avant-dernière, dont la tête dépasse légèrement à gauche la verticale à laquelle s'appuient les têtes de la première et de la dernière ligne; il semble que le lapicide ait voulu mettre en vedette l'initiale du mot *Civitas,* par lequel débute la proposition *Civitas Turonorum libera,* sous-entendu *dedicavit* ou *poni jussit.* Une disposition semblable se retrouve, par exemple, sur la fameuse Table Claudienne de Lyon, chaque fois qu'un commencement de phrase coïncide avec un alinéa. Il est permis de croire que le lapicide, se conformant à cet usage, avait également mis en vedette la première tête de ligne que nous ne possédons plus.

Si donc nous la rétablissons par la pensée, l'inscription aurait sans doute présenté l'aspect suivant :

TIBRITANNI
COCAESARI
TICLAVDI
CAESARIS
AVGVSTI
FILIODRV
SINEPOTI
CIVITASTV
RONORLIB

ou bien

BRITANNI
COCAESARI
AVGVSTI
FILIODRV
SINEPOTI
CIVITASTV
RONORLIB

Je rapporte ici, à titre de rapprochement intéressant, deux autres inscriptions qui offrent avec la précédente une curieuse analogie : l'une a été trouvée à Scardona, en Dalmatie; par son âge, elle est presque contemporaine de celle de Britannicus; elle a été dédiée à son cousin Néron César par les cités liburniques (*Corp. insc. lat.* t. III, n° 2808).

NERONI·CAESARI
GERMANICI·F·TI·
AVG·N·DIVI·AVG·PRO
FLAMINI·AVG·
CIVITATES LIBVRNIÆ

L'autre inscription existe à Saint-Paulien (Haute-Loire) :

ETRVSCILLAE
AVG CONIVG
AVG N
CIVITAS VELLAVORVM
LIBERA

Du fragment lapidaire n° 2 de Tours je n'ai que peu de chose à dire, si ce n'est qu'il paraît avoir formé la fin d'une inscription analogue au n° 1, et dédiée à quelque autre membre de la famille impériale. Il n'offre d'autre particularité que la hauteur de la lettre initiale C, plus grande que les lettres suivantes, comme si le lapicide avait voulu mettre ce passage en évidence; ceci confirme la conjecture que j'ai faite à ce sujet en ce qui concerne le fragment n° 1.

Le fragment n° 3 est difficile à restituer avec certitude; on entrevoit cependant que le groupe de lettres VNI a fait partie de la formule *tribunicia potestate;* que le groupe VI est peut-être l'expression numérale du quantième de cette puissance tribunice, et le groupe RA une syllabe du mot *imperator;* à moins toutefois qu'on ne voie dans VI et RA deux lambeaux des mots *civitas* et *libera*.

En supposant ce fragment n° 3 contemporain des précédents, il se rapporterait à l'empereur Claude lui-même, dont les surnoms (Caesar)i A(ugusto) n'auraient laissé d'autres traces que les lettres du milieu IA; peut-être l'inscription se lisait ainsi: « [Ti. Claudio, Drusi filio, Caesar] IA[ugusto Germanico, Pontif. Max. Trib]VNI[cia potestate] VII [cos. iiii, impe)RA[tori, » etc.

En présence de ces trois fragments, évidemment de même origine et de même destination, je conjecture qu'il y avait pour chaque membre de la famille régnante une dédicace analogue, et que toutes ces inscriptions étaient gravées sur les murs d'un même monument, élevé dans la cité de Tours après la guerre de Bretagne. Je rappelle à ce propos que, d'après Dion, le Sénat décréta que deux arcs de triomphe seraient élevés en commémoration de cette glorieuse campagne, l'un à Rome, l'autre à Gessoriacum, le port où Claude s'embarqua. On possède quelques-unes des inscriptions de l'arc de Claude à Rome; je ne sais si l'on retrouvera à Boulogne des restes de l'autre arc: quoi qu'il en soit, il est permis de supposer que Tours et d'autres cités s'empressèrent de se conformer à un usage qui n'était point sans précédents sur le sol même de la Gaule, témoin l'arc de Saintes orné d'inscriptions en l'honneur des membres de la famille de Tibère. L'expédition de Bretagne eut un retentissement immense jusque dans les parties les plus reculées de l'empire, comme le prouve une inscription de Cyzique, naguère savamment commentée devant l'Académie par M. Georges Perrot, et on ne s'étonnera

pas que les Gaulois aient saisi l'occasion de témoigner leur admiration et leur reconnaissance pour le prince qui, au début de sa carrière politique, s'était fait l'avocat de leurs intérêts devant le Sénat, en prononçant le célèbre discours que nous connaissons par le double témoignage de Tacite et de la Table Claudienne de Lyon.

## N° IV.

### SUR GUILLAUME DE MACHAUT ET LA PRISE D'ALEXANDRIE, PAR M. DE MAS LATRIE.

M. de Mas Latrie, en s'appuyant sur des documents nouvellement retrouvés aux Archives nationales, prouve qu'il y eut, dès le XIVe siècle, en France, deux familles de Machaut ou Machault, l'une noble et déjà parvenue aux grands offices de la couronne dès le XIIIe siècle, l'autre non noble, mais probablement originaire du village de Machaut.

Guillaume de Machaut, l'auteur de nombreuses poésies, appartenait à cette dernière famille, dont quelques membres furent anoblis à la fin du XIVe siècle.

Si Guillaume de Machaut, le célèbre et populaire écrivain du moyen âge, est le même, comme tout l'annonce, que le valet de la chambre du roi Philippe le Bel, il n'a pu naître, comme on l'a dit, en 1300, puisqu'en l'année 1308 le roi lui donnait un fief situé dans la Beauce, pour le récompenser de services déjà anciens.

Le mémoire et la communication de M. de Mas Latrie ont pour objet principal l'examen de la *Prise d'Alexandrie,* grande composition historique de Guillaume de Machaut, qui est une sorte de chronique générale du règne de Pierre Ier de Lusignan, roi de Chypre. La partie la plus considérable de l'œuvre est le récit de l'expédition d'Alexandrie en 1365, avec les annexes antérieures et postérieures qui se rattachent à ce grand fait

militaire, en réalité la dernière croisade. Machaut en a reçu la narration d'un témoin oculaire, Jean de Reims, écuyer de Champagne. Tous les monuments originaux connus justifient l'exactitude de son récit. La fin de la chronique, concernant le soulèvement des barons de Chypre et l'assassinat du roi Pierre de Lusignan, est moins satisfaisante. Machaut a appris ces faits de Gautier de Conflans, autre écuyer passé en Chypre à l'occasion des guerres du roi Pierre, et qui prétend avoir vu de ses yeux la scène du meurtre. Mais les témoignages les plus graves et les plus nombreux contredisent ses assertions. Gautier de Conflans ne paraît avoir été qu'un écho peu fidèle des bruits et des rumeurs populaires. Il n'a rien vu personnellement du drame intime qui se passa au palais de Nicosie dans la nuit du 17 janvier 1369. L'autorité considérable des chroniques de Machera, Strambaldi et Amadi tend à établir péremptoirement, et contre le récit de Gautier de Conflans, que les frères du roi, le prince d'Antioche et le connétable du royaume, Jean et Jacques de Lusignan, furent étrangers non-seulement à la perpétration, mais à la pensée même du meurtre.

## N° V.

NOTICE SUR LE PÈRE PACIAUDI, THÉATIN ITALIEN QUI FUT MEMBRE ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS, ET CORRESPONDANT DU COMTE DE CAYLUS, PAR M. CH. NISARD.

Il y a plus de cent ans, c'est-à-dire en 1757, l'Académie des inscriptions nommait son correspondant étranger, en remplacement de l'Italien Gori, un autre Italien qu'elle nommait douze ans après membre associé, en remplacement de l'abbé Venuti. Cet autre Italien était le Père Paciaudi, théatin. De 1757 à 1765, ce Père entretint avec le comte de Caylus une correspondance suivie. Ses lettres ont été publiées en 1802 par Sérieys: elles sont à la fois savantes, spirituelles et rem-

plies d'anecdotes sur les personnages et les livres de son temps, en Italie comme en France, et enfin d'une lecture faite pour charmer tous les amis de la littérature érudite, des arts et des antiquités. Ce qui ressort de cette correspondance, c'est surtout la part considérable que le Père a prise aux cinq derniers volumes du *Recueil d'antiquités* du comte, et dont, malgré les aveux de Caylus, on était loin de connaître toute l'étendue. Mais cela apparaît avec la dernière évidence dans les lettres du comte auxquelles répondent et donnent lieu tour à tour celles de son ami. On y voit Caylus dans tout le feu de la composition de ce recueil fait à bâtons rompus et au fur et à mesure des arrivages de matériaux. Les demandes d'antiquités et d'explications qu'il adresse à Paciaudi, et qui se succèdent et se poussent comme un flot pousse l'autre; la lassitude dont il se plaint, le découragement où il tombe, après avoir dit de chaque volume publié que c'est bien le dernier; l'espérance à laquelle il renaît après de nouveaux envois de Paciaudi, accompagnés de nouvelles explications; enfin la joie qu'il ressent, lorsque son sixième volume est sorti de dessous la presse, et qu'il entrevoit la possibilité, en présence des matériaux qui lui restent encore, d'en faire un septième : voilà le fond de ces lettres écrites à la diable, et d'autant plus abandonnées qu'il ne vient jamais à la pensée de l'auteur qu'elles puissent tomber un jour sous les yeux du public. Mêlez à ces épanchements qui tiennent moins de l'amitié que de la profession, mêlez, dis-je, et à très-forte dose, les nouvelles recueillies par Caylus aux dîners de M^me^ Geoffrin, où il assistait régulièrement tous les lundis, des anecdotes sur les gens de lettres et les philosophes qui faisaient alors le plus de bruit; des jugements sur leur personne et sur leurs écrits, pleins de liberté et d'audace; une manière de considérer les jésuites et les moyens mis en œuvre pour arriver à leur suppression, qui ne cède guère en violence aux attaques à force

ouverte dont ils étaient alors l'objet; une crédulité à l'égard de certains faits, si absurdes qu'ils fussent, qui leur étaient imputés, à rendre invraisemblable le scepticisme qui fut toute sa religion jusqu'à la fin de sa vie; enfin une animosité contre les dignitaires de l'Église, principalement les évêques, qui se traduit en paroles tantôt burlesques, tantôt cyniques, dont on ne peut ne pas rire d'abord, mais dont on regrette et condamne aussitôt après l'indécence et la dureté.

Paolo-Maria Paciaudi, fils d'un médecin de la cour de Turin, naquit en cette ville le 23 novembre 1710. Il fit ses premières études à Turin, chez les jésuites, et les fit excellentes. Il est à croire qu'il en demeura reconnaissant à ses maîtres: il ne put toutefois aller jusqu'à les aimer. Il devint en effet leur ennemi et le fut toute sa vie. Sorti des jésuites, il entra à l'université de Turin, et, son cours terminé, il alla à Venise où il prit l'habit de théatin. Il avait alors dix-huit ans. Il fit sa philosophie à Bologne et sa théologie à Gênes où il professa bientôt après lui-même la science qu'il avait apprise à Bologne. Il se livra ensuite à la prédication, et pendant dix ans il y eut beaucoup de succès. Il composa dans cet intervalle des oraisons funèbres, des panégyriques de saints, et quelques écrits sur les antiquités profanes et religieuses. Son premier ouvrage sur ce dernier sujet fut un petit traité des antiquités de Ripatransona [1]. Vinrent ensuite une dissertation sur une statuette en bronze de Mercure [2]; une autre sur l'usage des bains chez les chrétiens [3], réimprimée huit ans après avec des corrections et des augmentations considérables; une autre sur un bas-relief funéraire [4]; un commentaire sur le port de l'ombelle chez les anciens [5]; un autre sur une statue trouvée

[1] Dans les *Miscellanea di varie operette;* Venise, 1740, t. VI, p. 73 et suiv.
[2] *Dissertazione sopra una statuetta de Mercurio ;* Naples, 1747, in-4°.
[3] *De sacris christianorum balneis;* Venise, 1750, in-4°.
[4] *Diatribe qua graeci anaglyphi interpretatio traditur;* Rome, 1751, in-4°.
[5] *Σκιαδιοφόρημα, sive de umbellæ gestatione;* Rome, in-4°.

à Bénévent, et qui représentait un mesureur de blé [1]; enfin un gros traité sur le culte de saint Jean-Baptiste [2].

Paciaudi était à Rome lorsqu'il publia les quatre derniers de ces écrits. Il y avait été appelé par ses supérieurs et nommé successivement procureur général et consulteur de son ordre. Il était de plus historiographe de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et jouissait, tant à cause de ces titres divers que de son mérite personnel, d'une faveur particulière auprès du pape Benoît XIV. En 1755, l'abbé Barthélemy étant à Rome, Paciaudi se rencontra avec lui chez l'ambassadeur de France, le comte de Stainville, depuis duc de Choiseul. Ils s'y lièrent de la plus étroite amitié. L'abbé mit le théatin en relation avec le comte de Caylus, et c'est à cette circonstance que nous devons la correspondance dont il a été parlé ci-dessus, et qui fut si utile à Caylus. L'objet principal en est, de la part du comte, des demandes d'antiquités pour en former son recueil; de la part du religieux, des demandes d'écrits de toute sorte concernant les jésuites. Elle s'ouvrit par l'envoi que Paciaudi fit à Caylus, en 1756, d'un traité sur la cubistique chez les anciens [3], et ne prit toutefois son essor qu'en 1758, pour se continuer ensuite sans interruption jusqu'en septembre 1765, très-peu de jours avant la mort de Caylus. On a déjà dit que les lettres de Paciaudi avaient été publiées; celles de Caylus sont à la veille de l'être.

Paciaudi poursuivait ses études sur les antiquités. L'année 1756 vit encore paraître son commentaire sur un puits sacré découvert dans le Bolonnais [4], et l'année suivante ses remarques philologiques sur les médailles de Marc-Antoine le triumvir [5]. C'est un des plus intéressants de ses écrits, un de

[1] *De Beneventano Cereris augustæ mensore Ἐξήγησις*; Rome, 1753, in-4°.
[2] *De cultu sancti Joannis Baptistæ*; Rome, 1755, in-4°.
[3] *De athletarum κυβιστήσει*; Rome, 1765, in-4°.
[4] *Puteus sacer agri Bononiensis*; Rome, 1756, in-4°.
[5] *Ad nummos consulares Marci Antonii triumviri animadversiones*; Rome, 1757 in-4°.

ceux pour lesquels il a le plus fouillé l'histoire, où il a fait preuve de la meilleure critique, et où il a traité diverses questions de numismatique qui, pour être depuis lors devenues banales, à force d'être prouvées, n'en étaient pas moins neuves encore de son temps ou à peine entrevues. Sa correspondance avec Caylus remplissait presque tous les moments qu'il eût donnés à ses propres études, ou plutôt elle faisait partie de ces mêmes études. Elle était dans sa plus grande activité quand Paciaudi alla à Naples, visita Herculanum, Pompéi et le musée formé des monuments exhumés de leurs ruines. Il pensait bien faire profiter Caylus lui-même de ce voyage, et s'y procurer quelques-unes de ces « guenilles » antiques si chères à son ami. Déçu à cet égard à cause de la surveillance rigoureuse dont les visiteurs étaient l'objet, il ne put rien envoyer à Caylus, non pas même un dessin. Il espérait au moins lui envoyer des remarques sur certaines pièces du musée royal; mais s'il le fit une fois, il ne le fit pas deux. « Le marquis de Tanucci, écrit-il à Caylus, a défendu qu'on me donnât l'entrée du muséum royal. Les académiciens jaloux ont dit au marquis que j'examine tout avec exactitude, que je prends note de tout, et qu'ayant des correspondances littéraires et devant voyager, je rendrais publiques ces antiquités avant qu'elles n'aient été éclaircies et publiées par l'Académie[1]. »

Pendant qu'il était à Naples, le cardinal Passionei mourut, laissant une des plus belles bibliothèques particulières de l'Italie. Du Tillot, ministre de l'infant don Philippe, duc de Parme, eut l'ordre de l'acheter. Le prince le chargea en même temps de lui désigner un bibliothécaire. Du Tillot indiqua Paciaudi qui fut agréé. Il connaissait le Père par tout le bien qu'on en disait en Italie, et que lui en avait rapporté Caylus avec lequel ce ministre était en correspondance depuis environ deux ans. Et comme alors le prince faisait faire des fouilles à

[1] Il veut dire l'Académie des Ercolanesi à Naples.

Véleia, Du Tillot fit ajouter au titre de bibliothécaire celui d'antiquaire de Son Altesse Royale. Paciaudi accepta cette double fonction, vint à Paris avant d'en prendre possession, y vit pour la première fois son ami Caylus, les philosophes qu'il rencontra aux lundis de M[me] Geoffrin et que, non plus que Caylus, il n'eut garde de fréquenter, assista régulièrement aux séances de l'Académie des inscriptions, et, après un séjour d'environ six mois, revint en Italie en passant par Besançon où l'Académie de cette ville l'élut son associé.

A peine installé à Parme, il se mit avec ardeur à la formation de la bibliothèque. Celle de Passionei lui avait échappé, le pape l'ayant retenue et achetée pour la verser dans celle du Vatican; une autre, celle du comte Pertusati, de Milan, lui échappa également, la cour de Vienne en ayant défendu la vente. Il ne se découragea pas pour cela. Il acheta des livres en Allemagne, en Hollande, en Italie, en France où Caylus lui fut alors d'un grand secours. Bientôt il eut rassemblé plusieurs milliers de volumes et quelques manuscrits. Les fouilles de Véleia dont il avait la surintendance ne tournèrent pas aussi bien qu'il l'avait espéré; c'est à peine s'il en tira quelques «guenilles» dont le duc de Parme lui commanda de faire présent de sa part à Caylus. Les plus beaux morceaux et encore en fort petit nombre, et parmi lesquels la table alimentaire de Trajan et la loi Rubria qui sont de premier ordre, formèrent le fonds du musée des antiques confié aussi à sa direction. La pénurie des découvertes ultérieures fit bientôt abandonner les fouilles. La bibliothèque seule continua à s'agrandir, et offrit bientôt un ensemble de livres capable de faire moins regretter la perte de l'ancienne bibliothèque Farnèse qui avait été transportée à Naples et qu'elle remplaça.

Paciaudi n'était point encore établi à Parme, lorsqu'il publia ses *Monumenta Peloponnesia*[1]. Ce n'est pas seulement le plus

[1] Deux volumes in-4°. Rome, 1761.

savant de ses écrits, c'en est aussi le plus considérable. Ce fut à la prière de Bernardo Nani dont les ancêtres avaient rapporté ces monuments du Péloponèse, qu'il se chargea de les expliquer. Il se borna toutefois à l'interprétation des inscriptions grecques que ces monuments portaient pour la plupart; il omit tout à fait les inscriptions latines. Tous les monuments dont il parle dans cet écrit y sont représentés fort bien gravés, et c'est ainsi qu'il en use d'ailleurs dans tous les autres ouvrages où il traite des sujets d'antiquité. Ses *Monumenta Peloponnesia* ne sont pas sans doute exempts d'erreurs, mais en général Paciaudi y fait preuve d'autant de sagacité que d'érudition, et y décide sur plus d'un point d'une manière exacte et définitive.

En juillet 1765, l'infant don Philippe mourut; moins de deux mois après, Caylus mourait également, l'un et l'autre laissant, si l'on peut dire, Paciaudi veuf et de son protecteur et de son ami. Il en eut un profond chagrin. L'infant don Ferdinand qui succéda à don Philippe, son père, ne changea rien d'abord dans le gouvernement des duchés; il garda Du Tillot comme premier ministre, maintint Paciaudi dans ses emplois, et de plus il le nomma, en 1768, surintendant de l'enseignement public, après la suppression des jésuites qui en étaient chargés. La même année Paciaudi versait dans la bibliothèque ducale celle des jésuites, et faisait l'ouverture solennelle de ce magnifique établissement par un discours prononcé en présence de l'archiduc, qui fut depuis l'empereur Léopold II. Enfin, il appelait Bodoni à Parme, et l'aidait à fonder l'imprimerie bodonienne qui fut bientôt célèbre dans toute l'Europe.

Jusque-là donc tout lui avait prospéré. Il en fut de même jusqu'en 1771. Mais alors, entraîné dans la chute de Du Tillot à qui l'archiduchesse d'Autriche Marie-Amélie n'avait jamais pardonné l'opposition qu'il avait faite à son mariage

avec don Ferdinand, Paciaudi fut destitué de toutes ses charges, éloigné de la cour, et relégué dans un couvent de Parme. L'entrée même de la bibliothèque et du musée lui fut interdite. Six mois après, le prince, honteux d'avoir accueilli trop légèrement les calomnies dont le Père avait été l'objet, reconnaissait son innocence et lui rendait ses honneurs et ses emplois. Cette restauration dura deux ans pendant lesquels Paciaudi eut tout le temps de s'apercevoir que, grâce à de nouvelles intrigues ourdies contre lui, il n'obtenait plus du prince ni de ses ministres la considération et la confiance dont il avait joui autrefois. Il donna sa démission qui fut acceptée, et il se retira à Turin dans un couvent de son ordre. Il y demeura quatre ans. Alors, saisi de nouveaux remords et cédant à un nouveau repentir, don Ferdinand le rappela une seconde fois. Paciaudi s'excusa sur son âge, sur sa santé et ne voulut pas revenir. Voyant qu'à lui seul il ne pourrait triompher de la résistance du Père, le prince pria Victor-Amédée, roi de Sardaigne, dont Paciaudi était le sujet, de lui commander d'obéir; ce qui fut exécuté. Paciaudi partit donc. Il arriva à Parme à la fin de mars 1778. Ceux qui l'avaient remplacé soit à la bibliothèque, soit au musée, avaient été renvoyés. Il trouva, pour ainsi dire, la maison vide de ses hôtes intrus, et il eut toute la liberté de la remplir comme il lui plairait. Ce qu'il trouva aussi, c'est cette belle bibliothèque dont il était le créateur, toute bouleversée et dans un inexprimable désordre. La prétention de faire mieux que lui, jointe à l'espoir de faire oublier à jamais le bibliothécaire disgracié en détruisant tout ce qui pouvait témoigner en sa faveur, avait été la cause de ce bouleversement. C'est un jeu qui se joue communément sur de plus vastes théâtres, et où le plus grand dommage est pour les enjeux. Paciaudi n'eut pas trop du reste de sa vie pour réparer celui qui avait atteint sa bibliothèque.

Vers la fin de 1781, il fut attaqué de la goutte et de

« mille autres maux, écrivait-il à M. Hennin[1], qui ne lui laissaient pas de repos, et qui, à l'âge où il était, l'avertissaient qu'il devait s'attendre à quelque chose de pis que des infirmités. » L'année suivante, il eut une crise dont il pensa mourir; mais il n'en revint que pour demeurer dans un état de faiblesse qui lui rendit tout travail impossible. Enfin une attaque d'apoplexie l'emporta le 1er février 1785, à l'âge de soixante-quinze ans.

Outre sa correspondance avec le comte de Caylus, Paciaudi en eut une également avec l'abbé Barthélemy et une autre avec Pierre Mariette. On a les lettres de celui-ci et de celui-là qui seront imprimées à la suite de celles de Caylus. On ne sait ce que sont devenues les lettres de Paciaudi à l'un et à l'autre; il serait à souhaiter qu'un jour elles se découvrissent.

## N° VI.

### NOUVELLES RECHERCHES SUR LES TERRES CUITES GRECQUES, PAR M. LÉON HEUZEY.

(RÉSUMÉ.)

I. *Groupe de Déméter et de Coré.* Parmi les opinions diverses émises par les archéologues pour expliquer la signification des figurines de terre cuite que l'on trouve dans les tombeaux grecs, deux systèmes surtout sont en présence. Les partisans de l'ancienne école symbolique inclinent à y reconnaître presque exclusivement des divinités, tandis que l'opinion aujourd'hui en faveur en arrive, par une exagération contraire, à vouloir bannir presque complétement les sujets religieux du cycle des figurines funéraires; pour caractériser cet ordre de représentations, elle emprunte même très-improprement au langage de l'art moderne le nom de *sujets de genre*.

[1] Lettre du 23 novembre 1781. L'original de cette lettre et de neuf autres, adressées au même personnage, se trouve à la bibliothèque de l'Institut.

Quand il s'agit d'une étude encore aussi peu avancée que celle des terres cuites, la bonne méthode n'est pas de chercher une explication générale, qui embrasse l'ensemble des monuments connus, mais de former, sans parti pris, un certain nombre de groupes naturels, dont la signification se dégage d'elle-même par le seul rapprochement des représentations mieux caractérisées que les autres. C'est la marche que j'ai suivie dans un précédent travail sur les figurines de *femmes voilées*[1]. Un petit groupe du musée du Louvre, provenant de l'Italie, m'avait fourni mon principal argument pour faire rentrer beaucoup de ces figures dans la classe des sujets religieux, se rapportant au mythe de Déméter. La femme voilée s'y trouve, en effet, accompagnée d'une autre figure couronnée de feuillages et de fruits, qui s'appuie avec un tendre abandon sur l'épaule de sa compagne, rappelant à l'esprit la réunion des deux Grandes Déesses, sous les formes italiennes de Cérès et de Libéra[2]. L'importance traditionnelle de ce groupe est aujourd'hui démontrée par un autre groupe du musée du Louvre, provenant de la Grèce et appartenant à la belle époque de l'art des coroplastes : ici la figure qui appuie la main sur l'épaule de la femme voilée est coiffée du *κεκρύφαλος* et tient une pomme; mais c'est toujours le même contraste entre les deux types, avec la même expression de mutuelle tendresse[3]. L'art grec n'avait pu manquer de s'emparer du magnifique motif sculptural que lui avait préparé la légende, lorsqu'elle montrait Déméter et sa fille se retrouvant et se tenant embrassées, *ἀμφαγαπαζόμεναι*. Le geste familier par lequel l'une des figures appuie sa main sur l'épaule de l'autre est la traduction plastique de cette tendre affection,

[1] Dans les *Monuments grecs*, publiés par l'Association des études grecques, 1873 et 1874. Cf. les *Comptes rendus de l'Académie*, 1874, p. 19.

[2] *Monuments grecs*, 1874, pl. I, fig. A, pl. III du tirage à part : *Recherches sur les figures de femmes voilées dans l'art grec.*

[3] *Monuments grecs*, 1876, pl. I.

comme le montre en termes formels Pausanias à propos d'un groupe colossal érigé en Arcadie, dans le sanctuaire des deux déesses, et comme le prouve aussi toute une série de groupes analogues, depuis les terres cuites primitives de Rhodes et les figurines hiératiques de Chypre jusqu'aux terres cuites de la Cyrénaïque et jusqu'aux miroirs étrusques, sur lesquels le nom d'*Alpnu* désigne certainement Perséphone[1]. Le sujet de la réunion des Grandes Déesses tenait une telle place dans les croyances mythologiques des Hellènes que la religion l'avait imposé à l'art dès sa naissance.

II. *Les cueilleuses de fleurs et les joueuses d'osselets.* Je voudrais maintenant examiner une autre série de figurines, dont l'étude nous conduira à des résultats assez différents de ceux qui viennent d'être énoncés, mais sans nous faire encore rencontrer de véritables sujets de genre. Il s'agit de ces figurines de jeunes femmes demi-agenouillées que l'on a prises tour à tour pour des représentations de Coré cueillant des fleurs ou pour des joueuses d'osselets, en appuyant cette dernière explication sur une monnaie de Kiérion et sur un petit groupe trouvé à Canosa, où les osselets sont très-certainement figurés.

L'étude des monuments prouve que les deux interprétations subsistent l'une à côté de l'autre et qu'elles ne s'excluent pas. C'est ce que démontre en particulier une figurine du musée du Louvre, qui représente une jeune femme à demi agenouillée, tenant une grappe de raisin[2]. Cet attribut en fait une vendangeuse, si l'on veut même une héroïne bachique comme Ariadne ou Érigone; mais de toute manière on trouve là une action analogue à celle de cueillir des fleurs et qui s'accommode d'une attitude presque identique.

D'un autre côté, la présence des joueuses d'osselets parmi

[1] Gerhard, *Etruskische Spiegel*, 324 et 324[b], cf. 323. *Revue archéologique*, 1865, vol. XI, p. 234, lettre de M. de Witte.

[2] Voir cette figure et les suivantes dans les *Monuments grecs*, 1876, pl. II.

les terres cuites funéraires, dès le temps de la belle époque de l'art grec, est prouvée par des exemples incontestables. Une autre figurine de Tanagre, au musée du Louvre, du style le plus fin et le plus élégant, représente la jeune fille accroupie, occupée à jeter les osselets à l'aide du cornet appelé φῖμος et tenant de l'autre main un petit sac que l'on a pris à tort pour une bourse ou pour un filet contenant une balle. La forme de cet objet, représenté aussi sur une coupe à sujets éphébiques, signée du peintre Hiéron, montre qu'il devait servir à serrer de menus jouets comme des osselets ou des dés.

Est-ce une raison pour ne voir dans la représentation du jeu d'osselets qu'un simple sujet de genre? La difficulté est toujours d'expliquer la cause qui faisait placer de semblables représentations auprès des morts. Il faut se rappeler que l'antiquité grecque a introduit ce jeu dans plusieurs compositions mythologiques ou légendaires. Apollonius de Rhodes et, après lui, Philostrate ont figuré non-seulement Éros et Ganymède, mais encore Zeus enfant, comme jouant aux osselets ou à la balle. Les filles de Niobé, sur un célèbre dessin d'Alexandre d'Athènes, et les enfants de Médée, dans une peinture de Pompéi, jouent aussi aux osselets. On a voulu trouver dans ces représentations l'expression d'un symbolisme profond, un signe de la mort prématurée, une sorte d'augure des funestes hasards du destin; mais c'est là proprement l'abus des interprétations symboliques. Il n'y faut voir qu'un effet de contraste, une opposition pittoresque, destinée à faire ressortir l'heureuse insouciance de la vie enfantine à côté de la mort menaçante. Aux plus beaux temps de l'art grec, lorsque le peintre Polygnote représentait aussi, dans sa grande composition des *Enfers*, les filles de Pandareus jouant aux osselets, il obéissait évidemment à la même idée : seulement, au lieu de la quiétude avant la mort, il montrait la vie joyeuse et paisible de l'enfance se continuant jusque sous la terre pour les innocentes

victimes de la destinée. Dans le même sentiment, il avait représenté dans cette peinture des héros jouant aux dés, et le poëte Pindare, dans un de ses *thrènes* ou chants funéraires, ne craignait pas de nommer parmi les plaisirs du monde souterrain cette espèce de jeu de dames ou d'échecs que les Grecs appelaient *πεσσοί*. A côté des joueuses d'osselets, on peut placer les *sphéristes* ou joueuses de balle, assez communes aussi parmi les terres cuites grecques : un tableau des Enfers, sur un vase peint, nous montre, au-dessus du supplice des Danaïdes et tout près du groupe des dieux infernaux, une jeune femme assise une balle à la main[1]. De même, on n'avait pas encore expliqué, je crois, pourquoi le sculpteur Colotès, sur la table chryséléphantine d'Olympie, avait figuré à côté des divinités infernales deux nymphes de l'Hadès, dont l'une tenait une clef, l'autre une balle : il voulait exprimer par là que, si l'enfer était un lieu fermé, c'était aussi un séjour de délassement et de doux loisir.

L'enchaînement logique des exemples que j'ai cités me conduit sur un point à des conclusions très-voisines des idées que mon savant maître et ami, M. Ravaisson, a récemment développées à propos des représentations funéraires chez les anciens[2]. Toutefois, je n'étends pas cette explication à l'ensemble des figurines funéraires et je n'y vois pas une raison pour quitter le terrain de la mythologie ou tout au moins de la légende. Les textes formels sur lesquels je m'appuie montrent que l'art grec, répugnant aux généralités anonymes, fuyant l'allégorie froide et morte, aimait à personnifier ces jeux de l'autre vie dans des types consacrés : c'étaient des divinités du monde souterrain, des nymphes de l'Hadès, des êtres légendaires comme les filles de Pandareus. Le dieu-enfant des ré-

[1] *Bolletino archeologico Napolitano*, nuova serie, 1855, vol. III, pl. III.

[2] Voir surtout le mémoire sur le *Monument de Myrrhine*, dans la *Gazette archéologique*.

gions infernales, le petit Bacchus ou Iacchus, était représenté aussi par la poésie comme un joueur passionné, non-seulement pour les osselets, mais pour la toupie et la balle, et je ne puis m'empêcher de croire qu'il ne se cache le plus souvent sous les nombreuses figures d'enfants couronnés de lierre, tenant le masque bachique ou le sac à osselets, si fréquentes parmi les terres cuites des tombeaux.

Ces représentations tenaient au progrès qu'avaient fait chez les Grecs, depuis les temps homériques, les croyances relatives à l'autre vie. D'après la tradition orphique, mentionnée par Virgile, Perséphone elle-même prenait une telle part aux enchantements du séjour infernal, qu'elle refusait de le quitter et de suivre sa mère. De toute manière, il s'en faut que de pareils sujets soient des scènes de la vie commune et des *sujets de genre* : c'étaient des sujets religieux et mythiques, étroitement associés aux idées des Grecs sur la vie future, et par là, au culte des morts.

## N° VII.

### SUR L'EMPLACEMENT ET LES RUINES DE JOTAPATA, VILLE DE PALESTINE, PAR M. VICTOR GUÉRIN.

M. Guérin fait une communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les ruines de Djefat, l'ancienne Jotapata, l'une des places les plus fortes de la Galilée, et si célèbre par le siége qu'elle soutint contre Vespasien. Il commence par décrire les restes de cette ville, puis il analyse, d'après Josèphe, les principales phases de la résistance mémorable qu'elle opposa aux Romains. M. Guérin se pose ensuite la question suivante : Faut-il ajouter une foi entière à tous les détails du récit de cet historien? Pour lui, il ne le pense pas. Il y en a, en effet, qui s'accordent très-bien avec la nature des lieux, mais il y en a d'autres aussi qui paraissent

invraisemblables, quand on a examiné le terrain, et qui sont empreints d'une véritable exagération orientale. Josèphe, par exemple, parle de ravins entourant Jotapata d'une profondeur telle que le regard ne pouvait sonder d'aussi effroyables précipices. Or, M. Guérin estime à 120 mètres au plus l'altitude du point culminant de Djefat, par rapport aux vallées immédiatement adjacentes. En outre, il doute que Jotapata ait jamais pu renfermer la moitié seulement de la population qu'indique l'écrivain juif. Enfin, que penser de la cachette mystérieuse au fond de laquelle Josèphe échappa quelque temps aux recherches des Romains, et de l'artifice qu'il employa pour sauver sa vie, malgré les quarante compagnons qui occupaient avec lui la même caverne, et qui préférèrent la mort à la honte de se rendre aux vainqueurs? De nombreuses cavernes et citernes sont creusées soit sur le plateau, soit sur les flancs de la hauteur de Djefat. M. Guérin en a examiné au moins une vingtaine, mais aucune de celles dans lesquelles il a pénétré n'aurait pu dérober longtemps ni Josèphe ni ses quarante compagnons aux regards et aux mains des Romains, qui, une fois maîtres de la ville, en scrutaient toutes les cavernes pour y tuer impitoyablement ceux qui s'y étaient réfugiés. En résumé, M. Guérin a cru se convaincre, en étudiant sur les lieux mêmes, non-seulement Jotapata, mais encore beaucoup d'autres villes de la Palestine qui tombèrent alors au pouvoir des Romains, que plusieurs des places fortes emportées par eux n'avaient jamais eu l'importance militaire et surtout la population que Josèphe leur prête, et que, devenu citoyen romain, cet écrivain, pour rehausser la gloire de Vespasien et de Titus, auxquels il soumit son ouvrage avant de le publier, exagéra les proportions de quelques-uns de leurs exploits en Palestine, en augmentant la puissance des obstacles dont ils eurent à triompher et le nombre des ennemis qu'ils eurent à vaincre.

## N° VIII.

### L'ARCHIATRIE ROMAINE OU LA MÉDECINE OFFICIELLE DANS L'EMPIRE ROMAIN,

PAR M. LE DOCTEUR BRIAU.

Pendant toute la durée de la République et jusqu'à la dictature de Jules César, il n'y eut à Rome aucune institution médicale publique. La médecine pratique avait toujours eu jusque-là un caractère essentiellement privé. Le médecin d'ailleurs, esclave, affranchi ou étranger, et presque toujours Grec de naissance, se trouvait placé sous l'empire du droit rigoureux qui régissait ces trois conditions et sous le poids de la déconsidération et du mépris qui s'attachaient à ces divers états. Il n'y avait donc à Rome rien qui, de près ou de loin, pût se rapporter à ce que nous appelons aujourd'hui la médecine sociale. S'il fut pris des mesures importantes d'hygiène publique, telles que la construction des égouts, la défense d'enterrer et de brûler les morts dans la ville, la distribution des eaux, la propreté des rues, l'élévation et la forme des bâtiments, tout cela se fit sans l'intervention des médecins. Il en fut de même pour les rudiments de médecine légale que l'on trouve dans la législation romaine, bien que dans certains cas on eût recours aux sages-femmes.

Cet état de choses dura jusqu'à ce que les nécessités sociales dictèrent à Jules César le décret qui accorda aux médecins et aux professeurs de belles-lettres le droit de cité. Les conséquences de ce décret furent considérables et eurent une très-grande influence sur la civilisation. C'est à partir de cette époque que des médecins habiles vinrent de toutes parts se fixer dans la ville éternelle, et qu'ils commencèrent à entrer dans l'administration publique et dans les différentes branches du service de l'État. On désigna ces médecins fonctionnaires

sous le titre d'archiatres, et on peut les ranger dans les cinq ordres suivants : 1° les médecins des empereurs; 2° les médecins municipaux des villes de province; 3° les médecins publics des deux villes impériales; 4° les présidents des colléges ou sociétés de médecins; 5° les médecins attachés au service du portique appelé xyste et des vierges vestales. Toutefois il est nécessaire de dire que les médecins militaires firent exception à cette règle, car bien qu'ils eussent été les premiers revêtus de fonctions publiques, ils ne portèrent pas le titre d'archiatres, soit pour des raisons de discipline, soit parce qu'ils n'avaient que le grade de sous-officiers.

Le médecin de l'empereur Néron, nommé Andromaque, fut le premier des médecins palatins désignés sous le titre d'archiatre. Il y en eut ensuite plusieurs autres; mais ce titre ne fut pourtant généralement donné aux médecins des princes que sous Dioclétien. Ils eurent ensuite une situation extrêmement élevée et furent rangés parmi les plus grands dignitaires de la cour impériale. Quelques-uns d'entre eux s'élevèrent même au commandement des provinces, comme Vindicianus, gouverneur d'Afrique, plusieurs fois mentionné par saint Augustin.

La coutume d'établir des médecins publics dans les villes de province existait très-anciennement, et les auteurs ainsi que les inscriptions en fournissent de nombreux exemples. Ils étaient donc déjà très-répandus dans les provinces de l'empire lorsque Antonin le Pieux, qui trouvait cette coutume en faveur, voulut la réglementer et en faire une institution stable. Le statut qu'il édicta dans ce but était, en réalité, basé sur des raisons fiscales; mais il n'en fut pas moins un grand bienfait. En fixant pour chaque ville le nombre d'archiatres qu'elle pouvait nommer (car c'est sous ce titre que ces médecins furent partout désignés), il remédia à un abus qui nuisait au trésor, à cause des immunités dévolues à ces médecins, et

peut-être releva-t-il la dignité de cette institution en empêchant d'en multiplier les titulaires dans une proportion abusive. Du reste, le gouvernement se désintéressa complétement de la nomination de ces archiatres et ne changea rien dans leur mode de recrutement. Lorsqu'il y avait une vacance, soit par mort, soit par révocation d'un titulaire, le conseil de la cité, *ordo*, auquel venaient s'adjoindre à cet effet les principaux propriétaires du pays, procédait à l'élection d'un nouvel archiatre, en dehors de toute action du président de la province. Leurs fonctions consistaient, selon toute probabilité, à donner des soins aux pauvres de la cité et à enseigner les règles de leur art. Sans doute aussi leurs conseils étaient invoqués dans les questions d'hygiène et de police locales.

Il est vraisemblable que c'est par suite de l'utilité reconnue de l'institution des archiatres municipaux que les empereurs se décidèrent, mais très-tard, à établir aussi des archiatres populaires dans les deux villes impériales. La constitution impériale qui les institua est de l'année 368, et elle est adressée au préfet de la ville de Rome, Prætextatus; elle accorde un archiatre à chaque région de la ville : en tout, quatorze. Comme on doit bien s'y attendre, la nomination de ces médecins n'est point semblable à celle des archiatres municipaux. Ici, l'action du gouvernement se fait sentir dans tous les détails. Lorsqu'il y a une vacance dans le collége, les treize médecins restants procèdent à l'élection, qui doit être faite à la majorité; mais le nouvel élu n'est investi de ses fonctions qu'après l'approbation de l'empereur, et prend le dernier rang, car il y avait des préséances, des priviléges et des avantages divers dans ce collége d'archiatres. L'établissement de ces médecins populaires précéda de très-peu d'années l'institution des hôpitaux publics, puisque ceux-ci, comme on le sait, datent de l'année 380 ou 381, et sont dus à l'initiative privée d'une grande dame romaine, Fabiola.

Il est démontré, par des monuments authentiques, qu'il y eut, dès le principat d'Auguste et de Tibère, un bâtiment construit à Rome par les médecins sur le mont Esquilin, et appelé *schola medicorum*. Cette *schola* servait de lieu de réunion, de conférences et d'instruction pour les médecins de la ville. Cela n'empêchait pas les professeurs et chefs d'école de se faire accompagner par leurs élèves chez les clients qui les appelaient. Mais c'est dans la *schola* que devait se donner l'instruction théorique. Sous quelle forme cette instruction se donnait-elle? Il est évident que cette forme n'avait rien de semblable à ce qui se passe aujourd'hui dans nos Facultés; mais l'instruction puisée dans la *schola* résultait des discussions des médecins entre eux, des conférences qui y avaient lieu et des démonstrations qui s'y faisaient publiquement, comme nous le dit Galien. C'était donc un centre d'instruction médicale, qui avait une organisation administrative, des greffiers, secrétaires et archivistes, et dont le président était décoré du titre d'archiatre, ainsi que nous l'apprend une inscription qui fait mention de deux affranchis de la famille Livia.

Enfin, le titre d'archiatre était encore donné au médecin qui assistait aux exercices du xyste et à celui des vierges vestales. Le texte qui nous apprend ce fait est authentique, mais unique et très-concis. On le trouve dans le décret d'institution des archiatres populaires des villes impériales. Pourquoi ces deux médecins furent-ils décorés du titre d'archiatre? Voilà ce qui, au premier abord, paraît singulier, et ce dont on ne saisit pas nettement la raison. Toutefois, en se rappelant que le xyste était une partie du gymnase qui avait une importance exceptionnelle, qu'il était dirigé par un fonctionnaire appelé *xystarque*, qu'en outre on y avait institué des pontifes ou grands prêtres, on ne peut s'empêcher de reconnaître que c'était un lieu consacré, auguste, et que les exercices qui s'y pratiquaient avaient un caractère religieux. Voilà sans doute

pourquoi le médecin de ce lieu possédait un titre élevé, qui rehaussait sa dignité et le mettait au niveau des premiers fonctionnaires du gymnase.

Quant au médecin des vestales, on est beaucoup moins étonné de le voir élevé à la dignité d'archiatre, et on reconnaît bien vite que ce fonctionnaire devait avoir un rang très-honorable et proportionnel à l'importance immense du collége de prêtresses auxquelles il devait donner ses soins en cas de maladie.

D'après ce qui précède, on peut donc établir que le titre d'archiatre n'était donné qu'à des catégories de médecins nommés par des corps constitués et selon un mode établi par le gouvernement impérial; c'est-à-dire qu'ils avaient tous une empreinte officielle et des fonctions commandées et obligatoires : ils étaient médecins-fonctionnaires. Mais en même temps le titre d'archiatre n'indiquait point par lui-même une attribution définie; il n'était en réalité qu'une marque d'honneur qui désignait le médecin fonctionnaire à la considération et au respect de tous.

## N° IX.

### LE GÉNIE DE LA VILLE DE LYON,

### PAR M. DE WITTE.

Ce n'est que depuis peu d'années qu'on a publié un certain nombre de médaillons de terre cuite avec des reliefs, genre de monuments dont les archéologues ne s'étaient guère occupés[1]. Ces médaillons de l'époque romaine sont faits d'une argile fine ayant une teinte rougeâtre, différente des poteries ordinaires de terre sigillée, avec ou sans vernis, qu'on rencontre en grande quantité dans plusieurs contrées où les Ro-

[1] Fröhner, *Les Musées de France*, Paris, 1873. — L. Stephani, *Compte rendu de la Commission imp. d'archéologie de Saint-Pétersbourg*, 1873, p. 68. — Cf. *Die Vasen-Sammlung der k. Ermitage*, n° 1353.

mains ont eu des établissements. Ces médaillons étaient destinés à orner des vases comme on peut s'en assurer en examinant le vase à trois anses, connu depuis longtemps et conservé encore aujourd'hui au musée de Lyon [1]. Sous le rapport de l'art, ces reliefs ont peu de valeur; ils appartiennent au IIIe siècle de notre ère et paraissent tous sortir d'une seule fabrique locale qui aurait existé dans le midi de la France, où on les trouve dans plusieurs endroits.

Un de ces médaillons, qui vient des environs d'Orange, mérite de fixer tout particulièrement l'attention des archéologues. En voici la description :

Le Génie d'une ville, couronné de tours, est debout sur une base ou piédestal. Il s'appuie de la main droite sur un sceptre et tient sur son bras gauche une corne d'abondance. Une chlamyde est jetée sur son épaule gauche; il est armé d'un glaive suspendu à un baudrier; à ses pieds on voit un corbeau qui, retournant la tête en arrière vers le dieu, se tient debout sur un petit rocher. Ce rocher semble affecter la forme d'un lion accroupi.

En face du Génie s'avance un personnage romain, vêtu de la toge, nu-tête et chaussé de bottines. C'est un homme dont les traits annoncent un certain âge. De la main droite il présente comme offrande deux épis plantés dans un vase garni d'une petite anse; de la gauche il tient un sceptre ou plutôt un rouleau.

Les proportions des deux figures sont à peu près égales, avec cette différence que les formes du Génie sont plus fortes, plns puissantes, plus accentuées.

Dans le champ on lit le mot FELICITER, formule de consécration que le personnage romain est censé prononcer, en souhaitant que son offrande porte bonheur à la ville et qu'elle lui assure une récolte abondante.

[1] Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VI, pl. CVII. — Alph. de Boissieu, *Inscript. antiques de Lyon*, p. 464, Lyon, 1854.

L'archéologue[1] qui a publié ce curieux médaillon a parfaitement reconnu dans le dieu qui figure ici le Génie tutélaire de la ville de Lyon; il l'a rapproché de la médaille d'Albin, au revers de laquelle est représenté le Génie de Lyon dans la même attitude, et ayant à ses pieds un corbeau, avec la légende GEN[*ius* LVG[*duni*[2]. Il n'a pas manqué de rappeler le récit légendaire de la fondation de Lyon par Momorus et Atepomarus[3], l'étymologie du nom de cette ville, tirée de deux mots celtiques *Lug*, *Dun*, qui signifient *rocher* ou *colline du corbeau*, et, à propos de la corne d'abondance que tient le Génie, de citer le nom de *Copia* que portait la colonie de Lyon.

Quant au personnage romain, voici ce qu'il en dit[4] :

« Mais ce qui me paraît plus remarquable encore, c'est que le Romain, s'avançant d'un pas solennel et dans une attitude grave, n'a pas un visage de convention; l'artiste a voulu faire un portrait. De qui? nous sommes hors d'état de le dire. Faut-il y voir un légat impérial? un procureur? ou simplement un des hauts dignitaires de la colonie? Je ne me permettrai pas de répondre à la question. Dans tous les cas, c'est un personnage du Ier siècle de notre ère, car il ne porte pas de barbe. »

Je crois qu'on pourrait aller plus loin, et dans le personnage romain, vêtu de la toge, qui apporte une offrande au Génie de la ville de Lyon et lui adresse des vœux de prospérité, je n'hésite pas à reconnaître L. Munatius Plancus, le fondateur de la colonie romaine de Lugdunum, qui, un an après la mort de César (l'an 711 de Rome, 43 av. J. C.), vint, par ordre du Sénat, établir une colonie au confluent du Rhône et de la Saône. Il ne faut pas toutefois se le dissimuler, il se présente ici une difficulté assez grave; elle porte sur l'âge apparent du

[1] Fröhner, *Les Musées de France*, pl. XV, n° 2, p. 59 et suiv.

[2] H. Cohen, *Médailles imp.* t. III, p. 224, n° 22.

[3] Clitophon *ap.* Plutarch. *De Fluviis*, t. X, p. 732, éd. Reiske. — *Fragm. hist. græc.* t. IV, p. 367, éd. Didot.

[4] *Loc. cit.* p. 59 et 60.

Romain; on a cru même, ce qui n'est pas, qu'il avait le front dégarni de cheveux. Plancus, qui mourut dans un âge avancé, ne pouvait guère avoir plus de quarante ans au moment où fut fondée la colonie de Lugdunum. Peut-être les traits séniles du personnage ne sont-ils qu'apparents et tiennent-ils à la nature du petit monument d'argile dont je joins ici le dessin que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie. Peut-être aussi, à deux siècles de distance, ne connaissait-on à Lyon que des portraits de Plancus faits dans les dernières années de sa vie. On ne peut émettre à cet égard que des conjectures. La médaille de bronze sur laquelle est figuré le prétendu portrait de Plancus, dans un âge très-avancé [1], est fausse, de l'avis des plus habiles numismatistes modernes [2], malgré ce qu'en ont pensé Eckhel [3], Visconti [4] et Borghesi [5]. Quant aux deux pièces de fabrique barbare, publiées par M. Robert dans la *Revue numismatique* [6], si on admet qu'elles ont été émises réellement au temps de L. Plancus, elles ne peuvent fournir aucun élément de comparaison, lorsqu'il s'agit d'une question iconographique.

Il nous reste à dire un mot du petit rocher sur lequel est posé le corbeau. Ce rocher, comme je l'ai dit plus haut, semble affecter la forme d'un lion accroupi. A l'appui de cette idée, il m'est permis, grâce à l'obligeance de M. Étienne Récamier, de citer ici un curieux plomb de douane, trouvé à Lyon, et qui fait partie de sa riche collection. On y voit un corbeau voltigeant au-dessus d'un lion couché; dans le champ sont placées les têtes du soleil et de la lune, sous les traits peut-être

[1] Voy. Gérard-Jacob Kolb, *Traité élémentaire de numismatique*, pl. VII, n° 10, et t. Ier, p. 79.

[2] H. Cohen, *Monnaies de la République romaine*, p. 222, note 2.

[3] *D. N.* t. V, p. 258.

[4] *Iconographie romaine*, pl. VI, n° 8, et p. 158.

[5] *Œuvres complètes*, t. Ier, p. 93.

[6] 1859, p. 230.

d'Auguste et de Livie. Je ne dirai rien de plus de ce curieux petit monument, M. Récamier se proposant de faire un travail sur les plombs de toute espèce qu'on recueille dans la Saône. Il ne faut pas oublier que Marc-Antoine prit une part très-grande à la fondation de la colonie de Lugdunum. Sénèque, dans son écrit satirique[1] contre l'empereur Claude, dit, en parlant de lui : *Lugduni natus est, Marci municipem vides.* Ainsi Lugdunum était considéré comme un *municipium* de *Marcus*, et ce Marcus ne peut être autre que Marc-Antoine. Le triumvir avait la prétention de faire remonter l'origine de sa famille à Hercule et de descendre d'un des fils de ce héros qui, selon le témoignage de Plutarque[2], se nommait Antéon ou Anton. Cicéron, dans une de ses lettres à Atticus[3], dit : *Tu Antonii leones pertimescas cave.* L'on disait aussi que, le premier à Rome, il avait paru sur un char tiré par des lions[4]. Le lion rappelait donc Marc-Antoine et, en effet, sur les quinaires d'argent frappés à Lyon, et portant le nom du triumvir[5], on voit un lion.

Ces citations expliquent, ce me semble, la forme de lion donnée par l'artiste au rocher sur lequel est posé le corbeau, oiseau symbolique de Lugdunum.

## N° X.

### LES AMBRONS, OMBRIENS OU OMBRES ET LES PHÉNICIENS, DANS LE MIDI DE NOTRE PAYS, AVANT L'ARRIVÉE DES GAULOIS, PAR M. ERN. DESJARDINS.

#### I. — LES AMBRONS, OMBRIENS OU OMBRES.

Plutarque raconte[6] qu'avant la bataille d'Aix les Ambrons

[1] Ἀποκολοκύντωσις ; 6.
[2] *In Anton.* IV.
[3] X, 13.
[4] Pline, *H. N.* VIII, 16, 21.
[5] Eckhel, *D. N.* t. VI, p. 38.
[6] Plut. *C. Marius*, XIX.

répétaient, en dansant, leur propre nom; que les Ligures italiens de l'armée de Marius qui s'avançaient contre eux, en entendant ces clameurs, se mirent à crier de leur côté que ce nom qu'ils entendaient était celui de leur patrie d'origine, et Plutarque ajoute : « C'est ainsi que les Ligures se nomment eux-mêmes (Ambrons) quand ils désignent leur race [1]. » D'après ce curieux passage, il semblerait que les Ligures ne fussent qu'une tribu de la grande famille des Ambrons, lesquels seraient, par conséquent, identiques aux *Umbri* « regardés comme la nation la plus ancienne de l'Italie... On lit dans les histoires, nous dit Pline, que trois cents de leurs villes furent soumises par les Étrusques [2]. » Nous possédons du moins pour les *Umbri* de l'Italie centrale, — refoulés sur le versant oriental de l'Apennin et sur les rivages de l'Adriatique par les Étrusques, et subissant plus tard, comme ces derniers, la pression des envahisseurs gaulois, — cet incomparable monument de leur langue, si savamment interprété par M. Michel Bréal [3], monument connu dans la science sous le nom de *Tables Eugubines;* mais si ce document témoigne invinciblement de l'origine indo-européenne de ces peuples, il ne faut pas oublier qu'il appartient à l'époque la plus basse de leur histoire nationale, puisqu'il faut le faire descendre jusqu'aux temps des guerres puniques, c'est-à-dire jusqu'au temps où Plaute, de Sarsina, ville du nord de l'Ombrie, écrivait, en bon latin, ses comédies. Peut-être faut-il rattacher à cette race les Insubres dont Polybe écrit le nom *Isombres* [4] et dont Tite-Live fait une colonie d'un *pagus* des *Ædui* [5]; nous remarquerons seulement que, si l'origine

[1] Plut. *C. Marius*, XIX, 5 : *σφᾶς γὰρ αὐτοὺς οὕτως* [Ἄμβρωνας] *ὀνομάζουσι κατὰ γένος* Λίγυες.

[2] III, XIX (XIV), 1 et 2.

[3] *Biblioth. de l'École des hautes études* (*sciences, philosophie et histoire*), 26e fasc. LXVII-391 pages, in-8°, et album petit in-fol. Paris, 1875.

[4] Polybe : *Ἴσομβρες*, II, XVII, 4, *passim*.

[5] V, 34 : « Haud procul Ticino flumine, cum in quo consederant agrum *Insu-*

des *Ambrones* ou *Umbri* est commune avec celle des Ligures, les premiers apparaissent en Occident très-distincts des seconds. Il n'existe aucun souvenir historique de leur passage en Gaule, si ce n'est l'invasion des Ambrons, mêlés aux Teutons et détruits à Aix par Marius en 102; mais la géographie et l'archéologie nous apportent des témoignages irrécusables et certainement beaucoup plus anciens de leur séjour dans notre pays.

Pline, dans ses énumérations par ordre alphabétique des villes et des peuples de Narbonnaise, nomme les *Umbranici*[1]. Nous ne pouvons rien tirer de cette mention en ce qui regarde la position de ce peuple; mais la *Table de Peutinger* vient à notre aide. Ce document renferme, en effet[2], un nom de pays écrit ainsi : *Umbranicia,* en grandes lettres rouges, à côté de celui des *Volcetectosi*[3] (*Volcae Tectosages*); voici la disposition :

Volcetectosi Umbranicia

Nous avons nous-même cherché à démontrer[4] que la position relative des noms sur la *Table de Peutinger* ne pouvait être exacte, en raison de la déformation intentionnelle que le dessinateur avait donnée à cette carte, dont les contours, démesurément étirés dans le sens horizontal et singulièrement réduits dans le sens vertical, indiquaient, entre autres preuves, que l'*orbis pictus* d'Agrippa, sous le portique de Polla[5], avait dû lui servir de prototype, ainsi qu'à toutes les cartes routières ro-

*brium* appellari audissent, cognomine *Insubribus* pago Æduorum ibi omen sequentes loci condidere urbem, *Mediolanium* appellarunt.» — Cf. Pline, III, XXI, (XVII), 2.

[1] III, V (IV), 6.

[2] Segment I, C, 2; texte in-f°, p. 5, col. 1, n° 2, et *Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 22-23.

[3] Voy. ce nom exactement reproduit d'après le manuscrit original, dans notre édition, *loc. cit.*

[4] Voy. texte in-f°, p. 66, col. 2 et 3, et *Gaule d'après la Table de Peutinger* Introduction, p. XXII-XXX.

[5] Dio Cassius, LV. 8.

maines; mais notre démonstration a porté sur le défaut de coïncidence entre les noms des régions, des provinces, des peuples, d'une part, et le réseau des routes avec la position des villes, de l'autre. Il ressort de ces observations que ce réseau avait dû être établi sur un fond plus ancien, c'est-à-dire sur une carte primitive qui ne donnait que la nomenclature topographique des pays et des peuples, et que le dessinateur chargé d'y ajouter postérieurement les voies et les villes n'avait pas dû s'occuper de les faire concorder avec les anciens noms des pays; de là des écarts considérables entre certains peuples et leurs capitales; de là aussi la suppression de tous les anciens noms qui se trouvaient sur le chemin de son pinceau. C'est ce que nous avons établi à l'aide de preuves nombreuses; mais il ressort aussi de l'emploi bien constaté de ce procédé primitif ou pour mieux dire de ce grossier sans-gêne, qu'il faut tenir grand compte des rapprochements et des situations relatives des noms appartenant au premier dressement; faisant donc abstraction des routes et des positions vicinales qui avoisinent le nom *Umbranicia*, et ne considérant que les noms de peuples ou de pays ménagés dans les intervalles du réseau, nous avons la disposition suivante, tirée des segments I et II :

| | |
|---|---|
| Gallia Comata | Voconti |
| | Cavares |
| Auci Volcetectosi Umbranicia | Selteri |
| | Grena |
| Ostia fl | Rodani |

donc l'*Umbranicia* doit être cherchée à l'est des *Volcae Tectosages*, par conséquent chez les *Volcae Arecomici*, sur la rive droite du Rhône.

Il est à propos de remarquer qu'il existe, en Italie, un autre peuple également mentionné par Pline sous le nom

d'*Umbranates*, dans une liste, malheureusement alphabétique, des peuples et des cités de la VIII[e] région d'Auguste (Gaule Cispadane)[1]. Gabriel Brottier, dans son édition de Pline (1760), avait déjà rapproché le nom des *Umbranates* de celui d'une petite localité appelée *Città d'Umbria*[2]. En 1861, M. Alexandre Wolf, archéologue américain, guidé par les conjectures de Brottier, s'y transporta et y entreprit des fouilles. La *Città d'Umbria* est sur la rive droite du torrent Ceno, au-dessous de son confluent avec la Noveglia, au pied du *monte Barigazzo*, sur la pente orientale du *Pizzo d'Occa*, entre *Pareto*, au sud, et *Cucarello*, au nord (district de Bardi, *circondario* de *Fiorenzuola*, province de Plaisance)[3]. Le résultat de ces fouilles a été consigné dans une publication spéciale de

[1] III, XX (XV), 2.

[2] T. I, p. 465: «*Umbranates*, ita manuscrit Barberin. et cf. Rezzonic. Nunc *Città d'Ombria* ubi multa adhuc manent antiquitatis vestigia.»

[3] Cette position ne figure dans aucune carte récente, ni dans celle de Cocconcelli, ni dans la *Carta corografica dei ducati di Parma, Piacenza e Guastalla* de Gaetano Testa, ni dans la carte de l'*Institut géogr. milit.* (autrichien) de Milan (1828-1849), ni même dans la feuille XI de la carte de Scheda en 20 feuilles, 1870. Mais la *Città d'Ombria* est mentionnée dans les *Éphémérides* de G. B. Anguissola, dans lesquelles on trouve une lettre de Picinelli à Landolo, Milan, 31 juillet 1617. — Une vue de la *Città d'Umbria*, gravée sur bois, figure dans la 2[e] édition du *Libro della descrizione in rame de i stati e feudi imperiali di don Frederico Landi*, par Carlo Natali, peintre de Crémone; aux deux éditions (1615 et 1617) est jointe une carte topographique de ce territoire où il est fait mention de la localité de *Città d'Umbria*, et, dans le texte, se trouve une courte description des ruines. — On la voit représentée encore en 1603, dans l'*Arbre* (*généalogique*) *des princes de Val-di-Taro*. — En 1615 et en 1625, dans un grand atlas topographique du diocèse de Plaisance, l'ingénieur Alessandro Bolzoni a nommé, exactement à sa place, la *Città d'Umbria*. — Magini, dans sa *Géographie italienne* (1620), carte de la Rivière de Gênes, place *Tosia* et *Città d'Antria* (évidemment pour *Tosca* et *Città d'Umbria*). — Nicoli, dans ses *Riscontri e Note di alcune carte topografiche dei ducati di Parma, Piacenza e Guastalla* (Piacenza, 1830, p. 93, 97) rappelle une carte inédite de Girolamo Asquini, d'Udine (XVI[e] siècle), où figure la *Città d'Ambria* (pour *Umbria*). — Dans la carte, dessinée sur un mur de l'évêché de Plaisance, on voit, près de *Pizzo d'Occa*, les mots *Città d'Ombria*. — Molossi, dans son *Vocabulario topografico dei ducati di Parma, etc.*, mentionne la *Città d'Ombria* au mot *Bardi*. — Enfin, dans la grande carte de la *Topogra-*

M. Bernardo Pallastrelli, de Plaisance, intitulée la *Città d'Umbria* (1864)[1]. Les planches photographiques V, VI, VII et VIII représentent les murs mis au jour en cet endroit et permettent de se rendre compte de leur construction. Nous avions rapproché déjà les noms *Umbranates*, *Umbranici* de Pline de celui d'*Umbranicia* de la *Table de Peutinger*[2]; mais nous pouvons comparer aujourd'hui les murs de *Città d'Umbria* avec les plus anciens spécimens connus des constructions primitives de l'Italie et de la Gaule. Celles qui appartiennent à l'époque romaine doivent être écartées tout d'abord, ainsi que celles des Étrusques. Il en est de même de l'époque gauloise. César nous a laissé une description très-détaillée des murs de l'enceinte d'*Avaricum* (Bourges)[3], et l'on a retrouvé, en 1867, des spécimens absolument conformes à cette description, à Mursceint ou Mursens, commune de Cras, canton de Lauzes, arrondissement de Cahors (Lot)[4], et à *Bibracte*, sur le mont

*phia* (*sic*) *della Liguria*, par l'ingénieur espagnol D. Joseph Chafeion (1683), se lit, à la même place, *Cittaduntria.*

[1] Publié aux frais de la *Reale deputazione di Storia patria*, in-4°, 76 pages avec 2 plans topographiques et 7 planches photographiques. Ce travail est divisé en cinq chapitres : «I. Résultat des fouilles de M. Al. Wolf. — II. Bibliographie de la *Città d'Umbria*, mentionnée comme localité ancienne dans les écrivains du pays aux XVII°, XVIII° et XIX° siècles. — III et IV. Examen du problème historique qui se rattache à la découverte.» Dans cette partie de son livre, M. Pallastrelli croit reconnaître : 1° que cette cité est antérieure à l'époque romaine; 2° qu'elle ne saurait être gauloise; 3° qu'elle doit être considérée comme ligurienne ou ombrienne, mais il incline plutôt pour cette dernière opinion. — «V. Examen des constructions et des objets mis au jour par les fouilles : murs d'appareil original et ne rappelant ni les procédés gaulois, ni ceux des Étrusques, ni ceux des Romains : haches de pierre, de bronze, flèches de silex.» — Voy. l'analyse de ce livre et les observations personnelles qu'il nous avait suggérées, — et dont nous ne retenons d'ailleurs presque rien aujourd'hui, — dans un article intitulé : *Découverte des ruines d'une cité inconnue aux environs de Plaisance* (*Revue arch.* nouvelle série, t. XI, p. 129-136, février 1865).

[2] *Cité inconnue*, *loc. cit.* p. 134. — Cf. *Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 22-23, et édit. in-f°, p. 5, col. 1, n° 2.

[3] *De Bello Gall.* VII, 23.

[4] *Rev. arch.* nouvelle série, XVII, p. 249, avril 1868 : enceinte découverte,

Beuvray, près d'*Augustodunum* (Autun)[1]; mais les anciens murs de Murviel et de Nages dans le bas Languedoc, ceux de la *Città d'Umbria* en Cispadane, et les murs de Fiésole (l'ancienne *Faesulae*, au nord de la Toscane) diffèrent essentiellement de ceux d'*Avaricum*, de *Bibracte* et de Mursceint.

Pour les constructions du bas Languedoc, nous avons deux spécimens : 1° celui de Nages en Vaunage (canton de Sommières, arrondissement de Nîmes), à égale distance (13 kilomètres) de Nîmes et du Vidourle, Nages, dont l'emplacement est désigné par le nom de *Castellas*, et dont les murs, fort anciens, sont composés «de pierres sèches, grands blocs de calcaire marneux, mesurant jusqu'à 2 mètres de longueur sur $0^{m},30$ à $0^{m},40$ d'épaisseur[2]»; 2° les débris de l'*oppidum* de Murviel (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Béziers,

mesurée et dessinée par M. Castagnez en 1868, 1 pl.; — cf. *ibid.* XVIII, juillet 1868, p. 73; voy. la planche 38 (classement provisoire) du *Dictionnaire arch. de la Gaule, époque celtique*, publiée par la *Commission de la Carte des Gaules*, 1875. On y retrouve ces «poutres d'une seule pièce, posées en longueur sur le sol, d'équerre avec la direction du mur et à la distance de deux pieds ($0^{m},2963$ étant le pied romain dont César fait usage, $0^{m},2963 \times 2 = 0^{m},5926$) les unes des autres, reliées dans œuvre par des traverses revêtues entièrement de terre, à l'exception du parement formé de grosses pierres logées dans les intervalles susnommés,» et César ajoute : «Ce premier rang, solidement établi, on élève au-dessus un second rang semblable, disposé de façon que les poutres ne touchent pas celles du rang inférieur, mais de manière qu'elles n'en soient séparées que par ce même intervalle de deux pieds, dans lequel on encastre pareillement des blocs de pierre bien ajustés: on continue de même jusqu'à ce que le mur ait atteint la hauteur voulue. Ce genre d'appareil, avec ses pierres et ses poutres alternées régulièrement, produit un ensemble qui n'est point désagréable à l'œil, et qui est, de plus, parfaitement adapté à la défense des places.» Un spécimen de ces murs a été exécuté en réduction, relief colorié, et se voit au musée de Saint-Germain.

[1] *Rev. arch.* nouvelle série, t. XX, p. 398-414, *Fouilles de Bibracte*, par M. Bulliot, en 1869, p. 400 et suiv, n° de décembre 1869.

[2] *Rev. arch.* nouvelle serie, t. XXX, déc. 1869, art. intitulé l'*Oppidum de Nages*, 1869, par Ed. Flouest, p. 392-397, voy. p. 393. — Mais certaines parties de l'enceinte et les objets qui y ont été trouvés semblent témoigner de l'existence d'une époque plus moderne, et prouvent que ces anciens murs auraient été utilisés par les Gaulois et peut-être par les Romains.

Hérault), qui ont été décrits par MM. A. de Montgravier et Ad. Ricard, chargés par M. de Saulcy, président de la Commission de la topographie des Gaules, d'exécuter des fouilles sur ce point. Ces murs, « sur 2 kilomètres d'étendue, ne présentent pas trace de ciment;... ils sont construits en calcaire lias;... les pierres ont souvent 2 mètres de longueur; les parements extérieurs forment des assises horizontales irrégulières;... les assises, jointives l'une à l'autre, se soutiennent par leur propre masse et l'agencement des joints, sans même que l'on ait essayé de remplir les vides par un blocage; au reste, les matériaux bruts ont été choisis sur place avec tant de soin que, partout où l'on sonde les murs, on ne trouve que peu de vides, et qu'ils forment encore des masses très-solides;... aucun de ces matériaux ne paraît avoir été taillé ni même dégrossi *sur les faces des joints*, et ils ne portent aucune trace de scellement[1]. » Cet endroit a reçu, comme à Nages en Vaunage, le nom de *Castellas*. Certaines parties des constructions, les médailles et objets gaulois et romains, trouvés en grand nombre dans ce lieu[2], prouvent qu'elles ont été utilisées postérieurement. « Ces murs n'ont pas d'analogues parmi ceux des villes romaines connues[3], » disent les auteurs du *Rapport*. Ils auraient pu ajouter qu'ils n'en avaient pas non plus parmi les constructions gauloises, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la comparaison du spécimen de Murviel, qu'ils ont donné, avec celui de Mursceint (*Dict. arch. de la Gaule*). Mais, en 1863, époque à laquelle remonte leur description, on ne connaissait encore ni les murailles de Mursceint, ni celles de *Bibracte*, qui sont venues donner depuis une si éclatante con-

[1] *Rev. arch.* nouvelle série, t. VII, 1863, n° de mars, p. 146-166. L'article porte pour titre : *Murviel, Ruines d'un oppidum des Volsques Arécomiques*, titre inexact, comme nous le verrons bientôt. Il nous a trompé nous-même : voy. t. I, p. 432, de notre *Géographie histor. et administr. de la Gaule rom.*

[2] *Op.* et *loc. cit.* p. 157 et suiv.

[3] *Ibid.* p. 160.

firmation à l'exactitude de César (VII, 23); leurs conclusions à propos de Murviel eussent sans doute été tout autres : « L'ensemble de ces observations nous amène, disent-ils, à conclure que les enceintes de Murviel doivent être attribuées à la confédération des Volces Arécomiques établis dans la Gaule méridionale, vers l'an 350 avant notre ère[1]. »

Par une ingénieuse conjecture, M. de Saulcy rapproche la légende monétaire des Longostalètes[2] qu'il avait été impossible, jusqu'à ce jour, d'identifier avec aucune localité moderne : 1° du nom de *Naustalo* cité, pour cette région, dans un vers de Festus Avienus[3], et que le savant antiquaire propose de corriger en *Longostalo;* 2° des ruines découvertes à Murviel[4].

Si nous passons maintenant à la description des murs de *Città d'Umbria,* dans le Placentin, « leur épaisseur est de 2$^{m}$,03[5].... Les pierres qui constituent cette enceinte ne sont pas travaillées; elles ne sont pas jointes ensemble à l'aide de ciment[6]. » On peut voir, dans la note ci-dessus (p. 74,

[1] Rapport à M. de Saulcy, *loc cit.* p. 161.

[2] Cabinet de France. Voy. Ch. Robert, *Numismatique de la province de Languedoc* (extr. du t. II de la nouvelle édit. de l'*Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, 1876), p. 53, pl. IV, fig. 13 : *Buste de Mercure,* à droite; ℟ ΛΟΓΓΟΣΤΑ|ΛΗΤΩΝ en deux lignes verticales séparées par un *trépied surmonté d'une étoile;* travail grec. — Cf. deux autres moins anciennes, mais de travail gallo-grec, avec la légende ΛΟΓΓΟΣΤΑ|ΛΗΤΩΝ. Cabinet de France. — Voy. La Saussaye, *Numismatique de la Narbonnaise*, pl. XXII. — Cf. Robert, *op. cit.* p. 54 et 55, pl. IV, n$^{os}$ 13 et 14.

[3] Il s'agit des positions anciennes voisines de l'étang de Thau, *Taphros :* « Tum *Mansa* vicus, oppidumque *Naustalo* » (*Ora Marit.* vers 612). — Voy. notre t. I$^{er}$ de la *Géographie de la Gaule romaine*, p. 239, note 9. M. de Saulcy propose de corriger ce vers ainsi : « Tum *Mansa*, Vicus, oppidum *Longostalo*, » en identifiant *Mansa* avec Mèze (ce que nous avons aussi proposé, t. I, *loc. cit.*), en faisant de *Vicus* un nom propre qu'il identifie avec Vic, en supprimant la conjonction *que* qui est inutile après *oppidum* et en changeant le dernier nom (*Étude topographique sur l'*Ora Maritima *d'Avienus*, dans la *Revue archéolog.* nouv. série, t. XV, février 1867, p. 90).

[4] De Saulcy, *loc. cit.* p. 88-91.

[5] Pallastrelli, *la Città d'Umbria*, p. 13.

[6] *Id. ibid.* p. 17.

note 1), que M. Pallastrelli ne découvre aucune analogie entre ces constructions et celles des Romains ou des Gaulois; mais il croit apercevoir quelques points de ressemblance avec celles de l'ancien Latium et de l'Étrurie, en quoi il se trompe et prouve par là que les constructions anciennes de ces deux contrées de l'Italie centrale lui sont mal connues. Il y a cependant une exception à faire pour ce qui regarde les murs de Fiésole, et la position géographique de cette ville explique tout naturellement que les occupants de la Cispadane aient dû facilement communiquer avec les peuples qui ont précédé les Étrusques dans la vallée supérieure de l'Arno. Une tradition fort ancienne représentait même *Tyrrhenus* (c'est-à-dire les Étrusques) comme étant venu dans le pays des Ombriens[1].

Nous conclurons de ce qui précède que *Città d'Umbria* était un *oppidum* des *Umbranates* de Pline, en Italie; que les murs archaïques de Nages et de Murviel appartenaient à des *oppida* des *Umbranici* mentionnés par le même auteur, en Gaule; que l'*Umbranicia,* placée par la *Table de Peutinger* à l'est des *Volcae Tectosages* et à l'ouest du Rhône, était la région occupée par ces peuples, région dans laquelle on rencontre encore une localité appelée *Ambrussum* (*Itinér. d'Antonin,* p. 389 et 396, et trois des quatre *Vases Apollinaires*), ou *Ambrusium* (*Table de Peutinger,* I, c. 2; *Itinéraire Hiérosolymitain,* et quatrième *Vase Apollinaire*) que tous s'accordent à placer à xv milles romains de Nîmes (22 kilomètres); qu'ils appartenaient à une race indo-européenne congénère de celle des Ligures[2]; que cette race a dû occuper, comme ces derniers, une partie considérable de l'Italie, surtout le versant septentrional et oriental de l'Apennin, ayant dû être refoulée par les Ligures, puis par les Étrusques et plus tard par les Gaulois, dans le pays auquel ils

[1] Pseudo-Scymnus, *Orb. descript.* v. 221 :

*Τυρρηνὸς ἐπὶ τοὺς Ὀμβρικοὺς ἐλθών ποτε.*

[2] Voy. Plutarque, cité plus haut.

ont donné leur nom, l'Ombrie; enfin qu'ils ont occupé, comme ces mêmes Ligures, une partie de la Gaule méridionale, notamment le bas Languedoc, d'où ils auront été expulsés et détruits, ou fondus peut-être avec leurs prédécesseurs et avec les nouveaux venus, c'est-à-dire avec les Ibères d'abord, avec les Ligures ensuite, et enfin avec les Gaulois et les Romains. Nous ajouterons que Valois[1], d'Anville[2] et Walckenaer[3] ne s'étaient pas très-sensiblement écartés de la vérité en plaçant les *Umbranici* de Pline et l'*Umbranicia* de la *Table de Peutinger* dans la partie sud du diocèse d'Albi. On doit seulement regretter que, manquant des indications fournies par les découvertes archéologiques plus récentes, ils n'aient pas donné plus d'extension à leur domaine, qui devait comprendre, outre le diocèse d'Albi, ceux de Montpellier, une partie de celui de Nîmes, et s'étendre sur tout le bas Languedoc, cela bien entendu, avant l'arrivée des Gaulois, et peut-être même avant celle des Ligures.

### II. — LES PHÉNICIENS EN GAULE.

Depuis que des écrivains de talent et de savants linguistes ont entrepris d'étudier les rares débris de l'histoire, de la langue, de la religion, en un mot de ce qui constitue l'ensemble de la civilisation des races sémitiques, et en particulier des Phéniciens; depuis que la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum,* constituée le 17 avril 1867, dans le sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres[4], a réuni ce nombre inespéré de documents originaux tirés surtout des

[1] *Notitia Galliar.* p. 616.

[2] *Notice de la Gaule,* p. 712-714.

[3] *Géogr. des Gaules,* t. II, p. 175.

[4] MM. de Saulcy, de Longpérier, de Slane, Waddington, Renan, de Vogüé et Derenbourg composent aujourd'hui cette commission du *Corpus des inscriptions sémitiques.* — Le regretté M. Munk, M. Movers, et surtout M. Renan, se sont occupés plus particulièrement des études phéniciennes dans ces derniers temps.

ruines et des environs de Carthage, on commence à se faire une idée plus exacte de ces peuples, on renonce aux banalités traditionnelles à mesure que se dissipe l'ignorance de nos devanciers. On s'aperçoit que M. Movers lui-même est loin d'avoir dit le dernier mot sur cette question, dans son livre trop vanté[1] et dans son article plus récent de l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber.

Ce n'est pas sans raison d'ailleurs qu'on s'est épris de cette tâche difficile qui a pour but de reconstituer, en partie du moins, l'histoire de ces peuples silencieux et intentionnellement discrets, que l'on a trop longtemps et trop exclusivement considérés comme les colporteurs et les commissionnaires du commerce international des Égyptiens et des Orientaux d'abord, puis des Grecs et des Romains. Les Phéniciens, en effet, peu soucieux de leur passé, indifférents à l'avenir, et plus attirés vers les bénéfices d'un négoce lucratif que touchés de la renommée durable qui s'attache aux lettres et aux arts, paraissent même avoir été peu jaloux des profits et de la solide gloire que peuvent assurer les succès militaires. Il est bien vrai que ces négociants de Sidon, de Tyr, de Carthage et de Gadès, voyageurs intrépides sur des mers inconnues, et qui ont frayé peut-être la route, vingt et un siècles avant la Renaissance[2], aux Diaz, aux Gama et aux Albuquerque, semblent n'avoir fait dépense d'esprit inventif, d'intelligence, de

[1] *Die Phœnizier.*

[2] Nous ne faisons nul doute, quant à nous, que le récit d'Hérodote sur les navigateurs phéniciens, qui, au temps de Néchao, auraient fait le tour de l'Afrique et seraient revenus en Égypte après deux ans de navigation, ne soit parfaitement authentique. Ceux qui l'ont nié n'ont peut-être pas pesé avec assez d'attention les expressions mêmes employées par Hérodote, et notamment cette phrase touchant le point de leur voyage où ils ont dû atteindre le cap de Bonne-Espérance : *καὶ ἔλεγον, ἐμοὶ μὲν οὐ πιστὰ, ἄλλῳ δὲ δή τεῳ, ὡς περιπλώοντες τὴν Λιβύην, τὸν ἠέλιον ἔσχον ἐς τὰ δεξιά*, «ils ont dit, mais moi je ne saurais y ajouter foi, — qu'un autre le croie s'il veut, — qu'en naviguant autour de l'Afrique ils avaient eu le soleil à leur droite.» (IV, *Melpom.* 42.)

bon sens pratique, d'intrépidité, de génie même que pour «gagner», comme les Normands du moyen âge; qu'ils n'ont songé à vivre que dans le présent, et n'ont voulu peiner que pour jouir. Mais on ne s'est peut-être pas assez souvenu qu'ils avaient une histoire écrite, et que, si leurs livres, leurs fastes et leurs archives se sont perdus, c'est que les Grecs et les Romains, auxquels ils ont cédé l'empire du monde, les avaient détruits. On n'a pas assez réfléchi, d'autre part, que leur prospérité commerciale, leur prépondérance surtout, n'avait pu s'acquérir qu'à la faveur du plus grand mystère et se conserver qu'au prix de la plus rigoureuse discrétion. La source de la fortune de Tyr et de Carthage n'était pas sous leurs mains : elle se trouvait au contraire fort éloignée et dans des pays d'accès plutôt ignoré que difficile. Le secret était donc la condition même d'un négoce tout de transit et de commission, si bien que les mines de plomb argentifère de l'Espagne, les ivoires de l'Afrique apparaissaient sur les marchés de la Grèce et de l'Orient sans qu'on en soupçonnât la provenance. C'est avec les Grecs surtout qu'ils se gardaient bien de causer. *Gades*, dira-t-on, n'était pas tenue au même secret, parce qu'elle avait à ses portes le riche grenier de *Tartessus* ou de la Bétique, qui alimentait ses riches exportations d'huiles, de plomb, d'argent, de vins et de salaisons, tous produits du pays[1]. Mais l'éducation était plus forte que la réflexion, et le mot d'ordre universel de ces dominateurs des mers semble avoir été «de ne pas parler et de ne rien écrire». Carthage et Tyr surtout avaient pu dire, au sens littéral du mot : «le silence est d'or.» La première a même si bien observé ce silence qu'après les révélations incomplètes de Pline et le gros ouvrage du général Armandy[2] on se demande encore d'où elle tirait ses éléphants. Il est donc incontestable que, chez ces peuples sémitiques, les

[1] Strabon, III, II et suiv.
[2] *Histoire militaire des éléphants*, in-8°, Paris, 1843.

gros profits du négoce, et, dans le négoce, ceux de la commission, dominant tout, ils devaient s'abstenir de parler dans la crainte de révéler la source de leur trafic. Ce parti pris ne leur permettait pas, comme on pense, d'être aussi aimables que les Grecs dont le commerce, sans rayonner aussi loin que celui de la Phénicie, créait de plus actifs courants pour les choses de l'esprit; mais il faut bien se garder d'y voir un signe de barbarie; l'on ne peut se défendre, au contraire, d'une certaine admiration pour ce peuple qui, tout captivé qu'il fût par les intérêts matériels, a cependant ouvert les voies à la civilisation grecque, a précédé les colonies de l'Hellade sur toutes les mers et dans tous les pays, longtemps avant qu'Homère chantât les exploits des héros de ce petit coin de terre qui commençait à compter dans le monde. Comment oublier que le grand Melkarth a tracé la route à l'Hercule grec moins audacieux, moins fort que lui; que Carthage a exploité ces mines qu'on n'a jamais su faire aussi habilement valoir depuis lors; qu'elle a laissé la Sardaigne et l'Espagne si riches, si peuplées du moins, qu'au sortir de leurs mains la première a pu opposer à Rome et faire tuer 107,000 de ses défenseurs en moins de quatre ans[1], et la seconde plus de 317,700 pour la Celtibérie, la Lusitanie et le pays des Vaccéens, et cela dans une période de vingt-cinq ans seulement[2]? Une si nombreuse population n'est-elle pas l'indice d'une prospérité, que ces deux

[1] Tite-Live, XLI, 11 : l'an 177, morts, 12,000; — *ibid.* 17 : l'an 176, morts, 15,000; *ibid.* 28 : en 174, morts ou pris, 80,000.

[2] Tite-Live, XXXI, 49 : en l'an 200 avant notre ère, morts, 15,000; — XXXIII, 44 : en 196, morts, 12,000; — XXXIV, 10 : en 195, morts, 12,000; — *ibid.* 15 : morts, 40,000 (chiffre emprunté par Tite-Live à Valérius d'Antium, et probablement exagéré); — XXXV, 1 : en 193, morts, 12,000; — XXXIX, 31 : en 185, morts, 30,000; — XL, 32 : en 181, 23,000 morts et 4,700 prisonniers; — *ibid.* 33, même année : 1,200 morts et 5,000 prisonniers; — XLVI, 40 : en 180, 17,000 morts et 4,000 prisonniers; — *ibid.* 48 : en 179, morts, 9,000; — *ibid.* 50 : même année, morts 22,000 et 35,000; — XLI, 4 : en 178, morts, 40,000; — *ibid.* 26 : en 175, morts, 15,000.

pays n'ont d'ailleurs su retrouver dans aucun temps depuis? Comment ne pas s'étonner de l'aptitude prodigieuse et de l'intelligence si variée et si souple de cette nation punique qui, «faisant toujours la guerre sans l'aimer[1],» parvint à tirer de ses alliés, à défaut d'armée nationale, des mercenaires disciplinés, souvent mal payés, révoltés parfois, cruellement châtiés toujours, mais d'ordinaire bien commandés, et parfois vainqueurs des légions? Comment ne pas être confondu surtout de voir sortir du sein de ce peuple de commerçants cette famille de héros, d'hommes de génie, grands capitaines et grands politiques, qui, ne trouvant plus à Carthage ni vertu ni enthousiasme, emportèrent avec eux, et au bout de leurs épées, la patrie punique, la patrie faite colonie; qui la représentèrent seuls, et, seuls, la firent prospérer sur la terre d'Espagne, autour de la Carthage nouvelle, *Carthago nova;* qui firent tout eux-mêmes, pourvurent à tout, trouvèrent des bras dévoués et des cœurs fidèles, firent sortir des armées obéissantes d'un sol étranger, les animèrent de leur esprit, de leur passion, et, par des prodiges de volonté, les conduisirent jusque dans les plaines de l'Italie; tout cela nous ne le savons que par les historiens de Rome, par les fils des vaincus de Cannes.

Mais aujourd'hui cet écho, qui a suffi à contenter la curiosité peu exigeante de nos pères, n'a plus de quoi nous satisfaire; nous voulons en savoir plus que les Grecs et les Romains ne nous en ont dit; nous voulons savoir si, pour ce qui regarde notre pays, par exemple, les Liby-Phéniciens n'ont pas mis le cap sur nos ports naturels, s'ils n'ont pas visité nos champs provençaux et languedociens, s'ils n'ont pas porté les rayons discrets de leurs lampes dans les profondeurs de nos mines, leur argent sur les marchés des sauvages Ligures; s'ils n'ont pas échangé le plomb, les salaisons et le vin de l'Espagne

[1] Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, ch. IV.

contre les toisons de la Crau et du Canigou. Faut-il croire, enfin, avec M. Movers, qu'ils n'aient eu chez nous qu'un seul établissement, *Ruscino*[1], dont le nom suffit à signaler leur passage, — ou, au contraire, avec Amédée Thierry et d'autres écrivains contemporains, qu'ils aient été partout, sans qu'on puisse étayer cette conjecture, beaucoup trop libérale pour eux, d'un seul raisonnement ni d'un seul texte[2]? Nous pensons que la vérité vient se placer entre la sèche affirmation dépourvue de critique du premier et l'hypothèse dépourvue de preuves des seconds.

N'oublions pas d'abord que les Grecs, qui ont tout embelli, ont par conséquent tout défiguré et se sont tout approprié; que Marseille, par exemple, a trop ingénieusement promené les agréables légendes de l'Hercule grec sur les traces de Melkarth, qu'elle a trouvées partout empreintes sur le sol de la Provence. Dans la marque des pas du géant, elle a mis les pas du fils de Jupiter, et Eschyle s'est fait, un siècle après la fondation de la ville ionienne, le poëte inspiré de ces traditions agrandies qui avaient dû sourire au chantre de Prométhée (voy. le passage rapporté par Strabon). Mais Hercule n'était pas le dieu de Phocée : nous savons que ses dieux étaient la Diane d'Éphèse et l'Apollon de Delphes (voyez le même). Pourquoi donc partout Hercule : à *Heraclea* du Rhône (Saint-Gilles), à *Heraclea Caccabaria* (dont le nom, avec sa physionomie punique, peut se traduire : «la *Ville carthaginoise de Melkarth,*» Κακκαβή étant, comme on sait, un des noms grecs de Carthage[3]? Ne trouvons-nous pas encore, sur les côtes de

[1] *Die Phoenizier,* II, II, p. 644 et suiv.; 654 et suiv.

[2] *Les Gaulois,* I, p. 20 et suiv. — Cf. Lindenschmidt, *Die vaterländ. Alterthum der Hohenzoll. Sammlung.* Mayence, 1860, p. 164 et suiv.; et conf. Herzog, *Gall. Narb. Proemium,* p. 7.

[3] La seule mention qui soit faite d'*Heraclea Caccabaria* est celle de l'*Itinéraire maritime* d'Antonin (p. 505). Il faut remarquer que, sur les vingt-trois manuscrits que nous possédons de ce monument, il y en a sept qui donnent l'orthographe

Provence, la *Via Herculia*, mettant en communication les colonies marseillaises, comme elle avait dû rapprocher d'abord les uns des autres les comptoirs phéniciens? Comment ne pas reconnaître surtout, ainsi que nous l'a fait remarquer M. Renan, Melkarth, — «le dieu seul,» le dieu sans rivaux, qui ne souffre ni émule, ni voisins, — dans le *Portus Herculis Monoeci* (*μόνος οἴκῳ*, seul chez lui), dont le nom même révèle invinciblement son antique résidence, et dont le roc, détaché en presqu'île, comme Gibraltar, l'ancienne *Calpe* phénicienne des *Colonnes d'Hercule* (c'est-à-dire de Melkarth), avait certainement attiré les regards des navigateurs de Carthage?

Faut-il rappeler encore cet autre *Portus Herculis* de Ptolémée (III, 1, 2), évidemment distinct du Μονοίκου λιμήν, ou *Portus Herculis Monoeci*, puisque ces localités ont des longitudes différentes et sont séparées l'une de l'autre par les Τρόπαια Σεβαστοῦ? C'est Hercule que nous trouvons mentionné partout dans les environs de Nice et de Cimiez, à l'époque romaine, dans les inscriptions dont une le désigne même sous le nom d'*Hercules Lapidarius*[1], peut-être analogue à l'*Hercule saxanus*, et dont les «saxa» du *Portus Monoeci* ont peut-être été le point de départ, à moins que ce ne soient les *Campi Lapidei* de la Crau où le héros avait combattu les «féroces Ligures».

*Cacabaria* avec un seul *c* et trois qui portent *Catabaria*, évidemment fautif; restent donc treize manuscrits qui présentent la leçon du *c* redoublé; or si la lecture devait être *Cacabaria*, au lieu de *Caccabaria*, le nom pourrait venir de *caccabus*, vase, amphore, au lieu de venir de Κακκαβή (Carthage). Il faut remarquer que le baron de Bonstetten, qui paraît avoir placé, avec beaucoup de vraisemblance, cette *Heraclea* aux ruines qui dominent la baie de Cavalaire (voy. t. I, p. 180), dit que cet emplacement est tout couvert de débris. Comme c'est un texte de la basse époque qui mentionne seul cette ville, il se pourrait à la rigueur que, comme pour le *Monte Testaccio* de Rome, on eût pu dire l'«*Heraclea-des-poteries*»; mais ce qui importe, c'est avant tout le nom d'Hercule, que les Marseillais n'ont pas honoré comme une de leurs divinités principales et qui se rencontre partout dans cette région, — parce qu'ils l'y ont trouvé.

[1] *Inscript. ant. de Nice et de Cimiez* (Bourquelot, *Mém. de la Soc. des Antiq.* t. X, p. 50 et suiv.

Cette fameuse pierre noire, divinité honorée à *Antipolis* (Antibes), sous le nom du Dieu topique *Terpon,* et que M. Heuzey fait dater du IV^e siècle avant notre ère[1], n'est-elle pas un souvenir frappant des établissements phéniciens sur les côtes de Provence ?

Est-il permis de douter que Port-Vendres, le *Portus Veneris*, que l'*Aphrodisium promontorium,* que l'étang de Vendres près de Narbonne, où se reflétait le temple de la même déesse[2], n'aient donné asile auparavant à la Vénus phénicienne, à l'impudique Astarté? Partout où les vaisseaux de Tyr conduisaient ces aventureux commerçants, ils apportaient avec eux deux divinités et deux cultes : le culte du dieu fort, du dieu des mers, propice aux périlleuses entreprises, l'austère Melkarth, et cet autre culte, moins noble, enfanté par le besoin moins avouable de retrouver sur les rivages lointains une image de l'amour, une ombre de la femme absente et délaissée.

M. de Saulcy nous fait observer un singulier rapprochement entre les noms ΜΕΛΚΑΡΘ et ΗΡΑΚΛΗΣ, et ceux de ANAIT et ΔΙΑΝΑ dont les lettres se correspondent si exactement que le premier lu de droite à gauche fait ΘΡΑΚΛΕΣ et le second TIANA. Cette double coïncidence, peut-être due au hasard, mérite cependant d'être remarquée.

D'ailleurs, n'avons-nous pas un témoignage du séjour de la Phénicie aux flancs des Pyrénées et sur les rivages qu'elles abritent? A côté du *Portus Veneris* et de l'*Aphrodisium promontorium* n'avons-nous pas *Ruscino*[3] (Castel-Roussillon), en phénicien *Rusukmo*[4] (la pointe du sycomore ou du figuier), dont le nom se retrouve sous les murs mêmes de Carthage? de même celui de *Barcino* (Barcelone), en Espagne, rappelle

[1] Voy. *Mém. de la Soc. des Antiq.* de 1875.
[2] Ausone (*Epist.* IX) mentionne seul, dans l'antiquité, cette position.
[3] Movers, *Die Phoenizier* (*loc. cit.*).
[4] Tite-Live, XXX, 10.

l'héroïque famille d'Hamilcar. Ne rencontrons-nous pas, dans la même région, les noms très-anciens du fleuve *Sordus*, du *Sordice stagnum*, et de cette nation des *Sordi*[1], *Sordones*[2] ou *Sardones*[3], fixée sur le rivage du Roussillon «dans un pays d'accès difficile[4]», sans doute à cause du sol mobile des étangs et des marais qui baignaient la base des abruptes pentes pyrénéennes? On est tenté de rapprocher ces noms de ceux des colons hispano-phéniciens qui ont peuplé la Sardaigne, qui ont imposé à cette île le vocable qu'elle a gardé depuis lors, qui ont donné enfin le nom de *Mare Sardonium* à cette mer sillonnée par les vaisseaux de Carthage. La vieille forme *Narba* du nom de la ville appelée par les Gaulois *Narbo*, et par les Romains *Narbo-Martius* (Narbonne) est significative[5] aussi bien

[1] Festus Avienus, *Or. Marit.* vers 552-553 :

> ........... *Sordus* inde denique
> *Populus* agebat inter avios locos ;

cf. vers 558 :

> In *Sordiceni* cespitis confinio,
> Quondam *Pyrene*, civitas, etc.

[2] Pomponius Méla, II, v, 8 : «Inde est ora *Sordonum.*» — Pline, III, v (iv), 1 : «In ora, regio *Sordonum.*» Trois manuscrits portent *Sordinum* : celui du Vatican, n° 3861; celui de Paris, n° 6795; celui de Leyde, *Lips.* VII. Le *Codex Riccardianus* porte *Sardinum.*

[3] Les éditeurs du xvii° et du xviii° siècle avaient fait prévaloir la forme *Sardones*, qui établissait une conformité absolue entre le nom de ces peuples et celui des habitants de la Sardaigne et tranchait par conséquent la question d'origine en faveur des Phéniciens. Voy. Hardouin, *Ad Plin. loc. cit.*; d'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 579-581); — cf. Mannert, II, 2° partie, p. 60; — Forbiger, III, p. 180, note 46. Mais le plus grand nombre des manuscrits, comme on peut le voir dans la note précédente, ne justifie pas cette lecture.

[4] D'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 580) voudrait étendre dans la haute région des Pyrénées le domaine de cet ancien peuple, mais aucun des trois textes classiques ne nous autorise à l'éloigner de la mer et des étangs du Roussillon. Voy. ci-dessus les textes cités, p. 113, notes 6 et 7.

[5] Un fragment d'Hécatée (commencement du v° siècle) cité par Étienne de Byzance nous donne le plus ancien vocable de Narbonne : Ναρϐών, *ἐμπόριον καὶ πόλις* Κελτική. Ἑκαταῖος (Εὐρώπῃ). *ἔστι καὶ λίμνη* Ναρϐωνῖτις *καὶ ποταμὸς* Ἀτακός, Ἑκαταῖος *δὲ* Ναρϐαίους *αὐτούς φησι* (voy. *Fragm. histor. gr.* de Didot.

que celle de *Carcaso* (Carcassonne). Sans nous arrêter au *Setius Mons* (montagne de Cette)[1] dont le radical *Seth* paraît cependant phénicien, ni à *Magalona* (Maguelone), dont la terminaison pourrait être ramenée à la forme *Ailon* (dieu suprême du panthéon tyrien) et dont l'ensemble du mot peut signifier « citadelle du dieu suprême »; sans insister même, ni sur l'île *Phoenice* (Ratonneau ou Pomègues), nom que lui ont conservé les Marseillais eux-mêmes, à l'entrée de Marseille, ni sur les ports *Incarus* (Carry), *Carsici* (Cassis), quoique le suffixe du premier et le préfixe du second fassent songer au *karth* (ville) des Phéniciens; ni sur le nom moderne d'*Almanare*, « phare, fanal, » dans les langues sémitiques, — mais qui paraît avoir été donné par les Arabes du moyen âge aux lieux où gisent les ruines d'*Olbia* près de la presqu'île de Giens, — mentionnons du moins le *Sambracitanus sinus* (golfe de Saint-Tropez)[2], dont le vocable rappelle certainement un établissement phénicien. Mais comment n'être pas convaincu du long séjour que ces peuples ont dû faire sur nos côtes et dans le bas Rhône, lorsque nous voyons le nom d'*ora Lybica* conservé en-

I, p. 2, fr. 19). La forme gauloise *Narbo, Narbon*, apparaît pour la première fois dans Polybe (frag. du l. XXXIV, v, 7). M. d'Arbois de Jubainville, qui a remarqué cette différence d'orthographe (voy. *Revue arch.* nouv. série, t. XXX, p. 377-378), croit voir dans *Narba* une terminaison ligurienne, au lieu de se borner à constater qu'elle différait de la terminaison gauloise; l'idée des Phéniciens ne lui est pas venue. C'est là qu'étaient les *Elysici*, Ἐλίσυκοι, de race ligurienne (Hécat. *loc. cit.* fragm. 20). M. d'Arbois de Jubainville remarque cependant qu'Hérodote (VII, 165), en mentionnant les peuples qui fournirent des mercenaires au général carthaginois Hamilcar, en Sicile, distingue les Hélisyces des Ligures. Ne faut-il pas entendre qu'une partie des peuples du bas Languedoc était composée de Ligures, une autre partie d'Ibères, et une troisième partie, celle qui servit la cause de Carthage en Sicile, des Liby-Hélisyces de *Narba*, ville qui devait peut-être son origine à une colonie phénicienne.

[1] On remarquera que ce nom est fort ancien aussi, puisqu'il est cité par Avienus.

[2] Les variantes données par les manuscrits de l'*Itinéraire maritime* (p. 505) sont *Samblacitanus*. *Samlacitanus*, *Sabracitanus*, *Sambricitanus*, *Sambraccitanus* et *Sambragitanus*.

core, au temps de Pline[1], aux deux petites bouches occidentales du fleuve, celles qui devaient embrasser l'île *Metina*[2] et qui donnaient précisément accès à l'*Heraclea* du Rhône (Saint-Gilles), c'est-à-dire au port fluvial de Melkarth? Enfin Marseille elle-même a caché jusqu'en 1845, dans les fondations de la maison d'Allègre, près de l'ancien cimetière de la Major, cette curieuse inscription phénicienne de vingt et une lignes qui a provoqué tant de récents travaux[3], et qui nous fait connaître les prescriptions religieuses envoyées, comme la pierre sur laquelle elle est gravée[4], de Carthage, de la mère patrie, et dont les ca-

[1] Pline, III, v (iv), 2 : «*Libyca* appellantur *duo* ejus (*Rhodani*) *ora* ex his alterum *Hispaniense*, alterum *Metapinum*.» Voy. t. I, p. 216 de notre *Gaule rom.*

[2] Pline, III, xi (v), 3 : «In Rhodani ostio, *Metina*.»

[3] Cette inscription célèbre, qui nous offre le règlement du culte à exercer dans un temple érigé sur une terre étrangère, a donné lieu à de nombreux et savants commentaires; M. de Saulcy est le premier qui en ait fait l'objet d'un travail scientifique : *Sur une inscription phénicienne déterrée à Marseille en juin 1845* (dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2e série, t. XVII, 1re partie, Paris, 1847, p. 310-347). — Dans l'ordre chronologique, viennent se placer ensuite : M. Judas, *Etude démonstrative de la langue phénicienne*, Paris, 1847, p. 163, 175; — puis M. l'abbé Bargès, *Temple de Baal à Marseille, ou grande inscription phénicienne, etc.* Paris, 1847; — M. Movers, *Phönizische Text*, II. *Das Opferwesender Karthager.* Breslau, 1847; — M. Munk, *Inscription phénicienne de Marseille traduite et commentée* (*Journ. asiat.* novembre-décembre 1847, p. 473-532). — Viennent ensuite : M. Ewald, *Ueber die neuentdeckte phönikische Inschrift zu Marseille.* Göttingue, 1849. — M. Judas, *Nouvelle analyse de l'inscription phénicienne de Marseille.* Paris, 1857. — De nouveau : M. l'abbé Bargès, *Inscription phénicienne de Marseille; Nouvelle interprétation.* Paris, 1858; M. Meier, *Die phönizische Opfertafel von Marseille* (*Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, XIX, 1865, p. 20-115). — Pour la troisième fois, M. l'abbé Bargès, *Inscription phénicienne de Marseille; Nouvelles observations historiques de la découverte et description exacte de la pierre, le tout accompagné de pièces justificatives et d'une planche lithographique.* Paris, 1868; — M. Halévy, *Nouvelles considérations sur l'inscription de Marseille* (*Journ. asiat.* 1868. — Enfin Schröder, *Die Opfertafel von Marseille* (*Die phönizische Sprache*, p. 237-247).

[4] Cette pierre est un calcaire dolomitique, qui n'a aucun rapport avec ceux que fournissent les environs de Marseille. Elle y a donc été apportée. Une autre inscription analogue et gravée sur une pierre absolument semblable a été décou-

ractères ne dénoncent malheureusement qu'une époque assez basse, probablement le IIe siècle avant notre ère. Mais si l'inscription de Marseille est postérieure à la fondation de la colonie phocéenne, elle prouverait du moins, comme les inscriptions analogues trouvées à Athènes, que les Phéniciens avaient un comptoir et peut-être leur quartier réservé dans la ville phocéenne. Il nous paraît même vraisemblable que l'emplacement de Marseille, si favorable à la création d'un port, n'avait pas dû être négligé par eux; car ils semblent avoir compris partout que chaque grand fleuve, avec la vallée qu'il arrose et le bassin qui l'entoure, devait avoir ses débouchés, et, que les estuaires des fleuves de la mer Intérieure offrant déjà, dans ces temps reculés, les plus sérieux obstacles à la navigation, les ports établis aux embouchures devaient être insensiblement remplacés par la création d'entrepôts et de comptoirs maritimes situés à portée des grands courants fluviaux; c'est ce qui les a décidés sans aucun doute à fonder *Barcino* (Barcelone) et *Tarraco,* non sur l'Èbre, mais près des bouches de l'Èbre; Carthage et Utique, près du *Bagradas* (Medjerdah); *Gades* et *Calpe,* pour commander le détroit des Colonnes d'Hercule-Melkarth. Les mêmes motifs ont dû les porter à interroger la côte marseillaise et à y établir *Heraclea Caccabaria,* et peut-être même le port *Lacydon* sur l'emplacement où s'éleva plus tard Marseille, pour suppléer à l'*Heraclea* située sur le delta du Rhône, alors en formation. Le *Portus Veneris* (Port-Vendres) dut suppléer, de même, *Ruscino* (*Ru-sucmo*[1] ou Castel-Roussillon) ensablé déjà par les apports du Tet (*Tichis*) et du Tech (*Tetum* ou *Ruscino,* fleuve portant le même nom

verte à Carthage en 1865 et donnée par Mme Cornu à la Bibliothèque nationale. Elle est conservée au cabinet de France.

[1] Cf. Tite-Live, XXX, 10. — C'est exactement le même nom que portait le petit port, situé à l'orient de Carthage et dans le *submoenium* de cette ville: «Carthaginienses... navigatione absumpto sub occasum solis in portum — *Rusucmona* Afri vocant — classe appulere.»

que la ville). Tout cela s'accorde d'ailleurs avec les souvenirs de la lutte soutenue par les colons grecs contre les flottes de Carthage au VIe et au Ve siècle [1], et par les légendes hellénisées de Melkarth, partout présent sur la terre liguro-grecque : dans les deux *Heraclea*, dans les bouches *Libyques* du Rhône, dans les *Campi Lapidei*, témoins de sa lutte contre les *Ligures*, dans la voie *Herculia* conduisant au premier *portus Herculis* (Villefranche) et, un peu plus loin, au second, le port d'Hercule *Monoecus* (Melkarth-Seul); ainsi, même au delà du Var, se retrouve le souvenir des dieux de Carthage et surtout de Melkarth.

Les côtes de l'Océan ont dû recevoir aussi des comptoirs phéniciens et *Corbilo* (que les découvertes toutes récentes de M. Kerviller nous invitent à porter à Saint-Nazaire et non plus à Bélon où nous l'avions placé) est peut-être un de ces comptoirs; mais, si la navigation d'Himilcon [2] nous permet de croire que les Carthaginois ont visité ces côtes, comme les navires d'Hannon ont colonisé celles de l'Afrique, nous n'avons aucun nom à citer avec certitude, et la prétendue inscription de Guérande est fausse; il n'en est pas de même des rivages de la Méditerranée, et il n'est pas impossible de découvrir, pour qui sait lire les noms géographiques, que, si la Phénicie a été méconnue, parce qu'elle avait été proscrite et hellénisée, son empreinte est encore reconnaissable sur nos rivages maritimes après vingt-quatre siècles de silence et d'oubli.

[1] Justin, XLIII, 5; — Thucydide, I, 13; — Strabon, IV, 1, 5. Dans ce passage Strabon ne nomme pas les Carthaginois, mais il les désigne assez clairement en parlant des dépouilles enlevées par les Marseillais à ceux «qui leur disputaient l'empire des mers».

[2] Festus Avienus, *Or. Marit. passim.*

## N° XI.

### NOTE SUR QUELQUES FRAGMENTS INÉDITS DE LYRIQUE GRECQUE, PAR M. EGGER.

L'Académie se souvient peut-être qu'en 1870 je l'entretins brièvement de quelques fragments d'ouvrages grecs conservés sur des papyrus que m'avait récemment communiqués M. Aug. Mariette. L'un de ces fragments provenait d'un traité d'optique, peut-être d'optique appliquée à l'astronomie; ce fut à l'Académie des sciences que j'en fis spécialement part, non sans exprimer, à cette occasion, le regret que les quatre livres de l'*Optique* de Ptolémée, dont une traduction latine nous est parvenue, fussent restés inédits jusqu'à ce jour. En France, M. Caussin père, en Italie, un savant historien de l'optique, Venturi, avaient projeté, préparé même la publication de ces quatre livres; mais ils n'avaient pu l'accomplir. La note que j'avais lue à l'Académie des sciences, et qui fut insérée dans ses *Comptes rendus,* réveilla le zèle des savants italiens pour cette publication. Aujourd'hui, les feuilles du Ptolémée latin, imprimé d'après un meilleur manuscrit que ceux que nous possédons à Paris, sont prêtes à paraître par les soins de M. Gilbert Govi, le savant physicien qui préside, à Paris, le bureau international des poids et mesures. J'ai le plaisir de placer ces feuilles sous les yeux de nos confrères. La petite découverte de M. Mariette aura produit indirectement cet heureux et considérable résultat[1].

L'autre papyrus, dont notre ami nous communiquait les dix-huit parcelles, presque toutes informes, nous offrait quel-

[1] Voir les *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions pour 1870, p. 241; ceux de l'Académie des sciences, séance du 3 octobre 1870.

ques vers, quelques mots et fragments de mots, qui ont appartenu à une pièce lyrique en dialecte dorien. Je me contentai alors de l'indiquer et j'en ajournai la publication au temps où j'aurais pu déchiffrer tous ces fragments et en tirer quelques renseignements utiles pour l'histoire littéraire et pour la métrique des chœurs chez les Grecs de l'antiquité. Distrait par d'autres devoirs et un peu découragé par la fatigue de mes yeux qui me rend ces sortes de déchiffrements assez difficiles, je n'avais pas jusqu'ici dépassé la transcription d'une quinzaine de lignes, lorsque le docteur Blass, professeur à l'université de Kiel, à qui j'avais montré jadis ces trop courts morceaux de métrique, me demanda l'autorisation de les lire et de les copier à son tour, en vue d'études qu'il a commencées sur la division métrique des chœurs. Outre de savants travaux sur l'éloquence grecque[1], M. Blass s'était particulièrement occupé du fragment d'Alcman que M. Brunet de Presle et moi nous avons publié parmi les papyrus du Louvre[2]; il venait à Paris avec l'intention de l'étudier de nouveau sur le manuscrit original, et il désirait rattacher à ses recherches sur ce sujet les fragments du lyrique anonyme. Je ne pouvais qu'accéder à son désir, sous la seule condition que ces précieux débris ne fussent pas publiés en Allemagne avant de l'être en France. Cette condition une fois acceptée, comme elle l'a été, de bonne grâce, je me fais un devoir et un plaisir de mettre sous les yeux de l'Académie le déchiffrement de M. Blass, qui s'étend à une vingtaine de lignes ou fragments de lignes, et pour lequel j'ai pu constater sa longue patience et la finesse de sa vue. Si maigres que soient les textes ainsi retrouvés,

[1] *Hyperidis orationes quatuor cum perditarum fragmentis* edidit F. Blass. Lipsiæ, 1869, in-12 (collection Teubner). — De 1865 à 1874 M. Blass a publié trois volumes d'une histoire, qui prochainement sera complète, de l'éloquence grecque.

[2] Voir sa note *Zu Alkman*, dans le *Rhein Museum*, neue Folge, t. XXIII, p. 526-558. Cf. Antonio Canini, fragment du *Parthénée* d'Alcman pour la fête des Dioscures. Paris, 1870, in-8°.

quelques brèves observations en feront comprendre l'importance.

Tout ce que nous possédons de la poésie lyrique chez les Grecs nous est parvenu par des manuscrits de dates relativement récentes, où les divisions métriques, quand elles sont marquées, le sont d'après des règles d'une autorité douteuse. Il nous reste à peine quelques indices des divisions adoptées, peut-être imposées, à la métrique de Pindare, des tragiques et des comiques, par Aristophane de Byzance et par Aristarque, en des temps où, du moins, n'étaient pas effacés les souvenirs d'une alliance étroite entre la musique et les paroles du poëte[1]. Or, le papyrus d'Alcman[2] et celui, qui vient s'y joindre, du poëte anonyme nous laissent voir une division métrique fort ancienne que les caractères de l'écriture permettent de reporter à un temps voisin, tout au moins, d'Héphestion le métricien. La distinction des *κῶλα* et des *περίοδοι* de la strophe lyrique semblent pouvoir y être ressaisie avec quelque précision. Les signes en usage dans les manuscrits des grammairiens éditeurs, comme Aristophane, ont laissé quelques traces sur ces vieux papyrus. On voit quelle conséquence pourraient avoir, si elles se multipliaient, de telles découvertes paléographiques. Elles permettraient peut-être d'asseoir enfin sur de solides bases la métrique des odes de Pindare et des autres pièces de ce genre éparses dans les drames grecs ou conservées par des citations chez des compilateurs. Les rapports de la musique ancienne et de la métrique deviendraient plus nettement appréciables. Aux musiciens savants qui, comme M. Gevaert et M. Bourgault-Ducoudray, s'occupent des règles

[1] Voir, entre autres témoignages, le chapitre dernier (*περὶ Σημείων*) du *Manuel* d'Héphestion; les chapitres XI, XXII et XXVI du *Traité* de Denys d'Halicarnasse *περὶ συνθέσεως ὀνομάτων*, et Quintilien, *Inst. orat.* I, 8; IX, 4. Cf. Schol. *ad Euripidis Orestem*, v. 154, 174, etc.

[2] Voir mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 159 et suiv..

de leur art dans l'antiquité, les philologues offriraient un contingent de matériaux épurés par la critique.

TEXTE DES FRAGMENTS[1].

ἐμέ τ' ἔπεα
ἔδωκε Θέμις
Ἀπόλλωνι μὲν [θεῶν
ἀτὰρ ἀνδρῶν Ἐχεκράτει
παιδὶ Πυθαγγέλω
σἰεφάνωμα δαιτί γ' αὐτ[ῶ
πόλιν ἐς Ὀρχομενῶ, διώ-
ξιππον ἔνθα ποτέ
. . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . ας ἔτικτεν
. . . . . . . . τὸ δὲ παρ' ἐμοῦ (?)
. . . . . . . . ἀγλαὸν μέλος
παρ]θενηίας ὀπὸς εὐκρ[άτω
. . . . . . . . ντι γὰρ ἀνα

———

. . . . . . αι πάννυχοι
(?) δαφνοσ]ἰεφές
ἀρετάν τε νέμεις
δαῖμον

———

χὰ μεγαλοσθενὴς [Ἀθαναία
τὸν ὕμνον . . . . . . . . . .

## N° XII.

LES SOURCES DES ÉTABLISSEMENTS DE SAINT LOUIS,

PAR M. PAUL VIOLLET.

Les *Établissements* dits *de saint Louis* ont été rédigés entre la Toussaint de 1272 et le 19 juin 1273. Le succès de ce

[1] Il est bien entendu que les accents et les signes de l'esprit doux ou rude manquent sur le papyrus original.

livre fut immense et son influence considérable; il est dû à un compilateur orléanais; il n'émane pas du roi de France. Les *Établissements* ont pour origine :

1° Un règlement sur la procédure devant le prévôt de Paris et l'ordonnance de saint Louis qui abolit le duel judiciaire (liv. I^er^, ch. I-VII);

2° Une coutume d'Anjou rédigée vers 1246, et dont le texte nous est parvenu séparément (liv. I^er^, ch. VIII-CLXVIII);

3° Une coutume d'Orléanais, dont le texte pur n'a pas été retrouvé, mais dont il est facile de prouver l'existence d'une manière certaine (liv. II).

Les procédés du compilateur sont très-simples : il enrichit les textes qu'il copie d'allusions fréquentes au droit romain et au droit canonique; il plaque diverses réflexions de son cru; dans la dernière partie de son œuvre, il se préoccupe visiblement d'harmoniser la coutume d'Orléanais avec la coutume d'Anjou précédemment copiée, et, par suite, il traite cette coutume orléanaise avec moins de respect encore que la coutume d'Anjou copiée la première : c'est, du moins, ce qui paraît résulter d'une comparaison attentive de divers chapitres du livre II des *Établissements* avec le livre I^er^, d'une part, et avec certains textes orléanais, d'autre part.

On arrive ainsi à déterminer avec beaucoup de vraisemblance quelques-unes des altérations que le compilateur a fait subir volontairement au texte primitif qu'il avait sous les yeux. Les chapitres XXV et XXXIX du livre II paraissent avoir subi des remaniements graves de ce genre : en restituant par voie de conjecture la coutume primitive, on retrouve un texte beaucoup plus satisfaisant.

Dans le livre I^er^, la plupart des altérations subies par les textes primitifs sont involontaires; elles n'en sont pas moins curieuses. Par exemple, dans le chapitre CXXVIII, ce compilateur, qui transcrivait un passage où il était question du *Juef le*

*roi* (Juif le roi), a lu *mes le roi* et a compris *homme le roi.* Il a adopté cette expression *mes le roi,* fruit d'une mauvaise lecture, et l'a reproduite dans le livre II.

Toutefois, des altérations volontaires peuvent être également constatées dans le livre I[er]; le règlement relatif à la prévôté de Paris a été appliqué intentionnellement aux prévôtés de Paris et d'Orléans.

En tout ceci, le compilateur a montré une certaine bonhomie; l'*explicit* du livre I[er] rappelle, dans quelques manuscrits, l'une des sources mises à contribution : le texte même du livre II, dans les bons manuscrits, cite à plusieurs reprises l'Usage d'Orlenois copié dans ce livre. Le préambule de promulgation par saint Louis qu'on trouve dans toutes les éditions ne paraît pas appartenir à l'œuvre primitive : il ne figurera pas en tête de l'édition nouvelle.

Parmi les nombreux manuscrits utilisés pour cette étude critique du célèbre recueil attribué à saint Louis, il faut citer, outre les manuscrits de Paris, celui de Stockholm, celui de Troyes, tous deux très-importants, le manuscrit de Montpellier (daté), les manuscrits du Vatican, notamment le manuscrit Reine Christine 773 et le manuscrit Reine Christine 608 qui joue un rôle décisif pour l'établissement du texte.

Le mémoire lu par M. Viollet doit former l'un des chapitres de l'introduction à l'édition des *Établissements de saint Louis* qu'il prépare pour la *Société de l'Histoire de France*[1].

[1] La *Société de l'Histoire de France* a autorisé M. Viollet à publier ce chapitre à part. Il paraît chez Champion, avec ce titre : *Sources des Établissements de saint Louis.*

## APPENDICE.

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1876, LU LE 26 JANVIER 1877.**

Messieurs,

Le travail de l'Académie, dans le semestre qui vient de s'écouler, a été, je ne dis pas d'une activité exceptionnelle (votre activité se soutient sans défaillance), mais d'une fécondité tout à fait rare. Cinq volumes ou demi-volumes de nos recueils, trois in-folio, deux in-4°, ont été livrés au public : 1° le tome XXIII des *Historiens de France*, consacré, comme les trois précédents, à la période comprise entre l'avénement de saint Louis et celui de Philippe de Valois, volume de plus de 1100 pages, dû à la collaboration de MM. N. de Wailly, L. Delisle et Jourdain; 2° le tome VIII des *Tables de Bréquigny*, continuées par M. Pardessus, et je puis dire aujourd'hui achevées par M. Laboulaye; car ce volume atteint la fin du règne de Philippe le Bel que l'Académie, par une décision en date du 21 mars 1873, a marquée pour terme à ce recueil; 3° la deuxième partie du tome II des *Historiens arabes des Croisades*, par M. de Slane, dont mon dernier rapport vous annonçait le prochain achèvement; et, dans nos recueils in-4° : le tome XXVIII, 2° partie, de nos *Mémoires*, comprenant les sujets les plus variés : deux mémoires de M. Th.-H. Martin : *la Prométhéide d'Eschyle* et *la Cosmographie populaire des Grecs après l'époque d'Homère et d'Hésiode*; deux de M. E. Le Blant : *les Martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps; — Polyeucte et le zèle téméraire;* trois de M. Hauréau : *Sur quelques maîtres du XIV^e siècle; — Sur les récits d'apparitions dans les sermons du moyen âge; — Sur deux écrits intitulés* De motu cordis; deux de M. N. de Wailly : *le Romant ou Chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages; — Sur la langue de Reims au XIII^e siècle;* un de M. Jourdain : *la Royauté et le droit populaire;* et un de M. Desjardins : *Sur les inscriptions graffites du corps de garde de la cohorte des Vigiles.* Enfin le tome XXIV, 2° partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, rempli par six notices : deux de M. N. de Wailly et quatre de M. Hauréau.

Les savants éditeurs des *Historiens de France*, ayant terminé le

tome XXIII, vont commencer le tome XXIV. La première moitié de ce volume, dont la copie n'a plus besoin que d'une dernière révision, comprendra les procès-verbaux des enquêtes des commissaires que saint Louis chargea de rechercher les dommages causés à ses sujets par les officiers royaux dans les diverses provinces de ses États, et notamment en Languedoc, en Poitou, en Touraine, en Normandie et en Picardie. La seconde partie, dont les matériaux ne sont pas encore complétement recueillis, sera consacrée à la suite des chroniques locales relatives aux règnes de saint Louis et de ses successeurs jusqu'à l'avénement de Philippe de Valois.

Au recueil de Bréquigny, qui vient de finir, va succéder dans nos publications un autre recueil d'un caractère plus original et d'un grand intérêt : c'est le recueil des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, antérieurs à Philippe-Auguste.* Depuis longtemps les rapports semestriels vous tiennent au courant des travaux préliminaires de cette importante collection. M. L. Delisle, qui les dirige, me fait savoir que dans ce semestre on a copié les actes antérieurs à 1180, contenus sous forme de *vidimus* dans les registres 175-184 du Trésor des chartes. Le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Mihiel, communiqué par M. le préfet de la Meuse, a été examiné en détail; mais, sauf quelques additions faites après coup, il ne comprend que des pièces anciennes, dont le texte était déjà à la disposition de l'Académie, la Bibliothèque nationale en ayant fait exécuter une copie complète et figurée, pendant que ce précieux manuscrit était à Paris.

La grande collection que l'Académie a commencée, parallèlement à celles dont elle a recueilli des Bénédictins le laborieux héritage, la collection des *Historiens des Croisades,* se continue dans ses trois séries :

1° Le tome IV des *Historiens occidentaux,* j'ai regret de le dire, en est à peu près au même point qu'il y a six mois. Le texte entier est imprimé, mais la publication en est retardée par les tables, dont les éditeurs, MM. Ad. Regnier et Thurot, ont cru devoir retirer la copie de l'imprimerie, afin d'en faire une révision complète avant d'en commencer l'impression.

2° M. Miller poursuit avec le même zèle l'achèvement du tome II des *Historiens grecs :* il y a 74 cahiers (c'est-à-dire 148 feuilles, 592 pages), tirés ou bons à tirer, un 75ᵉ cahier en correction et 74 placards. Le manuscrit est entièrement terminé.

3° J'ai annoncé tout à l'heure la publication de la 2ᵉ partie du tome II des *Historiens arabes,* par M. de Slane. Notre laborieux confrère a déjà

fort avancé la 1re partie du tome III; 27 cahiers sont tirés ou bons à tirer, la copie d'environ 40 feuilles est à l'imprimerie. Quant à la 1re partie du tome II, arrêtée au 11e cahier par tant de fâcheuses raisons qui ont entravé M. Defrémery dans son travail, notre confrère, quoique souffrant encore, vient de remettre pour l'impression une suite de la copie et nous en promet la continuation.

J'ai dit, en commençant, que la collection de nos *Mémoires* venait de s'enrichir d'un volume nouveau, le tome XXVIII, 2e partie, et je n'attends que la seconde lecture de plusieurs mémoires pour commencer le tome XXIX. Dans ce recueil, deux lacunes restent à combler : le tome XXV, 1re partie, et le tome XXVII, 1re partie, consacrés, selon le plan arrêté, à l'histoire de l'Académie. Notre regretté secrétaire perpétuel honoraire, mon bien cher maître, M. Guigniaut, en se démettant de ses fonctions, avait voulu se réserver et avait obtenu de l'Académie la mission de publier la 1re partie du tome XXV qu'il avait commencée, c'est-à-dire l'histoire de l'Académie pendant quatre années, de 1861 à 1865. Il avait, en effet, préparé en grande partie la composition de ce volume sur le plan tracé et suivi dans plusieurs volumes antérieurs par notre vénérable secrétaire perpétuel honoraire M. Naudet; mais sa santé ne lui avait pas permis de mener ce travail à bonne fin. Je l'ai repris, et, depuis le mois dernier, toute la copie est à l'imprimerie. Aujourd'hui, 26 feuilles sont tirées ou bonnes à tirer; et si l'imprimerie continue, comme je n'en doute pas, à me seconder, dans quinze jours la dernière épreuve sera corrigée et le volume entier mis sous presse. Ce volume achevé, j'aborderai immédiatement, avec la 1re partie du tome XXVII, la période qui suit, et cette dernière lacune étant ainsi comblée, on pourra désormais faire marcher de front l'Histoire de l'Académie et la publication de ses Mémoires, selon les vues qui ont présidé à cette répartition des matières dans la collection.

Le recueil des *Mémoires des savants étrangers* est en dehors de ces considérations d'équilibre. Il poursuit régulièrement sa marche. Le tome IX, qui compte déjà deux mémoires imprimés, se continue par l'impression du mémoire de M. Tissot, ministre plénipotentiaire de France en Grèce, notre nouveau correspondant, sur la *Maurétanie Tingitane*, et il est arrivé à la feuille 40.

Le recueil des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, etc.*, avec ses deux séries marchant d'un pas inégal, série orientale et série occidentale, est sujet, au contraire, à des lacunes moins faciles à faire disparaître dans la suite de la tomaison.

Dans la série orientale, le tome XXIII (1re partie) est consacré au *Dictionnaire des simples*, d'Ibn-Beïthar, publié par M. le docteur Leclerc, avec le concours de notre confrère M. de Slane. Aux 48 feuilles tirées se joignent 49 placards à mettre en pages, et toute la copie est prête. Cette copie excéderait non-seulement les limites de ce volume, mais même celles d'un autre volume encore, si l'auteur n'avait compris la nécessité de la réduire aux choses vraiment essentielles. Ibn-Beïthar aura donc deux volumes, et le tome XXIV, 1re partie, étant déjà commencé avec le *Mémoire* de M. Maspéro, c'est le tome XXV, 1re partie, qui en contiendra la fin.

Dans la série occidentale, le tome XXIV, 2e partie, vient de paraître, comme je l'ai annoncé; le tome XXV, 2e partie, avait déjà paru (le *Commentaire d'Alexandre d'Aphrodisias*, de M. Thurot). Le tome XXVI, 2e partie (la *Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie*, par M. Prou), a 20 feuilles tirées ou bonnes à tirer, et le reste du texte en placards. L'auteur n'a plus à remettre que la table alphabétique des matières, une table sommaire des divisions générales de l'ouvrage, et d'autres accessoires qui seront placés sous les yeux de la Commission des travaux littéraires avant d'être envoyés à l'imprimerie.

L'*Histoire littéraire de France*, qui continue l'histoire du XIVe siècle, a 84 feuilles tirées et de 85 à 91 bonnes à tirer : c'est la fin du volume. Il ne reste à composer que les tables.

L'impression du tome IX des *OEuvres de Borghesi* se poursuit sous la direction de M. Léon Renier.

Enfin, le *Corpus inscriptionum semiticarum* est à la veille de sortir de l'état de préparation où il était resté jusqu'ici. Le Ministre de l'instruction publique, M. Waddington, qui, membre de la Commission chargée de ce travail, en connaît mieux que personne l'importance, a demandé aux Chambres de mettre l'Académie en mesure d'en entreprendre l'impression, en inscrivant dans le budget un supplément de crédit aux frais de publication de notre Compagnie, demande qu'il pourrait surabondamment justifier d'ailleurs à tous les yeux s'il déposait sur la tribune les cinq volumes ajoutés par le dernier semestre à l'ensemble de nos publications. Les noms des commissaires auxquels est confiée la préparation de ce nouveau recueil, MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan, de Slane, Waddington, de Vogüé, Derenbourg, nous répondent qu'il tiendra sa place auprès des autres avec honneur.

H. Wallon,
*Secrétaire perpétuel.*

## LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 5 JANVIER.

Sont offerts :

*Catalogue du Musée Fol*, 3e partie. *Peinture artistique et industrielle*, par M. W. Fol (Genève, 1876, in-8°).

*Expédition de Labiénus, lieutenant de César, contre Lutèce, oppidum Parisiorum, siége de Paris*, par M. le baron Carra de Vaux (brochure).

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie sa *Revue*, pour 1876, *de la langue et de la littérature hindoustanies* (Paris, 1877, in-8°). «Ce travail, dit-il, offre des détails, d'après les journaux indigènes, sur le voyage du prince de Galles et sur le nouveau titre d'*impératrice* donné à la reine d'Angleterre; et comme toujours on y trouve des renseignements sur les ouvrages récents et sur les nouveaux journaux qui ont paru en Hindoustan, sur les progrès de la civilisation européenne et sur ceux du christianisme; et de plus on y trouve en appendice la liste d'environ neuf cents auteurs à ajouter à ceux qui ont été mentionnés dans l'*Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie.*»

M. de Longpérier présente, de la part de M. Am. de Caix de Saint-Aymour, l'*Annuaire des sciences historiques, bibliographie des ouvrages d'érudition* (Paris, 1877, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 12 JANVIER.

Aucun hommage n'a été fait à l'Académie dans cette séance.

SÉANCE DU VENDREDI 19 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel présente deux volumes des publications de l'Académie :

1° Le tome VIII de la *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France*, par M. de Bréquigny, continuée par MM. Pardessus et Laboulaye (Paris, 1876, in-f°). Ce volume complète le recueil.

2° Le tome XXIV, 2° partie, des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, contenant six notices : deux de M. de Wailly et quatre de M. Hauréau (Paris, 1876, in-4°).

Est en outre offert, au nom de M. Jules Baissac, un ouvrage en deux volumes intitulé : *Les origines de la religion* (Paris, 1877, in-8°).

Sont encore offerts :

*Isis et Osiris, fragment de l'histoire primitive*, par M. H. Thiers (extrait de la *Revue de France*, Paris, 1876, broch. in-8°).

*Le Mémorial diplomatique d'Orient*, par Aristarchi-bey (Démétrius), n° 1, 15 novembre 1876 (Athènes, in-8°).

*Vocabulaire hiéroglyphique comprenant les mots de la langue, les noms géographiques, divins, royaux et historiques classés alphabétiquement*, par M. Paul Pierret, conservateur adjoint des antiquités égyptiennes au Musée du Louvre. 10 fascicules (Paris, 1875, in-8°).

M. Alfred Maury offre au nom de l'éditeur M. Alexandre Bruel, archiviste aux Archives nationales, le tome I^er du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* (Paris, 1876, in-4°). «L'idée de cette publication appartient à feu M. Auguste Bernard, dont l'Académie a plus d'une fois couronné les œuvres et qui s'est acquis des titres à la reconnaissance des amis de l'histoire par sa publication des cartulaires de Savigny et d'Ainay. Il en avait réuni les premiers éléments et préparé les premières feuilles lorsque la mort vint le frapper, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, le 5 septembre 1868. Mais ces archives de l'abbaye de Cluny, que le regrettable érudit voulait reconstruire et qui étaient d'une si prodigieuse richesse, comme nous le savons par l'aperçu qu'en donna en 1775 Lambert de Barive, demandaient, pour être recueillies, encore bien des efforts et des soins. M. Auguste Bernard n'avait pas à beaucoup près rassemblé, même pour la première époque, l'époque carolingienne, tous les documents qui se conservent dans les dépôts; les copies qu'il avait faites ou fait faire n'étaient pas toujours d'une extrême fidélité, la lecture en ayant souvent présenté de sérieuses difficultés.

«M. Alex. Bruel, que le Comité des travaux historiques a chargé de la continuation de l'œuvre de M. Auguste Bernard, s'en est acquitté avec un zèle et une intelligence qui lui font le plus grand honneur. Il a commencé par soumettre la copie de son devancier à une révision sévère d'après les originaux. M. Bernard n'avait d'ailleurs recueilli d'une manière quelque peu complète que les pièces allant du IX° à la fin du XIII° siècle; pour la suite, le choix des matériaux était à peine ébauché. Les notes laissées par lui réclamaient également des additions nombreuses.

M. A. Bruel a ajouté des pièces nouvelles, préparé une introduction étendue et substantielle qui paraîtra avec le tome II et qui fera connaître le trésor d'informations à retirer de l'ensemble des chartes. Dans le tome I[er], il se borne à rappeler l'origine et le caractère des sources auxquelles il a puisé pour constituer ce précieux choix de textes, manuscrits de la Bibliothèque nationale, cartulaires originaux conservés à Cluny, collection des copies de Lambert de Barive, etc.

«Le volume que je dépose sur le bureau de l'Académie, qui n'a pas moins de 840 pages in-4°, accompagné de beaux fac-simile de monogrammes et de chartes, renferme un ensemble de documents allant de l'an 802 à l'an 954, classés chronologiquement et transcrits avec la plus scrupuleuse exactitude. Jamais on n'avait encore publié d'un coup en France une telle série de chartes inédites relatives à une des époques de notre histoire qui appelle le plus les investigations. La collection des monuments inédits de l'histoire de France s'enrichit avec cette publication d'un volume d'une si grande importance; il en est peu qui fournissent pour le IX[e] et le X[e] siècle des documents plus neufs et plus précieux. M. Bruel me paraît avoir rendu en le donnant un service signalé à l'érudition.»

M. Maury offre en outre en son nom la quatrième édition, considérablement augmentée, de son ouvrage intitulé : *La terre et l'homme* (Paris, 1877, in-8°).

M. Deloche offre à l'Académie, au nom du directeur et de l'éditeur, le premier numéro d'un nouveau recueil qui a pour titre : *Revue de Géographie.*

«Le bulletin mensuel que publie la Société de géographie renferme, dit-il, les comptes rendus de ses travaux intérieurs et des notices ou mémoires, généralement consacrés à des descriptions ou aux récits de voyages de découvertes. Le journal *l'Exploration* tient le monde savant et le monde commercial au courant des expéditions lointaines et des faits de nature à faciliter et à multiplier nos relations de trafic et d'échange. Mais nous n'avions jusqu'ici aucun recueil spécialement destiné à la géographie historique et à la démonstration, par les sciences géographiques, de l'origine et du sens des graves questions qui se débattent sous nos yeux. La Revue qui vient de se fonder sous la direction de M. Ludovic Drapeyron doit combler cette lacune.»

M. Egger offre à l'Académie, de la part des auteurs :

1° *Essais sur l'éphébie athénienne,* tome I[er], par M. Albert Dumont (Paris, 1876, in-8°) (dont le tome II, contenant les documents épigra-

phiques a paru depuis deux ans). «Tableau aussi complet, dit-il, que le permet l'état actuel de la science, d'une institution qui nous a été presque révélée par les inscriptions découvertes depuis vingt-cinq ans à Athènes, et dont la connaissance forme un chapitre à peu près nouveau de l'histoire d'Athènes durant les deux siècles qui précèdent et les deux siècles qui suivent l'ère chrétienne. Ce travail sur l'éphébie athénienne va être complété par celui de M. Collignon, ancien membre de l'École française d'Athènes, sur les institutions analogues dont l'existence est aussi attestée par des documents épigraphiques épars sur le sol des autres cités grecques. On sait d'ailleurs de quelles acquisitions précieuses s'est enrichie la chronologie des archontes athéniens par l'étude scrupuleuse à laquelle M. Dumont s'est livré sur les inscriptions éphébiques.»

2° *Deux dissertations en italien* du professeur D. Comparetti, *sur l'histoire ou plutôt sur la légende des amours de la célèbre poëtesse Sappho avec Phaon* (Florence, 1876, in-8°). «La première dissertation contient un aperçu général et un résumé des recherches minutieuses de M. Comparetti sur ce sujet moins épuisé qu'il ne paraît au premier abord. La seconde traite particulièrement, et sous une forme plus scientifique, de l'*Épître à Phaon* qui fait partie des épîtres héroïques d'Ovide, morceau dont M. Comparetti défend l'authenticité contre les doutes de quelques critiques modernes, mais en reconnaissant que le poëte l'a composé d'après des traditions relativement récentes, et qui, en tout cas, ne reposaient sur aucun témoignage direct de Sappho ou de ses contemporains.»

3° *De l'influence provençale dans la langue de Molière*, par M. A. Espagne (Paris, 1876, in-8°) (Extrait des Mémoires de la Société des langues romanes de Montpellier), complément utile du *Lexique de Molière* par F. Genin (Paris, 1846), et des *Études* sur le même sujet par M. Herm. Fritsche (Dantzig, 1868).

M. Renan présente à l'Académie, de la part de M. Reboud, un nouvel envoi d'inscriptions néo-puniques et berbères, qui sera joint à tant d'autres monuments que l'Académie doit à M. Reboud.

M. Renan présente également à l'Académie le volume intitulé : *Études historiques sur les religions, les arts, la civilisation de l'Asie antérieure et de la Grèce*, par M. Jules Soury, recueil d'articles pleins de recherches sagaces et consciencieuses (Paris, 1877, in-8°).

M. Ravaisson offre au nom de son fils, attaché au Musée des antiques, une brochure intitulée : *La critique des sculptures antiques* (Extrait de la *Revue archéologique*).

SÉANCE DU VENDREDI 26 JANVIER.

M. Egger offre à l'Académie, au nom des auteurs :

1° Une nouvelle édition de la *Milonienne de Cicéron*, publiée pour la première fois par M. J. Wagener, rééditée par son fils M. A. Wagener, professeur à l'université de Gand. Ce volume se distingue des autres éditions par une recension et une annotation très-soignée du texte et par l'heureuse addition de la préface historique d'Asconius Pedianus, réimprimée ici avec une bonne traduction française (Mons, 1876, in-12).

2° *La fosse de Soucy, Étude philologique*, par M. A. Joly, doyen de la Faculté des lettres de Caen (Paris, 1876, in-8°), dissertation fort méthodique où l'auteur essaye d'expliquer par une étymologie latine le nom, jusqu'ici fort obscur, d'une localité du Bessin, en Normandie.

3° Une note de M. Victor Egger, professeur de philosophie au lycée d'Angers, sur *une médaille frappée en l'honneur de Passera*, philosophe et professeur à l'école de Padoue (fin du xv<sup>e</sup> siècle), et qui offre des caractères intéressants pour l'histoire de la philosophie et pour celle de l'art padouan.

M. Egger présente en outre la réimpression et l'illustration d'une plaquette extrêmement rare, de la fin du xv[e] siècle ou des premières années du xvi[e], intitulée : *Antiquarie prospettiche romane, composte per Prospettivo Milanese dipintore* (Antiquités *perspectives* romaines, composées par le *Perspectif* milanais, peintre).

«L'exemplaire de cette plaquette qui a servi à la réimpression se trouve, dit-il, à la *bibliothèque Casanate* de Rome; on n'en connaît qu'un autre exemplaire appartenant à la bibliothèque de Munich. Il n'a que quatre feuillets, sans numération, sans signature, sans lieu d'impression, sans nom d'imprimeur et sans date. C'est un petit poëme en fort mauvais italien, écrit par un artiste anonyme et sur lequel on ne pourrait avancer que des conjectures assez vagues. L'auteur a mis en tête de son poëme deux sonnets de dédicace à *Léonard de Vinci*, dont il paraît avoir été le disciple et l'ami. On peut retrouver même quelques traces de l'influence de *Léonard* dans la gravure sur bois qui figure au titre de la *plaquette* et qui a été reproduite ici très-exactement par la photolithographie.

«Dans une courte préface, M. Govi cherche à déterminer la date probable de la composition et de l'impression du petit poëme, qu'il croit pouvoir fixer à 1499 ou 1500. Il passe ensuite rapidement en revue les

divers objets d'antiquité, monuments d'architecture, statues en marbre, bronzes, etc., mentionnés dans les *Antiquarie,* s'attachant surtout à montrer l'ordre topographique de leur distribution, et insistant sur l'intérêt que cet opuscule, ignoré des principaux bibliographes connus, peut avoir pour la connaissance des richesses artistiques de Rome à la fin du moyen âge.

«Dans les notes placées à la suite du poëme, M. Govi a essayé d'en illustrer les passages les plus obscurs, et d'identifier, partout où la chose lui a été possible, les monuments ou les objets décrits par le peintre milanais avec les monuments ou les œuvres d'art que l'on peut voir encore, soit à Rome, soit ailleurs.

«On trouve dans ces notes beaucoup de renseignements sur la ville de Rome au xv<sup>e</sup> siècle, dont il reste si peu de traces chez les historiens du temps, et que les documents publiés ne nous permettent pas encore de reconstituer complétement.»

M. Renan présente un petit mémoire de M. Clermont-Ganneau sur *un monument phénicien apocryphe du cabinet impérial et royal de Vienne* (Paris, 1877, broch. in-8°). M. Clermont-Ganneau démontre, dans ce mémoire, la fausseté d'une pierre prétendue phénicienne admise par M. Lévy de Breslau, et qui a été faite à l'imitation de la célèbre pierre de Florence qui porte la légende *le-Abibaal.*

M. Defrémery présente à l'Académie, au nom de l'un des deux éditeurs, M. le baron James de Rothschild, le tome XI du *Recueil de poésies françaises des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, morales, facétieuses, historiques,* réunies et annotées par MM. Anatole de Montaiglon et James de Rothschild (Paris, 1876, in-18).

«Ce volume, faisant partie de la *bibliothèque elzévirienne,* est le second, dit M. Defrémery, que l'on doit à la collaboration des deux savants bibliographes dont le nom figure sur le frontispice. L'Académie n'a sans doute pas oublié que le précédent volume lui fut offert, il n'y a guère plus d'un an, au nom du même donateur, par notre savant confrère M. de Wailly[1]. Comme le tome X, le volume que nous déposons aujourd'hui sur le bureau de l'Académie se recommande à la fois par le choix judicieux des pièces qui le composent, par la reproduction très-exacte des originaux et par la précision des descriptions bibliographiques faites *de visu.* Chaque morceau est précédé d'une notice plus ou moins détaillée et

[1] Dans la séance du vendredi 26 novembre 1875. Cf. les *Comptes rendus* de 1875, p. 476-477.

accompagnée de notes nombreuses, parfois très-étendues et fort intéressantes. Plusieurs des pièces reproduites dans le recueil de MM. de Montaiglon et de Rothschild étaient restées inconnues, même de nom, aux bibliographes, y compris Brunet. Beaucoup n'avaient pas encore été réimprimées. On remarquera surtout deux pièces relatives à la délivrance des deux fils de François I[er] et à l'arrivée en France d'Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint. La première est en prose, mais les éditeurs l'ont néanmoins comprise dans leur collection, parce qu'elle constitue un document historique des plus intéressants. On lira encore avec profit plusieurs morceaux sur les guerres de religion et la Ligue, ainsi que trois petites poésies sur les buveurs et les tavernes. On trouve, dans l'avertissement qui précède la première de ces trois pièces, les indications les plus curieuses sur la police des tavernes, avec la nomenclature détaillée d'un grand nombre de règlements relatifs aux cabarets de Paris, depuis l'année 1560 jusqu'à l'année 1629. »

SÉANCE DU VENDREDI 2 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel fait hommage au nom de M. Hauréau, membre de l'Académie, du tome X et dernier de l'*Histoire littéraire du Maine*, 2[e] édition qui témoigne de l'accueil fait par le public à la première (Paris, 1877, in-12).

Le Secrétaire perpétuel présente encore, au nom de M. Heuzey, membre de l'Académie, *Les fragments de Tarse au musée du Louvre*, mémoire que M. Heuzey a lu devant l'Académie et qu'il a fait imprimer dans la *Gazette des beaux-arts* (Paris, 1876, broch. gr. in-8°).

M. E. Desjardins, architecte du Gouvernement, écrit à l'Académie en lui adressant un travail qu'il vient de publier dans l'*Encyclopédie d'architecture* et dont il a fait faire quelques tirages à part. Ce travail est intitulé : *L'art des Étrusques et leur nationalité* (Paris, 1876, in-f°).

M. Maury présente, au nom de M. Fernand Labour, un volume intitulé : *La chatcilenie suzeraine d'Oissery, son terrier, ses coutumes, son histoire* (Dammartin, 1876, in-8°).

M. É. Desjardins offre à l'Académie, au lieu et place de M. L. Renier qui devait se charger de cet hommage, la première livraison de la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, nouvelle série dirigée par MM. Édouard Fournier et Louis Havet, janvier 1877 (Paris, in-8°).

M. G. Perrot présente, au nom de M. Ch. Lucas, une brochure intitulée : *Architecture et archéologie. De la reconstruction des contre-forts de la*

*cathédrale d'Évreux, rapport présenté au congrès des architectes français de 1875, au nom de la Commission d'archéologie de la Société centrale.*

«Outre l'étude d'une question technique, présentée avec clarté et discutée avec compétence, ce rapport, dit M. Perrot, contient des renseignements intéressants et précis sur le service des monuments historiques et des édifices diocésains, sur les résultats qui ont été obtenus depuis le moment (il y aura bientôt quarante ans) où ce service a été organisé sous la haute surveillance de M. Vitet, auquel succéda M. Mérimée.»

M. le Président offre en son propre nom une lettre à M. le Directeur de la *Revue archéologique,* lettre dans laquelle il a rectifié les erreurs commises par M. Stark relativement aux *origines de l'École française de Rome.*

Est encore offert : *Gazette archéologique,* par MM. de Witte et Fr. Lenormant (2e année, 1876, Paris, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 9 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. L. Delisle, une *Notice sur vingt manuscrits du Vatican* (extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes, Paris, 1877, in-8°). «C'est, dit-il, le fruit d'un voyage fait à Rome par notre confrère pendant les vacances, et une preuve que, pour M. L. Delisle, les vacances sont un temps où la science trouve encore son profit.»

M. Laboulaye, vice-président de l'Académie, fait hommage en son nom et au nom de ses collaborateurs, MM. de Rozière, Paul Gide, Dareste et Boissonade, du premier numéro de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger,* janvier-février, 1877 (Paris, in-8°).

«C'est la continuation de la *Revue de législation;* mais la série nouvelle, publiée chez un autre éditeur, doit comprendre des recherches qui entreront plus particulièrement dans l'ordre des travaux de l'Académie. On en peut juger par le premier article : *La science du droit dans la première moitié du moyen âge,* par M. Rivier, professeur de l'université de Gand.»

M. C. Révillout offre à l'Académie une étude historique et littéraire sur l'ouvrage latin intitulé : *Vie de saint Guillaume* (in-4°).

Est aussi offert, au nom de l'auteur, par M. Garcin de Tassy, *Dictionnaire hindoustani-anglais,* du docteur Fallon, 6e livraison (Bénarès, 1876, in-8°).

M. DE ROZIÈRE fait hommage, au nom de M. Jules Finot, d'une brochure intitulée : *Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.* M. de Rozière ne croit pas avoir besoin de louer ce travail que l'Académie elle-même a récompensé d'une mention honorable au concours des Antiquités nationales de 1873.

M. Paulin PARIS offre à l'Académie le tome V<sup>e</sup> des *Romans de la Table ronde mis en nouveau langage* et contenant la fin de *Lancelot du Lac* (Paris, 1877, in-12).

SÉANCE DU VENDREDI 16 FÉVRIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie : 1° au nom de M. HAURÉAU, un volume intitulé : *Bernard Délicieux et l'inquisition albigeoise (1300-1320)* (Paris, 1877, in-8°); 2° au nom de M. Edm. LE BLANT : *Polyeucte et le zèle téméraire* (extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXVIII, 2<sup>e</sup> partie. Paris, 1876, broch. in-4°).

Sont encore offerts :

*La vie et les travaux de Wolowski*, par M. Levasseur, membre de l'Institut (Paris, 1876, broch. in-8°).

*Le pont de Villeneuve-sur-Lot, son origine et ses restaurations*, par M. J. Serret (Agen, 1877, broch. in-8°).

*Serpent and Siva worship and mythology in central America, Africa and Asia*, par M. Hyde Clarke (Londres, 1876, in-8°).

*Etymology. Ersatz-Mittel für eine Weltsprache*, par M. Adolphe Storch (Budweis, 1877, in-12).

M. Gaston PARIS fait hommage : 1° au nom de M. Rolland, d'un volume intitulé : *Devinettes ou énigmes populaires de la France*, auquel il a ajouté une préface; 2° au nom de M. Paul Meyer, d'un *Recueil d'anciens textes bas latins, provencaux et français* (Paris, 1877, in-8°).

M. RAVAISSON, président, offre à l'Académie, au nom de M. Albert Dumont, le premier numéro du *Bulletin de correspondance hellénique*, janvier 1877 (Athènes-Paris, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 23 FÉVRIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, au nom de M. le marquis de Queux

de Saint-Hilaire, une brochure qui intéressera vivement l'Académie, car c'est une *Notice sur les services rendus à la Grèce et aux études grecques par M. Ambroise Firmin Didot,* le regretté confrère que l'Académie a perdu il y a un an.

Est encore offert :

*Archéologie ou Mélanges relatifs à l'antiquité, publiés par la Société des antiquaires de Londres.* Tome XLIV, 2ᵉ partie (Londres, 1873, in-4°).

### SÉANCE DU VENDREDI 2 MARS.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de M. GERMAIN, membre de l'Académie, deux *Études historiques,* l'une sur le *Liber procuratoris studiosorum,* intitulée : *Les étudiants de l'École de médecine de Montpellier au XVIᵉ siècle* (Paris, 1876, broch. in-8°); l'autre sur l'*École de droit de Montpellier, 1160-1793, d'après les documents originaux* (Montpellier, 1877, in-4°).

M. Gebhart fait hommage d'un volume ayant pour titre : *Rabelais; la Renaissance et la Réforme* (Paris, 1877, in-8°).

Le R. P. Verdière offre à l'Académie une brochure intitulée : *Saint Éloi et ses ateliers.*

Est encore offert :

La première partie du tome VI du *Corpus inscriptionum latinarum,* de Berlin, partie intitulée : *Inscriptiones urbis Romæ latinæ, consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borussicæ,* collegerunt G. Henzen et Baptista de Rossi, ediderunt E. Bormann et G. Henzen (Berlin, 1876, in-f°), très-beau volume digne des précédents.

M. THUROT fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Macarii Magnetis quæ supersunt* ex inedito codice edidit C. Blondel (Parisiis, e typographia publica, 1876, in-4°). « L'auteur, qui porte le nom de Macarius Magnès, et qui, dit-il, paraît avoir été un évêque, probablement originaire du diocèse d'Antioche, a composé en grec, vers le milieu du IVᵉ siècle, sous le titre d'Ἀποκριτικά, en cinq livres, et sous la forme d'un dialogue ou, pour parler plus précisément, d'un colloque entre un philosophe païen et un chrétien, une défense du christianisme contre les objections que les philosophes tiraient du texte même des évangiles. C'est, avec le traité d'Origène contre Celse, le seul monument de ce genre qui nous soit parvenu; car les traités composés contre Porphyre par Méthodius, Eusèbe et Apollinaire n'ont pas été conservés. L'ouvrage de Macarius n'était connu jusqu'ici que par quelques courts fragments. Il en existait, à la

bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, un manuscrit qui semble avoir disparu très-anciennement, et qui est sans doute le même que le manuscrit du xv$^{e}$ ou du xvi$^{e}$ siècle qui fut trouvé en Épire, en 1867, et qui parvint entre les mains de M. Apostolidis, ancien conservateur de la bibliothèque nationale d'Athènes. Ce manuscrit est mutilé; il ne contient pas le premier livre, ni les sept premiers chapitres du second livre, ni la fin du dernier chapitre du quatrième livre. M. Dumont, aujourd'hui directeur, alors élève de l'École d'Athènes, fit part de cette découverte à M. Miller, qui en saisit immédiatement toute l'importance et la signala à l'Académie dans la séance du 5 juillet 1867. M. Ch. Blondel, alors élève de l'École d'Athènes, s'attacha avec passion à la publication de l'ouvrage, et il la prépara avec le soin le plus minutieux. Mais une mort prématurée l'emporta, quand l'impression était à peine commencée. Un de ses amis, M. P. Foucart, s'est chargé de l'achever. Nous sommes redevables à M. Ch. Blondel de la publication d'un ouvrage très-intéressant pour la connaissance de la lutte entre la philosophie païenne et la religion chrétienne.»

M. Ravaisson offre à l'Académie, au nom de M. Ch. Capmas, un ouvrage en deux volumes intitulé : *Lettres inédites de M$^{me}$ de Sévigné à M$^{me}$ de Grignan, sa fille, extraites d'un ancien manuscrit* (Paris, 1876, in-8°).

M. A. Maury fait hommage, de la part de M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie, d'un volume ayant pour titre : *Les premiers habitants de l'Europe, d'après les auteurs de l'antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique* (Paris, 1877, in-8°).

M. L. Delisle présente, au nom de M. Fr. Morand, une brochure intitulée : *Lettres à Augustin Thierry,* et autres documents relatfis à un projet de *constitution des archives communales* proposé en 1838 et années suivantes. Cet opuscule ne renferme pas seulement des détails intéressants sur les premières tentatives d'organisation des archives départementales; il contient une excellente analyse des principaux documents conservés dans les archives communales de la ville d'Aire, en Artois.

SÉANCE DU VENDREDI 9 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

*Ἑλληνικὰ κάτοπτρα, ἀρχαιολογικὴ διατριβὴ δοθεῖσα εἰς τὴν φιλοσοφικὴν σχολὴν τοῦ ἐθνικοῦ πανεπιστημίου ἐπὶ ὑφηγεσίᾳ τοῦ μαθήματος τῆς ἀρχαιολογίας*, par Μυλώρας (Athènes, 1876, broch. in-8°).

*Archives des missions scientifiques et littéraires, choix de rapports et instructions* publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique (Paris, 1876, in-8°).

M. DE SAULCY offre en son nom un *Dictionnaire topographique abrégé de la terre sainte* (Paris, 1877, in-8°). Il présente, en outre, de la part de M. le vicomte Jacques de Rougé : 1° le 4ᵉ fascicule de la *Chrestomathie égyptienne*, par feu M. le vicomte de Rougé (Paris, 1876, gr. in-8°). «Ce fascicule, dit-il, contient l'analyse mot à mot de la fameuse stèle du roi Piankhi-Meriamen, stèle découverte au Djebel Barkal et qui nous donne les détails les plus précieux sur l'invasion de l'Égypte par les rois éthiopiens. M. de Rougé avait analysé ce texte dans son cours jusqu'à la soixante-neuvième ligne; son fils, M. Jacques de Rougé, a continué l'analyse de ce texte jusqu'à la fin.» — 2° *Études égyptologiques*, 9ᵉ livraison; *Inscriptions hiéroglyphiques copiées en Égypte*, par M. Jacques de Rougé (Paris, 1877, in-4°). C'est un recueil de textes copiés avec une correction entière, et qui, par suite, sera de la plus grande utilité pour tous les égyptologues.

M. JOURDAIN fait hommage, au nom de l'auteur, M. le comte de Gozzadini, du mémoire que M. Gozzadini vient de publier sur les fouilles récentes faites aux environs de Bologne et qui a pour titre : *Intorno agli scavi archeologici fatti dal sign. A. Arnoaldi Veli presso Bologna osservazioni* (Bologna, 1877, in-4°).

«Aux portes de Bologne, dit M. Jourdain, dans le domaine de San-Polo, appartenant à la famille Arnoaldi, le hasard fit découvrir, en 1836, près d'un squelette humain, les fragments d'un vase grec, une amphore, quelques poteries et la lame d'un couteau de bronze. Cette découverte était restée longtemps inaperçue, même des archéologues, lorsqu'elle fut rappelée au propriétaire actuel de San-Polo par les brillants résultats des fouilles opérées, à dater de 1853, d'abord à Villanova, puis à Marzabetto, enfin à la Chartreuse, c'est-à-dire à une distance très-rapprochée de San-Polo. M. Arnoaldi estima qu'un sol qui confinait à une nécropole étrusque, et dans lequel des débris antiques avaient déjà été trouvés, devait en renfermer beaucoup d'autres. En conséquence, il entreprit des fouilles, il les dirigea lui-même, non sans s'éclairer des avis de quelques archéologues italiens; et, après des essais infructueux, il eut la satisfaction de découvrir jusqu'à 248 tombes renfermant une quantité de poteries et autres objets en argile, bronze, cuivre, fer et or, tout un mobilier sépulcral qu'il confia, pour l'étudier, à M. le comte Gozzadini. C'est la description raisonnée de ces richesses qui fait l'objet du

mémoire que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie. Les tombes nouvellement retrouvées semblent avoir fait partie d'une vaste nécropole qui se serait étendue aux alentours de Bologne, l'antique Felsine, de San-Polo à la Chartreuse. Les traces que plusieurs présentent indiquent que les corps, avant d'y être déposés, avaient été brûlés. Un grand nombre paraissent remonter à la plus haute antiquité, à cet âge que M. le comte Gozzadini appelle celui des premiers Étrusques: point sur lequel il se trouve en désaccord avec M. Alexandre Bertrand, qui attribue les monuments analogues à une population distincte des Étrusques et antérieure à eux. Quelques tombes sont plus récentes, et les objets qu'elles renferment appartiennent à la belle époque de l'art étrusque; mais généralement elles ont été violées, sans doute parce qu'elles renfermaient des objets plus précieux, des objets en or, par exemple, tandis que les tombes plus anciennes ont été respectées, sans doute parce que les restes qui s'y trouvaient contenus n'offraient rien qui pût tenter la cupidité. Des urnes sépulcrales, des fragments de poterie, des vases de diverses formes, des ustensiles, des plaques et des lames de bronze, de cuivre et de fer, voilà ce qui a été recueilli en grande quantité dans tous ces monuments par les soins de M. Arnoaldi. La plupart des objets qui ont passé sous les yeux de M. le comte Gozzadini reproduisent les types que les fouilles de Villanova avaient mis au jour, mais avec plus de variété et d'élégance dans l'ornementation, avec un emploi du fer plus fréquent : ce qui indique, selon M. Gozzadini, une civilisation déjà plus avancée, non que l'auteur soit disposé à changer de sentiment sur l'origine purement étrusque de ces vieux restes de l'industrie humaine, mais parce qu'ils appartiennent, croit-il, à deux âges différents de la civilisation d'une même race. Par ces rapides indications, l'Académie peut voir que le mémoire de M. Gozzadini ne se borne pas à un simple catalogue des richesses recueillies par M. Arnoaldi, mais qu'on y trouve une discussion approfondie de beaucoup de questions qui partagent aujourd'hui les archéologues. L'auteur a joint à son travail des gravures sur bois qui sont insérées dans le texte, et quatorze planches lithographiées. A tous les points de vue, ce savant mémoire me paraît tout à fait digne de fixer l'attention de l'Académie. »

M. Egger présente à l'Académie les ouvrages suivants:

1° *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, 10° année (Paris, 1876, in-8°), accompagné du cinquième fascicule in-4° des *Monuments grecs*, publiés et commentés par MM. Heuzey et Perrot. M. Egger, ayant eu part à la rédaction de ce volume avec plusieurs autres membres de l'Académie, croit devoir être sobre d'éloges

sur les mémoires qu'il contient. Il fait remarquer que c'est déjà le dixième annuaire de la Société et signale les accroissements qu'a pris aujourd'hui ce recueil.

2° Au nom de M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire : *Lettres inédites de Coray à Chardon de la Rochette* (1790-1796), *suivies d'un recueil de ses lettres françaises à divers savants* (Paris, 1877, in-8°). «Cette correspondance doit attirer à plusieurs titres l'attention des lecteurs. Coray a habité Paris pendant plus de cinquante ans, de 1787 à 1855, époque de sa mort; de 1789 à 1795, il a été le témoin des scènes les plus dramatiques de Révolution, et ses lettres en portent la trace; sa correspondance avec Chardon de la Rochette et avec Villoison est d'un véritable intérêt pour l'histoire littéraire. Enfin, pour répondre aux désirs des Hellènes, on a imprimé dans ce volume plusieurs opuscules de Coray épars dans diverses collections, ainsi que les thèses de médecine qu'il a soutenues devant la Faculté de Montpellier. M. Firmin Didot, à qui le projet de cette publication avait été communiqué, avait voulu montrer le prix qu'il y attachait en s'en faisant l'éditeur.»

M. Miller offre, au nom de M. d'Avril, un mémoire qui a été lu à l'Académie sur *Les hiérarchies et les langues liturgiques dans les églises d'Orient* (Paris, 1876, broch. in-8°).

«Après avoir énuméré toutes les églises qui sont en réalité ou qui se prétendent *autonomes* et *autocéphales*, l'auteur, dit M. Miller, montre qu'il n'y a pas d'unité religieuse en Orient, ni pour le dogme ni au point de vue hiérarchique. Il fait ressortir historiquement l'influence dominante des questions de nationalité. Un tableau synoptique montre en présence les églises unies ou non unies et indique les langues usitées dans les liturgies.»

M. Edm. Le Blant fait hommage, au nom de M. Müntz, élève de l'École de Rome et sous-conservateur à la bibliothèque de l'École des beaux-arts, de trois brochures qui contiennent un aperçu des études de ce dernier et comme un premier exposé du travail étendu qu'il prépare sur les *mosaïques chrétiennes* depuis leur première apparition jusqu'au XII° siècle.

«Il s'agit là, dit-il, d'une voie nouvelle ouverte à la science, car si j'excepte la belle publication, par malheur peu avancée encore, qu'a entreprise M. de Rossi et qui d'ailleurs ne s'étend qu'aux mosaïques de Rome, aucun ouvrage spécial n'a encore été écrit sur cette intéressante question.

«Ceux de nos savants confrères qui depuis quelques années vous présentent des rapports sur les travaux de l'École française d'Athènes ont

souvent prononcé devant vous, et avec un honneur mérité, le nom de M. Müntz; ils vous ont dit ses laborieuses recherches dans les manuscrits de l'Italie qui éclairent l'histoire de la mosaïque. Le succès a couronné d'incessantes investigations, car le jeune antiquaire a pu retrouver dans des dessins inédits, dans des descriptions de monuments perdus, un nombre considérable de représentations qu'il nous faut ajouter à celles qui ont été figurées ou détruites.

«Souvent ses révisions, aussi bien que ses découvertes, lui permettent de redresser des erreurs capitales commises par ceux qui l'ont précédé, Ciampini surtout, dont le recueil, si imparfait au point de vue artistique, ne se recommande guère plus par la valeur des interprétations,

«Les descriptions de M. Müntz témoignent d'une scrupuleuse exactitude et, dans la partie exégétique de sa publication, on reconnaît le savant élevé à bonne école, ne se laissant pas emporter aux conjectures et s'appliquant à résoudre, par les seuls procédés d'une critique sévère, les problèmes délicats de l'antiquité figurée. C'est dans cet esprit qu'il étudie de célèbres mosaïques de Rome, celles de Sainte-Praxède, de Sainte-Constance, les interrogeant à la fois par les moyens de l'iconographie, de la technique, de l'épigraphie, science qu'il invoque parfois avec un heureux à-propos, pour déterminer l'âge des monuments. Il y a là, je le répète, une étude aussi neuve que savante et qui honore notre École française de Rome.»

## SÉANCE DU VENDREDI 16 MARS.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le 4e et dernier fascicule des *Comptes rendus* des séances de 1876 (Paris, 1877, in-8°). Il présente aussi le tome XXV, première partie, des *Mémoires de l'Académie*, volume qui comprend l'*Histoire de l'Académie* pendant les quatre années 1861-1864 (Paris, 1877, in-4°).

M. de Witte offre, en son nom et au nom de M. François Lenormant, la première livraison de la troisième année de la *Gazette archéologique* (Paris, 1877, in-4°). Cette livraison contient :

1° Un article très-important de M. Henri Delaborde sur un bas-relief antique de Ravenne que Mantegna a copié dans sa célèbre estampe du *Combat de dieux marins.*

2° Un article de M. François Lenormant sur un des plus beaux *miroirs étrusques* connus, découvert récemment à Orvieto, représentant Tyndare et Léda avec les Dioscures et Hélène sortis de l'œuf, sujet nouveau.

3° Un article de M. Renan sur la *patère d'argent de Palestrina*.

Est encore offert le 3e fascicule du *Bulletin de correspondance hellénique*, 1re année, février 1877 (Athènes-Paris, in-8°).

M. G. Perrot fait hommage, en son nom, à l'Académie, d'une brochure in-4°, qui a pour titre : *Le triomphe d'Hercule, caricature grecque d'après un vase de la Cyrénaïque.*

M. Derenbourg présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Ad. Neubauer, sous-bibliothécaire de la Bodléienne à Oxford, deux volumes in-8° intitulés : *The fifty-third chapter of Isaiah according to the jewish interpreters* (Le 53e chapitre d'Isaïe d'après les commentateurs juifs). «C'est, dit-il, un ouvrage aussi original que curieux et intéressant. La publication en a été provoquée par M. E.-B. Pusey, professeur d'hébreu à l'université d'Oxford depuis 1828, surtout célèbre comme un des derniers survivants parmi les promoteurs du mouvement religieux provoqué en 1833 au sein de l'Église anglicane. Ce mouvement est connu sous le nom du tractarianisme, à cause de 90 *tracts* ou traités, répandus de 1833 à 1841 par les collègues de Pusey et par Pusey lui-même, en vue de combattre l'invasion du rationalisme dans la théologie et de ranimer la foi affaiblie en se rapprochant davantage du christianisme des premiers siècles. Aux luttes ardentes, qui pendant une trentaine d'années ont passionné le clergé et les laïques, la haute société aussi bien que la bourgeoisie de nos voisins d'outre-Manche, la conversion d'un certain nombre de chefs au catholicisme et la mort d'autres meneurs éminents du parti ont fait succéder une époque de calme relatif, et Pusey est devenu si bien la tête de l'école que le nom même en a changé et qu'on a remplacé celui de tractarianisme par celui de puseyisme.

«Une des préoccupations de cette avant-garde de l'Église anglicane est aussi la christologie de l'Ancien Testament, ou l'explication dans un sens dogmatique chrétien des passages messianiques de la Bible. On sait que le 53e chapitre d'Isaïe, ou, pour parler plus exactement, la prophétie qui commence au verset 13 du chapitre LII et va jusqu'au chapitre LIII, verset 12, en tout quinze versets, a fourni de tout temps le champ le plus fertile à la controverse religieuse. M. Pusey a donc demandé à M. Neubauer, que notre Académie connaît depuis longtemps comme un des plus savants connaisseurs de la science rabbinique, de réunir tout ce que la littérature juive de tous les âges renferme pour l'exégèse de cette prophétie. Dans cette intention, les anciennes versions, les extraits des livres talmudiques et midraschiques, les commentaires, les manuels de foi juive, les ouvrages de controverse et d'apologie, tout

a été mis à contribution, a été publié dans les langues originales et traduit en anglais. Le recueil contient ainsi une soixantaine de pièces qui sur plus d'un point intéressent non-seulement les théologiens, mais aussi et surtout les philologues orientaux. Toutes les bibliothèques de l'Europe ont fourni leur contingent; car les parties déjà imprimées ont été revues et corrigées sur de bons manuscrits, et un grand nombre de pièces paraissent ici pour la première fois. On remarquera une rédaction hébraïque du Zohar, qu'on ne connaissait jusqu'à ce jour qu'en araméen, d'après un manuscrit d'Oxford; le commentaire du caraïte Jephet ben Ali, auteur du x^e^ siècle, d'après un manuscrit de Saint-Pétersbourg; celui du R. Joseph Qara, rabbin français du xii^e^ siècle; de Joseph Nathan, l'official de Sens, auteur du xiii^e^ siècle, et de bien d'autres parmi lesquels nous ferons ressortir surtout l'interprétation du R. Jehuda ben Bal'am, célèbre grammairien et exégète de l'école judéo-arabe de l'Espagne, vivant dans la seconde moitié du xi^e^ siècle. Le Commentaire sur Isaïe a été découvert par M. Neubauer pendant l'automne dernier, parmi les manuscrits Firkowicz, à Saint-Pétersbourg.

«Ces volumes, par la richesse, la variété de provenance, le style et l'âge des matières qu'ils contiennent, peuvent être considérés comme une chrestomathie rabbinique.»

M. Egger offre à l'Académie :

1° L'*Histoire de l'archéologie* (depuis les temps anciens jusqu'au xviii^e^ siècle), par M. A.-L. Odobescu, professeur d'archéologie à l'université de Bucharest (Bucharest, 1877, in-8°). «C'est la rédaction, en langue roumaine, des premières leçons du cours professé par M. Odobescu, ancien auditeur de nos cours parisiens pour lesquels il a consigné dans son livre sa juste reconnaissance.»

2° La *Grammaire de la langue serbo-croate*, par M. A. Parcic, traduction à l'usage des Français avec une introduction par le docteur Feuvrier, médecin-major, en mission au Monténégro (Paris, 1877, in-8°).

M. Heuzey fait hommage de la 12^e^ et dernière livraison de la *Mission archéologique de Macédoine*, par MM. Heuzey et Daumet. Cette dernière livraison contient les résultats des recherches des deux auteurs dans les parties de l'Épire et de la Thessalie adjacentes à la Macédoine.

Elle est accompagnée de 10 planches, qui donnent principalement les restaurations des édifices antiques découverts par la mission.

M. Delisle offre, de la part de M. Siméon Luce, le tome VI de l'édition des *Chroniques de Froissart*, publiée par la Société de l'histoire de France (Paris, 1876, in-8°). «Ce volume, qui embrasse la période comprise

entre les années 1360 et 1366, se recommande, dit-il, comme les précédents, par les soins apportés à l'établissement du texte et par le commentaire historique, dont l'importance augmente de volume en volume.

«On remarque, dans le tome qui vient de paraître, beaucoup de renseignements tout à fait nouveaux sur les grandes compagnies, sur les voyages du roi de Chypre en France et en Angleterre, sur la bataille de Cocherel et sur la campagne de Du Guesclin en Espagne.»

M. L. Renier présente, de la part de M. le docteur Briau, un volume intitulé : *l'Archiatrie romaine ou la médecine officielle dans l'empire romain* (Paris, 1877, in-8°).

### SÉANCE DU VENDREDI 23 MARS.

M. Geffroy, directeur de l'École de Rome, adresse à l'Académie les *Comptes rendus de l'administration des fouilles*, pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1876.

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie, de la part du raja Rajendra Lal Mitr, Bahadur de Calcutta, le même éminent Hindou dont il a dernièrement présenté le magnifique ouvrage sur les «Antiquités d'Orissa», *vingt-neuf* nouveaux volumes, à savoir trois volumes de Notices de manuscrits sanscrits et huit différents ouvrages sanscrits célèbres publiés dans la *Bibliotheca indica*, formant 26 volumes dont quelques-uns composés de plusieurs parties.

Est encore offert :

*Œuvres de Tacite*, texte latin revu et publié d'après les travaux les plus récents par M. Émile Jacob, *Annales*, livres XI-XVI (Paris, 1877, grand in-8°).

### SÉANCE DU MERCREDI 28 MARS.

(Séance avancée à cause du vendredi saint.)

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Frédéric Pincott, un ouvrage intitulé : *Primitive and universal laws of language.*

Sont encore offerts :

*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*, t. II (Paris, 1876, in-8°).

*Ethnographie des peuples étrangers de Ma-touan-lin*, traduit du chinois par M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys (Genève, in-4°).

*Das geographische Wörterbuch des Abu 'Obeid 'Abdallah ben 'Abd el-'Aziz*

*Cambridge, London and Mailand,* par F. Wüstenfeld, vol. I et II (Göttingen-Paris, 1876, in-8°).

*Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen,* vol. XXI (Göttingen, 1876, in-4°).

M. Ernest Desjardins offre, de la part de M. Paul Gaffarel, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon, une brochure grand in-4° intitulée : *Étude sur un portulan inédit de la bibliothèque de Dijon,* 51 pages et 1 planche (Dijon, 1876).

«Ce portulan qui avait été communiqué, en 1851, à M. de Santarem, ne porte, dit M. Desjardins, ni nom ni date et il est en italien.

«Neuf villes maritimes y sont représentées par des vignettes dessinées et coloriées avec un soin minutieux et parfois avec une certaine exactitude. Ce ne sont pas précisément les villes dans leur ensemble, mais un des monuments saillants ou un des aspects les plus connus qui sont ainsi décrits dans ces portulans, comme le château des papes à Avignon et le port de Gênes avec le môle et le phare qui en indiquent l'entrée. C'est de la même façon qu'on voit représentés dans la Table de Peutinger le *Portus* de Claude et de Trajan, l'église *San-Vitale* à Ravenne, les docks de *Centumcellæ,* le contour semi-circulaire du *Portus* des *Fossæ Marianæ,* le pont romain d'Antioche, etc.

«Outre *Avignon* et *Gênes,* qui sont figurées sur le portulan dijonnais, les vignettes représentant *Lisbonne* et *Grenade* (?) figurée peut-être par l'Alhambra; *Venise,* en Italie; *Salonique,* en Macédoine; *Alexandrie, Alger* (je ne crois pas que ce soit Constantine, qui n'est ni sur la mer ni sur un fleuve navigable), ou *Tlemcen* qui figure comme vignette sur d'autres portulans, enfin *Ceuta* en Afrique : en tout, neuf vignettes.

«L'éditeur s'applique à déterminer d'abord la nationalité de l'auteur de ce portulan. Il a raison de le croire Italien, puisque la carte est rédigée en italien, ce qui ne serait cependant pas une raison tout à fait péremptoire, attendu qu'un des trois portulans inédits de M. Pinard, que nous avons sous les yeux, et qui doit être de 1502 ou de 1503, donne les noms, tantôt en italien, tantôt en espagnol, tantôt en latin. Il nous paraît bien difficile d'indiquer avec certitude l'origine du portulan dijonnais. M. Gaffarel croit que c'est Gênes, parce que la vignette qui représente ce port lui paraît faite avec plus de soin et d'exactitude de détails que les autres; le port y est en effet assez bien indiqué, quoique d'une façon rudimentaire, car nous n'y voyons pas figurer ces maisons en amphithéâtre dont parle l'éditeur, et de plus Avignon, Grenade, Lisbonne ne sont pas dessinées avec moins de soin, avec moins de détail.

Les noms de la Rivière de Gênes, qu'il déclare plus nombreux et mieux placés que ceux des autres rivages, n'y sont ni plus rapprochés, ni plus exactement indiqués. Le drapeau génois (croix de gueules sur champ d'argent) flotte, il est vrai, sur sept points différents, en Angleterre, en Irlande, en Espagne, à Lisbonne, à Ceuta (en Afrique), à Gênes et à Salmesa (sur les côtes de Dalmatie); non sur neuf points, car, à Venise et à Avignon, nous voyons le drapeau à croix d'argent sur champ de gueules. L'usage journalier des portulans nous a appris d'ailleurs à ne pas attacher une trop grande importance à ces signes dont l'emploi paraît avoir été souvent laissé à la fantaisie des dessinateurs. L'absence de drapeau turc à Salonique et à Constantinople ne serait même pas, à nos yeux, un motif suffisant pour ne pas dater les portulans d'une époque plus basse que l'an 1429 (prise de Salonique par Amurat II) et que l'an 1453 (prise de Constantinople par Mahomet II). Les motifs tirés en grand nombre de positions maritimes et de leur exactitude topographique sur les rivages de la mer Noire et de la Crimée nous paraissent beaucoup plus significatifs; ils autorisent du moins à rapprocher cette circonstance de la longue et prospère domination des Génois dans ces parages pendant la seconde moitié du moyen âge. Nous accorderons toutefois que l'étendard chrétien et le drapeau génois, figurés sur les remparts de Ceuta, peuvent et doivent accuser une époque postérieure à la prise de ce port par Jean I[er] de Portugal, en 1415; ce portulan pourrait donc avoir été dressé entre les années 1415 et 1429 et plus près de la seconde date que de la première. La nomenclature détaillée des îles et des positions maritimes de l'Afrique océanienne se rapporte à une période évidemment postérieure aux premières tentatives de découvertes des Portugais dans ces parages, vers le commencement du xv[e] siècle. Mais un des éléments essentiels propres à déterminer approximativement l'époque de ce document, élément négligé par l'éditeur, est la forme des lettres : les *e* sont fermés et ne sont plus figurés comme des *c* munis d'un crochet à leur partie supérieure (*c*), ainsi que nous le remarquons dans le portulan de l'atlas catalan de 1375 (Bibl. nation. de Paris, n° 4808, fac-simile de Rosenberg) ; les *i* n'ont pas de points et l'on trouve cette lettre pointée sur les portulans du xvi[e] siècle. Mais le jambage vertical des *t* dépasse souvent, dans l'écriture du portulan dijonnais, la barre horizontale, ce qu'on ne rencontre jamais dans l'écriture du xv[e] siècle, et rarement dans celle de la première moitié du xvi[e]; mais comme M. Gaffarel a reconnu sur ce document des additions, des corrections et des surcharges de mains différentes et probablement plus modernes que le temps de Louis XII, nous

n'insisterons pas sur cette particularité. Ses arguments historiques n'en ont pas moins une véritable valeur. Il est probable en effet, comme le croit l'éditeur, que le portulan dijonnais est antérieur de quelques années à la prise de Constantinople.

« Nous regrettons d'ajouter que l'exécution matérielle de la planche, représentant soi-disant l'original, à l'aide de la photographie transportée sur pierre, est si défectueuse qu'elle devient presque inutile. Les noms en sont à peu près illisibles, même pour les parties les mieux conservées. Les couleurs différentes employées dans le texte et dans le dessin des pays et des vignettes de l'original ont produit à la photolithographie un effet si déplorable que l'on ne distingue plus que des masses noires; or, comme les îles sont coloriées en vermillon sur l'original et que cette couleur ne détache, sur la planche, que d'énormes pâtés d'encre, il en résulte que les noms écrits sur les fonds rouges du vélin sont absolument perdus pour nous : en Sicile, par exemple, il est impossible d'en retrouver un seul. Fort heureusement M. Gaffarel, qui s'occupe depuis plusieurs années de l'histoire des découvertes et de la navigation, possède assez de connaissances sur ces matières pour avoir tenté avec succès une lecture complète de ce portulan, et sa liste, qui forme la partie essentielle de sa publication, présente un déchiffrement presque toujours satisfaisant: Les tableaux qui la composent, de la page 20 à la page 51, donnent, pour chaque nom du portulan dijonnais, le nom ancien quand il est identifié; le nom qui figure sur la carte catalane de 1376 et le nom actuel. On pourrait relever dans ce tableau quelques identifications douteuses; mais, en somme, ce travail, fort difficile, est aussi bien fait qu'on peut l'attendre d'un géographe instruit qui est privé des moyens de comparaison que nous avons ici, grâce à notre riche collection de portulans de la Bibliothèque nationale. »

Sont encore offerts :

*Annales de philosophie chrétienne*, octobre-novembre 1876 (Paris, in-8°).

*Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. III (Paris, 1876, in-8°).

*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXVII, 6e livraison (Paris, 1876, in-8°).

*Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, septembre-décembre 1876 (Saint-Omer, 1876, in-8°).

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er et 2e trimestre 1873 (in-8°).

*Journal asiatique*, octobre-décembre 1876, janvier 1877 (Paris, in-8°).

*Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXXIX, année 1875.

*Revue archéologique*, décembre 1876, janvier-février 1877 (Paris, in-8°).

*Revue des questions historiques*, 1er janvier 1877 (Paris, in-8°).

*Revue africaine*, juillet à décembre 1876 (Alger, in-8°).

*Revue de législation*, novembre-décembre 1876 (Paris, in-8°).

*Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften zu München*, t. III et IV (Munich, 1876, in-8°).

# COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

# L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1877.

---

## COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

AVRIL-MAI-JUIN.

## PRÉSIDENCE DE M. RAVAISSON.

### SÉANCE DU VENDREDI 6 AVRIL.

Sont adressés pour le concours Volney les ouvrages suivants :

*The mastery of languages, or the Art of speaking foreign tongues idiomatically* (Londres, 1872, grand in-8°). — *The mastery series : French, Latin, Spanish, German, Hebrew* (Londres, 1873-1877, petits in-8°). — *Handbook to the mastery series* (Londres, 1873, in-8°), par M. Thomas Prendergast.

*Etymologisches Wörterbuch der magyarischen Sprache genetisch aus chinesischen Wurzeln und Stämmen erklärt*, par Ludwig Podhorszky (Paris, 1877, in-8°).

M. de Saulcy achève la lecture de son mémoire sur les deux questions suivantes :

1° *Y a-t-il eu des rois de France faux-monnayeurs ?* 2° *Quels sont, dans notre histoire, les personnages qui ont mérité le nom de faux-monnayeurs*[1] ?

[1] Voir aux Communications, n° I.

M. Carapanos fait une communication sur *Dodone et ses ruines*[1]. A la suite de cette lecture, M. Perrot signale à l'Académie un fait : c'est que, dès 1858, M. Gaultier de Claubry avait été conduit à émettre une hypothèse qu'il n'avait aucun moyen de prouver alors, mais qui se trouve confirmée par les fouilles conduites avec tant de persévérance et de libéralité par M. Carapanos.

M. Carapanos dit qu'il n'a pas touché ici à la question de l'emplacement de Dodone : il l'a traitée dans son mémoire principal, et se borne à résumer les opinions de voyageurs précédents sur ce sujet. M. Gaultier de Claubry lui-même a fait une confusion en identifiant Dodone avec Passaro.

M. Perrot reconnaît que M. G. de Claubry, dans le Guide Joanne, cédant aux objections qui lui avaient été faites au sein même de l'Académie, a placé Dodone où la mettaient les autres; mais dans son mémoire son opinion est très-nette, et il place le temple dans le voisinage du théâtre où M. Carapanos l'a retrouvé.

M. de Witte communique à l'Académie l'extrait d'une lettre de M. Albert Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, lettre en date du 25 mars 1877, relative à un *fragment d'amphore panathénaïque* trouvé à l'Acropole et portant les huit premières lettres du nom de l'archonte ΘΕΜΙΣΤΟΚ (λῆς), Olymp. cviii, 2 (avant J. C. 347)[2].

M. Heuzey communique, au nom de M. Gilliéron, plusieurs documents provenant d'un *voyage* que M. Gilliéron a fait l'an dernier *en Épire*[3].

---

SÉANCE DU VENDREDI 13 AVRIL.

M. de Saulcy présente à l'Académie une serrure de bronze trouvée adhérente à la porte d'une sépulture juive, non loin de la route conduisant de Jérusalem à Bethléem. La porte était monolithe et tournait sur ses deux gonds. Cette serrure est du genre de celles qui apparaissent sur les monuments égyptiens; elle est

[1] Voir aux Communications, n° II.
[2] Voir aux Communications, n° III.
[3] Voir aux Communications, n° IV.

de bronze massif. Elle se compose d'un pène ou verrou glissant entre deux mâchoires. Le pène offre des saillies qui correspondent aux accidents des gardes; la clef introduite le fait marcher à droite ou à gauche, le fait rentrer ou le fait sortir, ouvre ou ferme porte.

M. DE SAULCY a étudié cette serrure au point de vue métrique et il croit y avoir remarqué une confirmation de la théorie suivant laquelle les anciens auraient recherché, dans les proportions données à certains objets, la réalisation de combinaisons arithmétiques déterminées. Dans la longueur, la largeur et l'épaisseur de la serrure et du verrou, il signale la combinaison fréquente des nombres 3 et 7, et du carré de ces nombres, et il rappelle que l'emploi du nombre 13 est en quelque sorte traditionnel dans l'architecture sépulcrale des Hébreux.

M. Foucart continue la lecture de son mémoire sur les *colonies athéniennes au v^e^ et au iv^e^ siècle avant J. C.*

M. EGGER présente à la suite de cette lecture quelques observations : 1° Sur le nom *ἔπουφες* : il demande si cette lecture est bien exacte. M. Foucart ne met pas en doute l'exactitude de la transcription qu'il tient de M. Homolle. Le monument est aujourd'hui à Athènes. 2° Sur la citation du II^e^ livre de l'*Économique* d'Aristote : dans les éditions ordinaires, il est considéré comme n'étant pas d'Aristote; ce n'est ni sa méthode, ni son style. Il serait plus sûr de dire : l'auteur du II^e^ livre de l'*Économique.*

M. HAURÉAU dit qu'il est si vrai que ce qui est donné comme la 2^e^ partie de l'*Économique* dans les œuvres d'Aristote n'est pas d'Aristote, que l'on a retrouvé la véritable 2^e^ partie de l'*Économique;* il en existe une traduction latine, qui a été faite en 1298 par Durand d'Auvergne et par un évêque grec venu au concile. M. Hauréau en a parlé dans l'*Histoire littéraire de la France*, à propos de Durand d'Auvergne.

M. PERROT demande à M. Foucart s'il lui paraît fort probable qu'une grande propriété appartenant à un clérouque en Attique ait pu échapper, pendant plusieurs générations, aux charges de l'impôt.

M. Foucart ne voit aucune raison pour que ces biens aient

échappé aux impôts proprement dits, ou *εἰσφοραί*, mais ils échappaient aux charges personnelles, aux *liturgies*. Il fallait que la personne fût là pour remplir les fonctions de clérouque ou de triérarque.

M. Perrot montre qu'après l'établissement des symmories, les charges furent réparties autrement.

M. Naudet dit qu'il y avait quelque chose d'analogue chez les Romains, les *munera patrimonalia* et les *munera personalia*. Il y avait des charges qui réclamaient un service personnel, mais les biens étaient là qui devaient répondre de ce service. Il croit que l'observation de M. Perrot doit être prise en considération; il peut y avoir l'homme qui fournit la galère et l'homme qui la commande.

M. Foucart reconnaît qu'à partir de 354 av. J. C. il en fut ainsi, mais auparavant celui qui commandait la galère devait aussi la fournir.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur les *deux stèles peintes de Sidon trouvées à Jérusalem.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 20 AVRIL.

M. L. Delisle lit une *notice* sur un manuscrit de la bibliothèque de Bordeaux, qui lui a été signalé par M. Jules Delpit, auteur d'un catalogue encore inédit des manuscrits de cette ville.

M. Foucart continue la lecture de son mémoire sur les *colonies athéniennes au v^e et au iv^e siècle avant J. C.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 27 AVRIL.

M. le Président annonce que la séance est honorée de la présence de S. M. l'Empereur du Brésil, correspondant de l'Institut, qui porte un intérêt aussi vif qu'éclairé aux études des membres de l'Académie.

M. Heuzey communique une *Notice sur une figure voilée gravée sur un miroir trouvé en Grèce*[1].

[1] Voir aux Communications, n° V.

M. Pavet de Courteille, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, conclut à ce que ce prix soit décerné à M. Philastre, lieutenant de vaisseau, auteur du *Code annamite.*

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

M. Renan présente à l'Académie quelques fragments de bronze d'origine phénicienne provenant de l'île de Chypre et très-importants pour la paléographie sémitique.

A l'occasion de cette communication, M. Egger appelle l'attention des orientalistes sur une observation de Priscien, relative à la lettre par laquelle le chiffre 50 est figuré dans la numération grecque et dans la numération latine.

M. de Longpérier annonce à l'Académie, de la part de M. Vacquer, inspecteur des fouilles archéologiques de la Ville de Paris, la découverte de quelques monuments antiques qui vient d'être faite dans les terrains du cimetière Saint-Marcel, non loin des restes de la vieille tour. En creusant le sol pour établir les fondations d'une maison, à l'angle de l'avenue des Gobelins et du boulevard, on a mis à découvert plusieurs tombes des IVe et Ve siècles, quelques fibules cruciformes de cuivre doré, des vases de terre à couverte rouge et des ampoules de verre blanc. Sur le flanc d'une des tombes dont il ne subsiste qu'une moitié, creusée dans un énorme bloc qui avait déjà servi à un autre usage, on lit, en très-beaux caractères de 18 centimètres de hauteur et profondément gravés, cette portion d'inscription :

.....MADIEC.....

C'était, suivant M. de Longpérier, un fragment de quelque frise sur laquelle, lorsqu'elle était complète, on voyait : *Porticu*]*m adjec*[*it*, formule qui n'étonnera pas les épigraphistes, et qui dénote l'existence sur ce point, ou du moins dans le voisinage, de quelque grand édifice. Un autre sarcophage a été creusé dans une borne milliaire, et forme ainsi une tombe cylindrique de 2 mètres de longueur sur 60 centimètres de diamètre. Malgré de nombreuses mutilations, remontant à une époque fort ancienne, comme l'indique l'état de la pierre, M. de Longpérier a pu rele-

ver le texte que voici, tracé presque au sommet de la colonne qui paraît avoir été rognée :

| |
|---|
| ........ /...\.. |
| ...N GAL VAL |
| MAXIMINO |
| NOBIL CAES |
| A CIV PAR |
| RO — |
| I |

[*Domino*] *nostro Galerio Valerio Maximino nobilissimo Cæsari, a Civitate Parisiorum* Rotomagum, [milliarium] *primum.*

Ce premier milliaire de la route partant de Paris avait été érigé à l'époque où Galérius-Valérius Maximinus [Daza] faisait, en qualité de César, partie de la tétrarchie qui gouvernait l'empire, c'est-à-dire entre l'an 305 et la fin de 307.

Par les soins de M. Théodore Vacquer, ces monuments ont été transportés à l'hôtel Carnavalet. Il n'est pas nécessaire d'insister sur la rareté des monuments épigraphiques de Paris.

---

### SÉANCE DU VENDREDI 4 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception du mémoire de MM. Mermet et Gorceix sur l'*île de Santorin*, mémoire qui lui avait été envoyé, sur sa demande, le 21 avril.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie un rapport de M. Fernique sur les *nouvelles acquisitions du musée de Capoue.*

M. Clermont-Ganneau lit une *Notice sur deux stèles, avec inscription funéraire en grec, conservées à l'hospice autrichien de Jérusalem.*

M. Egger fait à propos de cette lecture deux observations. Dans le nom de *Zenodoros*, le mot *doros* peut très-bien n'être qu'un suffixe. Un passage de la *Poétique* d'Aristote, texte fort ancien, quand

même il ne serait pas d'Aristote, porte que dans le mot *Théodoros* la finale *doros* ne signifie rien, *οὐδὲν σημαίνει*.

A l'appui de l'explication que M. Clermont-Ganneau a donnée du mot *κατάγραφος*, M. Egger dit que l'on pourrait invoquer divers textes épigraphiques; le mot *εἰκὼν γραπτή* pourrait s'entendre ou d'un bas-relief peint ou d'un tableau. Dans une inscription relative à l'éphébie athénienne, le mot *εἰκών* désigne évidemment un portrait, et doit faire adopter ce dernier sens.

M. Victor Guérin commence la communication des résultats de ses *recherches topographiques et historiques dans la plaine de Saint-Jean-d'Acre.*

M. Ravaisson, président, continue et achève sa communication relative à l'entrée au Louvre de plusieurs vases antiques remarquables au point de vue de l'art et au point de vue des figures qui y sont représentées[1].

M. Foucart continue la lecture de son mémoire sur les *colonies athéniennes au v^e et au iv^e siècle avant J. C.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 11 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un mémoire de M. Paul Girard, membre de l'École française d'Athènes, intitulé : *Catalogue des objets de plomb et de bronze conservés au musée de Varvakeion.* 1^re partie, Tablettes judiciaires. *Jetons de vote.*

M. d'Hervey de Saint-Denys commence la communication d'un mémoire intitulé : *Sur l'état présent du bouddhisme en Chine.*

M. Foucart achève la lecture de son mémoire sur les *colonies athéniennes au v^e et au iv^e siècle avant J. C.*

M. Victor Guérin continue la communication des résultats de ses *recherches topographiques et historiques dans la plaine de Saint-Jean-d'Acre.*

M. Gaultier de Claubry fait une communication sur l'*emplacement du temple de Dodone.*

[1] Voir aux Communications, n^os VI et VII.

SÉANCE DU VENDREDI 18 MAI.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences écrit à M. le Président pour lui demander qu'un membre de l'Académie des inscriptions soit désigné pour compléter la commission chargée d'examiner le mémoire de M. Alexandre Bertrand sur la découverte d'anciens ports près Saint-Nazaire.

M. le Président prie M. de Longpérier de vouloir bien s'adjoindre à la commission nommée par l'Académie des sciences.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part de M. Cherbonneau, les estampages d'inscriptions libyques recueillies aux environs d'Alger.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. le Ministre adresse en outre un mémoire de M. Riemann, membre de l'École française d'Athènes, intitulé : *Description archéologique des sept îles Ioniennes.* 1re partie, *Corfou.*

A ce mémoire sont joints : 1° les estampages de trois inscriptions; 2° la carte de Corfou dressée par la marine britannique.

M. Schliemann est admis à communiquer le compte rendu des fouilles exécutées par lui à Mycènes[1].

M. le Président remercie M. Schliemann de son intéressante communication et le félicite, au nom de l'Académie et aux applaudissements de la Compagnie, de la persévérance et du dévouement qu'il a mis dans ses explorations et des magnifiques résultats qu'elles ont produits. Il associe à ces félicitations Mme Schliemann, qui a partagé les travaux de son mari et a montré dans la direction des ouvriers une habileté et un courage vraiment remarquables.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport fait au nom de la Commission du prix Gobert sur les résultats du concours de l'année 1877.

[1] Voir aux Communications, n° VIII.

SÉANCE DU VENDREDI 25 MAI.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique qui transmet à l'Académie deux manuscrits de la bibliothèque de Vienne (Autriche) contenant la *Chronique d'Ibn el-Forât*, manuscrits dont la communication avait été demandée.

M. le Ministre rappelle que le gouvernement austro-hongrois n'a consenti au prêt de ces documents, pour un délai de six mois, qu'à la condition qu'ils seraient déposés dans la bibliothèque de l'Institut pour y être consultés. Cette condition sera ponctuellement observée.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des conclusions de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

L'Académie procède au scrutin secret sur les conclusions de la Commission du prix Gobert, qui sont adoptées.

Le premier prix est décerné, à l'unanimité des suffrages, à M. Célestin Port, auteur d'un *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire.*

Le deuxième prix est décerné, par 28 suffrages sur 29 votants, à M. Roschach, auteur de l'ouvrage intitulé : *Études historiques sur la province de Languedoc depuis la régence d'Anne d'Autriche jusqu'à la création des départements (1643-1790).*

M. Perrot rend compte d'une inscription qui vient de lui être transmise d'Athènes, par M. Koumanoudis.

« On connaît, dit-il, les chapitres du livre VI dans lesquels Thucydide, qui tenait par la naissance aux Pisistratides, prend à partie, avec insistance et comme avec une sorte d'irritation sourde, les préjugés qui régnaient à Athènes sur la période de la domination de Pisistrate et de ses fils. A la fin du LIV^e chapitre, voulant prouver que les Pisistratides laissaient agir les lois et continuer l'ordre des magistratures annuelles, il rappelle qu'un fils d'Hippias, appelé Pisistrate comme son aïeul, a exercé l'archontat, et il en donne la preuve suivante :

« C'est lui qui, pendant son archontat, dédia l'autel des douze « dieux dans la place publique et celui d'Apollon Pythien dans « l'enceinte consacrée à cette divinité. Par la suite, le peuple « ayant agrandi l'autel de la place publique, l'inscription disparut; « mais celle d'Apollon Pythien est encore visible; elle porte ces « mots en caractères presque effacés :

« Pisistrate, fils d'Hippias, a consacré ce monument de sa ma-« gistrature dans le temple d'Apollon Pythien : »

*μνῆμα τόδ' ἧς ἀρχῆς Πεισίστρατος Ἱππίου υἱὸς*
*θῆκεν Ἀπόλλωνος Πυθίου ἐν τεμένει.*

« Le texte même que Thucydide avait sous les yeux, le marbre d'après lequel il l'avait transcrit, existent encore à Athènes. Voici, ajoute M. Perrot, ce que m'écrit M. J. Martha :

« Sur la rive droite de l'Ilissos, au sud-ouest de l'Olympiéion, « à un endroit où, il y a quelques années, on avait découvert des « inscriptions en l'honneur d'Apollon, M. Koumanoudis vient de « trouver la partie supérieure d'une base d'autel brisée en deux « morceaux et portant l'inscription suivante, gravée sur une seule « ligne en caractères réguliers, mais grêles et peu profonds, ce qui « justifie le terme de *ἀμυδρὰ γράμματα* dont se sert Thucydide :

ΜΝΕΜΑΤΟΔΕΗΕΣΑΡΧΕΣΠΕΙΣΙΣ
ΥΙΟΣΘΕΚΕΝΑΠΟΛΛΟΝΟΣΠΥΘΙΟΕΝΤΕΜΕΝ

« L'orthographe est celle qui est restée en vigueur jusqu'au commencement du IVe siècle, l'ancienne orthographe attique.

« La découverte a un autre mérite que de nous fournir un nouveau témoignage de la curiosité de Thucydide, une preuve nouvelle de son exactitude; rapprochée des autres inscriptions en l'honneur d'Apollon qui avaient été trouvées au même endroit il y a quelques années, elle fixe un point de la topographie d'Athènes qui était jusqu'ici resté douteux, l'emplacement de ce sanctuaire d'Apollon Pythien. »

M. L. Delisle fait part à l'Académie d'une nouvelle qui intéresse vivement la science. C'est que M. le baron d'Ailly, à qui l'Académie a décerné en 1871 le prix de numismatique, vient de

léguer, en mourant, à la Bibliothèque nationale, sa collection de monnaies romaines, une des plus précieuses de l'Europe.

M. le Président lit, au nom de M. Gozzadini, une note sur l'importante découverte d'une *fonderie de l'époque pré-romaine, située près de Bologne, l'ancienne Felsina des Étrusques*[1].

Le Secrétaire perpétuel demande à l'Académie la permission de renouveler, au nom de la Compagnie, à M. Waddington, présent à la séance, les remercîments qu'il lui a adressés pour les mesures prises par lui en faveur des publications de l'Académie, pendant son ministère.

L'Académie s'associe à l'expression de ce sentiment.

M. Gaultier de Claubry continue sa communication sur l'*emplacement du temple de Dodone.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 1er JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, au nom de M. le directeur de l'École d'Athènes, deux mémoires: le premier, intitulé : *Inscriptions relatives au sacerdoce d'Esculape à Athènes*, par M. Martha; le second, ayant pour titre : *Inventaires du temple d'Esculape à Athènes*, par MM. Martha et Girard.

M. Michel Bréal fait une communication relative au déchiffrement des *inscriptions de l'île de Chypre*[2].

M. Deschamps de Pas adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1878, un ouvrage intitulé: *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer, depuis leur origine jusqu'à leur réunion sous une seule et même administration en l'an v (1797)* (Saint-Omer-Paris, 1877, 1 vol. in-8°).

M. Ad. Regnier fait, au nom de la Commission du prix Volney, le rapport suivant:

«La Commission, dans sa séance d'aujourd'hui vendredi, 1er juin, a décerné le prix à M. Guyard, répétiteur à l'École des hautes études, pour son ouvrage intitulé : *Théorie nouvelle de la*

[1] Voir aux Communications, n° IX.
[2] Voir aux Communications, n° X.

*métrique arabe, précédée de considérations générales sur le rhythme naturel du langage* (Paris, 1877, 1 vol. in-8°). Elle a accordé, en outre, deux médailles d'or de 300 francs chacune : l'une à M. Liebich, pasteur à Douéra (Algérie), pour sa *Grammaire alsacienne*, manuscrit de 148 pages in-4°; la seconde à M. Frédéric Schön, chapelain à l'hôpital de Greenwich, pour les ouvrages suivants : 1° *Dictionary of the hausa language;* 2° *Hausa vocabulary;* 3° *Grammar of the hausa language* (Londres, 1862, in-8°). »

M. le Président, au nom de l'Académie, donne acte à M. Regnier des conclusions de son rapport.

M. Ravaisson, président, met sous les yeux de l'Académie la double empreinte d'un chaton de bague quadrangulaire (chaton tournant) acquis récemment par le musée égyptien du Louvre.

« Cet objet, en jaspe vert, offre une double représentation du roi Thoutmès II, de la xviii° dynastie. D'un côté, le pharaon, désigné par son prénom *Râ-ââ-Kheper*, saisit par la queue un lion qu'il s'apprête à frapper de sa massue. C'est une scène emblématique de force victorieuse à la louange du roi; elle est d'une extrême rareté; le sens en est expliqué par le mot *qen* qui exprime la *vaillance* en égyptien. Sur l'autre face, Thoutmès II est figuré lançant des flèches contre les ennemis du haut de son char; devant lui un homme tombe, frappé à mort; un autre est foulé aux pieds par l'attelage royal. Cette représentation, fréquente sur les murs extérieurs des temples, ne se rencontre pas d'ordinaire sur des objets de petite dimension.

« La pierre gravée qui vient d'entrer dans la collection du Louvre, déjà si riche en objets de cette nature, est d'autant plus intéressante, dit M. Ravaisson, que le règne de Thoutmès II fut très-court et que les monuments portant son nom sont fort rares. »

M. d'Abbadie, membre de l'Académie des sciences, fait une communication relative à une *inscription copiée dans Aksum par Rüppell, sous le n° II*[1].

M. Guérin continue et achève la lecture de ses *Recherches topographiques et historiques dans la plaine de Saint-Jean-d'Acre*[2].

[1] Voir aux Communications, n° XI.

[2] Voir aux Communications, n° XII.

SÉANCE DU VENDREDI 8 JUIN.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur répond, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, à la lettre par laquelle le Secrétaire perpétuel lui faisait connaître le désir exprimé par l'Académie, que les notices sur des monuments figurés découverts récemment en Grèce, transmises par l'École française d'Athènes, fussent, autant que possible, pour les monuments les plus importants, accompagnées soit de moulages, soit au moins de photographies.

M. le Directeur dit qu'il comprend le légitime désir de l'Académie, mais qu'actuellement le crédit spécial de 4,000 francs mis à la disposition du directeur de l'École d'Athènes, pour fouilles et moulages, peut seul être affecté à la dépense dont il s'agit.

M. Bréal, pour compléter ce qu'il a dit dans la séance précédente sur le déchiffrement des inscriptions de l'île de Chypre, rend compte à l'Académie de deux brochures: l'une de M. Léon Bodet, contenant un syllabaire cypriote avec des fac-simile des inscriptions conservées à Paris et à Londres; l'autre de M. W. Deecke, dans laquelle l'auteur tend à rattacher l'alphabet cypriote à l'écriture cunéiforme.

L'Académie, ayant à désigner un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle de l'Institut, fait choix de M. Bréal qui fera l'exposé du *déchiffrement des inscriptions cypriotes*.

M. de Rozière, au nom de M. Finot, architecte de la Haute-Saône, commence la lecture d'un mémoire sur l'*Histoire de la Bourgogne cisjurane, depuis Lothaire II jusqu'à Louis l'Aveugle.*

M. Drouyn de Lhuys, membre de l'Académie des sciences morales, adresse au Secrétaire perpétuel, pour les déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de M. P. Dabry de Thiersant, consul de France à Canton : 1° huit inscriptions relevées par lui-même en Chine; 2° un mémoire relatif à ces inscriptions; 3° une brochure sur le catholicisme en Chine au VIIIe siècle de notre ère, avec une nouvelle traduction de l'inscription de Sy-ngan-fou.

Le mémoire contient un aperçu historique très-intéressant sur

l'introduction de l'islamisme en Chine. L'auteur nous apprend que le premier mahométan qui a porté la doctrine du Prophète dans le Céleste-Empire est un oncle de Mahomet, le Sahhabe-Wahb-abou-Kabcha, mort à Canton en l'an 634, et dont le tombeau est resté un objet de vénération pour tous les musulmans de l'extrême Orient. Cette découverte est d'autant plus importante que, comme on peut le voir par les inscriptions, les mahométans chinois ne possédaient sur leur origine que des notions vagues et incertaines. M. Dabry de Thiersant publiera très-prochainement un ouvrage en deux volumes qui complétera ce premier travail et fera connaître dans les moindres détails l'histoire du mahométisme chinois, qui, quoique à peu près ignoré jusqu'à ce jour, est appelé à jouer un grand rôle dans cette partie de l'Asie.

En publiant une nouvelle traduction de l'inscription sinico-chaldaïque de Sy-ngan-fou, et en la faisant précéder de l'historique du catholicisme en Chine au VIIIe siècle de notre ère, M. de Thiersant a rendu un véritable service à la science et à l'histoire. Cette publication est digne d'intéresser les savants qui recherchent la vérité dans ce qu'elle a de plus noble, de plus élevé, ainsi que tous ceux qui croient encore à l'influence du christianisme sur les progrès de la civilisation.

M. Ravaisson entretient l'Académie de la récente découverte d'un bras de marbre trouvé dans l'île de Milo.

« Plusieurs journaux, dit-il, annonçaient dernièrement qu'il venait d'être trouvé dans l'île de Milo un bras de marbre tenant un miroir, et que ce bras avait dû appartenir à notre célèbre Vénus. Cette annonce, que rien n'est venu justifier, semble devoir son origine à un récit imaginaire, publié assez récemment. D'après ce récit, la Vénus de Milo aurait été mutilée, après qu'on l'avait découverte, dans un combat livré aux habitants par les marins français, pour la conquérir, et il y aurait chance de retrouver ses bras non loin du lieu de ce combat. Il résultait déjà des narrations authentiques de Dumont d'Urville, de Marcellus, etc., que le combat n'était qu'une fable et que la Vénus de Milo, lorsqu'elle était sortie de terre, était dans le même état que celui où elle est arrivée au Louvre. J'en apporte à l'Académie une nouvelle preuve,

ajoute M. Ravaisson, dans la photographie de dessins exécutés à Milo, d'après la Vénus, au moment même où elle venait d'être découverte, par M. Voutier, alors officier de marine à bord de *l'Estafette* et maintenant en retraite. Ces dessins, que leur auteur a communiqués à M. Ravaisson, montrent la statue séparée en deux morceaux et sans bras, comme elle l'est aujourd'hui. C'est là une confirmation irréfragable de ce fait, si bien établi déjà et si vainement nié, que la Vénus de Milo n'avait plus ses bras lorsqu'elle fut déposée, il y a sans doute, plus de douze siècles, dans le caveau d'où elle ne devait sortir qu'en 1820. Non-seulement donc on n'a point retrouvé un des deux bras de la Vénus de Milo, mais il n'est pas probable qn'on les retrouve jamais ni l'un ni l'autre.

« Le bras qu'on prétend avoir été retrouvé tiendrait un miroir. Les recherches que j'ai soumises antérieurement à l'Académie ont démontré que la Vénus de Milo était groupée avec un Mars de telle manière qu'elle ne devait tenir à la main ni un miroir ni aucun autre attribut. On entend dire quelquefois, il est vrai, à l'encontre de cette démonstration, que les Grecs n'avaient pas groupé Mars avec Vénus comme le firent souvent les Romains; mais, sans parler de divers autres monuments incontestablement grecs où Mars et Vénus forment un groupe, entre autres la grande base archaïque de candélabre que possède le musée du Louvre, ces deux divinités sont réunies, et avec elles l'Amour, sur un vase peint qui est aussi au Louvre, où il est entré il y a peu d'années et qui provient de l'île même de Milo. »

M. Perrot dit que la fausse nouvelle concernant la découverte, par des élèves de l'École d'Athènes, d'un bras appartenant à la Vénus de Milo a paru dans un numéro de l'*Éphéméris*, journal sérieux où souvent M. Koumanoudis a inséré des communications archéologiques, mais que, dès le lendemain, le journal grec démentait la nouvelle, demandant pardon à ses lecteurs d'avoir trop facilement cédé à son enthousiasme, et réduisant les découvertes faites à Milo à quelques objets antiques, notamment, non pas un bras, mais un poignet tenant un objet où l'on verrait difficilement un miroir, et qui, soit par la nature du marbre, soit par le

caractère du travail, ne pourrait, en aucune sorte, être rapporté à la Vénus de Milo.

M. MILLER demande à M. Ravaisson s'il croit pouvoir fixer l'époque où la Vénus de Milo aurait été renfermée dans le caveau où on l'a découverte.

M. RAVAISSON dit qu'on peut conjecturer que cela eut lieu à l'époque de la réaction chrétienne; les idoles étaient souvent mutilées, et la Vénus de Milo en porte elle-même les traces sur le nez et sur les seins. A ce propos, il rappelle que la mutilation des statues de l'antiquité qui nous restent est moins l'effet du temps que de la main des hommes; et ce qui le prouve, c'est que, tandis que les statues des dieux sont ainsi mutilées, les bustes, qui étaient des portraits, sont généralement restés intacts.

M. Carapanos lit une *notice historique et comparative sur Dodone*, qui complétera son mémoire sur les fouilles opérées par lui à Dodone.

---

SÉANCE DU VENDREDI 15 JUIN.

M, le Directeur de l'enseignement supérieur adresse à l'Académie, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, une lettre dans laquelle M. Albert Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, réfute la nouvelle, répandue par les journaux, de la découverte, à Milo, des bras de la Vénus qui est au musée du Louvre. Dans la même lettre, M. Albert Dumont fait part de la découverte du temple de Jupiter Olympien faite par M. Koumanoudis, à Athènes, sur la rive droite de l'Ilissus. Il ajoute que le même savant vient de publier, d'après un estampage, une inscription découverte à Thèbes; elle rappelle, dit-il, la bataille de Leuctres et mentionne un des béotarques que nous savons, par Pausanias, avoir pris part à cette bataille[1].

M. EGGER fait observer, au sujet de l'inscription de Thèbes transmise par M. A. Dumont, que ce texte est celui même sur lequel il doit aujourd'hui lire une note à l'Académie.

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° XIII.

M. Egger a reçu de M. Foucart un extrait de l'*Éphéméris*, journal athénien, qui, sous la signature S. K. (Stephanos Koumanoudis), contient le texte en trois distiques, avec le bref commentaire d'une inscription récemment trouvée à Thèbes, qui est relative à la célèbre bataille de Leuctres (374 avant J. C.). Il présente de ces six vers une traduction latine et une traduction française. Puis, il ajoute aux renseignements déjà fournis par l'éditeur athénien quelques observations grammaticales et historiques, d'où il résulte : 1° que l'inscription est probablement funéraire; 2° qu'elle confirme à quelques égards le rôle attribué par Pausanias au béotarque Xénocrate dans cette journée célèbre; 3° qu'elle semble être de quelques années postérieure à 371, et que, en tout cas, elle n'est pas rédigée en dialecte béotien, mais en ce grec composite des épigrammatistes qu'on peut appeler le grec *anthologique*. Il ne croit pas nécessaire d'insister davantage, M. A. Dumont ayant annoncé qu'un article spécial sur l'inscription thébaine sera publié dans le prochain cahier du *Bulletin de correspondance hellénique*.

M. L. Delisle communique quatre tablettes de cire qui viennent d'être données à la Bibliothèque nationale par M. Viglas, propriétaire à Beauvais (Oise), et donne lecture de la note ci-après que lui a adressée à ce sujet M. Olleris :

« M. Viglas, faisant défoncer un jardin qui occupe l'emplacement du cimetière de la chapelle de Notre-Dame du Chastel, a découvert dix tablettes semblables dans une espèce de fosse, à plus d'un mètre de profondeur. Elles avaient été jetées pêle-mêle avec des vases de terre cuite et des assiettes de faïence ornées de dessins très-curieux. Une boue noire et fétide les entourait. Deux des dix tablettes ont été brisées par les ouvriers.

« Pour les nettoyer, on les a plongées dans l'eau, on les a même un peu grattées, ce qui les a singulièrement altérées.

« La chapelle de Notre-Dame du Chastel, placée à côté du palais des évêques, a été élevée à la fin du XII^e siècle; elle a été détruite en 1793.

« Je n'ai rien trouvé pour expliquer la présence des *tres sorores* qui assistaient aux offices de la chapelle.

« L'écriture de ces tablettes doit remonter, dit M. Delisle, au commencement du XIVe siècle. On y voit la liste des frères et des sœurs qui avaient assisté à certains offices. Ce sont probablement les notes prises par le trésorier d'une compagnie pour la répartition des sommes allouées à titre de droits de présence.

« C'est un nouveau témoignage qui s'ajoute à ceux que nous possédions déjà pour constater que l'usage des tablettes de cire était fort répandu au XIIIe et au XIVe siècle. »

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie la photographie d'un bas-relief de la villa Ludovisi, dont un dessin, fait par M. Wencker, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, avait été précédemment communiqué.

M. le Président demande qu'à l'occasion de cette communication il soit écrit à M. le Ministre de l'instruction publique pour lui recommander de vouloir bien mettre à la disposition du directeur de l'École de Rome les sommes nécessaires pour la photographie ou le moulage des monuments signalés par l'Académie à l'attention des membres de l'École.

M. Ch. Robert communique à l'Académie, au nom de M. de Chevarrier, consul de France à Gabès, quelques estampages de monnaies et les copies de dix-neuf inscriptions romaines dont treize sont inédites[1].

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, de la part de M. le directeur de l'École d'Athènes, deux mémoires qui ont pour titre : 1° *Catalogue des objets de bronze et de plomb conservés au Musée de la société archéologique d'Athènes.* 2e partie, *Poids*, par M. Girard; 2° *Description archéologique des îles Ioniennes.* 3e partie, *Cérigo*, *Paxo*, *rectifications aux cartes publiées des îles Ioniennes*, par M. Riemann.

M. Carapanos achève la lecture de sa seconde *Notice historique et comparative sur Dodone.*

[1] Voir aux Communications, n° XIV.

SÉANCE DU VENDREDI 22 JUIN.

M. Maury fait une communication sur l'*Origine des Ligures*[1].

M. de Rozière continue la lecture du mémoire de M. Finot, architecte de la Haute-Saône, sur l'*Histoire de la Bourgogne cisjurane, depuis Lothaire II jusqu'à Louis l'Aveugle.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 29 JUIN.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 27 juin, informe le Secrétaire perpétuel qu'il résulte d'une correspondance de M. Homolle, membre de troisième année de l'École française d'Athènes, que les fouilles de Délos continuent heureusement. M. Homolle a découvert de nouvelles parties importantes des inventaires des biens et des objets qui appartenaient au sanctuaire d'Apollon et plusieurs fragments des comptes de construction, comptes qui sont intéressants pour l'histoire de l'architecture et pour la topographie de l'île.

M. le directeur de l'École française de Rome adresse à l'Académie les mémoires de fin d'année de MM. Fernique et Chatelain, membres de cette École, et de M. Beaudouin, membre de l'École française d'Athènes.

M. Fernique envoie les premiers chapitres d'une étude sur l'*antique Préneste.*

M. Chatelain envoie huit études distinctes : 1° *Collation des plus importants manuscrits de Sidoine Apollinaire*; 2° *Étude sur les travaux philologiques d'Achille Statius*; 3° *Recherches spéciales sur le manuscrit Vat. 3421 que possédait Achille Statius à la fin du XVI^e siècle*; 4° *Notice sur les manuscrits des poésies de saint Paulin de Nole*; 5° *Notice sur cinq manuscrits d'Ausone conservés à Rome et à Florence*; 6° *Description des manuscrits contenant le commentaire de Donat sur Térence*; 7° *Description de quelques manuscrits du Vatican*;

[1] Voir aux Communications, n° XV.

8° *Pièce de vers* (probablement inédite) *en l'honneur de saint Julien*, d'après le manuscrit 514 du fonds Christine.

M. Beaudouin envoie une *Étude sur les documents d'archives concernant l'administration des possessions vénitiennes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, particulièrement celle de la Morée et de la Crète.*

M. Holthausen, de New-York, écrit à l'Académie pour lui annoncer qu'il croit avoir résolu la question de l'*origine de la langue*.

M. le docteur Halleguen écrit au Secrétaire perpétuel qu'il a fait don à la Bibliothèque nationale de la collection des *Chants populaires, des proverbes et des mystères de la basse Bretagne*, connue sous le nom de collection Pouguern. Ces documents doivent servir de pièces justificatives à une *Histoire littéraire de l'Armorique* et seront mis à la disposition du public dès que cette histoire sera terminée, et au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1879.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. le Président annonce que le prix du budget, sur l'*Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand*, n'a pas été décerné et que l'Académie retire la question du concours.

M. L. Delisle donne lecture d'un mémoire sur les *Manuscrits des ouvrages de Bernard Gui* (Bernardus Guidonis), chroniqueur latin, mort en 1331.

M. Montucci communique des observations extraites d'un ouvrage inédit sur les *Détails d'architecture du palais des empereurs byzantins au X<sup>e</sup> siècle.*

## COMMUNICATIONS.

### N° I.

NOTE SUGGÉRÉE À M. DE SAULCY PAR UN PASSAGE DU *PARIS-GUIDE* (1867) REPRODUIT DANS UNE BROCHURE DE M. MOURA, INTITULÉE : *LA BUTTE DES MOULINS; SA NAISSANCE, SA VIE ET SA MORT.*

M. de Saulcy exprime le regret que par sa citation M. Moura ait assumé la responsabilité des assertions émises dans le passage du *Paris-Guide,* car elles sont toutes inexactes. Voici la citation :

« Là (dans l'ancien marché aux pourceaux), dans une cuve de fer, au nom de ces princes qui, entre autres habiletés monétaires, inventèrent le *tournois noir;* au nom de Philippe Ier, qui déclara argent les pièces de billon; au nom de Louis VI et de Louis VII, qui contraignirent tous les Français, les habitants de Compiègne exceptés, à prendre des sous pour des livres; au nom de Philippe le Bel, qui fabriqua ces angevins d'or douteux, appelés moutons à la grande laine et moutons à la petite laine; au nom de Philippe de Valois, qui altéra le florin Georges; au nom du roi Jean, qui éleva des rondelles de cuir, portant un clou d'argent au centre, à la dignité de ducats d'or; au nom de Charles VII, doreur et argenteur de liards qu'il qualifia *saluts d'or* et *blancs* d'argent; au nom de Louis XI, qui décréta que les *ardits* d'un denier en valaient trois; au nom de Henri II, lequel fit des *henris d'or* qui étaient en plomb, pendant cinq siècles, on a bouilli vifs les faux-monnayeurs. »

M. de Saulcy examine l'une après l'autre chacune de ces assertions.

1° « Au nom de ces princes, qui... inventèrent le tournois noir. »

En quoi l'invention du denier tournois est-elle blâmable? Il serait difficile de le dire et embarrassant de le prouver. Ce denier avait été inventé par l'abbaye de Saint-Martin de Tours; il était fort répandu et bien agréé partout. Ce qui fut cause que Philippe-Auguste, en sa double qualité d'abbé de Saint-Martin et de roi de France, n'hésita pas à inscrire son nom sur cette monnaie et à la substituer (1204) aux deniers qui avaient cours en Normandie et sortaient d'ateliers indépendants de la couronne de France. Était-ce donc là une mesure désastreuse? Les contemporains en jugèrent autrement: la chrétienté entière accepta le système monétaire tournois, le trouvant honnête et loyal.

On s'est trompé en voyant dans la dénomination de *tournois noir* la preuve d'une défaveur ou l'indice d'une fraude: avec un peu moins de légèreté et un peu plus de lecture, on aurait appris que toute monnaie de billon (c'est-à-dire d'argent allié à une plus ou moins forte quantité de cuivre) était désignée sous le nom de *monnaie noire*, pour la distinguer de la monnaie d'argent-le-roi. Du calcul auquel se livre M. de Saulcy il résulte que, dans 12 deniers tournois, il y avait 4^gr, 480 d'argent fin, tandis que dans un gros tournois à 23/24 de fin, équivalant à ces 12 deniers tournois, il n'y avait que 3^gr, 89 d'argent fin. Pauvre tournois noir, ajoute-t-il, il valait décidément mieux que la réputation qu'on prétend lui faire!

2° « Au nom de Philippe I^er, qui déclara argent la pièce de billon. »

Où l'auteur a-t-il trouvé cela? Dans son imagination sans doute; et on peut le mettre au défi de justifier les expressions dont il use. Depuis longtemps déjà, le titre des deniers courants avait passé de l'argent fin à l'argent allié de cuivre, au billon. Leblanc, qu'on aurait pu à cet égard consulter avec

plus de soin qu'on ne l'a fait, dit que les deniers de Philippe I[er] étaient à 7 ou 8 deniers de loi. Ce fut en 1103, suivant la chronique de Maillezais, qu'eut lieu le premier affaiblissement de la monnaie d'argent. Mais ce témoignage est sujet à caution; car les deniers de Robert et de Henri I[er] parvenus jusqu'à nous sont toujours en billon. En 1112, nouvel affaiblissement du titre des deniers, qui, en 1113, étaient encore à 6 deniers de loi, c'est-à-dire que leur alliage était moitié argent, moitié cuivre. Enfin, en 1120, il y eut un troisième affaiblissement. Mais en quoi cela implique-t-il que Philippe I[er] ait déclaré argent la pièce de billon?

3° « Au nom de Louis VI et de Louis VII, qui contraignirent tous les Français, les habitants de Compiègne exceptés, à prendre des sous pour des livres. »

Il faut avoir une grande confiance dans la crédulité de ses lecteurs pour tirer une conclusion pareille du titre que l'on semble invoquer et que l'on a trouvé dans Leblanc (p. 162). M. de Saulcy donne ce titre[1] et ajoute : Que résulte-t-il de ce texte, intelligible même pour un écolier de sixième? Que Louis VI ayant voulu établir un atelier monétaire à Compiègne, les habitants élevèrent contre cette innovation des réclamations bruyantes auxquelles le roi céda en s'engageant, pour lui et pour son héritier, à ne plus frapper de monnaie royale à Compiègne et à permettre dans cette ville la circulation des monnaies anciennes, sans doute celles de Beauvais, d'Amiens, de Laon, de Corbie et de Saint-Quentin, auxquelles

[1] In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Ludovicus, Dei gratia Rex Francorum, notum fieri volo cunctis fidelibus tam futuris quàm instantibus, quam nos, qui, contra voluntatem hominum de Compendio, ibi monetam fieri volebamus, tum propter discordiam inde ortam, tum propter petitionem eorum, illis concedimus ut neque nos nec hæres noster, unquam amplius Compendii monetam fieri faciamus, sed illis in perpetuum annuimus ut talis moneta ad medietatem ibi perpetuo mittatur qualis antecessorum temporibus ibidem cucurrisse cognoscitur, etc. . . .

les gens du pays étaient habitués. C'est trop de perspicacité que de découvrir dans ce fait que Louis VI a fait prendre des sous pour des livres.

4° « Au nom de Philippe le Bel, qui fabriquait des angevins d'or douteux, appelés moutons à la grande laine et moutons à la petite laine. »

Des *angevins* d'or douteux ! M. de Saulcy déclare que grande serait sa perplexité pour reconnaître les pièces dont on a voulu parler, s'il n'était question en même temps de *moutons*. On n'a jamais connu, ajoute-t-il, d'autres angevins que les deniers de billon des comtes d'Anjou ; il y a bien aussi des angevines à Metz, mais c'était une infime monnaie noire. Des angevins d'or ! On se perd en conjectures là-dessus. Peut-être l'auteur, ayant lu un peu vite l'histoire des *aignels d'or,* aura-t-il écrit de mémoire *angevin* pour *aignel.* On trouve bien, en effet, dans les écrits du temps, le nom de mouton à la grande laine, appliqué aux aignels d'or. Quant aux moutons à la petite laine, leur mention appartient exclusivement à Leblanc, qui l'a puisée dans son imagination. Restent les mots *d'or douteux,* que rien ne justifie.

Les aignels de Philippe le Bel, frappés en vertu d'une ordonnance royale du 1<sup>er</sup> janvier 1297 (ancien style), étaient d'or fin et de 59 1/3 au marc. Le 22 janvier 1310, il fut encore ordonné de frapper des aignels d'or fin, de 59 1/6 au marc. Le 7 février 1310, ils furent mis à la taille de 58 1/3 ; mais ils continuaient à être d'or fin. Le lundi avant le 14 janvier 1311, nouvel ordre de frapper des aignels d'or fin, de 58 1/3 au marc. Leblanc, dans ses *Tables,* mentionne, en juin 1313, des aignels d'or fin, remis à la taille de 59 1/6. C'est l'assemblée des notables des bonnes villes, convoqués à Paris, qui, le 8 novembre 1314, proposa d'abaisser le titre des aignels à 22 carats. Cette proposition n'eut pas de suite, le roi étant mort le 24 du même mois.

Ainsi l'or douteux dont il est question ne cessa pas un instant, pendant le règne de Philippe le Bel, d'être de l'or fin.

5° «Au nom de Philippe de Valois, qui altéra le florin Georges.»

Jamais Philippe VI n'a frappé de florins Georges, comment aurait-il pu les altérer?

Le 4 février 1340, le duc Philippe fit frapper à Orléans des florins Georges d'or fin, de 52 2/3 au marc. Le roi s'émut à l'annonce de cette fabrication qu'il n'avait pas autorisée, et les florins Georges furent promptement interdits. Le 27 avril 1346, Jehan, fils aîné du roi et son lieutenant en Languedoc, fit frapper à Toulouse des florins Georges; et, le 21 janvier 1347, les écus royaux à 23 carats seulement furent ordonnés dans la même ville. L'émission des florins Georges avait donc été interdite. Toutefois, le 9 octobre 1346, le comte d'Armagnac avait ordonné l'exécution des lettres patentes du duc Jehan, datées du 27 avril 1346.

C'est ainsi que Philippe VI, accusé d'avoir altéré le florin Georges, s'est constamment préoccupé de l'interdire.

6° «Au nom du roi Jean, qui éleva des rondelles de cuir, portant un clou d'argent au centre, à la dignité de ducats d'or.»

Personne jusqu'ici n'avait découvert des ducats d'or dans la monnaie française. Leblanc parle en ces termes des fabuleuses rondelle de cuir: «Ce que Commines dit de la monnoye de cuir qu'on fit en France après avoir payé la rançon du Roy ne me paroit point vraysemblable, puisqu'il est certain que le Roy, à son retour d'Angleterre, fit forte monnoye d'or et d'argent, que le marc d'argent ne valut que 5 livres et celuy d'or 60 livres, ce qui eût été absolument impossible si la disette de ces deux métaux eût été aussi grande en France, que le marque Philippe de Commines.» Ce chroniqueur qui, de l'avis de M. de Saulcy, a écrit plus de cent ans après le règne

du roi Jean, a réédité une histoire ridicule, déjà répandue sur le compte de saint Louis et dont Leblanc a fait également justice.

7° « Au nom de Charles VII, doreur et argenteur de liards qu'il qualifia saluts d'or et blancs d'argent. »

M. de Saulcy qualifie à son tour cette assertion d'audacieuse énormité. Les saluts d'or, dit-il, ont été frappés en France par Charles VI; en Normandie, par Henri V, roi d'Angleterre, devenu gendre et héritier de la couronne de Charles VI, au détriment de l'héritier légitime, le dauphin Charles, qui fut plus tard le roi Charles VII; puis enfin par Henri VI, fils de Henri V et de Catherine de France, lequel posséda Paris jusqu'en 1345. Les saluts d'or de Charles VI, qu'on qualifie de liards dorés par Charles VII, étaient d'or fin et de 63 au marc. Il fut ordonné de les frapper le 11 août 1421, après l'ignoble traité de Troyes (21 mai 1420) qui spoliait Charles VII. Le salut de Henri V, créé par ordonnance de novembre 1421, était également d'or fin et de 63 au marc. Les saluts de Henri VI furent de deux espèces, la première d'or fin et de 63 au marc (6 février 1422), la seconde encore d'or fin, de 70 au marc (6 septembre 1423). Il est vrai qu'il fut frappé à Tournai (du 20 au 31 mai 1433) 1,600 saluts au nom de Charles VII, mais ils étaient d'or fin et de 70 au marc (Arch. nat., registre en papier du carton Z, 1 B 999). C'est tout ce que nous savons de cette monnaie que personne n'a jamais vue.

Voilà pour Charles VII, le doreur de liards; passons à Charles VII, argenteur de ces mêmes liards qu'il aurait qualifiés blancs d'argent. Le 28 janvier 1435, furent créés les gros d'argent de Charles VII; ils étaient de 70 au marc et à 22/24 d'argent fin. Cette monnaie, dont la création fut conseillée par Jacques Cœur, était, on le voit, un liard fortement argenté. Dira-t-on qu'il s'agit des blancs de billon, qui valaient 10 deniers tournois et qu'on appelait *grands blancs?*

Or, ces pièces de Charles VII étaient presque toutes à cinq deniers de loi, c'est-à-dire à 20/48 d'argent fin. Leur titre a parfois varié, mais il ne s'est jamais abaissé au point de pouvoir être qualifié de liard argenté, et ces abaissements ont toujours été de courte durée.

8° «Au nom de Louis XI, qui décréta que les ardits d'un denier en valaient trois.»

Sous la domination anglaise, la Guienne et la Gascogne s'étaient habituées à voir circuler des *hardis* d'Angleterre et du prince Noir, évalués à 3 deniers tournois. Le 18 octobre 1467, Louis XI, ayant trouvé avantageux, dans le système duodécimal, cette coupure de la valeur de 3 deniers, prescrivit de frapper des hardis, copiés de ceux d'Angleterre; ils étaient à 3 deniers de loi, c'est-à-dire qu'ils contenaient un quart de leur poids d'argent fin, tandis que le denier tournois n'était qu'à un denier de loi. Louis XI a donc eu grandement raison de dire que le hardi courrait pour 3 deniers. D'ailleurs il n'y a jamais eu de hardi de 1 denier.

9° «Au nom de Henri II, lequel fit des henris d'or qui étaient en plomb.»

Les henris d'or, créés en 1549, valaient 2 écus; ils étaient à 23 carats et de 67 au marc. Il y eut également des doubles et des demi-henris. Quant aux henris d'or en plomb, c'est une découverte à faire, les numismatistes n'ont jamais pu en trouver trace. «Et voilà, dit en terminant M. de Saulcy, ce qu'on n'a pas craint d'imprimer en 1867; voilà ce que M. Moura a copié sur la parole du maître et ce qu'il a fait distribuer de confiance à l'Académie des inscriptions. Il eût mieux fait de laisser à qui de droit toute la responsabilité d'assertions déplorablement inexactes.»

M. de Wailly fait observer que si ce n'était pas de la fausse monnaie en ce sens qu'elle était faite ainsi conformément à l'ordonnance royale, le

résultat n'en était pas moins le même, et l'impression des contemporains est que l'on faisait de la fausse monnaie.

M. DE SAULCY répond que c'était la conséquence du droit régalien; c'étaient des monnaies de nécessité.

M. NAUDET dit que si on n'appelle pas ces princes faux-monnayeurs, il faudra les appeler au moins *altérateurs* de monnaies.

M. DE WAILLY ajoute que ces variations dans le prix des monnaies n'entraînaient pas moins des pertes injustes et qui provoquèrent plusieurs fois des émeutes.

M. DE SAULCY rappelle que Philippe le Bel a engagé son domaine pour indemniser ceux qui avaient souffert de l'altération des monnaies.

M. le PRÉSIDENT, voulant ramener la question à ses termes véritables, dit que la thèse de M. de Saulcy est non pas que les monnaies n'ont pas été altérées, mais qu'elles l'ont été légalement et par nécessité.

M. DE WAILLY fait observer qu'il y a plusieurs manières d'altérer la monnaie. Philippe le Bel fit frapper des tournois au même titre que ceux de saint Louis, mais il leur donna trois fois leur valeur, en sorte que les débiteurs purent s'acquitter en payant le tiers de leurs dettes; mais quand la monnaie fut ramenée à sa valeur réelle, le contraire arriva, d'où des plaintes et une émeute. Philippe le Bel procédait par ordonnances, il est vrai, mais il ne faut pas oublier le serment imposé aux maîtres des monnaies de garder le secret sur leurs opérations. Ce secret ne pouvait avoir d'autre objet et d'autre résultat que de tromper le public sur le titre réel de la monnaie.

C'était un droit de la prérogative royale, cela est encore vrai; mais on peut user de cette prérogative avec ménagement, discrétion et équité, ce que ne fit pas Philippe le Bel. Il était peu dans son droit en agissant ainsi; il s'en est repenti lui-même, et la preuve en est dans l'ordonnance où il engage son domaine et celui de sa femme pour indemniser ceux qui avaient souffert des altérations des monnaies; ordonnance d'une application impossible, car comment apprécier les droits à cette indemnité? c'est tout le monde qui souffre de ces altérations.

M. DE WAILLY cite à l'appui de son jugement le chroniqueur Gilles de Saint-Denys, chroniqueur très-favorable à Philippe le Bel, car il lui reconnaît toutes les vertus, mais avoue qu'il était faible et qu'il cédait trop facilement à son entourage.

M. DE SAULCY dit qu'il ne conteste aucune des assertions de M. de Wailly, et, pour le prouver, il lit quelques passages de son mémoire qui leur donnent satisfaction.

## N° II.

### DODONE ET SES RUINES, PAR M. CARAPANOS.

Dans les voyages que j'ai eu l'occasion de faire ces trois dernières années, en Épire, j'étais constamment préoccupé de l'idée du temple de Dodone. J'avais un grand désir de découvrir ce temple qui, le premier célèbre dans le monde hellénique, continuait à se dérober aux recherches des voyageurs et des archéologues. J'avais déjà fait des fouilles dans plusieurs localités qui portaient d'anciennes ruines, lorsque j'ai eu l'occasion de visiter la vallée de Tcharacovista. Sa situation entre la Thesprotie et la Molossie, l'aspect imposant des ruines connues sous le nom de Paléocastro des Dramechous qui y sont situées et que la plupart des voyageurs attribuaient à Passaron, capitale de la Molossie, et d'un autre côté quelques fragments de bronze, découverts par les fouilles d'essai que j'avais faites, me donnèrent l'idée que ces ruines devaient plutôt appartenir à Dodone.

Je résolus donc d'entreprendre des fouilles en règle, et j'en demandai l'autorisation au gouvernement impérial ottoman. Mais pendant que j'étais occupé à Constantinople par les formalités administratives qu'exigeait l'obtention de cette autorisation, d'autres personnes, avec l'espoir d'y trouver un trésor d'objets précieux, fouillaient à mon insu l'emplacement du temple et découvraient plusieurs ex-voto en bronze et autres métaux, sans se douter que ces objets provenaient du temple de Dodone. Les ex-voto que je suis parvenu à acheter[1], et le résultat des fouilles que j'ai continuées, en vertu de l'autorisa-

[1] Presque toutes les statuettes, bas-reliefs et inscriptions étaient parmi les objets que j'ai achetés des personnes qui avaient fouillé à mon insu l'emplacement du temple, et de divers autres habitants de Jannina et de la vallée de Tcharacovista.

tion du gouvernement impérial ottoman, pendant plus de six mois (sur une étendue dépassant 20,000 mètres carrés et à une profondeur en moyenne de 2m,50), ont prouvé la justesse de ma supposition. Les ruines que j'ai découvertes et les nombreuses offrandes qui s'y trouvaient disséminées ne pouvaient appartenir qu'au temple le plus important de l'Épire. Mais en dehors de ces preuves qui pouvaient laisser encore subsister quelque incertitude sur la véritable situation de Dodone, j'y ai trouvé de nombreuses inscriptions ayant rapport à Jupiter Naïos, à Dioné et à leur oracle, qui me paraissent ne laisser plus aucun doute sur son emplacement.

Devant publier prochainement une description détaillée des ruines et des objets que j'ai découverts, avec une étude historique sur le sanctuaire de Dodone, je n'en donnerai aujourd'hui qu'un résumé suffisant pour faire connaître sommairement une découverte qui, je pense, contribuera à éclaircir non-seulement la question de l'emplacement de Dodone, mais encore différents points relatifs à la religion et à l'art hellénique, ainsi qu'à la géographie de l'Épire.

Au sud-ouest de Jannina et à une distance de 18 kilomètres environ, se trouve la vallée de Tcharacovista. Longue de 12 kilomètres à peu près du sud-est au nord-ouest et large en moyenne de 700 mètres, cette vallée est séparée de celle de Jannina par une chaîne de collines en grande partie incultes. Au sud-ouest elle est fermée par la montagne d'Olytzika, le Tomaros des anciens, dont la cime majestueuse et pittoresque domine toutes les autres montagnes qui l'environnent.

Aux pieds du Tomaros jaillissent de nombreuses fontaines dont les eaux transforment en marais une partie de la plaine, qui, parmi beaucoup de mauvaises terres labourables, contient aussi quelques belles prairies.

Au milieu presque de la vallée de Tcharacovista et sur une sorte de promontoire formé par une saillie des collines qui

séparent cette vallée de celle de Jannina, se trouvent les ruines d'une petite ville ou acropole, d'un théâtre et d'une enceinte sacrée.

La ville placée au sommet de ce promontoire, à une hauteur de 15 à 20 mètres au-dessus de la plaine, a une forme irrégulière, à peu près celle d'un quart de cercle. Les deux côtés de l'angle allant de l'est au sud-ouest et de l'est au nord ont, le premier une longueur de 198 mètres, et le second de 168 mètres. L'arc qui fait face au sud-ouest et au nord-ouest est garni de sept tours et a un développement total de 325 mètres. Les murs qui entourent la ville sont en appareil hellénique et ont une épaisseur variant entre 3$^{m}$,25 et 5$^{m}$,80. Toute la surface est divisée en plusieurs parcelles par des murailles helléniques à fleur de terre, qui appartiennent selon toute probabilité à des habitations antiques. Une petite citerne taillée en partie dans le roc est le seul reste de construction qui se distingue entre les lignes de murailles. La seule porte qui donnait accès à la ville est placée au côté nord-est; elle est flanquée de deux tours rectangulaires et a une ouverture de 4 mètres. J'y ai fait faire des fouilles en plusieurs endroits; mais je n'ai pu trouver ni les traces d'un édifice ni aucun objet travaillé en pierre ou en métal.

Au sud-ouest de la ville est situé le théâtre, qui est un des plus grands et des mieux conservés parmi les théâtres helléniques. Adossé à la montagne, suivant l'usage habituel des Grecs, il est soutenu des deux côtés de la cavéa par un massif considérable en pierres quadrangulaires posées sans ciment et jointes avec beaucoup d'art. Le développement de l'hémicycle au sommet de la cavéa est de 188 mètres et, au niveau du sol, de 80$^{m}$,45. Sa hauteur en ligne oblique est de 45 mètres. Une précinction divise la cavéa en deux parties inégales dont l'inférieure a une hauteur double de celle qui la surmonte. Quoique l'édifice soit assez bien conservé, il est difficile de dire

exactement le nombre des gradins, parce que les pierres dont les siéges étaient composés sont en grande partie déplacées et forment une masse confuse. D'après ce que j'ai pu calculer, il doit y en avoir en tout quarante-neuf, dont j'ai déblayé les trois derniers enfouis dans une couche de terre[1].

Un mur demi-circulaire, placé à une distance de 1m,50 du dernier gradin, sépare la cavéa de l'orchestre. L'emplacement de l'orchestre et de la scène est actuellement transformé en un champ labouré que j'ai fait fouiller à une profondeur de 4 mètres environ. En dehors du mur qui sépare la cavéa de l'orchestre, j'y ai trouvé, à l'extrémité ouest de la scène, une construction souterraine et, à l'extrémité opposée, les restes d'une porte.

La construction souterraine est une espèce de petite chambre ronde située à une profondeur d'environ 10 mètres de la surface du sol actuel. Elle est pavée de grandes dalles et a une circonférence de 6 mètres. A l'exception de l'ouverture (de 2 mètres de circonférence) par laquelle on y descend actuellement, je n'ai pu trouver aucune autre communication entre cette chambre et la scène. Je ne saurais donc dire si elle servait à quelque jeu de machine pour le théâtre, ou bien si ce n'était qu'un réservoir pour les eaux.

Les restes de la porte qui devait appartenir au mur séparant la scène du post-scenium sont travaillés avec tout l'art et l'élégance d'une bonne époque hellénique. Les montants étaient flanqués des deux côtés de quatre colonnes de style ionien.

Les murailles qui fermaient la scène n'existent plus, en sorte qu'il ne m'a pas été possible de déterminer d'une manière positive son étendue et sa forme.

L'enceinte sacrée, située à l'est du théâtre et au sud-est de

[1] Leake (*Trav. in North. Greece*, t. I, chap. IV, p. 265) dit qu'il y avait deux précinctions et 65 à 66 gradins; mais je crois qu'il s'est trompé, à cause de la confusion dans laquelle se trouvent les pierres qui composaient les siéges.

la ville, peut être divisée en deux parties : celle du nord-ouest qui est placée sur un plateau formé par le prolongement de la colline sur laquelle la ville est située, et que je nommerai l'*enceinte du temple;* et celle du sud-est, qui s'étend sur la plaine et que, pour plus de simplicité, j'appellerai le *Téménos.*

L'enceinte du temple est limitée au sud-ouest par le théâtre, au nord-ouest par le mur de la ville et au nord-est par un autre mur hellénique. Elle a 200 mètres de longueur sur 90 mètres de largeur en moyenne, et contient les ruines de trois édifices dont les murs n'arrivent à présent que jusqu'au niveau du sol.

Le premier est le *temple de Jupiter,* reconstruit et transformé en église chrétienne. Il a une longueur de 40 mètres sur 20$^{m}$,50 de largeur. Les ruines des murs helléniques se confondent ici avec des murailles plus récentes, construites en petites pierres et en chaux, et il serait difficile de dire exactement si, lorsque l'on a construit l'église, on a maintenu toutes les parties qui composaient le temple et toutes ses séparations. On y voit pourtant des divisions qui peuvent très-bien s'adapter au pronaos, au naos et à l'opisthodome.

Un grand nombre d'ex-voto en bronze, en cuivre et en fer, de nombreuses inscriptions sur des plaques de bronze, de cuivre et de plomb, et une grande inscription sur pierre calcaire ont été trouvés disséminés dans ces ruines à une profondeur de 3 mètres environ.

Le second édifice, situé à une dizaine de mètres environ au sud-ouest du temple, est une construction hellénique presque quadrangulaire de 19$^{m}$,50 sur 18 mètres. Quatre murs intérieurs la divisent en diverses pièces qu'on pourrait appeler deux chambres rectangulaires et trois corridors.

A une distance de 48 mètres et à l'ouest de ce dernier est placé le troisième édifice de l'enceinte du temple. C'est une construction trapézoïde de 42$^{m}$,50 sur 30 mètres. L'intérieur

de cet édifice est comblé de grandes pierres détachées, et je n'y ai trouvé aucune muraille de séparation. Un escalier à quatre marches, situé à l'intérieur, indiquerait probablement que son sol était en contre-bas de 60 centimètres au moins de celui des deux édifices précédents.

Il m'est difficile de déterminer positivement la destination de ces derniers édifices. Ce qui paraît le plus probable, c'est qu'ils étaient affectés aux différents moyens de prédiction employés par l'oracle de Dodone. Leur situation et leur forme d'une part, et de l'autre le grand nombre de monnaies de bronze découvert dans le premier de ces édifices, et la grande quantité de débris de différents objets en bronze trouvés dans tous les deux seraient, je pense, des arguments qui pourraient venir à l'appui de cette supposition.

Le péribole que j'ai appelé *Téménos* est situé au sud-est et en contre-bas de 4 mètres environ de l'enceinte du temple. Il a en moyenne une longueur de 110 mètres sur une largeur de 105 mètres. Il est entouré de trois côtés de murs en appareil hellénique. Ces murs, ainsi que tous ceux qui appartiennent aux édifices en ruine de ce péribole, arrivent à peine jusqu'à la surface du sol actuel. Quelques pans seulement au sud-ouest ont une hauteur de 4 mètres environ au-dessus du sol.

Au côté sud-ouest il y a un édifice d'une forme polygonale très-irrégulière. Il est long de 35 mètres en moyenne et large de 25 mètres, et enferme une autre petite construction trapézoïde de 10 mètres sur 9 mètres. Tout en étant annexé au Téménos, cet édifice forme une saillie de 25 mètres environ en dehors de la ligne de son enceinte. Au sud-est et à l'intérieur du Téménos se trouve un corridor large de 11$^{m}$,60 et aboutissant à une construction rectangulaire qui a la même largeur sur une longueur de 26 mètres.

Au milieu presque de cette construction, j'ai découvert un petit autel rond, composé de trois assises de pierres superpo-

sées dont celle qui forme la base a une circonférence de 5 mètres. Autour de cet autel j'ai trouvé plusieurs débris d'ex-voto en bronze, et parmi eux une petite roue avec inscription dédicatoire à Aphrodite; ce qui prouve que toutes ces constructions appartiennent au sanctuaire de cette déesse. Aphrodite, comme nous le savons, était la fille de Jupiter et de Dioné, les deux grandes divinités de Dodone, et elle y avait aussi un temple.

Deux escaliers menant au sanctuaire d'Aphrodite et deux autres au corridor indiquent que le Téménos était en pente douce et en contre-bas du sanctuaire et du corridor, de 40 centimètres jusqu'à 1$^{m}$, 35.

Au côté opposé il y a un autre corridor large de 6$^{m}$, 50 qui pourrait appartenir à quelque autre temple entièrement détruit.

Trois portes donnaient accès à l'intérieur du Téménos, au sud-ouest, nord-est et sud-est. Les deux premières ne présentent rien d'extraordinaire; mais la dernière est une espèce de propylées, flanqués des deux côtés de tours et de murailles indépendantes des constructions voisines.

Deux séries de petites constructions ont été découvertes à l'intérieur du Téménos, à une profondeur de 75 centimètres à 1$^{m}$, 50. La première de ces séries, qui est la plus importante, est située devant le sanctuaire d'Aphrodite et le corridor qui y fait suite. Les constructions qui la composent sont au nombre de vingt-cinq. Elles sont de formes très-variées et faites chacune de deux ou plusieurs pierres. Parmi elles il y en a dont la forme carrée, rectangulaire ou ronde, donne immédiatement l'idée que c'étaient des bases de colonnes, ou des piédestaux de statues; et d'autres dont la forme semi-circulaire indique des niches qui contenaient des statues ou autres offrandes faites aux dieux.

La seconde série, placée devant l'autre corridor, contient

seize de ces petites constructions qui, tout en différant entre elles dans les détails et les dimensions, ont toutes la même forme rectangulaire.

Un grand nombre de débris de vases, statuettes et autres objets en bronze, en cuivre et en fer, plusieurs fragments d'inscriptions sur des plaques de bronze et de cuivre, et quelques inscriptions sur des plaques de plomb, ont été trouvés autour de ces pierres et notamment de celles de la première série. La découverte de ces débris d'ex-voto et la variété des formes de ces constructions me font supposer qu'elles étaient des monuments votifs sur lesquels des statues et autres objets d'une grande dimension étaient placés en même temps que des offrandes de dimension plus petite.

Au sud-est du Téménos et hors de son enceinte, il y a une construction parallélogramme de 144 mètres sur 13$^{m}$,50, et dont les murs en appareil hellénique ne dépassent pas le niveau du sol actuel. Cette construction pourrait être considérée de prime abord comme affectée aux jeux Naïens, qui étaient célébrés à Dodone, en l'honneur de Jupiter Naïos et de Dioné; mais la grande proximité du mur du Téménos, qui aurait gêné le mouvement des lutteurs et des spectateurs, me fait supposer qu'elle appartenait plutôt aux temples et servait à quelques pratiques religieuses.

En dehors des édifices dont les ruines ont été découvertes, il devait y avoir à Dodone un stade et un hippodrome affectés aux jeux Naïens; mais, soit qu'il n'y ait pas eu de grands édifices construits pour ce service pendant la période hellénique, soit que les constructions de cette époque aient été détruites pour faire place à d'autres plus modernes, je n'ai pas trouvé de ruines pouvant provenir de tels édifices et déterminant leur emplacement. Je crois pourtant que le stade pourrait être placé au sud-ouest du Téménos et au sud-est du théâtre, dans l'endroit où mes fouilles ont mis à jour plusieurs pans de

murailles bâties en petites pierres et en chaux, et parmi lesquels on aperçoit quelquefois de grandes pierres provenant de constructions helléniques. Quant à l'hippodrome, l'endroit qui me paraît le mieux convenir à son emplacement serait au nord-est du Téménos, et à une distance de quelques centaines de mètres. Dans cette direction, la plaine s'enfonçant au milieu des collines forme une espèce de cirque naturel, qui, entouré d'élévations de trois côtés, présenterait toutes les conditions nécessaires pour la course des chars et pour le placement des spectateurs.

J'ai maintenant à donner une liste sommaire des objets qui ont été découverts dans les ruines de Dodone.

Les ex-voto et autres fragments en bronze et en cuivre sont les plus nombreux et les plus importants. Ils se composent des catégories suivantes :

I. 20 statuettes en bronze de différentes époques et la plupart archaïques.

II. 31 bas-reliefs sur des plaques de bronze, représentant divers sujets.

III. 16 statuettes d'animaux.

IV. 25 vases sacrés et autres ex-voto ou fragments d'ex-voto portant des inscriptions dédicatoires à Jupiter Naïos et Dioné, et un à Aphrodite.

V. 45 inscriptions et fragments d'inscriptions sur des plaques de bronze et de cuivre, contenant des vœux, des actes accordant la proxénie ou autres honneurs, des affranchissements d'esclaves, etc.

VI. 84 inscriptions entières et fragmentées sur des plaques de plomb. Elles contiennent des demandes et des vœux adressés à l'oracle de Jupiter Naïos et Dioné, et quelques réponses de l'oracle. Un certain nombre de ces plaques contiennent chacune jusqu'à trois inscriptions d'époques différentes et par-

fois éloignées. Ces inscriptions sont quelquefois tellement entremêlées que leur déchiffrement devient presque impossible. Je n'en ai pu lire jusqu'à présent que trente-cinq.

VII. 96 fragments de couronnes, d'ornements, de cuirasses, de vases, de trépieds et d'autres offrandes en plaques de bronze ou de cuivre.

VIII. 44 petits trépieds et fragments de trépieds, de candélabres ou de cistes.

IX. 132 petits bassins et vases, poteries et fragments de poteries, de vases et de bassins.

X. 194 anses de vases de différentes formes.

XI. 102 pièces de toilette et de parure, telles qu'agrafes, fibules, bracelets, bagues, etc.

XII. 17 pièces à l'usage des cavaliers et des chevaux, telles qu'éperons, mors, etc.

XIII. 38 pièces d'armure, telles que casques, géniastères de casque, pointes de flèche, etc.

XIV. 27 fragments d'instruments divers, tels que couteaux, ciseaux, styles, etc.

XV. 40 pièces d'objets employés probablement à quelques cérémonies religieuses, telles que bases d'encensoirs, petites boîtes, petites haches votives, etc.

XVI. 100 fragments de statues de diverses grandeurs et de statuettes d'animaux.

XVII. 110 fragments d'objets divers, tels que serrures, petits crochets, clous d'ornementation, etc.

Les objets en fer qui y ont été découverts consistent en 37 lances de formes et grandeurs différentes, 4 fragments d'épée, 2 bagues et plusieurs fragments d'instruments, tels que styles, strigiles, couteaux, ciseaux, aiguilles, etc.

En or et en argent, ainsi qu'en terre cuite, en marbre et autres matières, je n'ai trouvé que très-peu d'objets, et ceux-ci sans importance.

Il a été aussi découvert 662 monnaies dont 14 en argent et 648 en bronze. Elles se divisent dans les catégories suivantes :

288 monnaies d'Épire et de différentes contrées épirotes, dont 2 en argent.

77 monnaies de différentes villes et pays de la Grèce, dont 5 en argent.

85 monnaies de divers rois et villes macédoniennes, dont 3 en argent.

60 monnaies romaines dont 4 en argent.

152 monnaies entièrement frustes.

## N° III.

### SUR UN FRAGMENT D'AMPHORE PANATHÉNAÏQUE,

PAR M. DE WITTE.

Je viens de recevoir d'Athènes, à la date du 25 mars 1877, une lettre de M. Albert Dumont qui signale à mon attention un fragment de vase panathénaïque, trouvé récemment dans les fouilles qui s'exécutent à l'Acropole, aux abords de l'Érechthéion. Déjà dans le n° de mars 1877 du *Bulletin de correspondance hellénique* (p. 173 et suiv.), M. Jules Martha a parlé de quelques fragments de vases de la même espèce, recueillis dans ces fouilles. Quelque petit qu'il soit, celui dont M. Dumont m'envoie un calque a une importance bien plus grande : il porte les huit premières lettres d'un nom d'archonte, ΘΕΜΙΣΤΟΚ...(Θεμιστοκλῆς). On ne rencontre ce nom, si je ne me trompe, que quatre fois dans la liste des archontes d'Athènes. Ce ne peut être ni le grand Thémistocle, ni l'archonte de la seconde année de la CCIX° olympiade [1] (an 58 de l'ère chré-

[1] Albert Dumont, *Essai sur la chronologie des archontes postérieurs à la CXXII° olympiade et sur la succession des magistrats éphébiques*, p. 65, Paris, 1870.

tienne). Mais c'est évidemment, comme le pense M. Albert Dumont, l'archonte Thémistocle qui entra en charge la seconde année de la cviii<sup>e</sup> olympiade (347 av. J. C.). Les lettres sont tracées en colonne verticale de haut en bas. Thémistocle se place entre *Pythodélos,* archonte de la première année de la cxi<sup>e</sup> olympiade (336 av. J. C.), dont j'ai eu l'honneur de parler à l'Académie dans une précédente communication [1], et Polyzélos, archonte de la seconde année de la ciii<sup>e</sup> olympiade (367 av. J. C.)[2]. Le nom de Polyzélos est écrit horizontalement le long d'une des colonnes qui encadrent la figure de Pallas-Athéné, comme sur les amphores d'une date plus ancienne, où l'on lit tout simplement ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ, tandis que celui de Pythodélos est tracé comme le nom de Thémistocle, en lettres superposées et en colonne verticale. Ceci nous apprend d'une manière positive que cet usage de tracer les inscriptions en colonne sur les amphores données en prix aux fêtes des Panathénées remonte déjà à onze ans avant la date de l'archontat de Pythodélos, nommé sur deux amphores tirées des tombeaux de Cervetri [3]. Il y a encore un intervalle de vingt ans entre Thémistocle et Polyzélos. La disposition des lettres dans l'inscription de Thémistocle confirme ce que j'ai dit précédemment sur la chronologie des amphores panathénaïques.

## N° IV.

### VOYAGE DE M. GILLIÉRON EN ÉPIRE.

M. Alfred Gilliéron, docteur en philosophie et professeur au gymnase de Neufchâtel (Suisse), me prie de communiquer

[1] *Comptes rendus*, 1873, p. 238 et suiv. — 1875, p. 53 et suiv.

[2] *Comptes rendus*, 1868, p. 182 et suiv.

[3] Et non de Corneto, comme je l'avais dit, d'après des renseignements inexacts.

en son nom à l'Académie plusieurs documents provenant d'un voyage qu'il a fait l'an dernier sur la côte d'Épire.

Le plus intéressant de ces documents est le dessin d'une stèle funéraire, récemment exhumée sur l'emplacement de l'ancienne Apollonie. Elle se distingue des monuments, ordinairement assez simples, de la même classe. par la richesse et par la complexité d'une décoration très-originale. Sous un fronton triangulaire, orné d'une tête de femme et supporté par un rang de denticules, court d'abord une frise de toutes petites figures, représentant un combat d'Amazones. J'avais moi-même remarqué et fait dessiner à Apollonie plusieurs fragments de ces petites frises d'Amazones; je m'étais étonné de l'exiguïté des monuments auxquels elles pouvaient appartenir : la découverte de M. Gilliéron en montre l'application à la décoration des stèles, emploi qui n'était pas connu jusqu'ici et qui paraît particulier à Apollonie. Plus bas, on retrouve les deux rosaces qui forment l'ornement ordinaire des stèles grecques; mais ici elles ne sont pas seules. Par une combinaison ornementale et symbolique des plus hardies et des plus inattendues, sur le bord de chaque fleuron est posé, on pourrait dire perché, un de ces oiseaux à tête et à corps de femme, Sirènes ou Harpyes, dont la présence sur les monuments funéraires remonte au plus ancien temps de l'art grec et gréco-asiatique; une filiation lointaine les rattache aux oiseaux qui représentent l'âme ou le souffle des morts sur les tombeaux égyptiens. Enfin la décoration de la stèle se termine à la partie inférieure par un vase placé entre deux griffons. L'inscription, qui répète deux fois, au milieu de ces ornements, le nom de *Parmeniscos* fils de *Damen,* n'est pas très-ancienne : elle s'accorde avec le style du monument, dont le luxe trahit l'époque macédonienne et peut-être même le voisinage des temps romains, mais conserve dans l'arrangement du détail une élégance tout hellénique.

Je dois m'en tenir à cette description succincte. Il appartient à M. Gilliéron de publier lui-même le monument qu'il a découvert, avec une étude qu'il veut bien réserver à notre recueil des *Monuments grecs*. J'ai voulu seulement prendre date en son nom devant l'Académie.

A ce précieux dessin, M. Gilliéron a joint :

Un plan de l'enceinte d'*Apollonie*, travail qui manquait à la science et que le temps ne m'avait pas permis à moi-même d'exécuter pendant mon très-court séjour sur l'emplacement de cette ancienne ville;

Un plan de l'enceinte antique d'*Ambracie*, plus exact et plus complet que celui que l'on possédait antérieurement.

Avant de partir pour cette exploration, M. Gilliéron avait bien voulu me demander de lui indiquer quelques points de la côte d'Épire pouvant donner lieu à des recherches nouvelles : je suis personnellement heureux que son attente n'ait pas été trompée et que son zèle de voyageur instruit ait été récompensé par des résultats d'un véritable intérêt scientifique.

Léon Heuzey.

## N° V.

### UNE DÉESSE VOILÉE, REPRÉSENTÉE À CHEVAL.

Comme j'ai fait à l'Académie plusieurs communications sur l'importance et sur la signification des figures voilées dans les représentations de l'art grec[1], je devais à mes confrères de leur signaler un monument très-curieux de cette catégorie, venu récemment à ma connaissance. Il a été gravé dans le premier numéro d'un nouveau recueil périodique publié à

[1] Voir les *Comptes rendus de l'Académie*, 1874, p. 19, et les *Monuments grecs* publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France.

Athènes, le Παρνασσός. L'auteur de l'article est un archéologue grec, M. Mylonas, déjà connu par plusieurs travaux pleins d'intérêt et notamment par ses études sur les miroirs antiques trouvés en Grèce. L'honneur d'avoir fait connaître ce monument et d'en avoir tenté la première explication savante appartient tout entier à M. Mylonas; je désirerais seulement présenter sur le même sujet quelques observations qui s'écartent en plusieurs points des conclusions qu'il a adoptées.

Le monument dont il s'agit est un couvercle de miroir en bronze, dont le lieu exact de provenance n'est pas connu, bien que cet objet, qui se voit au musée de la Société archéologique d'Athènes, ait été certainement découvert en Grèce. Il est décoré d'une figure de femme voilée; mais cette femme voilée, par une disposition dont il n'y a pas, je crois, d'autre exemple dans l'antiquité figurée, est représentée assise de face sur un cheval enlevé au galop et cabré à demi. Elle se tient de la main droite à l'encolure du cheval, et de la main gauche, par un geste expressif, plein de noblesse et de grâce, elle écarte son voile de son visage. Elle ne porte d'ailleurs aucun attribut et ne diffère en rien des figures de femmes voilées que l'on rencontre en grand nombre, particulièrement parmi les figurines de terre cuite. Cependant, malgré l'absence de tout symbole, on ne dira pas que c'est un sujet de genre, une scène de la vie commune. Il n'est personne qui ne reconnaisse dans une pareille composition une conception mythologique et tout idéale.

Quel nom faut-il donner à cette divinité? M. Mylonas propose une interprétation qui paraît au premier abord très-vraisemblable. Il a trouvé dans les scolies d'Homère[1] que les Romains adoraient une Vénus à cheval, ἔφιππον Ἀφροδίτην; Servius parle aussi de cette *Venus equestris*, dont la statue passait pour avoir été consacrée par Énée, en l'honneur de sa

[1] *Schol. in Iliad.* II, 820.

mère, lorsque, débarqué sur la côte italienne, il quitta ses vaisseaux pour monter à cheval[1]; ce serait la déesse représentée sur le miroir athénien. Pour ma part, je ne verrais aucune impossibilité à reconnaître Vénus dans une figure drapée et voilée, puisque j'ai fait moi-même à cette déesse une place parmi les divinités qui avaient le voile pour attribut. Là n'est pas pour moi la difficulté.

Laissons de côté la question de savoir si le nom de Vénus équestre n'était pas simplement une manière de désigner une déesse d'un ordre secondaire et spécial, empruntée par les Romains aux Gaulois : la déesse Épona, protectrice des chevaux. La seule objection qui m'arrête, c'est que le miroir a été trouvé en Grèce et que dès lors il est assez étrange d'y rencontrer une divinité que les scoliastes grecs considéraient comme purement romaine. Le style même de la représentation, sans remonter à la haute époque hellénique, est tout à fait grec et peut appartenir à l'époque des successeurs d'Alexandre; on remarquera que le cheval en particulier est très beau d'allure et qu'il conserve quelque chose du caractère des chevaux de la frise du Parthénon. Du reste, même à l'époque de la domination romaine, on ne voit pas que les artistes qui travaillaient en Grèce aient représenté sur les monuments de ce pays des figures appartenant en propre à la mythologie nationale des Romains. Je crois donc que c'est dans la mythologie hellénique qu'il faut de toute manière chercher l'explication de la figure qui décore le miroir publié par le *Parnassos*.

Dans une peinture de vase grec[2], représentant le lever du soleil sous la figure du dieu Hélios qui sort de la mer sur un char traîné par des chevaux ailés, on voit de l'autre côté du tableau une femme voilée, assise sur un cheval qui

[1] Servius, *Ad Æneid.* I, 720.

[2] Lenormant et de Witte, *Élite des monuments céramographiques*, II, pl. 102.

s'éloigne au petit pas et commence à disparaître derrière un pli de terrain. Les archéologues y ont reconnu avec raison Séléné, la déesse de la lune, qui fuit et s'efface devant le jour; mais tout le monde comprendra que la même allégorie ne saurait être figurée par un cheval fougueux; une allure douce et lente convient seule à cette déesse, comme à l'astre qu'elle représente. Il faut donc chercher une autre explication.

J'ai montré ailleurs que la déesse à laquelle l'attribut du voile convenait le plus ordinairement, dans les représentations de l'époque hellénique, était Déméter. Or il existait justement en Grèce, et particulièrement en Arcadie, une légende très-ancienne et très-populaire qui mettait Déméter en rapport avec le cheval; on racontait que Posidon, le dieu des eaux, avait pris cette forme pour s'unir à la déesse, métamorphosée elle-même en cavale. L'art primitif, avec sa rude naïveté, n'avait pas craint de rappeler ce mythe bizarre, et l'on sait qu'il existait à Phigalie une caverne sacrée, sanctuaire des anciens âges, où Déméter était figurée comme une idole à tête de cavale et à corps de femme [1]. Lorsque l'art grec se perfectionna et chercha surtout l'expression de la beauté, il dut s'efforcer d'éviter ce qu'il y avait de répugnant dans une pareille représentation et de tourner la vieille légende pour la rendre acceptable aux yeux. C'est à une atténuation, à un euphémisme de ce genre que je serais tenté d'attribuer la composition du remarquable groupe équestre figuré sur le miroir d'Athènes. On aurait ainsi créé un pendant à une autre scène mythologique bien connue : l'enlèvement d'Europe assise sur le dos de Zeus, transformé en taureau. On ne peut nier qu'il n'y ait entre les deux fables ainsi représentées une étroite correspondance. De cette manière s'expliquerait aussi le geste de la déesse écartant son voile de son visage, geste qui, chez les

[1] Pausanias, VIII, 42.

Grecs, avait un caractère essentiellement nuptial; c'est ainsi que sur plusieurs monuments, et notamment sur la frise du Parthénon, Héra était représentée se dévoilant en présence de son divin époux.

Sans méconnaître ce qu'il y a d'ingénieux et de disert dans l'hypothèse de M. Mylonas, l'interprétation par le mythe grec de Déméter me paraît préférable au sujet tout romain de la Vénus équestre. Du reste, que l'on se prononce pour l'une ou pour l'autre déesse, ce n'en est pas moins une nouvelle preuve du caractère mythologique des figures voilées dans les représentations de l'art antique.

LÉON HEUZEY.

## N° VI.

### SUR UN VASE PEINT DU MUSÉE DU LOUVRE, PAR M. RAVAISSON.

M. Ravaisson décrit un vase peint de fabrique grecque qui appartenait à M. Eugène Piot et qui vient d'être acquis par le Musée des Antiques. C'est une coupe sans pied, de ce style très-antique qu'on appelle corinthien. La partie supérieure en est ornée d'une frise à personnages. Le sujet principal se compose de deux cavaliers affrontés, entre lesquels s'élève une grande palme. Tout le reste de la frise est occupé par des satyres de formes grotesques qui puisent dans un cratère ou dansent en tenant des cornes à boire.

Le groupe de deux cavaliers réunis, fréquent sur les monuments antiques, a toujours été interprété comme représentant les Dioscures, et il se peut que ce soit le sens du groupe qu'offre la coupe nouvellement entrée au Louvre.

D'autre part, rien de plus ordinaire que la représentation de la vie heureuse des dieux et des héros par les jeux des

personnages, satyres et ménades, qui composent le cortége de Bacchus.

Enfin la frise dont il s'agit présente encore des oiseaux (un cygne et un coq) et des fleurs, qui semblent mis là, comme sur nombre de monuments analogues, ainsi que M. Ravaisson l'a dit dans une autre occasion, pour suggérer l'idée d'un jardin.

La peinture dont il s'agit peut donc être comprise comme montrant Castor et Pollux dans la vie céleste.

Mais si l'on considère que la grande palme placée entre les deux cavaliers semble devoir être un signe spécial de triomphe, que les personnages élevés par la mort à la condition héroïque sont très-habituellement figurés, aux époques les plus antiques, sur des chars (ainsi qu'on le voit par les stèles funéraires trouvées à Villanova par M. Zannoni et à Mycènes par M. Schliemann), et, plus tard, à cheval, et enfin que les coupes, plus souvent encore que tous autres vases, sont ornées de symboles d'apothéose (ce qui s'explique aisément si l'on se rappelle que les héros accueillis dans le ciel y tiennent d'ordinaire une coupe qu'une déesse vient remplir), on sera amené à penser que la frise en question représente, quoique peut-être sous le type mythologique des Dioscures, l'idée de la condition héroïque parmi la félicité éternelle.

## N° VII.

### SUR UN VASE PEINT DU MUSÉE DU LOUVRE, PAR M. RAVAISSON.

M. Ravaisson présente à l'Académie un dessin d'un vase peint, lécythus à couverte blanche de fabrique athénienne, d'une grande beauté de dessin et dont le sujet doit être interprété à son avis, tout aussi bien que celui dont il a parlé dans

la séance précédente, comme un monument de la croyance grecque en une autre vie.

On voit sur ce vase une stèle funéraire entourée de bandelettes. Devant, et sur les degrés qui portent la stèle, une femme est assise, tenant sur le dos de sa main droite deux petits oiseaux. Derrière elle est un jeune homme appuyé sur une lance; devant elle, une jeune femme qui tient une corbeille remplie sans doute, comme on peut le supposer d'après de nombreux exemples analogues, de rubans, de fleurs ou autres menus objets de luxe et de toilette.

On a rencontré souvent, sur les lécythus athéniens à couverte blanche, des tableaux à peu près semblables, qu'on a toujours expliqués comme représentant des offrandes apportées à des tombeaux, ou, plus brièvement, des *offrandes funèbres*.

Mais, d'abord, on ne voit jamais dans ces scènes une libation, ce qui était l'offrande principale et la plus ordinaire.

En second lieu, sur un des lécythus attiques publiés par Stackelberg dans ses Tombeaux des Hellènes, la femme assise sur les marches de la stèle se tient le genou gauche, attitude toujours expressive du repos; sur un autre, elle est entièrement nue. Est-il possible de voir là une personne qui accomplit cette cérémonie religieuse d'apporter des offrandes à un tombeau?

Enfin, sur le lécythus même qui vient d'entrer au Louvre, les oiseaux que porte la femme assise sont, comme on vient de le voir, posés sur le dos de sa main.

Cette représentation s'explique aisément si on la compare à celle qu'offre un autre lécythus publié par Stackelberg, où un jeune homme porte pareillement sur le dos de sa main un petit oiseau auquel un second jeune homme, qui fait face au premier, présente le dos de sa main, évidemment pour y appeler l'oiseau.

C'est là certainement un de ces jeux, de ces divertissements auxquels, sur de nombreux monuments dont j'ai déjà eu l'occasion de parler, on voit se livrer les habitants de l'Élysée. Sur une pierre gravée qui appartient à notre savant confrère M. Le Blant, et qui représente une de ces scènes qu'on appelle communément des *repas funèbres,* la femme, assise, comme d'ordinaire, sur le lit, porte un petit oiseau sur le dos de sa main. C'est un indice de plus que ces sortes de scènes ne sont ni des *repas funèbres*, ni de simples *repas de famille,* mais bien, comme je crois l'avoir prouvé (dans le *Monument de Myrrhine*), des tableaux allégoriques de la félicité élyséenne. Le tableau que présente le lécythus acquis par le Musée n'est donc autre chose que la représentation d'une scène de l'autre vie. Les personnages y sont des morts, et le lieu l'Élysée.

La stèle ornée de bandelettes et qui, sur d'autres lécythus du même genre, l'est souvent aussi de couronnes et de flacons à parfums, figure le tombeau honoré, comme un temple, où habite un être divin; souvent, en effet, on voit voltiger, à l'entour, des ombres ou âmes, sous la forme de très-petites figurines ailées. Les personnages sont des morts, parmi la paix et les délices de la vie divine. Les lécythus athéniens sur lesquels sont peintes ces scènes sont revêtus d'une couverte blanche, sur laquelle les objets, et les personnages surtout, sont tracés en rouge; pour quelques ornements et quelques accessoires, il est aussi fait usage de certaines autres couleurs, telles que le blanc et le brun, mais dans une faible mesure. Il faut se rappeler ici que le blanc et le rouge, le rouge pourpre surtout, étaient les couleurs qu'on croyait éminemment propres aux dieux, et, par suite, aux héros, aux rois, etc.

Enfin, il est à propos de remarquer qu'on trouve beaucoup de vases peints des époques les plus récentes sur lesquels se voient une stèle ceinte de bandelettes et, à droite et à gauche, différents personnages, femmes et jeunes hommes surtout,

tenant des éventails, des guirlandes, des coffrets, des flacons, etc.; ce ne sont point là des *offrandes funèbres*, et, sur ces vases comme sur les lécythus athéniens, le sujet représenté n'est autre chose que l'éternel thème que reproduisent, contrairement aux opinions en faveur dans l'archéologie moderne, un nombre presque infini de monuments antiques, c'est-à-dire la vie divine et héroïque, à laquelle la mort fait arriver les hommes.

M. Miller rappelle, à ce propos, que l'Académie avait proposé autrefois pour sujet de prix une étude sur les *repas funèbres*, et que le mémoire de M. Albert Dumont, qui fut couronné, contenait une théorie que contredit celle de M. Ravaisson.

M. Maury demande à M. Ravaisson si les inscriptions justifient son interprétation sur le sens des représentations funèbres.

M. Ravaisson reconnaît que les inscriptions expriment quelquefois des idées opposées, et l'on ne peut s'en étonner; car il y avait, dans l'antiquité, des sentiments bien divers à ce sujet. Au contraire, la croyance publique et traditionnelle est constamment reproduite sur les monuments figurés; mais il y a des inscriptions en très-grand nombre qui expriment de la manière la plus décidée cette même croyance, et, parmi ces inscriptions, plusieurs, entre autres celle des Athéniens morts à Potidée, qui ont un caractère public et solennel.

## N° VIII.

### FOUILLES EXÉCUTÉES À MYCÈNES, PAR M. SCHLIEMANN.

Pausanias, après avoir rapporté que Mycènes, après la guerre médique, fut entièrement détruite par les Argiens, ajoute qu'on voit encore près du mur d'enceinte de la cita-

delle les tombes des princes de l'époque homérique. On avait cherché ces tombes dans la ville basse; M. Schliemann, visitant Mycènes en 1868, émit dès lors l'opinion qu'elles devaient se trouver dans la citadelle même. Cette opinion, imprimée dans son livre sur Ithaque, a été vérifiée par les fouilles.

Trente-quatre puits furent d'abord creusés au sommet de l'acropole. Deux de ces puits, dans le voisinage de la fameuse porte aux Lions, fournirent un certain nombre d'idoles ou de femmes cornues, dans lesquelles M. Schliemann voit des figures très-antiques d'Héra, divinité tutélaire du pays.

Les fouilles, un instant suspendues, furent reprises en juillet 1876. Elles débutèrent par d'intéressantes explorations sur l'emplacement de Tirynthe.

Le 7 août, les fouilles de Mycènes commencèrent pour la seconde fois : elles durèrent quatre mois et employèrent chaque jour en moyenne cent vingt-cinq ouvriers, répartis en plusieurs groupes, dont l'un sous la direction de M<sup>me</sup> Schliemann. Six voitures transportaient les déblais qui eussent encombré les excavations et les tranchées. Les recherches furent dirigées : 1° sur le bâtiment souterrain appelé *Trésor;* 2° sur la citadelle.

Véli-Pacha avait essayé, sans y réussir, de pratiquer une ouverture dans le Trésor. On n'y a rien trouvé que quelques fragments de frises et une feuille d'or. Dans le passage situé au-devant du Trésor, les poteries recueillies ont paru très-anciennes : ce sont de grands vases avec des bandes de méandres et des bandes de grues.

Dans l'acropole, M. Schliemann a rouvert le passage de la porte aux Lions; il a déblayé le seuil de cette porte, l'un des plus grands que l'on connaisse (8 pieds de large, 12 pieds de long). Il porte quinze sillons parallèles destinés à assurer le pied des bêtes de somme; on y voit encore les trous des

gonds et le creux qui recevait la barre de la porte. A gauche était une petite chambre, apparemment la loge d'un gardien. Trois mètres plus loin, deux maçonneries saillantes semblent indiquer une seconde porte. Dans l'intervalle il y avait deux conduites d'eau, d'appareil cyclopéen, aboutissant à deux réservoirs. Un peu plus loin, au-dessus de l'emplacement des cinq tombes, trois rangées de stèles ont été mises au jour. Quatre d'entre elles étaient sculptées.

L'une représente en bas-relief un chasseur debout sur un char attelé d'un cheval; au-dessous du char, un chien en quête de gibier. La scène est entourée d'une marge contenant des cartouches remplis de belles spirales. L'autre stèle représente un guerrier armé d'une épée, debout sur un char attelé d'un cheval; devant le cheval un autre guerrier essaye de frapper d'une lance le personnage debout sur le char. Sur la lance est figuré un objet analogue aux idoles trouvées à Hissarlik. Derrière le char on voit un *lituus* et une épée. M. Schliemann considère ces sculptures comme l'œuvre d'une école purement hellénique, sans trace d'influence orientale, qui marque le point de départ de l'art des Phidias et des Praxitèle.

Les stèles étaient disposées en deux cercles concentriques reposant en partie sur le roc, en partie sur une maçonnerie cyclopéenne.

En continuant les fouilles, on découvrit plus bas d'autres stèles funéraires. Plus bas encore, on mit au jour un autel d'aspect cyclopéen, recouvrant de nouvelles stèles funéraires. Enfin, au-dessous de ces monuments, on rencontra cinq vastes sépulcres quadrangulaires, creusés dans le roc, d'environ 8 mètres de long sur 5 de large, et revêtus à l'intérieur, en bas, sur les quatre faces, d'une maçonnerie d'appareil cyclopéen. Le fond était formé par un lit de cailloux. M. Schliemann explique la présence des cailloux en supposant qu'ils

étaient destinés à établir la ventilation du bûcher. Il décrit de la manière suivante le mode d'incinération partielle auquel on a dû recourir : au fond des tombeaux, on aurait accumulé du bois et on aurait formé de la sorte autant de bûchers qu'il y avait de personnes à inhumer. Dans une chambre on a compté cinq bûchers séparés; dans une autre, trois; une des chambres contenait un seul bûcher. On plaçait sur les matières combustibles les corps recouverts d'ornements d'or et de vêtements magnifiquement décorés de larges boutons d'or; on jetait dans la tombe de grandes quantités de bijoux et d'ornements d'or.

L'une des chambres a donné cinquante-trois seiches d'or de grandeur naturelle; soixante-dix plaques d'or représentant, en beau travail au repoussé, des papillons, des seiches et autres objets; d'autres plaques, également d'or, en forme de sanctuaires, montrant à la partie inférieure trois assises de maçonnerie cyclopéenne, surmontées de trois niches séparées par une colonne parfaitement semblable à celle qui est entre les deux lions de la porte.

Les niches sont terminées par une construction en manière de tourelle avec quatre cornes à la partie supérieure. Au-dessus, on voit deux colombes qui s'envolent. Dans la même chambre, on a recueilli encore plus de quarante diadèmes d'or, avec rosaces et spirales au repoussé; vingt-cinq gobelets d'or, richement ornés, dont plusieurs d'un grand poids (l'un d'eux pesait 2 kilos); une quantité de vases d'or, de coulants, de colliers, de bagues avec intailles. Ici l'intaille montre un homme tuant un lion; là un lion seul; ailleurs un combat où trois guerriers sont vaincus par un seul; une chasse au cerf; trois idoles à tête cornue; quatre autres idoles analogues à celles d'Hissarlik.

Il y a une intaille particulièrement intéressante. Sous un dattier chargé de dattes, une femme est occupée à cueillir

des fruits; de l'autre côté de l'arbre, une femme est assise, vêtue d'un large et long pantalon. Ses pieds sont nus; sa tête est couverte d'un turban diadémé duquel pend sur le dos un long ornement; un masque est sur sa face; de la main droite elle offre trois pavots à une troisième femme debout devant elle, vêtue comme elle, avec cette différence que son masque est levé. Ce troisième personnage étend le bras pour recevoir les fleurs; au-dessous du bras est représentée une femme en plus petites proportions, avec un turban et un masque, et tenant des signes symboliques. Derrière la femme qui reçoit les fleurs est debout une quatrième femme, et derrière celle-ci, sur le bord de l'intaille, sont figurées six idoles, rappelant le masque de Minerve tel que le montrent plusieurs monuments. Tout en haut, on voit la mer, d'où émergent le disque du soleil radieux et le croissant de la lune.

Mais revenons au rite de la sépulture. On mettait le feu au bûcher, après avoir disposé le défunt sur sa dernière couche et quand on avait jeté toutes ses richesses dans la tombe. Le feu ne devait point consumer entièrement le cadavre, mais seulement détruire les vêtements et en partie les chairs. On éteignait le bûcher en le recouvrant d'un lit d'argile, puis on comblait le sépulcre avec des cailloux. Ce procédé, qui participe de l'inhumation et de l'incinération, est nettement indiqué, selon M. Schliemann, par l'examen des tombes. Autre particularité non moins étrange : la face du mort est recouverte d'un masque d'or massif; on a retrouvé ces masques en place; tous ont une physionomie différente, ce qui porte à croire qu'ils représentent les traits du mort.

Auprès de l'un des corps, que l'on a réussi à conserver presque à l'état de momie, on a recueilli douze plaques d'or représentant un lion poursuivant un monstre marin, ou un lion poursuivant un cerf, devant lequel est figurée une grande tête de vache à quatre cornes et à la gueule béante.

L'un des tombeaux contenait une grande tête de vache d'argent à cornes d'or; plus de deux cents épées de bronze à deux tranchants, longues de plus d'un mètre, la plupart brisées, mais toutes étroites à ce point qu'elles rappellent la forme de la rapière; un très-grand nombre d'épées courtes à deux tranchants, à large lame, à poignée d'or plaqué sur bois.

Quelques lames sont plaquées d'or dans toute leur longueur. Avec les épées se trouvait une quantité de grands boutons semi-globulaires, de bois ou d'albâtre, ornés de clous d'or; de boutons de bois ronds ou en forme de croix, plaqués d'or avec intailles finement gravées. Mentionnons encore une masse de baudriers d'or, ornés de rosaces; des ornements pour attacher les knémides; des broches d'or, grandes et petites, dont l'une représente une femme aux bras étendus, surmontée d'un palmier; trente-deux immenses casseroles de cuivre; une multitude de boules d'ambre provenant de colliers.

En 1868 et en 1870, des explorations habilement dirigées par M. Alf. Billiotti, aujourd'hui consul anglais à Trébizonde, amenèrent la découverte, à Ialysos (île de Rhodes), de quatre chambres sépulcrales, dont une, qui n'avait jamais été ouverte jusque-là, fournit une riche moisson d'objets antiques de toute sorte (vases, bijoux, ornements, etc.). Il paraît que la poterie d'Ialysos, conservée au British Museum, est analogue à celle de Mycènes. L'un des directeurs de cet établissement, M. Newton, a écrit une lettre, dont M. Schliemann donne lecture, et qui signale le rapport de forme et d'ornementation qu'offrent la poterie de Mycènes et celle d'Ialysos.

Sur la poterie d'Ialysos on retrouve fréquemment le symbole de la seiche tracé sur les disques d'or de Mycènes; on y remarque aussi la figure d'une sorte de poisson tubulaire, l'Amphitrite. Ne seraient-ce pas là des souvenirs de l'époque où les plongeurs phéniciens allaient rechercher le murex pour la pourpre de Tyr jusque dans les eaux grecques? A Ialysos on

a recueilli une idole de terre cuite représentant une femme en apparence cornue, mais dans laquelle M. Newton reconnaît une femme ayant les deux bras levés; deux vaches de terre cuite, dont la forme et l'ornementation ressemblent à celles des objets analogues trouvés à Mycènes; une bague en or; plusieurs pierres précieuses gravées, sur l'une desquelles on voit deux lions debout sur leurs pattes de derrière et affrontés comme sur la porte de Mycènes; une boîte d'ivoire avec couvercle en forme de canard (travail égyptien); un scarabée de porcelaine avec le cartouche d'Aménophis III. M. Newton exprime l'opinion que la sépulture d'Ialysos remonte à une très-haute antiquité et qu'elle est contemporaine des tombeaux de Mycènes.

## N° IX.

### SUR LA DÉCOUVERTE D'UNE FONDERIE DE L'ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE, PAR M. GOZZADINI.

M. le sénateur comte Gozzadini, sénateur du royaume d'Italie, président de la Société d'histoire nationale, envoie une note sur *une cachette de fondeur ou fonderie,* découverte place Saint-François, à Bologne, il y a quelques mois. Cette fonderie se fait remarquer entre toutes les fonderies connues par le nombre et la variété des objets. *Quatorze mille* pièces de toute nature, pesant *quinze cents* et quelques kilogrammes, avaient été à une époque inconnue, mais fort ancienne, que M. Gozzadini estime être le x^e^ ou xi^e^ siècle avant notre ère, soigneusement renfermées dans un immense *dolium* en terre cuite qui nous les a conservées. Ce dépôt est, de beaucoup, le plus riche des dépôts de ce genre signalés jusqu'ici tant en Suisse qu'en France, en Danemark, en Suède, en Hongrie, en Angleterre et en Russie. La proportion relative des objets entre eux et par rapport aux autres fonderies européennes connues offrira

aux archéologues un sujet d'étude intéressant. Relevons les principales observations adressées sur ce sujet à l'Académie par M. le comte Gozzadini.

Le vase ou *dolium* contenant les bronzes gisait à la profondeur de *deux mètres*, un peu au-dessous d'un reste de pavé qu'on peut rapporter à l'époque romaine. Ce vase, de 1m,20 de haut et de 0m,85 d'ouverture, n'aurait pu, malgré sa capacité exceptionnelle, contenir l'énorme quantité de pièces recueillies si elles n'avaient été rangées dans un ordre parfait. Les gros morceaux étaient au fond; les haches, tout autour à plusieurs étages; le reste disposé avec le plus grand soin. Le loisir n'avait pas manqué au possesseur de ce trésor au moment de l'enfouissement.

Les objets dominant dans cet ensemble sont les fibules, les haches, les bracelets, les lances, les ciseaux, les faucilles, les rasoirs. Les épées sont excessivement rares. M. Gozzadini donne les chiffres suivants :

Fibules, 2,397; haches, 1,359; bracelets, 170; lances, 110; ciseaux, 98; faucilles, 89; rasoirs, 40.

Viennent ensuite : scies, 22; gouges, 20; limes, 17; couteaux, 15; mors de chevaux, 10; instruments fusiformes, 6; épées, 5; figure humaine ithyphallique, 1.

Nous laissons de côté un nombre immense de boutons, clous, disques, fragments de ceintures, plaques estampées et 500 kilogrammes de culots de métal.

La comparaison de ces diverses catégories d'objets, avec l'ensemble des découvertes précédentes, a conduit M. Gozzadini à des résultats curieux. Tandis que la seule fonderie de la place Saint-François contenait 2,397 fibules, les 67 fonderies de Suisse et de France étudiées jusqu'ici n'en présentent que 7, remarque curieuse et qui semble indiquer que le mode de se vêtir n'était pas le même des deux côtés des Alpes à l'époque où ces enfouissements ont eu lieu. D'autres inégalités

sont également à noter. Rasoirs, 40 à Bologne, 3 seulement en France et en Suisse; limes, 17 à Bologne, 1 seulement en France et en Suisse; mors de bride, 10 à Bologne, 1 seulement en France et en Suisse; haches, 1,359 à Bologne, 797, c'est-à-dire plus d'un tiers de moins, en France et en Suisse.

Les 67 fonderies de Suisse et de France reprennent l'avantage pour les faucilles et les lances: 113 faucilles contre 89 à Bologne, 154 lances contre 110.

Quelques objets, comme les instruments fusiformes, ne se sont absolument rencontrés qu'en Italie. Les fonderies françaises et suisses n'en ont offert aucun spécimen.

«Quant à l'époque à laquelle on peut rapporter notre *fonderie,* dti M. Gozzadini, il faut exclure le plein âge du bronze, car les rasoirs lunulés, les outils fusiformes, la figure ithyphallique, quoique grossièrement primordiale, et surtout l'usage très-répandu des fibules appartiennent à un temps moins ancien. Mais si l'on ne peut abaisser beaucoup l'âge de cette fonderie, on est en droit de la rapporter soit à une époque de transition entre l'âge du bronze et l'âge du fer, soit, plus simplement, au commencement de l'âge du fer. Il s'ensuivrait que la fonderie de la place Saint-François serait à peu près contemporaine de la nécropole de Villanova[1], contenant beaucoup d'objets identiques à ceux de la fonderie. Villanova paraît remonter au xe ou xie siècle avant J. C.

«La *fonderie* bolonaise offre donc un grand intérêt, tant à cause de la date à laquelle on peut la rapporter, qu'en considération de l'énorme quantité des pièces qu'elle contenait, d'où l'on peut conclure que la région où fut enfouie cette fonderie était anciennement un grand centre de fabrication d'objets en bronze dont une bonne partie était emportée au delà des Alpes.»

[1] *La nécropole de Villanova, découverte et décrite par le sénateur comte Gozzadini.*

## N° X.

### SUR LE DÉCHIFFREMENT DES INSCRIPTIONS CYPRIOTES,
### PAR M. MICHEL BRÉAL.

Les inscriptions trouvées dans l'île de Chypre sont de trois sortes : en écriture grecque, en écriture phénicienne et en une écriture particulière, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs et qu'on appelle cypriote. Les inscriptions de cette dernière espèce s'élèvent aujourd'hui à environ quatre-vingts. Le premier qui en ait fait un recueil est M. le duc de Luynes; voici à quelle occasion. Il avait acheté en 1850 de M. Peretié, consul de France à Beyrouth, une tablette de bronze trouvée à Dali, l'ancien Idalium, et couverte sur ses deux faces d'une écriture inconnue. L'année suivante il acquit encore du même amateur un instrument de bronze, sorte de bout de massue, sur lequel étaient tracés quelques mots dans la même écriture; il avait été découvert au même endroit. Cette double acquisition permit au savant antiquaire de résoudre une question qui le préoccupait depuis longtemps. Dans presque toutes les collections de médailles on trouvait, au nombre des pièces non classées, un certain nombre de monnaies portant comme emblèmes un bouc ou un bélier, et ayant une légende en caractères inconnus allant de droite à gauche. L'identité de cette écriture avec celle des deux monuments dont nous venons de parler le confirma dans la pensée que les médailles en question étaient d'origine cypriote; ce fut pour lui l'occasion de publier le beau volume intitulé : *Numismatique et inscriptions cypriotes* (Paris, 1852).

Dans les années qui suivirent, des collections commencèrent à être faites dans l'île de Chypre par M. Hamilton Lang, consul d'Angleterre à Larnaca, par M. le général Cesnola, consul

des États-Unis dans la même ville, et par un savant grec, M. Demetrios Pierides. M. de Vogüé rapporta au Louvre, de sa mission en Orient, onze inscriptions de cette sorte, dont une bilingue.

Le déchiffrement commença en 1872. Les premiers travaux parurent dans le journal récemment fondé des *Transactions of the Society for biblical archeology*. Un article de M. Lang appelle l'attention sur une inscription bilingue, en phénicien et en cypriote, qui faisait partie de sa collection. Un second article, dû au regretté assyriologue Georges Smith, commence le déchiffrement au moyen de cette même inscription, dont il parvint à lire quatre mots, savoir : *Melekyathon* (le nom d'un roi d'Idalium qui régna de 385 à 370 av. J. C.), *Idalium*, *Citium*, et le mot signifiant «roi». Ce mot n'était autre que *βασιλεύς*. Smith lit ensuite un certain nombre de noms sur les médailles, tels que Stasioicos, Evelthon, Evagoras. Il reconnaît la nature syllabique de l'alphabet et il donne exactement la valeur de dix-neuf signes.

Après lui, le célèbre égyptologue M. Samuel Birch, toujours dans le même recueil, confirme la découverte de Smith et reconnaît dans le cypriote un dialecte grec. Il commence à lire la tablette de Dali. Mais le sens de cette inscription n'est pas encore clairement aperçu.

Un savant trop tôt enlevé à la science, M. Johannes Brandis, en rectifiant la valeur de certaines lettres et en écartant quelques formes grammaticales impossibles, fait faire un notable progrès au déchiffrement. Ses observations sont consignées dans un mémoire soumis à l'Académie royale de Berlin (5 mai 1873). Il a une intelligence générale de la tablette de Dali, dans laquelle il voit un contrat de location entre la ville d'Idalium et un certain Pasileus, fils de Pasiagoras. Malheureusement il n'eut pas le temps de poursuivre ses travaux, car il mourut le 8 juillet 1873.

Le déchiffrement complet se fit l'année suivante : il se fit même deux fois, d'un côté par M. Moriz Schmidt, de l'autre côté par MM. Deecke et Siegismund, qui, travaillant d'une façon indépendante, arrivèrent à des résultats identiques. Le mémoire de M. Moriz Schmidt est intitulé : *Die Inschrift von Idalion und das kyprische Syllabar;* Iéna, 1874. Celui de MM. Deecke et Siegismund parut presque en même temps sous le titre : *Die wichtigsten kyprischen Inschriften.* Il est inséré au tome VII des *Studien* de Georges Curtius. Ces deux travaux se rencontrent sur un très-grand nombre de points; ce qui n'est pas moins important, c'est que les points où Deecke et Siegismund ont, sans le savoir, dépassé Schmidt, confirment ou complètent de la manière la plus heureuse les découvertes de ce dernier.

Depuis ce temps, des articles de M. H. L. Ahrens dans le *Philologus* (XXXV et XXXVI) et de M. Theod. Bergk (*Journal littéraire d'Iéna,* 1876) ont encore fait avancer en quelques parties l'interprétation.

Le cypriote est un dialecte éolien, se rapprochant surtout de l'arcadien. Certaines formes dialectales, comme le génitif en *αυ* des noms masculins de la première déclinaison, ou comme le génitif singulier en *ων* des noms de la seconde déclinaison, se retrouvent sur les inscriptions de l'Arcadie. D'autres particularités avaient déjà été signalées par les lexicographes ou les grammairiens de l'antiquité : ainsi la forme *σίς* au lieu de *τίς*, *κάς* pour *καί*, *πτόλις* pour *πόλις*, *αἶλος* pour *ἄλλος*. La langue est toujours conforme aux lois de la syntaxe grecque; les noms, les pronoms, les articles, les verbes présentent les flexions qu'on doit s'attendre à trouver d'après les règles ordinaires. L'écriture, assez lâche en ce qui concerne les muettes et les nasales, est d'une grande rigueur pour les autres consonnes de l'alphabet, ainsi que pour les voyelles et pour les diphthongues.

Le contenu de la tablette de Dali, qui, sauf quelques endroits, se lit tout entière aujourd'hui, est un contrat fait entre la ville d'Idalium et un médecin nommé Onasilos et ses frères, pour venir soigner les malades à la suite d'un siége soutenu par la ville contre les Perses et les Citiens. Une récompense en argent, ou, à son défaut, des pièces de terre sont promises à Onasilos. Le contrat est déposé dans le temple d'Athéné, à Idalium.

Le déchiffrement a reçu, depuis, une double confirmation. M. Pierides a publié en 1875 une inscription trouvée dans l'île, qui donne le même texte deux fois, une fois en caractères grecs, l'autre fois en caractères cypriotes. Le texte cypriote, lu d'après les règles qui venaient d'être établies, est identique au texte en lettres grecques. On y trouve, entre autres choses, le génitif *Στασίαυ* dont M. Pierides ne se rend pas encore bien compte. L'autre inscription est le texte bilingue rapporté en 1860 par M. de Vogüé. On lit en grec : ΚΑΡΥΞ ΕΜΙ. Or, la partie cypriote, d'après un examen minutieux, porte *Κάρυξ ἐμί.*

Quant à l'écriture, d'après un récent travail de M. Deecke, il faudrait y voir une transformation de l'écriture assyrienne. Toutefois, la question n'est pas encore pleinement élucidée, non plus que plusieurs autres se rapportant à cette découverte. Ce pourra être l'occasion d'une autre communication.

## N° XI.

### SUR L'INSCRIPTION N° II DE RÜPPELL, PAR M. ANTOINE D'ABBADIE.

Voici la copie de cette inscription telle que je l'ai lue dans Aksum en juin 1848 :

1. (3)ል | ንጉሠ | አክሱም | (ወዘ)ሐሜ(ር) | (7)ሰባእ | ን(1?)

2. (ዜ)ና | ውሉደ | ኤል | ዐሚዳ | (ብእ)ስየ | ሐልን | (ንጉሥ) | (አክሱ
ም) | ወዘሐ(ሌ)
3. ን | ወዘረይዳን | ወ | ዘሰበ(1) | ወዘ | ሰል (7) ወዘ | (ብጋ) | (?)
4. ኻስ | ንጉሥ | ነገሥት | ወልደ | ኤሉ | ዐሚዳ | ዘኢየትመዋእ | ለፀር
5. (6) ዚአሁ | መኢዜ | ወሆኒ | (2) | ዚእ | ኪልሁ | (5)
6. (6) ትወየ | ለፀር | ቀድሜሁ | ኢቀም | ወር (4)
7. (2 ou 3) ለፀር | በንጉል | አግዚአብሔር | ዐበሕኩ | ፍባ | ሰቤ | (3 ou 4)
8. (1) ሕዘ(ብከ) | ሰቤ | ተመክሐ | ወአይ(አ)ዱው | እምተከዚ | (የ)
ባዐሉ
9. (1) ፍባ | ሰበ | ገፍፀ | አሕዛበ | መንገርሐ | ወደፋ | ወፃርያ | ደ(3)
10. (1) ብኤ | (ተ)ጊሐ | ዐብኤ | ወእግዚነ | ቅፀበ | ወሠልፉ | ልሙሕ (3)
11. ዐከሉ·ግይ·ቀትል | አግዋፊሆ | ወተንበአ | ወሐዊ(ሮሙ) | (2)
12. (1) ከ | ፋቲ | ያስምዕዎ | ያደመ | ወበርበረ | ንዋዮሙ | ወፀ(7)ተ(2)
13. (3) ምመ | ሰዔ | እክያ(ተ) | አሰምዐኒ | ወ(አበ)ይና(1)ዘወየ (3)
14. ወተ(ግ)ለለ | እም | ዘዐባእኩዎሙ | ወተንሥ(አ)ኩ | በኀይለ | (እ
ግዚእ)
15. ብሔር | ወቀተልኩ | በተከዚ | በማዕዶተ | ሔ(1?)ልኬ | ወእምዝ(2)
16. ኢፉመ | ወተለውኩ | ወ(1)ተሰ | ዕሥሬ | ወሠልስ | መዋዕል | ጽፎ
| (1)ን(2)
17. ቀተለ | ወአፄውዎ | ወ(አ)መሀረከ | በ(ውእቱ)(1)ደር | እ(1)ዘፄዋዎ
18. ምሀርከ | ያገብእ | አሕዛብየ | ዘወፈረ | እንዘ | አውዎ | አ (4)
19. ዘንድ(የ) | ወዘ | ሐሠ(1) | ወይበርበሩ | እኩል | ወብርት | ወነጸ(3)
20. ሰ | ወያግዚነ | ሠዕለ | አብያቲሆ | ወመዛግብተ | እክል | ወቢሐ(2)
21. ጸደፉዎ | ውስተ | ፈለገ | ሴዳ | ወብዙኃ | ዘሞተ | በውስተ · ግ
(ይ)(2 ou 3)
22. እምነ | ጸ(አ)ቀ | ወእንዘ | አሕማፊሆሙ | ያሰጠማ | እንዘ | መልአ(2)
23. (1)ውስቴቱ | እንስት | ወዕድ | ወፄወው | መገብተ | ከል(1)ተ | (3)
24. መጽኡ | ትዕይንተ | እንዘ | ይጻዐኑ(3)ቤተ | ወበሰማ(4)
25. ይሰከ | ፬ | ኩታሌ | ፬ | ወእንገቤናዊ | ዛፋ | ፬ | ወአሌ | ሞቶ(4)
26. ዳፃከ | ፬ | ደገሌ | ፬ | ፩ | እነኪ | ፩ | ሐዋሬ | ፩ | ከርከሬ | ፬ | ግራ
ሆሙ | (ወ)
27. ስል | ወሰለብዎ | (ቂሩ)ደ | ብሩር | ወሕቀተ | ወርቅ | ከኑ | መን(በረ)(2)
28. ጢቀ | ፭ | ወግሬ | ፬ | ወበጽሓኩ | ካሱ | እንዘ | እቀትሎሙ | ወ
እፈ(3)
29. (መን)በርተ | እፍላግ | ዘሴዳ | ወተከዚ | ወበእንተ | በጸሓነ | (3)
30. (1)መሬድ | ዕርዌ | መሐዛ | ወሰርዌ | ሓሬ | ወያመወ | ወፈልሐ | (4)
31. መፋዕልተ | ሴዳ | አሀጉረ | ንድቅ | ወዘሐሠር | አስግተ | አሀ (3)
32. (1) ንድቅ | አልዌ | ፬ | ደር | ፪ | ወቀተሉ | ወፄወወ | ወ(አ)ጸደፉ
33. (1)ይ | ደኀነ | እተው | አኃፈሪሆሙ | ዐሮሙ | ወመዊአሙ | በኃይ
ለ | (እግ)
34. ዚአብሔር | ወእምኔሁ | ፈነውኩ | ሰርዌ | ሐለን | ወሰርዌ | (ደ)
ኬን | (1)
35. ሰርዌ | (አ)ሀጉሬት | ወፈልሐ | ወጽሬአ | መትሐተ | ሴዳ | አሀጉረ
| ፃባ | (1)

Le contenu de la tablette de Dali, qui, sauf quelques endroits, se lit tout entière aujourd'hui, est un contrat fait entre la ville d'Idalium et un médecin nommé Onasilos et ses frères, pour venir soigner les malades à la suite d'un siége soutenu par la ville contre les Perses et les Citiens. Une récompense en argent, ou, à son défaut, des pièces de terre sont promises à Onasilos. Le contrat est déposé dans le temple d'Athéné, à Idalium.

Le déchiffrement a reçu, depuis, une double confirmation. M. Pierides a publié en 1875 une inscription trouvée dans l'île, qui donne le même texte deux fois, une fois en caractères grecs, l'autre fois en caractères cypriotes. Le texte cypriote, lu d'après les règles qui venaient d'être établies, est identique au texte en lettres grecques. On y trouve, entre autres choses, le génitif *Στασίαυ* dont M. Pierides ne se rend pas encore bien compte. L'autre inscription est le texte bilingue rapporté en 1860 par M. de Vogüé. On lit en grec : ΚΑΡΥΞ EMI. Or, la partie cypriote, d'après un examen minutieux, porte *Κάρυξ ἐμί.*

Quant à l'écriture, d'après un récent travail de M. Deecke, il faudrait y voir une transformation de l'écriture assyrienne. Toutefois, la question n'est pas encore pleinement élucidée, non plus que plusieurs autres se rapportant à cette découverte. Ce pourra être l'occasion d'une autre communication.

## N° XI.

### SUR L'INSCRIPTION N° II DE RÜPPELL,

### PAR M. ANTOINE D'ABBADIE.

Voici la copie de cette inscription telle que je l'ai lue dans Aksum en juin 1848 :

1. (3)ለ | ንጉሠ | አክሱም | (ወዘ)ሐሜ(ር) | (7)ቀብእ | ን(1?)

2. (ዜ)ና | ውሉደ | ኤላ | ዐሚዳ | (ብእ)ሲየ | ሐልን | (ንጉሠ) | (አክሱ
ም) | ወዘሐ(ሴ)
3. ን | ወዘረይዳን | ወ | ዘሰበ(1) | ወዘ | ሰለ (7) ወዘ | (ብጋ) | (1)
4. ካሰ | ንጉሠ | ነገሥት | ወልደ | ኤሉ | ዐሚዳ | ዘኢየትመዋእ | ለፀር
5. (6) ዚአሁ | መኤዜ | ወሆከ | (2) | ዚኢ | ከለሁ | (5)
6. (6) ትወቀ | ለፀር | ቀድሜሆ | አቀም | ወር (4)
7. (2 ou 3) ለፀር | ቢንጉል | እንዘአተብሐር | ዐበኡኩ | ኖባ | ሰቢ | (3 ou 4)
8. (1) ሕዘ(ብከ) | ሰቢ | ተመክሐ | ወአይ(አ)ዱው | አምተከዚ | (የ)
ባዕሐ
9. (1) ኖባ | ሰበ | ገፍዐ | አሕዛበ | መንግርሒ | ወደፋ | ወባርያ | ደ(3)
10. (1) ብኤ | (ተ)ጉሐ | ዐብኤ | ወአግፈነ | ዓዐበ | ወሠልፋ | ልሙሕ (3)
11. ዐከለ፡ማይ፡ቀትል | እግዋሪሁ | ወተንበአ | ወሐዊ(ርሙ) | (2)
12. (1) ከ | ፋቲ | ያበምዕም | ያደመ | ወበርበረ | ንዋዮሙ | ወዐ(7)ተ(2)
13. (3) ሞመ | ሰቢ | እክያ(ተ) | አሰምዐኒ | ወ(አበ)ይና(1)ዘወየ (3)
14. ወተ(ማ)ለለ | አም | ዘዐባእኩዎሙ | ወተንሠ(አ)ኩ | በኀይለ | (እ
ግዚእ)
15. ብሔር | ወቀተልኩ | በተከዚ | በማዕዶተ | ሔ(1?)ልከ | ወእምዝ(2)
16. ኢቆመ | ወተለውኩ | ወ(1)ተሰ | ዕሠሬ | ወሠልስ | መዋዕል | ፳፫
| (1)ን(2)
17. ቀተለ | ወአፄውዎ | ወ(አ)መሀረከ | በ(ውእቱ)(1)ደር | እ(1)ዘጼዋዎ
18. ሞሀርክ | ያገብኡ | አሕዛብየ | ዘወፈረ | እንዘ | አውዎ | አ (4)
19. ዘንድ(የ) | ወዘ | ሐሠ(1) | ወይበርበሩ | እኩል | ውብርት | ወነጸ(3)
20. ሰ | ወያግሰኒ | ሠዐለ | አብያተሁ | ወመዛግብተ | እክለ | ወቢሐ (2)
21. ጸደፉዎ | ውስተ | ፈለገ | ሴዳ ¦ ወብዙኃ | ዘሞተ | በውቂተ ፡ ማ
(ይ) (2 ou 3)
22. አምነ | ጸ(አ)ቀ | ወእንዘ | አሕማፈሆሙ | ያሰጠማ | እንዘ | መልአ(2)
23. (1)ውስቴቱ | እንበተ | ወዕድ | ወጼወው | መገብተ | ከል(1)ተ | (3)
24. መጽኡ | ትዕይንተ | እንዘ ¦ ይጻዐኑ(3)ቤተ | ወበሰማ(4)
25. ይሰከ | ፱ | ኩታሌ | ፱ | ወእንገቤናዊ | ዛፋ | ፱ | ወእሌ | ሞቶ(4)
26. ዳናከ | ፱ | ደገሌ | ፱ | ፭ | እንኪ | ፭ | ሐዋሬ | ፭ | ከርከሬ | ፱ | ማሪ
ሆሙ | (ወ)
27. ሰል | ወሰለብዎ | (ቂሩ)ደ | ብሩር | ወሕቀተ | ወርቅ | ከኮ | መን(በረ)(2)
28. ጢቀ | ፩ | ወማሬ | ፱ | ወበጽሓኩ | ካሱ | እንዘ | እቀተሎሙ | ወ
እፈ(3)
29. (መን)በርተ | እፍላግ | ዘሲዳ | ወተከዚ | ወበእንተ | በጺሓነ | (3)
30. (1)መሬድ | ዕርፄ | መሓዘ | ወሰርፄ | ሓሬ | ወያመወ | ወፈልሐ | (4)
31. መፋዕልተ | ሲዳ | እህጉረ | ንድቅ | ወዘሐሠር | አሰማተ | እህ (3)
32. (1) ንድቅ | አልፄ | ፱ | ደሮ | ፯ | ወቀተሉ | ወጼወወ | ወ(አ)ጸደፉ
33. (1)ይ | ደኅነ | እተው | አኃፈሪሆሙ | ዐሮሙ | ወመዊአሙ | በኃይ
ለ | (እግ)
34. ዚአብሔር | ወእምኔሁ | ፈነውኩ | ሰርዌ | ሐለን | ወሰርዌ | (ደ)
ፌን | (1)
35. ሰርዌ | (አ)ህጉሬት | ወፈልሐ | ወጽራእ | መትሐተ | ሲዳ | እህጉረ
| ኖባ | (1)

36. በሠርመ(ን)ጕሰ | አህጕረ | ኖድቅ | ዘከሴ | ዘኖባ | ንሥአ | ተ(ለ)(2)
37. ኖ(አ?)ባ | ወበጽሑ | እስከ | ደወለ | ኖባ | ቀይሕ | ወድኅንእ(ምእሐ)
38. ዛብ | ወጼውዎሙ | ወቀቲሎሙ | ወመህሬ(ከ)ሙ | በ(ነ)[2] | አገ
(ብርተ)
39. (1)የ | ወተከልኩ | መንበረ | ውሰቴተ | መንበርተ | አፍላገ | ዘሲዳ
40. ወተከዜ | አንጻረ | ሀገረ | ንድቅ | ውስተ | ደሴት | ዘወ(?)(ዘ | )ዘ
41. (2)አ | ሰ(ብእ) | ፸፻ | ዕድ | ፸፻ | ፭ | ፪ዋ | አንስት | ፸፻ | ፳ | ክነ |
ሰ(ፀለ)(1)
42. (2)(ተ)ለ | ዕድ | ፯፻፰ | ቅትለ | አንስት | ወደቂቅ | ፻፶ን | ሰ(በ)(1)
43. (2)ር | ክኑ | ፪ዋ | ወቀትለ | ኍርኍ(1) | ወምሀርከ | ላሀም | (፺፻ዘ)
44. (1)(አ)ባገዕ | ፳፻ | ፻፺ | ወተከልኩ | መንበረ | በዝየ | በሠደ | (በ)(2)
45. (1) | እግዚአ | ሰማይ | ዘውእቱ | አርጸአኒ | ወወሀበኒ | መንግሥ
ተ | (1)
46. (1)(ሐ)ሰሜይ | የጸንዕ | መንግሥትየ | ወከመ | ኮዋ | ዋአ | ሌተ |
(ፍ(1)ለ)
47. ለይማእ | ሌተ | ወአይ | ሖርኩ | ከመ | የምምአ | ሌተ | ወአግኒይ
| ሌተ
48. (2)ቶ | በጽድቅ | ወበርትዕ | እንዘ | ኢአዔምዕ | አሕዛበ | ወአመ
ሰን |
49. ዝመንበረ | ዘተከልኩ | ለእግዚአ | ሳማይ | ዘአገሠኒ | ወ(አ)ዘ
50 (2)ዘይ(ጸ)ው(ፀ) | ለእመበ | ዘነቀለ | ወአግሰነ | ወነሠቶ | ው(እ
ቱወ)
51. (ዘ)መዱ | ይሠርው | ወይትነቀል | እብሔር | ይሠርው | ወተከል
ኩ | (ዘን)
52. ተ | በኀይለ | እግዚአ | ሰማይ |

## ESSAI DE TRADUCTION.

1. (Par la force) du roi de Aksum et de Hämer (et de Răydan et de) Săba-ĭ . . . . . pour

2. le renom des fils de la race de ʿAmida, le valeureux Hălen, roi de Aksum et de (Hămer)

Dans les notes suivantes nos conjectures et corrections sont entre crochets. Au commencement de la ligne, le premier chiffre se rapporte à la ligne de l'inscription; le second chiffre désigne le mot de cette ligne. Les simples variantes dans la lecture sont sans parenthèses.

Ligne 1, 1er mot. [በኀይለ].

Ligne 2, 6 : ሐለን, ሐሌን et ሐለን.

Ligne 2, 9 : [ወዘሐሜ].

3. et de Răydan et de Săba-ĭ et de Săl(hen) et de Ẓyamo et de (Bĭja et de)

4. Ḳas, roi des rois, fils de la dynastie de ʿAmida qui est invincible pour les ennemis

5. de son royaume en tout temps. Et le seigneur de Kălhu(?) s'agita (jusqu'au point qu'on)

6. tint devant lui des bravades guerrières à l'adresse des ennemis (en disant :) je me lèverai et.....

7. contre l'ennemi : par la force du Seigneur j'ai fait la guerre (moi) Noba quand il a attaqué

8. ton peuple, quand il exhiba sa jactance et ne repassait pas le Tăkkăze. Et

9. le Noba arriva en violentant les peuples des Măngurhă et des Dăsa et des Barya. A vrai dire

10. la guerre fut incessante et il ravagea deux et trois fois Lĭmuh... (ou Muh...)

11. Ses voisins furent tués au milieu de l'eau. Et, ils (les Noba) se levèrent (pour partir) et étant allés dans

Ligne 3, 1 : [ሮ].

Ligne 4, 5 : [እለ].

Ligne 5, 1 : [ዘመንግሥቱ].

Ligne 5, 4 : [እግዚእ].

Ligne 5, 5 et 6 : ከለ | ዘሁ (4).

Ligne 6, 1 : [እስከ ፡ ተወቅዐ] en ajoutant un ዐ pour former le passif de ወውዐ. Ce passif n'a pas été rencontré par M. Dillmann, mais il est expressément admis par les professeurs indigènes.

Ligne 7, 2 : Texte bien lu [በኀይለ].

Ligne 7, 7 : [አጸብእ] ou mot analogue.

Ligne 8, 1 : [እሕዛብከ].

Ligne 8, 4 : [እይዕዱው pour እይዐዱ].

Ligne 8, fin : ወበዐሮ [ወበዕሐ].

Ligne 9, 7 : ወካርያ. Je préfère ባርያ parce que c'est une nation voisine et connue.

Ligne 9, fin : ጸ[እሙ].

Ligne 10, 1 : [ዐ]ብእ, ce mot étant répété ou par inadvertance, ou pour donner plus de force. Fin : ለሙሕ.

Ligne 11, 1 : Ma conjecture exigerait እክለ au lieu de ዐክለ. Ce passage est fort obscur. Les trois mots sont séparés, non par les traits verticaux ordinaires,

12. (le haut pays) ils lui firent des proclamations et ils pillèrent ses biens. Et il me sollicita

13. moi silencieux quand il m'apprit ces méfaits, et (c'est pourquoi il pleura)

14. et (me) supplia de leur faire la guerre, et je me suis levé par la force du

15. Seigneur et j'ai tué sur le Tàkkäze et au delà de He. . .lke, et ensuite (le Noba)

16. ne résista pas. Et j'ai suivi et pendant environ vingt-trois 23 (*sic*) jours

17. la tuerie dura et je lui fais des captures forcées et volontaires parmi les habitants des environs. Une partie des prisonniers

mais par de simples points. Ce n'est pas tout : la variante porte ከመ | ይቀትል, sans rendre compte du ለ intermédiaire.

Ligne 11, 3 : Ma conjecture exigerait ወተንበኩ.

Ligne 11, fin, et 12, 1 : [ለደደ]ከ. On détruirait cette conjecture si la connaissance exacte des rives de la Sida permettait d'affirmer qu'il n'y a pas de haute terre dans ses environs. Il est de règle, au moins dans les temps actuels, qu'on peut donner l'un ou l'autre genre aux noms de choses inanimées; selon cette règle, ላቲ se rapporterait à ደደከ pris au féminin.

Ligne 12, 4 : ያደሙ n'offre aucun sens; ደየሙ, singulier inusité de አድያም, « frontières, » n'en présente guère. S'agit-il ici d'un nom propre?

Ligne 12, fin et 13, 1 : [ወዐገቲኒ፡ መርዮሙ]. Dans cette restitution il faut donner à ዐገተ son sens vulgaire et juridique, ce qui est étrange. On pourrait supposer ዐገቲኒ፡ አርሚዮ, « le silence m'enveloppa, » mais alors il faut modifier la lecture ዮሙ.

Ligne 13, 5 : [እንበይነ፡ ዝ].

Ligne 13, fin : [ወይለወ].

Ligne 14, 3 : [ተንሣእኩ].

Ligne 16, fin : [ጸንዐ].

Ligne 16, 3 : ውእቱሰ. A Aksum je préférais lire ወመጠነ.

Ligne 17 : C'est par souvenir que je donne au verbe ማሀረከ le sens de « captura volontairement ». Un lettré indigène me dit au contraire que ce verbe s'applique exclusivement aux bêtes; mais il ne justifia pas ce sens par une citation.

Ligne 17, 4 : [በውእቱ | ጸር], en donnant à ጸር son sens vulgaire; on peut aussi supposer [በውእጸ፡ ኀጸር]. « pendant un séjour dans Wl-lda. »

18. fut ramenée par mes gens qui tenaient la campagne pendant qu'on brûlait (les maisons)

19. de Nĭdĭq et de Hăsur et ils pillent les vivres et l'airain et les.....

20. et ils détruisent les peintures des maisons et les greniers de céréales; et par force

21. ils les précipitèrent dans la Seda, et il mourut beaucoup de monde dans l'eau

22. à cause de la presse et parce qu'elle faisait couler leurs barques alors qu'elles étaient pleines

23. de femmes et d'hommes. Et on captura deux officiers (et)

24. on revint au camp chargé de meubles et (ayant pour témoins)

25. 4 Ysoko, 4 Kutali, 4 nobles Zasa. Et parmi les morts (il y eut)

26. 4 Dănok, 4 (je dis), 1 Dăgăle, 1 Anăki, 1 Hăware, 4 Kurkura leurs chefs, et

27. .... on enleva à chacun, comme dépouilles, la sculpture d'argent et l'anneau d'or. On trouva 5 trônes

Ligne 18, fin : [አውዐዩሙ | አብያተ].

Ligne 19, 5 : Le sens de «vivres» est supposé dériver du verbe inusité አክለ, «mangea.»

Ligne 20, fin : [ወበኀይል].

Ligne 21, 4 : Il y a ሴዳ au lieu de ሲዳ, écrit dans les lignes 29, 31, 35, 39. Ceci prouve que l'incertitude actuelle entre la troisième et la cinquième voyelle se faisait déjà sentir à cette époque.

Ligne 21, 7 et 8 : Entre ውስተ et ማይ il n'y a qu'un point.

Ligne 22, fin : Je suppose qu'il ne manque pas de lettre ici.

Ligne 23, 1 : [ሰ]ው....

Ligne 23, fin : [ወ] ou [ወእሉ].

Ligne 24, 4 : [ንዋየ | ቤተ].

Ligne 24, fin : [ወበሰማዕታት] ce qui est une simple conjecture.

Ligne 25, 6 : ዘሳ ou ዛሳ.

Ligne 25, 8 : ኦሉ pour [እለ] comme à la ligne 4.

Ligne 25, fin : [ሞቱ | እማንቱ].

Ligne 26, 4 et 5 : On dirait que le graveur a mis d'abord 4 par erreur, et le chiffre 2 ensuite.

Ligne 26, 10 : ከርኩራ.

Ligne 26, fin : Rüppell indique ici quatre lettres manquantes; ma copie n'a aucune mention à cet égard, ce qui me prive de toute donnée pour chercher un mot convenable terminé par le ሰላ de la ligne 27.

Ligne 27, 8 : ቍሩጽ ou ቂሩጽ [ቀሩጽ].

12. (le haut pays) ils lui firent des proclamations et ils pillèrent ses biens. Et il me sollicita

13. moi silencieux quand il m'apprit ces méfaits, et (c'est pourquoi il pleura)

14. et (me) supplia de leur faire la guerre, et je me suis levé par la force du

15. Seigneur et j'ai tué sur le Tàkkäze et au delà de He...lke, et ensuite (le Noba)

16. ne résista pas. Et j'ai suivi et pendant environ vingt-trois 23 (*sic*) jours

17. la tuerie dura et je lui fais des captures forcées et volontaires parmi les habitants des environs. Une partie des prisonniers

mais par de simples points. Ce n'est pas tout : la variante porte ከመ | ይቀትል, sans rendre compte du ለ intermédiaire.

Ligne 11, 3 : Ma conjecture exigerait ወተንበኡ.

Ligne 11, fin, et 12, 1 : [ለደደ]ከ. On détruirait cette conjecture si la connaissance exacte des rives de la Sida permettait d'affirmer qu'il n'y a pas de haute terre dans ses environs. Il est de règle, au moins dans les temps actuels, qu'on peut donner l'un ou l'autre genre aux noms de choses inanimées; selon cette règle, ላቲ se rapporterait à ደደከ pris au féminin.

Ligne 12, 4 : ያደመ n'offre aucun sens; ደየመ, singulier inusité de አድያም, «frontières,» n'en présente guère. S'agit-il ici d'un nom propre?

Ligne 12, fin et 13, 1 : [ወዐገተኒ ፡ መርዎመ]. Dans cette restitution il faut donner à ዐገተ son sens vulgaire et juridique, ce qui est étrange. On pourrait supposer ዐገተኒ ፡ አርምሚዎ, «le silence m'enveloppa,» mais alors il faut modifier la lecture ዎመ.

Ligne 13, 5 : [እንበይነ ፡ ዝ].

Ligne 13, fin : [ወይለወ].

Ligne 14, 3 : [ተንሣእኩ].

Ligne 16, fin : [ጸንዐ].

Ligne 16, 3 : ውእቀዐ. A Aksum je préférais lire ወመጠነ.

Ligne 17 : C'est par souvenir que je donne au verbe ፄሀረከ le sens de «captura volontairement». Un lettré indigène me dit au contraire que ce verbe s'applique exclusivement aux bêtes; mais il ne justifia pas ce sens par une citation.

Ligne 17, 4 : [በውእቱ | ሽር], en donnant à ሽር son sens vulgaire; on peut aussi supposer [በውእሽ ፡ ኂሹር]. «pendant un séjour dans Wl-ida.»

18. fut ramenée par mes gens qui tenaient la campagne pendant qu'on brûlait (les maisons)

19. de Nïdïq et de Häsur et ils pillent les vivres et l'airain et les.....

20. et ils détruisent les peintures des maisons et les greniers de céréales; et par force

21. ils les précipitèrent dans la Seda, et il mourut beaucoup de monde dans l'eau

22. à cause de la presse et parce qu'elle faisait couler leurs barques alors qu'elles étaient pleines

23. de femmes et d'hommes. Et on captura deux officiers (et)

24. on revint au camp chargé de meubles et (ayant pour témoins)

25. 4 Ysoko, 4 Kutali, 4 nobles Zasa. Et parmi les morts (il y eut)

26. 4 Dănok, 4 (je dis), 1 Dăgäle, 1 Anäki, 1 Häware, 4 Kurkura leurs chefs, et

27. .... on enleva à chacun, comme dépouilles, la sculpture d'argent et l'anneau d'or. On trouva 5 trônes

Ligne 18, fin : [አውዐዩም | አብያተ].

Ligne 19, 5 : Le sens de «vivres» est supposé dériver du verbe inusité ኸበለ, «mangea.»

Ligne 20, fin : [ወበኀይል].

Ligne 21, 4 : Il y a ሴዳ au lieu de ሲዳ, écrit dans les lignes 29, 31, 35, 39. Ceci prouve que l'incertitude actuelle entre la troisième et la cinquième voyelle se faisait déjà sentir à cette époque.

Ligne 21, 7 et 8 : Entre ውስተ et ማይ il n'y a qu'un point.

Ligne 22, fin : Je suppose qu'il ne manque pas de lettre ici.

Ligne 23, 1 : [በ]ው....

Ligne 23, fin : [ወ] ou [ወእሉ].

Ligne 24, 4 : [ንዋየ | ቤተ].

Ligne 24, fin : [ወበሰማዕታት] ce qui est une simple conjecture.

Ligne 25, 6 : ዘሳ ou ዘሣ.

Ligne 25, 8 : እሉ pour [እለ] comme à la ligne 4.

Ligne 25, fin : [ሞቱ | እማንቱ].

Ligne 26, 4 et 5 : On dirait que le graveur a mis d'abord 4 par erreur, et le chiffre 2 ensuite.

Ligne 26, 10 : ክርኩራ.

Ligne 26, fin : Rüppell indique ici quatre lettres manquantes; ma copie n'a aucune mention à cet égard, ce qui me prive de toute donnée pour chercher un mot convenable terminé par le ሰላ de la ligne 27.

Ligne 27, 8 : ቍሩጽ ou ቊሩጽ [ቅሩጽ].

28. de chambre et *h mara*. Et j'atteignis Kasu tout en les tuant et en (traversant) le

29. confluent des rivières Sida et Täkkäze, et parce que nous avons atteint ce

30. lieu bas avec le corps de troupes de Mähäsa ainsi que le corps des citoyens libres, les villages de

31. Nĭdĭq et de Häsur au-dessus de la Sida furent remplis de sang et d'épouvante (et ils se soumirent). Les noms (des villages)

32. de Nĭdĭq [qui furent vaincus] sont des Alwe [au nombre de] 4, des Däro [au nombre de] 50. Et on tua et l'on captura et l'on précipita (dans)

Ligne 27, 5 : Le graveur peut avoir oublié ici un ለ : voy. l. 51, 4. Dans l'Éthiopie du sud l'anneau d'or est aujourd'hui un signe de commandement.

Ligne 28, 2 : Nous ignorons le sens du terme *mara*.

Ligne 28, fin : [እፈልስ]በ.

Ligne 29, 1 : [ሚኅበርት]. Ce mot revient à la ligne 39 où nous avons lu, le professeur et moi, መንበርት en prenant ce mot pour un pluriel antique de መንበር, pluriel qu'on écrit aujourd'hui መናብርት. La leçon ሚኅበርት, suggérée par M. Dillmann, semble préférable, bien qu'elle exige ሚኅ pour መን copié deux fois. L'idée «d'autels», quoiqu'un peu forcée, pouvait aller à la rigueur, car les génies ou dieux des rivières sont encore admis par le vulgaire en Éthiopie. Quelques Agăw leur font même des sacrifices ou des libations, dit-on; en tout cas ils parlent de ces génies avec une crainte des plus respectueuses; on a donc pu leur élever des pierres votives dans les temps antiques.

Ligne 29, fin : [እስከ].

Ligne 30, 1 : [ዝውራዩ].

Ligne 30, 6 : [ወዴመዉ], ce verbe étant cité aujourd'hui par les professeurs indigènes.

Ligne 30, 7 : Voy. l. 35, 3. Je mets au pluriel ces deux verbes en les supposant régis par እሀጕሬ de la ligne 31. En effet, ጌወወ de la ligne 32, copié au singulier, doit être compris au pluriel pour s'accorder avec እጸዴፉ.

Ligne 30, fin : Rüppell a lu ወጸሬ... ; on pourrait en faire ወጸርሙ, «et ils se soumirent,» par analogie avec la ligne 35.

Ligne 31, fin : [እሀጕሬ].

Ligne 32, 1 : [ዘ].

Ligne 32, 6 : Le ሉ de ce mot a le jambage droit terminé par une fourche, ce qui est une manière bizarre d'indiquer la deuxième voyelle.

Ligne 32, fin : Ma copie n'indique pas le nombre de lettres qui pourraient entrer dans la lacune finale. Rüppell a ...ስተ, ce qui donne [ውስተ],

33. l'eau. [Les vainqueurs] retournèrent en sécurité après avoir inspiré le respect à leurs ennemis et les avoir vaincus par la force du

34. Seigneur. Et ensuite j'ai envoyé le corps de troupes de Hălăn et le corps de Dăken et

35. le corps des villages, et les villages des Noba au delà de la Sida frémirent et se soumirent. Et

36. à travers le désert de Nĭgus, les villages de Nĭdĭq, des Kăse [et] des Noba on entreprit la poursuite des

37. Noba, et l'on parvint jusqu'aux frontières des Noba rouges, et [nos troupes] n'éprouvèrent aucun dommage de la part des

38. habitants, et ils les capturèrent. Et ayant tué (les uns) et reçu (les autres) à merci par la force de mes serviteurs,

39. j'ai élevé aussi un monument dans le confluent des rivières Sida.

40. et Tăkkăze, vis-à-vis la ville de Nĭdĭq dans l'île Wă-ăză.

41. Le nombre d'hommes qui se rendirent fut 200, (je dis) 201; les captures de femmes furent au nombre de 405. Il y eut

42. 302 dépouilles d'hommes tués, 156 femmes tuées ...

Ligne 33, 1 : [ሚ]ዴ.

Ligne 35, 3 : M. Dillmann remarque avec raison que ፈለሑ est employé ici dans un sens inusité aujourd'hui; son sens ordinaire est «bouillit».

Ligne 35, 4 : On dirait aujourd'hui ጸርዑ.

Ligne 35, 5 : Mot à mot «au-dessous de la Sida». Des troupes venant du haut pays, et descendant toujours, ont naturellement appelé «en contre-bas» ce qui est «au delà».

Ligne 36, 1 : ሠርም, «abîme,» m'a été traduit dans Aksum par በሬየ, «pays laissé désert pour protéger la frontière.»

Ligne 36, 2 : Il ne saurait être question de ንጉሥ, «roi,» car le ሥ est sacramentel dans ce mot et ses dérivés. Si la première lettre, très-fruste, a été bien lue, Nĭgus est un nom de lieu.

Ligne 36, fin : [ተሊም | ዘ].

Ligne 37, 1 : Je regarde ce faible ኪ comme un défaut de la pierre.

Ligne 37, fin : Ma copie portait après ወዴጓኒ un trait de séparation que j'ai effacé ensuite comme n'existant pas sur la pierre: [ወዴጓቲ].

Ligne 38, 5 : [በኀይል].

Ligne 39, 1 : Je suppose qu'il n'y avait pas de lettre dans la lacune (1).

Ligne 41, 1 : [ገብኡ].

Ligne 41, fin : [ዕለቀ] en supprimant ዐ dans ces lettres très-frustes.

Ligne 42, 1 : [ወቅቱል].

43. .... Il y eut des captures et des tueries de (la tribu des) Kurkura et 5009 prises de vaches

44. et 50150 de moutons. Et j'ai dressé ce monument ici à Sãde par la force du

45. Maître du ciel, lui qui m'a aidé et m'a donné le royaume. Que le

46. Chef du ciel rende ma royauté forte et, comme il a vaincu complétement pour moi aujourd'hui,

47. qu'il remporte la victoire pour moi et qu'il inspire la terreur partout où j'irai. Et je rends grâces, quant à moi, pour

48. son don, en vérité et en justice, tant que je ne fais pas d'injustice aux peuples et que je ne les détruis pas.

Ligne 42, 3 : On lit ገ፻፰. Nous savons qu'on gravait aussi du grec dans Aksum : il est donc permis de supposer qu'on a, par mégarde, mis un ገ éthiopien pour un Γ grec, qui signifie «trois».

Ligne 42, 7 : [፻፺፯] en prenant le ገ de la copie pour un ፯ mal fait et à demi effacé.

Ligne 42, fin, et 43, 1 : On pourrait lire ሰበ | [ማኅደር], en sous-entendant ከነ ; mais cette lacune est peu importante.

Ligne 43, 5 : Je prends Kurkura pour un nom de race ou de tribu. Les deux ኩ ont leurs feuilles tout en haut du jambage, comme dans ኹ.

Ligne 43, fin : [፶፻፱].

Ligne 44, 1 : [ዘአባግዕ].

Ligne 44, 7 : በሠያ ou በሠዴ.

Ligne 44, fin, et l. 45, 1 : [በኀይለ].

Ligne 45, fin, et l. 46, 1 : [መሬሒ], car il ne semble pas y avoir de place pour répéter እግዚእ. Cette supposition conserve d'ailleurs un ሒ très-faible que j'ai cru lire.

Ligne 46, 2 : [ያጽንዕ].

Ligne 46, fin : [ፍጹመ].

Ligne 47, 6 : [ያ] pour የ.

Ligne 47, fin : [ወእግኒይ | ሌተ | ለ]. Ceci n'est qu'une hypothèse, car ma copie ne signale pas d'espace pour ce ለ ; toutefois cet espace est indiqué par Rüppell.

Ligne 48, 1 : [ሀብቶ].

Ligne 48, fin : እመሰን n'offre pas de sens ; on n'en trouverait un qu'en altérant des caractères lus. Heureusement le contexte ne souffre guère par l'absence de ce mot, que je traduis à tout hasard en y ajoutant une négation.

49. Ceci est un monument que j'ai élevé au Maître du ciel qui m'a fait roi et qui tranquillise

50. celui qui l'invoque. Si quelqu'un l'arrache ou le détériore ou l'enlève, que lui et

51. sa parenté soient déracinés et arrachés, qu'il soit déraciné de son pays. Et j'ai dressé ceci

52. par la force du Seigneur du ciel.

Ligne 49, 5 : [አንገሠኒ], le ን ayant été oublié par le sculpteur. On n'ose suggérer ዐገሠኒ, car ce verbe est inusité dans cette voix : d'ailleurs on n'a pas le droit de faire permuter un አ avec un ዐ.

Ligne 49, fin, et l. 50, 1 : [ወያሰክኖ].

Ligne 51, 4 : [አምሰሐሩ], le ም ayant été oublié par le sculpteur, absolument comme à la ligne 28 de l'inscription I déjà traduite.

Les caractères de ces 52 lignes sont plus petits et moins bien gravés que dans l'inscription I. La *feuille* du ም est complétement sessile; c'est un ን pourvu d'un petit rond en haut à droite et tel qu'on le trouve dans les plus anciens manuscrits. M. Dillmann a déjà remarqué l'absence de toute diphthongue sur ces pierres. Cependant elles contiennent toutes deux le mot አክሱም que les vieux documents écrivent ordinairement አክሱም. Les ኣ se confondent le plus souvent avec አ et, à la ligne 28, au septième mot, on trouve ኧ, caractère usité de nos jours pour exprimer un *ʿayn* chez les Tigray qui, à l'instar des Amara, confondent les sons de ዐ et de አ.

La copie de l'inscription II faite par Rüppell est tellement remplie de fautes qu'elle n'a presque pas servi à notre essai de traduction. On ne saurait en vouloir à cet éminent voyageur, car les caractères sont parfois très-difficiles à déchiffrer. Il est évident que la pierre était primitivement défectueuse : ses fissures originales font souvent l'effet de ces traits qui séparent les mots et, à cause de ces fissures, il est arrivé plus d'une fois que des espaces, qui seraient remplis par trois ou

quatre lettres dans une pierre saine, n'en ont jamais contenu que deux ou trois. Ainsi nos chiffres entre parenthèses servant à indiquer, d'après la largeur ordinaire des caractères, le nombre de lettres manquantes, sont des maxima, et l'on semble presque toujours en droit d'en supposer une, ou même deux, de moins dans chaque lacune.

Écrite dans Aksum, en juin 1848, la note qui précède infirme l'insertion de M. Sapeto qui dit[1] : «Cette inscription a 52 lignes et elle est gravée sur une pierre de marbre de cinq pieds et demi de longueur et de deux pieds et demi de largeur (1ᵐ, 78 sur 0ᵐ, 81). Ses lettres sont de la grandeur de 6 à 8 lignes (13 à 18 millimètres) et gravées avec une perfection exquise, infiniment supérieure à celle de l'inscription grecque et himiarite ainsi qu'à celle d'une autre inscription éthiopienne du même temps de Tazena et que je rapporte également dans mon ouvrage.» Cette contradiction est nette. Nous persistons néanmoins à affirmer que l'inscription II est moins bien gravée que la première de Rüppell, que celle-ci cède en perfection de gravure à l'inscription sabéenne de Aksum et que cette dernière n'offre pas les formes exquises des lettres sabéennes éparses sur la maison carrée de Yăha. En tout cas il est à regretter que la nature du recueil où M. Sapeto a publié sa traduction de l'inscription II ne lui ait pas permis d'y joindre le texte primitif de sa copie qu'il nous dit avoir faite en *fac-simile*. On ne saurait reconstituer ce texte d'après les termes de sa traduction française et, dès la première ligne, il paraît impossible de condenser en gĭ'ĭz la phrase suivante, car elle doit représenter cette ligne unique: «Par la force de Dieu qui étend le ciel et la terre, Seigneur dans l'éternité, qui a fait roi Tazena[2].» On peut seulement conclure de là que M. Sapeto a suppléé un ቶ à la fin de cette première ligne pour en for-

[1] *Nouvelles annales des voyages*, 1845, t. II, p. 303.
[2] *Ibid.* p. 300.

mer *Tazena* en le joignant au *zena* de la ligne 2. Au lieu de ce ቶ il n'y a qu'un espace vide où nous suppléons ለ d'après l'analogie de l'inscription I. Le choix de Tazena comme nom du roi amène M. Sapeto à traduire ብእሲየ ፡ ሐለን par « homme d'Hălen », ce qui est une troisième variante pour l'interprétation de ces deux mots. En somme, le travail de M. Sapeto ne m'a été d'aucun secours. Comme chacun voit à sa façon des lettres presque effacées, une copie indépendante est précieuse. Si je donne la mienne, en y joignant une traduction forcément incomplète et étayée souvent par de simples conjectures, c'est dans le but de provoquer une autre copie et, en l'attendant, d'engager les savants à faire des hypothèses plus vraisemblables que les miennes.

Jusqu'à preuve du contraire, nous admettrons que l'expédition guerrière racontée dans l'inscription I avait pour théâtre la province dite aujourd'hui ʿAd Yabo. Il en est de même pour le monument actuel. On y cite le Tăkkăze et la rivière Sida. Un lettré de ʿAdwa nous dit qu'ayant accompagné des chasseurs d'éléphants dans ʿAd Yabo, il avait atteint une rivière Sida qui en forme la limite du côté du nord, que cette rivière se joint au Tăkkăze et que sur ses rives, complétement inhabitées aujourd'hui, il avait vu les ruines d'une construction faite en pierres et chaux. On peut expliquer ce dernier fait en supposant que la route commerciale partant d'Adulis, et allant à Aksum, devait passer par là pour aboutir à Méroé et, en tout cas, finalement dans l'Égypte. Cette hypothèse expliquerait aussi l'existence d'une ville nommée Nĭdĭq sise près le confluent du Tăkkăze avec la Sida. Ce dernier cours d'eau est peut-être le Sétif des Arabes. La richesse amenée par le commerce entre Aksum et l'Égypte devait permettre et l'achat de vases d'airain, et la décoration des maisons par la peinture. Sauf une seule exception, qui confirme la règle, je n'ai pas vu en Éthiopie de peintures dans les

maisons privées : elles sont réservées aux églises, dont un petit nombre possède aussi des vases de bronze. Une autre preuve de la décadence actuelle en Éthiopie, c'est la mention de bateaux dans l'inscription que nous examinons. Aujourd'hui, au contraire, on emploie dans ce pays des radeaux, et le terme ሐመር, *bateau, navire,* n'est compris des indigènes que par ouï-dire.

Malgré l'autorité de M. Sapeto, nous continuons à croire que le roi victorieux dont il s'agit ici est, non pas Tazena, mais Hălen, le même probablement dont il est question dans l'inscription I. Persuadé par la lecture des chroniques indigènes, et par la tradition encore persistante, que la nation Agăw a dominé dans ces contrées avant la race des Sémites, nous avons demandé à un Fălaxa s'il connaissait le terme Hălen comme nom propre. Il répondit qu'il en était ainsi et que sa secte honore un saint de ce nom, lequel signifie *si tu me vois,* dans l'idiome Agăw. A ceux qui s'étonneraient de voir employée comme nom d'homme une phrase conditionnelle, nous répondrons que l'usage local s'y prête encore actuellement et que nous avons fréquenté un Agăw qui se nommait ቢተውልኝ, c'est-à-dire *s'il me le laisse.* Il est permis de supposer qu'à l'époque où cette pierre fut gravée les rois qui régnaient dans Aksum étaient de nation Agăw et qu'ils avaient reçu de leurs voisins sémites du Ḳas l'écriture et l'usage littéraire de leur langue gĭʿiz, en même temps que le culte judaïque. On trouve même une trace d'origine Agăw dans le mot « Aksum ». Ce nom n'a pas une physionomie sémitique et se laisse expliquer dans l'idiome Agăw, ce qui corrobore la tradition indigène.

A la ligne 44 de notre inscription on remarquera l'expression በዝየ ፡ በሰዴ *ici à Săde :* elle rappelle la ligne 24 de l'inscription I où les divers copistes ont vu un ቀ ou ቁ, mais à tort. Le sens de ዝየ est plus naturel et il est probable que

la formule était la même dans les deux monuments. Quant à Sǎde, des personnes intelligentes, questionnées dans Aksum, m'ont dit ignorer un site quelconque ainsi nommé. Il est cependant permis de supposer que c'était le nom du lieu où ces deux inscriptions ont été érigées, peut-être celui du *forum* antique près Aksum où l'on rassemblait de pareils monuments.

ʿAmida désigne probablement une race, comme nos noms de famille, et, dans cet ordre d'idées, እለ signifierait *gens de la maison, dynastie*. Quelques histoires indigènes disent እለ ፡ ዛጔ pour désigner une dynastie qui régna loin de Aksum; or ce Zague est mentionné ailleurs comme un nom de pays. Enfin, un professeur éminent de Gondǎr traduisait ainsi la phrase qui est au commencement des deux inscriptions : « pour renseigner les enfants du parti (ou de la famille) de ʿAmida. »

Les histoires racontées par ces inscriptions rappellent ce qui se passe encore aujourd'hui en Éthiopie. Un chef laisse deviner ses désirs : on s'assemble devant lui, on prononce des ድንፋታ ou discours en langage pompeux où, à l'instar des héros d'Homère, on remémore tous ses exploits passés; on y ajoute ceux qu'on a l'intention de faire. Puis tous ces guerriers, rassasiés, comme ils disent eux-mêmes, vont piller les terres du suzerain. Celui-ci ne s'empresse pas de marcher; il rassemble enfin ses forces, établit son camp chez l'ennemi, le pille dans tous les sens pendant quelques jours, et revient chez lui avec de nombreuses dépouilles en effets pillés, mais surtout en hommes, en femmes et en troupeaux. Ces razzias sont endémiques en Éthiopie et semblent en être le mal chronique depuis au moins seize cents ans.

Rien ne montre que Hǎlen ait subi l'influence du christianisme qui a pénétré dans ces contrées vers l'an 330 de notre ère. Les formules de prières données par les deux inscriptions conviennent néanmoins à ce judaïsme si bien conservé, encore aujourd'hui, par quelques rameaux des Agǎw. Le nom

de ʿIstár, contenu dans la première inscription, fait penser à une divinité sabéenne et nous amène à croire que, tout en étant juif de profession, Hălen conserva d'abord quelques souvenirs d'une religion antérieure et moins élevée. C'est ainsi que j'ai vu un roi africain, qui se disait musulman, feuilleter le Qoran et le mettre ensuite de côté pour aller sacrifier une génisse au génie d'une montagne, selon la foi de ses ancêtres. Si notre hypothèse pour Hălen est vraie, on peut présumer que ce roi épura ses croyances en vieillissant, et que l'inscription II, dépourvue de toute allusion au paganisme, est postérieure à l'inscription I, où Hălen était encore fils de Mars l'invincible.

Si l'on admet en outre, comme les indigènes l'affirment, que les successeurs des frères Abrĭha et Aẓbĭha ont été tous chrétiens, et qu'un seul ʿAmida est monté sur le trône trente-trois ans avant ces rois jumeaux, enfin si Hălen, conformément à la ligne 4 du texte ci-dessus, a été lui-même un ʿAmida, il a dû régner avant ces frères, c'est-à-dire à la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Par malheur, dans l'état actuel de nos connaissances, il faut accumuler toutes ces hypothèses pour arriver à une date qui reste encore incertaine de plusieurs années.

Après avoir mis du soin à recueillir et à expliquer cette inscription, nous voudrions en tirer quelques renseignements utiles. La prospérité qui régnait alors en ʿAd Yabo peut s'expliquer par le voisinage d'une grande route marchande et n'avoir pas été générale en Éthiopie dans ces temps reculés. En tout cas, il faut être puissant et surtout riche avant de songer à faire sculpter sur une pierre le récit d'une razzia peu considérable, puisqu'elle n'a pas duré un mois.

La lecture de cette inscription suggère une remarque plus importante. Les Noba ou Nubiens, si souvent mentionnés sur cette pierre comme ennemis du roi Hălen, étaient différents des Noba rouges et, comme la race blanche ne paraît pas se conserver en Éthiopie, on peut présumer que les Noba vain-

cus étaient noirs. La distinction faite à cet égard par notre inscription fait songer à un phénomène contemporain. Nous voulons parler de ces différences si tranchées dans le teint des Éthiopiens. On voit souvent parmi eux que, dans une famille de frères et sœurs, tous germains et issus de père et mère semblables par la couleur de la peau, les uns sont d'un rouge clair, tandis que les autres sont aussi noirs que de vrais nègres. Ce fait étrange, qu'il est difficile d'attribuer à l'atavisme, paraît avoir existé il y a environ vingt siècles, et nos physiologistes les plus savants sont encore impuissants à l'expliquer.

## N° XII.

### RECHERCHES TOPOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES DANS LA PLAINE DE SAINT-JEAN-D'ACRE,

### PAR M. VICTOR GUÉRIN.

M. Victor Guérin, dans trois séances différentes, a fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres trois communications sur Saint-Jean-d'Acre.

Dans la première, il a commencé par décrire la ville, telle qu'elle existe aujourd'hui, et la belle plaine qui l'entoure, plaine qu'il a sillonnée dans tous les sens et dans laquelle il a découvert les vestiges de plusieurs localités antiques qui n'avaient été signalées par personne. Puis, revenant à Saint-Jean-d'Acre, il s'est posé la question suivante : Quelles étaient, à l'époque du siége qu'en firent les croisés en 1189, 1190 et 1191, les positions occupées par les chrétiens? Quelles étaient aussi celles où Saladin assit son camp lorsqu'il accourut au secours de la place assiégée et qu'il s'efforça de la dégager en essayant de bloquer à son tour l'armée assiégeante? M. Guérin, grâce à l'étude attentive qu'il a faite du terrain et des historiens contemporains de ce siége, soit latins, soit arabes,

a tâché de résoudre cette question en indiquant avec netteté les positions respectives des deux armées ennemies et les diverses raisons qui les avaient fait choisir.

Dans la seconde communication, M. Guérin résume les principales phases de ce siége mémorable, l'un des plus célèbres dont l'histoire fasse mention, tant à raison de sa durée qu'à cause des forces innombrables qui s'y trouvèrent en présence. En effet, la petite armée de Lusignan fut bientôt renforcée par l'arrivée incessante d'une multitude de guerriers accourus de tous les points de l'Europe pour prendre part à cette espèce de duel gigantesque entre l'Occident et l'Orient, entre la croix et le croissant. D'un autre côté, Saladin fit constamment appel à tous les sectateurs du Coran pour essayer de maintenir en son pouvoir une place qui était regardée à juste titre comme le principal boulevard de l'islamisme en Palestine. L'habileté de Philippe-Auguste et les prodiges de bravoure de Richard Cœur de Lion finirent néanmoins par triompher de l'opiniâtre résistance des assiégés et de tous les efforts tentés par Saladin pour la sauver.

Dans une troisième communication, M. Guérin poursuit l'analyse des événements les plus importants qui se sont accomplis à Saint-Jean-d'Acre depuis sa reprise par les croisés en 1191 jusqu'à nos jours. Il décrit les différentes catastrophes qu'elle a subies tour à tour et les restaurations successives, mais toujours très-incomplètes, qui, sous Fakhr-eddin, Dhaher-el-Amer, Djezzar-Pacha, Ibrahim-Bey, et à une époque plus récente encore, ont suivi les désastres et les destructions qu'elle a éprouvés.

## N° XIII.

**LETTRE DE M. ALBERT DUMONT RELATIVE : 1° À LA VÉNUS DE MILO; 2° À LA DÉCOUVERTE D'UN TEMPLE DE JUPITER OLYMPIEN; 3° À UNE INSCRIPTION DÉCOUVERTE À THÈBES.**

Athènes, le 30 mai 1877.

Monsieur le Ministre,

Tous les journaux annoncent que les membres de l'Ecole française ont trouvé à Milo les bras d'une statue de femme, qui seraient ceux de la Vénus du Louvre. Une telle nouvelle n'a pas besoin d'être démentie, puisque, si elle était vraie, mon premier soin eût été de la porter à votre connaissance.

Ce faux bruit a eu pour origine une erreur de M. le président du conseil du royaume de Grèce, qui, recevant le correspondant en Orient de la *Gazette de Cologne,* lui a fait part de cette découverte. Ce correspondant a télégraphié de suite cet événement à Cologne, et de là ce bruit s'est répandu dans toute la presse européenne.

Il y a six semaines environ, un propriétaire de Milo a trouvé près de la Marine, et assez loin de l'endroit où l'on a découvert autrefois la Vénus, cinq statues. J'en ai reçu des croquis par l'obligeant intermédiaire de M. Brest, agent consulaire à Milo, et de M. Challet, consul de France à Syra. Quatre de ces statues paraissent être (malgré l'imperfection du dessin, on peut avoir une opinion) des œuvres médiocres de l'époque romaine; une cinquième statue de femme, vêtue d'une longue tunique d'étoffe légère, est d'un style beaucoup meilleur. Au milieu de tous ces marbres se sont rencontrés des jambes et des bras qu'on ne sait à quelle statue rapporter, et l'imagination des archéologues de Milo a immédiatement pensé à compléter notre admirable statue du Louvre. Je

m'efforce de réunir sur cette découverte des renseignements précis, ainsi que je l'ai annoncé dans le Bulletin.

Une découverte d'un grand intérêt vient d'être faite par M. Koumanoudis, à Athènes, sur la rive droite de l'Ilissus, au sud-ouest du temple de Jupiter Olympien. Le savant antiquaire a retrouvé à cet endroit un autel que nous savions avoir été dédié par Pisistrate, fils d'Hippias, à Apollon Pythien (vi, 54).

La dédicace est donnée ainsi par Thucydide :

*Μνῆμα τόδ' ἧς ἀρχῆς Πεισίστρατος Ἱππίου υἱὸς*
*θῆκεν Ἀπόλλωνος Πυθίου ἐν τεμένει.*

Les deux fragments de l'autel retrouvé portent sur une seule ligne :

ΜΝΕΜΑΤΟΔΕΗΕΣΑΡ+ΕΣΠΕΙΣΙΣΙ. . . .VΙΟΣΘΕΚΕΝΑΠΟΛΛΟ-
ΝΟΣΠVΘ. .ΕΝΤΕΜΕΝΕ

Cette inscription est déjà imprimée dans le vi[e] numéro du Bulletin qui va paraître.

Le même savant vient de publier, d'après un estampage, une inscription découverte à Thèbes (*Παλιγγενεσία* du 17/29 mai), qui est commémorative de la bataille de Leuctres, et qui mentionne un des béotarques, que nous savons par Pausanias avoir pris part à cette bataille (ix, 13, 6; iv, 32, 6). En voici le texte, tel qu'il est donné par la *Palingénésie* :

*Ξενοκράτης,*
*Θεόπομπος,*
*Μνασίλαος.*
*Ἀνίκα τὸ Σπάρτας ἐκράτει δόρυ, τηνάκις εἷλεν*
*Ξεινοκράτης κλάρωι Ζηνὶ τροπαῖα φέρειν,*
*οὐ τὸν ἀπ' Εὐρώτα δείσας στόλον οὐδὲ Λάκαιναν*
*ἀσπίδα· Θηβαῖοι κρείσσονες ἐν πολέμωι·*
*καρύσσει Λεύκτροις νικαφόρα δουρὶ τροπαῖα·*
*οὐδ' Ἐπαμεινώνδα δεύτεροι ἐδράμομεν.*

Ce texte sera également reproduit dans le Bulletin, avec les remarques auxquelles il me paraît devoir donner lieu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes sentiments les plus respectueux.

Le Directeur de l'École d'Athènes,
ALBERT DUMONT.

## N° XIV.

### ESTAMPAGES DE MONNAIES ET COPIES D'INSCRIPTIONS ROMAINES.
### ENVOI DE M. DE CHEVARRIER,
### CONSUL DE FRANCE À GABÈS.

Les monnaies comprennent un moyen bronze à la tête d'Auguste, qui est de beau style, autant qu'on peut en juger, un petit bronze d'Aurélien, avec la tête de Vabalathe au revers, et un assez grand nombre de moyens bronzes de la fin du IIIe siècle et du commencement du IVe. J'y ai reconnu les têtes de Dioclétien, Maximien, Maxence, Constance Chlore, Sévère et Romulus Augustule. On peut remarquer, parmi ces pièces, celles de Maximien et de Romulus, avec les légendes : CONSERVATOR AFRICAE SVAE pour le premier, et KART[*aginis*] SVAE pour le second. Mais la pièce la plus importante sans comparaison est un moyen bronze d'Alexandre, qui se fit proclamer empereur à Carthage en 308, et qui fut défait et mis à mort par les troupes de Maxence en 311. Cette pièce porte d'un côté une tête avec : IMP[*erator*] ALEXANDER P[*ius*] F[*elix*] AVG[*ustus*] ; de l'autre, une figure ailée avec une légende commençant par le mot VICTORIA, mais dont la fin est trop fruste pour être déchiffrée. Une partie des pièces appartenant à M. de Chevarrier a été naturellement frappée à Carthage. Il serait intéressant de relever les lettres qui désignent, à l'exergue, les autres ateliers,

si les estampages n'étaient trop mal venus pour permettre cette vérification.

Les inscriptions présentent plus d'importance que les médailles : treize, en effet (les n^os 1 à 5, 7 à 10 et 16 à 19), n'avaient pas été rencontrées en 1842 par M. Victor Guérin, dans sa courageuse exploration de la Tunisie. Parmi les monuments, se trouvent quatre bornes milliaires, dont l'une remonte à Nerva, tandis que les autres sont érigées sous Aurélien et Maximien. Elles ont d'autant plus d'intérêt qu'elles occupent probablement encore leur emplacement primitif. Je citerai une inscription, n° 2, exhumée au point d'origine d'un aqueduc ancien, qui a été restauré il y a une quinzaine d'années, et qui alimente aujourd'hui Tunis, le Bardo et la Goulette. Le texte lapidaire a perdu des fragments, mais on reconnaît facilement qu'il s'agit de l'agrandissement d'un temple élevé auprès des sources, et de la restauration de ses peintures.

Une autre inscription, n° 17, témoigne de l'importance municipale de Gigthis, aujourd'hui Boughara, dont un magistrat avait obtenu l'honneur d'une statue.

Enfin une dédicace à Valentinien, n° 16, trouvée également à Boughara, au milieu des ruines d'un petit temple, offre cette particularité que, sauf la suppression de quelques-uns des titres de l'empereur, elle est exactement la même qu'une autre dédicace dont la copie, prise en 1731 par Bouhier à Leptis Magna, se trouve à la Bibliothèque nationale[1]. La comparaison des deux textes m'a permis de rétablir ainsi le n° 16, dont la transcription n'était pas complétement exacte : DIVINA STIRPE | PROGENITO | D. N. VALENTINIA | NO AVG. | FORTISSIMO | PRINCIPI FEL | FLAVIVS BENE | DICTVS V. P. | PRAESES P. T. NV | MINI MAIESTA | TIQ

[1] Fonds français, n° 20317, p. 383.

EIIVS SEM | PER DEVOTVS. M. de Chevarrier avait lu VIVIVS, au lieu de FLAVIVS. Il ne peut encore avoir la sûreté de lecture des hommes spéciaux; mais, s'il s'est trompé dans quelques-unes de ses rectifications aux textes de M. Victor Guérin, il a eu la bonne fortune d'en compléter un dont les dernières lignes n'avaient point été reproduites par ce savant.

Quoi qu'il en soit, la Tunisie paraît une mine féconde, et il serait à désirer que le consul de France à Gabès, encouragé par l'approbation de l'Académie, continuât les explorations souvent pénibles, surtout pour un homme de son âge, qu'il a entreprises au profit de la science.

Je pense aussi que des remercîments pourraient être adressés à M. Le Blant, inspecteur des finances, frère de notre collègue, qui s'est fait l'intermédiaire entre l'Académie et M. de Chevarrier, et qui, de plus, nous annonce l'envoi fait sur sa demande d'une série d'inscriptions phéniciennes recueillies par M. Guiénot, directeur du poste télégraphique à la Goulette.

## N° XV.

### NOTE SUR LES LIGURES, PAR M. ALFRED MAURY.

Presque tous les érudits qui s'étaient occupés jusque dans ces derniers temps des Ligures, ou, pour les désigner par le véritable nom que l'antiquité leur a d'abord attribué, les Ligyens ou Liguses, les ont regardés comme constituant une race à part, absolument distincte des populations italiques et gauloises. Un savant correspondant de notre Académie, M. d'Arbois de Jubainville, vient, dans un ouvrage intitulé : *Les premiers habitants de l'Europe,* de montrer que la langue des Ligyens appartenait à la famille indo-européenne, et il regarde en conséquence cette nation comme ayant été la première branche, issue du tronc puissant dont sont sortis les Grecs et

les Romains, qui ait pénétré dans l'Europe occidentale. M. d'Arbois de Jubainville a réuni divers noms d'origine certainement ou vraisemblablement ligyenne, noms géographiques pour la plupart, et en a fait ressortir la parenté avec des vocables indo-européens. Les rapprochements dont notre correspondant s'est appuyé pour soutenir sa thèse paraissent très-concluants, et les noms de *Genua* (Gênes), d'*Albium*, de *Taurini*, de *Ticinus*, etc., que nous fournit la Ligurie, ont incontestablement une apparence de parenté avec des noms latins, grecs et celtiques, et trouvent dans les contrées occupées par les Gaulois de frappants analogues. Mais M. d'Arbois de Jubainville s'est contenté d'établir une parenté entre l'idiome ligyen et les langues sœurs du sanscrit; il n'a point cherché à déterminer d'une manière précise à quel groupe cet idiome peut être rattaché. J'ai essayé de pousser les rapprochements plus loin que ne l'avait fait l'auteur des *Premiers habitants de l'Europe*, et je me suis convaincu non-seulement que le ligyen était une langue indo-européenne, mais que ce devait être un dialecte de la langue celtique, et voici les principales données sur lesquelles je me fonde. Je dirai d'abord d'une manière générale que c'est toujours en Gaule ou en Bretagne qu'on retrouve les analogues des noms géographiques fournis par la Ligurie. En prenant quelques-uns de ces noms pour exemple, je rendrai le fait plus saisissant.

Le vocable le plus incontestablement ligyen est *Bodincus*, nom que les Ligures, au dire de Pline (*Hist. nat.* III, 8 [16]), donnaient au Pô (*Padus*), et qui signifiait dans leur idiome *sans fond*. M. d'Arbois de Jubainville a montré que ce mot doit être rapproché du grec *βαθύς*, du gallois *bodi* et du sanscrit *badhus*. Mais ce nom de *Bodincus* affecte une terminaison qui le rattache à une série de noms géographiques gaulois, tels que *Agedincum*, *Lemincum*, *Vapincum*, *Aquincum*, *Obrinca* (Ὄϐριγκα), etc., et nous devons d'autant plus le regarder

comme gaulois que nous le voyons entrer en composition dans le nom d'une ville placée sur le Pô, *Bodincomagus*, dont nous parle Pline et que relate une inscription latine découverte en Provence (Orelli, nº 4737), appellation que sa terminaison *magus* nous fait reconnaître comme celtique. On sait, en effet, que nombre de villes de la Gaule portaient un nom se terminant en *magus*, et une telle finale ne se rencontre que dans les contrées celtiques.

Les Ligyens ou Ligures formaient, au commencement de notre ère, de petites tribus qui étaient cantonnées dans les vallées des Alpes maritimes, des Alpes Cottiennes et de l'Apennin septentrional. Quoique gardant chacune son existence propre, elles vivaient au voisinage les unes des autres et formaient des ligues pour défendre leur indépendance. Les noms de ces peuplades nous ont été conservés tant par Pline, qui transcrit l'inscription du trophée d'Auguste, que par des monuments épigraphiques entre lesquels se place en première ligne l'inscription de l'arc de triomphe de Suse. Or ces noms, dont quelques-uns se lisent d'autre part dans César et divers auteurs anciens, affectent pour la plupart une physionomie celtique et peuvent être rapprochés de vocables géographiques de la Gaule ou de cantons qu'avaient envahis les Gaulois. J'en ai dressé le tableau, en plaçant en regard de chacun d'eux les noms d'origine celtique dont il rappelle la forme; la comparaison met le fait en toute évidence, au moins pour un certain nombre d'entre eux.

On pourra dire sans doute qu'entre ces tribus de la Ligurie un grand nombre pouvaient être gauloises, sans que toutes le fussent. Je répondrai que si la plupart d'entre elles se reconnaissent pour celtiques à leur nom, s'il en est qui trouvent ailleurs leurs homonymes, comme les *Taurini*, qualifiés positivement par Strabon de Ligures, et dont l'appellation diffère à peine de celle des *Taurisci*, Celtes du Norique, cela

dut tenir à ce que ces diverses tribus faisaient usage d'un idiome celtique. Il serait difficile d'admettre que des populations qui se trouvaient en contact immédiat et incessant, et qui constituèrent le petit royaume de Donnus et de son fils Cottius, parlassent des langues étrangères les unes aux autres. Le caractère celtique de l'idiome de quelques-unes de ces tribus doit donc faire admettre le *celticisme* des dialectes usités chez leurs voisines. Mais il est un nom qui nous apporte du caractère celtique des Ligyens, une preuve incontestable. Justin (XLIII, 3, § 13. 4, § 2), l'abréviateur de l'histoire qu'avait composée le Voconce Trogue-Pompée, nous apprend que, lorsque les Phocéens fondèrent la colonie de Marseille au pays des Ligures, ils s'étaient établis sur le territoire d'un peuple appelé *Segobrigii*, les Ségobrigiens, sur lesquels régnait un certain Nannus. Or le nom de *Segobrigii* est entièrement celte et l'on retrouve ses deux éléments composants, *Sego* et *briga*, dans une foule de noms de la Gaule, de l'Espagne et de la Bretagne, ainsi que l'avait déjà remarqué M. d'Arbois de Jubainville, qui n'a vu pourtant dans ce nom qu'un vocable indo-européen. Mais ici l'identité absolue de forme, qui ne saurait exister entre mots de langues simplement congénères, dénote plus qu'une affinité et trahit une identité glossologique. Le nom même du roi des Ségobrigiens que nous donne Justin et qu'on lit déjà dans Aristote, *Nannos*, paraît n'être qu'une variante du nom de *Ninnos* que portent des deniers d'argent gaulois découverts dans les montagnes du Jura. Celui de son successeur, Comanos, relaté aussi par Justin, se retrouve sous la forme *Coman*, inscrit sur des deniers d'argent de la ligue des montagnards des Alpes contre Arioviste et les Germains.

Il nous paraît donc hors de doute que les Ligyens étaient une population celtique ou tout au moins qui avait été celtisée dès une époque reculée, les envahisseurs celtes ayant dû

soumettre et absorber la population qui occupait avant eux la région comprise entre les Alpes au nord et la Méditerranée au sud, et qui s'étendait originairement de la Macra jusqu'au Rhône. Le caractère ethnique des Ligyens n'est pas seulement intéressant à constater pour la connaissance de la distribution des races aux temps anciens, il nous fournit un élément chronologique important pour l'histoire primitive de notre pays, un point de repère à l'aide duquel on peut fixer approximativement la date qu'il convient d'attribuer à l'arrivée des Celtes sur notre territoire.

Thucydide (VI, 2), parlant des anciens habitants de la Sicile ou Trinacrie, nous dit qu'après avoir été habitée par les Cyclopes et les Lestrygons, cette île fut envahie par les Sicanes, peuple ibère que les Ligyens avaient chassé des bords du fleuve Sicanos. Diodore de Sicile (V, 6) et Denys d'Halicarnasse (I, 22) ont eu également connaissance de la tradition relatée par Thucydide; ils l'avaient vraisemblablement puisée chez Philiste de Syracuse, lequel écrivait au commencement du IVe siècle avant notre ère. On a proposé pour ce fleuve Sicanos différentes identifications, ne le retrouvant pas parmi les cours d'eau que mentionnent Strabon, Pline, Pomponius Mela et les historiens. M. d'Arbois de Jubainville, reprenant une assimilation déjà admise par Grotefend et J.-F. Gail, veut voir dans le Sicanos la *Sequana,* autrement dit la Seine. Cette opinion nous semble peu admissible. Comment les logographes, les antiques historiens auxquels Thucydide a emprunté ce qu'il rapporte touchant les Sicanes, auraient-ils pu citer une rivière de la Gaule, quand c'est à peine s'ils connaissaient ce pays, vaguement désigné chez eux par le nom de *Celtique* (Κελτική), et auraient-ils étendu à cette contrée le nom d'*Ibérie* beaucoup mieux défini pour eux? Parce que l'Ibérie, telle que la représentaient d'abord les Grecs, s'avançait jusqu'aux bouches du Rhône, cela n'autorise pas à comprendre

toute la Gaule sous cette dénomination. D'ailleurs l'extension du nom d'Ibérie à la région sise au nord des Pyrénées orientales reposait certainement sur le fait, observé par les Grecs, que la population de cette partie de la Gaule était de même race que les Ibères, ce que démontre la forme des noms de lieux mentionnés par les anciens dans la contrée répondant au Roussillon. Quelques érudits ont admis que le Sicanos est identique au Secoanos (Σηκόανος) qu'Artémidore, cité par Étienne de Byzance, donnait pour une rivière du territoire de Marseille; mais le Secoanos n'est pas le Sicanos, et quand on voit le même Artémidore faire dériver du premier de ces noms celui des *Sequanes* (Σηκόανοι), on est fondé à supposer que cet auteur, qui ne connaissait que fort inexactement la géographie de la Gaule, parlait ici de la Seine (*Sequana*), tout au moins de la Saône (*Sauconna*), qu'il supposait arroser le territoire des Marseillais, parce qu'il avait appris que cette rivière se rencontrait au nord de la colonie phocéenne.

Nous n'avons aucune raison de rejeter le témoignage si formel de Thucydide nous disant que le Sicanos était un fleuve de l'Ibérie, car nous trouvons ailleurs la confirmation de ce qu'il avance. Festus Avienus, l'auteur du poëme des *Ora maritima*, bien qu'ayant écrit au IV^e siècle de notre ère, nous offre un tableau géographique composé d'éléments empruntés à des périégèses et à des périples datant du IV^e et du V^e siècle avant notre ère. Eh bien, il mentionne le fleuve Sicanus, près duquel il place une *civitas Sicana* (*Ora marit.* v. 467, 469, 479, 480, 486) où l'on reconnaît la Σικάνη, ville d'Ibérie dont parlait Hécatée de Milet (ap. Steph. Byz. *s. h. v.*). Le lieu où Avienus relate ce fleuve Sicanus et la ville qui en prend le nom montre clairement que l'on désignait ainsi le Sucro, le Xucar actuel. D'où il suit que le Sicanos était bien réellement un fleuve d'Ibérie. Or dans la région de cette pé-

ninsule qu'arrose le Xucar, dans la partie que les anciens désignaient sous le nom de *Celtibérie,* à raison du mélange de Celtes et d'Ibères qu'y offrait la population, ils placent deux villes appelées l'une et l'autre *Segobriga :* la première, la Segorbe actuelle et qui nous a laissé des monnaies; la seconde, renommée par l'abondance dans son territoire de la pierre spéculaire (*specularis lapis*) que l'on y exploitait. Ainsi voilà précisément dans la région de l'Espagne où coule le Xucar, c'est-à-dire le Sicanos, deux villes portant le nom du peuple ligure que les Phocéens avaient rencontré à leur débarquement sur le sol où ils fondèrent la colonie de Marseille. Ne faut-il pas reconnaître dans ces *Segobrigenses* que mentionne Pline (III, 3 [4]) les descendants des Ligures qui avaient expulsé les Sicanes? Nulle part ailleurs qu'en la partie de l'Ibérie ici indiquée il n'existait de ville du nom de Segobriga, et il est à noter que le naturaliste latin qualifie le territoire de ces mêmes *Segobrigenses* de *caput Celtiberiæ.* Tout annonce que dans le principe ce peuple, subsistant encore au premier siècle de notre ère, occupait un territoire assez étendu. Les Ligures avaient dû envahir une partie du domaine qu'occupaient avant eux les Ibères, près desquels ils s'établirent en se mêlant partiellement à eux. Festus Avienus, en parlant du fleuve de Tartesse, c'est-à-dire du Bœtis (le Guadalquivir), dit qu'il prend sa source au *Ligysticus lacus.* Donc l'amas d'eau d'où sort le grand fleuve de l'Andalousie avait reçu d'abord son nom des Ligyens ou Ligures, l'ethnique *ligystique* en étant incontestablement formé. Ce peuple s'étendait alors du Xucar au cours supérieur du Guadalquivir. Une autre preuve qu'il existait bien réellement une population ligyenne dans cette partie de l'Espagne, c'est qu'Étienne de Byzance, qui avait compilé, on le sait, d'antiques données géographiques, mentionne *Ligystine* (Λιγυστίνη), comme une ville de l'Ibérie occidentale, peu éloignée

de Tartesse. On s'explique conséquemment que Festus Avienus, en reproduisant un tableau de la manière dont les Grecs se représentaient l'Europe occidentale aux IVe et Ve siècles avant notre ère, ait placé les Ligyens, *pernix Ligus* (*Ora maritima,* v. 196), au voisinage des Cempses, peuple pyrénéen dont les âges postérieurs ne gardaient plus qu'un vague souvenir. (Voy. Dionys. Perieg. v. 338.) Il y a donc tout lieu d'admettre que les Ligyens étaient une des premières, sinon la première des populations celtiques qui envahirent l'Espagne, et on comprend alors qu'ils en aient chassé les Sicanes, qui, après une longue pérégrination, devaient aller s'établir en Trinacrie.

Suivant Hellanicus de Lesbos (ap. Dionys. Hal. I, 22), l'émigration des Sicules, qui suivit de près celle des Sicanes, était antérieure de trois générations à la guerre de Troie. Philiste de Syracuse, en situation de recueillir des traditions plus précises, plaçait l'événement 80 ans seulement avant cette guerre; il affirmait que les Sicules, dont le nom valut à la Trinacrie sa dénomination de Sicile, étaient des Lygiens ayant à leur tête un chef nommé Siculos. On peut en inférer que les Sicules étaient un mélange de Sicanes et de Ligyens, chassés des cantons de l'Italie qu'ils avaient d'abord envahis par les Ombriens et les Pélasges (voy. Festus, v° *Sacrani*)[1]. Or, remarquons que les habitants de la Sicile sont déjà mentionnés sous le nom de Σικελοί dans l'*Odyssée* (XX, 383. Cf. XXIV, 211, 366, 389) qui désigne aussi l'île sous celui de Σικανίη (XXIV, 307). Donc, l'établissement des Sicules et conséquemment celui des Sicanes en Sicile sont antérieurs à la rédaction de ce poëme. On est dès lors en droit de faire remonter au delà du xe siècle avant notre ère l'arrivée en Ibérie, dans

[1] Ce sont visiblement les Ligyens qui ont apporté en Sicile le nom de Ségeste, que l'on retrouve comme appellation d'une ville de Ligurie, *Segeste Tigulliorum* (Plin. *H. N.* III, 7).

la contrée qu'arrose le Sicanos ou Xucar, des Ségobrigiens, autrement dit des Ligyens ou Ligures, et comme il ressort de ce que j'ai dit plus haut que les Ligyens appartenaient à la famille celtique, c'est donc au plus bas à cette date qu'il faut reporter la migration des populations celtiques à l'occident de l'Europe.

Une question se présente naturellement ici. Les Ligyens s'étaient-ils, de l'Ibérie, avancés dans la contrée qui prit d'eux le nom de Ligurie, et comprise originairement, comme je l'ai dit, entre le Rhône et la Macra, ou étaient-ce les Ségobrigiens établis, au commencement du VI[e] siècle avant J. C., aux environs de Marseille, qui avaient pénétré en Espagne? Si l'on accepte la tradition que Tite-Live nous a conservée sur l'expédition de Bellovèse au nord de l'Italie, tradition qu'il ne me semble pas qu'on soit autorisé à rejeter, on devra admettre que dès l'an 590 environ avant notre ère les Ligures étaient déjà fixés dans la Gaule cisalpine; et l'histoire de la fondation de Marseille sur le territoire ligure prouve que, moins d'un quart de siècle auparavant, ils se trouvaient dans ce que nous appelons la Provence. Une très-ancienne tradition, qui se rapporte selon toute apparence à l'Hercule phénicien, c'est-à-dire au dieu Melcarth et à laquelle Eschyle fait allusion dans son *Prométhée* (Eschyl. ed. Ahrens, p. 92), plaçait l'intrépide armée des Ligyens sur la route qu'avait suivie le dieu pour se rendre de l'Ibérie, où il avait vaincu Géryon, en Tyrrhénie; ce qui montre bien que, suivant cette antique légende, les Ligyens s'étendaient sur les bords de la Méditerranée entre l'Espagne et la Toscane; et en effet, Strabon (IV, ch. I[er], p. 152, ed. C. Müller) voit dans la plaine de la Crau le théâtre du combat qu'Hercule avait livré contre les barbares, combat où Zeus vint au secours du héros divin, dont les flèches étaient épuisées, en accablant ses ennemis d'une pluie de pierres. Le mythe de l'expédition d'Hercule en

Ibérie devait avoir été apporté aux Grecs par les Phocéens établis dans la Gaule méridionale, et ceux-ci paraissent l'avoir reçu des Phéniciens, dont la domination précéda sur les mers de ces parages celle des Grecs. Voilà donc qui nous reporte au moins au VII$^{e}$ ou VIII$^{e}$ siècle avant notre ère et prouve que la présence des Ligyens en Ligurie datait d'une époque fort reculée. Si l'on fait attention qu'en pénétrant dans la Gaule les populations celtiques, venues de l'est et du nord-est, durent longer les bords des grands fleuves dont le cours marquait à l'origine les principales artères de communication, on devra admettre qu'elles avaient suivi le cours de la Saône et du Rhône, et l'on sera dès lors conduit à croire qu'elles étaient descendues dans la Provence actuelle avant de pénétrer en Espagne. Il y a donc lieu de supposer que les Ségobrigiens sur lesquels régnait Nannos étaient les frères aînés et non les enfants de ceux des bords du Sicanos. La migration des Ligyens en Gaule fut bientôt suivie de celle des Celtes proprement dits, issus de la même souche. Les Celtes étaient un ensemble de populations liées par une communauté de langue, d'habitudes et de traits physiques que les Grecs désignèrent sous ce nom qui paraît avoir d'abord appartenu à l'une d'elles et qui fut étendu à toutes les autres; de même le nom de Bretons, *Britones,* fut étendu à toutes les tribus d'Albion, congénères de la petite nation ainsi appelée qui, de la Gaule belgique, avait passé dans l'île.

Malgré leur unité ethnique, les nations celtiques, on le sait par de nombreux témoignages, étaient fréquemment en lutte entre elles, et l'une imposait souvent son joug à l'autre. On s'explique de la sorte que les Celtes, nouveaux envahisseurs, aient repoussé les tribus ligyennes, les aient refoulées dans les vallées des Alpes et de l'Apennin, où elles se virent bientôt condamnées à une vie dure et misérable, cultivant un sol ingrat et demandant encore plus au brigandage qu'à la chasse

et à la pêche les moyens de subsister. Telle est la peinture que nous fait des Ligyens Diodore de Sicile et qu'on retrouve presque sous les mêmes traits dans Festus Avienus (*Ora marit.* v. 136, sq.) Le poëte latin nous les représente comme ayant été contraints par l'arrivée des Celtes d'abandonner la contrée plus fertile qu'ils avaient d'abord occupée; aussi une hostilité marquée subsista-t-elle longtemps, ce que dit Diodore en fait foi, entre les Celtes et les Ligures, et les premiers prêtèrent contre les seconds du secours aux Grecs de Marseille. (Voy. Justin, XLIII, 4; — Polyb. XXXIII, 7, 8.) Mais Festus Avienus, qui copie les indications vagues et inexactes de l'antique cosmographie des Grecs, assigne au pays des Ligyens une fausse orientation; ce qui a fait croire à certains modernes qu'il existait des Ligures dans l'Europe septentrionale. Il s'imaginait que lorsqu'on s'avançait sur mer au nord des îles Œstrymnides, autrement dit des Cassitérides, on rencontrait le pays des Ligyens. Cette erreur provient de ce que les anciens se représentaient inexactement l'orientation de l'Irlande; ils supposaient que l'Hibernie et les îles Cassitérides, c'est-à-dire le groupe des Sorlingues et la pointe du Cornwall, étaient situés au nord de l'Espagne et à l'ouest de la chaîne des Pyrénées qu'ils faisaient courir du sud au nord, au lieu de l'orienter de l'est à l'ouest. De là, ils concluaient que le littoral septentrional de la Gaule s'étendait au nord de l'Hibernie. Or, comme les navires qui allaient chercher l'étain aux Cassitérides se rendaient ensuite, ainsi que nous l'apprend Diodore de Sicile (V, 38), dans quelque port de la Manche, d'où leurs chargements étaient transportés par terre jusqu'à Marseille, les Grecs, absolument ignorants de la topographie de cette partie de l'Europe et auxquels, sans doute, on avait dit que ces marchandises, qui remontaient la Seine, étaient expédiées par eau, s'imaginaient qu'on pouvait se rendre directement par mer des Cassitérides en Ligurie.

Quoique les Ligyens ou Ligures nous apparaissent comme les anciens habitants du pays qui prit leur nom, nous devons admettre qu'ils avaient absorbé à l'origine les populations indigènes qu'ils y rencontrèrent, et le mélange de sang dut modifier notablement le type celte des envahisseurs. Toutefois un courant d'émigrations celtiques ne cessa de verser en Ligurie des tribus venues d'au delà des Alpes. Quand on compare les noms de diverses villes de la Ligurie primitive à ceux de villes de l'Helvétie celtique, on est frappé de la ressemblance, même de l'identité de beaucoup d'entre eux. Par exemple, l'on trouve dans l'une et l'autre un *Eburodunum* (Yverdon et Embrun); le nom d'*Aventicum* (Avenches) quasi identique à celui des *Avantici,* peuplade des Alpes Cottiennes, ne diffère que par l'insertion de la nasale, généralement supprimée dans les idiomes du midi de la France, du nom des Avatici, un des peuples de la Ligurie occidentale. Le nom d'une ville ligure, *Ingaunum*, se rapproche fort par le suffixe d'une ville de l'Helvétie, *Agaunum* ou *Acaunum*. Plutarque nous apprend (*Marius,* c. XIX) que les Ligures ou du moins une partie d'entre eux se désignaient sous le nom d'Ambrons, porté par celle des quatre peuplades des Helvètes qui se joignit aux Teutons, lors de leur fameuse irruption. Il semble donc probable que les Ligures venaient de l'Helvétie, et leur nom même de Ligyens, que connaissait déjà Hésiode (ap. Strabon, VII, 3, p. 249, ed. C. Müller), pourrait bien être celtique, car il se rapproche fort de divers noms géographiques de contrées et de populations celtiques mentionnés par les anciens : Λοῦγοι, *Lugii,* peuple de la Germanie, voisin des Helvicomes et qui paraît allié aux Celtes; Λοῦγοι, peuple de la Calédonie; *Liger,* la Loire, *Lugdunum,* etc.

Les Ligyens, qu'ils aient imposé leur nom aux populations qu'ils rencontrèrent au sud-est de la Gaule et au nord de l'Italie et avec lesquelles ils se fondirent, ou qu'ils aient reçu cette

appellation après s'être établis dans leur nouvelle patrie, n'en finirent pas moins par constituer une nation que leurs voisins ne confondaient pas avec les Celtes; mais, à l'origine, ils en formaient véritablement l'avant-garde; ils se mêlèrent à eux sur tant de points qu'il est une foule de leurs tribus que l'on peut tenir aussi bien pour celtes que pour ligures. Tel était notamment le cas pour les *Salluvii* ou *Salyes*. Aussi, le nom de Ligurie finit-il par faire place à celui de Celtique, quand il s'agissait de désigner le territoire de Marseille et la contrée qui s'étend entre le Rhône, la Durance et la Méditerranée.

Seules, certaines petites peuplades des Alpes et de l'Apennin, les *Deciates*, les *Oxybii* notamment, conservèrent leur indépendance; les plus barbares de ces tribus, celles que l'on désignait sous le nom de *Ligures Comati* ou *Capillati* (Plin. *Hist. nat.* III, 7), ne furent subjuguées par les Romains, qui avaient déjà, dès la fin du IIIe siècle avant notre ère, soumis les autres peuplades (Florus, II, 3), qu'en l'an 24 avant notre ère (Dion Cassius, LIV, 24).

C'est chez ces Ligures indépendants que durent se conserver davantage les habitudes et les traditions qui dataient des indigènes auxquels les Ligures-Celtes s'étaient mêlés, indigènes dont l'origine demeure inconnue et que l'on peut rattacher soit à la famille ibère, soit à la famille italique, aux Ombriens ou aux *Libui*. Mais, au commencement de notre ère, toute trace de l'idiome des Proto-Ligures était effacée et la langue de ces montagnards devait être le dialecte celtique des peuplades qui vivaient confondues avec eux. On a vu souvent les descendants d'anciennes populations aborigènes, comme cela eut lieu pour les Kurdes, pour les tribus du Mahreb, pour diverses tribus finnoises de la Russie, adopter l'idiome de leurs voisins plus puissants ou de la nation qui les avait assujettis.

A l'époque où Genua prenait son nom, où le Pô recevait son appellation de *Bodincus,* où s'élevaient les *oppida* d'Albium Ingaunum et d'Albium Intimilium, les indigènes de la Ligurie avaient déjà adopté, au moins dans les principaux cantons, la langue de leurs envahisseurs. descendus des Alpes et vraisemblablement originaires de l'Helvétie. Ce durent être des Proto-Helvètes qui imposèrent aux Alpes leur ancien nom d'*Albes,* devenu ensuite, sans doute, dans la bouche des Étrusques. *Alpes* : Τὰ γὰρ Ἄλπια καλεῖσθαι πρότερον Ἄλϐια, écrit Strabon (V. c. 5, p. 168, ed. C. Müller), forme dont l'origine helvético-ligure est confirmée par les noms d'*Albium,* d'*Alba Helviorum, Alba Augusta* (Aups), *Alba Pompeia.* Ce vocable, qui a laissé des traces dans deux dialectes néo-celtiques et dans une foule d'appellations géographiques, est incontestablement celtique; et, comme il était aussi ligure, il nous fournit une nouvelle preuve du celticisme de l'idiome des Ligyens[1] dès une haute antiquité. Ce sont sans doute les Sicules ou Sicano-Ligyens qui ont transporté ce même vocable en Italie.

En terminant ces considérations sur les Ligyens, je ferai remarquer qu'il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un peuple, établi sur le territoire où s'éleva Marseille, ait poussé une expédition jusqu'au cœur de l'Espagne. C'était là le propre des tribus celtiques, de se transporter parfois à de très-grandes distances. en quête d'un sol plus fertile et d'un séjour plus approprié à leurs besoins. César, au premier livre de ses *Commentaires,* nous montre ces mêmes Helvètes, dont les Ligures paraissent s'être détachés à l'origine, songeant à gagner le pays des Santons et à traverser toute la Gaule. Les noms que gardaient diverses populations de la Cisalpine, Cénomans, Lingons, Sénons, se retrouvent dans la Transalpine, portés par des peuples qui en étaient fort éloignés. On sait que les *Boii,* les

[1] Dans les langues germaniques, la racine *alb, alf, elf, elv* veut, au contraire, dire *eau, rivière.*

*Tectosages* se sont pareillement transportés à de grandes distances. Ils traînaient à leur suite, dans des chariots, leurs femmes, leurs enfants et leurs bagages. Ainsi doivent en avoir agi les Sicules, quand, repoussés par les Aborigènes et les Pélasges, ils s'avancèrent jusqu'en Sicile (Dionys. Hal. I, 22). L'expédition des Ségobrigiens en Espagne, que devaient suivre celles d'une foule d'autres tribus de même race, était donc conforme aux habitudes qui persistaient encore chez les Gaulois au temps de Jules César.

## LIVRES OFFERTS.

### SÉANCE DU VENDREDI 6 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

*The journal of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland*, vol. IX, part. 1.

*L'archiatrie romaine ou la médecine officielle dans l'empire romain. Suite de l'histoire de la profession médicale*, par M. le docteur Briau.

*Petite revue des bibliophiles dauphinois ou Correspondance entre tous les amateurs dauphinois qui ont quelque question à poser ou quelque curiosité à signaler* (Grenoble, 1869-1874, in-8°).

*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, t. I à VI (Bar-le-Duc, 1871 à 1876, in-8°).

M. Gaston Paris offre, au nom de M. Delboulle, un *Glossaire de la vallée d'Hyères, pour servir à l'intelligence du dialecte haut normand et à l'histoire de la vieille langue française* (Le Havre, 1876, in-8°). «M. Delboulle, professeur au lycée du Havre, a, dit-il, été attiré vers la philologie française par l'intérêt que lui a semblé offrir le patois de son pays natal. Il a étudié les méthodes de la science, encore hésitante sur bien des points, de nos origines linguistiques, en vue de les appliquer au champ restreint qu'il voulait exploiter. L'application qu'il en a faite se ressent encore en plus d'un point, comme il fallait s'y attendre, de l'inexpérience de l'auteur; il émet parfois des théories plus qu'aventureuses; il ne distingue pas toujours assez bien ce qui est neuf et important de ce qui est insignifiant et connu; mais, en résumé, son livre est d'une lecture fort agréable et d'une réelle utilité. Les rapprochements que l'auteur institue sans cesse entre le patois d'Yères et l'ancienne langue française n'ont pas la portée qu'il voudrait leur attribuer; mais ils contribuent à rendre son glossaire intéressant, en même temps qu'ils montrent chez lui une riche lecture. Ce qui vaut mieux, l'auteur excelle à saisir dans les formules pittoresques et les locutions imprévues la langue vivante du peuple. Ses exemples sont nombreux et bien choisis, et son vocabulaire vient s'ajouter avec honneur à ceux qui ont déjà été consacrés à la Normandie

et qui préparent le glossaire général du dialecte de cette grande province.»

M. Pavet de Courteille présente, au nom de M. de Sainte-Marie, une brochure intitulée : *Itinéraires en Herzégovine* (Paris, 1876, in-8°).

«Ce travail, dit M. Pavet de Courteille, contient une description géographique très-exacte de l'Herzégovine, dont l'intérieur est peu connu. L'auteur, prenant Mostar pour centre de ses opérations, a parcouru toute la province au sud, à l'est, au nord et à l'ouest, en ayant soin d'indiquer tout ce qui mérite d'être remarqué, sans oublier les inscriptions latines ou slaves. Il indique aussi l'itinéraire de Bosna-Seraï à Mostar; en outre il promet à l'Académie une ample provision d'inscriptions latines. Personne n'a oublié combien ses recherches en Afrique ont été fructueuses; tout nous fait espérer qu'elles ne le seront pas moins en Herzégovine.»

M. A. Regnier fait hommage, au nom de M. Senart, d'une *Note sur quelques termes buddhiques* (extrait du *Journal asiatique*).

«Cette note, où l'on retrouve, dit-il, le savoir et la sagacité dont M. Senart a fait preuve dans son *Essai sur la légende du Buddha,* est une discussion nette et sobre, qui, à l'occasion de quelques termes ramenés à leur vraie origine et à leur vraie forme, nous entr'ouvre, comme l'auteur le dit et a le droit de le dire, des échappées sur les premières couches du buddhisme ancien et vraiment populaire.

«Nous espérons que M. Senart, qui voit si bien la portée de ces analyses, ne s'arrêtera pas, dans cette voie, à ce premier pas.»

M. de Saulcy présente à l'Académie :

1° Les quatre rapports de M. Victor Guérin sur sa *Mission en Palestine, en 1875* (extraits des *Archives des Missions scientifiques et littéraires*).

2° Le recueil des *Notes et mémoires* publiés par M. Flouest, procureur général à la cour de Lyon, sur des fouilles effectuées par lui dans des sépultures gauloises (Lyon, 1877, in-8°).

Ces mémoires sont tous accompagnés de planches excellentes; M. de Saulcy signale, entre autres, une notice des plus curieuses sur une sépulture découverte sur les bords de l'étang de Valcarès, sépulture formée de deux moitiés d'amphore s'emboîtant. Elle est tout à fait semblable à celles que feu Mérimée avait observées en Corse, aux environs de Sartène.

M. Renan offre à l'Académie:

1° Au nom de M. Barbier de Meynard, professeur au Collége de France, une brochure intitulée: *La poésie persane* (Paris, 1877, in-12). C'est un coup d'œil général sur la poésie persane, esquisse tracée avec beaucoup de goût et de savoir.

2° Au nom de M. Philippe Berger, un rapport à M. l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale sur les nombreuses *inscriptions votives à Rabbath Tanith et à Baal-Hamon,* maintenant déposées à la Bibliothèque nationale, et dont l'intérêt sera très-grand pour l'archéologie et l'histoire, quand elles seront rapprochées et publiées.

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie le prospectus d'un journal littéraire illustré, écrit en arabe et incidemment en hindoustani, publié à Londres par le D[r] Sabunjie et intitulé *Annahlah,* «l'Abeille.» «Ce journal, qui est patronné par les principaux orientalistes anglais, paraît destiné, dit M. Garcin de Tassy, à avoir du succès, le rédacteur ayant déjà conduit pendant douze ans, en Orient, un journal du même genre. Celui-ci donnera un sommaire des événements contemporains, des articles sur des sujets scientifiques, littéraires et artistiques, sur les découvertes et les inventions importantes. Le numéro-prospectus contient des notices sur l'archéologie assyrienne et égyptienne, sur l'invention du téléphone, sur la géographie du fond de l'Océan, sur les plantes pétrifiées au pôle nord, etc. Les principales illustrations qu'on y trouve sont le portrait de la reine d'Angleterre et celui du sultan de Zanzibar.»

## SÉANCE DU VENDREDI 13 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. H. Weil, correspondant de l'Académie, les *Plaidoyers politiques de Démosthène,* texte grec. Première série : *Leptine, Midias, Ambassade, Couronne* (Paris, 1877, in-8°).

M. Egger présente à l'Académie plusieurs ouvrages dont l'origine seule a déjà de l'intérêt pour elle. Ce sont :

1° *Homélies sur les évangiles du dimanche et de toutes les fêtes de l'année,* par Theophanes Kerameus, évêque de Tauromenium en Sicile, au XII° siècle, publiées pour la première fois en 1604, à Paris, réimprimées plus correctement et plus complétement en un volume in-4° à Jérusalem, imprimerie du Saint-Sépulcre, 1860, par M. Gregorios Palamas, sous les auspices et par les ordres de M[gr] Cyrille, patriarche de Jérusalem.

2° *Hiérosolymies* ou Histoire abrégée de la ville sainte de Jérusalem, par l'archimandrite Gregorios Palamas (Jérusalem, imprimerie du Saint-Sépulcre, 1862, 1 vol. gr. in-8°). Ce livre est l'introduction, publiée à part, de l'*Histoire et description de la terre sainte,* par le patriarche Chrysanthes.

3° Un extrait du journal scientifique et littéraire *l'Homeros,* de Smyrne,

contenant le dessin et l'explication d'une matrice de poids antique, par M. Peppadopoulos Kerameus, directeur du musée de l'école évangélique de Smyrne, où ce précieux monument, récemment découvert à Tapaï (l'ancienne *Hypæpi*), est aujourd'hui conservé.

M. E. Desjardins offre, de la part de M. Auguste Mariette, un ouvrage intitulé : *Deir-el-Bahari, documents topographiques, historiques et ethnographiques recueillis dans ce temple pendant les fouilles exécutées par Auguste Mariette-Bey*. — Ouvrage publié sous les auspices de S. A. Ismaïl, khédive d'Égypte (1877; atlas de 16 pl. in-f°, et texte explicatif de 40 p. in-4°).

«La restitution du temple de Deir-el-Bahari, qui était situé au pied des escarpements rocheux inaccessibles qui séparent les quartiers de Thèbes (rive gauche) de la *Vallée des rois* (*Biban el-Moluk*), a été exécutée, dit M. Desjardins, par M. E. Brune (pl. 2 et 3 de l'Atlas). Les peintures décoratives découvertes par M. Mariette font le principal intérêt de cette publication; elles sont relatives à l'expédition faite sous la régente Hatasou, fille aînée de Thoutmès Ier, qui gouverna l'Égypte pendant la minorité de ses frères Thoutmès II et le célèbre Thoutmès III. Cette expédition a été faite au pays de Pount. Les navires de guerre traversent la mer Rouge; les détails les plus minutieux y sont figurés avec la plus scrupuleuse exactitude, à tel point que les différentes espèces de poissons qui se rencontrent dans la mer Rouge y sont figurées avec leurs caractères propres et distinctifs. Le pays de Pount subit les lois d'Hatasou et paye des tributs en nature et en métaux précieux. Or, on a reconnu parmi ces objets l'or, le lapis, la myrrhe; parmi les animaux, on y voit deux espèces de singes; il y a aussi des arbres que l'on transporte dans des paniers (l'Égypte en manquait). Les scènes principales ont été reproduites et exécutées avec le plus grand soin à la section égyptienne de l'Exposition de 1867 à Paris. M. Mariette avait communiqué à l'Académie les résultats de cette découverte, qui remonte à l'année 1860.

«Depuis lors, nous avons la connaissance des listes complètes des expéditions de Thoutmès sur les pylônes de Karnak, et ces listes géographiques ont permis à M. Mariette de déterminer la situation du pays de Pount, qui ne serait plus l'Arabie, mais le pays des Aromates de Ptolémée (côte des Somâls, entre le détroit de Bab-el-Mandeb et le cap Guardafui). On s'y rendait par mer.

«M. Maspero pense que, sans abandonner l'ancienne identification du pays de Pount avec l'Arabie, on pourrait croire que ce nom s'appliquait à la fois au pays des Aromates et à l'Arabie.»

M. G. Perrot présente, en son nom, un tirage à part de la *Revue archéologique,* contenant les notes qu'il a lues devant l'Académie sur des *inscriptions trouvées en Asie Mineure et en Syrie.* Il a voulu prendre cette occasion pour rendre témoignage aux savants voyageurs qui ont recueilli et lui ont communiqué ces inscriptions, MM. Carabella, Choisy et Auguste Martin, lieutenant de vaisseau.

M. Miller offre à l'Académie, de la part de M. Sakkelion, un extrait du *Bulletin de correspondance hellénique,* extrait intitulé: Ἐκ τῶν ἀνεκδότων τῆς πατμιακῆς βιβλιοθήκης. «Ce bulletin, dit-il, est un recueil mensuel très-important qui est publié à Athènes depuis le commencement de la présente année. Non-seulement il tient le lecteur au courant des découvertes archéologiques et épigraphiques, mais encore il donne des textes grecs inédits : telles sont les scolies sur Démosthène et Eschine que M. Sakkelion a extraites d'un manuscrit de la bibliothèque de Patmos et qui ont paru dans les premiers numéros du Bulletin. C'est un tirage à part de ces scolies que nous avons sous les yeux. Le manuscrit d'où elles ont été extraites paraît être de la fin du xᵉ siècle, suivant le fac-simile qui les accompagne. Après une description de ce manuscrit et quelques observations paléographiques, l'éditeur en donne le contenu exact. Outre une chaîne des Pères sur les Épîtres de saint Paul, on y trouve un certain nombre d'opuscules de différents genres. Les scolies en question sont intitulées λέξεις. Elles rappellent en partie celles qu'on connaissait déjà, mais elles offrent cependant quelques citations nouvelles empruntées aux orateurs attiques. C'est donc un véritable service que le savant éditeur a rendu à la littérature classique. Nous regrettons seulement qu'il ait été si sobre de notes et qu'il ait négligé un travail de comparaison très-usité en pareil cas. Nous citerons entre autres les célèbres lexiques publiés dans le premier volume des *Anecdota* de Bekker. M. Sakkelion y aurait trouvé de très-utiles rapprochements et les moyens d'améliorer et même de compléter le texte qu'il vient de nous donner. Du reste, nous savons qu'un habile philologue d'Athènes doit publier, dans le prochain numéro du Bulletin, des corrections sur ces scolies.»

SÉANCE DU VENDREDI 20 AVRIL.

M. de Witte offre à l'Académie, en son nom et au nom de M. Fr. Lenormant, la 1ʳᵉ livraison (année 1877) de la *Gazette archéologique* (Paris, in-4°).

Sont encore offerts :

*Malebranche et la théorie des couleurs*, par M. Georges Lechalas (Rouen, 1877, broch. in-18).

*Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg* (année 1876 ; Luxembourg, in-8°).

M. de Saulcy présente, au nom de M. Clermont-Ganneau, un mémoire, extrait de la *Revue archéologique*, sur *Gomorrhe, Ségor et les filles de Lot.*

M. de Wailly offre, au nom de M. H. Jadart, une brochure intitulée : *Robert de Sorbon ; essai sur son origine, sa vie, ses écrits* (Reims, 1877, in-8°).

M. Girard fait hommage, au nom de M. Foucart, d'une dissertation sur *l'authenticité de la loi d'Évégoros* (extrait de la *Revue de philologie*, Paris, 1877, in-8°).

«Ce travail épigraphique a, dit-il, une grande importance pour l'histoire littéraire et pour l'étude des mœurs religieuses de l'Attique. Il se rattache d'abord à la question générale de l'authenticité des pièces insérées dans les discours. Sur l'autorité de Westermann, on regardait généralement la loi d'Évégoros, citée dans la *Midienne*, comme apocryphe. M. Foucart a prouvé qu'elle est authentique, ou du moins que le scoliaste qui a mis cette pièce dans le discours de Démosthène, avait sous les yeux le texte même de la loi. Le principal argument de Westermann consistait dans l'importance exagérée donnée aux Dionysies du Pirée. M. Foucart ruine complétement cet argument, en prouvant avec évidence, par des inscriptions, que les Dionysies du Pirée n'étaient pas seulement les fêtes particulières d'un dème, mais, au contraire, des fêtes de l'État, célébrées avec une grande pompe. Il montre que la principale objection pouvait venir d'une autre partie du texte, dont on n'avait pas reconnu jusqu'ici toutes les difficultés et qui avait été mal interprétée. A cette interprétation évidemment erronée il substitue une hypothèse au moins très-vraisemblable. On peut regarder comme démontré que nous possédons, au moins en partie, la loi d'Évégoros. Ce résultat est acquis, grâce à l'érudition si complète de M. Foucart, et à sa méthode si sûre et si pénétrante. On pourra désormais se servir avec sécurité de ce texte, pour essayer d'éclairer des points obscurs qui se rapportent à l'étude de la tragédie et de la comédie athéniennes.»

M. Delisle offre, au nom de M. l'abbé Ulysse Chevalier, la première livraison du *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, publié par la Société bibliographique (Paris, 1877, gr. in-8°).

«Ce répertoire, dit M. Delisle, sera divisé en trois volumes : le pre-

mier contiendra une liste des personnages historiques du moyen âge, avec l'indication des travaux dont chacun d'eux a été l'objet; — le deuxième sera une nomenclature géographique, dans laquelle on trouvera, pour chaque nom, un renvoi aux textes à consulter; — le troisième, plus particulièrement bibliographique, présentera le tableau des écrits que nous ont laissés les auteurs du moyen âge et des éditions qui en ont été publiées.

« Le cadre est immense; mais l'obstination au travail de M. l'abbé Chevalier est telle qu'on peut annoncer qu'il sera bien rempli.

« Les cahiers que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie comprennent, continue M. Delisle, la première livraison de la partie biographique, embrassant les trois premières lettres de l'alphabet. C'en est assez pour apprécier dès maintenant le mérite du travail et les services qu'on peut lui demander. Je ne sais pas si un dépouillement aussi considérable a jamais été entrepris, et si le luxe des citations a jamais été porté aussi loin. M. l'abbé Chevalier a fait ce qui était humainement possible pour être complet; il aurait même pu sacrifier une partie de ses notes, et s'épargner beaucoup de renvois, qui, dans la pratique, seront reconnus inutiles. Le seul reproche sérieux qu'on puisse lui adresser, c'est d'avoir réuni un tel nombre d'indications que, malgré la commodité d'un classement alphabétique rigoureux, la richesse du répertoire embarrassera et découragera beaucoup de lecteurs. Ce défaut, dont ne se plaindront pas les personnes familiarisées avec la bibliographie, n'empêchera pas l'œuvre de M. l'abbé Chevalier de devenir un livre classique auquel les historiens devront journellement recourir. »

M. Delisle offre encore:

1° Au nom de M. Cortambert: *Rapport sur les villes mortes du golfe de Lyon*, par M. Ch. Lenthéric (Paris, 1877, broch. in-8°).

2° Au nom de M. Léon Palustre: *Adam, mystère du XII° siècle*, texte critique accompagné d'une traduction (Paris, 1877, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 27 AVRIL.

M. de Saulcy fait hommage, au nom de M. Rey, d'une brochure intitulée: *Recherches géographiques et historiques sur la domination des Latins en Orient, accompagnées de textes inédits ou peu connus du XII° au XIV° siècle* (Paris, 1877, in-8°).

M. Perrot présente au nom de M. Müntz trois brochures qui se rattachent à des études sur l'histoire de l'art en Italie, au moyen âge et dans le siècle

de la Renaissance. «L'Académie, dit-il, a déjà entendu parler des travaux de M. Müntz par les deux derniers rapporteurs de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome; elle a dans les essais qui lui sont présentés aujourd'hui la preuve que M. Müntz, de retour en France, continue à mettre en œuvre les matériaux si riches et si variés qu'il a recueillis pendant un séjour de trois ans en Italie.

«Voici les titres de ces trois brochures extraites de la *Revue archéologique* et de la *Gazette des Beaux-Arts :*

«1° *Les monuments antiques de Rome, au xv<sup>e</sup> siècle* (*Revue archéologique*).

«2° *La Renaissance à la cour des Papes :*

«I. *L'héritage de Nicolas V.*

«II. *Les collections du cardinal Pierre Barbo (Paul II)* (*Gazette des Beaux-Arts*).

«Cette dernière étude surtout est des plus curieuses; elle nous donne des détails tout à fait nouveaux sur la première grande collection d'objets d'art qui ait été formée à Rome au xv<sup>e</sup> siècle, collection dont doivent avoir fait partie un certain nombre de monuments qui ornent aujourd'hui les musées de Rome. L'essai se termine par une analyse d'un inventaire très-détaillé qui a été dressé de cette collection en 1457, inventaire que M. Müntz a eu la patience de copier tout entier dans les archives d'État de Rome et dont il prépare la publication intégrale en l'accompagnant des notes et des commentaires qu'elle semble exiger.»

M. Alfred Maury offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le docteur A. Corlieu, un ouvrage intitulé : *L'ancienne Faculté de médecine de Paris.*

«On trouve dans ce livre, dit M. Maury, un substantiel aperçu de l'organisation de l'ancienne faculté de médecine de Paris qui constitua un corps enseignant à part à dater de 1281. Des chapitres spéciaux sont consacrés au tableau des philiatres ou étudiants, à ce qui touche aux examens et aux grades, aux professeurs et au doyen, aux diverses classes de personnes de l'art, médecins, chirurgiens, barbiers, apothicaires, sages-femmes, à la Chambre royale et à la Société royale de médecine, au budget de la faculté et aux statuts.

«Le livre de M. le docteur Corlieu nous fournit des détails neufs et importants pour la connaissance d'une des branches de l'ancienne Université de Paris. L'auteur, bibliothécaire-adjoint de la faculté de médecine, a eu à sa disposition des matériaux qui lui ont permis de traiter pertinemment son sujet.

« L'histoire de la faculté de médecine de Paris, à raison de l'éclat qu'a jeté cette école médicale, appartient à l'histoire de notre enseignement public et à ce titre elle intéresse les études que représente l'Académie des inscriptions. Nous ne pouvons que nous applaudir de la voir traitée par un écrivain aussi consciencieux et aussi zélé que M. le Dr Corlieu. »

Sont encore offerts :

*Albon et le concile d'Épaone. Notice sur le lieu où fut tenu ce concile en l'an 517,* par M. de Rivoire de la Batie (Vienne, 1877, in-8°).

*Vocabulaire des symboles et des attributs employés dans l'iconographie chrétienne,* par M. l'abbé J. Corblet (Paris, 1877, in-8°).

*Chr. M. Fraehne. Opusculorum postumorum pars secunda, adnotationes in varia opera numismatica continens,* edidit B. Dorn (Pétropole, 1877, in-8°).

*Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino* (Rome-Turin-Florence, 1877, in-8°).

*Inscriptiones atticæ ætatis quæ est inter Euclidis annum et Augusti tempora, consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borussicæ,* edidit Ulricus Koehler. *Pars prior decreta continens* (Berlin, 1877, in-folio).

## SÉANCE DU VENDREDI 4 MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants qui lui sont offerts :

*Répertoire talmudique, ou recueil des noms et des choses mentionnées dans les livres rabbiniques,* par feu David Cahen, grand rabbin de Marseille, publié par M. Oury Cahen, de Lyon, et annoté par M. Wogue, professeur de théologie au séminaire rabbinique de Paris (entièrement en hébreu).

*Coutumes du pays et duché de Brabant. Quartier d'Anvers.* Tome VI. *Coutumes de Santhoven, de Turnhout et de Rumpst,* par M. de Longé (Bruxelles, 1877, in-4°).

*Recueil des lois, décrets et arrêtés concernant les colonies.* Tome Ier (Paris, 1877, gr. in-8°).

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie, de la part de M. Edward H. Palmer, professeur d'arabe à l'université de Cambridge, le tome II de sa belle édition du *Diwan* ou *Recueil des poëmes de Béha eddin Zohéir* (Cambridge, 1877, in-4°).

« Le premier volume, dit-il, contenait le texte de ces poëmes écrits dans le xiiie siècle et pleins d'allusions intéressantes sur les événements du

temps. Celui-ci en contient la traduction en vers anglais remarquables par la fidélité et l'élégance. C'est d'ailleurs la première fois que les œuvres entières d'un poëte arabe sont traduites en anglais.

« Après une préface dans laquelle M. Palmer mentionne modestement l'assistance que lui ont prêtée pour les passages les plus difficiles Rizk Allah Hassoun Effendi et Abdallah Marrasch, de Paris, il donne la traduction anglaise de l'excellente introduction écrite en arabe dont il avait enrichi le premier volume de l'ouvrage. Puis vient un mémoire biographique tiré d'Ibn Khallican sur l'auteur des poëmes dont il s'agit, et enfin la traduction des poëmes eux-mêmes. Ces poëmes, comme ceux de Hafiz, ne sont pas toujours d'une stricte orthodoxie. L'amour et le vin y sont souvent célébrés; mais on y trouve aussi des vers sur des sujets de tout genre, à la fois instructifs ou amusants et quelquefois satiriques. La traduction reproduit avec bonheur l'esprit vif et caustique de l'original, ce qui la rend fort agréable à lire, même pour ceux qui ne peuvent la comparer au texte; et les notes qui l'accompagnent expliquent tout ce qui pourrait les embarrasser. »

M. Garcin de Tassy offre aussi de la part de M. le professeur Vullers, de l'université de Giessen, le troisième fascicule du tome premier de son édition in-8° de la grande épopée persane intitulée *Schâh-nâmeh* « le livre royal » dont il a eu l'honneur d'offrir à l'Académie les deux premiers fascicules. Celui-ci va de la page 289 à la page 432 et, comme dans les précédents, le texte y est accompagné de variantes et de notes critiques et explicatives. On voit que le savant orientaliste poursuit énergiquement sa laborieuse entreprise et tout fait espérer qu'il mènera à bonne fin ce travail qui fait le plus grand honneur à sa patiente érudition.

M. Miller offre un travail imprimé de M. le baron d'Avril, lequel a été lu il y a un an, intitulé : *Mémoire sur la langue, le rite et l'alphabet attribués aux apôtres slaves du IX<sup></sup>e siècle* (Paris, 1877, broch. in-8°). L'auteur y a mentionné les résultats d'une étude récente de M. Srez-newski, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg, sur le manuscrit glagolitique de Kiev, qui contient, en langue slavonne, les *propres* de plusieurs messes romaines.

La mise au jour de ce manuscrit, qui paraît être des plus anciens, vient à l'appui de l'opinion soutenue par M. d'Avril sur le rite suivi par les SS. Cyrille et Méthode.

SÉANCE DU VENDREDI 11 MAI.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie les *Chartes de la famille de Reinach déposées aux archives du grand-duché de Luxembourg* (années 1221 à 1455; n[os] 1 à 1673). 1[er] fascicule (Luxembourg, 1877, in-8°).

M. DE LONGPÉRIER offre, de la part de l'auteur, M. François Lenormant, deux volumes intitulés :

1° *Les syllabaires cunéiformes*, édition critique, classée pour la première fois méthodiquement et précédée d'une introduction sur la nature de ces documents (Paris, 1877, in-8°).

2° *Étude sur quelques parties des syllabaires cunéiformes. Essai de philologie accadienne et assyrienne* (Paris, 1877, in-8°).

« M. Lenormant, dit M. de Longpérier, a revu avec le plus grand soin, et une intelligence toujours croissante du sujet, les textes imprimés sur briques qui fournissent les listes de caractères accompagnés de leur transcription. Il a, en quelque sorte, épuré ces documents par un examen comparatif, et les présente au public qui désire étudier les textes, sans cependant avoir la faculté du déchiffrement matériel. On doit reconnaître que le syllabaire de M. Lenormant constitue un élément de travail on ne peut plus utile, un nouveau titre à la gratitude des philologues. »

M. DE LONGPÉRIER présente en outre : 1° de la part du directeur, M. Amédée de Caix, un nouveau fascicule de sa publication intitulée : *Le musée archéologique* (Paris, 1877, in-4°), Ce cahier contient, entre autres choses, un article remarquable de M. Anatole de Barthélemy sur le dieu gaulois *Taranis;* un *Recueil de bulles byzantines inédites* par M. Schlumberger, et une dissertation très-intéressante sur *un bas-relief de Mino da Fiesole* par M. Courajod.

2° Au nom de M. le comte Giancarlo Conestabile, correspondant de l'Académie, un article sur un *anneau d'argent étrusque* portant une inscription dans laquelle on lit, avec le titre de *Lucumon*, un second mot VALISC ou VALISIC qui donne lieu à diverses interprétations de la part de MM. Conestabile, Fabretti et Gamurrini.

M. JOURDAIN fait hommage à l'Académie, au nom de M. Th. Ducrocq, professeur de droit administratif à la faculté de droit de Poitiers, d'un mémoire sur un *denier gaulois inédit à la légende Giamilos*. « Ce denier, dit-il, a été trouvé à Vernon, département de la Vienne, vers la fin de l'année dernière, sur l'emplacement même où avaient été découvertes en

1874 environ 2,500 pièces de monnaies d'argent romaines, consulaires et gauloises. Ce qui fait le prix de cette trouvaille, c'est l'extrême rareté en même temps que la belle conservation du denier dont il s'agit; on n'en connaît qu'un seul exemplaire du même métal, lequel a appartenu à notre éminent confrère M. de Saulcy, et se trouve aujourd'hui déposé au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. M. Ducrocq croit pouvoir fixer l'émission de ce denier à une époque antérieure à l'année 44 av. J. C.; il suppose que le lieu de fabrication doit être recherché au sud-ouest de la Gaule, dans le voisinage des Pyrénées. Le revers offre en effet l'image d'un cavalier portant un rameau, ce qui semble dénoter une origine celtibérienne.»

M. L. Renier offre, de la part de M. Saglio, le 5e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (Paris, 1877, in-4°). Ce fascicule confirme l'opinion qu'il a déjà exprimée sur cet ouvrage, à savoir que c'est le meilleur dictionnaire d'antiquités grecques et romaines qui ait été publié jusqu'ici.

M. L. Delisle fait hommage, au nom de M. J. Tessier, d'un volume intitulé: *Le chevalier de Jant. Relations de la France avec le Portugal au temps de Mazarin* (Paris, 1877, in-8°).

«Dans ce livre, dit-il, M. Tessier nous donne une page importante de l'histoire diplomatique des premières années du règne de Louis XIV. Il en a puisé les éléments dans les dépêches du chevalier de Jant, que Mazarin envoya en 1655 à la cour de Lisbonne. Cet ambassadeur a pris soin de mettre en ordre les différentes pièces de sa correspondance; il en a formé un recueil, dont un exemplaire, destiné au roi, se conserve à la Bibliothèque nationale et dont un autre exemplaire, relié pour le cardinal de Mazarin, a été trouvé par M. Tessier chez un libraire de Caen. Le texte même du recueil a été publié par M. Tessier, qui l'a fait précéder d'une introduction étendue sur les relations de la France avec le Portugal au milieu du XVIIe siècle.»

### SÉANCE DU VENDREDI 18 MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le 1er fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie*. Année 1877. Janvier-mars (Paris, in-8°).

M. Garcin de Tassy fait hommage de la 7e partie du nouveau *dictionnaire hindoustani-anglais*, par M. Fallon (Londres, 1877, in-8°).

M. de Saulcy offre en son nom une brochure intitulée : *Recherches sur*

*les monnaies du système flamand frappées à Tournai au nom du roi Charles VII* (Paris, 1877, in-8°).

M. Alfred Neymarck adresse à l'Académie un ouvrage en deux volumes intitulé : *Colbert et son temps* (Paris, 1877, in-8°).

M. L. Delisle fait hommage, au nom de M. Louis de la Trémoille, de deux ouvrages intitulés : le premier, *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de la Trémoille, pendant la guerre de Bretagne, 1488* (Paris, 1875, gr. in-8°); le second, *Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques* (Paris, 1877, in-f°).

«M. le duc de la Trémoille, dit-il, possède les plus riches archives de famille qui subsistent en France depuis la Révolution. Il ne recule devant aucun sacrifice, devant aucun travail, pour les mettre en ordre, pour en assurer la conservation, pour en combler les lacunes. Mais il ne jouit pas en égoïste d'un trésor qu'il est si digne de posséder. En dehors des libérales communications qu'il a faites à tant d'éditeurs de textes historiques et littéraires, il a résolu de porter lui-même à la connaissance du public plusieurs séries de documents, choisis dans les cartons de son chartrier. A cette pensée nous devons les deux volumes dont il fait aujourd'hui hommage à l'Académie et qui prouvent que l'éditeur était parfaitement préparé à sa tâche.

«L'un, le gros volume in-folio, est un recueil de plus de 400 lettres dont les plus anciennes datent de la seconde moitié du XIV<sup></sup>e siècle. Sous le nom de chacun de ses ancêtres, à partir de Guy VI, mort en 1398, en revenant de l'expédition de Nicopolis, M. de la Trémoille a groupé un choix de lettres qui nous font pénétrer dans l'histoire intime de la maison, et dont beaucoup se rattachent aux événements les plus considérables de l'histoire de France pendant plus de quatre siècles. C'est un véritable monument élevé à la gloire d'une famille, sans que la critique la plus sévère puisse y signaler les inconvénients qui semblent inhérents aux compilations généalogiques. Les pièces originales s'y présentent dans toute leur sincérité, sans discours et sans commentaires; à peine sont-elles reliées les unes aux autres par quelques lignes d'avertissement, dans lesquelles sont rappelés les noms et les dates indispensables pour faciliter l'intelligence des textes. Ce volume, qui se recommande à l'attention des littérateurs aussi bien qu'à celle des historiens, donne une juste idée de l'étendue et de la variété des ressources que le chartrier de Thouars offre à la curiosité et à l'érudition.

«L'autre publication de M. le duc de la Trémoille embrasse un champ beaucoup plus restreint. C'est la collection complète des lettres que le

chartrier de Thouars contient sur la guerre de Bretagne de l'année 1488, guerre dont la direction fut confiée à Louis de la Trémoille. Il n'y en a pas moins de 236, toutes du plus vif intérêt, toutes de la plus grande nouveauté. Les principales sont émanées de Charles VIII, de la régente Anne de France, du sire de Beaujeu et de l'amiral de Graville. Les lettres de Charles VIII sont particulièrement remarquables et complètent de la façon la plus heureuse les renseignements que nous possédions sur le caractère et l'esprit de ce prince. Grâce au recueil de M. le duc de la Trémoille, nous suivons, jour par jour, quelquefois heure par heure, l'histoire d'un des plus importants épisodes du règne de Charles VIII, dont beaucoup de détails étaient tout à fait inconnus.

«Je ne parle pas, ajoute M. Delisle, des soins apportés à l'édition des deux volumes que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie. La correction des textes, l'exactitude des dates et l'ampleur des tables ne sont pas moins à louer que le luxe du papier et la beauté de l'impression.»

SÉANCE DU VENDREDI 25 MAI.

Il est adressé à l'Académie un numéro d'un journal grec intitulé: ΙΩΑΝΝΙΝΑ (27 avril 1877) contenant des inscriptions inédites.

M. Egger présente :

1° Au nom de M. Beywater un volume intitulé : *Heracliti Ephesii reliquiæ* (Oxford, 1877, in-8°). «C'est le recueil le plus complet et le plus exact qui ait paru jusqu'ici des fragments d'Héraclite et des témoignages relatifs soit à la personne, soit aux écrits de ce célèbre philosophe. D'accord avec M. Thurot (*Revue critique* du 27 avril dernier), sur le témoignage duquel j'aime à m'appuyer, je reconnais dans ce travail, ajoute M. Egger, tous les caractères d'une érudition solide et d'une critique judicieuse.»

2° Au nom de M. Benlœw, doyen de la faculté des lettres de Dijon : *La Grèce avant les Grecs. Étude linguistique et ethnographique. Pélasges, Lélèges, Sémites et Ioniens* (Dijon-Paris, 1877, in-8°). «C'est, dit M. Egger, le fruit de recherches très-étendues et d'un effort de critique souvent trop hardie, mais souvent heureuse, pour éclairer les origines de l'hellénisme et les premières périodes de son histoire; les Albanais et leur langue, considérés comme les plus anciens représentants, dans l'Europe centrale, des races et des langues qui ont précédé l'hellénisme, sont l'objet plus spécial du travail de M. Benlœw, et pour approfondir cette étude il a réuni plus de documents qu'aucun savant français n'en

a eus jusqu'ici à sa disposition. Cela seul, sans parler d'autres mérites, suffirait pour recommander l'ouvrage du savant philologue à toutes les personnes qui s'occupent de linguistique et d'ethnographie.»

M. de Saulcy fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Arthur Rhoné, du livre intitulé: *L'Égypte à petites journées.* «C'est, dit-il, le premier volume d'un ouvrage destiné à jouir de la plus grande faveur. Outre qu'il est parfaitement écrit, il est pour tous ceux qui ont visité l'Égypte d'une exactitude qui fait grand honneur à l'esprit observateur de M. Rhoné. Ce livre a de plus le mérite de mettre en lumière les splendides découvertes de M. Mariette et de raconter les étranges péripéties qu'a traversées la recherche et la mise au jour du fameux Sérapéum de Memphis. Les appendices ne sont pas moins intéressants que la narration du voyage. Ils contiennent: 1° un excellent aperçu de la religion égyptienne; 2° un résumé de l'histoire de la vallée du Nil, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Nombre de très-jolies gravures ornent le texte; et en résumé l'ouvrage de M. Arthur Rhoné est d'une lecture attrayante et qu'on ne quitte plus dès qu'on l'a commencée.»

M. de Wailly offre au nom de l'auteur, M. Gustave de Wailly, une traduction en vers français de l'*Énéide* (deux vol. in-12, Paris, Didot, 1877). «Les liens de parenté et d'amitié qui m'unissent à l'auteur sont trop étroits, dit M. de Wailly, pour que je puisse porter sur cet ouvrage un jugement tout à fait impartial. J'espère cependant ne pas me tromper en disant que la parfaite intelligence de la latinité de Virgile et le vif sentiment de sa poésie sont deux qualités qui recommandent et caractérisent cette traduction. En 1875, l'Académie française a récompensé ce travail alors inachevé; c'est ce qui a déterminé l'auteur à le compléter, et ce qui l'encourage à en faire hommage à notre Compagnie.»

M. Jourdain présente à l'Académie un nouvel ouvrage que M. Fialon, professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres de Grenoble, vient de publier sous ce titre: *Saint Athanase; étude littéraire, suivie de l'apologie à l'empereur Constance et de l'apologie de sa fuite* (Paris, 1877, in-8°). «Nous devons déjà, dit-il, à la plume savante et exercée de M. Fialon une *Étude historique et littéraire sur saint Basile,* que l'Académie française a couronnée il y a peu d'années. L'auteur était donc préparé par ses recherches antérieures à représenter, en parfaite connaissance de cause, cette grande figure de l'intrépide archevêque d'Alexandrie, sous les coups duquel succomba l'arianisme. M. Fialon a embrassé toutes les parties de son sujet. Après avoir retracé, d'après les meilleures sources, le mouvement philosophique et religieux dont l'Égypte, et en

particulier Alexandrie, étaient devenues le centre, il raconte la naissance de l'arianisme, les premières luttes qu'il suscita, la part que saint Athanase prit à ces luttes, l'indomptable énergie déployée par ce grand évêque, la persécution qu'il endura, ses nombreux exils, sa retraite dans un désert et son retour victorieux. L'ouvrage se termine par la traduction de deux écrits de saint Athanase. Même après le brillant tableau que M. Villemain a tracé de l'éloquence chrétienne au IVe siècle, et le beau livre de M. le duc de Broglie sur l'histoire de l'Église à la même époque, l'ouvrage de M. Fialon, composé avec soin, écrit avec élégance, offre un sérieux intérêt et méritait d'être signalé à l'attention de l'Académie. »

M. Ernest Desjardins offre, de la part de M. A. Luchaire, agrégé et docteur de l'Université, sa thèse latine intitulée : *De lingua aquitanica*, in-8°, 1877. L'auteur y a consigné, en peu de pages, le résultat de ses études personnelles sur la langue basque, qu'il sait bien, et sur le pays basque, qu'il connaît parfaitement pour l'avoir habité et parcouru. Dans les quatre parties de son travail, il recherche d'abord ce que l'on peut savoir de certain, — d'après les textes classiques et les monuments épigraphiques, — sur la langue des anciens Aquitains, c'est-à-dire des Ibères ; il compare, bien entendu, les noms géographiques et les noms d'hommes que nous révèlent ces documents anciens avec les formes modernes fournies par le vocabulaire euskarien dans ses différents dialectes : basque, biscayen, guipuzcoan, labourdin et bas navarrais. Dans la seconde partie, M. Luchaire compare la langue basque avec le dialecte gascon actuel. Dans la troisième, il examine les emprunts faits à la langue latine et au gascon par le vocabulaire basque, et réciproquement les emprunts faits au basque par le gascon. Dans la quatrième, il dresse une liste des appellations géographiques les plus usitées dans cette région des Pyrénées et il en détermine le sens. Dans sa conclusion enfin, il estime que les mots d'origine basque qui se rencontrent dans les dialectes gascons, que les noms géographiques basques qui désignent encore aujourd'hui tant de localités des montagnes de la Gascogne, que ceux des peuples et des lieux anciens de ce même pays, enfin que les témoignages des auteurs classiques prouvent que la nation et la langue des Ibères s'étendaient plus loin au nord que le pays basque et qu'elles embrassaient toute l'Aquitaine cisgarumnienne. Ainsi le système de Guillaume de Humboldt, — qui ne pouvait avoir que la valeur d'une hypothèse et n'était que le résultat d'une sorte d'intuition scientifique, dans un temps où la phonétique n'existait pas, où les lois et les procédés tout modernes de la linguistique n'étaient pas fixés, — loin de devoir être abandonné,

reçoit de l'application de cette science nouvelle une sorte de confirmation.

M. Renan fait hommage, au nom de M. Barbier de Meynard, d'une traduction du traité de Gazzali intitulé *Le préservatif de l'erreur,* opuscule capital, contenant le récit des variations philosophiques de l'auteur, et expliquant comment, après avoir essayé toutes les sectes et en avoir reconnu les erreurs, il a conclu au scepticisme et a cherché dans le mysticisme des soufis l'étourdissement de sa pensée. Ce traité n'était connu jusqu'ici que par une édition imparfaite.

M. Renan offre encore, de la part de M. Schœbel, une brochure intitulée : *La légende du Juif errant.* Essai plein d'érudition, souvent de sagacité, bien que certains rapprochements puissent paraître douteux (Paris, 1877, in-8°).

M. Delisle présente, de la part de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, une brochure ayant pour titre : *Notes et documents pour servir à la biographie de Christophe et de François de Foix-Candalle, évêques d'Aire* (Paris-Bordeaux, 1877, in-8°).

«Dans cette étude, M. Tamisey de Larroque, dit M. Delisle, a réuni beaucoup de détails nouveaux sur deux personnages qui tiennent une place honorable dans l'histoire ecclésiastique et littéraire du xvi° siècle et dont les notices étaient assez incomplètes dans le *Gallia christiana* et dans les biographies. Suivant son habitude, M. Tamisey de Larroque a publié, d'après les originaux, plusieurs lettres qui suffiraient pour appeler l'attention des érudits sur l'opuscule offert à l'Académie.»

Est encore offert à l'Académie :

*Salomon et ses successeurs, solution d'un problème chronologique*, par M. J. Oppert (Paris, 1877, in-8°).

### SÉANCE DU VENDREDI 1er JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

*Les Pensées de Blaise Pascal,* texte revu sur le manuscrit autographe, avec une préface et des notes, par M. Aug. Molinier, t. Ier (Paris, 1877, in-8°).

*La circulation monétaire et la banque d'Espagne* (brochure anonyme, Madrid, 1877, in-8°).

*Recherches sur les calendriers ecclésiastiques,* par le R. P. V. de Buck (Bruxelles, 1877, broch. in-8°).

*Le R. P. Victor de Buck, bollandiste de la Compagnie de Jésus.* Notice nécrologique extraite des précis historiques (Bruxelles, 1876, in-8°.

M. DE ROZIÈRE offre à l'Académie, au nom de M. Beautemps-Beaupré, un volume intitulé: *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1877, in-8°, t. I).

«M. Beautemps-Beaupré, vice-président du tribunal de la Seine, a entrepris, dit M. de Rozière, de réunir tous les monuments du droit des anciennes provinces d'Anjou et du Maine antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle. Le premier volume de cette importante collection, qui n'en contiendra pas moins de six, renferme : 1° la compilation d'*Usages*, qui remonte, selon toute vraisemblance, à la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle; 2° la *Coutume*, qui a passé presque tout entière dans le premier livre des *Établissements* de saint Louis; 3° la *Coutume glosée* de 1385; 4° les *Corrections et abréviations* de 1391; 5° la *Coutume* en 16 livres de 1411. — Les deux volumes suivants contiendront les différentes réformes publiées dans le cours du XV<sup>e</sup> siècle, la compilation de Claude Liger et les *Stilles.* Les tomes IV, V et VI doivent renfermer un choix de chartes émanées, soit des comtes d'Anjou, soit de particuliers, destinées à éclairer l'ensemble du droit public et privé de la province.

«L'entreprise de M. Beautemps-Beaupré, ajoute M. de Rozière, mérite d'autant mieux les encouragements de l'Académie, que personne jusqu'ici n'avait encore eu le courage de réunir en collection tous les monuments juridiques d'une de nos anciennes provinces, et que, le jour où un semblable travail aurait été exécuté pour chacune d'elles, l'histoire du droit français pourrait être considérée, sinon comme terminée, du moins comme bien avancée.»

SÉANCE DU VENDREDI 8 JUIN.

M. RENAN présente à l'Académie un tableau complet des *alphabets sémitiques* (*semitische Schriftafel*) par M. Euting, paléographe des plus habiles et d'une main très-exercée. M. Renan fait remarquer l'intérêt de ces études paléographiques pour la critique des anciens textes hébreux. «Les fautes qui, dit-il, déparent ces textes ont été, d'ordinaire, commises dans des manuscrits déjà écrits dans un alphabet araméen. Le seul moyen de les corriger est de se représenter les textes tels qu'ils devaient se trouver dans cet alphabet araméen, afin de se rendre compte des lettres qui ont pu prêter à des confusions.»

M. MILLER offre à l'Académie, de la part de l'auteur, un ouvrage in-

titulé : *Recueil de poëmes historiques en grec vulgaire relatifs à la Turquie et aux Principautés Danubiennes*, publiés, traduits et annotés par M. Émile Legrand, suppléant à l'École nationale des langues orientales vivantes (Paris, 1877, gr. in-8°).

« L'éditeur, déjà connu avantageusement par d'importantes publications du même genre, dit M. Miller, essaye de démontrer, dans son introduction, combien est nécessaire aux hellénistes l'étude de la langue grecque vulgaire. Il apporte des exemples à l'appui de son affirmation. Il parle ensuite de la nécessité de régulariser l'orthographe de cette langue trop longtemps laissée au caprice de chacun, et il termine par un petit traité sur cette question importante.

« Le volume se compose de sept poëmes, dont voici les titres :

« 1° Mort de Michel Cantacuzène (1578).

« 2° Exploits de Michel le Brave, voïvode de Valachie (1592-1601).

« 3° Histoire de la juive Marcada (1667).

« 4° Histoire de Georges Stavrakoglou (1765).

« 5° Révolte des Sfakiotes (île de Crète), en 1770.

« 6° Révolte des Sfakiotes contre Alidakis, en 1772.

« 7° L'enfant crucifié par les juifs (1762).

« Chacun de ces poëmes est précédé d'une notice littéraire et historique. La partie bibliographique a été aussi très-soignée.

« Enfin le livre se termine par un glossaire très-détaillé de tous les mots qui ne figurent pas dans les lexiques de Somavera et de Byzantios.

« Ce volume est le cinquième des Publications de l'École des langues orientales vivantes. »

SÉANCE DU VENDREDI 15 JUIN.

La Société des sciences et des arts de Batavia adresse à l'Académie les publications suivantes :

1° *Comptes rendus des séances de la Société*, partie XIV, n[os] 2, 3 et 4 (1876-1877, in-8°); 2° *Journal pour l'histoire et l'ethnographie indiennes*, parties XXIII et XXIV (1876, 1877, in-8°); 3° *Dictionnaire du malais parlé dans les îles Moluques*, par M. de Clercq (1876, in-4°); 4° *Catalogue d'une collection de manuscrits malais, arabes, javanais, etc.* (1877, in-8°); 5° *Catalogue de la partie ethnologique du musée de Batavia* (1877, in-8°).

Sont encore offerts :

*Grammaire de la langue roumane;* partie II. *Syntaxe*, par M. Cipariu (Bucharest, 1877, in-8°).

*Découverte à Bologne de bronzes primitifs* (brochure), par M. Frati.

M. Renan offre, au nom de M. Clermont-Ganneau, un mémoire intitulé : *La présentation du Christ au Temple* (extrait de la *Revue archéologique*). A cette occasion, M. de Rozière fait observer que l'église de la Présentation est mentionnée plusieurs fois dans les Assises de Jérusalem.

M. Garcin de Tassy fait hommage, au nom de M. Antonio Mauro, d'une brochure ayant pour titre : *Il principio della Sapienza* (Palerme, 1877, in-8°).

M. Delisle offre, au nom de la Société des bibliophiles normands, un exemplaire de l'opuscule qu'il vient de publier pour cette Société sous le titre de *Bibliotheca Bigotiana manuscripta* (Rouen, 1877, in-8°). «La collection des manuscrits rassemblés par la famille Bigot, de Rouen, est, dit M. Delisle, une des plus importantes qui aient été formées au xvii<sup></sup>e siècle. Elle passa à peu près en entier à la Bibliothèque du roi en 1707.

«La Société des bibliophiles normands a réimprimé le texte du catalogue dressé pour la vente des manuscrits. Les notes qui sont jointes à la réimpression permettent de retrouver les manuscrits des Bigot dans les collections de la Bibliothèque nationale; elles signalent aussi l'intérêt de plusieurs pièces pour l'histoire de la Normandie.»

M. de Longpérier fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Édouard Fournier, bibliothécaire du Ministère de l'intérieur, d'un volume intitulé : *Histoire de la Butte des Moulins*, suivie d'une étude historique sur les demeures de Corneille à Paris (Paris, 1877, in-12).

«Le savant écrivain, à qui l'on doit, dit-il, tant de travaux intéressants sur le vieux Paris, s'est attaché à montrer l'origine (qui n'est pas fort ancienne) de la colline connue sous le nom de *Butte Saint-Roch* et de *Butte des Moulins*. Il a recherché avec le plus grand soin, et aux meilleures sources, tous les renseignements qui pouvaient lui permettre de parler avec certitude des hommes célèbres qui ont vécu sur ce tertre factice, maintenant presque complétement rasé. Les récits curieux, les anecdotes se pressent dans son livre. On savait que Pierre Corneille avait habité la rue d'Argenteuil, mais M. Fournier ne s'est pas contenté de cette notion vague. Il a voulu déterminer à quelle époque notre immortel poëte s'était rapproché du Louvre où il avait en vain demandé un abri; ce fut seulement vers 1683. Antérieurement, il avait habité l'hôtel du duc de Guise, rue du Chaume, et une maison de la rue de Cléry.

«L'étude sur les demeures de Corneille, quoique succincte, n'en est pas moins fort substantielle et accroît très-réellement la valeur du petit volume présenté aujourd'hui à l'Académie.»

SÉANCE DU VENDREDI 22 JUIN.

M. Le Béalle écrit à l'Académie et lui fait hommage d'une série d'ouvrages destinés à l'enseignement de la *cosmographie élémentaire*.

Sont offerts à l'Académie, au nom du Secrétaire d'État des Indes :

1° *A catalogue of the arabic manuscripts in the library of the India office* (Londres, 1877, in-4°).

2° *The Adi granth, or the only scriptures of the Sikhs, translated from the original gurmukhi*, par Ernest Trumpp (Londres, 1877, in-4°).

M. Heuzey fait hommage de la 12e livraison de la *Mission archéologique de Macédoine* (Paris, in-4°).

M. Desnoyers offre au nom de l'auteur, M. P. Viollet, bibliothécaire de l'École de droit de Paris, un *Mémoire sur les établissements de saint Louis*. (1 vol. in-8°, Paris, 1877). «Ce mémoire, qui doit former en partie l'introduction de la nouvelle édition des *Établissements* que M. Viollet doit publier pour la Société de l'histoire de France, est déjà bien connu de l'Académie. Il lui a été en effet communiqué dans plusieurs séances des mois de février et de mars derniers. Il suffit donc, dit M. Desnoyers, de rappeler les principaux résultats que M. Viollet a exposés, d'après l'étude comparative la plus consciencieuse d'un très-grand nombre de copies manuscrites originales, examinées par lui dans les bibliothèques de France, d'Italie, d'Allemagne et d'autres pays.

«Ces résultats sont les suivants :

«1° Le recueil de jurisprudence du XIIIe siècle célèbre sous le titre d'*Établissements de saint Louis*, et qui a depuis longtemps fixé l'attention des érudits et des jurisconsultes les plus compétents, n'a point été directement promulgué par ce prince.

«2° Les deux livres dont se compose cette compilation, rédigée peu de temps avant l'année 1273, ont eu une origine différente.

«3° Les chapitres I à VII du Ier livre consistent en un règlement de la prévosté de Paris.

«4° Les chapitres VIII à CLXVIII du même livre ont été rédigés d'après une coutume d'Anjou.

5° Le livre II a été rédigé en très-grande partie d'après une coutume d'Orléans.

«6° L'auteur de cette compilation paraît être Orléanais.

«7° Le caractère principal des *Établissements* est d'offrir, dans ses différentes parties, des emprunts très-nombreux faits au droit romain et au

droit canonique, entremêlés aux doctrines du droit coutumier; leur ensemble représente sans doute l'enseignement des grandes écoles de jurisprudence d'Angers et d'Orléans au XIIIe siècle.

«M. Viollet a recueilli et exposé, avec les arguments les plus solides, les éléments qui ont servi de base aux conclusions qu'il a adoptées, ce qui rendra, sans nul doute, définitive l'édition nouvelle qu'il prépare.»

M. Renan présente l'étude de M. Clermont-Ganneau sur le tombeau de Jérusalem appelé *Tombeau de Joseph d'Arimathie*, monument si important pour la question de l'authenticité des lieux saints (Paris, 1877, broch. in-8°). «M. Clermont-Ganneau, dit-il, a étudié ce curieux monument avec plus de soin qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Il pense qu'il a fait partie d'une petite nécropole juive, située hors de la porte de la ville, et dont le tombeau considéré au IVe siècle comme le tombeau de Jésus-Christ peut aussi faire partie.»

SÉANCE DU VENDREDI 29 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XXVII de l'*Histoire littéraire de la France.*

Il offre au nom de M. de Vogüé, membre de l'Académie, un ouvrage intitulé : *Syrie centrale. Architecture civile et religieuse du Ier au VIIe siècle.* Tomes I et II (Paris, 1865-1877, in-4°). *Inscriptions sémitiques*, 2e partie (Paris, 1868-1877, in-4°).

Sont offerts :

*Histoire générale de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives*, par dom Cl. Devic et dom J. Vaissette. Tomes II, IV et V. Ouvrage réimprimé sous la direction de M. Dulaurier, membre de l'Académie.

*Le Pamier, étude géographique, physique et historique sur l'Asie centrale*, par M. J.-B. Paquier (Paris, 1876, in-8°).

*Sézanne au point de vue préhistorique*, par M. le docteur Eug. Robert (1877, br. in-8°).

*Les évêques auxiliaires du siége métropolitain de Besançon. — Quel serait le véritable nom de la place Labourey, à Besançon? Note sur Jean-Baptiste Bésard, célèbre luthiste*, par M. Aug. Castan, correspondant de l'Académie (broch. in-8°).

Sont encore offerts au nom de l'Université royale de Norwége :

*Sources inédites pour l'histoire du baptême, en tant que symbole, et du Credo*, par M. Caspari. Tome III (1875, in-8°).

*De l'expression la plus propre pour désigner en langue sémitique, dans*

*les inscriptions tumulaires, les princes et les souverains*, par M. Blix (1876, broch. in-8°).

M. Maury présente, au nom de M. Anatole de Barthélemy, une brochure intitulée : *Les temps antiques de la Gaule* (extrait de la *Revue des questions historiques*. Paris, 1877, in-8°).

M. de Saulcy offre à l'Académie, de la part de M. Eug. Révillout, les ouvrages suivants :

*Le concile de Nicée d'après les textes coptes, première série de documents. Exposition de foi. — Gnomes du saint concile* (Paris, 1873, in-8°). — *Vie et sentences de Secundus, d'après divers manuscrits orientaux* (1873, in-8°). — *Le concile de Nicée et le concile d'Alexandrie, étude historique sur l'assemblée confirmatrice et promulgatrice présidée par saint Athanase en l'année 362* (1874, in-8°). — *Mémoire sur les Blemmyes, à propos d'une inscription copte trouvée à Dendur* (1874, in-4°). — *Papyrus coptes. Actes et contrats des musées égyptiens de Boulaq et du Louvre.* 1er fascicule. Textes et fac-simile (1876, in-4°). — *Études égyptologiques.* 7e livraison. *Apocryphes coptes du Nouveau Testament.* Textes, 1er fascicule (1876, in-4°). — *Le roman de Setna, étude philologique et critique avec traduction mot à mot du texte démotique* (1877, in-8°).

M. de Saulcy présente en outre, de la part de M. Jacques de Rougé, un volume intitulé : *Études égyptologiques.* 10e livraison. *Inscriptions hiéroglyphiques copiées en Égypte pendant une mission scientifique* (Paris, 1877, in-4°).

M. Bréal offre, au nom de M. Paul Regnaud, un ouvrage en 4 volumes in-12, ayant pour titre : *Le chariot de terre cuite (Mricchakatika)*, drame sanscrit attribué au roi Çûdraka, traduit et annoté des scolies inédites de Lallà Dikshita (Paris, 1876 et 1877).

M. L. Delisle présente, de la part de M. Henri de l'Épinois :

*Les pièces du procès de Galilée* (Rome-Paris, 1877, in-8°).

«Le dossier de ce célèbre procès, dit M. Delisle, est au Vatican. Mgr Marino Marini en avait publié 9 pièces en 1850; M. de L'Épinois, 45 en 1867; M. Berti, 25 nouvelles en 1876. Aujourd'hui, grâce à la nouvelle publication de M. de l'Épinois, nous avons le texte complet depuis la première ligne jusqu'à la dernière. Les fac-simile joints au volume permettent d'apprécier l'exactitude de l'édition et l'assurance avec laquelle M. de L'Épinois a déchiffré des écritures très-difficiles.»

M. Delisle offre aussi, au nom de M. Wauters, le tome V de la *Table chronologique des chartes imprimées relatives à la Belgique* (Bruxelles, 1877, in-4°). «Dans cet ouvrage conçu, dit-il, sur le même plan que

les célèbres tables de Bréquigny sont analysés non-seulement les actes relatifs au territoire actuel de la Belgique, mais encore ceux qui se rapportent aux États des anciens comtes de Flandre. Il offre donc un véritable intérêt pour l'histoire de France et mérite d'être recommandé pour le soin apporté à la rédaction des notices analytiques et à la recherche des livres qui devaient être disponibles.. »

Sont encore offerts :

*Annales de philosophie chrétienne.* Décembre 1876. Janvier-avril 1877 (Paris, in-8°).

*Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.* Tome XX, année 1876 (Saint-Étienne, in-8°).

*Annales de la Société académique roumane.* Tome IX (Bucharest, 1876, in-4°).

*Archiv für österreichische Geschichte.* Vol. LIV, 1re partie (Vienne, 1876, in-8°).

*Bulletin d'archéologie chrétienne.* Édition française, 3e série, 1re année, n° 3 (Belley, 1876, in-8°).

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône* (Vesoul, 1877, in-8°).

*Bulletin de correspondance hellénique,* 1re année. Avril à juillet 1877 (Athènes-Paris, in-8°).

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.* 1er trimestre 1877 (in-8°).

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* N° 1. 1877 (Amiens, in-8°).

*Denskschriften der Kaiserlichen Academie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe.* XXIVe et XXVe vol. (Vienne, 1876, in-4°).

*Fontes rerum austriacarum. Œsterreichische Geschichts-Quellen.* 1re partie, *Scriptores.* Vol. VIII, 2e partie, *Diplomataria et acta.* Vol. XXXVIII (Vienne, 1875-1876, in-8°).

*Gazette archéologique,* par MM. de Witte et François Lenormant. 3e livraison, 1877 (Paris, in-4°).

*Journal asiatique.* Février, mars 1877.

*Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.* Tome V (Paris-Amiens, 1876, in-8°).

*Nouvelle revue historique de droit français et étranger.* Mai, juin 1877.

*Proceedings of the Society of antiquaries of London.* 2e série. Vol. VI. *Index* (Londres, in-8°).

*Revue archéologique.* Mars-mai 1877 (Paris, in-8°).

*Revue des questions historiques.* 1[er] avril 1877 (Paris, in-8°).

*Revue africaine.* Mars, avril 1877 (Alger, in-8°).

*Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe.* Vol. LXXX, IVe partie. Janvier-juillet 1875; Vol. LXXXI. Parties I, II, III, janvier-décembre 1875. Vol. LXXXII. Parties I et II, janvier-février 1876 (Vienne, in-8°).

*Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.* Travaux de juillet 1875 à juillet 1876 (Saint-Quentin, 1877, in-4°).

# COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

# L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1877.

---

## COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

### JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE.

### PRÉSIDENCE DE M. RAVAISSON.

SÉANCE DU VENDREDI 6 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie le rapport de M. Albert Dumont sur les travaux de l'École française d'Athènes pendant l'année classique 1876-1877. Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

M. Cherbonneau fait parvenir à la Compagnie la *notice* et le *fac-simile* d'une dédicace à l'usurpateur Alexander, gouverneur de l'Afrique, sous le règne de Maxence. La pierre sur laquelle est gravée cette inscription a été trouvée à Constantine et fait partie actuellement du musée[1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Sur la proposition faite par M. Hauréau, au nom de la Commission de l'*Histoire littéraire*, l'Académie, par un vote, adjoint à cette commission M. Gaston Paris.

[1] Voir aux Communications, n° I.

M. Edmond Le Blant remet à l'Académie, pour le *Corpus inscriptionum semiticarum*, 18 estampages d'inscriptions phéniciennes qui lui sont adressés par son frère, M. Édouard Le Blant, inspecteur des finances en mission à Tunis. «Ces estampages, dit-il, sont dus à l'obligeante communication du propriétaire des inscriptions, M. Guiénot, chef du bureau télégraphique de la Goulette. M. Guiénot, fonctionnaire modeste et des plus méritants, a sauvé ces monuments de la destruction en les rachetant à des casseurs de pierres qui allaient les convertir en macadam. Il attache un prix infini à ce que son pays ait la primeur des documents qu'il a recueillis avec un zèle intelligent, et les a remis sur l'assurance que nul envoi plus que celui qu'il nous en fait aujourd'hui ne pouvait avoir un caractère à la fois français et officiel.»

Les remercîments de l'Académie seront adressés à M. Édouard Le Blant et à M. Guiénot.

M. Delisle continue la lecture de son mémoire sur les *manuscrits des ouvrages de Bernard Gui* (*Bernardus Guidonis*), chroniqueur latin mort en 1331.

---

SÉANCE DU VENDREDI 13 JUILLET.

A propos de l'inscription de Constantine en l'honneur de l'usurpateur Alexander dont il a été parlé dans la dernière séance, M. L. Renier fait observer que le texte de cette inscription avait été déjà publié en mai 1876 par M. de Rossi, dans le *Bulletin de correspondance archéologique*, mais que M. Cherbonneau a eu le mérite de mieux lire la ligne qui contient les noms du César africain : *Lucius Domitius*.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur écrit au Secrétaire perpétuel, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, pour l'informer que, conformément au désir exprimé dans sa lettre du 28 juin dernier, il a invité M. le Directeur de l'École française de Rome à faire en sorte que les notices sur les monuments que l'on découvre en Italie soient, autant que possible, pour les monuments les plus importants, accompagnées, ou de moulages, ou au moins de photographies.

Le Secrétaire perpétuel lit son rapport sur les *travaux des commissions de publications* pendant le premier semestre de l'année 1877[1].

M. Pavet de Courteille, au nom de la Commission chargée d'examiner le mémoire envoyé au concours du prix Bordin, dont le sujet était : *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme*, informe l'Académie que la Commission a été d'avis de ne pas décerner le prix.

M. Edmond Le Blant, au nom de la Commission du prix ordinaire dont le sujet était : *Recueillir et expliquer, pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France*, fait connaître à la Compagnie que la Commission n'a reçu qu'un mémoire, mais un mémoire d'une étendue considérable, qu'elle a jugé digne du prix.

M. le Président donne acte à la Commission des conclusions de son rapport. Il ouvre le pli cacheté qui accompagnait le mémoire, dont il reconnaît la devise, et proclame le nom du lauréat, M. Robert de Lasteyrie.

M. Edmond Le Blant lit un mémoire sur le *Symbolisme dans les représentations de l'antiquité chrétienne*[2].

L'Académie se forme en comité secret.

---

SÉANCE DU VENDREDI 20 JUILLET.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, écrit au Secrétaire perpétuel que, pour faire suite à sa communication du 27 juin, il lui transmet les nouveaux renseignements qu'il vient de recevoir sur les résultats des fouilles entreprises à Délos par M. Homolle, membre de 3e année de l'École française d'Athènes. « M. Homolle a, dit-il, du 17 au 24 juin, mis à découvert le dallage de la grande place qui précédait le temple, et les bases des statues dont elle

[1] Voir l'Appendice.
[2] Voir aux Communications, n° II.

était ornée. Il a trouvé soixante inscriptions ou fragments d'inscriptions. Quelques-uns de ces monuments ont une réelle valeur : ce sont des inscriptions en l'honneur de plusieurs rois, un Ptolémée, un Massanassas, plusieurs fragments de décrets, ou décrets entiers, dont un du *κοινὸν τῶν νησιωτῶν,* une inscription latine en l'honneur de Lucullus, une dédicace par les marins de Tyr et de Sidon. L'escalier du temple, toute la façade occidentale, divers morceaux de fronton et entre autres le sommet, ont été mis au jour.

M. Albert Dumont, se rendant au désir exprimé récemment par l'Académie, adresse, par une lettre datée d'Athènes le 15 juillet 1877, plusieurs photographies qui représentent quelques-uns des bas-reliefs les plus remarquables que la Société archéologique ait mis au jour dans ses dernières fouilles sur la pente méridionale de l'Acropole.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie, adoptant les conclusions de la Commission du prix Brunet, proroge ce concours au 31 décembre 1878 en modifiant le programme ainsi qu'il suit :

*Faire la bibliographie méthodique des productions en vers français antérieures à l'époque de Charles VIII qui sont imprimées, et indiquer autant que possible les manuscrits d'après lesquels elles l'ont été.*

L'Académie, adoptant également les conclusions de la Commission du concours Bordin, qui avait pour sujet : *Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier,* retire cette question du concours.

M. Hauréau fait la 1re lecture d'un mémoire qui a pour titre : *Quelle est la vraie source du panthéisme professé par David de Dinan?*

M. Pavet de Courteille commence, au nom de M. Dabry de Thiersant, consul de France en Chine, la lecture d'un mémoire sur l'*origine de l'islamisme dans le Céleste Empire.*

SÉANCE DU VENDREDI 27 JUILLET.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, écrit à l'Académie pour lui transmettre un mémoire de M. Haussoulier sur la *céramique grecque* et lui parler des travaux de M. Élie Berger, rendant hommage au zèle que cet élève a montré cette année et expliquant comment les mémoires qu'il préparait n'ont pas encore pu être soumis à l'Académie.

Le révérend père supérieur du couvent des pères Franciscains de l'Observance écrit à la Compagnie pour lui demander d'accorder pour la bibliothèque du couvent plusieurs publications de l'Académie.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Pavet de Courteille, au nom de la Commission du concours Bordin, dont le sujet était : *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme*, fait connaître à l'Académie que la Commission, qui n'a pu décerner le prix encore cette année, propose de retirer cette question du concours.

Cette proposition est adoptée.

M. Hauréau donne une 2e lecture de son mémoire intitulé : *Quelle est la vraie source du panthéisme professé par David de Dinan?*

M. de Longpérier fait le rapport suivant au nom de la Commission du concours Bordin, dont le sujet était : *Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.*

« Trois mémoires, dit M. de Longpérier, ont été déposés. La Commission propose la prorogation du concours au 31 décembre 1878, vu l'intérêt que présentent déjà les mémoires inscrits sous les numéros 2 et 3, lesquels pourraient être repris et perfectionnés par leurs auteurs. »

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

M. de Longpérier, secrétaire de la Commission des Antiquité

nationales, fait connaître ainsi qu'il suit, au nom de la Commission, les noms des auteurs et les titres des ouvrages auxquels sont attribuées les médailles et les mentions :

La Commission décerne :

La 1re médaille, à M. Germain Demay, pour son *Inventaire des sceaux de la Picardie et de l'Artois;*

La 2e médaille, à M. Brosselard, pour son *Mémoire épigraphique et historique sur les tombeaux des émirs Beni Zeiyan et de Boabdil, dernier roi de Grenade, découverts à Tlemcen;*

La 3e médaille, à M. Peigné-Delacourt, pour son *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp, faisant suite au cartulaire de la même abbaye.*

La Commission accorde, en outre, six mentions honorables :

La 1re, à M. Chabanneau, pour sa *Grammaire limousine, phonétique;*

La 2e, à M. Bion de Marlavagne, pour son *Histoire de la cathédrale de Rodez;*

La 3e, à M. Richard, pour son *Étude sur les colliberts;*

La 4e, à M. Gaston Raynaud, pour son *Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu;*

La 5e, à M. Brassart, pour son *Histoire de la châtellenie de Douai;*

La 6e, à M. Drapeyron, pour son *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie, sous les Mérovingiens.*

L'Académie donne acte à la Commission de ses conclusions. Le rapport détaillé sera ultérieurement présenté à l'Académie par M. de Rozière.

M. Deloche continue la lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie.*

L'Académie se forme en comité secret.

---

## SÉANCE DU VENDREDI 3 AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre de *faire part* qui lui annonce la mort de M. Giancarlo Conestabile, correspondant.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie

l'estampage d'un fragment d'inscription bilingue faisant partie du musée de Constantine, que M. Cherbonneau adresse à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. le Ministre adresse, en outre, à la Compagnie, une lettre de M. Albert Dumont sur les résultats des fouilles entreprises à Délos par M. Homolle.

Par une autre lettre, en date du 22 juillet, M. Albert Dumont fait connaître la découverte récente faite en Attique d'objets qui offrent d'importantes analogies avec ceux qui ont été trouvés à Mycènes par M. Schliemann[1].

M. le Préfet de la Seine annonce à l'Académie que le Conseil municipal de Paris a émis le vœu qu'une inscription commémorative vînt rappeler dans la rue Soufflot le souvenir de l'ancien *Parloir aux Bourgeois*. Il prie l'Académie de vouloir bien rédiger cette inscription.

Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

M. Revillout prie l'Académie d'accepter le dépôt d'un pli cacheté.

Le paquet, avec la date certifiée par le Secrétaire perpétuel, sera déposé au secrétariat.

M. Deloche continue la lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie.*

M. Robert est disposé à accepter en général les conclusions de M. Deloche : cependant il signale quelques difficultés. Les Boïens, chassés de la Cisalpine et battus dans la vallée du Danube par les Daces, étaient-ils en mesure d'aller fonder un empire en Bohême? Et puis le mouvement d'émigration a été presque constamment d'Orient en Occident. Ne doit-on pas plutôt croire que les Boïens se sont établis en Bohême avant d'aller en Gaule?

M. Duruy répond, sur le premier point, qu'entre l'expulsion des Boïens et leur établissement en Bohême, un siècle s'est écoulé : ils auraient donc eu le temps de rétablir leurs forces.

M. Deloche, reprenant les deux objections, dit : 1° que les *Boïens* qui donnèrent leur nom à la Bohême ne sont pas ceux

[1] Voir aux Communications, n° III.

qui ont été chassés de la Cisalpine; ce sont des populations qui ont émigré directement de la Gaule; 2° qu'il admet très-bien le mouvement général d'immigration d'Orient en Occident : c'est ainsi que sont venus, remontant la vallée du Danube, les peuples qui ont fondé successivement l'empire ibérique, l'empire ligure, l'empire celtique et l'empire gaulois. Mais, des lieux où ils se sont ainsi établis, ces peuples ont pu ensuite se reporter en arrière. M. Deloche s'est scrupuleusement attaché aux témoignages de César, de Strabon, de Tacite; et, de même que les Boïens ont pu, de la Gaule, aller fonder des établissements en Germanie, ils ont pu se transporter en Italie. Il considère donc comme tout à fait vraisemblable que les *Boïi* qui se sont établis en Bohême soient sortis de la Gaule et du voisinage du bassin d'Arcachon, où l'on retrouve leur nom.

M. Robert fait observer que les Boïens sont représentés comme bien faibles quand ils s'établissent dans la Gaule; et M. Maury, que le séjour dans les Landes, auprès du bassin d'Arcachon, indique un peuple refoulé de contrées plus fertiles et trop faible pour s'établir ailleurs. M. Robert appuie sur cette considération et rappelle qu'il n'y a point dans la Gaule d'autres Boïens avant César que ceux-là.

M. Deloche reconnaît que ces raisons seraient fortes si elles s'attaquaient à des conjectures; mais il ne fait aucune hypothèse; il s'est borné à suivre César, Strabon et Tacite.

M. Duruy dit qu'il y a une chose qui n'est pas une hypothèse, c'est la présence de Gaulois dans les régions de la Macédoine et de la Thrace au IVe siècle avant notre ère, assez puissants pour oser dire à Alexandre qu'ils ne craignaient que la chute du ciel. Rien n'empêche que des corps détachés ne soient allés dans telle ou telle direction. On peut admettre dans la marche des immigrations diverses étapes.

M. Maury ajoute que la marche des immigrations n'est pas toujours tracée sans discontinuité dans l'histoire, et il donne pour exemple les Goths qui, certainement, sont venus d'Orient en Occident; et pourtant le souvenir de leur départ, originaire de l'Orient, s'est effacé. La première fois qu'on les voit dans l'his-

toire, c'est en Scandinavie, d'où ils reviennent vers le Danube. Il faut admettre, dans ce mouvement de population, ce qu'on pourrait appeler des *chocs de retour*. Pour citer un autre exemple, les Ioniens, qui incontestablement sont venus de l'Asie, ont quitté plus tard la Grèce pour venir fonder, sur les rivages asiatiques, les fameuses colonies ioniennes.

MM. Duruy, Deloche et Robert déclarent qu'ils sont d'accord pour admettre ces retours en arrière dans le mouvement des immigrations.

---

SÉANCE DU VENDREDI 10 AOÛT.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 9 août 1877, transmet à l'Académie le rapport de M. Homolle, membre de l'École française d'Athènes, sur les fouilles qu'il a exécutées à Délos.

M. le Président présente, au nom de M. Mabillaud, élève de l'École archéologique de Rome, un mémoire intitulé : *Documents relatifs à la philosophie de C. Cremonini, professeur à l'Université de Padoue (1591 à 1631).* Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

M. Cherbonneau adresse à l'Académie les estampages de deux inscriptions romaines, avec une notice sur la localité d'où proviennent ces inscriptions. La communication de M. Cherbonneau sera examinée par M. L. Renier.

M. de Saulcy communique une lettre par laquelle M. Robert Mowat le prie de porter à la connaissance de l'Académie la découverte qu'il vient de faire d'une nouvelle *inscription gauloise*[1].

M. L. Delisle achève la communication de ses *Recherches sur les manuscrits de Bernard Gui*[2].

M. Revillout commence la lecture d'une notice sur *différents textes démotiques.*

L'Académie se forme en comité secret.

[1] Voir aux Communications, n° IV.
[2] Voir aux Communications, n° V.

SÉANCE DU VENDREDI 17 AOÛT.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le comte Léopold Hugo qui, se fondant sur des inscriptions gauloises et sur la bible gothique d'Ulphilas, propose de lire ainsi la fin de l'inscription gauloise de M. Mowat, communiquée dans la dernière séance :

ATEXTORIGI
LEVCVLLOSV
IORE BELOCI
TOE

M. Pavet de Courteille continue la lecture du mémoire de M. Dabry de Thiersant sur *l'origine de l'islamisme dans le Céleste Empire.*

M. Revillout continue la lecture de sa notice sur *différents textes démotiques.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Aurès adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités de l'année 1878, un ouvrage intitulé : *Monographie des bornes milliaires du département du Gard* (Nîmes, 1877, 1 vol. in-8°).

---

SÉANCE DU VENDREDI 24 AOÛT.

M. Révillout continue la lecture de sa notice sur *différents textes démotiques.*

M. Pavet de Courteille termine la lecture du mémoire de M. Dabry de Thiersant sur *l'origine de l'islamisme dans le Céleste Empire.*

M. Barclay V. Head adresse, pour le concours de numismatique (Allier de Hauteroche) de 1878, la 3e partie de son ouvrage intitulé : *The international numismata orientalia. The coinage of Lydia and Persia* (London, 1877, in-4°).

---

SÉANCE DU VENDREDI 31 AOÛT.

M. le comte Léopold Hugo, à l'occasion du travail de M. Révillout lu dans les dernières séances, envoie le fac-simile des figures géométriques du papyrus Rhind du Bristish Museum.

M. Desjardins, au nom de M. Tissot, correspondant de l'Académie, commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Études de géographie comparée sur la province d'Afrique.*

M. Révillout continue la lecture de son travail snr les *textes démotiques.*

SÉANCE DU VENDREDI 7 SEPTEMBRE.

M. Derenbourg lit quelques observations sur les *inscriptions du Safa* que vient de publier M. de Vogüé[1].

M. Duruy communique ses *Recherches sur les empereurs de la maison de Sévère.*

M. Révillout continue la lecture de son travail sur les *textes démotiques.*

SÉANCE DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE.

M. Delisle communique une notice sur un *manuscrit mérovingien de la bibliothèque d'Épinal*, renfermant, entre autres morceaux, une lettre de Maxime, évêque de Turin, à Théophile, patriarche d'Alexandrie[2].

M. E. Desjardins continue la lecture des études de M. Tissot sur la *géographie comparée de la province d'Afrique.*

M. Révillout continue la lecture de son travail sur les *textes démotiques.*

M. Halévy lit des observations sur les *inscriptions du Safa* dont

[1] Voir aux Communications, n° VI.
[2] Voir aux Communications, n° VII.

M. Derenbourg a entretenu l'Académie dans la séance du 7 septembre[1].

SÉANCE DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE.

Il est procédé à deux scrutins pour la désignation des lecteurs qui représenteront l'Académie à la séance trimestrielle du 3 octobre et à la séance publique du 25 du même mois.

M. Edm. Le Blant est choisi pour la séance du 25 octobre; il lira son mémoire sur *la richesse et le christianisme dans l'âge des persécutions*.

M. Duruy est désigné pour lire, dans la séance du 3 octobre, un fragment de ses *Recherches sur les empereurs de la maison de Sévère*.

M. Desjardins, au nom de M. Tissot, correspondant de l'Académie, lit un mémoire sur *la voie romaine de Carthage à Théveste*.

M. Germain lit une dissertation sur une *lettre de Manuel de Fiesque relative aux dernières années et à la mort d'Édouard II, roi d'Angleterre*[2].

M. Halévy communique des observations sur un *vase judéo-babylonien du Musée Britannique*[3].

SÉANCE DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE.

Il est donné lecture d'une lettre accompagnée d'une photographie et adressée au Secrétaire perpétuel par M. de Thézac, directeur de l'enregistrement et des domaines à Saintes, concernant un monument trouvé dans la partie supérieure de cette ville, c'est-à-dire dans le centre même de l'ancienne ville gallo-romaine.

M. E. Desjardins continue la lecture du mémoire de M. Tissot,

[1] Voir aux Communications, n° VIII.
[2] Voir aux Communications, n° IX.
[3] Voir aux Communications, n° X.

correspondant de l'Académie, sur *la voie romaine de Carthage à Théveste.*

M. Duruy continue la lecture de ses *Recherches sur les empereurs de la maison de Sévère.*

M. Révillout continue la lecture de son mémoire sur les *textes démotiques.*

## COMMUNICATIONS.

### N° I.

**NOTICE ET FAC-SIMILE D'UNE DÉDICACE À L'USURPATEUR ALEXANDER, DÉPOSÉE AU MUSÉE DE CONSTANTINE.**

La présente inscription peut être considérée comme une des plus intéressantes que l'on ait trouvées parmi les ruines de la Numidie, non-seulement parce qu'elle mentionne un gouverneur de l'Afrique qui osa prendre la pourpre, au commencement du IV^e siècle, mais parce que cette mention sur la pierre est le seul monument archéologique de ce personnage, en dehors de la numismatique. Le nom d'Alexander ne figure point, que je sache, dans les recueils épigraphiques. Les médailles frappées sous son éphémère domination sont excessivement rares; on n'en cite que cinq ou six. La médaille en or, que possède le lieutenant-colonel Leroux, et qui provient des fouilles de Constantine, est cotée 2,000 francs par M. Cohen; on y lit : « Imperator Alexander, pius, felix, Augustus, » avec la marque P. K. « percussus Kartagine. » Une autre médaille fait précéder d'un C (Caius?) le nom d'Alexander, tandis que la pierre que nous avons sous les yeux porte L. DOMITIO.

Il est permis de supposer que la révolte, provoquée en Afrique par cet officier de fortune, Pannonien, suivant les uns, Phrygien, selon les autres, avait pris un caractère sérieux, et que l'Afrique s'était empressée de se ranger sous son drapeau, afin d'échapper à la tyrannie du cruel Maxence. C'est un fait démontré par la légende : « Africa Augusti nostri, » qui est gravée sur un grand bronze du British Museum.

On regrette, il est vrai, de ne point trouver de date à la suite de la dédicace offerte à Lucius Domitius Alexander par un de ses plus zélés partisans, le perfectissime Scironius Pasicrates; mais, à défaut de ce renseignement, nous avons d'autres données, qui nous autorisent à fixer l'époque de cet événement capital. Ce fut dans le courant de l'avant-dernière année de son règne, c'est-à-dire en 311, que Maxence, après avoir fait passer des troupes sur une terre si éloignée de son action, réussit à se défaire du gouverneur rebelle.

Dans l'état où on la voit, la pierre de Constantine porte les restes d'une inscription gravée sur le flanc droit; je doute qu'il soit possible d'en tirer parti.

FAC-SIMILE DE LA DÉDICACE OFFERTE À L'USURPATEUR ALEXANDER, PAR SCIRONIUS PASICRATES.

Hauteur de la pierre : 1$^{m}$,25.
Largeur : 0$^{m}$,70.
Hauteur des lettres : 0$^{m}$,04.

Sur la face antérieure :

RESTITVTC
PVBLICAE LIBE
TATIS AC PROPA
GATORI TOTIVS
GENERIS HVMAN
NOMINIS QVE
ROMANI DNLDO
MITIO ALEXAN
DRO PF INV AVG
SCIRONIVS PA
SICRATES VP
DIN

Sur le côté droit; au bas :

NVS V
DIAP
RET

Quant à l'inscription, dont je donne ci-joint le fac-simile, elle a peu souffert des lésions qui ont entamé la lettre finale des cinq premières lignes et de la septième. On la lit ainsi : « Restitutori publicæ libertatis ac propagatori totius generis humani nominisque romani, domino nostro, Lucio Domitio

Alexandro, pio, felici, invicto, Augusto, Scironius Pasicrates, vir perfectissimus..... »

A la douzième ligne, qui est brisée presque dans toute sa longueur, on distingue le sommet de trois lettres, qui pourraient être un D, un I et un N.

La pierre a été brisée à droite, jusqu'à la ligne huit, et elle a perdu une partie de son sommet.

A. CHERBONNEAU.

## N° II.

### LE SYMBOLISME DANS LES REPRÉSENTATIONS DE L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE.

Souvent un fait rapporté par les livres saints contient un sens symbolique; l'Évangile même l'atteste, alors qu'il montre une figure du Christ dans le serpent d'airain, dans Jonas englouti et rejeté par le monstre. Les Pères y insistent sans fin et les monuments eux-mêmes apportent ici leur part de preuves. C'est ainsi que, dans les œuvres d'art laissées par les premiers chrétiens, on voit parfois un fidèle, une femme même, remplaçant dans l'arche Noé, ce grand type du croyant sauvé par le secours divin; le poisson, image du Sauveur, étendu sous la courge du prophète Jonas; saint Pierre substitué à Moïse et frappant le rocher d'Horeb; le Christ figuré par un agneau; son monogramme brillant au ciel au lieu de l'étoile des Mages; Suzanne représentée par une brebis entre deux loups.

Ce sont là des faits qui s'imposent et qui ont facilement conduit à chercher un sens mystérieux dans chacun des sujets si variés dont se compose l'iconographie chrétienne des premiers âges.

Sur ce terrain, les interprètes modernes n'ont point seulement fait appel à leur imagination; les Pères eux-mêmes ont

fourni le plus souvent les éléments des explications cherchées et il doit sembler tout d'abord qu'avec l'appui, l'exemple de pareils guides, la sécurité soit partout et toujours entière. Quelques doutes pourtant peuvent s'élever sur l'application trop absolue de cette méthode d'exégèse et l'on me permettra de les exposer.

Sur la foi d'un texte du VIII[e] siècle, une persuasion semble s'être établie : c'est qu'aux temps primitifs l'Église a, pour ainsi dire, tenu la main de ses artistes et que chaque particularité de leurs œuvres a, dès lors, son sens et sa valeur. J'hésite à le croire. Si les tableaux que ces hommes nous ont laissés témoignent souvent de l'obéissance à des traditions d'atelier, ils me semblent moins porter l'empreinte d'une direction imprimée par le clergé chrétien.

L'initiative personnelle, avec ses fautes, ses fantaisies, a eu plus de part qu'on ne paraît disposé à l'admettre dans les œuvres d'hommes qui, même devenus chrétiens, n'en travaillaient pas moins en même temps et sans grands scrupules, comme nous l'apprend un Père, pour les fidèles et pour les idolâtres. De là des erreurs commises, au mépris des textes saints, dans la représentation des faits bibliques, le combat de David et de Goliath, le miracle de Cana, le jugement du Christ, la figure d'Ève, celles de Lazare, de Job, d'Abraham prêt à sacrifier son fils. Si l'on place, à côté de ces erreurs, l'introduction fréquente, dans les tableaux chrétiens, d'images païennes, tritons, sirènes, télamons, vents, ciel, fleuves, mers, génies nus, têtes de Méduse, l'on comprendra que l'influence de l'Église sur les œuvres d'art ne s'est point autant qu'on le croit exercée d'une façon souveraine.

Un coup d'œil jeté sur les tombes des gentils suffit à montrer que les sculpteurs de ces monuments se sont vivement préoccupés de la composition matérielle de leurs tableaux. Il leur importait de grouper les figures avec symétrie et souvent

de trouver des pendants qui, placés aux extrémités, satisfissent avant tout le regard : chars au galop, néréides portées par des monstres marins, trophées, victoires, génies, personnages assis et tournés l'un vers l'autre.

Une même pensée a souvent guidé les sculpteurs des tombes chrétiennes. Pour en occuper les extrémités, pour placer dans les espaces étroits produits par l'introduction des médaillons contenant des portraits, il était des sujets d'une forme donnée que l'on se plaisait à employer, et cette tendance à satisfaire aux conditions de la disposition matérielle nous éloigne de la pensée prêtée aux anciens artistes chrétiens de grouper leurs sujets dans une intention symbolique; elle rend de même difficile de suivre les Pères comme des guides assurés dans les déductions mystiques et sans mesure qui caractérisent trop souvent leur méthode d'exégèse et dont Tertullien a fait spirituellement justice.

Une intention symbolique existe et se montre sans doute plus d'une fois, je le répète, dans les œuvres d'art des premiers temps de l'Église; mais il importe de ne point chercher à la dégager pour ainsi dire par force, et, si l'on veut éviter les méprises, de la signaler alors seulement que la preuve d'une pensée mystique se sera faite pour ainsi dire d'elle-même.

Edmond Le Blant.

## III.

LETTRE DE M. A. DUMONT SUR LA DÉCOUVERTE FAITE EN ATTIQUE D'OBJETS QUI OFFRENT D'IMPORTANTES ANALOGIES AVEC CEUX QUI ONT ÉTÉ TROUVÉS À MYCÈNES PAR M. SCHLIEMANN.

Athènes, le 22 juillet 1877.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je m'empresse de porter à la connaissance de l'Académie

de récentes découvertes qui viennent d'être faites à Spata, village des environs d'Athènes, et qui ont une importance tout exceptionnelle pour le progrès de l'archéologie et pour l'étude des antiquités que M. Schliemann a mises au jour à Mycènes.

Le *Bulletin de correspondance hellénique* a signalé, page 261, les hypogées que le hasard avait fait découvrir à Spata et en a donné la description. Ces chambres souterraines avaient ce premier intérêt de rappeler un genre de sépulture qui se trouve surtout en Étrurie. La Société archéologique y a fait faire des fouilles, durant ces dernières semaines, sous la direction de M. Stamataki. On a recueilli par centaines des objets en général de petite dimension :

1° Ivoires;
2° Lames et feuilles d'or;
3° Pâtes de verre;
4° Fragments de vases.

Quatre plaques d'ivoire (5 centimètres sur 4 environ) représentent un sphinx accroupi tourné à droite, du style asiatique le moins incertain; deux autres plaques plus grandes; un lion dévorant un taureau, également de style asiatique; mais l'objet le plus curieux de cette série est un chef assyrien, de très-fort relief et figuré à mi-corps. Ce personnage porte la tiare et les cheveux tressés.

Les pâtes de verre, de faible épaisseur, ont en général de 3 à 4 centimètres de largeur et de longueur. Elles sont ornées de relief. Elles paraissent avoir été presque toutes destinées à recevoir une légère feuille d'or. Elles servaient à décorer les vêtements, à former des colliers et d'autres parures. Elles sont au nombre de plus de mille. On y voit des fleurs, des rosaces, des spirales, des sphinx, des octapodes, et plus de cinquante sujets différents.

Les objets en or ne sont pour la plupart que des feuilles qui recouvraient les pâtes de verre.

Les vases rappellent les types les plus anciens des poteries communes de Mycènes.

Les objets de bronze sont très-peu nombreux et ne présentent guère que des fragments. Les fouilles ont donné un seul crâne complet.

Ces découvertes sont trop importantes pour ne pas être étudiées longuement; mais, dès maintenant, pour en montrer le grand intérêt, il suffit de faire remarquer :

1° Que la plupart des motifs de décoration trouvés à Spata figurent dans la collection de Mycènes; que Mycènes et Spata ont donné des objets absolument identiques;

2° Que, parmi les objets de Spata, il en est un assez grand nombre dont le caractère oriental et même assyrien est incontestable.

Il est donc permis de penser que les découvertes de Spata aideront à expliquer les antiquités de Mycènes, et qu'elles éclaireront heureusement les plus anciennes époques de l'art grec.

Veuillez agréez, etc.

Albert Dumont,
Correspondant de l'Académie.

## N° IV.

### NOUVELLE INSCRIPTION GAULOISE SIGNALÉE À L'ACADÉMIE PAR M. ROBERT MOWAT.

«Cette inscription, gravée sur un bloc de pierre quadrangulaire, provenant des travaux de la Sainte-Chapelle du palais de Justice et conservé au musée de Cluny, consiste en

six lignes que je suis parvenu à déchiffrer de la manière suivante :

BRATRONOS
NANTONICN
EPADATEXTO
RIGI.LEVCVLLO
SVIOREBE·LOCI
TOI

« Le mot *bratronos*, formé sur le modèle de *patronus*, de *matrona*, paraît dérivé d'un mot qui aurait pour congénères l'ancien irlandais *bráthir* et le vieux cornique *broder*, signifiant « frère ».

« Dans la formation du mot *nantonicn*, on distingue le nom d'homme Nantonius, donné par une inscription de la Grande-Bretagne, et allongé ici par le suffixe filiatif *(i)-cnos*, comme dans *Oppianicnos*, *Toutissicnos*.

« Les mots *Epad* et *Atextorigi* appartiennent à la numismatique des Arvernes et des Pictons; enfin le mot *Leucullo* paraît être le diminutif du nom de peuple gaulois, les *Leuci*.

« Quant au surplus de l'inscription, j'avoue ne pouvoir y trouver la matière du moindre rapprochement à faire avec quelque autre texte connu.

« Quoi qu'il en soit, il est certain que l'inscription ne renferme aucun mélange de mots latins, et l'on est ainsi en droit d'affirmer qu'elle est purement gauloise d'un bout à l'autre.

« C'est donc un nouveau texte à ajouter au très-petit nombre de ceux de cet idiome que l'on possède jusqu'à présent; outre l'utilité qu'il ne peut manquer d'avoir pour les études celtiques, il est pour nous, dans le sens le plus strict, un des plus rares monuments de nos antiquités nationales, plus particulièrement intéressant pour la ville de Paris qui, désormais, n'aura plus à envier à Nîmes, à Autun, à Alise, à Volnay, à Dijon, à Guéret, à Nevers, à Vaison, leurs célèbres inscriptions gauloises. »

## N° V.

### SUR LES MANUSCRITS DE BERNARD GUI, PAR M. DELISLE.

Dans cette partie de son travail[1], M. Delisle passe en revue l'ouvrage que Bernard Gui a composé sous le titre de *Practica contra infectos labe heretice pravitatis.* « Cet ouvrage, dit-il, passait, déjà au XVIIe siècle, pour perdu, et le dernier historien des Cathares ou Albigeois regrettait de n'avoir pu le consulter; il en existe cependant deux anciens exemplaires à la bibliothèque de Toulouse, un au Musée Britannique et une copie moderne à la Bibliothèque nationale. Il a été composé vers l'année 1321; les formules dont il est rempli ne sont en réalité que des actes véritables, dont les noms propres et les dates n'ont pas toujours disparu. On peut donc s'en servir pour combler des lacunes dans les registres de l'Inquisition; mais il est surtout remarquable par un exposé systématique de la procédure que suivaient les inquisiteurs, et par des détails historiques et pittoresques sur les croyances et les pratiques des malheureux qui étaient l'objet de leurs poursuites. Le texte devra en être publié, sinon en entier, au moins par extraits, quand on voudra étudier, pièces en main, la triste histoire des hérésies et de l'Inquisition dans le midi de la France, au XIIIe et au commencement du XIVe siècle. »

Le travail de M. Delisle se termine par l'appréciation suivante de l'ensemble des œuvres de Bernard Gui. « Ce n'est point un écrivain de premier ordre; l'originalité lui fait trop souvent défaut et les compositions qu'il nous a laissées n'ont qu'une

[1] Les recherches de M. Delisle sur les manuscrits de Bernard Gui paraîtront dans le recueil des *Notices et extraits des manuscrits*. La table des questions examinées dans ce travail a été insérée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1877, p. 381-389.

mince valeur littéraire. Il nous a cependant conservé une multitude de renseignements précieux, dont l'équivalent n'existe nulle part ailleurs. Un autre genre de mérite ne saurait lui être contesté : il a épuisé tous les moyens qu'on avait de son temps pour arriver à la connaissance de la vérité. Il indique avec beaucoup de précision les ouvrages et les documents qu'il a consultés, suivant des procédés que la critique moderne ne désavouerait pas, et distingue nettement ce que, de son chef, il ajoute aux citations d'auteurs plus anciens; il met en balance les témoignages contradictoires; il discute les dates et ne confond pas ce qui est simplement probable avec ce qui lui paraît démontré.

« L'étendue de mes observations, ajoute M. Delisle, n'est peut-être pas en rapport avec la place que Bernard Gui occupe dans l'ancienne littérature historique de la France, mais une étude détaillée devait être consacrée à un auteur du xiv^e siècle, dont les manuscrits originaux, et en partie autographes, après avoir été méconnus et dispersés, se retrouvent presque tous à Paris, à Toulouse, à Bordeaux, à Avignon et à Rome. C'est là une bonne fortune dont les vicissitudes de nos bibliothèques présentent bien peu d'exemples. Il fallait en profiter, ne fût-ce que pour étudier par quels procédés les œuvres historiques du moyen âge se constituaient, se modifiaient et se propageaient sous les yeux mêmes des auteurs. »

## N° VI.

### QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES INSCRIPTIONS DE SAFA, PAR M. DERENBOURG.

Depuis la publication de quelques inscriptions, copiées par M. Wetzstein, l'ancien consul de Prusse à Damas[1], dans la

[1] *Reisebericht über Hauran*, Berlin, 1860.

plaine et sur les rochers du Safa, au sud-est de Damas, les épigraphistes se sont vainement occupés du déchiffrement de ce griffonnage, fait dans une écriture et une langue inconnues. M. Wetzstein annonçait bien qu'il possédait encore deux cents autres de ces graffiti, mais il les a gardés jusqu'à ce jour dans ses cartons.

Nous savions que nos savants confrères, MM. de Vogüé et Waddington avaient, de leur voyage en Orient, également rapporté en Europe un grand nombre de copies de ces inscriptions, et nous en désirions depuis longtemps la communication pour les membres de la Commission du *Corpus*. M. de Vogüé vient de les publier, comme deuxième partie de son beau recueil des Inscriptions sémitiques de l'Asie centrale. Tombées ainsi dans le domaine public, ces inscriptions vont être étudiées par tous les orientalistes qui s'intéressent à ces recherches. Il me paraissait alors urgent de prendre date pour notre Commission, et de vous communiquer, Messieurs, les quelques observations qu'une étude encore superficielle de ces monuments m'a suggérées. Dans toute autre circonstance, j'aurais préféré attendre prudemment et pénétrer d'abord plus avant dans le sens de ces inscriptions; je pensais qu'il tenait à l'honneur de votre Commission de ne pas se laisser devancer pour ce travail. J'ai été aidé dans ces recherches par M. Halévy, à qui je rapporterai la part qui lui revient.

Si cette communication ne peut prétendre avoir encore écarté toutes les difficultés soulevées par ces inscriptions, je crois qu'elle ouvre la voie par laquelle un déchiffrement complet deviendra possible.

Le recueil de M. de Vogüé nous donne 400 inscriptions. Mais, en l'examinant de près, ce nombre devra être réduit. J'ai trouvé dès le début que le n° 4, donné d'après une copie de M. Waddington, était identique aux n°s 1, 2 et 3 de M. de Vogüé. Car les sept premières lettres de la ligne 2 du n° 4

forment le n° 1; les dix-sept autres lettres de la même ligne sont égales à la première ligne du n° 3; la quatrième ligne du n° 4 est la même que la ligne 2 du n° 3; enfin les lignes 1 et 2 du n° 4 sont la reproduction du n° 2. Il y a l'avantage que les deux copies, prises par ces deux savants, se complètent et se corrigent mutuellement. Le n° 32 est le même que le n° 42 avec l'interversion de deux lignes. Le n° 19 ne diffère pas du n° 51. Là encore, ces deux copies s'éclaircissent mutuellement. Le n° 45 est reproduit au n° 52, ligne 2. Nous pourrions multiplier ces exemples, mais ce que nous venons de dire suffit pour le moment.

L'aspect extérieur de ces inscriptions rappelle immédiatement les inscriptions de la presqu'île sinaïtique et on suppose de prime abord que, comme celles-ci, elles renfermaient surtout des noms propres. Il fallait donc chercher avant tout le mot qui désigne la filiation. On le découvre facilement, c'est le mot *ben* (כי ou י› = בן), et non le mot *bar* (בר), ce qui range le dialecte de nos graffiti parmi les langues non araméennes. Comme ce mot se répète dans certaines inscriptions, par exemple le n° 217, jusqu'à sept fois, il y a donc autant de coupes certaines pour les noms propres.

M. Halévy, de son côté, avait reconnu immédiatement le *lamed* dans la barre verticale prolongée qui commence presque toutes les inscriptions. C'était la lettre de la dédicace ou de la propriété qu'on rencontre également sur les sceaux et autres objets sémitiques.

L'écriture de nos monuments suit capricieusement les directions les plus diverses, allant tantôt de droite à gauche, tantôt de gauche à droite, remontant ou descendant à la fin de la ligne, pour rejoindre la ligne suivante; elle commence quelquefois au bas et quelquefois en haut de la pierre; souvent aussi les lignes se replient, s'entrelacent et s'entrecoupent. La découverte de ce *lamed* était donc d'une grande importance,

puisque cette lettre indiquait l'endroit où l'inscription commençait.

Après la connaissance des trois lettres, *bet, noun* et *lamed,* on trouva facilement le *ayin,* qui a la forme d'un petit cercle comme en phénicien; le *mim,* qui a celle d'un rond prolongé, ressemblant quelque peu au *mim final* en hébreu, et le *schin,* qui a ses trois dents, comme en hébreu, en phénicien, etc. Avec ces données, on reconnut le nom de *Meschoullâm* comme nom du grand-père et du petit-fils (nº 331 et ailleurs); car ces inscriptions nous révèlent l'ancienne habitude des autres peuples sémitiques, si fréquentes sur les pierres phéniciennes, de perpétuer le même nom dans les familles, comme marque de piété filiale envers les ancêtres. Ce nom de *Meschoullâm,* qui se retrouve souvent dans la Bible, pourrait être pris pour une indication que le dialecte parlé par ceux qui avaient inscrit leurs noms sur le basalte n'était pas arabe, car le *schin* aurait alors été remplacé dans ce nom par un *sin.* Mais d'un autre côté, après que M. Halévy eut reconnu l'*alef,* qui n'est au fond qu'un *alef* hébreu, où la barre du milieu a été tirée en longueur et placée verticalement (1), nous avons rencontré souvent le nom de *Aslam* (nºˢ 219, 362, et *passim*), qui présente donc pour la même racine le *sin.* D'autres noms, comme *ʿAkrab, Anwar, Anʿam* (nºˢ 239, 200, 362) ont également plutôt une couleur arabe.

Du reste, si ces noms proviennent des garnisons qui avaient leurs postes dans ces stations romaines, et qui, comme les légionnaires romains, gravaient leurs noms pour l'éternité sur les pierres des *harras,* des noms de provenances bien diverses pouvaient se trouver ensemble dans ces contrées. Seulement il appartiendra à une étude ultérieure paléographique d'expliquer comment ces différentes branches de l'arbre sémitique se sont rencontrées pour la même écriture.

Nous n'insistons pas aujourd'hui sur les noms communs de *Azad, Malik, ʿAbd, Koddam, Zebid,* et sur les noms moins com-

muns de *Amr* (avec *alef*), de *Schammai*, de *Atam*, etc., pour parler des noms composés, qui le sont presque partout avec *êl*, à l'exclusion de toute autre divinité. Nous citerons *Amarêl* (n° 314, cf. אמריה), ʿ*Abdiêl* (n° 219, cf. עבדיה), *Afadêl* (n° 342), *Apazêl* (n° 322), *Sama'êl* (*ibid.*) et bien d'autres encore. Cependant nous croyons avoir rencontré sur le n° 1, répétition du n° 4, le nom de *Amanschemesch* (אמנשמש), et sur le n° 315, le nom de *Baʿalschemen*, qui se lit également dans les inscriptions palmyréennes, n° 73, avec l'addition de מרא עלמא « maître du monde ». Mais cette dernière inscription, comme bien d'autres, a besoin d'être encore mieux étudiée.

Avant de terminer, je dois encore parler d'un mot reconnu par M. Halévy, c'est le verbe *paʿam* (פעם), suivi toujours de la préposition ʿ*al* (על), répétée jusqu'à cinq fois (n° 235, cf. n° 331), interrompue toujours par le régime de la préposition. Le verbe *paʿam*, ainsi que la préposition ʿ*al*, après le premier régime, est précédé de la conjonction *fa*. Ainsi on lit : *fapaʿam* ʿ*al*... *faʿal*... *faʿal*.... etc. L'emploi de cette conjonction appartient de nouveau seulement à l'arabe, bien que le *af* hébreu, et ses congénères araméens, ne soient au fond que ce même *fa* s'appuyant sur une aspiration. Mais le ʿ*al*, pour *âlâ* (على) est hébreu.

Quel est le sens de ce verbe? Bien des idées se sont présentées à notre esprit; je les donne sous toute réserve. Si le mot se rapproche de l'hébreu פעם, il pourrait avoir le sens de « frapper », désignant par là le travail qu'on aperçoit sur les pierres et qui a surtout le caractère d'un martelage. S'il faut, au contraire, penser à l'arabe فعم = « être complet », le mot de notre inscription, lu par M. Halévy, aurait peut-être le sens de « paix », dérivant du sens primitif, comme en hébreu שלום « paix » vient de שלם, qui signifie également « être complet ».

## N° VII.

**SUR UN MANUSCRIT MÉROVINGIEN DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉPINAL, PAR M. L. DELISLE.**

Le manuscrit 68 de la bibliothèque d'Épinal, qui a jadis appartenu aux abbayes de Murbach et de Moyen-Moutier, se recommande à l'attention de l'Académie, autant par les secours qu'il fournit pour l'étude de la paléographie mérovingienne, que par la valeur des textes qu'il nous a conservés. La souscription qu'on lit au bas de la dernière page prouve que la copie en a été exécutée la troisième année du règne de Childéric, c'est-à-dire, selon toute apparence, en 744. Il fournit donc d'excellents modèles de la minuscule, de la cursive et des ornements employés par les calligraphes de la première moitié du VIII[e] siècle. La table qui est en tête du volume indique 43 morceaux, dont la plupart sont des opuscules de saint Jérôme. Entre ces morceaux, M. Delisle signale ceux qui portent les n[os] VIII, XXVII et XXXIV.

L'article n° VIII est intitulé : «Epistola Maximi episcopi ad Theofelum Alexandrine urbis episcopum, de laude ejus, qualiter ei una cum civibus suis de excidio eorum consolatus est.» Dans cette lettre, dont la fin manque, Maxime se loue de la bienfaisante action de Théophile, dont lui et son troupeau ressentent les effets, au milieu des calamités qui désolent leur pays : l'incendie des villes, le pillage des maisons, la mort des hommes, le déshonneur des femmes, l'égorgement des enfants. Quel autre que Théophile pourrait offrir un asile assuré à la vertu des vierges, un port tranquille au vaisseau de la foi? C'est de lui qu'on peut dire que ses paroles retentissent dans tout l'univers. Quand il prêche à Alexandrie, il se fait entendre jusqu'aux extrémités des Gaules. Pêcheur apostolique, il ne se cantonne pas dans les eaux du Nil; il jette ses filets dans les

profondeurs de l'Océan et garde dans ses viviers tout le poisson qu'il a recueilli pour le Seigneur. Maxime veut lui confier le modeste résultat de sa pêche. A cette fin, il lui envoie son neveu, nommé Daniel, que ses mœurs ont rendu respectable comme un vieillard, et qui dès l'enfance a été voué au service du Christ. Il lui recommande ses filleules en Dieu, qu'il confie à sa charité.

Cette lettre est adressée à Théophile, patriarche d'Alexandrie, qui mourut en 412. Les fléaux dont il y est question ne peuvent être que les invasions d'Alaric ou de Radagaise. Quant à l'évêque saint Maxime, dont les plaintes et les recommandations s'adressent au patriarche d'Alexandrie, il est assez difficile de n'y pas voir saint Maxime, évêque de Turin. Mais comme la lettre ne saurait guère être postérieure à l'année 405, et que l'évêque Maxime figure encore en 465 dans les actes du concile de Rome, il s'ensuivrait que le pontificat de Maxime se serait prolongé pendant une période d'au moins soixante ans, ce qui est peu vraisemblable. Il faudra donc reprendre l'examen d'une question déjà agitée au XVIII[e] siècle, celle de savoir s'il n'y aurait pas eu successivement sur le siége de Turin deux évêques du nom de Maxime.

Le n° XXXIV du manuscrit d'Épinal permet de résoudre un assez curieux problème d'histoire littéraire. Gennadius, dans l'article qu'il a consacré à Nicétas, évêque de Romaciana, mentionne un traité adressé à une vierge déchue : «Edidit et ad lapsam virginem libellum pene omnibus labentibus emendationis incentivum.» Les bibliographes les plus autorisés ont considéré le traité de Nicétas comme perdu. En citant le passage de Gennadius, ils se sont bornés à en rapprocher les opuscules qui ont été composés sur le même sujet, et dont le plus célèbre, intitulé *De lapsu virginis consecratæ,* a été publié sous le nom de saint Ambroise. Le texte ainsi imprimé dans les Œuvres de saint Ambroise se trouve, avec des variantes, au

fol. 91 v° du manuscrit d'Épinal, mais avec une rubrique qui donne raison à Gennadius, et avec une souscription qui montre pourquoi beaucoup de manuscrits du moyen âge ont attribué l'ouvrage à saint Ambroise. La rubrique, comme aussi la table du volume, mentionne expressément l'évêque Nicétas comme auteur du traité, *Epistola Nicetæ episcopi;* mais la souscription finale atteste une révision du texte faite à Milan par saint Ambroise : « Hanc epistolam sanctus emendavit Ambrosius, quia ut ipso auctore fuerat edita non erat ita, quoniam ab imperitissimis fuerat viciata. Emendavi Mediolano. » Sur la foi du manuscrit d'Épinal, on peut restituer à Nicétas la première rédaction du traité, en rétablir le titre primitif : *De lapsu Susannæ devotæ et cujusdam lectoris,* et expliquer comment le nom de saint Ambroise a pris la place du nom de Nicétas.

Un troisième morceau à signaler dans le manuscrit d'Épinal, le n° XXVII, est une homélie sur la parabole des vierges sages et des vierges folles. Comme elle ne figure pas dans le répertoire que l'Académie de Vienne a publié sous le titre de *Initia librorum patrum latinorum,* elle pourrait bien être inédite.

Le manuscrit 68 d'Épinal ne sert pas seulement à la critique des ouvrages ecclésiastiques; il apporte aussi son contingent à la littérature profane. En effet, un écrivain du IX<sup></sup>e siècle a profité des blancs que lui offraient les folios 2, 3, 3 v°, 4, 209 et 209 v°, pour y copier l'ouvrage d'un arpenteur du IV<sup></sup>e siècle. En tête de la copie, nous lisons le titre : « Ex libro XII Innocentius, vir perfectissimus, auctor de litteris notis juris exponendis. » Les manuscrits de l'ouvrage d'Innocentius sont fort rares. Celui d'Épinal, qui a été complétement passé sous silence dans le catalogue publié en 1861, pourra servir aux futurs éditeurs des *Scriptores rei agrimensoriæ.*

## N° VIII.

### NOTE SUR LE DÉCHIFFREMENT DES INSCRIPTIONS DU SAFA,

### PAR M. J. HALÉVY.

(Voir la planche.)

Le voyageur anglais, M. Cyril Graham, signala en 1857 l'existence de nombreuses inscriptions dans le désert du Safa, au sud-est de Damas. Vingt et un de ces textes ont été publiés dans le Journal de la Société asiatique allemande de la même année[1], mais les copies étaient tellement frustes qu'il était impossible d'avoir une idée nette du genre d'écriture auquel elles appartenaient.

Dix ans plus tard, M. Wetzstein, alors consul de Prusse à Damas, copia sur les rochers du Safa 260 inscriptions, dont il a publié une douzaine dans son *Reisebericht über Hauran und die Trachonen* (Berlin, D. Reimer, 1860).

Enfin, dans le courant des années 1861 et 1862, MM. de Vogüé et Waddington, membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, firent plusieurs centaines de copies des textes du Safa, mais ce n'est que depuis quelques mois que M. de Vogüé a fait paraître un recueil renfermant 402 numéros de ces inscriptions[2].

L'écriture de ces curieux documents a cela de particulier qu'elle va dans le sens alternant, commençant tantôt à droite, tantôt à gauche et se continuant dans les directions les plus diverses. Les lettres ne sont pas sans analogie avec l'écriture himyaritique ou sabéenne; aussi a-t-on d'abord attribué ces *graffiti* aux tribus de Saba, venues du Yémen, dit-on, vers le commencement de l'ère chrétienne, se fixer dans ces contrées. Cette attribution était mal fondée et contribua puissamment à l'échec

[1] *Zeitschrift der D. Morg. Gesellsch.* XII, p. 713.

[2] *Syrie centrale. Inscriptions sémitiques*, 2ᵉ série. Baudry.

des deux orientalistes allemands, MM. Blau[1] et D. H. Müller[2] qui, au moyen de procédés très-défectueux, avaient essayé de lever le voile qui couvrait ces singulières épigraphes.

M. J. Halévy vient d'annoncer à l'Académie, dans la séance de vendredi, 14 septembre dernier, qu'il est parvenu à déchiffrer cette mystérieuse écriture et à traduire toutes ses inscriptions avec une certitude relative qui laisse peu à désirer.

On ne saurait donner ici en détail les raisonnements épigraphiques et linguistiques à l'aide desquels M. Halévy a déterminé la valeur des lettres; mais une fois les lettres déterminées, les preuves se présentent en foule et ne permettent aucun doute sur la réalité du déchiffrement.

Les inscriptions du Safa consistent surtout en noms propres. Voici quelques exemples :

Vogüé, n° 239 :

לעקרב בן אנעם בן לעאם

Fait par 'Akrab, fils de An'am, fils de Lou'am.

Vogüé, n° 219 :

לאחלם בן אנעם בן אם בן עבדאל בן והב בן עבדאל

Fait par Ahlam, fils de An'am, fils de Am, fils de 'Abdeel, fils de Wahib, fils de 'Abdeel.

Wetzstein, II; Kâkûl, *c* :

לעבד בן מטר(?) בן עבדאלות

Fait par 'Abd, fils de Mathar, fils de 'Abdalout.

Vogüé, n° 223 :

לאחלם בנת מן בן אעפה

Fait par Ahlam, fille de Man, fils de A'afah.

[1] *Zeitschrift der D. Morg. Gesellsch.* XV, p. 450.
[2] *Loc. cit.* XXX, p. 514-524.

| Hébreu. | Écriture du Safa. | Hébreu. | Écriture du Safa. |
|---|---|---|---|
| א | ⅄, ⅄, λ, ⅄ | כ, ך | ʃ, ɪ |
| ב | ), ⊃ | ל | I, ) |
| ג | T, ɪ, ɹ | מ, ם | 𝒮, 𝒮, ɞ |
| ד | ɑ, ɑ | נ, ן | ı |
| ה | Y, ⅄ | ס | Λ, V |
| ו | ʎ, ʏ, λ, λ | ע | o, Δ |
| ז | Ħ | פ | θ, 0, ϴ |
| ח. (ج) | Ψ, ᴧ, ᗰ, ω, IΛ, VI, IV | צ, ץ | ≷ |
| ḥ (خ) | X, ẋ | ק | φ |
| ט | ⵟ, Ɦ | ר | ), ( |
| י | ʕ, ʕ, ɓ | ש | ≷, 3, 3 |
| | | ת | +, x |

N° 213.

N° 217.

N° 230.

Wetzstein, II; Schbikket en Nemara, *d* :

לאסל[ם] בן פור בן אהלת (?) בן אסלם וחטט

Fait par Aslam, fils de Four, fils de Ahlat, fils de Aslam. Il a gravé (cela).

D'autres fois, l'inscription se termine par une salutation à l'adresse des parents et des amis :

Vogüé, n° 237 :

ל[ע]פה בן צרב פפעם על אמו

לארף (?) בן צרב פפעם על אמא (sic)

Fait par 'Ofah, fils de Çarib, en mémoire de sa mère.
Fait par Arf, fils de Çarib, en mémoire de sa mère.

Vogüé, n° 337 :

לפרד בן עבד בן פרד פפעם על אחו אהנת

Fait par Farîd, fils de 'Abd, fils de Farîd, en mémoire de son frère Ahnat.

Vogüé, n° 331 :

למחלם בן אס בן מחלם פפעם על אבו ועל אחו תרח
פעל חלא פעל אתם

Fait par Mouḥlim, fils de As, fils de Mouḥlim, en mémoire de son père, de son frère Tarḥ, de Khala et de Atam.

Wetzstein, I; sur un tumulus près de Odésyé :

למטר בן מטר בן יעני בן ערם בן סעק (sic) פפעם על חלא פעל מטל

Fait par Mathar, fils de Mathar, fils de Ya'ni, fils de 'Aram, fils de Sa'ad, en mémoire de Khala et de Mathal.

Vogüé, n° 217 :

לחרס(?) בן צרך בן אבס (?) בן חי בן ח̄דמת בן שגית.בן עבד בן מלך
פפעם על ארסי (?) פעל עקרב פעל כול שולת פמדע (?) פחסלם להסאר

Fait par Ḥars, fils de Çarik, fils de Abas, fils de Ḥaï, fils de Khidmat, fils de Chagiat, fils de 'Abd, fils de Malik, en mémoire de Arsi, fils 'Akrab, et de tous les parents (?) et amis (?). Que la paix soit avec les autres.

Enfin plusieurs inscriptions offrent des formules votives, analogues à celles qui figurent sur les *ex-voto* phéniciens. Exemples :

Vogüé, n° 108 :

לח̄לא בן אחרב בן מסב בן ל
בן נגר בן ח̄לִד בן עבד בן דא
ש בן צור בן רחת (?) בן עפה בן פ
וראל פחל נודר

Fait par Khala, fils de Aḥrab, fils de Mousib, fils de L. . . ., fils de Nagar, fils de Khaled. fils de 'Abd, fils de Dâïɔh, fils de Çour, fils de Raḥat, fils de 'Ofah, fils de Fourêl. Il a accompli un vœu.

Vogüé, n° 234 :

לחנאל בן לחם (?) בן צמתאל בן אנעם בן שלמת(?)
ן בן עבד בן דאש פחל נודר שול[ת] וסלם

Fait par Ḥanêl, fils de Laḥm, fils de Çamtêl, fils de An'am, fils de Chalmatan, fils de 'Abd, fils de Dâïch. Il a accompli un vœu pour la famille (?) Paix.

La formule ci-après est, par contre, tout arabe :

Vogüé, n° 230 :

לחן בן מנר(?) בן בן־ח̄לא עמל פעפר לה

Fait par Ḥan, fils de Mounir, fils de Ben-Khala. Il a fait (cela); qu'il lui soit pardonné.

La langue des inscriptions est intermédiaire entre l'arabe et les idiomes sémitiques du nord. On y rencontre par exemple la conjonction *fa* qui est propre à l'arabe et au sabéen, ainsi qu'un grand nombre de noms propres usités dans ces langues. D'un autre côté, on y observe l'article *ha*, la préposition על et le suffixe de la troisième personne *waw*, en conformité avec l'hébreu. Il y a aussi maintes expressions qui sont particulières à l'idiome des inscriptions, comme par exemple le verbe פעם avec la signification probable de « vouer quelque chose en mémoire de quelqu'un ».

Les noms divins qui entrent dans la formation des noms propres sont אל, קדם, לע, et quelques autres moins clairs. On a ainsi: עבדאל « serviteur de El »; קדם, qui rappelle le Cadmus des mythes grecs; לעאמן « confiant en Lou' », etc.

L'écriture des cailloux du Safa a suivi une voie indépendante des alphabets araméens, tandis qu'elle présente avec l'écriture himyarite ou sabéenne un air de famille qu'il est impossible de méconnaître, et que la paléographie aura à expliquer plus tard. Pour le moment il est déjà certain que ce système graphique ou un système très-analogue était usité dans le Hidjaz septentrional, surtout dans le pays de Hidjr, la patrie des célèbres Thamoudites. On acquiert cette conviction en comparant les spécimens d'inscriptions copiés près d'El-Wedjh par Wellsted et Fresnel.

Quant à la peuplade qui a tracé ces *graffiti*, M. Halévy pense que c'était une branche de la nation des Thamydeni, les Thamoud des Arabes. Les Thamydeni servaient comme mercenaires dans l'armée romaine. Il est probable qu'une partie de cette nation a été appelée pour protéger les possessions romaines de la Syrie orientale contre les incursions des nomades. En tout cas, les auteurs des textes du Safa n'ont pas d'origine sabéenne et ne viennent pas de l'Arabie méridionale comme on l'a supposé jusqu'à présent.

La question de date paraît à M. Halévy résolue par cette circonstance que les inscriptions ne nomment aucun dieu. En conséquence, elles doivent avoir été gravées à une époque où le paganisme était déjà abandonné par ces tribus, sans que celles-ci se fussent converties au christianisme; dans ce cas on ne manquerait pas de trouver des croix et d'autres symboles religieux qui abondent dans les inscriptions chrétiennes de la Syrie.

On peut donc placer la rédaction des *graffiti* du Safa vers la fin du IIIe siècle après notre ère. A ce moment le christianisme devenait la religion officielle de l'empire; le doute et le scepticisme envahissaient les peuplades arabes alliées de Rome, parmi lesquelles prévalut, un certain temps, une sorte de vague déisme, jusqu'au jour où elles disparurent absorbées par les grandes migrations qui s'accomplirent dans ces contrées.

M. Halévy voulait seulement pour le moment se faire donner acte du déchiffrement des inscriptions du Safa, afin d'établir son droit de priorité; il promet un mémoire développé où il donnera la traduction complète des textes dont MM. de Vogüé et Waddington ont enrichi l'épigraphie sémitique[1].

## N° IX.

### LETTRE INÉDITE DE MANUEL FIESQUE, CONCERNANT LES DERNIÈRES ANNÉES DU ROI D'ANGLETERRE ÉDOUARD II, PAR M. GERMAIN.

Ce prince, fils d'Édouard Ier et d'Éléonore de Castille, était né en 1284, à Caernarvon, dans le pays de Galles. Il succéda à son père en 1307 et régna jusqu'en 1327. Tous les histo-

[1] La partie essentielle de la note qui précède a été rédigée le 25 juillet 1877.

riens et chroniqueurs le font mourir en cette année-là. M. Germain n'accepte pas cette date.

Le nouveau roi, faible et corrompu, indisposa les barons par une excessive faveur prodiguée au Gascon Pierre de Gaveston, son ami d'enfance; par bravade, il l'institua *gardien* ou vice-roi d'Angleterre, pendant qu'il venait épouser en France (1308) la fille de Philippe le Bel, Isabelle, une des plus belles dames du monde, au dire de Froissart. Gaveston, de plus en plus impopulaire, dut être congédié, et la haine publique finit par obtenir sa tête. Les victoires des Écossais accrurent le mécontentement des Anglais; l'immense autorité qu'Édouard laissa prendre aux Spencer y mit le comble, et, pour s'y soustraire, la reine Isabelle fut réduite à se réfugier à la cour de France. Elle y complota contre son époux, auquel elle préférait «le gentil Mortimer». Les Spencer furent pendus; Édouard fut déposé et enfermé au château de Barkley. Quelques mois après, suivant la chronique, deux assassins, Jean de Maltravers et Thomas de Gournay, envoyés par Isabelle, lui auraient plongé un fer rouge dans les entrailles. On va même jusqu'à dire que ce fer rougi au feu lui aurait été introduit au moyen d'un tube de corne, pour dissimuler toute trace de mort violente.

Tout ce récit, adopté par les historiens, serait purement romanesque à en croire une relation contemporaine découverte par M. Germain dans les archives du département de l'Hérault, sur un feuillet du cartulaire de l'évêché de Maguelonne. C'est dans le même dépôt que M. Germain a rencontré, il y a quelques années, un ensemble de documents très-remarquables relatifs au projet de délivrance du roi Jean, au moyen d'une descente sur les terres britanniques, projet concerté entre le gouvernement français et le roi Valdemar III.

Le cartulaire en question fut constitué en 1368 par ordre de Gaucelin de Deaux, évêque de Maguelonne et trésorier du

pape Urbain V, résidant à Avignon, ancien professeur de droit de l'université de Montpellier. Il se compose de six énormes registres in-folio. C'est sur un feuillet (n° 86) du premier de ces volumes, parmi des pièces féodales concernant la baronnie de Sauve, que M. Germain a lu la lettre suivante, adressée au roi Édouard III par le prêtre même qui a reçu, avec la confession de son père Édouard II, l'ordre de lui faire la déclaration que nous transcrivons :

« Au nom du Seigneur. Amen. Je tiens de la bouche de votre père, et c'est moi qui le redis en personne dans cette missive écrite de ma propre main, ce que va apprendre Votre Majesté.

« Votre père m'a dit, en premier lieu, que voyant l'Angleterre soulevée contre lui, et redoutant les menées de votre mère Isabelle, il s'est séparé de sa famille pour s'abriter dans le château de Gesasta (Chepstaw), domaine maritime du comte de Norfolk, grand maréchal. Puis, cédant davantage encore à la crainte, il se mit dans une barque avec Hugues Spencer, le comte d'Arondel et quelques autres, et alla prendre terre à Clamorgan, où il fut fait prisonnier par Henri de Lancastre, ainsi que le même Hugues Spencer et que maître Robert Baldock. On le conduisit à Kenelworth, en l'isolant de ses compagnons, qu'on dispersa dans divers châteaux. A Kenelworth, il perdit la couronne, qui passa sur votre front le jour de la Chandeleur suivant.

« On finit par le reléguer à Barkley. Là le serviteur préposé à sa garde l'avertit bientôt que Thomas de Gournay et Simon d'Esberford étaient venus avec l'intention de le tuer, et lui proposa de lui prêter ses habits pour faciliter son évasion. Ainsi vêtu, il quitta sa prison, à la tombée de la nuit, et, s'avançant jusqu'au seuil sans résistance, faute d'être reconnu sous ce déguisement, il trouva le geôlier endormi et le tua. Il lui prit ses clefs, ouvrit la porte et sortit, de même que son

gardien. Les chevaliers venus pour lui ôter la vie s'en aperçurent trop tard; mais, appréhendant la colère de la reine et craignant pour leur personne, ils résolurent de mettre dans une caisse le geôlier, après lui avoir arraché le cœur, et d'aller présenter ce cadavre à Isabelle, comme si c'eût été celui d'Édouard II. La supercherie réussit, et le geôlier fut inhumé à Glocester sous le nom du roi. Ainsi échappé à la prison de Barkley, Édouard II se réfugia au château de Corfe, avec son prétendu gardien. Le châtelain Thomas l'y accueillit, à l'insu de son chef, Jean de Maltravers, et il y resta incognito pendent un an et demi. A la mort du comte de Kent, décapité pour avoir répandu le bruit qu'il (le roi) vivait toujours, il monta, en compagnie de son gardien, sur un navire, d'après le conseil du châtelain Thomas, qui leur avait donné asile, et passa en Irlande, où il a séjourné neuf mois.

«Craignant d'y être reconnu, il revint en Angleterre, habillé en ermite, y aborda au port de Sandwich, et, sous le même costume, se rendit par mer à l'Écluse. Il voyagea de là en Normandie, et de Normandie il alla, en traversant le Languedoc, à Avignon, où, en glissant un florin dans la main d'un serviteur du pape, il se fit connaître par écrit à Jean XXII, qui l'appela auprès de lui et l'hébergea honorablement plus de quinze jours. Enfin, après s'être promené en divers lieux, il se dirigea vers Paris, de Paris en Brabant, de Brabant à Cologne, où il fit un pèlerinage au tombeau des Trois Rois. Puis, en quittant Cologne, il gagna à travers l'Allemagne la Lombardie. Il séjourna à Milan; après quoi il s'enferma, pendant deux ans et demi, dans un ermitage de Milazzo, en Sicile. La guerre étant venue l'y troubler, il changea d'ermitage, en se retirant à Cecinia (Cecina), au diocèse de Pavie, où il demeura deux autres années, toujours reclus, faisant pénitence et vaquant à la prière,

«Voilà ce que j'ai l'honneur de certifier à Votre Majesté, et

je me fais un devoir de sceller de mon sceau mon attestation.

« Votre serviteur dévoué,

« Manuel de Fiesque, *notaire du pape.* »

La maison de Fiesque est, parmi les grandes familles italiennes, une de celles qui ont joué, en Europe, les rôles les plus variés. En dehors des sommités laïques, elle a fourni à l'Église quatre-vingt-huit cardinaux et deux papes (Innocent IV et Adrien V). L'un de ceux-ci, Adrien V, avait rempli, en Angleterre, les fonctions de légat sous les pontificats de Clément IV et d'Alexandre IV; il a dû nouer, avec les rois et les barons anglais, d'importantes relations, dont aura hérité sa famille et en particulier le notaire pontifical qui a signé la lettre qu'on vient de lire. Cette famille était, à cette époque, comme inféodée à l'Angleterre. Sur le tombeau d'un frère d'Adrien V, neveu d'Innocent IV, on lit, à Gênes, la qualification de *miles regis Angliæ,* « chevalier du roi d'Angleterre. » Édouard II avait attaché à sa personne et admis dans ses conseils Carlo Fieschi, un frère du cardinal Luca, qu'il appelle quelque part « son très-cher cousin ». L'intimité se maintint entre les deux familles au delà du règne d'Édouard III : Nicolino de Fieschi, plus connu sous le nom de cardinal de Gênes, fut comblé des faveurs d'Édouard III.

Dans ces relations, très-sûrement établies, M. Germain voit une garantie d'authenticité pour le document des archives de Montpellier et une preuve que Manuel Fiesque n'a pu être dupe des rêves d'un aventurier qui se serait dit ex-roi d'Angleterre. Édouard II meurt à Cecina, non loin de Gênes, le berceau et la demeure des Fieschi; les détails les plus minutieux et les plus précis nous sont livrés concernant les pérégrinations du prince; l'orthographe est bien du temps : *cum* y est écrit *com; noctis* s'y lit *notis; direxit* et *perrexit* y revêtent les formes de la prononciation italienne, *diresit* et *peresit.* La

missive est sans date. Elle a été copiée par le scribe maguelonais en 1368, selon toute vraisemblance. Un acte d'Édouard III, du 16 mars 1337, donnant à croire que ce prince n'avait pas encore reçu alors la déclaration de Manuel de Fiesque, on serait autorisé à placer la date de ce document après cette année.

Pour achever d'établir l'authenticité de la lettre et la véracité des détails qu'elle renferme, M. Germain s'adresse à l'histoire générale et notamment aux actes du recueil quasi-officiel de Rymer (*Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*). L'hostilité d'Isabelle est incontestable, il en est de même de la complicité de Roger Mortimer; la fidélité d'Hugues Spencer n'est pas moins avérée. C'est bien, suivant l'histoire connue, Henri de Lancastre qui fait le roi prisonnier et l'enferme à Kenelworth. Mais Henri n'était pas aux yeux d'Isabelle un geôlier assez rigoureux ni assez sûr; elle fit expédier à sir Jean de Maltravers et à sir Thomas de Gournay, renommés pour leur dureté, l'ordre de transférer le roi à Barkley.

C'est ici seulement que la déclaration de Manuel Fiesque commence à s'écarter de la légende admise. La reine et le favori ont pu croire au récit des prétendus meurtriers; croyance intéressée, récit intéressé: les uns avaient besoin d'assurer leur criminelle conquête, les autres de protéger leur vie. Mais la preuve que plusieurs personnes étaient instruites plus ou moins exactement de la vérité et savaient que le roi n'était pas mort, c'est qu'on décapita en 1330 le comte de Kent pour avoir troublé le royaume en répandant ce bruit. A Corfe où le comte s'était rendu, le gouverneur du château, loin de nier l'existence du roi, s'était excusé sur les ordres qu'il avait de ne pas le laisser voir. La fin tragique du frère d'Édouard II indique que la reine mère et son fils craignaient une résurrection du prétendu mort; cette résurrection était-elle donc possible? Cette possibilité semble indirectement établie par la précaution qui suivit la mort du comte de Kent : un ordre

d'Édouard III prescrivit de mettre en arrestation ceux qui ré-pandaient le bruit qu'Édouard II vivait encore.

M. Germain s'associe d'ailleurs à toutes les réserves que l'on peut faire, eu égard à la singularité du document qu'il vient de communiquer.

## N° X.

### OBSERVATIONS SUR UN VASE JUDÉO-BABYLONIEN DU BRITISH MUSEUM, PAR M. HALÉVY.

Le Musée Britannique possède une importante collection de terres cuites ornées d'inscriptions magiques d'origine juive. Le vase qui fait le sujet de cette communication a été décrit par M. Rodwell dans les *Transactions of the Biblical archeological Society,* vol. II, part. I, p. 114 et suiv. Il a la forme circulaire, son diamètre est de sept pouces, sa profondeur de deux pouces et demi. Le bord en est très-épais et le centre est occupé par une petite saillie ou bosse. Les auteurs grecs mentionnent aussi parmi les différentes espèces de *patellae* celles qui ont une saillie (*ὀμφαλος* ou *μεσόμφαλος*) au milieu (Athénée, XI, p. 357).

Les savants ne sont pas d'accord sur la destination de ces terres cuites. Les uns y voient des coupes à divination dont il est déjà fait mention dans l'histoire de Joseph (Genèse, XLIV, 5); les autres supposent que ce sont des coupes consacrées et dont l'eau qu'elles renfermaient était censée imprégnée d'une vertu mystérieuse capable de guérir les maladies. A la première manière de voir, on peut opposer le texte des inscriptions qui porte un caractère plutôt prophylactique que curatif. La seconde opinion est également écartée par cette considération que l'eau devait avoir pour effet d'effacer l'écriture à la longue. L'épaisseur du bord est telle, d'ailleurs,

qu'on ne pouvait aisément se servir de la coupe pour boire. Il paraît donc plus probable que ces vases étaient de simples amulettes, destinés à préserver la famille contre les démons et les maladies dont ces êtres étaient réputés les auteurs. En d'autres termes, c'étaient des talismans de famille.

L'inscription en hébreu carré qui occupe l'intérieur du vase a été lue de la manière suivante par M. Rodwell assisté de M. Drach : כלחרמון נושח ועברנו תקונון ולטמא עוררו ואשלמתא ועללמא דרחמין ודקרובין דלולוא ורומאמא דגבדי ודכנשו דעבדולוה ודעבדוולוה לצדחאיי ולתואוה ולמתתות דכולוהון צדלאלה מן מלא עטדים עלם וכולהון אלון ואלון אשמתון ומנחיז גמרון ומכודין שקרין ומפתח ומבטלון מן גופהון ומכדה [ומן כל חדא קוממתא] מרומותון דחמרין ודצרחאם מאשצר לאלה שלארח היצואנו כוכבא והוא נציח מכל כוכבא דעלמי רבובא אם........צוחוא דהוא עלמא שמא רבא מברך אמן אמן סלה

Ce texte, si la transcription était exacte, renfermant à peine cinq ou six mots corrects ou possibles au milieu d'une quantité de formes monstrueuses, devrait à tout jamais rester une énigme et être rangé dans les formules d'invocation qui n'ont aucun sens. Cependant les éditeurs anglais en donnent bravement une traduction complète que je rends ci-après mot à mot en français :

« Quant au serpent, oubli, et de même qu'il soit une direction à ce qui nous sert, et à cet impur qui le chasse, et paix et discernement de pitié et d'offrandes et de choses qui [seraient] insensées; et exaltation de choses qui [seraient] grandes et de compagnies (ou assemblées) et d'un serviteur (?) et de serviteurs (?). Que ce soit contre douleurs et augures et pour toute sorte de morts, stupeur de toute espèce de miasmes dans le monde, dans leur totalité. Celles-ci, celles-ci elles-mêmes sont leurs propitiations et offrandes de guérison, leur

termination et leur rédemption et leur (faculté de) lier et délier et leur invalidation des corps, et le soutien de toute joie, qui enlève les chaleurs et les maux des constellations, qui est le chemin qui nous conduit vers les étoiles, et brille plus que toutes les étoiles du grand monde [macrocosme]. Que son nom ineffable soit béni. Amen, Amen, Selah. »

Il est inutile de critiquer de pareilles excentricités; le texte cependant n'est pas des plus difficiles. Après un examen attentif du fac-simile publié dans le recueil anglais, je crois pouvoir le transcrire comme suit : כל חרשין בישין ועובדין תקיפין ולוטתא ונדרי ואשלסתא וסללתא דרחיקין ודקריבין דליליא ודימאסא דגברי ודנאשי דעבדי ליה ודעבדין ליה לברהאיי ולחיותיה ולקיניניה דכולי היי בדלאלה מן יומא דין עד עלם וכולהון אילין ואילין משמתין וסנודין גזורין ותבירין עקירין וספקין ומבטלין מן גופיהון ומן מדיתיהון [ומן כל חד סיקוסתיהון] דחיותיה ודברהוי דעמיה בדלאלה על אורח חוצי איי כוכבא דהוא נציח מכל כוכביא דעלמי דמינא אסות ניהוא דהוא מלפא חרשי לחרשיא..........מט]יבין בישמיה גבר מסיקיה שמה רבא מפורש אמן אמן סלה

Le langage est, comme on le voit, le chaldaïque des Targoumim de Babylone, et, sauf quelques incongruences, suffisamment correct. Le mot איי paraît être une interjection, comparable à l'hébreu אִי. Le mot après דהוא peut se lire de trois manières différentes: מַלְיָא «plein», מַלְכָּא «roi», מַלְּפָא «enseignant», de la racine ילף; j'adopte cette dernière signification qui convient parfaitement au contexte. La phrase qui suit la lacune n'est pas très-claire, on obtient toutefois un sens convenable en complétant les quatre lettres conservées après la lacune en מטיבין «on fait du bien», et en lisant גבר, bien que la lettre médiane ait plutôt l'apparence d'un *kaf*. Le suffixe de מסיקיה «qui le mentionne, ou prononce» se rapporte au nom ineffable.

Voici maintenant la traduction de la formule entière :

« Toutes mauvaises sorcelleries, œuvres puissantes, malédictions, vœux, engagements, paroles inconsidérées, de loin ou de près, la nuit ou le jour, d'hommes ou de femmes, qu'on suscite contre lui, ses enfants, ses bestiaux, ses acquisitions de n'importe quelle nature, à Dallallah, depuis ce jour jusqu'à jamais; que toutes ces choses, sans exception, soient anathématisées, bannies, exclues, brisées, arrachées et chassées. Qu'elles disparaissent devant les personnes, les endroits et les quartiers, où se trouvent ses bestiaux et ses enfants, qui sont avec lui, à Dallallah, sur le chemin de Houṣi (ou Houṣ). O étoile qui l'emportes sur toutes les étoiles de l'univers, source des guérisons (?), toi qui enseignes la magie aux magiciens ....... dont le nom est propice à ceux qui le prononcent: nom sublime (et) ineffable. Amen, Amen, Selah. »

Le morceau abonde en notions talmudiques. Suivant la doctrine des rabbins, la moindre négligence dans l'accomplissement des vœux et des promesses, faites même inconsidérément, devient fatal à toute la famille, principalement à la jeune épouse et aux enfants en bas âge. Pour échapper à ce danger, il est recommandé de se faire absoudre par trois personnes, en présence desquelles il faut avoir, au préalable, rétracté le vœu. Cette cérémonie a trouvé son expression dans la fameuse prière dite *Kol Nidrê* qu'on récite dans la synagogue la veille du jour du Pardon. Les mots de la formule qui désignent les divers degrés de l'anathème (שמת, נדה) sont aussi conformes à la conception du Talmud: on reconnaît la même origine pour la locution מסיק בשמיה et, au plus haut degré, pour l'expression שם מפורש sur laquelle je reviendrai à une prochaine occasion.

D'un autre côté, on rencontre néanmoins des mots et des idées inconnues aux docteurs du Talmud. Tels sont: l'adjectif תקיפין « puissant » qualifiant les opérations magiques et rappelant les דינין תקיפין des mystiques du moyen âge; le mot

אשלמתא avec le sens d'engagement, qui semble convenir à l'acception arabe du verbe שלם à la quatrième forme; enfin, le mot חיוא se présentant deux fois au lieu de בעירא, l'expression ordinaire pour désigner le bétail, réfléchit sans aucun doute le حيوان arabe. On pourrait peut-être ajouter à cela l'exclamation qui termine la formule, et qui est conforme aux habitudes arabes.

En fait d'idées exotiques et empruntées à l'astrologie arabe, on observe la notion d'une étoile, probablement Vénus, puissante entre toutes et origine des guérisons et de la magie. Les anciens Babyloniens ne connaissaient, il est vrai, d'autres cures que celles obtenues par les conjurations magiques, mais ils en attribuaient la cause à la coopération de plusieurs dieux, jamais à une étoile. Toutes ces considérations me conduisent à placer la rédaction de notre inscription vers le neuvième siècle après notre ère. Cent ans plus tard, la population juive de Babylone, quoique parlant encore araméen en famille, se servait déjà de l'interjection arabe *yâ* ( يا ), ainsi qu'il ressort d'un curieux passage de Saadia, cité par M. Derenbourg.

Enfin, une observation géographique. L'inscription que nous discutons fait mention de deux localités inconnues l'une et l'autre : *Houç* et *Dallallah*. La première, si l'on prend la lettre initiale pour un *hé*, pourrait être rapprochée de l'Ahwâz (اهواز) des géographes arabes, lequel désigne l'ancienne Élymaïde. La seconde localité, *Dallallah*, désigne certainement l'endroit où le vase a été trouvé, c'est-à-dire un quartier de Babylone. Maintenant, quand on considère que le deuxième composé de ce nom est l'arabe *Allâh* « Dieu », on arrive à supposer que dans la période babylonienne cet élément de composition pouvait bien avoir été représenté par un dieu païen, par exemple *Anou*. De telle sorte, le nom primitif *Dall-Ani* «(petite) porte de Anou», dénomination si analogue à l'appellation même de Babylone, *Bab-ili* «(grande) porte de Il»,

ce nom aurait été transformé plus tard par les Arabes, au point de vue du monothéisme, en *Dall-Allâh* «porte d'Allâh ou de Dieu». On connaît plusieurs débaptisations de cette nature attestées par les auteurs musulmans. Si cette supposition était exacte, on aurait le mot de l'énigme qu'a offerte, jusqu'à présent, l'explication des deux mots sémitiques ביתאל דלני qui figurent sur certaines briques babyloniennes au bas d'une inscription cunéiforme de Nabuchodonosor. Ces mots signifieraient simplement «temple de Dall-Anou». Je donne ces considérations pour ce qu'elles valent, espérant que des recherches ultérieures parviendront à nous éclairer sur ce problème.

## APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATIONS DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1877, LU LE 13 JUILLET 1877.

Messieurs,

Le dernier semestre a vu paraître deux volumes dont mon dernier rapport annonçait l'achèvement prochain : le tome XXV, 1re partie, de nos *Mémoires*, comprenant l'histoire de l'Académie pendant les quatre années 1861-1864, volume presque entièrement préparé par mon cher et regretté prédécesseur M. Guigniaut, et le tome XXVII de l'*Histoire littéraire de la France*, où se continue l'histoire de notre littérature au XIVe siècle.

Les grandes collections, dont je vous avais présenté dans le semestre précédent trois volumes, ne doivent plus (on pouvait s'y attendre) figurer dans ce rapport que pour des tomes ou en préparation ou en cours d'impression. Il y a un volume pourtant qui aurait dû suivre de près ceux que je vous ai présentés l'an dernier : c'est le tome IV des *Historiens occidentaux des croisades*. Le texte est imprimé depuis longtemps, mais la table, qui était envoyée à l'imprimerie, en a été retirée par les éditeurs, MM. Ad. Regnier et Thurot, pour être remaniée de fond en

comble. «Cette révision avance,» me disent les éditeurs, et ils expriment la confiance «qu'elle sera terminée prochainement».

Pour les *Historiens grecs* de la même collection, M. Miller, qui nous a déjà donné le tome Ier, poursuit avec la même régularité l'achèvement du tome II : il y a soixante-quatorze feuilles tirées, sept bonnes à tirer et cent dix placards. La copie est terminée.

Dans la section des *Historiens orientaux*, le mauvais état de la santé de M. Defrémery retarde toujours la marche de la partie dont il s'est chargé (1re du tome II) : il y a dix cahiers tirés, trois à tirer, mais le reste de la copie se fait attendre.

M. de Slane, qui, pour sa part, a achevé la 2e partie de ce tome, avance dans la publication de la 1re partie du tome suivant. Vingt-sept cahiers (double feuille) sont tirés, onze bons à tirer, onze autres en épreuve; ajoutez des placards jusqu'au 133e de texte et au 130e de la traduction, et de la copie pour quatre-vingts pages.

Les éditeurs des *Historiens de la France*, qui viennent de nous donner le tome XXIII, préparent le tome XXIV. Ils poursuivent à cette fin la révision du texte des enquêtes ordonnées par saint Louis pour la réparation des torts commis dans l'administration du royaume. Ils préparent aussi le texte de la compilation de Robert Mignon, connue jusqu'à présent par un sommaire tout à fait insuffisant, inséré dans le tome XXI, à une époque où l'ouvrage lui-même passait pour perdu. Ils soumettent à une critique approfondie les compositions historiques de Bernard Gui, dont ils ont retrouvé les manuscrits originaux et en partie autographes, dans les bibliothèques de Paris, de Bordeaux, de Toulouse, d'Avignon et de Rome. La partie de l'œuvre de Bernard qui se rapporte à l'inquisition et à l'ordre des Dominicains pourra être largement mise à contribution dans un des prochains volumes.

M. Léopold Delisle, qui partage avec MM. de Wailly et Jourdain le soin de ce travail, poursuit, avec le concours de M. de Rozière et l'aide de M. Luce, auxiliaire de l'Académie, la laborieuse préparation du recueil de *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France antérieure à Philippe-Auguste*. On continue le dépouillement des registres du Trésor des Chartes et la transcription des actes anciens qu'ils renferment sous la forme de *vidimus*.

La collection de nos *Mémoires* s'est enrichie, je l'ai dit, d'un nouveau volume, le tome XXV, 1re partie, comprenant l'histoire de l'Académie de 1861 à 1864 inclusivement. Le tome XXVII, 1re partie, comprenant cette histoire de 1865 à 1868, ne tardera pas à suivre : dix feuilles sont bonnes

à tirer et le reste de la copie est à l'imprimerie. Je n'attends que l'achèvement de ce volume pour en mettre sous presse un autre, qui continuera la même histoire, de 1869 à 1873 inclusivement : il est entièrement rédigé. Dès lors, la lacune qui existait dans cette collection, collection particulièrement vôtre, sera comblée : car la 1re partie du tome XXIX paraîtra certainement avant la seconde, qui ne fait que commencer avec un seul mémoire, celui de M. Th. H. Martin, servant d'appendice à son mémoire sur la *Cosmographie grecque*.

Dans le recueil des *Savants étrangers*, le tome IX compte trois mémoires imprimés et pourra se terminer avec un quatrième, fort goûté de l'Académie à la lecture et qui ne le sera pas moins, je le pense, de votre Commission des travaux littéraires, dont il lui reste à subir l'examen.

Le recueil des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale* ne tardera point à s'accroître de deux volumes :

Dans la 1re série (orientale), un Ier volume du *Dictionnaire des simples, d'Ibn-Beithâr,* publié par M. le docteur Le Clerc, avec le concours de M. de Slane; ce volume compte cinquante-neuf feuilles tirées : il n'y a plus guère, pour le clore, qu'à en imprimer la préface.

Le tome XXIV, 1re partie, en reste toujours à la notice de M. Maspéro.

Dans la *partie occidentale*, le tome XXVI (2e partie), contenant la *Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie*, par M. Prou, est, on le peut dire, terminé : il n'attend plus que le tirage des tables, pour lesquelles le bon à tirer est donné.

Le tome XXVII (2e partie) compte deux notices et reste ouvert pour celles qui, grâce à l'activité de plusieurs de nos confrères, vous sont présentées à d'assez courts intervalles.

J'ai annoncé, en commençant, la publication du tome XXVII de l'*Histoire littéraire de la France*. Le tome XXVIII est en préparation, et le nouveau collaborateur que l'Académie, répondant au vœu de la Commission elle-même, vient de lui donner comme adjoint, M. Gaston Paris, nous est garant que ce travail important, conduit avec tant d'activité jusqu'à ce jour, ne se ralentira pas.

J'aurais voulu, en terminant, vous annoncer la mise sous presse d'un premier fascicule du *Corpus inscriptionum semiticarum*, ce grand travail qui devait naître dans la patrie de Silvestre de Sacy, le père des orientalistes modernes, et auquel MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan, de Slane, Waddington, de Vogüé, Derenbourg apportent le concours de

leur érudition. La Commission est prête. Nous n'attendons pour commencer que le vote du supplément de crédit proposé par le dernier ministre et adopté par la dernière commission du budget, à la Chambre des députés. Ce vote, bien qu'ajourné, ne peut pas nous faire défaut.

H. Wallon,
*Secrétaire perpétuel.*

## LIVRES OFFERTS.

### SÉANCE DU VENDREDI 6 JUILLET.

M. L. Delisle offre au nom de M. Aug. Prost, membre de l'Académie de Metz, un volume intitulé : *Caractère et signification de quatre pièces liturgiques composées à Metz, en latin et en grec, au IX^e^ siècle* (Paris, 1877, in-8°). « A l'occasion de quatre pièces conservées dans un manuscrit de la bibliothèque de Metz, M. Prost, dit M. Delisle, a recherché l'origine des prières solennelles, appelées *laudes*, qui, du VIII^e^ au XII^e^ siècle, se chantaient les jours de grandes fêtes, pour le pape, le roi ou l'empereur, l'évêque et les besoins de l'église. Il distingue les *laudes* romaines des *laudes* gallicanes, et compare le texte de Metz à celui de plusieurs autres cathédrales. La plus remarquable des pièces publiées par M. Prost a été composée en grec, quoiqu'elle soit copiée en lettres latines; elle a fourni matière à une intéressante dissertation sur l'emploi du grec dans l'ancienne liturgie gallicane. M. Prost a encore éclairci plusieurs points de l'histoire de Metz à l'époque carlovingienne et a montré le parti que la critique peut tirer des vieux livres liturgiques. »

### SÉANCE DU VENDREDI 13 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les première et deuxième livraisons du *Supplément* au *Dictionnaire de la langue française* de M. Littré. Il présente, en outre, les tomes XIII et XIV de l'*Histoire générale de Languedoc* de dom Vaissette, qui se réimprime sous l'habile direction de M. Dulaurier (Toulouse, 1876 et 1877, in-4°).

Il est fait hommage, par M. François Lenormant, d'une brochure intitulée : *Les Dieux de Babylone et de l'Assyrie* (Paris, 1877, in-8°).

M. Derenbourg, en présentant à l'Académie, de la part de M. Joseph Halévy, une brochure intitulée : *Prières des Falashas ou Juifs d'Abyssinie, texte éthiopien, publié pour la première fois et traduit en hébreu* (Paris, 1877, in-8°), rappelle que M. Halévy fut chargé en 1867, par le Comité de l'Alliance israélite universelle, d'aller en Abyssinie et d'y recueillir des notions exactes sur les croyances, les mœurs et la situation de cette frac-

tion singulière de la race noire qui, on le savait depuis longtemps, pratiquait un culte monothéiste.

«Les Falashas, dit M. Derenbourg, regardent comme impurs tous les sectateurs des autres religions, et pour ce motif ne leur permettent pas de franchir le seuil de leurs maisons. M. Halévy parvint, comme coreligionnaire, à leur inspirer la plus grande confiance. Parlant le dialecte particulier dont ils se servent, il put passer plusieurs mois parmi eux et rapporter de ce voyage un grand nombre de notes dont la plus grande partie fut perdue en 1870; l'autre partie se publie en ce moment en anglais aux frais de la *Society of hebrew litterature*. La conviction de M. Halévy est que les Falashas sont de vrais Juifs; ils célèbrent les fêtes juives, ils observent le sabbat avec la rigueur particulière aux sectes judaïsantes non rabbanites, attendent la venue du Messie, la résurrection des morts, etc. Les prières ont confirmé cette impression, et le passage suivant, «Le fils mortel a été vaincu et la victoire remportée par le Miséricordieux qui ne mourra jamais,» atteste que le monothéisme des Falashas est bien le monothéisme juif. La traduction hébraïque de M. Halévy, ajoute M. Derenbourg, est pure et élégante; elle fait très-bien voir le caractère de litanie que revêtent pour la plupart les pièces réunies dans ce recueil.»

M. Edmond Le Blant offre à l'Académie un exemplaire de la seconde édition refondue et augmentée du livre intitulé *Le Vieux-Neuf* (Paris, 1877, 3 vol. in-12). «L'auteur, M. Édouard Fournier, dont notre savant confrère, M. de Longpérier, a présenté, dit-il, il y a quinze jours un autre ouvrage, l'*Histoire de la butte des Moulins*, a montré dans l'édition nouvelle toutes ses qualités de chercheur et d'érudit ingénieux. Son thème presque inépuisable et déjà abordé avant lui, mais que personne n'avait encore traité avec autant de savoir et d'étendue, se résume dans cette pensée du vieux poëte anglais Chaucer: «Il n'y a de nouveau que ce qui «a vieilli.» Sous la plume de M. Fournier, ce paradoxe devient souvent une réalité. Les autorités les plus graves ne lui manquent pas pour soutenir sa thèse; nos illustres confrères de l'Académie des sciences, M. Chevreul, M. Sainte-Claire Deville, lui apportent parfois un précieux appui, et, comme les écrivains de l'antiquité classique, les mémoires de notre Académie lui aident à démontrer que bien des choses d'apparence nouvelle sont vieilles de plusieurs siècles. Il est intéressant de voir l'auteur, à la recherche de preuves, interroger en même temps la physique, la chimie, la médecine, l'archéologie, la mécanique, la pharmacie, l'histoire littéraire, l'architecture, la métallurgie, la balistique, et faire ainsi passer

sous nos yeux comme un inventaire en raccourci des créations de l'esprit de l'homme, de ce qu'il a découvert, oublié, puis retrouvé après de longues années.»

SÉANCE DU VENDREDI 20 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants :

*Le Zénaga des tribus sénégalaises. Contribution à l'étude de la langue berbère*, par M. le général Faidherbe; première et deuxième parties (Lille, 1877, in-8°);

*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, tome XIX (Genève-Paris, 1877, in-8°).

M. Egger offre à l'Académie une thèse française de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris par M. A. Darmesteter, et qui a pour titre : *De la formation actuelle des mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent* (Paris, 1877, 1 vol. in-8°).

«C'est, dit-il, une étude historique et analytique du néologisme contemporain. Le titre seul indique l'esprit dans lequel cette recherche a été entreprise et le caractère qui en fait la principale originalité. Écartant avec intention toute question de goût à l'égard des mots nouveaux, surtout des mots de composition populaire, l'auteur s'attache à faire voir comment cette végétation nouvelle de la langue obéit, même dans la barbarie relative de ses produits, à des lois d'analogie dont la critique la plus sérieuse et la plus sévère peut et doit tenir compte.

«Auteur d'un livre sur les mots composés en français et de plusieurs mémoires qui le signalent comme un très-habile romaniste, M. Darmesteter ajoute par cette nouvelle publication aux titres qui lui ont déjà mérité une place honorable dans la science et dans l'enseignement public.»

M. Gaston Paris fait hommage de la thèse latine du même auteur, thèse intitulée : *De Floovante et de merovingo cyclo* (Paris, 1877, in-8°).

«L'ouvrage de M. Darmesteter, dit M. G. Paris, se divise en trois parties. La première est toute philologique : l'auteur y démontre que le *Floovant*, bien que copié par un scribe lorrain qui a altéré les formes de la langue, a été composé dans le dialecte français proprement dit. Dans la seconde, il cherche, par une critique aussi fine que sévère, à s'orienter au milieu de toutes les rédactions du *Floovant* que nous possédons et dont l'existence est attestée; il examine, outre le poëme français, un fragment néerlandais, les diverses versions d'une *saga* scandinave et plusieurs rédactions italiennes; cette étude n'est pas seulement précieuse pour

ses résultats en ce qui touche ce poëme; elle jette des lumières nouvelles sur les diverses phases de l'histoire de notre épopée et sur sa merveilleuse diffusion chez les peuples étrangers. Enfin, dans la troisième partie, M. Darmesteter essaye de démontrer que le poëme de *Floovant* est le débris d'un cycle mérovingien qui aurait précédé et influencé le développement de la poésie épique carlovingienne. Cette opinion, appuyée par des arguments ingénieux, peut paraître un peu hypothétique; je la crois, pour ma part, très-fondée, et elle jette certainement un grand jour sur les origines de notre poésie. La thèse de M. Darmesteter a obtenu les suffrages de la Faculté des lettres; elle les mérite à tous égards par l'excellence de la méthode, la finesse des jugements et la clarté de l'exposition.»

M. Renan présente, au nom de M. Clermont-Ganneau, un opuscule où l'auteur a consigné les notes prises par lui pendant une excursion de Jérusalem à Bir-el-Maïn, localité située au nord-ouest de Jérusalem. «M. Clermont-Ganneau a eu surtout en vue, dit M. Renan, de recueillir, de la bouche même des habitants, les légendes et les traditions locales. Cette méthode, qui peut avoir du bon, offre aussi un danger, car, dans un pays où la population a été si souvent renouvelée, les récits qui circulent ne doivent pas toujours être regardés comme l'expression fidèle de traditions transmises de père en fils sans interruption.»

### SÉANCE DU VENDREDI 27 JUILLET.

Sont offerts à l'Académie :

*Cenni di Giovanni Boccacci intorno a Tito Livio,* commentata da Attilio Hortis (Trieste, 1877, in-8°).

*The Khita and Khita-Peruvian Epoch : Khita, Kamath, Hittite, Canaanite, Etruscan, etc.,* par Hyde Clarke (Londres, 1877, in-8°).

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie :

1° De la part de M. Fallon, la huitième livraison de son *Dictionnaire hindoustani-anglais* imprimé à Bénarès (Londres, 1877, in-8°). «Cet immense travail, le plus complet, dit-il, qui ait paru jusqu'ici en ce genre, est ainsi parvenu au tiers environ de sa publication, car il doit avoir vingt-cinq livraisons. La partie actuelle ne le cède en rien aux parties antérieures, quant à l'abondance des renseignements et des citations inédites de tout genre qui accompagnent chaque mot du dictionnaire et qui donnent à ce travail une grande valeur littéraire.»

2° De la part de M. Foucaux, professeur au Collége de France, le drame sanscrit de Kâlidâsa intitulé : *Malavika et Agnimitra*, traduit pour

la première fois en français par ce savant indianiste (Paris, 1877, in-12). «Hippolyte Fauche, en publiant l'ouvrage qu'il a intitulé : *Œuvres complètes de Kâlidâsa,* n'y a pas, dit M. de Tassy, introduit ce drame ; et, tout en insérant dans son recueil des ouvrages qu'on s'accorde généralement à attribuer à un autre Kâlidâsa que l'auteur de Sakountalâ, il dit, pour se justifier de l'omission de Malavika et Agnimitra, que c'est une comédie bien inférieure sous tous les rapports aux autres drames du même auteur, et attestant une corruption de mœurs dont aucune trace ne se révèle ailleurs dans les ouvrages incontestés de Kâlidâsa.

«Cette opinion n'est pas celle du Pandit Shankar, le savant éditeur du texte sanscrit. Ce n'est pas non plus celle de M. Weber, qui a donné une traduction allemande de Malavika. La corruption de mœurs dont parle M. Fauche n'est pas si grande qu'il le fait entendre, et la pièce, pour laquelle il se montre bien sévère, est une intrigue de cour amusante, bien conduite, qui, au point de vue indien, finit de manière à ne choquer personne.

«Ceux qui ont pris plaisir à lire Sakountalâ et Ourvaci pourront, avec la traduction française de Malavika par M. Foucaux, juger si cette pièce est digne de figurer à côté des deux autres, dont elle diffère surtout en ce qu'on n'y trouve pas de personnage mythologique.»

M. Michel Bréal présente, au nom de M. J. Darmesteter, le 29ᵉ fascicule de la Bibliothèque des hautes études, intitulé : *Ormazd et Ahriman, leurs origines et leur histoire* (Paris, 1877, in-8°). «Dans ce volume, dit-il, l'auteur retrace la formation et le développement de la religion perse et montre par quel enchaînement d'idées un même fonds de croyances primitives a donné naissance, d'une part, au panthéisme indien, et, d'un autre côté, au dualisme iranien. Cet ouvrage est aussi remarquable par l'étendue des informations que par la rigueur des déductions et la netteté du style.»

M. L. Delisle fait hommage, au nom de M. Jean-François Bladé, d'un opuscule ayant pour titre : *Géographie juive, albigeoise et calviniste de la Gascogne* (Bordeaux, 1877, in-8°).

«L'auteur, dit M. Delisle, a recherché les localités de la Gascogne dans lesquelles la présence des juifs, des albigeois et des protestants peut être authentiquement constatée. Il donne des renseignements précis sur l'organisation des communautés juives, des colloques et des consistoires protestants.»

M. L. Delisle présente en outre, de la part de M. Célestin Port, le *Registre de Guillaume Le Maire* (Paris, 1874, in-4°).

«Le registre de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers au commencement du XIVᵉ siècle, est, dit-il, un document du plus haut intérêt, non-seulement parce qu'il offre un tableau complet de l'administration du diocèse d'Angers, mais encore et surtout parce qu'il fournit beaucoup de renseignements sur les grandes affaires du règne de Philippe le Bel. On ne connaissait ce document que par l'édition défectueuse contenue dans le Spicilége d'Achery. M. Célestin Port a donc fait une œuvre utile en en publiant, d'après le manuscrit original des archives de Maine-et-Loire, un texte complet, fidèle et suffisamment commenté. L'Académie accueillera avec intérêt une publication qui sera consultée fort utilement par les auteurs de l'Histoire littéraire et par les éditeurs du Recueil des historiens de France.»

M. Ch. Nisard fait hommage à l'Académie de la *Correspondance de Caylus, de l'abbé Barthélemy et du P. Mariette avec le P. Paciaudi* (Paris, 1877, in-8°). «L'Académie, dit M. Nisard, connaît les objets de cette correspondance : l'histoire, la littérature, les antiquités et les arts, pendant une période d'environ vingt ans. Sur les quatre personnages dont il est ici question, trois ont fait partie de cette Compagnie, Caylus, Barthélemy et Paciaudi; Mariette était de l'Académie de peinture. Tous ne peuvent donc, sous la forme où ils se présentent, que recevoir un bon accueil dans cet Institut où ils tiendraient encore leur place avec autant d'honneur qu'ils l'ont occupée dans les anciennes Académies. Le premier, Caylus, s'offre, ici à certains égards, sous un aspect tout à fait nouveau. Son caractère, qu'on ne connaissait guère qu'approximativement, se dévoile ici avec un abandon qui va jusqu'à la nudité. Suivant l'opinion de ses contemporains, opinion qui a même eu la vie longue, ses connaissances dans les antiquités ne dépassaient pas celles d'un amateur qui n'avait eu que le soin de bien naître et d'être riche, pour donner de l'autorité à tous ses goûts. On verra ici qu'il valait mieux et méritait mieux que cela, et que ce n'est pas sa faute si justice ne lui a pas été rendue de son vivant. Caylus a été plus que de son temps; il a eu un pied dans le nôtre; plus on sera savant, plus on conviendra qu'il a deviné bien des choses, et qu'il a ouvert dans l'étude des anciens monuments une voie où, après avoir longtemps hésité à le suivre, on s'est depuis précipité en foule.

«On n'apprendra rien de nouveau sur Barthélemy par ses lettres, si ce n'est que les services que Paciaudi rendait à Caylus, l'abbé les rendait, quoique dans une mesure beaucoup plus restreinte, à Paciaudi. Mais Barthélemy est une vieille connaissance qu'on retrouve toujours avec un

extrême plaisir. Il a tant d'esprit, de vivacité et de grâce, même dans les choses banales, qu'on oublie parfois qu'il a été un des plus savants hommes de son temps, et qu'on admire que sa science n'ait pas été compromise par tant d'esprit.

«On ne connaissait de Mariette que trois ou quatre lettres perdues dans les recueils littéraires du temps; il y en a ici une vingtaine. Sous ce rapport donc Mariette a pour nous quelque chose de nouveau. On aura peu de peine, d'ailleurs, à convenir qu'elles méritaient d'être publiées, ne fût-ce que parce qu'elles montrent comment, sans être un écrivain proprement dit, on peut obtenir auprès des gens de goût, par la simplicité, le naturel et la candeur, le même succès que si on l'était effectivement. Mais les lettres de Mariette n'ont pas ce seul intérêt; comme Caylus, il nous apprend comment et dans quel esprit il formait ses recueils, et, à la différence de Caylus, combien il y était difficile. Aussi n'avait-il pas le même objet que lui; mais, comme lui encore, il a bien mérité des érudits, des artistes et des amateurs dignes de ce nom.»

### SÉANCE DU VENDREDI 3 AOÛT.

M. Brassart, qui vient de mériter une mention honorable dans le concours des Antiquités nationales pour son *Histoire de la châtellenie de Douai*, offre à l'Académie, avec ses remercîments, les ouvrages suivants :

1° *Mémoire sur un point important de l'histoire de Douai. Établissement de la collégiale de Saint-Amé dans cette ville* (Douai, 1872, in-8°); 2° *Le Pas du perron fée tenu à Bruges en 1463 par le chevalier Philippe de Lalaing* (Douai, 1874, in-8°); 3° *Une vieille généalogie de la maison de Wavrin, publiée avec des notes historiques et héraldiques sur les sénéchaux et les connétables de Flandre* (Douai, 1877, in-8°).

Sont encore offerts :

*Réformes ou remarques sur l'orthographe de la langue française*, par M. Grossi del Grande (Ferrare, 1877, broch. in-12).

*Inventaire ou Catalogue sommaire de la Bibliothèque des archives départementales de la préfecture de l'Aube*, par M. d'Arbois de Jubainville. (Paris, 1877, in-8°).

### SÉANCE DU VENDREDI 10 AOÛT.

M. L. Delisle, faisant fonctions de Secrétaire perpétuel, présente à

l'Académie le *Bulletin des comptes rendus des séances de l'Académie*, avril-juin 1877 (Paris, in-8°).

Sont encore offerts :

*Sulle connessioni della dottrina zoofila colle scienze morali e speculative*, par Luigi Scaminaci Selvagio (Mazara, 1877, broch. in-8°).

*Verstehen und Beurtheilen* (intelligence et jugement), par M. Carl von Prantl (Munich, 1877, in-4°).

*Nanak, der Stifter der Sikh-Religion* (Nanak, fondateur de la religion Sikh), par M. E. Trumpp (Munich, 1876, in-4°).

*Ueber den Inhalt der algemeinen Bildung in der Zeit der Scholastick*, par Liencron (1876, in-4°).

M. Laboulaye offre à l'Aca démie, au nom de M. Ch. Schœbel, un volume intitulé : *Démonstration de l'authenticité de la Genèse* (Paris, 1877, in-8°).

M. de Longpérier présente de la part de l'auteur, M. Philippe Berger, une notice intitulée : *Tanit Péné-Baal* (Paris, 1877, in-8°).

«Le jeune et savant orientaliste, dit M. de Longpérier, s'occupe, dans ce travail, de la grande divinité protectrice de Carthage dont le nom, associé à celui de Baal-Khamon, se lit dans un si grand nombre d'inscriptions phéniciennes. M. Berger, après avoir analysé diverses opinions relatives au sens qu'on peut attribuer au surnom *Péné-Baal* (la face de Baal) donné à la déesse, montre qu'elle doit être assimilée à la *Virgo cœlestis* ou à Artémis ; ce qui résulte par exemple de la transcription du nom Abd-Tanit (serviteur de Tanit) par *Artemidoros*. Les écrits de M. Philippe Berger se recommandent toujours par une bonne méthode critique et une connaissance pratique des monuments on ne peut plus satisfaisante.»

M. L. Delisle fait hommage, au nom de M. Sarot, d'un ouvrage qui a pour titre : *La Terreur dans le département de la Manche* (Coutances, 1877, in-8°).

«Ce livre se recommande, dit-il, par le soin avec lequel les documents ont été recherchés soit dans les archives locales, soit aux Archives nationales, et par l'exactitude avec laquelle ces documents ont été analysés et mis en œuvre.»

### SÉANCE DU VENDREDI 17 AOÛT.

M. Delisle fait hommage, au nom de M. Morand, de Boulogne, de l'édition que ce dernier vient de publier d'une *Vie de saint Bertin*, en vers

latins, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Boulogne (Paris, 1876, in-4°).

«L'éditeur, dit-il, ne s'est pas borné à donner un texte fidèle de ce morceau, qui avait échappé aux auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. Il expose les raisons qui peuvent faire supposer que l'auteur de ce poëme est Guntbert, moine de saint Bertin, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle.

«Ce n'est pas la première fois, ajoute M. Delisle, que les manuscrits de Boulogne et de Saint-Omer fournissent à M. Morand la matière d'importantes additions à nos annales littéraires.»

M. de Longpérier offre, de la part de M. Charles Doussault, peintre d'histoire, l'un des élèves et le collaborateur des deux Dévéria, une notice intitulée: *La Vénus de Milo, documents inédits* (Paris, 1877, in-8°).

«Il s'agit, dit-il, de renseignements recueillis, en 1847, de la bouche de M. Brest, consul de France à Milo, qui le premier a vu la célèbre statue dans le terrain où elle fut découverte. M. Doussault a traduit en dessins ces renseignements, sous la direction de celui qui les lui fournissait, et il livre ces documents extrêmement intéressants aux archéologues dont ils fixeront certainement l'attention.»

M. de Saulcy présente, au nom de M. H. Lavoix, conservateur adjoint du département des médailles de la Bibliothèque nationale, une brochure intitulée: *Monnaies à légendes arabes frappées en Syrie par les croisés* (Paris, 1877, in-8°).

«Après avoir, dans une première partie, donné à connaître tout le jeu des opérations financières qui permettaient aux croisés de subvenir aux dépenses de leurs coûteuses expéditions, M. Lavoix, dit M. de Saulcy, décrit un nombre notable de monnaies d'argent frappées à Saint-Jean-d'Acre, et qui, tout en ressemblant par la forme générale aux dirhems des princes Eyoubides, portent la formule : «Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,» accompagnant une croix parfois accostée d'une petite fleur de lis. Ces monnaies portent les dates 1250 à 1254 qui sont les années du séjour de saint Louis en Terre sainte; il est donc logique d'attribuer à un ordre émané de ce prince l'émission de ces rares monnaies qui ont été frappées par des artistes vénitiens.»

### SÉANCE DU VENDREDI 24 AOÛT.

M. Delisle offre, au nom de M. C. de Beaurepaire, correspondant de l'Académie, les deux premiers volumes du recueil des *Cahiers des États de Normandie sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV* (Rouen, 1877,

in-8°). « Ce recueil, que publie la Société de l'histoire de Normandie, est, dit M. Delisle, du plus haut intérêt pour connaître l'état politique, administratif et économique de la Normandie pendant la première moitié du XVIII° siècle. — M. de Beaurepaire a retrouvé à peu près sans lacune la série complète des cahiers et des réponses faites au nom du roi. Il y a joint des documents accessoires tirés pour la plupart des archives de la Seine-Inférieure et de la ville de Rouen. Cette publication fait beaucoup d'honneur à notre correspondant et à la Société de l'histoire de Normandie; elle était indispensable pour faire comprendre le caractère des réformes poursuivies avec tant d'ardeur par les ministres de Louis XIV. »

### SÉANCE DU VENDREDI 31 AOÛT.

M. Derenbourg fait hommage, en son nom, d'une brochure intitulée: *Notes épigraphiques* (extrait du *Journal asiatique*, 1867-1869). Paris, 1877, in-8°).

M. Gaston Paris offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants:

1° *Lettres royaux et missives inédites, notamment de Louis XI, Louis XII, François Ier, Charles-Quint, etc.*, par M. Ch. Casati (Paris, 1877, in-8°);
2° *Trois contes populaires recueillis à Lectoure*, par M. J. F. Bladé (Bordeaux, 1877, in-8°).

M. Garcin de Tassy présente à l'Académie la 9° livraison du *Nouveau dictionnaire hindoustani-anglais* de S. W. Fallon (juillet, 1877, in-8°).

### SÉANCE DU VENDREDI 7 SEPTEMBRE.

Sont offerts à l'Académie:

*El rescate de Cervantes*, par Muley Rovicdagor Nallat (broch. in-12).

*Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας* (1876-1877, Athènes, in-8°).

### SÉANCE DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE.

Il n'est présenté aucun ouvrage.

SÉANCE DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE.

Est offert à l'Académie:

*Archæologia: or miscellaneous tracts relating to antiquity,* ouvrage publié par la Société des antiquaires de Londres, vol. XLV (Londres, 1877, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE.

Sont offerts à l'Académie:

*Supplément au dictionnaire de la langue française,* de M. Littré; 4e, 5e et 6e livraisons.

*Giacomo Leopardi,* étude, par Vittorio Salvoni (Reggio-Calabria, 1877, in-4°).

*Comptes rendus de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg.* Années 1872, 1873, 1874, avec atlas (Saint-Pétersbourg, 1875, 1876, 1877, in-4°).

*Les deux églises. Emplacement et vestiges de la villa de Cassinogilo, palais de Charlemagne, aujourd'hui ville de Caudrot, près la Réole (Gironde),* par M. Grellet-Balguerre. Album de 16 planches in-f° (Paris, 1862).

*Annales de philosophie chrétienne,* juin-août (1877, in-8°).

*Abhandlungen der historischen Classe,* XIIIe volume (Munich, 1877, in-4°).

*Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe,* XIVe vol. (Munich, 1877, in-4°).

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest,* 2e trimestre 1877 (in-8°).

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* (Amiens, 1876, in-8°).

*Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. XXXVIII, année 1877 (Paris, in-8°).

*Investigateur (L'), journal de la Société des études historiques,* mai-août 1877 (Paris, in-8°).

*Journal asiatique,* avril-juillet 1877 (Paris, in-8°).

*Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest,* t. XL, année 1876 (Paris et Poitiers, in-8°).

*Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne,* 1875, 1876 (Châlons-sur-Marne, 1877, in-8°).

*Monumenta boica,* vol. XLIII (Munich, 1876, in-4°).

*Nouvelle revue historique de droit français et étranger,* juillet-août 1877 (Paris, in-8°).

*Revue archéologique,* juin-septembre 1877 (Paris, in-8°).

*Revue africaine,* mai-juin 1877 (Alger, in-8°).

*Revue des questions historiques,* juillet 1877 (Paris, grand in-8°).

*Revue orientale et américaine,* publiée par M. Léon de Rosny, avril-juin 1877 (Paris, in-8°).

*Revue géographique internationale. Journal mensuel illustré des sciences géographiques,* n° 22, 25 août 1877, 2e année (in-8°).

*Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe,* 5e partie (Munich, 1876, in-8°).

# COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

# L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1877.

---

## COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

---

## PRÉSIDENCE DE M. RAVAISSON.

---

### SÉANCE DU VENDREDI 4 OCTOBRE.

Des estampages d'inscriptions puniques envoyés par M. Héron de Villefosse sont transmis à l'Académie par M. le Ministre de l'instruction publique.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. E. Desjardins continue la lecture du mémoire de M. Tissot, correspondant de l'Académie, sur la *voie romaine de Carthage à Thèveste*.

M. de Saulcy lit, au nom de M. Revillout, une note sur une *dynastie indigène qui avait régné à Thèbes au temps de Ptolémée Épiphane*, dynastie dont personne n'avait jusqu'à présent soupçonné l'existence.

M. Clermont-Ganneau commence la lecture d'une note qui a pour titre : *Le dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponèse.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 12 OCTOBRE.

M. H. W. Henfrey envoie pour le concours de numismatique Duchalais, de 1878, un volume intitulé : *Numismata Cromwelliana. Coins, medals and seals of Oliver Cromwell* (Londres, 1877, in-4°).

M. l'abbé Vannier adresse, pour le concours des Antiquités nationales de la même année, une *Histoire de l'abbaye royale de Montigny-les-Vesoul* (Vesoul, 1877, broch. in-8°).

L'ordre du jour appelle la nomination de commissions qui devront présenter des sujets de prix pour les concours de l'année 1880.

Le Secrétaire perpétuel rappelle l'état de la question :

L'Académie avait proposé, pour le concours Bordin de 1877, le sujet suivant : « Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe. » Aucun mémoire n'a été déposé.

L'Académie, consultée, décide que la question sera prorogée jusqu'à l'année 1880.

Trois autres questions ont été retirées des concours, soit du prix ordinaire, soit du prix Bordin, et doivent être remplacées; en outre, deux questions nouvelles sont à poser pour ces deux concours.

En raison de la nature des questions retirées et de celles qui ont été proposées antérieurement, il y aurait lieu à en prendre deux dans l'ordre des études orientales, deux se rapportant à l'antiquité classique, et une au moyen âge.

Des Commissions sont à nommer afin de présenter trois sujets pour chacun des prix à décerner.

L'Académie passe au scrutin pour la nomination des trois Commissions.

Sont nommés :

Pour les questions relatives à l'Orient :

MM. Ad. Regnier, Renan, Defrémery, Bréal;

Pour les questions relatives à l'antiquité :

MM. Naudet, Egger, L. Renier, Quicherat;

Pour la question du moyen âge :

MM. Delisle, Hauréau, Deloche, G. Paris.

M. Paulin PARIS lit un mémoire sur la *Chanson d'Antioche*.

M. EGGER commence une communication sur une *inscription* découverte par M. Carapanos dans ses fouilles à *Dodone*.

---

SÉANCE DU VENDREDI 19 OCTOBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, au nom de M. Cherbonneau, membre non résident des travaux historiques à Alger :

1° Un estampage de l'inscription commémorative de Masuna, gravée en 511, sous Trasamond, roi des Vandales;

2° La notice de ce document lapidaire;

3° Une carte explicative.

M. le Ministre des affaires étrangères adresse à la Compagnie l'extrait d'une lettre de M. Garnier, consul de France à Bangkok, sur une coutume chinoise à laquelle il avait été fait allusion dans la séance de l'Académie des inscriptions du 11 mai dernier[1].

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait connaître qu'il a demandé à M. le Directeur de l'administration des monnaies et médailles de vouloir bien mettre à la disposition de l'Académie un exemplaire des médailles pour lesquelles le concours de sa commission spéciale a été réclamé. M. le Directeur s'est empressé de donner autant que possible satisfaction à cette demande, promettant de le faire désormais, sauf l'autorisation des administrations auxquelles les coins appartiennent, et il a, de plus, offert à l'Académie deux médailles frappées en mémoire de son institution, en 1663.

Ces deux médailles sont placées sous les yeux des membres de l'Académie.

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° I.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre les rapports des Commissions sur les questions à proposer comme sujets de prix.

La séance redevient publique.

On procède au scrutin pour le choix des questions proposées par les Commissions chargées de présenter des sujets pour les concours au prix ordinaire et au prix Bordin.

L'Académie choisit, dans l'ordre des *études orientales :*

1° Pour le prix ordinaire :

« Classer et identifier, autant qu'il est possible, les noms géographiques de l'occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis le x^e^ siècle jusqu'à la fin du xv^e^. Dresser une carte de l'Europe occidentale où tous ces noms soient placés, avec des signes de doute s'il y a lieu.

2° Pour le prix Bordin, en remplacement de l'*Histoire des Ismaéliens*, sujet retiré du concours :

« Examiner les explications données jusqu'ici de l'origine et du développement du système des castes dans l'Inde. Ces explications ne font-elles pas la place trop grande à la théorie brahmanique des quatre castes, et cette théorie peut-elle être admise comme l'expression d'un ordre de faits historiques? Grouper les témoignages qui permettent de se représenter ce qu'a pu être en réalité la caste à différentes époques du passé de l'Inde. »

Dans l'ordre des *études classiques* :

1° Pour le prix ordinaire, en remplacement de l'*Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens*, sujet retiré du concours :

« Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions des Barbares, d'après les documents littéraires et épigraphiques. »

2° Pour le prix Bordin :

« Étude sur la vie et les écrits d'Eustathe (xii^e^ siècle), archevêque de Thessalonique. Rechercher particulièrement ce que ces divers écrits nous apprennent sur l'état des lettres dans les écoles grecques de l'Orient, et sur ce qui s'était conservé alors des richesses de la littérature classique. »

Dans l'ordre des *études du moyen âge*, pour le prix Bordin,

en remplacement de la question relative à la valeur des *textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier*, question retirée du concours :

« Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan. »

Ces prix seront décernés, s'il y a lieu, en 1880; les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879, terme de rigueur.

M. Egger continue et achève sa communication relative à *l'inscription découverte à Dodone*, par M. Carapanos.

M. Corroyer adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1878, la *description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords* (Paris, 1877, in-8°).

---

SÉANCE DU VENDREDI 26 OCTOBRE.

M. Émile Rivière écrit à l'Académie pour lui demander l'autorisation de lui présenter les résultats de la mission dont il avait été chargé au mois de juin dernier par M. le Ministre de l'instruction publique, mission qui avait pour objet d'aller étudier en Italie et estamper les signes hiéroglyphiques gravés sur les roches que l'on trouve dans le Val d'Enfer, entre le Mont Bego et la Cime du Diable.

Dans le cours de la séance, M. Émile Rivière fait connaître les résultats de sa mission à l'Académie.

M. Janvier adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités de 1878, un ouvrage intitulé : *Boves et ses seigneurs. Étude historique sur la commune de Boves* (Amiens, 1877, in-8°).

M. de Wailly communique une notice sur les *actes en langue vulgaire du treizième siècle*, contenus dans la collection de Lorraine à la Bibliothèque nationale.

M. Ménant fait une communication relative à *trois cylindres assyriens portant des inscriptions cunéiformes* [1].

[1] Voir aux Communications, n° II.

M. Clermont-Ganneau continue la lecture d'une note qui a pour titre : *Le dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponèse.*

L'Académie se forme en comité secret.

---

SÉANCE DU VENDREDI 2 NOVEMBRE.

L'Académie décide qu'elle tiendra sa séance publique annuelle le vendredi 7 décembre.

M. Edm. Le Blant donne l'explication d'une *Epitaphe carlovingienne du cloître de Saint-Sauveur à Aix*[1].

M. Clermont-Ganneau continue la lecture de sa note intitulée : *Le dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponèse.*

M. Desjardins continue la lecture du mémoire de M. Tissot, correspondant de l'Académie, sur *la voie romaine de Carthage à Théveste.*

M. Derenbourg donne communication d'une lettre de M. Ernest David sur un article publié par M. de Longpérier dans la *Revue numismatique*, et relatif à un médaillon de bronze acheté à Florence en 1838 par M. Ch. Lenormant. M. de Longpérier ne disposait pas alors des documents qui ont été trouvés depuis. Il a eu connaissance de la lettre de M. E. David, et elle lui a paru assez intéressante pour être communiquée à l'Académie.

M. Lagneau lit une note sur l'*usage des armes empoisonnées chez les plus anciens peuples de l'Europe*[2].

---

SÉANCE DU VENDREDI 9 NOVEMBRE.

M. Cherbonneau écrit à l'Académie pour rectifier le texte d'une inscription latine de Hadjar-er-Roum sur laquelle il a adressé une notice à la Compagnie.

M. Delisle communique une note sur un *manuscrit des Grandes Chroniques de Saint-Denis conservé au British Museum.*

[1] Voir aux Communications, n° III.

[2] Voir aux Communications, n° IV.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur les *traces de l'influence phénicienne dans le Péloponèse.*

M. E. Desjardins achève la lecture du mémoire de M. Tissot, correspondant de l'Académie, sur *la voie romaine de Carthage à Théveste.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 16 NOVEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique ayant écrit au Secrétaire perpétuel pour l'inviter à faire prendre à son Ministère une caisse qu'il a reçue par l'intermédiaire du Ministre des affaires étrangères et qui contient divers manuscrits sanscrits offerts par le Raya Rajendralala Mitra Bahadur, ces manuscrits ont été retirés par les soins du secrétariat.

M. de Wailly demande s'il ne vaudrait pas mieux que ces manuscrits fussent déposés à la Bibliothèque nationale, et il propose qu'une commission soit nommée pour donner son avis à ce sujet.

Le Secrétaire perpétuel dit que l'Académie a déjà pris une résolution analogue relativement à des manuscrits envoyés du Cambodge.

M. Renan fait observer que la Société asiatique a pris autrefois ce même parti à l'égard de manuscrits qui lui étaient envoyés, mais qu'elle l'a regretté depuis, et que maintenant elle garde tout ce qui lui est adressé en ce genre.

M. le Président dit que la question n'intéresse pas seulement les orientalistes, et, sur sa proposition l'Académie en renvoie l'examen à la Commission des travaux littéraires.

M. L. de Backer adresse, pour le concours des Antiquités nationales de 1878, un ouvrage intitulé : *Guillaume de Rubrouck, ambassadeur de saint Louis en Orient. Récit de son voyage, traduit de l'original latin* (Paris, 1877, in-12).

M. de Longpérier donne lecture à l'Académie du rapport suivant de la Commission de numismatique sur le concours de l'année 1877:

«La Commission, après un examen approfondi des travaux

susceptibles de disputer le prix, reconnaît que le mémoire de M. Lenormant (*Monnaies royales de la Lydie*, in-8°) contient une classification très-intéressante des monnaies attribuées à Crésus et à ses prédécesseurs, des aperçus curieux sur la mythologie; que M. Barclay Vincent Head (*Metrological notes on the ancient electrum coins struck between the Lelantian wars and the accession of Cyrus*, in-8°), appliquant les données de feu Brandis, a présenté un bon tableau métrologique des monnaies d'or de l'Asie Mineure; que M. Bompois (*Examen chronologique des monnaies frappées par la communauté des Macédoniens avant, pendant et après la conquête romaine*) a fait de louables efforts pour établir une classification relative des monnaies de la Macédoine pendant les deux siècles qui ont précédé l'ère chrétienne.

«Toutefois, considérant les dimensions restreintes des deux premiers mémoires, et regrettant que M. Bompois n'ait pas utilisé le renseignement chronologique résultant de la composition du trésor dont avait fait partie la monnaie qui constitue le point de départ de son système, la Commission n'a pas pensé qu'il y eût lieu de décerner un prix. Elle croit devoir cependant donner des éloges au soin avec lequel ont été composées et exécutées les planches qui accompagnent les mémoires de M. Bompois et de M. Head.»

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

M. Gaston Paris commence la lecture d'une note sur la *date d'une chanson de geste relative au pèlerinage de Charlemagne en Orient.*

M. Clermont-Ganneau continue sa communication sur les *traces de l'influence phénicienne dans le Péloponèse.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 23 NOVEMBRE.

M. Garcin de Tassy demande la parole au sujet du procès-verbal. Il fait observer que c'est par suite d'un malentendu que M. le Ministre des affaires étrangères a envoyé directement à l'Académie les quatre-vingt-treize manuscrits sanscrits du Raya

Rajendralala Mitra Bahadur. Ce savant Hindou lui avait annoncé dès le 30 mai dernier l'envoi de ces manuscrits par l'entremise du Ministère des affaires étrangères, en le chargeant de les offrir de sa part à l'Académie pour sa bibliothèque, en témoignage de reconnaissance pour les services importants que plusieurs de ses membres ont rendus à l'Inde, son pays natal, en portant la lumière sur plusieurs points obscurs de son histoire ancienne. L'Académie a déjà reçu par l'entremise du même académicien plusieurs écrits de l'auteur, un des plus éminents Hindous existants, entre autres son magnifique ouvrage sur les antiquités d'Orissa.

Au surplus, M. Adolphe Regnier a examiné les manuscrits dont il s'agit aujourd'hui, et il s'est assuré que leurs titres sont conformes à la liste qui accompagnait la lettre d'envoi à M. Garcin de Tassy.

M. le Ministre des travaux publics écrit à l'Académie pour la prier de vouloir bien rédiger une inscription pour une médaille que son administration se dispose à faire frapper en souvenir des services rendus par la France à l'éclairage et au balisage maritimes. La lettre de M. le Ministre des travaux publics est accompagnée d'une photographie qui reproduit le dessin adopté pour la face principale de cette médaille, et qui représente la figure symbolique de la France, debout sur le littoral, calme au milieu des rafales, élevant d'une main un fanal, tenant de l'autre la trompette qui supplée les feux pendant les temps de brume. Des étoiles, répandues sur le fond, annoncent que la scène se passe pendant la nuit.

Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

Sont adressés au concours des Antiquités nationales de 1878 :

1° *Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*, par M. L. Guibert (Paris-Limoges, 1877, 1 vol. in-8°);

2° *Le château de Roquemaure, poëme historique en vingt chants*, par M. Placide Cappeau (Roquemaure, 1876, 2 vol. in-12).

L'ordre du jour appelle la désignation d'un lecteur pour la séance publique annuelle que doit tenir l'Académie le 7 décembre prochain.

L'Académie désigne M. Gaston Paris pour lire une étude inti-

tulée : *La chanson du pèlerinage de Charlemagne*, dont il donne communication séance tenante.

Cette lecture provoque quelques observations :

1° De M. Perrot, sur l'une des villes anciennes qui portaient le nom de Laodicée, la Laodicée du royaume de Pont, aujourd'hui Ladik;

2° De M. de Saulcy, sur l'Abyla de Lysanias.

M. Renan dépose sur le bureau, de la part de M. le docteur Reboux, les estampages d'*inscriptions berbères* du nord de l'Afrique.

L'Académie se forme en comité secret.

---

SÉANCE DU VENDREDI 30 NOVEMBRE.

Sont envoyés :

1° Pour le concours des Antiquités nationales de 1878 :

*La butte des Moulins, avec documents archéologiques et administratifs inédits*, par M. le docteur Moura (Paris, 1877, in-f°).

*Observations sur quelques dates du Cartulaire des sires de Rays*, par M. Blanchard (Nantes, 1877, broch. in-8°).

2° Pour le concours Stanislas Julien :

*La Chine et les conditions sanitaires des ports ouverts au commerce étranger. — La lèpre en Chine, note pour servir à l'histoire de la lèpre. La vie irrégulière et la condition des femmes en Chine*, par M. le docteur Durand-Fardel (Paris, 1876, 1877, broch. in-8°).

M. Deloche continue la lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie*.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Perrot, au nom de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, sur les travaux des membres de ces deux Écoles [1].

---

[1] Voir l'Appendice n° III.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE.

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président annonçant les prix décernés en 1877 et les sujets de prix proposés[1].

2° Notice historique sur la vie et les travaux de M. le vicomte Emmanuel de Rougé, membre de l'Académie, par M. H. Wallon, Secrétaire perpétuel.

3° La chanson du pèlerinage de Charlemagne, par M. Gaston Paris, membre de l'Académie.

---

SÉANCE DU VENDREDI 14 DÉCEMBRE.

L'Académie royale des sciences de Lisbonne informe, par lettre, l'Académie de la mort de M. Herculano de Carvalho, décédé le 13 septembre 1877.

M. le baron Larrey, de l'Académie des sciences, transmet, de la part du docteur Feurrier, les empreintes de trois inscriptions romaines trouvées à Doukla. M. L. Renier veut bien se charger d'examiner ces inscriptions.

M. von Falkenhausen, par lettre datée de Breslau le 30 novembre, annonce à l'Académie qu'il a acheté à Strasbourg et à Nancy trois vases chinois dont il envoie la photographie.

La Société de géographie fait connaître par une lettre qu'elle tiendra sa seconde assemblée générale de l'année 1877 le mercredi 19 décembre.

Sont adressés :

1° Pour le concours des Antiquités nationales de 1878 :

*Le Béarn. Histoire et promenades archéologiques*, par M. Le Cœur (Pau, 1877, in-8° avec planches);

*Histoire des guerres civiles et religieuses dans l'Albigeois et le pays Castrais pendant les XVI^e et XVII^e siècles*, par M. A. Caraven Cachin (manuscrit) ;

*Un réformateur catholique à la fin du XV^e siècle, Jean Geiler de*

[1] Voir l'Appendice n° I.

*Kaysersberg, prédicateur à la cathédrale de Strasbourg, 1478-1510. Étude sur sa vie et son temps*, par M. l'abbé Dacheux (Paris-Strasbourg, 1876, in-8°).

2° Pour le concours la Fons-Mélicocq :

*Souvenirs de la vieille France. Les Sociétés de tir avant 1789*, par M. Janvier.

M. Geffroy, directeur de l'École de Rome, envoie à l'Académie la série complète des *Comptes rendus* des fouilles faites sur les différents points du territoire italien depuis 1876.

L'Académie ayant perdu, dans le courant de l'année 1877, deux correspondants étrangers, MM. Herculano de Carvalho, à Lisbonne, et M. le comte G. Conestabile, à Pérouse, il est procédé, par voie de scrutin, à la nomination d'une Commission qui sera chargée de présenter trois candidats pour chacune des places vacantes.

Sont nommés : MM. Egger, de Longpérier, Renan, L. Renier.

M. Ed. Le Blant communique des observations sur un *sarcophage chrétien d'Arles*. Ce monument a été étudié et décrit par le P. Cahier dans ses *Nouveaux mélanges d'archéologie* (Décorations d'églises, p. 80).

M. le baron de Witte met sous les yeux des membres de l'Académie le dessin d'un bas-relief du Vatican, dont il donnera l'explication dans un travail qu'il prépare sur les *anciennes représentations d'apothéoses*.

M. le Président remarque que les deux monuments présentés par MM. Le Blant et de Witte fournissent de nouveaux arguments à l'appui de la thèse qu'il a soutenue sur la signification des scènes de réunion indûment prises pour des scènes de séparation.

M. Bréal commence la lecture d'une notice sur trois inscriptions du dialecte valique, récemment publiées par M. Dressel, mais insuffisamment expliquées.

L'Académie se forme en comité secret.

---

SÉANCE DU VENDREDI 21 DÉCEMBRE.

L'Académie se forme en comité secret pour recevoir communi-

cation du rapport de la Commission chargée de dresser deux listes de candidats aux deux places de correspondants étrangers vacantes par suite du décès de MM. G. Conestabile et Herculano de Carvalho.

La séance redevient publique.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités nationales de 1878 :

*Monographie de la cathédrale de Quimper (XIII^e-XV^e siècle)*, par M. Le Men (Quimper, 1877, in-8°).

2° Pour le prix Fould :

*Dictionnaire des termes employés dans la construction et concernant : la connaissance et l'emploi des matériaux; l'outillage qui sert à leur mise en œuvre, etc.*, par M. Pierre Chabat (Paris, 1875, 1876, 1877, 4 vol. in-8° avec atlas);

*Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs*, par M. Ch. Chipiez (Paris, 1876, grand in-8°).

M. le Président donne lecture d'une note de M. Ferdinand Delaunay, relative aux observations présentées dans la séance précédente par M. Edm. Le Blant, sur un *sarcophage chrétien d'Arles*.

M. Michel Bréal fait une communication relative à une troisième *inscription pélignienne* trouvée dans les fouilles entreprises par le gouvernement italien, non loin de la ville de Sulmone, inscription composée de sept lignes, dont la première est effacée et dont les six autres sont brisées par le milieu. Ce qui reste suffit cependant, dit M. Bréal, pour montrer quel en était le contenu : c'est le règlement d'un temple de Proserpine.

A l'occasion d'une explication sur le mot *stabulum* qui veut dire le lieu où l'on se tient, et pourrait s'entendre d'une stalle, M. Quicherat dit que ce mot a la premiere syllabe brève, ce qui pourrait faire croire qu'au lieu de le prendre au passif, on devrait le prendre à l'actif, en y voyant non pas le lieu où l'on est, mais celui où l'on a placé quelque chose.

M. Renan ajoute que, dans les habitudes italiennes, la première stalle est plus ornée que les autres.

M. Gaston Paris donne lecture d'une note par laquelle il fait

connaître que M. Célestin Port a copié à Angers quelques feuillets de parchemin, insérés dans une reliure du xv[e] siècle, écrits au commencement du XIII[e] et contenant un fragment du livre I[er] de l'*Historia Daciæ* de Saxo grammaticus. Ce fragment est intéressant, parce qu'on n'a pas un seul manuscrit complet de Saxo, et qu'aucun des autres fragments connus n'est de beaucoup aussi ancien.

---

SÉANCE DU VENDREDI 28 DÉCEMBRE.

M. le PRÉSIDENT, en déposant sur le bureau le discours qu'il a prononcé aux funérailles de M. Boutaric, se fait l'interprète des sentiments douloureux avec lesquels l'Académie a appris la mort de ce regretté confrère.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités nationales de 1878 :

*Inventaire des archives municipales de Châtellerault, antérieures à 1790*, par M. V. de Saint-Genis (Châtellerault, 1877, in-4°);

*Les cours royales des îles normandes. Série chronologique des gardiens et seigneurs des îles normandes (1198-1461)*, par M. Julien Havet (Paris, 1876, in-8°);

*Les origines linguistiques de l'Aquitaine*, par M. Luchaire (Pau, 1877, in-8°).

2° Pour le concours Bordin (*Étude historique sur les Grandes Chroniques de France*), un mémoire.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats aux deux places vacantes de correspondants étrangers.

La séance redevient publique.

Sont élus :

1° Pour la place de correspondant laissée vacante par M. Carvalho, M. Whitney;

2° Pour la place de correspondant laissée vacante par M. G. Conestabile, M. Ascoli.

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission du prix Gobert. Sont élus, à la majorité relative des suffrages, MM. L. Delisle, Hauréau, Desnoyers et Ch. Robert.

L'Académie désigne, pour la représenter à la séance trimestrielle des cinq Académies, M. Edm. Le Blant qui lira ses *observations sur un sarcophage chrétien d'Arles.*

M. le Président fait connaître à l'Académie que de nouvelles salles d'antiquités viennent d'être ouvertes au Louvre. Grâce à ces nouvelles dispositions, dit-il, les monuments de l'Assyrie, de la Phénicie, de Chypre et de l'Asie Mineure sont répartis en groupes naturels. Il faut signaler, dans la salle de Phénicie et de Chypre, l'énorme vase d'Amathonte; les objets rapportés par M. Renan de sa mission en Syrie; la pierre à libation du *Serapeum*, don fait par M. Mariette.

Dans les salles consacrées aux antiquités de l'Asie Mineure, on remarque deux groupes importants : le premier, le groupe milésien provenant de la mission de MM. Olivier Rayet et Thomas, et qui se compose d'inscriptions, de bases de colonnes, de chapiteaux, etc., fournis par le temple d'Apollon Didyméen et les ruines d'Héraclée de Latmos. Le second groupe, disposé dans la salle dite de Magnésie, renferme des bas-reliefs du temple de Diane Leucophryne, des inscriptions grecques de Caryanda, d'Olymos, etc., ainsi que des bas-reliefs de Cyzique représentant des repas funèbres.

M. Chipiez donne lecture d'un mémoire sur *certaines dispositions architecturales des temples grecs.*

## COMMUNICATIONS.

### N° I.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ADRESSÉE, LE 13 AOÛT 1877, PAR M. GARNIER, CONSUL DE FRANCE À BANGKOK, À M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

On appelle vulgairement papier de sacrifice (*Joss paper*) des feuilles de papier que les Chinois brûlent en grande quantité dans leurs cérémonies religieuses; elles sont en partie recouvertes de minces feuilles d'étain auxquelles on donne par une simple préparation l'apparence de feuilles d'argent et d'or, en leur en attribuant fictivement la valeur.

Il y en a de deux espèces :

Les unes sont grandes et généralement ornées de caractères et de fleurs; on les offre en sacrifice à la divinité, aux génies du ciel et de la terre; quand on les brûle, on a soin d'en réserver deux feuilles qui doivent être attachées aux murs de la maison, de chaque côté de la porte, à droite et à gauche; cette dernière observance est particulièrement en usage pour les salles de représentations théâtrales, qui se trouvent ainsi placées, d'une manière spéciale, sous la protection des puissances surnaturelles.

Ces sacrifices aux génies ont lieu deux fois par mois, à la pleine et à la nouvelle lune, et avec une plus grande solennité à l'époque des fêtes.

Les feuilles de la seconde espèce sont beaucoup plus petites et moins ornées; elles varient de grandeur et de prix : on les offre en sacrifices aux mânes des ancêtres. Le fondement de

cette pratique est la croyance, enracinée parmi les Chinois, à un monde surnaturel, reproduisant sous des formes invisibles le monde matériel et visible. Non-seulement les êtres animés, mais aussi les êtres inanimés s'y retrouvent, après la destruction de leurs éléments corporels, avec les mêmes propriétés et dans les mêmes relations que sur la terre. Les ombres des morts ne sont point affranchies des passions, des exigences que la nature nous impose : elles ont faim et soif, elles ont besoin d'argent, elles ont des sentiments de vanité et de colère; mais des ombres de choses suffisent à satisfaire leurs désirs.

En conséquence, au premier jour de l'année chinoise, aux solstices d'été et d'hiver, aux anniversaires du décès des parents le chef de la famille dresse devant sa maison une table couverte de mets (parmi lesquels doivent figurer de la chair de canard, de porc, et des crabes), de gâteaux, de fruits, de fleurs et de rafraîchissements (eau, thé, eau-de-vie); il allume des cierges, des bâtons parfumés et brûle des paquets de ce papier, dit d'or et d'argent, plus ou moins, suivant sa générosité et sa fortune. Les ombres viennent, prennent place au festin et se nourrissent de la partie la plus subtile, le parfum et la saveur, des aliments qu'on leur a servis; elles ramassent le papier-monnaie qu'on brûle à leur intention et poursuivent les feuilles qu'on a soin d'éparpiller au vent. Mais, de peur qu'elles ne savourent trop longtemps le plaisir de ces agapes d'outre-tombe et ne s'attardent à la poursuite du papier, on allume des poignées de pétards : effrayées par le bruit et satisfaites des honneurs qu'on leur a rendus, les ombres se retirent et délivrent leurs hôtes d'une présence qui n'est probablement pas sans importunité.

Ceux qui négligent les devoirs que leur imposent la coutume et la piété filiale sont, dit-on, harcelés par les plaintes de ces ombres, qui viennent réclamer de leurs enfants ingrats les soins dont elles ont été privées.

DIFFÉRENTES QUALITÉS ET VALEURS DU PAPIER À SACRIFICE.

| | Longueur. | Largeur. | Valeur. | |
|---|---|---|---|---|
| Papier pour sacrifice au ciel...... | 0m,55 | 0m,37 | 1 feuille | 0f,05 |
| Papier pour offrande à la divinité.. | 0 55 | 0 37 | 5 feuilles | 0 10 |
| *Idem*........................ | 0 35 | 0 30 | 5 feuilles | 0 05 |
| Papier pour offrande aux morts... | 0 18 | 0 12 | 12 feuilles | 0 05 |
| *Idem*........................ | 0 13 | 0 11 | 50 feuilles | 0 05 |

Les feuilles de cette dernière qualité ne sont ornées que d'un très-petit morceau de feuille d'étain, mais on a soin de cacher le paquet qu'on allume sous une feuille entièrement recouverte de métal, petite supercherie qui, paraît-il, ne tire pas à conséquence avec les morts.

Les deux qualités de papier qu'on brûle en l'honneur des ancêtres sont celles dont on fait la plus grande consommation; un père de famille, de condition moyenne, est obligé, à Siam, d'en brûler, tant de l'une que de l'autre espèce, au moins pour une piastre (5 francs) par an; on dit qu'en Chine la dépense est beaucoup plus considérable.

J'ai cru, Monsieur le Ministre, devoir entrer dans ces détails au sujet de ces papiers à sacrifice, parce que, dans la séance du 11 mai dernier de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il a été parlé, à propos de la doctrine religieuse des Chinois, de l'usage où est ce peuple de brûler pendant ses cérémonies, à titre de sacrifice, outre des cierges, des billets de banque qui, évidemment, ne sont autres que le fictif papier-monnaie décrit plus haut. J'en joins, d'ailleurs, quelques feuilles à ce rapport comme échantillon.

GARNIER.

## N° II.

### NOTICE SUR QUELQUES CYLINDRES ORIENTAUX.

Les cylindres orientaux en pierre dure ont fixé depuis longtemps mon attention d'une manière toute spéciale. J'ai toujours pensé qu'ils devaient occuper une grande place dans l'étude des documents qui nous proviennent de l'Assyrie et de la Chaldée.

On sait aujourd'hui que ces petits monuments, gravés souvent avec beaucoup de soin, sont de véritables cachets. Ils appartiennent à toutes les époques et à toutes les nations qui ont occupé jadis l'Asie occidentale. Quelques-uns paraissent antérieurs au xx^e^ siècle avant notre ère; les plus récents appartiennent à la domination assyro-perse et sont même postérieurs.

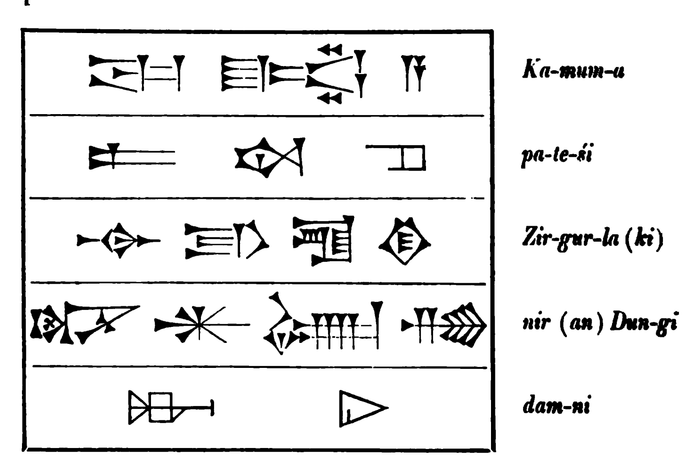
Je compte pouvoir arriver bientôt à établir un certain ordre dans l'histoire de ces documents. En me livrant aux recherches minutieuses que cette étude présente, j'ai rencontré, dans les différents musées que j'ai visités, quelques cylindres et quelques pierres gravées qui m'ont paru avoir un intérêt exceptionnel; aussi, je suis heureux de pouvoir les signaler dès à présent à l'examen de ceux que ces études pourraient intéresser.

I

Le premier objet que je me propose de soumettre à votre attention n'est pas, il est vrai, un cylindre; mais il se rattache à ces monuments d'une manière très-directe. C'est une pierre gravée, une agate en forme d'olive, percée dans sa longueur, et qui porte, gravée dans le sens direct de l'écriture en suivant le grand axe de l'olive, une inscription en cinq lignes de caractères archaïques du style de Babylone. Ce petit monu-

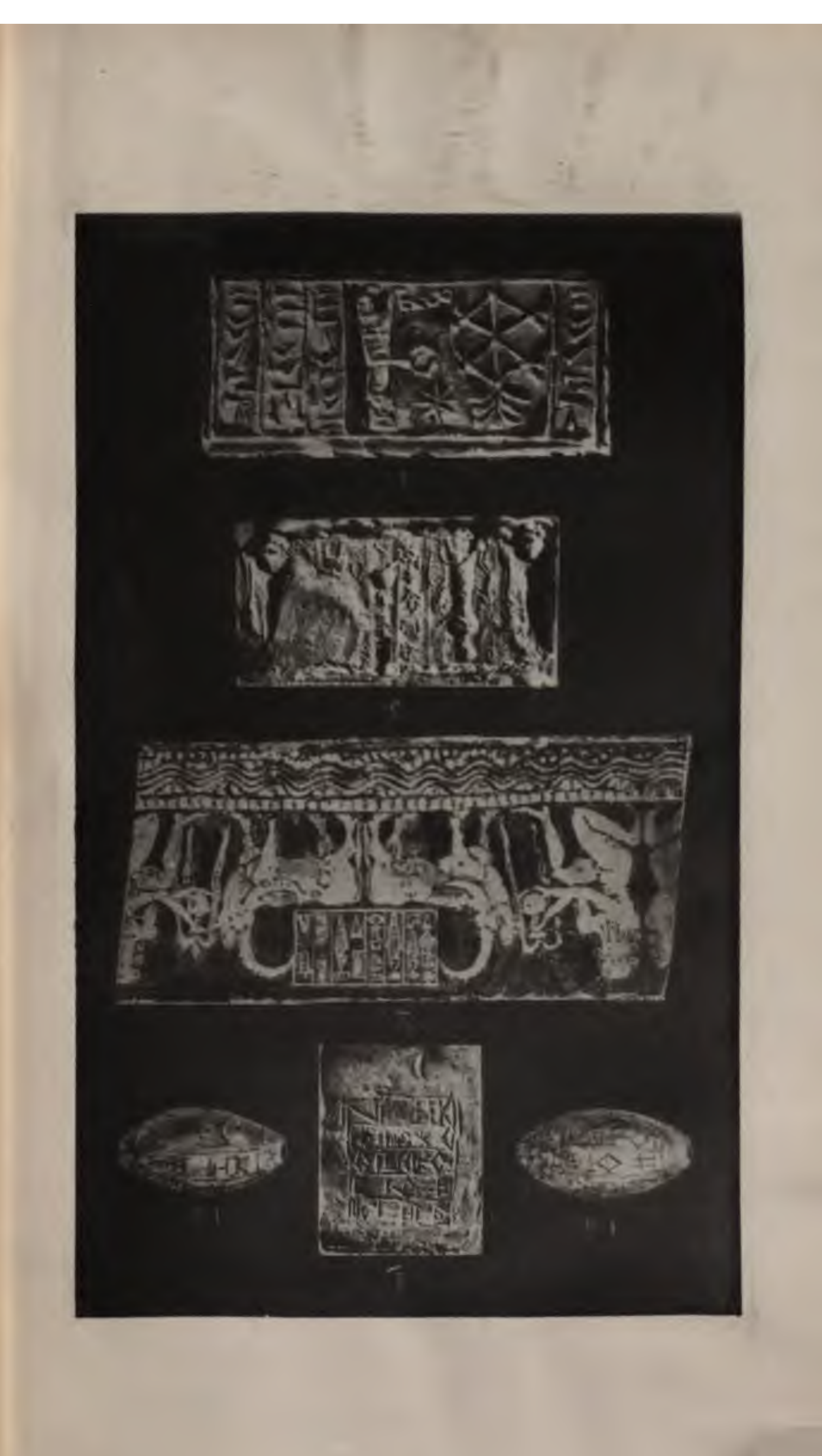
ment était resté ignoré au milieu de la belle collection de cylindres orientaux du musée de la Haye, où j'ai eu occasion de l'examiner dernièrement et d'en faire faire un moulage développé sur lequel on a pris la photographie que j'ai l'honneur de vous soumettre [1].

L'inscription est d'une grande netteté, et d'une exécution qui ne laisserait aucun doute sur la lecture des caractères, si les inscriptions de ce genre ne présentaient des formes propres aux lapicides et qui s'écartent souvent de celles qu'on rencontre dans les inscriptions ordinaires. D'un autre côté, la quatrième ligne se trouvant sur la partie étroite de l'olive présente ainsi une difficulté de plus à l'observation. C'est ce qui explique l'embarras que nous éprouvons pour arriver à la lecture du premier signe de cette ligne. Quoi qu'il en soit, l'inscription se lit ainsi :




Les trois premières lignes ne présentent aucune difficulté; elles nous donnent le nom d'un des anciens rois de la basse

[1] Les photographies sont dues à l'obligeance de M. A. Marguery, qui a très-habilement repris sur des plâtres, et même sur des empreintes à la fumée, le cliché qui a servi à reproduire la planche ci-jointe.



Chaldée, *Kamuma,* avec son titre ordinaire : *Patesi* de *Zirgurla.* On comprend immédiatement que cette inscription est du plus haut intérêt. D'abord, parce que les documents de Kamuma sont rares : on en compte jusqu'ici trois ou quatre au plus qui proviennent de Zerghoul et de Warka; ensuite, parce que notre document donne un nouveau détail sur la personne de ce souverain. Son nom se rencontre toujours sous une forme idéographique qui ne nous permet encore de le désigner que d'une façon conventionnelle, mais il n'y a aucun doute sur son identité. Le titre *Patesi* est celui qui était porté par tous les petits souverains de la basse Chaldée qui gouvernaient alors les villes du bas Euphrate, avant que l'une d'elles eût acquis une prépondérance assurée sur ses rivales. On sait que *Zirgurla,* qu'il est permis d'identifier avec la moderne Zerghoul, est située dans la basse Chaldée, à l'est du fleuve Hye qui traverse la Mésopotamie.

Si le nom et les titres de ce prince étaient suffisamment établis jusqu'ici, il restait encore cependant à fixer la place qu'il devait occuper, même dans une chronologie relative. Le document de la Haye va peut-être éclaircir la question. D'abord il associe le nom de Kamuma à celui de Dungi, et de plus il laisse entrevoir une certaine relation qui unit ces deux noms. Dungi est un personnage bien connu : il était roi de Ur, et fils d'Urkham, roi de Ur, le plus ancien souverain de ces contrées dont le nom soit parvenu jusqu'à nous; il régnait à Ur, à une époque voisine de celle où vivait le patriarche Abraham.

Le signe qui précède le nom de Dungi nous avait d'abord paru indiquer la filiation pure et simple [cuneiform sign], et cette indication nous aurait donné directement une succession de trois princes, en rattachant Kamuma à la dynastie d'Urkham. Mais la forme qu'on voit sur le monument ne paraît pas se prêter à cette interprétation, et laisse plutôt soupçonner l'indice du

signe qui précède ordinairement les noms de femmes ⊳. Indication inadmissible, car il est bien établi, par tous les documents dont nous disposons aujourd'hui, que Dungi est un roi. Le document n'en reste pas moins avec une valeur historique incontestable, puisqu'il rattache évidemment Kamuma d'une manière quelconque à Dungi. Le reste de l'inscription ne présente pas de difficulté ; elle peut donc se traduire ainsi : « Kamuma, seigneur de Zerghoul, lieutenant[1] de Dungi, à sa souveraine. »

Quant au monument en lui-même, c'est évidemment le milieu d'un collier complété par des pierres taillées d'une façon analogue, mais dépourvues sans doute d'ornements et d'inscriptions. L'usage de ces colliers s'est perpétué parmi les populations de la vallée du Tigre et de l'Euphrate, jusqu'à une époque relativement moderne.

## II

Ce premier document me conduit naturellement à vous parler d'un cylindre qui doit appartenir à la même époque, et dont l'empreinte m'a été envoyée de Constantinople par M. Barré de Lancy, en 1865. Cette empreinte avait été prise à la fumée, avec beaucoup de soin. Malheureusement, elle laisse un signe de l'inscription très-indécis ; et, malgré les recherches que j'ai faites pour retrouver l'original, je n'ai pu arriver jusqu'ici à savoir dans quelle collection il pouvait avoir passé. On ne m'avait point indiqué la matière ni la provenance

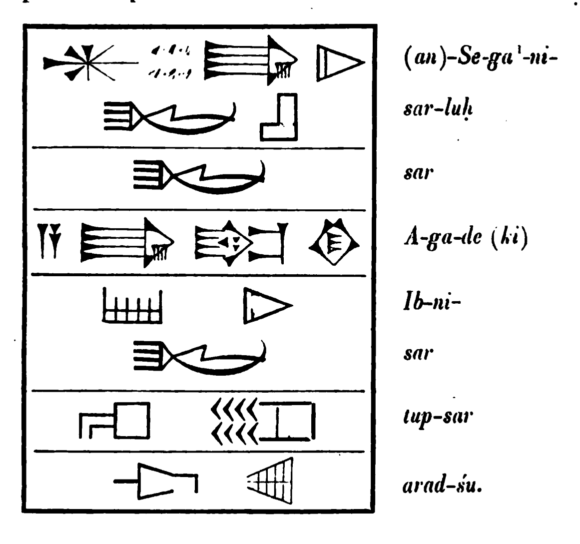
[1] Nous avons voulu laisser à notre communication le vague que les traces du signe indécis nous présentaient, mais depuis notre lecture nous avons fait grandir par la photographie les indices qui nous étaient donnés sur l'empreinte, et nous croyons d'après cette nouvelle épreuve que le signe est à lire [signe cunéiforme]. C'est l'archaïque de [signe cunéiforme] qui exprime l'idée de « lieutenant ». Cette lecture, loin de diminuer l'importance du document, lui donne un intérêt qui sera facilement apprécié des assyriologues.

de ce cylindre, mais tout me porte à croire que c'est un marbre, et qu'il appartient, par son travail, à la basse Chaldée.

Le sujet présente deux scènes symétriques et identiques. Un personnage nu, à genoux, tient une *ampulla,* de laquelle paraît s'échapper un liquide; il la présente à un taureau qui relève la tête pour boire le liquide.

Malgré la disproportion qui existe entre le personnage agenouillé et le taureau, on sent que ces deux êtres sont vigoureux; l'ensemble, les traits, les articulations, tout est traité et voulu avec une science du dessin bien évidente.

La taille du taureau était commandée par la nécessité d'insérer au-dessus des monstres, dans la partie supérieure du cylindre, une inscription de huit lignes en caractères archaïques de Babylone. Le second signe de la première ligne est le seul qui ne soit pas très-visible sur l'empreinte. Je crois y voir le signe *sé* mais je ne le propose que pour compléter la lecture qui ne présente plus alors de difficulté; nous avons ainsi :




[1] *Sega* = *Semu*, *magaru.*

C'est-à-dire :

« Au roi *Segani-sar-lih*, roi de la ville d'Agadé, *Ibni-sar* satrape, son serviteur. »

Il serait fort intéressant de connaître ce roi d'Agadé; mais il faut d'abord attendre qu'on puisse lire sûrement son nom sur l'original, ce qui sera facile dès que ce cylindre sera retrouvé, car il doit être d'une belle conservation.

Agadé, « la ville du feu éternel, » suivant l'interprétation de M. Oppert, était l'une des deux parties de Sipar, « la ville des livres, » et la résidence des rois de Chaldée, avant qu'ils n'eussent choisi Babylone pour leur capitale. Cette ville était célèbre par la culture des sciences et des lettres. Un de ses rois, Sargon l'ancien, dont le règne peut être fixé au xix<sup>e</sup> siècle avant notre ère, y avait réuni une vaste bibliothèque dont de précieux débris sont parvenus jusqu'à nous. Mais le roi cité sur notre cylindre est-il un prédécesseur ou un successeur de Sargon? C'est ce que nous ne pouvons encore établir. Dans tous les cas, il précède le règne de Hammourabi, roi de Babylone, qui vivait antérieurement au xv<sup>e</sup> siècle avant notre ère, puisqu'à cette époque Babylone était devenue la capitale de la Chaldée.

III

Le troisième monument que j'ai à signaler appartient au Musée du Louvre. C'est un cylindre d'agate, malheureusement fort mal conservé; une cassure de la pierre a enlevé le tiers au moins du sujet, et le reste est très-endommagé. On y distingue encore un personnage debout, dans le costume assyrien, une main élevée dans la pose traditionnelle de l'adoration. Derrière lui, on aperçoit un singe, puis un personnage qui, la tête tournée vers lui, paraît marcher dans un sens opposé. Dans le champ, en haut, entre les têtes des personnages, deux croix ansées. De l'autre côté de la cassure, on voit l'ex-

trémité inférieure d'un personnage dont il ne reste plus que les pieds et le bas de la robe; mais cela suffit pour reconnaître un Égyptien. A ses pieds, on distingue un épervier, le dernier signe d'une inscription en caractères hiéroglyphiques qui a disparu.

Entre les personnages, on trouve deux lignes d'écriture en caractères cunéiformes du style archaïque de Babylone, et dans le champ, entre les inscriptions et le premier personnage, un cartouche égyptien surmonté d'un aigle; en haut la croix ansée.

C'est, à ma connaissance, le seul exemple d'un cylindre qui présente une inscription bilingue dans de pareilles conditions.

La première ligne du texte assyrien n'est pas complète, on y lit les trois premiers signes du nom propre *Kariri*. . . :

. . . . .

*Ka - ri - ri*

mais la fin manque.

La seconde ligne nous donne *Naram-Bin* (*an-im*)

*Na - ra - am - Bin*

littéralement « celui qui adore Bin », — l'adorateur du dieu Bin.

Quant au nom compris dans le cartouche égyptien, je dois me borner à en signaler l'existence à l'attention des égyptologues sans même essayer d'en indiquer les caractères.

## IV

Le quatrième cylindre dont vous voulez bien me permettre de vous entretenir appartient au musée de la porte de Hal, à Bruxelles. C'est une véritable découverte, car je ne m'attendais pas, en visitant le musée des Armures, que j'aurais la

bonne fortune d'y trouver des cylindres assyriens. Il y en a cinq ou six en effet. Celui que je me propose de signaler est en lapis-lazuli, d'un travail médiocre, mais d'un intérêt tout particulier ainsi que je vais avoir l'honneur de vous l'indiquer. M. Juste, le conservateur du musée, m'en a fait faire une empreinte en cire rouge sur laquelle j'ai repris, en plâtre, une contre-épreuve qui a servi à reproduire la photographie que je puis mettre sous vos yeux.

Le sujet présente un personnage, dans le costume des Achéménides, offrant de la main droite une couronne. En face de lui, l'arbre sacré, tel qu'on le voit, du reste, sur tous les monuments assyro-perses. Dans le champ, en haut, une étoile à huit rayons; en bas, un ornement tressé tel qu'on en trouve sur les cylindres assyro-égyptiens. Derrière le personnage, trois lignes de caractères du système des cunéiformes perses.

Ce monument est donc du plus haut intérêt. Jusqu'ici on ne connaissait que trois cylindres portant des caractères perses : 1° le cylindre de Darius, en cristal de roche, appartenant au Musée Britannique[1]; 2° le cylindre d'Arsace, en cornaline rouge, conservé au même musée; 3° le cylindre de la collection Raifflé, qui a été vendu en mars 1867, mais dont j'ignore le possesseur actuel. Celui que je signale aujourd'hui est donc le quatrième.

L'intérêt archéologique de ce cylindre s'accroît, quand on interroge l'inscription, par son importance philologique. Voici d'abord les lettres qu'elle présente :

| | |
|---|---|
| [cunéiformes] | *ma* \ *Kha* |
| [cunéiformes] | *r-s-ā* |
| [cunéiformes] | 𐏐 *Si-y-ā* |

Le premier signe à la valeur absolue de *ma;* mais il est

[1] Ce cylindre a été acheté au Caire par M. Salt au prix de 23 livres.

immédiatement suivi du clou transversal qui indique la sépa-tion des mots : c'est donc un monogramme. Vient ensuite un nom propre.

Chaque nouvelle inscription qu'on découvre dans le système cunéiforme perse apporte une nouvelle lumière sur l'origine de ce système graphique. J'ai cherché à le rattacher au système assyrien, et M. Oppert, très-compétent dans cette matière, le rattache également à la même origine; seulement nous différons sur le mode de dérivation des signes. J'arrive à la solution que je désire en m'appuyant sur des considérations purement paléographiques. M. Oppert obtient le même résultat en s'appuyant sur des considérations philologiques. Je lui ai communiqué l'inscription du cylindre de Bruxelles, et nous nous sommes trouvés immédiatement d'accord pour reconnaître que le premier signe de l'inscription signifie « cachet ». Pour l'établir, chacun à notre point de vue, il faudrait entrer dans tous les détails d'une discussion qui embrasse l'exposé de nos idées sur l'origine du système graphique perse et à laquelle je ne pourrais me livrer ici. La suite de l'inscription doit contenir le nom du propriétaire du cachet. Le premier signe de la troisième ligne paraît présenter une forme nouvelle dans le système graphique perse, 𒀀𒌋𒌋; mais, en le décomposant, on pourrait peut-être trouver dans la première partie un idéogrammè[1] pour désigner l'idée de « fils » et qui correspondrait à l'assyrien 𒀀; d'un autre côté les deux traits verticaux pourraient fort bien n'être que l'altération du caractère *i*. Cette légende se lirait donc ainsi : « Cachet de *Kharsâ*, fils de *Siyâ*, » ou « Cachet de *Kharsâisiyâ* ». Les autres caractères ne présentent pas de difficulté.

[1] On connaît déjà plusieurs idéogrammes perses empruntés à l'écriture assyrienne, aussi je signale avec empressement ceux-ci parce que je considère que l'étude de ces signes contribuera puissamment à éclairer l'origine du système graphique arien.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, de vous signaler quelques cylindres du Musée Britannique que j'ai examinés à différentes reprises. Ils n'ont rien de bien particulier pris isolément, mais ils m'ont offert un plus grand intérêt dès que je les ai groupés comme je vais vous le proposer.

Ces cylindres sont en hématite. Ils appartiennent à cette catégorie de cylindres dont il existait des fabriques en Assyrie et en Chaldée et qui livraient au commerce des sujets calqués sur un type convenu : épisode d'une cérémonie religieuse, sacrifice, initiation ou invocation, et sur lesquels l'acheteur n'avait plus qu'à faire graver son nom dans les lignes réservées à cet effet. Je laisse de côté l'intérêt philologique qui résulte de l'étude des noms propres. Dans nos cylindres, qui sont au nombre de quatre, les caractères ne présentent aucune difficulté, mais je me hâte de mettre en relief le côté intéressant que je désire signaler ici. Ces quatre cylindres, dont j'ai relevé les empreintes, présentent, en effet, l'abrégé de l'histoire de deux familles obscures dont la filiation nous est conservée jusqu'au troisième descendant. Les inscriptions, en trois lignes, sont, du reste, conformes à la formule adoptée sur tous les cylindres de cette provenance. Elles sont en caractères archaïques du style de Babylone.

Je lis sur le premier :

« Ahu-piga, fils de Habakum, serviteur du dieu Bel. »

Sur le second, je lis :

« Ibni-Bin, fils de Ahu-piga, serviteur du dieu Bin. »

Habakum est donc l'ancêtre d'une famille dont nous connaissons ainsi trois membres dans la descendance directe.

Sur un troisième cylindre, je lis :

« Nini-turam[1], fils de Ibba-Bin, serviteur du dieu Bin. »

[1] *Ninituram* serait-il un nom sumérien? Le premier élément *nini* est un complexe idéographique ou allophone qui correspond à l'expression *Bel* « seigneur ». D'un autre côté, nous trouvons sur un cylindre du Musée du Louvre un nom dont

Et enfin, sur un quatrième :

« Ibni-Bin, fils de Nini-turam, serviteur du dieu Bin. »

Nous voici donc encore en présence d'une série de trois personnages en descendance directe.

Les renseignements de cette nature ne sont pas isolés. Nous possédons déjà l'histoire de toute une famille dont le père, les fils et les frères figurent comme témoins, rédacteurs ou bénéficiaires des libéralités de Marduk-idin-akhi, roi de Babylone au xv[e] siècle avant notre ère. A une autre époque, sous les Séleucides, des contrats nous révèlent les noms des différents membres d'une longue famille composée de plus de dix personnes, comprenant père, grand-père, aïeul, bisaïeul, frères et cousins jusqu'à la quatrième génération [1], et ces contrats portent l'empreinte d'un certain nombre de cachets, dont nous connaissons ainsi les propriétaires.

Le hasard qui a réuni au Musée Britannique les sceaux des quatre personnages dont je viens de vous entretenir nous fera peut-être découvrir un jour, dans les innombrables tablettes qui renferment des contrats d'intérêt privé, quelques actes de vente ou d'échange qui pourront intéresser cette famille, et nous donner la date de ces monuments de l'art assyrien. C'est ainsi que l'histoire des antiques habitants de l'Assyrie et de la Chaldée pourra se reconstituer. En attendant, nous en recueillons avidement les débris, parce que tous ces détails nous permettront, en les réunissant, d'arriver avec certitude à des résultats que nous étions loin de prévoir il y a vingt ans à peine.

J. Menant.

l'élément *turam* paraît écrit avec le signe [illegible] qui n'a la valeur phonétique de *tur* que dans l'idiome de Sumer. Mais ce n'est peut-être pas un homonyme de notre personnage.

[1] Voyez *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, publiés par MM. Oppert et Menant, pages 116, 296 et suiv.

## N° III.

### D'UNE ÉPITAPHE MÉTRIQUE DU CLOÎTRE DE SAINT-SAUVEUR, À AIX.

La rareté des inscriptions de l'époque carlovingienne et des premiers temps qui la suivirent m'engage à rappeler aux antiquaires une épitaphe depuis longtemps connue et fort longuement commentée, mais dans laquelle on n'a pas relevé un trait qui mérite l'attention. Il s'agit d'un marbre posé à plat sur une banquette dans le cloître de Saint-Sauveur, à Aix; c'est le siége habituel des mendiants, et la légende qui y figure va s'effaçant de jour en jour. Alors qu'il avait moins souffert, ce texte a été vu par Peiresc, et j'en retrouve, dans ses papiers, la copie suivante qui, bien qu'assez informe, n'en a pas moins gardé quelque valeur[1] :

CIVS·XPI·NNC[illegible]ICI·IVIENA'A
NDERAT·OBVIA MERITIS·ILLVC
M·INTRAVIT·OVANS TVA LIIMNA·XPE
CIPVVS ECLESIAE·DOCTOR
EN·PSALMOGRAFI·CANERE DAVID
AGENIS FELICITER·AEVO
ETATE·FVIT·DIVES·IN·OMNES
VM·DIGNITATE·REQVIRIS
REMA DEMONSTRANT

Plus de deux siècles après Peiresc, en 1819, M. de Saint-Vincens a copié, à son tour, ce petit texte dont il nous a donné un dessin fort soigné qu'accompagne une notice étendue[2].

[1] Bibliothèque nationale, manuscrit du fonds latin, n° 8958, folio 284.

[2] *Mémoire sur un marbre qui sert de banquette dans le cloître de Saint-Sauveur et qui porte une inscription du X^e ou du XI^e siècle* (*Recueil de mémoires et autres pièces qui ont été lus dans les séances de la Société des amis des sciences, lettres, agriculture et arts à Aix*, 1819, p. 336).

Voici sa transcription :

· · · · ·QVE SOCI· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
· · · · -ONS GENDL· · · · ·MERITIS· · · ·
· · · · ·SPOLIVM·INTRAVIT OVANS TVA LIMIN·XPE·
· · · · S PRAECIPVVS·ECCLESIAE DOCTOR·
· · · · ·CARMEN PSALMO GRATI CANERE DAVID·
· · · · QVADRAGENIS FELICITER·AEVO
· · · · ·NCTIS·PIETATE·FVIT·DIVES·IN OMNES
· · · · ·FORTE CVM DIGNITATE REQVIRIS
· · · · · ·'E·POSTREMA·DEMONSTRANT

Je n'ai pas à m'occuper ici de la lecture proposée pour les premières lignes du marbre où l'on a vu, sans que rien autorise, l'épitaphe d'un chanoine nommé Pontius. Les deux derniers vers appelleront seuls mon attention.

M. de Saint-Vincens les restitue et les traduit ainsi :

*Virtutem* FORTE CVM DIGNITATE REQVIRIS
*Tempora prima vitæ atq*VE POSTREMA DEMONSTRANT

Voulez-vous connaître la vertu et les dignités réunies? Sa vie et ses derniers moments en donnent un exemple.

L'abbé de Perrier, venu après lui et mieux inspiré pour le mot du début, lit comme il suit :

*Nomen si* FORTE CVM DIGNITATE REQVIRIS
*Litteræ verbaq*VE POSTREMA DEMONSTRANT

Le nom, la fonction du défunt devaient, à son sentiment, être dès lors mentionnés dans ces quelques lignes qui terminaient, pense-t-il, l'inscription :

Pontius (ou tout autre chanoine) précepteur (ou grammairien). . . . Il a vécu. . . . ans. . . . mois. . . . jours. . . . il est mort le. . . . .[1].

A ce dernier point de vue, je m'éloignerai autant de la

[1] *Ibid.* p. 372.

lecture de M. de Saint-Vincens que de celle de l'abbé de Perrier. Plutôt que de procéder par divination, comme l'ont fait l'un et l'autre, il importe, me paraît-il, de chercher si la comparaison des formules épigraphiques ne permet pas de pénétrer, avec plus de chances de certitude, le sens des derniers vers de l'épitaphe.

Deux inscriptions, l'une trouvée au Pin, en Provence[1], et datée de l'an 506, l'autre découverte à Vercelli[2], me fournissent tout d'abord des vers que l'on doit rapprocher de ceux du marbre d'Aix :

NOMEN DVLCE LECTOR SI FORTE DEFVNCTAE [REQVIRIS
NOMINA SANCTARVM LECTOR SI FORTE REQVIRIS

Sur la foi de ces types, on peut donc lire sans témérité dans l'inscription qui nous occupe :

*Nomen si* FORTE CVM DIGNITATE REQVIRIS

Les deux pièces que je viens de citer sont acrostiches, et leur communauté de formule avec l'épitaphe d'Aix me paraît indiquer que cette dernière l'est également. Son dernier vers doit donc, selon toute apparence, indiquer au lecteur le moyen de connaître le nom et le titre du mort.

EX OMNI VERSV TE LITTERA PRIMA DOCEBIT

est-il écrit à ce sujet sur le marbre de Vercelli.

Fabretti en rapporte deux autres où la formule explicative varie :

QVI LEGIS REVERTERE PER CAPITA VERSORVM ET INVENIES PIVM NOMEN
IS·CVIVS·PER·CAPITA·VERSORVM·NOMEN·DECLARATVR[3]

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 630.
[2] Muratori, *Novus Thesaurus veterum inscriptionum*, p. 1903, n° 5.
[3] *Inscriptiones*, c. IV, n° 150; c. IX, n° 290. Le génitif *versorum* que donnent

Cela donné, j'estime que, dans l'épitaphe d'Aix, *capita* précédait, sans doute, le mot POSTREMA, et que le texte se terminait par un *quasi-versus* rempli de fautes aussi bien que les autres, et construit à peu près comme il suit :

*Versuum capita atq*VE POSTREMA DEMONSTRANT

Le nom du défunt se trouvant, si je ne me trompe, indiqué par les premières lettres des vers, malheureusement incomplets à leur début, c'est dans les dernières, POSTREMA, que je chercherai la mention de sa dignité. Or, nous sortons entièrement ici du cercle des probabilités pour rouver un terrain plus ferme, car, dans la copie de Saint-Vincens, les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e vers, qui ont gardé leur fin, donnent en cinq lettres la fin de mot ERDOS dont le commencement ne serait pas difficile à restituer, quand même nous ne retrouverions pas dans la transcription de Peiresc l'A et le C qui manquent ici au mot *sacerdos*.

Il s'agit donc, dans l'épitaphe d'Aix, d'un prêtre dont le nom et le titre, *s*ACERDOS, étaient indiqués, suivant une mode antique, par les lettres initiales et finales des vers.

Une inscription mutilée, trouvée à Rome, en 1872, près de l'église de S. Lorenzo in Lucina, et datée de l'an 783, paraît être conçue dans ce type peu commun et présente le nom et le titre PAVLVS LEVITA écrit en acrostiche par les premières et dernières lettres des six hexamètres qui la composent [1].

Nous savons qu'aux temps carlovingiens on étudiait, on

ces deux inscriptions nous offre une forme surannée plutôt qu'irrégulière, car elle se retrouve chez des auteurs antiques cités par Priscien, XVI, 14 (éd. de Krehl, t. I, p 268). Voir, pour cette persistance des formes anciennes dans les inscriptions et par conséquent dans le langage vulgaire qu'elles représentent, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* notice n° 230.

[1] De Rossi, *Bullettino della Commissione archeologica municipale,* 1872-1873. p. 42-53.

reproduisait les formules des épitaphes antiques, celles surtout des pièces en vers si souvent colligées et recopiées alors[1]. C'est à cette époque, ou tout au moins aux premières des années suivantes, que le fait de l'imitation des vieux types épigraphiques et la forme des caractères me paraissent permettre d'attribuer notre inscription.

Edmond Le Blant.

## N° IV.

### DE L'USAGE DES FLÈCHES EMPOISONNÉES CHEZ LES ANCIENS PEUPLES DE L'EUROPE.

En 1858, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, en présentant à l'Académie des sciences, puis à la Société d'anthropologie, des objets trouvés par M. Alf. Fontan, dans la grotte inférieure de Massat, avec des ossements de *cervus megaceros*, et d'autres animaux appartenant à des espèces disparues ou encore existantes actuellement, faisait remarquer que plusieurs pointes de flèches étaient creusées de petites rainures vraisemblablement destinées à recevoir des substances vénéneuses[2].

Avant et depuis cette présentation, de nombreux objets analogues ont été recueillis et figurent dans diverses collections. Les uns, formant la pointe de flèches, de javelots, de lances, présentent de petites rainures ou sillons plus ou

[1] Voir *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, préface, p. cxxxiii, et notice n° 438 A.

[2] Alfred Fontan, Lartet et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, *Grottes de Massat* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 10 mai 1858, t. LXVI, p. 900). — Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, *Bull. de la Soc. d'anthrop.* t. I, p. 51, 3 novembre 1859.

moins parallèles aux bords. Les autres constituant des flèches barbelées ou à dents, des hameçons, présentent des rainures, non-seulement suivant l'axe général, mais aussi sur les dents ou crochets latéraux.

Ces objets en os creusés de sillons, dans notre pays, paraissent remonter à une des dernières périodes paléolithiques, à celle que M. Gabriel de Mortillet a cru devoir désigner sous le nom de période de la grotte de la Magdeleine; celle à laquelle apparaissent les objets travaillés en os, celle où sur notre sol vivaient des animaux disparus ou émigrés, et des animaux encore existants : renne, cerf au grand bois, aurochs, cheval, etc. etc.

Si des temps préhistoriques où la disposition de quelques pièces archéologiques peut seule faire supposer l'usage d'empoisonner des armes, on arrive aux temps historiques, de nombreux témoignages viennent démontrer cet usage et indiquer divers poisons sagittaires.

« On rapporte, remarque Aristote, que chez les Celtes existe un poison qu'ils appellent eux-mêmes *toxique*. Ce poison, dit-on, détermine une décomposition si prompte que les chasseurs celtes, lorsqu'ils ont frappé d'une flèche un cerf ou quelque autre animal, courent promptement exciser la partie blessée avant que le poison ne pénètre, afin que l'animal puisse servir de nourriture, et aussi pour qu'il ne se putréfie pas[1]. »

Selon Strabon : « Dans la Celtique croît un arbre semblable au figuier, dont le fruit est comparable au chapiteau

[1] *Φασὶ δὲ παρὰ τοῖς Κελτοῖς φάρμακον ὑπάρχειν τὸ καλούμενον ὑπ' αὐτῶν τοξικόν· ὃ λέγουσιν οὕτω ταχεῖαν ποιεῖν τὴν φθορὰν ὥστε τῶν Κελτῶν τοὺς κυνηγοῦντας, ὅταν ἔλαφον ἢ ἄλλο τι ζῶον τοξεύσωσιν, ἐπιτρέχοντας ἐκ σπουδῆς ἐκτέμνειν τῆς σαρκὸς τὸ τετρωμένον πρὸ τοῦ τὸ φάρμακον διαδῦναι ἅμα μὲν τῆς προσφορᾶς ἕνεκα, ἅμα δ' ὅπως μὴ σαπῇ τὸ ζῶον.* (Aristote, *De mirabilibus auscultationibus*, cap. LXXXVI; t. IV, p. 88, coll. Didot.)

de la colonne corinthienne. Ce fruit incisé laisse couler un suc mortel dont on se sert pour enduire les traits[1]. »

Les Gaulois, suivant Pline, « trempent leurs flèches de chasse dans l'ellébore, et affirment qu'après l'excision de la partie blessée la chair est plus tendre[2]. »

Dans un autre passage, ce naturaliste dit aussi que « les Gaulois appellent *limeum* une herbe qui leur sert à enduire leurs flèches de chasse d'une préparation qu'ils appellent le poison des cerfs[3]. »

Parlant des propriétés vénéneuses du taxus, de l'if, il ajoute : « Certaines personnes pensent que de là (de son nom) on appela taxiques les poisons que nous appelons actuellement *toxiques*, dans lesquels on trempe les flèches[4]. »

Ce passage, dans lequel cet auteur paraît rapporter au taxus, considéré comme le type des poisons, l'étymologie du mot toxique, appliqué depuis à toutes les substances vénéneuses, semble d'ailleurs confirmatif du passage d'Aristote, précédemment rapporté, dans lequel ce philosophe paraît parler d'un poison spécial appelé *toxique*.

L'usage d'empoisonner les armes de jet existait chez les peuples de Germanie, comme chez nos ancêtres Celtes et Galates.

Selon Sulpice Alexandre, dont l'histoire est citée par Grégoire de Tours, lorsque les Francks de la Francia, région ré-

[1] *Ἐν τῇ Κελτικῇ Φύεται δένδρον ὅμοιον συκῇ, καρπὸν δ' ἐκΦέρει παραπλήσιον κιοκράνῳ* Κορινθιουργεῖ· *ἐπιτμηθεὶς δ' οὗτος ἀΦίησιν ὀπὸν θανάσιμον πρὸς τὰς ἐπιχρίσεις τῶν βελῶν*. (Strabon, l. IV, cap. IV, § 6; coll. Didot, p. 165.)

[2] « Galli sagittas in venatu elleboro tingunt, circumcisoque vulnere teneriorem sentiri carnem affirmant. » (Pline, *H. N.* l. XXV, cap. XXV; texte et trad. de Littré, p. 175.)

[3] « Limeum herba appellatur a Gallis, qua sagittas in venatu tingunt medicamento, quod venenum cervarium vocant. » (Pline, *H. N.* l. XXVI, cap. LXXVI, p. 240.)

[4] « Sunt qui et taxica hinc appellata dicant venena, quæ nunc toxica dicimus, quibus sagittæ tinguntur. » (Pline, *H. N.* l. XVI, cap. XX, p. 575.)

pondant alors approximativement à la Franconie d'outre-Rhin, eurent envahi et dévasté les deux Germanies cis-rhénanes et eurent repassé le fleuve, Quintilien, lieutenant de Maxime, l'ayant lui-même franchi vers l'an 388 après J. C., s'avança dans leur pays au milieu des marécages : « Les Francks se montrèrent en petit nombre, mais placés sur des troncs d'arbres entassés; de là, comme du haut de tours, ils lançaient, ainsi qu'auraient pu le faire des machines de guerre, des flèches trempées dans le suc d'herbes vénéneuses, en sorte que les blessures qu'elles faisaient, n'eussent-elles qu'effleuré la peau, et même dans les régions où elles ne sont pas ordinairement mortelles, donnaient une mort certaine[1]. »

Vers le commencement du v[e] siècle, les Francks insérèrent, dans la loi salique, que « celui qui aura voulu frapper autrui d'une flèche empoisonnée... sera condamné à payer deux mille cinq cents deniers, qui font soixante-deux sous et demi[2] ».

La loi des Bajuvars ou Bavarois, datée de l'an 630, stipule : « Si quelqu'un a répandu le sang d'autrui avec une flèche empoisonnée, qu'il indemnise avec douze sous[3]. »

On voit que les lois des Francks et des Bavarois frappaient de pénalités bien différentes l'usage criminel des flèches empoisonnées.

A l'époque mérowingienne, si l'on se servait parfois de

[1] « Hostium rari apparuere, qui conjunctis arborum truncis, vel concidibus superstantes, velut e fastigiis turrium, sagittas tormentorum ritu effudere inlitas herbarum venenis, ut summæ cuti, neque letalibus inflicta locis vulnera, haud dubiæ mortes sequerentur. » (Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, cap. IX; texte et trad. de J. Guadet et Taranne, t. I, p. 148-150.)

[2] « Si... cum sagitta toxicata eum percutere voluerit, bis mille et quingentis denariis qui faciunt solidos sexaginta duos et dimidium, culpabilis judicetur. » (*Lex Salica*, titulus XIX; in *Capitularia Regum Francorum* de Stephane Baluze, in-folio, Paris, 1780, t. I, col. 294.)

[3] « Si quis toxicata sagitta alicui sanguinem fuderit, cum duodecim solidis componat. » (*Lex Bajuvariorum*, VI, *De sagitta intoxicata*; in *Capitularia Regum Francorum* de Stephane Baluze, t. I, col. 109.)

flèches empoisonnées, quelquefois aussi, ainsi que M. de Saulcy me le faisait remarquer, on empoisonnait également les scramasaxes, dont quelques-uns présentaient des cannelures pouvant recevoir le poison. En effet, Grégoire de Tours rapporte que Sigebert, assassiné, en 575, au milieu de son armée réunie à Vitry, fut frappé des deux côtés par deux meurtriers envoyés par Frédégonde, «avec de grands couteaux, vulgairement appelés *scramasaxes,* enduits de poison [1].»

Les Vandales, peuple originaire de la Germanie septentrionale, mais qui, vers le milieu du v[e] siècle, alors que Majorien eut à les combattre, après avoir parcouru la Germanie, les Gaules, l'Espagne, possédaient la Mauritanie, région nord-ouest de l'Afrique, d'où ils infestaient les côtes de l'Italie; ces Vandales, d'après Sidoine Apollinaire, le panégyriste de cet empereur d'Occident, se servaient également «de javelots portant le poison versé sur le fer[2]».

Au nombre des substances toxiques employées pour empoisonner les flèches devait figurer l'aconit, *aconitum,* que Pline considérait «comme le poison le plus violent de tous[3]», car, à une époque relativement récente, Ambroise Paré, chirurgien de Henri II, rappelant sans doute l'opinion antérieurement admise, remarquait, à propos de l'aconit tue-loup, *luparia,* que «les flèches trempées dedans son jus, leurs blessures sont mortelles[4]».

[1] «Tunc duo pueri cum cultris validis, quos vulgo scramasaxos vocant, infectis veneno, maleficati à Fredegunde regina, cum aliam causam se gerere simularent, utraque ei latera feriunt.» (Grégoire de Tours, *Opera omnia,* l. IV, § 52; éd. de Théod. Ruinart, 1699, in-folio, p. 194-5; texte et trad. de Guadet et Taranne, 1836, t. II, p. 157.)

[2] Spiculaque infusum ferro latura venenum.

(Sidoine Apollinaire, *Panégyrique de Majorien,* texte et trad. de Grégoire et Collombet, 1836, t. III, p. 66.)

[3] «Quum constet omnium venenum ocyssimum esse aconitum.» (Pline, *H. N.* l. XXVII, cap. II, p. 225.)

[4] Œuvres d'Ambroise Paré, in-folio, 1652, p. 505.

D'ailleurs, il semblerait que dans notre Occident les flèches empoisonnées fussent restées fort longtemps en usage; car M. Cl. Bernard a rappelé que « Alonzo Martinez Espinaz, porte-arquebuse de Philippe III, cite un poison de flèches que fabriquaient les Espagnols avec les racines d'ellébore [1] »; poison qu'on a vu précédemment être employé par les Gaulois pour leurs flèches de chasse.

Inutile de s'arrêter à certain passage, peu explicite, pouvant faire supposer que les Romains eux-mêmes se servaient parfois aussi de traits empoisonnés, car Pline parle de l'homme en général, non de ses compatriotes en particulier, lorsqu'il dit : « Nous enduisons nos flèches et nous rendons le fer lui-même plus dangereux [2]. » Continuons nos recherches parmi les peuples de l'Europe orientale.

Dans les temps héroïques, Élien [3] et Pausanias nous montrent Hercule trouvant un poison irrémédiable dans la bile de l'hydre de Lerne, dont il enduit les pointes de ses flèches si funestes aux centaures Chiron et Nessus [4]. Homère, dans l'Odyssée, ainsi que le rappelle encore Élien, parle d'un poison végétal mortel servant à enduire les flèches d'airain [5].

Jusqu'au VII<sup></sup>e siècle après J. C., époque à laquelle semble avoir vécu Paul d'Égine, les armes empoisonnées paraissent être restées en usage chez certains peuples de la Grèce, car ce

[1] Cl. Bernard, *Leçons sur les effets des substances toxiques et médicamenteuses*, 1857, p. 239.

[2] « Nos et sagittas tingimus ac ferro ipsi nocentius aliquid damus. » (Pline, *H. N.* l. XVIII, cap. I, p. 652.)

[3] *Ἐκεῖνος (Ἡρακλέος) ἔβαψε τῷ τῆς ὕδρας ἰῷ τοὺς οϊστούς.* (Élien, *De natura animalium*, l. V, § XVI, p. 79.)

[4] *... καὶ τὸν ἰὸν οὕτω δή τι ἔχειν ἀνίατον ὡς τὸν Ἡρακλέα ἀπὸ τῆς χολῆς αὐτοῦ τὰς ἀκίδας φαρμακεῦσαι τῶν οϊστῶν.* (Pausanias, l. II, cap. XXXVII; coll. Didot, p. 123.)

[5] *Φάρμακον ἀνδροφόνον διζήμενος, ὄφρα οἱ εἴη*
*ἰοὺς χρίεσθαι χαλκήρεας . . . . . . . . . . . .*

(Homère, *Odyssée*, cité par Élien : *De nat. animal.* V, § XVI.)

chirurgien, à propos de l'extraction des dards empoisonnés, signale l'emploi de ces armes, non-seulement chez les Daces des bords du Danube, mais plus au sud chez les Dalmates habitant sur les bords de l'Adriatique, au nord-ouest de la Grèce. « On dit, remarque Paul d'Egine, que les Daces et les Dalmates enduisent les dards avec ce que l'on appelle l'helenium et le ninum; substances qui, mises en contact avec le sang des blessés, les tuent, mais qui mangées par eux sont innocentes et ne font aucun mal[1]. »

« On dit, rapporte Aristote, que le poison des Scythes, dans lequel ils trempent leurs flèches, est préparé avec la vipère. Les Scythes, à ce qu'il paraît, guettent les femelles portant déjà des petits, et les ayant prises, ils les font macérer quelques jours. Lorsque le tout leur paraît suffisamment putréfié, ils versent du sang d'homme dans une petite marmite qui, fermée avec un couvercle, est enfouie dans le fumier. Lorsque ce sang est également putréfié, le liquide séreux qui reste à la surface est mêlé au putrilage de la vipère, et ainsi ils font un poison mortel[2]. »

Élien dit également, d'après Théophraste, que « les Scythes, lorsqu'ils font le poison dont ils enduisent leurs flèches, ajoutent du sérum humain surnageant le sang[3] ».

[1] *Φασὶ δὲ τοὺς Δάκας καὶ τοὺς Δαλμάτας περιπλάσσειν ταῖς ἀκίσι τὸ ἑλένειόν τε καὶ νίνον καλούμενον, ὅπερ ὁμιλῆσαν μὲν τῷ αἵματι τῶν τετρωσκομένων ἀναιρεῖν, ἐσθιόμενον δὲ ὑπ' αὐτῶν ἀβλαβὲς εἶναι καὶ μηδὲν κακὸν δρᾷν.* (Paul d'Égine, l. XXXVIII, texte et trad. de Briau, p. 37.)

[2] *Φασὶ τὸ Σκυθικὸν φάρμακον ᾧ ἀποβάπτουσι τοὺς οἰστοὺς, συντίθεσθαι ἐξ ἐχίδνης. Τηροῦσι δὲ, ὡς ἔοικεν, οἱ Σκύθαι τὰς ἤδη ζῳοτοκούσας καὶ λαβόντες αὐτὰς τήκουσιν ἡμέρας τινάς. Ὅταν δ' ἱκανῶς αὐτοῖς δοκῇ σεσῆφθαι πᾶν, τὸ τοῦ ἀνθρώπου αἷμα εἰς χυτρίδιον ἐγχέοντες εἰς τὰς κοπρίας κατορύττουσι πωμάσαντες. Ὅταν δὲ καὶ τοῦτο σαπῇ, τὸ ὑφιστάμενον ἐπάνω τοῦ αἵματος, ὃ δή ἐστιν ὑδατῶδες μιγνύουσι τῷ τῆς ἐχίδνης ἰχῶρι, καὶ οὕτω ποιοῦσι θανάσιμον.* (Aristote, *De mirab. auscult.* cap. XCI, texte et trad. lat., coll. Didot, t. IV, p. 102.)

[3] *Λέγονται δὲ οἱ Σκύθαι πρὸς τῷ τοξικῷ, ᾧ τοὺς οἰστοὺς ἐπιχρίουσι, καὶ ἀνθρώπειον ἰχῶρα ἀναμιγνύται φαρμάσσοντες, ἐπιπολάζοντά πως αἵματι...* (Élien, *De natura animalium*, l. IX, § 15, coll. Didot, p. 153.)

Certain peuple voisin du Caucase, « les Soanes, selon Strabon, font usage pour leurs dards d'étranges poisons, qui affectent, par leur odeur, ceux qui sont blessés par des traits empoisonnés[1]. »

D'autres auteurs parlent encore par ouï-dire des armes empoisonnées de différents peuples de la partie orientale de l'Europe, particulièrement des peuples scythiques. Lucain parle des peuples nomades de la Scythie empoisonnant leurs flèches[2]. Lucien représente un personnage « n'enduisant pas son trait de venin à la manière des Scythes...[3] »

Mais Ovide qui, en l'an IX de notre ère, exilé sur les bords du Pont-Euxin, fut plus à même que la plupart des auteurs anciens de connaître les usages des peuples de l'Europe orientale, à plusieurs reprises, parle du fer des traits et des javelots empoisonnés avec le fiel et le sang de la vipère[4], armes doublement redoutables, dont il attribue plus particulièrement l'usage aux Yazix, peuple scythique qui, après avoir habité d'abord les bords du Palus Mæotide et du Tanaïs, se divisa et vint en partie sur les bords de l'Ister, le Danube, où existe encore le district des Iazyges, à l'est de Pesth[5].

[1] *Χρῶνται δ' οἱ Σοάνες φαρμάκοις πρὸς τὰς ἀκίδας θαυμαστοῖς, ἃ καὶ τοὺς φαρμακτοῖς τετρωμένους βέλεσι λυπεῖ κατὰ τὴν ὀσμήν.* (Strabon, l. XI, cap. II, § 19; coll. Didot, p. 428.)

[2] ..........Tinxere sagittas
Errantes Scythiæ populi.......
(Lucain, *Pharsale*, l. III; coll. Nisard, éd. Dubochet, p. 53.)

[3] *...τηνικαῦτα χρίσας τὸ βέλος οὔτε ἰῷ, καθάπερ τὰ Σκυθῶν χρίεται...* (Lucien, l. III, *Nigrinus*, cap. XXXVII, p. 17.)

[4] Omnia vipereo spicula felle linunt.
(Ovide, *Les Pontiques*, l. I, *Litt. Maximo*; coll. Nisard, édit. Dubochet, p. 753.)

Adspicis et mitti sub adunco toxica ferro,
Et telum causas mortis habere duas.
(*Id. op. cit.* l. IV, *Litt. Vestali*, p. 813.)

Nec quæ vipereo tela cruore madent.
(*Id. op. cit.* p. 813.)

[5] Voir Malte-Brun, *Abrégé de géographie universelle*, 1842, p. 316.

Ce court exposé de textes montre qu'anciennement l'emploi de poisons sagittaires fut assez général dans notre Europe.

Précédemment on a vu Pline considérer *toxica* comme une modification de *taxica* dérivé de *taxus*, if. Quelle qu'ait été cette étymologie, lorsqu'on remarque que le mot *τοξικόν*, dont actuellement on se sert pour désigner tous les poisons, n'était primitivement qu'un qualificatif dérivé de *τόξον*, arc; lorsqu'on voit le mot *ἰός* signifier également flèche et venin; conséquemment, lorsqu'on reconnaît que les idées de flèche et de venin, exprimées toutes deux par les mêmes mots, furent longtemps inséparables l'une de l'autre, on est amené à penser qu'en particulier chez les anciens Grecs l'usage d'empoisonner les armes de jet devait être habituel.

Anciennement, en Europe, les poisons paraissent avoir été employés pour les différentes armes de jet : dards, flèches, traits, javelots, *spiculum, sagitta, telum, ἀκίς, ὀϊστός, ἰός, βέλος*. Quelquefois, cependant, on empoisonnait aussi d'autres armes, comme les scramasaxes.

L'action toxique de certains de ces poisons paraît avoir été remarquablement violente. Aristote dit que le toxique employé à la chasse par les Celtes détermine une mort prompte, une décomposition rapide, *ταχεῖαν τὴν φθοράν*. Pareillement, Sulpice Alexandre témoigne de l'extrême vénénosité du poison en usage chez les Francks, lorsqu'il remarque que la plus légère érosion de la peau, *summæ cuti*, due à une de leurs flèches, donne une mort certaine.

Le poison sagittaire des Daces et des Dalmates, préparé avec l'*ἐλένειον* et le *νίνον*, comme le curare composé par certaines peuplades actuelles de l'Amérique, donnait la mort lorsqu'il se trouvait en contact du sang, mais n'était nullement nuisible lorsqu'il était ingéré.

D[r] Gustave Lagneau.

# APPENDICE N° I.

---

# SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE 1877.

---

## DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. RAVAISSON-MOLLIEN,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1877.

MESSIEURS,

Les concours ouverts par cette Académie donnent lieu, chaque année, à la composition de mémoires approfondis qui éclairent d'un jour nouveau diverses parties de l'antiquité et du moyen âge.

L'année qui va finir n'a pas été, à cet égard, des moins fructueuses.

Le sujet proposé pour le prix ordinaire à décerner en 1877 était de recueillir et d'expliquer les descriptions intéressant l'histoire de France pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, en d'autres termes, sous les Carlovingiens et les premiers rois de la dynastie capétienne.

Ce sujet a donné lieu à un travail des plus considérables et des plus instructifs dont l'histoire de cette importante période du moyen âge ait fourni la matière. L'auteur en est M. Robert de Lasteyrie, jeune savant dont l'Académie avait déjà couronné, il y a deux ans, une excellente étude sur les comtes et vicomtes de Limoges postérieurs à l'an mil.

Le concours annuel pour les Antiquités nationales continue d'exciter la même et féconde émulation.

La première des médailles dont l'Académie dispose est décernée à M. Germain Demay pour son *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie,* recueillis dans les archives, musées et collections particulières du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne.

M. Demay avait déjà remporté la première médaille, il y a quatre ans, pour un grand recueil du même genre, l'*Inventaire des sceaux de Flandre.* Les mêmes qualités qui lui avaient valu, en 1873, votre suffrage et vos éloges se retrouvent aujourd'hui dans l'*Inventaire des sceaux d'Artois et de Picardie.* Ce dernier recueil ne comprend pas moins que la description de quatre mille quatre cent soixante-quinze monuments sphragistiques, avec tables méthodiques et alphabétiques très-complètes, et vingt planches photographiques représentant les plus curieuses de ces pierres gravées, ou intailles, qu'on trouve enchâssées dans un certain nombre de sceaux, et qui font de ces monuments du moyen âge des documents à consulter pour l'étude de l'antiquité, de ses idées et de son art.

La deuxième médaille est décernée à M. Charles Brosselard, ancien préfet d'Oran, pour un mémoire sur les tombeaux, qu'il a découverts à Tlemcen, des émirs ou souverains de cette ville, du milieu du XIII[e] siècle à celui du XVI[e], ainsi que de Boabdil, le dernier roi de Grenade, qui, après en avoir été chassé par les chrétiens, vint finir ses jours sur la terre d'Afrique, d'où ses ancêtres étaient sortis. M. Brosselard, orientaliste distingué, a rapproché des inscriptions gravées sur le marbre de ces tombeaux des passages de différents écrivains arabes, et il a composé ainsi un mémoire historique d'un grand intérêt. C'est un travail qui prendra place parmi les meilleurs de ceux dont nos possessions africaines ont déjà fourni la matière.

En décernant la troisième médaille à M. Peigné-Delacourt, l'Académie ne récompense pas seulement l'histoire fort com-

plète et très-intéressante, particulièrement pour l'archéologie, d'une abbaye des Bénédictins de l'ordre de Cîteaux, jadis très-célèbre, et dont les ruines subsistent encore, l'abbaye d'Ourscamps, fondée en 1129 dans l'ancien diocèse de Noyon ; elle se plaît à récompenser en même temps des recherches et des publications antérieures très-nombreuses, qui, malgré certaines imperfections, ont rendu des services notables, et pour lesquelles leur auteur n'a épargné aucun sacrifice ; elle se plaît enfin à récompenser ainsi de longues années du dévouement à la science le plus ardent et le plus désintéressé.

La première mention honorable est attribuée à M. Camille Chabaneau pour une *Grammaire du dialecte limousin*, tel qu'il se parle aujourd'hui, mais éclairé par de nombreux rapprochements avec les autres dialectes dérivés de la langue latine qui formèrent les idiomes du midi de la France, l'ancien languedocien et l'ancien provençal.

M. Bion de Marlavagne a obtenu la deuxième mention pour une *Histoire de la cathédrale de Rodez*, tirée en grande partie de documents originaux restés inédits jusqu'à ce jour, et riche en faits curieux pour l'histoire de l'art du moyen âge et de la renaissance.

La troisième mention honorable a été accordée à M. Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne, pour une *Dissertation sur les populations de l'ouest de la France, qu'on désignait au moyen âge sous le nom de Colliberts*, populations qui ont donné lieu à des hypothèses très-diverses, et chez lesquelles on a vu le plus souvent, comme chez les Cagots des Pyrénées, une race étrangère dégénérée et frappée d'une sorte de réprobation. L'auteur démontre, par des textes décisifs remontant au XI^e^ siècle, que la condition des *Colliberts* était une continuation du colonat, qui avait généralement disparu après les Carlovingiens, et qui attachait l'homme à la culture

du sol sans le dépouiller entièrement de sa liberté, en lui laissant la faculté de posséder en son nom propre d'autres terres que celle à laquelle il était fixé.

La quatrième mention est attribuée à M. Gaston Raynaud pour son *Étude sur le dialecte picard*, tel qu'il se parlait et s'écrivait dans le Ponthieu, d'après les chartes des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Les observations de l'auteur sont intéressantes et concluantes, son analyse fine et délicate, sa méthode, en général, excellente.

M. Brassard a obtenu la cinquième mention pour une *Étude* consciencieuse, d'après des documents manuscrits, *sur la féodalité dans le nord de la France*, l'*Histoire du château et de la châtellenie de Douai;* et M. Drapeyron, la sixième, pour un *Essai*, où l'on remarque des vues nouvelles et ingénieuses, *sur le caractère de la lutte de l'Austrasie et de l'Aquitaine, des populations franques et de celles du midi, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens.*

Trois ouvrages avaient paru pouvoir concourir pour le prix de numismatique, dont la fondation est due à M. Allier de Hauteroche, savoir : un *Examen chronologique des monnaies frappées par la communauté des Macédoniens*, par M. Bompois; des *Notes métrologiques sur les monnaies d'électrum frappées en Asie Mineure entre les guerres dites lélantiennes et l'avénement de Cyrus*, mémoire rédigé en anglais par M. Head, et un *Essai sur les monnaies royales de la Lydie*, par M. François Lenormant.

L'Académie n'a pas cru devoir décerner le prix; elle n'en doit pas moins louer, dans ces trois ouvrages, de savantes recherches qui jettent du jour sur divers points intéressants de la science des médailles et sur quelques-unes de ces questions historiques pour la solution desquelles les médailles fournissent de si authentiques documents.

Le prix fondé par M. le baron Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les

études qui s'y rattachent, a été décerné à M. Célestin Port pour un excellent *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire.*

Fruit de longues, persévérantes et pénétrantes recherches, ce dictionnaire est un monument tel que n'en possède encore aucun de nos départements, tel qu'il serait bien à désirer que chacun d'eux en possédât un. De tous les documents imprimés ou manuscrits qui pouvaient fournir à M. Port un renseignement utile, on peut dire que pas un, de quelque nature et de quelque époque qu'il soit, ne lui a échappé; et les matériaux immenses qu'il a ainsi amassés, il les a mis en œuvre avec une impartialité irréprochable, un esprit d'ordre et de critique des plus rares, un grand art de distribution et d'exposition, un style qui, s'il n'est pas toujours exempt de bizarrerie, est toujours vigoureux et original.

Le second prix est décerné à M. Roschach pour ses *Études historiques sur la province de Languedoc,* études qui continuent jusqu'à la Révolution l'histoire que les Bénédictins avaient menée jusqu'à l'année 1643, et qui compléte ainsi l'un des plus grands et des plus utiles travaux dont nos annales nationales aient fourni le sujet.

M. Roschach a accompli la vaste tâche qu'il avait entreprise avec un savoir et un talent incontestables auxquels il a joint, comme M. Port, l'impartialité historique, la parfaite et constante modération du jugement. Son style est clair, sans prétention, suffisamment animé, et, sauf quelques négligences, entièrement approprié au sujet.

Nous avons à exprimer le regret que M. Roschach, en puisant tant de matériaux utiles dans les archives de la Haute-Garonne, n'ait pas compris également dans ses explorations les dépôts d'archives de Montpellier et d'Albi; c'est là, dans son important travail, une lacune à laquelle il s'efforcera sans doute quelque jour de suppléer.

Notre regretté confrère Stanislas Julien a fondé, par son testament, un prix annuel pour l'ouvrage le plus utile à ces études sinologiques qui furent l'occupation et la gloire de sa vie. Ce prix a été décerné cette fois à M. Philastre, lieutenant de vaisseau, pour son *Code annamite.*

Après avoir rendu compte des prix que l'Académie a décernés, je dois énumérer, en son nom, celles des questions proposées pour cette année qui n'ont encore donné lieu à aucun mémoire ou qui n'ont pas été traitées d'une manière qui parût entièrement satisfaisante, et qui, en conséquence, sont mises derechef au concours.

Ces questions sont au nombre de deux; l'une et l'autre se rapportent aux concours institués d'après les libérales dispositions testamentaires de M. Bordin.

La première, pour laquelle le concours est prorogé à l'année 1879, a pour objet : *les Dieux de Babylone et de Ninive.*

La deuxième question, qui n'a encore donné lieu à aucun mémoire, et pour laquelle le concours est prorogé jusqu'à l'année 1880, concerne l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.

Le concours pour le prix biennal de bibliographie, fondé par M. Brunet, l'auteur du *Manuel du libraire,* est prorogé à l'année 1879. Il a pour sujet : *la Bibliographie méthodique de la poésie française au moyen âge.*

Sans parler des concours toujours ouverts, soit sur nos antiquités nationales, soit, en vertu du legs Gobert, sur *l'histoire de France,* du legs de la Fons-Mélicoq sur *l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile de France,* du legs Stanislas Julien sur *la Chine,* du legs Delalande-Guérineau pour l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie dans un genre qu'elle a le soin de déterminer annuellement à l'avance, des legs de

Hauteroche et Duchalais sur la *numismatique*, et, enfin, du prix Fould, encore à décerner, sur l'*histoire des arts du dessin dans l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès,* il me reste à rappeler, au nom de la Compagnie, les concours proposés par elle, dont les termes ont été antérieurement fixés aux années 1877, 1878 et 1879, et à énoncer les sujets sur lesquels elle ouvre aujourd'hui même des concours nouveaux.

L'Académie a prorogé à l'année 1878 les concours sur les sujets suivants :

*Le sénat romain sous la république et l'empire jusqu'à la mort de Théodose*, et l'*Histoire de la Syrie, depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Ommiades.*

En 1878 aussi, sera décerné un prix, en vertu du legs Delalande-Guérineau, à l'ouvrage qui sera jugé le meilleur sur la *langue française.*

Des concours ont été ouverts pour l'année prochaine sur l'*Histoire de la civilisation sous le khalifat* et sur les *Grandes Chroniques de France.*

D'autres auront lieu, pour 1879, sur les *Institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V*, et sur la *littérature grecque en Égypte.*

Pour 1880, des concours sont ouverts sur l'*Histoire des impôts indirects chez les Romains,* et sur la *Géographie de l'Occident,* telle que la comprirent et que l'exposèrent dans leurs écrits les Juifs du moyen âge, sur la *Vie et les œuvres de Christine de Pisan,* sur les *Castes de l'Inde,* sur la *Vie et les écrits d'Eustathe,* le commentateur d'Homère au XIII^e siècle.

Les Écoles d'histoire et d'archéologie placées sous le patronage de l'Académie, les Écoles d'Athènes et de Rome, ont tenu, cette année, tout ce qu'on s'en promettait; elles ont envoyé quinze mémoires, dont plusieurs ont une véritable importance.

M. Lebègue avait fait précédemment à Délos, l'île sacrée

d'Apollon, des fouilles qui avaient amené la découverte d'un sanctuaire placé dans la partie montagneuse de cette île, le premier vraisemblablement qu'on y eût consacré ; M. Homolle a recherché et étudié les débris du grand et magnifique temple qui fut érigé plus tard dans la plaine et non loin du port. L'un des principaux résultats des fouilles qu'il a pratiquées, parmi des difficultés de tout genre, avec la plus méritoire persévérance, a été la découverte de plus de deux cent cinquante inscriptions inédites.

M. Riemann a dressé un ample et exact inventaire des débris de l'antiquité et des monuments historiques de toute nature que renferment les îles Ioniennes.

MM. Girard et Martha ont pris pour sujet d'une étude commune les objets découverts dans les fouilles entreprises l'année dernière par la Société archéologique d'Athènes sur la pente méridionale de l'Acropole, dans un espace occupé jadis, en grande partie, par le temple d'Esculape. Ces objets sont des bas-reliefs et des inscriptions, dont un très-grand nombre offrent un véritable intérêt.

MM. Girard et Martha se sont livrés, en outre, séparément, à un travail de description détaillée d'antiquités diverses contenues dans des collections publiques et privées d'Athènes : poids, tablettes judiciaires, jetons de vote, vases et figurines de terre cuite. Ces derniers monuments, qu'on rencontre en très-grand nombre dans les sépultures grecques, et parmi lesquels il se trouve nombre de chefs-d'œuvre, ont fourni, dans ces derniers temps, la matière de questions qui, bien résolues, jetteraient, sans doute, beaucoup de jour sur les idées des Grecs au sujet de la condition des morts, idées importantes à approfondir, qui, cette année, comme la précédente, ont occupé plus d'une fois l'Académie elle-même.

C'est assurément un des meilleurs moyens d'avancer la solution des difficultés en de semblables matières que des des-

criptions exactes et circonstanciées, telles que celles que MM. Riemann, Girard et Martha viennent de nous donner.

M. Haussoullier a exécuté un travail du même genre, et qui offre les mêmes mérites, sur les vases peints de la Sicile.

M. Beaudoin a tiré de divers dépôts d'archives de curieux documents sur l'état de la Grèce pendant les derniers temps de la domination vénitienne.

Tel est le résumé sommaire des travaux accomplis par les élèves de l'École d'Athènes.

Un mot maintenant sur les travaux des élèves de l'École de Rome, qui en sont tous, cette fois, à leur première année.

M. Fernique a entrepris et déjà terminé en partie une monographie de Préneste, de toutes ces villes du Latium qui balancèrent quelque temps la fortune de Rome celle dont il subsiste les ruines les plus considérables, et dont la nécropole a rendu à la lumière le plus de monuments précieux.

M. Émile Chatelain, qui se consacre particulièrement à la philologie grecque et latine, s'est livré à des recherches sur des manuscrits qui fourniront le moyen d'améliorer, à certains égards, les textes de quelques auteurs, tels que Sidoine Apollinaire, le grammairien Donat, le poëte chrétien saint Paulin de Nole.

M. Berger a étudié, dans les bibliothèques de Turin et de Rome, les manuscrits qui s'y trouvent de nos *Chroniques de Saint-Denis.*

M. Mabilleau a retrouvé et recueilli beaucoup de manuscrits inédits de Cremonini, l'un des philosophes les plus renommés de l'Italie à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e.

Enfin M. Georges Duruy a rassemblé à Rome et commencé à mettre en œuvre les éléments, inédits pour la plupart, d'une histoire du cardinal Caraffa, neveu du pape Paul IV, qui fut l'agent le plus actif de la ligue formée entre le Saint-

Siége et le roi de France Henri II contre le roi d'Espagne Philippe II. Les recherches de M. Mabilleau et de M. Duruy se rapportent à des temps un peu plus récents que ceux qui sont du domaine spécial de cette Académie ; mais elle ne laisse pas d'en apprécier l'intérêt.

Parmi les travaux de nos deux Écoles, il convient de comprendre la publication de deux recueils qu'elles ont commencé à mettre au jour, et qui rendent déjà à l'archéologie et à la littérature classique des services appréciés du public compétent, la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome,* et le *Bulletin de correspondance hellénique.*

Vous le voyez, Messieurs, en laissant à part les travaux considérables que vous accomplissez vous-mêmes, c'est une longue énumération, plus longue d'année en année, que celle des travaux qui s'exécutent sous votre direction ou votre patronage, et cela à l'aide des ressources toujours plus abondantes, en effet, que mettent à votre disposition, soit la munificence de l'État, soit celle des particuliers.

C'est là une preuve que les études que vous avez mission de promouvoir excitent un intérêt qui, d'année en année, devient plus général. C'en est une autre preuve que le succès toujours croissant des Comptes rendus réguliers de vos séances et, enfin, l'empressement avec lequel le public accueille les résumés que lui en offrent des recueils périodiques de plus en plus nombreux.

Doit-on craindre qu'à une époque si occupée de choses toutes présentes, et qui, dans sa poursuite inquiète du mieux, se montre si empressée chaque jour pour ce que n'a pas vu la veille, doit-on craindre que la faveur qui s'attache en ce moment à l'étude du passé le plus lointain ne soit de courte durée ?

Peut-être, au contraire, de ce penchant du siècle vers le

changement et la rénovation doit-on conclure que l'étude du passé lui est par cela même plus indispensable qu'aux siècles antérieurs, et induire, en conséquence, qu'il mêlera de plus en plus à sa préoccupation de ce qui est et de ce qui sera le souci de ce qui fut.

D'abord, ce mouvement même, où se succèdent si vite aujourd'hui les choses les plus diverses, excite l'esprit moderne, en lui fournissant de perpétuels sujets de comparaison, à s'efforcer de comprendre; puis, pour suffire à un continuel renouvellement, l'esprit moderne se trouve obligé à une production de plus en plus abondante et rapide.

Or, lorsqu'on s'efforce de comprendre les choses, n'est-on pas conduit irrésistiblement à rechercher par quels progrès elles devinrent ce qu'elles sont? Pour nous expliquer, à mesure que nous y invitent les changements qu'elles éprouvent ou qui s'y préparent, nos institutions, nos coutumes, nos idées et les formes mêmes de notre langage, pour découvrir les lois auxquelles toutes ces choses obéissent, malgré tout ce qu'ont de libre les volontés dont elles relèvent, lois qui peuvent servir à prévoir, au moins dans une certaine mesure, ce que ces mêmes choses deviendront, rien de plus naturel que de chercher à connaître ce qu'elles furent jadis, les états successifs par lesquels elles passèrent, surtout les origines d'où elles sortirent.

Comprendre, en réalité, comprendre au sens le plus profond de ce mot, c'est voir sous des formes différentes un même fonds, dans des phénomènes variés un même principe; suivant la définition que s'accordèrent à donner de la pensée Platon, Aristote et Leibnitz, c'est rapporter la diversité à l'unité.

Et quel meilleur moyen de découvrir sous la multitude des phénomènes et des formes le principe unique qui en donne la raison, que de suivre, en remontant d'âge en âge jusqu'aux

commencements les plus lointains, l'enchaînement ininterrompu de leurs métamorphoses ?

Pour produire, d'autre part, rien de plus nécessaire que de beaucoup se souvenir. Non-seulement, afin de satisfaire à un besoin toujours croissant de nouveauté, les facultés inventives n'y suffisant pas toujours, c'est une ressource dont notre temps ne fait peut-être que trop d'usage, de suppléer à l'imagination par l'imitation, et, au lieu d'innover, de renouveler. Mais, en outre, c'est dans le souvenir que l'invention même trouve toujours la plus grande partie de ses éléments. On a souvent remarqué que les anciens donnèrent pour mère aux déesses à qui ils rapportaient tous les genres de composition Mnémosyne, c'est-à-dire la mémoire.

C'est que, des formes diverses que la mémoire rapproche, le principe se dégage, où l'esprit, alors même qu'il ne croit qu'imiter, trouve la source, soit de variantes encore inconnues, soit même de productions toutes nouvelles. Aussi les grands novateurs, alors même qu'ils ont donné le jour à leurs créations les plus originales, n'ont-ils souvent prétendu rien autre que ramener à une antiquité indûment négligée. L'époque où, depuis l'antiquité, l'esprit humain montra le plus d'heureuse hardiesse et de féconde invention se nomma elle-même la Renaissance. Et l'artiste d'alors qui ouvrit en tous sens le plus de chemins non encore soupçonnés, le puissant initiateur Léonard de Vinci s'intitula ou se fit intituler, sur l'épitaphe qui devait être un jour inscrite sur son tombeau, l'admirateur et le disciple des anciens. Il lui avait manqué seulement, ajoutait-il, l'antique harmonie (*symmetria*). Au moins avait-il fait pour y atteindre ce qui était en son pouvoir, et c'est pourquoi il se recommandait à l'indulgence de la postérité.

Soit pour comprendre, soit pour agir et suffire à la nécessité de plus en plus pressante de produire, l'esprit moderne a donc

besoin incessamment de l'esprit antique. Ce n'est pas tout, et il en a besoin en un sens supérieur encore.

L'esprit moderne, dans son action rapide et sa production si souvent hâtive, veut-il néanmoins que les œuvres qu'il peut lui être donné d'accomplir portent à quelque degré le caractère qui assure, dans l'ordre des choses humaines, contre la destruction, il est pour lui une raison, plus haute que les raisons que je viens d'indiquer, de reporter incessamment ses regards vers les temps d'autrefois. Le caractère, en effet, qui rend les œuvres humaines chères et précieuses à tous, qui par là les défend de l'oubli et les fait immortelles, c'est la beauté.

Or, l'antiquité fut par excellence le temps de la beauté.

L'heure où les choses paraissent le plus belles est, suivant la remarque de l'auteur de la *Joconde*, celle où la lumière qui les éclaire est rare et voilée, où abondent les demi-teintes et les ombres. C'est alors en effet que disparaît sous l'unité, au profit de la grandeur, l'excès du détail et de la variété ; c'est alors que semble s'étendre sur toutes choses un calme souverain, figure, ce semble, de la simplicité spirituelle dominant sur les diversités de la matière.

Tel est l'aspect des choses à l'heure où commence le jour, alors que la lumière, sans faire ressortir encore la multiplicité des détails, colore les sommets, dessine les grandes lignes.

Après la nuit des époques tout à fait primitives, qu'on nomme aujourd'hui préhistoriques, une aurore se leva qui ne rendit visibles d'abord, pour ainsi dire, que les cimes des choses. Aux harmonies qu'offraient ces points culminants, qui émergeaient des ténèbres d'un monde encore obscur en ses replis, on crut reconnaître une présence divine. Cette présence divine révélée par la beauté, la Grèce surtout y fut sensible, et la salua d'une admiration qui fut sa religion.

A l'univers, encore si peu connu dans l'infinité de ses parties, mais qui montrait un tel ensemble, elle donna le

nom de *Cosmos*, que justifie de plus en plus la science moderne, et qui signifie arrangement et parure. Elle le vit beau, elle le crut divin. Elle pensa, comme s'exprimèrent plusieurs de ses sages, que la divinité enveloppait et pénétrait tout, ou, selon le mot de celui de qui l'on date le début de la philosophie, que tout était rempli de dieux; et avec les modifications qu'apporta à une telle manière de voir le progrès du savoir et du doute, c'est la manière de voir qui, en somme et comparativement aux temps modernes, demeura celle de l'antiquité.

Au-dessus de ce monde même, les anciens, et les Grecs particulièrement, en conçurent un autre dont il n'était encore qu'une imparfaite image. Et sur les monuments funéraires, toujours destinés, quoi qu'on ait dit, à opposer à l'idée de la vie que termine la mort celle d'une vie de perpétuel bonheur, et dans les autres œuvres d'art de toute espèce, ce fut le thème favori développé, varié en mille manières par l'imagination antique, que celui d'une existence supérieure, dont celle des régions qu'on nommait sublunaires n'offrait que des images et des reflets.

Pythagore et Platon, avec leurs nombres suprasensibles que répétaient toutes choses, Aristote, avec son intelligence toute immatérielle qui tenait la nature entière suspendue à elle par l'amour, ne firent qu'énoncer en termes philosophiques la pensée que réalisait sous mille formes l'esprit grec.

La divinité elle-même, on se l'imagina, chez les Grecs surtout, non-seulement puissante, telle que la redoutaient les âges primitifs, mais à la fois parfaite et heureuse, comme au sein d'une atmosphère d'harmonie. C'est ce qu'exprime le sourire qui, dans les ouvrages de l'ancien art hellénique, rayonne toujours, joint à une singulière finesse de traits et d'expression, sur le visage des dieux et des héros.

Enfin, c'est un caractère du jeune âge, où la personnalité

ne se prend guère, comme on le voit souvent plus tard, pour son propre principe aussi bien que pour son objet et son but, que de s'abandonner volontiers à une influence qu'il sent supérieure ; et c'est peut-être le secret de ces grâces qui lui sont propres et portent à l'aimer. Il en fut de même de la jeunesse du monde.

Ce quelque chose de divin, que les anciens croyaient voir tout au dehors et au-dessus d'eux, ils le sentirent surtout en eux-mêmes ; ils sentirent en eux un génie venu de plus haut, et où résidait concentrée, pour ainsi dire, cette même beauté que déployait sous tant d'aspects l'univers visible. Ils furent de la sorte, et d'une manière habituelle, dans l'état de celui qui porte en soi un dieu et lui obéit, état appelé par les Grecs d'un mot qui a précisément ce sens : enthousiasme.

Ce fut dans l'enthousiasme que les anciens s'efforcèrent de donner expression et forme sensible par leurs lois, leurs mœurs, leur littérature et leur art, à cet esprit céleste dont ils se croyaient possédés.

Les chefs des peuples, les peuples mêmes se gouvernaient, en toute grande circonstance, par des oracles que rendait, sous la forme de chants énigmatiques, des interprètes d'une science divine. Les poëtes demandaient ce qu'ils devaient chanter à des dieux ou des déesses qui, seuls, les enseignaient, ou plutôt qui parlaient par leur bouche, comme parlait à Delphes, par la bouche de sa prêtresse, le dieu conducteur des Muses. Et tout, aux temps anciens, était poésie. L'histoire commençante se plaçait sous le patronage des compagnes d'Apollon. Les vieilles lois, le droit primitif, avec ses actes symboliques et sa procédure figurée, tout cela était, selon le mot de Vico, un poëme sérieux. L'auteur de toutes les sciences, et, avant tout, du langage était le dieu qui avait trouvé la lyre. Une lyre en main, un chantre inspiré avait fait passer les hommes de la vie des bêtes farouches à la vie vraiment

humaine, c'est-à-dire de la barbarie à la vie grecque. Dans l'éducation, à part ce qui regardait le corps, et que régissait aussi, d'ailleurs, le même dieu à qui l'on devait la lyre, tout dépendait de ce qu'on appelait la musique, qui renfermait toutes les sciences, que régissaient les Muses, mais où n'en tenait pas moins le premier rang l'art privilégié auquel appartenait le pouvoir de façonner l'âme par l'harmonie, de la faire elle-même harmonie et beauté, et qui ne s'exerçait bien que par des âmes pénétrées elles-mêmes de la beauté divine. La science, la philosophie devaient montrer dans le monde un poëme divin. Le sévère inventeur de la logique démonstrative, Aristote lui-même, assignait encore comme but à la science suprême, qu'il nommait, de ce nom qu'elle conserve encore, la métaphysique, d'expliquer la nature comme un tout harmonique, auquel donnait seule l'existence l'influence secrète d'une surnaturelle beauté. La tâche de l'art, enfin, était d'imprimer partout à la matière, par la proportion et l'harmonie, mieux encore que la nature ne réussissait à le faire, la forme du divin.

Peut-être, en liant l'idée du vrai à celle du beau, en faisant même du beau le suprême du vrai, peut-être l'antiquité ne s'est-elle pas trompée. La simple vérité est sujette à discussion et à négation : le beau ne se conteste guère. Le beau ne serait-il pas la vérité élevée à une puissance qui ne comporterait plus d'ombres, comme toute chose portée à une très-haute température devient incandescente, et se transforme, pour ainsi dire, en lumière?

Dans l'ordre physique, tout ce qui parvient à sa perfection, c'est-à-dire à la vérité de sa nature, parvient plus ou moins à la beauté. Il en est de même dans l'ordre intellectuel. La science, à son plus haut point, devient harmonie, poésie. Il en est de même dans l'ordre moral, le plus élevé des trois. Comme l'a dit un sage d'une époque peu éloignée de la nôtre,

la sagesse est le commencement de la beauté; autrement dit, la beauté est la fin de la sagesse. Et, en effet, le dernier point où la sagesse puisse atteindre, n'est-il pas de former une âme héroïque, c'est-à-dire, selon le langage des anciens, demi-divine?

Or, une âme héroïque et une belle âme, ne sont-ce pas termes synonymes? Et, enfin, dans les efforts que fait la philosophie la plus sublime pour atteindre à l'essence mystérieuse de laquelle doivent sans doute dépendre, en définitive, toutes les autres essences, ne semble-t-il pas, aujourd'hui encore, que jamais elle n'en soit plus proche, qu'alors qu'elle l'entrevoit à travers une beauté ineffable, dont toutes les beautés particulières ne seraient que des rayons plus ou moins affaiblis, et dans laquelle elle se manifesterait elle-même, au-dessus de l'espace, au-dessus de la durée, comme par une incessante et éblouissante fulguration?

Quoi qu'il en soit, Messieurs, c'est par de tels sentiments et de telles idées, c'est par cet amour et cette adoration enthousiaste du beau, qui furent comme l'âme de l'antiquité, c'est par là que s'expliquent les chefs-d'œuvre qu'elle produisit si abondamment en tout genre.

Recueillir les débris de ces chefs-d'œuvre, les purifier des altérations que le cours des temps a pu leur faire subir, les rapprocher ensuite, les éclairer les uns par les autres, les interpréter suivant leur véritable sens, en dégager enfin le principe qui y prit forme et figure, comme une lumière qui éclaire tout le passé et qui doit éclairer encore toutes les voies de l'avenir, tel est l'objet le plus élevé des travaux que cette Compagnie accomplit et de ceux qu'elle encourage. Là se trouve, encore une fois, la raison la plus haute de l'intérêt qui s'attache sans se lasser à de pareils travaux.

Comme j'ai déjà eu occasion de le rappeler dans une solen-

nité semblable à celle-ci, cette Académie fut établie autrefois pour consacrer, par des inscriptions sur les monuments publics, le souvenir des grandes actions et des événements mémorables de l'histoire nationale; et ces inscriptions, elle devait les rédiger dans un style qui rappelât, comme s'exprime l'édit de fondation, la noble simplicité des anciens : simplicité et noblesse, les deux traits principaux, en effet, de la beauté, telle que l'antiquité sut la voir et la représenter. A cet office répondit le titre que porte la Compagnie : « Académie des inscriptions et belles-lettres. »

Tout art a sa science dont il est le terme. C'est pour mieux exercer l'art qui devait être le sien que l'Académie ainsi dénommée dut préalablement, en quelque sorte, travailler à la science que cet art exigeait; c'est afin de se mettre en état de reproduire dignement les exemples antiques, qu'elle dut éclairer de ses recherches toutes les parties de l'antiquité.

L'office de cette Compagnie s'est agrandi sans changer de nature. Chargée maintenant, tout en poursuivant des études de tout genre sur les langues, la littérature et les arts de l'Orient et de l'Occident pendant les temps anciens et au moyen âge, où ces temps se continuent, de recueillir et de publier les monuments où sont consignées nos annales, de décrire les principaux manuscrits de nos bibliothèques, de rédiger notre histoire ecclésiastique et notre histoire littéraire, chargée aussi de provoquer et de récompenser en dehors de son sein des travaux analogues, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a toujours à remplir, quoique sur une étendue bien plus grande, cette même et haute mission de maintenir, de s'efforcer du moins de maintenir par son exemple, dans un genre de littérature, qui est l'histoire, la tradition de la beauté antique.

Et qui peut douter que de cette beauté maintenue, si elle l'est en effet, dans un genre si cultivé de nos jours, et auquel

s'attache un si grand et universel intérêt, quelque chose ne doive rejaillir et se répandre sur tous les autres genres?

Vous ne vous bornez point, d'ailleurs, dans vos recherches, dans la partie scientifique et critique de votre œuvre, à restituer et à éclaircir les textes proprement historiques. Vos travaux même de composition exigent que vous vous efforciez tout aussi bien de rétablir autant que possible dans leur état original et d'interpréter dans leur vraie signification tous les monuments anciens de la littérature et des arts. Or, qui peut douter que ces monuments, rendus à leur intégrité première, mis dans un jour nouveau et plus vif, n'exercent à eux seuls sur la manière de voir et de sentir en tout genre, par la séduction de leurs juvéniles beautés, quelque favorable et féconde influence?

Vous pouvez donc, Messieurs, poursuivre avec confiance le cours de vos travaux. Votre tâche est d'être les gardiens d'une flamme vraiment sacrée qui brilla, presque au commencement des temps, comme pour guider à tout jamais, dans tous les développements de la civilisation alors naissante, le jugement et l'imagination, la raison et le goût, la science et l'art. A cette tâche, à tout ce que vous faites pour la remplir dignement, l'attention et la faveur publique n'ont jamais moins fait défaut qu'aujourd'hui, et tout indique qu'elles s'y attacheront de plus en plus.

Dût-il en être autrement, dussent d'autres préoccupations détourner de vous quelque jour la plupart des esprits, ce sera assez pour votre récompense que la conscience, qui ne saurait vous abandonner, de contribuer en quelque chose par vos efforts à conserver ce qu'il y a de mieux fait pour porter toujours plus loin, sur les vastes espaces que parcourt l'intelligence humaine, les clartés qui sauvent des écueils et qui montrent le port.

---

# JUGEMENT DES CONCOURS.

## PRIX ORDINAIRE.

L'Académie avait prorogé à l'année 1877 le sujet suivant qu'elle avait déjà proposé pour l'année 1875 :

*Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand.*

Cette question ayant été mise au concours deux fois sans résultats satisfaisants, l'Académie la retire et la remplace par une autre. (Voir page 373.)

L'Académie avait en outre proposé pour l'année 1877 le sujet suivant :

*Recueillir et expliquer, pour la période comprise entre l'avènement de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.*

L'Académie décerne le prix à M. Robert de Lasteyrie.

## ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne :

La 1re médaille à M. Demay, pour son *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie* (Paris, 1875, in-4°) ;

La 2e médaille à M. Brosselard, pour son *Mémoire épigraphique et historique sur les tombeaux des émirs Beni-Zeiyan et de Boabdil, dernier roi de Grenade, découverts à Tlemcen* (Paris, 1876, in-8°) ;

La 3e médaille à M. Peigné-Delacourt, pour son *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamps* (Amiens, 1876, in-4°).

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. Chabaneau, pour sa *Grammaire limousine* (Paris, 1876, in-8°) ;

2° A M. Bion de Marlavagne, pour son *Histoire de la cathédrale de Rodez* (Rodez-Paris, 1875, in-8°) ;

3° A M. Richard, pour son étude intitulée : *les Colliberts* (Poitiers, 1876, in-8°) ;

4° A M. Raynaud, pour son étude sur *le dialecte picard dans le Ponthieu* (Paris, 1876, in-8°) ;

5° A M. Brassard, pour son *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, 3 vol. (Douai, 1877, in-8°) ;

6° A M. Drapeyron, pour son essai sur *le caractère de la lutte de*

*l'Aquitaine et de l'Austrasie sous les Mérovingiens et les Carlovingiens* (Paris, 1877, in-8°).

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche et destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne publié depuis le mois de janvier 1875, n'a pas été décerné cette année. (Voir page 374.)

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix a été décerné à M. Célestin Port, pour son *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire,* tomes I et II (Paris-Angers, 1876, in-8°).

Le second prix à M. Roschach, pour ses *Études historiques sur la province de Languedoc depuis la régence d'Anne d'Autriche jusqu'à la création des départements, 1643-1790* (Toulouse, 1876, in-4°).

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait prorogé à l'année 1877 les deux questions suivantes:

1° *Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier.*

2° *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.*

Ces deux questions ayant déjà été proposées plusieurs fois sans résultats satisfaisants, l'Académie les retire du concours et les remplace par deux autres. (Voir page 376.)

L'Académie avait également prorogé à l'année 1877 le sujet suivant:

*Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.*

L'Académie ne décerne pas de prix; mais vu l'intérêt que présentent déjà deux des mémoires déposés sur cette question, elle proroge le concours à l'année 1879. (Voir page 375.)

L'Académie avait en outre proposé, pour la même année, la question suivante :

*Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur ce sujet, l'Académie proroge le concours à l'année 1880. (Voir page 376.)

PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, avait mis au concours, pour l'année 1877, le sujet suivant :

*Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge, en vers français ou provençaux, qui ont été publiées depuis l'origine de l'imprimerie. Indiquer en outre les manuscrits où elles se trouvent.*

Quatre mémoires ont été envoyés au concours ; trois d'entre eux ont offert des qualités recommandables, mais, en raison d'une exécution trop incomplète ou de l'imperfection de la méthode, aucun n'a paru mériter le prix.

L'Académie proroge cette question à l'année 1879, en la modifiant. (Voir page 378.)

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décerne le prix à M. Philastre, lieutenant de vaisseau, auteur du *Code annamite.*

# ANNONCE DES CONCOURS

## DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1877, 1878 ET 1879.

---

### PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1878 le sujet de prix suivant qui avait été déjà proposé pour le concours de 1876 :

*Faire connaître, d'après les auteurs et les monuments, la composition, le mode de recrutement et les attributions du sénat romain sous la république et sous l'empire jusqu'à la mort de Théodose.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1877.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les sujets suivants :

1° Pour le concours de 1878 :

*Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le khalifat.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1877.

2° Pour le concours de 1879 :

*Étude sur les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878.

L'Académie propose, en outre, pour le concours de 1880 :

1° *Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions des Barbares, d'après les documents littéraires et épigraphiques.* (En remplacement de l'*Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens,* sujet retiré du concours.)

2° *Classer et identifier autant qu'il est possible les noms géographiques de l'Occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis le x<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup>. Dresser une carte de l'Europe occidentale où tous ces noms soient placés, avec des signes de doute s'il y a lieu.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de *cinq cents francs* chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1876 et 1877 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1878. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné en 1878 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1877. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

Le prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, en 1878, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1877.

Le prix est de la valeur de *huit cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour le prix Allier de Hauteroche comme pour le prix Duchalais, le 31 décembre 1877.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1878, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1877, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé: «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième, pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point

encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissette : l'Île de France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1878*, et ne seront pas rendus.

### PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie avait prorogé à l'année 1877 le sujet suivant :

*Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babylo-*

*niennes et assyriennes tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.*

Elle proroge de nouveau ce concours à l'année 1879. (Voir p. 371.)

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1878 la question suivante :

*Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1877.

L'Académie avait proposé pour l'année 1877 les sujets suivants :

*Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.*

L'Académie proroge ce concours à l'année 1880.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé :

1° Pour le concours de 1878 :

*Étude historique sur les Grandes Chroniques de France.*

« A quelle époque, sous quelles influences, et par qui les Grandes Chroniques de France ont-elles été commencées? A quelles sources les éléments en ont-ils été puisés? Quelles en ont été les rédactions successives?

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1877.

2° Pour le concours de 1879 :

*Étude d'histoire littéraire sur les écrivains grecs qui sont nés ou qui ont vécu en Égypte, depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête du pays par les Arabes.*

Recueillir dans les auteurs et sur les monuments tout ce qui peut servir à caractériser la condition des lettres grecques en Égypte durant cette période; apprécier l'influence que les institutions, la religion, les mœurs et la littérature égyptiennes ont pu exercer sur l'hellénisme.

*Nota.* L'histoire de la philosophie alexandrine, qui a déjà fait l'objet d'un concours académique, n'est pas comprise dans ce programme.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878.

L'Académie propose en outre pour l'année 1880 :

1° *Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.* (En remplacement de la question relative à la *valeur des textes hagiographiques se rapportant à l'histoire de la Gaule*, voir page 371.)

2° *Examiner les explications données jusqu'ici de l'origine et du développement du système des castes dans l'Inde. Ces explications ne font-elles pas la place trop grande à la théorie brahmanique des quatre castes, et cette théorie peut-elle être admise comme l'expression d'un ordre de faits historiques? Grouper les témoignages qui permettent de se représenter ce qu'a pu être en réalité la caste à différentes époques du passé de l'Inde.* (En remplacement de la question *relative à l'histoire des Ismaéliens*, voir p. 371.)

3° *Étude sur la vie et les écrits d'Eustathe (XIIIe siècle), archevêque de Thessalonique. Rechercher particulièrement ce que ses divers écrits nous apprennent sur l'état des lettres dans les écoles grecques de l'Orient, et sur ce qui s'était conservé alors des richesses de la littérature classique.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès,* sera décerné, s'il y a lieu, en 1878.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs,* pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

*Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.*

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en

préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1878.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Le prix triennal de *dix-huit cents francs*, fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île de France (Paris non compris)*, n'avait pas été décerné en 1875, et il avait été prorogé à l'année 1876.

L'Académie décernera de nouveau ce prix, s'il y a lieu, en 1878; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1875, 1876 et 1877, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1877.

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, avait mis au concours, pour l'année 1877, le sujet suivant :

*Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge, en vers français ou provençaux, qui ont été publiées depuis l'origine de l'imprimerie. Indiquer en outre les manuscrits où elles se trouvent.*

L'Académie proroge cette question à l'année 1879, en la modifiant ainsi qu'il suit :

*Faire la bibliographie méthodique des productions en vers françois antérieures à l'époque de Charles VIII qui sont imprimées, et indiquer autant que possible les manuscrits d'après lesquels elles l'ont été.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1877.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Madame Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Ce prix, dont la valeur est de *mille francs*, sera décerné, en 1878, à l'ouvrage que l'Académie jugera le meilleur parmi ceux qui auront été publiés d'un concours à l'autre sur la langue française (grammaires, lexiques, éditions, etc.), et qui se rapportent à une époque antérieure au XVI^e^ siècle.

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1877.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES
### DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés,* au secrétariat de l'Institut, avant le *1^er^ janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages im-

primés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

---

## DÉLIVRANCE DES BREVETS

### D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, rendu en 1838, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion, l'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* pour l'année 1877, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Martel (Félix-Louis),
Prudhomme (Marie-Antoine),
Delaborde (Marie-Henri-François),
Neuville (Jean-Baptiste-Didier-Jules),
Dufourmantelle (Charles-Marie),
Delahaye (Jules-Augustin),
Chilhaud-Dumaine (Alfred),
André (Francisque-Louis),
Brochard de la Rochebrochard (Louis-Henri-Marie),
De Bonnault d'Houet (Marie-Louis-Xavier).

---

# NOTICE HISTORIQUE

## SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

## DE

## M. LE VICOMTE EMMANUEL DE ROUGÉ,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PAR M. H. WALLON,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

C'est un deuil pour l'Académie quand elle se voit séparée d'un confrère qui meurt plein de jours, ayant achevé sa tâche. Mais à ce deuil se joint un sentiment de regret plus vif encore quand celui dont elle déplore la perte était dans toute la maturité du talent, quand son œuvre allait grandissant avec son érudition et que chacun de ses jours pouvait marquer un nouveau pas en avant dans la science.

Telle fut l'impression douloureuse que nous causa la mort si prématurée du vicomte Emmanuel de Rougé.

Olivier-Charles-Camille-Emmanuel de Rougé était né à Paris le 11 avril 1811. Ayant achevé ses humanités à Saint-Acheul, il étudiait en droit et se destinait au Conseil d'État, lorsque les événements de 1830 décidèrent son père, alors colonel, à quitter le service et à se retirer à la campagne. Du même coup se trouvèrent changés ses projets d'avenir. Tout en suivant les cours de l'École de droit, il n'avait pas laissé que de fréquenter le Collége de France et la Sorbonne: il assistait aux leçons d'arabe et d'hébreu, et il avait pris un goût tout particulier pour les langues orientales. Quoiqu'il aimât avec passion les exercices du corps, le cheval, les armes, plus spécialement la chasse, et qu'il trouvât dans la vie de

château tout ce qui pouvait le satisfaire en ce point, on le voyait s'enfermer pour étudier l'hébreu: ce qui prêtait à rire à ses amis qui ne le venaient pas voir pour lui faire en cela compagnie. Il ne songeait nullement alors aux études hiéroglyphiques. Ce fut quelques années plus tard qu'il tomba, on ne sait comment, sur la grammaire égyptienne de Champollion. Cela décida de sa vocation pour toujours. Champollion n'était plus là. La mort l'avait enlevé bien peu de temps après qu'une chaire avait été créée pour lui au Collége de France. M. de Rougé ne se consolait pas de n'avoir pas reçu son enseignement, de n'avoir pas été en mesure de partager ses travaux au moins dans ses derniers jours, quand, frappé d'un mal incurable, l'illustre maître se hâtait douloureusement comme pour gagner quelque chose de plus sur la mort; mais il se fit son disciple, et l'on peut dire que Champollion n'en eut point de plus dévoué.

Pendant de longues années, il travailla seul, sans bruit, mais avec une passion concentrée. L'Égypte était là devant lui avec son histoire burinée sur des pages de granit, avec ses sphinx portant l'enigme à deviner sur la poitrine; c'était tout un monde à découvrir : monde nouveau! le plus ancien des mondes. Champollion avait frayé la voie. Il avait, comme Christophe Colomb, trouvé la terre longtemps rêvée, la terre inconnue. Mais bien des découvertes restaient à faire et avec lui et après lui. Et quelle matière plus capable d'éveiller la curiosité et d'exciter l'émulation, maintenant que le but ne semblait plus au-dessus des efforts de la science!

L'Égypte, c'était déjà l'antiquité pour les anciens. La Grèce lui rapportait ses premières origines; et les temps modernes voyaient encore en partie debout les édifices qu'Hérodote, le père de l'histoire, avait contemplés, que Moïse, le législateur des Hébreux, avait vu bâtir, qu'il avait habités. Que disaient-ils dans leurs vastes tableaux? Quel était le sens de cette

mystérieuse écriture gravée sur leurs murailles? C'est ce que Champollion entreprenait de révéler dans cette grammaire qui exerça tant de fascination sur M. de Rougé : « ouvrage étonnant, dit Letronne, qu'on peut regarder comme un des plus grands efforts du génie philologique dans les temps modernes[1]. »

Champollion commençait par y définir les diverses formes de l'écriture des Égyptiens, l'hiéroglyphique, l'hiératique et la démotique : l'hiéroglyphique, cette belle écriture en images que nous voyons sur les monuments; l'hiératique, ainsi nommée d'apres Clément d'Alexandrie, bien qu'elle ne soit pas exclusivement une écriture sacerdotale ou sacrée, et la démotique ou écriture populaire, l'une et l'autre plus usitées dans les papyrus; et il démontrait comment de la première des trois dérivait la seconde et de la seconde la troisième, par un mode de simplification dont il indiquait les procédés. Mais la valeur des signes était-elle la même dans les trois systèmes d'écriture? C'était là ce qu'il importait de constater. Champollion démontre que les signes hiéroglyphiques pouvaient être employés dans trois sens fort divers : mimique, lorsqu'ils expriment l'objet même dont ils sont l'image : comme un disque pour représenter le soleil, un croissant pour dire la lune, etc.; tropique, lorsque l'image n'exprime l'idée que par l'une de ces figures de rhétorique nommées tropes, savoir : par *synecdoche,* la partie étant prise pour le tout, la prunelle pour signifier l'œil, etc.; par *métonymie,* en prenant la cause pour l'effet ou réciproquement, le soleil pour dire le jour, une colonne de fumée pour signifier le feu; par *métaphore,* la partie antérieure d'un lion servant à exprimer la prééminence, l'épervier la sublimité; ou même par *énigme,* une plume d'autruche voulant dire la justice,

[1] *La table d'Abydos imprimée en caractères mobiles.* (*Journal des Savants*, avril 1845.)

château tout ce qui pouvait le satisfaire en ce point, on le voyait s'enfermer pour étudier l'hébreu; ce qui prêtait à rire à ses amis qui ne le venaient pas voir pour lui faire en cela compagnie. Il ne songeait nullement alors aux études hiéroglyphiques. Ce fut quelques années plus tard qu'il tomba, on ne sait comment, sur la grammaire égyptienne de Champollion. Cela décida de sa vocation pour toujours. Champollion n'était plus là. La mort l'avait enlevé bien peu de temps après qu'une chaire avait été créée pour lui au Collége de France. M. de Rougé ne se consolait pas de n'avoir pas reçu son enseignement, de n'avoir pas été en mesure de partager ses travaux au moins dans ses derniers jours, quand, frappé d'un mal incurable, l'illustre maître se hâtait douloureusement comme pour gagner quelque chose de plus sur la mort; mais il se fit son disciple, et l'on peut dire que Champollion n'en eut point de plus dévoué.

Pendant de longues années, il travailla seul, sans bruit, mais avec une passion concentrée. L'Égypte était là devant lui avec son histoire burinée sur des pages de granit, avec ses sphinx portant l'enigme à deviner sur la poitrine; c'était tout un monde à découvrir : monde nouveau! le plus ancien des mondes. Champollion avait frayé la voie. Il avait, comme Christophe Colomb, trouvé la terre longtemps rêvée, la terre inconnue. Mais bien des découvertes restaient à faire et avec lui et après lui. Et quelle matière plus capable d'éveiller la curiosité et d'exciter l'émulation, maintenant que le but ne semblait plus au-dessus des efforts de la science!

L'Égypte, c'était déjà l'antiquité pour les anciens. La Grèce lui rapportait ses premières origines; et les temps modernes voyaient encore en partie debout les édifices qu'Hérodote, le père de l'histoire. avait contemplés, que Moïse, le législateur des Hébreux, avait vu bâtir, qu'il avait habités. Que disaient-ils dans leurs vastes tableaux? Quel était le sens de cette

mystérieuse écriture gravée sur leurs murailles? C'est ce que Champollion entreprenait de révéler dans cette grammaire qui exerça tant de fascination sur M. de Rougé : « ouvrage étonnant, dit Letronne, qu'on peut regarder comme un des plus grands efforts du génie philologique dans les temps modernes[1]. »

Champollion commençait par y définir les diverses formes de l'écriture des Égyptiens, l'hiéroglyphique, l'hiératique et la démotique : l'hiéroglyphique, cette belle écriture en images que nous voyons sur les monuments; l'hiératique, ainsi nommée d'apres Clément d'Alexandrie, bien qu'elle ne soit pas exclusivement une écriture sacerdotale ou sacrée, et la démotique ou écriture populaire, l'une et l'autre plus usitées dans les papyrus; et il démontrait comment de la première des trois dérivait la seconde et de la seconde la troisième, par un mode de simplification dont il indiquait les procédés. Mais la valeur des signes était-elle la même dans les trois systèmes d'écriture? C'était là ce qu'il importait de constater. Champollion démontre que les signes hiéroglyphiques pouvaient être employés dans trois sens fort divers : mimique, lorsqu'ils expriment l'objet même dont ils sont l'image : comme un disque pour représenter le soleil, un croissant pour dire la lune, etc.; tropique, lorsque l'image n'exprime l'idée que par l'une de ces figures de rhétorique nommées tropes, savoir : par *synecdoche*, la partie étant prise pour le tout, la prunelle pour signifier l'œil, etc.; par *métonymie*, en prenant la cause pour l'effet ou réciproquement, le soleil pour dire le jour, une colonne de fumée pour signifier le feu; par *métaphore*, la partie antérieure d'un lion servant à exprimer la prééminence, l'épervier la sublimité; ou même par *énigme*, une plume d'autruche voulant dire la justice,

[1] *La table d'Abydos imprimée en caractères mobiles.* (*Journal des Savants*, avril 1845.)

une abeille la royauté. Enfin, il y a des signes qui expriment, non plus seulement l'objet dont ils sont l'image ou l'idée qu'ils représentent par une des figures de rhétorique dont je viens de parler, mais des articulations ou des sons comme dans nos alphabets; et voici le principe de cette acception nouvelle tel que Champollion l'a défini : « Représenter une voix ou une articulation par l'imitation d'un objet dont le nom, en langue égyptienne parlée, a pour initiale la voix ou l'articulation qu'il s'agit de noter. » Ainsi la figure d'une lionne, qui au sens mimique exprimerait une lionne, au sens tropique la force ou le courage, exprimera au sens phonétique l'articulation *l,* lettre initiale du mot *labo,* qui dans la langue des Égyptiens veut dire lionne. Mais il fallait trouver ces signes, decouvrir dans les textes hiéroglyphiques les éléments de cet alphabet, et c'est ce que Champollion avait fait par un procédé lumineux et simple comme les grandes inventions.

Champollion introduisait donc à l'intelligence des textes hiéroglyphiques, mais on voit combien il restait à faire pour arriver à une lecture un peu complète, même pour celui qui possédait son alphabet et qui, par la connaissance du copte, savait remonter aux formes antiques de la langue des Égyptiens. On pouvait lire les mots écrits en caractères phonétiques, et notamment les noms propres, soit étrangers, soit indigènes : lecture qui, même bornée là, était déjà d'une très-grande importance, puisqu'elle permettait de retrouver les noms des dieux ou des rois donnés par les Grecs, et surtout puisqu'elle donnait crédit aux listes de rois tirées de Manéthon. On pouvait encore trouver le sens à demi-voilé par les figures ou tropes, synecdoche, métonymie, métaphore : mais pour ce qui est exprimé par énigme, comment le deviner, si les anciens ne nous en ont gardé le sens? Les anciens nous en ont gardé le sens pour plusieurs, et c'était

là ce qui pouvait, au premier abord, faire désespérer du reste, tant il y avait d'arbitraire, d'imprévu, dans l'application du signe à la chose signifiée[1]. Pourtant Champollion n'avait point désespéré; et, à force d'étudier et de comparer les textes, il avait trouvé plus d'une fois, grâce à des variantes habilement recueillies, l'explication littérale des idées exprimées ailleurs énigmatiquement. Il avait remarqué aussi que les signes employés pour exprimer les lettres étaient rarement pris dans un autre sens; que lorsqu'il en était autrement, l'hiérogrammate avait une manière de l'indiquer, et enfin qu'en plus d'une circonstance il joignait à l'expression de la pensée un signe *déterminatif* propre à dissiper toute équivoque sur le sens qu'un groupe de caractères pouvait offrir.

Voilà les traits principaux de la découverte de Champollion, et je n'ai pas à dire jusqu'où il poussa lui-même l'intelligence de l'ancienne écriture et de l'ancienne langue des Égyptiens. On voit assez que, les principes posés, il restait dans leur application énormément à faire[2], et l'on peut comprendre avec quelle ardeur ceux qui, comme M. de Rougé, avaient senti le souffle de son génie, devaient se jeter dans la voie qu'il laissait ouverte après lui.

[1] Voyez Horapollon, *Hieroglyphica* (éd. Leemans, Amst. 1835): deux livres contenant, l'un soixante-dix chapitres, l'autre cent dix-neuf, qui donnent chacun l'explication d'un signe hiéroglyphique; *Fragments du livre de Chérémon sur les hiéroglyphes*, publiés par Sam. Birch, et traduits par Ch. Lenormant dans la *Revue archéologique*, t. VIII (1851), p. 13 et suiv.

[2] «A la mort de Champollion, dit M. de Rougé dans son *Exposé de l'état actuel des études égyptiennes* (1867), le livre n'avait perdu que quelques-uns de ses sceaux, il fallait briser les autres. Dans l'écriture hiéroglyphique on connaissait les principes de la lecture et toutes les lettres simples étaient définies. On était également en possession d'une certaine quantité de caractères idéographiques et de mots très-nombreux dans l'expression desquels l'idée est intimement jointe au son. La grammaire avait été largement ébauchée par Champollion, mais le dictionnaire n'était encore ouvert qu'à un petit nombre de pages.» (P. 6.)

Cette science n'était point restée confinée dans la patrie de Champollion. Du jour où il ne fut plus possible de contester sa découverte, on s'empressa de l'exploiter partout, — comme il arriva pour le canal de Suez, — et les Anglais délaissèrent eux-mêmes le docteur Young, pour qui ils avaient revendiqué le titre de premier inventeur, parce qu'il avait le premier deviné, mais non pas lu, le nom de Ptolémée dans l'inscription de Rosette. Les Allemands n'avaient point hésité dans le choix, et parmi eux Champollion trouva de dignes continuateurs[1]. L'Italie lui avait donné un compagnon de voyage dans Rosellini, un disciple dans Salvolini, disciple infidèle qui, recéleur des derniers papiers de Champollion, en usait, en son propre nom, pour rectifier son maître sur les points où le maître s'était, dans ces papiers restés inconnus, rectifié lui-même : il fallut sa mort inopinée pour découvrir sa fraude et faire tout à la fois restitution à l'héritage et réparation à la mémoire du grand homme indignement trahi[2].

En France, il avait eu un compagnon de ses voyages qui eût été un disciple plus sûr et son vrai continuateur, s'il n'avait été entraîné vers d'autres études : Charles Lenormant; c'est M. de Rougé lui-même qui lui a rendu ce témoignage. Mais la chaire créée pour Champollion fut pendant six ans

[1] En Angleterre, MM. Hinks et Birch; en Allemagne, MM. Lepsius et Bunsen; en Hollande, M. Leemans.

[2] Letronne dit, à propos de la traduction du texte grec de l'inscription de Rosette, qu'il avait communiquée à Champollion : « Après la mort de cet illustre philologue (Champollion), ma version s'est retrouvée dans ses papiers, mais son analyse des textes égyptiens avait disparu ainsi que d'autres pièces importantes, telles que la première partie de son admirable mémoire sur la notation des parties du temps et une portion considérable de son dictionnaire hiéroglyphique, indispensable complément de sa grammaire. Un indigne abus de confiance les avait fait passer dans une main qui n'était pas disposée à les rendre. Enfin, après sept ans, ils viennent d'être reconnus parmi les manuscrits du spoliateur, qu'on hésitait d'autant plus à soupçonner qu'il déplorait lui-même publiquement la perte irréparable de ces précieux matériaux. » (*Inscript. grecque de Rosette*, p. VI.)

maintenue vacante après lui, et Nestor L'hôte, son intrépide auxiliaire, était mort aussi, victime de son zèle. Le soin de cultiver en France cette science si éminemment française se trouvait comme délaissé. Il tenta un moment J.-J. Ampère, esprit éminemment curieux et pénétrant, voyageur infatigable à travers toutes les contrées, toutes les littératures. « L'admirable grammaire » de Champollion l'avait aussi ravi, dissipant comme par une illumination soudaine les doutes qu'il avait partagés avec tant d'autres sur la portée de sa découverte[1]. Néophyte de la doctrine nouvelle, il avait voulu l'aller étudier dans le pays même. Il était donc parti pour l'Égypte; il en avait visité les ruines, voulant en déchiffrer tous les secrets sur place. Mais il eût fallu s'y donner tout entier, et il se sentait attiré par beaucoup d'autres choses. C'est sous forme d'impressions de voyage, dans de charmants articles de la *Revue des Deux Mondes,* qu'il a surtout consacré ses souvenirs de l'Égypte, ou bien en vers :

Non, je n'oublîrai pas la cité des ruines,
Dont les débris sont des collines,
Les colonnes des tours, et dont les habitants
Sont des rois de granit à taille de Titans[2].

L'honneur de poursuivre en France l'œuvre de Champollion était réservé à M. de Rougé.

Ampère l'avait deviné. Je me souviens qu'un jour, en parlant de ces études, dont il se séparait à regret, il me dit: « Il y a dans un château de province un jeune homme qui se livre avec ardeur à la lecture des hiéroglyphes; il ira loin s'il

[1] *Revue des Deux Mondes,* 1er août 1846.

[2] Ampère, *Littérature, Voyages et Poésies,* t. II, p. 173. Premier aspect de Thèbes. — *Revue des Deux Mondes : Voyages et Recherches en Égypte et en Nubie,* août, septembre et novembre 1846; mars, mai, juillet, octobre 1847; avril 1848; janvier 1849.

continue. » M. de Rougé continua et Ampère a pu voir sa prédiction réalisée.

Le premier travail par lequel il se fit connaître comme égyptologue au monde savant est une suite d'articles publiés de 1846 à 1847 dans les *Annales de philosophie chrétienne,* sous ce titre : *Examen de l'ouvrage du chevalier Bunsen; La place de l'Égypte dans l'histoire de l'humanité.*

La clef de l'écriture hiéroglyphique était à peine trouvée, et déjà la curiosité publique voulait qu'on lui en révélât tous les mystères. Quelle était l'antiquité de l'Égypte, l'histoire de ses rois et les révolutions indiquées par la succession de tant de dynasties? Quelle idée devait-on se faire de la religion des Égyptiens, de leurs institutions, de leur vie privée? On ne pouvait plus se contenter de ce que leurs prêtres en avaient dit à Hérodote ou à Diodore de Sicile. Ce n'était pas la peine d'avoir découvert les hiéroglyphes, si on ne répondait de point en point à chacune de ces questions. Champollion lui-même avait été en quelque sorte sommé de le faire, s'il voulait que l'on prît son œuvre au sérieux, et il s'était vu contraint de proposer des explications qu'il aurait plus volontiers ajournées.

Le chevalier Bunsen ne craignit pas d'accepter ce programme tout entier et de tenter de le remplir.

Dans les trois volumes qu'il avait alors publiés, il passait d'abord en revue les documents connus, puis il traitait de la langue, de la religion et de l'écriture des Égyptiens aux temps antérieurs à l'histoire, pour la raison que la langue, la religion et l'écriture ayant existé en Égypte dès les premiers temps de leur histoire, c'est au delà qu'il fallait remonter pour en trouver les origines; enfin, il traçait le cadre historique et chronologique des trente et une dynasties antérieures à la conquête des Grecs.

M. de Rougé le suit dans chacune de ces parties; et c'est pour lui une occasion de marquer au public, avec une rare

discrétion, ce que la critique pouvait accepter et ce qu'elle devait réserver jusqu'à preuve ultérieure dans la science des antiquités de l'Égypte. Parmi les monuments, il signale, après le chevalier Bunsen, les trois grands documents alors connus, qui nous donnent des listes de rois : la table d'Abydos, où le grand Ramsès rend hommage aux rois ses prédécesseurs, représentés devant lui par leurs cartouches[1]; la chambre des ancêtres de Toutmès III, rapportée de Karnak et donnée à la Bibliothèque nationale par M. Prisse, et le papyrus royal de Turin, dont Champollion avait signalé la valeur : documents qui ne contiennent qu'un certain nombre de noms de rois, mais qui, rapprochés de Manéthon, démontrent d'une manière générale le caractère historique de ses listes.

Pour la langue et les écritures égytiennes, M. de Rougé relève les observations qui ont étendu ou rectifié sur quelques points les données de Champollion, reconnaissant volontiers tout ce que l'on doit aux étrangers, notamment à M. Lepsius, mais réclamant contre les oublis des étrangers envers les nôtres[2]. Il insiste peu sur ce que M. Bunsen expose de la religion antéhistorique des Égyptiens. Il reconnaît que Champollion lui-même avait montré trop de condescendance pour l'impatiente curiosité des lettrés en ce point, et il ne

[1] Enroulements elliptiques qui renferment les noms et les titres des rois. — Voyez la reproduction de cette table dans l'article de Letronne, *La table d'Abydos imprimée en caractères mobiles* (*Journal des Savants*, avril 1845).

[2] Ainsi, à propos de l'écriture démotique, il signale la façon d'agir de plusieurs, «qui souvent ont deviné, mais qui n'ont rien lu,» et il ajoute : «M. Bunsen n'a pas connu le bel ouvrage de M. de Saulcy, mais nous dirons à sa place qu'à l'aide de nouveaux alphabets plus complets, et où la valeur de chaque lettre est déduite par une méthode rigoureuse, on peut enfin lire la plupart des mots démotiques, et se livrer à un travail philologique qu'exige leur interprétation. C'est avec bonheur que nous constatons que ce pas si important a encore été franchi par un Français : la lecture et l'interprétation de quelques groupes pourraient être contéstés, mais l'ensemble restera comme un modèle de bonne critique, de vues ingénieuses et d'une bonne foi littéraire bien précieuse en de semblables études.» (*Annales de philosophie chrétienne*, 1846, t. XIV, p. 360.)

paraît pas croire que M. Bunsen ait mieux réussi à reconstituer le panthéon égyptien dans les trois cycles de dieux qu'il y dispose.

L'histoire des dynasties offrait un terrain plus solide, mais à une condition, c'est qu'on s'en tînt à une méthode rigoureuse et précise dans l'emploi des matériaux fournis par les monuments. C'est ici que la critique doit se mettre en garde contre l'imagination. Le chevalier Bunsen aborde l'histoire d'Égypte par Ménès, qui ouvre l'ère des dynasties humaines. Quand on enseigne l'histoire d'Égypte, c'est en effet par Ménès qu'il faut commencer; mais quand on reconstruit cette histoire, quand on en dresse la chronologie, c'est bien plutôt par lui qu'il faut finir. Tout en relevant ce vice de méthode, M. de Rougé n'en signale pas moins avec empressement les points de ces annales qui lui paraissent établis par M. Bunsen, et il en passe en revue les différentes époques, sur lesquelles il aura à revenir dans la suite par les nombreux mémoires qui forment son œuvre.

Cette suite de dynasties offre assurément la plus longue période que l'on puisse parcourir dans l'antiquité à l'aide des monuments. Jusqu'où nous fait-elle remonter? C'est ici que M. de Rougé a redressé heureusement la marche de M. Bunsen. Partant des époques connues, de la conquête d'Alexandre en 332, ou de celle de Cambyse en 527[1], il remonte avec les chiffres de Manéthon jusqu'à l'invasion des Pasteurs (dix-septième dynastie, environ 2200 ans avant J. C.), sans négliger les points de repère dans les chronologies des peuples voisins quand il s'en trouve. Comment procéder au delà? Faut-il admettre avec Bunsen l'hypothèse des dynasties

[1] Pour des raisons tirées de la chronologie égyptienne, M. de Rougé, d'accord avec M. Brugsch, rapporte l'invasion de l'Egypte à la 3e année de Cambyse au lieu de la 5e année (525), date qui résulte de la chronologie des Grecs et qui est généralement adoptée.

simultanées, fait dont Manéthon d'ailleurs nous offre la preuve lui-même, puisqu'il donne un rang aux Pasteurs parmi les dynasties égyptiennes? Faut-il la nier avec d'autres qui, sur d'autres indices, prétendent que Manéthon, voulant présenter une série vraiment chronologique des dynasties, a élagué lui-même celles qui n'y concordaient pas? M. de Rougé ne se prononce pas dans ce travail; mais il écarte une objection qu'on pourrait faire à l'antiquité de l'Égypte en se fondant sur la nouveauté relative de l'homme d'après les livres saints. Il montre que la chronologie de la Bible, parfaitement établie jusqu'à l'origine de la royauté, se trouve interrompue par la période confuse des Juges; qu'au delà on a bien l'âge des patriarches, mais qu'il y a des lacunes dans la suite des patriarches, l'établissement de leur généalogie n'exigeant pas que l'on en donne tous les anneaux. Il n'y a donc pas de date fixe pour le déluge, il n'y en a pas pour la création. La Bible ne dit nulle part que le monde a duré quatre, cinq ou six mille ans avant Jésus-Christ; c'est nous qui avons cru pouvoir arriver à ces nombres par le calcul : ils ne sont autre chose que le résultat d'une addition dont nous n'avons pas tous les éléments. Il n'y a donc pas lieu de contester à l'Égypte telle antiquité que réclament ses monuments historiques. Seulement il faut prendre garde, vu le défaut de contrôle pour des temps si reculés, de faire abus des chiffres en sens contraire. C'est une règle de prudence que M. de Rougé, dès ses débuts, conseille au chevalier Bunsen et que lui-même n'a pas cessé de pratiquer.

J'ai insisté sur ce premier travail de M. de Rougé parce que, en raison de l'étendue des matières comprises dans l'ouvrage dont il fait l'analyse, il aborde presque tous les points de la science à laquelle il devait se consacrer entièrement : langue et écriture des anciens Égyptiens; histoire, chronologie fondée, soit sur la comparaison des documents

entre eux, soit sur leurs rapports avec les phénomènes célestes; religion, coutumes, caractères de l'art aux différentes époques. J'y ai insisté parce qu'il y montre déjà ce sens critique et cette conscience qui se défie des solutions prématurées, et préfère à l'éclat de prétendues conquêtes une marche plus lente, plus modeste dans ses progrès, mais moins sujette au recul.

Ce premier travail fut suivi de près de quelques autres, où il soutenait l'attente qu'il avait excitée : *Lettres à M. Alfred Maury,* 1° sur des lions de granit rose, du roi Aménophis III (Memnon), qui se trouvent au Musée Britannique; 2° sur le Sésostris de la douzième dynastie (1847[1]); *Lettre à M. de Saulcy* sur les éléments de l'écriture démotique (1848[2]); hommage bien légitime rendu à nos deux confrères : le premier, alors sous-bibliothécaire à l'Institut, lui avait procuré les relations et fourni les renseignements les plus propres à le diriger dans ses études; le second l'avait initié, par ses ouvrages, à la connaissance de la forme populaire de l'écriture chez les Égyptiens. Toujours heureux des progrès de la science, quelle que soit la main qui y travaille, M. de Rougé signale comme un événement, dans sa lettre à M. de Saulcy, l'apparition en Allemagne d'une grammaire démotique rédigée par un jeune avocat de vingt et un ans, M. Brugsch; mais, non moins fidèle au culte de son maître, il rappelle que Champollion avait vu et signalé le premier le vrai caractère de l'écriture démotique.

Après cet hommage rendu à Champollion et à M. de Saulcy, et ce salut de confraternité littéraire adressé au jeune savant d'outre-Rhin, M. de Rougé montrait que, lui aussi, saurait faire avancer la science; car de sa lettre on pouvait déduire ces principes nouveaux et féconds : 1° que l'alphabet

[1] *Revue archéologique,* 1847, t. IV, p. 115 et 478.
[2] *Ibid.* 1848, t. V, p. 321.

démotique, tout comme l'alphabet antique, n'admet qu'un petit nombre de types pour chaque articulation; 2° que chacun de ces types est dérivé, signe à signe, d'un caractère de l'alphabet hiératique, qui exprimait la même voyelle ou la même consonne; 3° que très-peu de caractères sont assez défigurés dans l'alphabet démotique pour que cette transition ne soit pas encore sensible dans des rapprochements judicieux.

A ces trois lettres il faut joindre plusieurs morceaux fort courts, mais d'une grande importance historique : 1° une *Note sur une inscription des rochers de Semné,* rapportée par J.-J. Ampère[1]; 2° une *Lettre à M. Leemans,* directeur du musée d'antiquités des Pays-Bas, *sur une stèle égyptienne* de ce musée (1849[2]).

La table d'Abydos présente, immédiatement avant la dix-huitième dynastie, des noms de rois qu'en raison de leur place on croyait de la dix-septième, et dans lesquels M. Lepsius, usant avec bonheur des noms royaux de Manéthon, reconnut la douzième dynastie. Dans les deux morceaux que j'ai cités, M. de Rougé signale des rois qui ont immédiatement précédé ou suivi ceux en qui M. Lepsius avait retrouvé la douzième dynastie. C'est donc d'une part la onzième, de l'autre la treizième dynastie qu'il relève à son tour dans la personne de plusieurs de leurs rois (les Antef, les Sevekhotep), et le vide qui existait ici dans les listes de Manéthon se trouve en partie rempli[3].

[1] *Revue archéologique,* t. V, 1848, p. 311 et suiv.

[2] *Ibid.* t. VI, 1849, p. 557 et suiv.

[3] M. de Rougé achève sa démonstration au moyen de trois faits qu'il tire de Manéthon. Il y est dit : 1° que le quatrième roi est le véritable Sésostris, et 2° que son successeur fonda le Labyrinthe. Or, dans les substructions de cet antique monument, M. Lepsius a recueilli le nom d'Amenemha III, et le prédécesseur de celui-ci, qui, selon Manéthon, devait répondre au Sésostris de la douzième dynastie, est Sésourtasen III, dont le nom reproduit le radical de Sésostris. Enfin, selon Manéthon, la douzième dynastie finit par une reine Σκεμιοφρις;

Dans cette même année 1849, il était ramené au grand problème de la chronologie, clef de voûte de l'histoire, par un travail du savant allemand dont je viens de parler, l'*Introduction à la chronologie des Égyptiens,* par Richard Lepsius (Berlin, 1848[1]). M. Lepsius n'avait pas cru plus que M. de Rougé le système chronologique de l'histoire d'Égypte fixé par le livre de son ami le chevalier Bunsen. Il se posait ces deux questions : 1° Quelles sont les conditions d'une chronologie historique pour l'Égypte? 2° Jusqu'à quelle limite dans l'antiquité a-t-on les moyens de l'établir?

Avant même qu'on eût pu lire les hiéroglyphes, les monuments de l'Égypte avaient donné l'espoir qu'on les pourrait faire servir un jour à la chronologie. On sait quelle prodigieuse antiquité Dupuis attribuait au genre humain, que dis-je? aux connaissances astronomiques. au moyen des zodiaques : ce n'était pas moins de 13,000 ou de 15,000 ans; et Letronne a démontré, par les inscriptions gravées sur les temples, qu'aucun des zodiaques égyptiens n'est antérieur à la domination des Romains en Égypte. Le zodiaque circulaire de Denderah, que l'on peut voir à la Bibliothèque nationale, et auquel Dupuis, il est vrai, ne donnait qu'une ancienneté de 1468 ans avant notre ère[2], porte le titre d'un empereur, probablement Néron[3]. Mais l'Égypte, grâce à son admirable climat, conservait des monuments de la plus haute antiquité; et, dès qu'un peuple a des monuments, il doit offrir des moyens

et M. de Rougé l'identifie, par son nom même et en dépit des contradictions apparentes de ce nom, avec Seveknowreou, qui occupe la place correspondante dans les listes monumentales. (*Revue archéol.* 1849, t. VI, p. 577 et suiv. Voyez encore sur la douzième dynastie la *Note* de M. de Rougé citée plus haut *sur une inscription des rochers de Semné. Ibid.* 1848, t. V, p. 311 et suiv.)

[1] *Revue archéol.* 1849, t. VI, p. 525.

[2] *Observations sur le zodiaque de Denderah.* (*Revue philosophique,* 11 mai 1806, p. 267.)

[3] Champollion, *Lettre à M. Dacier*, p. 25. — Letronne, *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales*, 1824, p. 95.

de contrôle à ses annales. Les Égyptiens les faisaient-ils servir à leur chronologie, et leurs notions astronomiques les ont-elles aidés en ce point? Tel est le problème que M. Lepsius devait résoudre et que M. de Rougé avait à discuter après lui.

Voici les prémisses du débat. Les Égyptiens, peuple agriculteur, avaient adopté l'année solaire. Ils avaient, dès la douzième dynastie, peut-être dès le temps des Pyramides, l'année vague de trois cent soixante-cinq jours. Ils connaissaient l'année relativement fixe de trois cent soixante-cinq jours un quart, déterminée par le lever héliaque de Sothis ou Sirius, qui avait lieu en Égypte à l'époque de la crue du Nil, vrai commencement de l'année agricole en ce pays[1]. Ils savaient que par l'intercalation d'un jour tous les quatre ans le lever héliaque de Sothis pouvait être maintenu au même jour dans leur calendrier[2]. Ils pouvaient savoir enfin qu'à défaut d'intercalation, le lever de Sothis retardant pour eux d'un jour tous les quatre ans, une période de 1460 années sothiaques correspondait à 1461 de leurs années vagues.

Cette période a-t-elle été connue des anciens Égyptiens et leur a-t-elle fourni une ère pour la suite des années de leur histoire? On sait par le texte fameux de Censorin[3] qu'en l'année où il écrit, 238 de notre ère, on était dans la centième année de la période sothiaque, période qui avait commencé le 20 juillet 139. M. Biot, qui rattache à l'observation

[1] Aussi cette étoile est-elle appelée «Dame du commencement de l'année» dans des hiéroglyphes du temps du grand Ramsès. (M. de Rougé, article sur l'*Introd. à la chronologie des Égyptiens, de R. Lepsius. Revue archéol.* t. VI, 1849-1850, p. 666.)

[2] Eudoxe, plus de trois siècles et demi avant notre ère, avait emprunté aux Égyptiens cette période de quatre ans, dont trois de trois cent soixante-cinq jours et un de trois cent soixante-six jours. (Ideler et Letronne, cités par Th.-H. Martin, *Mémoire sur la date historique de la période sothiaque, l'antiquité et la constitution de cette période égyptienne. Mém. de l'Acad. des inscriptions. Savants étrangers*, 1re série, t. VIII, p. 262.)

[3] *De Die natali*, p. 113, 114, éd. Havercamp.

des équinoxes et des solstices la détermination de l'année fixe en Égypte, est disposé à croire que l'invention de la période sothiaque ne date que de la dernière époque marquée par Censorin. M. Lepsius, dans le livre qu'examine M. de Rougé, la reporte au terme précédent, 1322 av. J. C. M. de Rougé à son tour, dans un savant article où il apprécia par la suite l'ensemble des travaux chronologiques de M. Biot, incline à la faire remonter jusqu'au terme antérieur, 2782 av. J. C., où la plaçait déjà Fréret[1]. Cette façon de remonter de 1460 en 1460 ans semble supposer que la période sothiaque n'a pu être trouvée qu'au moment même où l'on voyait le lever héliaque de Sothis marquer tout à la fois le commencement de l'année naturelle et de l'année civile. Or il n'en est rien. L'invention de la période sothiaque n'est pas un fait d'observation, mais de calcul. Pour la trouver, il n'était pas nécessaire que l'on eût constaté plusieurs fois *de visu* le retour du commencement des deux années au même jour; et cela n'était même pas possible, M. Biot l'a démontré[2]. Toute l'astronomie des Égyptiens consista ici à reconnaître que le lever héliaque de Sothis retardait d'un jour tous les quatre ans sur leur année. Cela fait, un simple calcul leur faisait voir qu'en quatre fois autant d'années qu'il y avait de jours dans leur année civile, c'est-à-dire en quatre fois 365, ou 1460 années vraies, correspondant à 1461 années vagues, le lever héliaque de Sirius reviendrait pour les deux sortes d'années au même point initial. La période sothiaque a donc pu être inventée en une année quelconque. A quelle époque l'a-t-elle été? On n'en sait rien : car il n'y en a

[1] *Travaux de M. Biot sur le calendrier et l'astronomie des anciens Égyptiens.* (*Revue contemporaine*, 1862, p. 270 et 282.)

[2] *Recherches sur quelques dates absolues qui peuvent se conclure des dates vagues inscrites sur des monuments égyptiens* (Extrait du t. XXIV de l'Acad. des sciences, p. 15).

aucune trace dans les textes. Quand les Égyptiens en ont-ils fait usage pour leur chronologie? Jamais[1]. Les Égyptiens, qui avaient trouvé l'année vraie, s'en étaient tenus à leur année vague : cela est prouvé par tous les textes de l'antiquité classique, et vient d'être confirmé par leur propre témoignage dans le décret bilingue de Canope découvert en 1864[2]. De même qu'ils ont connu l'année vraie sans l'appliquer à leurs usages civils, ils ont connu la période sothiaque sans y recourir pour le calcul des temps de leur histoire; ils se contentaient de rapporter les événements aux années de leurs rois; et les nombres qui en résultent étant sujets à mille altérations, tous les calculs qui ont eu pour objet de rattacher rétrospectivement les faits eux-mêmes à la période sothiaque ne peuvent prétendre à la rigueur astronomique.

Pour trouver dans la suite des temps quelques points fixes à l'histoire de l'Égypte, il faut donc se borner à chercher si aux années des rois ne seraient point rattachés quelques phénomènes naturels dont l'époque puisse être déterminée astronomiquement. C'est à cette conclusion qu'arrivait M. de Rougé; et c'est dans cette pensée qu'on le voit plus tard re-

[1] Voy. Th.-H. Martin, Mémoire cité (*Mémoires de l'Acad. des inscriptions. Savants étrangers*, 1re série, t. VIII, p. 219 et suiv.). Il réfute l'opinion de M. Lepsius (*Chronol. der Ægypter*, t. I, p. 174-180, etc.), qui prétend «que les prêtres égyptiens étaient en possession d'une chronologie fondée dès longtemps sur l'emploi de la période sothiaque, et que le prêtre égyptien Manéthon, en écrivant son histoire des dynasties de l'Égypte depuis Ménès jusqu'à Nectanébo, avait trouvé dans les documents antiques les renseignements nécessaires pour indiquer avec vérité, outre les années des règnes, la place du commencement de chaque règne dans l'une des trois périodes sothiaques qui dataient du 20 juillet (julien) dans les années chronologiques 4242, 2782 et 1322 av. J. C.», assertion dont aucune justification n'est produite. (H. Martin, *l. l.* p. 262.) — Cf. l'art. de M. de Rougé, *Revue archéol.* t. VI, 1849-1850, p. 665.

[2] Les prêtres proposent à Ptolémée Évergète d'opérer dans le calendrier, par l'intercalation d'un sixième jour épagomène tous les quatre ans, la réforme qui constitua, sous Jules César, le calendrier julien, proposition qui alors paraît être restée sans effet.

chercher avec tant de zèle les faits astronomiques dans les annales des Égyptiens, afin de fournir à M. Biot les éléments d'un calcul précis.

Dans les divers articles dont je viens de parler, M. de Rougé n'avait fait encore que montrer par la critique des travaux des autres ce qu'il savait et ce qu'il pouvait entreprendre par lui-même. Il en donna la preuve par un travail personnel, dans un mémoire qu'il fut admis à lire, en cette même année 1849, à notre Académie : *Sur l'inscription du tombeau d'Ahmès*. C'est une exposition et une application des principes qu'il s'était prescrits à lui-même, en abordant le domaine conquis par Champollion pour l'étendre à son exemple. Répudiant en même temps « la foi aveugle dans la parole du maître et la défiance opiniâtre qu'avait inspirée à plusieurs la marche souvent irrégulière de ce génie si pénétrant », il déclarait qu'il se tiendrait dans une réserve absolue, tant que la preuve ne lui semblerait pas faite. Il s'était donc proposé de prendre un texte étendu de l'époque pharaonique et d'en faire une étude analytique, afin de constater « les points acquis et les lacunes de la science, ses richesses, ses besoins ». — « On a trop procédé par divination partielle, disait-il encore. Rien n'est plus dangereux qu'une méthode incomplète. Il en résulte ce double effet, également fâcheux : que les esprits difficiles attendent les preuves qui n'arrivent pas, et que la plupart des lecteurs, acceptant les traductions sur parole, en tirent les conséquences les plus fausses. Ne rien traduire sans une analyse qui rende compte de tous les éléments d'un mot, c'est un devoir que l'égyptologue doit s'imposer par respect pour la science et pour le public[1]. »

Cette analyse était d'ailleurs rendue plus facile par les

[1] *Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès, chef des nautoniers* (Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1re série, t. III, 1re part. p. 2 et suiv.).

règles qu'on était arrivé à se faire depuis Champollion, et M. de Rougé en rappelle ou en propose plusieurs dans ce mémoire. Il nota que l'alphabet antique, c'est-à-dire la liste des caractères employés comme simples signes d'une articulation à l'époque de l'inscription dont il s'occupe (dix-huitième dynastie), se divise en seize types bien distincts[1]. Il en retranche plusieurs, les uns d'une lecture trop douteuse[2], d'autres détournés de leur valeur idéographique dans des cas tout exceptionnels; et il signale une troisième classe, extrêmement nombreuse, où se rangent des caractères incontestablement syllabiques[3].

Tout cela montrait assez que pour déchiffrer un texte il ne suffisait point de chercher la valeur des signes en tête d'une grammaire. Une des questions les plus importantes et les plus difficiles à résoudre était celle-ci : Un signe était-il susceptible de plusieurs lectures différentes ? M. de Rougé répond : «S'il s'agit de caractères que j'ai nommés purement alphabétiques, non, en tant qu'ils sont pris alphabétiquement; pour un caractère idéographique isolé, oui.» Mais il y avait les caractères syllabiques et ceux qui étaient employés d'une manière semi-idéographique et semi-phonétique, et pour ceux-là sa réponse était moins péremptoire : «Personne, dit-il, n'a encore abordé la question dans ces termes. Il est certain néanmoins que la valeur idéographique du signe domine en

[1] «Car j'admets, dit-il, avec MM. Lepsius, Birch et Hincks, que chaque signe alpbabétique, en Égypte comme ailleurs, correspondait à une articulation déterminée, et non pas à toute une classe d'articulations liées ensemble par l'affinité d'organe, comme dans l'alphabet de Champollion.» (*Mémoire, etc.* p. 8.)

[2] Champollion avait pu être induit à les admettre en travaillant sur des textes du temps des Ptolémées.

[3] «Ces derniers, dit-il, ont tous une valeur principale idéographique, mais on en trouve une bonne partie employée dès les premiers moments de l'écriture égyptienne avec la simple valeur phonétique de la syllabe correspondante à l'idée qu'ils représentent. Ce passage habituel de l'idéographie au phonétisme pur doit être étudié spécialement pour chaque caractère.» (*Ibid.* p. 11.)

pareil cas sa valeur phonétique la plus ordinaire, et permet de la varier dans certains mots de sens analogue[1]. »

Après ces remarques préliminaires et d'autres encore, il abordait le texte, et sa lecture, si importante pour l'art du déchiffrement, ne laissait pas d'avoir des conséquences d'un grand intérêt pour l'histoire. L'inscription lui permettait de fixer l'époque controversée de l'expulsion des Pasteurs aux débuts du règne d'Ahmès ou d'Amosis, premier roi de la dix-huitième dynastie. Elle donnait le nom du chef des Pasteurs, Apapi, désignait leur capitale, Hauar, l'Avaris de Manéthon, et nommait le principal dieu qu'ils adoraient, Sutech : toutes choses qui ont pris plus d'importance encore à la suite des fouilles de M. Mariette sur le sol de l'antique Tanis, où il retrouva les monuments des rois Pasteurs. Mais ce qu'il faut signaler surtout dans ce travail de M. de Rougé, c'est la méthode prudente et sûre qu'il appliquait dès lors à la lecture des textes; ce sont aussi, au point de vue philologique et ethnographique, les conclusions générales qu'il en tirait, à savoir : « que la grammaire de la langue antique se rapproche bien plus décidément des caractères propres aux idiomes sémitiques; » conclusions qui allaient à l'encontre des traditions anciennes sur l'origine africaine des Égyptiens.

L'histoire de l'art devait se joindre à l'histoire politique dans les études de M. de Rougé. Ce sont deux choses vraiment solidaires à l'égard de l'Égypte, puisque les archives historiques y sont surtout des monuments de l'art; et elles ont toujours été menées de front : témoin les collections formées au XVIII^e^ siècle parallèlement aux essais de lecture; le grand ouvrage de l'expédition d'Égypte, et le musée Charles X dont Champollion fut le premier conservateur. M. de Rougé, en se montrant le digne continuateur de Champollion, était tout

[1] *Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès*, p. 178, 179.

désigné pour veiller à son tour sur ce précieux dépôt. Son premier devoir, quand il en eut la charge (1849), était d'en dresser l'inventaire. Il en publia d'abord une courte notice cette année même. Mais, pour en faire un catalogue digne de la science, il avait besoin de comparer les monuments du Louvre à ceux qui se trouvaient dispersés dans les musées d'autres pays. Il avait déjà visité ceux de Londres, de Leyde et de Berlin : il reçut, le 22 mars 1850, la mission d'aller compléter les études qu'il y avait faites, en visitant l'Italie; et les résultats de ces diverses explorations sont consignés dans le rapport qu'il adressa, au mois de novembre suivant, au directeur général des musées nationaux.

C'est l'histoire de l'art esquissée à grands traits depuis ses origines jusqu'au temps des Grecs et des Romains.

Sous le premier empire, dès la quatrième dynastie, les pyramides, masses énormes, non informes comme les dolmen et les menhir des premiers temps de l'Occident. Du premier jour que nos savants les virent, ils avaient admiré, avec l'idée grandiose de la conception et la puissance de l'exécution, des qualités particulières de mise en œuvre : précision dans la coupe des pierres, excellence de l'appareillage, exactitude rigoureuse dans l'orientation des faces pyramidales. Mais depuis qu'on a pénétré dans les chambres intérieures, on a pu reconnaître, à la façon dont les vides sont ménagés et maintenus sous d'aussi lourdes masses, une science architectonique qui témoigne d'un art déjà consommé ; en même temps que les statues que l'on y a trouvées nous montrent l'art du sculpteur donnant à ses figures, je ne dis pas la beauté (c'est l'imitation d'un type fort et trapu), mais une vérité et une vie qui par la suite s'est comme voilée sous le masque des formes officielles. M. de Rougé cite dans son rapport trois statues en pierre calcaire qui sont au musée du Louvre[1]. On y peut

[1] Catalogue, A, 37, 38, 39.

ajouter ce scribe accroupi de la cinquième ou sixième dynastie, au même musée, qui, pour le modelé et l'expression, rappelle le Rémouleur du musée de Florence; et cette figure de trois pieds de haut, que M. Mariette a produite dans le pavillon de l'Égypte, à l'exposition universelle de 1867, statue si vraie que les habitants, quand elle fut découverte, crurent y voir le portrait du sheik de leur village et lui donnèrent le nom de Sheik-el-Beled, qui lui est resté.

A la douzième dynastie se rattachait ce vaste palais aux innombrables salles qu'Hérodote admirait et qu'on appelait le Labyrinthe. A elle se rapportent encore les tombeaux de Beni-Hassan : «Quelques colonnes restées entières à Beni-Hassan, dit M. de Rougé, témoignent des règles simples et belles qu'observait l'architecture : leur fût cannelé et leur simple chapiteau carré les avaient fait nommer proto-doriques avant que l'on connût leur prodigieuse antiquité.» La sculpture du temps de cette dynastie n'était pas non plus indigne de l'art grec. C'est alors que le corps humain reçoit de la statuaire les proportions que l'art grec lui a données aussi comme type de la beauté. «On trouve à Beni-Hassan, dit M. de Rougé, une foule de scènes dans lesquelles le dessinateur a su rendre heureusement des mouvements variés. En gagnant de la légèreté, le dessin n'a pas perdu sa vigueur, et l'étude des muscles et des jointures s'est perfectionnée. Un seul fragment d'une statue royale de la douzième dynastie est arrivé jusqu'à nous pour nous faire apprécier nos pertes. La jambe de granit noir, débris du colosse de Sesortasen I$^{er}$, que l'on a malheureusement chargée d'un corps de plâtre au musée de Berlin, est à mon avis l'objet le plus étonnant de nos collections. La hardiesse du modelé est égale à la vérité et à la souplesse imprimées à ce bloc de granit, qu'on prendrait pour un membre pétrifié de quelque Titan... Le Louvre, ajoute-t-il, possédait une statuette de cornaline du même style que Champollion

regardait comme le chef-d'œuvre du musée Charles X. Elle fut malheureusement dérobée en juillet 1830, et n'a plus reparu depuis. »

L'invasion des Pasteurs marque une interruption dans le développement de l'art en Égypte comme dans son histoire : interruption que les recherches postérieures montreront à M. de Rougé lui-même moins profonde et moins absolue qu'on ne l'avait cru jusque-là. La dix-huitième dynastie, qui les chassa et qui commence le nouvel empire, rouvre l'ère des grandes constructions comme des conquêtes. La dix-neuvième y ajoute encore : c'est le temps du grand Ramsès, dans lequel M. de Rougé voit le Pharaon qui persécuta les Hébreux et dont la fille recueillit et éleva Moïse; celui dont nous avons l'image colossale dans notre musée et dont un obélisque se dresse sur une de nos places publiques. Mais l'art est en décadence, et le grand Ramsès lui-même ne se fera pas scrupule de s'approprier des monuments antérieurs en y gravant son nom. Après un abaissement sensible sous la vingtième dynastie, il y a progrès sous la vingt-deuxième, celle de Scheschonk ou Sésac, qui prit Jérusalem au temps de Roboam. Une véritable renaissance se manifeste sous la vingt-sixième dynastie (Saïtique). L'art saïte retrouve une vérité dans le modelé des membres, une force et une grâce que l'on ne peut attribuer à l'influence de la Grèce, avec laquelle l'Égypte vient d'entrer en rapport : car la Grèce en est encore à l'art éginétique; et, sous la domination grecque, la sculpture ne retrouvera pas ces qualités : « L'ensemble des monuments des Lagides, dit M. de Rougé, accuse une décadence qu'on pouvait aisément, au commencement de ce siècle, confondre avec l'inexpérience propre à l'enfance de l'art. »

Dans cette longue suite de siècles, quels moyens a-t-on de s'orienter? D'abord, et c'est le plus clair indice, les noms des rois; puis, les images des divinités plus en honneur sous

telle ou telle dynastie; enfin, la trace que laissent après elles les révolutions : les noms des rois martelés, les images de dieux martelées, mais cependant point de telle sorte qu'il n'en reste encore quelque chose; ainsi chez nous (car rien n'est nouveau en ce genre) les fleurs de lis rasées ont laissé en plus d'un lieu leur silhouette sur les murailles, et l'on peut lire encore sur le badigeon de quelques édifices : Liberté, égalité, fraternité *ou la mort*. L'art, d'ailleurs, quoique fidèle au même type, présente, aux différentes époques, des nuances qui n'échappent point à un œil exercé, et, dans ce rapide tableau, M. de Rougé montre que son tact en matière d'archéologie n'était pas inférieur à sa sagacité comme philologue; qu'il savait apprécier en artiste comme juger en savant. Il n'oublie pas d'ailleurs, dans l'énumération des richesses des grands dépôts publics, les papyrus, ces frêles manuscrits dont plusieurs remontent à plus de vingt siècles avant notre ère[1].

Il finit en témoignant de l'hospitalité libérale qu'il a reçue partout au cours de cette tournée scientifique; partout, excepté à Berlin, où on ne lui permit pas de voir les papyrus historiques du musée : c'était une autre manière de rendre hommage à la perspicacité du savant.

L'Égypte paraît d'abord isolée dans l'histoire comme ses pyramides dans le désert; mais on arrive à une époque où elle entre en rapport avec des peuples qui ont leur histoire aussi, et ses monuments peuvent servir alors à contrôler plusieurs points de leurs annales. Après les Juifs et les Assyriens, elle fut en contact avec les Perses. L'empire des Perses, étendu par Cyrus à l'ancienne Asie tout entière, ne pouvait pas s'arrêter aux portes de l'Égypte. Ce fut Cambyse qui les força, et l'on sait par Hérodote à quelles extravagances se livra ce furieux. Néanmoins, une curieuse inscription, dont Champollion avait

[1] Une partie des papyrus Sallier et Anastasi, et, avant tous les autres, le papyrus donné par M. Prisse à la Bibliothèque nationale.

signalé l'importance, montre qu'il se conduisit d'abord tout autrement. C'est l'inscription qui couvre la statuette naophore du musée du Vatican. Rosellini, qui avait voulu l'interpréter, était tombé dans les erreurs les plus graves pour en avoir mal rangé les parties diverses. Ampère y avait lu la phrase qui montre Cambyse visitant le temple de Neith, et il avait vu tout de suite qu'il avait donc, au commencement, pratiqué une politique plus conciliante et plus sage, conclusions auxquelles Letronne était également arrivé. M. de Rougé les mit en pleine lumière par une traduction méthodique [1]. Il en résulte en effet que Cambyse, après la conquête, voulant asseoir son gouvernement, confirma dans leurs charges les fonctionnaires nationaux, et accepta un titre qui faisait de lui un vrai roi égyptien : *Ramesout,* fils du Soleil. A l'instigation du personnage de l'inscription, les lieux sacrés de Saïs furent dégagés des troupes persanes qui les occupaient, le temple purifié, le service divin rétabli; et le roi lui-même vint au temple (c'est le passage traduit par Ampère), où il accomplit tous les rites. Quand plus tard, après ses défaites, il prit pour une insulte les réjouissances célébrées à l'occasion du bœuf Apis et s'en vengea sur le dieu, sur la religion et sur les prêtres, le personnage en question paraît avoir gardé assez d'influence encore pour protéger ses amis; et on le voit ensuite auprès de Darius qui le renvoya en Égypte avec une mission réparatrice [2].

Ce déchiffrement, outre le savant commentaire qu'y joignit M. de Rougé sur la religion des Égyptiens, avait le mérite de dissiper une erreur accréditée dans une histoire

[1] Lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 14 mai 1851 et publiée dans la *Revue archéologique*, t. VIII, 1851, p. 37.

[2] Les conclusions de M. de Rougé ont été confirmées plus tard par la découverte que fit M. Mariette dans les caveaux du Sérapéum de la légende complète de Cambyse, avec ses titres royaux et ses deux cartouches (*Exposé de l'état actuel des études égyptiennes*, 1867, p. 34).

classique. Mais ce qu'il eût été surtout important d'établir pour l'Égypte, c'est ce qui fait la charpente même de l'histoire : la chronologie. Plus les matériaux historiques abondent, plus on éprouve le besoin de les fixer avec certitude dans la suite des temps. M. de Rougé devait revenir à plusieurs reprises sur ce grave problème. Il l'avait abordé dans l'examen du livre du chevalier Bunsen. Il le reprit en 1851 dans un mémoire *sur quelques phénomènes célestes rapportés sur les monuments égyptiens avec leur date dans l'année vague*[1]. Là était en effet le nœud de la question. Si l'on trouvait, à plusieurs dates de l'année vague des Égyptiens, la constatation de phénomènes célestes dont il est toujours facile de déterminer la date vraie par le calcul, un certain nombre d'époques de l'histoire d'Égypte seraient invariablement fixées, et l'on n'aurait plus qu'à y subordonner les faits intermédiaires aux distances fournies par l'histoire, comme on détermine par la triangulation la position des divers lieux d'un pays après avoir fixé les points fondamentaux par l'observation astronomique. Les égyptologues sont donc en quête de ces phénomènes, et M. de Rougé, dans ce mémoire, croyait pouvoir en signaler cinq, notamment trois dates, à différents jours de l'année, du lever héliaque de Sirius ou Sothis : la première, au 15 de thot dans un calendrier du lever des étoiles, peint à la voûte d'une des tombes royales de Biban-el-Molouk (tombe de Ramsès V); la seconde au 1^er^ thot, sur un calendrier de Ramsès III, à Médinet-Abou[2]; la troisième, au 28 épiphi, à Éléphantine, sur une pierre attribuée à Toutmès III. S'il s'agissait d'observations faites à Memphis, la deuxième de ces dates tombant

[1] *Revue archéologique*, 1852, p. 653.

[2] La fête est marquée au commencement de thot sans que le jour soit exactement donné; mais Champollion et presque tous les égyptologues après lui ont admis que cette absence de désignation du quantième en pareil cas indique le premier jour du mois.

au 1^er^ thot civil marquerait exactement un commencement de la période sothiaque, évidemment celui de 1322 avant Jésus-Christ. Mais il s'agit de la latitude de Thèbes, latitude plus australe, où le phénomène s'observe plus tôt, et M. Biot, tenant compte de la différence, le place en 1301 [1]. Le lever héliaque de Sothis qui eut lieu le 15 thot, sous Ramsès V, nous montre l'année vague ayant gagné quinze jours sur l'année fixe, ce qui, à raison de quatre ans par jour d'avance, nous fait descendre à une époque postérieure de soixante ans, à 1241 avant Jésus-Christ; celui dont la fête fut célébrée le 28 épiphi à Éléphantine, et qui probablement eut lieu le jour précédent, aurait été observé deux jours plus tard à Thèbes, soit le 29 [2]. Il nous donne une différence de 36 jours dans l'autre sens relativement au 1^er^ thot, soit une date de cent quarante-quatre ans antérieure : 1445 avant Jésus-Christ. Les deux premières époques s'accordent avec ce que l'on sait par l'histoire du temps de Ramsès III et de Ramsès V; la troisième donnerait un intervalle tout à fait insuffisant entre Ramsès III et Toutmès III, sixième roi de la dix-huitième dynastie. Mais M. de Rougé a reconnu plus tard que cette inscription avait été confondue par inadvertance avec des monuments du règne de ce prince [3]; qu'elle en était indépendante; qu'elle ne se rapporte à aucun règne exprimé. Elle n'a donc d'autre importance que de confirmer, par son rapprochement avec les deux autres, le caractère de cette fête qui, rattachée à l'observation réelle du phénomène, retardait

[1] La fête étant marquée au 1^er^ thot, il suppose que le lever héliaque réel eut lieu le jour précédent, cinquième épagomène (*Recherches sur quelques dates absolues qui peuvent se conclure des dates vagues inscrites sur les monuments égyptiens*, extrait du t. XXIV des Mémoires de l'Académie des sciences, p. 69).

[2] *Ibid.* p. 72.

[3] M. Lepsius avait réuni le fragment de Philæ aux monuments de Toutmès III sur une même planche, de là l'erreur (*Notice sur quelques textes hiéroglyphiques nouveaux publiés par M. Greene. Athenæum français*, 1855, p. 959).

d'un jour tous les quatre ans sur le calendrier vague des Égyptiens [1].

En 1851, M. de Rougé avait été nommé associé de l'Académie de Turin; en 1853, il fut élu membre de notre Académie en remplacement de Pardessus : l'Académie se trouvait par là régulièrement ouverte à ses communications (les Comptes rendus de nos séances montrent combien elles furent fréquentes), et elle pouvait dès lors tirer honneur pour elle-même des travaux qu'elle n'avait pas cessé d'encourager. Il avait écrit l'année précédente une lettre à M. Lajard sur une déesse d'origine asiatique accueillie dans le Panthéon égyptien, lettre qui fut insérée comme éclaircissement dans le Mémoire de notre confrère *Sur le culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité* [2]. Il avait publié la même année une *Notice sur un manuscrit en écriture hiératique écrit sous le règne de Merienphtah, fils du grand Ramsès*, vers le XVe siècle avant l'ère chrétienne : c'est de ce manuscrit qu'il traduisit le conte des Deux frères, conte fantastique qui commence comme a fini l'histoire de Joseph dans le palais de Putiphar [3]. Il donna en 1855 sa *Notice sur quelques textes hiéroglyphiques nouvellement publiés par M. Greene* [4], notamment celui où le roi Ramsès III exprime sa reconnaissance aux dieux pour ses victoires sur des peuples nouveaux, désignés comme de race blanche. A l'année suivante se rapporte sa *traduction* avec commentaire *du poëme de Pentaour*, extrait d'un mémoire sur les campagnes de Ramsès II (Sésostris). Dans une guerre contre des peuples d'Asie révoltés, le prince, surpris avec un petit nombre des siens par toutes les forces de

[1] Aux travaux de M. de Rougé qui intéressent l'astronomie il faut joindre sa *Note sur les noms égyptiens des planètes* dans le bulletin archéologique de l'*Athenæum français*, mars 1856.

[2] *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XX, 2e partie, p. 174.

[3] *Revue archéologique*, t. IX, 1852, p. 385.

[4] *Athenæum français*, 1855, p. 956 et 1083.

ses ennemis, ne s'était tiré du péril que par des prodiges d'audace et de valeur. Cette scène, qui est plus d'une fois représentée sur ses monuments, fut célébrée par un poëte nommé Pentaour, et le poëme, conservé en partie dans un des papyrus Sallier (n° 3), a été gravé tout entier sur les murs de Karnak et de Louqsor. M. de Rougé a réussi à combler par le rapprochement de ces inscriptions une grande partie des lacunes que présentait le papyrus, et il lut la traduction du poëme ainsi restitué dans la séance publique des cinq Académies en 1856. Démonstration péremptoire des progrès immenses accomplis en bien peu d'années dans la science créée par Champollion! Assurément Champollion, qui avait signalé le caractère de cette œuvre, n'aurait pu en faire lui-même alors une lecture aussi complète. Plus tard, M. de Rougé, à la suite de ses propres explorations en Égypte, a repris ce poëme, et il en a donné une version nouvelle qui ne laisse presque plus rien à désirer [1].

L'existence seule de ce poëme est, pour l'histoire littéraire de l'Égypte, une sorte de révélation; car le fait ne doit pas être isolé. L'Égypte, au temps de Ramsès, — au temps de Moïse — avait donc des poëtes à sa cour. La civilisation égyptienne rayonnait sur les peuples voisins. M. de Rougé fait observer que les coupes assyriennes, par exemple, sont couvertes de symboles égyptiens, et que les rois de Tyr ont un diadème calqué sur le pschent des Pharaons.

L'*Étude sur une stèle de la Bibliothèque impériale*, qui parut de 1856 à 1858 [2], n'est pas moins curieuse pour les rapports qu'elle révèle entre l'Égypte et les peuples du voisinage. Au

[1] *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, 1er fascicule, 1870. Voyez aussi ce qu'il en dit dans son *Exposé de l'état actuel des études égyptiennes*, 1867, p. 26.

[2] *Journal asiatique*, septembre-octobre 1856; août-septembre 1857; juin et août-septembre 1858; 5e série, t. VIII, X, XI et XII. La traduction française complète se trouve dans le dernier numéro.

temps de la vingtième dynastie (du XIII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle avant J. C.), un prince asiatique des bords de l'Euphrate demande au roi d'Égypte, devenu son gendre, de lui envoyer un dieu égyptien pour chasser un malin esprit qui s'est emparé de sa seconde fille. L'image du dieu Chons est envoyée et arrive à sa destination après un voyage d'un an et cinq mois. La jeune princesse, comme on le peut croire, est guérie, et le dieu est reporté triomphalement en Égypte. Cette étude, faite par M. de Rougé, dans toute la maturité de son savoir, est une traduction linéaire du texte avec un commentaire philologique et historique. M. Jacques de Rougé la regarde, en raison de sa date et des résultats obtenus au point de vue de la langue et de l'histoire, comme un des travaux les plus importants de son père.

En 1859, M. de Rougé composa pour le recueil même de notre Académie un mémoire d'une toute autre sorte et du plus haut intérêt. L'Égypte, par son antiquité, s'impose en quelque sorte à l'étude dans toutes les grandes questions d'origines, et peut offrir les moyens de résoudre en ce genre les plus curieux problèmes. M. de Rougé se demanda s'il ne fallait pas chercher dans son écriture la première origine de notre alphabet.

Personne, assurément, n'aurait émis cette opinion au siècle dernier, quand on supposait à l'écriture égyptienne tant de mystère; et pourtant, en la soutenant, on n'aurait fait que reprendre les traditions de l'antiquité : — Hermès-Thot, le représentant de la science égyptienne, passait, au témoignage de Platon, de Diodore, de Plutarque, d'Aulu-Gelle, pour le premier instituteur des Phéniciens dans l'art de peindre les articulations; — mais depuis que l'on avait reconnu le sens phonétique d'une partie de ces caractères, la question se posait en quelque sorte d'elle-même, et Champollion déjà en pressentit la solution[1]. Il s'en tint aux conjectures : c'était assez

[1] «...J'oserai dire plus : il serait possible de retrouver dans l'ancienne écri-

pour lui d'avoir marqué le passage et pour ainsi dire la filiation de l'écriture hiéroglyphique à l'écriture hiératique et de l'hiératique à la démotique; d'autres soins plus pressants le réclamaient dans cette trop courte carrière : la question posée resta donc à résoudre. M. de Rougé passe en revue ceux qui ont entrepris de le faire après lui : Salvolini; mais il avait peut-être en mains de nouveaux travaux de son maître; s'il en eut, il les faussa ou les stérilisa par un vice de méthode ; — Charles Lenormant, dont l'ingénieux système approcha de la vérité ; — M. l'abbé Van Drival, qui y toucha sans pouvoir justifier sa thèse. M. l'abbé Van Drival avait fort bien dit que chaque lettre phénicienne devait provenir d'un signe égyptien exprimant l'articulation correspondante; mais, quand il en vint à l'application, il échoua pour n'avoir pas vu cette chose si simple, que l'alphabet phénicien ne pouvait dériver que de signes antiques, et non pas de signes, comme les lettres démotiques, qui lui sont de beaucoup postérieurs.

Voici les règles de critique toutes différentes que pose M. de Rougé :

D'une part: 1° choisir le type phénicien le plus archaïque;

ture phonétique égyptienne, quelque imparfaite qu'elle soit en elle-même, sinon l'origine, du moins le modèle sur lequel peuvent avoir été calqués les alphabets des peuples de l'Asie occidentale, surtout ceux des nations voisines de l'Égypte. Si vous remarquez, en effet, 1° que chaque lettre des alphabets que nous appelons hébreu, chaldaïque et syriaque, porte un nom significatif, noms fort anciens, puisqu'ils furent presque tous transmis par les Phéniciens aux Grecs lorsqu'ils reçurent l'alphabet; 2° que la première consonne ou voyelle de ces noms est aussi dans ces alphabets la voyelle ou la consonne que la lettre représente, vous reconnaîtrez avec moi dans la création de ces alphabets une analogie parfaite avec la création de l'alphabet phonétique égyptien; et si des alphabets de ce genre sont formés primitivement, comme tout le prouve, de signes représentant des idées ou objets, il est évident que nous devons reconnaître le peuple inventeur de cette méthode graphique dans celui qui se servit spécialement d'une écriture idéographique; c'est dire enfin que l'Europe, qui reçut de la vieille Égypte les éléments des sciences et des arts, lui devrait aussi l'inappréciable bienfait de l'écriture alphabétique.» (*Précis du système hiéroglyphique*, 2e édition, p. 80-81.)

de l'autre, 2° reconnaître la forme des caractères égyptiens cursifs à une époque aussi reculée que celle où l'on peut placer l'origine de l'alphabet sémitique. Il ajoutait : 3° les caractères à comparer devront être choisis de préférence parmi les caractères alphabétiques, — puisque les caractères phéniciens sont alphabétiques; 4° la comparaison sera établie, signe à signe, en se conformant à la correspondance des articulations dans les deux langues.

Appliquant ces règles, il prit pour type de l'écriture phénicienne originaire l'inscription du sarcophage d'Eschmun-Ezer, roi de Sidon; et pour type de l'ancienne écriture égyptienne, des caractères empruntés à trois papyrus qui sont notoirement de l'ancien empire. Cela fait, il porta ses recherches sur les lettres simples, vu qu'on ne trouve chez les Phéniciens aucun signe syllabique. Pour comparer les signes, il faut savoir d'abord quelles sont les articulations correspondantes dans les deux langues; ce travail avait déjà été fait et bien fait par M. Hincks, et M. de Rougé s'y tint. Puis, procédant comme il le dit, signe à signe, cherchant les ressemblances et l'explication des différences, il arriva à établir l'analogie, évidente pour plusieurs, plausible pour la plupart des autres, que présentent dans les deux langues les signes correspondants à vingt-cinq articulations : c'est tout un alphabet. Le problème était résolu.

La facilité de cette communication entre deux peuples aussi voisins était palpable. On pouvait se demander à quelle époque elle avait eu lieu. L'Égypte, depuis la dix-huitième dynastie, a pendant longtemps dominé en Asie; mais c'est à une époque plus ancienne que le caractère des signes demande qu'on cherche l'origine de l'emprunt. M. de Rougé n'hésite point à la rapporter au temps des rois Pasteurs. Les Pasteurs avaient fini par adopter la civilisation des Égyptiens: et les Égyptiens avaient bien dû s'accommoder à leur empire : « Rien n'était plus

facile aux hiérogrammates, dit M. de Rougé, que d'écrire avec leur alphabet les mots de la langue nationale des Pasteurs, comme ils ont écrit plus tard les mots sémitiques dans leurs papyrus. Les personnages les plus intelligents de la nation conquérante ont pu ainsi emprunter directement tout un corps d'écriture approprié à leurs besoins[1]. » Refoulés en Asie, ils y ont emporté avec eux cette écriture, dont l'usage se développa plus tard sous l'influence de la domination égyptienne. « Josué, ajoute M. de Rougé, trouva dans la Palestine *la ville du livre,* et le prince de Kéta, luttant contre Ramsès III, menait à sa suite son *écrivain des livres* [2]. » Ce n'est même pas en Égypte, durant la captivité, c'est en Palestine, avant l'émigration, que les pères du peuple hébreu durent apprendre l'écriture, déjà connue des peuples chananéens.

Cet important travail de M. de Rougé a son histoire. Notre confrère, qui le destinait, comme pour payer sa dette d'académicien, au recueil de nos Mémoires, l'avait repris après l'avoir lu, afin de le compléter. Dans l'intervalle, il le communiqua, il le perdit. Il avait la pensée de le refaire un jour, mais le temps lui en fut refusé, comme pour tant d'autres choses! Il semblait qu'il n'en dût rien rester que de rapides comptes rendus, quand sa famille en retrouva le brouillon dans ses papiers. Son fils, son digne élève, se fit un devoir de le publier en y faisant quelques additions qui rentraient dans le plan de notre confrère[3]. C'est le mémoire ainsi retrouvé et retouché qui a été publié en 1874, à l'Imprimerie nationale, sous ce titre : « *Mémoire sur l'origine de l'alphabet phénicien,* par M. le vicomte Emm. de Rougé, publié par les soins de M. le vicomte Jacques de Rougé. »

[1] Page 108.
[2] *Ibid.*
[3] Par exemple, la comparaison des caractères égyptiens avec des caractères phéniciens plus anciens que ceux de l'inscription d'Eschmun-Ezer, les caractères

La chaire d'archéologie créée pour Champollion, si longtemps vacante après sa mort, avait été donnée en 1837, en échange de la chaire d'histoire et de morale, à Letronne, l'éminent critique dont la sagacité (c'était en lui presque une divination) avait signalé à Champollion lui-même le texte qui, rapproché de l'inscription de Rosette, devait le conduire à sa découverte [1]. Mais s'il s'occupa de l'archéologie égyptienne (et il le fit avec éclat), ce fut plutôt en helléniste, et en contrôlant avec sa méthode si sûre les travaux des autres. Après lui, la chaire revint à Charles Lenormant, l'ancien compagnon de Champollion dans son voyage en Égypte (1849); et, quand il eut été enlevé si prématurément lui-même à la science, elle fut donnée à M. de Rougé avec un titre qui la rendait plus spécialement à sa destination première. Le décret qui l'y nomma était précédé d'un autre du même jour, portant que la chaire d'archéologie du Collége de France prendrait le titre de chaire de philologie et d'archéologie égyptiennes (8 février 1860). Depuis 1854, M. de Rougé était entré au Conseil d'État. Cette carrière, à laquelle il s'était destiné sous la Restauration, et dont son père, légitimiste scrupuleux, l'avait détourné à la révolution de Juillet, lui était tout à coup rouverte par l'Empire : il eût jadis commencé par être auditeur, il était devenu conseiller. Mais ces fonctions étaient incompatibles avec toute autre. On n'étendit pas cet empêchement aux devoirs de l'enseignement public, on l'appliqua uniquement aux fonctions dont M. de Rougé était chargé au Louvre. Encore put-il rester au musée égyptien du Louvre, ce champ de ses études, avec le titre de conservateur honoraire, tous les autres avantages de la place étant transférés à M. Mariette, avec le titre de conservateur-adjoint.

de la stèle de Mésa, roi de Moab, découverte après la mort de M. le vicomte de Rougé.

[1] L'inscription hiéroglyphique de l'obélisque de Philæ.

Grâce à cet arrangement et à cette interprétation libérale, le Collége de France l'obtint comme professeur sans que le Conseil d'État le perdît comme conseiller.

Dans sa leçon d'ouverture (15 avril 1860), après avoir dépeint la figure imposante de l'Égypte, avec ses monuments antérieurs aux annales du reste de l'univers, il expose à grands traits comment on est arrivé à rendre leur témoignage à son histoire. Montrer où en était la science avant Champollion, et faire connaître les progrès accomplis après lui par l'application de ses principes, c'était par deux moyens divers rendre également hommage à celui pour qui avait été fondée la chaire qu'il venait occuper. Il reprend ensuite l'histoire de ces monuments eux-mêmes : les grandes pyramides, témoins muets des premières dynasties, non pas tellement muets qu'ils ne nous aient révélé eux-mêmes, depuis qu'on a fouillé dans leurs entrailles, les noms de leurs fondateurs, déjà recueillis par les Grecs: Chéops, Chéphren et Mycérinus, Choufou, Schafra et Menkera; puis les monuments de la douzième dynastie, cette grande époque de splendeur et de domination pour l'Égypte, longtemps avant les Pasteurs; et après les Pasteurs, les monuments de toute sorte du nouvel empire, art imposant dont il retrace sommairement, dont il étudiera par la suite plus en détail les caractères jusque sous les Grecs et sous les Romains.

Au Louvre, M. de Rougé avait eu pour auxiliaire, et il s'était fait donner, nous l'avons vu, pour successeur, un homme dont le nom n'est pas moins inséparable que le sien de l'histoire des antiquités égyptiennes, M. Mariette. C'est du Louvre que M. Mariette avait été envoyé en Égypte; c'est au nom du gouvernement français qu'il fit l'importante découverte du *Sérapéum,* ou tombeau des Apis; et c'est le grand éclat de cette mission qui fit que le vice-roi d'Égypte se l'attacha, le chargeant de continuer ces recherches au nom et au profit de l'Égypte elle-même : mission nouvelle que M. Mariette accepta d'autant

plus volontiers qu'il croyait par là mieux servir les intérêts de la science, en veillant sur les trésors renfermés dans cette vieille terre et en réunissant dans un musée vraiment égyptien ce que chaque année en dispersait partout. M. Mariette devint dès lors le correspondant attitré de tous ceux qui, dans les divers pays, se livraient à l'étude de l'Égypte, le guide de tous les savants qui venaient poursuivre leurs recherches sur les lieux. Mais il fut surtout le correspondant et, un peu après, il fut heureux d'être le guide de l'homme auprès de qui il s'était formé et dont il admirait le grand savoir, M. de Rougé. C'est à lui qu'il écrivit pour faire connaître au monde les résultats des fouilles qu'il avait commencées, grâce à la munificence du duc de Luynes, et qu'il venait de reprendre par ordre du vice-roi : le temple du grand Sphinx, unique modèle de l'architecture religieuse au temps des pyramides ; les statues royales de Chéphren (dont l'une d'une conservation merveilleuse), retirées d'un puits d'une des chambres de ce temple, où quelque révolution les avait jetées; la table de Sakkarah ou de Memphis, plus précieuse que la table d'Abydos par la série des rois qu'elle représente, et à Karnak, l'inscription commémorative des victoires de Toutmès III [1]. C'est à M. de Rougé que M. Mariette écrivait encore à l'occasion des fouilles de Tanis [2], fouilles qui lui avaient permis de vérifier le nom d'Avaris donné à cette ville [3], et de confirmer par là les vues entièrement neuves de M. de Rougé sur la politique de ménagements suivie, dans les derniers temps au moins, par les Pasteurs en Égypte. M. de Rougé, à son tour, ne manquait

[1] Inscription qui relatait et le nombre des prisonniers et la quantité des tributs, ce qui fit donner au pilier où elle s'étale le nom de *Mur numérique de Karnak* (*Revue archéol.* nouvelle série, t. II, 1860, p. 17).

[2] 20 décembre 1860 (*ibid.* t. III, 1861, p. 97).

[3] Ou à un camp voisin dont la ville n'eût plus été qu'une dépendance. Selon M. Mariette, Avaris, *Haur*, est le nom égyptien, Tanis le nom sémitique (*ibid.* p. 107 et 108).

pas de mettre en lumière les grands titres de M. Mariette à l'estime et à la reconnaissance du monde savant : on n'a pas l'instinct qui trouve, si on n'a pas le savoir qui dirige. Dans une *Notice de quelques fragments de l'inscription de Karnak, contenant les annales du règne de Toutmès III* [1], il montrait tout ce que la science avait déjà fait découvrir en l'honneur d'un prince qui gisait en quelque sorte confondu avec tant d'autres dans les listes de Manéthon, et ce qu'y ajoutaient les fragments mis au jour par l'infatigable archéologue [2].

Les savants étrangers qui profitaient des découvertes de M. Mariette ne lui rendirent pas toujours l'hommage auquel il avait droit. M. Mariette n'avait rien de pareil à craindre de M. de Rougé, et il le pressait même de soumettre les monuments qu'il découvrait à un examen que la poursuite de ses fouilles ne lui permettait pas de réserver sans trop de retard. C'est ce que M. de Rougé nous apprend lui-même dans un travail postérieur, *sur divers monuments du règne de Toutmès III découverts à Thèbes par M. Mariette,* travail où il commente la stèle de Toutmès III, trouvée à Karnak, et publie, avec l'autorisation expresse et à la demande de son ami, *la liste des nations vaincues* par le même prince [3].

Une nouvelle preuve de cette intime confraternité, si utile à la science, se peut voir dans la note lue par M. de Rougé le 14 août 1861 à la séance publique des cinq Académies sur les *principaux résultats des fouilles exécutées en Égypte par les ordres de Son Altesse le vice-roi.* C'est un tableau où il réunit, sous une forme plus accessible au public, ce qu'il a dit ailleurs sur

[1] *Revue archéologique,* nouvelle série, t. II, 1860, p. 289.

[2] Il signalait quelques-unes des principales conclusions qu'on en pouvait tirer pour l'histoire : que Toutmès III était le fils de Toutmès Ier, et que Toutmès Ier avait porté ses conquêtes jusqu'en Mésopotamie ; contradiction avec le système de M. Lepsius, qui ne voulait accorder qu'à Toutmès III l'honneur d'avoir entièrement délivré le pays de la domination des Pasteurs.

[3] *Revue archéol.* nouv. série, t. IV, 1861, p. 196.

les grandes découvertes de M. Mariette et les faits considérables acquis par elles à l'histoire, notamment en ce qui touche les Pasteurs et la dynastie qui les a chassés. Il ne se borne pas à citer les grands monuments, il signale ces milliers d'objets (il n'y en a pas moins de 12,000) qui, ramassés dans les tombeaux, peuvent, selon l'esprit qui présidait à ces inhumations chez les Égyptiens, nous donner l'idée la plus exacte de la vie et de la manière d'être de ce peuple. Il n'oublie pas les papyrus, des papyrus plus vieux que Moïse, qui montrent la littérature la plus variée florissant aux temps où le futur législateur des Hébreux était élevé dans le palais des Pharaons.

M. de Rougé ne pouvait pas se contenter de parler de ces fouilles par ouï-dire, il ne pouvait se résigner à ne pas voir ce dont il inspirait une si vive curiosité à ses lecteurs ; et si quelqu'un était en mesure d'explorer la vallée du Nil avec fruit, c'était lui. Aussi, après avoir jadis visité l'Égypte dans les musées, il reçut mission de l'aller voir elle-même (1862). Il partit, emmenant avec lui M. Wescher, qui devait recueillir les inscriptions grecques, et son fils, M. Jacques de Rougé, qui s'était préparé par trois ans d'étude à le seconder dans la copie des inscriptions hiéroglyphiques. Il trouva en arrivant M. Mariette qui ne devait point cesser de l'accompagner. Un bateau à vapeur, mis à sa disposition par le vice-roi Ismaïl-Pacha, lui assurait toute célérité pour l'exploration et toute facilité pour le travail : c'était son cabinet d'études qui l'accompagnait du Delta aux cataractes, toujours prêt à le recevoir.

M. de Rougé a consigné dans un rapport au Ministre les résultats qu'il avait obtenus. Il revenait avec des matériaux immenses : six volumes d'inscriptions inédites copiées à la main, deux cent vingt planches photographiées, grâce à l'habile concours de M. de Banville, un des compagnons de son voyage, planches qui reproduisaient les murailles historiques

des temples, les plus grandes inscriptions et les plus beaux monuments égyptiens; et il les replaçait dans le cadre historique qu'il avait tracé déjà à propos des monuments dispersés dans les musées d'Europe : l'âge des grandes pyramides, âge remarquable non pas seulement par la puissance et le savoir-faire de l'architecture, mais par la beauté des statues trouvées dans les tombeaux; l'âge moyen de la douzième dynastie qui, plus de deux mille ans avant notre ère, a laissé sa trace de la basse Égypte à l'Éthiopie, du Fayoum au Sinaï, âge où l'art paraît avoir eu toute sa perfection ; l'époque des Pasteurs sur lesquels les monuments ont fait rectifier les systèmes qui étaient en vigueur, notamment en Allemagne ; le nouvel empire qui débute par leur expulsion et se continue par les conquêtes des Toutmès et des Ramsès, conquêtes dont l'histoire est écrite sur les murs de Karnak et de Louqsor, et dont il relève, en passant, plusieurs traits curieux fournis par les explorations les plus récentes. Enfin l'époque gréco-romaine : l'époque grecque représentée avec éclat, dans les nouvelles découvertes, par le temple d'Edfou «sorti entier et comme tout vivant, dit M. de Rougé, des décombres qui l'avaient enseveli, qui résume tous les temples ptolémaïques et qui pourrait presque les représenter tous»; et l'époque romaine qui figure dans cette revue sommaire pour un souterrain curieux du temple de Denderah.

M. de Rougé devait faire connaître autrement que par ce rapport les résultats de sa mission. Les planches, expliquées par lui, furent publiées à son retour sous ce titre : *Album photographique de la mission remplie en Égypte par M. le vicomte de Rougé, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, accompagné de M. le vicomte de Banville et de M. Jacques de Rougé, attachés à sa mission.* La publication des textes réclamait un travail préalable plus considérable : c'était la tâche qu'il s'était surtout réservée, et qu'il a dû léguer à son fils.

A la suite de ce voyage (1863), il sentit une nouvelle ardeur pour l'histoire monumentale de l'Égypte, et, se proposant sans doute de la parcourir tout entière, il la reprit dès l'origine. Il en donna un premier fragment dans ses *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon* [1] (1864-1865).

Après avoir discuté les témoignages sur l'origine des Égyptiens et établi la parenté de Metsraïm et de Chanaan, c'est-à-dire des Égyptiens eux-mêmes avec les peuples syro-araméens du voisinage, — leur origine non africaine, mais asiatique, — il cherche dans les monuments les témoignages de leur histoire. Il commence par Ménès, ce Pharamond des Égyptiens, qu'il reconnaît comme ayant sa place dans l'histoire 4,000 ans peut-être avant notre ère, tandis que notre Pharamond, 400 ans environ après J. C., est relégué dans la fable! Aux listes monumentales de rois dont les égyptologues avaient déjà fait usage (le papyrus de Turin, la table d'Abydos et la chambre des ancêtres du roi Toutmès III) s'étaient joints deux monuments nouveaux, trouvés par M. Mariette : la table de Sakkarah ou de Memphis, mentionnée dans un précédent mémoire par M. de Rougé, et une table dont la découverte était postérieure à son voyage en Égypte, la table du grand temple d'Abydos, dédiée par Seti I^er^. «Ces deux tables, dit M. de Rougé, nous ont rendu l'inappréciable service de mettre dans un ordre certain les fragments historiques du papyrus de Turin et de commencer l'histoire de l'Égypte avec une connaissance déjà fort étendue de la famille de Ménès [2].»

C'est avec ces secours et quelques autres moyens d'infor-

[1] Mémoire lu à l'Académie, de décembre 1864 à mars 1865 (*Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XXV, 2^e^ partie).

[2] «Il est juste de reconnaître, ajoute-t-il, que l'ordre de ces fragments avait en général été parfaitement deviné par M. Brugsch, qui les avait presque tous classés dans son histoire d'Égypte, mais leur lecture n'est devenue correcte qu'avec le secours de la table de Sakkarah.»

mation moins généraux fournis par les monuments, qu'il passe en revue les six premières dynasties. Dès la quatrième, il rencontre les monuments contemporains des rois eux-mêmes, les grandes pyramides, et il ajoute à ce qu'il avait dit ailleurs : «On retrouve le nom de Xufu (Chéops) tracé à la sanguine, au moment même de la construction, sur les blocs intérieurs des chambres de décharge que l'architecte avait ménagées au-dessus du plafond de la grande salle funéraire pour remplacer les voûtes [1]; » quant à Menkaura (Mencherès), qui fut, au double témoignage d'Hérodote et de Manéthon, le fondateur de la troisième pyramide, ce n'est pas son nom seulement, c'est son cercueil que l'on y a trouvé : «C'est, dit M. de Rougé, une des plus belles conquêtes dues à l'exploration des pyramides par le colonel Howard Wyse.»

M. de Rougé continue ainsi son histoire prise des monuments jusqu'à la sixième dynastie qu'un simple tombeau particulier, le tombeau d'Una, fonctionnaire sous trois rois de cette famille, nous fait connaître. On l'y voit étendant les conquêtes de l'Égypte au moins jusqu'à l'Arabie Pétrée, et commençant à pratiquer l'enlèvement des prisonniers en masse, système qui fournit aux Pharaons les bras dont ils se servaient pour leurs grands travaux. M. de Rougé aurait voulu ne s'en point tenir là, et joindre à l'histoire des souverains des études non moins nécessaires à l'intelligence de l'histoire intime d'un peuple :

«Je termine ce mémoire, dit-il, avec les principaux documents recueillis sur les six premières dynasties. Je devais consacrer un premier travail à la charpente matérielle de l'édifice : mais ce serait mal apprécier nos richesses que d'en faire seu-

[1] Toujours attentif à rendre hommage à qui de droit, il ajoute : «Ce fait capital, fruit des recherches obstinées du colonel Howard Wyse et de ses savants compagnons, est venu donner un corps palpable au témoignage de Manéthon.»

*Mériamon*. Cette inscription, trouvée bien au delà des frontières de l'Égypte, au mont Barkal, il ne l'avait connue que par une copie sommaire, une sorte de croquis, pour ainsi dire, tracé par un Arabe et qui lui avait été communiqué en Égypte. « Le plus sage, dit-il lui-même, eût été de s'abstenir et d'attendre la vue du monument; mais Gebel-Barkal est bien éloigné du Caire, et d'un autre côté, rester inactif devant cent soixante lignes de textes historiques entièrement nouveaux, c'était un excès de prudence et de sang-froid dont je ne me suis pas senti capable. » Il se mit donc à l'œuvre: et, plus tard, quand le monument même fut rapporté au Caire, ses conjectures se trouvèrent presque entièrement vérifiées. Ce texte faisait retrouver au fond de la Nubie, au pied du mont Barkal, une dynastie, sans doute égyptienne d'origine, qui adorait les dieux thébains. Un de ses rois, Pianchi-Mériamon, qui, dès l'origine du récit, paraît dominer dans la Thébaïde, est appelé à faire la guerre à un des princes de la basse Égypte, Taf-necht-ta, prêtre de Neith et chef de Saïs, qui déjà a soumis tous les autres et menace la Thébaïde à son tour. L'inscription célèbre le triomphe du roi qui s'empare de Memphis, et la paix qu'il rend à l'Égypte par sa modération comme par ses victoires : inscription curieuse, non pas seulement par les lumières nouvelles qu'elle nous donne sur l'état de l'Égypte vers la fin de la vingt-troisième dynastie, mais parce qu'elle nous révèle les origines des deux dynasties suivantes : Bocchoris, roi unique de la vingt-quatrième dynastie, fils de Tnephacthès selon Diodore, pourrait bien avoir eu pour père ce Taf-necht-ta, le vaincu de Pianchi-Mériamon; et Sabacon, qui rend l'ascendant aux Éthiopiens en fondant la vingt-cinquième dynastie, châtiait, sans doute, ce qu'il regardait comme la révolte de Bocchoris, en le faisant périr dans les flammes.

En 1867, M. de Rougé publia un mémoire non moins

important pour les plus anciens rapports de l'Égypte, non plus seulement avec les peuples de l'Asie auxquels elle confinait, mais avec les peuples tant de la Libye que des autres rivages ou îles de la Méditerranée [1].

L'invasion principale, dont le récit est retracé sur le mur de Karnak que M. de Rougé a fait dégager, pour la plus grande partie, dans le cours de sa mission, se rapporte au règne de Merenptah, fils du grand Ramsès. On y voit, avec les Libyens, des peuples « appartenant aux régions de la mer » : Tyrrhéniens, Sardes, Sicules, anciens Grecs ou Pélasges sous le nom d'Achéens; et ce n'était pas seulement une invasion de pirates. Ils venaient avec femmes et enfants comme pour s'établir dans la région qu'ils auraient occupée.

Dans la même année, pour répondre à l'invitation du Ministre de l'instruction publique, qui voulait faire figurer à l'Exposition universelle les sciences et les lettres dans un tableau d'ensemble, il rédigea un *Exposé de l'état actuel des études égyptiennes,* rapport où il retrace de main de maître les résultats obtenus tant par les autres que par lui-même; et pour la lecture des textes, qui est la clef de tout le reste, il pouvait invoquer, en témoignage de la vérité des principes de Champollion et des progrès accomplis après lui, l'inscription bilingue de Canope tout récemment découverte : « Trente-sept lignes d'hiéroglyphes traduits par soixante-seize lignes de texte grec sans lacune; et pas un démenti donné ni à la méthode ni à ses applications partielles dans le cours de cette décisive épreuve [2]. »

Mais, comme Champollion, l'ardeur fiévreuse de son travail

[1] *Mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée vers le XIV^e siècle avant notre ère.* Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et publié dans la *Revue archéologique,* juillet et août 1867, t. XVI, p. 35 et 81.

[2] *Exposé de l'état actuel des études égyptiennes,* 1867, p. 13.

*Mériamon.* Cette inscription, trouvée bien au delà des frontières de l'Égypte, au mont Barkal, il ne l'avait connue que par une copie sommaire, une sorte de croquis, pour ainsi dire, tracé par un Arabe et qui lui avait été communiqué en Égypte. « Le plus sage, dit-il lui-même, eût été de s'abstenir et d'attendre la vue du monument; mais Gebel-Barkal est bien éloigné du Caire, et d'un autre côté, rester inactif devant cent soixante lignes de textes historiques entièrement nouveaux, c'était un excès de prudence et de sang-froid dont je ne me suis pas senti capable. » Il se mit donc à l'œuvre : et, plus tard, quand le monument même fut rapporté au Caire, ses conjectures se trouvèrent presque entièrement vérifiées. Ce texte faisait retrouver au fond de la Nubie, au pied du mont Barkal, une dynastie, sans doute égyptienne d'origine, qui adorait les dieux thébains. Un de ses rois, Pianchi-Mériamon, qui, dès l'origine du récit, paraît dominer dans la Thébaïde, est appelé à faire la guerre à un des princes de la basse Égypte, Taf-necht-ta, prêtre de Neith et chef de Saïs, qui déjà a soumis tous les autres et menace la Thébaïde à son tour. L'inscription célèbre le triomphe du roi qui s'empare de Memphis, et la paix qu'il rend à l'Égypte par sa modération comme par ses victoires : inscription curieuse, non pas seulement par les lumières nouvelles qu'elle nous donne sur l'état de l'Égypte vers la fin de la vingt-troisième dynastie, mais parce qu'elle nous révèle les origines des deux dynasties suivantes : Bocchoris, roi unique de la vingt-quatrième dynastie, fils de Tnephacthès selon Diodore, pourrait bien avoir eu pour père ce Taf-necht-ta, le vaincu de Pianchi-Mériamon; et Sabacon, qui rend l'ascendant aux Éthiopiens en fondant la vingt-cinquième dynastie, châtiait, sans doute, ce qu'il regardait comme la révolte de Bocchoris, en le faisant périr dans les flammes.

En 1867, M. de Rougé publia un mémoire non moins

important pour les plus anciens rapports de l'Égypte, non plus seulement avec les peuples de l'Asie auxquels elle confinait, mais avec les peuples tant de la Libye que des autres rivages ou îles de la Méditerranée [1].

L'invasion principale, dont le récit est retracé sur le mur de Karnak que M. de Rougé a fait dégager, pour la plus grande partie, dans le cours de sa mission, se rapporte au règne de Merenptah, fils du grand Ramsès. On y voit, avec les Libyens, des peuples « appartenant aux régions de la mer » : Tyrrhéniens, Sardes, Sicules, anciens Grecs ou Pélasges sous le nom d'Achéens; et ce n'était pas seulement une invasion de pirates. Ils venaient avec femmes et enfants comme pour s'établir dans la région qu'ils auraient occupée.

Dans la même année, pour répondre à l'invitation du Ministre de l'instruction publique, qui voulait faire figurer à l'Exposition universelle les sciences et les lettres dans un tableau d'ensemble, il rédigea un *Exposé de l'état actuel des études égyptiennes*, rapport où il retrace de main de maître les résultats obtenus tant par les autres que par lui-même; et pour la lecture des textes, qui est la clef de tout le reste, il pouvait invoquer, en témoignage de la vérité des principes de Champollion et des progrès accomplis après lui, l'inscription bilingue de Canope tout récemment découverte : « Trente-sept lignes d'hiéroglyphes traduits par soixante-seize lignes de texte grec sans lacune; et pas un démenti donné ni à la méthode ni à ses applications partielles dans le cours de cette décisive épreuve [2]. »

Mais, comme Champollion, l'ardeur fiévreuse de son travail

[1] *Mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée vers le XIV^e siècle avant notre ère.* Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et publié dans la *Revue archéologique*, juillet et août 1867, t. XVI, p. 35 et 81.

[2] *Exposé de l'état actuel des études égyptiennes*, 1867, p. 13.

en Égypte l'avait miné. Tant de textes précieux auxquels il n'avait que peu de mois à consacrer quand il eût fallu, pour les copier convenablement, la vie d'un homme! car tous n'étaient pas au grand jour, faciles à prendre par la photographie. Plusieurs se dérobaient au soleil, et il fallait passer « de longues heures à disputer un texte à des surfaces à moitié détruites par l'action du temps ». A ces fatigues s'ajoutèrent bientôt d'autres peines. Nous arrivions aux catastrophes de l'Empire. M. de Rougé en fut profondément affecté, comme tout bon Français. Il dut en souffrir, je ne dis pas plus qu'un autre, mais à un autre titre encore, quand il voyait cette ruine et ces humiliations causées à la France par la politique aveugle du régime qui l'avait introduit dans la vie publique et élevé aux honneurs [1]. Sa santé, déjà ébranlée, ne tint pas à cette épreuve. Il chercha bien encore dans le travail des diversions à de si profondes angoisses. C'est en 1872 qu'il s'associe à la publication d'un grand recueil destiné à répandre le goût des études égyptiennes et assyriennes, études étroitement unies depuis qu'à la lecture des hiéroglyphes s'était joint le déchiffrement de l'écriture cunéiforme (*Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*). Ce fut lui qui en rédigea la préface; et il y commençait un grand mémoire *sur quelques monuments de Tahraka,* ce roi de la vingt-cinquième dynastie qui marcha au secours d'Ézéchias contre Sennachérib et attira sur l'Égypte l'invasion des Assyriens [2]. Mais, dès le second fascicule du recueil, on y trouve,

[1] Avant d'entrer au Conseil d'État, M. de Rougé avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 21 janvier 1853; il fut promu au grade d'officier le 14 août 1862 et au grade de commandeur le 12 août 1868. Il se trouvait, dit-on, compris sur la liste des nouveaux sénateurs qui devaient être nommés au mois d'août 1870.

[2] Mémoire lu à l'Académie des inscriptions le 7 juin 1872. La première partie parut dans le premier fascicule du recueil cité; la deuxième dans le troisième fascicule, par les soins de son fils.

au lieu de la suite de son travail, la notice nécrologique que lui consacrait, avec un sentiment si profond de douleur, notre confrère M. de Saulcy! C'est le 27 décembre 1872 que l'Académie apprenait, par une lettre datée du 24, le mal terrible qui depuis moins de huit jours l'avait frappé, et le même jour il était mort!

M. de Rougé laissait après lui plus que de bons livres et de savants travaux, il laissait de grands exemples. Jamais on ne vit un amour plus désintéressé de la science. Né pour une vie de loisir, invité par tout ce qui l'entourait aux plaisirs du monde, il se donna tout entier à des études dont les difficultés étaient de nature à rebuter des hommes voués au travail par état. Jamais il n'y eut vocation plus manifeste; et, dès qu'elle se fut déclarée, il la justifia par des progrès aussi rapides que constants. Il le devait à son ardeur, à la sincérité de ses études et aux excellentes qualités de son esprit. Il ne voulait pas deviner, mais savoir. Il ne voulait pas arriver vite, mais arriver sûrement. C'est ce qu'il révéla, dès ses débuts, dans sa critique de l'ouvrage du chevalier Bunsen; puis dans ce premier exemple de travail personnel qu'il publia en 1849 sur l'*inscription du tombeau d'Ahmès*. Chrétien sincère, il se montrait assez assuré de la vérité du christianisme pour ne pas craindre que la science, qui cherche la vérité, pût jamais l'ébranler dans ses fondements. Cette histoire de l'Égypte, dont la haute antiquité avait fourni des arguments contre la Bible, il l'aborda sans crainte comme sans parti pris. Il remontait d'un pas ferme la succession des temps, sans rien céder à l'exagération, comme sans rien refuser aux prétentions légitimes, jusqu'à ces pyramides que le général Bonaparte rabaissait de mille ans et plus peut-être, quand il y prenait quarante siècles à témoin. Il voyait l'histoire de l'Égypte d'accord avec la Bible toutes les fois que

ses monuments pouvaient servir de contrôle à l'histoire sacrée : l'expédition de Tahraka, au temps d'Ézéchias, la prise de Jérusalem sous Roboam par Sésac, la persécution des Hébreux, à l'époque où le grand Ramsès fondait en Égypte la ville de son nom. Il ne voyait point pourquoi la Bible serait mise en contradiction avec l'histoire de l'Égypte là où la chronologie sacrée commence à faire défaut. Il avait le droit de sourire des objections faites autrefois aux livres saints : la loi gravée sur des tables de pierre au Sinaï ; le Pentateuque écrit au désert! — Le Sinaï ! mais la presqu'île du Sinaï contient des inscriptions gravées sur le rocher plusieurs siècles avant Moïse. Le Pentateuque écrit au désert! Et pourquoi pas? quand Moïse avait été élevé dans toutes les sciences des Égyptiens; quand il sortait d'Égypte où le papyrus n'était pas rare sans doute, ni le moyen de s'en servir inconnu ; quand on a encore aujourd'hui, quand on peut voir aux bibliothèques ou aux musées de Paris, de Londres et de Berlin, des manuscrits antérieurs à l'époque où Moïse, selon son témoignage, écrivit le Pentateuque; quand le rouleau lié, signe du livre, figure comme objet commun parmi les hiéroglyphes du premier empire égyptien! Il ne s'émouvait donc pas de ces prétendues difficultés, et travaillait à étendre la science, n'en sentant que mieux, comme chrétien, tout le prix des lumières que la foi nous donne sur les questions où la science est forcée de s'arrêter. Il aspirait à la pleine possession de ces lumières dans une autre vie, et je ne puis mieux terminer cette notice d'un savant dont le plus haut mérite fut toujours la sincérité qu'en transcrivant une pensée qu'il consignait en 1863, au milieu de ses travaux, et que son fils a recueillie de ses papiers : « Les lumières de la science rayon- « nent de toutes parts, pénètrent les intelligences et trans- « forment pour ainsi dire l'homme en un être nouveau, et de « jour en jour plus complet. Cependant les mystères de la fin

« et du commencement de toutes choses, toujours inaccessibles « à ses investigations, le rappellent invinciblement aux bornes « de sa nature et à la dépendance qu'elle lui impose vis-à-vis « de son auteur. Les plus grands côtés de l'être humain seront « toujours obscurs pour notre seule raison. Si le développe- « ment des sciences nous livre de plus en plus le domaine de « l'homme, n'oublions jamais que la foi agrandit encore la « carrière de nos pensées et qu'elle ouvre à nos contemplations « tout le domaine de Dieu. »

M. Emmanuel de Rougé a été remplacé dans l'Académie, le 14 mars 1873, par M. Pavet de Courteille.

---

## LISTE CHRONOLOGIQUE DES OUVRAGES DE M. LE VICOMTE EMMANUEL DE ROUGÉ.

---

Examen de l'ouvrage du chevalier Bunsen: *La place de l'Égypte dans l'histoire de l'humanité. Annales de philosophie chrétienne*, 1846-1847, t. XIII, XIV, XV et XVI.

Lettre à M. Alfred Maury sur le dernier article inséré dans la *Revue archéologique* par M. Prisse. *Revue archéologique*, t. IV, 1847.

Deuxième lettre à M. Alfred Maury sur le Sésostris de la douzième dynastie de Manéthon. *Revue archéologique, ibid.*

Lettre à l'éditeur de la *Revue archéologique. Ibid.*

Lettre à M. de Saulcy sur les éléments de l'écriture démotique. *Revue archéologique*, t. V (1848).

Lettre à M. Leemans, directeur du musée d'antiquités des Pays-Bas, sur une stèle égyptienne de ce musée. *Revue archéol.*, t. VI (1849).

Introduction à la chronologie des Égyptiens, par Richard Lepsius. *Revue archéologique, ibid.*

Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès, chef des nautoniers. *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, Savants étrangers, 1re série, t. III (1849).

Essai sur une stèle de la collection Passalacqua (lettre autographiée, 1849).

Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes (salle du rez-de-chaussée). (1849. — 3ᵉ édition, 1872.)

Rapport adressé à M. le Directeur général des musées nationaux sur l'exploration scientifique des principales collections égyptiennes renfermées dans les divers musées publics de l'Europe. Extrait du *Moniteur universel* des 7 et 8 mars 1851.

Mémoire sur la statuette naophore du musée du Vatican, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 18 mars 1851. *Revue archéologique,* t. VIII (1851).

Catalogue des signes hiéroglyphiques de l'Imprimerie nationale (1851).

Lettre insérée dans le mémoire de Lajard, intitulé : *Recherches sur le culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité. Mém. de l'Acad. des inscript.,* t. XX, 2ᵉ partie, p. 174 (1852).

Notice sur un manuscrit égyptien en écriture hiératique, écrit sous le règne de Mérienphtah, fils du grand Ramsès, vers le xvᵉ siècle avant l'ère chrétienne *Revue archéologique,* t. IX (1852).

Memoire sur quelques phénomènes célestes rapportés sur les monuments égyptiens, avec leur date dans l'année vague, lu à l'Académie des inscriptions, le 24 décembre 1851. (*Revue arch., ibid.*)

Notice sommaire des monuments égyptiens exposés dans les galeries du Louvre, 1855, in-12 et in-8°.

Notice de quelques textes hiéroglyphiques nouveaux, publiés par M. Greene. *Athenæum français,* novembre et décembre 1855.

Sur les noms égyptiens des planètes. *Athenæum français,* mars 1856.

Le poëme de Pentaour, extrait d'un mémoire sur les campagnes de Ramsès II (Sésostris). Lu à la séance publique des cinq Académies, le 14 août 1856.

Lettre complémentaire à la suite d'un article de M. Biot sur l'astronomie égyptienne. *Journal des savants* (1857).

Étude sur une stèle égyptienne appartenant à la Bibliothèque impériale. *Journal asiatique,* septembre 1856, août 1857, juin et août 1858, 5ᵉ série, t. VIII, X, XI et XII. — Publiée à part en 1858.

Discours prononcé à l'ouverture du cours d'archéologie égyptienne au Collége de France, le 19 avril 1860.

Études sur le rituel funéraire des anciens Égyptiens. *Revue arch.,* nouvelle série, t. I (1860).

Notice de quelques fragments de l'inscription de Karnak, contenant

les annales du règne de Toutmès III, récemment découverte par M. Mariette. *Revue arch.*, nouvelle série, t. II (1860).

Rituel funéraire des anciens Égyptiens, texte complet en écriture hiératique, publié d'après les papyrus du musée du Louvre, et précédé d'une introduction à l'étude du rituel. Paris, B. Duprat, grand in-folio; 1re et 2e livraison, 1861; 3e et 4e, 1864.

Études sur divers monuments du règne de Toutmès III, découverts à Thèbes par M. Mariette. *Revue archéol.*, nouvelle série, t. IV (1861).

Note sur les résultats principaux des fouilles exécutées en Égypte par les ordres de S. A. le vice-roi. Lue dans la séance annuelle des cinq Académies, le 14 août 1861.

Inscription historique du roi Pianchi-Mériamon. *Revue archéol.*, nouvelle série, t. VIII (1863).

Rapport sur la mission accomplie en Égypte par le vicomte de Rougé. Extrait du *Moniteur universel* du 30 mai 1864.

Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties. *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXV, 2e partie (1864-1865).

Études sur la chronologie égyptienne (rédigée par M. F. Robiou, d'après les notes prises au cours professé au Collège de France par M. de Rougé). *Journal de l'instruction publique* (janvier et février 1866).

Exposé de l'état actuel des études égyptiennes (1867).

Album photographique de la mission remplie en Égypte par M. le vicomte de Rougé, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, accompagné de M. le vicomte de Banville et de M. Jacques de Rougé, attachés à sa mission (1867).

Chrestomathie égyptienne, ou choix des textes égyptiens transcrits, traduits et accompagnés d'un commentaire perpétuel et précédés d'un abrégé grammatical. 1er fascicule, lithographié (1867); 2e fascicule, imprimé à l'Imprimerie impériale par les soins de M. de Rougé (1868). Les deux derniers fascicules ont été publiés après sa mort par son fils, M. le vicomte Jacques de Rougé (1875 et 1876).

Extrait d'un mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée vers le XIVe siècle avant notre ère. *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XVI (1867).

*Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, grand in-quarto, 1870. — M. de Rougé, qui en était un des fondateurs, y publia une traduction nouvelle du poëme de Pentaour.

*Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, grand in-quarto,

1872. — M. de Rougé, qui faisait partie du conseil de rédaction, en rédigea l'avertissement.

Études sur quelques monuments du règne de Tahraka. Lues à l'Académie des inscriptions le 7 juin 1872. *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, 1$^{er}$ fascicule.

Études des monuments du massif de Karnak. Cours professé au Collége de France en 1872; publié par M. Jacques de Rougé.

Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien, par M. le vicomte Emmanuel de Rougé; publié par les soins de M. le vicomte Jacques de Rougé (1874).

M. de Rougé a pris part, en outre, à la rédaction du recueil publié à Leipzig sous le titre de: *Zeitschrift für Ægyptische Sprache und Alterthumskunde*. Il y a mis, en 1864, deux courtes notices; en 1865, deux articles sur le nouveau système proposé par M. Brugsch touchant l'interprétation du calendrier égyptien; en 1866, la suite du même travail, une note sur la transcription des hiéroglyphes, une autre note sur une double date indiquée par M. Brugsch. (Voyez la notice de M. le vicomte de Rougé dans le *Polybiblion*, janvier 1873.)

---

# LA CHANSON
## DU
# PÈLERINAGE DE CHARLEMAGNE,

PAR M. GASTON PARIS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Parmi les chansons de geste (c'est-à-dire les poëmes épiques) que nous a laissées le moyen âge, la plus courte et la plus singulière est celle qui raconte le pèlerinage de Charlemagne en Orient. Un seul manuscrit, écrit en Angleterre au XIII$^{e}$ siècle par un copiste qui savait à peine le français et qui a cruellement maltraité son texte, nous l'a conservée; mais elle a eu, comme beaucoup d'autres productions de

notre vieille épopée, un grand succès à l'étranger, et nous en possédons deux traductions anciennes, faites toutes deux au XIII[e] siècle, l'une en Norwége, l'autre dans le pays de Galles. En France, elle a été *renouvelée* à la même époque, comme il arriva à toutes les vieilles chansons qu'on ne voulait pas laisser perdre, et elle a formé le début d'un long poëme aujourd'hui perdu, au moins sous sa première forme, car on en fit, au XIV[e] siècle, deux versions en prose qui nous sont arrivées en manuscrit; l'une d'elles a même été imprimée à la fin du XV[e] siècle, sous le titre de *Galien le réthoré,* et aujourd'hui encore les presses populaires en tirent à des milliers d'exemplaires un texte devenu inintelligible à force de fautes d'impression.

Voici le sujet de cette curieuse composition, dont je veux essayer de déterminer le caractère, la date et la patrie.

Un jour, Charlemagne est à l'abbaye de Saint-Denis; il a mis sa couronne sur sa tête, son épée à son côté; il se promène devant ses barons. « Dame, s'écrie-t-il en s'arrêtant devant la reine qui le regarde, croyez-vous qu'il y ait un homme sous le ciel qui sache mieux porter couronne et glaive? » La reine répond imprudemment: « Il ne faut pas se vanter trop, empereur. Je connais un roi plus imposant encore et plus gracieux. » A ces mots, Charles est rempli de honte et de colère; il oblige sa femme à lui nommer ce rival prétendu et jure qu'il ira le visiter avec ses bons chevaliers: si la reine a dit vrai, c'est bien; si elle a menti, il lui fera trancher la tête au retour. Elle a beau se défendre, il lui faut nommer le roi Hugon, empereur de Grèce et de Constantinople. — Charles convoque tous ses barons et leur annonce qu'il veut aller à Jérusalem adorer le saint sépulcre et en même temps voir un roi dont on lui a parlé. — Les douze pairs déclarent qu'ils le suivront; quatre-vingt mille hommes se joignent à eux. Ils prennent l'écharpe, — c'est-à-dire la

besace, — et le bourdon à l'abbaye de Saint-Denis, et se mettent en marche. Après avoir traversé la Bourgogne, la Lorraine, la Bavière, toute l'Italie et la Grèce, ils arrivent à Jérusalem. Le patriarche les reçoit à merveille et leur donne, au départ, des reliques admirables, entre autres la couronne d'épines, un des saints clous, le saint suaire, la chemise de la Vierge et le bras sur lequel le saint vieillard Siméon porta l'enfant Jésus. — Après avoir été cueillir à Jéricho les palmes qu'ils rapporteront en France, les Français se remettent en marche et, traversant la Syrie et l'Asie Mineure, arrivent à Constantinople. Le roi Hugon les accueille avec un faste vraiment digne de l'Orient et les émerveille par les splendeurs fantastiques de son palais. Après un souper magnifique, où on mange de tous les mets les plus délicieux, — des cerfs, des sangliers, des grues, des oies sauvages et des paons roulés dans le poivre, — où on boit du vin et du *claré* pendant que les jongleurs font retentir la *vielle* et la *rote*, Hugon mène Charlemagne et les douze pairs dans la chambre qui leur est destinée : douze lits sont rangés tout autour d'un treizième, plus riche que tous les autres. — Les Français se couchent ; ils sont joyeux, ils ont bu des vins ; Charlemagne leur propose de *gaber* avant de s'endormir. *Gaber*, c'est se livrer à des gasconnades où l'un cherche à dépasser l'autre. La proposition est acceptée, et les hôtes de Hugon s'en donnent à qui mieux mieux. Malheureusement le roi grec, méfiant et *sage*, a fait cacher un espion dans le gros pilier qui soutient la voûte de la salle ; cet espion écoute les *gabs*, et il prend au sérieux toutes les terribles choses que les Français se vantent de faire. « Qu'on m'amène, dit Charlemagne, le meilleur chevalier du roi Hugon, qu'il ait deux hauberts sur le corps, deux heaumes sur la tête, qu'il monte sur un fort cheval ; je prendrai une épée et je lui assènerai un tel coup sur la tête, que je fendrai les heaumes, les hauberts, le chevalier, la selle et le cheval,

et la lame entrera en terre plus d'un pied. — Que le roi Hugon me prête son cor, dit Roland : je sortirai de la ville et je soufflerai d'une telle haleine, que toutes les portes de la cité en perdront leurs gonds; si le roi se montre, je le ferai tourner si fort, qu'il en perdra son manteau d'hermine et que ses moustaches en seront brûlées. — Vous voyez, dit Oger de Danemark, ce pilier qui soutient tout le palais? Demain au matin, je l'étreindrai et le secouerai si rudement, que le palais s'écroulera. Gare à ceux qui n'en seront pas sortis à temps! — J'ai un chapeau merveilleux, dit Aïmer, fait de la peau d'un poisson marin, et qui rend invisible; je le mettrai sur ma tête, et demain, quand le roi sera à son dîner, je mangerai son poisson et boirai son vin, et je lui heurterai la tête sur la table; il s'en prendra à ses hommes, et on verra de belles querelles. » Les autres pairs assurent aussi qu'ils feront des choses extraordinaires; le *gab* d'Olivier, qui s'est épris d'un subit amour pour la fille du roi Hugon, ne saurait être rapporté. Quand les comtes ont fini de *gaber,* ils s'endorment. L'espion court au roi et lui rapporte en toute épouvante les effrayantes vanteries des Français. Hugon entre en une grande fureur; au matin, quand Charles et les pairs arrivent à l'église, il les apostrophe avec véhémence : « Vous vous êtes moqués de moi, leur dit-il, vous m'avez outragé et menacé. Eh bien! si vous n'accomplissez pas vos *gabs* comme vous l'avez dit, je vous trancherai la tête. » L'empereur et les pairs sont interdits. « Sire, dit Charlemagne, c'est l'usage des Français de *gaber* avant de dormir; vous nous aviez donné hier de forts bons vins à boire; si nous avons dit des folies, nous n'en sommes guère responsables. Laissez-moi me conseiller avec mes barons. » — Les pairs se rassemblent autour de lui dans une chapelle. « Il paraît, dit l'empereur, que nous avions bu hier trop de vin et de *claré,* et que nous avons dit des choses qu'il aurait mieux valu ne pas dire. Prions Dieu de nous tirer

de peine. » Il fait apporter les reliques que lui a données le patriarche; tous se mettent à genoux et prient avec ardeur. Soudain paraît un ange envoyé par Dieu: « Ne crains rien, Charles. Vous avez eu tort, toi et les pairs, de *gaber* hier comme vous l'avez fait; n'y revenez plus. Mais va, fais commencer quand on voudra; tous les *gabs* seront accomplis. » Les Français se relèvent joyeux et vont trouver le roi Hugon dans son palais. « Sire, dit Charlemagne, vous vous êtes conduit avec nous d'une manière qu'en plus d'un pays on taxerait de trahison. Vous nous avez fait épier dans la chambre où vous nous hébergiez, et vous avez entendu les *gabs* que nous avons faits. Nous étions quelque peu ivres, et nous ne savons plus ce que nous avons dit; mais allez, choisissez ceux que vous voudrez: nous sommes prêts à les accomplir. » Le roi choisit d'abord, on ne peut plus singulièrement, le *gab* d'Olivier, et il est stupéfait, le lendemain, d'apprendre qu'il a été exécuté. On passe ensuite à Guillaume d'Orange, qui s'était vanté de prendre une boule énorme et de la lancer contre le mur du palais de façon à en abattre plus de quarante toises : il défuble ses peaux de *bièvre* brun, prend d'une main cette boule que trente hommes ordinaires n'auraient pu remuer; il la laisse aller et renverse, en effet, plus de quarante toises du mur. « Par foi! s'écrie le roi Hugon, ces gens sont des enchanteurs; mais voyons les autres. Bernard de Brusbant s'est vanté qu'il ferait sortir de son lit le grand fleuve qu'on entend d'ici bruire dans la vallée, qu'il le ferait entrer dans la ville et tout inonder, que moi-même je m'enfuirais sur ma plus haute tour et n'en pourrais descendre qu'à son commandement. Qu'il le fasse. » Bernard court au fleuve, le signe, et l'eau sort aussitôt de son lit, remplit les champs, inonde la ville; tous s'enfuient, Hugon monte en sa plus haute tour; il se lamente, il promet à Charlemagne, s'il le délivre, de lui faire hommage et de lui donner tout son trésor. Charles prie

Jésus, et l'eau sort de la cité et rentre dans son canal. Le roi Hugon descend de sa tour et s'incline devant Charlemagne. «Eh bien! lui dit l'empereur, en voulez-vous encore, des *gabs?* — J'en ai assez, répond Hugon. Je reconnais que Dieu vous aime; je veux être votre vassal, et mon grand trésor est à vous; je le ferai conduire en France. — Je n'en veux pas un denier, dit Charles; mais j'ai une chose à vous demander. Faisons aujourd'hui une grande fête, et portons l'un et l'autre nos couronnes d'or. — Volontiers, dit Hugon; nous ferons une procession solennelle.» Charlemagne et Hugon marchent côte à côte, leurs grandes couronnes d'or sur la tête; Charles est plus grand d'un pied et de quatre pouces. Les Français les regardent, et tous disent: «Madame la reine a dit folie; nul ne peut se comparer à Charlemagne; en quelque pays que nous venions, nous aurons toujours l'avantage.» Après un dîner somptueux, Charles prend congé. Ils traversent les pays étranges et arrivent à Paris. L'empereur va à Saint-Denis et dépose sur l'autel le clou et la couronne d'épines. La reine l'attendait là: elle tombe à ses pieds en lui demandant pardon; il la relève et lui pardonne pour l'amour du saint sépulcre, qu'il a eu la joie d'adorer.

Les critiques modernes ont été frappés de l'étrange disparate qui existe entre les diverses parties de ce poëme. Elle ne se fait nulle part mieux sentir que dans les traits dont le poëte a peint Charlemagne. Ils sont en partie conformes à la plus noble et à la plus ancienne tradition, en partie, au moins suivant notre manière de voir, absolument opposés. Le pas qui sépare le sublime du ridicule n'existe point pour le Charlemagne du *Pèlerinage;* il a un pied dans l'un et un pied dans l'autre. Notre vieille poésie héroïque n'a rien trouvé de plus beau, pour représenter la majesté presque sainte de Charles et de ses pairs, que la scène de l'église de Jérusalem, où ils prennent la place de Jésus et de ses douze apôtres; rien ne

symbolise avec autant de grandeur et de naïveté le rôle prêté par l'admiration populaire à celui qui devait plus tard être appelé saint Charlemagne. Charles est entouré du respect et de l'admiration des siens; le seul roi du monde auquel on ose le comparer se trouve, à l'épreuve, inférieur à lui en tous points; non moins pieux que puissant, courageux et sage, il construit à Jérusalem une église pour les Latins, rapporte en France des reliques inappréciables et reçoit des messages de Dieu même, qui fait des miracles en sa faveur. Mais d'autres traits font avec ceux-là un contraste qui nous paraît choquant. Au début du poëme, nous voyons le grand empereur se pavaner devant toute sa cour avec sa couronne sur la tête et solliciter l'admiration de sa femme; comme elle déclare connaître un roi auquel sa couronne sied mieux encore, il part pour aller se mesurer avec ce concurrent, jurant que si la reine n'a pas dit vrai, il lui tranchera la tête au retour. Les merveilles du palais de Constantinople n'ébahissent pas moins l'empereur que ses compagnons; quand la grande salle se met à tourner au souffle du vent, il tombe par terre comme les autres, se cache le visage de son manteau et dit au roi Hugon: «Sire, cela va-t-il durer longtemps?» Enfin, le soir, au souper, il boit aussi largement que les douze pairs, leur donne ensuite l'exemple des *gabs,* et n'éprouve le lendemain aucune honte à alléguer l'ivresse pour excuse. — Ces traits, peu conformes à la gravité épique, ont fait regarder notre poëme comme une parodie et même comme une satire des chansons de geste; on a été jusqu'à l'attribuer à un clerc qui aurait voulu jeter du ridicule sur la poésie vulgaire. Cette opinion n'est pas soutenable en présence de l'allure toute populaire du style et du récit. Le poëme n'est pas non plus une parodie: les parties sévères et nobles qu'on y remarque excluent cette hypothèse. La disparate tient simplement aux deux sources différentes auxquelles l'auteur a puisé: le voyage à Constantinople et la

scène des *gabs* sont un vieux conte fort plaisant, dont nous retrouvons plusieurs traits dans l'ancienne poésie germanique aussi bien que dans la littérature orientale; l'idée d'un pèlerinage de Charlemagne en Terre Sainte était courante sous diverses formes dès le x^e siècle; enfin, la tradition grandiose du Charlemagne épique s'était de bonne heure constituée et exprimée dans des œuvres comme la chanson de Roland. Notre poëte ne s'est pas soucié de l'opposition intime qui existait entre ces diverses *matières;* même dans la partie comique de son poëme, il n'a pas eu l'intention de bafouer le grand empereur et de discréditer l'épopée nationale. Il ne lui semblait pas aussi ridicule qu'à nous que Charlemagne eût la prétention d'être le plus gracieux porte-couronne de son temps, ni qu'il voulût couper le cou à sa femme parce qu'elle avait révoqué en doute cette supériorité; il ne trouvait nullement dégradant pour l'empereur de s'enivrer à la table de son hôte et de *gaber* à cœur joie avant de s'endormir : l'essentiel pour l'honneur de la France et de son chef, c'était que le roi de Paris fût vraiment plus majestueux et plus puissant que le roi de Constantinople, et que, par la protection divine, les *gabs* les plus aventureux fussent accomplis. Il en est, dans ce poëme, de l'admiration pour Charlemagne comme du sentiment religieux, si différent de celui que nous concevons. Le dénouement miraculeux de l'aventure, l'intervention de la puissance divine dans l'exécution de certains *gabs,* ont paru, au point de vue chrétien, justement révoltants. Mais ni le poëte, ni ses contemporains, ni ceux qui ont plus tard ou traduit ou imité son spirituel ouvrage, n'ont pris les choses tellement au sérieux : Dieu aime tant Charlemagne et les Français, qu'il les tire même des embarras les plus mérités et les moins édifiants; voilà ce qui réjouissait nos pères et ce dont l'équivalent flatterait encore l'amour-propre national. Il faut cependant reconnaître que l'attribution à

Charlemagne de semblables gaietés indique un milieu différent de celui où s'est développée la grande poésie épique : l'auteur du *Roland* aurait secoué la tête à ces badinages hardis. Nous verrons, en effet, que la chanson du *Pèlerinage* s'adresse à un public autre que celui des grands poëmes nationaux; au lieu de s'appuyer sur une tradition héroïque antérieure, elle n'est qu'une création de la fantaisie d'un poëte qui a réuni les éléments disparates, et qui s'est proposé de faire rire autant que d'intéresser et même d'édifier. Seulement, et c'est là ce qu'il faut bien retenir, il a voulu faire rire, non aux dépens de Charlemagne ou de la poésie épique, mais bien aux dépens de Hugon, c'est-à-dire, en général, de ceux qui prétendraient être plus puissants, plus magnifiques ou plus malins que les Français. Par l'esprit qui l'anime, mélange de bonhomie et de fanfaronnade, par la malice naïve de son style, par plus d'un trait de détail, le *Pèlerinage* rappelle, à quatre siècles de distance, le charmant roman de *Jean de Paris*.

Pour rechercher la date du poëme, nous avons surtout à examiner les rapports qu'on peut y découvrir avec les croisades. S'il leur est postérieur, il sera bien invraisemblable qu'il n'ait pas gardé quelque trace de l'immense impression que firent ces grands événements. Après l'enthousiasme, unique dans les annales de l'humanité, qui arracha de l'Occident plus d'un million d'hommes pour les jeter, à travers mille dangers, jusque sur les rives du Jourdain, après les sanglantes batailles livrées aux Turcs et aux Arabes, après le siége d'Antioche et la prise de Jérusalem, il devint impossible à l'imagination de se représenter Charlemagne, dans son expédition en Terre Sainte, autrement que comme on avait vu Godefroi de Bouillon. Or, on ne trouve rien de pareil dans notre poëme; Charles et ses pairs ne sont pas des croisés, mais de simples pèlerins. Ils ne portent pas de croix sur leurs

vêtements : ce signe, devenu indispensable depuis 1096, est encore inconnu au poëte. Mais ce qui est le plus frappant, c'est le caractère absolument pacifique de leur expédition. Le poëte nous dit expressément, en nous décrivant l'équipement de l'empereur et des Français : « Ils n'ont ni écus, ni lances, ni tranchantes épées, mais des bâtons de frêne ferrés et des besaces pendues au cou. » C'est parce que les douze pairs sont désarmés, qu'ils se trouvent si penauds devant les menaces du roi Hugon : on pense bien qu'il n'y aurait pas besoin de miracle pour défendre Charlemagne, Oger, Olivier et Roland, s'ils avaient à leur côté Joyeuse, Courtain, Hauteclère et Durandal. Ce ne sont pas seulement les armes qui manquent à ces guerriers devenus pèlerins : ils ont changé leurs destriers de guerre contre de paisibles mulets. Or nous trouvons dans cet équipement la représentation fidèle de ce qu'étaient les pèlerinages en Terre Sainte avant les croisades. L'Église regardait ces voyages comme absolument pacifiques, et, avant le concile de Clermont, il était expressément interdit aux pèlerins de porter aucune arme. L'humilité devait aussi présider à ces pieux voyages, ordonnés le plus souvent comme pénitence; on permettait aux plus grands seigneurs le mulet comme monture; mais la plupart des pèlerins se contentaient du bâton ferré, auquel ils donnaient, par plaisanterie, le nom de « bourdon », qui signifie proprement « mulet ». L'idée de disputer par les armes aux infidèles le tombeau du Seigneur est encore si peu entrée dans les esprits, à l'époque de notre poëme, que, le patriarche de Jérusalem invitant Charlemagne à combattre les Sarrasins, celui-ci lui promet d'aller les attaquer... en Espagne, — ce qu'il fit plus tard comme il l'avait dit, ajoute le poëte.

Les pèlerinages en Terre Sainte, qui préparèrent et amenèrent les croisades, mais qui en sont profondément distincts, furent, au XIe siècle, extrêmement importants et nombreux.

Sans parler des voyageurs isolés, des troupes de plusieurs centaines, de plusieurs milliers d'hommes, quittaient la France, l'Angleterre ou l'Allemagne pour aller adorer le saint sépulcre. Ce sont leurs récits qui ont propagé en Europe la croyance à un pèlerinage de Charlemagne : n'étaient-ils pas reçus, à Jérusalem, dans l'hospice qu'il avait fondé pour eux, près de l'église Sainte-Marie-Latine, construite par lui? Il fallait donc qu'il fût venu dans la ville sainte, et, sur ce thème accepté, on broda des variations très-diverses. L'auteur de notre poëme s'est certainement inspiré de ces récits des pèlerins; c'est sur le modèle de leurs expéditions qu'il a représenté celle de Charlemagne, et c'est d'après eux qu'il a inséré dans son poëme les curieux renseignements qu'il contient sur Constantinople, sur Jérusalem, et sur l'itinéraire suivi pour se rendre de France à la seconde de ces villes et de la seconde à la première.

Notre poëte a peint Constantinople telle que la concevait l'imagination populaire, enflammée par les récits des voyageurs. De loin, on voit resplendir les clochers, les dômes, les aigles d'or de la ville; à plus d'une lieue, elle est environnée de jardins plantés de pins et de lauriers, où peuvent s'asseoir et se divertir sur les gazons fleuris vingt mille chevaliers et leurs belles « amies », tous magnifiquement vêtus. Au milieu d'eux le roi Hugon, assis sur un siége d'or merveilleusement garni et porté par des mulets, dirige dans le champ les bœufs qui traînent sa charrue d'or. Dans le palais, tous les meubles sont en or; les murs, encadrés d'azur, sont recouverts de peintures qui représentent toutes les bêtes de la terre, tous les oiseaux du ciel, tous les poissons et les reptiles des eaux. La voûte est supportée par un pilier d'argent niellé; tout autour se dressent cent colonnes de marbre niellé d'or; devant chacune d'elles sont deux enfants de bronze qui semblent vivre et se regardent en souriant; dans leur bouche ils tien-

nent un cor d'ivoire; quand la brise s'élève de la mer, la salle se met à tourner sur elle-même; les cors d'ivoire sonnent doucement, «l'un haut et l'autre clair;» en les entendant on croit ouïr la voix des anges en paradis. Ces récits, qui paraissent fantastiques, sont presque au-dessous des magnificences qui s'étalaient réellement aux yeux des *Francs* stupéfaits, dans le palais impérial de Byzance. Qu'on se rappelle les descriptions laissées par les historiens de la salle d'or ou *Chrysotriclinium* : «C'était, dit M. de Lasteyrie, une grande salle octogone, à huit absides, où l'or ruisselait de toutes parts... Dans le fond s'élevait une grande croix ornée de pierreries et, tout à l'entour, des arbres d'or, sous le feuillage desquels s'abritait une foule d'oiseaux émaillés et décorés de pierres fines, qui, par un ingénieux mécanisme, voltigeaient de branche en branche *et chantaient au naturel*..... En même temps se faisaient entendre les orgues placées à l'autre extrémité de la salle.» Ces oiseaux qui chantent sur des arbres d'or, ces orgues où le vent des soufflets fait passer de suaves accords, n'ont-ils pas visiblement servi de thème à la description de notre poëte? Ces merveilles puériles furent exécutées au IX^e^ siècle; elles durent subsister jusqu'à la prise de Constantinople par les Français. Mais il serait singulier qu'un poëme fait après les croisades ne contînt pas sur, et plus particulièrement contre les Grecs, quelque trait plus spécial et plus méprisant. Depuis les difficultés qu'amenèrent naturellement ces expéditions, il y eut entre les Grecs et les Francs une méfiance et une haine à peu près constantes, qui se font jour dans un grand nombre de productions littéraires du XII^e^ siècle et qui aboutirent finalement à la catastrophe de 1204. Ici, rien de pareil. Le poëte admire naïvement les splendeurs byzantines; toutefois, il a soin de donner finalement le beau rôle aux Français. Depuis l'époque où l'empire d'Occident, restauré par Charlemagne, et l'empire d'Orient entrèrent en relations, les deux peuples se

complurent à inventer ou à modifier des récits dans lesquels ils s'attribuaient respectivement la supériorité l'un sur l'autre. C'est ainsi que le moine de Saint-Gall, à la fin du IX^e^ siècle, en répétant un conte assez piquant rapporté de Byzance en France par un ambassadeur de Charlemagne, y attribue le principal rôle à cet ambassadeur lui-même, et ajoute avec complaisance : « Voilà comment ce Franc subtil triompha de la Grèce orgueilleuse. » Nous avons, dans notre poëme, quelque chose d'analogue. Au milieu des splendeurs pacifiques de la cour de Constantinople, Charles et ses pairs semblent un peu grossiers : leur ébahissement à la vue des merveilles de la salle tournante amuse les Byzantins; ils s'enivrent au souper royal et se livrent, le soir, à des gaietés assez déplacées ; mais, grâce à la protection divine, ils jettent à leur tour leurs hôtes dans la stupeur par les prodiges qu'ils accomplissent, et, quand les deux rois se promènent côte à côte,

Charlemaines fut graindre plein piet et quatre polz.

C'est la revanche que prennent sur le faste et la science des Grecs la force, l'adresse des Francs, et surtout l'amitié toute particulière que Dieu a pour eux. Les sentiments et les descriptions de cette partie du poëme peuvent, on le voit, parfaitement convenir au XI^e^ siècle.

Il en est de même, si je ne me trompe, des notions qu'on y trouve sur Jérusalem. Ces notions paraissent trop vagues et trop incohérentes pour appartenir à l'époque où Jérusalem, devenue ville française, fut assez exactement connue; d'autre part, elles contiennent des renseignements singulièrement précis, que l'auteur a dû puiser dans les récits de quelque pèlerin de ses amis, mais qu'il a bizarrement mêlés l'un avec l'autre. C'est peut-être de l'église du Saint-Sépulcre qu'il a voulu parler en appelant simplement « le moutier » l'église qu'il fait admirer à Charlemagne : « L'empereur se réjouit de

cette grandeur et de cette beauté; il contemple le moutier, couvert de peintures aux riches couleurs, de martyrs, de vierges, de la sainte majesté du Très-Haut; il y voit les phases de la lune, les dates des fêtes annuelles et les fonts baptismaux, où est représentée la mer peuplée de poissons.» On reconnaît là l'impression produite par une riche église byzantine, ornée de peintures et de mosaïques : au fond, le Père Éternel; sur les deux côtés, de longues processions de saints et de saintes. Mais le poëte y a rapporté deux souvenirs qui appartiennent à de tout autres lieux. «Là, dit-il, il y a un autel de Sainte-Patenôtre.» C'était une église située hors de la ville, sur le mont des Oliviers, qui s'appelait Sainte-Pantenôtre, comme nous l'apprend, entre autres textes, la précieuse description de Jérusalem écrite en français au XII[e] siècle : «Sur le tor de cele voie, a main destre, avoit un mostier c'on apeloit Sainte Paternostre : la dist on que Jesucris fist la paternostre et l'ensegna a ses apostres.» L'attribution et l'église existaient avant les croisades, comme le prouvent d'autres documents. Le lieu ainsi désigné était celui où une tradition plus ancienne voulait que Jésus, dans la nuit de son arrestation, eût prié et enseigné ses disciples; ce lieu devint plus tard, par une confusion fort explicable, celui où il avait appris à ses disciples l'oraison dominicale : les mots *locus orationis dominicæ, locus ubi Dominus discipulos docuit,* suggéraient pour ainsi dire d'eux-mêmes cette méprise. — Notre poëte ne s'en tient pas là : dans cette même église, où a été pour la première fois prononcée la prière par excellence, «Dieu», suivant lui, «a chanté la messe et les apôtres aussi; leurs douze chaires y sont toutes encore; au milieu, la treizième, bien scellée et close.» Ce souvenir se rapporte évidemment à l'église appelée *Sainte-Sion,* que l'on considéra de bonne heure comme occupant la place du Cénacle, où Jésus, en partageant le pain et le vin, avait institué le sacrement de l'Eucharistie. Pour le poëte po-

pulaire, la Cène devient tout naturellement la première messe, célébrée par Dieu lui-même; en ce qui regarde les apôtres, un pèlerin du VI^e siècle, saint Antonin de Plaisance, va déjà presque aussi loin que lui; parmi les reliques merveilleuses qu'il vit dans cette même église du Cénacle, il cite le calice «avec lequel, après la résurrection du Seigneur, les apôtres célébrèrent la messe». Une peinture, qui existait au moins depuis le commencement du XII^e siècle et qui était sans doute antérieure, représentait dans l'abside le Seigneur assis au milieu des douze Apôtres. C'est là probablement le point de départ de la description de notre poëme. L'auteur a su tirer de ces souvenirs à la fois précis et confus un merveilleux parti, que lui suggérait le rapprochement qui s'offrait à son esprit, comme à beaucoup d'autres alors, entre Charlemagne entouré de ses douze pairs et Jésus-Christ entouré de ses douze apôtres. «Charles, dit-il, entra dans l'église le cœur rempli de joie; dès qu'il vit la *chaire* du Seigneur, il marcha droit vers elle. Il s'y assit et se reposa quelque temps; à ses côtés, autour de lui, les douze pairs : avant eux, aucun homme n'avait osé s'asseoir sur ces siéges, aucun ne s'y est assis depuis. Charles admirait la splendeur de l'église; il avait levé son fier visage. Un juif, qui l'avait suivi de loin, entra dans l'église; il vit l'empereur et se prit à trembler : le regard de Charles était si imposant, qu'il ne put le soutenir; il faillit tomber à la renverse, et s'enfuyant vers le palais du patriarche, il en monta d'un élan tous les degrés de marbre : «Seigneur, dit-il, allez à l'église, préparez les fonts; je veux me faire baptiser aujourd'hui même. Je viens de voir entrer dans ce moutier douze comtes, avec eux le treizième; jamais je ne vis leurs pareils. Je vous le dis, c'est Dieu lui-même, lui et les douze Apôtres; ils viennent vous visiter.»

Bien reçu par le patriarche, l'empereur séjourne quatre mois à Jérusalem et y laisse des marques de sa munificence :

« Le roi mène grand train avec les douze pairs, la chère compagnie; il est riche, il n'épargne rien. Il bâtit une église en l'honneur de sainte Marie; on l'appelle, dans le pays, *Latinie*, parce que de toute la ville y viennent les gens parlant les langues les plus diverses. C'est là qu'ils vendent leurs étoffes, leurs toiles, leurs soieries, le *costus*, la cannelle, le poivre, les riches épices et les herbes salutaires; mais Dieu est au ciel qui un jour en tirera vengeance. » L'exactitude de ce curieux passage est frappante. Aujourd'hui encore, c'est près de l'emplacement où s'élevaient l'église et l'hospice de Charlemagne que se tient le marché où, comme alors, on vend les épices et les riches soieries. Il en était ainsi dès le IXe siècle, au rapport de Bernard le Pèlerin; il en était ainsi bien avant. « Dans l'immuable Orient, où rien ne change, dit M. de Vogüé, les mêmes emplacements conservent les mêmes destinations... Le marché du IXe siècle, comme l'*agora* du temps de Constantin, comme le *change* et les *eschoppes* des croisades, était à l'endroit où se trouve maintenant le bazar; l'hôpital latin du IXe siècle était donc probablement sur l'emplacement où nous trouvons plus tard l'église Sainte-Marie-Latine. » — On voit avec quelle précision notre poëte avait retenu certains détails du récit que lui avait fait quelque *paumier* de ses amis. Mais il tombe en même temps dans une singulière confusion. Il semble croire que le marché en question occupe la place même de l'église bâtie par Charlemagne, et s'indignant de cette profanation, il s'écrie : « Dieu est au ciel qui en tirera vengeance quelque jour. » Ce vers est extrêmement précieux, parce que c'est le seul où le poëte, quittant le ton du récit, parle en son propre nom et exprime ses sentiments sur un état de choses contemporain. Il est clair que cette menace s'adresse à ceux qui occupaient Jérusalem au temps de l'auteur, c'est-à-dire aux musulmans; elle n'aurait eu aucun sens à une époque où la ville sainte aurait appartenu aux chré-

tiens, et d'ailleurs le poëte n'aurait pu alors puiser dans des récits mal compris l'erreur que je viens de signaler et la colère qu'elle lui inspire. Le marché attenant à l'hospice et à l'église de Sainte-Marie-Latine était si peu une profanation de la fondation de Charlemagne, que l'hospice, au IXe siècle, touchait un droit de ceux qui y exposaient leurs marchandises. Ce droit, octroyé sans doute à Charlemagne par la gracieuseté de Haroun-al-Raschid, avait certainement cessé d'être perçu au XIe siècle; les maîtres de l'hospice s'en plaignaient sans doute, les pèlerins pâtissaient de la diminution des revenus de l'hospice, et nous trouvons dans le vers en question un écho de leurs récriminations mal comprises.

Nous remarquons le même mélange d'exactitude singulière, d'incohérence et de confusion dans l'itinéraire que le poëte fait suivre à ses héros; mais, ici, les difficultés sont rendues inextricables par l'évidente altération du texte. J'ai dû, pour présenter dans mon analyse quelque chose de suivi, restituer, à l'aide des versions étrangères, des rédactions en prose et de conjectures, un itinéraire possible. Je me borne à remarquer que, dans ce vague (peu explicable après les grandes expéditions qui commencèrent à la fin du XIe siècle) où le poëte laisse la route suivie par les pèlerins, on démêle quelques mentions fort précises, comme celle de *Lalice*, c'est-à-dire de Laodicée, ou des *puis d'Abilant*, c'est-à-dire de la gorge profonde, dominée par de hautes montagnes, où la route romaine passait devant les ruines déjà désertes de la vieille ville d'Abila. Ces noms proviennent sûrement, comme les traits que j'ai signalés plus haut, du récit d'un pèlerin; ils ne sauraient nous empêcher de reporter la composition de notre poëme au XIe siècle, où tant d'autres indices nous engagent à le faire remonter.

L'un des plus sûrs, parmi ces indices, nous est fourni par l'étude philologique à laquelle le poëme a récemment été

soumis. On a reconnu qu'il ne présentait aucun phénomène linguistique sensiblement postérieur à ceux que nous offre la chanson de Roland, dont on s'accorde aujourd'hui à attribuer au XI[e] siècle la plus ancienne rédaction conservée. L'étude des mœurs, des usages, des rares allusions historiques conduit au même résultat, ainsi que celle du style, en entendant par là, dans le sens le plus large du mot, la manière de comprendre les caractères, de poser les personnages, de concevoir et d'exprimer les sentiments. Pris au sens purement littéraire, le style du *Pèlerinage* est, de tous les arguments que j'ai réunis, le plus convaincant. Il frappe irrésistiblement par son caractère archaïque tout lecteur habitué à notre ancienne langue; il offre au plus haut degré cette élégance concise, même elliptique, cette allure saccadée, cette absence de transitions, et en même temps cette extrême précision de termes et ce réalisme dans le détail qui donnent tant de grâce et d'originalité aux monuments les plus antiques de notre poésie nationale. Il présente des obscurités qui ne tiennent pas toutes à l'altération du texte ou à notre connaissance imparfaite de l'ancienne langue; elles appartiennent souvent à la manière du poëte, et on peut les lui reprocher, ainsi que les manques de proportion de sa composition; mais, si j'ose le dire, elles ne nuisent pas à l'effet produit par ce conte étrange et fantastique, où les accents de la plus noble poésie épique se mêlent aux éclats du rire le plus abandonné, où la dévotion et l'espièglerie, la bouffonnerie et le patriotisme font vibrer tour à tour et sans transition les cordes de l'instrument capricieux, où le poëte semble se plaire à étourdir, à dérouter ses auditeurs en les faisant passer par les sensations les plus soudainement diverses, comme le roi Hugon s'amuse à fasciner ses hôtes en faisant tournoyer, au son des cors de bronze et des *tabours*, la salle grandiose de son palais.

J'ai dit plus haut que la différence de ton qui se fait si vivement sentir entre notre poëme et quelques anciennes chansons purement épiques, comme le *Roland*, tenait en grande partie à ce qu'il n'était pas destiné au même public. Notre vieille épopée est primitivement la poésie des hommes d'armes, des *barons* ou des *vassaux fervêtus* : les *jongleurs* chantaient leurs vers soit dans les châteaux, soit en accompagnant les expéditions guerrières ou même en engageant le combat. Mais bientôt ils cherchèrent naturellement un public plus nombreux et plus varié, et profitèrent des assemblées qu'attiraient les pèlerinages ou les foires pour y faire entendre leurs chansons. Celles qu'ils composèrent en vue de ce nouvel auditoire, naturellement très-mêlé, durent avoir un autre caractère que les anciennes, tout en leur empruntant leur cadre, leurs personnages, leur forme et une partie de leur inspiration. Les poëtes de cette nouvelle école ne s'appuient que très-légèrement sur la tradition; ils cherchent le succès dans leur invention personnelle et mêlent sans scrupule le comique au sérieux; au lieu de chanter, comme leurs prédécesseurs, ce qu'ils croient vrai, ils *trouvent* ce qu'ils jugent amusant; placés en dehors de leur sujet, ils le façonnent avec toute la liberté de l'artiste, tandis que les pères de l'épopée étaient dominés par la «matière» traditionnelle et ne s'attachaient qu'à exprimer aussi fidèlement qu'ils en étaient capables l'inspiration qu'elle leur fournissait.

Notre poëme est le meilleur type de cette série de chansons épiques, en même temps qu'il en est pour nous le plus ancien. Nous pouvons, en effet, dire avec certitude en vue de quel auditoire il a été composé. Depuis le milieu du XI[e] siècle, l'abbaye de Saint-Denis possédait des reliques de la Passion du Christ, entre autres la couronne d'épines et un des saints clous. Ces reliques étaient exposées à la vénération publique du 11 au 14 juin, et cette exposition était en même temps

l'occasion d'une foire très-importante qu'on appelait l'*Endit* (*Indictum*), d'où plus tard on fit, par corruption, le *Landit.* L'*Endit* réunissait un grand concours de gens, attirés les uns par l'exhibition des reliques, les autres par les marchandises mises en vente, tous cherchant des distractions une fois qu'ils avaient terminé leurs dévotions et leurs affaires. Les *jongleurs* arrivaient donc en grand nombre et s'efforçaient de captiver les auditeurs; rien de plus naturel que de leur chanter l'expédition d'où Charlemagne avait rapporté le clou et la couronne qu'ils venaient de vénérer. Tel est, en effet, le vrai sujet de notre poëme. L'opinion générale attribuait à Charlemagne, comme nous l'avons vu, un voyage à Jérusalem et à Constantinople; une légende latine, écrite à Saint-Denis vers 1070, racontait qu'il en avait rapporté les reliques en question et qu'il les avait déposées à sa chapelle d'Aix, d'où plus tard Charles le Chauve les avait tirées pour les offrir à l'abbaye française. Dans le peuple, naturellement, on supprimait cet intermédiaire, et on croyait que le grand Charles avait rapporté directement les reliques à Saint-Denis. Trois poëmes au moins, dont le *Pèlerinage* seul nous est arrivé dans sa forme primitive, furent composés sur cette donnée; ils doivent être tous trois à peu près contemporains de la légende latine et de la première exhibition des reliques, c'est-à-dire qu'ils appartiennent encore au xi[e] siècle. Notre poëte nous dit expressément que le patriarche donna à Charlemagne la sainte couronne, le saint clou et maintes belles reliques encore, que l'empereur, à son retour, déposa sur l'autel de Saint-Denis; d'autres furent données à d'autres églises voisines. La place que tient dans le récit l'énumération de ces pieux trésors, la mention de Saint-Denis au début et à la fin du poëme, tout nous montre que le but direct et le noyau intime de la chanson sont bien ceux que nous venons d'indiquer.

Ces observations nous amènent encore à constater un autre

fait, qui donne à la chanson héroï-comique du *Pèlerinage* une valeur toute particulière : c'est que nous avons le droit de la regarder comme le plus ancien produit de l'esprit parisien qui soit arrivé jusqu'à nous. Le poëte était sûrement de l'Île de France et sans doute de Paris. Il ne mentionne, outre Paris, que deux villes, toutes deux voisines, Chartres et Châteaudun; il est probable que, dans un passage aujourd'hui perdu, il nommait aussi Compiègne. Mais, après Saint-Denis, c'est à Paris qu'il accorde le principal intérêt. D'Aix-la-Chapelle, séjour de Charlemagne dans l'histoire et l'épopée primitive, de Laon, sa capitale dans les poëmes nés sous les derniers Carlovingiens, il n'est plus question ici; et le poëte se représente Charlemagne tenant sa cour «à la salle à Paris,» comme il le voyait faire au roi Philippe; c'est à Paris que l'empereur arrive tout droit en revenant d'Orient; la reine indique, pour théâtre de l'épreuve judiciaire qu'elle offre de subir, «la plus haute tour de Paris la cité.» Il est malheureux qu'elle n'ait pas désigné plus précisément la tour qu'elle avait en vue; nous aurions là un précieux renseignement archéologique.

J'ai déjà fait remarquer que l'esprit de notre petit poëme est éminemment parisien et se retrouve dans le roman bien postérieur de *Jean de Paris*. La capitale de la France jouit au XI<sup>e</sup> siècle, sous le gouvernement sage et pacifique des premiers Capétiens, d'une longue période de tranquillité, qui dut être aussi une période de prospérité. Il s'y forma, au-dessous du monde brillant qui avait pour centre le palais de la Cité, une riche bourgeoisie, très-convaincue de la supériorité que le séjour du roi donnait à Paris sur les autres villes du royaume, et sans doute déjà positive, spirituelle et quelque peu frondeuse. L'épopée nationale, née loin des villes et toute pénétrée de l'inspiration âpre et belliqueuse de la féodalité, devait subir une réfraction toute particulière

en pénétrant dans un milieu aussi différent. C'est probablement dans les hautes sphères de ce monde parisien, sous l'influence directe de la royauté, que la chanson de *Roncevaux* a pris la forme qui nous est parvenue; en face de cette poésie chevaleresque, le *Pèlerinage de Charlemagne* me paraît représenter la poésie bourgeoise; le premier de ces poëmes a dû plaire, comme ou aurait dit bien plus tard, à la cour, le second surtout à la ville. Je me figure le plaisir que durent éprouver à l'entendre pour la première fois, chanté sans doute par son auteur avec accompagnement de *vielle,* les Parisiens qui, il y a environ huit siècles, assistaient à la foire de l'*Endit.* Tout se réunissait pour les charmer dans ce conte vif et singulier, où ils apprenaient l'origine des reliques qu'ils venaient de vénérer à Saint-Denis, où ils voyaient le roi de Paris triompher si merveilleusement de celui de Constantinople, où le bel Olivier gagnait si vite et traitait si légèrement l'amour de la princesse byzantine, où étaient racontés tant de beaux miracles et d'aventures imprévues, le tout à la plus grande gloire des Français. Ils se sentirent remplis de vénération à l'aspect de Charles entouré de ses pairs, assis aux places de Jésus et de ses apôtres; ils soupirèrent à la pensée des saints lieux que les héros du poëme avaient eu le bonheur d'adorer; mais ils rirent de bon cœur avec leurs femmes des *gabs* des douze pairs et de la piteuse mine du roi Hugon, et surtout ils restèrent plus fermement convaincus que jamais que nulle nation ne pouvait se comparer aux *Français de France.* «En quelque pays que nous venions, répétaient-ils avec le poëte, nous aurons toujours l'avantage: »

Ja ne vendrons en terre nostre ne seit ni loz.

---

## APPENDICE N° II.

## RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE, SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1877, PAR M. EUG. DE ROZIÈRE.

(LU DANS LA SÉANCE DU 18 JANVIER 1878.)

MESSIEURS,

Le concours dont nous avons à vous rendre compte ne saurait être considéré comme inférieur aux précédents. Le nombre des ouvrages qui nous ont été soumis a presque atteint le chiffre de quarante. Mais il faut avouer que dans ce nombre figurent, pour une assez large part, des dissertations sur des points d'histoire locale; et malgré l'intérêt très-légitime que les travaux de ce genre inspirent aux habitants de telle ou telle région, il est bien certain qu'ils ne peuvent entrer en comparaison avec ceux dont les auteurs se proposent d'édifier un corps de doctrines ou d'embrasser l'ensemble d'un sujet. Il semble donc que l'activité scientifique tend à se fractionner, et que dans une certaine mesure elle perd en profondeur ce qu'elle a gagné en superficie. C'est un résultat qu'il était facile de prévoir et dont il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Grâce à l'impulsion donnée par les grands historiens que nous avons eu l'honneur de compter parmi nous, l'étude du moyen âge a pénétré jusqu'aux extrémités de nos provinces les plus reculées, et presque partout elle s'est manifestée par la création de ces sociétés académiques dont nous saluons avec joie les rapides développements. N'était-il pas naturel que chacun des membres de ces sociétés nouvelles s'empressât de mettre en lumière les faits qui avaient eu pour théâtre le territoire

de sa commune, de raconter la vie du général ou du prélat, du savant ou de l'artiste, dont la naissance avait illustré son village, de rechercher l'origine et la destination du monument dont les ruines inexplorées demeuraient depuis des siècles à l'état d'énigme ou servaient de prétexte aux légendes les plus étranges ? Nous avons assisté, nous assistons encore au spectacle de cette première ardeur, qui offre beaucoup des qualités de la jeunesse et quelques-uns de ses défauts. Mais avec le temps l'équilibre se fera. On ne cessera pas d'étudier l'histoire locale, mais les auteurs de monographies chercheront d'eux-mêmes à se rattacher aux vues d'ensemble. Encouragés, guidés, redressés au besoin par vos conseils, leurs travaux, sans rien perdre de leur intérêt particulier, deviendront une des sources les plus fécondes de l'histoire générale de la France. — Votre Commission sera nécessairement la première à constater cet heureux résultat, et, quand elle viendra vous l'annoncer, vous pourrez considérer que l'étude de nos antiquités nationales est entrée dans sa pleine maturité.

Cette maturité se fait déjà sentir dans quelques-uns des ouvrages soumis chaque année à notre examen. Elle forme un des mérites distinctifs de celui auquel nous avons décerné la première médaille, et qui a pour titre : *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne, avec un catalogue de pierres gravées ayant servi à sceller et vingt-quatre planches photoglyptiques,* par M. Germain Demay, archiviste aux Archives nationales. — Le titre du livre et le nom de l'auteur étaient l'un et l'autre d'heureux augure. M. Demay est en effet un de vos anciens lauréats. Il a obtenu la première médaille au concours de 1873 pour un *Inventaire des sceaux de Flandre,* auquel son nouveau travail fait suite et sert en quelque sorte de complément. Les deux ouvrages ont été conçus sur le même plan

et exécutés avec le même soin. Dans l'un comme dans l'autre, on trouve, à côté des monuments sigillographiques qui appartiennent en propre à la Flandre, à l'Artois et à la Picardie, la description des sceaux de toute origine que les relations extérieures ont fait entrer dans les archives de ces provinces. Dans l'un comme dans l'autre, la nature, la date et la provenance de la pièce à laquelle le sceau est attaché sont indiquées avec une précision qui permet de contrôler la lecture des légendes et souvent même en facilite le déchiffrement. Dans l'un comme dans l'autre, enfin, il existe à la fois des tableaux systématiques qui reproduisent l'ensemble des subdivisions adoptées par l'auteur, et des tables alphabétiques, au moyen desquelles on retrouve aisément chacun des monuments qu'il a décrits. L'inventaire des sceaux de Flandre, formé de deux volumes, comprenait 7,689 sceaux; celui d'Artois et de Picardie en comprend 4,475, dont 2,942 pour la première de ces provinces et 1,533 pour la seconde. La plupart de ces monuments offrent un véritable intérêt au point de vue de l'histoire politique; il s'en rencontre qui fournissent en outre des détails curieux pour l'histoire de l'art. Le choix des figures qui accompagnent le texte a été fait avec beaucoup de discernement, et les planches, grâce à l'habileté de leur exécution, peuvent être considérées comme de précieux éléments d'instruction.

Le nouveau travail de M. Demay réunit donc toutes les conditions d'un bon répertoire archéologique. En lui décernant la première des récompenses dont elle dispose, votre Commission a voulu tout d'abord reconnaître la persévérance de son consciencieux auteur, et marquer l'estime qu'elle professe pour ses connaissances spéciales en paléographie et en blason; mais elle a voulu aussi témoigner à M. Demay sa satisfaction de la déférence avec laquelle il a suivi ses conseils. On sait que pendant le cours du moyen âge plusieurs personnages ont fait enchâsser des intailles antiques, voire même des camées,

dans les matrices de leurs sceaux. L'inventaire des sceaux de Flandre en offrait d'assez nombreux exemples, à l'examen desquels il semble que M. Demay aurait dû consacrer quelques pages. Le rapporteur du concours de 1873 lui avait courtoisement signalé cette lacune, en lui donnant rendez-vous pour une des années suivantes. L'invitation a été entendue et comprise. M. Demay a joint à son inventaire des sceaux d'Artois et de Picardie un catalogue de trois cent soixante-sept sceaux appartenant à la catégorie qui vient d'être indiquée. Ce catalogue est suivi de la reproduction photoglyptique de quatre-vingt-quatorze empreintes et précédé d'une notice qui renferme quelques aperçus très-exacts, auxquels on ne peut reprocher que leur extrême brièveté. Catalogue, empreintes et notice, fournissent d'ailleurs d'excellents éléments pour étudier l'adaptation des œuvres d'art antiques à la sphragistique des temps moyens. C'est un nouveau service que M. Demay vient de rendre à la science de la diplomatique; votre Commission, qui l'avait en quelque sorte provoqué, s'est empressée de le reconnaître et de le récompenser.

L'ouvrage que nous avons jugé digne de la seconde médaille nous conduit hors d'Europe, dans cette partie de l'Afrique dont nos armes et notre civilisation ont fait une terre française. Il a pour auteur M. Brosselard, ancien préfet d'Oran, et pour titre : *Mémoire épigraphique et historique sur les tombeaux des émirs Beni-Zeiyan et de Boabdil, dernier roi de Grenade, découverts à Tlemcen.* — Les sépulcres des anciens souverains de Tlemcen et les inscriptions qui les couvrent peuvent-ils être rangés au nombre des antiquités de la France, et par suite le mémoire de M. Brosselard devait-il être admis au concours? — Il y a trente ans, cette question eût peut-être partagé votre Commission; mais elle est aujourd'hui décidée sans retour. Depuis longtemps l'Académie s'est habituée à considérer les matériaux recueillis en Afrique par MM. Renier, Delamarre,

Carbuccia, Berbrugger, Cherbonneau, Creuly, Azema de Montgravier, comme des documents de notre histoire nationale. Les anciens rapports de MM. Hase et Alexandre de Laborde ont à cet égard consacré sa jurisprudence.

La question préjudicielle étant écartée, le succès de M. Brosselard ne pouvait être douteux. En effet, l'ancien préfet d'Oran n'est pas seulement l'interprète habile et heureux des monuments qu'il nous fait connaître; c'est lui qui par des fouilles longuement méditées, et conduites avec autant de résolution que d'intelligence, est parvenu à former cette riche collection de tombes et d'inscriptions funéraires. Les marbres ont été trouvés aux lieux mêmes que ses calculs lui avaient permis d'indiquer, et votre Commission a pensé qu'une recherche dirigée de cette façon constituait déjà par elle-même un titre à ses récompenses. La lecture du mémoire de M. Brosselard a achevé de gagner nos suffrages. Versé dans la connaissance de la langue et de la littérature arabes, M. Brosselard a rapproché les textes des inscriptions qu'il venait de mettre au jour des divers passages des écrivains musulmans relatifs aux Beni-Zeiyan; il les a contrôlés ou complétés les uns par les autres, et, grâce aux dates fournies par les marbres, il a réussi à dresser un tableau chronologique de cette puissante dynastie, qui a régné sur le territoire de Tlemcen de 1239 à 1554.

La dernière inscription traduite et commentée par M. Brosselard est une longue épitaphe de Boabdil (Mohammed-Abou-abd-Illah), roi de Grenade, qui était venu se réfugier à Tlemcen après la chute de son royaume. C'est peut-être le monument le plus important de toute la collection; c'est à coup sûr celui dont le déchiffrement présentait le plus de difficultés. M. Brosselard est-il parvenu à les résoudre d'une manière définitive? Il nous semble qu'il reste tout au moins un point très-important sur lequel la lumière n'est pas complète. Le trône de Grenade a été pendant plusieurs années, de 1484 à

1489, occupé en commun par deux princes, l'oncle et le neveu, portant l'un et l'autre le nom de Boabdil, et destinés également à finir leurs jours dans l'exil. Duquel s'agit-il dans l'inscription? Est-ce de l'oncle, de ce dernier champion de l'honneur musulman, à qui ses prouesses guerrières avaient valu le surnom de *Zagal* (le brave)? Est-ce du neveu, de ce triste et lâche souverain, dont les habitants de l'Andalousie ont conservé le souvenir sous le sobriquet d'*El Rey chico*, et qui doit sans doute à la grandeur de son infortune l'étrange indulgence de la postérité? M. Brosselard se prononce en faveur du dernier, et s'efforce d'établir que l'oncle avait cherché refuge à la cour de Fez. Malheureusement l'état dans lequel il a trouvé l'inscription ne lui a pas permis de pousser sa démonstration jusqu'à l'évidence. La mention du défunt est accompagnée d'une généalogie, qui, étant commune aux deux Boabdil, ne fournit aucun secours pour la solution du problème; le nom du père aurait pu seul le trancher, et c'est précisément celui qu'une fracture du marbre n'a pas permis de déchiffrer.

L'identification de l'ancien roi de Grenade, mort à Tlemcen, demeure donc incertaine; mais cette lacune ne diminue rien du mérite de M. Brosselard, qui a réuni et discuté avec le plus grand soin tous les éléments de la question. L'ensemble de son travail est d'ailleurs si plein d'intérêt et d'originalité, que nous n'avons pas hésité à le classer au second rang dans l'ordre de nos encouragements.

L'abbaye cistercienne de Notre-Dame d'Ourscamps, fondée en 1129 sur la rive gauche de l'Oise, à deux lieues environ de Noyon, occupe une place considérable dans l'histoire ecclésiastique de la Picardie. Aussi la publication en deux forts volumes in-4° de l'*Histoire* et du *Cartulaire* de cette illustre maison aurait peut-être suffi pour justifier l'attribution que nous avons cru devoir faire à son vénérable auteur, M. Pei-

gné-Delacourt, de notre troisième médaille. Le cartulaire, en effet, qui ne comprend pas moins de neuf cent quarante-neuf pièces, reproduites textuellement d'après l'original déposé aux archives départementales de l'Oise, constitue un recueil diplomatique de premier ordre, dont on est encore loin d'avoir épuisé la substance. On y trouverait au besoin les renseignements les plus intéressants et les plus précis, non-seulement sur l'état de la Picardie au moyen âge, mais encore sur les institutions cisterciennes, et notamment sur la part qu'ont eue les religieux d'Ourscamps aux grands travaux de défrichement et de desséchement accomplis dans le cours du XII^e siècle. Quant au volume consacré spécialement à l'histoire, il est surtout remarquable par le soin qu'on a pris d'en présenter au lecteur les matériaux sous leur forme originale. Pendant plus de vingt ans, M. Peigné-Delacourt n'a rien ménagé pour recueillir, tant en Angleterre qu'en France, les chartes, les inscriptions, les dessins, les plans, les cartes, en un mot les documents de toute nature qui pouvaient jeter quelque jour sur l'origine et l'étendue des biens de l'abbaye, sur le genre de vie des religieux et leurs occupations manuelles ou littéraires, sur l'état ancien des bâtiments, sur les sépultures, les reliques et les objets d'art qu'ils pouvaient contenir. Grâce aux portefeuilles de la collection Gaignières que possède la Bibliothèque Bodléienne, il a pu enrichir le volume dont il s'agit d'un nombre considérable de planches reproduisant des vues du monastère, des détails d'architecture, des pierres tumulaires et des sceaux.

Mais, quelque estimables que soient les travaux de M. Peigné-Delacourt sur l'abbaye d'Ourscamps, ils n'ont pas seuls déterminé notre jugement. Nous avons pensé que la publication de ces deux volumes, qu'on peut considérer comme le couronnement de la vie littéraire de l'auteur, nous fournissait une occasion favorable de décerner une marque publique d'es-

time à ce respectable et laborieux écrivain, qui a prodigué son temps, sa peine et sa fortune au service de la science. — Quand il vint, en 1844, s'établir à Ourscamps comme directeur de la grande filature de coton qui était installée depuis une vingtaine d'années dans les anciens bâtiments conventuels, les parties de l'édifice autrefois consacrées au culte n'existaient plus, ou du moins n'existaient qu'à l'état de débris. Ce n'était pas, il faut le reconnaître, le fait de la Révolution, qui s'était contentée de briser des vitraux et de gratter des armoiries. — C'était le résultat du vandalisme d'un ancien commissaire de marine, devenu le familier des principaux personnages du Directoire, qui avait transformé l'abbatiale en château de plaisance, rasé la grande nef de l'église afin de mieux dégager la perspective, et démantelé le chœur ainsi que les transepts pour faire du pittoresque à la mode du temps en créant une *vue de ruines* au milieu des jardins. M. Peigné-Delacourt, tout en assurant par son habile administration la prospérité de la filature et le bien-être des nombreux ouvriers placés sous ses ordres, réussit à sauver ce qui restait encore des constructions du moyen âge, et mérita d'être proposé comme exemple par M. de Montalembert à tous les propriétaires d'anciennes abbayes. Bientôt son esprit actif et plein de zèle franchit les limites du domaine d'Ourscamps. Il étudia la topographie, les antiquités, les institutions de la région circonvoisine, et, s'il est impossible de le suivre dans un grand nombre de conjectures, auxquelles une saine critique ne saurait se prêter, on se sent du moins contraint de rendre hommage au dévouement avec lequel il s'est efforcé de répandre, jusque dans les plus modestes écoles, le goût de l'histoire locale et la connaissance de l'archéologie.

A côté de cette œuvre de propagande, que M. Peigné-Delacourt accomplissait au moyen de cartes, de livrets, de dessins, de répertoires populaires, ornés de figures et distri-

bués avec un infatigable désintéressement, il convient de rappeler quelques travaux d'un ordre plus élevé, tels que la reproduction des planches du *Monasticum gallicanum* et la publication du *Tableau des abbayes et monastères d'hommes en France à l'époque de l'édit de 1768*. Le premier répondait à l'un des désirs les plus légitimes des érudits, qui regrettaient vivement que l'œuvre de Dom Germain fût demeurée à l'état de projet. Grâce aux procédés de la photogravure, dont M. Peigné-Delacourt a compris, un des premiers, l'utilité pour les études archéologiques, nous pouvons aujourd'hui nous procurer, sous une forme économique et cependant fidèle, la série complète de ces planches que cinq ou six bibliothèques étaient seules à posséder. — Quant à la statistique officielle des maisons religieuses à la veille de la Révolution, c'est un document fort curieux, dont l'éditeur a singulièrement augmenté la valeur par les cartes qu'il y a jointes, et qui permettent d'embrasser d'un coup d'œil la distribution des différents ordres monastiques sur le sol de la France.

En résumé, nul ne s'est mieux pénétré que M. Peigné-Delacourt des intentions qu'annonçaient, il y a cinquante ans, les fondateurs du concours des Antiquités nationales; et si ses travaux laissent trop souvent à désirer du côté de la critique, nul du moins n'a plus contribué à faire naître autour de lui le goût des questions archéologiques, le respect des monuments, l'intelligence de l'histoire puisée à ses véritables sources.

Nous avons accordé la première mention honorable à M. Camille Chabaneau pour sa *Grammaire limousine*. — Le dialecte limousin est borné au midi par les dialectes de la Gascogne et du Quercy; il confine à l'est avec celui de l'Auvergne, et va se perdre au nord et à l'ouest dans les patois berrichon, poitevin et saintongeais. C'est une des subdivisions, une des formes locales de la langue d'oc, ou, comme le dit

M. Chabaneau en empruntant la terminologie de l'histoire naturelle, c'est une des espèces de la langue d'oc, qui est elle-même un des genres de la famille des langues romanes. Sa renommée et son autorité littéraire ont été grandes au moyen âge. Non-seulement la province sur laquelle il régnait était considérée comme la terre classique de la poésie, la terre qui avait produit les plus grands troubadours, mais encore il était vanté pour l'exacte observation des règles de la flexion et pour la juste prononciation des cas du nom et des personnes du verbe.

Ce n'est malheureusement pas sur cet ancien dialecte, célébré par Raymond Vidal de Bezaudun et par les auteurs des *Leys d'amors*, que s'est porté le principal effort de M. Chabaneau. Le dialecte dont il nous donne la grammaire est celui qui est parlé encore aujourd'hui dans la plupart des campagnes de la Haute-Vienne, de la Corrèze, de la Dordogne, et dans une portion de celles de la Creuse et de la Charente. M. Chabaneau s'est placé au point de vue de l'intérêt actuel, de l'utilité pratique; mais, une fois sur ce terrain, il faut reconnaître que non-seulement son livre est supérieur aux différentes grammaires de patois que nous possédons, mais que même, jugé d'une manière absolue, il peut et doit être considéré comme un bon livre.

Nous devons cependant avouer que, si ce travail n'avait d'autre mérite que d'être une bonne grammaire d'un de nos patois modernes, il se serait trouvé, par sa nature même, exclu du concours. Aussi convient-il d'ajouter que M. Chabaneau a cherché autant que possible à procéder historiquement. A maintes reprises, il est remonté à l'origine des faits grammaticaux que lui offrait son patois, et il en a retracé la suite chronologique. Il a pu rattacher ainsi le dialecte moderne au dialecte ancien, et, chemin faisant, il a fourni d'intéressantes remarques, non-seulement sur le limousin du moyen âge,

mais encore sur les caractères généraux et communs des différentes branches de la langue romane. C'est le nombre et l'importance de ces excursions sur le domaine de l'histoire qui nous ont permis de comprendre M. Chabaneau parmi nos lauréats. Rares dans la première partie du livre, qui traite exclusivement de la phonétique, elles deviennent très-fréquentes dans la seconde partie, qui est consacrée à l'étude des différentes espèces de mots, et au début de laquelle l'auteur déclare que l'état actuel du dialecte limousin se déduit de l'ancienne langue classique. Cette seconde partie est d'ailleurs, sous tous les rapports, supérieure à la première. L'inégalité s'explique par le mode de publication adopté par l'auteur. La *Grammaire limousine* a paru par articles dans la *Revue des langues romanes*, et l'impression des premiers chapitres remonte à 1871. A cette époque, M. Chabaneau n'était peut-être pas suffisamment préparé; il n'avait pas encore assez d'expérience pour traiter son sujet avec l'ampleur désirable; il ne connaissait pas tous les textes de l'ancien limousin qui pouvaient être rapprochés du limousin moderne et fournir une base plus large à ses études. Mais, depuis la première page jusqu'à la dernière, il n'a cessé de faire des progrès, et, comme il s'était aperçu lui-même de l'infériorité relative du commencement, il a tâché d'y remédier en insérant à la fin de son volume de nombreuses corrections.

Cette consciencieuse persévérance constituait assurément un titre à la bienveillance de votre Commission, et ce n'était pas le seul que M. Chabaneau pût faire valoir. L'auteur de la *Grammaire limousine* n'est point un érudit de profession, encore moins un homme de loisir. Modeste fonctionnaire dans un simple chef-lieu d'arrondissement, où les ressources littéraires sont évidemment fort restreintes, il a dû se former lui-même. Dès 1867, il publiait une *Histoire et théorie du verbe français*, qui figure au programme de l'agrégation pour les

classes de grammaire. Il a depuis lors inséré dans la *Revue des langues romanes* et dans la *Romania* de nombreux mémoires, qui prouvent que les circonstances défavorables au milieu desquelles il se trouve placé ne font qu'exciter son zèle pour la science. Aussi la récompense dont nous disposons en sa faveur s'adresse-t-elle à la fois à l'homme et au livre.

L'*Histoire de la cathédrale de Rodez,* par M. Bion de Marlavagne, est un livre intéressant et consciencieux, qui dénote de la part de l'auteur une étude approfondie du monument qu'il décrit, et qui a dû coûter de longues recherches, tant dans les archives de la ville que dans celles du département. C'est à la fois une histoire de la construction, avec ses interruptions et ses vicissitudes de toute nature depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIe, et une description détaillée de chacune des parties de l'édifice. Dans ce cadre si simple et en apparence si restreint viennent successivement prendre place des notions curieuses et jusqu'ici peu connues sur la vie religieuse et municipale à Rodez, sur le développement des arts dans le Rouergue et les provinces voisines pendant le moyen âge, sur l'origine et la biographie des artistes, sur le caractère et la forme des marchés, sur la nature et l'importance des salaires.

M. de Marlavagne commence par déterminer le genre auquel appartient la cathédrale de Rodez; il indique sa ressemblance avec celles de Clermont, de Limoges, de Narbonne, et signale les modifications qu'a dû subir l'architecture ogivale en se transportant de l'Île de France et de la Picardie dans les provinces du Centre et du Midi, où l'architecture romane régnait sans partage. Il fait ensuite connaître la part qu'ont eue à la construction, ou plutôt à la reconstruction de l'édifice, les différents évêques qui ont occupé le siége de Rodez, les membres du chapitre, les consuls et les principales familles de la bourgeoisie. Il énumère les ressources de toute

espèce dont disposaient les confrères de l'œuvre : indulgences, dispenses ou autres faveurs ecclésiastiques, bénéfices vacants, quêtes, donations, legs, contributions en nature et prestations manuelles fournies par ceux qui ne pouvaient offrir que leur travail. Il donne enfin l'analyse d'un certain nombre de marchés ou baux à prix fait, les uns en latin, les autres en langue vulgaire, dans lesquels sont minutieusement indiqués les diverses espèces de pierres qu'on emploiera, les carrières d'où elles seront tirées, les dépenses qu'entraîneront l'extraction, le transport, la taille et la pose, ainsi que la nourriture des ouvriers, le nombre et la dimension des statues qui orneront chaque portail, les personnages qu'elles représenteront et jusqu'au style dans lequel elles devront être conçues. Un des documents les plus curieux en ce genre nous paraît être le marché qui fut passé, le 9 mai 1478, avec André Sulpice, maître menuisier de Marvejols en Gévaudan, pour la confection des stalles du chœur. Il y est dit qu'il y aura une rangée de stalles de chaque côté du chœur, des siéges hauts et des siéges bas, une chaire pour l'évêque, une galerie ou déambulatoire au-dessus du revêtement des stalles, permettant de faire le tour du chœur, et enfin quatre grandes portes avec leurs vantaux, le tout sur le modèle de l'église de Béziers. L'œuvre devait être terminée dans un délai de huit années, et, pendant tout ce temps, Sulpice était tenu d'entretenir sept bons ouvriers menuisiers ou sculpteurs en bois (*septem famulos artifices et scientes in arte menusarie sive lignorum sculptores*). Il lui était alloué pour salaire 1,700 livres tournois, 500 septiers de blé, moitié seigle et moitié froment, 120 pipes de vin, et de plus 11 livres tournois par an pour la salaison d'un bœuf et de quatre porcs. La fabrique s'engageait en outre à lui fournir le bois, les clous et la colle nécessaires, ainsi qu'une maison convenable pour se loger et travailler avec sa famille et ses ouvriers.

A ces curieux détails sur les côtés matériels de l'entreprise, M. de Marlavagne a joint des renseignements non moins intéressants sur les différentes classes de personnes employées aux travaux. Grâce aux documents qu'il avait sous les yeux, il a pu établir la liste complète des architectes de la cathédrale; il a constaté qu'au XV$^{e}$ siècle il existait à Rodez une école de peintres-verriers; il a montré enfin (et ce n'est pas la moins importante de ses découvertes) que le monument dont il écrivait l'histoire ne devait rien à ces corporations ambulantes d'ouvriers qui parcouraient la France, la truelle et le ciseau à la main, mais que toutes les portions de ce vaste et noble édifice avaient été construites par des maçons, des charpentiers, des menuisiers et des sculpteurs du pays ou du moins de la région. Il est douteux qu'aujourd'hui cette contrée pût ainsi se suffire à elle-même et poursuivre une œuvre aussi considérable sans le secours d'artistes étrangers.

La partie du livre où M. de Marlavagne donne la description détaillée de chaque nef, de chaque arceau, de chaque chapelle, n'offre évidemment qu'un intérêt secondaire pour les lecteurs étrangers à la ville de Rodez. Deux chapitres méritent cependant une mention particulière, celui qui concerne le Trésor, dans lequel sont énumérés beaucoup d'objets précieux portés sur les inventaires du XIV$^{e}$ siècle, et celui qui a trait aux fêtes, cérémonies et représentations liturgiques accomplies dans la cathédrale.

Le volume est terminé par un assez grand nombre de pièces justificatives tirées des archives départementales. M. de Marlavagne a consulté ce riche dépôt avec d'autant plus de fruit qu'il en avait été pendant de longues années le conservateur et qu'il en connaissait d'avance toutes les ressources. C'est aux documents anthentiques, conservés en majeure partie dans les fonds de l'évêché et du chapitre, que sont dues cette sûreté d'informations et cette exactitude qui constituent son

principal mérite. L'Académie a toujours placé ces qualités au nombre de celles qui distinguent la véritable érudition. Aussi votre Commission n'a-t-elle pas hésité à décerner à M. de Marlavagne la seconde mention honorable. Elle ne s'est pas laissé détourner par la vivacité avec laquelle il affirme, dès le début de son travail, l'origine apostolique du siége de Rodez et la réalité de la mission de saint Martial, un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, envoyé par saint Pierre lui-même dans le Rouergue et le Limousin avec de nombreuses reliques, parmi lesquelles il s'en trouvait de la sainte Vierge. Assurément, elle n'a pu voir sans un vif regret un écrivain estimable et généralement judicieux accepter sans discussion, sur des témoignages insuffisants et dénués de valeur historique, les erreurs d'une école qui semble chercher l'édification dans le mépris des règles de la saine critique, et qui déserte avec une présomption puérile les grandes traditions des Bollandistes et des Bénédictins. Mais elle n'a pas cru que cet entraînement la dispensât de rendre justice aux qualités sérieuses de l'œuvre. Elle se contente de protester, comme elle l'a déjà fait en d'autres occasions, pour dégager sa responsabilité.

Avec M. Alfred Richard, nous ne sentons pas le besoin de recourir aux mêmes précautions. Le jeune et savant archiviste du département de la Vienne, tout pénétré des méthodes de l'École des chartes, unit au respect des traditions le goût des discussions scientifiques. Il possède également l'art de condenser ses recherches et d'exposer en peu de mots tous les détails de son sujet. L'*Étude sur les colliberts,* qu'il a soumise à notre jugement, comprend à peine quarante-cinq pages; mais elle fait passer sous nos yeux un si grand nombre de documents, pour la plupart inédits, que nous l'avons, malgré son peu d'étendue, jugée digne de la troisième mention honorable.

L'existence des colliberts a été signalée pour la première

fois par un écrivain du XI<sup>e</sup> siècle, le moine Pierre de Maillezais, qui désigne sous ce nom une certaine catégorie de serfs, installés dans des huttes sur les bords de la Sèvre et vivant des produits de leur pêche. Cette population misérable n'était pas, du reste, la seule à laquelle le nom de colliberts fût appliqué. On l'avait étendu à tous les habitants du marais poitevin, et M. Richard vient de prouver, au moyen de textes formels, qu'il y avait aussi des colliberts dans les provinces du centre voisines du Poitou, en Anjou, en Touraine et dans l'Orléanais.

Les colliberts appartenaient incontestablement à la classe des non-libres; mais on sait qu'au moyen âge les conditions sociales admettaient une foule de variétés et comme elles n'étaient réglées que par la tradition, l'usage, les conventions privées ou la loi du plus fort, il devient parfois très-difficile d'établir entre elles une ligne exacte de démarcation.

L'étude de M. Richard nous fournit la preuve de cette difficulté. La condition des colliberts présente, en effet, la plus grande analogie avec celle des serfs proprement dits : ils peuvent, comme eux, être donnés, échangés ou vendus avec la terre qu'ils cultivent; leurs enfants sont partagés; ils n'arrivent à la liberté que par l'affranchissement. Mais, d'un autre côté, les textes établissent une distinction positive entre le collibert et le serf, et la situation du premier paraît supérieure à celle du second. De même que l'homme libre, le collibert pouvait, en punition de quelque faute, déchoir de son état et tomber dans la servitude. La règle qui voulait qu'en cas de mariage entre personnes de rang inégal l'enfant suivît la pire condition, s'appliquait au collibert aussi bien qu'à l'homme libre, de telle sorte que l'enfant d'un collibert et d'une femme serve ou d'un serf et d'une colliberte naissait de condition servile. La même supériorité se manifeste au point de vue des tenures. Ce qu'on nomme au XI<sup>e</sup> siècle le *fisc* du

collibert est un ensemble de biens-fonds soumis à un même système de redevances, de services et de coutumes. Il est indivisible à l'égard du propriétaire, qui n'a point à s'inquiéter de la façon dont ceux qui cultivent le domaine se répartissent le travail. Les possesseurs du *fisc* ne forment pour lui qu'une famille, au chef de laquelle il demande l'acquittement des services et des redevances. Entre eux, ils contribuent aux charges communes en proportion de leur droit dans la tenure, et le nom de *fraternité,* donné à ce mode de partage, ne tarde pas à s'appliquer à la terre même qui en est l'objet. Le collibert peut en outre posséder en propre une portion de sol, souvent considérable, en dehors de celle qu'il cultive pour son maître, et cette possession lui facilite l'accès de la liberté.

Le collibertisme nous apparaît donc comme une sorte d'état intermédiaire entre la situation du serf et celle de l'homme libre; mais il n'en faut pas conclure qu'il ait formé la transition de l'une à l'autre. On ne saurait le considérer comme le résultat d'un adoucissement de la condition servile, comme un premier échelon que le serf devait gravir avant de parvenir à l'affranchissement complet. Encore moins devons-nous voir dans les colliberts les débris d'une race étrangère ou primitive, vaincue, dégénérée et frappée de réprobation. M. Richard a victorieusement réfuté ces deux systèmes, dont le second avait acquis, chez les historiens modernes du bas Poitou, une grande autorité. La solution du problème lui paraît beaucoup plus simple; et c'est dans la transformation des institutions romaines qu'il croit devoir la chercher. Le collibertisme n'est à ses yeux qu'une continuation de l'ancien colonat impérial, qui s'était conservé presque intact sur les terres de l'Église, mais dont le véritable caractère ne tarda pas à s'altérer, lorsqu'à la suite des invasions normandes et des usurpations féodales un grand nombre de domaines ecclésias-

tiques passèrent entre des mains séculières. Le sort des colons s'en trouva sensiblement aggravé; ils tombèrent par degrés dans un état voisin du servage, mais ils durent au souvenir de leur origine la conservation d'un petit nombre de droits qui permettent de les distinguer des véritables serfs.

Tels sont les principaux traits du système que M. Richard essaye de substituer aux opinions qui avaient eu cours jusqu'ici. Appuyées sur un grand nombre de citations et déduites avec une certaine habileté, les conclusions de sa courte, mais substantielle étude méritent d'être prises en sérieuse considération. Il faut bien avouer cependant qu'il est loin d'avoir éclairci tous les doutes. En dépit de ses efforts, la question demeure entourée d'obscurités, et nous en sommes toujours à nous demander pour quelle raison les colliberts n'apparaissent que dans les provinces de l'ouest, alors que le reste de la Gaule renfermait les mêmes éléments sociaux et subissait les mêmes vicissitudes.

Nous avons rencontré chez M. Raynaud, sorti comme M. Richard de l'École des chartes, les mêmes qualités d'érudition sobre et patiente appliquées à des recherches de philologie. Ces recherches, auxquelles le jeune auteur a donné pour titre : *Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu d'après les chartes des XIII[e] et XIV[e] siècles,* se divisent en deux parties. La première nous offre le texte d'une quarantaine d'actes en langue française, tirés de la Bibliothèque nationale, des Archives nationales ou des archives hospitalières d'Abbeville, et publiés avec la plus scrupuleuse exactitude. M. Raynaud n'a pas voulu chercher ailleurs que dans les pièces diplomatiques les éléments de son travail. Il considère avec raison les chartes comme les seuls documents qui présentent la langue vulgaire dans toute sa pureté et sa fidélité, à une époque et dans une localité déterminées. Les manuscrits lui paraissent bien loin d'offrir les mêmes avantages. Les copistes qui les transcrivaient

ne se gênaient guère, en effet, pour substituer leur langue, leurs habitudes d'orthographe, quelquefois même leurs idées à celles de l'auteur, de telle sorte qu'au milieu de ces altérations multiples il devient souvent difficile de distinguer l'œuvre primitive. Il n'en est pas de même des rédacteurs des chartes, qui écrivaient sans prétention, dans une vue d'utilité pratique, et dont l'œuvre constitue par cela même une des sources les plus précieuses pour l'étude des dialectes.

Le choix des documents publiés par M. Raynaud a été, comme il le déclare lui-même, subordonné à l'intérêt philologique, et c'est pour ce motif qu'ils se trouvent tous compris dans une étroite limite de temps et de pays. M. Raynaud n'a voulu admettre aucune pièce postérieure à la première moitié du XIVe siècle, parce qu'à cette époque la centralisation royale commence à pénétrer dans les provinces et que les actes rédigés par des scribes étrangers ne présentent plus les mêmes garanties de vérité locale. D'un autre côté, sa prétention n'était pas d'étudier le dialecte picard dans toute la vaste étendue de pays que ce dialecte occupait au moyen âge. Il a toujours entendu se limiter au Ponthieu, et son but a été de bien préciser les caractères de la langue de cette portion de la Picardie, qui se distingue nettement, non-seulement des grands dialectes qui se partageaient aux XIIIe et XIVe siècles la langue d'oil, mais encore des sous-dialectes de l'Artois, du Tournaisis et des autres ramifications du dialecte picard proprement dit.

C'est à remplir le programme qu'il s'était ainsi tracé que M. Raynaud a consacré la seconde partie de ses recherches. Il y traite d'abord de la *phonétique*, en passant successivement en revue les voyelles, les diphthongues et les différentes familles de consonnes; puis de la *flexion*, dont la déclinaison des noms et la conjugaison des verbes forment les deux subdivisions. Le dialecte le plus connu, celui de l'Île de France,

lui sert de base et de point de départ; sa tâche consiste à faire ressortir en quoi la langue du Ponthieu se rapproche ou se distingue de celle qui est devenue le français actuel. Lorsque les deux dialectes marchent de front, il se contente de marquer leur accord par quelques exemples; quand le dialecte du Ponthieu prend un caractère spécial, il produit un plus grand nombre de textes et les soumet à une discussion approfondie.

Nous n'avons pas besoin d'entrer dans de plus longs développements pour faire apprécier la valeur de la méthode adoptée par M. Raynaud. Il a suivi en disciple intelligent les modèles que lui offraient les travaux de plusieurs de nos savants confrères. Son analyse des phénomènes phonétiques et des règles grammaticales est très-fine et très-délicate, et quoique ses observations portent sur des infiniment petits, elles n'en offrent pas moins d'intérêt et nous ont généralement paru concluantes. Nous espérons, en lui décernant la quatrième mention honorable, que cette récompense l'encouragera à persévérer dans une voie qu'il semple appelé à parcourir avec succès!

L'*Histoire du château et de la châtellenie de Douai,* par M. Félix Brassart, semble, au premier abord, appartenir à cette catégorie d'ouvrages d'un caractère exclusivement local, que nous avons signalée au début de ce rapport. Mais il suffit de lire l'introduction ou de jeter les yeux sur la table des matières pour se convaincre que M. Brassart n'a jamais eu l'intention d'isoler les annales particulières des châtelains douaisiens de l'histoire générale des provinces du nord. Le titre supérieur qu'il a pris soin d'inscrire en tête de ses deux volumes (*La féodalité dans le nord de la France*) montre au contraire qu'il a voulu rattacher son travail à un tableau d'ensemble du régime féodal et de ses institutions. Ce titre, il faut l'avouer, n'est qu'à demi justifié par le contenu du livre; mais il prouve que

l'auteur a entrevu le but vers lequel il devait tendre. Votre Commission a jugé que cette manière intelligente de concevoir les monographies méritait d'être encouragée, et elle a décerné à M. Brassart la cinquième mention honorable.

L'histoire de la châtellenie, ou, pour mieux dire, l'histoire féodale de Douai, sera divisée en quatre parties, dont la seconde nous a seule été soumise. Des circonstances particulières, qu'il ne fait pas connaître, ont déterminé l'auteur à la publier avant celle qui devait naturellement la précéder. Elle comprend l'historique des rapports des châtelains, prévôts et gaveniers avec la commune, et forme par elle-même une œuvre complète, suivie de tables et de pièces justificatives. On se tromperait du reste étrangement, si l'on n'y cherchait que la liste chronologique des divers officiers féodaux ou le récit de leurs démêlés avec les représentants de la cité. M. Brassart a donné sur les offices mêmes, leur origine, leur importance, leurs démembrements successifs, leurs attributions et leurs émoluments, des notions qui attestent une parfaite connaissance des institutions du moyen âge, et qui ne seraient pas déplacées dans un exposé de l'organisation féodale. Les biographies de plusieurs châtelains contiennent également des détails qui les rattachent à quelques-uns des grands faits de l'histoire, par exemple celle de Wautier I<sup>er</sup>, qui accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre, et celle de Pierre de Douai, qui avait pris part à la quatrième croisade et assisté à la prise de Constantinople.

Nous n'aurions pas rendu complète justice à M. Brassart si nous omettions d'ajouter qu'en dehors des pièces justificatives, au nombre de cent douze, qui accompagnent la partie actuellement publiée de son *Histoire,* il n'est pas une page de ce livre qui n'offre la trace de ses laborieuses recherches dans les dépôts publics de France et de Belgique. S'il considère comme un devoir de conscience de relever les moindres détails relatifs

à sa chère ville de Douai, il faut du moins reconnaître qu'il apporte dans l'accomplissement de cette tâche un peu minutieuse les procédés de la véritable érudition. C'est une qualité dont il voudra sans doute fournir de nouvelles preuves dans les prochains concours où nous espérons le rencontrer.

La sixième et dernière mention honorable est accordée à M. Ludovic Drapeyron pour son *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie sous les Mérovingiens et les Carolingiens.* La question qui fait l'objet de ce mémoire est des plus obscures et des plus complexes. Tous les historiens qui se sont occupés de la Gaule méridionale, depuis Hauteserre jusqu'à Fauriel, l'ont agitée sans parvenir à la résoudre d'une façon certaine. M. Drapeyron, qui la discute à son tour, croit trouver la solution, qu'on a vainement cherchée jusqu'ici, dans ce qu'il nomme les *causes ecclésiastiques.* Les Francs, dit-il, à peine maîtres des pays situés au delà de la Loire, installèrent dans les cités des comtes de basse naissance, dont ils firent ensuite des évêques. Ces mesures violentes, qui semblaient destinées à briser toutes les résistances, soulevèrent au contraire les chefs de la population gallo-romaine ainsi que le clergé. Un grand nombre d'évêques prirent part aux insurrections qui ensanglantèrent l'Aquitaine. L'épiscopat de cette contrée ne tarda pas à se trouver tout entier compromis dans la lutte. La plupart des diocèses furent désorganisés et leurs biens confisqués au profit des prélats austrasiens. Il faut descendre jusqu'au règne de Louis le Débonnaire pour assister au rétablissement de l'ordre ecclésiastique dans les provinces du sud-ouest.

M. Drapeyron invoque à l'appui de sa thèse la brusque interruption de l'épiscopat et les nombreuses lacunes que présentent les listes d'évêques dans cette portion de la Gaule méridionale entre le VII^e^ et le IX^e^ siècle. Les auteurs du *Gallia christiana* avaient tenté d'expliquer ce phénomène par l'in-

vasion des Arabes et la perte des registres ecclésiastiques. M. Drapeyron croit que l'interruption fut effective et la considère comme une conséquence des représailles exercées par les conquérants germains.

On pourrait assurément élever bien des objections contre cette théorie, au développement de laquelle l'imagination de l'auteur paraît avoir pris une trop grande part. Mais on ne saurait contester que le mémoire de M. Drapeyron contient des vues nouvelles et ingénieuses. S'il paraît difficile de ratifier d'une manière absolue la solution qu'il propose, il convient du moins de lui tenir grand compte de la sincérité de ses recherches et de la persévérance avec laquelle il poursuit depuis plusieurs années l'étude des nombreux problèmes de la période mérovingienne.

Un usage approuvé par l'Académie nous permet de citer, à la suite des travaux que nous avons jugés dignes des médailles et des mentions honorables, ceux qui nous ont paru mériter d'être signalés à sa bienveillante attention. Nous userons de cette faculté en faveur de MM. de Tourtoulon et Bringuier. auteurs d'une *Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oil.* Il existe à cet égard deux systèmes : les uns pensent que les divers parlers du nord et du midi de la France se fondent les uns dans les autres par des dégradations successives ; les autres estiment qu'il est possible d'établir une limite beaucoup plus précise et qu'on peut même arriver à la tracer sur une carte. MM. de Tourtoulon et Bringuier paraissent être de ce dernier avis puisqu'ils n'ont pas hésité à consigner sur une carte à grande échelle les résultats de la longue et minutieuse enquête qu'ils avaient entreprise sous les auspices du Ministre de l'instruction publique. Toutefois, ces résultats ne sauraient encore être considérés comme définitifs. MM. de Tourtoulon et Bringuier ont eu soin de commencer par fixer un certain nombre de caractères auxquels on reconnaît

les dialectes de la langue d'oc et de la langue d'oil ; ils ont étudié sur place les limites de ces deux dialectes depuis l'Océan jusqu'à Guéret et à la Châtre ; ils paraissent n'avoir rien négligé pour arriver à la connaissance de la vérité, mais ils n'ont encore publié que la première partie de leur travail [1]. La prudence veut donc qu'on attende la publication de la seconde partie avant d'accepter ou de rejeter leurs conclusions.

Nous citerons encore M. Édouard Fleury, auteur d'un grand nombre de travaux d'histoire et d'archéologie, dont plusieurs ont été récompensés dans nos précédents concours. Le nouvel ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Cinquante ans de l'histoire du chapitre de Notre-Dame de Laon* n'est pas, à proprement parler, son œuvre personnelle. C'est une analyse rédigée à la fin du XVII^e^ ou au commencement du XVIII^e^ siècle, et demeurée inédite, des délibérations du chapitre de Notre-Dame depuis le 22 juin 1541 jusqu'au 15 juillet 1594. M. Fleury a découvert le manuscrit, qui devait dans l'origine être beaucoup plus considérable, et il en a publié le texte, en l'accompagnant d'une introduction, de notes et de dessins de sceaux et de pierres tumulaires. Cette publication offre un véritable intérêt. Elle nous initie à la vie intérieure d'un puissant chapitre pendant le cours du XVI^e^ siècle, et nous fournit, à côté d'anecdotes peu édifiantes sur les habitudes et les mœurs de quelques-uns des chanoines, de nombreux renseignements sur les événements politiques auxquels le diocèse de Laon se trouva mêlé. — M. Fleury nous a également communiqué, sous le titre d'*Épisode de la chute des Carlovingiens (988-992)* un fragment détaché de la grande histoire qu'il prépare du chapitre de Laon. Quand cette histoire sera terminée, M. Fleury se souviendra certainement que ses travaux ont toujours

[1] M. Bringuier est malheureusement décédé pendant l'impression de cette première partie.

trouvé bon accueil auprès de la Commission des Antiquités nationales.

*Les membres de la Commission des Antiquités de la France :*

F. de Saulcy, A. de Longpérier, Maury, L. Delisle, F. de Lasteyrie, B. Hauréau, J. Desnoyers, Eug. de Rozière, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conlusions.

Certifié conforme :

*Le Secrétaire perpétuel,*
H. Wallon.

---

## APPENDICE N° III.

---

## RAPPORT

### DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT L'ANNÉE 1876, PAR M. PERROT.

(LU DANS LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1877.)

Messieurs,

Les Écoles d'Athènes et de Rome ont réalisé cette année toutes les espérances, tenu toutes les promesses dont l'Académie avait pris acte l'an dernier. On a bien travaillé dans les deux Écoles; si, avec un nombre de pensionnaires presque égal (six à Athènes, cinq à Rome), Athènes a fourni plus de mémoires, cette différence s'explique aisément. Le personnel de l'École de Rome s'était renouvelé tout entier, en une seule

fois, en 1876; les membres de l'École ne formaient, à eux tous, qu'une première année, situation dont le directeur s'est justement préoccupé et qu'il espère ne point voir se renouveler. L'École de Rome est de fondation récente; elle ne peut avoir encore des traditions et des habitudes qui dirigent et soutiennent, dès leurs premiers pas, les jeunes gens, d'origines très-diverses, qui y sont envoyés; ceux-ci ont besoin d'un certain temps pour se reconnaître, pour trouver un sujet d'études qui convienne à leurs goûts, à leurs aptitudes, à leur éducation première, pour découvrir dans les bibliothèques ou pour choisir dans les musées et parmi les ruines de l'Italie les matériaux qu'ils s'appliqueront à mettre en œuvre. Enfin, la nature même des travaux qu'entreprennent en Italie certains des pensionnaires, ceux par exemple qui appartiennent à l'École des chartes, exige d'eux des recherches et des vérifications supplémentaires qu'ils ne peuvent faire parfois que dans les bibliothèques de Paris.

L'École d'Athènes comptait deux vétérans, deux pensionnaires de troisième année, MM. Homolle et Riemann. C'est M. Homolle qui a été désigné pour conduire les fouilles que son directeur, M. Albert Dumont, avait décidé d'entreprendre, dans l'île de Délos, aux frais de l'École et à l'aide d'une subvention libéralement fournie par la *Société centrale des architectes.* M. Homolle était très-bien préparé à cette tâche, qui demande tant de persévérance, de patience et de fermeté. Le plus difficile, ce n'est pas encore d'installer les chantiers, de diriger et de surveiller les ouvriers; c'est surtout de résister à l'attente et aux déceptions, de ne pas se décourager quand, après bien des jours de travail, on ne voit pas sortir de terre ce que l'on espérait. Seul à Délos, ayant à lutter contre des obstacles de plus d'un genre, M. Homolle a connu ces impatiences et ces tristesses du début; mais il ne s'est point laissé abattre par elles, et, malgré la saison qui s'avançait, il s'est

obstiné dans sa tâche pendant quatre mois; les fouilles n'ont été interrompues qu'au milieu de juillet.

Les fouilles dirigées à Délos par M. Lebègue, en 1873, avaient eu pour résultat de déblayer le sommet du Cynthe et de dégager, sur la pente de cette colline, un édifice d'un caractère tout primitif, tenant tout à la fois de la grotte et du temple, où l'on a pu voir avec vraisemblance le plus ancien sanctuaire qui ait été consacré, dans l'île, au culte d'Apollon. C'est sur les parties hautes de l'île que s'étaient portées alors les recherches de M. Lebègue; c'est, au contraire, sur le rivage même que s'est établi M. Homolle. Le site qu'il a interrogé, c'est ce point bien connu où, sur la côte occidentale, se trouvait, dans le voisinage du port, le fameux temple d'Apollon Délien, riche et somptueux édifice dont les restes avaient déjà été étudiés par Blouet, lors de l'expédition française de Morée. Ce savant architecte avait signalé certaines particularités curieuses de l'architecture du temple; mais il n'avait pu décrire que les vestiges et les fragments qui s'offraient d'eux-mêmes au regard. M. Homolle, pourvu des moyens nécessaires, s'est appliqué uniquement, pendant ces quatre mois, à l'étude du temple d'Apollon; il s'est efforcé d'éclairer la topographie encore confuse de cette partie de l'île par le déblayement de l'édifice et de ses abords, l'histoire du sanctuaire délien, par la réunion des monuments épigraphiques. On ne peut que résumer ici en quelques mots le très-intéressant rapport que, le 15 juillet, M. Homolle adressait au directeur de l'École.

Les fouilles ont dégagé le pourtour du temple et les enceintes qui l'entouraient; M. Homolle a complétement déblayé la face ouest, celle qui est tournée vers la mer, et le côté sud. Pour le côté nord et le front est, pressé par le temps, il a dû se contenter de mettre à découvert les angles et, en deux ou trois points, les soubassements. Il a pu reconnaître et mesurer

le massif central, qui portait les murs de la cella et les colonnes de l'ordre intérieur; il l'a distingué du soubassement qui soutenait les colonnes du portique extérieur. A ce propos, il entre dans de curieux détails sur les procédés de construction employés dans cet édifice et sur l'appareil des fondations. Le front ouest dominait la plaine de 2$^{m}$,50 environ; on y accédait par un escalier de marbre. Un des faits nouveaux qui résultent de ces fouilles, c'est la connaissance des dimensions du temple, 29$^{m}$,80 sur 13$^{m}$,55; en combinant ces données avec les dimensions de la colonne et de l'entre-colonnement, on peut conclure que le temple avait six colonnes en façade et treize sur les côtés. Plusieurs morceaux de l'entablement ont été aussi reconnus et dessinés pour la première fois. On possède ainsi toutes les pièces importantes de la construction; on a donc maintenant, avec les grandes dimensions du temple, tous les éléments d'une restauration extérieure, qui eût été impossible jusqu'ici. Quant aux dispositions intérieures, il ne paraît pas probable que l'on puisse les retrouver; M. Homolle n'a pas dégagé toute l'aire de la cella, qui est couverte d'un énorme entassement de marbres; mais il a pu s'assurer que le pavé de marbre en avait été enlevé avant la chute même des murs; il ne resterait en place qu'une seule dalle, qui porte la trace d'un pilier d'ante. Les métopes étaient certainement unies, les frontons sans doute vides; du moins il n'a été recueilli aucun reste de sculpture qui ait pu faire partie d'un ensemble décoratif destiné au tympan.

Les procédés de construction et l'exécution des détails s'éloignent sensiblement de la perfection classique. M. Homolle serait donc disposé à admettre la date que Bœckh a proposée pour la construction du temple d'après une inscription qui a trait à cette entreprise; l'édifice aurait été bâti vers le III$^{e}$ siècle avant notre ère. Sauf peu d'exceptions, les textes

épigraphiques qu'il a recueillis semblent d'ailleurs tous postérieurs à cette époque.

Le rapport donne ensuite des indications sur les restes d'autres édifices qui paraissent avoir été renfermés dans la même enceinte; ce seraient les débris des sanctuaires d'Artémis et de Latone, dont les noms sont joints à celui d'Apollon dans la plupart des dédicaces. Ces vestiges avaient déjà été aperçus: mais les fouilles ont permis de mieux distinguer les traces des différents édifices et leurs communications. Nous ne pouvons, à ce sujet, que renvoyer au plan qui, sans aucun doute, accompagnera le mémoire développé que prépare M. Homolle.

Quant aux monuments figurés trouvés dans les fouilles, ils sont en petit nombre, et l'on ne peut signaler parmi eux aucune œuvre entière; le plus curieux paraît être le torse d'une statuette archaïque où il conviendrait de reconnaître une Artémis. Aucune des monnaies non plus ne semble présenter d'intérêt; mais, en revanche, les monuments épigraphiques sont nombreux et variés. M. Homolle a recueilli plus de deux cent cinquante inscriptions inédites ou fragments d'inscriptions, qui se diviseraient ainsi:

1° 80 dédicaces, bases honorifiques, monuments commémoratifs des bienfaiteurs de l'île.

2° 33 décrets, principalement de proxénie.

3° Des comptes et inventaires. Ces textes sont de beaucoup les plus étendus; l'un d'eux a jusqu'à 125 lignes; d'autres en ont de 80 à 90. En général, ils appartiennent au IIIe et au IIe siècle avant notre ère. Ils se divisent ainsi qu'il suit :

Inventaires des offrandes faites au temple d'Apollon Délien :

Inventaires des revenus du temple;

Contrats de location des biens-fonds possédés par le temple;

Compte de construction du temple et des édifices annexes.

Sur la demande du directeur de l'École, M. Homolle a obtenu une quatrième année de séjour en Grèce qui lui assurera les loisirs nécessaires pour mettre en ordre les matériaux qu'il a réunis. M. Léon Renier avait rendu, l'an dernier, fort bon témoignage du recueil des inscriptions d'Ostie dressé par M. Homolle; nous pouvons donc être sûr que le commentaire épigraphique de ces textes inédits ne laissera rien à désirer, et, pour la partie architectonique de son œuvre, notre jeune historien aura, nous pouvons l'espérer, les conseils et les secours d'un pensionnaire de l'Académie de France à Rome, d'un de ces hôtes que l'École d'Athènes voit toujours avec plaisir débarquer au Pirée et qu'elle n'y reconduit jamais sans regret. Nous attendons avec confiance le travail qui ne peut manquer d'être le fruit de cette collaboration amicale et des réflexions de tout un hiver; mais nous pouvons dès maintenant féliciter M. Homolle d'avoir eu cette joie de la lutte et de la découverte qui n'a pas été donnée à tous ses prédécesseurs. On ne va pas seulement en Grèce pour y étudier l'antiquité dans les livres et les musées; on y porte toujours plus ou moins la noble ambition de payer de sa personne en interrogeant, après tant d'autres, cette terre qui semble ne s'épuiser jamais; on voudrait arracher les monuments du génie grec au sol qui les cache, à l'ignorance qui les détruit, à l'avidité qui les défigure et les disperse. Par malheur, pour que l'on puisse entreprendre cette campagne et y gagner ses chevrons, il faut une réunion de circonstances favorables qui ne se présente pas souvent. Faire des fouilles, c'est un bonheur et un honneur qui n'a été accordé qu'à un très-petit nombre de pensionnaires d'Athènes. M. Homolle est parmi les heu-

reux; il a noblement continué à l'École la tradition des Beulé, des Foucart, des Wescher, des Lebègue. Comme eux, il se rappellera plus tard avec plaisir ces chères fatigues, ce combat contre les hommes et contre les choses qui rend le succès plus doux, ces espoirs qui s'éveillent si vifs, qui se heurtent parfois à de si fâcheux accidents pour renaître bientôt et être enfin réalisés, cette passion de chercher, cette joie de trouver.

M. Riemann avait consacré ses deux premières années de pension aux études de philologie grecque et latine que l'École, entraînée par la séduction du voyage et des fouilles, avait jusqu'ici un peu négligées. Sans songer un instant à détourner M. Riemann de travaux pour lesquels il a une vocation bien décidée, M. Dumont a pensé qu'il lui serait bon, comme gymnastique d'esprit, d'abandonner pendant quelque temps la critique des textes pour d'autres recherches qui contraindraient son esprit à des efforts d'un nouveau genre et lui fourniraient des connaissances dont il ne manquerait pas de tirer parti pour l'explication même des auteurs. C'est dans cet esprit qu'a été entreprise l'exploration archéologique des îles Ioniennes, qui a fourni les matériaux d'un très-long mémoire.

L'auteur prend les îles l'une après l'autre; il étudie d'abord la géographie physique de chacune d'elles; il réunit et il discute ensuite les passages des écrivains anciens; il décrit les antiquités encore existantes, en rappelant les descriptions qui en ont été données par d'autres voyageurs; enfin, il fait connaître les objets d'antiquité qui existent dans les collections particulières. A son mémoire sont joints des estampages de plusieurs inscriptions importantes. Rien n'est donc négligé de ce qui peut contribuer à éclairer sous toutes ses faces l'histoire archéologique des îles Ioniennes.

Dans ces inventaires rédigés avec beaucoup de soin, l'au-

teur s'est contenté de consigner tous les faits qu'il rencontrait, sans peut-être chercher assez à les relier entre eux; il ne fait pas assez œuvre d'historien. Ainsi, à propos des restes de la ville de Same, dans l'île de Céphalonie, il commence par transcrire les descriptions qu'en ont données les voyageurs qui l'avaient précédé; sa description vient ensuite; mais ce ne sont que des détails qu'aucun lien ne rattache l'un à l'autre. On n'a pas, après les avoir lus, une idée nette de la situation de cette ville, de son rôle historique et du caractère de ses ruines. Au lieu d'employer beaucoup de temps à copier ces descriptions antérieures, M. Riemann aurait mieux fait de mettre à profit les observations qu'elles contenaient pour contrôler et compléter les siennes propres, de manière à nous offrir un tableau d'ensemble qui nous aurait laissé une impression bien plus vive. Le même défaut se fait sentir un peu partout; l'auteur n'intervient pas assez dans son ouvrage; il se borne trop à nous offrir les notes qu'il a prises avec beaucoup de zèle et de patience sur le terrain et dans les livres. Il en est de même pour les nombreux problèmes archéologiques que soulèvent à chaque instant les faits constatés par le voyageur; celui-ci n'essaye même pas de poser les questions, loin de chercher à les résoudre. Quelques rares et courtes discussions géographiques à propos des textes anciens, des corrections topographiques qui rectifient plusieurs erreurs des meilleures cartes, l'indication des monuments faux, telles sont à peu près les seules occasions où se montre la personne de l'auteur.

Ce qu'on ne saurait trop louer chez M. Riemann, c'est le soin avec lequel il a recherché les documents originaux et les monuments possédés par des particuliers; c'est ainsi qu'il a pu avoir à sa disposition des cartes manuscrites qui lui ont été d'un grand secours. Il s'informe aussi des collections qui ont existé, indiquant autant que possible comment et quand

elles ont été dispersées. Nous n'avons à ce propos qu'un regret à exprimer; il nous a été suggéré par un membre de la Commission dont la compétence en cette matière ne fait doute pour personne : c'est à propos de la description des manuscrits de M. Charalampos, dans l'île de Céphalonie. M. Riemann, très-habitué à la lecture des manuscrits, aurait pu, peut-être, pousser ici plus loin ses recherches. Sans doute, on n'a pas avec soi en voyage une bibliothèque où l'on puisse trouver des renseignements sur la littérature grecque, voir ce qui est inédit, ce qui est considéré comme perdu, ce qui peut avoir de l'intérêt; mais il est un moyen facile à employer que nous recommandons aux jeunes voyageurs : c'est de calquer sur du papier végétal les *rubriques,* c'est-à-dire les titres des ouvrages écrits d'ordinaire à l'encre rouge, avec les *incipit,* surtout quand il s'agit d'ouvrages dont la matière ne paraît pas aisée à déterminer tout d'abord. Ainsi, par exemple, le n° 7 est indiqué de cette manière : *Livre ecclésiastique contenant, à ce qu'il semble, des considérations religieuses. Papier, XIII^e ou XIV^e siècle. Provenant du monastère de Kipouria.* Y a-t-il rien de plus vague que cette désignation? Nous recommandons ce volume à l'attention de ceux qui pourraient l'examiner à nouveau.

Nous en dirons autant des numéros suivants :

8 et 9. *Lois ecclésiastiques.*

10. *Fragments de règlements d'église.*

18, 20. *Règles ecclésiastiques.*

Il n'est pas impossible que dans ces recueils on trouve des opuscules ou des fragments sur les origines du christianisme, genre de renseignements qu'on ne doit pas négliger. Des calques faits très-exactement auraient le double avantage d'indiquer le siècle du manuscrit et de faire connaître les ouvrages qu'il contient.

Malgré les réserves qu'elle a dû indiquer, votre Commission

ne saurait regretter que M. Riemann ait entrepris la longue enquête à laquelle il a été convié. Ce vaste répertoire de faits peut rendre de grands services à quiconque voudra désormais s'occuper de l'histoire des Sept Iles ; d'autre part, l'étude minutieuse du terrain et des monuments n'a pu être, pour celui qui s'y est livré avec tant de patience et d'exactitude, qu'un très-utile exercice. D'ailleurs, la vraie vocation de M. Riemann est plutôt dans la critique verbale, dans le commentaire grammatical des textes anciens ; c'est à ces recherches qu'il est déjà revenu par les thèses qu'il prépare ; c'est en marchant dans cette voie, peu frayée par ses prédécesseurs, qu'il semble surtout appelé à faire honneur à l'École d'Athènes.

MM. Girard et Martha formaient à eux deux la seconde année de l'École. A peine arrivés en Grèce, après une année tout entière passée en Italie, ils se sont mis à l'œuvre avec une ardeur de curiosité et une application soutenue que l'on ne saurait trop louer. Les circonstances les ont favorisés. Depuis le mois d'avril 1876, la *Société archéologique d'Athènes* poursuivait, sur la pente méridionale de l'Acropole, des fouilles dont les principaux résultats vous ont été exposés dans une lettre que notre correspondant à Athènes, M. Albert Dumont, adressait à l'Académie en date du 14 mars 1877. Ces fouilles ont eu pour effet de déblayer tout le vaste espace qui est compris entre les deux théâtres de Bacchus et d'Hérode Atticus ; elles ont ainsi rendu possible une restitution topographique de tout ce versant de l'Acropole. Elles ont de plus donné un grand nombre d'inscriptions et de bas-reliefs, qui occuperont longtemps les épigraphistes et les archéologues. On a découvert dans ces fouilles plus de cent soixante-douze décrets ou fragments de décrets et près de cent ex-voto à Esculape et à Hygie. L'apparition de ces monuments qui, pendant l'hiver dernier, sortaient de terre les uns après les autres, était une occasion que l'École ne pouvait laisser échapper. Son *Bulletin* a donné

un plan des fouilles dû à l'obligeance de M. Marcel Lambert, architecte-pensionnaire de l'Académie de France à Rome, et MM. Girard et Martha se sont partagé la description des monuments figurés et des textes épigraphiques retrouvés sous leurs yeux, ainsi que la discussion des différentes questions que soulevaient ces découvertes.

MM. Martha et Girard, comme pour mieux s'assurer de suivre une méthode pareille, ont préparé et rédigé de concert un premier travail, intitulé : *les Inventaires du temple d'Esculape d'Athènes.* Ce mémoire contient la transcription des textes en caractères épigraphiques, et la transcription en caractères courants, complétée par les restitutions qu'a suggérées la comparaison attentive des différentes pièces. Les estampages qui avaient servi à collationner les lectures étaient joints au présent envoi. L'introduction fait vraiment honneur aux deux jeunes auteurs. Dans la première partie de cette préface, ils cherchent à fixer, par une discussion très-bien conduite, la date des inventaires; dans la seconde, on trouvera la liste, fort curieuse, des objets qui composaient le trésor du temple, classés suivant leur nature. Certaines des mentions contenues dans ces inventaires fournissent le plus piquant commentaire de quelques passages du *Plutus* d'Aristophane; on a là un excellent exemple des services que l'étude des inscriptions peut rendre à l'interprétation des auteurs anciens : on y voit en même temps quel jour les textes classiques peuvent souvent répandre sur les textes lapidaires et comment ils viennent encore en relever l'intérêt.

Après avoir mis en commun leurs efforts pour ce premier travail, les deux associés se sont donné à chacun une tâche séparée. Nous avons déjà mentionné les *ex-voto* à Esculape et à Hygie mis au jour par les fouilles de l'Acropole. Cette collection est doublement précieuse par le grand nombre des bas-reliefs (plus de quatre-vingt-quatorze) et par l'origine

certaine des monuments, qui proviennent tous d'une enceinte consacrée au dieu de la santé.

Des bas-reliefs du même genre se trouvent dans plusieurs collections et ont fait l'objet de nombreux mémoires. Welcker, Letronne, Philippe Le Bas, M. Stephani, d'autres encore les ont étudiés. M. Girard a pensé que la nouvelle découverte pouvait apporter de précieux éléments pour la solution d'un problème qui a déjà été longuement discuté. De plus, ces bas-reliefs qui représentent le dieu à table offrent de frappantes analogies avec la scène connue sous le nom de *Repas funèbre,* scène dont l'explication a récemment occupé à nouveau l'Académie et qui n'intéresse pas moins l'histoire des idées religieuses de l'antiquité que celle du symbolisme dans l'art grec et dans l'art romain. Dans le nouveau mémoire, l'auteur s'est imposé la réserve la plus rigoureuse. Il a pris connaissance des monuments analogues conservés ailleurs, et de ce qui a été écrit sur cette matière ; mais il s'est fait une loi de ne traiter que des *ex-voto* récemment découverts. Ce sont les seuls qu'il ait pu étudier par lui-même, avec toutes les garanties de sérieux examen que sa critique exigeait. Le travail a pour base un catalogue descriptif et méthodique qui a paru dans le *Bulletin* même de l'École et qui avait été rédigé par M. Girard.

Dans son mémoire, après avoir déterminé l'époque à laquelle se rapportent les bas-reliefs, l'auteur étudie les caractères semblables que présentent presque tous les monuments, ainsi que les attitudes des personnages, hommes ou divinités, le lieu ordinaire de la scène, puis la nature des sacrifices, les offrandes faites au dieu. Après avoir fait ressortir les traits communs, il marque les différences : il considère successivement la supplication, le sacrifice, le banquet et d'autres variétés du même thème.

Les *ex-voto* portent parfois des inscriptions. M. Girard étudie ces dédicaces et cherche quels renseignements elles fournissent

pour l'explication des scènes figurées ; enfin il termine par quelques observations sur la fabrication de ces bas-reliefs, œuvres d'industrie plutôt que d'art, et sur la place qu'ils occupaient dans le sanctuaire.

La règle suivie, dans tout ce travail, a été de distinguer avec soin les hypothèses des faits certains, de préférer un petit nombre de résultats, pourvu que l'évidence en parût incontestable, à une théorie d'ensemble qui aurait été prématurée. L'auteur ne s'est départi qu'une fois de cette sage réserve : c'est lorsqu'il a voulu donner une nouvelle explication de la présence du cheval dans ces bas-reliefs [1]. Son idée est ingénieuse et bien présentée : mais elle prête à plusieurs objections, et elle ne s'imposera pas plus que les autres hypothèses déjà proposées sur ce sujet.

Ce goût de l'observation exacte et de la description précise, nous le retrouvons dans un autre travail de M. Girard. On sait comment l'École française, depuis qu'elle a été placée sous la direction de M. Dumont, a entrepris de terminer cet inventaire des collections athéniennes qu'avaient commencé, pour la sculpture, deux savants allemands [2]. M. Collignon avait rédigé, en 1875 et 1876, le catalogue des vases appartenant au musée de la Société archéologique d'Athènes ; MM. Girard et Martha nous donnent, cette année, l'un le catalogue des objets de bronze et de plomb que possède ce musée, l'autre, le catalogue de ses terres cuites.

Le catalogue de M. Girard se divise en trois parties :

1° Tablettes des héliastes et jetons de vote ;

2° Poids ;

[1] L'auteur explique la présence du cheval par la place que tient cet animal dans la vie publique et privée des anciens.

[2] R. Kékulé, *Die antiken Bildwerken in Theseion zu Athen*, in-8°, 1869. H. Heydemann, *Die antiken Marmor-bildwerke in der Stoa der Hadrian, dem Windthurm des Andronikus, dem Wæterhauschen auf der Akropolis und der Ephorie im Cultusministerium zu Athen*. Berlin, 1874, in-8°.

3° Objets divers.

La dernière série est la plus pauvre ; les statuettes sont rares et la plupart insignifiantes. La première nous paraît de beaucoup la plus intéressante. L'étude des objets dont elle se compose, tablettes judiciaires (σύμβολα δικαστικά) et jetons de vote (ψῆφοι δημόσιοι), se rattache étroitement à l'étude des institutions judiciaires d'Athènes. Il y a déjà longtemps que notre savant confrère, M. E. Egger, avait appelé l'attention sur cette catégorie de monuments; il avait été suivi dans cette voie par M. Albert Dumont[1], et, récemment encore, un archéologue allemand, M. Benndorf, tirait de l'examen de quelques séries analogues de jetons d'instructives considérations sur le théâtre attique et sur plusieurs des services publics de la cité[2]. Pour ce qui regarde les tablettes des héliastes, M. Girard aura été plus complet que personne; dans une excellente introduction, il examine tout ce qui concerne ces monuments, il en décrit toutes les variétés. Sur les quarante et une tablettes qu'il passe en revue, un certain nombre sont inédites; mais, pour celles mêmes qui avaient déjà été publiées, bien des particularités s'expliquent par l'étude comparative de tous les monuments de ce genre connus jusqu'à ce jour.

Pour les poids, le travail était plus long et plus difficile encore. Le musée du Varvakeion en possède deux cent quatre-vingt-dix-neuf qui sont presque tous inédits. M. Girard les a décrits et pesés. Les pesées ont été la partie la plus difficile et la plus minutieuse de sa tâche; il s'est attaché à les répéter plusieurs fois. La préface placée en tête du travail en explique l'objet. Il ne faut point chercher ici une étude théorique sur les poids, mais un recueil de matériaux classés et décrits avec le soin le plus louable.

[1] *De plumbeis apud Græcos tesseris*, Paris, 1870, in-8°.

[2] *Beitræge zur Kenntniss des Attischen Theaters*, Wien, 1875, in-8°.

Pour paraître plus agréable et plus séduisante, la part qu'a choisie M. Jules Martha dans ce travail collectif ne présentait pas moins de difficultés. L'étude des figurines de terre cuite, moins compliquée peut-être que celle des vases, est plus délicate encore et demande à être conduite avec la prudence la plus scrupuleuse. Si ces petites images, que les collectionneurs se disputent à prix d'or et qui excitent un si juste enthousiasme parmi les admirateurs de l'art antique, sont restées si longtemps négligées parmi les savants, s'il n'en existe pas de catalogues raisonnés et si elles n'ont donné lieu à presque aucun travail d'ensemble, c'est qu'à propos d'elles se posent les problèmes d'interprétation les plus obscurs: il est beaucoup plus facile de les admirer que d'en comprendre la signification. En cet état, le premier besoin de la science est de dresser des catalogues aussi exacts et aussi complets que possible des innombrables figurines qui remplissent les collections publiques et privées. La collection de la Société archéologique d'Athènes ne comprend pas moins de deux mille pièces, sur lesquelles M. Martha, dans cette première partie d'un travail qu'il continuera, a pu décrire et classer huit cent quarante-sept numéros. Elle ne paraît pas posséder de chefs-d'œuvre d'un art tout à fait hors ligne; mais elle offre un grand intérêt par la variété des types qu'elle contient et surtout par la connaissance que l'on a de la plupart des provenances. A cet égard, l'auteur a trouvé un précieux secours dans les inventaires manuscrits du musée, qui ont été dressés avec beaucoup d'exactitude, au fur et à mesure des entrées, par M. Coumanoudis; celui-ci, avec son obligeance accoutumée a mis tous ces documents à la disposition des membres de l'École française.

En présence des difficultés d'un pareil sujet, nous ne saurions trop louer la méthode sage et pour ainsi dire expectante qu'a adoptée M. Martha. Les grandes divisions de son travail sont toutes géographiques. Pour retrouver l'histoire d'une industrie

encore aussi imparfaitement étudiée que celle des terres cuites, il importe, en effet, d'en grouper tout d'abord les produits par régions, afin de distinguer ensuite plus aisément les principaux centres de fabrication.

Le premier chapitre décrit les terres cuites de l'Attique, en y comprenant celles de Mégare. Un second chapitre est consacré à la Béotie et à la Locride; une place à part y est faite à la fabrique, désormais célèbre, de Tanagre, dont la Société archéologique possède des produits qui ont le rare mérite d'être sortis directement des fouilles sans avoir passé par la main des marchands. Nous arrivons ensuite aux terres cuites du Péloponèse, dont les plus intéressantes sont celles qui proviennent d'un dépôt considérable découvert en 1862 au village d'*Haghios-Sôstis*, près de l'ancienne Tégée. La section consacrée aux îles de la Grèce est relativement assez pauvre; ce sont Égine, Mélos et la Crète qui y sont le mieux représentées. Les figures de la Cyrénaïque forment, d'un autre côté, un groupe nombreux et compacte ; mais, par malheur, la section qui comprend le plus grand nombre de pièces est encore celle des terres cuites sur la provenance desquelles on ne peut faire que des conjectures.

Les subdivisions des chapitres sont fondées non plus sur la provenance, mais sur le style des monuments ; les figures de *style ancien* sont toujours distinguées avec soin des figures de *style récent;* d'ailleurs, dans la descriptions particulière de chaque objet, M. Martha aurait peut-être dû ne pas se contenter de cette distinction un peu trop générale. Dans les progrès comme dans la décadence du style, il y a des degrés qu'il aurait peut-être bien fait de marquer plus nettement, soit par des désignations spéciales, soit par des comparaisons avec des œuvres d'art connues. Les groupes formés ensuite dans chaque subdivision sont des plus simples; l'auteur distingue les figures de dieux ou de héros, d'hommes, de femmes, d'enfants, les représen-

tations grotesques ou satiriques, les animaux. Quant aux questions d'interprétation, il s'en est prudemment abstenu.

La description des figurines est bien ordonnée, réduite aux éléments nécessaires et parfois même un peu trop concise. La description des costumes, des attributs, pourrait aussi donner lieu à quelques critiques; on pourrait relever ici l'emploi de quelque terme trop général, là celui d'un mot ancien détourné de son sens propre; mais ce sont de légères imperfections que l'auteur, averti, corrigera de lui-même à mesure qu'il avancera dans son travail.

M. Martha, avec grande raison, prête une attention minutieuse à la couleur et à la nature des terres, dont l'étude est étroitement liée à celle des provenances, bien qu'elle ne fournisse pas toujours à cet égard des indications aussi certaines qu'on le suppose parfois ; il analyse aussi les différents procédés de fabrication qu'il a rencontrés dans les différents groupes de figurines, et il le fait avec une précision et une justesse qui donnent une idée très-favorable de ses aptitudes archéologiques. Nous ne pouvons que souhaiter voir M. Martha conduire à terme, cet hiver, la description qu'il a entreprise l'an dernier. Le voyage qu'il vient d'achever, et qui lui a fait voir tout le Péloponèse, aura encore ajouté à son expérience et lui aura permis de recueillir d'utiles données sur quelques-unes des trouvailles dont il a décrit les résultats. Lorsque seront terminés ces catalogues, nous aurons ainsi une réunion de renseignements précieux sur une collection qui est trop peu connue, et qui a cependant le mérite de se composer presque tout entière d'objets découverts dans la Grèce propre. En même temps les pensionnaires de l'École auront trouvé là un exercice que rien ne saurait remplacer. Ces sortes de catalogues méthodiques, si utiles pour les savants qui les consultent, ne rendent pas moins de services à ceux qui les font; ils les forcent à voir un grand nombre d'objets et à les décrire

avec précision. Ils ont l'avantage de ne pas provoquer aux hypothèses, mais de développer surtout une qualité qui est indispensable à l'archéologue, l'esprit d'examen et de comparaison.

Dans un autre mémoire, d'un caractère tout différent, M. Martha a voulu prouver que les textes épigraphiques ne lui étaient pas moins familiers que les monuments figurés, et qu'il savait en tirer parti pour faire œuvre d'historien.

En 1862, la découverte, au théâtre de Dionysos, des siéges réservés aux principaux prêtres de la cité athénienne a montré que nous étions loin de soupçonner le nombre de ces sacerdoces et que nous avions une idée peu exacte du respect dont ils étaient entourés. Plus de cinquante sacerdoces avaient des places d'honneur au théâtre, à côté de l'archonte-roi, de l'archonte éponyme et des thesmothètes. Depuis cette époque, les inscriptions n'ont fait que confirmer l'opinion que les savants avaient pu se former d'après l'examen des siéges du théâtre de Dionysos. L'ensemble de ces sacerdoces est encore très-mal connu. M. Martha a entrepris d'étudier ce sujet, et il a commencé à dresser le plan d'un mémoire qui doit être intitulé : *Les sacerdoces athéniens du v^e^ siècle avant notre ère au III^e^ siècle après notre ère. Recrutement, attributions, rapports avec l'État.* Il va sans dire qu'un pareil sujet exige de trop longues recherches pour qu'un hiver ait suffi à remplir ce vaste cadre. Nous n'avons donc aujourd'hui sous les yeux qu'un chapitre détaché de ce grand travail. Il porte pour titre : *Inscriptions relatives au sacerdoce d'Esculape à Athènes. Essai sur ce sacerdoce. Classement chronologique des prêtres.* Grâce aux découvertes récentes dont nous avons indiqué déjà toute l'importance, ce chapitre est un de ceux qui doivent contenir le plus de faits curieux et nouveaux. Pour n'en donner qu'un exemple, on y lira avec beaucoup d'intérêt les détails qu'il fournit sur l'espèce d'hôpital établi dans le temple d'Esculape.

Les indices d'après lesquels a été fixée la succession et l'époque probable des prêtres qui figurent dans les inscriptions ont été relevés et discutés avec une sûre et fine critique. Ce chapitre donne une excellente idée de l'ensemble auquel il appartient et fait vivement désirer la suite de l'ouvrage.

M. Haussoullier a choisi, pour sa première année de pension que le règlement l'obligeait de passer en Italie, un sujet d'études qui déjà le transportait, pour ainsi dire, en Grèce. Il a visité la Sicile, en explorant avec une attention toute particulière les collections de vases peints qui y ont été formées aux dépens des anciennes nécropoles grecques; de ce voyage, qui a duré plusieurs mois, il a rapporté la matière d'un mémoire qu'il intitule : *Études sur la céramique grecque en Sicile.* C'était un sujet complexe et difficile; pour être traité à fond, il demandait peut-être une connaissance des monuments que l'on ne pouvait s'attendre à rencontrer dans un travail qui est le début de l'auteur. Cependant il ne nous déplaît pas que nos jeunes archéologues, sans prétendre faire du premier coup une œuvre complète et définitive, ne craignent pas de se mesurer avec une étude importante, capable de développer rapidement chez eux, par le nombre et la beauté des monuments observés, les qualités de goût et d'exactitude qui leur sont nécessaires.

Les vases grecs de la Sicile sont depuis longtemps célèbres; mais les fouilles exécutées pendant ces quinze dernières années, surtout sous l'habile direction de M. Cavallari, ont beaucoup augmenté la richesse et la valeur scientifique des collections siciliennes. Parmi les vases récemment découverts, les plus beaux et les plus intéressants n'ont pas tardé à être décrits et publiés, soit dans le pays même, soit dans des recueils étrangers. Trois archéologues allemands, MM. Benndorf, Heydemann et Fœrster, en ont fait connaître un assez grand nombre dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéolo-*

*gique*, dans l'*Archæologische Zeitung*, et aussi dans la troisième livraison, publiée cette année même, du grand ouvrage consacré par M. Benndorf aux peintures céramiques de la Grèce et de la Sicile[1]. Mais ces publications savantes n'ont pris que la fleur des nouvelles découvertes; elles n'ont pas cherché à les étudier dans leur ensemble, à suivre les progrès et les transformations du style, et à replacer en quelque sorte ces monuments au milieu des nécropoles d'où ils ont été tirés, pour permettre de mieux étudier les traits particuliers qui peuvent caractériser les fabriques. Telle est la tâche laborieuse que M. Haussoullier a courageusement entreprise; il a réussi à classer dans un ordre judicieux un grand nombre de faits intéressants, parfois nouveaux, dont la science profitera.

La première partie du mémoire est consacrée à l'histoire des collections. L'auteur, se servant de renseignements qu'il eût été difficile de réunir ailleurs que dans le pays même, nous fait assister tout d'abord à la formation du grand musée central de Palerme. Il nous montre les vases se groupant peu à peu autour des métopes de Sélinonte, premier noyau des antiquités de ce musée, puis le nombre s'en augmentant tout à coup par plusieurs acquisitions importantes, surtout par l'annexion de deux grandes collections monastiques, celles des pères Jésuites et du couvent bénédictin de San Martino. L'institution de la commission des antiquités et beaux-arts, en 1827, commence une ère nouvelle pour l'archéologie de la Sicile; mais c'est seulement en 1863 que des allocations suffisantes assurèrent au musée de Palerme le produit d'une exploitation régulière des antiques nécropoles. Les résultats obtenus depuis lors, enregistrés par des hommes aussi compétents que M. Cavallari et que M. Salinas, l'éminent directeur du musée, ont donné aux collections scientifiques de

[1] *Griechische und Sicilische Vasenbilder*, Guttentag, Berlin, in-fol.

Palerme une importance qui ne fera que s'accroître de jour en jour. M. Haussoullier visite avec le même soin les collections locales, les unes publiques, comme celles d'Agrigente et de Syracuse, les autres privées, comme le musée Navarra, formé des antiquités de Géla. Partout accueilli avec une bienveillance hospitalière, il trouve à étudier ainsi plus d'un groupe intéressant de monuments qui n'avaient pas encore été signalés. Toute cette introduction est vivement écrite et se lit avec plaisir.

La partie consacrée à l'étude même des vases n'est pas un catalogue, bien que l'auteur décrive en détail un grand nombre de monuments. Le travail est divisé en autant de chapitres qu'il y a de villes antiques dont les tombeaux ont donné des vases grecs. Sélinonte vient la première, bien qu'elle ne soit pas la ville la plus ancienne de la Sicile; elle offrait, par l'importance et par la variété de ses monuments, des points de comparaison plus précis et en plus grand nombre. Le principal intérêt du mémoire est dans l'étude parallèle des trois grandes villes de la côte méridionale, Sélinonte, Géla et Agrigente, dont l'histoire, enfermée dans des limites de temps assez étroites, assigne des termes connus au développement de la céramique. Pour chaque nécropole, l'auteur passe en revue les différentes catégories de vases, en les classant d'après les transformations de la technique et du style; il ne décrit pas seulement les plus beaux, mais tous ceux qui offrent quelque intérêt pour son sujet. C'est ainsi qu'il s'arrête longuement aux vases les plus anciens et qu'il a soin de ranger toujours à part les *lécythes,* qui sont d'un travail ordinairement négligé, en Sicile, mais qui, par cela même, donnent dans chaque ville le caractère moyen de la céramique populaire.

Les descriptions n'omettent rien de ce qu'elles doivent embrasser, étude de la matière, de la forme céramique, du

dessin, de la couleur; on pourrait seulement souhaiter parfois un peu plus de précision dans l'expression technique. Ce léger défaut, hâtons-nous de le dire, trouve d'ailleurs une large compensation dans le précieux album de calques joint au mémoire. Ces calques, accompagnés de quelques photographies, sont classés suivant la succession des styles. Ils reproduisent seulement, à titre d'exemples, quelques parties caractéristiques des principales représentations, ici une tête, là un torse, parfois une figure entière, parfois un simple détail d'ajustement; mais plusieurs d'entre eux nous ont paru donner de la beauté des originaux une idée plus franche que certaines réductions gravées des mêmes monuments. M. Haussoullier a fait le même travail de reproduction minutieuse pour les inscriptions des vases; par malheur, en Sicile, ces inscriptions sont rares, souvent simulées. L'auteur n'y a pas trouvé un seul nom d'artiste; comme publiés avant lui, il ne peut citer que le nom de Nicosthène, qui est certainement étranger au pays, et celui de Taleidès, que l'on a rencontré ailleurs aussi.

Du travail de M. Haussoullier se dégagent plusieurs résultats intéressants. Les vases dits *de style asiatique,* soit à ornements imbriqués, soit décorés de feuilles et de fleurons symétriques, ne sont pas rares en Sicile, non plus que ceux qui sont ornés de frises disposées par zones et représentant des animaux réels ou imaginaires; mais on ne paraît pas y avoir trouvé de ces vases, de style tout à fait primitif, ornés seulement de bandes, de chevrons, de simples combinaisons de lignes, comme ceux que l'on a découverts en Attique et sur d'autres points du monde ancien. La décoration purement géométrique ne s'y rencontrerait donc pas. M. Haussoullier discute l'opinion très-répandue en Sicile et ailleurs encore, qui attribue aux Phéniciens la fabrication des vases dits *de style asiatique.* Il constate que les fouilles d'Agrigente ont pro-

duit encore un petit nombre de vases à décoration orientale; or, Agrigente a été fondée en 581. Il relève en même temps ce fait curieux que, dans la partie de la Sicile habitée par les Phéniciens, à Motya, au mont Éryx, on rencontre non-seulement les mêmes poteries de style dit asiatique que dans les colonies grecques de l'île, mais aussi les mêmes vases, tout grecs par les sujets et par le style, vases à figures noires et à figures rouges. Ce serait donc, en Sicile du moins, la céramique grecque qui aurait envahi la région phénicienne et non le contraire qui aurait eu lieu.

C'est surtout de l'étude des vases à figures noires et des vases à figures rouges que M. Haussoullier se sert pour rechercher les caractères qui peuvent distinguer entre eux les produits céramiques des différentes villes grecques de la Sicile. Il met beaucoup d'attention et de persévérance à relever les moindres différences qu'il rencontre dans la technique ou dans le style, dans la prédominance de certaines formes ou de certains sujets préférés. Si ces distinctions restent pourtant assez flottantes, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre; on doit le féliciter, au contraire, de ne pas les avoir forcées, malgré le désir qu'il devait éprouver d'arriver à des conclusions plus nettes. D'après différents indices, les villes grecques de Sicile paraissent avoir fabriqué elles-mêmes une partie tout au moins des vases peints que l'on y retrouve aujourd'hui; mais, pour des industries aussi généralement répandues, l'existence d'une fabrication locale n'entraîne pas toujours l'existence d'un style local. Il y a dans le mémoire un parallèle intéressant entre les peintures des vases de Sélinonte et les célèbres métopes de la même ville ; ce parallèle est très-juste, à condition que l'on reconnaisse dans ces ressemblances plutôt un effet de la marche générale suivie par l'art hellénique qu'une corrélation directe. En résumé, l'impression dominante qui se dégage pour nous de tout l'ensemble des

faits consciencieusement observés et classés dans l'*Étude sur la céramique grecque en Sicile* est surtout l'idée d'une certaine unité dans le développement de cette industrie au milieu de villes dont l'origine est pourtant assez différente.

Quant à la comparaison avec les vases grecs trouvés dans d'autres contrées, elle sortait du cadre que l'auteur s'était tracé. Aussi aurions-nous désiré qu'il s'arrêtât avant la conclusion, dans laquelle il affirme, à la fin de son travail, que les vases grecs de la Sicile présentent une complète similitude avec les vases de la Grèce propre. Sans doute, s'il veut couronner son œuvre, il y aura lieu pour lui d'arriver aux comparaisons de ce genre, non-seulement avec Athènes, mais avec Rhodes, surtout avec Corinthe, dont les vases les plus anciens ont une originalité tranchée que nous ne retrouvons pas jusqu'ici dans les produits céramiques de ses colonies siciliennes; mais, pour en arriver là, il devra acquérir, sur la céramique de ces différentes régions du monde héllénique, une expérience aussi sûre que celle qu'il a tirée, pour la Sicile, du très-utile et très-intéressant travail que nous avons voulu faire connaître avec quelque détail.

M. Beaudoin, élève de première année comme M. Haussoullier, est agrégé de grammaire. Sur le conseil de son directeur, il a résolu de pousser plus loin qu'on ne le fait d'ordinaire l'étude du grec moderne, d'y porter cette méthode et cette rigueur scientifique dont il n'a pu manquer de prendre l'habitude et le goût dans l'enseignement d'un maître tel que notre savant confrère M. Thurot. A plusieurs reprises, l'Académie, par les rapports de ses commissions et les questions qu'elle posait, avait cherché à tourner de ce côté l'attention des pensionnaires d'Athènes ; mais l'attrait de l'antiquité avait toujours été le plus fort, et jusqu'ici un seul membre de l'École avait répondu à cet appel. C'était George Deville, dont on n'a pas oublié les deux thèses soutenues devant la Faculté

des lettres de Paris, l'une sur la poésie populaire des Grecs modernes, l'autre sur un des plus curieux dialectes de la langue vulgaire, celui de la Tzaconie. Par malheur, une mort prématurée a enlevé Deville au moment même où il venait de donner cette première preuve de son mérite et des connaissances qu'il avait acquises en Grèce; depuis lors, son exemple n'avait pas été suivi. M. Beaudouin, décidé à rentrer dans cette voie, n'a pas cru pouvoir mieux employer l'année qu'il avait à passer en Italie qu'en s'établissant à Venise. Dans ces riches archives si bien classées qui ont déjà livré tant de secrets à l'histoire, il trouvait bien des renseignements sur la condition du peuple grec pendant ces longs siècles où ce peuple fut soumis à la domination étrangère et semblait asservi et déchu sans retour. A Athènes, où il est maintenant, et dans les voyages qu'il entreprendra dès le printemps, M. Beaudouin apprendra l'idiome parlé, avec ses variétés locales; en attendant, à Venise, il a recueilli les matériaux d'une étude historique qui promet d'être fort intéressante. Son mémoire est intitulé : *Documents relatifs à l'état intérieur de la Grèce pendant les dernières années de la domination vénitienne.*

Ce recueil de documents inédits est le fruit d'une exploration intelligente de divers fonds d'archives. Il est précédé d'une analyse critique qui en fait ressortir l'intérêt; M. Beaudouin y explique, en fort bons termes, ce qu'il s'est proposé dans cette enquête; il ne prétend pas écrire l'histoire de la Grèce sous la domination vénitienne; il cherche ce que les provéditeurs vénitiens ont vu plutôt que ce qu'ils ont fait. Disons, en passant, que ces rapports des gouverneurs et autres officiers vénitiens donnent une haute idée de leur intelligence et du soin avec lequel ils étudiaient le pays qu'ils étaient appelés à administrer. Les antiquités même attiraient leur attention. Le cadastre de la Morée avait été commencé, en 1700, par l'ingénieur Vandyck, sur l'ordre du provéditeur

général des armes, Fr. Grimani. Dans le rapport qui l'accompagne se trouve peut-être la plus ancienne description que nous ayons, après celle de Pausanias, des ruines de Mycènes; la *porte des Lions*, le *trésor* dit *d'Atrée*, y sont signalés avec assez de précision. Il y a là aussi des détails qui semblent faire allusion à des traces d'édifices que n'auraient pas vues les voyageurs de notre siècle, peut-être à des monuments qui auraient été retrouvés dans les fouilles récentes; toute cette relation de l'état des ruines de Mycènes il y a près de deux siècles offrirait de l'intérêt à M. Schliemann et aux érudits qui étudieront l'ouvrage que nous a promis cet explorateur.

Les détails sur l'état de la Crète et sur l'agriculture, le commerce et les mœurs des habitants de cette île, du XIIIe au XVIIe siècle (1204-1669), ne sont pas moins intéressants, et ils se répartissent sur un bien plus long espace de temps. La richesse de cette mine nous avait déjà été révélée, pour ce qui concerne la Crète, par le voyageur anglais Pashley. Celui-ci n'en a d'ailleurs extrait qu'un petit nombre de pièces qu'il a jointes, soit en notes, soit en appendice, à son *Voyage en Crète,* livre qui est resté inachevé. Nous souhaitons vivement que de ces pièces, bien choisies et transcrites avec soin, M. Beaudouin sache un jour tirer un travail d'ensemble qui se rattacherait à l'enquête qu'ont ouverte et poursuivie avec tant de zèle MM. Sathas et Émile Legrand.

L'École française de Rome présentait l'an dernier à l'Académie des travaux accumulés à la suite de plusieurs années de missions et de séjour à Rome. Cette année, au contraire, avec ses cinq élèves, tous de première année, elle ne peut offrir que les résultats de sept ou huit mois de travail. Ce travail est d'ailleurs celui de jeunes gens pour qui tout était nouveau, les études auxquelles ils devaient se livrer et le milieu où ils étaient appelés à vivre. Dans de telles conditions, c'est déjà beaucoup que tous les membres de l'École se soient réso-

lûment mis à l'œuvre, qu'ils aient tous commencé des recherches dont nous pouvons déjà, dans la plupart des cas, apprécier la valeur et l'intérêt, d'après la partie des mémoires commencés qui a été soumise au jugement de votre Commission.

Nous commencerons par M. Fernique, ancien élève de l'École normale, agrégé d'histoire. Son mémoire est celui de tous qui paraît le plus avancé; c'est aussi celui qui, par la nature du sujet, se rapproche le plus des travaux que nous avons eu jusqu'à ce moment à juger en parlant de l'École d'Athènes. Une question inscrite au programme avertissait M. Fernique de l'intérêt que présenterait une monographie consacrée à l'une de ces villes du Latium qui ont pu, pendant plusieurs siècles, paraître appelées à balancer la fortune de Rome et dont le nom revient sans cesse chez Tite-Live et dans les ouvrages des classiques latins. Entre toutes ces villes, il a choisi Préneste, aujourd'hui *Palestrine,* et le choix est heureux. En effet, dans le voisinage de Rome, il n'est point de ville dont la situation soit aussi belle, dont les ruines soient aussi considérables encore, et dont la nécropole ait livré à notre curiosité de plus belles dépouilles. M. Fernique a donc entrepris de reconstituer l'histoire de la Préneste antique, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin de l'empire romain.

Bien des parties de cette longue durée sont encore et resteront toujours obscures; tout au moins M. Fernique n'a-t-il rien négligé de ce qui pouvait jeter quelque jour dans ces ténèbres, surtout pour la période primitive, pour ces deux ou trois siècles pendant lesquels les cités italiques, déjà riches et civilisées, n'ont pas encore d'histoire, n'étant pas encore entrées en lutte avec Rome, qui se chargera seule de garder le souvenir du passé. M. Fernique a fait plusieurs séjours prolongés à Palestrine; sur ce terrain inégal et parmi les constructions modernes, où partout le présent enveloppe et cache

le passé, il a étudié dans le dernier détail les vestiges des anciens édifices, bien plus nombreux et bien mieux conservés que ne le croirait au premier abord un passant inattentif. Il n'est pour ainsi dire pas à Palestrine une cave, une maison adossée au rapide versant de la montagne qui ne renferme quelque débris de pavage ou de muraille antique; M. Fernique est resté assez longtemps dans la pittoresque petite ville pour s'y faire des amis; il a fini par pénétrer partout.

Ce n'était pas assez : la plupart des objets qui, depuis la renaissance, ont été découverts parmi les ruines et dans la riche nécropole de Préneste sont maintenant dispersés. M. Fernique a cherché dans les publications archéologiques la trace et la description de ceux qui étaient sortis d'Italie; quant à ceux qui se trouvaient encore à Rome, il les a étudiés avec un soin scrupuleux. Les uns, comme ceux qui ont été recueillis l'an dernier avec la tasse dont l'inscription phénicienne a fait tant de bruit, sont au musée Kircher; mais d'autres appartiennent, soit aux princes Barberini, qui possèdent presque tout le territoire de Palestrine, soit au célèbre orfévre Auguste Castellani, dont le musée mériterait les honneurs d'un catalogue détaillé. A la bibliothèque Barberini comme auprès de M. Castellani, l'historien de Préneste a rencontré le meilleur accueil; il a pu décrire, dessiner, calquer tout à loisir, et faire ainsi le premier bien connaître beaucoup d'antiquités qui n'avaient été jusqu'alors mentionnées que d'une manière vague et rapide. En même temps, il cherchait et trouvait dans les bibliothèques de Rome des renseignements sur l'état ancien des ruines et sur les découvertes qui y avaient été faites dans les derniers siècles; ainsi un plan inédit conservé au Vatican lui a été fort utile.

Du travail ainsi préparé, M. Fernique nous a offert dès maintenant deux chapitres complets. Le premier, c'est la description de la ville antique telle qu'on peut la reconstituer

d'après les traces qui en restent sur le sol et les textes trop rares de l'époque classique ; le second est le catalogue des objets antiques qui en proviennent, et particulièrement des antiquités inédites appartenant aux Barberini et à M. Castellani.

La ville actuelle, on le sait, est tout entière bâtie sur l'emplacement du temple de la *Fortuna primigenia,* qui fit la gloire de Préneste jusqu'à la chute du paganisme. Le mémoire met très-bien en lumière le caractère original et grandiose de cet édifice à six étages qui n'avait pas son pareil en Italie. Lorsque furent achevés des travaux qui, d'après le style de l'appareil, semblent appartenir au dernier siècle de la république et au premier de l'empire, ce temple splendide et varié devait s'apercevoir à peu près de tous les points du Latium, avec son dessin pyramidal, avec ses terrasses, ses constructions superposées et les larges rampes qui en facilitaient l'accès, avec ses portiques de marbre qui se dressaient, en se rétrécissant, les uns au-dessus des autres et qui venaient aboutir, tout en haut, à cet hémicycle richement décoré dont le casino Barberini conserve encore aujourd'hui la forme. M. Fernique a joint à sa description plusieurs plans partiels des différents étages ; il les a lui-même dressés sur les lieux, avec le soin, sinon avec l'habileté graphique d'un architecte.

Comme il l'a constaté plus tard à la bibliothèque de l'École des beaux-arts, il est arrivé, pour tous les points essentiels et pour le caractère de ce vaste ensemble architectural, aux mêmes résultats que le savant architecte Huyot, qui, en 1813, alors pensionnaire de l'Académie de France à Rome, avait donné une restauration, encore inédite aujourd'hui, du temple de la Fortune à Préneste. Les différences, là où il y en a, s'expliquent par la disparition des divers débris antiques qui ont été détruits dans le cours de ces soixante dernières années.

On ne lira pas avec moins d'intérêt les pages consacrées à

la ville de l'époque romaine, qui se développait en dessous du temple, dans un espace occupé maintenant par des jardins; plus bas encore était la nécropole, qui s'étendait au pied de la montagne, sur un terrain coupé de ravins que l'on peut, par comparaison, appeler la plaine. M. Fernique donne le relevé des fouilles qui ont été exécutées, à sa connaissance, dans ce canton ; il y joint une description fort bien faite des différents modes de sculpture qui se sont rencontrés jusqu'ici dans ce cimetière.

Dans le second chapitre, l'origine orientale d'un certain nombre d'objets trouvés à Préneste est démontrée, non-seulement par des arguments empruntés à un mémoire de M. Helbig, mais encore par des observations dont plusieurs appartiennent en propre à M. Fernique. On retiendra aussi ses remarques sur le caractère de certains monuments trouvés dans ce que l'auteur appelle les tombes de la seconde époque, c'est-à-dire dans les sarcophages de tuf et de péperin; comme le montrent des photographies dont quelques-unes ont passé sous les yeux de l'Académie, le style de ces monuments n'est ni étrusque ni grec; on peut l'appeler *prénestin* ou *latin*. Les cistes en bronze, à dessins gravés au trait, dont nous possédons au Louvre de si beaux échantillons, ne donnent pas lieu à des observations moins justes et moins fines, qui font bien connaître cet art, dont le chef-d'œuvre est la célèbre *ciste Ficoroni*, au musée Kircher. Le jeune archéologue montre très-bien que c'étaient là des objets de fabrication courante, les produits d'une industrie qui était particulière à Préneste; il explique comment étaient d'abord préparées et ornées de gravures les plaques de bronze qui formaient l'enveloppe du coffret, comment on y fixait ensuite les pieds et les poignées sans craindre de cacher une partie du dessin et parfois même de couper en deux, dans le sens de la hauteur, toute une bande de personnages; la ciste Ficoroni elle-même porte la trace de cette négligence.

Nous signalerons encore la liste, très-bien faite, des sujets qui ont été reconnus jusqu'ici sur les cistes; elle est suivie de remarques instructives sur la manière dont sont traités quelques-uns de ces sujets. D'après différents indices, l'auteur arrive à fixer au IIIe et au IIe siècle avant notre ère l'époque où aurait fleuri cet art local, qui s'inspirait d'une manière plus ou moins superficielle des œuvres de l'art grec, surtout des derniers produits de la céramique.

Nous n'avons qu'une seule réserve à faire : dans la partie historique, M. Fernique force peut-être un peu le sens de certains textes; il prétend en tirer, à propos de la destruction de la ville par Sylla et de la reconstruction du temple, plus qu'ils ne contiennent. A cela près, nous ne pouvons qu'exprimer le vif désir de voir ce travail s'achever comme il a été commencé; il méritera d'être placé à côté des meilleurs mémoires qu'ait produits l'École d'Athènes et il fera grand honneur à la jeune École de Rome.

M. Émile Chatelain, élève de l'École des hautes études, représentait à Rome la paléographie grecque et latine, la critique des textes. Son travail se compose de plusieurs mémoires indépendants les uns des autres. S'étant occupé depuis plusieurs années des poëtes latins de la Gaule, il a recherché et exploré les manuscrits de leurs œuvres qui sont conservés dans les principales bibliothèques d'Italie, surtout à Rome. Parmi ces derniers, figure un manuscrit souvent cité qui a appartenu à Achille Estaço, savant portugais du XVIe siècle, dont le nom a été latinisé sous cette forme plus connue, Achilles Statius. C'est ce qui a suggéré à M. Chatelain l'idée de s'occuper particulièrement de ce savant. Sous le titre de *matériaux pour servir à une étude sur les travaux philologiques d'Achille Statius,* il a réuni quelques notes sur la vie de cet écrivain et sur ses ouvrages inédits; il reproduit sa correspondance avec divers savants, lettres qui proviennent de la Vallicellana, à

Rome. Ces lettres ne présentent qu'un médiocre intérêt. D'ailleurs, M. Chatelain s'est abstenu de toute recherche personnelle : aucune note bibliographique ou littéraire qui puisse mettre en relief l'utilité de cette correspondance. Les correspondances des savants des XVI[e] et XVII[e] siècles, conservées dans les bibliothèques de l'Europe, sont tellement considérables que, sauf de rares exceptions, les élèves de l'École française de Rome ne doivent les exploiter qu'avec une extrême réserve ; ils emploieront mieux leur temps en reprenant l'étude des manuscrits des auteurs anciens ou du moyen âge.

Le mémoire qui suit est plus intéressant. Il est intitulé : *Recherches sur un manuscrit célèbre de Sidoine Apollinaire.* Il s'agit du manuscrit qui a appartenu à Achille Statius. M. Chatelain en retrace l'histoire et cherche à prouver qu'il est le même que celui qui porte aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican le n° 3421. Ce manuscrit, malgré son antiquité et sa valeur, ne saurait d'ailleurs fournir beaucoup de corrections, parce qu'à différentes époques il a été collationné par les savants qui se sont occupés de Sidoine Apollinaire. Aussi M. Chatelain a-t-il entrepris une *collation des plus importants manuscrits de cet écrivain ;* ç'a été son principal travail pendant le cours de cette année. Nous n'en pouvons rien dire, ne l'ayant pas sous les yeux. M. Chatelain se contente d'indiquer les manuscrits qu'il a examinés ; il se réserve de donner une édition critique de Sidoine. Le prix que l'Académie lui a décerné en 1876 suffirait à montrer qu'il est bien préparé à cette tâche.

Nous trouvons ensuite une pièce de vers en l'honneur de saint Julien, transcrite d'après un manuscrit du Vatican (*Reg.* 314). Probablement inédite, cette pièce n'a pas grande importance, l'auteur ayant simplement mis en vers la narration du martyre de saint Julien, en prose[1] ; il n'y a d'ori-

[1] Voir ces actes chez les Bollandistes.

ginal qu'une espèce de préface. Les vers sont des *trochaïques septénaires*, divisés en deux, comme dans plusieurs pièces de Prudence. M. Chatelain a commencé, mais n'a pas encore terminé son travail d'éditeur. Le manuscrit, du x^e siècle, est en mauvais état; le texte de la version rhythmée est donc encore à établir; il nous a semblé qu'il pourrait avoir quelque intérêt pour les lexicographes.

*Description des manuscrits contenant le commentaire de Donat sur Térence*[1]. M. Chatelain se contente d'indiquer les manuscrits des bibliothèques d'Italie qui lui semblent pouvoir servir à améliorer le texte de ce commentaire. Simple indication du contenu de chacun de ces manuscrits, dont un seul est du xii^e siècle; les autres sont du xv^e; aucun spécimen de variantes.

*Manuscrits d'Ausone.* Même observation. Un seul (*Urbin*, 290) est du x^e siècle. Les autres sont modernes.

*Notice sur les manuscrits des poésies de saint Paulin de Nole.* En tête, quelques pages sur les éditions de cet auteur, éditions qui laissent beaucoup à désirer. M. Chatelain donne aussi des détails intéressants sur chacun de ces manuscrits, dont plusieurs sont très-anciens. Deux sont du vii^e ou ix^e siècle, l'un en écriture saxonne, l'autre en écriture mérovingienne. Il a collationné ce dernier, mais il ne donne pas sa collation; il prévient seulement que dans cette masse de variantes, plus curieuses et instructives qu'utiles pour le texte, il y aura peut-être quelques épis à glaner.

Un dernier mémoire est intitulé : *Description de quelques manuscrits du Vatican* (sujets variés). Simple indication du con-

[1] Parmi ces manuscrits, il en est un que nous signalons à l'attention de M. Chatelain. C'est le *Reg.* 1595, du xii^e siècle. Nous voyons au fol. 50-66 : *guidr psalmi Græce*, puis deux lignes du texte grec écrites en caractères latins avec la traduction latine au-dessus. Nous l'engageons à copier exactement et à publier cette pièce, qui a une extrême importance pour l'histoire de la prononciation grecque. Un pareil monument remontant au xii^e siècle ne doit pas être négligé.

tenu de ces manuscrits, sans aucune observation critique ou littéraire. De l'un d'eux, qui date du IXe siècle, M. Chatelani a extrait une pièce qui ne manque pas d'un certain intérêt, eu égard à l'ancienneté du manuscrit. Elle est intitulée : *Exempla diversorum auctorum*. C'est un recueil de vers latins dressé en vue d'indiquer la quantité de certains mots. Chaque vers est précédé du nom abrégé du poëte auquel il a été emprunté ; ces indications sont pleines d'erreurs et d'inexactitudes. L'auteur de ce recueil a mis à contribution les principaux poëtes anciens et d'autres plus modernes, tels que Paulin et Priscien. On y trouve cité un certain Livius, d'ailleurs inconnu. Il y aurait à entreprendre tout un travail critique pour reconnaître les vers qui pourraient être inédits, relever les variantes fournies par ce manuscrit et corriger les leçons fautives qui y figurent en très-grand nombre. La copie d'un texte est la moindre partie du travail d'un éditeur.

En résumé, la collection de courts mémoires envoyée par M. Chatelain témoigne d'un zèle et d'une activité fort louables, mais ils ne nous fournissent pas les moyens de porter un jugement sur son mérite comme critique et comme philologue. Nous ne pouvons pas même mesurer son expérience paléographique ; nous n'avons pas les éléments qui nous seraient nécessaires pour contrôler ses assertions. Certains mots abrégés et qu'il n'a pas compris ne sont pas indiqués d'une manière assez claire. Nous lui recommandons de donner une autre fois, aussi exactement que possible, le fac-simile de ces abréviations. Nous lui recommandons également de soigner davantage la rédaction de ses mémoires, qui laisse parfois à désirer.

Avec M. G. Duruy, élève, comme M. Fernique, de l'École normale et agrégé d'histoire, nous quittons l'antiquité et le moyen âge, nous entrons dans les temps modernes. M. Duruy nous envoie les cinq premiers chapitres d'une *Étude historique*

*sur la vie du cardinal Charles Caraffa, neveu du pape Paul IV, 1517-1561.* Les documents inédits abondent à Rome sur ce personnage, l'agent le plus actif de la ligue formée entre le saint siége et le roi de France Henri II contre Philippe II, le roi d'Espagne. A la *Casanatense*, à l'*Archivio di Stato*, à la bibliothèque Victor-Emmanuel, on a ses nombreuses lettres aux diverses personnes de la cour de France, à Mme de Valentinois, au connétable, au cardinal de Lorraine, au duc de Guise, au roi et à la reine. Envoyé comme ambassadeur, il fait décider la rupture de la trêve de Vaucelles. La dernière partie de sa vie est toute dramatique. Disgracié subitement et exilé par Paul IV, son oncle, il est mis en accusation sous le pontificat de Pie IV, condamné à mort et étranglé au château Saint-Ange, le 3 mars 1561. Tout le procès, en grande partie inédit, est conservé à l'*Archivio di Stato*. M. Duruy y a puisé largement. Le récit, qu'il a conduit jusqu'en 1556, est vif et coloré; on y sent l'intérêt que le narrateur prend au personnage et au sujet qui l'occupent. Lorsque cette étude sera terminée, elle fera mieux connaître des événements qui, comme la courte campagne du duc de Guise en Italie et les projets auxquels elle se rattachait, n'avaient été jusqu'ici rappelés dans les histoires générales qu'en quelques lignes rapides et forcément inexactes par leur brièveté même.

Le sujet choisi par M. Mabilleau, agrégé de philosophie, s'écarte plus encore des études ordinaires de l'Académie; c'est un *Recueil de documents relatifs à la philosophie de César Cremonini.* Pendant plus de quarante années, jusqu'à sa mort en 1631, Cremonini, disciple de Cesalpini, a enseigné dans les universités italiennes les doctrines du péripatétisme; il a combattu les scolastiques de son temps, qu'il attaquait sans cesse, ainsi que les alchimistes. Dans cet enseignement qui avait ses dangers, il a lutté avec une rare vigueur; il a obtenu au milieu de mille accusations, quelques rares et brillants

succès. Guidé par les indications que lui ont fournies les éminents professeurs de philosophie dont s'honore l'université romaine, M. le comte Mamiani, M. Berti, M. Ferri, M. Mabilleau a retrouvé beaucoup de manuscrits inédits de Cremonini; il s'en sert habilement pour faire revivre une figure qui mérite de n'être point oubliée et de reprendre sa place dans l'histoire du mouvement philosophique, vers le commencement du XVII[e] siècle.

Élève de l'École des chartes, c'est du moyen âge que s'occupe M. Élie Berger. En quittant la France, il a commencé par étudier, à Turin, dans la bibliothèque de l'Université, deux manuscrits des *Chroniques de Saint-Denis*. L'un (LXXIII, k. IV, 7) est un exemplaire de la rédaction définitive, qui s'étend jusqu'à Charles VI et est partout répandue. L'autre (XCIX, l. II, 31) est beaucoup plus intéressant, bien qu'il contienne seulement la portion des chroniques qui s'étend de Louis le Débonnaire à la mort de Philippe-Auguste. Il donne à la fin la dédicace latine et française au roi de France. Arrivé à Rome, M. Berger a étudié, à la bibliothèque Vaticane, les manuscrits portés comme étant de Richard de Cluny. Il a eu à distinguer les textes qu'il faut certainement attribuer à Richard de ceux qui, tout en étant mis sous son nom, paraissent devoir être rendus à d'autres auteurs, C'est là, toutefois, un travail de critique précise qui a paru ne pouvoir s'achever qu'à Paris. Les bibliothèques de Rome sont très-incomplètes au point de vue de ces études critiques, particulièrement celle de notre École française, si récemment fondée. M. Berger a dépouillé, à l'*Archive d'État*, un dossier considérable où il a recueilli de curieux renseignements sur la construction d'une flotte pour une croisade contre les Turcs, préparée au milieu du XV[e] siècle par le pape Calixte III; enfin il a commencé l'examen des divers manuscrits des *Chroniques de Saint-Denis* conservés à la bibliothèque Vaticane.

Si M. Berger n'est pas en mesure de soumettre un mémoire à la Commission, c'est d'abord, comme nous en a averti M. Geffroy, que sa santé s'est trouvée fort éprouvée pendant les premiers temps de son séjour en Italie; c'est aussi que, sur plusieurs des sujets qu'il a abordés, il a besoin de faire des vérifications en vue desquelles certaines ressources lui manquent à Rome. Comme nous l'atteste notre savant confrère, il a travaillé pendant toute cette année avec un zèle intelligent et l'on peut s'attendre à ce que sa seconde année porte beaucoup de fruits. En présence d'un tel témoignage, nous ne pouvons que donner à M. Berger, pour l'été prochain, un rendez-vous auquel il ne saurait manquer.

Pour répondre à l'attente de l'Académie et du pays, nos deux colonies d'Athènes et de Rome n'ont qu'à persévérer, qu'à rester ce qu'elles ont été pendant ces dernières années. Si, d'ailleurs, quelque chose pouvait ajouter encore à la studieuse ardeur des jeunes gens qui représentent la science française en Grèce et en Italie, c'est la certitude qui leur est désormais acquise qu'aucun de leurs efforts ne sera perdu, que tout travail qui méritera cette récompense recevra une honorable et rapide publicité. Grâce au libéral concours de deux ministres sortis de nos rangs et à la patiente insistance des deux directeurs, MM. Geffroy et Dumont, la *Bibliothèque* des Écoles françaises d'Athènes et de Rome existe enfin; elle compte déjà près de deux volumes, et son avenir est assuré par une dotation annuelle inscrite au budget. Il en est de même pour le recueil que l'École française d'Athènes publie sous le titre de *Bulletin de correspondance hellénique*. Sept cahiers, sur les huit dont doit se composer la première année comme les années suivantes, ont déjà paru : le dernier ne saurait tarder longtemps. L'expérience, qui pouvait paraître hasardée, a réussi, mais au prix de quelle patience et de quels efforts, ceux-là seuls le savent qui ont eu à faire imprimer en Orient un texte fran-

çais! Informations rapides sur tout ce qui se découvre en Grèce et dans tout l'Orient hellénique, rédaction solide et variée, texte correct, planches gravées avec soin et bien tirées, tout cela semblait impossible à réunir du premier coup à Athènes; si l'on y a réussi, le principal mérite en revient sans doute à M. Albert Dumont, le directeur de l'École, mais il serait le premier à nous reprocher de ne pas faire une belle part dans ce succès inespéré à tous ceux qui se sont associés libéralement à son œuvre et qui lui ont prêté leur concours. C'est M. Egger, qui, malgré des devoirs si multipliés, trouve toujours du temps dès qu'il s'agit de l'intérêt de la science; c'est M. Foucart, qui s'est chargé de restituer plus d'un fragment épigraphique dont tout autre que lui aurait eu peine à tirer parti; c'est l'élite des professeurs et des savants d'Athènes, qui ont assidûment suivi les séances de l'Institut hellénique et qui ont enrichi le *Bulletin* de leurs communications; c'est M. Tissot, le ministre de France en Grèce, votre correspondant, qui a présidé ces séances avec tant de distinction; ce sont enfin les membres mêmes de l'École. Ceux-ci ont tous pris le *Bulletin* très à cœur; ils n'ont rien épargné pour le tenir au courant de toutes les découvertes, en suivant toutes les fouilles qui se sont faites à Athènes ou dans les environs. Ils ont été récompensés de leur zèle; ils ont trouvé dans les soins donnés au *Bulletin* le moyen d'occuper les heures que laissaient libres les voyages et la composition des mémoires; jamais à l'École le temps n'a été mieux rempli et n'a paru passer plus vite.

---

## LIVRES OFFERTS.

### SÉANCE DU VENDREDI 5 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

*Corpus inscriptionum latinarum*, vol. V, 2ᵉ partie (Berlin, 1877, gr. in-4°).

*Atti della società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino* (Turin, 1877, in-8°).

*Vita, viaggi e predicazione dell'apostolo S. Pietro*, par Bartolomeo Ambrosi, vol. I à V (Parme, 1877, in-8).

M. Renan présente, au nom de M. Clermont-Ganneau, une étude topographique sur le site de la ville biblique *Jeschanna* qu'il identifie avec la localité actuelle d'*Aïn-Sinia*.

M. Defrémery offre, de la part de M. Stanislas Guyard, un extrait du Journal asiatique, intitulé : *Un grand maître des assassins au temps de Saladin*. «Le travail de M. Guyard se compose, dit-il, de la reproduction du texte d'un écrit légendaire, rédigé en arabe par un Ismaélien qui vivait au commencement du xivᵉ siècle; de la traduction de ce morceau et de notes savantes, tant sur le texte que sur la traduction. L'éditeur et traducteur a fait précéder le tout d'une introduction étendue, où il esquisse à grands traits l'histoire des Ismaéliens, en Perse, en Syrie et même dans l'Inde. Ce qui concerne les Ismaéliens de cette dernière contrée est surtout digne d'attention et offre des renseignements neufs. Dans cette nouvelle publication, M. Guyard a fait preuve de critique et de connaissances solides dans l'histoire et les doctrines des sectes musulmanes.»

### SÉANCE DU VENDREDI 12 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XXIII, 1ʳᵉ partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, renfermant la 1ʳᵉ partie du *Traité des Simples d'Ibn-Beïthar*, traduit par le docteur Leclerc et publié par lui avec la collaboration de M. de Slane.

M. Defrémery offre à l'Académie, de la part d'un de ses plus érudits correspondants, un opuscule intitulé : *Documents inédits sur Gassendi*,

par Philippe Tamizey de Larroque, Paris, 1877, in-8°. «Cette brochure, extraite de la *Revue des questions historiques*, comprend, dit-il, plusieurs pièces puisées dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, et en premier lieu une notice sur l'illustre philosophe, rédigée sous la forme d'un journal par son secrétaire et ami, Antoine de la Poterie, dont les notes ont été transcrites et sur certains points retouchées par un neveu de Gassendi. Le travail de la Poterie a été complété et parfois rectifié dans un de ces commentaires, tels que M. Tamizey de Larroque sait les rédiger, et où il fait preuve à la fois de lectures étendues et d'une excellente critique. En second et en troisième lieu, le savant éditeur publie une lettre écrite par les consuls de la ville de Digne à leur docte concitoyen, pour lui demander sa protection auprès du comte d'Alais, gouverneur de Provence, et la réponse de Gassendi à cette lettre, réponse on ne peut plus curieuse pour le fond et pour la forme. Enfin, la publication dont il s'agit est terminée par une lettre, que le successeur de Gassendi dans la prévôté de l'église de Digne, Nicolas Taxil, adresse à Habert de Montmor, en lui envoyant l'oraison funèbre de son illustre prédécesseur. L'opuscule tout entier est une addition des plus précieuses à tout ce qui avait été écrit sur la vie et les ouvrages de Gassendi, et doit faire désirer que M. Tamizey de Larroque mette à exécution le projet qu'il a de rechercher et de publier toutes les lettres françaises du savant philosophe provençal.»

M. Garcin de Tassy présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Marre de Marin, un extrait du Journal asiatique intitulé : *Bouraha*, histoire malgache. «C'est, dit M. G. de Tassy, un missionnaire catholique, M. l'abbé Dalmond, qui a fait le premier connaître cette histoire, ou plutôt ce conte, dans sa Grammaire des langues malgache et autres. M. Marre de Marin, auteur lui-même d'une Grammaire malgache, en usage à la Réunion et à Mayotte où elle a été introduite par le ministre de la marine, a donné de ce conte un texte plus régulier qu'il a fait suivre d'une traduction plus exacte et il y a joint, sur quelques mots du texte, des observations philologiques qui font sentir l'importance qu'aurait un vocabulaire comparatif des idiomes des archipels de la Sonde, des Moluques et des Philippines. On peut y remarquer quelques mots hindoustanis, tels que *ahou* (*haun*), «moi, je;» *bâbâ* (d'origine turque), «père,» et un mot arabe *waty* (*mât*), «mourir.» Ce petit travail est fait avec soin, et M. Marre de Marin mérite d'être encouragé dans ses investigations sur la langue peu connue de l'île de Madagascar qui est plus grande que la France.»

M. de Witte fait hommage de la 4e livraison de la *Gazette archéologique*, année 1877. Paris, in-4°.

«Cette livraison contient six planches :

«Pl. XIX. *Patère d'argent émaillée*, trouvée à Lampsaque. L'explication de ce curieux monument est de M. Sorlin-Dorigny.

«Pl. XX. *Satyre*, bronze trouvé à Dodone, dans les fouilles de M. Constantin Carapanos, fouilles sur lesquelles l'Académie a déjà reçu plusieurs communications. M. de Witte a tâché de réunir, dans le texte explicatif de cette planche, quelques détails sur les satyres à pied et queue de cheval.

«Pl. XXI. *Portrait gréco-égyptien*, au musée de Florence. Cette planche est accompagnée d'un travail très-intéressant et très-curieux sur les momies gréco-égyptiennes ornées de portraits peints sur panneau, par M. l'abbé Ledrain.

«Pl. XXII. *La tête de la Vierge*, peinte dans la crypte de Saint-Maximin, par M. Édmond Le Blant.

«Pl. XXIII et XXIV. *La Vénus de l'Esquilin*, statue de marbre, et *le Diadumène*, bronze de la collection Janzé, du cabinet des médailles. L'explication est de M. Fr. Lenormant qui propose de reconnaître dans la statue de l'Esquilin, non une Vénus, mais la courtisane Rhodopis.»

Outre ces articles, M. de Witte signale encore :

«*Une date dans l'histoire de l'art cypriote*, par M. Christos Papayannakis.

«Une note de M. Antonio Delgado sur un *cippe de marbre*, récemment découvert à Marchena, village d'Andalousie.

«Un article intéressant de M. Fr. Lenormant sur le *Pan Ægoprosopos*, avec des bois représentant des figurines de ce dieu, l'une de bronze, l'autre de terre cuite.

«Une note du même sur un *vase de terre, de travail cypriote*, orné d'une tête humaine, comme les urnes trouvées par M. Schliemann dans ses fouilles de Troade. Ce vase, reproduit à la page 155, a déjà été présenté à l'Académie par M. Adrien de Longpérier, au mois de mai 1874.

«Enfin, une note de M. Vetkovitch sur un *buste de bronze, représentant Trajan le père*, découvert en Servie, et dont M. de Longpérier a communiqué à l'Académie une photographie en 1869.»

Sont encore offerts :

*Précis analytiques des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 1875-1876 (in-8°).

M. Schuermans adresse plusieurs extraits du *Bulletin des Commissions*

*royales d'art et d'archéologie de Belgique.* Ces extraits sont intitulés : *Épigraphie romaine de la Belgique. — Les tumulus de la Belgique. — Inscriptions belges à l'étranger. — Inscriptions romaines d'Arlon.*

SÉANCE DU VENDREDI 19 OCTOBRE.

Sont offerts :

*Supplément au dictionnaire de la langue française*, de M. Littré (7e livraison).

*Les martyrs de l'extrême Orient et les persécutions antiques*, par M. Edm. Le Blant, membre de l'Académie. Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, tome IV, 2e série (Arras, 1877, broch. in-8°).

*Séances publiques de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix* (Aix, 1876-1877, in-8°).

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, au nom de l'auteur, la *Thèse* présentée par M. Pigeonneau à la Faculté des lettres de Paris, thèse qui a pour titre : *Le cycle de la croisade et de la famille de Bouillon* (Saint-Cloud, 1877, in-8°). «L'auteur, dit le Secrétaire perpétuel, a partagé son sujet en trois parties :

«1° Période héroïque : la légende de la première croisade, et particulièrement les origines de la chanson d'Antioche et de la chanson de Jérusalem.

«2° Période romanesque : la légende du chevalier au Cygne et de Godefroi de Bouillon. Les premiers rénovateurs des poëmes de la Croisade. La légende des chétifs.

«3° La décadence : premières traductions en prose. Troisième version du chevalier au Cygne. Seconde version des continuateurs des poëmes de la Croisade. Baudouin de Sebourg. Le bâtard de Bouillon. Le dernier remaniement poétique du cycle de la Croisade. Les traductions et les imitations étrangères.

«Au point de vue littéraire, ajoute le Secrétaire perpétuel, l'auteur a essayé de retrouver les origines, le lien, et, pour ainsi dire, la généalogie des poëmes qui composent le cycle de la Croisade; au point de vue historique, les poëmes que l'écrivain a étudiés apportent peu de renseignements nouveaux sur les grands événements de la croisade; un seul, la *Chanson d'Antioche*, par la date de sa composition, et par des informations précises sur le rôle des chevaliers flamands dans la guerre sainte, mérite de prendre place parmi les documents historiques. Mais ces poëmes

présentent des renseignements curieux sur l'état de la société aux époques où ils ont été écrits, et M. Pigeonneau a su les mettre en relief dans son travail. »

SÉANCE DU VENDREDI 26 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XXVII, 1re partie, de ses *Mémoires*. «C'est, dit-il, l'histoire de l'Académie de 1865 à 1868 inclusivement. La lacune qui existait dans la suite des volumes de nos Mémoires se trouve désormais comblée, et l'on peut espérer qu'il n'y en aura plus de quelque temps; car le tome XXIX, 1re partie, qui comprend la suite de l'histoire de l'Académie, de 1869 à 1873 inclusivement, est fini et déjà presque entièrement imprimé; il n'y manque que les notices historiques qui doivent le terminer. »

Sont encore offerts :

*Catalogue descriptif des manuscrits sanscrits contenus dans la bibliothèque de la Société asiatique du Bengale* (Calcutta, 1877, in-8).

*Nouveau dictionnaire hindoustani-anglais*, par M. Fallon (10e livraison, Londres, septembre 1877, in-8°).

*Catalogue de la bibliothèque de Marseille. Ouvrages relatifs à la Provence*, par M. Lieutaud (Marseille, 1877, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 2 NOVEMBRE.

Sont offerts à l'Académie:

*Les Géorgiques, les Bucoliques et le IVe livre de l'Énéide de Virgile, traduits en vers français*, par M. F. Bardi de Fourtou, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Bordeaux (Paris, 1877, in-8°).

*Remparts d'Arlon et de Tongres*, par M. Schuermans (Extrait du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*).

*Notice des points habités, tenements, lieux dits, fontaines, cours d'eau, routes et chemins de la commune de Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée)*, par M. Benjamin Fillon (Saint-Cyr-en-Talmondais, 1877, in-4°).

M. Delisle fait hommage, au nom de M. Babeau, d'un volume intitulé: *Le village sous l'ancien régime* (Paris, 1877, in-8°).

«Le travail de M. Babeau, dit-il, est une de ces études que M. de Tocqueville réclamait avec instances sur les institutions de l'ancien régime. La méthode de l'auteur est purement scientifique. Le plus souvent, il expose simplement le résultat de ses recherches, et laisse au lecteur le

soin de porter un jugement. Ce qu'il a voulu, c'est que ses tableaux fussent d'une fidélité rigoureuse. Aussi en a-t-il emprunté tous les traits à des pièces d'une authenticité indiscutable. On y verra comment, dans les derniers temps de la monarchie, nos populations rurales s'administraient, comment elles vivaient. Les observations de M. Babeau portent principalement sur les villages de la Champagne; la lecture de son livre n'en est pas moins indispensable à qui veut étudier en général l'état de la société française dans les siècles qui ont précédé la Révolution.»

SÉANCE DU VENDREDI 9 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le 3e fascicule des *Comptes rendus* de ses séances. Sont offerts:

*Notice sur un livre à peintures exécuté en 1250 dans l'abbaye de Saint-Denis. Lettre à M. le duc de la Trémoille,* par M. L. Delisle (Paris, 1877, in-8°).

*Nouvelle lecture de la Table de Peutinger en ce qui concerne la route de Reis Apollinaris à Forum Voconii ou plus exactement à Forum Julii,* par M. Hayaux du Tilly (Tours, broch. in-8°).

M. Edm. Le Blant présente, au nom de M. le chanoine de Martigny, une nouvelle édition du *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (Paris, 1877, grand in-8°).

«C'est aujourd'hui, dit-il, un volume de petit texte à deux colonnes, comptant 830 pages et enrichi de 675 dessins, choisis avec autant de goût que de savoir dans les recueils iconographiques et les musées. L'ouvrage, complétement remanié, est augmenté ainsi d'un quart et revisé dans toutes ses parties.

«Parmi les articles nouveaux, qu'il serait trop long d'énumérer ici, je signalerai ceux qui portent pour titre les mots *Abraxas, Ad Sanctos, Hymnes, Legio fulminatrix, Sainte Cécile, Sainte Pétronille, Colysée, Culte de la croix, Graffiti, Ménées et Ménologes, Oblats.*

«Plusieurs de ces notices, développées dans une juste mesure, contiennent de véritables exposés de doctrine. C'est ainsi que l'article *Ad Sanctos* nous met en présence d'un fait important pour l'étude des premiers temps chrétiens, la coutume de déposer les morts près des tombes des martyrs. Suivies d'un nom propre, les formules sépulcrales *Ad sanctum... Retro sanctos... Ad læram... Ad domnum... Ante pedes...* témoignent d'un ensevelissement cherché près des restes d'un saint dont on espérait le patronage auprès du souverain Juge. Envisagée

au point de vue de la connaissance topographique des catacombes, l'importance des mentions de cette sorte est des plus grandes. Aujourd'hui que les monuments consacrés aux saints des anciens jours ont disparu, l'humble pierre qui porte l'une de ces formules nous fait connaître la place précise qu'occupaient les tombes historiques près desquelles les fidèles avaient voulu qu'on déposât leur corps. *Ad sanctam Felicitatem, Ad sanctum Hippolitum, Ante dominam Emeritam, Ad sanctum Cornelium,* lisons-nous sur plusieurs épitaphes, jalons précieux qui ont permis de se guider dans des catacombes oubliées, dont le nom même était perdu, mais où de vieux itinéraires nous apprenaient que tels ou tels martyrs avaient été ensevelis.

«Les questions abordées par M. le chanoine Martigny sont en nombre considérable. Leur exposé ne se renferme pas dans un simple travail de vulgarisation; la personnalité de l'auteur, les vues qui lui sont particulières, se montrent à chaque page, et son livre marque ainsi sa place parmi les plus utiles qu'on ait écrits sur l'étude si vaste et si nouvelle des premiers âges de l'Église.»

M. DE WITTE offre à l'Académie le cinquième numéro de la *Gazette archéologique* pour l'année 1877. «Cette livraison, comme les précédentes, est accompagnée, dit M. de Witte, de six planches:

«Pl. XXV. Sarcophage chrétien de Syracuse, chargé d'un grand nombre de figures. Le texte explicatif est de M. Héron de Villefosse.

«Pl. XXVI. Hercule phallophore, statuette de bronze, de la collection Pourtalès. Article de M. le docteur Alexandre Colson de Noyon.

«Pl. XXVII. La Niobide du musée Chiaramonti. Article de M. Fr. Lenormant.

«Pl. XXVIII. Vase de poterie rouge gallo-romaine, portant l'inscription: REMIS FELICITER. Le texte qui accompagne cette planche est de M. Anatole de Barthélemy qui a publié en même temps plusieurs autres vases de terre sigillée, portant des inscriptions dans lesquelles on trouve la mention de divers peuples de la Gaule. Outre les *Rèmes,* sont nommés les *Gabales,* les *Lingons,* les *Séquanes.* Ces noms de peuples sont suivis de l'acclamation *feliciter.* On connaissait déjà, et M. de Barthélemy n'a pas manqué d'en faire mention, des inscriptions tracées sur les murs de Pompéi, dans lesquelles on lit des acclamations analogues adressées aux habitants de quelques villes de l'Italie méridionale. Au nombre des coupes publiées dans ce travail, reproduites au moyen de clichés intercalés dans le texte, il y en a une qui porte, à ce qu'il paraît, une inscription en l'honneur des amateurs de cervoise, *cervesariis feliciter.* C'est

ainsi que l'auteur complète cette dédicace. On avait déjà une lagène, ou gourde, conservée au musée Carnavalet, sur laquelle est tracée l'inscription suivante : *Ospita* [*sic*] *reple lagenam cervesa.* La plupart des *pocula* décrits par M. de Barthélemy proviennent d'une fabrique gallo-romaine, établie à Banassac (Lozère), et signalée par M. Mazard dans son *Étude descriptive de la céramique du Musée de Saint-Germain-en-Laye.*

«Si je me suis étendu sur le travail de M. Anatole de Barthélemy, ajoute M. de Witte, c'est que les coupes publiées par ce savant offrent une série toute nouvelle de produits céramiques de l'époque gallo-romaine.

«Pl. XXIX et XXX. Chapiteaux romains historiés à Pise. Article de M. E. de Chanot. Ces chapiteaux composites sont ornés de feuillages d'acanthe, desquels s'élancent des Victoires; le milieu est occupé par une image de divinité de plus grande dimension, représentée à mi-corps; l'une de ces divinités est Jupiter, l'autre Harpocrate.

«Je dois encore signaler à l'Académie un article de M. S. Trivier qui a publié dans cette livraison une coupe en terre rouge sigillée, dessin tiré d'un ouvrage manuscrit d'Artaud, l'ancien conservateur du musée de Lyon, et sur laquelle on voit le combat de Pan ou d'un Satyre contre un bouc.

«Enfin, dit M. de Witte, je terminerai cette nomenclature par la citation d'un article de M. Fr. Lenormant sur un précieux cylindre en chalcédoine saphirine. Mon savant et habile collaborateur a reconnu dans la scène gravée sur ce cylindre un sujet historique : le supplice d'Inaros, fils de Psammétique, chef des Libyens, qui, en l'an 460 avant notre ère, s'était révolté contre le roi de Perse, Artaxerce Longue-main.»

M. Renan présente à l'Académie un mémoire de M. Philippe Berger sur les *Ex-voto du temple de Tanit à Carthage* (Paris, 1877, in-4°).

«M. Berger, dit-il, s'est attaché surtout au côté archéologique. Il a publié les plus intéressantes des représentations figurées que présentent ces stèles, et dont plusieurs sont fort intéressantes pour l'histoire, la religion et les mœurs de Carthage. Ces représentations forment, à l'heure qu'il est, l'ensemble de ce que l'on connaît sur l'une des archéologies les plus obscures et les plus pauvres de l'antiquité.»

M. Defrémery fait hommage, au nom des éditeurs, du tome XII du *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles, morales, facétieuses, historiques, réunies et annotées* par MM. Anatole de Montaiglon et James de Rothschild (Paris, 1877, in-18), faisant partie de la bibliothèque elzévirienne.

«Ce volume, dit M. Defrémery, est tout à fait digne des deux précédents, dus à la collaboration des mêmes éditeurs, et offerts par eux naguère l'Académie. Il mérite les mêmes éloges, soit en ce qui concerne le choix et la reproduction exacte des textes, soit par rapport à la précision minutieuse des notices bibliographiques et des commentaires. Parmi les vingt-deux pièces que renferme le volume, on remarquera d'abord celles relatives aux funérailles des deux reines, Anne de Bretagne et Claude de France; puis les sept pièces satiriques composées, en 1522, contre le gouvernement de François Ier. Aucun exemplaire imprimé de ces pamphlets n'était venu jusqu'à nous, et on n'en connaissait l'existence que par un passage du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, publié par M. Ludovic Lalanne. Mais tous, sauf un, se sont retrouvés dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, et MM. de Montaiglon et de Rothschild en ont enrichi leur collection. Enfin, on lira avec intérêt la pieuse légende intitulée: *la Vie de saint Mathurin de Larchant hystoriée*, légende où sont célébrés les vertus et le pouvoir miraculeux de ce saint invoqué surtout par les possédés et les fous.

«Dans une courte pièce qui a pour titre: *Remède contre la peste* (page 255, vers 30), on trouve mentionné un auteur du nom de Rasis. C'est à tort que les savants éditeurs ont cru (*ibidem*, note 1) que ce nom désignait le célèbre rabbin Salomon Raschi, né à Troyes en 1040, mort en 1105. Il est hors de doute qu'il s'agit ici de l'illustre médecin arabe. Mohammed-ben-Zacaria, surnommé Arrâzy ou le natif de Reï (l'ancienne Rhagès), surnom dont on a fait en Europe Rhazès.»

## SÉANCE DU VENDREDI 16 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XXXVII des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* (Paris, 1876, in-8°).

Il présente en outre les *Nouveaux mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le moyen âge. Bibliothèques* (Paris, 1877, in-4°).

M. le Président fait ressortir tout le prix de ce livre qui est le fruit de la collaboration des PP. Ch. Cahier et Arth. Martin, et que MM. Didot ont édité avec le plus grand luxe.

M. Garcin de Tassy fait hommage à l'Académie, de la part de M. Charles Schéfer, administrateur de l'École des langues orientales vivantes, des *Mémoires de l'Ambassade de France en Turquie*, par le comte de Saint-Priest (Paris, in-8°).

«Cet ouvrage, écrit en 1778, et qui fait partie des publications de l'École des langues orientales, contient: 1° l'histoire de la politique suivie par la France depuis l'établissement de ses relations avec la Porte ottomane; 2° une notice sur les ambassadeurs et agents de France; 3° l'histoire du commerce et de la navigation des Français dans le Levant, et enfin un appendice du texte des traductions originales des capitulations et des traités conclus avec les sultans de Constantinople.

«Bien que les mémoires de M. de Saint-Priest soient plutôt un résumé qu'une histoire détaillée de la diplomatie française en Turquie, ils n'en sont pas moins instructifs et intéressants, dit M. G. de Tassy, et on doit savoir gré à M. Schéfer de les avoir publiés et d'avoir enrichi de quelques notes curieuses le texte des capitulations.»

M. Michel Bréal offre en son nom les ouvrages suivants :

1° *Mélanges de mythologie et de linguistique* (Paris, 1878, in-8°).

2° *Sur le déchiffrement des inscriptions cypriotes* (Extrait du *Journal des Savants*.)

3° *Sur un passage des tables Eugubines. Le mot ombrien* nerf *désigne-t-il des dieux ou des officiers ?* Réponse au professeur Bücheler (Extrait des *Mémoires de la Société de linguistique*).

M. Bréal offre, en outre, de la part de l'auteur, M. L. Noiré, un volume intitulé : *Der Ursprung der Sprache* (*L'origine du langage*) Mayence, 1877, in-8°). «Dans cet ouvrage instructif et intéressant, l'auteur, dit-il, passe en revue les solutions tentées depuis Platon jusqu'à Guillaume de Humboldt, mais il insiste surtout sur les travaux d'un savant mort il y a quelques années, M. Lazare Geiger, dont il adopte et développe les idées. Ce livre, ajoute M. Bréal, est rempli d'aperçus ingénieux, qui invitent à la réflexion, alors même qu'on n'adopte pas toutes les vues de l'auteur.»

M. Naudet fait hommage au nom de M. Vuitry, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, d'un volume qui a pour titre : *Études sur le régime financier de la France avant la révolution de 1789* (Paris, 1878, in-8°).

«Dans l'histoire des nations, dit M. Naudet, les générations successives sont solidaires les unes des autres, et il faut chercher l'origine et la raison d'être de ce qui est dans ce qui a été. M. Vuitry, en suivant ainsi la généalogie des institutions financières de la France, est descendu de branche en branche jusqu'au tronçon principal, jusqu'aux racines, c'est-à-dire à la féodalité.

«Mais tout se tient dans la constitution d'un pays, et l'administration

de ses finances dépend de la nature et de la combinaison des éléments dont l'État se compose.

«De là, nécessité de se faire préalablement une idée nette et précise de la formation de la royauté française, de ses progrès et de ses développements, lorsque les finances n'étaient encore que l'administration des richesses domaniales et le concours de services fédératifs, jusqu'à ce que naquit la notion de dépenses et de contributions publiques avec l'ascendant de la puissance royale : la finance subordonnée à la politique.

«M. Vuitry n'a pas eu la prétention, comme il le déclare, de faire œuvre d'érudition, mais il a consulté, étudié avec soin les travaux des érudits. Plusieurs des membres de cette Académie sont nommés avec honneur dans sa préface et cités dans la suite du récit.

«La science chez lui est éclairée par l'expérience pratique des affaires et par les méditations d'un esprit supérieur ; il en est résulté un ouvrage aussi intéressant qu'instructif, où se montre le talent d'un écrivain distingué, profondément instruit en même temps qu'élégant et lumineux, portant la marque de l'homme d'État historien.»

SÉANCE DU VENDREDI 23 NOVEMBRE.

M. Garcin de Tassy fait hommage, au nom de M. Jozon, d'un volume intitulé : *Des principes de l'écriture phonétique et des moyens d'arriver à une orthographe rationnelle et à une écriture universelle* (Paris, 1877, in-12).

M. de Wailly offre, de la part de M. de Mas Latrie, un volume intitulé : *La prise d'Alexandrie ou Chronique du roi Pierre Ier de Lusignan*, par Guillaume de Machaut (Genève, 1877, grand in-8°).

M. Ad. Regnier présente, au nom de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, une brochure ayant pour titre : *Notes sur la vie et les ouvrages de Jean-Jacques Boileau, publiées avec divers documents inédits*, par M. Tamizey de Larroque (Bordeaux, 1877, in-8°).

«Cet opuscule, dit M. Regnier, se compose :

«1° D'une notice sur la vie dudit abbé, un des trois de ce nom, très-connus, sinon célèbres, dans la seconde moitié du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe ;

«2° D'une appréciation judicieuse des divers ouvrages imprimés sous son nom, à laquelle est jointe l'indication de ce qu'ils contiennent d'intéressant, de digne de remarque, à quelque égard que ce soit ;

«3° De lettres ou fragments de lettres extraits, le plus grand nombre

(vingt et un) d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, et onze des papiers de la famille Boileau. Les premiers vingt et un numéros ne sont pas tous inédits; une partie a été publiée par M. l'abbé Hurel, en appendice à son livre intitulé : *Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*. Mais la nouvelle publication est loin de se confondre avec celle de M. l'abbé Hurel, soit pour le choix des extraits, soit surtout pour le commentaire dont les deux éditeurs les ont accompagnés.

« Les onze autres numéros sont entièrement inédits;

« 4° D'un appendice contenant divers autres extraits des papiers de la famille Boileau, et un fragment, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, d'une Vie de madame d'Épernon, carmélite.

« Je n'ai pas besoin de dire, pour qui connaît M. Tamizey de Larroque, ajoute M. Regnier, que sa nouvelle œuvre se recommande par le choix des morceaux publiés, intéressants ou par eux-mêmes, ou comme pierres d'attente pour d'autres travaux; qu'il les a éclaircis par un de ces commentaires comme il les sait faire, où le neuf ne manque pas, et où souvent il fait un bon et original usage de ce que d'autres ont trouvé avant lui.

« J'appellerai surtout l'attention sur deux passages qui contrôlent le dire de Saint-Simon, et le contredisent et corrigent avec grande vraisemblance.

« En somme, dit en terminant M. Regnier, le livre me paraît digne des mêmes éloges qui ont été donnés récemment par notre savant confrère M. Defrémery à la publication de M. de Larroque sur Gassendi. »

### SÉANCE DU VENDREDI 30 NOVEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie :

1° *Arabic-english Lexicon*, par M. Edward-William Lane (Londres, 1877, in-4°).

2° *Notice sur les Vestales*, par M. l'abbé Marchant.

M. G. PARIS fait hommage, au nom de M. Delboulle, d'un *Supplément au glossaire de la vallée d'Yères pour servir à l'intelligence du dialecte haut normand* (Havre, 1877, br. in-8°), et au nom de MM. Chabrand et de Rochas d'Aiglun, d'un volume intitulé : *Patois des Alpes Cottiennes (Briançonnais et vallées vaudoises) et en particulier du Queyras* (Grenoble-Paris, 1877, in-8°).

M. DE SAULCY présente, au nom de M. Maspero, professeur d'égyptologie, deux fascicules dont l'un est le neuvième de la collection des *Mé-*

*langes d'archéologie égyptienne et assyrienne* (Paris, 1877, in-4°), et l'autre la deuxième livraison du premier volume du *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes* (Paris, 1877, in-4°).

Il rappelle que M. Maspero fut, en 1869, le fondateur de ce recueil; qu'en 1871 M. de Rougé prit la direction de cette publication qui changea de titre et put, grâce à un subside accordé par le Gouvernement, être imprimée à Paris, à l'Imprimerie nationale. Jusqu'alors le recueil de M. Maspero, édité par le libraire Vieweg, était imprimé à Leipzig.

Dans la présente année, 1877, le subside voté par l'État ayant été retiré, la publication des *Mélanges* est restée close, et M. Maspero a repris la publication de son *Recueil*, qui s'imprime à Vienne, en Autriche, par économie.

### SÉANCE DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE.

(Séance publique annuelle.)

### SÉANCE DU VENDREDI 14 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XXVI, 2e partie, des *Notices et extraits des manuscrits*.

M. Geffroy, directeur de l'École de Rome, envoie à l'Académie la série complète des *Comptes rendus* des fouilles faites sur les différents points du territoire italien depuis 1876.

M. Renan offre, au nom de M. Rhoné, un *résumé chronologique de l'histoire d'Égypte depuis les premières dynasties pharaoniques jusqu'à nos jours* (Paris, 1877, in-8°).

M. Duruy fait hommage, au nom de M. Albert Dupont, professeur au lycée de Nantes, d'un volume intitulé : *De la constitution et des magistratures romaines sous la république*.

M. de Rozière présente le discours de réception prononcé le 26 juin 1877, par M. Caillemer, à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Ce discours a pour titre : *L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais au milieu du v^e siècle*.

M. Garcin de Tassy dépose sur le bureau la onzième livraison du nouveau *dictionnaire hindoustani-anglais* de M. W. Fallon (Londres, novembre 1877, in-8°).

Sont encore offerts :

*Deux nouvelles répliques au sujet du Fra Bartolommeo de Besançon*, par M. Castan (broch. in-8°).

*Erasmo Guattamelata da Narni, suoi monumenti e sua famiglia*, par Giovanni March. Eroli (Rome, 1876, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 21 DÉCEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau de l'Académie le tome XXIX, première partie, de ses *Mémoires*, contenant l'*Histoire de l'Académie* de 1869 à 1875 inclusivement.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle qu'il a présenté, il y a un an, à la Compagnie, le tome XXV, première partie, comprenant l'*Histoire de l'Académie* de 1861 à 1864, volume préparé par son prédécesseur, M. Guigniaut. Depuis il s'était proposé de remplir le plus tôt possible la lacune qui existait encore dans cette partie de notre recueil. Il a déposé, il y a deux mois, sur le bureau de l'Académie, le tome XXVII, première partie, comprenant l'*Histoire de l'Académie* de 1865 à 1868. Le volume qu'il présente, comprenant les cinq années suivantes, de 1869 à 1873 inclusivement, achève de combler la lacune, car l'histoire de 1874 à 1877 ne pourra venir que lorsque la collection des mémoires sera arrivée au tome XXXI, et pour le moment le tome XXIX, 2ᵉ partie, n'est pas encore achevé. Il paraîtra en son lieu à la suite du tome XXIX, première partie, qui est offert aujourd'hui à l'Académie.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose, en outre, sur le bureau, pour la Bibliothèque, le tirage à part de sa notice sur M. le vicomte Emmanuel de Rougé.

Sont encore offerts :

*Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, par MM. Oppert et Menant (Paris, 1877, in-8°).

*Corpus inscriptionum atticarum, consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borussiacæ*, vol. IV (Berlin, 1877, in-f°).

*Droit musulman. Traduction*, par M. Sauvaire (broch. in-8°).

*Royal asiatic Society of Great Britain and Ireland. On a treatise on weights and measures. The name of the twelfth imam on the coinage of Egypt. A dinar of Salih ebn Mirdas of Aleppo*, par le même (broch. in-8°).

M. GIRARD fait hommage, au nom de M. Rayet, ancien membre de l'École française d'Athènes, de la première livraison d'un ouvrage im-

*langes d'archéologie égyptienne et assyrienne* (Paris, 1877, in-4°), et l'autre la deuxième livraison du premier volume du *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes* (Paris, 1877, in-4°).

Il rappelle que M. Maspero fut, en 1869, le fondateur de ce recueil; qu'en 1871 M. de Rougé prit la direction de cette publication qui changea de titre et put, grâce à un subside accordé par le Gouvernement, être imprimée à Paris, à l'Imprimerie nationale. Jusqu'alors le recueil de M. Maspero, édité par le libraire Vieweg, était imprimé à Leipzig.

Dans la présente année, 1877, le subside voté par l'État ayant été retiré, la publication des *Mélanges* est restée close, et M. Maspero a repris la publication de son *Recueil*, qui s'imprime à Vienne, en Autriche, par économie.

SÉANCE DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE.

(Séance publique annuelle.)

SÉANCE DU VENDREDI 14 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XXVI, 2e partie, des *Notices et extraits des manuscrits*.

M. Geffroy, directeur de l'École de Rome, envoie à l'Académie la série complète des *Comptes rendus* des fouilles faites sur les différents points du territoire italien depuis 1876.

M. Renan offre, au nom de M. Rhoné, un *résumé chronologique de l'histoire d'Égypte depuis les premières dynasties pharaoniques jusqu'à nos jours* (Paris, 1877, in-8°).

M. Duruy fait hommage, au nom de M. Albert Dupont, professeur au lycée de Nantes, d'un volume intitulé : *De la constitution et des magistratures romaines sous la république*.

M. de Rozière présente le discours de réception prononcé le 26 juin 1877, par M. Caillemer, à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Ce discours a pour titre : *L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais au milieu du Ve siècle*.

M. Garcin de Tassy dépose sur le bureau la onzième livraison du nouveau *dictionnaire hindoustani-anglais* de M. W. Fallon (Londres, novembre 1877, in-8°).

Sont encore offerts :

*Deux nouvelles répliques au sujet du Fra Bartolommeo de Besançon*, par M. Castan (broch. in-8°).

*Erasmo Guattamelata da Narni, suoi monumenti e sua famiglia*, par Giovanni March. Eroli (Rome, 1876, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 21 DÉCEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau de l'Académie le tome XXIX, première partie, de ses *Mémoires*, contenant l'*Histoire de l'Académie* de 1869 à 1875 inclusivement.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle qu'il a présenté, il y a un an, à la Compagnie, le tome XXV, première partie, comprenant l'*Histoire de l'Académie* de 1861 à 1864, volume préparé par son prédécesseur, M. Guigniaut. Depuis il s'était proposé de remplir le plus tôt possible la lacune qui existait encore dans cette partie de notre recueil. Il a déposé, il y a deux mois, sur le bureau de l'Académie, le tome XXVII, première partie, comprenant l'*Histoire de l'Académie* de 1865 à 1868. Le volume qu'il présente, comprenant les cinq années suivantes, de 1869 à 1873 inclusivement, achève de combler la lacune, car l'histoire de 1874 à 1877 ne pourra venir que lorsque la collection des mémoires sera arrivée au tome XXXI, et pour le moment le tome XXIX, 2ᵉ partie, n'est pas encore achevé. Il paraîtra en son lieu à la suite du tome XXIX, première partie, qui est offert aujourd'hui à l'Académie.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose, en outre, sur le bureau, pour la Bibliothèque, le tirage à part de sa notice sur M. le vicomte Emmanuel de Rougé.

Sont encore offerts :

*Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, par MM. Oppert et Menant (Paris, 1877, in-8°).

*Corpus inscriptionum atticarum, consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borussiacæ*, vol. IV (Berlin, 1877, in-f°).

*Droit musulman. Traduction*, par M. Sauvaire (broch. in-8°).

*Royal asiatic Society of Great Britain and Ireland. On a treatise on weights and measures. The name of the twelfth imam on the coinage of Egypt. A dinar of Salih ebn Mirdas of Aleppo*, par le même (broch. in-8°).

M. GIRARD fait hommage, au nom de M. Rayet, ancien membre de l'École française d'Athènes, de la première livraison d'un ouvrage im-

portant intitulé : *Milet et le golfe Latmique,* publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts (Paris, 1877, in-4° avec atlas). «C'est, dit-il, le résultat des fouilles et explorations archéologiques que M. Rayet a faites aux frais de MM. les barons G. et E. de Rothschild, avec la très-utile collaboration de M. Albert Thomas, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

«Cette première livraison, dit M. Girard, se compose de dix planches et d'un volume de texte. La plupart des planches se rapportent à la restauration du temple ionique d'Athéné Poliade, à Priène. On y a joint deux reproductions héliographiques, d'un lion en marbre trouvé dans la nécropole de Milet, et de l'Apollon Didyméen en bronze, que possède le Louvre.

«Mais il faut d'abord mentionner deux cartes de la vallée inférieure du Méandre et des régions adjacentes dressées par M. Rayet. L'une donne l'état actuel, l'autre rétablit l'état des côtes tel qu'il a dû exister vers le v° siècle avant J. C. Cette restitution était indispensable, et elle constituait une des parties à la fois les plus intéressantes et les plus difficiles de la tâche que M. Rayet avait entreprise. Il lui fallait d'abord déterminer le champ de ses explorations. Or, les lieux ont tellement changé depuis l'antiquité, que les ruines d'Héraclée du Latmos, autrefois sur le golfe Latmique, sont aujourd'hui au fond d'un grand lac dont le bord opposé est à une distance considérable du littoral actuel. La ville maritime de Myonte et le champ de bataille de Mycale sont maintenant assez avant dans l'intérieur des terres. C'est le Méandre dont les atterrissements ont modifié à ce point et modifient encore la nature de ces régions. Ils ont complétement comblé le golfe Latmique et ne cessent de faire reculer la mer devant eux avec une rapidité qui a dû atteindre, dans les parties où la vallée qu'il forme était encore resserrée entre les montagnes, cinq à six cents mètres par siècle.

«Tel est le sol mobile et changeant du pays exploré par M. Rayet. Il a remonté la vallée du Méandre jusqu'à Tralles; puis il a redescendu la rive droite en reconnaissant et étudiant les emplacements de Magnésie et de Priène, pour ne citer que les villes principales. De Priène, en traversant le fleuve, il s'est rendu en face, à Milet, et, vers le sud de la presqu'île Milésienne, à Didyme, où ont été faites les fouilles du temple d'Apollon. Enfin, de là, il est remonté jusqu'à Héraclée, au pied du Latmos. M. Rayet a donc fait une exploration complète du cours inférieur du Méandre, la partie la plus hellénique et, de beaucoup, la plus intéressante. C'est la première fois qu'elle était étudiée avec cette préci-

sion et cette sûreté. Les erreurs de Chandler avaient été indiquées par Leake, et M. Texier avait compris cette région dans sa *Description de l'Asie Mineure;* mais il restait beaucoup à faire pour le géographe, l'historien et l'archéologue, et, en réalité, le travail de M. Rayet est original.

«Le premier tome de la publication contient d'abord la géographie physique de la vallée du Méandre et des régions voisines. Pour le cours supérieur du fleuve, M. Rayet s'est aidé surtout du travail de M. Tchihatchef. Cette première partie est un modèle d'exposition méthodique, fondée sur l'examen géologique du sol et sur l'étude attentive des textes.

«Le reste du volume, beaucoup plus considérable, est rempli par une description d'Aïdin, la ville turque qui a remplacé Tralles, et par une histoire de Tralles depuis les premières origines de cette ville jusqu'au temps où sa destinée se confond, sous l'Empire, avec celle de toute cette région de l'Asie. Cette partie se recommande encore par la méthode, la clarté et l'agrément de l'exposition. La netteté en paraît la qualité dominante. Après avoir éclairci l'obscure question de la fondation par les Thraces, l'auteur suit en détail l'histoire de Tralles à travers ses vicissitudes et fait bien comprendre les causes qui ont assigné à cette ville un rôle secondaire, mais cependant d'une certaine importance : sa situation sur la route d'Éphèse et de la vallée du Caystre, la forme de sa position qui lui valut plus d'une fois l'honneur de servir de résidence aux satrapes et aux généraux qui traversaient la province, et la fertilité de son territoire qui la disposait médiocrement à l'héroïsme et fut pour elle une source de richesse toutes les fois que la domination étrangère ne la traita pas avec trop de rigueur. A propos de cette richesse que quelques-uns de ses citoyens durent au commerce, M. Rayet insiste avec raison sur un des faits les plus curieux qui se rapportent à l'histoire de Tralles, la fondation d'une dynastie asiatique dans la famille de Pythodoros qui eut l'honneur d'épouser Antonia, la fille du triumvir.

«M. Rayet, dans tout le cours de cette exposition, s'est heureusement servi des monuments épigraphiques, des monnaies et des textes anciens. Je crois devoir louer en particulier, ajoute M. Girard, l'étude intelligente qu'il a faite des textes, dont plusieurs, comme des passages du *Pro Flacco* présentent un vif intérêt, et l'on peut d'autant mieux l'apprécier, qu'il a eu soin de les citer au bas des pages.

«En résumé, cette première partie de la publication fait très-favorablement augurer du reste, où les questions archéologiques prendront nécessairement plus d'importance.»

M. Renan offre, au nom de M. Barbier de Meynard, le neuvième volume des *Prairies d'or* de Maçoudi (Paris, 1877, in-8°). «Les *Prairies d'or*, dit M. Renan, sont l'ouvrage le plus intéressant de la polygraphie arabe. C'est un recueil d'anecdotes, liées ensemble par le fil le plus léger; malgré ou peut-être à cause de ce désordre, il n'y a pas de lecture plus attachante. Ainsi se trouve terminée une des publications les plus considérables de la littérature orientale, qui fait le plus grand honneur à la Société asiatique, qui l'a entreprise et au savant éditeur et traducteur, M. Barbier de Meynard.»

M. Delisle présente la seconde partie de l'ouvrage que M. Édouard Fleury a consacré aux *Antiquités et monuments du département de l'Aisne* (Paris, 1878, grand in-4°). «Cet ouvrage, dit-il, se rapporte exclusivement aux époques romaine, mérovingienne et carlovingienne. Le département de l'Aisne est un des plus riches en débris de tous les âges, l'un de ceux dans lesquels les fouilles les plus fructueuses ont été exécutées. M. Édouard Fleury, qui s'est depuis longtemps fait connaître par de nombreux et savants travaux sur les antiquités et l'histoire du département de l'Aisne, a résumé dans ce dernier ouvrage beaucoup de découvertes et d'observations, dont plusieurs, et des plus importantes, lui appartiennent en propre.

«Les dessins qui accompagnent le texte, et qui sont dus à M. Fleury lui-même, suffiraient pour donner une réelle valeur à son ouvrage, qui sera prochainement terminé par une troisième partie.»

M. Hauréau fait hommage, au nom de M. Ludovic Drapeyron, d'une brochure intitulée : *M. Thiers, historien, géographe et homme d'État.*

## SÉANCE DU VENDREDI 28 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de M. Debidour, un volume intitulé : *La Fronde angevine, tableau de la vie municipale au xvii^e^ siècle.* C'est un savant travail qui a mérité à son auteur le titre de docteur devant la Faculté des lettres de Paris.

Sont encore offerts :

*La Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie*, par M. Prou (t. XXVI, 2^e^ partie, des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1877, in-8°).

*Étude philologique et liturgique sur les noms de baptême et prénoms des chrétiens*, par M. l'abbé J. Corblet (Paris, 1877, in-8°).

M. Garcin de Tassy fait hommage à l'Académie de sa brochure inti-

tulée : *La langue et la littérature hindoustanies en 1877. Revue annuelle* (Paris, 1878, in-8°). «On y trouve, comme toujours, dit-il, des détails sur les journaux et les ouvrages hindoustanis récemment publiés, sur les établissements d'éducation et sur les sociétés scientifiques et littéraires : il y est traité incidemment du mouvement social qui se manifeste dans l'Inde, et c'est ainsi qu'il y est parlé de la réforme hindoue des brahmaïstes, des missions chrétiennes et de l'opposition qu'elles rencontrent, surtout de la part des musulmans qui sympathisent vivement avec les Turcs dans la guerre actuelle. On y lit des réflexions tirées des journaux indigènes en faveur de la liberté de la presse et sur le nouveau titre d'Impératrice de l'Inde, donné à la reine d'Angleterre : enfin dans la nécrologie on remarquera, entre autres, la mention d'une jeune Hindoue décédée à l'âge de vingt ans, petit prodige qui avait traduit un choix de poésies françaises, dont son père prépare une seconde édition.»

M. Desnoyers présente, au nom de M. Bonvalot, conseiller à la Cour d'appel de Dijon, une brochure ayant pour titre : *Les plus principales et générales coustumes du duché de Lorraine.* Texte inédit, précédé d'une introduction (Paris, 1878, in-8°).

«L'auteur de cet ouvrage, dit M. Desnoyers, a déjà publié d'autres coutumes d'Alsace et de Lorraine, particulièrement du Val d'Orbey, du Val de Rosemont, de la ville de Remiremont, et quelques autres coutumes locales. Il les a commentées par des éclaircissements fort instructifs.

«*Les coutumes de la haute Alsace*, dites *de Ferrette*, ont obtenu une des médailles du concours des Antiquités nationales pour l'année 1872.

«*Les coutumes du duché de Lorraine*, que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de M. Bonvalot, étaient inédites. Elles sont publiées d'après cinq manuscrits, comparés entre eux et aux textes de la rédaction ultérieure de ces mêmes coutumes modifiées et réformées et qui remplacèrent de 1579 à 1594 les coutumes originales. Celles-ci étaient en vigueur de 1506 à 1579 et jusqu'à la promulgation des nouvelles coutumes.

«M. Bonvalot fait l'historique de cette rédaction primitive en la comparant à la rédaction plus récente, en examinant toutes les questions de législation et d'usages locaux, avec la science et l'expérience que lui donnent les fonctions honorables qu'il remplit depuis longtemps dans la magistrature.»

Sont encore offerts :

*Dictionnaire de la langue française*, supplément, 8e livraison, par M. Littré.

*Annales de philosophie chrétienne,* septembre-octobre 1877 (Paris, in-8°).

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* n^os 89 à 92, t. VI (Orléans, 1876, in-8°).

*Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique,* n^os 1 à 6 (Bruxelles, 1877, in-8°).

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest,* 3^e trimestre, 1877 (in-8°).

*Bulletin des Beaux-Arts,* octobre-novembre 1877 (Paris, in-8°).

*Bulletino di archeologia cristiana,* par M. de Rossi, 1^re et 2^e année (Rome, 1877, in-8°).

*Le Bibliographe* ou *Bulletin mensuel et raisonné de livres anciens et modernes, rares et curieux,* septembre-octobre 1877 (in-8°).

*Bibliothèque de l'École des chartes,* année 1877 (in-8°).

*Le Cabinet historique,* juillet-septembre 1877 (Paris, in-8°).

*Journal asiatique,* juillet, août, septembre 1877 (Paris, in-8°).

*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* année 1876, tome IX (Nancy, 1877, in-8°).

*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* tome XV, avec atlas (Orléans, 1876, in-8°).

*Nouvelle revue historique de droit français et étranger,* septembre, octobre, novembre, décembre 1877 (Paris, in-8°).

*Proceedings of the Society of antiquaries of London,* novembre 1876-mai 1877 (in-8°).

*Revue archéologique,* septembre, octobre 1877.

*Revue des questions historiques,* octobre 1877 (Paris, in-8°).

*Revue géographique internationale,* n° 23, septembre-octobre 1877 (in-4°).

*Revue africaine,* juillet-août 1877 (Alger-Paris, in-8°).

# TABLE DES MATIÈRES

## DU CINQUIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

---

### A

## B

## B

## C

D

## E

## F

## G

# H

## I

## J

## K



## L

## M

## N



## O



## P

## Q



## R

# S

# T

V



W

# NOTE ADDITIONNELLE A LA PAGE 320.

M. de Witte annonce à l'Académie qu'il prépare un travail sur les apothéoses privées chez les anciens. «Mes recherches sur ce point, dit-il, confirment ce que mon savant confrère, M. Edmond Le Blant, vous exposait tout à l'heure. Dès à présent je puis mettre sous les yeux de l'Académie les dessins d'un curieux monument funéraire, conservé au Musée du Vatican. C'est une épitaphe consacrée à la mémoire de quatre frères; le père Pomponius Endæmon et la mère Pomponia Helpis élèvent ce monument, dit l'inscription qui est gravée sur une des faces, à leurs fils et à eux-mêmes. Sur le devant sont représentés quatre personnages en pied, et sur les côtés on voit les bustes du père et de la mère avec leurs noms; au-dessous du premier buste est figuré l'aigle, au-dessous du second le paon, et ces oiseaux assimilent les deux époux, dès leur vivant, aux deux plus grandes divinités de l'Olympe, Jupiter et Junon. Dans les apothéoses impériales, on représente les empereurs portés au ciel par l'aigle et les impératrices enlevées ordinairement par le paon.»

# CORRECTIONS.

Page 39, ligne 4, lisez : Parmi ces huit petits-fils de Néron Drusus, *père de* l'illustre vengeur, etc. — Les mots *père de* ont été oubliés. (Communication de M. Mowat.)

Page 257, ligne 3, lisez : *British Museum* au lieu de *Bristish Museum*.

# ACADÉMIE

DES

# INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1878

---

QUATRIÈME SÉRIE

TOME VI

PARIS.

ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR,

RUE BONAPARTE 82.

# ACADÉMIE

DES

# INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

## COMPTES RENDUS

DES

## SÉANCES DE L'ANNÉE 1878

QUATRIÈME SÉRIE

**TOME VI**



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXIX

## COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

# L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

## ET BELLES-LETTRES

## PENDANT L'ANNÉE 1878.

---

## COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

### JANVIER-FÉVRIER-MARS.

## PRÉSIDENCE DE M. LABOULAYE.

### SÉANCE DU VENDREDI 4 JANVIER.

Par une lettre datée du 29 décembre 1877, M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, informe l'Académie que la discussion du projet de loi sur la vente et l'exportation des objets d'art ou d'antiquité a été subitement arrêtée au Sénat italien, le nouveau traité de commerce entre l'Italie et la France fixant un maximum de tant pour cent à l'exportation, bien inférieur au droit qu'on voulait imposer sur ces objets.

M. Geffroy joint à sa lettre une note de M. Fernique, membre de l'École française de Rome, sur les prétendues découvertes de *Sipontum*.

L'Académie procède à la nomination de son président et de son vice-président pour l'année 1878.

M. Laboulaye, vice-président sortant, est élu président.

M. de Rozière est élu vice-président.

M. Ravaisson, en quittant le fauteuil, remercie l'Académie de

la bienveillance avec laquelle elle l'a soutenu dans l'exercice des fonctions qu'elle lui avait conférées pour la seconde fois. Il ajoute que l'année qui vient de s'écouler n'a pas été stérile pour la science. Les publications de l'Académie se sont continuées avec activité; des communications importantes ont marqué ses séances. La philologie, l'archéologie, en ont tiré des avantages notables. La Compagnie n'aurait qu'à se féliciter de cette heureuse année, si la fin n'en avait été attristée par la mort de l'un de ses membres, M. Boutaric.

M. Laboulaye, en montant au fauteuil, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en l'y appelant pour la seconde fois, honneur plus grand encore et qui lui impose de plus grands devoirs, puisque la présidence de l'Institut s'y rattache pour cette année. Il tâchera de ne pas s'en montrer indigne, et pour cela, dit-il, il n'aura qu'à suivre les exemples de M. Ravaisson, qui l'a précédé.

Sur la proposition de son nouveau président, l'Académie vote des remerciements à M. Ravaisson.

L'Académie passe ensuite à la nomination de ses commissions annuelles, qui sont composées ainsi qu'il suit :

Commission des travaux littéraires : MM. Naudet, Egger, de Longpérier, Ad. Regnier, Maury, Renan, Delisle, Hauréau.

Commission des antiquités nationales : MM. de Saulcy, de Longpérier, L. Renier, Maury, Delisle, Hauréau, Desnoyers, Gaston Paris.

Commission des écoles d'Athènes et de Rome : MM. Egger, de Longpérier, L. Renier, Miller, Waddington, Girard, Heuzey, Perrot.

Commission administrative : MM. Garcin de Tassy et Jourdain.

Le Secrétaire perpétuel présente ensuite des mémoires et des ouvrages adressés à l'Académie pour les divers concours. Ces mémoires et ces ouvrages, ajoutés à ceux qui ont été présentés antérieurement, donnent, pour les concours de 1878, la situation suivante :

Antiquités nationales : vingt et un ouvrages.

Prix du budget :

*Recrutement et attributions du Sénat romain*, etc., trois mémoires.

Prix de numismatique (Duchâlais) : six ouvrages.

Prix Gobert : trois ouvrages.

Prix Bordin :

*Histoire de la Syrie*, etc., un mémoire.

*Les Grandes Chroniques de France*, un mémoire.

Prix Fould : trois ouvrages.

Prix Lafons-Mélicocq : deux mémoires et un ouvrage.

Prix Stanislas Julien : deux ouvrages.

L'Académie se forme en comité secret.

---

SÉANCE DU VENDREDI 11 JANVIER.

Mgr le cardinal archevêque de Paris, par une lettre en date du 8 janvier, informe l'Académie que, conformément à l'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, des prières publiques ayant pour but d'appeler la bénédiction de Dieu sur la nouvelle session parlementaire auront lieu le dimanche, 13 janvier, à l'Église métropolitaine, à midi et demi précis.

Il est procédé au scrutin pour la nomination des Commissions de prix.

Ces commissions sont ainsi composées :

Prix du budget : *Recrutement et attributions du Sénat romain*, MM. Naudet, Renier, Duruy et Desjardins.

Prix Bordin : 1° *Histoire de la Syrie*, etc., MM. de Slane, Defrémery, Renan, Pavet de Courteille.

2° *Les Grandes Chroniques de France*, MM. P. Paris, Delisle, Hauréau, Desnoyers.

Prix Fould : MM. de Longpérier, Labarte, Heuzey, Pérot.

Prix de numismatique : MM. de Saulcy, de Longpérier, Deloche, Robert.

Prix Stanislas Julien : MM. Garcin de Tassy, Renan, Maury, Pavet de Courteille.

Prix Lafons-Mélicocq : MM. Delisle, Desnoyers, Hauréau, Deloche.

M. Ch. Robert fait au nom de la Commission du prix Gobert le rapport suivant :

« La liste des ouvrages envoyés au Concours a été mise sous les yeux de la Commission. Elle est composée ainsi qu'il suit :

1° « *Institutions municipales de la ville de Saint-Omer jusqu'au XIV^e siècle*, par M. Géry.

2° « *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, par M. Longnon.

« A ces ouvrages se joignent les livres qui sont actuellement en possession du prix, c'est-à-dire :

« *Le Dictionnaire historique du département de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port.

« *L'Histoire du Languedoc au XVII^e siècle et au XVIII^e*, par M. Roschach. »

M. L. Delisle remet à l'Académie, de la part de M. Étienne Charavay, une lettre de Boutillier, du 15 janvier 1635, relative au transport à Paris d'une partie des archives de Lorraine. Cette lettre, adressée à Théodore Godefroy, provient d'un des portefeuilles de la Bibliothèque de l'Institut.

Les remerciements de l'Académie seront adressés à M. Charavay, pour cette nouvelle preuve de son zèle à faire rentrer dans les fonds de l'Académie les pièces qui en ont été distraites autrefois.

---

### SÉANCE DU VENDREDI 18 JANVIER.

M. Albert Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, par une lettre datée du 27 décembre, adresse à l'Académie les photographies d'objets récemment découverts à Spata, objets qui, dit-il, offrent d'importantes similitudes avec ceux que M. Schliemann a trouvés à Mycènes, et qui, en même temps, présentent dans certains cas des caractères orientaux incontestables.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, envoie à l'Académie une note de M. Fernique, membre de cette École, sur les fouilles faites récemment à Palestrina [1].

[1] Voir aux Communications, n° I.

L'Académie procède à la nomination d'une Commission pour la vérification des comptes.

Sont élus : MM. Maury et Deloche.

M. le Président rappelle à la Compagnie qu'il y a un mois qu'elle a eu la douleur de perdre M. Boutaric. Il consulte l'Académie, aux termes du règlement, pour savoir s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie décide, par la voie du scrutin, qu'il y a lieu de remplacer M. Boutaric, et, sur la proposition de M. le Président, fixe à quinzaine l'examen des titres des candidats au fauteuil déclaré vacant.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. de Rozière sur le concours des antiquités nationales de l'année 1877.

La séance redevient publique.

M. Heuzey présente des observations sur un *vase sacré du sanctuaire de Dodone*[1].

---

SÉANCE DU VENDREDI 25 JANVIER.

M. le Ministre des Travaux publics adresse à l'Académie ses remerciements au sujet de l'inscription que, sur sa demande, elle a bien voulu rédiger pour la médaille commémorative des services rendus par la France à l'éclairage et au balisage maritimes.

M. le Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique transmet à la Compagnie le rapport de M. le Directeur de l'École d'Athènes sur les travaux de cette École pendant le second semestre de l'année 1877.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie la photographie d'une inscription marse trouvée près de l'ancienne Angitia, sur les bords du lac Fucin, pendant les travaux de desséchement entrepris depuis vingt ans par le prince Torlonia, et aujourd'hui achevés.

M. l'abbé Dubos demande par écrit, à l'Académie, des instruc-

[1] Voir aux Communications, n° II.

tions pour continuer avec fruit les recherches qui ont fait découvrir à son prédécesseur de magnifiques mosaïques dans le jardin du presbytère de Pompogne.

M. Heuzey ajoute quelques observations à la communication qu'il a faite la dernière fois sur un *vase sacré du sanctuaire de Dodone.*

M. Deloche reprend la lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie.*

M. Pavet de Courteille, au nom de M. Dabry de Thiersant, consul à Canton, lit une note sur *Lamo* ou *Boddi d'Harma*, ou l'établissement du bouddhisme en Chine.

M. Revillout continue sa lecture sur *les contrats égyptiens démotiques.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER.

M. Whitney, élu récemment correspondant, adresse à l'Académie une lettre de remerciement.

Une circulaire du président et du secrétaire de la Société des Arts et des Sciences de Batavia fait connaître à l'Académie que la Société doit célébrer le 24 avril de cette année son premier centenaire, et exprime le désir que l'Académie y soit représentée.

Le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture des lettres des candidats à la place vacante par suite du décès de M. Boutaric.

Ces candidats sont : MM. Barbier de Meynard, Foucart et le marquis d'Hervey de Saint-Denys.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Revillout continue sa lecture sur *les contrats égyptiens démotiques.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 8 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'Instruction publique transmet à l'Académie

les noms des élèves de l'École des chartes qui, par arrêté du 30 janvier, conformément aux propositions du conseil de perfectionnement de cette École, ont été nommés archivistes paléographes. Ce sont, par ordre de mérite : MM. Durrieu, Babelon, Delaville le Roulx, d'Herbonnez, Furgeot, Bouchot, Leroux, Raunié, Philipon, Durier. *Hors concours:* MM. Flammermont, Pajot, Raguenet, Vendemini.

M. le Président de l'Académie rubiconienne des Amis de la Patrie écrit à l'Académie pour lui demander de vouloir bien accorder à la bibliothèque de la ville de Savignano, où naquit Borghesi, les œuvres de ce savant. Il lui sera répondu que l'Académie ne peut disposer que des derniers volumes de cette publication, et cela seulement pour les personnes qui avaient obtenu la concession des volumes précédents.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre en remplacement de M. Boutaric.

M. le Président donne lecture des articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre ordinaire, et il rappelle les noms des candidats.

On procède au scrutin. Il y a 37 membres présents, et autant de votants. Majorité, 19.

Au 1er tour de scrutin, M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys obtient 17 voix; M. Foucart, 9; M. Weil, 6; M. Barbier de Meynard, 5; il y a un bulletin blanc.

Au 2e tour de scrutin, M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys obtient 24 voix; M. Foucart, 8; M. Barbier de Meynard, 4; M. Weil, 1.

En conséquence, M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Le Secrétaire perpétuel lit son rapport sur les travaux des *Commissions de publication de l'Académie* pendant le 2e semestre 1877[1].

[1] Voir l'Appendice.

Ce rapport sera imprimé et distribué.

L'Académie se forme en comité secret.

---

SÉANCE DU VENDREDI 15 FÉVRIER.

M. Émile Ruelle écrit à l'Académie pour la remercier de l'appui qu'elle a donné à sa demande de mission à Venise, mission qu'il vient d'obtenir. M. Ruelle se met à la disposition de l'Académie pour les recherches que les membres de la Compagnie auraient besoin de faire à la bibliothèque de Saint-Marc.

M. Delocue reprend la lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie.*

M. Edmond Le Blant communique une note sur le texte des *Actes de Sainte-Thècle.*

M. Révillout continue sa lecture sur les *contrats égyptiens démotiques.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 22 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation du décret de M. le Président de la République, en date du 21 février 1878, par lequel l'élection de M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys comme membre titulaire en remplacement de M. Boutaric, décédé, est approuvée.

Le Secrétaire perpétuel, après avoir lu ce décret, introduit M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys et le présente à l'Académie.

M. le Président invite le nouveau membre à prendre place parmi ses confrères.

M. le Directeur de l'École française de Rome écrit à l'Académie pour lui faire connaître qu'ayant appris que la Compagnie des chemins de fer romains avait le projet de faire disparaître un débris important des murs de Servius Tullius, engagé sous le Monte della Giustizia, tout près de la gare principale, il a écrit à ce sujet à M. le Ministre de l'Instruction publique d'Italie en lui

exprimant les vœux de l'École pour la conservation de ces antiques restes.

M. le Directeur fait savoir en outre que M. Fernique a fait en son nom, dans la nécropole de Palestrina, des fouilles dont il rendra compte; il annonce aussi l'envoi à l'Académie des *Notizie degli Scavi* (août 1877) et parle des fouilles du forum qui ont été retardées par les cérémonies funèbres célébrées à Rome depuis un mois.

M. le PRÉSIDENT rappelle qu'il y a lieu de renouveler, pour la publication de la prochaine livraison des Mémoires de l'Académie, la Commission d'impression. Sont élus : MM. Naudet, Ad. Regnier, Delisle, Miller et Defrémery.

M. DELOCHE continue la lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie.*

M. BRÉAL annonce la découverte d'une nouvelle *inscription cypriote*, et lit une lettre de M. Mowat sur ce sujet, en y ajoutant quelques observations[1].

M. DE LONGPÉRIER dit qu'il ne faudrait pas croire que cette découverte fût récente. La plaque de bronze faisait partie d'un lot qui a été acheté à Paris il y a une dizaine d'années, et il en a été rendu compte il y a six ou sept ans à l'Académie de Berlin.

M. Révillout continue sa lecture sur *les contrats égyptiens démotiques.*

M. Luce lit un mémoire sur *les Juifs sous Charles V.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 1er MARS.

M. le PRÉSIDENT annonce à l'Académie la perte douloureuse qu'elle vient de faire dans la personne de M. DE LA SAUSSAYE, décédé le 25 février, et dont les obsèques ont eu lieu la veille.

« M. de la Saussaye, dit M. le Président, faisait partie de l'Institut depuis 1845. Il avait été nommé le même jour et presque par le même scrutin que M. Laboulaye, mais il appartenait à l'Académie bien antérieurement, comme lauréat d'abord, puis

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° III.

comme correspondant. En 1836, il publia avec M. Carlier la *Revue numismatique.* On fut étonné de voir deux hommes de province offrir à la science un recueil qui lui a été de si grande utilité. On connaît ses travaux sur les antiquités de la Sologne, sur le château de Chambord et le château de Blois. Après 1852, il entra dans l'administration universitaire comme recteur de l'Académie de Lyon, et il s'y fit aimer par ces qualités qui en faisaient un de nos plus chers confrères. La nouvelle de sa mort n'est pas arrivée à l'Académie assez à temps pour qu'elle pût s'associer aux devoirs qui lui ont été rendus. Mais la Compagnie permettra que le Président se fasse son interprète pour lui donner ce dernier témoignage de son estime.»

Sur la proposition de M. le Président, l'expression en sera consignée au procès-verbal.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par une lettre datée du 25 février, accuse réception des deux cents exemplaires qui lui ont été adressés du rapport de M. de Rozière sur le concours des antiquités nationales de 1877.

M. Geffroy, directeur de l'École de Rome, adresse à l'Académie : 1° le rapport annoncé de M. Fernique, membre de ladite École, sur la fouille qu'il a dirigée récemment à Palestrina; 2° une note de M. Maurice Albert, membre de la même École, sur la découverte intéressante qui vient d'être faite, il y a quelques jours, à la Piazza di Pietra, dans Rome même, d'un bloc sculpté représentant sans doute une province vaincue, et qui a dû faire partie du portique construit par Agrippa, près du temple de Neptune, aujourd'hui Dagona Vecchia.

La note de M. Maurice Albert est accompagnée d'un dessin dû à l'un des pensionnaires de la Villa Médicis, M. Paulin, architecte. C'est un signe de l'heureuse association de travail qui existe entre les deux Écoles.

M. DE LASTEYRIE fait passer sous les yeux de l'Académie le dessin fac-simile d'un curieux objet conservé au musée de Ravenne. C'est un double ornement en orfévrerie d'or cloisonnée, à incrustations de grenats orientaux, qui paraît avoir été fixé à la partie antérieure d'une cuirasse. L'aspect seul de cet objet suffirait pour

le rattacher à cette orfévrerie cloisonnée, si bien caractérisée, que les Goths ont portée partout avec eux, et dont on a déjà trouvé de si intéressants monuments à Petrossa en Valachie, à Guarrazar, à Monza. Mais le fragment conservé à Ravenne est peut-être le spécimen le plus parfait que l'on connaisse de cette industrie, sous le rapport de la régularité, de la finesse et de la délicatesse du travail.

Ce précieux objet et plusieurs autres, aujourd'hui malheureusement perdus, ont été trouvés dans une tranchée ouverte à Ravenne pour l'élargissement du canal maritime dit *Naviglio grande*. Ils étaient renfermés dans un tombeau en briques cimentées. Les archéologues du pays veulent y voir un fragment de l'armure d'Odoacre, le célèbre exarque de Ravenne, dont Théodoric, après l'avoir plusieurs fois vaincu en bataille rangée, se débarrassa définitivement par un odieux assassinat.

M. de Lasteyrie discute cette opinion qu'il considère comme très-hasardée, et pense que le personnage, assurément très-important, à qui appartenait cette armure, devait plutôt appartenir à l'armée du roi des Goths. Détail intéressant à noter, la double bordure extérieure de cet ornement d'orfévrerie offre le même dessin que la corniche de *la Rotonde*, ce célèbre tombeau de Théodoric qui se voit encore aujourd'hui, à quelques pas de là, dans le faubourg de Ravenne.

M. Révillout continue sa lecture sur *les contrats égyptiens démotiques.*

M. Deloche continue la lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie.*

---

### SÉANCE DU VENDREDI 8 MARS.

M. Cherbonneau fait parvenir à la Compagnie un nouvel estampage, avec *notice*, de l'inscription de Masuna, où sont rectifiées plusieurs incorrections du premier estampage qu'il avait envoyé le 8 août dernier.

M. L. Renier donne lecture de la *notice* de M. Cherbonneau et présente à ce sujet des observations. Il fait ressortir l'importance

de cette découverte et ajoute qu'elle devra encourager M. Cherbonneau à poursuivre des recherches dont l'Académie peut apprécier tout l'intérêt[1].

M. Clermont-Ganneau commence la lecture d'une notice sur le monument de Jérusalem connu sous le nom de *tombeau des prophètes*.

---

SÉANCE DU VENDREDI 15 MARS.

M. le Ministre de l'Instruction publique transmet un rapport de M. Alb. Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, sur le résultat des fouilles faites à l'Acropole en 1877.

M. le PRÉSIDENT de l'Académie des sciences écrit au Président de l'Académie des inscriptions et l'informe qu'un comité s'est formé pour rechercher les moyens d'élever une statue à M. Leverrier dans un lieu public à Paris.

M. le PRÉSIDENT rappelle que l'Académie n'a point l'usage de souscrire en tant qu'Académie, et qu'elle laisse à chacun de ses membres la liberté de souscrire individuellement. Les souscriptions sont reçues au secrétariat de l'Institut.

M. RENAN fait une communication sur une inscription bilingue, découverte à Délos par M. Homolle. «La partie grecque, dit M. Renan, constate le fait que des *hiéronautes* (une théorie sacrée) de Tyr et de Sidon ont apporté en offrande à Apollon les images (?) de Tyr et de Sidon. La partie phénicienne a beaucoup souffert. On n'entrevoit que des lambeaux de la première ligne, laquelle commençait par une date... sous le règne du roi Abda [storeth], roi de... Le nom phénicien d'Abdastoreth ou Abdastrate avait été grécisé en *straton*. L'inscription est du IVe siècle avant J. C. Or, en ce siècle, on a deux rois de Sidon nommés *Straton*. Mais le texte, tel que nous l'avons, ne permet pas de décider s'il s'agit, dans l'inscription, d'un roi de Tyr ou de Sidon. Attendons un moulage meilleur que l'estampage que nous possédons. Souhaitons surtout que le bas de la stèle soit

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° IV.

découvert. Si on possédait l'inscription à l'état complet, elle égalerait en intérêt l'inscription d'Eschmounazar et celle de Byblos. Il est même probable qu'elle fournirait des données certaines pour fixer la date du sarcophage d'Eschmounazar. »

L'ordre du jour appelle la désignation d'un lecteur pour représenter l'Académie à la séance trimestrielle que tiendra l'Institut le mercredi 3 avril. L'Académie choisit M. Deloche qui lira des extraits de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie.*

M. Clermont-Ganneau continue la lecture de sa notice sur le monument de Jérusalem connu sous le nom de *tombeau des prophètes.*

M. Revillout continue la lecture de son mémoire sur les *contrats égyptiens démotiques.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 22 MARS.

M. de Witte fait connaître à l'Académie la mort de l'un de ses correspondants les plus distingués, M. Roulez, professeur à Gand.

M. Auguste Mariette écrit à l'Académie pour se porter candidat au fauteuil laissé vacant par la mort de M. de la Saussaye.

M. de Rozière lit la première partie d'un mémoire relatif aux *statuts anciens de la ville de Rome*, à propos d'une publication récente d'nn érudit italien.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys fait une communication sur un *cachet chinois en jade* dont il soumet l'empreinte à l'Académie [1].

M. Clermont-Ganneau continue la lecture de sa notice sur le monument de Jérusalem connu sous le nom de *tombeau des prophètes.*

Le Secrétaire perpétuel achève la lecture du mémoire de M. Revillout sur les *contrats égyptiens démotiques.*

---

[1] Voir aux Communications, n° V.

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS.

Il est donné lecture de trois lettres, datées des 19 et 21 mars, adressées à M. le Président par M. Geffroy, directeur de l'École de France à Rome.

Dans la première de ces lettres, M. Geffroy fait connaître que le gouvernement italien vient de le nommer membre d'une commission spéciale à laquelle a été confié le soin d'étudier les moyens les plus propres et les plus rapides pour une exploration de la section urbaine du lit du Tibre, et il ajoute qu'il sera heureux d'être l'organe de l'Académie auprès de cette Commission à laquelle il transmettra les renseignements qui pourraient servir à l'étude du lit du fleuve.

Par la seconde lettre, M. Geffroy transmet, de la part de M. Fiorelli, surintendant des fouilles et musées du royaume d'Italie, une photographie représentant un curieux sarcophage étrusque récemment acquis par le musée de Florence. Ce sarcophage a été trouvé, il y a quelques mois, à Chiusi, dans les terrains de la colline la Martinella, à un kilomètre au nord-est de la ville.

Cette lettre est accompagnée d'une note de M. Maurice Albert, membre de l'École française de Rome, où il est dit : « Les fouilles de la Piazza di Pietra continuent; on a découvert un beau trophée d'armes sculptées, un fragment de colonne cannelée en marbre jaune de près de 3 mètres de long, et une nouvelle figure de *province vaincue*, fort bien conservée, avec les mains liées au-dessous de la poitrine. »

Dans la troisième lettre, M. le Directeur de l'École française de Rome dit qu'il faut ajouter aux objets d'antiquité découverts dans les fouilles de la Piazza di Pietra trois fragments d'inscriptions portant les noms de Germanicus César, de Claude et d'une Irène. En outre, on a découvert tout récemment : 1° sur la Via Nazionale, dans les dépendances du palazzo Pallavicini, une admirable mosaïque murale représentant un vaisseau qui entre, toutes voiles déployées, dans un port. Cette mosaïque paraît

avoir appartenu au nymphée de la maison d'Avidius Quietus; 2° près de la place de l'Indépendance, sur l'emplacement du camp des Prétoriens, un cellier contenant environ mille amphores disposées sur dix rangs superposés. Deux cents environ portent des inscriptions en couleur.

On a trouvé des vases, les uns vernis en noir, les autres en argile jaunâtre, au fond d'un petit puits creusé dans l'argile, rue du Quirinal. Ces vases ne sont pas de fabrication romaine; trois monnaies de l'époque consulaire les accompagnaient.

M. Jourdain donne lecture d'un mémoire intitulé : *L'Université de Paris au temps d'Étienne Marcel.*

M. Casati lit une notice sur le *Musée archéologique de Rosenborg, en Danemark.*

## COMMUNICATIONS.

### N° I.

NOTE SUR LES DERNIÈRES FOUILLES DE PALESTRINA,
PAR M. FERNIQUE.

Des fouilles importantes ont eu lieu dernièrement à Palestrina.

Au mois d'octobre 1877, on a fait quelques excavations autour d'un grand monument en briques, qui se trouve situé au pied du temple, sur la ligne centrale de cet immense édifice; on a trouvé un grand nombre de fragments d'architecture, corniches, frises, chapiteaux, dont quelques-uns sont d'une exécution soignée; il faut citer surtout quelques chapiteaux d'ordre ionique et corinthien. On ne saurait dire si ces fragments ont appartenu au monument, ou s'ils ont fait partie de la décoration générale du temple. On a trouvé en outre sur une sorte de piédestal en travertin orné de triglyphes et de rosaces, comme le *podium* de la basilique, l'inscription suivante :

C·LVTATIVS·CN·F·CERCO
Q(*uaestor*)

Les caractères sont beaux et n'ont aucune trace d'archaïsme; ils ressemblent beaucoup à ceux des inscriptions les plus récentes de la nécropole prénestine; il paraît donc que cette inscription peut être de la fin du second siècle, et même de la première moitié du premier siècle avant notre ère. On sait par un passage de Valère Maxime[1] (éd. Halm, p. 16, 17) qu'après

[1] *Ex Julio Paride:* Lutatius Cerco, qui primum Punicum bellum confecit, a se-

la première guerre punique le sénat romain avait défendu à un Lutatius Cerco de consulter l'oracle de la Fortune. La gens Lutatia avait peut-être depuis conservé des relations d'hospitalité ou de patronat avec la ville de Préneste.

Vers le milieu du mois de novembre 1877, on a entrepris des fouilles sur l'emplacement de la nécropole, dans le terrain connu sous le nom de *Colombella*. Elles furent d'abord sans résultat; mais, depuis les derniers jours du mois de décembre, on a trouvé un certain nombre de sépultures qui ont rendu à la lumière des objets intéressants.

La nécropole de Préneste comprend trois genres de sépultures :

1° Les sépultures archaïques, où l'on a trouvé plusieurs fois des objets de style oriental : elles se composent d'amas de pierres ou de chambres funéraires. La plupart doivent être du septième ou du sixième siècle avant notre ère.

2° Les sarcophages de pépérin, tantôt oblongs, tantôt carrés; les uns contiennent le corps entier du défunt, les autres n'en contiennent que les cendres; c'est là qu'on trouve les miroirs, les cistes et autres objets de toilette.

3° Les sarcophages formés de grandes tuiles.

Presque toutes les sépultures que l'on a trouvées dans les dernières fouilles appartiennent à la seconde catégorie; ces sarcophages de pépérin étaient au nombre de cent vingt-cinq ou cent trente; la plupart d'entre eux ne contenaient que des ossements.

L'emplacement des sépultures était marqué par des ornements en forme de pomme de pin, *pigne*, supportés par

natu prohibitus est sortes Fortunæ Prænestinæ adire : auspiciis enim patriis, non alienigenis rempublicam administrari judicabant oportere. — *Ex Nepotiano :* Lutatium Cerconem, confectorem primi Punici belli fama extitit velle ad Prænestinam Fortunam sortes mittere [qui consulerent]. Hoc cognito senatus inhibuit extraria responsa consultorum disquiri. Jussum legatis est ædilibusque in hæc missis ut si consuluisset, ad supplicium Romam reduceretur.

des bases : le nom du défunt se trouvait ordinairement gravé sur l'un ou l'autre de ces objets. Il semble que quelquefois la *pigna* ait été remplacée par un buste de pierre calcaire ou de terre cuite.

On a découvert vingt-cinq titres funéraires, dont quelques-uns, en caractères archaïques, sont du troisième siècle avant notre ère. Plusieurs portent des noms de famille déjà connus : en voici la liste :

1. Sur une base $0^m,36 \times 0^m,10$ :

COCIA·M·F

2. Sur une base $0^m,20 \times 0^m,11$ :

M·CONGIVS·C·F

La lecture de la seconde lettre est incertaine : il est difficile de juger si c'est un C ou un G ; j'adopterais cependant plus volontiers la première hypothèse.

3. Sur une base $0^m,30 \times 0^m,07$ :

L·CVPI·L·F·A·N(*epos*)

4. Sur une base $0^m,35 \times 0^m,08$ :

C·FABRICIVSC·F

5. Sur une base $0,^m25 \times 0^m,08$ :

LVSCIA·MVXOR (*sic*)

Sans doute : *Luscia M. uxor.*

6. Sur une base $0^m,33 \times 0^m,10$ :

OPILIA·C·F

7. Sur une *pigna* haute de $0^m,25$ :

ROSCIA

8. Sur une base $0^{m},28 \times 0^{m},10$ :

CN · SAMIARIVS · CN
F

9. Sur une base $0^{m},32 \times 0^{m},07$ :

CN · SAMIARIO · M · F · M · N

10. Sur une base $0^{m},18 \times 0^{m},12$ :

L · SAMIARI
M · F · DOSVO

La première lettre (L) ne semble pas archaïque; l'inclinaison donnée au jambage inférieur provient plutôt d'un défaut de gravure.

11. Sur une base $0^{m},26 \times 0^{m},40$ :

L · SAMIARI · L · F

12. Sur une base $0^{m},30 \times 0^{m},10$, les caractères sont gros et profondément gravés :

C · SAMIARI · C · F

De l'autre côté :

M · N · AN[illegible]

13. Sur une *pigna* haute de $0^{m},40$ :

L · SAMIARIO · C · F · NN (*sic*)

14. Sur une base $0^{m},21^{c} \times 0^{m},06$ :

SAMARIA · M · F
MINORO

La lecture de la dernière lettre est incertaine.

15. Sur une *pigna* haute de $0^{m},35$ :

C · SAVFI · A · F

16. Sur une base $0^{m},37 \times 0^{m},11$ :

SAVFEIA·C·F

En caractères plus petits :

TONDI

17. Sur une base $0^{m},20 \times 0^{m},10$ :

TAMPIA·C·F

18. Sur une base $0^{m},18 \times 0^{m},05$ :

L·TITIONIO·C·F

19. Sur une base $0^{m},30 \times 0^{m},18$, en très-beaux caractères :

C·TITIONIVS·C·F

20. Sur une base $0^{m},30 \times 0^{m},08$ :

[...]ONDIVS·M·F
M·N

21. Sur une base $0^{m},25 \times 0^{m},07$ :

TONDIAI·L·F

22. Sur une sorte de corniche haute de $0^{m},25$, large de $0^{m},40$ :

C·VATRONIO·L·F

23. Sur une base $0^{m},25 \times 0^{m},12$ ; la lecture est difficile; la première lettre ne se distingue pas bien :

I·VETILI·L·F

24. Sur une base $0^{m},20 \times 0^{m},07$ ; la première partie de l'inscription n'a pu être lue :

········TONDIA

25. Sur une base $0^{m},22 \times 0^{m},15$. — La pierre est tel-

lement endommagée qu'on ne peut voir la première ligne; la seconde contient les mots:

CN·F

On a trouvé dans la terre:

1° Un nombre considérable de fragments de peintures; entre autres, un buste de femme assez bien conservé.

2° Beaucoup de fragments d'amphores qui ne portaient aucune marque, et de petits vases communs.

3° Une quarantaine de monnaies impériales en bronze, et un denier consulaire.

4° Plusieurs bas-reliefs en terre cuite, en forme de demi-cercle, pareils à ceux qui sont conservés dans la collection Barberini. Ils représentent quatre chevaux tournés, deux à droite, deux à gauche, appuyés sur des amphores; entre eux se trouve un masque de lion.

5° Deux bas-reliefs en terre cuite en forme de cône; ils représentent l'enlèvement de Ganymède.

6° Un petit médaillon en os sculpté représentant une tête de femme.

7° Plusieurs têtes en terre cuite de fabrication commune; elles ont été trouvées *isolément* dans la terre.

On a trouvé dans les sarcophages de pépérin :

1° Des morceaux d'*æs rude*.

2° Une dizaine de cistes contenant des objets de toilette, miroirs, strigiles, aiguilles pour les cheveux, boîtes en bois destinées à contenir le fard et les onguents, peignes, éponges etc., en un mot tout le *mundus muliebris*.

Les strigiles ne portent aucune inscription.

Les miroirs sont presque tous ornés de dessins au trait; l'oxyde qui les recouvre encore ne permet pas de bien les distinguer. Toutefois la plupart des « graphites » semblent d'une exécution assez grossière.

Il en est de même pour les cistes. L'une d'elles est faite de bois et de bronze. Les poignées représentent comme d'ordinaire des lutteurs ou une femme couchée : il faut cependant signaler deux types nouveaux :

*a.* Une Minerve à côté d'un cheval ; une troisième figure a été perdue. La déesse porte un casque très-haut, orné sur les côtés de deux grandes aigrettes ; elle est vêtue d'une longue tunique, de l'égide, et a sur la poitrine le gorgonéion : elle devait tenir une lance de la main droite. Le cheval se dresse sur les pieds de derrière. Le style de cette poignée est beau : il appartient à l'art latin.

*b.* Deux femmes portant le corps d'un homme. Elles sont vêtues d'une longue tunique ; l'une d'elles tient un poignard à la main. Le style est moins beau que celui de l'autre poignée.

Les boîtes en bois pour les parfums ont la forme d'oiseaux ; l'une d'elles a la forme d'un pied : on voit encore sur les ongles et sur la courroie qui retenait la sandale des restes de dorure.

Cette description est incomplète : elle a été faite hâtivement, on compte pouvoir y ajouter de nouveaux détails, quand les objets auront été nettoyés et portés à Rome.

En résumé, les découvertes des dernières fouilles, si on excepte les graffites qui n'ont pu être examinés, n'apportent aucun fait nouveau pour l'histoire de l'art à Préneste ; ils confirment seulement les conclusions qui ont été exposées ailleurs.

## N° II.

### UN VASE SACRÉ DU SANCTUAIRE DE DODONE,

### PAR M. HEUZEY.

M. Heuzey présente quelques observations au sujet d'un vase sacré du sanctuaire de Dodone. Il met sous les yeux de

l'Académie une très-belle anse en bronze, provenant de la remarquable collection recueillie par M. Carapanos dans les fouilles qui ont fait reconnaître définitivement le véritable emplacement de cet antique sanctuaire. Cette anse surélevée, finement décorée de cannelures, de perles, de torsades, et d'une tête de femme dont le style remonte au premier archaïsme grec, se termine par deux rondelles tellement rapprochées, que l'on ne reconnaît pas facilement à quelle forme de vase elles pouvaient s'adapter. Mais, de même que le naturaliste parvient avec un seul ossement à reconstruire le squelette d'un animal disparu, il est possible aussi à l'archéologue, en étudiant l'anse d'un vase, de retrouver quelquefois la forme du vase entier. L'orifice de celui-ci devait être fort étroit, et, d'après les traces d'ajustage qui se voient à l'intérieur des rondelles, il avait une direction oblique et ascendante très-prononcée. C'est ce dont M. Heuzey fait la démonstration matérielle, en rapprochant d'une anse de la même forme un curieux col de vase à long bec relevé, qui s'y ajuste parfaitement. Ce type n'est pas sans exemple dans la poterie grecque; seulement il était classé parmi les formes excentriques et capricieuses, tandis que nous le voyons faire partie, dès une époque ancienne, de la vaisselle sacrée d'un temple. Une autre anse semblable porte même un reste d'inscription dédicatoire en l'honneur des divinités locales, Jupiter et Dioné. C'était donc un type consacré par l'ancien usage hellénique.

Un terme de l'ancienne langue grecque, de la langue homérique, paraît fait tout exprès pour désigner cette forme de vase; c'est *prokhöos,* par contraction *prokhous,* composé de deux mots qui veulent dire *verser en avant.* Bien qu'il puisse s'appliquer, dans un sens général, à plusieurs sortes de vases servant à verser, aucune forme ne le représente d'une manière plus directe et plus expressive que le vase à long bec dont il s'agit. Il désignait de préférence, sinon exclusivement, le vase

à verser l'eau, l'aiguière. C'est à ce titre qu'il figure dans le cérémonial pittoresque qui précède les repas homériques, lorsque l'esclave apporte sur un bassin d'argent la belle aiguière d'or, pour verser l'eau sur les mains des convives. Il ne fallait pas en effet répandre l'eau à profusion, mais la diriger sur les doigts en un mince filet, comme on le fait encore avec l'aiguière turque, en Grèce et dans tout l'Orient, où cet antique usage s'est continué avec une étonnante fidélité. Pour la même raison une aiguière de forme semblable convenait aussi pour les sacrifices, où l'ablution des mains et la libation de l'eau étaient des rites obligatoires, mais n'exigeaient pas non plus un vase d'une grande capacité, puisqu'il suffisait de faire couler quelques gouttes sur le sol ou sur les mains du prêtre.

Ces vases de bronze à bec allongé ne sont du reste que la reproduction perfectionnée d'un type traditionnel, que l'on retrouve dans la poterie primitive des îles de l'Archipel, et jusque dans les très-antiques habitations humaines recouvertes par les éruptions du volcan de Santorin, à une époque dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir. M. Heuzey étudie par comparaison un de ces vases grossiers qui lui a été confié par M. Fouqué, le premier savant qui ait établi scientifiquement les faits relatifs aux couches éruptives de Santorin. Il y retrouve tous les éléments des vases de Dodone; il reconnaît même dans les cercles peints, espèces d'yeux qui ornent les deux côtés de l'orifice, l'origine des rondelles que la céramique des beaux temps a plus tard imitées des vases de bronze, par un nouvel échange entre les deux industries.

M. Heuzey signale ensuite ce fait général, que les plus anciens bronzes de Dodone remontent jusqu'à l'époque des vases à décorations géométriques. On y retrouve les simples combinaisons de lignes, les chevrons et autres ornements primitifs qui caractérisent l'ornementation de cette époque reculée. Un autre motif de décoration déjà plus complexe se

compose d'une suite de cercles réunis par des lignes obliques : c'est le premier tracé des enroulements symétriques appelés *postes* par les architectes et déjà observés à Mycènes. Cet ornement se rencontre à la fois sur un fragment de vase de Santorin et, à Dodone, sur de longues plates-bandes de bronze, qui pourraient bien avoir appartenu au système de revêtements métalliques dont il est question dans la description du palais de l'époque homérique.

## N° III.

### LETTRE RELATIVE À UNE NOUVELLE INSCRIPTION CYPRIOTE.

13 février 1878.

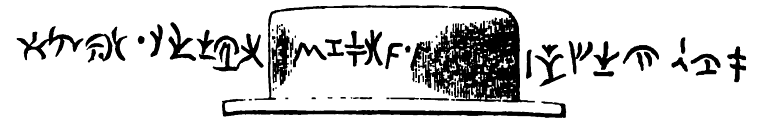
Monsieur,

Je viens vous signaler une nouvelle inscription cypriote qui ne peut manquer d'offrir un véritable intérêt au moment où le déchiffrement de cette écriture n'est encore qu'en cours d'élaboration. L'inscription est gravée au burin sur trois faces d'un petit entablement de base en bronze, ayant fait partie d'un lot d'antiquités venues de Chypre et actuellement en la possession d'un antiquaire de Paris qui a bien voulu me le confier pour l'examiner attentivement et en prendre des empreintes [1]. Ce bronze a la forme d'un chapeau carré, creux, à larges bords, évidemment destiné à coiffer un dé pareillement en bronze et probablement à supporter une figurine, qui, toutes proportions gardées, pouvait avoir de 5 à 6 centimètres de hauteur. Les côtés du chapeau ont une longueur variant de 31 à 35 millimètres sur 10 de hauteur; la saillie des bords

[1] D'autres personnes ont pu, comme moi, prendre connaissance de ce petit monument, grâce à l'obligeance de M. Charvet qui le possédait depuis plusieurs années. Mais je ne sache pas qu'il ait jamais été publié. Le musée du Louvre vient d'en faire l'acquisition.

est de 4 à 6 millimètres. Les traces de soudure ont complétement disparu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; la surface interne présente des rugosités dues à la fonte; somme toute, la fabrication a été très-négligée.

L'inscription consiste en vingt-six caractères disposés en une seule ligne sur trois faces du chapeau; la quatrième face est complétement lisse. D'après la destination apparente de ce petit monument, je présume que l'inscription est un ex-voto à quelque divinité dont le simulacre était placé sur la base en question. Dans cette hypothèse, et en développant la lecture d'une manière continue de droite à gauche, le nom du dédicant se trouverait dans la partie de l'inscription gravée sur la face gauche, le nom de la divinité sur la face principale, précisément en regard de la figurine elle-même, et le vœu sur la face droite. On s'attendrait donc à trouver en ce dernier endroit le groupe de caractères [caractères] représentant le mot *ἀνέθηκε*; mon attente a été déçue et je n'ai pu distinguer non plus le nom d'aucune divinité sur la face principale. Tout ce que j'ai pu entrevoir, c'est que la face gauche paraît porter un nom d'homme se terminant en . . .*τέlès*. Je me hâte d'ajouter que ce qui arrête le déchiffrement, c'est qu'au milieu de caractères dont la valeur est bien déterminée pour la plupart, il s'en trouve quelques-uns qui apparaissent pour la première fois, et qui exigent par conséquent une étude particulière à titre de *ἅπαξ γραφόμενα*. Ce sont les n^os 3, 11, 14, 18, 22, 24 et 25 comptés de droite à gauche sur le fac-simile ci-dessous où j'ai essayé de reproduire simplement les choses telles que je les vois.



Il se peut, cependant, que quelques-uns de ces caractères

rentrent dans des formes déjà connues; en effet, quelques-uns sont très-oblitérés, notamment au commencement de la face centrale, ou rendus douteux par le voisinage de traits dus à l'érosion du métal.

Je borne mon rôle à la tâche facile de faire la description et le signalement de ce petit monument au point de vue archéologique, et je m'arrête sur le seuil du déchiffrement proprement dit. Il vous est réservé sans doute de dire le dernier mot de cette énigme, et je me féliciterai de vous avoir fourni l'occasion de remplir, plutôt que vous ne l'espériez, votre promesse de faire connaître de nouvelles observations sur les textes cypriotes.

Agréez, etc.

Robert Mowat.

P. S. — J'avais terminé ici le peu que j'ai à dire sur le nouveau texte cypriote, lorsque, reportant ma pensée sur la double inscription ΚΑΡΥΞ ΕΜΙ, dont vous avez parachevé le déchiffrement devant l'Académie, je me suis demandé si réellement il est permis de la traduire par *Je suis Karyx*. En effet, sur cette stèle où est figuré un disque ailé sous deux lions adossés, on ne voit aucun personnage à forme humaine auquel s'appliquerait le nom de Karyx, d'ailleurs tout à fait inusité dans l'onomastique grecque; tout au moins n'en trouve-t-on pas d'exemple dans le dictionnaire de Pape. D'autre part, le caractère de ce bas-relief, qui n'est rien moins que funéraire, empêche de regarder les mots Κᾶρυξ ἔμι comme formule acclamative qu'un mort serait censé proférer pour rappeler son nom aux passants. Tout au contraire, cette sentence a une tournure hiératique dont on connaît d'autres exemples, notamment par l'inscription du bétyle d'Antibes savamment commentée par M. Heuzey et débutant par les mots ΤΕΡΠΩΝ ΕΙΜΙ. On pourrait cependant objecter l'inscription funéraire,

*Θεωδώρων τῶ Ѳεοτίμων ἠμι* publiée par M. Piéridès dans les *Transactions of the Society of biblical archeology.*

Si maintenant l'on remarque que *κᾶρυξ* est la forme dorique de *κῆρυξ* signifiant *héraut, messager,* on est amené à y voir, non pas un nom propre, mais un simple substantif commun. Au lieu donc de traduire l'inscription par *Je suis Karyx,* je proposerais de dire *Je suis un messager, præco sum;* et si je ne m'abuse, il me semble que cette phrase était destinée à servir de légende explicative au disque ailé au-dessous duquel elle est gravée. Nous aurions ainsi, d'une manière inespérée, l'explication authentique de ce mystérieux symbole divin, si fréquemment représenté sur les monuments de l'antiquité orientale, en Égypte, en Phénicie, en Assyrie, en Perse. Il est vrai que cette explication aurait elle-même besoin pour nous d'un commentaire dont pouvaient sans doute se passer les initiés auxquels elle s'adressait.

Une étude ultérieure montrera s'il existe un rapport réel entre ce symbole ailé, soi-disant *κῆρυξ*, et les ailerons donnés à Hermès, messager divin; il est à noter, en effet, que cet attribut ne paraît pas sur les monuments les plus anciens et semble ainsi avoir une origine étrangère récente. Dans cet examen, on devra faire entrer en ligne de compte le mythe de Kéryx, fils de Hermès, qualifié de *ἐπιμελητὴς τῶν μυστηρίων*, et regardé comme tige de la famille sacerdotale des *Κήρυκες* à Athènes.

M. Curtius[1] a conjecturé que la stèle du Louvre qu'il appelle *la pierre du héraut* marquait l'emplacement où stationnait le crieur public chargé de faire l'annonce des marchandises, des esclaves fugitifs, des enfants perdus, des ventes de terrains, etc. Mais il ne faut point perdre de vue qu'elle pro-

[1] *Nuove memorie dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, II (1865), p. 377.

vient d'un lieu de sépulture où le général di Cesnola [1] a découvert, parmi des sarcophages brisés, d'autres stèles ornées de bas-reliefs représentant un lion au repos, ou surmontées de deux lions accroupis au-dessus du globe ailé *mihir*.

Quoi qu'il en soit de ces considérations subsidiaires, l'interprétation que je propose, sous toutes réserves, pour l'inscription Κᾶρυξ ἔμι peut devenir le point de départ de recherches qui auront pour résultat de jeter un jour nouveau sur un point obscur d'archéologie mythologique.

R. M.

## N° IV.

### NOTICE SUR UNE INSCRIPTION DE L'AN 508 DE NOTRE ÈRE, TROUVÉE À HADJAR-ER-ROUM, PROVINCE D'ORAN, PAR M. CHERBONNEAU.

J'ai l'honneur de soumettre à l'Académie l'estampage et la notice d'un document épigraphique provenant des ruines de *Hadjar-er-Roum*, où je l'ai étudié, au mois de juin 1877. Cette inscription, gravée sous le règne de Trasamond, roi des Vandales, offre la solution d'un problème géographique vainement poursuivi par les explorateurs depuis la publication de l'*Africa christiana* de Morcelli; elle nous fait connaître la véritable situation des *Castra Severiana* [2] qui furent le siége d'un évêché. On y retrouve le cachet du temps: indépendamment de la forme inégale et de la disposition peu régulière des caractères, on y remarque le Δ remplaçant le D; le sigle II prenant la valeur de l'E; AEDIFIC et PRAEF écrits sans A. Lorsque l'on considère les fautes qui dénaturent ce texte, on est autorisé à en attribuer la rédaction à un homme connaissant très-imparfaitement la langue latine; autrement, il serait difficile de justifier

[1] *Cyprus*, p. 169; *Revue archéologique*, XXIX (1875), p. 29, note.

[2] *Castra Seberianensia*, chez Morcelli, *Africa christiana*, t. I, p. 130.

la construction *Castra Severiana quem Masuna aliam apposuit,* dans laquelle le sens exige évidemment *quibus* ou *ad quæ Masunam aliam apposuit,* ou plus correctement *ad Castra Severiana Masunam aliam apposuit,* « il a établi une nouvelle Masuna à côté de Castra Severiana. » Quant à l'altération du mot *prodigali*[tate], elle peut être mise sur le compte du lapicide.

La pierre, taillée en forme de linteau, mesure 1$^{m}$,50 sur 55 centimètres; elle décorait, selon toute probabilité, le fronton de la porte principale du camp.

L'inscription est entourée d'un encadrement; en voici la copie :

PROSAL·ET·INCOL·REG·MASVNAE GENT.
MAVR·ET·ROMANOR·CASTRVM·EΔIFIC·A·MAS
CIVINI·PREF·ΔESAFAR·IIΔER·PROC·CAST
RA SEVERIA/·QVEMMASV NAALIAMAPPOSVIT[1]
ET·MAXIM·PROGALI·PERFEC·PR·CCCCLXVIII

Çà et là, sur la surface de la pierre, règnent des épaussures, dont une paraît avoir forcé le graveur à laisser une séparation entre les lettres V et N du mot MASVNA de la quatrième ligne.

Plusieurs faits se dégagent de ce texte, qui intéressera les archéologues sous plus d'un rapport.

D'abord, il nous apprend qu'on a commis une erreur en plaçant sur les ruines de Hadjar-er-Roum la station de *Rubræ* ou *Ad Rubras.*

En second lieu, il indique la position précise de ces *Castra Severiana* que Morcelli s'était borné, faute de documents plus exacts, à classer parmi les évêchés de la Mauritanie Césarienne [2].

Troisièmement, il nous révèle l'existence d'un camp où

[1] Les deux P sont liés.
[2] *Africa christiana*, t. I, p. 130.

les Maures et les Romains tenaient garnison, ainsi que la construction d'une nouvelle *Masuna* à côté des Castra Severiana.

En dernier lieu, il désigne nominativement le *præfectus* qui avait bâti le camp, et le *procurator* auquel était dû l'achèvement de ces constructions faites à grands frais, *maxima prodigalitate.*

Il y a donc lieu de supposer que, dans les premières années du VI[e] siècle, les attaques incessantes et souvent heureuses des Maures contre la domination vandale avaient tellement compromis la sécurité d'un prince indigène, fidèle à l'alliance des conquérants, qu'une mesure politique provoqua son déplacement et le ramena sous la protection du camp construit, sous le règne de l'empereur Alexandre Sévère, sur le plateau qui domine le riche bassin des Oulad Mimoun, à 26 kilomètres à l'est de Tlemcen.

Mais quel point occupait la première *Masuna* sur le vaste territoire de la Mauritanie Césarienne? Où résidait ce roi de la tribu mazunienne que l'inscription ne nomme pas? Je crois en avoir trouvé l'emplacement dans le Dahra, à moitié chemin de Tenes, « *Cartenna,* » à Mostaganem, « *Murustaga.* » Nous avons là une ville du nom de *Mazouna,* qui semble remonter aux temps les plus reculés. La tradition en attribue la fondation au berbère Mata, dont le nom rappelle, d'un côté, les noms *Matis, Matus* et *Mattius* du *Recueil des Inscriptions romaines de l'Algérie*, et, de l'autre, les noms *Mat* X ⊔ et *Matti* ᴎ X ⊔ des *Études berbères* de M. J. Halévy. Assise au fond d'un vallon fleuri, cette petite ville est encadrée dans d'immenses horizons d'une grande richesse de couleur. Quoiqu'il n'y reste plus aujourd'hui que quinze à seize cents âmes, on ne peut nier, en contemplant la nature des vestiges entassés parmi les jardins et les habitations, qu'elle n'ait eu une certaine impor-

tance dans l'antiquité. Du reste, la ressemblance du mot latin *Masuna* avec le nom berbère *Mazouna* (I — II Ш ⊔) favorise singulièrement l'identification.

L'achèvement du camp destiné à abriter les réfugiés maures eut lieu en l'année 469 de la province, qui correspond à l'an 508 de notre ère. Ce serait par conséquent l'époque où le différend survenu entre Théodoric, roi d'Italie, et Trasamond se termina par l'envoi solennel d'une lettre de pardon à ce dernier.

Après avoir reconnu avec certitude la partie la plus intéressante du texte de Hadjar-er-Roum, celle qui détermine la synonymie de cet emplacement avec les *Castra Severiana*; après avoir rendu à la géographie le nom de *Masuna*, qui, comme le précédent, manquait sur les cartes, je n'aborde pas sans un certain sentiment d'hésitation la lecture du passage où sont cités les officiers qui ont exécuté les travaux en question : le *præfectus* Mascivini et le *procurator* Desafar Eder. Cependant, le premier de ces noms rentre bien dans l'onomastique indigène, et il peut être classé à côté des mots *Masiv, Masiva, Masivo, Masivou* et *Massivou,* qu'on lit sur les pierres de la Numidie[1]; il se rapproche aussi du nom de *Massiva,* neveu de *Massinissa*. Quant aux noms par lesquels est désigné le *procurator,* ils appartiennent si bien à la langue des autochthones, que le dernier se retrouve en entier dans les formes *Ider* et *Addar,* usitées de nos jours en Kabylie, et même dans le nom *Iadir*, reproduit deux fois dans le recueil de M. Renier.

En terminant cette notice, je tiens à faire remarquer que Hadjar-er-Roum, aujourd'hui *Lamoricière,* est un des centres anciens qui ont produit relativement le plus grand nombre d'épitaphes chrétiennes.

[1] N. 3673 et 3771.

## N° V.

### SUR UN CACHET CHINOIS DE JADE VERT,

### PAR M. LE MARQUIS D'HERVEY DE SAINT-DENYS.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys a reçu des mains de M. Léopold Delisle, pour l'examiner, un cachet de jade vert et expose, à cette occasion, les difficultés particulières que présente la lecture de certaines inscriptions chinoises :

Les abréviations de mots, si fréquentes dans les inscriptions grecques et romaines, ne peuvent jamais se produire en chinois, où chaque caractère forme un groupe idéographique, indivisible sous peine de complète altération; mais le sinologue rencontre souvent deux sortes de difficultés que voici : en premier lieu, l'emploi de caractères antiques, ce qui est surtout de tradition pour les cachets, et, en second lieu, l'usage d'expressions figurées tirées des chroniques de l'histoire nationale ou empruntées à d'anciens poëmes, dont le lecteur est présumé connaître les moindres détails.

A l'égard de l'identification des caractères de forme antique avec les caractères correspondants de l'écriture moderne, l'opération est plus ou moins aisée, selon que la forme archaïque se rapproche plus ou moins de la forme moderne. Il existe bien des lexiques pour faciliter ce travail, mais les caractères s'y trouvant classés sous leur forme moderne, si cette forme s'éloigne beaucoup de la forme primitive, il faut naturellement des recherches ardues et de longs tâtonnements.

Le cachet qui fait l'objet de cette communication a cela d'intéressant qu'il réunit les deux genres de difficultés qu'on vient d'exposer. Il offre une inscription de quatre caractères lesquels, étant au préalable identifiés d'une manière certaine, se lisent *tien tse kou hi,* ce qui signifie littéralement : « Le fils du ciel (l'Empereur) depuis l'antiquité chose rare. » On est

donc en présence d'un véritable non-sens inacceptable, et l'embarras serait grand si l'encyclopédie *Pei-ouen-yun-fou*, vaste recueil de citations classiques, ne nous apprenait que l'expression *depuis l'antiquité chose rare* s'emploie pour désigner *un homme âgé de soixante-dix ans ou plus*, à cause d'un vers du célèbre poëte Tou-fou qui a dit : « Un homme ayant atteint l'âge de soixante-dix ans depuis l'antiquité fut chose rare. »

Tou-fou vivait au VIII^e siècle de notre ère, et, à partir de cette époque, on compte quatre empereurs qui atteignirent l'âge auquel pouvait s'appliquer l'expression qu'on vient d'expliquer; ce sont : 1° *Kao-tsong*, le premier empereur de la dynastie des Song du midi, qui régna de l'an 1127 à l'an 1163; 2° *Che-tsou*, de la dynastie des Youen, qui régna de l'an 1260 à l'an 1295; 3° *Taï-tsou*, le fondateur de la dynastie des Ming, qui régna de l'an 1368 à l'an 1399; 4° *Kien-long*, de la dynastie actuelle, qui régna de l'an 1736 à l'an 1796. Il paraît donc, tout d'abord, à peu près certain que le cachet que nous avons entre les mains a dû appartenir à l'un de ces quatre personnages qui, fier d'être devenu septuagénaire dans un pays où la longévité était « chose rare, » aura pris en quelque sorte pour devise l'expression significative empruntée aux vers de Tou-fou.

Ajoutons qu'il existe plusieurs raisons de croire que le dernier de ces princes est celui auquel le cachet doit être attribué. Le travail de cet objet est d'un aspect très-moderne. Kien-long était un empereur lettré, possédant à fond ses auteurs, ayant composé lui-même des vers en l'honneur de Tou-fou, son poëte favori, et par conséquent plus disposé à lui emprunter une citation qu'aucun de ses prédécesseurs qui furent surtout des princes guerriers. Enfin, Kien-long ayant abdiqué en faveur de son fils Kia-king au commencement de l'année 1796 et ayant survécu trois ans à cette abdication, tout fait présumer que le cachet se rapporte à ces trois dernières an-

nées, durant lesquelles le vieil empereur aurait distingué, comme on le voit, son propre sceau de celui de son fils l'empereur régnant.

Cette pièce pourrait bien provenir du Palais d'Été.

---

## APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATIONS DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE DE 1877, LU LE 8 FÉVRIER 1878.

Messieurs,

Le travail de l'Académie ne se ralentit pas. Nos collections in-4° se sont accrues de quatre volumes dans le dernier trimestre. J'ai pu donner, comme je l'avais promis, au Recueil de nos Mémoires les tomes XXVII, 1re partie, et XXIX, 1re partie, comprenant l'histoire de l'Académie : 1° de 1865 à 1868; 2° de 1869 à 1873 inclusivement; et les *Notices et extraits des manuscrits* comptent aussi deux volumes nouveaux : dans la série orientale, le tome XXIII, 1re partie, formant le 1er volume du *Dictionnaire des simples* d'Ibn Beïthar, publié par le docteur Leclerc; dans la série occidentale, le tome XXVI, 2e partie, consacré tout entier à la *Chirobaliste* de Héron d'Alexandrie par M. Prou, ouvrage dont les figures, exécutées avec le plus grand soin, ont retardé longtemps la publication : elles le feront d'autant plus rechercher.

Nos grandes collections réclament beaucoup plus de temps encore pour l'achèvement d'un volume ; et ce n'est pas le zèle des éditeurs qu'on en peut accuser.

Dans le recueil des *Historiens des croisades,* le tome IV des *Historiens occidentaux* est, comme j'ai eu trop d'occasions déjà de le redire, achevé quant au texte. C'est la table qui retardait les éditeurs, MM. Ad. Regnier et Thurot. Cette table, reprise à l'imprimerie pour être remaniée, n'y pouvait être renvoyée qu'après l'entier achèvement de ce nouveau travail; il est fini; et la preuve, c'est que trente-huit placards sont aujourd'hui en correction. Nous pouvons donc prévoir l'époque où toute la copie sera imprimée.

Le tome II des *Historiens grecs* a 82 cahiers tirés, 2 autres en épreuves, et toute la copie a été remise à l'imprimerie par M. Miller.

Quant aux *Historiens arabes,* partagés entre MM. de Slane et Defrémery, ils se continuent dans les mêmes conditions que j'ai antérieurement signalées. M. de Slane, qui a déjà fait paraître la 2e partie du tome II, à laquelle on a donné une pagination indépendante, poursuit l'achèvement de la 1re partie du tome III. Il y a 54 cahiers tirés et 5 autres en épreuves, sans compter les placards, tant du texte que de la traduction, qui seront prêts à succéder aux précédents dans la mise en pages.

M. Defrémery, toujours entravé par sa santé, n'a pu guère ajouter à l'état que je vous ai signalé, il y a six mois, de la 1re partie du tome II dont il est chargé. Une vingtaine de pages de copie ont été ou vont être envoyées à l'imprimerie, ainsi qu'une longue note relative à l'année 605 de l'hégire (1208-1209 de J.-C.), note que son étendue fera rejeter à la fin du volume. M. Defrémery a de plus collationné sur l'édition de la *Description de l'Égypte,* par Makrizy, imprimée à Boulaq, le récit du siége de Damiette par les chrétiens, en 1218-1219, récit publié à Amsterdam en 1824, par Hamaker, et qui fournira des éclaircissements pour la traduction du texte d'Ibn-Alathyr.

Les éditeurs du *Recueil des Historiens de France,* MM. N. de Wailly, L. Delisle et Jourdain, sont à la veille de demander à l'Académie la mise sous presse du tome XXIV de la collection. Les deux morceaux les plus importants de ce volume seront, comme je l'ai indiqué déjà : 1° les procès-verbaux des enquêteurs qui eurent à examiner, sous le règne de saint Louis, les plaintes des sujets du roi, principalement en Languedoc, en Poitou, en Touraine et en Normandie; 2° la table des comptes royaux du XIIIe et du commencement du XIVe siècle, qui fut dressée par Robert Mignon, et qui, combinée avec les précédents procès-verbaux et les documents insérés dans les tomes XXI, XXII et XXIII du Recueil, permettra d'étudier à fond les institutions administratives, militaires et financières de la France, au temps de saint Louis et de ses successeurs. Les éditeurs espèrent aussi faire entrer dans le tome XXIV une chronique parisienne, qui se rattache au règne de saint Louis et qui a sa place marquée auprès des ouvrages de Guillaume de Nangis et de Primat, imprimés dans nos tomes XX et XXIII.

Quant au *Recueil des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France antérieure à Philippe-Auguste,* la préparation s'en continue sous la direction de MM. L. Delisle et de Rozière. M. Luce, auxiliaire attaché à ce travail, poursuit la recherche et la transcription des pièces insérées sous

forme de *vidimus* dans le *Trésor des chartes;* les registres 195-204 ont été compulsés depuis mon dernier rapport.

Grâce à la publication des tomes XXVII, 1re partie, et XXIX, 1re partie, dont j'ai parlé plus haut, toute lacune se trouve désormais remplie dans la suite de nos *Mémoires*. Le tome XXIX, 1re partie, qui finit l'histoire de l'Académie en 1873, commence une nouvelle livraison qui va se continuer par le tome XXIX, 2e partie, où paraîtront les mémoires lus en dernier lieu par notre confrère, M. H. Martin, sur différentes questions d'astronomie ancienne; dix-huit feuilles sont tirées et quatorze bonnes à tirer.

Ce volume attendra un ou deux autres mémoires pour se compléter. Le tome IX des *Savants étrangers,* 1re série, dont quarante feuilles sont tirées, va se terminer par un mémoire de M. Foucart sur les colonies athéniennes, mémoire qui est dès à présent sous presse.

J'ai annoncé en commençant la publication de deux nouveaux volumes du *Recueil des notices et extraits des manuscrits,* le tome XXIII, 1re partie, et le tome XXVI, 2e partie.

Dans la partie orientale, l'ouvrage de M. le docteur Leclerc occupera, selon l'évaluation qui en a été faite, deux volumes encore : il a donc fallu passer par-dessus le tome XXIV, 1re partie, dont les quinze premières feuilles sont occupées par un mémoire de M. Maspéro, et lui réserver les tomes XXV et XXVI, 1re partie. Trente-quatre placards sont en correction pour le premier de ces deux volumes.

Dans la partie occidentale, qui garde toujours son avance sur l'autre, le tome XXVII, 2e partie, va se compléter par une importante notice de M. L. Delisle, et déjà le tome XXVIII, 2e partie, est commencé par deux notices de MM. N. de Wailly et Hauréau, qui l'occuperont presque tout entier.

Les éditeurs de l'*Histoire littéraire de la France,* MM. Paulin Paris, Littré, Renan et Hauréau, qui ont publié l'an dernier le tome XXVII de cet important ouvrage, s'occupent du tome XXVIII avec le jeune collaborateur qui leur a été récemment adjoint, M. Gaston Paris. La rédaction en est presque achevée, et l'éditeur, M. Hauréau, espère pouvoir en commencer l'impression vers le milieu de l'année courante.

Je voudrais pouvoir vous dire que le tome IX de *Borghesi,* si impatiemment attendu par le monde savant et notamment par les heureux possesseurs du commencement de cet ouvrage, paraîtra bientôt. Les éditeurs n'ont pu réparer encore les suites de l'incident fâcheux qui les a retardés.

Quant au *Corpus inscriptionum semiticarum*, la Commission est prête à livrer à l'impression son 1er fascicule. Elle avait espéré pouvoir le faire paraître pour l'Exposition Universelle. Elle n'attend, pour en commencer l'impression, que le vote des crédits demandés et favorablement accueillis déjà par la Commission du budget, dans l'ancienne Chambre des députés et dans la nouvelle. Cette attente ne peut plus durer longtemps.

H. Wallon,
*Secrétaire perpétuel.*

## LIVRES OFFERTS.

### SÉANCE DU VENDREDI 4 JANVIER.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

*Corpus inscriptionum græcarum*, vol. IV (Berlin, 1877, in-fol.).

*The international numismata orientalia*, partie V. *The Parthian coinage,* par M. Percy Gardner (Londres, 1877, in-4°).

*Essays in Oriental numismatics*, second series, par Stanley Lane Poole (Londres, 1877, in-8°).

### SÉANCE DU VENDREDI 11 JANVIER.

Sont offerts :

*Les lettres O B des légendes monétaires du Bas-Empire*, par M. Lemaître (Paris, 1877, in-8°).

*Recherches sur la constitution de la Commune à Colmar,* par M. Mossmann (Colmar, 1878, in-8°).

M. Charles Robert fait hommage à l'Académie, sous le titre de *Lettre à M. de Saulcy sur les monnaies messines du Trésor de Saint-Vith* (Paris, 1877, in-8°), d'un exemplaire de la description de plusieurs petits deniers frappés par les évêques de Metz, au xiii° siècle et au commencement du xiv°, à Metz, Marsal, Épinal, Rambervillers, Sarrebourg, Vic, Moyen-Vic, Châtel-Saint-Germain et Conflans-en-Jarnisy. «Les trois derniers ateliers, dit M. Robert, sont entièrement nouveaux. Bien que Vic ait été longtemps le chef-lieu du temporel des évêques de Metz, on ignorait qu'on y eût entretenu un atelier avant le xvii° siècle. Les monnaies de Vic trouvées à Saint-Vith portent DE VI (de Vic) ou CEST VI (c'est Vic); cette dernière légende rappelle une monnaie de Toul sur laquelle on lit : EC MONETA NOSTRA.

«Les monnaies messines de Saint-Vith sont anonymes, sauf deux petits deniers de Gérard de Rélanges (1298-1302) sortis, l'un de l'atelier de Metz, l'autre de celui de Conflans.»

Toutes les pièces décrites par M. Robert lui appartiennent. Elles faisaient partie d'un trésor découvert à Saint-Vith, en 1876, et passé presque

entièrement dans le médaillier de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg. Aux monnaies de Metz se joignaient un grand nombre de petits deniers de divers pays et particulièrement de Lorraine, de Luxembourg et de Trèves. La trouvaille donnera lieu à une publication d'ensemble dont s'occupe un habile numismatiste de Luxembourg, M. H. Eltz.

M. de Witte présente une brochure intitulée : *Les Chaldéens jusqu'à la formation de l'empire de Nabuchodonosor,* par Alphonse Delattre, de la Compagnie de Jésus (Extrait de la *Revue des questions historiques.* Paris, 1877, broch. in-8°).

«Préparé par de solides études de philologie sémitique, le P. Delattre s'est adonné avec zèle et succès à la science nouvelle et difficile de l'assyriologie. Les premiers essais qu'il publia dans cette voie montrent un travailleur sérieux et font bien augurer de ses recherches ultérieures. D'après les hommes compétents, on y rencontre de bonnes observations grammaticales, d'heureuses interprétations pour des passages encore demeurés obscurs dans les inscriptions de Sargon et de Sennachérib. Le seul reproche à adresser à l'auteur est, à ce qu'il paraît, un peu trop de hâte à vouloir tirer des conclusions historiques, qui gagneraient à être mûries davantage. Le mémoire que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, dit M. de Witte, est un plaidoyer ingénieux en faveur de cette thèse que les Chaldéens de Mérodachbaladan, précurseurs de ceux de Nabopolassar et de Nabuchodonosor, ne représentaient pas à Babylone la cause nationale dans leurs luttes avec les souverains de l'Assyrie, mais étaient pour cette ville fameuse des conquérants et des étrangers aussi bien que les Assyriens à qui ils disputaient la suprématie.»

M. de Witte dépose aussi sur le bureau le cinquième et dernier fascicule du premier volume des *Actes de la Société archéologique de Turin,* fascicule contenant plusieurs mémoires accompagnés de planches et de tables de matières très-développées.

M. Delisle offre à l'Académie les ouvrages suivants :

1° De la part de M. Quenault, vice-président de la *Société académique du Cotentin,* le tome II des *Mémoires* de cette Société (Coutances, 1877, in-8°).

«L'histoire moderne occupe une assez grande place dans ce volume; mais l'antiquité et le moyen âge y sont aussi représentés, et l'Académie verra avec intérêt, dit M. Delisle, les détails que M. Quenault y a donnés sur deux monuments dont les photographies lui ont été communiquées par M. de Longpérier : un vase en bronze trouvé à Urville, et un buste en bronze venu de Torigni et paraissant remonter au règne d'Adrien.»

2° De la part de M. G. Monod : *Les origines de l'historiographie à Paris* (Paris, 1877, in-8°).

«M. Monod a soumis à une critique rigoureuse la chronique connue sous le titre de *Gesta regum Francorum.* Par des rapprochements concluants, il est arrivé à démontrer qu'il faut y voir les annales royales de la Neustrie, et que l'ouvrage a été composé entre les années 720 et 726, par un moine wisigoth, qui vivait soit à Saint-Denis, soit à Saint-Germain-des-Prés. C'est là un résultat important et qui mérite d'être particulièrement signalé, comme exemple des travaux à entreprendre sur nos anciennes chroniques.»

3° Au nom de M. Cortambert : *Trois des plus anciens monuments géographiques du moyen âge conservés à la Bibliothèque nationale* (Paris, 1877, broch. in-8°).

«Dans ce mémoire, M. Cortambert a étudié la mappemonde qui fait partie des commentaires de Beatus sur l'Apocalypse, et particulièrement sur un exemplaire du XI<sup></sup>e siècle qui a été exécuté à Saint-Sever, en Gascogne, et qui est conservé à la Bibliothèque nationale. Le travail de M. Cortambert est enrichi d'un *fac-simile,* qui donne bien l'idée de l'ensemble de la carte, mais dont quelques détails laissent à désirer. Il y a, en effet, sur l'original, beaucoup de noms dont le lithographe n'a tenu aucun compte. C'est ainsi que, pour ne pas sortir de la Gaule, le *fac-simile* omet les légendes *Caturcas, Ecolisma, Petragorico, Pictavis, Turonis,* et plusieurs autres qui sont lisibles sur l'original.

«M. Cortambert s'est aussi occupé d'une carte analogue qui existe à Turin, et qu'il rapporte au X<sup></sup>e siècle. Cette dernière date aurait besoin d'être vérifiée. En effet, le manuscrit de Turin n'est peut-être pas antérieur au XII<sup></sup>e siècle, et il me semble douteux que ce manuscrit soit, comme l'a cru M. Cortambert, le plus ancien exemplaire connu du commentaire de Beatus sur l'Apocalypse. Il doit le céder en antiquité, non-seulement à l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, qui est authentiquement du milieu du XI<sup></sup>e siècle, mais encore à celui de lord Ashburnham, à celui de l'église de Gironne et à celui du Musée britannique, dont la Société paléographique de Londres a récemment publié un *fac-simile.* Mais, s'il reste encore des études à faire sur la mappemonde comprise dans l'ouvrage de Beatus, M. Cortambert aura le mérite, dit M. Delisle, d'avoir appelé sérieusement l'attention sur un monument important de la cartographie du moyen âge.»

SÉANCE DU VENDREDI 18 JANVIER.

Est offert à l'Académie :

*Metrical translations from the sanskrit*, par M. Muir (Édimbourg, 1877, broch. in-12).

M. Pavet de Courteille fait hommage, de la part de M. Bretschneider, médecin attaché à la légation russe à Pékin, des ouvrages suivants :

1° *Notes on chinese mediæval travellers to the West* (Schangaï, 1875, in-8°).

2° *Notices of the mediæval geography and history of central and western Asia, drawn from chinese and mongol writings, etc.* (Londres, 1876, in-8°).

3° *Chinese intercourse with the countries of central and western Asia during the fifteenth century* (Hong-kong, 1877, in-8°).

«Ces trois ouvrages, dit M. Pavet de Courteille, sont extrêmement intéressants, pleins d'érudition et de critique, et de la plus grande utilité pour l'histoire et la géographie de l'Asie centrale. Dans le cours de ses recherches, M. Bretschneider éclaircit plusieurs passages obscurs des relations de Marco Paulo et des voyageurs qui l'ont suivi. S'aidant des documents fournis par Rachid-ed-din et les autres écrivains persans du XIII<sup></sup>e et du XIVe siècle de notre ère, et les comparant avec les renseignements puisés aux sources chinoises, il parvient à assimiler une grande quantité de noms de lieux que la prononciation chinoise défigurait entièrement. Tels sont, pour en citer quelques-uns, Wo-chi pour Ouch, Hou-ton pour Khoten, Ko-shi-ha-r pour Kachgar, O-dsi-han pour Ouzguend, Outi-la-r pour Otrar, Bou-houa-la pour Bokhava, Sa-la-ha-si pour Saraks, A-la-sze pour la Russie, Houi-ho ou Houi-Houi pour les musulmans en général, etc. etc.»

4° *Archæological and historical researches on Peking and its environs* (Shanghaï, 1876, in-8°). Ouvrage très-intéressant et plein d'érudition.

5° *Ueber das Land Fu-sang nach den alten chinesischen Berichten* (Yokohama, 1876).

«Dans ce dernier article, ajoute M. Pavet de Courteille, M. Bretschneider se rallie entièrement à l'opinion de Klaproth qui voulait voir le Japon dans le Fou-sang. C'est une erreur qu'il n'aurait pas partagée s'il eût connu le passage de Ma-tou-an-lin qui établit clairement la distinction entre le Japon et le Fou-sang situé, dit-il, à trente mille *li* à l'Orient du Japon.

« Dans tous ces ouvrages, M. Bretschneider laisse voir clairement combien il est versé dans la connaissance de la langue chinoise et dans la lecture des immenses trésors littéraires qu'elle offre à ceux qui la cultivent. »

M. E. Desjardins offre à l'Académie, de la part du docteur Hamy, un mémoire intitulé :

*Commentaires sur quelques cartes anciennes de la Nouvelle-Guinée pour servir à l'histoire de la découverte de ce pays par les navigateurs espagnols* (1508-1606). (Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie;* tirage à part de 39 pages in-8° et 1 carte; Paris, 1877.)

« M. Moresby, commandant le *Basilisk,* a fait, dit M. Desjardins, de 1873 à 1874, une expédition scientifique sur les côtes de la Nouvelle-Guinée et a donné, pour la première fois, deux cartes représentant exactement l'ensemble de ces côtes et des archipels voisins. Il a comparé attentivement le résultat de ses propres opérations avec ceux qu'avaient obtenus ses devanciers immédiats : Dumont d'Urville, Bougainville, Entrecasteaux, etc. Il paraît toutefois avoir ignoré qu'une carte de cette même région maritime, incorrecte il est vrai, mais surchargée, jusqu'à ses extrémités les plus orientales, d'une nomenclature détaillée et d'origine espagnole, a été publiée dans l'atlas édité à Amsterdam, par Pierre Mortier, en 1700. Cette carte est due à Frémont d'Ablancourt qui en avait recueilli les éléments pendant son ambassade en Portugal et qui était mort en 1693, à la Haye, où la révocation de l'édit de Nantes l'avait contraint de se réfugier. Frémont d'Ablancourt avait légué ses documents à M. d'Hallenyn, lequel les avait confiés à Pierre Mortier pour les donner au public. Cet éditeur en fit la base du second volume de son recueil, devenu très-rare; mais il a fondu ces documents avec d'autres qu'il possédait déjà, et il a donné, sans s'en apercevoir, deux fois le même pays, deux fois la Nouvelle-Guinée : à l'occident, c'est la *Terre des Papous,* et à l'orient la même île sous le nom de *Nouvelle-Guinée.*

« Cette reproduction surtout est intéressante : les noms de la première sont en hollandais, en latin et en français; les noms de la seconde, beaucoup plus nombreux, sont en espagnol et en portugais. On sait que la Papouasie avait été découverte par Jorge de Nenesès en 1526. Les Espagnols Saavadra (1528-1529), Grijalva et Alvarado (1537), Inigo Ortiz de Retes (1545) visitèrent les rivages septentrionaux de la Nouvelle-Guinée. Herrera a résumé les documents officiels concernant l'itinéraire d'Ortiz. La nomenclature très-riche et la disposition du pays oriental de la carte de Mortier y ont été puisées : c'est donc à la date de 1545 que

remontent les renseignements très-complets déjà que nous possédions sur ce pays. C'est ce que M. le docteur Hamy a établi avec clarté, méthode et savoir dans sa brochure.»

SÉANCE DU VENDREDI 25 JANVIER.

M. Germain offre à l'Académie :

1° *Statut déterminant pour les principales localités du diocèse de Maguelone le tour de représentation aux états du Languedoc, 1458-1459* (Montpellier, 1877; broch. in-4°).

2° *Lettre de Manuel de Fiesque, concernant les dernières années du roi d'Angleterre Édouard II, publiée pour la première fois d'après le texte du Cartulaire de Maguelone* (Montpellier, 1878, in-4°). C'est le document que M. Germain a communiqué à l'Académie lors de son dernier voyage à Paris.

Sont encore offerts :

*Topographie archéologique des cantons de la France*, par M. Peigné-Delacourt. (Canton de Ribécourt.) (Noyon, 1874, in-8°.)

*L'archéologie devant l'état-major et devant la justice. Plaidoirie de M. A. Gréhen pour M. Peigné-Delacourt contre M. le Ministre de la Guerre* (Guise, 1877, broch., in-8°).

M. Pavet de Courteille présente au nom de M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys :

1° Le dernier fascicule du Si-siang-ki, comédie chinoise en 16 actes, traduite par M. Stanislas Julien (in-4°).

2° Le 1er fascicule du second volume de l'*Ethnographie des peuples étrangers de Ma-Touan-Lin*, traduite et commentée par M. d'Hervey de Saint-Denys (Genève, in-4°).

«Poursuivant la tâche qu'il s'est imposée, le savant sinologue, dit M. Pavet de Courteille, aborde, dans ce volume, l'énumération, la description des populations autochthones de la Chine, telles que les San-hou, les Lin-Kiun, les Pan-chun, les Nan-ping-man, les Leao, etc. etc. L'existence de ces populations avait été jusqu'ici à peine soupçonnée par les sinologues européens qui attribuaient à la race chinoise ces milliers de barbares toujours en guerre avec elle, quelquefois vainqueurs, plus souvent vaincus, mais jamais entièrement soumis, et qui subsistent encore dans les montagnes du midi de la Chine sous le nom générique de *Miao-sse*. M. d'Hervey de Saint-Denys, grâce à sa traduction de Ma-Touan-Lin, accompagnée de nombreuses notes philologiques, historiques et géo-

graphiques, a été le premier à faire connaître ce sujet si curieux et si intéressant pour l'ethnographie de l'Asie.»

M. L. Renier fait hommage, de la part de M. Héron de Villefosse, d'une brochure intitulée : *Le tarif de Zraia* (Paris, 1878, in-4°).

«Le tarif dont il s'agit, dit M. Renier, est gravé sur un grand pilastre en pierre. Il a été découvert, en 1858, par un chef arabe dans les ruines de l'ancienne *Colonia Julia Zaraï*, aujourd'hui Zraia. Un calque de l'inscription, fait par un maçon italien, fut alors envoyé à M. L. Renier, qui, reconnaissant l'importance de ce document, adressa immédiatement au Ministre de l'Algérie et des Colonies un rapport pour demander que le monument dont il s'agit fût apporté au musée de Lambèse. Il fut fait droit à cette demande, et le rapport de M. Renier, contenant le texte et la traduction de l'inscription, fut imprimé dans le *Moniteur* du 6 décembre 1858.

«Cependant, M. Héron de Villefosse ayant été chargé, en 1873, d'une mission scientifique en Algérie, reconnut que le monument, depuis son transport au musée de Lambèse, avait éprouvé de nouvelles mutilations. Il signala ce fait regrettable; et en 1874, le Ministre de l'Instruction publique, lui ayant donné une nouvelle mission en Algérie, le chargea de prendre les mesures nécessaires pour faire transporter à Paris ce monument, qui se trouve aujourd'hui au musée du Louvre.

«M. de Villefosse, ayant sous les yeux le monument et pouvant l'étudier à son aise, a pu en établir le texte d'une manière certaine. C'est là l'objet du mémoire offert à l'Académie. Ce mémoire fait mieux connaître ce monument, le seul tarif des douanes romaines qui soit parvenu jusqu'à nous: c'est un grand service rendu à la science.

«M. de Villefosse a fait un nouveau voyage en Algérie, pendant les mois de septembre et octobre derniers, et il y a fait encore d'importantes découvertes. Il a trouvé notamment, dans les ruines d'El Ksour, à 3 kilomètres à l'ouest de Thébessa, une inscription en l'honneur de l'empereur Héraclius, de son fils Héraclius-Constantin et de sa femme Eudocie. Cette inscription a été gravée vers l'année 620 de notre ère. C'est la seule inscription latine que l'on ait jusqu'ici découverte et qui ait été gravée en l'honneur des princes dont il s'agit; c'est probablement la dernière inscription romaine publique gravée en Afrique, les Arabes ayant conquis ce pays au milieu du VII<sup>e</sup> siècle.»

M. Miller offre l'ouvrage suivant :

*Galatée, drame grec moderne, en cinq actes, en prose, par S. N. Basiliadis; publié et traduit, avec une introduction et des notes,* par M. le

baron d'Estournelles de Constant (Paris, 1878, in-12). «L'auteur est mort depuis peu d'années, à trente ans, avant même d'avoir atteint la plénitude de son talent. Des poésies, plusieurs drames, des articles critiques sur le théâtre anglais, feront garder la mémoire de son nom parmi ses concitoyens. L'œuvre que M. d'Estournelles a traduite est intéressante et remarquable à plus d'un point de vue. Écrite dans cette langue élégante et corrigée qui tend à faire revivre le pur grec d'autrefois, elle est née de deux inspirations bien distinctes : la fable antique et le conte populaire. Les personnages sont pris dans l'antiquité, mais animés des passions et des sentiments que la légende moderne donne à ses héros. En outre, pour mieux tirer parti de ces riches éléments, l'auteur avait étudié tous les chefs-d'œuvre de la littérature dramatique étrangère, et indépendamment des souvenirs classiques qui se retrouvent dans *Galatée*, nous y reconnaissons, dans les principales scènes, l'influence directe de Shakspeare. Les trois derniers actes sont traités avec un réel talent : la vérité, la force, une sorte de brutalité, toutes les rudes qualités qui nous charment dans les chants populaires de la Grèce se trouvent transportées sur ce théâtre ; les situations souvent hardies se dénouent heureusement, le dialogue est rapide ; par instants, une pensée profonde ou touchante, exprimée avec justesse, frappe le lecteur, et le livre fermé, si l'impression que laisse *Galatée* n'est pas de tous points excellente, si d'importantes critiques peuvent porter sur certaines parties du drame, sur le 2ᵉ acte en particulier, il est néanmoins certain que cette œuvre de M. Basiliadis n'est pas ordinaire, qu'elle mérite d'être imitée, renouvelée au besoin, et qu'elle a droit à sa place parmi celles qui honorent la littérature dramatique contemporaine. Dans l'introduction placée en tête, M. d'Estournelles donne une très-bonne analyse de ce drame et met en relief les qualités de l'auteur sans dissimuler quelques défauts, tels que des longueurs et certaines obscurités de langage qui tiennent, soit à la pensée elle-même, soit à la manière de l'exprimer. M. d'Estournelles a eu une heureuse idée en mettant en regard de sa traduction le texte grec que pourront aborder tous ceux qui connaissent la langue hellénique. Quant à la traduction, elle a le double mérite d'être à la fois élégante et fidèle.»

M. Renan présente un opuscule de feu le docteur Perron, publié par son neveu, M. Clerc, interprète général de l'armée d'Afrique; cette brochure a pour titre :

*L'islamisme, son institution, son influence et son avenir* (Paris, 1877, in-12).

«Dans cet exposé impartial de la religion musulmane, l'auteur, dit M. Renan, évite les malentendus ordinaires en pareille matière. Il distingue bien l'islamisme en lui-même de ce qu'il est devenu chez les races diverses qui l'ont adopté. D'une part, une grandeur et une simplicité rares; de l'autre, un fanatisme sombre, source d'orgueil, de haine contre la science et contre la civilisation européenne. Le docteur Perron a rendu les plus grands services à la colonisation algérienne et à la connaissance de l'Afrique musulmane. Sa profonde connaissance des musulmans et la sympathie qu'il éprouvait pour leurs bonnes qualités donnent le plus grand prix à ses observations.»

M. Renan présente en outre la 2ᵉ édition du *Dictionnaire des mots français empruntés aux langues orientales*, de M. Marcel Devic.

Cette édition fait partie du Supplément du dictionnaire de M. Littré.

### SÉANCE DU VENDREDI 1ᵉʳ FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom des auteurs ou éditeurs, les ouvrages suivants :

*La colonisation de la Russie et du Nord scandinave et leur plus ancien état de civilisation, par M. Worsaae*, traduit par E. Beauvoir (Copenhague, 1875, in-8°).

*Le Bacchu-ber, essai historique et archéologique.*

*Le lac de l'Échauda*, par M. Guillemin (Lyon, 1878, broch. in-8°).

*Notice biographique sur Henri Fournel, ingénieur en chef des mines*, par M. G. Dugat.

*La pierre de Bethphagé*, par M. Clermont-Ganneau (extrait de la *Revue archéologique*).

M. de Saulcy offre, au nom de M. François Lenormant, un ouvrage en deux volumes, intitulé : *La monnaie dans l'antiquité. Leçons professées dans la chaire d'archéologie près la Bibliothèque nationale en 1875-1877* (Paris, 1878, in-8°). «L'auteur, dit-il, y a résumé deux années de cours à la Bibliothèque nationale. Les textes y sont réunis en un corps de doctrines que tous ceux qui s'intéressent à la numismatique sont heureux d'y trouver.»

M. de Saulcy présente en son propre nom deux extraits de l'Annuaire de la Société française de numismatique, intitulés, l'un : *Histoire des saluts d'or du roi Henry VI;* l'autre : *Recherches sur les monnaies frappées au nom du roi Charles VII, par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon.*

M. Delisle fait hommage, de la part de M. Clairefond, d'un volume

ayant pour titre : *Une nouvelle explication de l'ABC, étude physiologique sur les origines du langage* (Moulins, 1878, in-8°). «On ne saurait trop louer, dit M. Delisle, des travaux aussi sérieux poursuivis dans une ville qui offre si peu de ressources pour les recherches scientifiques.»

M. Desnoyers offre à l'Académie un ouvrage que M. Émile Cartailhac vient de publier à Toulouse sous ce titre : *L'âge de pierre dans les souvenirs et superstitions populaires* (1 vol. in-8°, accompagné de 68 gravures).

«L'auteur, dit-il, s'est proposé de démontrer que tous les peuples du monde connu des anciens ont, dès leur origine, fait usage d'armes et d'outils de pierre, que la tradition s'en est transmise pendant le moyen âge et perpétuée jusqu'aux temps modernes, soit par les textes, soit surtout par certaines coutumes et superstitions populaires, et qu'elle se manifeste encore par la conservation presque religieuse de quelques-uns de ces antiques objets. M. Cartailhac n'admet pas cependant l'opinion fondée sur plusieurs découvertes récentes et sur des textes mal interprétés, selon lui, que la fabrication et l'usage des outils et des armes de pierre se soient perpétués en Europe pendant une partie du moyen âge. Mais il ne peut se refuser à admettre que cette coutume ait été conservée jusqu'à notre époque chez plusieurs nations encore sauvages, dont l'état social représente si fidèlement la période primitive de la plupart des anciennes populations, sans qu'il soit possible de leur assigner aucune date d'origine.

«M. Cartailhac rédige depuis plusieurs années le recueil périodique fondé à Paris, en 1864, par M. de Mortillet et continué à Toulouse sous le titre de *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme.* Il a sérieusement étudié les nombreuses et très-délicates questions qu'embrasse ce sujet encore si obscur et si controversé, malgré les découvertes et les observations nouvelles qui se multiplient incessamment dans tous les pays, et sur lequel les études remarquables, bien connues de l'Académie, du savant conservateur du musée de Saint-Germain, M. Bertrand, ont jeté un nouveau jour.

«M. Cartailhac a rassemblé, pour la question particulière dont il traite dans son mémoire, un grand nombre de textes anciens et de citations modernes empruntées soit à des écrivains du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, soit à des récits de voyageurs, soit à des descriptions locales. Il rapporte beaucoup d'exemples des superstitions populaires et des traditions dont les instruments de pierre ont été et sont encore l'objet. Il a figuré plusieurs de ces petits monuments (hachettes en jade, flèches en silex) montés

en bronze ou en argent, comme des bijoux précieux, et d'autres trouvés en différents pays, sous les noms de pierres des fées, pierres de tonnerre, etc., et considérés comme des amulettes et des préservatifs contre le mauvais sort, contre la foudre, contre l'incendie, contre certaines maladies des hommes et des animaux. Plusieurs de ces objets sont encore conservés et transmis dans quelques familles; plusieurs autres figurent dans des musées et semblent remonter à une très-haute antiquité.

Beaucoup de ces faits étaient connus et avaient même été recueillis dans quelques ouvrages modernes, surtout par M. Michel Antoine de Rossi, géologue distingué, frère de l'illustre auteur de la *Roma Sotterranea*, dans un mémoire intéressant publié en 1867. D'autres savants, antiquaires ou géologues, MM. Evans, Tylor, Stevens et plusieurs autres en avaient aussi fait le sujet de leurs recherches. Mais M. Cartailhac a beaucoup ajouté aux précédents écrits, et son mémoire, en laissant de côté toute idée systématique, offre un ensemble d'informations intéressantes sur une des nombreuses questions de cette archéologie primordiale qui a tant besoin encore d'être étudiée et éclaircie.

M. Edm. Le Blant présente, au nom de M. Aubé, un volume intitulé: *Histoire des persécutions de l'Église. La polémique païenne à la fin du II^e siècle* (Paris, 1878, in-8°).

«M. Aubé, dit M. Le Blant, vient ajouter un nouveau livre à ses savantes études sur les premiers siècles du christianisme.

«Pendant que coulait le sang des fidèles, une guerre de plume vint se joindre aux œuvres de violence; aux apologistes de la foi, des païens répondirent, et c'est à la fin du II^e siècle que l'auteur nous montre cette polémique représentée par les écrits de Fronton, de Lucien et surtout de Celse. Du premier, rien pour ainsi dire ne reste; deux brèves mentions de Minutius Félix nous apprennent qu'il avait relevé et colporté dons ses écrits l'accusation de débauche et d'anthropophagie imaginée contre les chrétiens; mais M. Aubé pense que les paroles du gentil mis en scène dans le dialogue de l'*Octavius* reproduisent, dans une large mesure, les arguments, les attaques de Fronton. Un chapitre, vivement mené, nous met en présence de Lucien, frappant à la fois le culte national et la religion proscrite, raillant, décriant, niant tout et faisant dire par Jupiter lui-même que la profession d'athéisme ne saurait être mauvaise ou dangereuse, puisqu'il restera toujours assez de gens empressés à croire. Un autre Grec a dirigé contre le christianisme des attaques plus pressantes et plus directes; celui-là était un philosophe, épicurien, dit-on, instruit des lettres juives et chétiennes et fortement armé pour le com-

bat. Comme ceux de Fronton et de Porphyre, le livre de Celse a péri; mais Origène, qui le réfute dans un traité célèbre, en a transcrit des passages si nombreux, que le texte même du philosophe nous est parvenu presque entier. M. Aubé reprend ces fragments, les groupe dans un ordre méthodique, se bornant à rétablir discrètement quelques points de raccord qu'il renferme, suivant le loyal procédé de Tillemont, entre des parenthèses qui les distinguent. La lumière se fait ainsi sur une œuvre curieuse, et dans cet ardent plaidoyer contre la religion naissante, M. Aubé relève avec justesse un trait qui mérite l'attention : l'appel fait à l'esprit de conciliation, au patriotisme des chrétiens se désintéressant alors des affaires publiques.

«C'est là une sorte de cri d'alarme et qui s'accorde, me paraît-il, avec ces mots écrits par Tertullien : la seule retraite des fidèles suffirait pour frapper le monde romain d'inertie et de mort.

«Le dernier chapitre du nouveau livre est consacré à l'histoire d'Apollonius de Tyane; à vrai dire, l'écrit de Philostrate n'est ni une œuvre d'attaque, ni un pamphlet, ni une satire; M. Aubé le reconnaît lui-même; mais bien que son étude ait pour titre : *la Polémique païenne,* il a jugé intéressant de nous entretenir d'un ouvrage dans lequel quelques-uns soupçonnent que les chrétiens ont pu être visés.

«Pour établir le texte d'Origène, M. Aubé s'est livré à la collation sérieuse d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale déjà connu sous le nom de *Codex Regius,* mais dont plusieurs savants allèguent souvent à faux l'autorité.»

M. Ravaisson offre au nom de M. Albert Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, le 1er numéro du *Bulletin de correspondance hellénique* (janvier 1878), qui contient les chapitres suivants :

I. *Fouilles sur l'emplacement du temple d'Apollon à Délos,* par M. Th. Homolle.

II. *La forteresse d'Antioche en Isaurie et le præses Bassidius Lauricius,* par M. Néroutsos. Remarques de M. Th. Homolle.

III. *Note sur une inscription métrique commémorative de la bataille de Leuctres,* par M. Egger. Remarques de M. Klôn Stéphanos.

IV. *Listes des agoranomes de Smyrne*, par M. Papadopoulos Kérameus.

V. *Inscriptions chrétiennes de l'Attique,* par M. Ch. Bayet.

VI. *Bulle inédite de Jean, évêque latin d'Andros*, par M. P. Lambros.

VII. *Comptes des trésoriers des richesses sacrées*, par M. P. Foucart.

VIII. *Inscriptions d'Achaïe,* par M. J. Martha.

IX. *La littérature populaire chez les Chkipes ou Albanais*, par M. Auguste Doyon.

X. *Inscriptions d'Ormélé, en Phrygie*, par M. Max Collignon.

Faits et nouvelles.

Ce bulletin commence la deuxième année, et l'on ne peut que faire des vœux pour le succès continu d'un recueil qui porte à la connaissance du monde savant les découvertes faites en Grèce.

SÉANCE DU VENDREDI 8 FÉVRIER.

Sont offerts à l'Académie :

*Histoire des poëtes du Vivarais*, par M. H. Vaschalde, 2ᵉ et 3ᵉ fascicules (Paris, 1877 in-8°).

*Une inscription en langue d'oc du xvᵉ siècle, à Largentière (Ardèche)*, par le même (Montpellier, 1877, in-8°).

*Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine*, par M. Anatole de Barthélemy (Paris, 1878, in-4°).

*Les Églises du monde romain, notamment celles des Gaules, pendant les trois premiers siècles*, par le R. P. Dom F. Chamard (Paris, Bruxelles, 1877, in-8°).

M. Ch. Robert fait hommage en son nom d'un extrait de la *Revue archéologique*, intitulé : *Inscription de Périgueux mentionnant les Prémani* (in-8°).

M. Schefer transmet à l'Académie deux *catalogues des collections scientifiques de l'Institut des langues orientales de Saint-Pétersbourg*. I. *Manuscrits arabes* décrits par le baron Vᵒʳ Rosen. II. *Monnaies des khaliphes*, etc., inventoriées par Dorn (Saint-Pétersbourg, 1877, in-8°).

M. de Saulcy présente, de la part de M. Clermont-Ganneau, un extrait de la *Revue archéologique* ayant pour titre : *La pierre de Bethphagé, fresques et inscriptions des Croisés récemment découvertes auprès de Jérusalem*. « La découverte de la pierre de Bethphagé est intéressante, dit M. de Saulcy, en ce qu'elle nous apprend qu'à une époque fort ancienne on plaçait en cet endroit Bethphagé, lieu fameux dans les évangiles, et qu'elle offre un renseignement précieux aux archéologues modernes qui n'étaient pas d'accord sur cet emplacement. Bethphagé se trouve donc sur la montagne des Oliviers, non loin de Béthanie, sur la route de Jéricho à Jérusalem, de l'autre côté du Cédron, à l'est de la Ville sainte. »

La présentation faite par M. de Saulcy provoque de la part de M. De-

renbourg, sur le lieu de Bethphagé, des explications que l'Académie écoute avec le plus grand intérêt.

M. DE WITTE offre à l'Académie, de la part de M. Fr. Lenormant et de la sienne, la 6[e] livraison de la *Gazette archéologique* pour l'année 1877.

«Cette livraison est composée de quatre planches dont deux doubles.

«Planches 31 et 32. *Mosaïque chrétienne, trouvée à Sens (Yonne)* et expliquée par M. l'abbé Martigny.

«Dans cette curieuse mosaïque sont représentés deux cerfs qui vont se désaltérer à une source. M. l'abbé Martigny pense que cette mosaïque a formé le paravent d'un baptistère. C'est une des plus importantes mosaïques chrétiennes qui aient été trouvées en France. On n'en connaît qu'une partie, le reste se trouvant caché sous une maison. Dans le texte, il y a plusieurs vignettes servant exclusivement aux explications du savant auteur.

«Planche XXXIII. *Silène et une Bacchante*, groupe de terre cuite trouvé à Tanagra. Texte de M. S. Trivier.

«Planches XXXIV, XXXV, XXXVI. Les peintures murales de Nezy-le-Comte (Aisne). M. Édouard Fleury a accompagné la publication de ces remarquables peintures de détails bien curieux sur leur découverte. Les peintures murales sont d'une grande rareté en France.

«Dans le texte de cette 6[e] livraison, il y a aussi un travail de M. Léon Fivel sur deux intailles trouvées dans les importantes fouilles de Curiam, faites par M. le général de Cesnola.

«La première est une sardoine brune sur laquelle est représenté l'enlèvement de Proserpine; la seconde est une cornaline sur laquelle est gravée une représentation des plus singulières. C'est une tête virile ou plutôt un masque en forme de grappe de raisin. M. Fivel donne à ce personnage le nom de *Staphylos*, explication des plus ingénieuses et paraissant appropriée au sujet. Autour est tracée une légende en caractères cypriotes qui n'a pas été déchiffrée.

«Ces deux intailles se trouvent aujourd'hui au Metropolitan Museum of art, de New-York.

«Suit une intaille talismanique expliquée par M. Fr. Lenormant.

«Enfin, une petite note de M. de Witte, sur le sigma et l'epsilon de forme lunaire.»

M. RENAN présente, au nom de MM. Guieysse et Lefébure, le *Papyrus funéraire de Soutimès*, publication importante faite avec le plus grand soin. (Paris, 1877, in-fol.)

SÉANCE DU 21 FÉVRIER.

Est offert à l'Académie :

*Ragione e fede nel moto sociale,* étude par le docteur Robert Boldu (Florence, 1878, in-8°).

M. Pavet de Courteille fait hommage, au nom de Madame Mary Summer, d'un petit volume in-12, intitulé : *Contes et légendes de l'Inde ancienne* (Paris, 1878).

«Le volume renferme, dit-il, plusieurs légendes empruntées à différents recueils originaux que l'auteur a adaptées très-habilement au goût français, en adoucissant les tons trop exagérés. On trouve dans le recueil le germe de contes célèbres chez nous, tels que le *Petit Poucet, Peau d'Âne;* on y rencontre même un exemple de dévouement qui rappelle celui d'Alceste. La charmante légende de Nala et Damayanti mérite surtout d'être lue. Madame Summer, qui l'a tirée du Mahabharata, a su lui donner une forme des plus gracieuses, en laissant de côté tous les détails qui pourraient choquer les oreilles européennes.»

M. Renan présente un volume ayant pour titre :

*Théâtre persan, choix de téaziès,* traduits par M. Chodzko (Paris, 1878, in-12).

«Ce document, dit M. Renan, est du plus rare intérêt pour faire comprendre la curieuse apparition d'un théâtre persan moderne. Chaque année, au mois de moharram (sorte de semaine sainte des Chiites), on célèbre par des *mystères* les martyres d'Ali, de Hassan et de Hossein. Ces pièces sont remarquables par l'originalité et la fécondité de l'imagination. M. Chodzko en a rapporté une collection, maintenant déposée à la Bibliothèque Nationale, et il vient d'en traduire cinq. Parmi ces cinq mystères, celui qui est intitulé : *Un monastère de moines chrétiens,* est particulièrement curieux. La tête d'Ali, accueillie dans un monastère de moines chrétiens, récite des vers du Coran. Moïse, Abraham viennent le saluer. Jésus apparaît pour saluer dans Ali un confrère en martyre. Chacun de ces drames s'efforce d'enchérir sur ceux qui l'ont précédé, pour rendre plus émouvante la mort des martyrs et pour présenter le rôle des Arabes, en cette affaire, sous le jour le plus odieux.»

M. Delisle offre à l'Académie, de la part de M. Célestin Port, correspondant, une notice intitulée : *Thomasseau de Cursay* (Angers, 1878, in-8°.)

«L'auteur de cette notice, dit-il, a fait l'histoire d'une publication

généalogique du XVIII[e] siècle, qui obtint un véritable succès, comme l'atteste une lettre de Voltaire de l'année 1773. Il s'agit du *Mémoire sur les savants de la famille Thomasseau*. M. Port a démontré péremptoirement que ce mémoire était une supercherie généalogique et que tous les détails en ont été inventés par un certain abbé Jean-Marie-Joseph Thomasseau.»

SÉANCE DU VENDREDI 22 FÉVRIER.

M. Edm. Le Blant présente en son nom, à l'Académie, une *Étude archéologique sur le texte des Actes de Sainte-Thècle* (extrait de *l'Annuaire de l'Association des études grecques en France*.)

M. de Saulcy fait hommage du discours prononcé par M. Th. Ducrocq, dans la séance publique de la Société des antiquaires de l'Ouest, dont M. Ducrocq est président. Ce discours a pour titre : *Un ancien maire de Poitiers, maître de la monnaie, soumis à la torture sous le règne de Louis XII*. (Broch. in-8°.)

M. Hauréau offre, de la part de M. Gustave Dugat, un volume ayant pour titre: *Histoire des philosophes et des théologiens musulmans de 632 à 1258 de J. C.* Scènes de la *vie religieuse en Orient*. (Paris, 1878, in-8°.)

M. Delisle présente un volume in-folio intitulé: *Guillaume du Breuil. Style du parlement* (Paris, 1877). «Cette publication est due, dit-il, à M. Lot, archiviste aux Archives nationales, qui s'est fait connaître par des mémoires très-intéressants sur l'authenticité des *Olim*, sur les rouleaux du parlement et sur la vie de Guillaume du Breuil.

«Le volume que M. Lot vient de nous donner est la reproduction rigoureuse d'un exemplaire du Style du parlement, conservé aux Archives nationales. L'éditeur y a joint une traduction française du Style du parlement, remontant à la fin du XIV[e] siècle. Ce ne sont pas là des éditions définitives; mais elles n'en constituent pas moins une œuvre très-utile et très-méritoire, et nous autorisent à espérer que l'édition critique du même ouvrage, promise par M. Lot, sera digne en tout point des précédents travaux du même auteur.»

M. Renan fait hommage, au nom de M. Clermont-Ganneau, d'un extrait du *Journal asiatique*, intitulé : *Le Dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponèse*.

SÉANCE DU VENDREDI 1er MARS.

Sont offerts à l'Académie :

*Notice sur la vie et les travaux du comte Charles Baudi de Vesme* (Paris, 1878, br. in-8°).

*Statistique du royaume de Prusse. Mouvement de la population pendant l'année 1876* (Berlin, 1878, in-4°).

*Notizie degli scavi di antichità communicate alla R. Accademia dei Lincei* (Rome, 1877, in-4°).

*Sigilli antichi romani,* par Vittorio Poggi (Turin, in-4°).

*Inventaire des archives de l'État de Lucques,* tome II (Lucques, 1876, in-4°).

*The roman forum,* par M. François Morgan Nichols, ancien membre du collége Wadham d'Oxford.

M. Delisle offre, au nom de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, les *Lettres inédites de Benjamin Priolo* (Tours, 1877, broch. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 8 MARS.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie : 1° au nom de M. L. Delisle, un extrait du tome IV des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* intitulé : *Notes sur quelques manuscrits du Musée britannique* (Paris, 1878, in-8°); 2° au nom de M. Jourdain, une brochure ayant pour titre : *La taxe des logements dans l'université de Paris* (Paris, 1878, in-8°).

Est encore offert :

*Nouveau dictionnaire hindoustani-anglais,* par M. Fallon (12e livraison; janvier 1878, in-8°).

M. Garcin de Tassy présente de la part de l'auteur, Miss Collet Dobson, son *Brahma year Book for 1877,* sorte d'annuaire de la réforme hindoue unitaire ou brahmaïste (Londres 1877, in-8°). «Cet excellent opuscule contient, dit-il, des documents très-intéressants sur le mouvement religieux de réforme qui s'est manifesté depuis quelques années chez les Hindous et qui, sous l'appellation de *Brahma-Sabhâ* «l'association de Dieu,» est en réalité une nouvelle religion. Miss Collet Dobson nous fait connaître les villes où cette réforme obtient le plus de succès, et elle donne des extraits tant en vers qu'en prose de la littérature qui

y est propre. C'est en Bengale que la réforme s'étend surtout et elle a aussi beaucoup de partisans dans le Penjab où, grâce à l'énergie du Pandit Schiva Narayan, il y a régulièrement des services brahmaïstes. Un peu partout ces réformés tiennent des réunions où ils donnent des conférences théologiques et où on chante des hymnes qui respirent l'unité de Dieu. Plusieurs jeunes Hindous distingués qui sont membres du Brahma-Sabhâ viennent faire leurs études en Europe. Miss Collet Dobson cite entre autres le Babu Chattopadhyâya qui, après être resté quelque temps à Édimbourg et trois ans à Leipzig où il a fait plusieurs conférences en allemand, est venu cette année à Paris et y suit le cours d'hindoustani. La réputation de savoir qu'il s'est acquise lui a valu d'être nommé professeur des langues de l'Inde à l'Université de Saint-Pétersbourg, où il se rendra bientôt.»

M. Ad. Regnier offre à l'Académie, au nom de M. Zotenberg, ainsi qu'au nom de M. Delisle, membre de l'Académie et directeur de la Bibliothèque nationale, la nouvelle partie, qui vient de paraître, des catalogues des manuscrits orientaux, à savoir le *Catalogue des manuscrits éthiopiens* (*Gheez et Amharique*) (Paris, 1877, in-4°).

«Le fonds de ces manuscrits, dit M. Regnier, comprend aujourd'hui 170 volumes; le catalogue de 1739 n'en énumérait que 7. Il n'existe que deux collections supérieures en nombre à celle de notre grande Bibliothèque : d'une part, celle du British Museum, qui, en 1847, n'était que de 82 volumes, mais qui maintenant, par suite de l'expédition anglaise en Abyssinie, en compte 348 nouveaux, venant du trésor du roi Théodore; d'autre part, une collection privée, celle que l'illustre voyageur, M. Antoine d'Abbadie, a formée, pendant un long séjour en Abyssinie, «avec ce zèle éclairé, dit M. Zotenberg, qui a présidé à l'ensemble de son exploration africaine.» Elle se compose de 234 volumes.

«La plupart des ouvrages importants de la littérature éthiopienne, telle au moins qu'elle est connue jusqu'ici, sont représentés dans la collection de la Bibliothèque nationale par un ou deux exemplaires

«M. Zotenberg a suivi, pour la rédaction de ce catalogue, la méthode adoptée pour ceux qui portent déjà son nom des manuscrits hébreux et samaritains et des manuscrits syriaques et sabéens. «Il s'est appliqué, comme il le dit lui-même, à donner la description exacte des caractères extérieurs des manuscrits, à en indiquer le contenu, à relever les particularités de chaque ouvrage, particulièrement des moins connus, à en faire connaître les sources, surtout les sources arabes et grecques.» On voit, en lisant ses notices, où abondent les curieux renseignements,

qu'il n'a épargné aucune peine pour accomplir sa tâche avec toute l'exactitude et la précision que veut une telle œuvre. Cette tâche a été un rude labeur, qui fera certainement grand honneur, aux yeux des juges compétents, à son intelligente et consciencieuse érudition.

« A la fin du volume il y a sept tables diverses, ayant chacune un utile ou curieux objet.

« Je ne finirai pas sans dire à l'Académie, ajoute M. Regnier, que plusieurs autres catalogues des manuscrits orientaux sont achevés, prêts pour l'impression; entre autres, le catalogue, très-considérable, des manuscrits arabes, rédigé par M. de Slane et attendu du monde savant avec une impatience que justifie sa grande et juste autorité. La Compagnie, je n'en doute pas, s'associera au vœu que je forme de le voir publier sans retard, et, à sa suite et même concurremment, le plus de catalogues qu'il sera possible. On ne saurait rendre à la science de plus signalé et plus fructueux service que de donner à l'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale le moyen de poursuivre, le plus activement qu'il se pourra, avec le zèle et les rares dons de caractère et d'esprit que nous lui savons, le grand travail d'inventaire et sa mise au jour, de faciliter par là de plus en plus l'accès, si insuffisant encore, de nos incomparables richesses, de faire de nos précieux dépôts des trésors que tous puissent connaître, dont tous puissent vraiment profiter. C'est là, dans le domaine de l'intelligence, de la bonne démocratie : parmi les emplois qu'on peut faire des fonds que le budget consacre aux sciences et aux lettres, il n'en est pas assurément d'aussi désirables et d'aussi propres à honorer la France. »

M. le Président croit n'être que l'interprète de l'Académie en s'associant au vœu exprimé par M. Ad. Regnier.

M. de Rozière présente le premier volume des *Mémoires de la Commission archéologique de Narbonne* (Narbonne, 1877, in-8°).

« Cette commission, dit M. de Rozière, existe depuis plus de trente ans; mais jusqu'à l'an dernier elle s'était contentée de former, avec le plus grand zèle et le plus grand succès, un musée de peintures, un musée d'antiquités, une magnifique collection d'inscriptions et enfin une bibliothèque, qui renferme déjà la plupart des grands ouvrages d'histoire et d'archéologie.

« C'est en 1877 qu'elle a pris la résolution de publier chaque année un volume de Mémoires. »

M. de Rozière signale particulièrement, dans le volume qu'il offre à l'Académie au nom de la Commission narbonnaise, le mémoire de

M. Cauvet sur l'*établissement des Espagnols en Septimanie* aux VIII^e^ et IX^e^ siècles, et le texte du cartulaire de Fontjoncouse, édité par M. Mouynès, archiviste du département de l'Aude.

Il ajoute que la Commission a pris la résolution de publier dans chacun de ses volumes un des cartulaires conservés dans les différents dépôts d'archives du pays narbonnais, et d'en faire exécuter des tirages à part de format in-4°, de manière à former un jour une collection des cartulaires narbonnais, qui pourra se joindre aux *Documents inédits sur l'histoire de France.*

M. de Rozière espère que l'Académie apprendra avec plaisir la nouvelle impulsion que la Commission s'efforce de donner à ses travaux.

SÉANCE DU VENDREDI 15 MARS.

M. Gaston Paris présente les ouvrages suivants :

1° *Le seizième siècle en France. Tableau de la littérature et de la langue*, par MM. A. Darmesteter et A. Hatzfeld (Paris, 1878, in-12).

«Cet excellent ouvrage, dit M. Paris, se compose d'un recueil de morceaux choisis, en vers et en prose, et d'une introduction philologique et littéraire. Bien que rédigée en vue des classes, cette introduction repose sur des études tout à fait originales et approfondies.

«Elle forme à la fois une histoire littéraire complète et une grammaire du XVI^e^ siècle. Ce dernier travail surtout est tout à fait neuf, il exigeait une grande connaissance et de la langue moderne et de l'ancien français, entre lesquels l'usage du XVII^e^ siècle forme un intermédiaire si intéressant. On est frappé de l'habileté avec laquelle les auteurs ont su conserver en peu de pages un aussi grand nombre de notions précises et claires. On ne peut trop recommander le livre de MM. Darmesteter et Hatzfeld aux professeurs qui seront chargés, d'après de récentes dispositions, de faire connaître aux élèves de rhétorique la littérature française au grand moment de la Renaissance.»

2° *Gloses et Glossaires hébreux-français*, par M. Arsène Darmesteter (Paris, 1878, in-8°).

«Cette note sur les manuscrits d'Italie, surtout de Parme, fruit d'une mission confiée à M. Darmesteter par le Ministre de l'instruction publique, se rattache à de précédents travaux de l'auteur, tous relatifs à l'étude d'un sujet aussi curieux que nouveau, les gloses françaises et les glossaires hébreux-français du moyen âge. Pour aborder ce sujet, il fallait joindre deux connaissances bien rarement réunies : celle de l'hébreu rabbinique

et celle de l'ancien français. M. Darmesteter, qui a commencé sa carrière scientifique par des études talmudiques, a prouvé par plusieurs ouvrages sa compétence en philologie romane. On ne peut que désirer vivement la prochaine publication de ses travaux sur les gloses et les glossaires hébreux-français qu'il a été étudier dans les principales bibliothèques d'Europe. Le plus important des documents qu'il annonce est le recueil des gloses du célèbre Raschi (rabbi Isaac-Salomon), qui écrivait à Troyes à la fin du XI[e] et au commencement du XII[e] siècle. On comprend le haut intérêt qu'ont des mots français écrits à une époque si reculée en caractères hébraïques qui reproduisent d'une façon toute particulière, indépendante de l'orthographe traditionnelle, et en certains points très-précise, la prononciation vivante d'il y a huit siècles!»

3° *Le théâtre en Angleterre depuis la conquête jusqu'aux prédécesseurs immédiats de Shakespeare,* par M. Jules Yusserand (Paris, 1878, in-12).

«Ce livre brillamment écrit repose sur des études sérieuses. L'auteur a lu et analysé plusieurs drames anglais de l'époque de la Réforme, qui étaient à peu près inconnus avant lui. Ce qu'il dit sur le théâtre au moyen âge n'est pas absolument au courant des recherches les plus nouvelles, mais l'ensemble en est judicieux. On ne peut qu'encourager ce début.»

Sont encore offerts à l'Académie :

*Études cunéiformes,* par M. Lenormant. 1[er] fascicule (Paris, 1878, in-8°).

*Ἀναγραφὴ τῶν ἐπὶ τὸ ἀκαδημαϊκὸν ἔτος* 1877-1878, *ἀρχῶν τοῦ ἐν Ἀθηναῖς ἐθνικοῦ πανεπιστημίου τῶν ἐπιστημονικῶν συλλογῶν καὶ παραρτημάτων αὐτοῦ* (Athènes, 1877, in-8°).

## SÉANCE DU VENDREDI 22 MARS.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie les ouvrages suivants :

*Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Année 1877, 4[e] fascicule (Paris, in-8°).

*Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares,* par M. V. DURUY, membre de l'Académie, 2[e] livraison (Paris, 1878, in-4°).

Extrait des séances de la *Société des antiquaires de France,* communication de M. CAFFIAUX relative *à un vase de terre contenant des débris de vaisselle d'argent et de bronze plaqué,* trouvé le 27 août dernier à 2 mètres

assyrien qui représente le dieu Lune, délivré de l'attaque des mauvais esprits. M. Lenormant y donne la traduction d'une incantation magique tracée sur une tablette d'argile qui fait partie des collections du British Museum.

«Enfin, pour finir, le n° 1 contient encore une discussion curieuse et intéressante entre M. l'abbé E. Ledron et M. C. W. Mansell, au sujet de plusieurs phylactères et surtout au sujet du dieu Baal-Zeboub, le dieu mouche, adoré à Ekron, en Palestine.»

M. Heuzey présente, de la part de M. Olivier Rayet, une brochure intitulée : *Note sur une tête archaïque en marbre provenant d'Athènes* (Paris, 1878, in-4°). Extrait des *Monuments grecs publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France.* «Cette tête, dit M. Heuzey, a été trouvée sur l'emplacement de l'ancienne voie Sacrée; la statue à laquelle elle appartenait faisait partie de l'important groupe de monuments funéraires qui bordaient cette route antique et qui comptaient parmi les plus remarquables d'Athènes. Elle remonte à la première époque de l'archaïsme grec, à celle qui a précédé les sculptures des frontons d'Égine. On ne possède qu'un nombre extrêmement restreint de monuments et surtout de statues de marbre que l'on puisse attribuer à cette période reculée. La tête antique étudiée par M. Rayet, avec la précision et le goût qu'il apporte dans tous ses travaux, montre que la dureté du style s'associait, dans les œuvres d'art de cette époque, à des qualités supérieures d'exécution.»

M. Egger offre, de la part de M. Ch. Gidel, un volume intitulé : *Nouvelles études sur la littérature grecque moderne* (Paris, 1878, in-8°).

«M. Gidel, docteur ès-lettres, lauréat de l'Académie dans un concours sur la littérature grecque du moyen âge, a réimprimé dans le présent volume : 1° une série d'opuscules relatifs à des publications récentes sur des sujets analogues aux études que l'Académie a couronnées; 2° un long mémoire inédit du grec au moyen âge en Occident. Ce dernier sujet, mis au concours il y a trente ans par l'Académie, fut traité alors par M. Renan dans un mémoire auquel le prix fut décerné. L'ouvrage intéressant de M. Gidel ne rendra pas inutile la publication du livre de M. Renan, mais il nous permet de l'attendre avec moins d'impatience.»

M. L. Delisle présente à l'Académie un *inventaire des cartulaires conservés dans les bibliothèques de Paris et aux Archives nationales par* M. Ulysse Robert, *suivi d'une bibliographie des cartulaires publiés en France depuis 1840* (Paris, 1878, in-8°).

«Dans cet opuscule, dit M. Delisle, M. Robert a donné une indication

très-exacte des principales ressources que les bibliothèques et les archives de Paris fournissent pour l'histoire diplomatique du moyen âge. La bibliographie, qui en forme la seconde partie, fait voir quelle vive impulsion la publication des anciens cartulaires a reçue en France depuis que notre regretté maître, M. Guérard, en a montré l'intérêt et a donné l'exemple de la méthode à suivre pour ce genre de travail.»

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS.

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de M. Ern. Desjardins, membre de l'Académie, le deuxième volume de la *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine* (Paris, 1878, in-8°). «L'Académie connaît déjà, par le premier volume, ce savant ouvrage, si précieux pour l'histoire en même temps que pour la géographie de la Gaule ancienne. Ce deuxième volume comprend la *Conquête*. C'est le commentaire le plus savant et le plus instructif des *Commentaires de César*.»

Le Secrétaire perpétuel dépose aussi sur le bureau de l'Académie le troisième fascicule de l'*Histoire des Romains* de M. Duruy, membre de l'Académie.

Sont encore offerts :

*Firdusii Liber regum qui inscribitur Schahname.* Tome II, fascicule 1er (Leyde, 1878, in-8°).

*Notice sur l'Église rouge et la léproserie de Strasbourg*, par M. Ch. Schmidt (Strasbourg, 1878, broch. in-4°).

*Mémoire sur les filigranes de papier employés à Strasbourg de 1343 à 1525*, par le même (Mulhouse, 1877, broch. in-8°).

*Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg* (année 1877, Luxembourg, in-4°).

M. G. Perrot fait hommage de la part de M. C. Paparrigopoulo, professeur d'histoire à l'Université d'Athènes, de l'*Histoire de la civilisation hellénique* (Paris, 1878, in-8°).

«Cet ouvrage, dit-il, est la traduction, fort bien écrite en français, du volume qui forme l'*épilogue* de la grande histoire du peuple grec, en cinq volumes in-8°, à laquelle M. Paparrigopoulo a consacré toute une vie de studieuses recherches et d'enseignement fécond. C'est dans les notes de l'ouvrage principal que sont cités et discutés les textes par lesquels l'auteur justifie chacune de ses assertions. Dans ce tableau d'ensemble, destiné aux lecteurs à qui le temps manquerait pour prendre connaissance de tout l'ouvrage, il laisse de côté tout appareil scientifique.

assyrien qui représente le dieu Lune, délivré de l'attaque des mauvais esprits. M. Lenormant y donne la traduction d'une incantation magique tracée sur une tablette d'argile qui fait partie des collections du British Museum.

«Enfin, pour finir, le n° 1 contient encore une discussion curieuse et intéressante entre M. l'abbé E. Ledron et M. C. W. Mansell, au sujet de plusieurs phylactères et surtout au sujet du dieu Baal-Zeboub, le dieu mouche, adoré à Ekron, en Palestine.»

M. Heuzey présente, de la part de M. Olivier Rayet, une brochure intitulée : *Note sur une tête archaïque en marbre provenant d'Athènes* (Paris, 1878, in-4°). Extrait des *Monuments grecs publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France.* «Cette tête, dit M. Heuzey, a été trouvée sur l'emplacement de l'ancienne voie Sacrée; la statue à laquelle elle appartenait faisait partie de l'important groupe de monuments funéraires qui bordaient cette route antique et qui comptaient parmi les plus remarquables d'Athènes. Elle remonte à la première époque de l'archaïsme grec, à celle qui a précédé les sculptures des frontons d'Égine. On ne possède qu'un nombre extrêmement restreint de monuments et surtout de statues de marbre que l'on puisse attribuer à cette période reculée. La tête antique étudiée par M. Rayet, avec la précision et le goût qu'il apporte dans tous ses travaux, montre que la dureté du style s'associait, dans les œuvres d'art de cette époque, à des qualités supérieures d'exécution.»

M. Egger offre, de la part de M. Ch. Gidel, un volume intitulé : *Nouvelles études sur la littérature grecque moderne* (Paris, 1878, in-8°).

«M. Gidel, docteur ès-lettres, lauréat de l'Académie dans un concours sur la littérature grecque du moyen âge, a réimprimé dans le présent volume : 1° une série d'opuscules relatifs à des publications récentes sur des sujets analogues aux études que l'Académie a couronnées; 2° un long mémoire inédit du grec au moyen âge en Occident. Ce dernier sujet, mis au concours il y a trente ans par l'Académie, fut traité alors par M. Renan dans un mémoire auquel le prix fut décerné. L'ouvrage intéressant de M. Gidel ne rendra pas inutile la publication du livre de M. Renan, mais il nous permet de l'attendre avec moins d'impatience.»

M. L. Delisle présente à l'Académie un *inventaire des cartulaires conservés dans les bibliothèques de Paris et aux Archives nationales par* M. Ulysse Robert, *suivi d'une bibliographie des cartulaires publiés en France depuis 1840* (Paris, 1878, in-8°).

«Dans cet opuscule, dit M. Delisle, M. Robert a donné une indication

très-exacte des principales ressources que les bibliothèques et les archives de Paris fournissent pour l'histoire diplomatique du moyen âge. La bibliographie, qui en forme la seconde partie, fait voir quelle vive impulsion la publication des anciens cartulaires a reçue en France depuis que notre regretté maître, M. Guérard, en a montré l'intérêt et a donné l'exemple de la méthode à suivre pour ce genre de travail.»

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre au nom de M. Ern. Desjardins, membre de l'Académie, le deuxième volume de la *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine* (Paris, 1878, in-8°). «L'Académie connaît déjà, par le premier volume, ce savant ouvrage, si précieux pour l'histoire en même temps que pour la géographie de la Gaule ancienne. Ce deuxième volume comprend la *Conquête*. C'est le commentaire le plus savant et le plus instructif des *Commentaires de César*.»

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose aussi sur le bureau de l'Académie le troisième fascicule de l'*Histoire des Romains* de M. DURUY, membre de l'Académie.

Sont encore offerts :

*Firdusii Liber regum qui inscribitur Schahname.* Tome II, fascicule 1er (Leyde, 1878, in-8°).

*Notice sur l'Église rouge et la léproserie de Strasbourg,* par M. Ch. Schmidt (Strasbourg, 1878, broch. in-4°).

*Mémoire sur les filigranes de papier employés à Strasbourg de 1343 à 1525,* par le même (Mulhouse, 1877, broch. in-8°).

*Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg* (année 1877, Luxembourg, in-4°).

M. G. PERROT fait hommage de la part de M. C. Paparrigopoulo, professeur d'histoire à l'Université d'Athènes, de l'*Histoire de la civilisation hellénique* (Paris, 1878, in-8°).

«Cet ouvrage, dit-il, est la traduction, fort bien écrite en français, du volume qui forme l'*épilogue* de la grande histoire du peuple grec, en cinq volumes in-8°, à laquelle M. Paparrigopoulo a consacré toute une vie de studieuses recherches et d'enseignement fécond. C'est dans les notes de l'ouvrage principal que sont cités et discutés les textes par lesquels l'auteur justifie chacune de ses assertions. Dans ce tableau d'ensemble, destiné aux lecteurs à qui le temps manquerait pour prendre connaissance de tout l'ouvrage, il laisse de côté tout appareil scientifique.

Sachant avoir prouvé ailleurs qu'il n'avançait rien à la légère, il ne met ici aucune note, et c'est dans le texte même qu'il a encadré les quelques documents d'une importance exceptionnelle dont il a cru devoir citer des extraits.

«Ce qu'il s'est proposé, c'est de résumer, aussi clairement et rapidement que possible, les idées qui se dégagent de tous les faits qu'il a rapportés; c'est de caractériser, par quelques traits heureusement choisis, les principales périodes de cette histoire; c'est d'en faire ressortir l'unité et de montrer l'indestructible génie de la race grecque, fidèle à lui-même depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, gêné dans son action, aujourd'hui encore, par les mêmes défauts qu'autrefois, mais aussi se défendant et se relevant par les mêmes mérites, s'assurant, par les mêmes qualités, un rôle civilisateur dont nous ne verrons pas les derniers développements.

«L'histoire du peuple grec dans l'antiquité étant la partie la plus connue de la longue carrière que ce peuple a fournie, l'auteur s'y arrête moins longtemps; il se borne à rappeler les lignes générales de cette histoire, en insistant sur certains traits de caractère qu'il retrouvera dans la suite et qui lui serviront à relier ce passé lointain aux siècles plus voisins de nous. Ainsi il insiste sur cette espèce de force centrifuge qui a toujours poussé les Grecs à l'émigration, qui les a empêchés de jamais former un État compacte et puissant dans la péninsule hellénique, et qui les a condamnés à succomber, plus d'une fois, sous les attaques d'adversaires qui semblaient leur être inférieurs à bien des égards, d'abord les Macédoniens, plus tard les Romains, ensuite les Latins et les Turcs. A mesure que l'historien arrive à des époques pour lesquelles le rôle de la Grèce a été moins étudié et moins bien compris, son exposition prend plus d'ampleur et d'originalité, soit qu'il insiste sur la part qu'a prise le génie grec au développement de la théologie chrétienne, soit qu'il travaille à faire mieux apprécier l'empire byzantin, soit qu'il nous explique comment l'hellénisme a pu ne pas périr, même sous la domination turque, au milieu de tant de souffrances et de misères, et reparaître plein de confiance en lui-même et dans son avenir, vers le commencement de ce siècle, sous les yeux étonnés de l'Europe qui l'avait oublié.

«On lira surtout avec un vif intérêt le chapitre consacré au gouvernement des empereurs dits *iconoclastes*, aux efforts du grand parti composé des hommes les plus éclairés et le plus remarquables que renfermât alors l'empire, pour régénérer l'Orient par une réforme à la fois religieuse, politique et civile. Cette réforme devait, dans la pensée de ses

promoteurs, débuter par une direction nouvelle imprimée à l'éducation nationale, par une meilleure organisation de la famille et par l'amélioration du sort des classes laborieuses. On a là un exemple des découvertes que peut faire l'historien sur ce terrain si mal exploré jusqu'ici de l'histoire byzantine. Il y a là tout un procès à reviser, un grand déni de justice à réparer. Jusqu'à ces derniers temps, dès qu'il s'agissait de l'empire byzantin, on avait trouvé plus aisé et plus commode de s'en tenir à des dédains superficiels et à de banales déclamations. En Angleterre M. Finlay, en France M. A. Rambaud dans son étude sur Constantin Porphyrogénète, avaient déjà montré quel intérêt présenterait cette histoire le jour où l'on se déciderait à l'aborder sans parti pris de dénigrement et à entrer dans le détail. Dans les chapitres où il montre les services que l'empire byzantin a rendus à l'Europe en la couvrant contre les barbares et en conservant l'antiquité, M. Paparrigopoulo a donné un supplément de preuves qui, nous pouvons l'espérer, provoquera de nouvelles recherches et de nouveaux travaux.

«Le dernier chapitre, intitulé *L'hellénisme moderne*, emprunte aux circonstances actuelles un intérêt tout particulier, une importance exceptionnelle. Au moment où la Russie, campée devant les portes de Constantinople, semble vouloir résoudre la question d'Orient au profit des seuls Slaves, il est bon de rappeler que, depuis 1453, les Grecs, abandonnés à eux-mêmes par l'Occident, avaient su se faire, dans l'empire turc, une bien autre place que les Slaves; qu'ils n'avaient jamais laissé prescrire leurs droits historiques; qu'ils avaient toujours protesté contre la conquête, ici par des soulèvements toujours réprimés, mais toujours renaissants, là par l'organisation savante de la *Grande Église* et par la part qu'ils avaient su prendre à la direction des affaires comme hauts fonctionnaires de la Porte et comme administrateurs des Principautés danubiennes; partout enfin par le goût qu'ils avaient témoigné pour l'instruction et par la fondation de ces écoles qui n'ont cessé de se multiplier, depuis la fin du siècle dernier, aussi bien dans les pays soumis à la Turquie que sur le sol de la Grèce libre. Les pages où l'auteur rappelle ce qu'ont fait, dans les luttes de l'indépendance et pour le développement de l'instruction, les Grecs de la Macédoine et de la Thrace, les insurgés de Niaoussa, les syllogues de Philippopoli et de Sérès, étaient écrites avant que fût tracé sur la carte le bizarre contour de cette Bulgarie nouvelle où tous ces Grecs doivent être englobés, d'après un traité récent. Leur autorité s'en accroît d'autant, et elles méritent d'être signalées à l'attention des cabinets et des publicistes de l'Occident.»

M. G. Perrot offre en outre les deux thèses suivantes présentées à la Faculté des Lettres de Paris par M. Collignon, ancien membre de l'École d'Athènes :

1° *Essai sur les monuments grecs et romains relatifs au mythe de Psyché* (Paris, 1877, in-8°).

2° *Quid de collegiis epheborum apud Græcos, excepta Attica, ex titulis epigraphicis commentari liceat* (Paris, 1877, in-8°).

«M. Collignon, dit M. Perrot, est chargé d'un cours d'archéologie à la Faculté des lettres de Bordeaux; cet enseignement lui a été confié quand M. Waddington a développé, par la fondation de quatre chaires d'antiquités en province, la pensée, qu'avait conçue le premier M. Wallon, de donner une place à l'archéologie dans l'enseignement de nos Facultés des lettres. M. Collignon a justifié le choix dont il avait été l'objet, en présentant à la Faculté des lettres de Paris la première thèse dont la matière ait été empruntée à l'étude des monuments figurés. Le mythe qu'elle étudie n'est en effet représenté dans la littérature que par le récit d'Apulée, et cela bien après l'époque où nous le voyons paraître sur de nombreux monuments; ceux-ci traduisent d'ailleurs des idées dont nous ne retrouvons que de faibles traces dans la forme littéraire du mythe. Ces idées, l'auteur les a dégagées, avec beaucoup de finesse, des monuments très-variés où elles apparaissent; il les a exposées et reliées l'une à l'autre dans les pages qui forment la conclusion de la première partie. La seconde consiste en un catalogue des monuments relatifs au mythe de Psyché; ce catalogue a été dressé avec le plus grand soin, il suppose de longues et attentives recherches dans les ouvrages d'archéologie, dans les collections publiques et privées de l'Italie et de la Grèce. Le style est partout sobre, élégant et pur; il témoigne d'une excellente éducation littéraire.

«La thèse latine a moins d'importance; les renseignements que nous possédons sur les institutions éphébiques des villes autres qu'Athènes sont bien incomplets et bien fragmentaires. Telle qu'elle est, cette dissertation pourra pourtant former comme un utile complément à l'important ouvrage publié par M. Albert Dumont sur l'éphébie athénienne.»

M. Renan présente à l'Académie *Les merveilles de l'Inde*, ouvrage arabe inédit du x<sup></sup>e siècle, traduit pour la première fois par M. Marcel Devic (Paris, 1878, in-12). «C'est, dit le traducteur, un recueil fort ancien d'anecdotes et de menus faits relatifs aux mers de l'Inde et de la Chine et aux régions qu'elles baignent. On y trouve de la géographie, de l'histoire naturelle, de la fantaisie, du merveilleux, des récits de tempêtes et

de naufrages, des scènes d'anthropophagie, ainsi que des traits de mœurs orientales contés un peu crûment. Ce petit livre fournit de précieuses indications sur la navigation et le commerce des musulmans, et des renseignements géographiques qu'apprécieront surtout ceux qui se sont occupés de l'état de l'Inde et des îles Malaises, à une époque pour laquelle les documents sont rares et incertains. Le manuscrit arabe original fait partie de la bibliothèque de la mosquée de Sainte-Sophie à Constantinople. M. Devic s'est servi d'une copie appartenant à M. Schefer, président de l'École des langues orientales.

M. le Président offre, au nom de M. Rossignol, un volume intitulé : *Des services que peut rendre l'archéologie aux études classiques* (Paris, 1878, in-8°).

Sont encore offerts :

*Philological Society. Japonese philology*, par le professeur Rosny (broch. in-8°).

*Annales de philosophie chrétienne.* Novembre, décembre 1877. Janvier, février 1878 (Paris, in-8°).

*Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, 1877 (Épinal-Paris, in-8°).

*Bibliographe (Le)* ou *Bulletin mensuel et raisonné de livres anciens et modernes, rares et curieux.* Janvier, février, mars 1878 (Paris, in-8°).

*Bibliothèque de l'École des Chartes.* 1877, 6e livr. 1878, 1re et 2e livr. (Paris, in-8°).

*Bulletin des beaux-arts.* Décembre 1877. Janvier, février 1878 (Paris, in-8°).

*Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. le commandeur de Rossi, édition française publiée par M. l'abbé Martigny. N° 4 (Belley, 1876, in-8°).

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre 1877 (in-8°).

*Bulletin de correspondance hellénique.* Février, mars 1878 (Athènes, in-8°).

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 3e trimestre 1877.

*Bullettino di archeologia cristiana*, par le commandeur de Rossi, 3e série, 2e année (Rome, 1877, in-8°).

*L'Investigateur. Journal de la Société des études historiques.* Septembre-décembre 1877 (Paris, in-8°).

*Journal asiatique.* Janvier 1878.

*Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.* T. Ier, 2e série (Paris-Poitiers, in-8°).

*Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* T. VIII et IX (Toulouse, 1876, 1877, in-8°).

*Nouvelle revue historique de droit français et étranger.* Janvier, février 1878 (Paris, in-8°).

*Revue archéologique.* Décembre 1877. Janvier, février 1878 (Paris, in-8°).

*Revue des questions historiques.* T. XXIII (Paris, 1878, in-8°).

*Revue africaine.* Septembre, octobre 1877 (Alger, Paris, in-8°).

*Revue géographique internationale.* Novembre 1877 (in-8°).

*Revue orientale américaine,* publiée par M. Léon de Rosny. Juillet-septembre 1877 (Paris, in-8°).

*Revue de l'art chrétien.* Principaux articles publiés dans les 22 premiers volumes, 1857-1877 (Arras, Paris, broch. in-8°).

*Supplément au Dictionnaire de la langue française* de M. Littré. 10°, 11° et 12° livr. (Paris, in-8°).

*Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften zu München.* T. III et IV (Munich, 1877, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

# L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1878.

---

## COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

AVRIL-MAI-JUIN.

---

### PRÉSIDENCE DE M. LABOULAYE.

---

SÉANCE DU VENDREDI 5 AVRIL.

Le Directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique transmet au nom du Ministre, de la part de M. Albert Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, une note et un dessin concernant une *sculpture d'ancien style découverte à Tanagre en Béotie*[1].

Le PRÉSIDENT rappelle à l'Académie qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. de la Saussaye. Aux termes du règlement il la consulte pour savoir s'il y a lieu de pourvoir à son remplacement. L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu, et elle fixe au premier vendredi de mai le jour de l'examen des titres des candidats.

M. ED. LE BLANT communique une note de M. Prost, membre

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° I.

de la Société des antiquaires, sur la découverte de fragments d'un *monument antique à Merten, dans l'ancien département de la Moselle*[1].

M. Benlœw commence la lecture d'un mémoire sur *la langue albanaise.*

M. Heuzey donne lecture de la note de M. Albert Dumont citée plus haut.

M. Pavet de Courteille lit, au nom de M. Dabry de Thiersant, une note sur *Chen-Chen, ville du Turkestan oriental.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 12 AVRIL.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Wallon, secrétaire perpétuel, qui a chargé M. Delisle de le remplacer pendant l'absence de trois semaines qu'il va faire.

M. Halévy commence la lecture d'une note supplémentaire sur *l'inscription phénicienne de Byblos.*

M. Benlœw continue la lecture de son mémoire sur *la langue albanaise.*

---

SÉANCE DU MERCREDI 17 AVRIL.

(Séance avancée à cause du Vendredi saint.)

Lecture est donnée d'une lettre du Président du comité de la Société des gens de lettres invitant l'Académie des inscriptions à prendre part au Congrès littéraire international qui se tiendra prochainement à Paris. Il sera écrit au président du comité que, conformément à ses précédents, l'Académie ne peut répondre à cette invitation.

M. L. Delisle lit une notice sur une *Bible de la cathédrale du Puy*, qu'il compare avec une Bible analogue conservée à la Bibliothèque nationale, n° 9380 du fonds latin. Ces deux Bibles, qui ont été exécutées au temps de Charlemagne par les soins de Théodulphe, évêque d'Orléans, sont mises sous les yeux de l'Académie.

[1] Voir aux Communications, n° II.

M. Fr. Lenormant commence la lecture d'un mémoire sur les *magistrats monétaires chez les Grecs.*

M. Dubois communique un mémoire intitulé : *Questions d'ethnographie gauloise*[1].

M. Halévy continue la lecture de sa note supplémentaire sur l'*inscription phénicienne de Byblos.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 26 AVRIL.

M. Miller commence la lecture d'une notice sur une relation inédite de la *translation à Paris des reliques de la Passion.* « On connaissait, dit-il, par un ouvrage de Gauthier Cornut, l'histoire de la translation de la couronne d'épines à Paris et du dépôt dans la Sainte-Chapelle en 1239; mais on avait les renseignements les plus confus sur la manière dont les autres reliques de la Passion étaient arrivées à Paris en 1241. On les connaissait par la lettre de cession de Baudouin II à saint Louis, lettre datée de 1247 et qui a été conservée dans le Trésor des Chartes. Geoffroy de Beaulieu parle d'un *libellus* qui était lu dans les fêtes commémoratives des translations. J'ai retrouvé, ajoute M. Miller, dans un manuscrit du XIII^e siècle, c'est-à-dire contemporain de saint Louis, un document du plus grand intérêt et qui paraît être le *libellus* mentionné par Geoffroy de Beaulieu. Cette pièce raconte en détail l'histoire des trois translations, dont la première était connue par Gauthier Cornut. La seconde est due à un chevalier Guy qui était allé à Constantinople, avait obtenu des lettres de Baudouin et était allé en Syrie dégager la Sainte Croix des mains des Templiers, chez lesquels elle avait été engagée pour une somme considérable. Il la rapporta à saint Louis avec d'autres reliques. Le roi de France avait envoyé deux frères mineurs pour cette mission, mais ils avaient été prévenus par Guy. Ils allèrent néanmoins trouver Baudouin à Constantinople, et en obtinrent d'autres reliques, telles que la lance, etc. »

M. Renan appelle l'attention de l'Académie sur une inscription

[1] Voir aux Communications, n° III.

récemment découverte à Rome, où se lit le membre de phrase *quod filia mea inter fideles fidelis fuit, inter* [illegible]NOS *pagana fuit.* « M. Mommsen, dit M. Renan, lit *inter paganos;* mais ce qui reste des lettres détruites ne permet pas cette lecture; il serait d'ailleurs singulier de trouver sur une tombe l'expression d'un sentiment de scepticisme. M. de Rossi lit *inter alienos*, entendant *alienos* dans le sens de « païen ». Le père veut éviter que l'on ne fasse sur le tombeau de sa fille des cérémonies païennes. Je crois que ce qui reste visible des lettres cassées répond mieux au mot *alumnos.* Il supposerait que la jeune fille en question faisait partie d'un alumnat, soit privé, soit public, situation qui entraînait plus d'un acte de paganisme, mais que le père tient à constater qu'au fond elle était chrétienne et qu'il faut traiter son tombeau comme celui d'une chrétienne. Quelle condition était au juste celle de l'*alumnus?* J'abandonne cette question, dit M. Renan, à ceux de mes confrères qui sont plus versés dans l'épigraphie et l'administration romaines. »

M. Paulin Paris met sous les yeux de l'Académie l'*évangéliaire carolingien de la bibliothèque d'Épernay.* Il lit une notice sur ce précieux manuscrit en tête duquel se lisent des vers contenant l'éloge de l'archevêque Ebbon. Il démontre que le livre a été fait dans l'abbaye de Hautviller, au commencement du règne de Louis le Débonnaire [1].

M. Cazati achève sa communication sur le *Musée archéologique de Rosenborg, en Danemark.*

---

### SÉANCE DU VENDREDI 3 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, pour être transmis à la Commission des inscriptions sémitiques, deux cent trois estampages d'inscriptions puniques recueillies par M. de Sainte-Marie pendant sa mission en Tunisie.

M. le baron Larrey, membre de l'Académie des sciences, offre, par lettre, à l'Académie, quatre pièces de monnaie rapportées

[1] Voir aux Communications, n° IV.

de Turquie par M. le docteur Feuvrier, qui les lui a données avec une note explicative.

A cet envoi, M. le baron Larrey ajoute une brochure qu'il a reçue de M. de Balcarcé, ministre de la République Argentine. Cette brochure a pour titre : *Deux lettres à propos d'archéologie péruvienne* (Buenos-Ayres, 1878, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre par laquelle M. Mariette se porte candidat à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. de la Saussaye.

L'ordre du jour appelle l'examen des titres des candidats à la place vacante.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Th.-H. Martin fait la première lecture d'un mémoire sur la *doctrine astronomique de Parménide.*

M. Fr. Lenormant continue la lecture de son mémoire sur les *magistrats monétaires chez les Grecs.*

M. Halévy achève la lecture de sa note supplémentaire sur l'*inscription de Byblos.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 10 MAI.

Le Président annonce à l'Académie qu'elle vient de perdre M. Boré, un de ses plus anciens correspondants. M. Boré, élève de M. Ét. Quatremère, avait fait un voyage d'exploration en Arménie. Il était à Constantinople quand l'Académie le nomma son correspondant. Il y était encore lorsqu'il est entré dans la congrégation des Lazaristes, dont il fut élu supérieur il y a quelques années.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire.

Le Président lit les articles du règlement relatifs à cet objet.

Trente-quatre membres sont présents. Il y a 33 votants ; majorité absolue, 17.

M. Mariette obtient 32 suffrages ; 1 bulletin porte le nom de M. Halévy.

En conséquence, M. Mariette est proclamé élu membre ordi-

naire de l'Académie. Son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

M. Edm. Le Blant lit une note sur une *fiole à inscription portant le nom de saint Ménas.*

M. Miller dit à cette occasion qu'il a rapporté d'un de ses voyages une petite lampe avec inscription circulaire en l'honneur de saint Ménas. Elle peut se rapprocher du petit monument dont M. Edm. Le Blant vient d'entretenir l'Académie.

M. Heuzey rappelle qu'un des tableaux les plus fameux du Dominiquin, dont on a une copie à l'École des Beaux-Arts, représente un enfant guéri par l'huile d'une lampe consacrée au saint.

Le Secrétaire perpétuel lit une note de M. Th.-H. Martin sur une *inscription découverte sur un tombeau à Rome*, il y a quelques mois, *près de la voie Flaminienne*, et dont il a été parlé dans la séance du 26 avril.

A ce sujet, M. Renan émet un doute sur l'hypothèse proposée. Du reste, M. Renan a demandé des photographies ou des estampages qui pourront permettre de résoudre la question avec plus de certitude.

M. Benlœw continue la lecture de son mémoire sur la *langue albanaise.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI.

M. Miller met sous les yeux de l'Académie la lampe à inscription circulaire rapportée par lui d'Éléphantine et dont il a parlé dans la dernière séance à propos de la note de M. Edm. Le Blant sur une fiole portant le nom de saint Ménas.

M. Fr. Lenormant continue la lecture de son mémoire sur les *magistrats monétaires chez les Grecs.*

Le Secrétaire perpétuel fait, au nom de M. Th.-H. Martin, la deuxième lecture de son mémoire sur les *hypothèses astronomiques de Parménide.*

M. Benlœw continue la lecture de son mémoire sur la *langue albanaise.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 24 MAI.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie l'ampliation du décret du président de la République en date du 20 mai 1878, par lequel l'élection de M. Mariette comme membre titulaire est approuvée.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret, après quoi il introduit et présente à l'Académie M. Aug. Mariette, qui, sur l'invitation du Président, prend place parmi ses confrères.

Le Ministre de l'instruction publique transmet aussi une note de M. Albert Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, qui peut se résumer ainsi :

« M. Homolle a fait des préparatifs pour une nouvelle campagne à Délos. Son plan est de déblayer les édifices qui avoisinaient immédiatement le temple d'Apollon, de retrouver la voie qui conduisait de ce temple à la mer et de rechercher le *βουλευτήριον* qui donnerait certainement un grand nombre d'inscriptions.

« Les fouilles que M. Pottier a faites autour du monument de Lysicrate avaient surtout pour objet de rechercher des morceaux d'architecture qui pussent servir à la restauration que prépare M. Loviot, pensionnaire architecte de l'Académie de France à Rome. M. Pottier a rencontré une des plaques portant un trépied sculpté qui fermaient la partie supérieure des entre-colonnements, et l'un des ornements appelés *postes* dont une rangée formait sur le toit une couronne non interrompue. Il s'est appliqué à constater le niveau en cet endroit de la rue des Trépieds; il l'a retrouvé à une profondeur moyenne de 1m,60. Les fouilles ont donné quelques inscriptions qui vont être publiées; elles ont fait découvrir un dépôt de vases peints qui sont presque tous de la fin du ive siècle avant notre ère, la plupart à figures rouges sur fond noir ou à figures polychromes sur fond blanc. Quelques-uns ont pu être reconstruits et offrent un véritable intérêt; on peut signaler en particulier une amphore qui représente une exposition funèbre, *πρόθεσις*, et quelques jolis dessins de style attique.

« M. Haussoullier, qui s'est rendu à Tanagre, vient d'achever la description du Musée de cette ville. Le nombre des inscriptions, bas-reliefs, statues, etc., dépasse deux mille. »

Le Ministre de l'instruction publique adresse, en outre, de la part de M. le Directeur de l'École d'Athènes, un plan des fouilles faites en 1877 par la Société archéologique d'Athènes avec une lettre explicative de M. Albert Dumont.

M. Ad. Regnier fait, au nom de la commission du prix Volney, le rapport suivant :

« La commission, dans sa séance du 17 mai, a décerné le prix Volney à M. Joseph Halévy, pour son *essai sur les inscriptions du Safa*, et une mention honorable à M. Lucien Adam, pour les trois ouvrages suivants : 1° *Examen grammatical comparé de seize langues américaines ;* 2° *Études sur six langues américaines ;* 3° *Grammaire caraïbe du P. Raymond Bréton*, réimpression précédée d'une introduction grammaticale par M. L. Adam.

Le Président donne acte à M. Ad. Regnier des conclusions de son rapport.

M. Fr. Lenormant continue la lecture de son mémoire sur les *magistrats monétaires chez les Grecs.*

Sur la proposition de la commission du prix Stanislas Julien, M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys est adjoint aux membres de cette commission.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le *discours* prononcé le 27 mai 1877 par M. le baron de Witte, associé étranger de l'Académie, comme président de l'Académie d'archéologie de Belgique.

M. L. Renier offre, de la part de M^gr^ Lavigerie, archevêque d'Alger, deux exemplaires de la belle carte topographique de l'emplacement des ruines de Carthage, qui vient d'être exécutée par M. Caillat, aux frais et par les soins des pères de la chapelle Saint-Louis. « Ces pères, dit M. Renier, établis sur un vaste espace dans ce lieu fameux, ont suivi avec intérêt les recherches récentes des Français chargés de missions. Ils ont entrepris dans leur voisinage des fouilles qui ont donné lieu à la découverte de nombreuses inscriptions puniques et latines. Les estampages des

textes nous seront bientôt adressés, en attendant l'envoi des monuments eux-mêmes que les pères nous destinent. »

M. Benlœw achève la lecture de son mémoire sur la *langue albanaise.*

Le Président donne communication d'une lettre de M. Ch. Read, qui annonce que le couvent des Dames de Jésus, dans le terrain duquel se continuaient les arènes gallo-romaines mises au jour il y a quelques années par suite de l'ouverture de la rue Monge, vient d'être acquis par une société qui doit se constituer en société civile et se propose de mettre à découvert toute la partie de cet ancien monument comprise dans cette propriété.

M. de Rozière lit, au nom de M. Finot, une étude sur *le royaume de Bourgogne cis-jurane.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI.

M. Delisle fait le rapport au nom de la Commission du concours Bordin, dont le sujet était :

***Étude historique sur les Grandes Chroniques de France. A quelle époque, sous quelles influences et par qui les Grandes Chroniques de France ont-elles été commencées? à quelles sources les éléments en ont-ils été puisés? quelles en ont été les rédactions successives?***

« Un seul mémoire, dit-il, a été envoyé au concours. Les questions posées par l'Académie ont été bien comprises par l'auteur de ce mémoire. Non-seulement il a clairement résumé et habilement combiné les travaux antérieurs auxquels a, depuis longtemps, donné lieu l'origine des Grandes Chroniques ; il a encore présenté, sur beaucoup de points, des observations originales qui lui ont été suggérées par l'examen méthodique et approfondi d'une cinquantaine de manuscrits conservés dans les bibliothèques de France, d'Angleterre et d'Italie. Ce travail, marqué d'un bout à l'autre au coin de la meilleure critique, a mis en pleine lumière les circonstances dans lesquelles les Grandes Chroniques ont été exécutées, les vicissitudes par lesquelles elles ont passé et les sources auxquelles les rédacteurs ont puisé.

« L'auteur de cet excellent mémoire n'a pu terminer son travail ;

il s'est arrêté à la fin du règne de Philippe le Hardi. Il lui reste donc à passer en revue les continuations qui se rapportent à la période comprise entre les années 1285 et 1380; mais c'était la partie la plus facile à examiner, et l'auteur n'aura aucune peine à traiter les questions qu'il a été forcé de réserver.

« La Commission n'a éprouvé qu'un regret, c'est que le temps ait manqué pour une dernière révision du mémoire; mais rien ne sera plus aisé que de faire disparaître les imperfections de forme qu'on y remarque.

« A l'unanimité, la Commission est d'avis de décerner le prix au mémoire qu'elle a examiné. »

Le Président donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

Après avoir ouvert le pli cacheté qui accompagnait le mémoire, il déclare que le prix est décerné à M. Élie Berger, ancien élève de l'École des chartes.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, fait le rapport suivant :

« La Commission a décerné le prix de l'année 1878 à M. le docteur Bretschneider, médecin de la légation russe à Pékin, pour ses ouvrages relatifs à l'*histoire* et à la *géographie de l'Asie centrale au moyen âge*, d'après les écrivains chinois contrôlés par les écrivains arabes et persans, et par les voyageurs européens.

Le Président donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

M. Ferd. de Lasteyrie lit une note sur le véritable sens du mot *Anacleus*[1].

M. de Witte fait une communication relative à un *nouveau miroir grec décoré de figures au trait*[2].

M. Deloche commence la seconde lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie*.

[1] Voir aux Communications, n° V.
[2] Voir aux Communications, n° VI.

SÉANCE DU VENDREDI 7 JUIN.

Il est donné lecture de quatre lettres adressées à l'Académie par le Directeur de l'École française de Rome.

Par la première lettre, datée de Métaponte le 24 avril 1878, M. Geffroy fait savoir que le gouvernement italien se prépare à reprendre les fouilles commencées dans cette ville, au lieu même où, en 1828, M. le duc de Luynes, après avoir trouvé la célèbre cymaise de terre cuite coloriée à têtes de lions, s'était vu arrêter par les infiltrations des eaux.

La deuxième lettre, datée de Reggio de Calabre, le 15 mai, contient deux anneaux qui sont envoyés comme spécimens des anneaux trouvés, au nombre de cent environ, il y a deux ans, près de Reggio, par M. Lofaro, dans un tombeau d'époque et de construction romaines.

«M. Lofaro, dit M. Geffroy, désire savoir de quelle substance ces anneaux sont formés. Il les a traités avec les acides nitrique, sulfurique, hydrochlorique et avec d'autres réactifs, sans obtenir des résultats uniformes et certains. M. Lofaro demande ensuite, ajoute M. Geffroy, à quel usage pouvaient servir ces petits objets.»

Les deux anneaux envoyés à l'Académie seront adressés à M. H. Sainte-Claire Deville, membre de l'Académie des sciences, qui sera prié de les analyser.

Par la troisième lettre, datée de Rome le 27 mai, M. Geffroy envoie à l'Académie le calque partiel qu'il a pu faire, avec de la plombagine, de l'inscription trouvée à Rome lors de la démolition d'une des tours de la porte Flaminienne, et dont il a déjà été question dans les séances du 26 avril et du 10 mai de cette année.

La quatrième lettre, datée de Rome le 28 mai, est relative :

1° à la découverte, sur la Piazza della Pace, d'un petit cippe de 48 centimètres de haut sur 24 centimètres de large, avec une inscription en l'honneur d'un cocher vainqueur dans les courses de chars;

2° à la découverte d'un cippe en tuf, d'une hauteur de 1$^{m}$,30,

d'une largeur de 5o centimètres, d'une épaisseur de 3o centimètres, qui porte cette inscription :

MPCAESA
DIVI AVGVS
EX SC
XIII
PCCXL

3° aux fouilles du Forum, qui se continuent depuis un mois et qui n'ont donné encore qu'une énorme colonne de porphyre enterrée en face de la basilique de Constantin;

4° à la découverte, dans les fouilles du Stade, au Palatin, d'une statue de femme de 1$^{m}$,80 de haut, œuvre romaine de l'époque antonine, à ce qu'il semble. Pas de tête, pas de bras droit, le sein gauche nu, le vêtement abondant et trop soigné peut-être, dit M. Geffroy.

M. Alfred Dutens adresse à l'Académie un pli cacheté qui ne sera ouvert que sur sa demande. Ce pli sera enregistré au secrétariat de l'Institut.

M. Em. Varenbergh écrit à la Compagnie pour se porter candidat à une place de correspondant étranger. Cette lettre sera réservée pour être soumise à la Commission qui sera nommée au mois de décembre prochain.

M. Renan donne des explications sur un papyrus égypto-araméen conservé au musée de Turin et interprété par M. Clermont-Ganneau. Ce papyrus paraît être un placet adressé à un des chefs de l'administration persane en Égypte, et l'on peut croire que les autres papyrus auxquels il se rattache sont les pièces officielles de cette administration.

M. L. Delisle lit une note sur les *manuscrits visigothiques de la Bibliothèque nationale.*

M. F. Lenormant achève la lecture de son mémoire sur les *magistrats monétaires chez les Grecs.*

SÉANCE DU VENDREDI 14 JUIN.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie, de la part de M. le sénateur Fiorelli, surintendant des fouilles et musées du royaume d'Italie, la photographie de la statue trouvée, il y a quelques mois, dans les fouilles du Stade, au mont Palatin. Quant aux fouilles du Forum, elles se continuent, et ont amené la découverte de quelques inscriptions que le municipe romain se réserve de publier.

«M. F. Delaborde, ajoute M. Geffroy, a trouvé aux archives centrales de Palerme plus de quatre-vingts diplômes inédits relatifs à la Terre-Sainte. Ils appartiennent, pour la plupart, au XII[e] siècle; ils émanent des papes, des rois de Jérusalem, des patriarches, des évêques, des barons et des chefs des grandes maisons religieuses de Terre-Sainte. Ils sont souvent signés des noms de témoins les plus connus et pourront servir à compléter l'histoire des familles d'outre-mer. Tous ces actes proviennent du monastère de Notre-Dame-du-Val-de-Josaphat et auront été transportés, lors de la perte de la Palestine, dans les maisons que possédait le riche monastère, auprès de Messine, à Paterno, près de Catane, et en Calabre.

«Le Sénat italien, continue M. Geffroy, vient de discuter et de voter un projet de loi sur *la conservation des monuments et objets d'art et d'antiquité.* Dans un récent discours prononcé à la Chambre des députés, M. de Sanctis, ministre de l'instruction publique du royaume d'Italie, a annoncé qu'il préparait la création d'un grand centre universitaire à Milan, pour les sciences philologiques; d'un autre, à Florence, pour les études historiques; d'un troisième, à Rome, pour les études archéologiques.»

M. Cherbonneau adresse à l'Académie la notice et l'estampage d'une inscription latine récemment trouvée à Philippeville, dans la province de Constantine. Cette inscription est la *dédicace de la statue offerte à Caracalla par le flamine perpétuel de Rusicade, L. Cornelius Fronto Probianus.*

Ces documents sont remis à M. L. Renier.

M. DE WAILLY fait à l'Académie une communication qui se rattache à la découverte importante du récit contemporain des translations de reliques faites en 1239 et en 1241, récit que M. Miller avait fait connaître dans une des séances précédentes. Ce texte curieux a rappelé l'attention sur l'opuscule de Gautier Cornut, relatif à la translation de la sainte couronne en 1239.

M. Riant, dans son savant recueil sur les reliques de Constantinople transportées en Europe après la quatrième croisade, avait eu occasion de discuter une hypothèse émise par M. de Wailly, en 1865, et d'en proposer lui-même une autre au sujet de cet opuscule. M. de Wailly déclare que les objections élevées par M. Riant ne lui permettent plus de croire que l'exorde de Gautier Cornut ait pu être rattaché à son texte après coup, par un prédicateur anonyme, pour faire du tout un sermon prononcé à l'un des anniversaires de la translation de la sainte couronne. Mais il ne croit pas pouvoir admettre avec M. Riant, que le même sermon ait pu être prononcé par Gautier Cornut le 11 août 1239, c'est-à-dire le jour même de la translation. Il démontre que les mots *annua celebritas*, qui annoncent un anniversaire, appartiennent au texte original de l'archevêque de Sens, et qu'au lieu de les retrancher arbitrairement, il vaut bien mieux supposer que ce prélat a prononcé le sermon au premier anniversaire (le 11 août 1240). Cette hypothèse a un double avantage, c'est de conserver le texte dans son intégrité, et d'en expliquer clairement les apparentes difficultés.

M. DELOCHE continue la seconde lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie.*

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture, au nom de M. Th.-H. Martin, du paragraphe 3 de son mémoire sur les *hypothèses astronomiques chez les Grecs et chez les Romains.* Ce paragraphe est intitulé : *Hypothèse astronomique de Platon.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 21 JUIN.

Le Directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part du Directeur

de l'École française d'Athènes, un mémoire de M. Martha, membre de 2[e] année, ayant pour objet *les sacerdoces athéniens au IV[e] siècle avant notre ère*, et un second mémoire de M. Girard sur la *Locride opontienne*. Il donne, en outre, la liste d'autres mémoires dont l'envoi est prochain.

Est adressée aussi du Ministère de l'instruction publique la copie d'une lettre de M. Marie Glebocki sur le déchiffrement de la *langue préhistorique*.

M. Alex. Boissier écrit à l'Académie pour la prier d'entendre la communication d'un travail sur *Isis* et sur *la langue universelle*.

Il est donné lecture d'une circulaire par laquelle M. Frémy fait connaître que l'Association française pour l'avancement des sciences tiendra sa 7[e] session à Paris, du 22 au 29 août 1878, et invite les sociétés savantes à y prendre part.

L'Académie désigne M. Delisle pour la représenter dans la séance trimestrielle que tiendra l'Institut, le mercredi 3 juillet. M. Delisle fera une lecture sur une *Bible de la cathédrale du Puy*.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Perrot, au nom de la Commission du prix Fould.

La séance redevient publique.

L'Académie donne acte à la Commission du prix Fould des conclusions de son rapport, et en conséquence décerne à M. Chipiez, architecte, pour son ouvrage intitulé : *Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs*, l'accessit, de la valeur de *trois mille francs*, dont le programme du concours l'autorise à disposer.

M. Pavet de Courteille, au nom de la Commission chargée d'examiner les mémoires sur la question : *Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméïades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent*, fait le rapport suivant :

« La Commission du prix Bordin ne croit pas devoir couronner l'unique mémoire qui lui a été envoyé, parce que la question proposée n'y a été qu'effleurée. L'auteur, qui semble n'avoir pas étudié les langues orientales, n'a pu mettre à profit les documents originaux inédits ou publiés dans les dernières années. Il

s'est contenté d'avoir recours aux sources occidentales ou aux traductions des historiens arabes déjà connues depuis longtemps. En outre, il a laissé de côté la partie de sa tâche qui avait trait à la géographie et à la numismatique, et il n'est pas besoin d'insister sur tout ce que cette omission a de fâcheux. La Commission a donc le regret de ne pas accorder le prix à un travail qui, tout défectueux qu'il est, a exigé de son auteur beaucoup de recherches, mais elle propose de maintenir la question au concours.»

L'Académie décide que la question sera maintenue au concours pour 1881. Les mémoires seront déposés avant le 31 décembre 1880.

M. L. Renier fait une communication sur une *inscription trouvée récemment à Philippeville*, et dont M. Cherbonneau a envoyé l'estampage à l'Académie, dans la dernière séance.

M. Perrot signale, dans le dernier numéro de la *Correspondance hellénique*, un mémoire de MM. Girard et Martha sur les inventaires de l'Asklépeion exhumés par les recherches de la Société archéologique d'Athènes. «Le rapport présenté l'an dernier à l'Académie sur les travaux des pensionnaires de l'École d'Athènes a déjà indiqué, dit-il, les résultats généraux de ces fouilles que l'École française a suivies avec un zèle si intelligent; il a montré quel genre d'intérêt ces documents présentaient tout à la fois à l'histoire de la médecine, à celle des cultes grecs et de la constitution d'Athènes, et enfin à l'archéologue. En jetant les yeux sur ces documents, on comprendra combien de peines en ont dû coûter à nos jeunes érudits la transcription et la publication. Les deux pièces réunies dans ce tirage à part ont l'une 90 et l'autre 110 lignes; il y a de 90 à 120 lettres à la ligne. D'assez nombreuses lacunes se laissent en général combler avec une facilité relative, la mention des mêmes objets revenant très-souvent dans ces inventaires; mais ce qui n'a pas dû être une petite difficulté, pour qui connaît les habitudes de la typographie athénienne, c'est d'arriver à publier correctement ces deux textes si longs, soit dans les deux planches qui en contiennent la reproduction en caractères épigraphiques, soit dans l'édition en caractères cou-

rants, avec les restitutions qui ont été suggérées à nos deux épigraphistes par une longue et attentive étude de ces documents.»

M. Renan présente une note de M. Clermont-Ganneau sur une inscription arabe de *Bosra* relative à un personnage connu du temps des Croisades, et aux institutions pour le rachat des captifs musulmans (Extrait du *Journal asiatique*).

M. Deloche continue la deuxième lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 28 JUIN.

Le Directeur de l'École française de Rome demande à l'Académie de vouloir bien concéder à la bibliothèque de l'École les tomes XVIII, XIX et XXIII de l'*Histoire littéraire*, qui manquent à sa collection. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. le docteur Laval adresse à l'Académie les trois brochures ci-après, en demandant si elles peuvent concourir pour un des prix de l'Académie :

1° *Épidémologie. — Qu'était-ce que le tac?* (Paris, 1876, in-8°); 2° *Lettres et documents pour servir à l'histoire de la peste d'Arles en Provence, de 1720-1721* (Nîmes, 1878, in-8°); 3° *Des grandes épidémies qui ont régné à Nîmes depuis le VI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. — Typhus et épidémies de peste à bubons* (Nîmes, 1876, gr. in-8°).

Il sera répondu à M. Laval que son livre sur les grandes épidémies peut seul être inscrit pour le concours des antiquités nationales, à condition qu'un second exemplaire soit adressé à l'Institut.

M. G. Paris fait connaître, ainsi qu'il suit, les résultats du concours des antiquités nationales de l'année 1878 :

La Commission a décerné :

La 1<sup>re</sup> médaille, à M. Fagniez, pour ses études sur l'*industrie et la classe industrielle à Paris, au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1877, in-8°);

La 2<sup>e</sup> médaille, à M. Corroyer, pour son ouvrage sur l'*Abbaye du mont Saint-Michel* (Paris, 1877, in-8°);

La 3<sup>e</sup> médaille, à M. Julien Havet, pour son livre intitulé :

*Les cours royales des îles normandes. Série chronologique des gardiens et seigneurs des îles normandes* (Paris, 1876, in-8°);

Une 4e médaille, à M. l'abbé Hanauer, pour ses *études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne* (Paris-Strasbourg, 1876-1877).

La Commission a, en outre, accordé six mentions honorables :

1° À M. Sepet, pour son livre : *Les Prophètes du Christ; le Drame chrétien au moyen âge* (Paris, 1878, in-8°);

2° À M. Aurès, pour sa *Monographie des bornes milliaires du département du Gard* (Nîmes, 1877, in-8°);

3° À M. Lemen, pour sa *Monographie de la cathédrale de Quimper* (Quimper, 1877, in-8°);

4° À M. l'abbé Dacheux, pour son ouvrage intitulé : *Un réformateur catholique à la fin du xve siècle : Geyler de Kaysersberg* (Paris-Strasbourg, 1876, in-8°);

5° À M. Guibert, pour son livre sur la *Destruction de l'ordre de l'abbaye de Grandmont* (Paris, Limoges, 1877, in-8°);

6° A M. Luchaire, pour ses *Origines linguistiques de l'Aquitaine* (Pau, 1877, broch.).

M. Edm. Le Blant lit une note sur une *coupe antique de bronze étamé, encore inédite.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Deloche continue la deuxième lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie.*

La parole est donnée à M. Delisle pour une communication :

« J'ai l'honneur, dit-il, d'annoncer à l'Académie l'arrivée en France et la prochaine entrée à la Bibliothèque nationale d'une collection fort importante pour les études bouddhiques.

« A la suite de négociations habilement conduites par M. Schefer, directeur de l'École des langues orientales vivantes, et par un correspondant de cette école, M. Du Bousquet, premier interprète de la légation de France au Japon, le Vice-Ministre de l'instruction publique de Sa Majesté le Mikado a bien voulu mettre à la disposition de notre Ministre de l'instruction publique un exemplaire complet de la collection chinoise des livres canoniques

bouddhiques. Ce grand recueil, qui porte les noms de *Issaï kio* ou de *Tripitaka*, comprend les 84,000 textes de la loi, divisés en trois parties : le *Sutra Pitaka* ou Discours de Bouddha, le *Vinaya Pitaka* ou la Discipline, et *l'Abidharma* ou les Lois manifestées. C'est un exemplaire qu'on nous assure être parfaitement complet, et dont l'équivalent n'existe peut-être que dans les collections de l'*India Office*. Il se compose de 1,612 volumes et provient d'un temple des environs de Kioto.

« L'Académie apprendra aussi avec intérêt les acquisitions que la libéralité du Ministre de l'instruction publique a permis de faire pour la Bibliothèque nationale à la vente de la première série des livres de notre ancien confrère M. Firmin Didot.

« Nous avons pu nous faire adjuger trois ouvrages imprimés et huit manuscrits. Voici la liste des manuscrits :

« La traduction latine de l'*Histoire d'Alexandre*, par Arrien. Exemplaire exécuté pour le pape Nicolas V.

« L'*Institution oratoire de Quintilien*. Copie de la première moitié du xv^e siècle.

« Les *Tragédies de Senèque*. Copie datée de Gênes, le 7 septembre 1381.

« Les *Poëmes de Prudence et de Paulin de Périgueux*, avec quelques pièces anonymes qui restent à examiner. Ce manuscrit, qui doit remonter au commencement du xi^e siècle, est surtout remarquable par les nombreuses gloses germaniques qui ont été tracées au-dessus du texte latin, en caractères contemporains de la transcription des œuvres de Prudence.

« Le *Dictionnaire latin-français*, achevé le 30 avril 1440 par Firmin Le Ver, manuscrit unique et original de 942 pages, qui nous a conservé la plus considérable compilation de lexicographie française du moyen âge.

« Les *Grandes chroniques de France*. Bon exemplaire de la fin du xiv^e siècle ou du commencement du xv^e.

« La relation en vers du *Combat des trente Bretons contre les trente Anglais*. Version différente de celle qui a été publiée.

« Le *Roman des prophéties de Merlin*, ou plutôt le *Roman de Joseph d'Arimathie*, la *Vie de Merlin* et la *Quête du Saint-Graal*, manuscrit

daté de l'année 1301 et contenant des textes fort importants pour la solution de questions d'histoire littéraire, agitées dans ces derniers temps par notre confrère M. Paulin Paris et par M. Hucher.

« A ces huit manuscrits est venu s'ajouter un neuvième volume qui nous a été libéralement offert par les héritiers de M. Didot. Il contient la dernière partie de *Lancelot du Lac*, la *Quête du Saint-Graal* et la *Mort d'Artus*. C'est un curieux manuscrit du XIII^e siècle, que la Bibliothèque nationale s'applaudit de devoir à la générosité de M. Didot. »

---

## COMMUNICATIONS.

### N° I.

#### SUR UNE SCULPTURE D'ANCIEN STYLE DÉCOUVERTE À TANAGRE EN BÉOTIE, PAR M. ALBERT DUMONT.

Dans un récent voyage à Tanagre, j'ai eu occasion de voir un monument qui me paraît être parmi les plus précieux que nous possédions de l'ancienne sculpture grecque. Il a été découvert en 1874; du moins la plus ancienne mention que j'en connaisse se trouve dans une lettre de M. Stamatakis, écrite le 3 février 1874 et insérée peu après dans le tome III de l'Ἀθήναιον avec un article de M. Koumanoudis. M. C. Robert l'a vu vers le même temps et en a donné une description dans le XXXIII[e] volume de l'*Archæologische Zeitung*. Il est aujourd'hui conservé dans le musée que la Société archéologique d'Athènes vient de former à Skimatari, village situé non loin des ruines de Tanagre.

Le monument est en pierre poreuse très-tendre. Il mesure 1$^{m}$,95 de haut sur 42 centimètres de large. Le dessin de M. Loriot, très-exact dans les détails, rend aussi avec bonheur le style et les caractères généraux de l'ensemble. Deux hommes complétement nus sont debout l'un près de l'autre, adossés à un pilastre. Une inscription indique que le personnage à la gauche du spectateur s'appelle Δέρμυς, une autre que le compagnon de Dermys est Kitylos, Κιτύλος. Dermys a le bras droit serré près du corps; Kitylos, le bras gauche; l'un et l'autre se passent mutuellement l'autre bras sur l'épaule: attitude qu'il n'est pas rare de retrouver chez les hommes dans les

fêtes populaires de la Grèce moderne. Les cheveux se divisent en tresses symétriques; peut-être aussi forment-ils une sorte de couronne sur le front et sur la tête. Les visages sont endommagés ainsi que les pieds et les mains. Le monument, de plus, a été brisé en deux morceaux quand on l'a transporté de la nécropole de Tanagre à Skimatari.

On remarquera au premier abord les caractères incertains et déjà habiles de la sculpture. Le choix de la pierre, qui est facile à tailler et qui l'était encore plus au moment où on venait de la tirer de la carrière, convenait à une époque aussi reculée, alors que les procédés matériels étaient encore dans l'enfance. Les deux bras qui saisissent par derrière Dermys et Kitylos, semblent sortir de la plaque qui surmonte les deux statues : l'intention du sculpteur ne peut cependant laisser place à aucun doute. Les muscles et les os des genoux sont indiqués avec une telle exagération qu'il faut quelque soin pour s'assurer que les personnages ne portent pas des anneaux. Dermys avance la jambe gauche, Kitylos la jambe droite avec une singulière raideur. Les oreilles sont placées beaucoup trop haut; les tresses forment de lourdes masses. Ces défauts mêmes montrent un effort original qui ne suit pas un modèle étranger, mais qui cherche librement à imiter la nature au risque de singulières inexpériences. Cet art est essentiellement spontané; en même temps on y retrouve les qualités que les époques suivantes vont développer : la simplicité de la composition, la recherche des proportions élégantes, le parti pris de s'attacher à l'ensemble en accentuant seulement quelques détails, la gravité et le calme des attitudes, la symétrie des mouvements.

Le type que le sculpteur a eu sous les yeux et qu'il s'est efforcé de reproduire avec un sentiment profond de la nature, est maigre, élancé, nerveux, tout à fait grec. Dermys et Kitylos ont la taille fine, le cou long, les jambes peut-être trop

longues, la poitrine bombée et fortement portée en avant, les mains et la tête plutôt petites que grosses. La fermeté des muscles et des os n'altère en rien la finesse de la race.

Ce monument se place, dans la chronologie de la sculpture grecque, tout près des plus anciennes métopes de Sélinonte; mais il est consacré à des mortels et non à des dieux; il n'appartenait pas à un temple, il décorait un simple édifice privé. C'est, semble-t-il, une œuvre qui a pris moins de soin, mais qui, à plusieurs égards, témoigne d'un goût déjà plus avancé et, dans quelques détails, de connaissances plus savantes. L'élégance générale est plus sensible; plusieurs parties de la musculature, au contraire, sont traitées plus sommairement. Il y a aussi lieu de tenir grand compte de la différence des pays et de l'origine béotienne de ce groupe [1]. Cette œuvre vient éclairer heureusement une des époques les moins connues de la sculpture grecque; à ce titre elle a une valeur incontestable; il est aussi difficile de l'étudier en détail sans être charmé par les efforts naïfs d'un art si richement doué; il est encore inexpérimenté, mais il a déjà les principes qu'il portera à la perfection.

Les inscriptions sont en lettres anciennes, d'un côté, DEPMYh ; de l'autre, KITYLOh; sur le socle :

AMΦALKES⋮ESTAS⋮EΠIKITYLOI⋮

et du côté droit :

EΔEΠIΔEPMYI

Ἀμφάλκες ἔσΊασ' ἐπὶ Κιτύλοι ἐδ' ἐπὶ Δέρμυι.

Nous avons ici l'explication la plus simple et la plus claire de la formule funéraire usitée en Béotie, ἐπὶ avec un nom

[1] Sur un autre monument béotien qu'il faut rapprocher de celui-ci, voir *Hermès*, t. VIII, p. 417, n° 9, article de M. Kaibel, et les remarques à cet égard de M. C. Robert, *Archæologische Zeitung*, art. cité.

propre. Cette préposition indique *sur* quel corps est élevé le tombeau. Ce monument décorait la sépulture de deux habitants de Tanagre auxquels Amphalkés l'avait élevé.

## N° II.

### SUR LA DÉCOUVERTE DES FRAGMENTS D'UN MONUMENT ANTIQUE À MERTEN, DANS L'ANCIEN DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE, PAR M. PROST.

Les journaux ont annoncé succinctement, il y a quelques semaines, qu'il avait été trouvé à Merten, dans notre ancien département de la Moselle, des antiquités intéressantes. Des renseignements nous sont envoyés de Metz sur cette découverte. Ils donnent l'idée d'un monument important dont on n'aurait malheureusement que des débris; mais ceux-ci suffiraient pour indiquer la composition et les dimensions générales de l'ensemble. Le monument, construit en grès rouge du pays, n'aurait pas eu moins de 12 à 15 mètres de haut. Il aurait consisté, ce semble, en une *colonne* supportant un *groupe de personnages* et reposant sur un *soubassement composé de deux étages*, le premier *quadrangulaire*, reposant sur le sol, le second *octogone*.

La partie *quadrangulaire* du soubassement, dont on n'a que des morceaux, aurait été décorée sur chaque face d'une niche contenant une statue en pied de grandeur naturelle à peu près (deux guerriers armés et deux femmes drapées) et de deux pilastres portant un entablement terminé par une corniche accompagnée de modillons en console.

La partie *octogone* du soubassement, s'élevant au-dessus de la précédente, aurait été décorée également sur chacune de ses huit faces de niches contenant aussi des statues d'hommes et de femmes, et de pilastres occupant les huit angles et supportant un entablement régulier.

La *colonne* élevée sur ce soubassement est représentée aujourd'hui par des fragments dont le diamètre varie entre 66 et 60 cent.; d'où l'on peut conclure, en donnant à la colonne une hauteur régulière de 9 à 10 diamètres, que celle-ci avait 5 à 6 mètres d'élévation. On ne possède du chapiteau que sa partie inférieure; mais on peut au moins reconnaître que la corbeille devait être ornée de deux étages de grandes feuilles recourbées et de quatre bustes en ronde bosse sur les quatre faces du chapiteau.

Le *groupe,* de grandeur naturelle à peu près, supporté par le chapiteau, est assurément la partie la plus intéressante du monument. On n'en a, par malheur, que des débris. Ils permettent de reconnaître que ce groupe représentait un personnage couché et foulé aux pieds par un cheval portant un cavalier. On possède la tête et diverses parties du corps du personnage terrassé, les quatre pieds du cheval, ceux de derrière posant sur le sol, un de ceux de devant portant sur la tête du personnage couché à terre, l'autre pied de devant à l'état libre. On a de plus la tête du cheval et sa croupe indiquant l'attitude d'un animal qui se cabre. Du cavalier on ne possède que le torse où les attaches des bras, aujourd'hui disparus, indiquent que le gauche était abaissé, et le droit levé comme pour frapper.

Les numismatistes connaissent le groupe du vaincu foulé aux pieds par un guerrier à cheval. Il figure au revers de plusieurs médailles. En avait-on déjà trouvé des représentations exécutées en ronde bosse?

Les fragments du monument de Merten ont été retirés d'un espace assez resserré où ils paraissent avoir été réunis et enfouis avec intention. Les parties sculptées sont dans un état de conservation qui donne lieu de penser que le monument n'a pas dû subsister longtemps. On pourrait conclure de ces diverses particularités qu'il était destiné à perpétuer le souvenir

d'une victoire des Romains, et que, dans un retour offensif des vaincus, il aura été détruit assez peu de temps après son érection. Ces deux époques pourraient appartenir, l'une au IVe siècle, l'autre au commencement du Ve. Il faudrait voir le style des sculptures pour être fixé à cet égard.

La localité de Merten, où l'on a trouvé les fragments en question et où s'élevait, sans aucun doute, le monument, est un village où l'on n'a jamais signalé d'antiquités gallo-romaines. Ce village est situé dans l'ancien arrondissement de Thionville, entre Bouloi et Sarrelouis, à 5 ou 6 kilomètres au sud de la Sarre et dans l'angle compris entre cette rivière et la Moselle, dont elle est un des affluents. Resterait à chercher à quel fait historique peut se rapporter l'érection, dans ce lieu, d'un semblable monument, avec les restes duquel on n'a trouvé, jusqu'à présent, aucune inscription.

## N° III.

### QUESTIONS D'ETHNOGRAPHIE GAULOISE ET DE LINGUISTIQUE, PAR M. E. DUBOIS.

M. Ernest Dubois, professeur à la faculté de droit de Nancy, essaye d'abord d'établir l'identité des *Ananes*, l'un des trois peuples de la Gaule cisalpine dont parle Polybe (II, 15-17) et qui ne sont pas mentionnés par Tite-Live (V, 34-35), avec les *Anaunes* ou *Anauni*, peuple de la vallée des Alpes tyroliennes qui a conservé leur nom, *Naunia, Val di Non, Nonsberg,* au nord-ouest de Trente. L'existence et la position de ces Anauni, qui étaient déjà connues, sont désormais établies de la manière la plus certaine par l'inscription de l'an 46 après J. C., dite *Table de Cles*. Cette inscription porte le texte d'un édit de Claude concédant le droit de cité romaine à trois peuples, les Anauni, les Tulliasses et les

Sinduni; elle a été découverte en 1869, près de Cles, chef-lieu actuel du Val di Non. M. Dubois, le premier en France, en a publié le texte (*Revue de législation ancienne et moderne*, 1872) d'après divers travaux italiens et allemands. Il indique les raisons qui le portent à identifier les Anauni de la table de Cles avec les Anauni de Polybe; il signale les variantes du nom des Ananes (*Anaunenses*, *Anannenses*, *Anabsenses*) et celles du nom des Ananes (*Anônes*, *Anianes*); il rapproche de cette dernière le nom actuel d'*Aniane*, dans l'Hérault, avec ses formes anciennes *Anianum*, *Anania*, *Anagnense*, et la forme latine qui a servi à désigner le Val di Non, *Vallis Anagnina*.

Cette première partie du travail de M. Dubois se rattache aux recherches sur l'ethnographie de la Gaule cisalpine que M. Maximin Deloche communique à l'Académie des inscriptions depuis plusieurs mois, et particulièrement à celles dont il a donné lecture dans les séances du 8 et du 15 février 1878.

M. Dubois passe ensuite à une autre assimilation, qu'il reconnaît beaucoup plus douteuse et qui le conduit, sinon à résoudre, du moins à poser un certain nombre de questions délicates, dont la solution relève de la linguistique autant que de l'ethnographie.

Il s'agit de savoir s'il y a soit identité, soit au moins très-proche parenté, entre les Anauni dont il vient d'être parlé et les *Senones* de la Gaule transalpine (pays de Sens, dans le département de l'Yonne).

Déjà M. Walckenaër, dans sa Géographie des Gaules, avait identifié les Senones avec les Anauni, et en même temps avec les *Genaunes* mentionnés par Horace (Odes, IV, 14) et par Pline (*Hist. nat.* III, 24). M. Dubois montre le peu de valeur des arguments invoqués par M. Walckenaër à l'appui de l'assimilation prétendue, puis il se demande s'il n'existe pas

d'autres raisons de l'admettre. Il constate le fait, qui l'a souvent frappé dans ses voyages en Italie, de la ressemblance qui existe entre les noms de plusieurs localités ou cours d'eau des Alpes et de l'Italie, d'une part, et du département de l'Yonne et spécialement des environs de Sens, d'autre part.

Voici quelques-uns des rapprochements signalés par M. Dubois, qui ne s'attache pas seulement aux formes actuelles des noms, mais encore et surtout à leurs formes anciennes.

Dans les Alpes et en Italie : *A*. Noms de peuples et de cours d'eau : *Tulliasses*, un de ceux que fait connaître la table de Cles, et *Isarci*, voisins des Genaunes (Pline III, 24), dont le nom se retrouve dans celui de la Sarca, rivière du pays occupé par les Tulliasses; — *Taurisques*; — *Vénètes*. — *B*. Noms de localité : *Vezzano*, dans le Val di Sarca, près de *Senas*; *Vérone*; la ville bien connue, et tout proche, *Parona*; un autre *Parona*, près de Mortara (Lomelline); *Parone*, dans le Val Sesia; *Grona*, province de Côme; — *Grone*, province de Bergame.

Dans l'Yonne : Tul, ancien nom (Auxerre); Sarce et Sarces (Avallon); Tauriacus, Thury (Auxerre); Toriacum, Thory, (Joigny); Thoriacum, Thory (Avallon); Venezia, Venisy (Joigny); Vennetum, Venoy (Auxerre); Vezannes, (Tonnerre); Véron, Paron et Gron, trois des localités les plus rapprochées de Sens.

M. Dubois remarque en outre la persistance de la syllabe *non* dans plusieurs noms des mêmes pays d'Italie : *None*, Piémont; *Annone*, Côme et Venise. C'est aussi la seule qui reste dans le nom actuel du pays des Anauni, Val di *Non*, *Nonsberg*. Il se demande si cette syllabe ne serait pas la partie essentielle du mot *Senones*; si, par suite, le nom actuel de Sens, ancienne capitale des Senones, ne serait pas mal fait; si la perte de l'ancien radical *non* ne pourrait pas s'expliquer par les transformations successives du mot dans le latin du moyen âge,

*Senones, Senonensis, Sennensis;* enfin, s'il est permis de conjecturer que le radical primitif aurait été *snon.*

M. Dubois considère l'étude des anciennes formes des noms d'aujourd'hui comme fondamentale. Il a mis à contribution ce qui a paru du *Dictionnaire topographique de la France,* mais il regrette qu'il n'ait encore été publié que quatorze départements et il appelle de tous ses vœux l'achèvement de cette grande publication.

Il donne les raisons qui l'ont fait se borner à une très-petite partie de la France, le département de l'Yonne, et il pense que l'on pourrait attendre des résultats nombreux et importants de recherches et de rapprochements du genre de ceux auxquels il s'est livré, faits d'une manière beaucoup plus large et plus approfondie, et conduits avec prudence et sagacité.

## N° IV.

### SUR UN ÉVANGÉLIAIRE CAROLINGIEN DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉPERNAY, PAR M. PAULIN PARIS.

La ville d'Épernay, sur la demande des commissaires de la section des Beaux-Arts, vient d'envoyer à l'Exposition universelle un manuscrit dont l'intérêt, sans égaler celui de la Bible de Théodulfe, si bien exposé par M. Léopold Delisle dans notre dernière séance, est encore assez grand pour mériter d'attirer l'attention de l'Académie. C'est un grand in-4° autrefois couvert de plaques d'ivoire. Il a été exécuté dans la première partie du IXe siècle, à la prière du fameux Ebbon, archevêque de Reims, sous la direction de l'abbé d'Hautviller, nommé Pierre.

On sait qu'Ebbon occupa le siège de Reims de 817 à 834, et qu'après avoir été soumis à une pénitence publique, il fut privé de son siège, juste châtiment de l'appui qu'il

avait donné dans les quatre années précédentes à la révolte des trois fils de l'empereur, Louis le Débonnaire, contre leur père. En 826, avant d'avoir compromis sa crosse métropolitaine dans de coupables intrigues, Ebbon, constamment préoccupé de l'administration de son diocèse, avait demandé à l'évêque de Cambrai un *Pénitentiaire* ou *Guide du confesseur;* et ce fut apparemment dans le même temps qu'il dut charger Pierre, abbé d'Hautviller, de mettre à profit les talents d'un de ses religieux en lui faisant exécuter le bel et riche *Évangéliaire* que nous avons sous les yeux.

De la première à la dernière page, le volume est écrit en lettres d'or d'une parfaite régularité : c'est déjà sous ce rapport un précieux témoin de ce qu'était alors, je ne dirai pas l'écriture ordinaire, mais au moins la calligraphie. Les ornements, les quatre figures enluminées, les grandes initiales doivent également frapper l'attention de ceux qui veulent se rendre compte de l'état des arts du dessin à cette intéressante époque.

Le premier feuillet, le seul qui soit écrit sur deux colonnes, est occupé par une *Dédicace* de quarante-six vers léonins, à l'archevêque de Reims. Quoiqu'elle risque de paraître un peu longue, je demande la permission de la lire. C'est l'abbé Pierre qui semble y parler :

Ebo, Remense decus, præsul pastorque coruscus,
Celsa et clara farus, sanctis per sæcula carus,
Ordinis omnis honos pariterque piissimus heros,
Atque sui compos, quin noster ad omnia custos,
Pontificum culmen seu dulce et nobile lumen,
Cunctorum specimen nostrumque optabile tegmen,
Et cleri norma et vulgi pia famine forma,
Doctor evangelicus, præcelsi regis amicus,
Hunc in honore Dei Petrique in amore beati
Librum jussit agi, plenus spiraminis almi;
Cujus ad imperium accelerans velociter illum,

Abba humilis noster Petrus placidusque magister
Cœpit anhelanter, perfecit et ipse flagranter.
Hunc auro interius Christi decoravit amicus,
Atque ebore exterius pulchre decompsit opimus.
Sic et ut ornavit, domino Petroque dicavit,
Culmine apostolico, deitatis munere primo;
Sicque jubente illo mox paruit hic quoque dicto.
Præcepit dominus, perfecit vernula fidus,
Edixitque sacer celeberrimus atque magister,
Effecitque alacer fidissimus atque minister.
Jusserat immo pater, prolesque peregit amanter.
Tertius hos inter Christus sit postulo semper.
Hic enim evangelici retinentur bis duo libri,
Mathei ac Marci Lucæque Johannis et almi;
Hic quadriga pii micat et nitet inclita Christi.
Quin etiam medici patet hic medicina corusci
Huc vos, o cuncti, properate ardentius, ægri :
Quærite hic Domini ex animo suffragia summi
Et rapite altithroni hinc passim medicamina Christi.
Namque hic langores poscentum diluit omnes,
Hic facit incolumes citius remeare potentes,
Insuper et flentes regredi dat celsus ovantes,
Hic est omnipotens necnon super omnia clemens,
Hic dabit et vobis optatae jura salutis
Supplicibus votis illum quicumque petetis;
Ad quem delictis pro vestris quique venitis,
Carmen et hoc legitis, Dominum deposco petatis
Lucis ut in celsae hoc arce rependat utrique,
Donet et eximiae pacis diadema perenne
Eboni almifico, quin Petro corde pudico,
Scilicet eximio dulci cum prole magistro,
Sitque illis solio Christus retributor in alto,
Ipsorum studio quod hic liber emicat auro.
Et simul aetherio jugiter potiantur Olympo
Cum patre seu nato nec non cum flamine sancto.

Mabillon, en faisant mention de ce manuscrit dans ses *Annales bénédictines,* a pensé qu'il fallait reconnaître dans le 12ᵉ vers, non-seulement le nom de l'abbé Pierre qui avait

fait exécuter le volume, mais encore celui du maître Placide qui l'avait exécuté. Ce qui semble justifier l'opinion du savant bénédictin, c'est dans les vers suivants la mention alternativement répétée de celui qui commanda et de celui qui exécuta ce somptueux Évangéliaire. Mabillon donne à Placide le titre d'Écolâtre ou maître des écoles de l'abbaye d'Hautviller; il est donc permis de reconnaître en lui ce Warin Placide qui vers 825 avait demandé à Paschase Radbert, pour l'instruction de ses écoliers, un traité des Vertus théologales. Mais en ce cas-là, l'écolâtre aurait plus tard quitté Hautviller pour aller gouverner en Saxe une autre abbaye bénédictine de nouvelle fondation, la nouvelle Corbie ou Corvey; et c'est là que le même Paschase Radbert lui aurait encore dédié son beau livre du *Sacrement de l'autel.*

Après les vers de présentation, nous trouvons ici la lettre de saint Jérôme au pape Damase, dont les éditions imprimées de la Bible n'ont reproduit que la première partie, la seconde se rapportant exclusivement à l'intelligence des tables de Canons, dont on a cessé de faire usage. Puis au fol. 3 v° le *Prologus quatuor Evangeliorum,* que n'a pas conservé la grande Bible de Sacy. En voici les premiers mots : « Plures fuisse qui Evangelia scripserunt, et Lucas in evangelista testatur..... quæ adversis auctoribus edita diversarum hæresium fuere principia : ut est illud juxta Ægyptios, et Thomam et Matthiam et Bartholomeum, duodecim quoque apostolorum et Basilidis atque Appeiris ac reliquorum quos enumerare longissimum est..... » Au fol. 6 est une seconde épître de saint Jérôme au pape Damase : *Sciendum etiam ne quis ex similitudine nume error involvat.*

Au feuillet suivant commencent les *Canons,* c'est-à-dire la table comparative des concordances des quatre évangélistes. D'abord l'indication des passages qui s'accordent dans les quatre récits, puis ceux qui s'accordent dans trois, puis dans

deux, puis enfin ceux qui se trouvent dans le seul saint Jean. Ces canons n'ont rien qui les distinguent des mêmes tables contenues dans la plupart des Évangéliaires carolingiens. Ils sont ici, comme ailleurs, renfermés dans une sorte de portique soutenu par deux colonnes. Mais ces colonnes et la corniche qu'elles appuient ont une élégance particulière, et la plupart des personnages posés à la double base des corniches sont dessinés et campés avec une grande finesse et même une certaine grâce.

Après les tables des canons vient la table des chapitres puis le texte précédé de la représentation des quatre évangélistes, et chacun d'eux écrivant son livre, les yeux levés vers le rouleau que lui montre, pour saint Matthieu, l'ange, pour saint Marc, le lion ailé, pour saint Luc, le bœuf, et l'aigle pour saint Jean. Tous les quatre sont assis, le premier sur un tabouret garni d'un coussin de pourpre, les autres sur une sorte de chaise curule garnie de même.

Le visage expressivement exagéré des évangélistes; les plis multipliés de l'ample tunique ou *camisia* jetée sur leur nudité; le livre ou grand rouleau sur lequel ils écrivent; deux plumes, l'une en exercice, l'autre reposant dans l'encrier en forme de cornet, tout est d'une belle et puissante facture. Ajoutons que les grandes initiales qui ouvrent chacun des quatre livres sont d'une beauté qui ne semble pas avoir été surpassée.

Mais comment ce volume destiné a l'archevêque Ebbon, qui l'avait demandé, ne lui fut-il pas présenté? Comment était-il resté dans l'abbaye où il avait été exécuté? Les commissaires de la première république, en 1791, chargé de recueillir le mobilier de toutes les maisons religieuses, n'auraient-ils pas dû le retrouver dans le trésor de l'église de Reims? On peut donner la raison de cette difficulté en se reportant à la déposition et à l'exil d'Ebbon. Un certain temps

avait dû s'écouler du jour où Pierre avait commencé son œuvre à celui qui l'avait vu parachever. Quand le moment vint de la présenter, le prélat faisait défaut; il allait subir ou il venait de subir le jugement qui lui enleva ses honneurs et le réduisit à la nécessité de quitter furtivement la France. Ainsi le volume avait assurément été mis en état d'être présenté avant l'année 834, probablement même quelques années en deçà, car dès 830 Ebbon avait dû cesser d'être en communauté de sentiments avec le clergé de sa province. En 826, après son retour de Bavière où il était allé prêcher l'Évangile à des nations encore à demi païennes, nous le voyons réclamer de l'évêque de Cambrai le traité que nous avons mentionné; et ce fut, on peut le conjecturer, à peu près dans le même temps qu'il aura demandé notre Évangéliaire à l'abbé d'Hautviller. Le volume fut achevé avant que l'archevêque se fût rendu indigne des éloges poétiques qui lui sont prodigués ici. Mais quand le moment vint de lui remettre le volume, Ebbon n'était plus assis sur le siège de saint Remy : il avait été remplacé par Hincmar, l'adversaire personnel d'Ebbon, qui sans doute eût assez mal accueilli un livre qui parlait de son prédécesseur en termes si magnifiques. L'abbé Pierre aura donc jugé à propos de ne pas présenter son Évangéliaire en se résignant à n'en recevoir aucune récompense. Et c'est ainsi qu'il serait demeuré dans une abbaye dont les religieux se distinguèrent toujours par les soins qu'ils donnaient à l'instruction des enfants de la contrée.

Mais nous permettra-t-on d'ajouter ici que les moines d'Hautviller ont un second titre non moins recommandable à la reconnaissance de la postérité, titre peut-être moins étranger au premier qu'on ne le pense, et que ne le pensait Horace :

Fecundi calices quem non fecere disertum?

C'est un de leurs économes, dom Perignon, qui dans les der-

nières années du XVII$^{e}$ siècle, trouva le secret de profiter des résultats particuliers de la fermentation des raisins d'Ay, d'Hautviller et de Sillery pour obtenir ce vin mousseux, source inépuisable de richesses non-seulement pour une province mais pour la France entière. Si donc les opulents propriétaires et marchands de vin de Champagne voulaient faire preuve d'un cœur reconnaissant, ils élèveraient devant l'ancien cellier d'Hautviller, aujourd'hui propriété de la célèbre maison Moët et Chandon, la statue de celui auquel ils doivent l'origine de leur opulence et de leur incomparable renommée, la statue de dom Perignon.

## N° V.

### DISSERTATION SUR LE VÉRITABLE SENS DU MOT *ANACLEUS*, PAR M. F. DE LASTEYRIE.

Les objets d'art ou de curiosité provenant de l'époque mérovingienne sont si rares que nous aurions grande peine à nous faire une idée à peu près exacte de l'état des arts ou de l'industrie de nos pères à cette époque, si quelques manuscrits d'une valeur inappréciable ne nous avaient conservé la description détaillée d'un grand nombre de ces trésors. Malheureusement, ces manuscrits contiennent une foule de mots techniques dont la signification précise a mis plus d'une fois en défaut la sagacité des traducteurs. Or, dans la plupart de ces cas, ce n'est pas le mot équivalent en français que les traducteurs ont vainement cherché, c'est la signification même, la valeur technique de ce mot qui est restée incomprise ou douteuse.

Comme exemple de cette difficulté d'interprétation, je citerai, entre autres, un adjectif évidemment dérivé du grec,

mais plus souvent employé en latin, et qui se trouve écrit. tantôt *anacleus*, tantôt *anacteus*.

Le livre où cet adjectif sous la forme *anacteus* se rencontre le plus souvent employé, est le magnifique manuscrit des *Gesta episcoporum Autissiodorensium*, publié pour la première fois par le P. Labbe dans sa *Bibliotheca nova*[1].

Le testament de l'abbé Léodébodus, rapporté par Helgaud dans sa *Vie du roi Robert*[2], contient le même mot évidemment employé dans la même acception.

On a d'abord cru en voir la racine dans le mot Ἄναξ, d'où certains lexicographes, il est vrai peu autorisés, tels qu'Aulteserre, voudraient faire dériver le mot Anap ou Hanap, qui a désigné plus tard une espèce de vase à boire. Mais c'est là une hypothèse si hasardée, tellement dénuée de preuves, qu'il ne faut pas s'y arrêter.

Recourons, s'il se peut, à de meilleures sources.

Le lexique par excellence qui, presque toujours, fait autorité jusqu'à preuve contraire, est le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de Du Cange. Voyons donc quels sont les principaux exemples cités par lui de l'emploi de cet adjectif, qu'il reproduit à peu près constamment sous la forme d'*anacteus*.

Nous trouvons d'abord les donations faites à l'église d'Auxerre par la reine Brunehaut de diverses pièces d'orfévrerie, telles qu'une coupe (*bacchonicam anacteam*), une petite écuelle (*scutellam anacteam*), une aiguière (*urceum anacteum*).

Puis viennent, également d'après les *Gesta pontificum*, un grand nombre d'autres objets du même genre donnés par l'évêque Didier (commencement du VII^e^ siècle). On y voit figurer plusieurs missoires (*missoria anactea*)[3], deux baccho-

[1] In-fol., Paris, 1667.

[2] *Epitome vitæ Roberti regis.*

[3] On sait que les missoires étaient de grands plats, des sortes de patères très-évasées.

niques (*bacchonicæ anacteæ*)[1], et quatre coupes ou écuelles dorées du genre de celles qu'on appelait des *caucos*, toujours désignées de même; enfin quatre salières et un plat creux (*gabatha anactea*).

Du Cange cite, en outre, un passage de Grégoire de Tours mentionnant en ces termes deux pièces d'orfévrerie, *pateram et urceum qui anax dicitur*, passage où il pense que le mot *anax* doit s'appliquer plutôt à la matière qu'à la façon de la pièce.

Le savant auteur de l'*Histoire des arts au moyen âge*, notre confrère M. Labarte, dans sa première et principale édition, n'a vu, quant à lui, dans *anacteus* qu'un adjectif dérivé d'*anax* (dérivation qui pourtant laisserait beaucoup à désirer sous le rapport grammatical); et il en a conclu, comme Du Cange dans le passage précité, qu'il devait s'agir de la matière et non de la façon des vases en question[2].

« Il y a tout lieu de croire, dit-il, que l'anacte (Ἄναξ) était un métal de composition, de l'argent sans doute, dans lequel entrait une certaine quantité d'un autre métal[3]. »

Avant de conclure aussi positivement d'après les prémisses de Du Cange, M. Labarte aurait dû tenir compte d'un autre passage du célèbre lexicographe qui dit au mot *Anax* : « Imo colligendum non materiam, sed vasorum formam aut usum designare. Dicuntur enim vasa anactea argentea in vita S. Palladii. » Suivent plusieurs autres exemples.

Enfin, ce qui aurait dû faire réfléchir les auteurs qui ont consulté Du Cange, c'est qu'à la suite de cette longue et assez obscure dissertation, les savants Bénédictins à qui est due la deuxième édition du *Glossaire* ont cru devoir ajouter une note rectificative constatant qu'au témoignage de l'abbé Lebeuf,

[1] *Bacchonica*, *bacca*, vas aquarium. (*Glos. Isid.*)

[2] Tome Ier, page 426.

[3] *Ibid.*

chanoine d'Auxerre, ce serait *anacleus* et non *anacteus* qu'il faudrait lire dans tous les passages cités de ce fameux manuscrit des *Gesta pontificum*.

Le fait valait pourtant la peine d'être tiré au clair. Je ne crus pouvoir mieux faire, quant à moi, que de demander des renseignements positifs à cet égard à l'homme qui était le mieux en position de me les donner, à l'excellent archiviste de l'Yonne, M. Quentin. Sa réponse ne laisse aucun doute sur la bonne lecture du mot. C'est *anacleus* qu'il faut lire et non pas *anacteus*. Le P. Labbe a commis là une erreur de transcription d'autant plus fâcheuse qu'elle a donné lieu à plus d'une méprise.

M. Labarte, mieux informé, s'est empressé, il est vrai, de rectifier cette erreur dans la seconde édition. Il accepte le mot d'*anacle* au lieu d'*anacte*[1].

La signification propre de ce mot reste donc à trouver : *Hæc divinando,* comme le disent eux-mêmes en terminant les continuateurs de Du Cange.

Avant de fixer sa valeur grammaticale et même pour y arriver plus sûrement, il y aurait, ce me semble, à élucider préalablement cette question : L'adjectif dont il s'agit s'applique-t-il à la nature du métal employé, ou à la forme ou à la façon des vases?

Nous avons vu que Du Cange avait avancé tout à la fois le pour et le contre. M. Labarte s'est prononcé dans le premier sens. Quant à moi, surtout depuis que je suis certain que le mot employé est *anacleus,* je suis d'un avis différent. Je crois qu'il s'agit simplement ici d'un détail de main-d'œuvre, d'un procédé de fabrication, tel que la ciselure ou ce qu'on appelle en orfévrerie le « travail au repoussé ».

Je ne me dissimule pas cependant que cette opinion peut

[1] *Histoire des arts industriels au moyen âge,* 2e édition.

paraître hasardée. J'ai donc, nécessairement, à l'étayer d'assez fortes preuves, si je veux qu'elle ait chance d'être acceptée.

Mais d'abord, qu'il me soit permis de placer ici deux simples réflexions. Ne serait-il pas surprenant de voir une reine aussi magnifique que Brunehaut faire ses largesses en métal d'alliage au lieu de bonne orfévrerie d'argent ou d'or? C'eût été comme si un souverain de nos jours faisait à quelque riche église une offrande en ruolz. Et puis (ce qui s'applique également aux autres exemples cités), ne serait-il pas de même étonnant qu'on eût consacré une aussi riche ornementation à une orfévrerie d'un titre nécessairement très-inférieur?

Maintenant, traduisons simultanément et pour ainsi dire comparativement, d'après les différentes acceptions données au même mot, quelques-uns des passages cités.

Revenons d'abord aux dons de Brunehaut.

Ils sont ainsi énumérés :

1. *Bacchonicam anacteam pensantem libr. XV, habet in medio leonem et ursum.* Ce qui peut se traduire indifféremment : « Une coupe de métal d'alliage pesant 15 livres. On y voit un lion avec un ours. » — *ou bien* — « Une coupe ciselée ou exécutée au repoussé, pesant 15 livres, où l'on voit un lion avec un ours. »

2. *Scutellam anacteam pens. libr. III, habet in medio rotelliunculum nigellatum cum fera.* « Une écuelle de métal d'alliage du poids de 3 livres, » — *ou bien* — « une écuelle ciselée du poids de 3 livres, portant au centre une petite rosace niellée, ainsi que la figure d'une bête féroce. »

3. *Urceum anacleum pens. libr. IV, habet ansam nigellatam et in medio caput leonis.* « Une aiguière de métal d'alliage, du poids de 4 livres, ayant une anse niellée et au milieu une tête de lion. » — *ou bien* — « Une aiguière du poids de 4 livres,

ornée au milieu d'une tête de lion ciselée ou exécutée au repoussé, avec une anse niellée. »

Toutes ces traductions, quoique très-différentes les unes des autres, sont, à la rigueur, également acceptables, on le voit, sous le rapport du sens. Il en est de même pour la plupart des objets offerts par l'évêque Didier[1].

1. *Missorium anacteum deauratum pensantem libras L, habentem in se septem personas hominum cum tauro et litteris græcis.* « Un missoire de métal doré, —*ou bien*— un missoire doré, ciselé ou travaillé au repoussé, du poids de 50 livres, où se voient sept figures d'hommes et un taureau avec une inscription grecque. »

2. *Alium missorium similiter anacteum gravellatum pensantem libras XL et dimidium, qui habet in medio rotam cum stephadio et in giro homines et feras.* « Un autre missoire également en métal d'alliage gravé, —*ou bien*— un autre missoire du même travail et gravé, pesant 40 livres et demie, au milieu duquel il y a, pour rosace, une couronne du genre de celles qu'on appelait στεφάδιον (ou mieux στεφάνιον) et, sur les bords, des hommes et des bêtes féroces. »

Pour beaucoup d'autres pièces, le mot *anacleus* pourrait encore se traduire de l'une et l'autre manière. Mais je passe sur ces exemples qui, par cela même, ne seraient pas suffisamment concluants, et je ne m'arrêterai plus que sur ceux dont la traduction, de l'une ou l'autre façon, peut offrir des difficultés particulières.

Nous avons déjà vu deux pièces, dites *anacteæ,* ornées de niellures. On a voulu en tirer un argument en faveur du métal d'alliage. Un métal seul, a-t-on dit, peut être niellé. C'est vrai ; mais personne ne nie que les pièces dont il s'agit ne fussent en métal. Seulement, il paraît bien plus présumable

[1] *Gesta pontificum Autissiodorensium.*

que cette superbe orfévrerie fût en or ou en argent qu'en métal d'alliage. D'ailleurs, de ce qu'une pièce est ornée de figures au repoussé, il ne résulte pas du tout que certaines de ses parties ne puissent, en même temps, être décorées de niellures.

J'en dirai autant des pièces tournées.

On trouve dans l'inventaire de Didier :

*Aliam bacchoniam anacteam circulatam, pensantem libras VII, habet in se tres homines grandes.*

*Bacchoniam aliam anacteam circulatam et nigellatam, pensantem libras XIV et uncias IX.*

Une coupe faite au tour, et même niellée dans quelques-unes de ses parties, peut néanmoins être ornée de figures en relief exécutées au repoussé.

Nous avons vu un *missorium anacteum deauratum,* et nous trouvons ailleurs *caucos anacteos IV pensantem lib. XI et uncias II; habent in se homunciones et feras; unus ex ipsis est deauratus,* qu'on peut indifféremment traduire ainsi : «Quatre écuelles en métal d'alliage, — *ou bien* — quatre écuelles exécutées au repoussé, du poids de XI livres et II onces, ornées de petites figures d'hommes et de bêtes sauvages ; l'une d'elles est dorée. »

Mais quoi de plus commun que des pièces d'argent doré ? et en quoi cette dorure implique-t-elle le moins du monde l'idée d'un métal d'alliage ?

A ces différents textes j'opposerai d'ailleurs, toujours d'après les *Gesta Pontificum,* la mention suivante du don fait par l'évêque Palladius, successeur immédiat de Didier, et qu'a particulièrement signalé Adelung dans son Abrégé de Du Cange[1] : *Plurima vasa anactea argentea.* Ici la double traduction n'est plus possible. On peut bien dire «des vases d'argent ciselés, ou exécutés au repoussé ; » mais on ne peut pas dire :

[1] In-8°, Halle. 1772-1784.

« des vases d'argent en métal d'alliage. » Or (point de confusion !) *vasa argentea* veut dire des vases d'argent, et non pas des vases argentés. Par conséquent, cette seule mention *vasa anactea argentea* suffirait à démontrer que l'adjectif *anacteum* ou *anacleum* n'indique pas un métal d'alliage.

Ne serait-il pas singulier d'ailleurs, s'il s'agissait d'un métal si souvent indiqué par l'adjectif qu'on veut y rapporter, qu'il ne se trouvât pas une seule fois désigné par son propre nom dans aucun des textes qui nous sont connus ?

D'autres ont remarqué, longtemps avant moi, que la plupart des pièces d'orfévrerie mentionnées dans l'énumération du trésor d'Auxerre du vi^e^ au viii^e^ siècle ne portaient aucun caractère chrétien, que, même, plusieurs d'entre elles présentaient des symboles païens et des inscriptions grecques ; d'où il y avait lieu de conclure que c'était de l'orfévrerie antique. Comment s'expliquer, alors, qu'elles aient pu être faites en un métal que l'antiquité n'a pas connu, dont le nom n'est pas même mentionné dans Pline, et ne se retrouve dans aucun texte hors de l'époque mérovingienne ?

Je sais bien qu'on pourrait à la rigueur me retourner l'objection et me dire que, si les mots dont nous cherchons le sens se rapportaient réellement à la ciselure ou au repoussé que l'antiquité connaissait parfaitement bien, il serait également étonnant qu'alors seulement ces procédés de fabrication fussent désignés, pour la première fois, par des mots qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

A cela, je me bornerai à répondre que l'adoption d'un idiotisme local, pour désigner une variété de main-d'œuvre, m'étonnerait moins que la création si exceptionnelle d'un mot ayant pour objet de désigner je ne sais quel alliage métallique, dont l'existence est une pure supposition ne reposant sur aucune preuve.

Ce qu'il y a de très-important à noter, c'est qu'il ne s'agit,

dans les passages cités, que de pièces d'orfévrerie à figures ou ornements en relief.

L'étymologie du mot devrait aider à en déterminer le véritable sens. J'avais pensé d'abord à le faire dériver du verbe *ἀνακλάω*. Mais j'ai facilement reconnu que c'était inadmissible : 1° grammaticalement; 2° en raison même du sens de ce verbe *ἀνακλάω*, qui signifie *je casse, je brise*, et ne peut, par conséquent, s'appliquer au genre de travail dont il s'agit.

Une objection analogue se produit au sujet du verbe *ἀνακλείω*, *j'enferme*.

Dans le doute où j'étais, j'ai consulté plusieurs de nos savants confrères. L'un d'eux me disait dernièrement que, vu l'extrême facilité avec laquelle les scribes du moyen âge dénaturaient les mots grecs en les traduisant dans leur latin barbare, il ne serait pas éloigné, quant à lui, de voir dans *anacleum* l'équivalent du mot *anancæum* (*ἀναγκαῖος*). *Anancæum* est un mot très-bien connu, témoin ce passage de Plaute :

> Neptunus magnis poculis hac nocte eum initiavit.
> — Credo, Hercle, anancæo datum quod biberet...[1].

L'*anancæum* était, en effet, un vase à boire de grande contenance qui servait aux défis que se portaient entre eux les buveurs de profession, quelque chose comme le Wiederkomm des Allemands. *Hauriendum erat ab eis qui, in bibendi certamine, se provocabant.* Telle est l'explication qu'en donne Forcellini[2]. Mais, en raison même de la signification bien définie de ce mot, que nous ne connaissons d'ailleurs qu'à l'état de substantif, je ne vois vraiment pas quel lien on pourrait établir entre lui et le mot *anacleus* que nous ne trouvons jamais qu'à l'état d'adjectif, et s'appliquant à des objets d'orfévrerie de formes et d'usages très-divers.

[1] *Rudens*, acte II, sc. III, v. 32 et 33.
[2] *Lexicon totius latinitatis*.

Une autre interprétation m'a été suggérée, d'après laquelle *anaclea* serait tout simplement l'équivalent du mot *anaglypha* ou *anaglypta*.

Ici encore, l'altération du mot est bien grande. Mais, du moins, si une fois on l'admet, elle peut nous conduire à un sens acceptable.

Meursius[1], à propos de missoires présentés comme offrande, donne au mot ἀνάγλυφα le sens de vases à relief.

Je trouve également dans un ancien glossaire italien trop oublié, l'*Amalthæa Onomastica* de Joseph Laurentius[2] : *Anaglypha seu anaglypta, vasa aspero eminenter cælata, cose di rilievo alto.*

Enfin, cette traduction se trouve formellement confirmée par Forcellini[3], qui s'exprime ainsi : *Anaglypta* (*legunt alii anaglypha*), *opere a basso relievo; vasa, pocula, aut alia hujus modi opera sculpta cælatura extante.* Forcellini constate, en outre, que le mot est souvent employé sous forme d'adjectif.

Cette signification s'appliquerait, on le voit, avec un sens satisfaisant, à tous les passages que j'ai cités.

Mais il y a plus :

Une inscription rapportée par Grüter[4] semble établir clairement que le mot *anaglyptus* a été employé absolument dans le même sens qu'*anacleus* ou *anacteus*. On y lit : « *Legavit trullam*[5] *argenteam anaglyptam.* » Ce texte, rapproché du passage des *Gesta Pontificum* plus haut cité, *plurima vasa anaclea argentea,* ne démontre-t-il pas clairement que ni l'un ni l'autre de ces deux mots ne peut s'appliquer à la nature du métal employé ?

[1] *Glossarium græco-barbarum*, in-4°, Leyde, 1614.

[2] In-4°, Lucques, 1640.

[3] *Lexicon totius latinitatis.*

[4] *Corp. inscr.* VII, 174.

[5] On désignait sous le nom de *trullæ* des vases profonds et d'une assez grande capacité.

De tout ce qui précède, il me paraît résulter bien plutôt qu'il s'agit du procédé de fabrication. Or, ce procédé, pour des objets d'orfévrerie à décoration en relief, ne peut guère être que de deux sortes, la ciselure ou le travail au repoussé. Si la dernière de ces deux hypothèses me paraît la plus probable, c'est, d'une part, parce que, dans les pièces d'orfévrerie antiques, les reliefs sont généralement exécutés au repoussé; et, d'autre part, parce que je ne connais, ni en grec, ni en latin, aucun mot qui puisse s'appliquer positivement à ce procédé, tandis qu'il en existe un bien connu, *cælatura,* pour désigner la ciselure.

Je ne voudrais pas être trop absolu dans mes conclusions; cependant, je crois qu'on peut regarder comme à peu près démontré par les exemples cités ci-dessus que, dans le latin barbare des VI[e] et VII[e] siècles, l'adjectif *anacleus* s'appliquait exclusivement à des pièces d'orfévrerie en relief, dont il indique le mode de fabrication.

## N° VI.

### SUR UN NOUVEAU MIROIR GREC DÉCORÉ DE FIGURES AU TRAIT.

On sait que les miroirs grecs décorés de figures au trait sont encore très-peu nombreux. L'année dernière je croyais pouvoir en compter onze d'inégale valeur [1]. A cette liste je puis aujourd'hui en ajouter un douzième que j'ai vu récemment à Athènes. On me dit qu'il a été trouvé en Attique : je n'y remarque aucun de ces détails qui pourraient indiquer une origine corinthienne. Il est en forme de boîte. Le couvercle porte à l'intérieur une scène gravée, sur la face extérieure une applique. Le dessin gravé représente une femme et un

[1] *Bulletin de correspondance hellénique*, t. I, p. 108.

Éros. La femme est assise sur une petite éminence, le corps légèrement tourné à gauche, la tête de face. La main droite s'appuie sur le tertre, la main gauche repose sur le genou gauche ; la poitrine et tout le buste sont nus; une draperie élégante enveloppe le reste du corps. Le cou porte un riche collier composé de fils et de lames et décoré à la partie inférieure de pendeloques; les proportions du dessin ne permettent pas de préciser avec certitude la nature de ces pendeloques, mais l'ensemble du bijou est tout à fait conforme à ce que nous savons de l'orfévrerie grecque pour le troisième siècle avant notre ère. La chevelure ondoyante s'élève sur le front et retombe sur les épaules. Éros, debout dans la partie de droite du tableau [1], porte une légère draperie qui, laissant nu tout le devant du corps, s'appuie légèrement sur le bras droit et vient retomber derrière la jambe gauche. Les ailes sont grandes et déployées. De la main droite, qui est étendue, il touche la chevelure de la femme par derrière, soit qu'il montre cette tête gracieuse au spectateur, soit qu'il y pose un objet qui n'est pas visible; de la main gauche il tient un arc.

Le sol est représenté, comme sur les autres miroirs grecs, par quelques lignes; à gauche on voit, ce me semble, une pousse de palmier. Dans l'état d'oxydation où est le miroir, il est difficile de reconnaître avec certitude des traces de dorure et d'argenture.

Le bas-relief posé en applique sur le couvercle est une tête de bacchante, à la chevelure flottante et couronnée de lierre. Le cou est incliné, la tête fait un léger mouvement de côté; l'oreille porte un pendant de même style que le collier sur la scène gravée. Le relief est très-fort. L'exécution de cette figure frappe par le naturel, par l'expression chaude et vivante; elle rappelle certains bustes d'Alexandre et plusieurs des plus belles médailles du même temps.

[1] Par rapport au spectateur.

L'ensemble de l'œuvre indique une époque bien connue dans l'histoire de la plastique grecque et permet d'assigner comme date très-vraisemblable, sinon à l'exécution du relief, du moins à la création du type, la fin du IV<sup>e</sup> siècle ou le début du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

La scène gravée est de même style, mais l'artiste a été moins heureux. Nous sommes loin du miroir de Leukas[1] et de celui du Génie des combats de coqs[2]. L'ensemble manque de simplicité, les têtes sont plutôt gracieuses que belles; la coiffure de la femme est d'une élégance affectée ; cependant le buste est d'un bon style et la scène entière ne rappelle ni la manière des Étrusques, ni celle des Romains. Cette différence de valeur entre le relief et la gravure s'explique facilement pour une œuvre industrielle; le relief pouvait n'être qu'une imitation d'un type connu, ce qui est très-vraisemblable ; la scène gravée, traitée par une main plus médiocre, avait nécessité une part d'invention peut-être plus large, certainement moins heureuse. Fixer une date précise pour une telle œuvre est difficile, on peut seulement dire qu'elle est postérieure au début du III<sup>e</sup> siècle.

Le miroir de Crète qui porte un génie de la toilette[3], aujourd'hui au British Museum, montre l'usage des miroirs gravés dans les pays grecs à une époque assez ancienne; le nouveau miroir prouve que, loin d'être une exception, les objets de toilette de ce genre ont dû être d'un usage très-fréquent, que l'industrie en avait sans doute fabriqué un grand nombre qui n'étaient pas nécessairement des œuvres d'art et admettaient, comme il arrive aisément pour ces sortes de produits, à côté de détails parfaits, de graves défauts. On voit

[1] *Monuments grecs* publiés par l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France,* 1873, p. 23.

[2] J. de Witte, *Le Génie des combats de coqs*, Paris, 1868.

[3] *Gazette archéologique*, 1876, pl. XXVII.

fidèlement reproduits. Il y a là une source de longues et fructueuses études. Nous pensons que l'Académie s'associera à nous pour remercier l'auteur du présent qu'il fait aux travailleurs, pour le féliciter de la forme si réservée sous laquelle il met en lumière une des plus belles découvertes archéologiques qui aient été faites de nos jours.»

M. L. Delisle présente, de la part de M. Armand Baschet, une brochure intitulée : *Le duc de Saint-Simon et le cardinal Gualterio* (Paris, 1878, in-8°).

«Les volumineux papiers du cardinal Gualterio, que le Musée britannique a acquis en 1855, sont fort importants pour notre histoire de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et du commencement du XVIII<sup>e</sup>. M. Baschet, dit M. Delisle, les a examinés attentivement, avec l'espoir d'y trouver la trace d'une correspondance suivie que le cardinal entretenait avec le duc de Saint-Simon et qui devait comprendre plus d'un millier de lettres. Malheureusement cette correspondance ne se trouve point dans les recueils du Musée britannique, et M. Baschet a été amené à craindre que les héritiers du cardinal Gualterio n'aient déféré au vœu de Saint-Simon qui, après la mort de son correspondant, leur avait demandé de *brûler ses lettres ou de les ensevelir dans un éternel oubli.* — La seule chance que nous ayons de recouvrer une partie de ces lettres, c'est d'en retrouver les minutes dans les collections du ministère des affaires étrangères. En effet, nous sommes loin de connaître tout ce que ces collections renferment de papiers de Saint-Simon, et le nouveau mémoire de M. Baschet montre combien il importerait de pouvoir les étudier en détail.»

SÉANCE DU VENDREDI 12 AVRIL.

Est offert à l'Académie :

*L'égyptologie.* Série I. Tome II et dernier. *Les maximes du scribe Ani d'après le papyrus hiératique n° IV du musée de Boulay, avec double transcription, traduction analytique et commentaire perpétuel,* par M. Chabas, correspondant de l'Académie (Chalon-sur-Saône, Paris, 1878, in-4°).

M. de Saulcy fait hommage, au nom de M. Lambros, des deux brochures suivantes :

1° *Recherches sur les monnaies inédites de Chio* (1877; in-8°);

2° *Monnaies inédites des grands maîtres de Rhodes, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (Paris, 1877, in-8°).

M. de Saulcy offre en outre, de la part de M. Deschamps de Pas, correspondant de l'Académie, un *Recueil des monnaies de Flandre pendant*

## LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 5 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

*La Lorraine et l'Alsace, leur annexion au Saint-Empire romain* (*au X<sup></sup>e siècle*), par M. le colonel Fabre (Amiens, 1878, broch. in-8°).

M. Paulin Paris fait hommage, au nom de M. le comte de Cosnac, des tomes V et VI des *Souvenirs du règne de Louis XIV* (Paris, 1878, in-8°). « Ces deux nouveaux volumes présentent le même intérêt historique que les volumes précédents. Ils offrent la même réunion de pièces le plus souvent inédites, de lettres originales et de mémoires que M. le comte de Cosnac a su grouper habilement autour des notes et souvenirs autographes laissés par le célèbre évêque de Lisieux, Daniel de Cosnac. Un long chapitre du sixième volume sera surtout remarqué. C'est le détail des tableaux, des tapisseries, des bustes et des statues achetés par M. de Bordeaux pour le compte du cardinal Mazarin et du Roi, et dont la plupart sont au nombre des plus précieux ouvrages de notre musée du Louvre. »

M. de Longpérier offre au nom de l'auteur le remarquable ouvrage que M. Constantin Carapanos vient de publier, pour faire connaître au monde savant le résultat si heureux des fouilles entreprises par lui sur le site de l'antique *Dodone* (*Dodone et ses ruines*, Paris, 1878, 1 vol. in-4°, et un atlas).

« Il est impossible, on s'en convaincra, dit-il, en parcourant l'ouvrage, d'exposer d'une manière plus simple, plus modeste, des découvertes aussi fécondes pour l'archéologie que pour la philologie. Sans doute, l'intelligent explorateur n'a pas retrouvé tout ce qu'a renfermé, pendant les temps antiques, le célèbre sanctuaire où la Grèce venait demander des oracles et inscrire des actions de grâces; mais sa récolte abondante suffit pour nous donner une idée des nombreux monuments accumulés dans l'enceinte consacrée à Jupiter Naïos.

« Un excellent atlas de soixante-trois planches très-soigneusement gravées permet de concevoir exactement à quel âge, à quelle école d'art ou d'épigraphie appartiennent les monuments que M. Carapanos a recueillis. Figures, ustensiles, armes, monnaies s'y rencontrent bien classés et

fidèlement reproduits. Il y a là une source de longues et fructueuses études. Nous pensons que l'Académie s'associera à nous pour remercier l'auteur du présent qu'il fait aux travailleurs, pour le féliciter de la forme si réservée sous laquelle il met en lumière une des plus belles découvertes archéologiques qui aient été faites de nos jours. »

M. L. Delisle présente, de la part de M. Armand Baschet, une brochure intitulée : *Le duc de Saint-Simon et le cardinal Gualterio* (Paris, 1878, in-8°).

« Les volumineux papiers du cardinal Gualterio, que le Musée britannique a acquis en 1855, sont fort importants pour notre histoire de la fin du XVII$^{e}$ siècle et du commencement du XVIII$^{e}$. M. Baschet, dit M. Delisle, les a examinés attentivement, avec l'espoir d'y trouver la trace d'une correspondance suivie que le cardinal entretenait avec le duc de Saint-Simon et qui devait comprendre plus d'un millier de lettres. Malheureusement cette correspondance ne se trouve point dans les recueils du Musée britannique, et M. Baschet a été amené à craindre que les héritiers du cardinal Gualterio n'aient déféré au vœu de Saint-Simon qui, après la mort de son correspondant, leur avait demandé de *brûler ses lettres ou de les ensevelir dans un éternel oubli.* — La seule chance que nous ayons de recouvrer une partie de ces lettres, c'est d'en retrouver les minutes dans les collections du ministère des affaires étrangères. En effet, nous sommes loin de connaître tout ce que ces collections renferment de papiers de Saint-Simon, et le nouveau mémoire de M. Baschet montre combien il importerait de pouvoir les étudier en détail. »

### SÉANCE DU VENDREDI 12 AVRIL.

Est offert à l'Académie :

*L'égyptologie.* Série I. Tome II et dernier. *Les maximes du scribe Ani d'après le papyrus hiératique n° IV du musée de Boulay, avec double transcription, traduction analytique et commentaire perpétuel,* par M. Chabas, correspondant de l'Académie (Chalon-sur-Saône, Paris, 1878, in-4°).

M. de Saulcy fait hommage, au nom de M. Lambros, des deux brochures suivantes :

1° *Recherches sur les monnaies inédites de Chio* (1877; in-8°);

2° *Monnaies inédites des grands maîtres de Rhodes, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (Paris, 1877, in-8°).

M. de Saulcy offre en outre, de la part de M. Deschamps de Pas, correspondant de l'Académie, un *Recueil des monnaies de Flandre pendant*

*la période des troubles des Pays-Bas* (1577-1584), extrait de la *Revue belge* de numismatique, année 1878, in-8°.

M. de Rozière présente au nom de M. Port, archiviste du département de Maine-et-Loire et correspondant de l'Académie, les *Statuts des quatre Facultés de l'Université d'Angers,* 1464-1494 (Angers, 1878, in-8°).

«C'est au XIV° siècle que l'Université d'Angers, dont l'existence est d'ailleurs constatée dès le XI° siècle, et qui se rattache très-probablement aux écoles des siècles précédents, prit définitivement le corps et le nom d'*Université* en vertu d'une ordonnance de Jean le Bon, qui lui attribua en 1356 les privilèges de l'Université d'Orléans. Ces privilèges furent successivement renouvelés en 1364, 1373, 1398 et enfin en 1494 par une commission de membres du parlement, à la tête de laquelle se trouvait Nicolas de Hacqueville, président aux enquêtes.

«Les différents privilèges ou statuts qui viennent d'être énumérés se rapportent tous à la Faculté de droit civil et de droit canon, qui jusqu'au commencement du XV° siècle composait seule l'Université. — Cependant à côté de cette Faculté s'était peu à peu constitué l'enseignement libre de la théologie, de la médecine et des arts. Une bulle du pape Eugène IV en date du 30 octobre 1432, confirmée par une ordonnance royale de 1433, organisa ce triple enseignement en trois Facultés distinctives, qui reçurent des statuts spéciaux en 1464, 1483 et 1494; mais ce ne fut qu'au commencement du seizième siècle que les trois nouvelles Facultés furent admises au partage de l'administration et des honneurs universitaires.

«Les originaux des statuts de Nicolas de Hacqueville et de ceux des trois Facultés agrégées à la primitive Université reposent aux archives départementales de Maine-et-Loire, et c'est d'après les originaux que M. Port vient d'en publier le texte avec l'intelligence et le soin qui caractérisent tous ses travaux. — Cette intéressante publication complète de la façon la plus heureuse celle de l'*Histoire de l'Université d'Angers,* par Pierre Rangeard, demeurée manuscrite jusqu'à nos jours, que M. Lemarchand, bibliothécaire d'Angers, vient de publier, et que M. de Lens, ancien inspecteur d'académie, s'occupe de continuer.»

M. Gaston Paris offre, au nom de M. Petit de Julleville, *La chanson de Roland, traduction nouvelle rhythmée et assonancée, avec une introduction et des notes* (Paris, 1878, in-12).

«Cette traduction se distingue des précédentes, dit-il, en ce qu'elle a conservé non-seulement, comme celle de M. d'Avril, le rythme de l'original, mais autant que possible les assonances. Le système est excellent

en théorie, difficile en pratique. M. Petit de Julleville a souvent très-bien réussi, d'autres fois il n'a pu éviter les écueils de ce genre de traduction, dont le plus fréquent est la platitude. Un défaut général est d'avoir gardé comme valables en français moderne des assonances qui l'étaient en ancien français : *dit* et *fin* par exemple, *homme* et *comte*, *Espagne* et *France*, etc., avaient autrefois la même voyelle. Pour rendre jusqu'à un certain point l'effet que produisait jadis l'assonance, il faut évidemment en reproduire l'élément essentiel, c'est-à-dire l'homophonie de la voyelle accentuée. Malgré ces remarques, le travail de M. de Julleville est digne d'intérêt et d'éloges; l'auteur est entré dans la bonne voie, et il lui sera facile, s'il trouve le succès qu'il mérite, de perfectionner lui-même son œuvre. L'introduction et les notes offrent sous une forme claire et agréable le résumé des résultats obtenus par les derniers travaux sur ce sujet.»

M. Renan présente un opuscule de M. Sayce, assyriologue bien connu, sur *la littérature babylonienne* (*Babylonian Literature*. Londres, in-8°). La partie la plus importante est l'appendice où se trouvent des documents sur la coalition qui amena la ruine de Ninive, et des noms géographiques dont l'identification présente le plus grand intérêt, en particulier le biblique *Sepharad*.

M. Renan présente en outre, de la part de M. A. M. H. (Hamelin), un *Dictionnaire alphabétique chinois-français de la langue mandarine vulgaire* (Paris, 1877, in-8°). Ce dernier ouvrage est envoyé au concours Stanislas Julien.

### SÉANCE DU MERCREDI 17 AVRIL.

(Séance avancée à cause du Vendredi saint.)

M. Ravaisson fait hommage d'un exemplaire de l'article *Art* qu'il vient de publier dans le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* qui paraît en ce moment, sous la direction de M. Buisson (Paris, 1878, in-8°).

«L'intérêt que ce simple article d'un dictionnaire d'éducation peut avoir pour l'Académie qui s'occupe habituellement d'étudier l'antiquité et d'en continuer les traditions littéraires, c'est que l'auteur conseille de revenir sur un point important de l'éducation, aux errements antiques.

«Chez les anciens, l'art, la poésie, trouvaient dans l'enseignement une très-grande place. Chez les modernes, l'instruction, du moins l'instruction élémentaire, organisée presque entièrement d'après des vues, d'ailleurs

erronées, d'utilité matérielle, consiste surtout en notions de sciences appliquées. M. Ravaisson cherche à démontrer que l'imagination se développant avant le raisonnement, la poésie et l'art devraient chez nous, comme chez les anciens, précéder dans les écoles l'instruction proprement scientifique. C'est d'ailleurs l'art qui, au point de vue même de l'utilité matérielle, rend à tous, dans presque toutes les professions, le plus de services. C'est l'art enfin qui peut procurer, ce dont les anciens furent aussi et très-justement préoccupés, le meilleur et le plus noble emploi du loisir. »

M. Gaston Paris offre, au nom de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, les deux brochures suivantes:

1° *Vie de Jean-Pierre de Mesmes, par Guillaume Colletet* (Paris, 1878, in-8°);

2° *Un cantique inédit de Charles Sévin, chanoine d'Agen, précédé d'une notice sur l'auteur* par M. L. Jarry.

SÉANCE DU VENDREDI 26 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie:

*Notizie degli scavi di antichità*, septembre 1877 (Rome, in-4°).

*Études de linguistique et d'ethnographie*, par MM. Hovelacque et Vinson (Paris, 1878, in-8°).

*Le Fieus de mons. Levesque et Conte al Chastel de Crest. Document du XIIIe siècle*, commenté, annoté et publié par M. J. Brun-Durand (Valence, 1878, in-8°).

*La ville de Crest (Drôme), sa tour et ses illustrations*, résumé historique par le même (Vienne, 1877, brochure in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 3 MAI.

Sont offerts à l'Académie:

*Comment Homère s'orientait*, par M. T. H. Martin, membre de l'Académie. (Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions. t. XXIX, 1re partie.)

*Apologie de Leibnitz*, par M. Onno Klopp (Berlin, 1878, brochure in-8°).

*Le Forum de Vesontio et la fête des fous à Besançon*, par M. Aug. Castan, correspondant de l'Académie (Besançon, 1878, brochure in-8°).

M. Delisle présente, au nom de M. J. Bladé, une *Notice sur la vicomté*

*de Bezaume, le comté de Benauges, les vicomtés de Broilhois et d'Auvillars et les pays de Villandraut et de Cayran* (Bordeaux, 1878, in-8°). Dans cet opuscule sont éclaircis quelques points obscurs de la géographie ecclésiastique et féodale de la Gascogne.

M. Egger offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Bourquin, professeur agrégé de l'Université, la nouvelle traduction française des *poëmes grecs sur la pêche et sur la chasse* composés l'un par Oppien de Cilicie, l'autre par Oppien de Syrie (Paris, 1878, in-8°). «Sans être à vrai dire la première en notre langue, cette traduction l'emporte par de solides qualités sur les précédentes; elle est l'œuvre d'un humaniste consciencieux qui s'est tenu au courant des travaux les plus récents sur le texte des deux Oppien et sur leur biographie. Notamment, il a connu et, avec beaucoup de raison, admis comme décisives les conclusions des recherches de M. Th. H. Martin sur la vie et les ouvrages d'Oppien, publiés il y a quelques années. Toutefois, à propos de cette traduction, je crois, ajoute M. Egger, devoir faire quelques réserves sur la méthode suivie par nos traducteurs français des poëtes anciens: dans l'exécution typographique de ces livres, quand le texte grec n'est pas joint à la traduction, on néglige presque toujours de mettre par des numéros de renvoi le français en rapport avec les divisions du texte original. Cela rend trop difficiles certaines recherches et certaines comparaisons dont beaucoup de lecteurs sont justement curieux.»

M. L. Renier fait hommage de la part de l'auteur, M. P. Willems, professeur à l'Université de Louvain, membre de l'Académie de Belgique, d'un volume intitulé: *Le sénat de la République romaine*, tome Ier, *Composition du sénat* (Louvain, Paris, 1878, in-8°). «Un autre exemplaire de ce volume, dit M. Renier, a été présenté, il y a quelques semaines, par M. Giraud, à l'Académie des sciences morales et politiques. Notre confrère en a fait, à cette occasion, un très-grand éloge, qui a été reproduit à peu près *in extenso* dans le compte rendu du *Journal officiel.* Je ne puis que m'associer à cet éloge; je pense, comme notre confrère, que ce volume est ce qui a été publié jusqu'ici de plus complet et de plus savant sur le sujet qui y est traité.»

M. E. Desjardins offre, au nom de M. Edmond Fourdrignier, une brochure grand in-4° intitulée: *Double sépulture gauloise de la Gorge-Meillet, territoire de Somme-Tourbe (Marne)*, avec 10 grandes planches chromolithographiées (Paris, Châlons-sur-Marne, 1878). «L'auteur y a consigné le résultat d'une des fouilles les plus fructueuses qui aient été faites dans ces derniers temps. On ne saurait assez encourager de pareilles entre-

prises et de si intéressantes publications. M. E. Desjardins demande toutefois la permission de faire toutes ses réserves tant pour le fond que pour la forme du texte. Il faut s'en tenir à l'examen des objets représentés sur les planches. On y trouvera reproduits avec une grande exactitude, des mors et autres pièces du harnachement et du char, un casque doré, orné de dessins et de coraux, ce qui fait songer au passage dans lequel Pline parle du corail employé par les Gaulois pour leurs boucliers. Mais c'est la forme pointue et campaniforme de ce casque qui en fait le principal intérêt; c'est le second qui provienne de ce pays. L'Académie se rappelle, sans aucun doute, la communication faite devant elle par M. Alexandre Bertrand du fameux casque de Béru. L'auteur croit que cette sépulture est exclusivement gauloise.»

M. Desnoyers ajoute aux observations de M. Desjardins que des vases analogues ont été trouvés dans le département de la Marne et que M. Morel en a publié quelques dessins. On peut remarquer que l'on ne trouve pas une seule monnaie gauloise dans ces tombeaux, probablement antérieurs au deuxième siècle et qui n'offrent aucune trace de l'influence romaine.

SÉANCE DU VENDREDI 10 MAI.

M. Miller offre à l'Académie, au nom de l'auteur M. Spiridion Lambros, professeur de philosophie à Athènes, l'ouvrage intitulé: *Αἱ Ἀθῆναι περὶ τὰ τέλη τοῦ δωδέκατου αἰῶνος κατὰ πηγὰς ἀνεκδότους* (*Athènes à la fin du douzième siècle, d'après des sources inédites*). Athènes, 1878, in-8°.

«Le peu qu'on connaissait sur l'histoire d'Athènes à cette époque, dit M. Miller, provient des œuvres de Michel Acominate, dont la plupart sont encore inédites. Michel était le frère de Nicétas Choniate. Il a été archevêque d'Athènes pendant les trente dernières années du XIIe siècle, et a laissé un grand nombre d'écrits. Parmi ces derniers, le plus important est certainement son recueil de lettres conservé dans un manuscrit de Florence. On y trouve une foule de renseignements précieux à plusieurs points de vue. M. Lambros, après avoir passé en revue tout ce qu'on a dit de Michel Acominate, ainsi que tous ses ouvrages, examine quel a été, pendant son administration, l'état politique, ecclésiastique et économique d'Athènes, en mettant à profit les écrits du savant archevêque. Ce travail met en relief tout à la fois le mérite et la solide érudition de M. Lambros qui est très au courant de la bibliographie allemande:

mais ce qui lui donne un véritable intérêt, ce sont d'abord un opuscule inédit de Michel Acominate, une allocution (προσφώνημα) au préteur Démétrius, et ensuite les sceaux byzantins publiés à la fin. Parmi ces derniers, nous devons signaler celui de Léon Sgurus, qui, en 1204, s'était emparé d'Argos et de Corinthe, et qui avait mis le siège devant Athènes. Michel Acominate défendit si bien la ville que Sgurus, désespérant de s'en emparer, prit le parti de se retirer en ravageant les campagnes. Exploiter ainsi au profit de l'histoire les documents écrits et les monuments archéologiques, c'est là une méthode excellente et qu'on ne saurait trop recommander. »

M. L. Delisle fait hommage de sa *Notice sur un manuscrit mérovingien de la bibliothèque d'Épinal*, communiquée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 14 décembre 1877 (Paris, 1878, in-4°). Il offre en outre, de la part de M. Ulysse Chevalier, un *Répertoire des sources historiques du moyen âge. Bio-bibliographie.* 2me fascicule. D-I (Paris, 1878, in-4°).

M. Delisle est prié de recevoir pour lui-même, et de transmettre à M. Ulysse Chevalier les remercîments de l'Académie,

Sont encore offerts :

*Essai sur l'histoire réformée de Caen*, par M. Sophronyme Beaujour, notaire honoraire (Caen, 1877, in-8°).

*Voltaire et le centenaire*, par M. le docteur Moura (Paris, 1878, broch. in-12).

*J. César ; ses itinéraires en Belgique d'après les chemins anciens et les monuments*, par M. Peigné-Delacourt (Péronne, 1876, in-8°).

*Le tombeau du maréchal d'Ornano à Aubenas (Ardèche)*, par M. H. Vaschalde (Vienne, 1878, in-8°).

*L'Avesta, Zoroastre et le Mazdéisme*, par M. Abel Hovelacque, 1re partie. Introduction. *Découverte et interprétation de l'Avesta* (Paris, 1878, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI.

Sont offerts à l'Académie :

*Vesontio, colonie romaine*, par M. A. Castan, correspondant de l'Académie (Besançon, 1878, broch. in-8°).

*Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, 1700-1794, tome IV, contenant les ordonnances du 9 janvier 1726 au 25 octobre 1734, par M. Gachard (Bruxelles, 1877, in-fol.).

M. Pavet de Courteille fait hommage, de la part de M. Dabry de

Thiersant, d'un ouvrage en deux volumes intitulé : *Le mahométisme en Chine et dans le Turkestan oriental* (Paris, 1878, in-8°).

M. Alfred Maury offre à l'Académie, de la part de M. Cerquand, inspecteur de l'Académie de Bordeaux, un volume intitulé: *Légendes et récits populaires du pays Basque* (Pau, 1878, in-8°).

«Les traditions et contes populaires de nos diverses provinces, dit M. Maury, sont aujourd'hui recueillis avec intelligence et soin par les personnes curieuses de notre vieille littérature et des antiques superstitions. L'exemple donné, il y a plus de cinquante ans, en Allemagne, par les frères Grimm n'a pas porté ses fruits que dans les contrées septentrionales. On a composé dans presque toutes les contrées de l'Europe des recueils de ce que les Allemands appellent *Sagen und Mährchen*, et assurément le pays basque, qu'habite une race particulière et qui a son idiome propre, avait toute raison de dresser aussi son recueil. Déjà plusieurs antiquaires et érudits avaient recueilli chez les Basques des traditions populaires, et un Anglais, M. W. Wibster, en a fait paraître une intéressante collection. M. Cerquand nous offre, dans l'ouvrage que je dépose sur le bureau de l'Académie, un recueil non moins intéressant : ce sont des récits écrits en quelque sorte sous la dictée de ceux qui les disaient. Le texte en euskara accompagne la traduction. On peut regretter que M. Cerquand n'ait pas fait précéder son livre d'une introduction; il y aurait pu discuter l'âge de ces récits dont plusieurs me semblent d'une origine assez moderne et appartenir à ces catégories de contes qui se trouvent avec de légères variantes chez les peuples les plus divers, qui témoignent, ainsi que l'a si bien montré notre confrère, M. Gaston Paris, de la transmission de fictions d'un peuple à l'autre à travers les siècles, contes dont la propagation peut fournir le sujet d'une étude spéciale, la géographie des mythes.»

M. de Rozière présente à l'Académie, de la part de M. Jules Finot, ancien élève de l'École des chartes, archiviste du département de la Haute-Saône, un volume intitulé: *Étude de géographie historique sur la Saône, ses principaux affluents et le rôle qu'elle a joué comme frontière dans l'antiquité et au moyen âge* (Vesoul, 1878, in-8°).

«M. Jules Finot, dit-il, n'est pas un inconnu pour l'Académie, qui a bien voulu entendre à plusieurs reprises la lecture de ses travaux. Le volume que j'ai l'honneur d'offrir en ce moment a d'ailleurs figuré sous forme de mémoire manuscrit au Concours des antiquités nationales de 1876, et votre Commission l'avait jugé digne d'être signalé à l'attention d'un public lettré.

«C'est tout à la fois un travail de géographie et d'histoire. L'auteur ne s'est pas contenté de décrire le cours du fleuve qui faisait le principal objet de son étude. Il est entré dans d'intéressants détails sur divers *pagi*, dont il s'est efforcé de déterminer les limites et la situation. Enfin il a tenté de résoudre au moyen de textes nouveaux une question fréquemment controversée, à laquelle les assertions passionnées de quelques écrivains allemands avaient fini par donner un caractère irritant, je veux parler de la Saône considérée comme frontière entre la France et l'Allemagne.

«La Commission des antiquités nationales de 1876 avait adressé par l'organe de son rapporteur quelques critiques au mémoire de M. Finot. L'auteur, en imprimant son travail, a fait droit à la plupart d'entre elles.»

SÉANCE DU VENDREDI 24 MAI.

Sont offerts à l'Académie :

*Cancioneiro portuguez da Vaticana* (Lisbonne, 1878, in-8°).

*Centenaire de Voltaire. Mort de Voltaire, 1778; récueil de manuscrits, notice sur Ferney*, etc., par M. Albert Millet (Armentières, 1878, broch. in-12).

*La nouvelle Société indo-chinoise fondée par M. le marquis de Croizier, et son ouvrage l'Art khmer*, par M. le docteur Legrand (Paris, 1878, broch. in-8°).

M. le docteur Nardo adresse à l'Académie plusieurs brochures écrites en italien et qui traitent de philologie et de linguistique.

M. de Witte fait hommage d'un *Catalogue des vases peints du Musée de la Société archéologique d'Athènes*, par M. Maxime Collignon (Paris, 1878).

«Ce travail très-bien fait, dit-il, forme un volume in-8° de 220 pages, accompagné de 7 planches dans lesquelles sont gravées les diverses formes des vases et les *fac-simile* des inscriptions. L'auteur, pour faciliter les recherches, a placé à la fin du volume trois tables : *index* des vases publiés; *index* des inscriptions; *index* des sujets figurés. Le catalogue, fait avec ordre et méthode, se divise en trois grandes parties, subdivisées elles-mêmes en plusieurs séries. Les trois grandes divisions comprennent: 1° les vases d'ancien style; 2° les vases à figures noires sur fond rouge; 3° les vases à figures rouges sur fond noir.

«Plusieurs des vases conservés au Musée de la Société archéologique d'Athènes ont été publiés dans les Monuments inédits de l'Institut archéo-

logique, dans les recueils de MM. Otto Benndorf et H. Heydmann, ainsi que dans la *Gazette archéologique de Berlin*, ou seront publiés dans l'ouvrage que préparent MM. Albert Dumont et Chaplain, *Les céramiques de la Grèce propre.*

«La rédaction des catalogues de vases a fait de grands progrès depuis une quarantaine d'années, comme le démontre le travail de M. Maxime Collignon. A des descriptions exactes, à des notes judicieuses, l'auteur a encore joint la citation des monuments offrant la représentation de sujets analogues à ceux qu'il décrit. Lorsqu'en 1836, ajoute M. de Witte, je publiai le catalogue de la célèbre collection Durand, j'avais cherché, aidé par les conseils de Charles Lenormant, à mettre un certain ordre scientifique dans le classement des sujets; mais tout en donnant des planches où étaient figurées les diverses formes des vases, je n'avais pas songé aux fac-simile des inscriptions, chose de la plus haute importance pour les études archéologiques. Les admirables catalogues d'Otto Jahn (1854), de MM. Ludolf Stephani (1869) et H. Heydmann (1872), sont des modèles de méthode et d'érudition. M. Max Collignon a profité des travaux de ses devanciers et il a ajouté à ses descriptions et à ses citations des idées qui lui sont propres.

«Je n'entrerai pas, continue M. de Witte, dans l'examen des sujets archéologiques décrits par le jeune et savant archéologue. Il y en a de fort intéressants; je dirai seulement qu'on trouve dans les inscriptions quelques signatures de fabricants et d'artistes, celles de Teisias et de Timonidas. Le nom de l'archonte Thémistocle de l'an 347 av. J. C., au sujet duquel j'ai eu l'honneur de lire une note devant l'Académie[1], est inscrit sur deux fragments de cette collection.»

M. L. Delisle présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Essai sur l'origine des comtes de Flandre*, par M. Brassart (Douai, 1878, broch. in-8°).

«M. Brassart, dit-il, explique en partie comment s'est formée la légende des forestiers de Flandre, légende dont la critique historique a depuis longtemps fait justice. Il y a, dans ce mémoire, des observations justes et utiles sur le caractère de plusieurs chroniques flamandes, notamment la compilation qui porte le nom de Baudouin d'Avesnes et l'ouvrage d'André de Marchiennes.»

2° *Les libertés communales. Essai sur leur origine et leurs premiers dé-*

[1] *Comptes rendus*, 1877, p. 163. — Cf. *Annales de l'Inst. arch.*, t. XLIV, 1877, p. 310 et suivantes.

*veloppements en Belgique, dans le Nord de la France et sur les bords du Rhin,* par M. Alph. Wauters (Bruxelles-Paris, 1878, 2 vol. in-8°). «Dans ces deux volumes, M. Wauters a résumé et expliqué les nombreux documents qui sont aujourd'hui connus sur l'histoire des origines communales dans la Belgique et le Nord de la France. Il était d'autant mieux préparé à ce travail qu'il a lui-même, dans un précédent ouvrage, publié beaucoup de pièces relatives à cette intéressante question et que, dans les cinq volumes de sa *Table chronologique des diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique,* il a analysé et classé toutes les chartes qui lui ont fourni le fond de son livre.»

3° *Les curieuses recherches du mont Saint-Michel par dom Thomas Le Roy*, publiées par M. de Beaurepaire (Caen, 1878, 2 vol. in-8°). «M. de Beaurepaire, à qui nous devions déjà, dit M. Delisle, une édition de l'*Histoire du Mont-Saint-Michel par dom Huynes,* a rendu un véritable service en publiant le travail de dom Thomas Le Roy, travail dans lequel, entre autres renseignements curieux, on trouve beaucoup de détails sur l'état des constructions de la célèbre abbaye au temps de Louis XIV.»

4° *Jean de Vienne, amiral de France, de 1341 à 1396,* par M. le marquis Ferrier de Loray (Paris, 1878, in-8°). «La seconde partie de ce volume est remplie par le texte de documents originaux très-importants pour l'histoire de la marine française au XIVe siècle.»

M. Perrot fait hommage, au nom de M. Aug. Dozon, d'un *Manuel de la langue Chkipe ou albanaise. Grammaire. Chrestomathie. Vocabulaire* (Paris, 1878, in-8°).

## SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le premier fascicule des *Comptes rendus* des séances de l'Académie, année 1878, janvier-mars (Paris, 1878, in-8°).

M. Egger fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants:

1° *Décret en l'honneur de Phanocritos de Parium,* par M. P. Foucart (extrait de la *Revue archéologique*).

«Ce décret, précédé de l'avis du Conseil des Cinq Cents, nous a été partiellement conservé, dit M. Egger, sur un marbre que possède notre musée du Louvre. Quoiqu'il ait attiré depuis longtemps l'attention des épigraphistes, la date n'en avait pas été jusqu'ici fixée avec exactitude. M. Foucart en donne un texte plus correct, et il est parvenu, à l'aide d'heureux rapprochements avec le texte des historiens, à montrer que

cet acte doit dater précisément de l'année qui précéda ou suivit la fameuse paix d'Antalcidas. On a donc, dans ce petit mémoire, un exemple des progrès que fait chaque jour la critique en matière d'épigraphie, même pour l'explication de monuments depuis longtemps connus.»

2° *Notice sur la fondation et le développement de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France* (avril 1867-avril 1877), lue à la séance du 5 juillet 1877 par M. Gustave d'Eichthal.

«Ces deux dates sont celles qui déterminent la période décennale que vient d'accomplir avec un succès constant la *Société des études grecques*. M. Gustave d'Eichthal, qui a été l'un de ses fondateurs et l'un de ses collaborateurs les plus dévoués, a voulu s'en faire l'historien, et il a écrit cette modeste histoire avec une grande précision pour les dates et pour les faits, avec une sympathie abondante en éloges pour les autres et un sentiment trop modeste des services qu'il a rendus à l'association.»

3° *Essai historique sur la prononciation du grec*, thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Paul Baret, docteur et lauréat de la Faculté de droit, etc.

«Les questions relatives à la prononciation du grec ancien sont, depuis longtemps, agitées dans le monde savant; elles ont fourni la matière de livres et de dissertations dont le nombre s'élève à plus de cent dans la liste qu'en a dressée pour la première fois M. Baret. Au milieu de ces controverses où la critique n'a que bien tard et imparfaitement dégagé d'un amas de preuves sans valeur les arguments utiles à une démonstration des principes et des faits, M. Baret a pris résolûment le rôle de simple historien. Il a classé avec méthode les témoignages vraiment dignes d'être mis en ligne de compte soit pour, soit contre la prononciation orientale de la langue grecque. Ayant passé lui-même plusieurs mois en Grèce, il a pu juger sur place les variétés et les accidents que présente, selon les pays, la mobile phonétique de l'hellénisme, et, tout en marquant sa préférence pour la prononciation vivante des Hellènes, nos contemporains, il ne dissimule pas les inconvénients qu'elle présente pour l'étude grammaticale du grec ancien dans les écoles de l'Occident. L'ouvrage de M. Baret n'épuise pas le sujet qu'il traite; mais il s'appuie sur des principes sûrs et clairs, et il présente comme des cadres dans lesquels pourront prendre successivement place les acquisitions ultérieures de la science.»

M. de Wailly offre à l'Académie, au nom de M. le comte Riant, un recueil de documents historiques intitulé : *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ* (Genève, 1877-1878, 2 vol. in-8°). «Le savant éditeur, dit M. de

Wailly, s'est proposé de réunir dans ces deux volumes les documents qui se rattachent aux reliques dont les Croisés s'emparèrent après la prise de Constantinople, en 1204, et qui furent ensuite transportées en Occident.

«L'importance d'un tel recueil est incontestable; mais ce qui en augmente le prix, c'est la préface étendue dans laquelle M. Riant discute, en critique consommé, la valeur des textes qu'il y a réunis. Actes de translations, récits des contemporains ou des chroniqueurs d'un âge plus récent, renseignements fournis par les leçons des bréviaires, les hymnes, les correspondances, les chartes, les inscriptions, les nécrologes, les rituels et les inventaires d'églises, tel est le cadre embrassé par les recherches et par la critique de M. Riant. Cet ouvrage est certainement au nombre de ceux dont l'érudition française pourra se faire honneur.»

M. de Rozière présente le deuxième volume de la grande collection entreprise par M. Beautemps-Beaupré, vice-président du tribunal de la Seine, sous le titre de *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine* (Paris, 1878, in-8°).

«Le premier volume, offert à l'Académie l'an dernier, contenait, dit M. de Rozière, cinq textes antérieurs au xv° siècle. Le deuxième volume, offert cette année, ne renferme qu'un seul texte, celui des *Coustumes d'Anjou et du Maine intitulées selon les rubriches de Code*. On connaissait le titre de cette compilation et même quelques fragments insérés par Choppin au milieu de ses ouvrages; mais l'ensemble en était inédit. Elle est attribuée par ce même Choppin à un jurisconsulte angevin du nom de Claude Liger, et sa rédaction paraît appartenir à l'an 1435, ou du moins à la première moitié du xv° siècle.

«M. Beautemps-Beaupré s'est livré à de consciencieuses recherches pour découvrir quelques renseignements sur la vie et la situation officielle de ce Claude Liger, dont les uns font un prévôt d'Angers ou un lieutenant du sénéchal d'Anjou, les autres un professeur de l'École de droit d'Angers. Mais il n'a pu arriver à rien de bien certain, et jusqu'ici nous devons nous contenter de posséder l'œuvre, sans rien savoir de l'auteur.»

Est encore offert :

*Avesta, livre sacré des sectateurs de Zoroastre, traduit du texte zend*, par M. C. de Harlez. Tome III (Paris-Liége, 1877, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 7 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

*Chaldean Magic : its origin and development* (traduit du français), par M. F. Lenormant (Londres, in-8°).

*Terzo supplemento alla raccolta delle antichissime iscrizioni italiche,* par Ariodante Fabretti (Rome, Turin, Florence, 1878, in-4°).

M. Renan fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

1° *Le livre de Tobie,* par M. Neubauer (Oxford, 1878, in-8°).

«M. Neubauer, dit M. Renan, a découvert un texte chaldéen du livre de Tobie, qui a beaucoup d'intérêt à cause de l'assertion de saint Jérôme, d'après laquelle il aurait fait sa traduction latine sur un texte chaldéen. Le texte chaldéen publié par M. Neubauer a en effet beaucoup d'analogie avec la traduction de saint Jérôme; il y a cependant des différences provenant sans doute de la liberté avec laquelle saint Jérôme a fait sa traduction. M. Neubauer a joint à sa publication des discussions critiques du plus grand intérêt.»

2° *Lavaroukoz,* proverbes et dictons de Basse-Bretagne, recueillis et traduits par M. L. F. Sauvé. Ouvrage très-intéressant (Paris, 1878, in-8°).

3° Traduction des traités *Péa, Demaï, Kilaïm, Schebiïth,* du Talmud de Jérusalem, par M. Moïse Schwab. Ouvrage qui peut être très-utile (In-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 14 JUIN.

Est offert à l'Académie :

*La légende de saint Bénézet, constructeur du pont d'Avignon au XII^e^ siècle.* Examen historique et critique, par M. F. Lefort, inspecteur général des ponts et chaussées (Le Mans, 1878, in-4°).

M. Garcin de Tassy présente, de la part de l'auteur, M. H. de Charencey, deux brochures intitulées : *Des couleurs considérées comme symboles des points de l'horizon chez les peuples du nouveau monde* (Paris, 1877, in-8°), et *Essai sur la symbolique planétaire chez les Sémites* (Paris, 1878).

«Ces deux brochures, fort savantes, dit-il, et très-ingénieuses, ne

sauraient être analysées : elles doivent être lues en entier pour se rendre un compte exact des idées de l'auteur, qui sont d'ailleurs corroborées par de nombreuses citations d'ouvrages grecs, latins, français, allemands, anglais et espagnols. L'auteur a fait entre autres de curieux rapprochements entre les nuances symboliques des points de l'horizon chez les peuples de l'Amérique du Nord et de l'Inde ancienne; toutefois, il s'agit ici des couleurs en elles-mêmes, car elles ne sont pas identiques pour les mêmes objets dans tous les pays. Ainsi, tandis que nous décrivons «l'azur des cieux», les Persans célèbrent «la verdure du firmament qui donne de la jalousie au jardin printanier». Il en est de même des couleurs que nous attribuons aux différentes mers, autrement désignées par les auteurs orientaux.»

M. Ad. Regnier présente à l'Académie, au nom de l'auteur, un mémoire, extrait du Journal asiatique, intitulé : *L'algèbre d'al-Khârizmi*[1] *et les méthodes indiennes et grecques,* par M. Léon Rodet, ingénieur des manufactures de l'État, fort distingué à la fois, dit M. Regnier, comme indianiste, et, assure-t-on, comme mathématicien. «Cette dissertation, le titre même suffit à le montrer, est du plus haut intérêt pour l'histoire de la propagation des mathématiques. Pour mon compte, j'y ai été très-frappé particulièrement de cette proposition, que, tandis que les Grecs ne faisaient rien, même en algèbre, sans le secours de la géométrie, les Indiens, au contraire, ont donné, et de très-bonne heure, au côté purement spéculatif et abstrait un développement des plus remarquables; il s'est formé une véritable école indienne qui a perfectionné et simplifié les opérations de l'arithmétique, et introduit en algèbre des conceptions d'une généralité et d'une élévation que nous sommes tout étonnés de trouver chez eux à une époque où l'Occident tout entier se traînait encore dans des considérations étroites et absolument terre à terre.

«Je sais que M. Rodet est occupé d'autres travaux relatifs à des sujets analogues. Nous ne pouvons que l'encourager vivement à les poursuivre; ils donneront également, sans aucun doute, d'intéressants résultats.»

SÉANCE DU VENDREDI 21 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

*Note sur la métrique arabe,* par M. S. Guyard (Paris, 1878, in-8°).

[1] Chargé par le khalife al-Mâmoun d'initier les Arabes à la science mathématique telle que la possédaient les Hindous.

*Manuscrits du legs Arne Magnusson. Codex runicus.* (Copenhague, 1877, in-8°).

*Essai de description historico-topographique de l'Islande*, par M. Kristian Kålund (Copenhague, 1877, in-8°).

*Il nome fenicio di Venere Ericina*, mémoire par B. Lagumina (Palerme, 1878, in-4°).

M. de Saulcy fait hommage, au nom de M. Jacques de Rougé, du tome troisième des *Inscriptions hiéroglyphiques copiées en Égypte pendant la mission scientifique de M. le vicomte Emmanuel de Rougé* (Paris, 1878, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 28 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

*Des lieux consacrés à l'administration du baptême*, par M. l'abbé J. Corblet (Paris, 1878, in-8°).

*Nachtrag zur zweiten Auflage von akademische Vorlesungen über indische Literaturgeschichte*, par A. Weber (Berlin, 1878, in-8°).

*Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.* Procès-verbaux des séances, sixième volume (Bruxelles, 1878, in-8°).

*Coutumes des Pays-Bas, duché de Luxembourg et comté de Chiny*, par M. Leclercq.

M. Miller offre, de la part de M. Spiridion Lambros, professeur à l'université d'Athènes, l'opuscule intitulé : *Λόγος εἰσιτήριος.* Discours d'entrée sur l'enseignement de l'histoire hellénique, prononcé le 30 mars 1878 (Athènes, 1878, in-8°).

M. Heuzey présente, de la part de M. Eug. Müntz, un extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, intitulé : *La Renaissance à la cour des Papes; la sculpture pendant le règne de Pie II.*

Sont encore offerts :

*Histoire des Romains, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des barbares*, par M. Duruy, membre de l'Académie, 5ᵉ et 6ᵉ livraisons (Paris, 1877, grand in-8°).

*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, vol. VII (Laroche-sur-Yon, 1877, in-8°).

*Annales de philosophie chrétienne*, mars-avril-mai 1878 (Paris, in-8°).

*Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, tome XXI, année 1877 (Saint-Étienne, in-8°).

sauraient être analysées : elles doivent être lues en entier pour se rendre un compte exact des idées de l'auteur, qui sont d'ailleurs corroborées par de nombreuses citations d'ouvrages grecs, latins, français, allemands, anglais et espagnols. L'auteur a fait entre autres de curieux rapprochements entre les nuances symboliques des points de l'horizon chez les peuples de l'Amérique du Nord et de l'Inde ancienne; toutefois, il s'agit ici des couleurs en elles-mêmes, car elles ne sont pas identiques pour les mêmes objets dans tous les pays. Ainsi, tandis que nous décrivons «l'azur des cieux», les Persans célèbrent «la verdure du firmament qui donne de la jalousie au jardin printanier». Il en est de même des couleurs que nous attribuons aux différentes mers, autrement désignées par les auteurs orientaux.»

M. Ad. Regnier présente à l'Académie, au nom de l'auteur, un mémoire, extrait du Journal asiatique, intitulé : *L'algèbre d'al-Khârizmi*[1] *et les méthodes indiennes et grecques*, par M. Léon Rodet, ingénieur des manufactures de l'État, fort distingué à la fois, dit M. Regnier, comme indianiste, et, assure-t-on, comme mathématicien. «Cette dissertation, le titre même suffit à le montrer, est du plus haut intérêt pour l'histoire de la propagation des mathématiques. Pour mon compte, j'y ai été très-frappé particulièrement de cette proposition, que, tandis que les Grecs ne faisaient rien, même en algèbre, sans le secours de la géométrie, les Indiens, au contraire, ont donné, et de très-bonne heure, au côté purement spéculatif et abstrait un développement des plus remarquables; il s'est formé une véritable école indienne qui a perfectionné et simplifié les opérations de l'arithmétique, et introduit en algèbre des conceptions d'une généralité et d'une élévation que nous sommes tout étonnés de trouver chez eux à une époque où l'Occident tout entier se traînait encore dans des considérations étroites et absolument terre à terre.

«Je sais que M. Rodet est occupé d'autres travaux relatifs à des sujets analogues. Nous ne pouvons que l'encourager vivement à les poursuivre; ils donneront également, sans aucun doute, d'intéressants résultats.»

SÉANCE DU VENDREDI 21 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

*Note sur la métrique arabe*, par M. S. Guyard (Paris, 1878, in-8°).

[1] Chargé par le khalife al-Mâmoun d'initier les Arabes à la science mathématique telle que la possédaient les Hindous.

*Manuscrits du legs Arne Magnusson. Codex runicus.* (Copenhague, 1877, in-8°).

*Essai de description historico-topographique de l'Islande,* par M. Kristian Kålund (Copenhague, 1877, in-8°).

*Il nome fenicio di Venere Ericina,* mémoire par B. Lagumina (Palerme, 1878, in-4°).

M. DE SAULCY fait hommage, au nom de M. Jacques de Rougé, du tome troisième des *Inscriptions hiéroglyphiques copiées en Égypte pendant la mission scientifique de M. le vicomte Emmanuel de Rougé* (Paris, 1878, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 28 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

*Des lieux consacrés à l'administration du baptême,* par M. l'abbé J. Corblet (Paris, 1878, in-8°).

*Nachtrag zur zweiten Auflage von akademische Vorlesungen über indische Literaturgeschichte,* par A. Weber (Berlin, 1878, in-8°).

*Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.* Procès-verbaux des séances, sixième volume (Bruxelles, 1878, in-8°).

*Coutumes des Pays-Bas, duché de Luxembourg et comté de Chiny,* par M. Leclercq.

M. MILLER offre, de la part de M. Spiridion Lambros, professeur à l'université d'Athènes, l'opuscule intitulé : *Λόγος εἰσιτήριος.* Discours d'entrée sur l'enseignement de l'histoire hellénique, prononcé le 30 mars 1878 (Athènes, 1878, in-8°).

M. HEUZEY présente, de la part de M. Eug. Müntz, un extrait de la *Gazette des Beaux-Arts,* intitulé : *La Renaissance à la cour des Papes; la sculpture pendant le règne de Pie II.*

Sont encore offerts :

*Histoire des Romains, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des barbares,* par M. DURUY, membre de l'Académie, 5ᵉ et 6ᵉ livraisons (Paris, 1877, grand in-8°).

*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée,* vol. VII (Laroche-sur-Yon, 1877, in-8°).

*Annales de philosophie chrétienne,* mars-avril-mai 1878 (Paris, in-8°).

*Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire,* tome XXI, année 1877 (Saint-Étienne, in-8°).

*Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der königlich-bayerischen Akademie der Wissenschaften*. XIVe volume (Munich, 1877, in-4°).

*Abhandlungen der historischen Classe der koniglich-bayerischen Akademie der Wissenschaften*. XIIIe vol. (Munich, 1877, in-4°).

*Bulletin d'archéologie chrétienne*, de M. le commandeur de Rossi, édition française publiée par M. l'abbé Martigny (Belley, 1877, in-8°).

*Bulletin de correspondance hellénique*, deuxième année, avril-juin 1878 (Athènes, Paris, in-8°).

*Bulletin des beaux-arts*, mars-avril 1878 (Paris, in-8°).

*Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, n° 1, mai 1878 (Montpellier, in-8°).

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, n° 1 (Amiens, 1878, in-8°).

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VI, quatrième trimestre 1877 (Orléans, in-8°).

*Bullettino di archeologia cristiana*, par M. le commandeur de Rossi (Rome, 1877, in-8°).

*Journal asiatique*, octobre-décembre 1877 (Paris, in-8°).

*Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, 1876-1877 (Châlons-sur-Marne, in-8°).

*Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, mars-juin 1878 (Paris, in-8°).

*New hindustani-english dictionary*, par S. W. Fallon, 13e et 14e livraisons, 1878 (Londres, in-8°).

*Notizie degli scavi di antichità*, octobre-décembre 1877 (Rome, in-4°).

*Proceedings of the Society of antiquaries of London*, mai-novembre 1877 (Londres, in-8°).

*Revue des questions historiques*, avril 1878 (Paris, in-8°).

*Revue africaine*, novembre-décembre 1877; janvier-avril 1878 (Alger-Paris, in-8°).

*Revue archéologique*, mars-avril 1878 (Paris, in-8°).

*Revue épigraphique du Midi de la France*, janvier-mars 1878 (in-8°).

*L'Union, chronique des Sociétés savantes*, 15 mai 1878 (in-8°).

# COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

# L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1878.

---

## COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

### JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE.

---

### PRÉSIDENCE DE M. LABOULAYE.

---

#### SÉANCE DU VENDREDI 5 JUILLET.

Le Ministre de l'Instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que, conformément à la demande qui lui a été adressée le 21 juin dernier, il a accordé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une quatrième médaille de 500 francs destinée à récompenser les travaux particulièrement remarquables présentés au concours des antiquités nationales.

Le Ministre fait observer que cette faveur est consentie par son administration à un titre tout à fait exceptionnel et qu'elle ne saurait établir un précédent.

Le Directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique transmet à l'Académie, de la part du Directeur de l'École d'Athènes : 1° un mémoire de M. Beaudouin, membre de ladite École, intitulé : *Bibliographie*, et complétant le mémoire du même auteur : *La grammaire néo-hellénique chez les Grecs*; 2° un second mémoire de M. Pottier, membre de 1re année,

*Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der königlich-bayerischen Akademie der Wissenschaften*. XIV$^e$ volume (Munich, 1877, in-4°).

*Abhandlungen der historischen Classe der königlich-bayerischen Akademie der Wissenschaften*, XIII$^e$ vol. (Munich. 1877. in-4°).

*Bulletin d'archéologie chrétienne*, de M. le commandeur de Rossi, édition française publiée par M. l'abbé Martigny (Belley, 1877, in-8°).

*Bulletin de correspondance hellénique*, deuxième année, avril-juin 1878 (Athènes, Paris, in-8°).

*Bulletin des beaux-arts*, mars-avril 1878 (Paris, in-8°).

*Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, n° 1, mai 1878 (Montpellier, in-8°).

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, n° 1 (Amiens, 1878, in-8°).

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VI, quatrième trimestre 1877 (Orléans, in-8°).

*Bullettino di archeologia cristiana*, par M. le commandeur de Rossi (Rome, 1877, in-8°).

*Journal asiatique*, octobre-décembre 1877 (Paris, in-8°).

*Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, 1876-1877 (Châlons-sur-Marne, in-8°).

*Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, mars-juin 1878 (Paris, in-8°).

*New hindustani-english dictionary*, par S. W. Fallon, 13$^e$ et 14$^e$ livraisons, 1878 (Londres, in-8°).

*Notizie degli scavi di antichità*, octobre-décembre 1877 (Rome, in-4°).

*Proceedings of the Society of antiquaries of London*, mai-novembre 1877 (Londres, in-8°).

*Revue des questions historiques*, avril 1878 (Paris, in-8°).

*Revue africaine*, novembre-décembre 1877; janvier-avril 1878 (Alger-Paris, in-8°).

*Revue archéologique*, mars-avril 1878 (Paris, in-8°).

*Revue épigraphique du Midi de la France*, janvier-mars 1878 (in-8°).

*L'Union, chronique des Sociétés savantes*, 15 mai 1878 (in-8°).

# COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

# L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1878.

---

## COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

### JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE.

---

### PRÉSIDENCE DE M. LABOULAYE.

---

#### SÉANCE DU VENDREDI 5 JUILLET.

Le Ministre de l'Instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que, conformément à la demande qui lui a été adressée le 21 juin dernier, il a accordé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une quatrième médaille de 500 francs destinée à récompenser les travaux particulièrement remarquables présentés au concours des antiquités nationales.

Le Ministre fait observer que cette faveur est consentie par son administration à un titre tout à fait exceptionnel et qu'elle ne saurait établir un précédent.

Le Directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique transmet à l'Académie, de la part du Directeur de l'École d'Athènes : 1° un mémoire de M. Beaudouin, membre de ladite École, intitulé : *Bibliographie*, et complétant le mémoire du même auteur : *La grammaire néo-hellénique chez les Grecs*; 2° un second mémoire de M. Pottier, membre de 1re année,

intitulé : *Catalogue descriptif des objets de bronze conservés au Musée du Varvakeion*, à Athènes.

M. le comte Léopold Hugo adresse à l'Académie un mémoire manuscrit, accompagné de planches, *sur l'architecture des basiliques d'après un modèle antique en bronze.*

M. Miller lit une note sur un *manuscrit de Laon* décrit en ces termes dans le catalogue général des manuscrits des Bibliothèques des départements : « In-folio sur vélin (*Glossarium græco-latinum*) du neuvième ou du dixième siècle, provenant de Notre-Dame de Laon, avec cette mention : Donné par Bernard et Adelelmé. »

M. Hauréau rappelle à ce sujet que le grec était fort cultivé en Irlande au temps de Charlemagne et de Charles le Chauve, et il signale particulièrement Scot Érigène pour sa profonde connaissance de cette langue.

M. Miller ne conteste pas son assertion; ce qu'il prétend, c'est que s'il y avait en Irlande des hommes fort en état de traduire le grec en latin, il n'y en avait pas un qui fût capable d'écrire en grec.

M. E. Desjardins communique une lettre de M. Robert Mowat relative à la *Géographie de la Gaule ancienne*, et y joint plusieurs explications[1].

M. Schliemann communique des observations sur les *antiquités* qu'il a recueillies à *Mycènes.*

M. Callimaki-Catargi, agent diplomatique de Roumanie à Paris, adresse à l'Académie, de la part du Gouvernement roumain, trois épreuves photographiques de documents du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, avec la traduction française, et deux brochures relatives à l'histoire de la Roumanie.

L'Académie se forme en comité secret.

---

SÉANCE DU VENDREDI 12 JUILLET.

Le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie, de

[1] Voir aux Communications, n° I.

la part de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, les travaux ci-après, de trois membres de ladite École :

1° Mémoire de M. Albert : *Essai sur le culte de Castor et Pollux en Italie;*

2° Mémoire de M. François Delaborde sur *Guillaume le Breton;*

3° Note de M. Fernique sur plusieurs *inscriptions inédites trouvées dans le pays des Marses.*

L'Académie se forme en comité secret pour entendre les rapports de la Commission de numismatique et de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que la Commission du prix de numismatique a décerné le prix Duchalais à M. Schlumberger, pour son ouvrage intitulé : *Numismatique de l'Orient latin* (Paris, 1878, in-4°).

On procède au vote sur les conclusions du rapport de la Commission du prix Gobert. M. Longnon est désigné à l'unanimité pour le premier prix (*Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, Paris, 1878, grand in-8°), M. Giry pour le second prix (*Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIV^e siècle*, Paris, 1877, in-8°).

M. E. Desjardins achève la lecture du mémoire de M. Tissot sur la *voie romaine de Carthage à Théveste.*

Le Secrétaire perpétuel continue la lecture du mémoire de M. T.-H. Martin sur l'*hypothèse astronomique de Platon.*

---

### SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET.

Le Directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique annonce, par une lettre en date du 15 juillet, que les fouilles entreprises à Délos par M. Homolle se continuent de la manière la plus heureuse. Elles ont déjà donné, dit-il, vingt-cinq inscriptions ou fragments; un torse de femme ailée de style très-ancien; des statues qui font partie du groupe signalé précédemment par M. Dumont.

Par une seconde lettre, datée du 16 juillet, le Directeur de

intitulé : *Catalogue descriptif des objets de bronze conservés au Musée du Varvakeion*, à Athènes.

M. le comte Léopold Hugo adresse à l'Académie un mémoire manuscrit, accompagné de planches, *sur l'architecture des basiliques d'après un modèle antique en bronze.*

M. Miller lit une note sur un *manuscrit de Laon* décrit en ces termes dans le catalogue général des manuscrits des Bibliothèques des départements : « In-folio sur vélin (*Glossarium græco-latinum*) du neuvième ou du dixième siècle, provenant de Notre-Dame de Laon, avec cette mention : Donné par Bernard et Adelelmé. »

M. Hauréau rappelle à ce sujet que le grec était fort cultivé en Irlande au temps de Charlemagne et de Charles le Chauve, et il signale particulièrement Scot Érigène pour sa profonde connaissance de cette langue.

M. Miller ne conteste pas son assertion; ce qu'il prétend, c'est que s'il y avait en Irlande des hommes fort en état de traduire le grec en latin, il n'y en avait pas un qui fût capable d'écrire en grec.

M. E. Desjardins communique une lettre de M. Robert Mowat relative à la *Géographie de la Gaule ancienne*, et y joint plusieurs explications [1].

M. Schliemann communique des observations sur les *antiquités* qu'il a recueillies à *Mycènes.*

M. Callimaki-Catargi, agent diplomatique de Roumanie à Paris, adresse à l'Académie, de la part du Gouvernement roumain, trois épreuves photographiques de documents du XIV[e] et du XV[e] siècle, avec la traduction française, et deux brochures relatives à l'histoire de la Roumanie.

L'Académie se forme en comité secret.

---

SÉANCE DU VENDREDI 12 JUILLET.

Le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie, de

[1] Voir aux Communications, n° I.

la part de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, les travaux ci-après, de trois membres de ladite École :

1° Mémoire de M. Albert : *Essai sur le culte de Castor et Pollux en Italie;*

2° Mémoire de M. François Delaborde sur *Guillaume le Breton;*

3° Note de M. Fernique sur plusieurs *inscriptions inédites trouvées dans le pays des Marses.*

L'Académie se forme en comité secret pour entendre les rapports de la Commission de numismatique et de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que la Commission du prix de numismatique a décerné le prix Duchalais à M. Schlumberger, pour son ouvrage intitulé : *Numismatique de l'Orient latin* (Paris, 1878, in-4°).

On procède au vote sur les conclusions du rapport de la Commission du prix Gobert. M. Longnon est désigné à l'unanimité pour le premier prix (*Géographie de la Gaule au VI^e^ siècle*, Paris, 1878, grand in-8°); M. Giry pour le second prix (*Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIV^e^ siècle*, Paris, 1877, in-8°).

M. E. Desjardins achève la lecture du mémoire de M. Tissot sur la *voie romaine de Carthage à Théveste.*

Le Secrétaire perpétuel continue la lecture du mémoire de M. T.-H. Martin sur l'*hypothèse astronomique de Platon.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET.

Le Directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique annonce, par une lettre en date du 15 juillet, que les fouilles entreprises à Délos par M. Homolle se continuent de la manière la plus heureuse. Elles ont déjà donné, dit-il, vingt-cinq inscriptions ou fragments; un torse de femme ailée de style très-ancien; des statues qui font partie du groupe signalé précédemment par M. Dumont.

Par une seconde lettre, datée du 16 juillet, le Directeur de

l'enseignement supérieur adresse à l'Académie la copie d'une lettre de M. Albert Dumont, relative aux fouilles que M. Homolle poursuit à Délos.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau la suite du travail de M. Haussoullier, membre de l'École d'Athènes, sur les *musées de Béotie*.

M. le docteur Mourat écrit à M. le Président pour lui remettre un portrait de Voltaire, édition Pourrat, dont il a pu se procurer la gravure originale sur acier, et il prie l'Académie de vouloir bien faire placer ce portrait à la suite des eaux-fortes qui accompagnent son ouvrage sur la *Butte des Moulins*.

M. Deloche continue la deuxième lecture de son mémoire sur les *Invasions gauloises en Italie*.

M. Carapanos communique à l'Académie le texte d'une nouvelle *inscription inédite* provenant de ses *fouilles à Dodone*[1].

Le Secrétaire perpétuel continue la lecture du mémoire de M. T.-H. Martin sur l'*hypothèse astronomique de Platon*.

L'Académie se forme en comité secret.

---

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUILLET.

Le Directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique transmet à l'Académie, de la part du Directeur de l'École française d'Athènes, la deuxième partie du mémoire de M. Haussoullier, sur les *musées de Béotie : musée de Tanagre*.

Le Directeur de l'enseignement supérieur adresse en outre le rapport général du Directeur de l'École française de Rome sur les travaux de 1877-1878.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de ce rapport.

M. Albert Dumont, Directeur de l'École française d'Athènes, envoie à l'Académie, avec une note explicative, les photographies objets d'or découverts dans la Turquie d'Europe, aux environs d'Aïdin. Ce sont des plaques décorées de figurines; dans l'une d'elles on voit six rondelles qui renferment des têtes de bélier et de

[1] Voir aux Communications, n° II.

bœuf; dans une autre on remarque des rosaces à six pétales enfermées dans un cercle. Il y a aussi des bustes humains; la disposition de la coiffure est à peu près la même que celle que l'on trouve sur les antiquités égyptiennes. M. Dumont serait disposé à reconnaître dans ces objets des spécimens de la vieille orfèvrerie des Lydiens qui offre plus d'une analogie avec celle des Étrusques.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce à l'Académie que la Commission du prix du Budget, chargée d'examiner les mémoires adressés au concours relatif au *Sénat romain*, n'a pas décerné de prix, mais qu'elle a accordé, à titre d'encouragement, une récompense de 1,500 francs à l'auteur du mémoire inscrit sous le n° 3 et portant pour épigraphe :

.................. Non jam regnare pudebit,
Nec color imperii, nec frons erit ulla senatus.
(Lucain.)

Le pli cacheté qui accompagne ce mémoire ne sera ouvert et le nom du lauréat proclamé que lorsque l'auteur en aura manifesté le désir.

M. Bréal rappelle qu'en 1858 M. Thenon a rapporté, de l'île de Crète, une très-vieille inscription grecque, malheureusement mutilée, écrite alternativement de droite à gauche et de gauche à droite, et qui a défié jusqu'à présent la sagacité des interprètes. Cependant, M. Thenon avait déjà reconnu d'une façon générale que c'était un texte de loi relatif aux successions. Je propose, continua-t-il, une traduction de cette loi, un des plus anciens morceaux de droit grec qui nous soient parvenus. Trois dispositions nous sont conservées : 1° l'héritier n'est pas obligé d'accepter la succession; 2° si l'héritier meurt sans laisser d'enfants légitimes, la succession retourne aux ayants droit du testateur; 3° l'usage de tester publiquement dans l'assemblée du peuple paraît avoir existé dans le droit crétois comme dans le droit romain. Je ferai remarquer les particularités qui rendent cette inscription, datant du commencement du VI^e siècle avant J.-C., non moins

importante pour la grammaire que pour l'épigraphie et pour l'histoire du droit.»

M. Hamelin adresse pour le concours Stanislas Julien, de l'année 1879, des *dialogues français-chinois*, traduits du portugais par J.-A. Gonçalves (Paris, 1878, in-8°).

M. Paillard donne lecture d'un mémoire sur le *voyage de Charles V en France, 1539-1540.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 2 AOÛT.

Le Directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique adresse à l'Académie, de la part de M. Albert Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, la troisième partie du mémoire de M. Haussoullier sur les *musées de Béotie.*

M. G. Duruy, membre de l'École française de Rome, a déposé lui-même au Secrétariat de l'Institut son mémoire sur le *cardinal Carafa.*

M. Mispoulet écrit à l'Académie pour lui faire connaître qu'il est l'auteur du mémoire n° 3 qui a obtenu une récompense dans le concours sur le *Sénat romain* (prix du Budget), et il demande que le pli cacheté qui accompagne son mémoire soit ouvert.

Le pli est ouvert et le Président y lit en effet le nom de M. Mispoulet, qui sera proclamé dans la séance publique annuelle.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président fait connaître que la Commission du concours Lafons Mélicocq a décerné le prix à M. Flammermont, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Senlis au moyen âge* (manuscrit).

---

SÉANCE DU VENDRDI 9 AOÛT.

Le Président informe l'Académie du malheur qui vient de la frapper. M. le baron de Slane a été enlevé le 4 de ce mois, à la suite d'une longue maladie. Les derniers devoirs lui ont été rendus le 6 par tous ceux de ses confrères qui étaient présents à Paris. Dans le discours prononcé sur la tombe, le Président s'est

fait l'interprète des sentiments de l'Académie; il propose de faire consigner au procès-verbal l'expression des regrets qu'elle éprouve.

La proposition est adoptée.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique transmet à l'Académie :

1° Un rapport de M. Albert Dumont, du 23 juillet 1878, sur les *découvertes faites à Délos, en 1878*, par M. Homolle;

2° Les travaux de M. Homolle, membre de l'École française d'Athènes, savoir : *Comptes des hiéropes du temple d'Apollon Délien;* — *Rapport sur les fouilles de Délos, en 1878;* — *Inscriptions de Délos.*

M. Deloche continue la seconde lecture de son mémoire sur les *Invasions gauloises en Italie.*

M. Clermont-Ganneau propose une explication des scènes représentées sur une coupe assyrienne découverte à Palestrina. Il donne quelques détails sur la domestication du cerf en Afrique, dans l'antiquité.

---

### SÉANCE DU VENDREDI 16 AOÛT.

Le Directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique adresse à l'Académie :

1° Le rapport de M. Albert Dumont sur les travaux de l'École française d'Athènes pendant l'année 1878;

2° Le plan des fouilles de Délos fait par M. Loviot, architecte pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

Le Président, prenant la parole, s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Nous venons de rendre les derniers devoirs à notre vénéré doyen, M. Naudet. Conformément à ses dernières volontés, aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe. C'est une nouvelle preuve de la modestie qui caractérisait notre savant confrère; je ne puis cependant vous annoncer officiellement cette triste nouvelle sans

exprimer en quelques mots les sentiments que nous avons tous dans le cœur.

« Quoique d'un grand âge, ayant vu se succéder ici trois générations d'académiciens, vrai Nestor de l'Institut, M. Naudet était d'une telle jeunesse de corps et d'esprit que sa mort nous a surpris comme une chose imprévue. A le voir prendre une part si active à nos travaux, on l'eût jugé un des plus jeunes d'entre nous. Je n'entreprendrai pas de vous retracer cette longue vie; ce sera le devoir de notre Secrétaire perpétuel, mais je veux en signaler le caractère distinctif : c'est que jamais vie ne fut plus académique que celle de M. Naudet. Je ne parle pas seulement des soixante et un ans qu'il a passés dans cette compagnie; avant même qu'il entrât à l'Académie, ses études nous appartenaient. Ce sont nos concours, ce sont les succès qu'il y a obtenus, qui lui ont ouvert en 1817 l'Académie, qu'il devait honorer si longtemps. Il me suffira de vous signaler le mémoire qui a remporté le prix dans le concours de 1815, et qui est devenu plus tard un grand ouvrage, sous le titre : *Des changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'empire romain sous Dioclétien et Constantin, jusqu'à Julien.* Après plus d'un demi-siècle ce livre a gardé sa place dans toute bibliothèque de savant. Les ouvrages nouveaux qui l'ont complété ne peuvent faire oublier l'œuvre première qui en a été le point de départ.

« Une fois académicien, toute la vie de M. Naudet s'est concentrée dans l'Académie; non pas qu'il n'ait rempli des fonctions importantes : il a été tour à tour inspecteur général de l'Université, administrateur de la Bibliothèque nationale où l'on conserve de lui un si bon souvenir, et, ce qu'il ne m'est pas permis d'oublier, professeur de poésie latine au Collège de France, dans la chaire occupée antérieurement par M. Tissot, chaire qu'il s'empressa de lui rendre avec tant de délicatesse, lorsque les événements politiques permirent à M. Tissot d'y rentrer. Mais tous ses écrits, toutes ses recherches avaient pour objet l'érudition telle qu'on la cultive dans cette enceinte. Parmi les mémoires dont il a enrichi nos recueils, je me bornerai à mentionner son travail sur la *Poste chez les Romains.* L'an dernier, il nous faisait encore une lecture

du plus grand intérêt, et nous admirions tous cette ardeur que le temps ne lassait pas.

« Ce caractère des études de M. Naudet, le grand exemple que nous laisse cette vie tout entière consacrée aux lettres, justifient l'émotion profonde que nous cause la perte de notre ancien Secrétaire perpétuel; et, comme il convient, je crois, de donner un témoignage solennel de nos regrets et d'en perpétuer le souvenir, je propose à l'Académie deux choses : 1° que le Secrétaire perpétuel consigne au procès-verbal l'expression de notre profonde douleur; 2° que, contrairement à l'usage, et pour rendre le deuil de l'Académie plus sensible, la séance soit immédiatement levée. »

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

---

### SÉANCE DU VENDREDI 23 AOÛT.

Sur la proposition de MM. Egger, Deloche et de Wailly, l'Académie décide que les paroles prononcées à la dernière séance par le Président, en l'honneur de M. Naudet, seront imprimées dans la forme ordinaire.

M. Duruy lit en communication un mémoire sur la *Situation de l'Empire romain au III^e^ siècle.*

Le Secrétaire perpétuel annonce la publication du tome IX, 1^re^ série, 1^re^ partie, des *Mémoires* présentés à l'Académie par des *savants étrangers* (in-4°) et celle du fascicule du *Compte rendu des séances de l'Académie* (2^e^ trimestre 1878, in-8°).

M. Deloche continue la lecture de son mémoire sur les *Invasions gauloises en Italie.*

M. Clermont-Ganneau continue la lecture de son mémoire sur une *coupe assyrienne découverte à Palestrina.*

---

### SÉANCE DU VENDREDI 30 AOÛT.

Le Président communique une lettre de M^me^ Thiers relative au service qui sera célébré le 3 septembre, à l'Église métropolitaine, pour le repos de l'âme de M. Thiers, ancien président de la République.

M. Duruy continue la lecture de son mémoire sur la *Situation de l'Empire romain au* III*e siècle.*

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XXVIII, 2e partie, des *Notices et extraits des manuscrits* (Paris, 1878, in-4°).

M. Egger fait à l'Académie la communication suivante :

« Au moment où, par l'Exposition rétrospective du Trocadéro et par celle de la Bibliothèque nationale, nos confrères M. de Longpérier et M. L. Delisle, rivalisent de zèle et de succès pour nous montrer, entre autres séries d'objets intéressants, les progrès accomplis depuis tant de siècles dans l'art de fabriquer des livres, l'Académie verra peut-être avec intérêt les premiers spécimens d'un genre de livres tout à fait nouveau. Un des disciples de Jacquard, M. Henry, vient de réaliser à Lyon l'exécution d'un volume dont les pages sont *tissées* avec des fils de soie. Le texte ainsi reproduit et dont je mets deux pages sous les yeux de la compagnie est celui d'une célèbre pièce de Lamartine, *les Laboureurs.* On avait déjà vu des portraits tissés, avec accompagnement de courtes légendes. Voici les premiers feuillets d'un véritable *livre.* La typographie n'est pas encore menacée par là d'une concurrence bien redoutable. Mais, ne fût-ce que comme objet d'art et de curiosité, en attendant des applications utiles et pratiques, l'œuvre de M. Henry mérite au plus haut degré l'attention des amateurs. »

A propos de cette communication et à titre de simple rapprochement historique, M. Delisle rappelle un document précieux que possèdent les Archives de la ville de Caen. C'est une charte de Richard Cœur-de-Lion, datée de 1190, dont le sceau a été attaché sur un cordonnet de soie très-élégamment tissé et présentant une inscription en quatre vers français.

SÉANCE DU VENDREDI 6 SEPTEMBRE.

Le PRÉSIDENT annonce officiellement la perte de M. Garcin de Tassy, et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

«Pour la troisième fois depuis un mois, j'ai le triste devoir de vous annoncer la mort d'un de nos confrères. Mercredi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Garcin de Tassy. Suivant son désir formellement exprimé, l'Académie n'a pas été convoquée officiellement; c'est comme amis que nous avons suivi son cercueil. Le corps a été transporté à Marseille; aucun discours n'a été prononcé. Qu'il me soit permis d'adresser un dernier adieu à celui que nous avons perdu.

«Né à Marseille en 1794, M. G. de Tassy vint à Paris en 1817 pour se livrer à l'étude des langues orientales. M. Silvestre de Sacy l'accueillit avec une bonté paternelle dont notre confrère a gardé la mémoire jusqu'à son dernier jour. Sous la conduite de ce maître illustre, M. G. de Tassy acquit une connaissance parfaite de l'Orient; on en peut juger par ses traductions de l'arabe et du turc. La langue et la littérature persanes avaient pour lui un attrait particulier; il a traduit du persan plus d'un ouvrage curieux, parmi lesquels il faut citer au premier rang le *Mantic Uttaïr*, ou *Langage des oiseaux*, précédé d'une introduction sur la *Poésie philosophique et religieuse chez les Persans*. C'est l'exposé complet des doctrines panthéistes des sofis, sujet que notre confrère a étudié toute sa vie.

«L'Inde appela de bonne heure l'attention de M. G. de Tassy; il a écrit l'*Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie*. Le premier en France, et le seul, il nous a fait pénétrer dans ce monde raffiné. Nous lui devons la traduction des *Aventures de Kamrup*, et les *Œuvres* de Wali, qui aurait été un grand poëte dans toutes les langues et dans tous les pays.

«Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales vivantes, chaque année M. Garcin de Tassy ouvrait son cours par

un exposé du mouvement littéraire de l'Inde durant l'année précédente. Ces comptes rendus, faits avec autant d'exactitude que de goût, n'étaient pas lus en France seulement; on les recherchait en Angleterre, en Russie, partout où l'on s'occupe de l'Orient. Dans l'Inde même, on attachait un grand prix aux jugements de notre confrère; aussi son nom était-il là-bas plus populaire qu'en France. Les journaux indiens reproduisaient son portrait et chantaient en prose et en vers le célèbre critique d'Occident. Il était flatté de ces témoignages par l'idée qu'il étendait dans ce grand empire le respect de la science et du nom français.

« Membre de l'Académie depuis 1838, fondateur de la Société Asiatique de Paris qui, dans ces derniers temps, l'avait choisi pour président, membre de la Société Asiatique de Londres, M. Garcin de Tassy laissera la mémoire d'un travailleur infatigable, d'un orientaliste consommé; mais ce qu'il nous appartient de louer, à nous qui l'avons connu, c'est sa bonté, sa douceur, son incroyable modestie. Toujours prêt à s'effacer devant les autres, il ne demandait à la science que l'honneur de la servir.

« Tout dévoué à la religion de ses pères, chrétien sincère et pratiquant, il est mort avec autant de résignation que de fermeté. Dans sa profonde humilité, il n'a pas même voulu de ce dernier hommage que l'Académie rend à ceux qu'elle perd, moins pour honorer les morts que pour consoler et encourager ceux qui survivent. Nous n'en ressentons que plus vivement le nouveau deuil qui nous afflige; nous chercherons longtemps à sa place déserte le savant confrère, l'homme de bien qui nous laisse en héritage l'exemple touchant d'une longue et belle vie, partagée tout entière entre l'étude et la piété. »

M. de Wailly demande l'impression des paroles de M. le Président et exprime le désir de voir s'introduire l'usage de publier les allocutions de ce genre, pour que les collections académiques conservent ainsi la trace de l'hommage rendu à la mémoire des confrères qui interdisent de prononcer des discours sur leurs tombes.

L'impression demandée par M. de Wailly est votée.

Le Président communique une lettre du neveu de M. Garcin

de Tassy, dans laquelle est inséré un passage touchant du testament de notre confrère.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, écrit à l'Académie pour lui annoncer plusieurs découvertes récemment faites à Rome.

M. Duruy fait une lecture sur le *Règne de l'empereur Commode.*

M. Clermont-Ganneau continue la lecture de ses recherches sur la *représentation du cerf et du singe qu'offre la coupe de Palestrina.*

M. Deloche communique une notice sur un *sou d'or trouvé en Angleterre et frappé à Limoges au nom de Dagobert* [1].

---

SÉANCE DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE.

M. Dugat, chargé de cours à l'École des langues orientales, écrit à l'Académie pour poser sa candidature à la chaire vacante à ladite École, par suite de la mort de M. le baron de Slane.

M. de Longpérier communique des observations sur un *méreau* jusqu'à présent mal expliqué, qu'il démontre avoir été frappé pour la collégiale de Saint-Paul, à Saint-Denis, en France.

L'Académie désigne M. Deloche pour la représenter à la séance trimestrielle du 2 octobre en y lisant sa notice sur le *sou d'or frappé à Limoges au nom de Dagobert.*

M. Duruy lit un mémoire sur les *règnes de Claude le Gothique et d'Aurélien.*

Le Secrétaire perpétuel continue la première lecture du mémoire de M. T.-H. Martin *sur les hypothèses astronomiques de Platon.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE.

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de MM. de Slane et Naudet, il est procédé successivement à deux scrutins pour décider s'il y a lieu de remplacer ces deux académiciens. L'Académie s'étant prononcée pour l'affirmative, la date de l'exposition des

[1] Voir aux Communications, n° III.

titres des candidats aux deux fauteuils vacants est fixée au 22 novembre.

M. de Saulcy communique à l'Académie des observations sur la *moneta castrensis* employée en Afrique pendant la guerre contre Tacfarinas.

M. Geffroy donne lecture d'observations sur la collection d'*inscriptions doliaires latines* formée par M. Charles Descemet, archiviste bibliothécaire de l'École de France, à Rome [1].

---

SÉANCE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE.

Le Ministre de l'Instruction publique écrit à l'Académie pour la consulter sur la prolongation du séjour à Rome demandée par M. le Directeur de l'École française, en faveur de MM. Berger, François Delaborde et Albert.

M. Germain termine la lecture de sa notice sur *Arnaud de Verdale*.

M. Derenbourg lit des observations sur un *cachet hébraïque trouvé en Palestine* et communiqué par M. de Saulcy [2].

M. Halévy discute plusieurs questions paléographiques et linguistiques se rattachant aux origines de la civilisation babylonienne.

Sont adressés à l'Académie, pour le concours des antiquités nationales de 1879 :

1° *Essai d'un vocabulaire étymologique du patois de Plancher-les Mines* (Haute-Saône), par M. le docteur F.-Victor Poulet (Paris, 1878, in-18).

2° *Essai historique sur la cathédrale et le chapitre de Séez*, par MM. Marais et Beaudouin (Alençon, 1878, in-8°).

[1] Voir aux Communications, n° IV.

[2] Voir aux Communications, n° V.

## COMMUNICATIONS.

### N° I.

LETTRE À M. DESJARDINS SUR UN *VICUS RATUMAGUS*.

Paris, 2 juillet 1878.

Monsieur,

En raison de votre compétence reconnue pour tout ce qui touche à la géographie de la Gaule romaine, je crois bien faire en prenant la liberté de vous signaler une découverte récente qui me paraît avoir un grand intérêt pour la branche d'études que vous représentez.

M. Hamard, curé de Hermes, dans l'arrondissement de Beauvais (Oise), vient de faire dans cette localité des fouilles très-fructueuses qui ont mis à jour un grand nombre d'objets appartenant à l'époque romaine et à l'époque mérovingienne. Parmi ces objets, se trouve un sarcophage formé de blocs de pierre dont l'un porte une inscription en beaux caractères. M. l'abbé Hamard a eu l'obligeance de m'en apporter un fac-simile de grandeur réelle fort bien exécuté, et m'a prié de lui en donner l'explication. En voici la copie :

DOM · D · I · O · M · E
X · ET · VIC · RATVM
M · SEX · FABIVS · AS
S · MEDIC · D · S · P · F

Hauteur des lettres de la première ligne, 7 centimètres; de la deuxième et de la troisième ligne, 6 centimètres; de

la quatrième ligne, 5 centimètres. Les deux premières lettres, D et O, sont entrelacées.

Bien qu'il manque évidemment quelques lettres aux extrémités des lignes, on reconnaît sans peine qu'il s'agit d'une dédicace à Jupiter, I(*ovi*) O(*ptimo*) M(*aximo*), faite par un médecin nommé Sextus Fabius, avec un surnom commençant par les lettres AS. Mais ce qui m'a surtout frappé, c'est que la deuxième ligne renferme la mention d'un *vicus*, et nous fait ainsi connaître le nom antique de la localité où l'inscription a été trouvée.

En effet, dans les groupes VIC·RATVM, le premier, VIC, est la forme abrégée, habituellement réservée en épigraphie au mot *vicani*, qui signifie quelquefois divinités protectrices d'un *vicus*, mais le plus souvent, habitants d'un *vicus*; le second, RATVM, indique nécessairement le nom de ce *vicus*. Tout mutilé qu'il est, il me semble possible de le restituer avec certitude en songeant à la forme *Ratumagus* donnée par la Table de Peutinger, *Ratomagus* par l'Itinéraire d'Antonin, et Ρατόμαγος employé par Ptolémée, une première fois (avec la variante Ρωτόμαγος) pour le chef-lieu des Véliocasses (Rouen), une deuxième fois pour celui des Silvanectes qu'il appelle Σουβάνεκτοι. Ce dernier doit être le *vicus* auquel appartenaient les *vicani Ratumagenses* mentionnés par l'inscription de Hermes. Celle-ci nous révèle donc d'une façon incontestable un fait nouveau et important : sur l'emplacement de Hermes ou dans un voisinage très-rapproché, s'élevait un *vicus Ratumagus*.

Je laisse aux personnes spécialement vouées aux études de géographie antique le soin de mettre ce fait en rapport avec les autres documents où ce nom apparaît, sans oublier les légendes monétaires SVTICOS — RATVMACOS, SVTICOS — VELIOCAΘI, et de tirer de ces rapprochements toutes les conséquences qu'ils comportent. Quant à la restitution des parties détruites de l'inscription, elle peut sans doute être tentée, et je crois

même l'avoir intégralement réalisée[1]; mais je n'insiste pas en ce moment sur mon essai, qui, n'ayant après tout que la valeur d'une conjecture plus ou moins plausible, ne saurait présenter un intérêt comparable à celui de la partie du texte qui nous fait connaître formellement un fait positif, à savoir la situation exacte et le nom d'un nouveau *vicus*.

C'est le point essentiel qui me paraît surtout mériter d'être signalé dans l'inscription si heureusement mise au jour par M. l'abbé Hamard.

Veuillez bien agréer, etc.

ROBERT MOWAT.

[1] Voici, du reste, ce projet de restitution, dans lequel M. Léon Renier me conseille d'introduire, de préférence à tout autre, le cognomen *Asclepiades* très-usité chez les médecins de l'antiquité :

*IN.HONOR*.DOM.D.I.O.M.E*X.V*
*PRO.SAL.E*X.ET.VIC.RATVM*A*
*GENSIV*M.SEX.FABIVS.AS
*CLEPIADE*S.MEDIC. D.S.P.F

[In honor(em)] dom(us) d(ivinae), I(ovi) O(ptimo) M(aximo), e[x v(oto) pro sal(ute) e]x(ercitus) et vic(anorum) Ratum[agensium], Sex(tus) Fabius As[clepiade]s, medic(us), d(e) s(ua) p(ecunia) f(ecit).

L'insertion du membre de phrase [*pro.sal.e*]X, pour expliquer la signification du X qui commence la deuxième ligne, m'est inspirée par une inscription votive découverte à Amiens et conservée au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale :

PRO SALVTE ET
VICTORIA EXX G
APOLLINI ET VER
IVGODVMNO
TRIBVNALIA DVA
SETVBOGIVS·ESVGGI
F · D · S · D

Ici, les sigles EXX G, signifiant, au pluriel, *exercituum Germaniae*, comme au singulier, EX G INF, *exercitus Germaniae inferioris* (Brambach, *Corp. inscr. Rhen.* 23, 128, 223), sont précédées de l'expression du vœu, *pro salute*, que je rétablis, par analogie, dans l'inscription de Hermes, parce que le X me paraît y être la dernière lettre du groupe de sigles EX.

## N° II.

### NOUVELLE INSCRIPTION INÉDITE PROVENANT DES FOUILLES FAITES À DODONE PAR M. CARAPANOS.

Ayant passé quelques jours dernièrement à Berlin, j'ai eu l'occasion d'acheter diverses pièces antiques provenant des fouilles que j'ai faites sur l'emplacement de Dodone il y a environ deux ans. Ces pièces, soustraites par quelque ouvrier infidèle, avaient été vendues à Athènes. Leur possesseur, qui les avait transportées à Berlin, me les a rétrocédées, et elles vont rejoindre les autres pièces dodonéennes de ma collection, en compagnie desquelles elles étaient restées sous la terre pendant une vingtaine de siècles.

Parmi ces pièces, la plus importante est une inscription votive. Des quatre lignes dont elle est composée, les deux premières sont brisées tant au commencement qu'à la fin. Le commencement des deux dernières est intact. On lit distinctement dans la première ligne le mot Πύῤῥος, dans la troisième le mot Ρωμαίων, et dans la quatrième les mots Συμμάχων et Διὶ Να[ίῳ]. Ces mots suffisent pour nous en donner le fond de la signification et nous guider à compléter ce qui manque de cette inscription.

Les Hellènes avaient l'habitude de consacrer aux dieux, après toute guerre heureuse, une partie du butin qu'ils faisaient sur leurs ennemis. Nous en avons plusieurs exemples dont je ne citerai qu'un seul ayant rapport à Pyrrhus, roi d'Épire, et à un événement analogue à celui qui était consacré par la présente inscription.

Pausanias (I, 13, 2) raconte que Pyrrhus après ses victoires contre Demetrius, roi de Macédoine, dédia à Jupiter de Do-

donc les boucliers macédoniens sur lesquels il plaça l'inscription suivante :

Αἵδε ποτ' Ἀσίδα γαῖαν ἐπόρθησαν πολύχρυσον,
Αἵδε καὶ Ἕλλασιν δουλοσύναν ἔπορον.
Νῦν δὲ Διὸς ναῶ ποτὶ κίονας ὀρφανὰ κεῖται
Τᾶς μεγαλαυχήτω σκῦλα Μακηδονίας.

Ils (ces boucliers) ont conquis la riche terre de l'Asie, et ils ont aussi préparé l'esclavage pour les Hellènes. Orphelins de leurs maîtres et butin de la superbe Macédoine, ils gisent à présent devant les colonnes du temple de Jupiter.

Pyrrhus et les Épirotes, après les victoires éclatantes qu'ils remportèrent contre les Romains et leurs alliés, au commencement du IIIe siècle avant notre ère, avaient pris et transporté en Épire un riche butin. Se conformant aux habitudes helléniques, ils en dédièrent une partie à Jupiter Naïos de Dodone. L'inscription qui nous occupe, consacre ce fait et peut être complétée comme suit :

[ΒΑΣΙΛΕΥ]ΣΠΥΡΡΟ[ΣΚΑΙ]
ΑΠΕ[ΙΡΩ]ΤΑΙΚΑΙΤ[ΑΥΤΑ]
ΑΠΟΡΩΜΑΙΩΝΚΑΙ[ΑΠΟ]
ΣΥΜΜΑΧΩΝΔΙΙΝΑ[ΙΩΙ]

[Βασιλεὺ]ς Πύῤῥο[ς καὶ]
Ἀπε[ιρῶ]ται καὶ τ[αῦτα]
Ἀπὸ Ρωμαίων καὶ [ἀπὸ]
Συμμάχων Διὶ Να[ίῳ].

Le roi Pyrrhus et les Épirotes ont dédié ces objets aussi, provenant des Romains et de leurs alliés, à Jupiter Naïos.

Les mots *καὶ ταῦτα* (*ces objets aussi*), si on en admet la leçon, indiqueraient qu'il y avait à Dodone plusieurs ex-voto formés des objets transportés de Rome par Pyrrhus et les Epirotes, et que l'inscription qui nous occupe était placée sur l'un de ces ex-voto. Il est à regretter que les fragments de boucliers

et d'autres armes que j'ai trouvés à Dodone[1] ne portent pas leurs inscriptions dédicatoires qui nous indiqueraient peut-être quelques pièces de celles que Pyrrhus et les Épirotes avaient prises sur les champs de bataille sur lesquels ils avaient vaincu les Romains.

On pourrait aussi compléter cette inscription de la manière suivante :

[ΒΑΣΙΛΕΥ]ΣΠΥΡΡΟ[ΣΑΙΑΚΙΔΟΥΚΑΙ]
ΑΠΕ[ΙΡΩ]ΤΑΙΚΑΙΤ[ΑΡΑΝΤΙΝΟΙ
ΑΠΟΡΩΜΑΙΩΝΚΑΙ[ΛΑΤΙΝΩΝΚΑΙ]
ΣΥΜΜΑΧΩΝΔΙΙΝΑ[ΙΩΙΚΑΙΔΙΩΝΗΙ]

Βασιλεὺ]ς Πύῤῥο[ς Αἰακίδου καὶ]
Ἀπε[ιρῶ]ται καὶ Τ[αραντῖνοι]
Ἀπὸ Ρωμαίων καὶ [Λατίνων καὶ]
Συμμάχων Διὶ Να[ΐῳ καὶ Διώνῃ].

Le roi Pyrrhus, fils d'Æacidès, les Épirotes et les Tarantins ont dédié ces objets, provenant des Romains, des Latins et de leurs alliés, à Jupiter Naïos et à Dioné.

Les Tarantins étaient ceux qui avaient provoqué l'expédition de Pyrrhus en Italie, mais ils n'étaient pas ses seuls alliés. La plupart des villes grecques de la Grande Grèce étaient avec lui dans ses guerres contre Rome, et si Pyrrhus avait compris dans cette dédicace d'autres peuples en dehors des Épirotes, il aurait été plus naturel qu'il mentionnât tous ses alliés. Cette considération et l'inégalité des lignes ainsi complétées m'ont fait préférer la première leçon.

Dans mon ouvrage sur Dodone et ses ruines (pl. XXVI, n° 2), j'ai publié une inscription incomplète ainsi conçue :

ΕΣΙΟΝ·ΝΑΥΜΑ+ΙΑΙ ⁝ ΝΙΚΕΣΑΝΤΕΣ ⁝ Α

En publiant ce fragment d'inscription, j'exprimais le regret

[1] Voir mon ouvrage *Dodone et ses ruines*, catalogue seizième catégorie et objets en fer n° 10, 11, 12 et 15, et pl. LV, LVI, LVII et LVIII.

que le nom du peuple qui avait fait cet ex-voto à Jupiter après une victoire navale ne fût pas complet. Ce regret n'existe plus aujourd'hui, car le musée de Berlin possède un fragment qui s'adapte entièrement au mien et complète l'inscription. Ce fragment avait été distrait lors de mes fouilles et vendu à Athènes où le musée de Berlin l'a acheté. Il contient les mots suivants :

ΑΘΕΝΑΙΟΙ ⋮ ΑΠΟΠΕΛΟΠΟΝ

et complète ainsi l'inscription.

Ἀθεναῖοι ἀπὸ Πελοπον[ν]εσίον ναυμαχίᾳ νικέσαντες ἀ[νέθεκαν Διὶ Ναΐῳ].

Les Athéniens ont fait à Jupiter Naïos cet ex-voto provenant des Péloponnésiens qu'ils ont vaincus sur mer.

M. M. Frankel a étudié cette inscription dans un article qu'il a publié dans la *Gazette archéologique* de Berlin; il a attribué l'ex-voto sur lequel elle était placée à la victoire que les Athéniens avaient remportée contre les Péloponnésiens à Cecryphalée vers l'an 460 avant J.-C.

## N° III.

### SUR UN SOU D'OR TROUVÉ EN ANGLETERRE ET FRAPPÉ À LIMOGES AU NOM DE DAGOBERT, PAR M. DELOCHE.

Notre savant confrère, M. de Saulcy, a bien voulu me communiquer, à notre dernière séance, les légendes d'une monnaie mérovingienne des plus remarquables et dont il a eu connaissance chez MM. Rollin et Feuardent. C'est un sou d'or de belle conservation, trouvé il y a environ vingt ans, en Angleterrre, dans le sol de l'ancienne abbaye de Merton, située à 8 milles de Londres, dans le comté de Surrey, près de Wibledon : cette maison religieuse aurait été fondée antérieurement à la conquête normande, sous les rois saxons. La

médaille dont il s'agit et que je me propose de décrire dans la présente notice, a été découverte lors d'exfodiations pratiquées en vue de la construction d'un égout qui devait traverser le terrain du vieux monastère.

Cela dit, je vais faire la description de notre pièce d'après des empreintes que je dois à l'obligeance de M. Feuardent.

Au droit, elle présente une tête casquée et un buste orné de perles; devant la face, on remarque un sceptre tenu par la main gauche, et dont la partie supérieure, recourbée, se rapprocherait de la forme d'une crosse. En légende circulaire : + LEMMOVIX AGVSTDREDO ANSOINDO MO.

La légende est entourée d'un triple grènetis, dont une partie seulement subsiste, parce que, d'après la déclaration du propriétaire vendeur, la bordure avait été, lors de la trouvaille, brisée sur presque toute la circonférence par la pioche de l'ouvrier.

Au revers, on voit une croix au centre, posée sur une large base doublée d'une rangée de perles; la haste pénètre par sa partie supérieure dans une couronne, et la croix est cantonnée des quatre syllabes suivantes :

IN — CI — VI — FIT.

Elle est entourée d'une couronne de feuillage qui la sépare de la légende suivante :

+ DOMNVS DAGOBERTHVS REX FRANCORVM

Entre les mots DOMNVS et DAGOBERTHVS, on remarque un ornement représentant un support, dont la partie supérieure se divise en deux volutes supportant la base et le grènetis sur lesquels repose la croix.

Le tout est enfermé, comme au droit, dans un triple grènetis.

Nous avons ici un sou royal de Dagobert I^er^, dont le règne

*en Aquitaine* donne une date à notre monnaie (631-638): ce sou a été frappé à Limoges, comme le disent formellement : 1° l'inscription placée au centre du revers : *in civi fit;* 2° la légende circulaire du droit : *Lemmovix Agustoredo.*

Ces derniers mots sont tout à fait remarquables et précieux, car ils nous fournissent la première mention que nous possédions, sur une monnaie, des deux noms qu'a portés la ville épiscopale de Limoges : l'un, *Augustoritum* (*l'Αὐγουστόριτον* de Ptolémée, l'*Ausritum* de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger), dont *Agustoredo* est la forme corrompue assez faiblement d'ailleurs; l'autre, *Lemmovix,* emprunté à l'ancienne tribu gauloise des *Lemovices,* qui se substitua, comme cela eut lieu pour d'autres cités, au nom romain formé sous les premiers empereurs.

Cette association des deux vocables, dont l'un était près de disparaître et l'autre devait être l'appellation définitive de la ville diocésaine, cette association, dis-je, nous en avions déjà des exemples dans le célèbre dictionnaire de noms de villes et de peuples de la Gaule au nombre de cent, en notes tironiennes, attribué au grammairien Magnon et publié pour la première fois par Gruter dans son grand recueil d'inscriptions. Notre savant et regrettable ami Félix Bourquelot, en publiant à son tour cette liste dans l'*Annuaire de la Société des antiquaires de France* (année 1851), a démontré qu'elle avait été arrêtée définitivement à une époque antérieure au IX<sup></sup>e siècle, et remontait vraisemblablement à une époque beaucoup plus reculée, peut-être au IVe siècle; il a fait remarquer qu'à partir du VIe siècle on ne trouve que les noms nouveaux des villes, et que les anciens noms romains avaient à cette époque à peu près disparu : ce fait, rapproché de l'union, qui se voit dans la liste tironienne, des vocables des deux époques, est, aux yeux de cet érudit, un signe de grande ancienneté à ajouter à ceux qu'il a groupés dans sa notice.

Eh bien, sur cette ancienne liste, nous voyons notamment aux n[os] 35 et 36 les deux noms de *Lemofex* et d'*Agustoretum*. J'appelle l'attention sur ce dernier mot, qui est à peu près identique à l'*Agustoredum* de notre monnaie.

Quant à la fin de l'inscription du droit, elle nous fait connaître le nom du monétaire qui a frappé et signé le sou d'or dont il s'agit : *Ansoindo mo(netario)*.

Je ferai observer que l'on connaît déjà sur un tiers de sou mérovingien de Limoges un monétaire du nom d'*Ansoinaus*, et il est possible que l'*a* de ce dernier ait été mal lu et que ce soit aussi un *Ansoindus*[1].

La pièce, avec ce qui lui reste de bordure, pèse 5 grammes 60 centigrammes; il y a lieu de croire qu'avec la bordure entière elle devait peser 7 grammes 20 centigrammes, chiffre qui dépasse de beaucoup le poids moyen des sous d'or mérovingiens, et qui donnerait à penser que nous avons ici non pas un sou d'or, une monnaie destinée à la circulation, mais une médaille frappée à l'occasion d'un fait spécial en l'honneur de Dagobert.

## N° IV.

### SUR UN RECUEIL D'INSCRIPTIONS DOLIAIRES LATINES, PAR M. GEFFROY.

M. Geffroy, de l'Académie des sciences morales et politiques, signale un recueil d'inscriptions doliaires latines dressé par M. Charles Descemet, bibliothécaire-archiviste de l'École française de Rome, et particulièrement un fragment de cet

[1] Cette note était imprimée quand j'ai reçu de mon savant confrère, Ch. Robert, une lettre contenant le dessin de ce triens, qu'il avait publié en 1850 dans la Revue numismatique, et où l'antépénultième de ce nom est en effet un Δ triangulaire. M. Robert reconnaît qu'il a eu tort d'y voir un A.

ouvrage qui va être publié dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.*

M. Albert Dumont a montré, dit-il, dans son beau travail sur les *Inscriptions céramiques de Grèce,* de quelle utilité peuvent être de pareils documents pour l'histoire de l'antiquité. Il y avait à faire la même étude pour le monde romain. Cette étude a été ébauchée par Marini, par Fabretti et d'autres; nul travail d'ensemble n'a cependant été publié. Les monuments de cette sorte sont épars dans les musées, et Rome particulièrement en possède, comme on sait, une mine presque inépuisable dans ce célèbre *monte Testaccio* composé de fragments et d'anses de vases en terre cuite sur lesquels nous retrouvons soit des timbres en creux ou en relief, soit des inscriptions peintes en bleu ou en noir. Non-seulement le *monte Testaccio* est tout entier composé de ces débris, mais la région voisine en contient encore des quantités considérables, et lorsque, après l'entrée des Italiens dans Rome, on crut que cette région riveraine du Tibre pourrait devenir un quartier populeux de la nouvelle capitale, la construction d'un vaste égout perça de vastes couches de ces débris, sans qu'on prît suffisamment la peine de recueillir les fragments utiles. De quand date la formation du *monte Testaccio?* comment s'est-il formé? nous n'avons encore sur ces différentes questions que des hypothèses auxquelles les travaux de M. Reifferscheid, ceux plus récents du savant P. Bruzza et de M. Dressel, ceux enfin de M. Descemet parviendront à substituer des notions précises.

M. Descemet nous apprend, comme il suit, comment il a été amené à entreprendre un vaste catalogue raisonné des inscriptions céramiques latines.

« A la fin d'une note sur quelques inscriptions doliaires [1], je disais que les briques antiques marquées au nom de la *Gens*

[1] Publiée en italien dans le *Bullettino dell'Instituto di corrispondenza archeologica* de 1876, sous ce titre : *Di alcune sigle sui mattoni antichi*, p. 155 et 99.

*Domitia* en général, et des deux Domitia Lucilla en particulier, étaient assez nombreuses pour mériter une monographie spéciale, et que j'en avais rassemblé les principaux éléments. Je viens maintenant soumettre à l'examen des archéologues le résultat de longues et patientes recherches, dans l'espoir qu'ils voudront bien m'aider à les rendre moins imparfaites. Ce travail n'est qu'une partie d'un tout plus considérable dont voici l'objet et le plan. Lorsque j'exécutai en 1855-1857 les fouilles de Santa-Sabina, sur l'Aventin [1], j'y trouvai beaucoup de briques ornées de légendes latines, et je m'empressai de les rechercher dans les grands recueils d'inscriptions alors publiés [2]. Mais je reconnus bientôt que, nul savant n'ayant fait une collection complète de ce genre de monuments (j'ignorais alors l'existence du manuscrit de Marini à la Vaticane) [3], il y avait là une lacune dans l'épigraphie latine, et j'entrepris de la combler. Poursuivies et développées pendant vingt années, ces recherches m'ont procuré plusieurs milliers de timbres et de noms tracés sur des ustensiles en terre de tout genre, et il m'a semblé qu'il serait bon de les réunir pour en composer une sorte de *Corpus Ceramographiæ antiquæ*, descendant jusqu'au milieu du VIᵉ siècle après J.-C. Un de mes premiers soins a été d'en opérer le classement méthodique. Fabretti s'est borné à ranger les noms propres de ses timbres suivant l'ordre de l'alphabet latin. Gaëtano Marini divise sa collection manuscrite de figulines en trois classes : 1° les impériales; 2° celles à dates consulaires; 3° celles des

[1] Voy. *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1ʳᵉ série, VI, 1864; 2ᵉ partie, p. 165 à 203 : *Mémoire sur les fouilles exécutées à Santa-Sabina*, etc.

[2] Nommément Fabretti (Raphaël), *Inscriptiones antiquæ, passim*; voir surtout le ch. VII; puis Boldetti, *Osserv. sopra i Cimiteri*, suivi par Muratori dans son *Thesaurus*, et vingt autres qu'il serait trop long d'énumérer ici.

[3] Ce manuscrit ne contient d'ailleurs que 1,450 inscriptions de briques latines.

fabriques privées. Mais, d'un côté, certaines briques latines portent à la fois des noms d'empereurs et des dates de consuls; d'autre part, il faut aujourd'hui tenir grand compte de la provenance ou de la géographie des inscriptions, méthode essentielle de classement que les anciens auteurs ont négligée. C'est en combinant ces éléments divers que j'ai établi l'ordre suivant pour les poteries latines :

« A. GROSSES POTERIES : briques, amphores, etc.

« B. POTERIES FINES : vases rouges, vases noirs, lampes, etc.

« 1re classe : en Italie. A. Latium ancien. — B. Hors du Latium.

« 2e classe : hors d'Italie.

« 3e classe : notes diverses; fragments à classer, apocryphes.

« Ces classes se subdivisent à leur tour en plusieurs groupes :

« 1re classe, A et B, Latium, et hors du Latium : § 1, maison impériale et dépendances; § 2, fabriques des particuliers.

« 2e classe, hors d'Italie, distribution par provinces romaines impériales : § 1, figulines militaires ou des légions; § 2, figulines des particuliers et briques funéraires.

« Enfin, dans toutes les catégories, les inscriptions sont rangées suivant l'ordre alphabétique des noms propres, pour faciliter les recherches, que doit seconder encore une table générale. »

De cette vaste collection, M. Descemet détache aujourd'hui 139 notices décrivant des inscriptions pour la plupart inédites, trouvées dans l'ancien Latium et se rapportant toutes à la *gens Domitia*.

« L'opulente famille qui possédait tant d'abondantes briqueteries, nous dit-il, sortie de la Gaule, descendait par adoption du consul Cn. Domitius Afer, et prit place finalement sur le trône des Césars, bien qu'elle n'eût aucun lien de parenté

avec le rameau des Domitius Calvinus et Ahenobarbus, ancêtres aussi puissants qu'illustres de l'empereur Néron.

«Cn. Domitius Afer, chef de cette noble lignée, était un citoyen romain, né à Nîmes l'an 738 de Rome. Le nom de Domitius, très-commun en Italie et hors d'Italie, figure sur un certain nombre d'inscriptions latines de la Gaule méridionale, sans impliquer ni exclure aucune parenté entre ceux qui le portent. Le surnom d'*Afer,* beaucoup plus rare, indiquerait que notre personnage eut des rapports plus ou moins directs avec l'Afrique, d'où ses ascendants étaient peut-être originaires[1]; mais je n'en ai trouvé aucune preuve. Venu à Rome encore jeune, et probablement vers la fin du règne d'Auguste, il suivit la carrière du barreau, qui était celle des honneurs depuis que le temple de Janus était fermé, et fut longtemps pauvre et mal vu. Mais doué d'un esprit et d'un talent remarquables, il se distingua ensuite tellement[2] qu'il conquit le titre de Prince du Forum (Quintil., XII, 11, 3); et il aurait réalisé l'idéal de l'orateur antique, *vir bonus dicendi peritus,* s'il n'avait pas déshonoré son éloquence en faisant l'infâme métier de délateur (Tac., *Ann.*, V, 52, 66). Quintilien, qui fut son élève enthousiaste, qui vante ses bons mots et le recueil qu'on en gardait, et qui l'exalte comme «le plus grand des orateurs à lui connus» (Quint., X, 1, 118; XII, 11, 3), l'excusait sans doute en considérant que le rhéteur gallo-romain avait dû vivre et se créer une position sous deux empereurs tels que Tibère, doublé de Séjan, et C. Caligula l'insensé.

«Quoi qu'il en soit, Afer gagna une immense célébrité et une fortune non moins immense qu'il étalait avec une vanité de parvenu, et dont s'amusait la verve satirique de Martial (IV, 37). Nommé préteur l'an 25, l'orateur, désormais homme

[1] Le nom de Domitius et Domitia se lit sur beaucoup d'inscriptions romaines en Algérie.

[2] Tac., *Ann.*, IV, 66; *Dial.*, 13, 15. Dio, LX, 33; Burmann, *Anthol.*, 2, 56.

politique, devint consul en 39. Il eut alors pour collègue l'empereur Caligula, qui voulait d'abord le faire périr, pour venger, disait-il, sa mère Agrippine et sa tante Claudia Pulchra, dénoncées par Domitius aux colères de Tibère. Caligula, ayant traduit Afer devant le Sénat, fit contre lui un long plaidoyer; mais désarmé bientôt par les gémissements, par les prières suppliantes, et surtout par la feinte admiration de l'accusé pour son éloquence, et «ivre de joie d'avoir vaincu «le plus grand orateur vivant» (Dion, liv. LIX, 19), il lui fit grâce et l'éleva sur-le-champ au consulat. Il faut lire toute cette scène dans Dion; elle peint au naturel les mœurs des courtisans de cette époque néfaste et de celles qui lui ressemblent. Enfin, l'an 49, Cn. Domitien fut nommé curateur des eaux de Rome (Frontin, *De Aq.*, 102), et il conserva ce poste aussi honorable que lucratif jusqu'à sa mort, arrivée dix ans plus tard.

«Il paraît toutefois s'être survécu à lui-même comme orateur, ou du moins avoir perdu son ancienne renommée, car Quintilien raconte que le prince du barreau était si fort déchu de son antique prestige que, quand il y parlait, «les uns rougissaient de honte, les autres éclataient de rire.» (Quint., XII, 11, 3.) Cependant, grâce à ce même Quintilien, il n'est pas mort tout entier, et l'on retrouve dans l'*Institution* du célèbre grammairien une analyse et des fragments (V, 717, 199) d'un traité *De Testibus* qu'Afer avait composé en deux livres, et qui était resté classique au Forum.

«On peut croire d'ailleurs que la fin de sa vie valut mieux et lui en fit pardonner le commencement. L'austère Tacite, qui l'avait d'abord flétri comme délateur, lui accorde le titre de *vir illustris,* en signalant son décès comme un grave événement[1]. Pline le Jeune, de son côté, nous fait connaître un trait remar-

[1] Une horrible loi, chère à Tibère, livrait aux accusateurs le quart des biens des condamnés (Dion, l. LVIII, 16).

quable de Cn. Domitius (*Ep.*, lib. VIII, 18). Dans ses premiers emportements d'accusateur public, Afer ayant traîné devant les juges un certain Sex. Titius, personnage qualifié et riche, obtint sa condamnation à mort et la confiscation de ses biens[1]. Mais en 42, soit qu'il éprouvât un repentir digne d'une âme chrétienne, soit qu'arrivé au faîte des honneurs il voulût réparer et effacer ce criminel succès, il adopta les deux fils de sa victime, et, remplaçant pour eux le père qu'il leur avait enlevé, il leur donna son nom et leur légua toute sa fortune. Il mourut, dit-on, d'une indigestion, l'an 59, et son passage aux affaires fut si vite oublié que Suétone ne le cite même pas dans sa longue narration des cruautés de Tibère et des frénésies de Caligula. Quant aux deux Titius, devenus après l'adoption l'un Cn. Domitius Lucanus, l'autre Cn. Domitius Tullus, ils remplirent des charges importantes : deux inscriptions latines, trouvées à Fulginium (Foligno) et publiées diversement[2], nous font connaître leur *cursus honorum*. Ils étaient

[1] Sequuntur virorum illustrium mortes, Domitii Afri et M. Servilii, qui summis honoribus et multa eloquentia viguerant (Tac., *Ann.*, XIV, c, 19).

[2] Grut., p. 403, 1, ex Smetio; Marini, *Arv.* 765, n. 11; Orelli, 773 et t. III, p. 75; Wilmanns, *Exempla*, 1148, 1149. Voici la leçon du regretté Wilmanns :

1148 : CN.DOMITIO SEX.F.VEL | AFRO TITIO MARCELLO | CVRVIO.LVCANO | COS. PROCOS. PROVINCIAE AFRICAE | LEGATO EIVSDEM PROVINCIAE TVLI | FRATRIS SVI. SEPTEMVIRO EPVLONVM | PRAETORIO LEGATO PROVINCIAE AFR | IMP. CAES. AVG. PRAEF. AVXILIORVM OMNIVM | ADVERSVS GERMANOS*. DONATO AB | IMP. VESPASIANO AVG, ET T. CAESAR. AVG. F. CORONIS | MVRALI VALLARI, AVREa, HASTIS PVRIS III | VEXILLIS II. ADLECTO INTER PATRICIOS. PRAETORI | TR. PL. QVAEST. PROPRAETORE PROVINCIAE AFRIC | TRIB. MIL. LEG. V. ALAVDAE. IIII. VIR. VIARVM | CVRAND PATRONO | OPTIMO | D.D. *Fulginii in Umbria*. (*a. 70-71)

1149. *Cn. Domitio Sex. f. Vel. Tullo*.........*cos. procos. Provinciæ Africæ* FETIALI. PRAEF. AV*xiliorum omnium* | ADVERSVS. GERMANOS. QVI. CVM. ESSET *in Germania* | CANDIDATVS. CAESAR. PR. DESIG.* MISSVS. EST. AB. | IMP. VESPASIANO. AVG. LEGATVS. PRO. PRAE-

si unis en toute chose que Martial célèbre à plusieurs reprises leur amitié et leur opulence, et qu'il les compare à Castor et Pollux (Mart., I, 36; III, 20; IX, 51). Tous deux gérèrent le consulat à une date incertaine sous les empereurs Vespasien, Titus ou Domitien. Lucanus épousa Curtilia, fille du consul T. Curtilius Mancia, et il en eut Domitia Lucilla; mais Curtilius, mécontent de son gendre, institua sa petite-fille sa légataire universelle, à condition que Lucanus l'émanciperait. Celui-ci obéit; seulement, dit Pline (*Ep.*, VIII, 18), il éluda l'intention du testateur par une émancipation fictive, et voici comment : vivant en parfaite communauté de biens avec son frère Tullus, il lui fit adopter Lucilla, et, à l'aide de ce subterfuge, il replaça sa fille émancipée sous sa puissance, avec un appoint d'énormes richesses. Lucanus mourut vers 95, et son frère Tullus resta maître d'une fortune colossale, puisqu'il cumulait celle d'Afer et celle de sa nièce Lucilla, devenue sa fille adoptive.

« Cn. Domitius Tullus, déjà vieux, avait épousé une veuve, bien née et vertueuse, qui, ayant eu des enfants d'un premier mari, surprit fort les gens en s'unissant à un vieillard riche, mais accablé d'infirmités, perclus et paralytique, et qui ne pouvait se mouvoir ni manger sans une aide étrangère, nous dit Pline; il s'éteignit en l'an 110 ou 111, après avoir bien marié sa fille adoptive Domitia Lucilla, qu'il fit son héritière universelle. Pline ajoute que son testament, expression d'une rare tendresse, fut d'autant plus admiré qu'on s'y attendait

TORE . AD | EXERCITVM . QVI . EST . IN . AFRICA . ET . APSENS . INTER | PRAETORIOS . RELATVS** . DONATO . AB | *im*P . VESPASIANO . AVG . ET . TITO . CAESARE . AVG . F . CORONIS | MVRALI . VALLARI . AVRE*a* . HASTIS . PVRIS . II . VEXILLIS . III . ADLECTO . INTER . PATRICIOS . TR . PL . QVaEST . CAESAR . AVG.+ | TR . MIL . LEG . V . aLAVD . XVIR . STLITIBVS . IVDI | CANDIS . PATRONO . OPTIMO | D . D. *Fulginii.* *a. 70. **a. 71. + *Neronis nomen consilio taceri videtur.* Wilm. l. c. Cf. Borghesi, *Œuv.*, III, p. 35-47; et *Ann. dell'Instit. di arch.*, 1840, p. 243.

moins, car il faisait des legs très-riches et très-nombreux à ses petits-enfants, et même à un arrière-petit-fils; sa veuve reçut une magnifique villa avec une somme d'argent considérable (cf. édit. H. Keil, et *Ind. nominum auct. Th. Mommseno*).

« Or on verra que les briqueteries des frères Domitius, ainsi que les employés et les esclaves y attachés formaient un lot très-important du vaste héritage recueilli par Domitia Lucilla, et dévolu par elle à la maison impériale. »

Ce fut elle en effet qui épousa M. Annius Verus, consul pour la deuxième fois en 121, et qui devint la mère: 1° de L. Ceionius Commodus Verus, adopté par Adrien, qui eut pour fils Lucius Verus adopté par Marc Aurèle; 2° de Faustine, mère de la Faustine qui épousa Marc Aurèle son oncle: 3° enfin de Marc Aurèle lui-même, père de Commode.

On comprendra que le catalogue raisonné qui suit cette préface échappe à la lecture publique; je signalerai du moins à l'Académie quelques intéressantes remarques dont M. Descemet l'a accompagné. Il a rencontré plusieurs fois, dans ces inscriptions céramiques, des lettres retournées, placées la tête en bas ou déplacées. Il serait possible d'en induire, nous dit-il, que les anciens connaissaient l'usage des caractères mobiles; et, en effet, cette opinion, depuis longtemps émise par des savants distingués, repose sur un assez grand nombre d'exemples qu'offrent les poteries antiques. Cependant M. Descemet a observé que les plus anciennes marques de briques datées et presque tous les noms propres tracés sur les vases rouges sont en relief; d'autre part, l'examen de plusieurs milliers d'inscriptions l'autorise, croit-il, à conjecturer que les marques en creux sur les briques, tuiles ou amphores latines d'Italie, ne sont pas antérieures au règne de Trajan. Or il semble que, dans l'invention des caractères mobiles, on aurait dû débuter par les caractères pouvant s'imprimer en creux, les autres

étant sans nul doute d'une fabrication plus compliquée. Il serait intéressant de savoir si les lettres retournées ou déplacées se rencontrent exclusivement dans les inscriptions en creux. D'ailleurs il paraît bien qu'on n'a pas retrouvé de caractères isolés; on a conservé au contraire plusieurs moules de légendes ou de figures destinées à des poteries variées; ce sont des creux d'une seule pièce et en terre cuite. Il est inadmissible que l'ouvrier ait introduit dans ces moules des formes de lettres retournées ou déplacées, à moins qu'il ne se soit servi de caractères mobiles pour la fabrication des moules eux-mêmes, ou bien, selon la conjecture de M. Descemet, qu'il n'ait fait avec intention de ces erreurs apparentes un signe particulier de fabrique.

M. Descemet aurait pu citer utilement, à propos de sa courte dissertation, les intéressantes pages de M. Albert Dumont sur l'usage des lettres mobiles dans l'antiquité grecque. Un grand nombre de sceaux cnidiens démontrent, suivant ce dernier, que ces sortes de caractères étaient d'un usage fréquent dès le III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. S'il en est ainsi, comment ne pas en induire que le monde romain a dû connaître le même procédé dès avant l'ère chrétienne?

Une autre note de M. Descemet signale l'année 123 de l'ère chrétienne comme étant particulièrement riche en briques à dates consulaires.

Les collections manuscrites de M. Descemet commencent à être fort connues à Rome, où il est fixé depuis longtemps, et où elles ont été consultées par beaucoup de savants pendant plusieurs années; ce sera sans doute rendre un service à la science que d'en publier successivement les séries les plus complètes.

## N° V.

### CACHET HÉBRAÏQUE TROUVÉ EN MÉSOPOTAMIE [1].

Notre savant confrère M. de Saulcy a bien voulu me communiquer l'empreinte d'un cachet en cristal de roche, trouvé en Mésopotamie et ayant la forme d'une calotte. Ce cachet porte sur la partie bombée une inscription de trois lignes en écriture coufique que je n'ai pas pu encore déchiffrer. La légende de la surface plane est en hébreu et porte sur la circonférence les mots יאשיהו בן ראש גליות כל ישראל et au centre le mot ישועה; ce qui se traduit: Iôschiâhou, fils de Ieschouʿâh, chef des exils de tout Israël. Le nom de Ieschoʿuâh, pour lequel il n'y avait pas de place au bord du cachet, a été relégué au milieu.

Deux circonstances montrent de suite que le cachet a dû appartenir à un juif karaïte. D'abord le nom de Ieschouʿâh n'est guère porté que par des Karaïtes. La Bible connaît les noms de Hôschêʿa (Osée), Iehôschouʿa (Josué), Ieschaʿiâhou (Isaïe), Ièschouʿa (Jésus), qui tous dérivent de la racine *iâschaʿ* (ישע) «aider, secourir», et renferment un sens verbal, comme Dieu aidera; ils sont répandus parmi les juifs rabbanites. Mais le nom abstrait de Ieschouʿâh, qui signifie «salut», se rencontre chez les Karaïtes dès les premiers siècles après la naissance du karaïsme, et Ieschouʿâh ben Iehouda, le célèbre commentateur, dont Munk a prouvé l'identité avec Aboul-faradj Fourkân ibn Asad, mentionné par un auteur arabe chrétien, était contemporain de Saadiâ [2]. Il y a, en second lieu, le titre de *Rôsch Gâliôt* «chef des exils», qui n'a jamais été usité parmi

[1] Il a été vendu au bazar de Bagdad, et appartient aujourd'hui à M. Sioufli, vice-consul de France à Mossoul. Son diamètre est de 27 millimètres.

[2] *Journal asiatique*, 1850, I, p. 303 et suiv.

les Rabbanites. Les exilarques de ceux-ci se nommaient *Rêsch Geloutâ,* en araméen, dialecte parlé en Babylonie; mais dans toute la série de ces dignitaires dont les noms sont connus, depuis la fin du deuxième siècle jusqu'à la fin du onzième, nous ne nous rappelons pas un seul exemple où le chef de la captivité ait pris le nom hébreu de Rôsch Gâlout, ou Gâliôt. On peut donc supposer que, dès le commencement du schisme, les Karaïtes aient choisi pour leur exilarque ʿAnan un titre différent de celui qui était employé par leurs adversaires. Il est vrai que ce titre de chef des exils de tout Israël, adopté par une fraction aussi minime des Juifs, était une usurpation qui rappelle celui de mâhâradja et de schâhinschâh dont se décore encore aujourd'hui plus d'un petit prince de l'Orient.

Ce point mis hors de doute que notre cachet appartenait à un Karaïte, il n'était plus difficile de reconnaître son propriétaire. Dans la lettre, adressée en 1699 par Mardochée b. Nissan au professeur hollandais Jacob Triglandi, connue sous le titre de Dôd Mordechaï et publiée par Wolf sous celui de *Notitia Karæorum*[1], l'auteur donne, dans le chapitre VI, une généalogie des exilarques karaïtes depuis ʿAnan, environ 760, jusqu'à un Ieschouʿâh, né dans l'été de l'année 5400 de la création, qui répond à l'année 1640. Le rapporteur de la généalogie a assisté, au Caire, à la circoncision de ce Ieschouʿâh, qui est surnommé : Notre maître, le grand prince, descendant des princes, de la race des dévots. C'est que les exilarques des deux côtés prétendaient faire remonter leur origine à David. ʿAnan, le premier chef des Karaïtes, était le frère aîné de Hanania, qui lui avait été préféré pour l'exilarcat, et cette préférence déterminait, ce semble, le schisme. La dignité était héréditaire, et plus politique que religieuse. L'exilarque représentait les sujets juifs à la cour de la Perse, et, après les

[1] Hambourg et Leipzig, in-4°, 1714.

conquêtes des Musulmans, auprès du khalife, à Bagdad. Il était souvent peu instruit et brutal envers le Gâôn, ou chef des écoles talmudiques établies à Sora et à Poumbedita. Les auteurs arabes mentionnent la discussion qui s'est engagée devant Almansour entre ʿAnan et le Rêsch Geloutâ[1].

La généalogie que je viens de citer, et qui comprend près de neuf siècles (depuis 760 jusqu'à 1640), compte 23 titulaires, ce qui donne en moyenne pour chaque exilarque 38 ans, ce qui pourrait paraître beaucoup. Mais il n'y a aucune raison pour douter de l'authenticité de cette filiation, d'autant plus que la partie la plus ancienne, les onze premiers noms, se retrouvent dans le même ordre dans un ancien document cité par Pinsker (*Likkoutê Kadmoniôt,* page 55 des notes). Or, dans la série donnée par Mardochée b. Nissan nous trouvons, à la seizième place, un exilarque nommé Iôschiâhou Môschê, fils de Amasiâhou Iôsêph, dans lequel nous croyons reconnaître le propriétaire du cachet. Il est certain que le second nom du père, Iôsêph, doit être remplacé par celui de Ieschouʿâh. Pinsker (*ibid.* p. 227 du texte) a lu parmi les noms des propriétaires d'un manuscrit qu'il avait eu entre les mains et qui fait aujourd'hui partie de la collection Firkovitsch, à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, le nom de Iôschiâhou Môsché, fils de Amasiâhou Ieschouʿâh, qui est appelé *nâsî,* titre qu'avaient porté les patriarches des écoles de la Palestine et que les exilarques karaïtes cumulaient avec celui du Rôsch Gâliôt. Sur le cachet, on a conservé, faute de place, l'un des deux noms pour le père et le fils. En maintenant 38 ans pour chaque exilarque, et en observant qu'il y a sept générations entre le Ieschouʿâh né en 1640 et notre Iôschiâhou, il faudrait ôter 7×38 = 266 ans de 1640, ce qui nous donne-

[1] De Sacy, *Chrestomathie arabe*, I, p. 301 et suiv. — Cf. Grätz, *Geschichte d. Juden*, V, 419 et suiv.

d'une femme que les archéologues désignent d'ordinaire sous le nom d'Hélène.»

Après avoir indiqué rapidement les monuments de toute nature reproduits dans les 12 nouvelles planches de la *Gazette archéologique*, M. de Witte signale d'autres articles accompagnés de vignettes intercalées dans le texte :

Un article de M. Paul Pierret, sur une pierre gravée au nom du roi d'Égypte Thoutmès II; un travail de M. Fr. Lenormant sur quelques terres cuites de Tégée; un autre de M. Trivier sur une pâte de verre imitant une intaille; un de M. C.-W. Mansell sur une terre cuite de l'île de Chypre, qui représente une statuette mutilée d'Aphrodite assise; un travail de M. Fr. Lenormant sur quelques monuments qui représentent Sémiramis entourée de colombes. Ce sont un cylindre en hématite du Cabinet des médailles, et trois bractées d'or estampées, récemment découvertes dans les belles fouilles de M. Schliemann à Mycènes. Enfin, la note de M. Albert Dumont sur un nouveau miroir grec, décoré de figures au trait, note dont M. de Witte a donné lecture à l'Académie, dans la séance du vendredi 31 mai 1878.

M. de Rozière offre de la part de M. Prost, membre de l'Académie de Metz, un volume intitulé : *l'Ordonnace des maiours ; Études sur les institutions judiciaires de la ville de Metz, du XIII<sup></sup>e au XVII<sup></sup>e siècle.* (Paris, 1878, in-8°).

«L'ordonnance des maiours, dont la rédaction remontait probablement aux premières années du XIIIe siècle, contenait le détail des attributions politiques, administratives et principalement des attributions judiciaires des maires de Metz et des colléges d'échevins dont ils étaient les présidents et les directeurs. Malheureusement, le texte original de ce précieux coutumier est perdu. M. Prost, malgré toutes ses recherches, n'a pu en rencontrer que des fragments ou des extraits rédigés et copiés plusieurs siècles après sa rédaction primitive.

«Il a eu la patience de réunir, de comparer ces fragments ou extraits, et de les compléter les uns par les autres, de façon à reconstruire, sinon le texte même, du moins les principales lignes de l'édifice, et d'en faire connaître l'ensemble. Le commentaire qui accompagne cette restitution est à la fois très-serré et très-riche en renseignements historiques et juridiques.

«Ce travail, qui fait grand honneur à M. Prost, n'est pas le premier qu'il ait consacré aux antiquités juridiques de Metz. L'Académie a couronné il y a quelques années son Mémoire sur le *Patriciat messin*.

## LIVRES OFFERTS.

### SÉANCE DU VENDREDI 5 JUILLET.

Sont offerts à l'Académie :

*Atti della società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino* (1878, fasc. 1er, vol. II, in-8°).

*Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1876-1877* (in-8°).

### SÉANCE DU VENDREDI 12 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de M. Heuzey, membre de l'Académie, un mémoire intitulé : *Une chaussure antique à inscription grecque* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*).

M. Mowat offre à l'Académie les brochures suivantes :

1° *Une inscription de Britannicus dans la cité des Turons*; 2° *Du prétendu refus de reconnaissance d'Othon par le Sénat, allégué pour expliquer l'absence de la monnaie romaine de bronze à l'effigie de cet empereur*; 3° *L. Duvius Avitus, légat propréteur d'Aquitaine*; 4° *Discours prononcé par M. Robert Mowat, président de la Société de linguistique, dans la séance du 5 janvier 1878, à la salle Gerson (Sorbonne)*; 5° *Découverte d'une inscription gauloise à Paris. Étymologie du mot Lutèce* (Extrait de la *Revue archéologique*, février et mars 1878).

Le Secrétaire de la Société impériale archéologique russe adresse à l'Académie : 1° le *Bulletin des travaux* de ladite Société; 2° les *Œuvres archéologiques* de M. Odénine.

Est encore offert :

*Les Olympiques de Pindare*, texte grec et allemand, par le professeur Schwickert (1878, in-8°).

M. Derenbourg présente à l'Académie, au nom de leurs auteurs, deux brochures relatives à une *inscription hébraïque du douzième siècle* qui se trouve à Béziers et appartient à M. F. Guibal. « La première, dit-il, est de

M. Louis Noguier, conservateur du musée lapidaire et membre de la Société archéologique de cette ville; c'est un extrait du Bulletin de la Société archéologique. La seconde est de M. Isidor Lœb, secrétaire de l'Alliance israélite universelle, et a été publiée dans les Archives israélites. Toutes deux portent l'année 1878. Plusieurs essais de traduction ont été faits depuis que Mailhol donna le premier le texte hébraïque de cette inscription, accompagné d'une version latine, dans le «Mémoire sur un marbre des Juifs qu'on voit à Béziers,» 1769, in-4°. Ce mémoire est rarissime, et ni la Bibliothèque nationale, ni la Mazarine, ni l'Institut n'en possèdent un exemplaire. Ces traductions fourmillent de fautes les plus étranges.

«M. Noguier a profité de la présence à Béziers de M. Weyl, grand rabbin de Marseille, pour se procurer la première traduction digne de ce nom. Il l'a fait imprimer, en ajoutant à son travail une excellente photolithographie de la pierre et des détails très-intéressants sur l'histoire des Juifs de Béziers qui renfermait une grande communauté et un nombre considérable de savants. Notre confrère M. Renan leur a consacré une place dans son *Histoire des Rabbins français du XIV<sup>e</sup> siècle.*

«M. Lœb, avec l'autorité qu'il a en pareille matière, a, à son tour, amélioré la version de Weyl. Cependant on me permettra de faire encore quelques observations sur ce monument intéressant.

«Il s'agit d'une inscription de douze lignes en belle écriture carrée presque complète, où il ne manque que quelques lettres en tête de chaque ligne, tandis qu'à la fin, ou du côté gauche, il n'y a que des parties un peu éraillées. Comme le tout est un composé de centons tirés de la Bible, il est presque partout facile de deviner et de remplir les lacunes. Elle raconte la construction d'une belle synagogue en pierres de taille à Béziers; car on lui appliqua (ligne 7) le verset d'*Isaie IX*, 9: «Des briques étaient tombées, nous avons reconstruit en pierres de taille.» Le mot «*lebênîm*» briques, qui manquait en tête de la ligne 7, a été restitué par M. Weyl. En d'autres termes, la synagogue qui a précédé celle dont parle l'inscription était mal bâtie et l'était en mauvais matériaux. Aussi la construction est-elle qualifiée de forte et solide «*Kebâ wehâzâk*». Le mot *Kebâ* indique surtout les facilités que cette synagogue donnait aux Juifs de faire régulièrement leurs prières au même endroit et à la même place, ce qui est recommandé par les docteurs. M. Noguier et M. Lœb lisent sur la pierre la date de 4904 de la création, ce qui équivaut à l'année 1144. Je crois qu'il faut plutôt ajouter encore quelques dizaines d'années. Le dernier nombre, quatre, *arbâ*, se lit en tête de la

ligne 10, et il faut supposer au moins une lacune de quatre à cinq lettres avant ce mot. Je serais tenté de les remplir par *schlòschîm* «trente», bien que les noms de nombre signifiant cinquante, soixante, etc., ne soient pas plus longs. J'ai pensé à 4934 (1174), parce que c'est une année après que Benjamin de Tudèle entreprit son voyage à travers les *Kehillòs*, ou communautés juives du monde. Benjamin trouva à Béziers, à la tête de la communauté, entre autres, R. Salomo Halaphta, dont nous lisons le nom sur notre pierre, avec l'addition: «un des chefs et des grands de notre ville.» Je vais trop loin en disant que ce nom se trouve tout entier sur le monument. On ne lit en tête de la ligne 8 que le nom de *Halaphtà*, nom très-connu dans les ouvrages rabbiniques, et dont M. Lunz a constaté la fréquence en Provence dans ses savantes notes sur Benjamin de Tudèle. Mais, comme nous venons déjà de le remarquer pour la date, la lacune permet, ici aussi, de supposer que le nom de Salomo manque. Ce Salomo Halaphta permit que la partie de la synagogue renfermant l'armoire des livres de la Loi fût construite sur son terrain et à ses frais. Ceci explique un mot de la ligne 8 que ni M. Weyl ni M. Lœb ne me paraissent avoir bien interprété; c'est le השכן qu'ils ont lu *hassòkên* et traduit par administrateur. Mais *sòkên* s'écrit toujours avec *samek*, et n'est pas un titre usité dans les synagogues. Il faut, je pense, lire *haschschâkên* et traduire: le voisin de la maison de notre Dieu; c'est ce voisinage qui rendit possible qu'une portion du temple fût élevée sur le terrain appartenant à R. Salomo Halaphta. Nous passons sur quelques autres détails qui ne valent pas la peine qu'on s'y arrête.

«Je dois encore remettre à l'Académie, ajoute M. Derenbourg, une notice sur la *Collection de M. Strauss*, exposée au Trocadéro. M. Strauss, artiste musicien, est en même temps un ardent collectionneur. Comme israélite, il a recherché surtout des objets relatifs au culte juif. Vouloir expliquer l'emploi de tous ces objets, ce serait décrire les rites et usages du judaïsme moderne. Il y a là une arche sainte ayant appartenu à une synagogue de Modène, un pupitre d'officiant, un tabernacle portatif, un chandelier à huit branches, plusieurs lampes à huit becs, des boîtes à parfum, une plaque ornementale, des mains indicatrices, des gobelets, un rouleau de la Loi, un rouleau d'Esther avec arabesques, et jusqu'à des bagues de fiançailles et des *Tenâîms*, ou actes de mariage, en langage rabbinique. Il ne m'appartient pas d'apprécier la valeur artistique de ces objets, et ils ont peu à faire avec l'art juif, si l'on entend par là, non pas l'art consacré à des choses juives, mais l'art exercé par des Juifs. Un

acte, inséré dans la notice et communiqué par M. Lœb, prouve que les Juifs d'Arles s'adressaient, en 1439, à un orfèvre chrétien pour la confection d'une couronne qui devait orner le rouleau de la Loi. Rien ne prouve donc que des sculpteurs ou orfèvres juifs aient fabriqué les objets exposés par M. Strauss.»

M. G. Paris fait hommage, au nom de M. Em. Picot, d'un ouvrage intitulé: *La Sottie en France; fragment d'un répertoire historique et bibliographique de l'ancien Théâtre français* (Nogent-le-Rotrou, 1878, in-8°).

«C'est, dit-il, une étude très-complète et très-exacte, qui fait connaître pour la première fois ces sortes de pièces faisant partie des représentations des mystères, ou du moins les précédant toujours comme un prologue, ou mieux une parade. M. E. Picot, qui prépare un grand travail sur les origines du Théâtre français et a réuni déjà un nombre prodigieux de documents, a étudié avec le plus grand soin toutes les *sotties* qu'il a pu découvrir; il les a classées méthodiquement et, autant que possible, dans leur ordre chronologique.

«Il a relevé les allusions historiques qu'elles renferment, il en a montré l'intérêt et au point de vue de la langue et, à la fois, des événements au milieu desquels ces sortes de compositions en vers faciles et burlesques ont vu le jour. Il ne s'est pas borné aux pièces françaises, et, grâce à sa connaissance approfondie de presque toutes les langues de l'Europe, M. Em. Picot a puisé dans les fonds étrangers; il a mis à contribution les bibliothèques publiques et privées, et est arrivé ainsi à produire un travail d'un haut intérêt pour l'histoire littéraire en général et l'histoire du Théâtre français en particulier. Il faut ajouter que ce travail est entièrement original et nouveau. Personne ne l'avait tenté, et nous pouvons concevoir dès à présent le lien qui rattache le Théâtre français proprement dit aux représentations des mystères, au moyen âge. Toutes les *Sotties* dont M. Em. Picot donne la description, détermine l'époque et explique l'intérêt, sont comprises entre les années 1450 et 1550. On voit que cette période correspond à la floraison de la littérature et du théâtre de notre pays. Ce n'est là d'ailleurs qu'un premier chapitre qui fait le plus grand honneur à l'originalité et à la méthode de l'érudition française. Il nous fait désirer avec une vive impatience que l'auteur en publie la suite et nous donne enfin un travail bien fait sur cette difficile question, encore si obscure, des mystères et de l'origine du Théâtre français.»

M. L. Delisle offre de la part des auteurs :

1° Les *Cartulaires du bas-Poitou*, par M. Marchegay (Les Roches Baritaud, in-8°).

«C'est une très-intéressante collection de chartes du XIe au XIIIe siècle, dont les principales viennent des archives de Saint-Florent de Saumur, de Marmoutier et du Bois-Grolland.»

2° *La description des livres de liturgie imprimés aux XVe et XVIe siècles, faisant partie de la bibliothèque du comte de Villafranca*, par M. Anatole Alès (Paris, 1878, in-8°).

«M. le comte de Villafranca a formé une bibliothèque spécialement consacrée aux anciens livres liturgiques. Il a chargé M. Anatole Alès de décrire la partie la plus ancienne de sa collection. Les notices de M. Alès, rédigées avec la plus scrupuleuse exactitude, font connaître en détail beaucoup de livres précieux, dont plusieurs n'avaient encore été ni décrits ni même signalés. On y remarque aussi des relevés très-complets des gravures qui ornent beaucoup de livres d'heures de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle.»

3° *Notizia di alcune edizioni del secolo XV non conosciute fin ora dai bibliografi*, par M. C. Castellani.

«C'est une description détaillée et soignée de vingt-sept incunables qui n'avaient point encore été signalés par les bibliographes. — Ces vingt-sept incunables ont été rencontrés par M. Castellani dans les collections de la bibliothèque Victor-Emmanuel.

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage, au nom de M. le comte de Fontaine de Resbecq, d'un volume intitulé : *Histoire de l'enseignement primaire avant 1789 dans les communes qui ont formé le département du Nord* (Lille. Paris, 1878. In-8°).

Est offert :

*Les Provençalismes corrigés ou corrections raisonnées des fautes de langage et de prononciation que l'on fait généralement dans la Provence et dans quelques autres provinces du Midi*, par M. J. Reynier (Marseille, 1878, in-12).

M. GARCIN DE TASSY offre à l'Académie, de la part de l'auteur le Raja Sourindro Mohun Tagore, fondateur et président de l'école de musique de Calcutta :

1° *Six principal râgas with a brief view of hindu music*, in-4° orné de sept belles lithographies représentant *Saraswati*, la déesse de l'éloquence et de la musique, et les allégories de six modes musicaux appelés râga

(usuellement *râg*) répondant aux six saisons indiennes (car les Indiens comptent six saisons et non quatre seulement). Le savant musicien hindou explique aussi clairement que possible la théorie très-compliquée de la musique indienne, les modes principaux nommés *râgs* et les secondaires, au nombre de trente, et nommés *râguinis*. Puis vient un travail spécial sur chacun des *râgs* en particulier, c'est à savoir : le *Sri râg* chanté dans la saison du brouillard, le *Baçanta* «printemps» chanté dans cette saison et appelé aussi en hindoustani *Hindola* «escarpolette», du jeu qui accompagne ce chant, le *Bhaïrava* ou *Bhaïron* chanté en automne, le *Panchama* (en hindoustani *dîpak*) chanté en été, le *Megh* chanté pendant la saison des pluies, enfin le *Natta Narayana* (en hindoustani *Malkus*) chanté en hiver.

2° *A few lyrics of Owen Meredith*, in-8°; c'est un recueil de petits poëmes anglais sur différents sujets tels que la nuit, l'orage, l'automne, l'hirondelle, l'adieu, le retour, la sirène, le portrait, l'aloès, l'hiver et le printemps. Ces pièces de poésie sont accompagnées de la musique notée à l'européenne avec l'indication des *râgs* et des *râguinis* auxquels on peut en rapporter les airs.

M. Egger présente, de la part de M. le docteur J.-E. Petrequin, *la Chirurgie d'Hippocrate* (2 vol. in-8°, Paris, 1878).

«L'Académie ne s'étonnera pas, dit-il, si je place devant elle ces deux volumes sous le patronage de notre savant confrère M. Littré. L'éminent éditeur et traducteur d'Hippocrate avait, tout le premier, encouragé le nouveau travail entrepris par son confrère lyonnais sur les œuvres chirurgicales qui font partie de la collection hippocratique. Il savait ce que la pratique journalière de la chirurgie peut apporter de lumières à l'interprétation des doctrines et des préceptes du vieux médecin grec et de ses disciples. M. Petrequin a fait honneur à un si libéral patronage par une révision souvent heureuse du texte que, par une traduction vraiment originale, quoique le plus souvent conforme au sens adopté par M. Littré, par des notes fort instructives, enfin par des recherches historiques sur l'origine et la transmission des écrits hippocratiques. Le manuscrit de ces deux volumes, soumis en 1876 à la Commission des impressions gratuites de l'Imprimerie nationale, y avait obtenu la faveur d'une allocation considérable, lorsque le docteur Petrequin fut enlevé à la science par une mort prématurée. La piété de sa veuve et de son fils ont pourvu à l'achèvement de cette publication, avec le concours d'un jeune professeur de l'Université, M. Julien. C'est ainsi que le public peut jouir aujourd'hui de ces deux beaux et solides volumes

« C'est une très-intéressante collection de chartes du XI^e au XIII^e siècle, dont les principales viennent des archives de Saint-Florent de Saumur, de Marmoutier et du Bois-Grolland. »

2° *La description des livres de liturgie imprimés aux XV^e et XVI^e siècles, faisant partie de la bibliothèque du comte de Villafranca*, par M. Anatole Alès (Paris, 1878, in-8°).

« M. le comte de Villafranca a formé une bibliothèque spécialement consacrée aux anciens livres liturgiques. Il a chargé M. Anatole Alès de décrire la partie la plus ancienne de sa collection. Les notices de M. Alès, rédigées avec la plus scrupuleuse exactitude, font connaître en détail beaucoup de livres précieux, dont plusieurs n'avaient encore été ni décrits ni même signalés. On y remarque aussi des relevés très-complets des gravures qui ornent beaucoup de livres d'heures de la fin du XV^e et du commencement du XVI^e siècle. »

3° *Notizia di alcune edizioni del secolo XV non conosciute fin ora dai bibliografi*, par M. C. Castellani.

« C'est une description détaillée et soignée de vingt-sept incunables qui n'avaient point encore été signalés par les bibliographes. — Ces vingt-sept incunables ont été rencontrés par M. Castellani dans les collections de la bibliothèque Victor-Emmanuel.

## SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage, au nom de M. le comte de Fontaine de Resbecq, d'un volume intitulé : *Histoire de l'enseignement primaire avant 1789 dans les communes qui ont formé le département du Nord* (Lille. Paris, 1878. In-8°).

Est offert :

*Les Provençalismes corrigés ou corrections raisonnées des fautes de langage et de prononciation que l'on fait généralement dans la Provence et dans quelques autres provinces du Midi*, par M. J. Reynier (Marseille, 1878, in-12).

M. GARCIN DE TASSY offre à l'Académie, de la part de l'auteur le Raja Sourindro Mohun Tagore, fondateur et président de l'école de musique de Calcutta :

1° *Six principal râgas with a brief view of hindu music*, in-4° orné de sept belles lithographies représentant *Saraswati*, la déesse de l'éloquence et de la musique, et les allégories de six modes musicaux appelés *râga*

(usuellement *râg*) répondant aux six saisons indiennes (car les Indiens comptent six saisons et non quatre seulement). Le savant musicien hindou explique aussi clairement que possible la théorie très-compliquée de la musique indienne, les modes principaux nommés *râgs* et les secondaires, au nombre de trente, et nommés *râguinîs*. Puis vient un travail spécial sur chacun des *râgs* en particulier, c'est à savoir : le *Sri râg* chanté dans la saison du brouillard, le *Baçanta* «printemps» chanté dans cette saison et appelé aussi en hindoustani *Hindola* «escarpolette», du jeu qui accompagne ce chant, le *Bhaïrava* ou *Bhaïron* chanté en automne, le *Panchama* (en hindoustani *dipak*) chanté en été, le *Megh* chanté pendant la saison des pluies, enfin le *Natta Narayana* (en hindoustani *Malkus*) chanté en hiver.

2° *A few lyrics of Owen Meredith*, in-8°; c'est un recueil de petits poëmes anglais sur différents sujets tels que la nuit, l'orage, l'automne, l'hirondelle, l'adieu, le retour, la sirène, le portrait, l'aloès, l'hiver et le printemps. Ces pièces de poésie sont accompagnées de la musique notée à l'européenne avec l'indication des *râgs* et des *râguinîs* auxquels on peut en rapporter les airs.

M. Egger présente, de la part de M. le docteur J.-E. Petrequin, *la Chirurgie d'Hippocrate* (2 vol. in-8°, Paris, 1878).

«L'Académie ne s'étonnera pas, dit-il, si je place devant elle ces deux volumes sous le patronage de notre savant confrère M. Littré. L'éminent éditeur et traducteur d'Hippocrate avait, tout le premier, encouragé le nouveau travail entrepris par son confrère lyonnais sur les œuvres chirurgicales qui font partie de la collection hippocratique. Il savait ce que la pratique journalière de la chirurgie peut apporter de lumières à l'interprétation des doctrines et des préceptes du vieux médecin grec et de ses disciples. M. Petrequin a fait honneur à un si libéral patronage par une révision souvent heureuse du texte que, par une traduction vraiment originale, quoique le plus souvent conforme au sens adopté par M. Littré, par des notes fort instructives, enfin par des recherches historiques sur l'origine et la transmission des écrits hippocratiques. Le manuscrit de ces deux volumes, soumis en 1876 à la Commission des impressions gratuites de l'Imprimerie nationale, y avait obtenu la faveur d'une allocation considérable, lorsque le docteur Petrequin fut enlevé à la science par une mort prématurée. La piété de sa veuve et de son fils ont pourvu à l'achèvement de cette publication, avec le concours d'un jeune professeur de l'Université, M. Julien. C'est ainsi que le public peut jouir aujourd'hui de ces deux beaux et solides volumes

destinés à prendre place parmi les plus honorables productions de la science française.»

M. Desnoyers offre à l'Académie, de la part de l'un de ses correspondants, M. Tamizey de Larroque, un nouveau mémoire intitulé : *De l'emprisonnement de l'abbé Faydit. Notes et documents inédits* (Paris, 1878, brochure in-8°).

«L'abbé Faydit, Auvergnat d'origine, momentanément attaché à la paroisse de Saint-Severin et à la congrégation de l'Oratoire, est très-connu dans l'histoire de la polémique littéraire et théologique de la seconde moitié du XVII° siècle. La bizarrerie et la causticité de son esprit, la hardiesse de ses opinions touchant les dogmes, son habitude de dénigrer les plus illustres membres du clergé ses contemporains, Bossuet, Fénelon, et surtout Tillemont, lui valurent de fréquentes admonestations de ses supérieurs ecclésiastiques, et en dernier lieu une incarcération de plusieurs années à la prison de Saint-Lazare. C'est à cette circonstance de la vie de l'abbé Faydit que se rapportent les lettres publiées par M. Tamizey de Larroque, d'après les originaux manuscrits et inédits de la Bibliothèque nationale.

«La première lettre, écrite en 1696, est du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, adressée soit au chancelier de France, soit au ministre de la maison du roi. Elle a pour but de demander l'incarcération immédiate de l'abbé à Saint-Lazare, par lettre de cachet. Le motif allégué est la publication d'un nouvel écrit plein d'hérésies sur les principaux mystères de la religion, et en particulier sur la Trinité. *Ce prêtre est un peu fou et très-difficile à retenir; c'est un homme à enfermer le plus tôt qu'il sera possible, en lui ostant tout moyen d'écrire.*

«La deuxième lettre est du lieutenant de police de la Reynie, que l'archevêque de Paris avait fait prévenir.

«La troisième est une requête de Faydit à ce même lieutenant général pour se justifier des causes de son arrestation et demander son élargissement et son renvoi devant l'autorité ecclésiastique. Aux excuses qu'il fait valoir, il ajoute la protestation de son aversion pour le jansénisme.

«M. Tamizey de Larroque éclaire toutes les circonstances de cette petite affaire et la biographie des personnages par des notes substantielles, comme il ne manque jamais de le faire dans ses nombreuses dissertations littéraires et historiques.»

M. Ravaisson fait hommage, au nom de M. Baudrillart, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, du t. I^er de l'*Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (Paris, 1878, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUILLET.

Est offert à l'Académie, par le Secrétaire des États indiens de sa Majesté britannique, le 1er volume du *Corpus inscriptionum indicarum. Inscriptions of Asoka* (Calcutta, 1877, in-4°).

Est encore offert :

*Archives d'Ypres. Documents du xvie siècle faisant suite à l'inventaire des chartes,* publiés par A. Diegerick, bibliothécaire de la ville d'Ypres, tome IV (Bruges, 1877, in-8°).

M. Garcin de Tassy présente, de la part de l'auteur, le major Ottley, une brochure intitulée : *Memorandum on a point of dakhni grammar.*

« Le *dakhni* est le dialecte hindoustani du Décan ou plutôt du midi de l'Inde. Cette branche méridionale de l'hindoustani est surtout riche en romans en vers. M. Ottley s'est spécialement occupé de ce dialecte qu'il a étudié avec soin sur les lieux mêmes. Il en connaît les ouvrages classiques et il n'aime pas qu'on en néglige les règles. La brochure actuelle a pour objet celle qui concerne le pluriel. En dakhni tous les pluriels prennent la terminaison *ân,* mais dans l'hindoustani du Nord qui est l'ourdou proprement dit, ils ne reçoivent cette désinence que dans certains cas. Il n'y a généralement pas de différence entre le nominatif singulier et le nominatif pluriel. C'est le contexte qui permet de distinguer le pluriel du singulier.

« M. Ottley trouve avec raison, ajoute M. Garcin de Tassy, que la grammaire dakhni a, sur ce point, l'avantage sur la grammaire urdue, et il insiste pour qu'on se serve régulièrement en dakhni de la désinence plurielle *ân.*

« Il cite quantité d'exemples des meilleurs auteurs à l'appui de son dire ; mais il regrette que dans quelques ouvrages on ait parfois négligé d'employer cette forme plurielle. Je dois remarquer néanmoins que dans les exemples qu'il en a donnés il ne s'agit presque toujours que de pluriels accompagnant des noms de nombre, ce qui serait une exception à la règle générale. »

M. Hauréau présente, au nom de M. James de Rotschild, le tome XIIIe du *Recueil des poésies françoises des xve et xvie siècles, morales, facétieuses, historiques,* publiées par MM. Anatole de Montaiglon et James de Rotschild (Paris, 1878, in-12).

« Ce volume, dit M. Hauréau, sera goûté comme l'ont été les précédents. Les pièces très-rares qu'il renferme sont toutes intéressantes au

point de vue de l'histoire anecdotique; on y trouve les détails les plus curieux sur les mœurs privées et publiques du XVIe siècle. M. Hauréau signale particulièrement, au point de vue littéraire, la pièce intitulée : *Le franc-archer de Cherré,* où, dit-il, il y a des passages dignes non-seulement de Villon, mais encore de Regnier et de Scarron.»

M. Paulin Paris offre en son nom une nouvelle *Étude sur la Chanson d'Antioche* (Paris, 1878, in-8°).

M. de Witte présente à l'Académie le double n° 2 et 3 de la *Gazette archéologique*, qui vient de paraître (Paris, 1878, in-4°).

«Dans ce double numéro, dit-il, entrent 12 planches dont voici les sujets :

«Pl. 7. Deux petits vases athéniens de la collection de M. Eugène Piot, décorés de sujets gracieux, qui représentent des jeux d'enfants. M. Piot, amateur distingué et plein de goût, a accompagné la publication de ces deux charmants vases de quelques remarques intéressantes sur les diverses espèces de sépulture des Grecs.

«Pl. 8. Tête de Lybien, bronze trouvé à Cyrène.

«M. S. Trivier reconnaît, dans cette tête très-remarquable et qui est conservée au Musée britannique, un portrait d'homme, celui d'un chef libyen dont le nom n'est pas connu.

«Pl. 9 et 10. Terres cuites de Tanagra. L'une représente une joueuse d'osselets; l'autre, une jeune femme qui se regarde dans un miroir.

«Pl. 11. Vénus et Adonis, groupe de terre cuite trouvé dans la nécropole de Tanagra.

«Pl. 12. Moule d'antéfixe provenant d'Arezzo.

«Pl. 13 et 14. La Vénus accroupie de Vienne, torse de marbre découvert il y a un demi-siècle dans le faubourg de Sainte-Colombe, sur la rive droite du Rhône. Ce magnifique morceau de sculpture, l'un des plus beaux que le sol de l'ancienne Gaule ait rendus à la lumière, vient d'être acquis par le Musée du Louvre.

«Pl. 15. Fragment de sarcophage chrétien, conservé au Musée Calvet, à Avignon, et sur lequel est représentée la mort d'Ananias et de Saphira, sujet qui, d'après la remarque de M. Edmond Le Blant, se trouve pour la première fois sur un monument de cette espèce.

«Pl. 16. Fragment de sculpture gallo-romaine découvert près de Beaune (Côte-d'Or), et expliqué par M. Paul Foisset, qui y reconnaît une tête de Cybèle.

«Pl. 17 et 18. Miroir étrusque sur lequel est représentée la toilette

d'une femme que les archéologues désignent d'ordinaire sous le nom d'Hélène.»

Après avoir indiqué rapidement les monuments de toute nature reproduits dans les 12 nouvelles planches de la *Gazette archéologique,* M. de Witte signale d'autres articles accompagnés de vignettes intercalées dans le texte :

Un article de M. Paul Pierret, sur une pierre gravée au nom du roi d'Égypte Thoutmès II; un travail de M. Fr. Lenormant sur quelques terres cuites de Tégée; un autre de M. Trivier sur une pâte de verre imitant une intaille; un de M. C.-W. Mansell sur une terre cuite de l'île de Chypre, qui représente une statuette mutilée d'Aphrodite assise; un travail de M. Fr. Lenormant sur quelques monuments qui représentent Sémiramis entourée de colombes. Ce sont un cylindre en hématite du Cabinet des médailles, et trois bractées d'or estampées, récemment découvertes dans les belles fouilles de M. Schliemann à Mycènes. Enfin, la note de M. Albert Dumont sur un nouveau miroir grec, décoré de figures au trait, note dont M. de Witte a donné lecture à l'Académie, dans la séance du vendredi 31 mai 1878.

M. de Rozière offre de la part de M. Prost, membre de l'Académie de Metz, un volume intitulé : *l'Ordonnace des maiours ; Études sur les institutions judiciaires de la ville de Metz, du* XIII*e au* XVII*e siècle.* (Paris, 1878, in-8°).

«L'ordonnance des maiours, dont la rédaction remontait probablement aux premières années du XIIIe siècle, contenait le détail des attributions politiques, administratives et principalement des attributions judiciaires des maires de Metz et des colléges d'échevins dont ils étaient les présidents et les directeurs. Malheureusement, le texte original de ce précieux coutumier est perdu. M. Prost, malgré toutes ses recherches, n'a pu en rencontrer que des fragments ou des extraits rédigés et copiés plusieurs siècles après sa rédaction primitive.

«Il a eu la patience de réunir, de comparer ces fragments ou extraits, et de les compléter les uns par les autres, de façon à reconstruire, sinon le texte même, du moins les principales lignes de l'édifice, et d'en faire connaître l'ensemble. Le commentaire qui accompagne cette restitution est à la fois très-serré et très-riche en renseignements historiques et juridiques.

«Ce travail, qui fait grand honneur à M. Prost, n'est pas le premier qu'il ait consacré aux antiquités juridiques de Metz. L'Académie a couronné il y a quelques années son Mémoire sur le *Patriciat messin.*

M. Prost essaye de se consoler de ses douleurs patriotiques en cherchant à mettre en relief le passé de son pays. »

SÉANCE DU VENDREDI 2 AOÛT.

M. DE WITTE fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Vases peints portant des signatures d'artistes.*

SÉANCE DU VENDREDI 9 AOÛT.

Sont offerts à l'Académie :

*Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας ἀπὸ ἰανουαρίου* 1877, *μέχρι ἰανουαρίου* 1878 (Athènes, 1878, in-8°).

*La mythologie grecque et l'histoire de l'Europe occidentale*, par M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie (Paris, 1878, broch. in-8°).

*Les noms de lieux celtiques*, par le même (extrait de la *Revue archéologique*).

M. GARCIN DE TASSY présente à l'Académie la seconde édition de son *Mémoire sur les noms propres et titres musulmans*, suivi d'une *Notice sur des vêtements avec inscriptions arabes, persanes et hindoustanies*, accompagnées de deux planches donnant le fac-simile des inscriptions décrites (Paris, 1878, in-8°). Ce mémoire et cette notice, qui avaient d'abord paru dans le *Journal asiatique*, étaient devenus introuvables, et c'est pour répondre aux demandes qui lui en étaient faites, que le libraire Maisonneuve en a donné cette nouvelle édition.

M. PAVET DE COURTEILLE fait hommage, de la part de M. de Sainte-Marie, d'un ouvrage intitulé : *la Tunisie chrétienne* (Lyon, 1878, in-8°). « On remarquera dans ce volume, dit-il, plusieurs identifications de noms de lieux qui dénotent chez l'auteur une grande connaissance de la topographie tunisienne. »

M. DESNOYERS offre au nom de M. Ph. Salmon, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, un ouvrage qui vient d'être publié dans le dernier volume des Mémoires de cette Société, sous le titre de : *Dictionnaire archéologique du département de l'Yonne.* Époque celtique (Auxerre, 1878, in-8°).

« L'auteur, dit M. Desnoyers, a très-soigneusement recueilli et classé, suivant l'ordre alphabétique des communes, des indications de vestiges

d'antiquités diverses, antérieures à la conquête romaine : dolmens et autres monuments mégalithiques, tumulus et vestiges divers de sépultures; ateliers ou découvertes isolées d'outils et d'armes de pierres taillées, brutes ou polies; grottes dans lesquelles on a retrouvé des vestiges du séjour de l'homme; stations et *oppida*. L'auteur a même ajouté toutes les mentions qu'il a pu connaître de découvertes de monnaies gauloises.

« L'ensemble de ces renseignements très-variés présente un tableau complet dont les matériaux ont été puisés par l'auteur, soit dans ses observations personnelles, soit dans les Mémoires publiés sur diverses localités du département de l'Yonne, soit dans les musées publics d'Auxerre et de Sens, soit dans un grand nombre de collections particulières.

« Une autre source d'informations qui paraissent enfin se rapporter aux temps les plus anciens et qui peuvent mettre sur la voie de découvertes intéressantes, est fournie par les dénominations topographiques de lieux et de climat. M. Salmon en a recueilli un très-grand nombre qu'il indique pour chaque commune, en y ajoutant les traditions et les légendes locales. Ce volume sera suivi d'un second qui comprendra la période romaine dont les vestiges ont été fréquemment découverts dans le département de l'Yonne, et sur laquelle M. Salmon a déjà recueilli de nombreuses indications. »

M. Renan présente de la part de M. Schœbel l'*Histoire des Rois mages* (Paris, 1878, in-8°).

M. Delisle offre :

1° De la part de M. Luce, *le Maine sous la domination anglaise* en 1433 et 1434 (Paris, 1878, in-8°). Ce morceau, qui a été lu à la dernière séance publique de la Société de l'histoire de France, montre que l'auteur est aussi versé dans l'histoire du xv^e^ siècle que dans celle du xiv^e^ siècle.

2° De la part de M. Alphonse Callery, *Histoire des institutions financières de l'ancienne France* (Fontainebleau, 1878, in-8°). Les mérites de ce travail ont été signalés à l'Académie des sciences morales et politiques par M. Giraud.

3° De la part de M. Barberaud, *Rapport sur les procédés employés pour faire revivre les manuscrits sur parchemins altérés par l'incendie* (Bourges, 1878, in-8°). Les résultats obtenus par M. Barberaud sont fort importants, non-seulement parce qu'il a rétabli plusieurs cartulaires qu'on pouvait considérer comme perdus, mais encore parce que les procédés employés avec succès à Bourges pourront servir dans des circonstances analogues.

SÉANCE DU VENDREDI 16 AOÛT.

(Séance levée à cause de la mort de M. Naudet.)

SÉANCE DU VENDREDI 23 AOÛT.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL annonce la publication du tome IX, 1re série, 1re partie des *Mémoires présentés à l'Académie par des savants étrangers* (in-4°) et celle du fascicule du *Compte rendu des séances de l'Académie* (2e trimestre 1878, in-8°).

Sont offerts à l'Académie :

*Éloge de Buffon*, par M. Narcisse Michaut (Paris, 1878, in-8°).

*Nuova antologia di scienze, lettere ed arti*, 1866-1878 (Florence, Rome, broch. in-8°).

*Commentationis Pindaricæ emendationis studiosæ atque explanationis liber singularis adjecta Terentiani loci selecti emendatione*, par le Dr Schwickert (Trèves, 1878, in-4°).

*Une cause célèbre en Irlande au second siècle de notre ère*, par M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie (Extrait de la *Revue des questions historiques*, juillet 1878).

*Institut du droit international. Rapport sur les conflits de législations en droit pénal*, par M. Ch. Brocher (in-8°).

M. DE LONGPÉRIER présente le second fascicule de l'ouvrage de M. Léon de Rosny, intitulé : *Essai sur le déchiffrement de l'écriture hiératique de l'Amérique centrale* (Paris, 1877, in-fol.).

« Ce fascicule contient six belles planches, dont cinq en couleur, dans lesquelles on trouve des spécimens d'hiéroglyphes tirés de manuscrits yucatèques, et des vues de monuments, entre autres le célèbre bas-relief à la croix de Palenqué dont le texte a donné lieu à tant de suppositions. J'ai déjà ici même, dit M. de Longpérier, loué la prudence de l'auteur; la critique s'est associée à ce sentiment. Maintenant je louerai sa persévérance et sa remarquable sagacité. »

M. EGGER offre, de la part de M. H. Druon, un volume qui a pour titre : *Œuvres de Synesius, évêque de Ptolémaïs, dans la Cyrénaïque, au commencement du ve siècle, traduites entièrement pour la première fois en français et précédées d'une étude biographique et littéraire* (Paris, 1878, in-8°).

« Ce volume, dit M. Egger, renferme la première traduction complète qui paraisse en notre langue des œuvres de Synésius. Quelques traductions

partielles, surtout de ses *Hymnes*, avaient seules fait connaître Synésius aux lecteurs français. Récemment (1870), M. Lapatz donna une version française de toutes les *Lettres*, version qui reproduit et même exagère l'afféterie de langage particulière à cet écrivain. M. Druon, laborieux et modeste professeur, aujourd'hui proviseur d'un de nos lycées, s'était voué depuis longtemps à l'étude des œuvres de Synésius, et il en avait fait l'objet d'une thèse considérable soutenue en 1859 devant la Faculté des lettres de Paris. La traduction dès lors commencée par lui et qu'il vient de mener à bonne fin, n'est donc pas une de ces œuvres hâtives que font souvent naître les spéculations de la librairie; c'est le fruit d'un long et consciencieux travail, qui sera justement récompensé par l'estime des connaisseurs, et que nous nous plaisons à recommander à l'attention bienveillante de l'Académie. Les difficultés de la tâche étaient nombreuses, car Synésius, poëte, philosophe et un peu sophiste, quoiqu'il se défende des subtilités de la sophistique, chrétien dans les dernières années de sa vie, mais qui resta toujours engagé dans les idées de la philosophie païenne, reflète dans son style tous les embarras d'une conscience inquiète; il y mêle tous les souvenirs de la fable païenne avec les élans de sa foi nouvelle, De là, maintes obscurités que M. Druon n'a pas toutes éclaircies, mais contre lesquelles il a lutté avec un courage vraiment méritoire. En reproduisant à la tête de son volume l'étude sur la vie et les ouvrages de Synésius publiée par lui en 1859, il a fait de ce volume un ensemble de documents qui sera fort apprécié par tous les amis de la littérature grecque.»

M. Egger offre en outre, au nom de M. Müntz, des *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie. Nouveaux documents sur la mosaïque de sainte Constance de Rome.*

«Cette brochure forme le 5[e] fascicule de l'ouvrage que M. Müntz a commencé il y a quelques années à l'École de Rome, et dont le manuscrit a été soumis à l'Académie en 1874 et 1875.

«Dans ce nouvel essai, ajoute M. Egger, M. Müntz a cherché à reconstituer, à l'aide de documents inédits, la plus ancienne des mosaïques chrétiennes connues, celle de sainte Constance de Rome, exécutée selon toute vraisemblance pendant le règne même de Constantin. Une inscription détaillée, due à un archéologue romain du xvi[e] siècle, Pompeo Ugonio, et conservée en manuscrit à la bibliothèque de l'Université de Ferrare, lui a permis de montrer que ces compositions, dont quelques fragments subsistent encore, ne renfermaient pas d'éléments païens, comme on l'a cru jusqu'ici, mais que tous les sujets étaient empruntés à l'Ancien ou au Nou-

veau Testament. Le problème présentait une gravité si grande qu'un archéologue italien, le P. Garrucci, est allé tout exprès en Espagne pour y étudier à l'Escurial un dessin ancien reproduisant un fragment de la mosaïque. Le manuscrit de Ferrare, dont ce savant ignorait l'existence, complète de la manière la plus heureuse l'histoire d'un monument qui occupe une place tout à fait exceptionnelle dans les annales de l'art chrétien primitif. »

## SÉANCE DU VENDREDI 30 AOÛT.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le tome XXVIII, 2ᵉ partie des *Notices et extraits des manuscrits* (Paris, 1878, in-4°).

Sont offerts :

*Le Dhammapada, avec introduction et notes par Fernand Hû, suivi du Sutra en 42 articles,* traduit du tibétain, avec introduction et notes, par M. Léon Feer (Paris, 1878, in-12).

*Esquisse de la mythologie irlandaise,* par M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie (Extrait de la *Revue archéologique,* juin 1878).

M. PAVET DE COURTEILLE présente au nom des auteurs les ouvrages suivants :

1° *Bag o Bahar* (*le Jardin et le Printemps*), poëme hindoustani traduit en français par M. Garcin de Tassy (Paris, 1878, grand in-8°).

« C'est une série d'aventures des plus romanesques, racontées dans un style orné de toutes les couleurs les plus vives de la rhétorique orientale. On y trouve le germe ou peut-être seulement l'écho de certains contes des *Mille et une nuits.* Cette traduction est faite de main de maître et sera bientôt suivie du texte original. »

2° *Recueil d'itinéraires et de voyages dans l'Asie centrale et l'extrême Orient,* traduit du russe par M. Léger (Paris, 1878, grand in-8°).

« On remarque surtout dans cet ouvrage la description des principales villes situées sur le cours du *Sir Deria,* telles que Turkestan, Tachkend, Khokand, Khodjend, par M. Khorochkine, et une étude topographique des plus détaillées de la vallée du Zerefchan, par le docteur Radloff, document de la plus grande importance pour la géographie de ces contrées. »

M. HEUZEY offre au nom de M. Eugène Müntz, bibliothécaire de l'École des beaux-arts, une brochure intitulée : *Inventaire des bronzes antiques de*

*la collection du pape Paul II* (1457-1471). (Extrait de la *Revue archéologique*, août 1878.)

«C'est une partie importante d'un précieux document découvert par l'auteur dans les archives de Rome, et qui va être publié très-prochainement dans la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*. Tout le monde, dit M. Heuzey, comprendra l'intérêt capital de cette découverte pour la connaissance des collections d'art et d'archéologie au xv<sup></sup>e siècle. La description est faite avec soin, indiquant l'attitude, le mérite d'art, jusqu'à l'état de conservation de la plupart des objets et signalant même un certain nombre de surmoulés en bronze qui existaient dans les collections de la Renaissance. D'autres savants pourront profiter de ces documents et en tirer un excellent parti pour la science; mais l'honneur de cette utile découverte appartient en propre à M. Müntz.»

SÉANCE DU VENDREDI 6 SEPTEMBRE.

M. Ravaisson présente à l'Académie, au nom de M. Ch.-Em. Ruelle, une brochure intitulée : *Deux textes grecs inédits concernant le canon musical des Grecs.*

«Ces textes ont été découverts par M. Graux dans un manuscrit de la bibliothèque de Madrid, écrit de la main de Lascaris. On y lit que l'échelle musicale primitive, formée de deux tétracordes conjoints, c'est-à-dire unis par une note médiane commune, était attribuée à Orphée, qui, lui-même, l'aurait reçue de Mercure, inventeur de la lyre, et que Pythagore avait substitué à cette échelle celle qui est formée de deux tétracordes disjoints. A ces deux systèmes musicaux correspondaient deux systèmes astronomiques analogues, deux conceptions analogues d'harmonies célestes qui résultaient de la constitution de ces systèmes.»

Sont encore offerts :

*J. César, ses itinéraires en Belgique d'après les chemins anciens et les monuments*, par M. Peigné Delacourt (Péronne, 1876, in-8°).

*Revised chronology of the latest babylonian Kings*, par M. J. Oppert (broch. in-8°).

*Arab metrology*, II. *El Djabarty*, par M. H. Sauvaire (broch. in-8°).

*Livre des ventes traduit sur le texte arabe, édition de Boulaq, an 1273*, par le même (Alexandrie d'Égypte, 1876, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE.

M. Duruy fait hommage, au nom du Dr V. Casagrandi, d'un mémoire intitulé : *Agrippina* (Florence, 1878, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE.

M. Ern. Curtius, correspondant de l'Académie, fait hommage de son Mémoire intitulé : *Zwei Giebelgruppen aus Tanagra* (Berlin, 1878, in-4°), et met sous les yeux de l'Académie la photographie de deux statues de Praxitèle et d'Alcamène, découvertes dans les fouilles d'Olympie.

M. Deloche présente de la part de l'auteur, M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, un ouvrage qui a pour titre : *Antoine de Noailles à Bordeaux* (Bordeaux, 1878, in-8°).

«C'est, dit M. Deloche, la seconde publication du laborieux érudit sur cette famille de Noailles qui, au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle, remplit un rôle si considérable dans le gouvernement, dans l'armée et dans la diplomatie.

«M. Tamizey de Larroque avait fait paraître, en 1865, un recueil de lettres inédites de François de Noailles qui fut évêque de Dax dans le deuxième tiers du XVIe siècle, et un des plus éminents diplomates, sinon le plus éminent de cette époque. Cette précieuse correspondance est précédée d'une introduction des plus instructives, non-seulement sur le personnage politique dont elle émane, mais sur toute la maison des Noailles et les grandes affaires auxquelles elle a été mêlée.

«Cette fois, l'auteur nous donne une biographie complète d'Antoine de Noailles, frère aîné de l'évêque de Dax, qui, après avoir parcouru brillamment la carrière des armes, devint gouverneur de Bordeaux et cumula, dans les dernières années de sa vie, ces importantes fonctions avec celles de maire de la capitale de la Guyenne. Né en 1504, près de Brive, en bas Limousin, mort à Bordeaux en 1562, il traversa une période orageuse et critique de notre histoire : le Midi et particulièrement le duché de Guyenne étaient agités par la réforme et les luttes religieuses d'où sortirent ces longues et cruelles guerres civiles où la fortune de la France fut en si grand péril. Sage, prévoyant et énergique, Antoine de Noailles préserva longtemps la cité bordelaise des malheurs qui sévirent sur tant d'autres, et à sa mort, il mérita la qualification de *grand homme de bien*, alors employée pour la première fois et appliquée depuis à d'autres per-

sonnages célèbres; il faut y ajouter celle d'homme d'infiniment d'esprit et de talent. Sa correspondance en témoigne hautement. On a beaucoup parlé de l'esprit des Montemart (autre famille limousine), et les plumes les plus autorisées du XVII[e] siècle ont contribué à sa renommée. On aurait pu, à meilleur titre peut-être, parler de l'esprit des Noailles.

« Antoine fut le chef d'une lignée qui donna à la France quatre maréchaux, un général, deux prélats, dont un cardinal archevêque de Paris; je ne parle que des hommes du passé.

« Avec l'attrait d'une importante biographie bien composée et bien écrite, le livre de M. Tamizey de Larroque offre, par le nombre des documents originaux qu'il a mis au jour, un intérêt plus élevé au double point de vue de l'histoire générale de notre pays et de l'histoire de notre langue.

« En effet, la correspondance d'Antoine et de François de Noailles, de la reine Catherine de Médicis, des rois Henri II, François II et Charles IX, et du roi de Navarre Antoine de Bourbon, contient des renseignements curieux et intéressants touchant les événements politiques, le passage à Bordeaux de la jeune reine d'Espagne Élisabeth de France, troisième femme de Philippe II (juin 1559), se rendant en Espagne pour aller trouver le roi son époux, les tentatives du parti calviniste sur Bordeaux, les relations de la cour avec la noblesse moyenne et inférieure, telle que celle des Noailles.

« Sous le rapport de la formation de la langue française, on trouve dans la plupart des lettres d'Antoine de Noailles des expressions dignes de remarque, soit qu'elles aient été admises dans notre langue définitive telle que l'ont faite Pascal et les grands écrivains du XVII[e] siècle, soit qu'elles en aient été exclues. J'en citerai deux parmi ces dernières : la première est celle de *brave* dans le sens de beau ou belle [1]; dans le patois actuel du bas Limousin, qui représente, sauf les dégradations et les *françaisismes* modernes (si on me permet ce mot), l'ancienne langue des troubadours des XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles, on dit en parlant d'un bâtiment, d'une robe, d'un chapeau ou de la femme qui les porte, *oquesto fanno e bravo, oquesto raoubo e bravo, oqueste copel e brave.* Molière a employé ce mot; néanmoins il a disparu comme tant d'autres que notre grand comique avait acceptés et adoptés du vieux français. La seconde expression à signaler est encore plus caractéristique. Dans une lettre à l'évêque de

[1] J'espère, écrit-il à son frère François, dans un an vous loger en ung pavillon qui sera possible le plus *brave* de Limosin. (Lettre d'Antoine de 1557, page 30.)

Dax datée 1557, Antoine de Noailles dit en parlant du cardinal de Tournon : «de la plus nette et solide cervelle d'homme d'Estat que je cognoisse *à nuit*, en la Chrétienté» (p. 36). C'est encore un idiotisme emprunté aux anciennes langues limousine, languedocienne et provençale, où le mot *onè* (en bas limousin), *aneyt* (en gascon), correspond au mot moderne *aujourd'hui*. On sait que les Gaulois comptaient les intervalles de temps par les nuits. Il y en a aussi des exemples dans la loi salique où l'ajournement ou assignation se faisait à comparaître en justice dans un délai de quarante nuits. Encore aujourd'hui dans les patois des pays précités, *aujourd'hui* s'exprime par le mot composé *onèt* ou *aneyt*. Et peut-être est-on autorisé à les rattacher à l'ancienne coutume.

«On rencontre de ces expressions en beaucoup d'endroits de la correspondance des deux frères de Noailles, et l'on peut appliquer à celle d'Antoine un mot très-juste de M. Sainte-Beuve, relative à celle de François : «Toutes ces lettres sont à noter, même pour l'histoire de la langue» (*Nouveaux Lundis*, t. X, p. 192).

«En résumé, dans ces dimensions fort restreintes, le livre de M. Tamizey de Larroque, digne d'une attention particulière, est un nouvel et excellent service rendu à l'érudition et aux lettres françaises, et son importance fera excuser les développements donnés à cette analyse.»

### SÉANCE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE.

M. Derenbourg présente, au nom de M. Badt, une étude sur la 4e livraison des *Oracles sibyllins* (Breslau, 1878, broch. in-4°).

M. Waddington fait hommage, de la part de M. Loubat, de l'*Histoire, par les médailles, des États-Unis de l'Amérique*, 2 vol. in-4°, avec des planches exécutées par M. J. Jacquemart (New-York, 1878).

M. Jourdain présente à l'Académie, au nom de l'auteur, l'ouvrage que M. Lecoy de la Marche vient de publier, pour la Société de l'histoire de France, sous le titre d'*Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon* (Paris, 1877, in-8°).

«Il y a quelques années, dit-il, l'Académie couronnait un mémoire de M. Lecoy de la Marche, mémoire devenu depuis un très-savant et très-curieux livre intitulé : *la Chaire française au XIIIe siècle*. Parmi les sermonnaires de cette époque, dont l'auteur avait recueilli dans les manuscrits et remis en lumière les œuvres oubliées, se trouvait un dominicain qui eut de son temps une grande célébrité comme prédicateur, Étienne de Bourbon. Ce qui donne pour nous un véritable prix à ses sermons,

ce n'est pas seulement la censure des vices et des travers de son siècle; c'est la manière dont il s'y prend pour ramener les âmes, ce sont les exemples qu'il apporte à l'appui de ses préceptes, les innombrables anecdotes dont il sème ses discours, tantôt pour effrayer, tantôt pour charmer son auditoire. Il y avait un sérieux intérêt au point de vue historique, sinon à recueillir tous ses récits, du moins à faire un choix des plus curieux et à les mettre en lumière. Ainsi l'ont pensé M. Lecoy de la Marche, et, après lui, la Société de l'histoire de France. Le volume que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie se compose d'extraits des sermons, ou, pour parler plus exactement, du traité d'Étienne de Bourbon, *De diversis materiis predicabilibus.* Ces extraits, conformément au plan du prédicateur, sont divisés en sept parties qui répondent aux sept dons du Saint-Esprit, don de crainte, don de piété, don de science, etc. Ils offrent, dans une suite de récits, la peinture la plus authentique et souvent la plus piquante des usages, des superstitions et des vices de la société chrétienne au temps de saint Louis. Le texte en a été établi avec le plus grand soin, d'après le manuscrit 15970 de la Bibliothèque nationale, manuscrit contemporain de l'auteur, copié peut-être sur le manuscrit original, et assurément le meilleur de ceux que nous possédons. M. Lecoy de la Marche a joint au texte une introduction consacrée en grande partie à la biographie d'Étienne de Bourbon, des sommaires très-complets, des notes et une table alphabétique. Cette publication bien conçue sera, nous n'en doutons pas, consultée avec fruit par les futurs historiens, et elle fait honneur également à l'auteur et à la Société sous les auspices de laquelle il l'a entreprise.»

M. Maury offre, de la part de M. Jacques de Boisjoslin, un ouvrage intitulé : *Les peuples de la France; ethnographie nationale* (Paris, 1878, in-8°).

«C'est, dit M. Maury, un essai historique sur les différentes races et populations qui se sont répandues sur le territoire de la France depuis les temps les plus reculés, jusqu'à l'époque où notre nationalité s'est définitivement constituée. M. J. de Boisjoslin a résumé dans ce livre les recherches et les opinions de ses principaux devanciers sur l'ethnologie de la France. Il tire de leurs travaux le tableau qu'il esquisse de chacune des races, en mettant à contribution les investigations des antiquaires, des philologues, des ethnographes et des anthropologistes, remontant jusqu'à la période dite préhistorique. L'auteur mêle fréquemment des vues qui lui sont personnelles à celles qu'il emprunte aux travaux antérieurs. On peut regretter qu'il n'ait pas, dans une matière encore si im-

parfaitement débrouillée, gardé plus de réserve, et qu'il se soit laissé aller quelquefois à des hypothèses qu'en bonne critique on ne saurait accepter comme des faits scientifiquement établis. M. de Boisjoslin propose parfois des étymologies que désavoue la philologie comparée ; il ne semble pas avoir fait de toutes les parties de son sujet une étude suffisamment approfondie et, en ce qui touche notamment l'histoire des Celtes, il m'a paru que son livre n'était pas parfaitement au courant des dernières recherches et avait le tort d'être composé moins sur les sources que sur des écrits de seconde main ; c'est précisément le contraire de la méthode qu'a suivie, en traitant un sujet analogue, mais plus général, notre savant correspondant M. d'Arbois de Jubainville, à l'ouvrage duquel M. de Boisjoslin aurait bien fait de recourir.

« Ces réserves faites, je signale à l'Académie *les Peuples de la France* comme un livre intéressant, donnant sur bien des points une idée exacte de l'état actuel de nos études nationales, et indiquant nettement les principaux problèmes qu'elles ont soulevés. »

M. de Witte fait hommage à l'Académie du 4ᵉ numéro de la *Gazette archéologique* pour l'année 1878 (in-4°).

Ce numéro contient les articles suivants :

1. Une note sur une coupe de bronze étamée, portant une inscription : *Si plus miseris, minus bibes, si minus miseris, plus bibes*, expliquée par M. Edmond Le Blant.

2. Un bas-relief d'un travail assez grossier, rapporté de Syrie par M. Ernest Renan, et représentant Triptolème, en Orient ; expliqué par M. Fr. Lenormant. Une vignette accompagne cet article.

3. Les divinités criophores par M. E. de Chanot.

4. Pierres gravées du trésor de Curium (collection de M. le général de Cesnola). Article de M. Léon Fivel. Les sujets de ces pierres gravées sont : la déesse Némésis ; Myrtile qui prépare les chevaux destinés au char de Pélops ; un guerrier cypriote qui terrasse un Perse. Cet article est accompagné de six vignettes.

5. Petite pyxis de bronze avec dorures et argentures (pl. 19), de la collection de M. Leydier, à Vaison (Vaucluse). M. Héron de Villefosse reconnaît, dans les sujets figurés à l'extérieur de cette charmante pyxis, Vénus accompagnée de deux Grâces, et assistant à une scène où six Amours luttent ensemble, tandis qu'à l'extrémité, à gauche, paraît Adonis appuyé sur un cippe qui indiquerait un tombeau. Dans la planche 20 est reproduit le groupe de marbre représentant la lutte d'*Eros* et

d'*Antéros*, groupe qui a péri malheureusement il y a quelques années, dans l'incendie de la bibliothèque de Vienne.

Dans la planche 21 est reproduit un guerrier casqué, terre cuite de Tanagra, avec une explication de M. S. Trivier.

Les pl. 22, 23 et 24 offrent des bas-reliefs de bronze extrêmement curieux de travail assyrien, et appartenant à M. G. Schlumberger. Les scènes figurées sur ces bas-reliefs sont expliquées par M. Fr. Lenormant, qui, grâce aux inscriptions en caractères cunéiformes, y reconnaît des sujets historiques du IXe siècle avant l'ère chrétienne et appartenant au règne de Salmanasar II, et une campagne de ce roi d'Assyrie contre le roi de Damas Hazaël.

6. Note sur une mosaïque de baptistère par M. l'abbé Martigny, avec une vignette qui représente deux cerfs venant boire à une source, provenant d'une église de Salona, en Dalmatie.

7. Le dernier article, signé par M. C. W. Mansell, a pour titre : *les Premiers êtres vivants, d'après la tradition chaldéo-babylonienne*. Cet article est enrichi de plusieurs vignettes.

Sont encore offerts :

*Annales de la philosophie chrétienne*, juin-août 1878 (Paris, in-8°).

*Archiv für osterreichische Geschichte*, vol. 54 à 56 (Vienne, in-8°).

*Bulletin des beaux-arts*, mai, juin 1878 (Paris, in-8°).

*Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1878, 1er trimestre (in-8°).

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône*, n° 8 (Vesoul, 1878, in-8°).

*Bulletin de correspondance hellénique*, 2e année, juillet 1878 (Athènes-Paris, in-8°).

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, premier trimestre 1878 (Orléans, in-8°).

*Bulletin d'archéologie chrétienne*, de M. le commandeur J.-B. de Rossi, édition française, 3e série, 2e année, nos 3 et 4 (*Bulletin* de 1877, in-8°).

*Bullettino di archeologia cristiana del commandatore G. di Rossi* (Rome, 1878, in-8°).

*Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1878, 3e et 4e livraisons (Paris, in-8°).

*Compte rendu de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, pour l'année 1875* (in-4°).

*Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe*, 26e volume (Vienne, 1877).

*Ethnographie* (L'), *journal bi-mensuel d'ethnographie universelle*, 1er août 1878 (in-8°).

*Fontes rerum Austriacarum. Diplomataria et acta*, volumes 30 et 40 (in-8°).

*Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares*, par M. Victor Duruy, membre de l'Académie; livraisons 17 à 29 (Paris, 1878, in-4°).

*Journal asiatique*, février-mars 1878 (Paris, 1878, in-8°).

*Mémoires de l'Université de Kasan*, année 1877 (in-8°).

*Notizie degli Scavi di antichità*, janvier et février 1878 (Rome, in-4°).

*New hindustani-english dictionary*, par S.-W. Fallon, juin 1878 (in-8°).

*Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, juillet-août 1878 (Paris, in-8°).

*Proceedings of the Society of antiquaries of London*, novembre 1877, février 1878 (Londres, in-8°).

*Revue des questions historiques*, 1er juillet 1878 (Paris, in-8°).

*Revue archéologique*, mai, juin, juillet 1878 (Paris, in-8°).

*Revue épigraphique du Midi de la France*, avril, mai, juin 1878 (in-8°).

*Revue Africaine*, mai, juin 1878 (in-8°).

*Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften zu München*. II et III (Munich, 1878, in-8°).

*Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe*, volumes 82 à 87 (Vienne, 1876-1877, in-8°).

# COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

# L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1878.

---

## COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

### OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

---

### PRÉSIDENCE DE M. LABOULAYE.

---

#### SÉANCE DU VENDREDI 4 OCTOBRE.

M. Menant lit une notice sur quelques *empreintes de cylindres assyro-chaldéens*[1].

Le Ministre de l'Instruction publique ayant écrit à l'Académie à la date du 26 septembre 1878, pour la consulter sur la prolongation du séjour à Rome demandée par M. le Directeur de l'École française en faveur de MM. Berger, François Delaborde et Albert, M. Egger, au nom de la commission des Écoles d'Athènes et de Rome, propose à l'Académie de donner un avis favorable.

La proposition est adoptée.

M. Egger communique à l'Académie le résumé d'une lettre que lui adressait de la plaine de Troie, en date du 23 septembre, le docteur H. Schliemann. A cette date, M. Schliemann, accompagné de sa courageuse femme, avec 150 ouvriers, venait de re-

[1] Voir aux Communications, n° I.

prendre les fouilles qui ont déjà procuré à l'archéologie tant de précieuses acquisitions. Mais avant de revenir sur ce terrain de ses précédentes découvertes, M. Schliemann avait fait une nouvelle exploration de l'île d'Ithaque, déjà visitée par lui il y a dix ans. Là, il s'était convaincu que les antiquaires qui l'ont précédé s'étaient mépris sur l'emplacement de la petite cité illustrée par les souvenirs d'Ulysse. C'est assez loin du *Kastron*, désigné par eux, que ses fouilles ont mis à découvert les ruines de *cent quatre-vingt-dix maisons cyclopéennes*, comme il les appelle. L'Académie ne peut qu'applaudir à de si persévérants efforts, et l'on souhaitera sans doute que, pour les antiquités d'Ithaque, comme pour celles de Troie et de Mycènes, M. Schliemann, avec sa libéralité habituelle, mette le plus tôt possible à la disposition du monde savant les résultats de ses importants travaux.

M. Casati lit une note complétant sa notice relative au musée de Rosenborg, note relative aux *hanaps et vidrecomes* du musée de Grüne Gewölbe, à Dresde.

M. Th. H. Martin continue la lecture de son mémoire sur les *hypothèses astronomiques de Platon.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 11 OCTOBRE.

M. le Président annonce qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Garcin de Tassy.

L'Académie, consultée, décide au scrutin qu'il y a lieu de le remplacer, et, sur la proposition de M. Jourdain, fixe l'exposition des titres des candidats au 22 novembre, jour déjà adopté pour les deux autres places antérieurement déclarées vacantes.

M. Duruy continue la lecture de son mémoire sur les *règnes de Claude le Gothique et d'Aurélien.*

A cette occasion, M. Desjardins parle de la population actuelle de la Roumanie et établit que si les anciens Daces peuvent se retrouver dans les habitants des campagnes, les anciens Romains étaient certainement restés sur les lieux, occupant plus particulièrement les villes. Ce sont eux qui ont été les véritables instituteurs du pays; la langue des Daces a disparu, mais la trace en

était demeurée, au moins dans les noms des lieux terminés en *dava* que l'on retrouve encore dans la Table de Peutinger.

M. Th. H. Martin continue la lecture de son mémoire sur les *hypothèses astronomiques de Platon.*

M. Halévy continue la lecture de son mémoire sur la *nationalité des peuples qui habitaient la Babylonie, et le caractère sémitique de la langue écrite en caractères cunéiformes.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE.

M. Alb. Dumont, directeur de l'École d'Athènes, fait connaître à l'Académie les recherches philologiques et archéologiques que MM. Beaudouin et Pottier, membres de l'École, ont commencées dans l'île de Chypre et qu'ils se proposent de poursuivre pendant quelques mois encore.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre de la commission administrative en remplacement de M. Garcin de Tassy, décédé.

M. Deloche est élu.

L'Académie maintient au concours le sujet suivant qui avait été proposé pour le prix du Budget et qui n'a été l'objet d'aucun mémoire cette année : *Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Khalifat.* Les mémoires devront être déposés au plus tard le 31 décembre 1880.

L'Académie nomme en outre deux commissions chargées de proposer des sujets de prix : l'une pour le prix ordinaire, dans l'ordre des études de l'antiquité; l'autre pour le prix Bordin, dans l'ordre des études du moyen âge. Sont nommés : dans la première commission, MM. de Longpérier, L. Renier, Maury, Heuzey; dans la seconde commission, MM. de Wailly, Delisle, Hauréau, Gaston Paris.

M. Hauréau donne communication d'une notice sur *Arnauld de Villeneuve.*

M. Th. H. Martin continue la lecture de on mémoire sur les *hypothèses astronomiques de Platon.*

---

SÉANCE DU MERCREDI 23 OCTOBRE.

(Séance avancée au mercredi à cause de la séance publique annuelle des cinq académies, fixée au 25 octobre.)

L'Académie se forme en comité secret pour le choix des sujets à proposer pour le prix ordinaire et pour le prix Bordin en 1881.

La séance redevient publique.

M. le Président fait connaître que l'Académie a choisi les questions suivantes :

1° Pour le prix ordinaire : *Étude grammaticale et lexicographique de la latinité de saint Jérôme;*

2° Pour le prix Bordin : *Étude sur les opérations de change, de crédit et d'assurance pratiquées par les commerçants et banquiers français ou résidant dans les limites de la France actuelle, avant le* xv*e* *siècle.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880, au plus tard.

L'Académie est invitée à nommer une commission chargée de choisir le sujet du concours Brunet, pour l'année 1881. Sont nommés : MM. Maury, Delisle, Desnoyers et Defrémery.

L'Académie, sur la proposition du Secrétaire perpétuel, fixe le jour de sa prochaine séance publique au vendredi 15 novembre. M. de Rozière est désigné pour y lire son mémoire sur les *anciens statuts de la ville de Rome au moyen âge.*

M. Hauréau continue la lecture de sa notice sur *Arnauld de Villeneuve.*

M. Renan fait une communication sur l'inscription de Rome, dont il a été déjà parlé : *Quod filia mea inter fideles fidelis fuit, inter nos pagana fuit.*

Il a été l'examiner pendant son dernier séjour à Rome, accompagné de M. Amari. On a cherché à rattacher le mot *nos*, qui commence la deuxième ligne, à une syllabe qui eût terminé la ligne précédente, à la suite de *inter.* La vue de la pierre a convaincu M. Amari et M. Renan que le lapicide, ayant trouvé la pierre abrupte, a passé à la ligne suivante, qu'ainsi il n'y a rien entre *inter* et *nos*, et que la vraie lecture est *inter nos.*

M. Hauréau trouve singulier que le père, étant païen, dise de sa fille : *fidelis inter fideles fuit.*

M. Renan n'en disconvient pas. On pourra discuter sur l'inscription, mais le texte lui paraît être ainsi.

M. Delisle soumet à l'Académie le fac-simile photographique de deux pages du manuscrit 54 de Lyon, qui remonte au VI[e] siècle, et est écrit en onciales assez négligées. Ce volume contient la plus grande partie d'une version latine de la Genèse, de l'Exode et du Deutéronome antérieure à saint Jérôme.

M. Delisle établit que la principale lacune du manuscrit de Lyon, portant sur le texte du Lévitique et des Nombres, se trouve comblée par un manuscrit de lord Ashburnham, le n° 6 du fonds Libri. La preuve en est fournie : 1° par la ressemblance des deux manuscrits, ressemblance qui ne laisse rien à désirer ni pour l'aspect général, ni pour les moindres détails de l'exécution; 2° par la rigoureuse exactitude avec laquelle les fragments de lord Ashburnham comblent la lacune qui existe entre les feuillets 49 et 50 du manuscrit de Lyon; 3° par la série des signatures qu'on rétablit très-régulièrement en combinant, comme il vient d'être dit, les cahiers conservés à Lyon et ceux de lord Ashburnham.

De ces rapprochements il résulte que, dans un manuscrit unique, dont les cahiers sont aujourd'hui dispersés, nous possédons le texte à peu près complet d'une ancienne version latine des cinq livres du Pentateuque. Il y a là le sujet de travaux importants qui tenteront quelques jeunes gens de nos écoles, et pour lesquels nous ne devons pas nous laisser devancer par les étrangers, si empressés à publier les moindres fragments qu'ils rencontrent des versions latines de la Bible antérieures à celle de saint Jérôme. En effet, plus que tout autre, le texte de Lyon pourra servir à prouver qu'antérieurement à saint Jérôme il existait plusieurs versions latines faites sur le grec des Septante; il permettra de reconnaître à quelle famille des manuscrits de la version des Septante appartenait l'exemplaire qu'avait sous les yeux le rédacteur d'une des plus anciennes versions latines; il fera connaître l'un des premiers systèmes de la coupure de la

Bible en versets ; il fournira des exemples de mots et de locutions de la latinité vulgaire des premiers siècles de l'Église ; il donnera des notions sur les variations de l'orthographe et de la prononciation. C'est plus qu'il ne faut pour attirer sur lui l'attention des paléographes et des philologues.

---

SÉANCE DU MERCREDI 30 OCTOBRE.

(Séance du vendredi avancée au mercredi à cause de la fête de la Toussaint.)

M. Alb. Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, adresse à l'Académie onze photographies qui représentent les principales statues découvertes à Délos par M. Homolle. « Nous avons fait faire, écrit M. Dumont, vingt-six clichés. Les quinze clichés dont il n'y a pas d'épreuves ci-jointes reproduisent ou des répliques ou des fragments. Le choix de photographies que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie permet, dès maintenant, d'apprécier l'importance et la variété des sculptures découvertes. »

M. Dugat écrit au Président pour l'informer qu'en présence de la candidature de M. Cherbonneau, il retire sa candidature à la chaire de langue arabe vacante à l'École des langues orientales par suite du décès de M. de Slane.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la commission du prix Brunet.

La séance redevient publique.

L'Académie maintient au concours, pour le prix Delalande-Guérineau, la question déjà posée et sur laquelle aucun ouvrage n'a été envoyé avant le 31 décembre 1877.

M. Schefer, directeur de l'École des langues orientales vivantes, lit un mémoire *sur les relations des voyageurs arabes en Orient au moyen âge et particulièrement sur les voyages de Nassiri Khosrau en Syrie, en Palestine, en Égypte, dans le cours du XI<sup>e</sup> siècle.*

---

SÉANCE DU VENDREDI 8 NOVEMBRE.

M. Alexandre Bertrand et M. de Mas-Latrie écrivent à l'Acadé-

mie pour se porter candidats, le premier aux places vacantes par suite du décès de MM. de Slane, Naudet et Garcin de Tassy; le second à la place de M. Garcin de Tassy.

M. Geffroy, par une lettre datée du 7 novembre, communique au nom de M. Descemet, bibliothécaire de l'École française de Rome, une inscription que l'on vient de trouver dans les fouilles du Forum[1].

M. le Président expose à l'Académie qu'un deuil de famille fait souhaiter au Secrétaire perpétuel l'ajournement de la séance publique.

Sur sa proposition, cette séance est reportée au premier vendredi qui suivra les élections, c'est-à-dire au 6 décembre.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. de Backer adresse, pour le concours des antiquités nationales de 1879, une *Histoire de la ville de Bourbourg depuis son origine jusqu'en 1789* (Paris-Dunkerque, 1879, in-8°).

M. Miller communique des lettres de M. le Dr Christidès, de Thasos, concernant des antiquités découvertes dans cette île, et la copie d'un chrysobulle d'Alexis Comnène relatif à Thasos.

M. Aubé commence la lecture d'une notice sur le *christianisme de Marcia*.

---

### SÉANCE DU VENDREDI 15 NOVEMBRE.

MM. François Lenormant, Schefer et Wescher écrivent à l'Académie pour se porter candidats aux places vacantes par suite du décès de MM. de Slane, Naudet et Garcin de Tassy. M. François Lenormant et M. Schefer désignent dans leurs lettres, le premier, le fauteuil de M. Garcin de Tassy; le second, le fauteuil de M. de Slane.

M. Miller communique et commente plusieurs inscriptions grecques découvertes à Thasos concernant des membres de la famille d'Auguste.

[1] Voir aux Communications, n° II.

M. Deloche fait une seconde lecture de son mémoire sur le *sou d'or* portant à la fois les deux vocables de la ville de Limoges.

M. E. Desjardins lit, au nom de M. le baron James de Rothschild, des observations sur *les représentations des mystères au xv<sup>e</sup> siècle.*

M. René Fage adresse à l'Académie, pour le concours des antiquités nationales de 1879, une brochure intitulée : *La maison de Ségur, son origine, ses vicomtes* (Limoges, 1878, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

---

SÉANCE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres de candidature de MM. Barbier de Meynard, Alex. Bertrand, Foucart, de Mas-Latrie, François Lenormant, Oppert, de Rosny, Schefer, H. Weil et Wescher, aux places laissées vacantes par la mort de MM. de Slane, Naudet et Garcin de Tassy.

M. Robiou écrit à l'Académie pour solliciter une des places de correspondant auxquelles elle doit pourvoir à la fin de cette année.

M. Tausserat adresse, pour le concours des antiquités nationales de 1879, un ouvrage intitulé : *Chroniques de la châtellenie de Lury*, texte et dessins (Bourges-Vierzon, 1878, gr. in-8°).

L'Académie se forme en comité secret pour l'exposition des titres des candidats aux trois places vacantes.

---

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel dit à l'Académie qu'au moment où elle va remplacer M. Naudet, un témoignage bien précieux lui arrive d'outre-mer en l'honneur de son vénérable doyen.

Sa Majesté l'Empereur du Brésil, dans une lettre écrite à un de nos confrères, exprime la vive émotion que lui a causée la nouvelle de la mort de M. Naudet. Sa Majesté prie en même temps notre confrère de la rappeler au souvenir de tous les

membres de cette Compagnie avec lesquels Elle a eu l'occasion de s'entretenir durant ses voyages en France.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le PRÉSIDENT annonce que M. L. de Rosny a retiré sa candidature.

L'Académie procède à l'élection de trois membres ordinaires en remplacement de MM. de Slane, Naudet et Garcin de Tassy.

Le scrutin est ouvert pour le fauteuil laissé vacant par le décès de M. de Slane.

Membres présents : 36. Nombre des votants : 36. Majorité : 19.

Au 1er tour M. Barbier de Meynard obtient 21 voix; M. Schefer 13 ; M. Wescher, 1 ; il y a un billet blanc.

M. Barbier de Meynard, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu membre de l'Académie ; son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

Le scrutin est ouvert pour le fauteuil laissé vacant par le décès de M. Naudet.

Il y a 36 votants. Majorité : 19.

Au 1er tour, M. Foucart obtient 24 voix ; M. Bertrand, 11 ; M. Wescher, 1.

M. Foucart, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu membre de l'Académie ; son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

Le scrutin est ouvert pour le fauteuil laissé vacant par le décès de M. Garcin de Tassy.

Il y a 36 votants. Majorité : 19.

Au 1er tour, M. F. Lenormant obtient 9 voix ; M. Schefer, 9 ; M. Weil, 7 ; M. Oppert 5 ; M. de Mas-Latrie, 5 ; M. Wescher, 1. Pas de majorité.

Au 2e tour, M. Schefer obtient 15 voix ; M. F. Lenormant 10 ; M. Weil, 7 ; M. Oppert, 4. Pas de majorité.

Au 3e tour, M. Schefer obtient 18 voix ; M. F. Lenormant, 9 ; M. Weil, 7 ; M. Oppert, 1. Il y a un bulletin blanc.

Le PRÉSIDENT dit que le nombre de suffrages exprimés n'étant

que de 35, la majorité absolue est de 18, et que par conséquent M. Schefer est élu.

M. Miller réclame contre cette interprétation.

Le Président répond que tel est l'usage de toutes les assemblées politiques.

M. de Wailly ajoute que l'on trouverait des antécédents de même sens dans les votes de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel fait observer que le billet blanc compte en ce sens qu'il sert à établir le nombre des votants et que, par exemple, si la validité du vote exige un certain nombre de membres présents, il contribue avec les autres à former le nombre exigé; mais la majorité ne se calcule que sur le nombre des suffrages exprimés.

M. Pavet de Courteille dit qu'on le sait partisan de l'élection de M. Schefer, puisqu'il a exposé ses titres, et il prie l'Académie de passer à un nouveau vote.

Le Président dit que l'Académie doit se décider, non en raison de ce qui peut convenir à tel ou tel candidat, mais selon qu'elle le juge convenable pour elle-même. Dans ce partage d'opinion il ne peut que la consulter sur le fond du débat.

L'Académie décide qu'elle passera à un nouveau vote.

Dans ce dernier scrutin M. Schefer obtient 32 voix; M. F. Lenormant, 3; M. Weil, 1.

En conséquence, M. Schefer est élu membre de l'Académie; son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Halévy commence la lecture d'une étude sur *le système hiératique des Babyloniens.*

---

## SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 6 DÉCEMBRE [1].

### ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président annonçant les prix décernés en 1878 et les sujets de prix proposés.

[1] Voir Appendice n° 1.

2° Notice historique sur la vie et les travaux de M. Charles LENORMANT, membre de l'Académie, par M. H. WALLON, secrétaire perpétuel.

3° Les anciens statuts de la ville de Rome au moyen âge, par M. DE ROZIÈRE, membre de l'Académie.

---

SÉANCE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture des trois décrets, en date du 3 décembre 1878, par lesquels les élections de MM. Barbier de Meynard, Foucart et Schefer, comme membres titulaires, sont approuvées.

Après cette lecture, le Secrétaire perpétuel introduit MM. Barbier de Meynard, Foucart et Schefer et les présente au Président ainsi qu'à l'Académie.

Le PRÉSIDENT les invite à prendre place parmi leurs confrères.

Le Ministre de l'Instruction publique écrit à l'Académie pour l'inviter à lui présenter deux candidats à la place de Directeur de l'École française d'Athènes vacante par suite de la nomination de M. Albert Dumont aux fonctions de recteur d'Académie.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre par laquelle madame Jean Reynaud l'informe que « voulant honorer la mémoire de son mari, M. Jean-Ernest Reynaud, et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France, elle désire fonder à l'Institut un prix annuel de dix mille francs qui serait décerné successivement par chacune des cinq Académies.

« Ce prix serait accordé au travail le plus méritant relevant de chaque classe de l'Institut, qui se serait produit pendant une période de cinq ans.

« Il irait toujours à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seraient pas écartés du concours.

« Le prix serait toujours accordé intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entiè-

rement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« L'Institut, en acceptant ce prix, voudrait bien, selon l'usage, y attacher le nom de son fondateur Jean Reynaud. »

Après cette lecture, le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dit que cette lettre ne lui est arrivée qu'après la séance du 29 novembre, et qu'à cause de la séance publique tenue le 6 décembre, elle ne pouvait être lue qu'aujourd'hui. « Il n'a pas cru, dit-il, devoir différer aussi longtemps sa réponse, et il a écrit à madame Jean Reynaud pour la remercier, au nom de la Compagnie, de cette fondation généreuse. »

L'Académie accepte par acclamation la donation avec les conditions qui y sont jointes. Elle s'en remet à ses deux délégués à la commission centrale administrative pour qu'il soit donné suite aux formalités légales que cette donation réclame.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de la liste des correspondants de l'Académie. Cinq places sont vacantes, deux parmi les correspondants regnicoles, par suite de l'élection de M. Mariette comme membre titulaire et du décès de M. Eugène Boré, qui est mort supérieur de la congrégation des Lazaristes; trois parmi les correspondants étrangers, par suite du décès de MM. Wright, Roulez et Westergaard.

MM. Willems et Dezeimeris écrivent à l'Académie pour solliciter le titre de correspondant.

Leurs lettres seront communiquées aux commissions qui vont être nommées.

L'Académie procède à la nomination de deux commissions chargées de présenter une liste de trois candidats pour chacune des places de correspondants devenues vacantes cette année.

Sont élus :

1° Pour les correspondants étrangers : MM. de Longpérier, Ad. Regnier, L. Renier et Maury.

2° Pour les correspondants regnicoles : MM. de Wailly, de Saulcy, Delisle et Gaston Paris.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des antiquités nationales.

*Notices sur les évêques d'Amiens*, par M. Edm. Soyez (Amiens, 1878, gr. in-8°).

*Histoire de la Flèche et de ses seigneurs*, par M. Ch. de Montzey, 3 volumes, 1877-1878 (Le Mans-Paris, in-8°).

*La bataille de Muret et la tactique de la cavalerie au XIII^e siècle*, par M. Henri Delpech (Paris, 1878, in-8°).

2° Pour le concours Stanislas Julien : *A travers la Chine*, par M. L. Rousset (Paris, 1878, in-8°).

*Le pays d'Annam, étude sur l'organisation politique et sociale des Annamites*, par M. Luro (Paris, 1878, gr. in-8°).

M. Schliemann est admis à faire à l'Académie une communication relative à une *nouvelle exploration de l'île d'Ithaque* et à la *continuation des fouilles d'Hissarlik*.

---

SÉANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE.

Le Ministre de l'Instruction publique adresse au Secrétaire perpétuel, après avis de la Commission des missions, séance du 11 décembre, une demande de mission en Italie formée par M. Neubauer. La Commission, dit M. le Ministre, a estimé que les frais de ce voyage devaient, en raison des recherches que se propose M. Neubauer, incomber à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Renvoi à la commission des travaux littéraires.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection de deux candidats à présenter au Ministre pour la place de Directeur de l'École française d'Athènes.

Par un premier scrutin, M. Foucart, membre de l'Académie, est nommé premier candidat par 31 suffrages sur 33 votants. Il y a 2 bulletins blancs.

Par un second scrutin, M. Decharme est nommé second candidat par 30 voix sur 30 votants.

Ces deux noms seront présentés au choix du Ministre de l'Instruction publique.

Sont adressés à l'Académie.

1° Pour le concours Gobert : *Le Saint-Graal ou le Joseph d'Arimathie, première branche des romans de la Table ronde*, publiée par M. E. Hucher, 3 volumes in-18 (Le Mans-Paris, 1878).

2° Pour le concours de numismatique Allier de Hauteroche : *La monnaie dans l'antiquité*, par M. F. Lenormant, 2 vol. (Paris, 1878, in-8°).

3° Pour le concours des antiquités nationales :

*Les annales de la Corse*, par le Dr Antoine Mattei, 2 vol. (Paris, 1877-1878, in-4°).

*Registres des comptes municipaux de la ville de Tours*, publiés par M. J. Delaville Le Roulx (Tours-Paris, 1878).

---

SÉANCE DU VENDREDI 29 DÉCEMBRE.

Le Sous-Directeur des sciences et lettres au Ministère de l'Instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que M. Neubauer, qui avait adressé à M. le Ministre une demande de mission en Italie pour recueillir des documents concernant les rabbins français au XIVe siècle, renonce à cette mission pour cette année et que par conséquent il y a lieu de considérer comme nulle la lettre, en date du 14 décembre, que le Ministre de l'Instruction publique avait adressée à ce sujet au Secrétaire perpétuel.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un lecteur pour la séance trimestrielle des cinq Académies.

L'Académie désigne M. Hauréau, qui lira sa notice sur *Arnauld de Villeneuve*.

Il est procédé à la nomination de la commission du prix Gobert pour l'année 1879. Sont élus :

MM. Deloche, G. Paris, Barbier de Meynard et Schefer.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

On procède au scrutin pour la nomination de trois correspondants étrangers et de deux regnicoles.

Sont nommés correspondants étrangers : MM. Withley-Stokes, Koumanoudis et Wright.

Correspondants regnicoles : MM. Dezeimeris et Abel Desjardins.

Le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture de l'acte notarié contenant la donation que madame Jean Reynaud a faite à l'Institut d'une rente annuelle de 10,000 francs destinée à fonder un prix à décerner successivement par chaque Académie au nom de M. Jean Reynaud, donation que madame Jean Reynaud avait exprimé l'intention de faire par une lettre du 30 novembre, et que l'Académie a acceptée dans sa séance du 13 décembre.

Les remerciements de l'Académie ont déjà été adressés à madame Jean Reynaud pour cette grande et libérale fondation.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours Gobert.

*La chanson de la croisade contre les Albigeois, commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poëte anonyme*, par M. Paul Meyer, 2 vol. (Paris, 1875, in-8°).

2° Pour le concours des antiquités nationales :

*Histoire de l'Auxerrois, son territoire, son diocèse, son comté, ses baronnies, son bailliage*, par M. Challe, 2 vol. (Auxerre-Paris, 1878, in-8°).

*Assemblées du diocèse de Castries*, par M. Rossignol (Toulouse, 1878, in-8°).

3° Pour le concours Brunet :

*Anonymes, pseudonymes et supercheries littéraires de la Provence ancienne et moderne*, par M. Robert Reboul (Marseille, 1878, in-8°).

## COMMUNICATIONS.

### N° I.

### NOTICE SUR QUELQUES EMPREINTES DE CYLINDRES ASSYRO-CHALDÉENS, PAR M. J. MENANT.

Messieurs,

Permettez-moi de vous entretenir de quelques constatations auxquelles je suis arrivé en poursuivant mes recherches sur les cylindres orientaux; elles me paraissent de nature à fixer d'une manière précise le lieu et l'époque de l'emploi d'un grand nombre de ces bijoux et à déterminer ainsi leur provenance.

En consultant une collection un peu nombreuse de cylindres assyro-chaldéens, on s'aperçoit promptement que les scènes qui sont gravées sur leur surface et qu'on voudrait expliquer ne sont pas aussi variées que la quantité déjà considérable de ces monuments parvenus à notre connaissance pourrait le faire supposer. Il est facile d'entrevoir qu'il y avait des types consacrés, adoptés dans certaines contrées et à certaines époques, qui se reproduisaient pour ainsi dire à satiété. Dès lors, si on peut déterminer sûrement la provenance de l'un de ces types, il est facile d'en déduire des conséquences dont on ne doit pas méconnaître la portée.

On est désormais fixé sur l'usage des cylindres : ce sont des cachets. Quelques-uns nous l'apprennent même par une mention expresse gravée auprès de la scène principale. D'un autre côté, nous savons qu'il existe des contrats d'intérêt privé qui portent, à la place réservée pour y apposer le sceau des parties intéressées, l'empreinte d'un cylindre.

J'ai déjà signalé ces empreintes comme la preuve irrécusable de l'usage auquel ces bijoux étaient employés. A cette époque, les exemples étaient peu nombreux; aujourd'hui, grâce à des découvertes nouvelles et à des acquisitions incessantes, le Musée Britannique possède des milliers de documents d'intérêt privé sur lesquels on voit des empreintes de toute nature; un grand nombre proviennent de l'emploi des cylindres.

Dans un récent voyage que j'ai fait à Londres, j'ai été à même de consulter au Musée Britannique tous ces documents, et j'ai bientôt reconnu qu'on pouvait trouver dans l'étude des empreintes une base sérieuse pour déterminer l'époque de l'emploi d'un grand nombre de cylindres par la date précise du monument sur lequel les cylindres-cachets sont apposés. Il y a là, en effet, une limite que les découvertes ultérieures pourront modifier, mais qu'il est déjà permis d'accepter comme un élément incontestable d'appréciation.

Je ne saurais dans cette communication vous faire part des nombreux renseignements que j'ai recueillis et qui m'ont permis de remonter à l'origine d'un grand nombre de types qu'on pouvait croire d'une époque relativement moderne. J'ai reconnu, en effet, des empreintes de cylindres sur des contrats de toutes les époques. Les uns remontent à l'occupation touranienne, d'autres appartiennent au premier empire de Chaldée. J'ai trouvé sur des contrats du Grand-Empire d'Assyrie l'existence d'empreintes en parfaite harmonie avec les bas-reliefs des rois assyriens. Toutes ces observations feront l'objet d'un long travail auquel je consacre tous mes soins et dont il est facile de comprendre l'étendue. J'ai cru devoir me circonscrire ici, parce que j'ai pensé que quelques exemples précis suffisent pour faire connaître la nature des documents que j'ai observés et la voie dans laquelle je poursuis mes recherches.

Je me bornerai donc maintenant à l'examen de quelques contrats du dernier empire de Chaldée, et encore en m'arrêtant particulièrement à quelques empreintes parce qu'elles permettent de préciser la provenance de certains types pour lesquels on n'avait jusqu'ici aucune indication.

Ces contrats sont tous passés à Babylone ou en Chaldée et datés des règnes de Nabuchodonosor, de Nabonid et des rois de Perse qui prirent le titre de rois de Babylone après la conquête de Cyrus. Ils sont rédigés en assyrien; aussi nous pouvons constater, en passant, que la langue des Achéménides ne paraît pas avoir pénétré comme langue vulgaire dans la Mésopotamie. Du reste, ils sont tous datés, suivant la coutume antique, d'après les années de règne des princes qui ont établi à Babylone le siége de leur empire.

Leur forme matérielle diffère peu de celle qui était consacrée depuis une haute antiquité pour tous les documents écrits qui nous parviennent de ces contrées. Ce sont des tablettes d'argile de 15 à 20 centimètres de hauteur et d'une épaisseur de 3 centimètres environ. C'est sur cette épaisseur que les cachets sont apposés; quelquefois sur la tranche supérieure et sur la tranche inférieure, on aperçoit trois coups d'ongle à chaque extrémité. (Voy. pl. I, fig. 1 [1].)

Les empreintes des cylindres ne permettent pas toujours de saisir l'ensemble de la scène qui est gravée sur le monument, mais souvent l'empreinte se répète plusieurs fois et alors il est possible de la reconstituer. Enfin, à défaut d'indication sur le cachet lui-même, une mention spéciale nous avertit que telle empreinte est celle du cachet de un tel. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il est facile de distinguer ces

[1] Ces chiffres renvoient aux planches qui accompagnent cette communication. Les indications données sur les planches se rapportent aux numéros de la collection du Musée Britannique.

mentions de celles qui figurent sur les cachets. Celles des cylindres sont naturellement en relief et toujours en caractères archaïques; celles des tablettes sont en creux et toujours en caractères cursifs comme le reste du document.

Les scènes que nous voulons faire connaître sont assez simples : elles ne comportent qu'un seul personnage : il est debout, de profil, la main droite élevée dans la pose de l'adoration, la main gauche immobile le long du corps. Il est vêtu d'une robe longue ornée de franges dans le bas, et il fait une invocation devant un ou plusieurs autels sur lesquels reposent des figures sacrées. Il existe deux types de ce personnage : l'un est imberbe, la tête rasée, le profil est alors tourné à gauche; l'autre est barbu et a les cheveux bouclés et rejetés en arrière. Les symboles font seuls la variété des scènes que nous allons décrire.

Ces deux types, du reste, se trouvent indiqués sur un fragment marqué S* dont malheureusement la date a disparu (pl. I, fig. 2).

Nous allons maintenant signaler les empreintes qui reproduisent ces types sur les documents que nous avons indiqués.

### RÈGNE DE NABUCHODONOSOR.

1. — J'appellerai d'abord votre attention sur un contrat du règne de Nabuchodonosor (pl. I, fig. 3) daté, à Babylone, du 20ᵉ jour du mois de Tisri (septembre) de la deuxième année de ce roi (603).

Sur les deux tranches à droite et à gauche, on voit la même empreinte deux fois répétée. Elle nous montre le personnage barbu en adoration devant deux autels. Sur le premier, s'élève un symbole qui supporte le disque du soleil; sur l'autre, le même symbole qui supporte le disque de la lune.

Cette disposition est très-fréquente et un grand nombre de fragments de contrats portent les mêmes empreintes; malheureusement la partie de la tablette où l'on pouvait lire la date a été brisée et perdue dans les ruines.

2. — Le document suivant est daté de la vingt-sixième année de Nabuchodonosor (579). Sur la tranche à droite, on aperçoit le personnage barbu dans la pose que nous connaissons déjà et trois fois répété. (Pl. I, fig. 4.)

Il serait téméraire de dire que la scène est complète, et plus téméraire encore de la compléter. Une indication en caractères cursifs, sur le haut de la tranche, nous fait connaître le nom du propriétaire du cachet :




« Cachet de Bel-karni (ou plutôt Bel-edir[1]), scribe. »

Sur la tranche à gauche, on ne voit que deux empreintes, mais elles présentent un certain développement (pl. I, fig. 5).

C'est encore le même personnage barbu, en adoration devant un autel qui supporte un symbole assez mal indiqué, peut-être la tige à deux branches qu'on trouve sur un grand nombre de monuments, et un chien accroupi. Derrière cette scène, pour remplir la surface du cylindre, on voit une inscription de sept lignes en caractères archaïques du style de Babylone; malheureusement, le commencement et la fin des lignes n'ont pas été reproduits sur l'empreinte; il ne reste que quelques signes qui ne se prêtent pas à leur restauration.

[1] Depuis que ces lignes sont écrites, M. Pinches a bien voulu vérifier ma citation sur l'original et rectifier la forme du signe [cunéiforme] *ni*, qui doit être lu [cunéiforme] *ir*. C'est par suite de cette rectification que je propose pour ce nom propre la lecture *Bel-edir*.

L'inscription en caractères cursifs, qui renferme le nom du propriétaire du cachet, est ainsi conçue :




« Cachet de Itti-Marduk-balat, scribe. »

Ce personnage est très-connu à cette époque; il figure à différents titres sur un grand nombre de contrats, et sa filiation nous est donnée dans la liste des témoins : il est fils de Nabu-ahi-idin, lequel est fils de Egibi.

#### RÈGNE DE NABONID.

3. — Nous signalerons un premier contrat daté du 24e jour du mois d'Elul (août) de la deuxième année (554) de ce roi, et qui nous présente, sur les deux tranches, l'empreinte que nous donnons ci-après (pl. II, n° 6).

C'est le même personnage barbu, appartenant évidemment à des cachets différents; malheureusement, les empreintes sont peu apparentes et disposées de manière à se nuire réciproquement. Le nom des possesseurs devait être également sur la tranche, mais il n'y a de visibles que les deux caractères :

*tip-sar*, « scribe. »

C'est tout ce que ce monument peut nous fournir.

4. — Nous nous arrêterons davantage à l'examen d'un document daté du 24e jour du mois de Tisri (septembre) de la troisième année de Nabonid (553). La tablette est d'une belle conservation et les empreintes sont intéressantes à étudier.

Nous voyons, d'abord, sur la tranche à droite, l'empreinte de quatre cachets (pl. II, fig. 7).

Les deux premiers représentent le personnage imberbe, et les deux derniers le personnage barbu. Il ne faut pas songer à restaurer la scène, car il est évident que les cachets sont différents. Les mentions des deux premiers, en caractères cursifs, sont ainsi conçues :

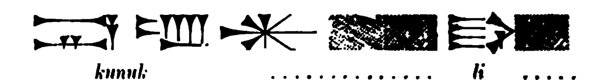
*Kunuk* *Nabu* – *zir* – *damak*

*tip* - *sar.*

« Cachet de Nabu-zir-*damak*, scribe. »

Ce cachet était répété deux fois, puisque les indications sont les mêmes.

Les deux dernières empreintes ne sont pas accompagnées de légendes en caractères cursifs, mais la mention du nom du propriétaire se trouvait sur le cachet lui-même; l'empreinte ne nous en a révélé que quelques caractères dans le style archaïque, bien entendu, et ces caractères suffisent pour nous faire connaître le nom tout entier. Nous y lisons :



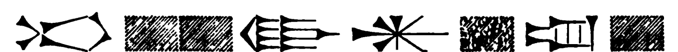
*kunuk* .............. *ki* .....

Le contrat nous présente une longue liste de dix témoins parmi lesquels doit figurer le possesseur de notre cachet. Si nous rapprochons de cette liste les courtes indications qui précèdent, nous voyons bientôt, d'une part, que le nom indiqué sur le cachet et dont on aperçoit les traces dans la première ligne commence par un nom divin. Ce nom doit être Nébo

ou Marduk, car ce sont les seules divinités qui figurent à la première place dans les noms des témoins. D'un autre côté, le nom du père qui figure à la deuxième ligne de l'empreinte doit renfermer l'articulation *li;* or les mentions relatives au cinquième témoin satisfont parfaitement à ces deux conditions. Nous lisons, en effet, ainsi le nom de ce témoin : «Marduk-sum-usur, fils de Musallim-Marduk, fils du *Gal-su-ha.*» Le nom du grand-père est indiqué par sa profession.

La tranche à gauche nous donne les indications suivantes (pl. II, fig. 8) :

Le premier cachet, celui du haut, nous présente une scène assez complète. Nous voyons le personnage barbu dans la pose ordinaire; devant lui, un symbole ♀ qui peut être désigné sous le nom de «massue,» puis le *labarum*, le symbole de l'éternité, qui n'est autre que le prototype de la croix grecque; un croissant; enfin, au-dessous, un oiseau. Il ne nous est pas permis d'affirmer que la scène est complète; il peut, en effet, manquer quelque chose aux pieds du personnage; mais si la circonférence n'a pas été entièrement déroulée dans cette première empreinte, en revanche, nous trouvons dans la seconde l'inscription en caractères archaïques, gravée derrière le personnage qui lui appartient,



et la mention en caractères cursifs, répétée deux fois pour nous donner la certitude qu'il s'agit bien toujours du même cachet, nous permet de la compléter :




«Cachet de Kaptuv-ili-Marduk, scribe.»

Cette lecture offre un certain intérêt paléographique que

nous relevons, en passant, à cause de la forme [cuneiform sign] qui répond à l'archaïque [cuneiform sign], et qu'on aurait pu prendre pour deux signes [cuneiform sign] *mi* et [cuneiform sign] *ina*, lorsque, en réalité, c'est un monogramme dont la lecture *kaptuv* est assurée et confirmée dans notre passage par celle des noms des témoins, où nous lisons le même nom, écrit en caractères phonétiques :

[cuneiform signs]

*kap - ti - ili - Marduk.*

Je dois ajouter que nous trouvons deux témoins qui portent le même nom, de sorte qu'il nous est impossible de savoir auquel des deux attribuer le cachet. Ils sont, du reste, tous deux *tipsar*. L'un est fils de Sukhaï, c'est le septième témoin; l'autre est fils de Nis-abu-bit, c'est le neuvième.

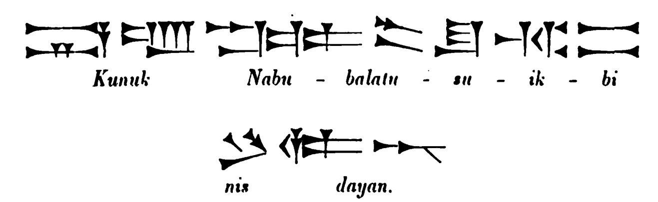
5. — Un contrat daté du 11e jour du mois de Tisri (septembre) de la treizième année de Nabonid (542) nous présente, sur la tranche du haut, où l'on voit figurer ordinairement des coups d'ongle, l'empreinte de deux cylindres (pl. II, fig. 9).

C'est toujours le même personnage barbu, dans la pose que nous connaissons, mais avec des attributs différents : d'abord, l'autel sur lequel s'élève le croissant, puis un autre autel sur lequel s'élève le symbole fourchu que nous ne pouvons encore désigner autrement. L'autre empreinte nous présente une scène analogue; seulement, sur le second autel, nous voyons une étoile. Le nom du possesseur du premier cachet est mutilé; il ne reste plus que le dernier signe, *Bel*, et sa qualité, *nis dayan*, «juge.»

Le nom du second possesseur est plus complet, mais tout aussi difficile à restaurer; il commence par le nom du dieu Nébo. Il n'y a encore que sa qualité qui soit nettement indiquée; il est comme le précédent, *dayan*, «juge.»

Sur la tranche à droite, on trouve une autre empreinte (pl. II, fig. 10).

C'est le personnage imberbe, en adoration devant un autel qui supporte le croissant; à la place de l'autre autel, on voit un dragon. Cette empreinte n'est pas complète; il pouvait y avoir encore quelque chose sur le développement de la circonférence; c'est le cachet, dont on lit ainsi la désignation :




«Cachet de Nabu-balatusu-ikbi, juge.»

Il est à remarquer qu'il y a huit témoins sur ce contrat; ils sont tous *dayan,* «juges,» excepté le dernier, qui est *tipsar* «scribe.»

6. — Nous mentionnerons ici un fragment d'un contrat sur la tranche droite duquel on voit l'empreinte dont nous connaissons le personnage et le symbole (pl. II, fig. 11), et qui ne nous présenterait pas d'autre intérêt, si ce n'est que la date de ce contrat nous est conservée et que nous savons ainsi qu'il a été passé le 20[e] jour du mois Elul (août) de la quatorzième année de Nabonid (541).

Le dernier contrat du règne de ce roi qu'on trouve dans la collection du Musée Britannique est signé à Babylone, au palais du roi, et porte la date du 5 Elul (août) de la dix-septième année (538) de Nabonid. Quelque temps après, dans l'automne, Cyrus se rendait maître de la ville et étendait ses conquêtes sur toute la Chaldée.

RÈGNE DE CYRUS.

Le premier contrat du règne de Cyrus est passé à Borsippa, l'un des faubourgs de Babylone; il est daté du 16e jour du mois de Kislev (novembre) de l'année de son avénement au trône de Babylone (538). Depuis cette époque, la suite des contrats se succède comme précédemment, et nous allons rencontrer les mêmes types sur les cylindres, la même forme pour les contrats, comme si ce grand événement de la chute de Babylone n'avait apporté aucun trouble dans les relations civiles.

7. — Nous retrouvons nos empreintes sur un contrat daté du 13e jour du mois d'Arah-samna (octobre) de la sixième année (532) de Cyrus, roi de Babylone (pl. II, fig. 12).

Il nous présente sur les deux tranches, à droite et à gauche, le personnage imberbe que nous connaissons trois fois répété. La première empreinte, sur la tranche à gauche, nous fait voir ce que les autres ont d'incomplet. Nous y remarquons, en effet, une partie du sujet gravé sur le cylindre, le croissant de la lune et le symbole divin dans son expression abstraite.

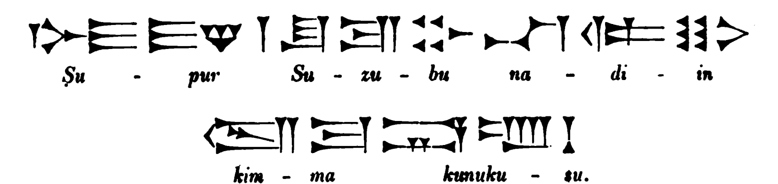
Les indications de la tranche nous apprennent ainsi le nom du propriétaire du cachet :

*Kunuk Li - bu - ru tip - sar.*

« Cachet de Liburu, scribe. »

Nous devons signaler ici une particularité intéressante : nous trouvons sur la tranche supérieure et sur la tranche inférieure les trois coups d'ongle avec une mention spéciale (pl. III, fig. 13).

Nous lisons, en effet, entre les deux marques :




« Ongle de Suzubu donné comme la marque de son cachet. »

RÈGNE DE CAMBYSE.

8. — Je n'ai trouvé qu'un seul contrat du règne de Cambyse (pl. III, fig. 14) avec l'empreinte d'un cylindre, il est daté probablement de la deuxième année de ce roi (528).

Cette empreinte laisse voir le personnage barbu, en adoration devant deux autels supportant le symbole du croissant et une étoile à huit branches; de l'autre côté, le dragon dont nous avons déjà signalé la présence sur les contrats du règne de Nabonid. La tablette est en assez mauvais état, et la date de l'année manque.

RÈGNE DE DARIUS.

9. — Le long règne de Darius nous fournit un certain nombre d'empreintes qui vont nous confirmer ce que nous avons déjà avancé sur l'attachement profond des habitants de la Babylonie aux traditions du passé.

Nous trouvons, d'abord, un contrat daté du 29e jour du mois d'Adar (février) de la quatrième année de Darius[1] (519); sur la tranche à droite, on voit deux empreintes (pl. III, fig. 15).

[1] Darius ne s'est rendu maître de Babylone qu'en 519. C'est peut-être de cette époque qu'il faut dater les contrats.

La première est incomplète, mais elle nous offre, avec les autels que nous connaissons, un personnage nouveau : il est imberbe, il présente de la main droite une coupe, et de la gauche il porte un panier. La légende nous donne ainsi le nom du propriétaire de ce cachet :

*Kunuk* *Nabu* - *edir* - *napsati* *tip* - *sar.*

« Cachet de Nabu-edir napsati, scribe. »

C'est le huitième témoin de la liste.

La seconde empreinte n'est pas complète ; nous y voyons encore le personnage barbu, en adoration devant l'autel surmonté du croissant, mais nous ne savons pas comment cette scène était terminée. La légende nous fournit ainsi le nom du propriétaire de ce cachet :

*Kunuk* *Mu* - *se* - *sib* - *Marduk* *tip* - *sar.*

« Cachet de Musesib-Marduk, scribe. »

Sur un fragment de la tranche à gauche, nous voyons (fig. 16) encore les deux autels avec le croissant et l'étoile, puis le dragon, tels que nous les avons déjà remarqués sur une empreinte du temps de Nabonid.

Un autre fragment que nous pouvons rapprocher de la partie manquante nous donne l'empreinte dans son entier (pl. III, fig. 17).

C'est toujours le personnage barbu, en invocation devant les autels, et le dragon tels que nous les avons décrits. Le propriétaire de ce cachet est ainsi désigné :



*Kunuk* *Busa* - *Marduk* - *napsat* *tip* - *sar.*

« Cachet de Busa-Marduk-napsat, scribe. »

Après la date, nous lisons la mention que nous avons déjà constatée entre les coups d'ongle apposés sur les tranches :

*Ṣu - pur* *Bel - habal - idinna*

*na - di - in* *kim - ma* *kunuku* *su.*

«Ongle de Bel-habal-idin apposé comme son cachet.»

Il y a, en effet, sur la tranche inférieure, les trois marques de coups d'ongle que nous avons signalées sur la plupart de ces contrats.

Ce personnage est le sixième témoin; la comparaison de ces deux mentions nous montre que l'idéogramme que l'on transcrit ordinairement par le nom du dieu Hea, se lit Bel dans ce nom composé. Le sixième témoin se nomme Bel-idinna, fils de Nadinu, fils de..... (le nom est effacé), scribe.

10. — Cette belle tablette sur laquelle nous allons nous arrêter maintenant est datée, à Babylone, du 6[e] jour du mois d'Airu (avril) de la douzième année de Darius, roi de Babylone, roi des nations (511). On trouve sur chaque tranche, deux fois répétée, une empreinte qui n'est visible qu'une fois dans son entier (pl. III, fig. 18).

L'empreinte de ce même cachet se trouve sur un contrat de la même année et du même roi, conservé au musée du Louvre sous le n° MNB, 1126.

Le personnage barbu est en adoration devant un autel surmonté d'un croissant; sur un autre autel, repose un monstre à la tête et au poitrail de cheval, terminé par une queue de poisson. Le sujet doit être complet; son développement me

paraît de nature à couvrir la surface du cylindre. Au haut des tranches, on lit, en caractères cursifs, cette mention qui nous fait connaître le nom du propriétaire :

*Kunuk Zikar - Marduk tip - sar.*

« Cachet de Zikar-Marduk, scribe. »

Enfin, sur les tranches du sommet, on voit les coups d'ongle traditionnels.

11. — Je suis obligé de faire ici un emprunt à une collection étrangère au Musée Britannique pour citer encore une empreinte qu'on voit sur un contrat de la même origine (pl. III, fig. 19).

Elle est répétée plusieurs fois sur les deux tranches d'une tablette datée de la dix-septième année de Darius (506); le texte est, du reste, d'une mauvaise conservation. Toutefois, je n'ai pu en juger que par une photographie reproduite dans le IV[e] volume, 1[re] partie, des Transactions de la Société d'archéologie biblique. Ce document appartenait à Lady Tite, qui en a fait cadeau à la bibliothèque de la Société.

12. — Il me reste à mentionner, en revenant aux documents du Musée Britannique, quelques fragments sans date et sur lesquels on remarque des empreintes qui offrent encore un certain intérêt.

C'est, d'abord, un fragment sur la tranche gauche duquel on devait trouver l'empreinte de plusieurs cachets (pl. III, fig. 20).

La première empreinte a disparu; il ne reste plus que les lignes qui renfermaient le nom du propriétaire du cachet, et

qui viennent se confondre avec l'empreinte suivante. Ce nom devait commencer par Zikar.

La seconde empreinte nous donne un sujet facile à restituer : c'est le personnage imberbe, en adoration devant des images symboliques, le croissant, le sceptre à deux branches, et, enfin, sur un autel, un animal qui peut être un chien ou un léopard. Le nom du propriétaire du cachet est plus difficile à restituer; il ne laisse voir ou deviner que les premières lettres.

Sur la tranche à droite, on aperçoit encore la partie d'une empreinte qui indique le personnage barbu en adoration devant les autels.

Je passerai sous silence une foule de fragments de la même époque sur lesquels on aperçoit des parties plus ou moins considérables des sujets que nous avons indiqués, mais qui ne sont pas accompagnés d'une date précise, de sorte qu'il est impossible de les classer d'une manière rigoureuse, bien qu'ils appartiennent à la même époque.

Voilà donc certains sujets bien définis dont nous trouvons l'emploi à des dates précises et déterminées par la signature des contrats qui embrassent une période de soixante-quatorze ans au moins. L'étude de ces empreintes nous révèle des faits qu'on peut élever à la hauteur d'un principe et dont il est possible de tirer d'utiles conséquences.

La première application que nous pouvons faire ici des observations qui précèdent porte sur des cylindres dépourvus d'inscriptions. Aucun indice ne pouvait nous renseigner jusqu'ici sur leur provenance. Mais les indications des contrats vont nous permettre immédiatement de nous prononcer et même d'étendre notre jugement sur un grand nombre de cylindres ayant des sujets analogues, en les rapprochant des empreintes que nous avons rencontrées.

Les textes que nous avons cités et l'observation d'un grand

nombre de fragments de la même époque nous permettent d'apprécier précisément un sujet dont nous reproduisons ici l'empreinte (pl. IV, fig. 21).

C'est le personnage imberbe, en adoration devant les autels. Il figure sur un cylindre gravé dans les planches du livre de F. Lajard sur le culte de Mithra, et nous le donnons d'après lui.

Suivant la notice de Lajard, ce cylindre est en calcédoine résinée et appartenait à la collection du prince Poniatowski, à Florence. Je possède précisément un moulage de ce cylindre qui m'a été donné par M. Meuret, de la Bibliothèque nationale, et c'est vraisemblablement sur cette empreinte que le dessin de F. Lajard a été exécuté. J'ignore ce que l'original est devenu.

Je trouve l'indication d'un autre cylindre qui représente identiquement la même scène, dans le catalogue de la collection Raifé, rédigé au moment de la vente de cette collection par M. F. Lenormant.

Un cylindre portant un sujet semblable appartient à M. Bellon, un amateur fort distingué qui habite la ville de Rouen et qui a bien voulu me le communiquer. C'est un cylindre en jade de 38 millimètres de hauteur, d'un travail fort remarquable par la pureté du dessin et le fini de l'exécution.

Ce n'est pas sans surprise que j'ai retrouvé la même scène identiquement gravée sur un cylindre du Musée Britannique. Le travail est absolument le même que celui de M. Bellon; la matière seule est différente, il est en jaspe vert et noir. Le Musée Britannique l'a acquis le 1er mars 1859. Enfin, on m'a signalé un troisième cylindre qui reproduit également le même sujet; mais je n'ai pu le vérifier, ni en retrouver le propriétaire.

En rapprochant les empreintes que nous avons décrites des sujets représentés sur ces cylindres, il est évident que ces types

# CY

appartiennent au dernier empire de Chaldée, et qu'on les avait considérés à tort comme particuliers à la Médie. La fréquence de ces types sur les cachets, la possession de plusieurs cylindres identiques qui répondent aux empreintes antiques, n'ont rien de surprenant.

Ce n'est pas, du reste, le seul exemple de cylindre dont les sujets soient identiques qui soit parvenu jusqu'à nous. Il ne faut pas en conclure que l'un soit la contrefaçon de l'autre. Je me contente de l'affirmer ici; pour le prouver, il faudrait entrer dans l'examen des types qui étaient employés antérieurement sous le premier empire, et je ne pourrais le faire sans sortir des limites de cette communication.

Nous avons passé ici d'une scène représentée sur les empreintes aux cylindres qui avaient pu la produire. Nous croyons devoir faire un pas de plus et fixer la provenance de certains cylindres dont les sujets sont analogues à ceux que nous avons examinés. Il nous suffit, pour ne citer qu'un exemple, de rapprocher l'empreinte qui figure sur le contrat du 6$^{e}$ jour du mois d'Airu de la douzième année de Darius, et que nous donnons ci-après (pl. IV, fig. 22), de celle qui est produite par un cylindre en sardoine grise de la collection du Louvre et que nous enregistrons également dans nos planches (pl. IV, fig. 23).

Il est évident qu'il y a là deux monuments d'une origine identique. C'est bien le même personnage. C'est bien le même monstre. Le croissant, l'étoile et le symbole divin se retrouvent comme des accessoires obligés des cylindres de la même provenance; l'époque de ce cylindre est donc parfaitement déterminée; il figure dans le catalogue de M. A. de Longpérier sous le n° 443.

Je rapprocherai des empreintes qui se trouvent sur le contrat de la 26$^{e}$ année de Nabuchodonosor (pl. IV, fig. 24),

et que nous reproduisons, un cylindre dont le sujet a été publié par F. Lajard dans ses recherches sur le culte de Mithra (pl. XXXIV, fig. 4), et que nous reproduisons également (pl. IV, fig 25). C'est un cylindre en calcédoine translucide qui figure aujourd'hui dans la collection de la Bibliothèque nationale sous le n° 2602. Sur ce cylindre, nous voyons, comme sur notre empreinte, le même chien accroupi sur un autel. Les personnages ont disparu, mais nous retrouvons encore l'autel surmonté du croissant, et, sur un autre autel, un symbole qui peut être quelque animal accroupi vu de dos.

Je citerai encore dans l'ouvrage de F. Lajard un sujet représenté dans la planche LII, fig. 4. Mais la scène est plus compliquée et ne s'explique pas suffisamment par les empreintes antiques que nous avons citées.

On comprend par ces quelques rapprochements que nous sommes en présence de monuments de la même origine. Les contrats nous ont donné la date et la provenance des cachets. Les cylindres que nous observons maintenant nous permettent d'apprécier le travail du lapicide et la matière de ces bijoux. En rapprochant les empreintes produites par les cylindres qu'il est facile de rouler aujourd'hui sur la terre plastique comme les anciens habitants de la Chaldée faisaient il y a vingt-cinq siècles, nous pouvons apprendre à juger par l'empreinte seule la nature du travail de l'artiste, nous prononcer sur ses procédés et fixer par ces constatations la culture artistique à laquelle on était arrivé à un moment donné; car alors nous avons un point de comparaison certain et il est possible de se décider sans recourir à des hypothèses que les raisonnements les plus spécieux ne peuvent étayer.

Nous sommes très-affirmatif lorsque nous nous prononçons sur la provenance d'un cylindre dont nous trouvons des em-

preintes identiques ou analogues sur des contrats datés; mais il faut être très-circonspect quand nous n'avons pour nous guider qu'un détail qui, par lui-même, ne peut caractériser une provenance.

Si nous n'avions pas une date précise pour nous fixer sur l'époque à laquelle le cylindre dont nous trouvons l'empreinte sur le contrat daté du 13e jour du mois Arah-samna de la 6e année de Cyrus a été employé, comment pourrions-nous lui attribuer cette origine (pl. IV, fig. 26)?

Pris isolément, chacun des sujets de cette trop courte scène n'a pas de date. Le personnage imberbe, la main droite dans la pose de l'adoration, est de tous les temps. Le croissant figure sur un grand nombre de cylindres, ainsi que le symbole de la divinité; mais, aujourd'hui, si un cylindre analogue se présente devant nous, nous pouvons en affirmer l'origine puisque nous avons un point de comparaison et que nous pouvons être guidés par l'examen de la pierre et par le travail de l'artiste. Il y a, en effet, une différence dans la manière de traiter et de comprendre les mêmes types sans s'éloigner toutefois des données que la tradition avait imposées.

L'hésitation est plus grande encore en présence de l'empreinte que nous trouvons sur le contrat du 29 Adar de la 4e année de Darius. (Pl. IV, fig. 27.)

Ce personnage est fréquent sur des cylindres dont on hésite à préciser la provenance. D'un autre côté, on le rencontre quelquefois sur les bas-reliefs assyriens. Le panier aux offrandes, soit simple, soit ornementé, figure souvent à la main des personnages qui s'avancent vers les symboles sacrés pour y accomplir un sacrifice, et, à défaut de point de comparaison, on pouvait être tenté de donner aux cylindres qui renferment ce type une origine assyrienne. Aurait-il été transporté de l'Assyrie en Chaldée par les conquérants Achéménides? On aurait pu le soutenir; mais s'il en a été ainsi, ces fiers conqué-

rants, qui n'ont rien produit d'autochthone dans le domaine des arts, auraient ramené à son point de départ un type qui, pour être fréquent à Ninive et à Nimroud, n'en appartient pas moins à la Mésopotamie inférieure. J'ai trouvé, en effet, le même personnage sur des contrats datés du premier empire de Chaldée et j'ai pu constater qu'il était populaire sous la domination sumérienne. Il en est de même de tous les détails qui composent chaque scène et que nous pourrions examiner successivement.

C'est en vain que nous voyons tous ces symboles sculptés sur les rochers de Bavian, probablement à l'époque où Sennachérib y fit graver le récit de ses exploits (pl. V, fig. 28). C'est en vain que nous retrouvons tous ces symboles sur les stèles et suspendus comme des décorations sur la poitrine des rois d'Assyrie (fig. 29). Rien n'est autochthone dans le cours supérieur du Tigre et de l'Euphrate.

Je citerai encore à l'appui de cette affirmation les images symboliques du dragon que nous avons vues figurer sur ces contrats et que nous retrouvons sur un bas-relief de Koyoundjik, à côté d'un autel où brûle le feu sacré (pl. V, fig. 30). Le costume des personnages diffère, mais nous y retrouvons quelque chose qui nous rappelle singulièrement la disposition de la scène du document de Lady Tite (pl. V, fig. 19).

En résumé, tous ces symboles sont peut-être consignés dans un passage traditionnel de la grande inscription de Nabuchodonosor qui énumère les seize images sculptées resplendissantes, les délices des Dieux de Borsippa qu'on exposait à certains jours de fête dans les temples de Marduk et de Zarpanit. On peut croire que c'est précisément parmi ces images que chacun choisissait, pour le faire graver sur son cylindre, le sujet sous la protection duquel il voulait plus spécialement se placer. C'étaient les antiques symboles d'un culte dont nous

ne pouvons encore pénétrer l'origine. C'étaient ceux dans lesquels les rois du premier empire avaient eu confiance et que nous retrouvons sur les antiques monuments de cette époque reculée, comme nous les voyons sur ceux de l'époque plus récente à laquelle nous nous sommes arrêtés un instant.

Nous ajouterons ici quelques rapprochements d'une constatation facile, et, pour cela, nous ferons appel au monument si connu sous le nom de *Caillou de Michaux* et à trois autres monuments analogues de la même époque. Ces monuments présentent un texte en caractères cursifs du style de Babylone, enregistrant des donations au profit de différentes personnes. Ils sont datés du règne de Marduk-idin-akhi, roi de Babylone au XII^e siècle avant notre ère. Ces textes sont gravés sur des blocs de basalte assez grossièrement taillés. La gravure des signes est cependant soignée et les symboles qui ornent le sommet de ces documents sont enlevés en relief avec un certain talent.

J'ai reproduit ici (pl. V, fig. 31) les emblèmes de l'un d'eux et on peut y reconnaître aussitôt les sujets les plus caractéristiques que nous avons rencontrés sur nos empreintes. Nous y voyons en effet les autels qui supportent différents symboles : des tiares comme à Bavian; puis le chien, l'oiseau, la massue et ce symbole à deux branches qui prend un si grand développement. Les dragons sont sur l'un d'eux, celui de Michaux, avec une identité de forme qui en accuse la disposition traditionnelle. Enfin, nous voyons au sommet le croissant de la lune, le disque lumineux et l'étoile aux huit rayons.

Je ne rechercherai pas l'origine de chaque détail sur des monuments qui en assurent la filiation. Je dirai seulement que le Musée Britannique possède également de nombreux documents du premier empire de Chaldée qui ont été pour moi l'objet d'études sérieuses. Quelques-uns remontent à l'époque de la domination touranienne et portent, comme

ceux du dernier empire, des empreintes qui nous permettent de fixer avec certitude certains types que nous retrouvons sur des cylindres dont il ne nous était pas possible de déterminer la provenance.

C'est ainsi que l'on est obligé, pour se rendre compte du grand mouvement intellectuel qui s'est produit dans la Mésopotamie inférieure, de remonter à l'origine de l'occupation des Sémites. Je puis, en terminant, vous rappeler le beau cylindre de Segani-sarlih, roi d'Agadé, dont j'ai eu l'honneur de vous présenter une empreinte l'année dernière [1]. Je suis heureux de le signaler de nouveau à l'attention des savants, car je puis encore aujourd'hui mettre sous vos yeux une empreinte photographiée qui reproduit le sujet d'un cylindre du Musée de New-York et qui est évidemment de la même époque et de la même provenance. Il porte le nom de Bingani-sarlih.

Cette grande civilisation pré-sémitique nous est donc attestée par les traditions assyriennes, par sa littérature, ses sciences, par ses observations astronomiques, et, je ne crains pas de le dire, par les monuments impérissables de l'art le plus puissant qu'il nous soit donné d'admirer dans cette antiquité reculée.

Ces quelques citations suffiront, je crois, pour faire comprendre l'importance que l'étude des empreintes doit acquérir. C'est à l'aide de ces représentations figurées qu'on peut suivre les traces du développement artistique qui s'est produit en Assyrie et en Chaldée, et remonter aux mythes sous l'influence desquels il s'est produit à son origine. Chaque pas que nous faisons dans l'étude du passé recule les limites dans lesquelles l'histoire paraissait enchaînée. Si l'on peut dire encore aujourd'hui qu'il y a de l'exagération dans l'appréciation de l'époque

[1] Séance du 26 octobre 1877. — J'ai appris que ce cylindre, dont j'ignorais alors le possesseur, figure depuis longtemps dans la collection de M. de Clercq.

à laquelle on fait remonter la culture intellectuelle dans ces contrées, nous pouvons affirmer dès maintenant que c'est cependant dans la Mésopotamie inférieure que nous devons aller surprendre les germes de la civilisation dont les développements se sont répandus pendant plus de vingt siècles avant notre ère dans toute l'Asie occidentale.

J. MENANT.

## N° II.

### INSCRIPTION TROUVÉE DANS LES FOUILLES DU FORUM.

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie, au nom de M. Descemet, bibliothécaire de l'École française de Rome, l'inscription suivante, qu'on vient de trouver dans les fouilles du Forum :

[T] [F] ABIVS TITIANVS [V.C.]
CONSVL
PRAEF VRBI
CVRAVIT

Fabius Titianus a exercé la préfecture de la ville, une première fois en 339 (cf. Orelli, 5587. — *Corpus*, VI, n. 1653), et une seconde fois en 350-351 (Orelli, *l. c.* — *Corpus*, VI, 1166, 1167). L'inscription paraît se rapporter à la première préfecture.

J'ai l'honneur de communiquer, de la part du père Bruzza, l'inscription suivante trouvée dans les mêmes fouilles tout récemment, sur le piédestal d'une statue dont on voit encore les attaches inférieures, mais qu'il reste à découvrir :

D N TRIVMPHA
TORI SEMPER AVG
CONSTANTIO MAX
FL LEONTIVS V C
PRAEF VRBI ITERVM
VICE SACRA IVDICANS
D N M Q EIVS

Domino nostro triumphatori semper Augusto Constantio maximo Flavius Leontius vir clarissimus præfectus urbi iterum, vice sacra judicans, devotus numini majestatique ejus.

Domitius Leontius fut préfet de Rome pour la seconde fois en 356 jusqu'au quatrième jour des kalendes de novembre.

Voir dans Orelli, n° 5584, l'inscription de son successeur. cf. *Corpus*, VI, 1160.

De ces deux *clarissimi viri*, le premier avait géré le consulat en 337, le second en 344.

A. Geffroy.

---

## APPENDICE N° I.

# SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 8 DÉCEMBRE 1878.

## DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. LABOULAYE,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1878.

Messieurs,

Protéger les lettres, les arts et les sciences, a été longtemps considéré en France comme le privilége du Gouvernement. Au temps de l'ancienne monarchie, l'idée était naturelle; tout partait du roi, tout devait y aboutir. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. L'État est toujours le plus puissant des Mécènes, mais il n'est plus seul: il trouve dans la société un concours et un appui. De simples citoyens tiennent à honneur

d'attacher leur nom à des fondations en faveur de la science, et c'est à l'Institut qu'ils remettent l'exécution de leur volonté. Qui ne connaît le nom de M. de Monthyon, du baron Gobert, de M. Bordin? Rien de plus utile, rien de plus patriotique que ces libéralités. Combien de jeunes gens, incertains de leur avenir, à qui le programme d'un prix a révélé leur vocation! Combien de professeurs perdus au fond d'une province, combien de savants luttant dans l'obscurité, qui, grâce à ce généreux patronage, obtiennent l'attention d'un public dédaigneux! N'est-ce pas enfin parmi ces lauréats que l'Institut va chercher un grand nombre de ses membres, soldats la veille, officiers le lendemain?

Le seul défaut de ces fondations qui s'accroissent tous les ans, c'est que la séance publique d'une académie ressemble trop à une distribution de prix. C'est une fête de famille qui n'a guère d'intérêt que pour les amis de la maison. Mais la maison est hospitalière et les amis nombreux. S'il en était un qui, par hasard, eût peu de penchant à l'indulgence, qu'il songe que deux lignes d'éloge décernées au nom de l'Académie sont la récompense de longues années passées dans un labeur assidu; il sentira qu'aujourd'hui la patience n'est que de la justice.

Le sujet proposé pour le prix ordinaire à décerner cette année était de *traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Khalifat.* Aucun mémoire n'a été présenté.

L'époque florissante du Khalifat de Bagdad est, dans l'histoire de l'Islamisme, quelque chose de si particulier et de si étrange, que les esprits curieux ont été souvent attirés vers ce sujet. Le Khalife de Bagdad, grand ami du luxe et du plaisir, tour à tour sceptique et crédule, aimable et cruel, est une figure à part chez les peuples musulmans. Il n'a rien de la raideur et de la gravité de l'Islamisme. D'où vient cette civilisation qui ressemble à celle des petits princes italiens du XV$^{e}$ et

Domino nostro triumphatori semper Augusto Constantio maximo Flavius Leontius vir clarissimus præfectus urbi iterum, vice sacra judicans, devotus numini majestatique ejus.

Domitius Leontius fut préfet de Rome pour la seconde fois en 356 jusqu'au quatrième jour des kalendes de novembre.

Voir dans Orelli, n° 5584, l'inscription de son successeur. cf. *Corpus*, VI, 1160.

De ces deux *clarissimi viri*, le premier avait géré le consulat en 337, le second en 344.

A. GEFFROY.

---

## APPENDICE N° I.

---

# SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 8 DÉCEMBRE 1878.

---

## DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. LABOULAYE,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1878.

MESSIEURS,

Protéger les lettres, les arts et les sciences, a été longtemps considéré en France comme le privilége du Gouvernement. Au temps de l'ancienne monarchie, l'idée était naturelle; tout partait du roi, tout devait y aboutir. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. L'État est toujours le plus puissant des Mécènes, mais il n'est plus seul; il trouve dans la société un concours et un appui. De simples citoyens tiennent à honneur

d'attacher leur nom à des fondations en faveur de la science, et c'est à l'Institut qu'ils remettent l'exécution de leur volonté. Qui ne connaît le nom de M. de Monthyon, du baron Gobert, de M. Bordin? Rien de plus utile, rien de plus patriotique que ces libéralités. Combien de jeunes gens, incertains de leur avenir, à qui le programme d'un prix a révélé leur vocation! Combien de professeurs perdus au fond d'une province, combien de savants luttant dans l'obscurité, qui, grâce à ce généreux patronage, obtiennent l'attention d'un public dédaigneux! N'est-ce pas enfin parmi ces lauréats que l'Institut va chercher un grand nombre de ses membres, soldats la veille, officiers le lendemain?

Le seul défaut de ces fondations qui s'accroissent tous les ans, c'est que la séance publique d'une académie ressemble trop à une distribution de prix. C'est une fête de famille qui n'a guère d'intérêt que pour les amis de la maison. Mais la maison est hospitalière et les amis nombreux. S'il en était un qui, par hasard, eût peu de penchant à l'indulgence, qu'il songe que deux lignes d'éloge décernées au nom de l'Académie sont la récompense de longues années passées dans un labeur assidu; il sentira qu'aujourd'hui la patience n'est que de la justice.

Le sujet proposé pour le prix ordinaire à décerner cette année était de *traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Khalifat.* Aucun mémoire n'a été présenté.

L'époque florissante du Khalifat de Bagdad est, dans l'histoire de l'Islamisme, quelque chose de si particulier et de si étrange, que les esprits curieux ont été souvent attirés vers ce sujet. Le Khalife de Bagdad, grand ami du luxe et du plaisir, tour à tour sceptique et crédule, aimable et cruel, est une figure à part chez les peuples musulmans. Il n'a rien de la raideur et de la gravité de l'Islamisme. D'où vient cette civilisation qui ressemble à celle des petits princes italiens du xv$^{e}$ et

**Domino nostro triumphatori semper Augusto Constantio maximo Flavius Leontius vir clarissimus praefectus urbi iterum, vice sacra judicans, devotus numini majestatique ejus.**

Domitius Leontius fut préfet de Rome pour la seconde fois en 356 jusqu'au quatrième jour des kalendes de novembre.

Voir dans Orelli, n° 5584, l'inscription de son successeur. cf. *Corpus*, VI, 1160.

De ces deux *clarissimi viri*, le premier avait géré le consulat en 337, le second en 344.

A. Geffroy.

---

## APPENDICE N° I.

# SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 8 DÉCEMBRE 1878.

## DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. LABOULAYE,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1878.

Messieurs,

Protéger les lettres, les arts et les sciences, a été longtemps considéré en France comme le privilége du Gouvernement. Au temps de l'ancienne monarchie, l'idée était naturelle; tout partait du roi, tout devait y aboutir. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. L'État est toujours le plus puissant des Mécènes, mais il n'est plus seul; il trouve dans la société un concours et un appui. De simples citoyens tiennent à honneur

Le concours annuel pour les antiquités nationales a été rarement aussi riche en bons livres que cette année.

La première médaille a été donnée à M. G. Fagniez pour ses *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle.*

L'auteur s'est proposé de nous faire connaître l'organisation civile, religieuse, économique, des métiers de Paris durant l'époque la plus florissante du moyen âge. Pour être complet, M. Fagniez a fouillé les archives et rassemblé des documents de toute espèce; il ne s'est pas contenté d'étudier la condition des maîtres et des ouvriers, il a voulu connaître le métier même, et, comme Diderot écrivant l'*Encyclopédie,* il s'est fait en quelque façon ouvrier, pour nous expliquer comment on travaillait à Paris au temps de saint Louis et de Philippe le Bel. C'est un livre aussi curieux qu'instructif et qui restera.

M. Corroyer a obtenu la seconde médaille pour son livre sur l'*Abbaye du Mont-Saint-Michel.* Jusqu'à présent, on avait des notions assez confuses sur cet ensemble de constructions qui n'appartiennent pas toutes à la même époque. Architecte et antiquaire, M. Corroyer a contrôlé les textes par des recherches habilement faites sur toutes les parties subsistantes de l'ancien monastère, et il est arrivé à des vues neuves et justes sur l'histoire de ce grand monument. Le nom de M. Corroyer sera désormais attaché à l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

M. Julien Havet, qui porte dignement un nom respecté, a obtenu la troisième médaille pour une étude bien faite sur les *Cours royales* des îles normandes. On sait que Jersey, Guernesey, Aurigny, débris du duché de Normandie, sont restées à l'Angleterre, et qu'elles ont gardé leur langue et leurs coutumes. Par ce côté, leur histoire appartient à nos antiquités nationales; leurs lois nous expliquent le vieux coutumier de Normandie. Elles n'ont pas moins d'importance pour éclairer

les lois d'Angleterre. Quoi que prétende une école littéraire qui veut réduire les Anglais à n'être plus que des Saxons, nos voisins sont bien plus Normands qu'on ne le leur dit. Leurs coutumes et leurs jugements ont été écrits en normand jusqu'à la fin du xv$^e$ siècle, leur langue parlementaire est normande, et jusque dans le caractère national on reconnaît le sang des conquérants, ne fût-ce que par ce désir de toujours *gaigner*, qu'on signalait autrefois comme le trait distinctif du Normand. Ramener l'attention sur ces vieilles coutumes, c'est rendre service aux deux peuples, et leur rappeler qu'il y a entre eux une vieille parenté qu'ils ne doivent pas oublier.

Le livre de M. Havet est écrit, du reste, avec autant de méthode que de goût; c'est un modèle à suivre pour ceux qui s'occupent de nos antiquités.

Après avoir distribué les trois médailles dont nous disposons chaque année, nous nous sommes trouvés en présence de travaux si recommandables que nous avons demandé au Ministre de l'instruction publique une quatrième médaille; il nous l'a accordée avec une bienveillance dont nous lui sommes reconnaissants.

Cette médaille, nous l'avons attribuée à M. l'abbé Hanauer, pour ses *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*. C'est une œuvre considérable, qui ne tient pas moins de deux volumes. M. l'abbé Hanauer nous fait connaître, avec une profusion de détails, toute la vie privée de l'Alsace pendant une longue suite de siècles. Les vicissitudes de la monnaie, le prix des denrées, l'état de l'agriculture et du commerce, sont autant de sujets peu connus que l'auteur traite avec une grande richesse d'érudition. C'est une véritable résurrection d'un passé curieux. Il est vrai qu'une partie du livre de M. Hanauer concerne des temps où l'Alsace ne faisait pas partie de la France; mais il y a deux siècles de vie commune que nous

ne pouvons pas oublier, et l'Alsace nous appartient au moins par le souvenir.

M. Sepet nous a vivement intéressés par son livre intitulé : *Les prophètes du Christ* et son *Étude sur les origines du théâtre au moyen âge*. En montrant comment les *mystères* sont sortis de la lecture, ou plutôt du récit dialogué de la Passion, M. Sepet a saisi, dans l'Église même, les premiers essais du théâtre moderne. C'est une œuvre ingénieuse et neuve. Nous lui donnons la première mention, en regrettant de ne pouvoir lui accorder davantage.

Les autres mentions ont été décernées :

A M. Aurès, pour sa *Monographie des bornes milliaires du département du Gard;*

A M. Le Men, pour sa *Monographie de la cathédrale de Quimper;*

A M. l'abbé Dacheux, pour le livre intitulé : *Un réformateur catholique à la fin du* XV*e siècle, Geyler de Kaysersberg;*

A M. Guibert, pour son *Histoire de la destruction de l'ordre de l'abbaye de Grandmont;*

A M. Luchaire, pour ses *Origines linguistiques de l'Aquitaine.*

Ici encore nous avons le regret d'être arrêtés par nos règlements; nous aurions voulu récompenser deux écrits estimables : *le Cartulaire des sires de Rays*, publié par M. Blanchard, et les recherches sur *les Établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer,* par M. Deschamps de Pas.

L'Académie n'a point décerné le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche; mais, pour le prix de numismatique du moyen âge que nous devons à la libéralité de Mme veuve Duchalais, il a été présenté de bons travaux, parmi lesquels l'Académie a distingué la *Numismatique de l'Orient latin,* par M. Schlumberger.

Il y a un demi-siècle qu'on s'occupe de ces nombreuses

monnaies qui nous ont gardé le souvenir des croisades et de la domination franque en Orient; mais c'est seulement dans ces dernières années que les collections se sont multipliées et qu'il a été permis de réunir dans une description d'ensemble ces richesses éparses, et de constituer une numismatique digne de ce nom.

Pour accomplir cette double tâche, M. Schlumberger a fait un voyage en Orient; il a visité la plupart des musées de l'Europe et recherché dans les chroniques et les cartulaires tous les passages qui concernent les monnaies de l'Orient latin.

La description monétaire de chaque principauté est précédée de résumés historiques dont quelques-uns n'ont jamais paru dans notre langue. Tels sont ceux qui concernent l'Épire et les seigneuries de l'Archipel.

On n'a pas encore retrouvé les monnaies de tous les barons auxquels les assises de Jérusalem ont permis d'avoir *coin et sceau;* mais, par compensation, on possède des pièces émises par des seigneurs dont le droit de battre monnaie ne nous est connu par aucun texte. On ne sait donc pas jusqu'où iront les documents que nous garde l'Orient. M. Schlumberger sera sans doute obligé, avec le temps, de nous donner un supplément. Il nous a déjà promis de publier le catalogue des monnaies frappées par les rois de la petite Arménie. Mais, tel qu'il est, son livre est sans contredit un des plus importants parmi ceux qui ont été consacrés à la numismatique du moyen âge, et c'est à l'unanimité que le prix a été décerné à M. Schlumberger.

Pour le concours du prix Gobert, qui n'a pas moins d'intérêt pour notre histoire que celui des antiquités nationales, nous avons reçu deux bons ouvrages : *l'Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au* XIV*e siècle,* par M. Giry, et la *Géographie de la Gaule au* VI*e siècle* par M. Longnon.

M. Giry a compris que les institutions d'une ville, au moyen âge, ne pouvaient pas être jugées isolément; il a comparé la situation municipale, commerciale, industrielle de Saint-Omer à celle des villes voisines ; on peut dire que cette histoire locale présente un tableau fidèle de l'organisation municipale des cités flamandes, en remontant aussi haut que le permettent les textes qui nous restent.

On est frappé de l'abondance et de la nouveauté des renseignements rassemblés par M. Giry sur l'état du commerce et de l'industrie. Les statuts de métiers et les tarifs de péage publiés par l'auteur sont destinés à prendre place à côté de la célèbre collection d'Étienne Boileau.

Tout en considérant l'ouvrage de M. Giry comme un des meilleurs qu'on ait publiés dans ces derniers temps sur l'histoire du tiers état, l'Académie ne lui décerne cependant que le second prix; elle a réservé le premier pour une œuvre non moins considérable, dont le sujet est d'un intérêt plus énéral et qui a été traité avec une grande supériorité.

Rien de plus obscur que la géographie de la Gaule au VI^e siècle; la conquête avait tout bouleversé, et les vainqueurs, se partageant la Gaule comme un butin, en changeaient sans cesse la division politique. M. Longnon s'est proposé de dissiper cette obscurité ; il y a réussi, grâce à une étude patiente de Grégoire de Tours. Sans doute il s'est aidé de Vies des saints, des conciles et des diplômes, mais sa géographie est vraiment celle de Grégoire de Tours ; c'est là ce qui en fait l'originalité et le mérite. Un problème historique, bien limité, bien résolu, fait plus avancer la science que des considérations générales, presque toujours démenties par des études nouvelles. Grâce à M. Longnon, il est permis de se reconnaître au milieu de cette confusion de Burgondes, de Francs, de Wisigoths, qui s'arrachent les lambeaux de la Gaule envahie.

Ce vaste travail fait honneur à l'école française; l'Académie

monnaies qui nous ont gardé le souvenir des croisades et de la domination franque en Orient; mais c'est seulement dans ces dernières années que les collections se sont multipliées et qu'il a été permis de réunir dans une description d'ensemble ces richesses éparses, et de constituer une numismatique digne de ce nom.

Pour accomplir cette double tâche, M. Schlumberger a fait un voyage en Orient; il a visité la plupart des musées de l'Europe et recherché dans les chroniques et les cartulaires tous les passages qui concernent les monnaies de l'Orient latin.

La description monétaire de chaque principauté est précédée de résumés historiques dont quelques-uns n'ont jamais paru dans notre langue. Tels sont ceux qui concernent l'Épire et les seigneuries de l'Archipel.

On n'a pas encore retrouvé les monnaies de tous les barons auxquels les assises de Jérusalem ont permis d'avoir *coin et sceau;* mais, par compensation, on possède des pièces émises par des seigneurs dont le droit de battre monnaie ne nous est connu par aucun texte. On ne sait donc pas jusqu'où iront les documents que nous garde l'Orient. M. Schlumberger sera sans doute obligé, avec le temps, de nous donner un supplément. Il nous a déjà promis de publier le catalogue des monnaies frappées par les rois de la petite Arménie. Mais, tel qu'il est, son livre est sans contredit un des plus importants parmi ceux qui ont été consacrés à la numismatique du moyen âge, et c'est à l'unanimité que le prix a été décerné à M. Schlumberger.

Pour le concours du prix Gobert, qui n'a pas moins d'intérêt pour notre histoire que celui des antiquités nationales, nous avons reçu deux bons ouvrages : *l'Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au* XIV*e siècle,* par M. Giry, et la *Géographie de la Gaule au* VI*e siècle* par M. Longnon.

M. Giry a compris que les institutions d'une ville, au moyen âge, ne pouvaient pas être jugées isolément; il a comparé la situation municipale, commerciale, industrielle de Saint-Omer à celle des villes voisines ; on peut dire que cette histoire locale présente un tableau fidèle de l'organisation municipale des cités flamandes, en remontant aussi haut que le permettent les textes qui nous restent.

On est frappé de l'abondance et de la nouveauté des renseignements rassemblés par M. Giry sur l'état du commerce et de l'industrie. Les statuts de métiers et les tarifs de péage publiés par l'auteur sont destinés à prendre place à côté de la célèbre collection d'Étienne Boileau.

Tout en considérant l'ouvrage de M. Giry comme un des meilleurs qu'on ait publiés dans ces derniers temps sur l'histoire du tiers état, l'Académie ne lui décerne cependant que le second prix; elle a réservé le premier pour une œuvre non moins considérable, dont le sujet est d'un intérêt plus général et qui a été traité avec une grande supériorité.

Rien de plus obscur que la géographie de la Gaule au VI[e] siècle; la conquête avait tout bouleversé, et les vainqueurs, se partageant la Gaule comme un butin, en changeaient sans cesse la division politique. M. Longnon s'est proposé de dissiper cette obscurité ; il y a réussi, grâce à une étude patiente de Grégoire de Tours. Sans doute il s'est aidé de Vies des saints, des conciles et des diplômes, mais sa géographie est vraiment celle de Grégoire de Tours ; c'est là ce qui en fait l'originalité et le mérite. Un problème historique, bien limité, bien résolu, fait plus avancer la science que des considérations générales, presque toujours démenties par des études nouvelles. Grâce à M. Longnon, il est permis de se reconnaître au milieu de cette confusion de Burgondes, de Francs, de Wisigoths, qui s'arrachent les lambeaux de la Gaule envahie.

Ce vaste travail fait honneur à l'école française; l'Académie

est heureuse de décerner le grand prix Gobert à M. Auguste Longnon.

L'Académie avait prorogé à l'année 1878 le concours du prix Bordin sur le sujet suivant : *Faire l'histoire de la Syrie, depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.*

Un seul mémoire a été envoyé au concours ; mais la question n'est qu'effleurée. D'une part, l'auteur semble n'avoir pas étudié les langues orientales, il n'a pu mettre à profit les documents originaux ; de l'autre, il a laissé de côté ce qui touche à la géographie et à la numismatique. L'Académie a donc le regret de ne pouvoir accorder le prix à un travail qui, tout défectueux qu'il est, a exigé de son auteur beaucoup de recherches ; mais, vu l'intérêt de la question, elle la maintient sur son programme et proroge le concours à l'année 1881.

Il n'en est pas de même d'un autre prix Bordin qui avait pour sujet une *Étude historique sur les Grandes Chroniques de France. A quelle époque, sous quelles influences et par qui les Grandes Chroniques de France ont-elles été commencées? A quelles sources les éléments en ont-ils été puisés? Quelles en ont été les rédactions successives?*

Un seul mémoire a été adressé à l'Académie ; mais la question a été bien comprise, et le sujet en quelque façon renouvelé par l'examen approfondi d'une cinquantaine de manuscrits conservés dans les bibliothèques de France, d'Angleterre et d'Italie.

Ce travail, marqué au coin de la critique la plus saine, n'est point terminé. L'auteur s'est arrêté à la fin du règne de Philippe le Hardi. Il lui reste à passer en revue les continuations qui se rapportent à la période comprise entre les années 1285 et 1380 ; mais c'est la partie la plus facile à examiner.

et l'auteur n'aura aucune peine à traiter les questions qu'il a été forcé de réserver.

L'Académie décerne le prix à l'auteur de cet excellent travail, M. Élie Berger, élève de l'École de Rome et ancien élève de l'École des Chartes.

Pour le concours de 1880, l'Académie propose le programme suivant :

*Étude sur les opérations de change, de crédit et d'assurance pratiquées par les commerçants et banquiers français, ou résidant en France, avant le xv<sup>e</sup> siècle.*

Le prix triennal de 1,800 francs fondé par M. de la Fons-Mélicocq en faveur du *meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris) a été décerné à M. Flammermont, pour son *Histoire manuscrite de Senlis au moyen âge,* œuvre de grande étendue, appuyée sur des documents originaux. L'intérêt de ce livre, qui sera sans doute imprimé, c'est de nous montrer les habitants d'une ville épiscopale faisant eux-mêmes leurs affaires communes en assemblée générale, et se gouvernant par quatre *attournés* élus tous les ans par le suffrage universel. C'est quelque chose d'assez semblable à la commune ou *township* de la nouvelle Angleterre, qui des franchises du moyen âge a tiré la liberté moderne.

Nous avons le regret de n'avoir reçu aucun ouvrage pour le prix biennal fondé par M<sup>me</sup> Delalande-Guérineau et destiné au livre que l'Académie jugera le meilleur parmi ceux qui auront été publiés d'un concours à l'autre sur la langue française (grammaires, lexiques, éditions, etc.) et qui se rapportent à une époque antérieure au xvi<sup>e</sup> siècle.

Il est probable que les généreuses dispositions de M<sup>me</sup> Delalande-Guérineau ne sont pas parvenues à la connaissance des intéressés, et nous appelons l'attention publique sur cette fondation nouvelle, inspirée par l'amour des lettres et de la patrie.

Pour le prix triennal fondé par M. Brunet, et qui sera décerné en 1881, l'Académie demande une *Bibliographie raisonnée des documents manuscrits et imprimés relatifs à l'histoire d'une province ou d'une circonscription*, par exemple un diocèse ou un département.

Notre regretté confrère M. Stanislas Julien a fondé par son testament un prix annuel de 1,500 francs pour le *meilleur ouvrage relatif à la Chine*. Il a voulu encourager après sa mort les études qui ont fait la gloire de sa vie.

Cette année, le prix est attribué à M. le docteur Bretschneider, médecin de la légation russe à Péking, pour ses ouvrages relatifs à l'*histoire* et *à la géographie de l'Asie centrale au moyen âge*, d'après les écrivains chinois, contrôlés par les écrivains arabes et persans, ainsi que par les voyageurs européens.

Un amateur éclairé, possesseur d'une riche collection d'antiquités, M. Louis Fould, avait remarqué que ces statues, ces bijoux, ces figurines, ces poteries aujourd'hui si recherchées des curieux, avaient un fonds commun de ressemblance, et qu'il était permis de croire que l'art et ses divers procédés avaient passé d'un peuple à l'autre. On en pouvait donc écrire l'histoire. Cette histoire, M. Fould désirait la connaître, et, dans cette intention, il avait de son vivant mis à la disposition de l'Académie une somme de 20,000 francs pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin, leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès*. M. Fould expliquait que, par les arts du dessin, il fallait entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Le cadre était beau, mais il est d'une telle étendue qu'il faudra plus d'un jour pour le remplir. M. Fould l'avait prévu; aussi avait-il décidé qu'à défaut de prix, il pourrait être ac-

cordé tous les trois ans un accessit de la somme de 3,000 francs, montant des intérêts du capital donné à l'Académie. Il avait en outre remis le jugement du prix à une commission composée de cinq membres: trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Cette année, il a été présenté trois ouvrages au concours. Un d'eux a été écarté comme ne rentrant pas dans les conditions du programme; les deux autres sont loin d'embrasser dans toute son étendue le sujet proposé; on ne pouvait donc leur décerner le prix. Mais ils ont paru dignes d'attention.

Un essai sur la sculpture égyptienne, dans lequel M. Soldi, sculpteur distingué, explique les principaux caractères du style égyptien par la nature même des matériaux employés, est un fragment qui fait bien augurer de l'ouvrage que promet l'auteur; mais ce n'est qu'un fragment, et rien ne s'y rapporte à cette transmission des procédés que M. Fould signalait avec raison comme l'élément essentiel d'une histoire de l'art.

L'*Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs*, par M. Chipiez, est, au contraire, un ouvrage complet en soi, et qui atteste de longues études et de mûres réflexions. Il ne concerne, il est vrai, qu'un seul des trois grands arts plastiques, l'architecture; mais, sur ce terrain circonscrit, il ne laisse rien derrière lui. M. Chipiez embrasse toute l'antiquité. De l'Égypte et de l'Assyrie, il va par la Perse, la Phénicie et l'Asie Mineure jusqu'à la Grèce et à l'Italie. Ce qui le préoccupe surtout, c'est le problème de l'origine, des progrès et de la transmission des formes chez les différents peuples, depuis les débuts mêmes de la civilisation jusqu'au moment où les ordres grecs sont constitués et ont produit leurs principaux chefs-d'œuvre. Cent soixante-deux figures, dessinées par l'auteur et gravées avec soin, aident à saisir les idées de

l'auteur, idées parfois discutables, mais toujours originales. La commission croit remplir le vœu du fondateur en décernant à M. Chipiez l'accessit de 3,000 francs.

Il nous reste à parler des Écoles d'Athènes et de Rome, les pupilles, je dirais volontiers les filles adoptives de l'Académie.

L'École d'Athènes, qui compte en ce moment six pensionnaires, tous anciens élèves de l'École normale, nous a envoyé un assez grand nombre de mémoires.

M. Pottier a inauguré son séjour à Athènes par une étude sur la chorégie athénienne et sur les monuments choragiques. Le sujet est bien choisi et nettement limité; M. Pottier l'a traité en archéologue, à l'aide des textes, des inscriptions et des monuments figurés. Il a été heureusement secondé dans cette étude par un architecte, pensionnaire de Rome, M. Loviot, qui a entrepris la restauration du monument choragique de Lysicrate, qui appartient à la France.

M. Pottier a de plus envoyé un catalogue des bronzes conservés dans le musée de la Société archéologique d'Athènes, le Varvakeion. On ne saurait trop encourager ces travaux d'apparence modeste, mais qui achèvent l'éducation d'un jeune érudit en le rendant familier avec les monuments et en lui permettant d'amasser des matériaux pour l'avenir.

Rien de plus curieux que le catalogue des musées de Béotie envoyé par M. Haussoullier. Ces musées, récemment établis à Thèbes, à Thespies et près de Tanagre, sont d'une valeur inégale; mais en ce moment tous les yeux sont tournés vers les merveilleuses figurines de Tanagre. Les nécropoles, où l'on trouve ces trésors de l'art grec, M. Haussoullier les a explorées avec soin; il en a dressé le plan, et y a ajouté trois planches dessinées par M. Loviot, où sont reproduites les différentes formes de stèles funéraires; il y a joint un recueil de 1150 inscriptions, dont 706 sont inédites. C'est la Béotie qui sort de

sa tombe, et qui prend dans l'histoire de l'art une place qu'on était loin de lui accorder.

M. Jules Martha nous envoie quatre-vingts inscriptions inédites, recueillies à Sparte, en Achaïe et en Argolide. Il y joint deux chapitres d'observations sur la topographie et les monuments figurés de la partie du Péloponèse qu'il a visitée, et le commencement d'un grand mémoire sur les sacerdoces athéniens. Dans ces différents travaux, M. Martha fait preuve de talent comme épigraphiste et comme écrivain.

M. Paul Girard a aussi payé son tribut à l'épigraphie, en recueillant et en transcrivant soixante-cinq inscriptions inédites d'Eubée et de Béotie. Mais il s'est surtout occupé de rédiger deux mémoires sur la Locride opontienne et sur les Sporades du Nord. Ce dernier travail, fait par un voyageur instruit et curieux, est d'un vif intérêt. C'est un plaisir que de visiter avec M. Girard Scyros, l'île d'Achille et de Déidamie. Si l'antiquité a laissé peu de traces dans ce pays mythologique, en revanche, de nombreux monuments byzantins nous permettent d'y étudier l'art chrétien au moyen âge. N'est-ce rien d'ailleurs que de vivre au milieu de ces populations qui ont conservé la langue des Grecs et quelque chose de leurs mœurs? Ce qui fait plus tard la supériorité des maîtres sortis de l'École d'Athènes, c'est, à mon sens, cette vie d'étude en plein air. Les livres ne disent rien à ceux qui n'ont rien vu; mais, comme le reconnaissait Gœthe dans son voyage de Sicile, les flots de la Méditerranée, les îles et les montagnes parlent encore le langage que répétait le vieil Homère en les écoutant.

M. Beaudouin, agrégé de grammaire, est venu en Grèce avec l'intention d'étudier surtout la langue moderne. Il nous soumet un essai sur la grammaire néo-hellénique chez les Grecs. En reprenant une tradition laissée à l'École par MM. Beulé, Deville et Wescher, il répond à un vœu depuis longtemps ex-

primé par l'Académie. L'an dernier, il s'était préparé à ce travail par un séjour à Venise, qui fut la patrie intellectuelle de la Grèce captive. Nous ne pouvons que féliciter M. Beaudouin et l'engager à continuer ce travail intéressant.

M. Homolle a continué ses fouilles à Délos; il a déblayé complétement le temple d'Apollon, dont la restauration est devenue possible; il a également déblayé le petit temple voisin, qu'il attribue à Artémis. Dans ces fouilles, il a découvert des fragments de sculpture et plus de cent inscriptions dont il nous a envoyé les copies accompagnées de commentaires, et il y a joint la première partie, déjà considérable, d'un mémoire sur les comptes des magistrats préposés à l'administration du temple d'Apollon. C'est une inscription qui lui a permis d'étudier cette question curieuse. Quand l'auteur aura achevé son mémoire, nous lui devrons une addition importante aux recherches de Boeckh sur ce genre de sujet. Les travaux de M. Homolle sont de premier ordre et honorent l'École où il a passé quatre années.

L'École de Rome, la jeune sœur de l'École d'Athènes, se recrute parmi les élèves de l'École des Chartes et parmi les élèves de l'École normale. Les pensionnaires y vont étudier l'antiquité dans ses ruines, le moyen âge et même les temps modernes, dans les riches archives que possède l'Italie.

M. François Delaborde envoie une étude sur la chronique de Guillaume Le Breton, qui nous raconte les faits et gestes de Philippe-Auguste. En comparant les manuscrits de Rome à ceux de Londres et de Paris, l'auteur s'est mis à même de nous donner une édition critique du poëte historien.

M. Maurice Albert, pensionnaire de première année comme M. Delaborde, nous a adressé un mémoire sur le culte des Dioscures en Italie. C'est à l'aide des inscriptions et des monuments figurés qu'il étudie les diverses attributions de Castor et de Pollux, divinités fraternelles qui ont en Italie une phy-

sionomie particulière et différente de celle que leur donne la Grèce.

M. Georges Duruy continue la monographie du cardinal Caraffa, neveu du pape Paul IV. A l'aide de documents inédits, il fait revivre ce personnage étrange, mêlé aux événements les plus considérables de son temps. Nous attendons la fin de de ce travail, qui a demandé beaucoup de recherches et de soin.

M. Fernique continue son grand mémoire sur l'antique Préneste, dont il renouvelle l'histoire au moyen des documents épigraphiques. Il nous a également envoyé plusieurs inscriptions inédites du pays des Marses, qui ont de l'intérêt pour l'étude des dialectes italiques et pour la connaissance des magistratures municipales.

MM. Mabilleau et Élie Berger ne nous ont rien adressé; mais nous savons qu'ils s'occupent de recherches étendues, et nous ne leur marchandons pas le temps exigé pour fouiller les bibliothèques et réunir les matériaux. M. Mabilleau veut faire l'histoire de la philosophie péripatéticienne en Italie du XIVe au XVe siècle; M. Élie Berger, que nous venons de couronner pour son travail sur les *Grandes Chroniques de France,* prépare un travail sur le XIIIe siècle en Italie; ce n'est pas l'étude d'un jour. Nous attendons avec confiance MM. Mabilleau et Berger à leur prochain envoi.

Il nous sera permis de féliciter les directeurs des Écoles d'Athènes et de Rome de l'excellent esprit qui règne dans ces deux établissements. On y suit les meilleures méthodes; les travaux y sont bien conçus et bien exécutés. Aussi est-ce avec regret que nous avons vu le directeur d'Athènes rappelé en France par des raisons de famille. Nous souhaitons à notre École d'Athènes un chef qui suive l'exemple de M. Dumont.

Un préjugé populaire affirme qu'on ne fait rien à l'Académie. Le nouvel élu s'endort pour ne plus se réveiller aussitôt

qu'il est assis dans ce fauteuil légendaire que la Révolution a balayé avec les autres pompes de la monarchie. Le long discours que vous venez d'entendre ne vous a que trop prouvé. j'en ai peur, qu'au moins les académiciens remplissent en conscience leur métier de juges. Mais ils ne s'en tiennent pas là. Notre siècle a le goût de l'érudition, et de ce côté il s'est fait depuis soixante ans des découvertes qui ne le cèdent en rien à celles des sciences. La petite Académie de Louis XIV étudiait les Grecs et les Romains; cela suffisait à son ambition. Mais, au commencement du siècle, Silvestre de Sacy a ramené dans le cercle de nos études la littérature arabe et persane; l'Orient a été ouvert à nos recherches. Champollion a réveillé dans leurs tombeaux les Pharaons muets, et leur a rendu la parole: Burnouf, par ses admirables études sur le sanscrit et le zend, nous a révélé les anciennes croyances de l'Inde et de la Perse; c'est à lui que nous avons dû de pénétrer dans cette religion de Bouddha, plus ancienne que le Christianisme, et encore aujourd'hui plus répandue dans le monde. Parlerai-je enfin de cette résurrection de Ninive, et de ces documents gravés sur l'argile qui viennent éclairer et confirmer les livres historiques de la Bible?

De ces découvertes merveilleuses il est sorti des sciences nouvelles : la philologie comparée qui nous a permis de dresser la généalogie des peuples et de reconnaître leur origine et leurs migrations; la mythologie comparée qui nous a permis de comprendre et de ramener à leur sens naturel ces fictions poétiques dont les Grecs avaient perdu le secret.

Une lumière nouvelle éclaire le passé; l'histoire du monde ancien s'est agrandie; de nombreux chaînons rattachant la Grèce à l'Orient nous ont permis de remonter jusqu'à ces temps primitifs qui ont vu l'aurore de la civilisation. Je m'arrête et ne veux pas faire un second discours; il me suffira de dire que la plupart de ces découvertes ont été faites par des Fran-

çais et des académiciens, et qu'assurément ils ne dormaient pas.

Non! on travaille à l'Académie, et on y meurt la plume à la main. Nous n'en avons que trop de preuves, cette année où la mort nous a décimés. Quatre de nos confrères nous ont quittés, M. de la Saussaye, M. de Slane, M. Garcin de Tassy, M. Naudet. En fondant dans sa province la *Revue de Numismatique*, M. de la Saussaye ranimait, il y a quarante ans, ces études qui éclairent l'histoire et la géographie; M. de Slane, longtemps interprète de l'armée d'Afrique, consacrait sa vieillesse à publier, sous les auspices de l'Académie, les *Historiens arabes des Croisades*, et nous montrait ces grandes entreprises vues de l'Orient; M. Garcin de Tassy, un des derniers élèves de M. Silvestre de Sacy, nous faisait connaître tout ce qu'il y a de mouvement d'esprit parmi ces deux cents millions d'Hindous, héritiers d'une civilisation plus ancienne et plus raffinée que la nôtre; M. Naudet, enfin, qui depuis soixante et un ans appartenait à notre compagnie, et qui avait été le confrère de Visconti, de Dacier, de Silvestre de Sacy, de Daunou, de Champollion, de Letronne, de Burnouf; M. Naudet, entré simple humaniste dans notre compagnie, s'était associé à tous les progrès de l'érudition et s'y intéressait encore à son dernier jour. Ce sont là des pertes cruelles. Sans doute il s'est présenté pour les réparer des savants déjà distingués par leurs travaux et appelés à un bel avenir; mais ces vieillards infatigables sont l'honneur des corps savants, comme les vieux chênes sont la gloire de nos forêts. Et nous qu'ils ont encouragés, soutenus, adoptés, nous ne faisons que remplir un devoir filial en leur témoignant notre reconnaissance et en évoquant une fois encore leur nom vénéré dans cette enceinte toute pleine de leur souvenir.

---

## JUGEMENT DES CONCOURS.

### PRIX ORDINAIRE.

L'Académie avait prorogé à l'année 1878 le sujet suivant, qu'elle avait déjà proposé pour l'année 1876 :

*Faire connaître, d'après les auteurs et les monuments, la composition, le mode de recrutement et les attributions du sénat romain sous la république et sous l'empire, jusqu'à la mort de Théodose.*

L'Académie ne décerne pas de prix, mais elle accorde, à titre d'encouragement, une somme de *quinze cents francs* à M. Mispoulet, élève de l'École des Hautes Études.

L'Académie avait en outre proposé pour l'année 1878 le sujet suivant :

*Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Khalifat.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la remet au concours pour l'année 1881. (Voir page 255.)

### ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne :

La 1re médaille à M. Fagniez, pour ses *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris, au XIIIe et au XIVe siècle* (Paris, 1877, in-8°) ;

La 2e médaille à M. Corroyer, pour son ouvrage sur *l'Abbaye du Mont-Saint-Michel* (Paris, 1877, in-8°) ;

La 3e médaille à M. Julien Havet, pour son livre intitulé : *Les cours royales des îles normandes. Série chronologique des gardiens et seigneurs des îles normandes* (Paris, 1876, in-8°) ;

La 4e médaille à M. l'abbé Hanauer, pour ses *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne* (Paris-Strasbourg, 1876-1877).

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. Sepet, pour son livre : *Les prophètes du Christ; le drame chrétien au moyen âge* (Paris, 1878, in-8°) ;

2° A M. Aurès, pour sa *Monographie des bornes milliaires du département du Gard* (Nîmes, 1877, in-8°) ;

3° A M. Le Men, pour sa *Monographie de la cathédrale de Quimper* (Quimper, 1877, in-8°) ;

4° A M. l'abbé Dacheux, pour son ouvrage intitulé : *Un réformateur*

*catholique à la fin du XVe siècle; Geyler de Kaysersberg* (Paris-Strasbourg, 1876, in-8°);

5° A M. GUIBERT, pour son livre sur la *Destruction de l'ordre de l'abbaye de Grandmont* (Paris-Limoges, 1877, in-8°);

6° A M. LUCHAIRE, pour ses *Origines linguistiques de l'Aquitaine* (Pau, 1877, broch. in-8°).

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix annuel de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE, et destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne publié depuis le mois de janvier 1875, n'a pas été décerné cette année. (Voir page 256.)

Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve DUCHALAIS, et destiné au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge publié depuis le mois de janvier 1877, a été décerné à M. SCHLUMBERGER, pour son ouvrage sur la *Numismatique de l'Orient latin* (Paris, 1878, in-4°).

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix a été décerné à M. LONGNON, pour sa *Géographie de la Gaule au VIe siècle* (Paris, 1878, grand in-8°).

Le second prix à M. GIRY, pour ses *Études sur les institutions municipales. Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle* (Paris, 1877, in-8°).

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait prorogé à l'année 1878 la question suivante, qu'elle avait déjà proposée pour l'année 1876 :

*Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.*

Un seul mémoire, tout à fait insuffisant, ayant été adressé sur cette question, l'Académie la remet au concours pour l'année 1881. (Voir page 258.)

L'Académie avait proposé pour l'année 1878 le sujet suivant :

*Étude historique sur les Grandes Chroniques de France.*

L'Académie décerne le prix à M. Élie Berger, ancien élève de l'École des Chartes.

PRIX LOUIS FOULD.

M. Louis Fould, par donation en date du 7 octobre 1857, a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs* pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin: leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Trois ouvrages ont été envoyés au concours : aucun n'ayant rempli toutes les conditions du programme, l'Académie, conformément aux intentions du donateur, accorde un *accessit* de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant trois années à M. Chipiez, pour son *Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs* (Paris, 1876, grand in-8°); et elle accorde une mention honorable à l'ouvrage de M. Soldi sur la *Sculpture égyptienne* (Paris, 1876, in-8°).

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Le prix triennal de *dix-huit cents francs* fondé par M. de la Fons-Mélicocq *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris) a été décerné à M. Flammermont, pour son *Histoire de Senlis au moyen âge* (manuscrit).

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décerne le prix à M. Bretschneider, pour ses ouvrages relatifs à l'*histoire* et à la *géographie de l'Asie centrale au moyen âge, d'après les écrivains chinois contrôlés par les écrivains arabes et persans et par les voyageurs européens.*

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Madame Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du

16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs* (réduite à *dix mille cinq francs*) dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Ce prix devait être décerné en 1878 à l'ouvrage jugé le meilleur parmi les ouvrages manuscrits ou publiés depuis 1876 sur la *langue française (grammaires, lexiques, éditions, etc.), se rapportant à une époque antérieure au XVI^e^ siècle.*

Aucun ouvrage n'ayant été déposé dans les limites fixées, l'Académie maintient le même sujet au concours pour l'année 1880. (Voir p. 261.)

---

## ANNONCE DES CONCOURS

### DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1878, 1879 ET 1880.

---

#### PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé pour le concours de 1878 le sujet suivant :

*Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Khalifat.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la remet au concours pour l'année 1881.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour le concours de 1879 :

*Étude sur les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878.

2° Pour le concours de 1880 :

1° *Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions des Barbares, d'après les documents littéraires et épigraphiques.*

2° *Classer et identifier autant qu'il est possible les noms géographiques de l'Occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis*

*le ve siècle jusqu'à la fin du xe. Dresser une carte de l'Europe occidentale où tous ces noms soient placés, avec des signes de doute s'il y a lieu.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879.

L'Académie propose, en outre, pour le concours de 1881 le sujet suivant :

*Étude grammaticale et lexicographique de la latinité de saint Jérôme.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

### ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de *cinq cents francs* chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1877 et 1878 sur les *Antiquités de la France,* qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1879. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

### PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné en 1879 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1877. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

Le prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, en 1880, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1878.

Le prix est de la valeur de *huit cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour le prix Allier de Hauteroche, le 31 décembre 1878 ; pour le prix Duchalais, le 31 décembre 1879.

### PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1879, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1878, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert.

En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé: «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième, pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissette: l'Île-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important: il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le

baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1879*, et ne seront pas rendus.

### PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1879 le sujet suivant :

*Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878.

L'Académie avait prorogé à l'année 1878 la question suivante :

*Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Omeiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.*

Elle proroge de nouveau ce concours à l'année 1881.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1880 le sujet suivant :

*Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé :

Pour le concours de 1879 :

*Étude d'histoire littéraire sur les écrivains grecs qui sont nés ou qui ont vécu en Égypte depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête du pays par les Arabes.*

Recueillir dans les auteurs et sur les monuments tout ce qui peut servir à caractériser la condition des lettres grecques en Égypte durant cette période; apprécier l'influence que les institutions, la religion, les mœurs et la littérature égyptiennes ont pu exercer sur l'hellénisme.

*Nota.* L'histoire de la philosophie alexandrine, qui a déjà fait l'objet d'un concours académique, n'est pas comprise dans ce programme.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878.

Pour le concours de l'année 1880 :

1° *Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.*

2° *Examiner les explications données jusqu'ici de l'origine et du développement du système des castes dans l'Inde. Ces explications ne font-elles pas la place trop grande à la théorie brahmanique des quatre castes, et cette théorie peut-elle être admise comme l'expression d'un ordre de faits historiques? Grouper les témoignages qui permettent de se représenter ce qu'a pu être en réalité la caste à différentes époques du passé de l'Inde.*

3° *Étude sur la vie et les écrits d'Eustathe (XIII<sup>e</sup> siècle), archevêque de Thessalonique. Rechercher particulièrement ce que ses divers écrits nous apprennent sur l'état des lettres dans les écoles grecques de l'Orient et sur ce qui s'était conservé alors des richesses de la littérature classique.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879.

L'Académie propose en outre pour le concours de 1881 le sujet suivant :

*Étude sur les opérations de change, de crédit et d'assurance pratiquées par les commerçants et banquiers français, ou résidant dans les limites de la France actuelle, avant le XV<sup>e</sup> siècle.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1880.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

### PRIX LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès* sera décerné, s'il y a lieu, en 1881.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs,* pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine,*

*leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

*Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.*

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1881.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

### PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de la Fons-Mélicocq *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris).*

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1881; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1878, 1879 et 1880, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1880.

### PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, avait mis au concours pour l'année 1877 le sujet suivant :

*Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge, en vers français ou provençaux, qui ont été publiées depuis l'origine de l'imprimerie. Indiquer en outre les manuscrits où elles se trouvent.*

L'Académie a prorogé cette question à l'année 1879, en la modifiant ainsi qu'il suit :

*Faire la bibliographie méthodique des productions en vers français antérieures à l'époque de Charles VIII qui sont imprimées, et indiquer autant que possible les manuscrits d'après lesquels elles l'ont été.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878.

L'Académie propose pour le concours de 1881 le sujet suivant :

*Bibliographie raisonnée des documents, manuscrits et imprimés, relatifs à l'histoire d'une province ou d'une circonscription.*

Les ouvrages pourront être imprimés ou manuscrits, et devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

### PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878.

### PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Madame Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Le prix n'ayant pas été décerné en 1878, deux prix, de la valeur de *mille francs* chacun, seront décernés, en 1880, aux deux ouvrages que l'Académie jugera les meilleurs parmi les ouvrages manuscrits ou pu-

bliés depuis janvier 1878, ayant pour objet la langue française (grammaires, lexiques, éditions, etc.) à une époque antérieure au XVI[e] siècle.

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1879.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au secrétariat de l'Institut avant le *1[er] janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

---

## DÉLIVRANCE DES BREVETS

### D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des Chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* pour l'année 1878, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Durieu (Jean-Marie-Paul-Simon),
Babelon (Ernest-Charles-François).

Delaville Le Roulx (Joseph-Marie-Antoine),
D'Herbonnez (Armand-Auguste),
Forgeot (Henri),
Bouchot (Marie-François-Xavier-Henri),
Leroux (Auguste-Alfred),
Raunié (Marie-André-Alfred-Émile),
Philipon (Édouard-Paul-Lucien),
Durier (Charles-Marie-Clément).

*Hors concours :*

MM. Flammermont (Jules-Gustave),
Pajot (Léon-Louis),
Raguenet (Marie-Octave-Guillaume).

---

## NOTICE HISTORIQUE
### SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
### DE
## M. CHARLES LENORMANT,
### MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PAR M. H. WALLON,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

La mort a depuis un an cruellement décimé notre Académie : M. de la Saussaye, le savant numismate; M. de Slane, l'infatigable ouvrier de nos travaux arabes; M. Garcin de Tassy, l'indianiste consommé; M. Boutaric, si prématurément frappé qu'il n'a même pu prendre siége parmi nous; et M. Naudet, le doyen de toutes les Académies, qui, pendant les soixante et un ans de sa vie d'académicien, a vu la compagnie tout entière, l'Institut tout entier, se renouveler plusieurs fois autour

de son fauteuil. Ces pertes sont d'hier; parmi celles qui datent de plus loin, il en est une que vingt ans bientôt écoulés n'ont pu encore effacer de la mémoire : je veux parler de M. Charles Lenormant.

L'émotion fut profonde en effet dans l'Académie lorsqu'elle reçut la nouvelle que cet éminent confrère, un de ses membres les plus actifs, récemment parti pour un nouveau voyage d'exploration en Grèce, venait de lui être enlevé au moment où l'on attendait son retour.

Ch. Lenormant, qui mourait dans toute la force de l'âge et la maturité du talent, était déjà un vétéran de la science. Né le 1er juin 1802 à Paris, où son père était notaire, il semblait destiné à lui succéder. Mais il le perdit à l'âge de quatorze ans, et il dut se frayer lui-même la voie. Il avait fait d'excellentes études aux lycées Charlemagne et Napoléon: il y avait pris, sous des maîtres habiles, le goût de l'antiquité; et toutefois ce ne fut pas l'éducation classique, ce fut un instinct naturel, un goût que l'enseignement des lycées n'était pas de nature à provoquer en lui, qui décida de sa carrière : je veux dire son penchant irrésistible pour les beaux-arts. C'est par l'amour de l'art qu'il entra dans l'archéologie, et cet amour n'a pas cessé de l'inspirer dans ses recherches et de le diriger dans le choix comme dans l'accomplissement de ses plus importants travaux.

Un voyage qu'il fit en compagnie d'un amateur distingué, M. Durand, dans l'Italie et dans la Sicile (1824-1825), développa en lui et scella par une union désormais inséparable cette double vocation. Ce voyage eut pour sa vie même des suites non moins décisives. En revenant de Sicile, il séjourna à Naples où il fut présenté à Mme Récamier qui passait l'hiver en Italie. Il vit chez elle Mlle Amélie Cyvoct, sa nièce, sa fille adoptive. Il la revit à Rome l'année suivante et ce fut avec le titre de fiancé qu'il lui servit de guide, au retour, dans les splen-

deurs des palais de Venise. Dès le commencement de l'année d'après, le 1er février 1826, leur mariage était célébré dans l'église de l'Abbaye-aux-Bois.

Dès ce moment, Ch. Lenormant avait sa place dans ce salon où se réunissaient tant de personnes d'élite, hommes de lettres, artistes, hommes d'État. C'était pour lui comme un foyer domestique. Mais il ne se laissa point retenir par tant de charmes. Introduit dans ce cercle envié par droit de famille, il voulut se créer des titres personnels à y figurer; et c'est pourquoi il n'hésita point à s'en éloigner pour un temps, à y laisser ce qu'il avait de plus cher au monde, fier de penser qu'à son retour il y reparaîtrait plus digne de celle qui l'avait distingué.

Peu de mois avant son mariage, il avait été nommé sous-inspecteur des Beaux-Arts dans la maison du roi, fonctions qui le plaçaient sous la direction du comte Turpin de Crissé, et il eut plus tard l'occasion de lui payer le tribut d'un hommage profondément senti.

Rattaché aux beaux-arts, il voulut apprendre à les mieux connaître en parcourant les pays qui en gardaient les plus célèbres monuments. Après un court voyage en Italie (1826), il alla visiter la Belgique et la Hollande (1827).

Ses premières lettres à sa jeune femme sur son voyage sont curieuses, en ce qu'elles nous révèlent les dispositions qui devaient par la suite ou se transformer ou se développer en lui. Il apporte en Belgique et en Hollande les impressions qu'il a reçues de l'Italie. Il tient peu au gothique; et si, allant de Bruxelles à Anvers, il s'arrête quelques heures à Malines pour voir la cathédrale «qui en valait la peine», comme il dit, s'il doit bientôt admirer la cathédrale d'Anvers, il passe à deux lieues de Louvain sans se donner «la peine» de l'aller visiter.

Quant à Louvain, dit-il, quoiqu'on m'eût assuré que l'hôtel de ville

gothique était plus beau que tous ceux de la Belgique, j'ai résisté à la tentation, craignant de perdre une journée précieuse pour des choses plus importantes encore[1].

Mais l'éducation qu'il a reçue de l'Italie ne nuit pas aux enseignements qu'il trouve en Belgique, au contraire. Les grands maîtres italiens lui font mieux apprécier les grands maîtres flamands. Il rend hommage à la puissance de Rubens :

Rubens est ici un homme universel, écrit-il d'Anvers, comme Raphaël et le Dominiquin à Rome, comme Paul Véronèse à Venise. Plans d'églises, de maisons et d'autels, tableaux pour les paroisses, les couvents et les particuliers, il a tout fait et cela avec un soin bien différent de la précipitation avec laquelle il expédiait les étrangers. La plupart des sujets traités par Rubens à Anvers sont religieux, et l'on n'y rencontre pas cette mythologie *quand même* et ces grosses nymphes de la galerie de Paris. Voilà une preuve de plus qu'on ne peut connaître les gens que chez eux. Un seul jour passé à Anvers m'en a plus appris sur l'école flamande que n'auraient pu le faire cinq ans d'études à Paris[2].

Par cette même raison, il devait aller à la Haye et à Amsterdam, afin de connaître Rembrandt et Ruysdaël, Backhuysen et Potter, et il y convie avec lui les romantiques :

Allez donc, s'écrie-t-il, messieurs les romantiques, vous qui nous parlez sans cesse des Hollandais, allez chez eux et voyez comment ces gens-là ont entendu l'imitation de la nature[3].

Entre la Haye et Amsterdam, il s'arrêta pourtant à Leyde,

*Lugduni Batavorum*, entendez-vous, monsieur Ballanche?

écrit-il le 22 septembre; et continuant sur un ton qui ne pré-

[1] Anvers, 25 septembre 1827. (*Beaux-Arts et Voyages*, t. II, p. 5.)
[2] 26 septembre. (*Ibid.* p. 8.)
[3] *Ibid.* p. 11.

sageait pas le futur conservateur des imprimés à la Bibliothèque royale, le successeur de Van Praet :

Avec quel recueillement n'ai-je pas touché cette terre classique des bouquins, cette terre où «l'*Imitation* sans date», le «*Virgile* de 1636» et le «*Pâtissier français*» ont pris naissance; cette terre enfin qui, pour le plaisir de tant d'honnêtes gens, a enfanté tant de petits *Elzévirs* et de gros *Variorum!* Concevez-vous comme mon cœur se dilate à ces glorieux souvenirs et quels fantômes habillés de maroquin s'agitent autour de moi en répandant dans ma chambre une odeur de cuir de Russie [1] !

Mais Leyde était aussi une ville d'antiquités. Ici le futur archéologue perce déjà dans l'artiste, et son humeur railleuse est vaincue par des beautés qu'il ne soupçonnait pas :

Leyde que j'ai vue ce matin, dit-il, peut être regardée comme l'Athènes de la Hollande, Athènes encoqueluchonnée, enfumée, gelée, sentant sa pipe d'une lieue... A mon grand étonnement, j'y ai trouvé des choses que je n'ai vues nulle autre part ailleurs : des antiquités puniques, des statues, vases et tombeaux; des sculptures javanaises égales au plus bel égyptien; des urnes étrusques avec des sujets variés et du plus haut intérêt. Tout cela m'a fait oublier l'heure et le musée d'histoire naturelle [2].

Cette excursion, dont j'abrége les détails, ne lui laissa qu'un regret : c'est de ne l'avoir pas faite avec la jeune compagne qui, en partageant ses impressions, en eût doublé le charme. Mais il paraît qu'en ce temps-là un voyage à deux, pour lui du moins, était presque impossible :

On ne peut avoir tous les bonheurs à la fois, s'écriait-il : de pareils châteaux en Espagne ressemblent trop au Paradis pour qu'on puisse y croire en ce monde [3].

A peine revenu de ce voyage, il allait en entreprendre un autre qui devait le tenir bien plus longtemps éloigné et sur une terre bien plus lointaine.

[1] *Beaux-Arts et Voyages*, t. II, p. 13.
[2] *Ibid.* p. 17.
[3] *Ibid.* p. 21.

Champollion, qui venait de révéler au monde les secrets de l'écriture égyptienne, avait mission d'aller en Égypte appliquer les principes de sa découverte aux monuments du pays; et il partait avec une escorte de jeunes savants et de dessinateurs prêts à l'aider dans ses travaux. Ch. Lenormant obtint de l'accompagner. Il quitta donc encore une fois sa jeune femme. « On ne peut avoir tous les bonheurs, » comme il disait; et l'on doit, du reste, à cette séparation une série de lettres où l'on peut achever de voir les tendances principales de son esprit, tout en notant ses premiers pas dans la science dont il fut un des maîtres.

Ce qui l'attirait dans cette expédition, ce n'étaient pas les hiéroglyphes : il était étranger à ces études, et ce fut pendant la traversée qu'il commença à s'y faire initier[1]. Mais il allait voir l'Orient, il allait contempler les plus anciens monuments du monde, étudier l'art à ses premières origines, et c'est à cela autant qu'aux hiéroglyphes qu'il se préparait dans les loisirs de la route. Plus artiste qu'archéologue, plus archéologue qu'égyptologue, voilà comment il abordait l'Égypte avec Champollion. Ses premières lettres, datées d'Alexandrie, sont des tableaux d'une composition originale et d'une teinte chaude, que Decamps ou Fromentin n'auraient pas refusé de signer : témoin sa description d'Alexandrie[2]. Point de ruines pourtant à signaler; et il attribue ce fait, avec quelque exagération peut-être, à l'action destructive du climat libyen qu'il oppose au climat, si essentiellement conservateur, de la vallée du

[1] « Ce qui me fait passer le temps assez vite, c'est que je travaille beaucoup. Je lis déjà l'arabe assez passablement; je l'écris un peu mieux et je conjugue mon verbe comme un écolier de septième. Je prends une leçon d'hiéroglyphes par jour, et, outre cela, j'ai déjà lu la description de l'Égypte par Strabon, texte et notes. — 6 août 1828, en vue de Sciacca, Sicile. » (*Beaux-Arts et Voyages*, t. II, p. 62.)

[2] Alexandrie, 21 août et 2 septembre 1829. (*Ibid.* p. 67 et 79.)

Nil[1]. Quant aux ruines d'une autre sorte qu'il voit s'accumuler en Orient, il en montre avec plus de raison la cause dans la nature du despotisme. La question d'Orient était posée : on était au lendemain de la bataille de Navarin, et le jeune voyageur porte sur ce qu'il voit un jugement que les événements postérieurs n'ont pas démenti. Tandis que Champollion allait dire à Méhémet-Ali qu'il avait lu les inscriptions des deux obélisques d'Alexandrie, «ce qui a paru vivement l'intéresser,» son jeune compagnon observait ce qui se passait sous ses yeux :

Ce serait une grande tâche, écrivait-il, que de rendre l'impression d'étonnement qu'a produite sur moi ce gouvernement si vanté de l'Égypte. Vous avez beau crier à la résurrection, au prodige : l'Orient sommeille encore; le bruit des tambours et les fanfares des régiments ne l'ont pas éveillé. L'Europe s'avance, elle enlace le géant,

— c'était encore un géant!

le géant ivre qui chancelle; elle le fascine, elle ne l'éclaire pas. Soit qu'il se retranche dans le dédain d'un fanatisme stupide, soit qu'il demande un appui aux forces qui le minent toujours, une ruine prochaine le menace, et l'épée des instructeurs que l'Europe lui envoie, comme par une cruelle ironie, ne peut servir de contre-poids à sa chute[2].

Ch. Lenormant étudiait pourtant les hiéroglyphes : «Je travaille les hiéroglyphes à force,» écrivait-il[3]. Mais il était

[1] «L'air, dit-il, chargé de particules salines, exerce une action si violente sur les matières les plus compactes, qu'on voit disparaître en quelques années des masses de granit; il ne faut donc pas s'étonner de ce que la seconde ville de l'empire romain ne soit plus qu'un amas de décombres sans forme et sans nom. Il est vraiment singulier de trouver l'exemple d'une destruction semblable aux portes mêmes du pays où le temps a eu si peu d'action sur l'œuvre des hommes, et où la nature s'est montrée la plus conservatrice. Aussi nous attendons-nous à un grand contraste entre la physionomie libyenne d'Alexandrie et le terrain limoneux de la véritable Égypte.» (Ouvr. cité, t. II, p. 84.)

[2] Alexandrie, 13 septembre. (*Ibid.* p. 87.)

[3] 10 septembre. (*Ibid.* p. 84.)

moins curieux de les déchiffrer que de contempler les monuments, et les scènes de la vie antique retracées sur ces monuments, et celles qui se continuaient sur les bords du fleuve, comme par une succession non interrompue des temps des Pharaons :

Ces mariniers qui se vêtent, marchent et travaillent, tirent les cordes de la même manière que le faisaient les anciens habitants du pays, comme on les retrouve sur les bas-reliefs de Memphis; les femmes drapées dans le même goût et portant des bijoux de la même forme; des traces des anciens usages, enfin, si profondes que tant de révolutions, de destructions, de croisements de race ont pu à peine en altérer la physionomie [1].

Dans ces dispositions d'esprit, il n'était pas toujours en parfaite harmonie avec la pensée qui dirigeait l'expédition. Arrivé au Caire, il aurait voulu étudier à loisir cette grande capitale de l'Égypte moderne. Il s'y trouvait, au point de vue des monuments, comme dans son centre :

J'ai pu pour la première fois, disait-il, apprécier à leur juste valeur ce que les Arabes ont fait dans leur meilleur temps et la place qu'ils doivent tenir dans la grande histoire de l'art, et véritablement j'ai été émerveillé [2].

Mais Champollion ne savait que faire dans une ville arabe. Il lui fallait des villes pharaoniques, et son impatience d'y courir faisait l'effroi du jeune artiste [3].

Champollion, écrit-il de Sakkara, le 6 octobre, n'a pu tenir au Caire plus de dix jours, et, quoique j'eusse bien donné quelques-unes de ses semaines hiéroglyphiques pour un jour arabe de plus au Caire, il a bien fallu se décider au départ [4].

Il allait voir les Pyramides. Celles de Sakkara n'eurent pas

[1] Sur le Nil, vis-à-vis de Fouah, 15 septembre. (Ouvr. cité, p. 94.)
[2] Le Caire, 26 septembre. (*Ibid.* p. 105.)
[3] *Ibid.* p. 106.
[4] *Ibid.* p. 108.

le don de le séduire, surtout après la fatigue qu'il éprouva pour en parcourir une à l'intérieur, en marchant sur les genoux ou sur le ventre :

Cette expédition, dit-il, ne fit que confirmer une impression à laquelle se mêlait déjà, il est vrai, quelque chose de semblable à la pitié et je ne sais quelle compassion dédaigneuse pour ces jeux d'enfants de l'humanité[1].

Même les grandes Pyramides, celles de Ghiseh — qui ne sont pas, je pense, des jeux d'enfants, — après l'avoir frappé de loin par leur aspect grandiose, ne s'imposèrent point à son admiration tout d'abord. Il regimbe contre l'émotion dont il ne peut pourtant pas se défendre :

C'est avec une sorte d'ébahissement stupide, dit-il, que l'on parcourt tout cela, qu'on escalade les gradins interminables dont les marches semblent faites pour des géants, qu'on pénètre dans ces longs corridors, dans ces détours sinueux qu'on a peine à croire construits dans le seul but de conduire à un tombeau. J'ai l'air de prêcher contre mon saint, ajoute-t-il, mais l'*inutilité,* la plus belle chose du monde, a des bornes comme tout le reste, et quand il faut reculer de deux lieues pour retrouver l'idée pittoresque, pour se faire un plaisir, une émotion même la plus désintéressée, on est tenté (je blasphème) de ranger les Pyramides parmi ces grandes badauderies dévolues à l'amusement et à l'occupation éternels des sots qui composent la majorité du genre humain[2].

Paroles irrévérencieuses dont il fit, du reste, amende honorable aux Pyramides longtemps avant d'avoir quitté l'Égypte[3].

[1] Ouvr. cité, p. 116.
[2] *Ibid.* p. 119.
[3] « Déjà ce que j'ai passé se pare pour moi de couleurs plus éclatantes encore; déjà j'en suis aux regrets d'avoir blasphémé contre les Pyramides, que mon esprit a fini par accueillir pour ne s'en jamais séparer. Que sera-ce donc quand, rentré dans nos climats brumeux, dans notre nature exiguë, sur notre terre d'un jour, je me représenterai cette grande revue des siècles que l'Égypte fait défiler devant moi, quand cette fantasmagorie aérienne et ces miracles de lumière se peindront bien éloignés dans mon souvenir? » (*Ibid.* p. 140.)

Nous en sommes, ne l'oublions pas, aux débuts de Ch. Lenormant dans la science des antiquités égyptiennes. Ce qui l'avait surtout séduit dans la découverte de Champollion, c'était la divination de l'alphabet phonétique, moyen de lire les noms des rois et par là de dater les monuments. La lecture des textes était tout autre chose, et Champollion lui-même ne s'y aventurait qu'en tâtonnant. Champollion avait marqué le chemin, et Ch. Lenormant y marchait derrière lui, non sans quelque dépit de n'y pouvoir avancer plus vite :

Au delà de noms propres et des dates, disait-il, je me sens entrer dans des difficultés grammaticales, où j'enfonce à chaque pas. La nécessité de ce maudit copte me devient de jour en jour plus démontrée, sans que je puisse donner aux premiers éléments de cette étude d'autre temps que les courts moments de repos que donne le voyage [1].

Le voyage aurait dû être plus rapide. Le jeune voyageur, au moins, l'avait cru en quittant l'Abbaye-aux-Bois. Mais on trouvait une si ample moisson sur la route! et Champollion n'était pas homme à en rien négliger. Cela ne laissait pas de causer quelque ennui à ceux qui, dans sa compagnie, étaient moins fanatiques de sa science :

Ce sont ces hypogées, écrit Ch. Lenormant, en parlant d'Hermopolis, qui maintenant me jouent le tour de retarder notre voyage, Champollion n'ayant pu tenir à toutes les belles choses qu'il y a trouvées... C'est ainsi qu'à trois lieues plus haut que l'endroit où nous sommes,... un seul hypogée nous a retenus presque deux jours; c'est ainsi que Beni-Hassan, où nous sommes arrivés hier matin, nous tiendra au moins six jours encore, supposé même que la montagne ne recèle pas quelque nouveau trésòr digne de la colère de nos hiéroglyphisants [2].

Cependant il y avait là des choses qui devaient vivement l'intéresser comme artiste, et qui, en effet, lui parurent du

[1] Beni-Hassan, 22 octobre. (Ouvr. cité, p. 120.)
[2] *Ibid.* p. 122-123.

plus haut intérêt, ainsi qu'il en témoigne dans cette lettre même : scènes de la vie privée des anciens Égyptiens, tableaux de leur agriculture, de leurs métiers, de leurs divertissements :

De sorte, dit-il, qu'avec un peu plus de soin que la commission d'Égypte n'en a pris, et en continuant pendant quelque temps le travail que Champollion a entrepris actuellement, il sera possible de déterminer rigoureusement, et sans consulter les livres,

— grand point! sans apprendre le copte!

les mœurs, usages, arts et métiers d'un peuple qui vivait il y a trois mille ans [1].

Il y rencontrait en outre des monuments du grand art, et, à ce qu'il croyait, le prototype de l'art déjà adulte chez les Grecs :

Ici, dit-il, j'ai trouvé, avec une date certaine de 1300 ans avant J. C., des colonnes cannelées que j'aurais pu croire enlevées à Pæstum ou à Agrigente [2].

Cette «incarcération» de Beni-Hassan (Champollion n'aurait pas eu l'idée de qualifier ainsi son séjour en ces lieux), en lui donnant le loisir de recueillir les scènes dont il a parlé, lui suggère aussi quelques observations tout artistiques et philosophiques sur la peinture égyptienne, notamment sur les rapports qu'elle présentait, «poussée à ce point de mouve-

[1] Ouvr. cité, p. 124.

[2] «Ce qu'il y a vraiment de singulier, ajoute-t-il, c'est que ces colonnes, si énormément antérieures aux plus anciens monuments de la Grèce, appartenant néanmoins à une époque où l'art égyptien passait du grand et du sévère au gracieux et au joli, n'ont point cet aspect de gravité qu'on leur trouve à Pæstum et à Sélinonte, en sorte qu'on est forcé de croire que la Grèce, même en empruntant à un peuple qui avait passé par toutes les périodes de la marche des arts, n'en était pas moins obligée, en qualité de peuple nouveau, de recommencer cette marche sur nouveaux frais. . . . .» (Ouvr. cité, p. 125.) — Mais c'est peut-être une raison de croire que la Grèce en est arrivée là sans imitation et sans emprunt.

ment et de pittoresque fort extraordinaire pour elle,» avec notre peinture au moyen âge et notre école de vitraux avant Jean Cousin[1].

C'est aussi en Égypte, — et c'était bien le lieu, — qu'il prit goût pour la mythologie. On vivait là parmi les rois et les dieux; on marchait de découverte en découverte. Champollion venait de trouver un certain roi *Ré-Kamié* dont il se proposait de faire lui-même hommage à la reine de l'Abbaye-aux-Bois[2]. Quant aux dieux, par leurs formes symboliques comme par leurs variétés, ils excitaient chez le jeune archéologue une curiosité qui ne savait se contenir et ne songeait qu'à se satisfaire. Lorsqu'on pense à la nature de cette correspondance, lettres d'un jeune voyageur à une jeune femme qui souffre de son éloignement, qui s'inquiète de ses périls et souhaite avant tout d'être informée de ce qui concerne sa personne, on est un peu surpris d'y trouver ces commencements de dissertations, et, par exemple, des interpellations comme celles-ci, à propos du culte particulier de Thoth à Pselcis en Nubie :

Quel était l'objet d'une préférence si marquée? D'où vient que Thoth, honoré d'un culte spécial dans toute la Nubie, n'attirait qu'à Pselcis les plus lointains pèlerinages? Nous serions-nous trompé en croyant démêler dans le développement du mythe local la confusion de Thoth, le dieu de la science, avec Meoui, le dieu de la *Raison*, époux de *Tafné* ou la *Force*[3]?

Sans doute la jeune femme à qui il adressait cette apostrophe ne se croyait pas tenue d'y répondre; mais, j'en suis sûr, elle prenait intérêt même à ces questions qu'elle ne son-

[1] «Cette idée, ajoute-t-il, forme la base d'un assez grand nombre de déductions capables, je crois, de jeter un certain jour sur l'organisation intellectuelle du peuple égyptien et sur ses rapports avec la grande individualité humaine.» (Ouvr. cité, p. 127.) — C'est une réflexion qu'il adresse à l'auteur de la Palingénésie sociale. Il en prend occasion de faire acte de foi à la doctrine de Vico.

[2] *Ibid.* p. 141.

[3] *Ibid.* p. 198.

geait pas à résoudre. Elle était heureuse d'un enthousiasme qui mettait en lumière la vocation du jeune savant, et elle trouvait le prix des sacrifices que lui coûtait son absence dans la pleine réussite du voyage dont il disait au moment de revenir : «J'ai achevé la grande affaire de ma vie[1].»

Ch. Lenormant rapportait de son séjour en Égypte ce premier avantage : il avait pu connaître Champollion, et il lui rend un témoignage qui prouve que personne ne l'a mieux connu[2]. Or, c'est un bonheur sans égal que d'avoir été à pareille école et d'en avoir senti le prix. Un autre bien qui dérivait de celui-là, c'est qu'il avait pu, grâce à Champollion, se faire une idée de l'art égyptien; non pas seulement une idée telle qu'un observateur curieux peut s'en faire une, par la simple vue des monuments, mais une idée éclairée par la connaissance des temps où ils ont paru, idée qui réformait tout ce que l'on s'était figuré lors de la première expédition d'Égypte; et dans ces lettres mêmes il a tracé une rapide esquisse des différentes époques de l'art égyptien, qui mérite encore d'être remarquée[3]. Quant à la science des hiéroglyphes, si ce ne fut pas lui qui recueillit le manteau du prophète, lorsque le prophète fut ravi à ses disciples, il en tira pourtant quelque chose, et, dès ce temps même, il rendit de grands services à

[1] Ouvr. cité, p. 171.

[2] «Quoique le public ne connaisse encore qu'une faible partie des résultats qu'a procurés à Champollion la découverte de l'alphabet phonétique, on a déjà pu se faire l'idée de ce que de pareils travaux supposent de pénétration, de constance et de sûreté de jugement, et l'Europe est là pour rendre témoignage à mes paroles; mais ce que bien peu ont pu apprécier comme moi, c'est cette promptitude qui commande le résultat, cette force d'intuition qui n'appartient qu'au génie, et en même temps cette candeur dans l'investigation de la vérité, cette noble simplicité à avouer l'erreur quand elle est reconnue, cette résignation tranquille à ignorer ce qu'il n'est pas temps de savoir... Puisse ce témoignage d'une admiration sincère et d'une amitié dévouée acquitter en partie la dette que tant de marques de confiance et d'intérêt m'ont imposée!» — (Ouvr. cité, p. 178, 179.)

[3] *Ibid.* p. 148-151.

la mission dont il faisait partie. La première chose, en effet, était de trouver les inscriptions. Or, il avait le flair qui fait trouver. Laissant les dessinateurs occupés dans les grottes où il convient que lui-même ne s'amusait guère, il s'en allait en éclaireur : c'est la mission qu'il avait reçue d'un consentement unanime; il allait d'une rive du Nil à l'autre; il fouillait les plaines et les hauteurs, et plus d'une fois il vint annoncer une découverte « qui faisait bondir Champollion comme un ballon, » dit-il quelque part[1]. Pour lui, rien de ce voyage ne fut perdu. Dans les ruines des cités antiques où Champollion cherchait surtout à accroître les trésors de sa science, il contemplait les monuments de l'art. Sur le Nil, où le maître, s'il n'avait eu tant de matériaux à classer, eût estimé le temps perdu, il contemplait la nature, et il a fait, de ces bords et des populations qui les cultivent, des peintures qui sont comme illuminées par ce beau ciel[2]. Dans les villes il étudiait la société, et partout il apprenait à détester un gouvernement qui opprimait de son joug cette race antique et cette belle contrée. « Mort aux Turcs et à leur race! » c'est, comme il le dit lui-même, son *delenda Carthago*[3].

Ce sentiment allait être fortifié en lui par ce qui l'attendait à sa « sortie d'Égypte. »

L'Égypte, en effet, qu'il avait tant souhaité voir, était devenue pour lui une terre d'exil, et il parlait de son prochain départ comme d'une délivrance[4]. Il ne songeait qu'à revenir en France, à y revenir par les voies les plus rapides et les plus courtes[5]. Laissant Champollion sur le haut Nil, il avait

[1] Ouvr. cité, p. 133.
[2] Voyez sa description des villages fellahs et surtout des femmes arabes, *ibid.* p. 96; et encore : p. 139, le désert et le Nil; p. 166, les Arabes cultivateurs; p. 180, les Berbères de Nubie.
[3] *Ibid.* p. 162.
[4] 25 novembre 1828. (*Ibid.* p. 152.)
[5] 8 décembre. (*Ibid.* p. 155.)

regagné seul Alexandrie; il y trouva une lettre de sa femme : elle lui annonçait qu'il venait d'être nommé directeur adjoint à la section d'archéologie dans la mission scientifique de Morée.

Après l'Égypte, la Grèce : c'était dans l'ordre; mais quand il se croyait à la veille de revoir son pays, sa famille, c'était une nouvelle absence de cinq à six mois, et plus peut-être. Il débarqua à Navarin le 29 mars 1829.

Les traces de l'occupation turque étaient partout fumantes; ce n'étaient que ruines parmi les ruines. L'aspect de la Grèce à Navarin était particulièrement désolant. Il lui faut, pour se remettre le cœur, détourner ses yeux de la campagne pour contempler par l'imagination sur la mer cette triple flotte qui, l'année précédente, avait consommé l'affranchissement de la Grèce en brûlant la flotte d'Ibrahim. Mais la lutte continuait dans les parages de Lépante et de Missolonghi; et le jeune philhellène eût été jaloux d'y prendre sa part. Il se rendit de Patras sous le canon de Lépante. Les Grecs assiégeaient la place. C'était un siége de provocations à la façon d'Homère et d'embuscades, un siége comme on n'en voit plus guère; et notre jeune archéologue, croyant sans doute qu'il pourrait égaler le siége de Troie en durée, prit le parti de revenir[1].

Nous n'insisterons pas sur ce premier séjour de Ch. Lenormant en Grèce. Il est plus ethnographique, si je puis dire, qu'archéologique. Le voyageur s'attache plus à définir la vraie nature des habitants du pays affranchi, où l'Albanais, selon lui, domine, à signaler les premières agitations d'un peuple qui commence à renaître[2], qu'à remonter vers son passé et à dé-

[1] Patras, 11 avril 1829. (Ouvr. cité, p. 233.)

[2] C'est à Égine, centre provisoire de la nouvelle nation, qu'il assiste à ce travail. En somme, il écarte les mauvais présages et il conclut que si les Grecs d'aujourd'hui ne sont pas les Hellènes du temps de Thémistocle, ils ne sont pas non plus les Byzantins du Bas-Empire. — Égine, 6 juin 1829. (Ouvr. cité p. 266-268.)

crire ce qui restait des monuments de son antique splendeur. Athènes d'ailleurs était encore au pouvoir des Turcs et il ne put la visiter.

Que devait faire l'expédition scientifique dans ces conditions ? Avait-elle à continuer ou à suspendre ses travaux ? Si la mission devait se prolonger, Ch. Lenormant se proposait de venir chercher sa femme pour la ramener avec lui. Et il revint, en effet, dans cette intention. Il était de retour à Toulon le 17 juillet. Mais il y apprit la formation du ministère Polignac. Dans ces circonstances, il renonça à solliciter d'une administration où il ne retrouvait plus ses amis la prorogation de sa mission. Le dévouement et le zèle qu'il y avait montrés ne restèrent pas d'ailleurs sans récompense. Il rentra dans le service des Beaux-Arts avec le titre de conservateur des monuments d'art des palais royaux [1].

C'est dans ces fonctions que le surprit la révolution de Juillet.

Il ne l'avait point désirée, et il n'en déclinait pas les résultats, car « il accueillait avec l'entrain de la jeunesse la perspective d'un ordre de choses où la part serait plus largement faite à la liberté [2]. » La révolution qui lui ôtait sa place allait lui en donner une autre. M. Guizot, devenu ministre de l'intérieur, avait la section des Beaux-Arts dans son département. Il s'empressa de la confier à un homme qui avait fait preuve de compétence en cette noble matière, qui avait vécu avec les artistes, qui avait su les apprécier [3]. Mais cela ne fut pas plus durable. M. Guizot étant sorti du ministère, Ch. Lenormant ne vou-

[1] *Beaux-Arts et Voyages*, t. II, p. 212. — J. de Witte, *Notice sur Charles Lenormant*, p. 8.

[2] *Mémoires de M^me Récamier*, t. II, p. 393. — C'est cet enthousiasme qui lui faisait écrire encore en 1833, sur le tableau d'Eugène Delacroix, *la Barricade* (*Artistes contemporains*, t. I, p. 195), une page qu'il n'eût probablement pas signée plus tard, quand il eut à se trouver de l'autre côté d'autres barricades.

[3] Voyez ce qu'il en dit dans ses *Mémoires*, t. II, p. 65.

lut pas rester dans l'administration après lui; et il accepta volontiers des fonctions plus modestes, étrangères à la politique et d'où la politique devrait toujours rester bannie : je veux parler des bibliothèques. Il fut d'abord conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; et, en 1832, il entra au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, avec le titre de conservateur adjoint.

Diverses publications avaient déjà fait connaître la direction qu'il allait donner à ses travaux. Il avait fait paraître dans la *Revue française* en 1827 une *Étude sur les vases grecs* et en 1828 un autre article sur l'*Histoire de la peinture sur verre en France*. Des extraits de sa correspondance d'Égypte et de Grèce, publiés dans le *Globe* (1828-1829), ses souvenirs de Morée dans la *Revue de Paris* (1830) avaient montré, en outre, ce qu'il était et ce qu'on pouvait attendre d'un esprit aussi vif. Un de nos plus spirituels et de nos plus éminents confrères, d'une autre Académie, a dit de lui : «M. Lenormant est un artiste greffé sur un savant[1].» Je me permets de retourner la phrase et de dire : M. Lenormant était un savant greffé sur un artiste. C'est la séve de l'artiste qui circule dans ses œuvres et qui produit, par cette transformation de nature, des fruits d'érudition d'une exquise saveur. Il était donc surtout artiste au début, habile et sympathique appréciateur des artistes et de leurs ouvrages, et il le prouva par des feuilletons insérés dans le *Temps*, sur des expositions d'œuvres d'art, sur les Salons de 1831 et 1833[2], même sur le théâtre italien (1833-1834), car il adorait la musique.

Dans ces articles, sa critique, qui tient par-dessus tout à être impartiale, est nette et décidée, étrangère à tout faux ménagement, reprenant avec force ou louant avec enthousiasme; mais, à la différence de beaucoup d'autres, il aimait surtout à

[1] M. Legouvé, dans un article sur *Beaux-Arts et Voyages*.

[2] Les articles sur le Salon furent réunis en deux volumes sous le titre d'*Artistes contemporains* (1833).

louer : « M. Lenormant, dit Ampère, avait raison d'être heureux de sa faculté admirative. La faculté d'admirer, là où l'admiration est légitime, c'est pour le critique le don par excellence: sans elle, il ressemble à un prote qui corrige les fautes d'impression; par elle, il participe au sentiment du beau qui crée les chefs-d'œuvre [1]. »

On aurait pu croire qu'au fort du conflit, si bruyant alors dans les arts comme dans la poésie, entre les classiques et les romantiques, ses études sur l'antiquité devaient le tourner vers les premiers : il n'en est rien; il connaissait trop bien l'antiquité pour cela. Il eût dit volontiers à ces émules mal inspirés de l'art antique : « Vous voulez imiter les anciens? eh bien! les anciens imitaient la nature; faites comme eux. » Mais il ne les engage pas davantage à imiter toute espèce de nature, à rechercher de préférence le laid. Il a une prédilection pour Léopold Robert; il exalte les *Pêcheurs napolitains* de Rude et de Duret, « protestations de deux artistes sensibles et bien organisés contre les rêveries glacées de l'idéal. Ils ont prouvé, continue-t-il, comme l'avait prouvé M. Robert, que la véritable supériorité des anciens consistait à avoir vécu dans une nature plus vraie et plus spontanée que la nôtre et à avoir imité cette nature avec une parfaite simplicité [2]. »

Avec ces articles sur l'art, dans les journaux, il faut citer

[1] Article sur *Beaux-Arts et Voyages*, inséré au *Journal des Débats*, 18 juillet 1861.

[2] *Les Artistes contemporains*, t. II, p. 63. — Il continue : « La grande question des classiques et des romantiques dont nous vivons, nous autres critiques, depuis tantôt dix ans aux dépens de ce bon public qui nous regarde tout ébahi, cette grande question, M. Rude la tranche sans réplique. Il réduit à leur juste valeur les exagérations des deux partis extrêmes, il les confond dans un reproche commun d'impuissance et de préjugé; il donne gain de cause aux hommes à vues, non courtes, mais directes et claires, sur les extatiques, les fanatiques et les lunatiques de tout bord et de toute coterie; il nous réengage dans cette voie de travail continu, d'imitation simple et constante qui, selon les lieux, les motifs et les influences, a fait Raphaël comme Ostade, Gérard Dow comme Phidias. »

les notices plus étudiées consacrées à l'antiquité dans les revues savantes : c'est par là qu'il marquait sa voie. On peut, à cette première époque, indiquer celles qui furent accueillies dans les Annales de l'Institut de correspondance archéologique : *Tête et Chapelle d'Esculape à Milo; Inscriptions du temple de Jupiter Panhellénien à Egine, et de l'Odéon de Milo,* études qu'il rapportait de la Grèce (1829); *Notice sur le théâtre antique de Lillebone; Peinture antique de Pompéi;* les *Divinités cosmiques* (1830); la *Statue de Gæa; l'Ancyle* et *l'Amentum;* le *Héros Cantharus* (1832); la *Naissance de Bacchus* (description et commentaire du célèbre sarcophage appartenant au général Nugent) (1833); *Hermaphrodite de Bernay; Collier étrusque appartenant à M. Rougemont de Lowenberg* (1834) : petits mémoires qui préludaient à ses grandes compositions en archéologie et en mythologie; et sa note sur le Collier étrusque dont il vient d'être parlé est déjà tout un chapitre doctrinal sur la conception des divinités androgynes dans les religions antiques. Il faut y joindre divers comptes rendus : *Architecture antique de la Sicile* de MM. Hittorff et Zanth (1829); *Voyages et recherches en Grèce* de M. le chev. Bröndsted (1830); *Expédition scientifique de Morée* de M. Abel Blouet (1832); *Métaponte* de MM. le duc de Luynes et Debacq (1833), où sa science d'antiquaire se trouvait comme vivifiée par ses souvenirs de voyageur. Toutes ces notices, accueillies dans la revue le plus en renom en matière d'archéologie, révélaient tant d'amour de la science, tant de ténacité au travail et une telle maturité d'érudition en un savant si jeune encore, que des éditeurs n'hésitèrent pas à lui confier les entreprises les plus considérables : je veux parler de la publication des deux grands recueils auxquels son nom restera à jamais attaché : le *Trésor de numismatique et de glyptique,* commencé en 1834; et l'*Élite des monuments céramographiques,* ouvrage qui, à partir de 1837, marcha parallèlement au premier.

Le plan sur lequel Ch. Lenormant conçut le premier de ces deux recueils supposait une foi égale dans la force de volonté de l'auteur, dans les ressources de l'éditeur et dans la persévérance du public. Il se proposait de ranger en une vaste galerie, à l'aide des médailles, des monnaies et des pierres gravées, les dieux d'abord, puis les rois de la Grèce ou de l'Asie ancienne et les empereurs romains; après cela devaient venir les médailles coulées et ciselées en Italie aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, les médailles exécutées en Allemagne et en France; les sceaux des rois de France et des grands vassaux, des rois et reines d'Angleterre; les médailles de la Révolution et de l'Empire; un volume était de plus réservé aux bas-reliefs et aux ornements.

On ne saurait trop appeler l'attention sur ce grand ouvrage, où l'auteur mit si largement à contribution les deux sciences qu'il cultiva avec le plus d'amour et de succès, la numismatique et la mythologie : la numismatique, dont il fut, avec le duc de Luynes, on le peut dire, un des premiers restaurateurs depuis la mort d'Eckhel. La sûreté de sa méthode et la finesse de son tact en ces matières lui ont conquis les suffrages des juges les plus difficiles, d'hommes que ses hardiesses dans le champ de la mythologie auraient moins disposés en sa faveur : on peut citer Letronne. Ils rendaient hommage à la solidité des résultats historiques qu'il tirait des médailles; et deux volumes du *Trésor* en fournissaient abondamment la preuve : la *Numismatique des rois grecs* et l'*Iconographie des empereurs romains.* Pour la mythologie, il s'était proposé de consacrer à chaque divinité une notice qui servît d'introduction à son histoire par les médailles, avec des notes étendues sur les principales de ces médailles. Il a traité de cette façon vraiment magistrale la série des plus anciennes divinités de la Grèce, les Titans : Cronos, Janus, Cybèle. Il devait appliquer les mêmes procédés aux dieux de l'Olympe; mais la nécessité de finir l'a

forcé de se borner à six des douze grands dieux et de réduire même ses notices et ses notes aux trois ou quatre premiers : Jupiter, Junon, Vulcain et Minerve. Pour Apollon et Diane, il ne fait que reproduire leurs médailles avec une courte description.

Cette *galerie mythologique*, qui forme le premier volume du recueil par l'ordre des matières, mais qui, retardé par la longueur du travail, est le dernier dans l'ordre des temps (1850), il en retrouvait les sujets divers dès le début du second de ses grands ouvrages : l'*Élite des monuments céramographiques*. Dans le précédent, il avait pris, dès 1835, pour collaborateur un ami fidèle, un savant distingué dont le talent grandit par l'heureuse influence de cette communauté de travail, M. de Witte[1]. M. de Witte fut associé de Ch. Lenormant dès le commencement de ce second ouvrage, et ce fut lui qui, seul, hélas! eut à le terminer. Ici le plan était bien plus vaste encore. Les deux auteurs devaient passer successivement en revue : 1° les dieux; 2° les héros; 3° les sujets historiques; 4° les mystères; 5° les sujets funéraires; et enfin 6° la vie privée, les usages, les mœurs domestiques : cadre immense; et les collections de ces vases sont assez riches et assez nombreuses pour donner le moyen de le remplir largement. Mais une vie d'homme y pouvait-elle suffire? Des six grandes divisions du programme, une seule, celle des dieux, approchait de sa fin quand la mort de Ch. Lenormant laissa à M. de Witte le soin de l'achever, avec le quatrième volume; et M. de Witte n'entreprit point d'aborder seul les autres.

Ce qui avait fait durer si longtemps la publication de cette première partie, c'étaient les développements que Ch. Lenormant avait donnés à son commentaire. D'abord une large in-

[1] Il avait lui-même collaboré avec M. de Witte dans la *Description du cabinet Durand* (1836); *des vases peints du prince de Canino* (1837); *de la collection de M. le vicomte Beugnot* (1840).

troduction à l'étude des vases peints, qui, dissipant le préjugé renaissant de l'*étruscomanie*, marque l'origine et le développement de l'art grec, en Étrurie comme ailleurs, dans la composition de ces vases, et en détermine les différentes époques; introduction qui ne traite pas seulement des vases, mais, par un rapprochement inattendu entre la céramographie et la numismatique, nous ramène aux médailles. C'est ainsi qu'on y trouve des vues nouvelles sur l'émission de l'*æs grave* en Italie, sur son époque récente relativement au monnayage grec, idées en contradiction avec ce qui avait été admis jusqu'alors, mais qui depuis ont été universellement adoptées, notamment par Mommsen dans son *Histoire de la monnaie romaine*. A cette introduction générale, qui se partage entre les deux premiers volumes, s'ajoutent des introductions particulières aux principales divinités[1] et des notes détaillées sur les scènes où elles figurent. Mais, j'en suis convaincu, l'auteur lui-même eût donné toute la science contenue dans ces pages pour l'impression profonde et muette que la contemplation de ces images produisait dans son âme et qu'il eût voulu faire partager à tous. Il se trouvait d'ailleurs là pleinement dans son sujet : l'art appliqué à la mythologie, la mythologie enseignée par les monuments de l'art; et rien ne convenait mieux à la nature de son esprit comme aux habitudes de sa critique. Ch. Lenormant était un homme de premier mouvement et, sur le terrain de l'érudition, un vrai général d'avant-garde. Il aimait les matières où la conjecture doit frayer la route. La mythologie (son nom l'indique) et la céramographie, avec ses personnages aux attributs symboliques et ses scènes empruntées quelquefois aux mystères, donnent beaucoup à deviner, et notre confrère en était venu à le faire presque à coup

[1] Notamment Cérès, Hermès et Hestia, Vénus et Mars. Ce sont de véritables traités sur la matière, où se manifeste la touche de Ch. Lenormant.

sûr, grâce à une érudition qui lui mettait sous la main tous les moyens de résoudre les problèmes.

Avant de commencer ces grands travaux et pour mieux répondre à la confiance des éditeurs comme à l'attente du public, Ch. Lenormant voulut visiter les musées qu'il ne connaissait pas encore. En 1834, au moment d'entreprendre le *Trésor de numismatique,* il partit pour l'Allemagne et alla poursuivre ses études à Munich, à Dresde, à Vienne et à Berlin; en 1838, lorsqu'il venait de mettre la main à l'*Élite des monuments céramographiques,* il fit un nouveau voyage en Toscane avec M. de Witte et avec Ampère[1]. Ces voyages, et notamment le premier, ne lui faisaient pas seulement connaître des monuments; ils le mettaient en rapport avec des savants qui pouvaient déjà reconnaître en lui un des leurs. Il avait eu dès 1831 les relations d'études les plus intimes avec Panofka; et la trace en est restée dans les travaux postérieurs de l'un et de l'autre[2]. Il connut alors Thiersch et Ottfried Müller, et les liens qui se formèrent entre eux ne furent brisés que par la mort.

Avec ces deux grands ouvrages dont chacun pouvait absorber un seul homme, Ch. Lenormant menait pourtant de front d'autres travaux. M. Guizot, qui l'avait attaché aux Beaux-Arts, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, venait de lui donner une autre marque de sa confiance. Quand M. Michelet, qui le suppléait à la Faculté des lettres, fut appelé au Collége de France, ce fut Ch. Lenormant qu'il choisit pour le remplacer à la Sorbonne. Cependant la chaire était d'histoire moderne et Ch. Lenormant n'avait jusque-là étudié que

[1] Ampère l'a raconté dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre et 15 décembre 1839.

[2] Leur collaboration avait surtout pour objet Pausanias et un travail sur les traditions de l'Arcadie, ouvrage qui n'a pas vu le jour, mais dont la préparation ne fut pas perdue pour eux. (J. de Witte, *Notice sur Théodore Panofka,* p. 11.)

l'antiquité. Mais il se trouvait que M. Lacretelle, professeur d'histoire ancienne, s'était surtout occupé d'histoire moderne et ne demandait pas mieux que d'y revenir. Il se fit donc, comme dans le *Testament expliqué par Ésope*, un échange à l'amiable. Sans que le titre des chaires fût changé, M. Lacretelle eut l'autorisation de professer l'histoire moderne et Ch. Lenormant l'histoire ancienne.

Dès sa première leçon, il annonçait l'intention de prendre dans le passé un sujet qui intéressât le présent : les origines de la civilisation grecque, d'où la nôtre dérive. Mais la Grèce se rattachait elle-même à l'Orient : à l'Inde, par la langue : à la Phénicie, par l'écriture : à l'Égypte, par les arts du dessin, et enfin, par sa population, à l'Asie centrale, au commun berceau du genre humain; et ainsi, tout en se proposant de traiter un sujet plein d'actualité, comme on disait, il arrivait au fameux chapitre x de la Genèse! C'est le principal objet d'un cours fort intéressant qu'il publia sous ce titre : *Introduction à l'histoire de l'Asie occidentale* (1838). Dans les années suivantes, il étudia les empires des Chaldéens, des Mèdes, des Égyptiens, des Phéniciens[1]. Pour l'Égypte, il y était préparé par son voyage et par ses études avec Champollion. Pour la Chaldée, on n'avait pas encore trouvé comme pour l'Égypte le secret de ses anciennes écritures. Ce n'était donc pas encore le moment de renouveler cette histoire. Le professeur ne pouvait que remuer le terrain par ses observations et y jeter quelques vues nouvelles, traces lumineuses qui permettraient d'aller plus avant après lui : et elles furent suivies, en effet, avec

[1] 1835-1836, 1er semestre : *Introduction à l'histoire de l'Asie occidentale. Histoire et monuments de Babylone*; 2e semestre : *Histoire primitive des Perses. Les livres de Zoroastre et les livres sacrés des Mendaïtes*; — 1836-1837 : *Histoire, civilisation et religion de l'Égypte*; — 1837-1838, 1er semestre : *Histoire et civilisation des Phéniciens*; 2e semestre : *Étude des cosmogonies des religions orientales et de leurs rapports avec la Théogonie d'Hésiode*. Toutes les notes de ces cours existent en manuscrit.

succès par celui qu'il devait être le plus heureux d'avoir pour successeur : je veux parler de son fils, M. François Lenormant.

Vers ce même temps (1836), il fut transféré, par voie d'avancement, à la Bibliothèque, dans le département qui offre la plus vaste matière aux études : il devint conservateur du département des imprimés, en remplacement de Van Praet. Il s'y montra érudit comme en tout, sans qu'il eût d'ailleurs la prétention d'égaler Van Praet dans la science des livres. Il s'y montra artiste aussi. Van Praet estimait surtout le dedans des livres. Ch. Lenormant y regardait bien lui-même; mais il vit aussi le dehors. Il fut frappé de la beauté des reliures. Il fit des plus belles une exposition permanente; et c'est avec raison que l'on a rapporté à cettte innovation le principe des progrès considérables accomplis chez nous, dans ces derniers temps, par l'art des relieurs.

Cependant l'enseignement public était devenu la principale de ses occupations. Voulant se mettre en mesure d'obtenir un jour le titre de la chaire qu'il occupait, il subit courageusement, devant la Faculté où il professait, les épreuves de la licence, épreuves pénibles pour qui a depuis longtemps terminé le cours de ses études classiques; et il se présenta ensuite (ce n'était plus qu'un jeu pour lui) à l'examen du doctorat. Il apportait à la soutenance deux intéressantes monographies : une thèse latine sur le banquet de Platon, *Quæstio cur Plato Aristophanem in convivio induxerit,* c'était le rôle de la comédie dans les religions de l'antiquité qu'il exposait d'une manière piquante à ce propos; et pour thèse française, des *Recherches sur l'origine, la destination chez les anciens et l'utilité actuelle des hiéroglyphes d'Horapollon.* Sur plusieurs des points de ce sujet, le candidat était en mesure de remontrer à ses juges (1838).

L'année suivante, il obtenait un honneur qui l'aurait pu dispenser de ses thèses : il était élu membre de notre Académie en remplacement d'Amaury Duval (25 juin 1839).

Indépendamment des deux grands ouvrages en cours de publication, dont plusieurs volumes avaient paru déjà, il avait inséré, dans divers recueils d'érudition, des notices ou mémoires qui avaient attiré sur lui l'attention de l'Académie et devaient lui assurer ses suffrages. J'ai indiqué plusieurs de ceux qu'il avait donnés aux Annales de l'Institut de correspondance archéologique jusqu'en 1834. Il avait fait paraître depuis, dans les nouvelles Annales de cette société publiées par la section française : une *Étude de la religion phrygienne de Cybèle* (1836), étude qui n'était qu'une première partie de ce grand sujet; mais, dans les idées générales qu'il y expose, on peut trouver déjà la clef de tous les travaux analogues de l'auteur: une *Notice sur les deniers romains de la famille Valéria,* avec interprétation mythologique des types (1838); un *Mémoire sur le classement des médailles qui peuvent appartenir aux treize premiers Arsacides,* travail capital, modèle de critique et de méthode, dont toute une partie, d'Arsace VI à Arsace XIII, n'a pas été modifiée par les travaux postérieurs; enfin, une *Note sur trois figures de bronze du musée d'Avignon* (1839), curieuse et fine explication des caricatures de l'empereur Caracalla: — dans la Revue de Numismatique : des *Considérations générales sur les monnaies de la Gaule* (1838), point de départ des idées qui ont prévalu depuis en cette matière; et en dehors de tout recueil spécial, des *Éclaircissements sur le cercueil du roi memphite Mycérinus* (1837) : il y établit la loi du renversement dans la lecture des cartouches royaux de l'ancien empire, où se trouve le nom du dieu Ra, loi féconde qui a permis la détermination de la plupart des rois des premières dynasties.

Devenu membre de l'Académie des inscriptions et, depuis 1840, rentré au cabinet des médailles en qualité de conservateur, il ne pouvait que prendre à tâche de justifier son double titre en continuant ses travaux dans la même direction.

C'est ainsi qu'il publia un *Essai sur le texte grec de l'inscription de Rosette* (1840); et, comme échantillon de l'art en Égypte, le *Musée des Antiquités égyptiennes*, ouvrage important aussi pour la suite de l'histoire : car c'est là qu'il a lu, le premier, le nom du roi Séti, lecture qui est devenue le pivot de la reconstitution de la dix-neuvième dynastie[1]. Ajoutez un grand nombre de notices dans les recueils précédemment cités :

1° Dans les Annales de l'Institut de correspondance archéologique : *Buste en bronze de Sophocle*, détermination iconographique mise en doute par plusieurs (1841); — *Génie de la Tragédie*, charmante explication, et sûre cette fois, d'un bronze du cabinet des médailles de Paris; — *Lettres à M. J. de Witte sur les représentations d'Adonis* (1845)[2]; — *Lettres* au même *sur trois nouveaux vases historiques* (1847), travail d'une grande valeur : outre l'interprétation des monuments mêmes qui en font le sujet, on y trouve un grand nombre d'observations numismatiques, notamment sur le costume donné aux rois de Perse dans les monuments;

2° Dans la Revue de Numismatique : *Médailles des rois de Chypre*, un des premiers travaux qui ont posé les bases de cette série; — *Médailles d'argent de la colonie de Corinthe* (1839); — *Extrait d'un mémoire sur l'alphabet celtibérien*, terrain encore mal connu où il a su poser quelques jalons; — *Explication d'une médaille contorniate du cabinet de M. le marquis de Pina* (1840), explication qui résout la question; — *Observations sur une médaille de Catherine de Médicis* (1841); — *Deniers*

[1] L'ouvrage n'a pas moins d'importance pour la géographie de l'Égypte : le travail où il applique ses connaissances d'égyptologue à l'étude des médailles des nomes égyptiens frappées sous Hadrien n'a été dépassé que par l'étude récente où M. Jacques de Rougé, grâce aux progrès de la science hiéroglyphique, a pu mettre à profit les inscriptions géographiques des monuments égyptiens.

[2] Il y justifie le système d'après lequel certains personnages mythologiques sont désignés dans les notes du *Catalogue Durand* et dans l'*Élite des monuments céramographiques*.

*d'argent de la famille Cornélia;* — *Médailles d'or d'Albin*, interprétation mythologique du type et preuve que les divinités puniques continuaient d'être adorées en Afrique sous les Romains; — *Sur la véritable désignation du monument de Rome connu sous le nom de Trophées de Marius* (1842), petit mémoire que je laisse à son rang dans cette énumération et qui n'en est pas moins un des plus achevés de l'auteur; il y détermine, d'après les médailles, la nature et la date d'un monument classé parmi les ruines importantes de Rome, et ses conclusions, qui rapportent ces trophées à une fontaine du temps d'Alexandre Sévère, ont été universellement adoptées; — *Notice sur un denier d'or inédit de l'empereur Uranius Antoninus*, détermination définitive de la place qui appartient dans l'histoire de l'Empire à ce prétendant, contemporain d'Alexandre Sévère; — *Médailles de sainte Hélène, mère de Constantin le Grand, et de Fausta, fille de cet empereur* (1843) : il leur restitue ces pièces qu'on leur avait contestées à tort jusque-là; — *Mémoire sur les monnaies de Simon Machabée* (1845), important pour l'époque, mais depuis fort dépassé par les travaux de M. de Saulcy; — *Sur les médailles de la famille d'Odenat* (1846)[1]; — *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments de la série mérovingienne* (1848-1853), lettres réunies en un volume en 1854; elles font date dans l'histoire de la science et ont ouvert à la numismatique un champ tout nouveau.

Et au milieu de tant de savantes études sur les produits de l'art ancien, il prouvait que l'art moderne n'avait pas cessé de l'occuper. Sa notice sur Gérard (1845) est un tableau des vicissitudes de l'art en France et en Italie, en même temps

[1] Le point fondamental de ce mémoire, l'identité de Vabalathe et d'Athénodore comme un seul et même personnage à double nom sémitique et grec, a été depuis confirmé et prouvé par le texte des monuments dans les recherches récentes et capitales de M. Von Sallet et de M. Waddington.

qu'une appréciation excellente du peintre qui avait su le mieux, à son avis, conserver les traditions des grands maîtres dans la reproduction des scènes de notre histoire[1].

Au moment où nous reporte la première édition de ce livre (1845), Ch. Lenormant ne professait plus l'histoire ancienne à la Faculté des lettres. Il avait voulu mettre son enseignement d'accord avec le titre de sa chaire : il avait abordé l'histoire moderne. Ce n'était pas sans quelque diversion toutefois. M. Guizot, dont il redevenait ainsi le véritable suppléant, avait eu, on l'a vu, sur toute sa carrière une influence dont il ne laissait pas que de lui faire éprouver encore les effets. Ambassadeur en Angleterre en 1840, il le décida sans peine à le venir voir à Londres, où l'antiquaire se retrouvait comme sur son terrain, parmi les monuments égyptiens réunis au Musée Britannique. Ministre des affaires étrangères en 1841, il lui donna une mission en Grèce. Était-ce une mission diplomatique, comme il est dit dans une note du livre *Beaux-Arts et Voyages*[2]? En ce cas, notre antiquaire était passé maître en diplomatie; car qui eût pu soupçonner sa mission, quand il écrivait (et ses lettres avaient pour le moins une demi-publicité dès l'origine) : « J'écris à M. Guizot : je suis convaincu qu'il ne lira pas mes lettres, ou que, s'il les lit, elles lui feront l'effet d'un véritable rabâchage (Athènes, 20 octobre 1841); » ou encore : « J'ai recueilli ici beaucoup de renseignements; j'en écrirai à M. Guizot, puisqu'il veut bien lire mes lettres (Constantinople, 6 novembre)[3]? »

[1] D'autres morceaux sur les beaux-arts, qui n'avaient pas été publiés à part : *Pierre Guérin*, *Léopold Robert*, *Orsel* et *Overbeck*, *Isabey*, les *Johannot*, *Paul Delaroche*, et plusieurs articles sur les tableaux de M. Ingres, ont été réunis dans le premier volume des *Beaux-Arts et Voyages* (1861). On trouvera dans le catalogue général des écrits de Ch. Lenormant, publié par M. J. de Witte, quelques-uns des autres nombreux articles qu'il donna aux journaux.

[2] T. I, p. 270.

[3] *Ibid.* t. II, p. 326 et 353.

Il retrouvait la Grèce entièrement affranchie. Athènes, qui était aux mains des Turcs à son dernier voyage, siége d'un roi dont le nom paraissait grec (Othon), mais dont l'esprit, tout allemand, faisait encore obstacle à l'établissement de ces institutions populaires sans lesquelles une Athènes libre ne se comprenait pas : il fallut une émeute pour le décider enfin à mettre en jeu la Constitution avec les garanties qui étaient stipulées. Ch. Lenormant avait à rendre compte de la disposition des esprits et de la situation du parti, réputé français, qui gardait encore la direction des affaires, au lendemain de cette quadruple alliance de 1840, si fatale à l'influence française en Orient; mais, quelque diplomate qu'il pût être, c'est en artiste et en archéologue qu'il visita ces lieux fameux :

> Athènes, écrivait-il, a été le point de départ de la pensée en toute chose. Partout, même à Rome, on ne voit que des imitations et des copies; ici, le sentiment de l'originalité se révèle à chaque instant dans tout ce qu'on rencontre. — Il y a une harmonie parfaite, continuait-il, entre cette pureté des lignes du paysage attique et le goût dont les artistes de cette ville ont fait preuve : tellement qu'on se prend à confondre la cause et l'effet. C'est cette nature qui a inspiré les artistes, on croirait que les Athéniens se sont composé une nature à leur image [1].

Je voudrais pouvoir citer dans leur entier plusieurs pages où ses émotions se produisent avec une force communicative : son admiration pour l'Acropole, son indignation contre lord Elgin [2] tant prisé des Anglais pour avoir arraché de leur place et transporté à Londres, où je les ai vues, en 1850, dans une salle basse et obscure, ces divinités, merveilles de Phidias, qui jusque-là régnaient, mutilées mais glorieuses, au fronton du temple d'Athéné. Il parle bien pourtant de la situation du pays [3]; et il a çà et là des observations d'un grand sens et

[1] Athènes, 13 septembre 1841. *Beaux-Arts et Voyages*, t. II, p. 289.
[2] *Ibid.* p. 300.
[3] « Les affaires politiques vont assez mal, notre ministère dit *français* ne pourra

d'une grande valeur. Mais l'amour des antiquités l'emporte. Après un voyage à Delphes, où il se démit l'épaule d'une chute de cheval, revenu par mer à Athènes, il ne revoit pas l'Acropole sans un redoublement d'enthousiasme; et, quand il va s'éloigner de ces lieux, il craint, comme en quittant un être bien-aimé, de n'en pas garder un souvenir assez vif :

Je n'aime pas à penser, dit-il, que ce soir j'aurai perdu, peut-être pour jamais, de vue les Propylées et le Parthénon. J'interroge ma mémoire pour savoir si elle conservera fidèlement ces précieuses images[1].

Sa mission n'était point tellement bornée à la Grèce qu'il ne voulût l'étendre un pas de plus vers l'Orient. Déjà Ampère et Mérimée, qui faisaient avec lui ce voyage, étaient partis pour Constantinople; il était resté en arrière avec M. de Witte, ce compagnon inséparable dont il aimait à dire : «Il suit mon étoile avec une touchante fidélité[2].» Mais il allait prendre la même route. Il vint à Smyrne, où il eut comme une vision intime de la ruine de l'empire ottoman même en Asie :

Ce ne sont déjà plus, dit-il, les Turcs que j'ai vus il y a douze ans. Mal vêtus, l'air morne et découragé, affublés en partie de ces prétendus costumes européens qui en on font d'étonnantes caricatures, on sent que, même en Asie, ces hommes ne croient plus en eux-mêmes, et que pour eux les dieux sont déjà partis. Du reste, ce sont des gens merveilleux pour prendre philosophiquement un grand désastre. En pendant avec ce tableau de Léopold Robert représentant une femme italienne qui pleure sur les ruines de sa maison détruite par un tremblement de terre, j'au-

pas se soutenir. Il était venu pour obtenir plus de concessions du roi que M. Maurocordato; mais le roi est trop entêté... Le parti anglais, énormément grossi par les mécontents du parti constitutionnel, fait un bruit à ne pas s'entendre, et la France passe généralement pour s'être retirée du terrain libéral pour faire cause commune avec un ministère qui a abjuré tous ces principes en faveur de l'omnipotence royale. — Athènes, 20 octobre 1841.» (Ouvr. cité, p. 326.)

[1] 20 octobre 1841. (*Ibid.* t. II, p. 322.)

[2] *Ibid.* p. 328.

rais voulu peindre un vieux Turc que j'ai vu ce matin installé sur des gravats à demi consumés et vendant des clous rouillés arrachés aux pans des murailles éboulées[1].

Ce vieux Turc, assis sur les ruines fumantes de sa maison et vendant les clous qu'il en a retirés, c'est encore aujourd'hui un tableau à peindre.

En se rendant à Constantinople, il passa devant les rivages de Troie :

Nous approchâmes, dit-il, de ces lieux célèbres... Sur la côte de Troie, dont nous étions un peu éloignés, je pus compter les tumulus auxquels on a donné les noms d'Achille, d'Ajax, d'Hector, et me faire une idée approximative du terrain homérique. Peut-être est-ce ainsi, dans cette perspective incertaine, qu'il faut voir cette terre dont les ruines mêmes ont péri, et sur lesquelles les anciens eux-mêmes se disputaient sans pouvoir arriver à la vérité. — C'est au moins, ajoute-t-il philosophiquement, ce que je me disais pour me consoler de ne pouvoir aborder aux Dardanelles[2].

Heureusement d'autres y abordèrent, et nous n'avons qu'à nous en applaudir.

Enfin il vit Constantinople. Il écrit :

Essayerai-je de vous dire en gros ce que je pense de Constantinople et de la Turquie? C'est là une chose difficile à exprimer en peu de mots. Ici je trouve la décadence et la mort partout; le gouvernement, plus corrompu que jamais, est tombé dans une horrible faiblesse. Tout croule, les maisons comme les hommes; on n'a ni argent, ni ressource, ni courage. Cependant on s'amuse à faire de la réaction; les vieux Turcs remontrent le nez; les lauriers de Candie ont brouillé la cervelle de Tahir-Pacha; quatre grands vaisseaux sont en armement dans le port militaire; la ville est pleine de recrues; on rêve des conquêtes; on ne pense plus à Tunis pour le moment; c'est la Grèce qui est menacée. Je ne pense pas, à vrai dire, qu'on aille dans cette voie au delà de la bonne volonté qui est grande, mais on va jeter sans doute des troupes en Thes-

[1] Smyrne, 14 octobre 1842. (Ouv. cité, p. 330.)
[2] Galata, 6 novembre 1841. (*Ibid.* p. 341.)

salie, on inquiétera les frontières, on rétablira le brigandage en Grèce : le moment est donc difficile et demande de la part de la France une action de surveillance[1].

Adoucissez quelques traits, changez quelques noms, et vous demanderez la date de cette lettre :

...Mutato nomine de te
Fabula narratur.

Il acheva son récit en rade de Marseille, le 22 novembre 1841.

Au retour de ce voyage, un changement grave s'était opéré dans son esprit.

J'ai dit qu'en 1838 il avait abordé ce qui faisait le titre même de sa chaire : l'histoire moderne. Il avait commencé par retracer à grands traits l'histoire de la nationalité française depuis les origines jusqu'à Louis XIV : c'est le cours qu'il fit de 1838 à 1842, et il avait obtenu le plus grand succès. Il se trouvait amené à reprendre cette matière pour la traiter plus à fond. Il voulait faire l'histoire de la civilisation moderne, en la prenant à son point de départ : c'était le plan de M. Guizot plus étendu. Que trouve-t-on en effet aux origines de la civilisation moderne? Le christianisme. Il fallait donc l'étudier dans ses sources.

Cette étude, faite en toute sincérité, produisit son effet naturel. Elle le fit chrétien.

Jusque-là, a-t-il dit lui-même, je n'avais jeté sur les faits du christianisme que le regard paresseux et distrait de l'homme du monde : désormais, il me fallait remonter aux sources et discuter les preuves avec l'attention, la gravité que m'imposait un devoir public. L'effet de ce travail fut progressif, mais sûr. A mesure que j'avançais dans ma tâche, je sentais s'affaiblir, s'effacer les préventions irréligieuses que je devais à mon éducation, à mon siècle. De la froideur je passai bientôt au respect :

[1] Ouvr. cité, p. 352.

le respect me conduisit à la foi. J'étais chrétien, et je voulais contribuer à faire des chrétiens[1].

Dès ce moment, en effet, son cours fut comme une prédication laïque du christianisme, et il y mit avec son érudition toute son ardeur. Il exposa d'abord l'Évangile dans ses rapports avec l'histoire générale : c'est le cours publié en 1869 par son fils sous ce titre : *De la Divinité du Christianisme dans ses rapports avec l'Histoire;* puis, il passa à la lutte du christianisme contre le paganisme qui voulait l'étouffer par la persécution. L'empire romain conquis, le christianisme se trouvait en présence des barbares, et le professeur voulut faire connaître ce qu'ils étaient en remontant à leurs origines jusqu'en Orient. Alors seulement il reprit leur histoire dans ses rapports avec le monde romain. Il retraça d'une part les progrès de leurs invasions et de leurs établissements, jusque sous les successeurs de Charlemagne; de l'autre, le travail de l'Église qui les avait conquis à leur tour, pour les amener à la civilisation, et les fit triompher de l'invasion musulmane, quand l'Oc-

[1] *De la Divinité du Christianisme,* préface, p. v. — Dès 1827 on peut dire qu'il était catholique, sinon par la foi, du moins par le sentiment de l'art. Témoin plusieurs traits de ses lettres sur la Hollande : «Dans les temps modernes, le catholicisme seul a été la religion des arts : si la réforme avait eu lieu trois siècles plus tôt, la Hollande ne compterait pas un seul monument.» (*Beaux-Arts et Voyages,* t. II, p. 15.) — Et encore : «Sous le culte catholique, Harlem possédait la plus belle église de la Hollande. Faute de mieux, les réformés s'en sont emparés, et non sans mutiler les nombreux ornements de ce magnifique vaisseau ; ils ont planté leurs banquettes dans cette enceinte vénérable; mais tout cet attirail ne sert qu'à augmenter l'effet de cette noble architecture. Il y a dans cette nudité imposante comme une protestation du génie de l'homme contre les barbares qui l'ont méconnu. Le chœur où se sont célébrés les mystères catholiques, ils semblent avoir craint de s'y établir. La nef seule est occupée par le culte réformé. Tous les attributs catholiques ont d'ailleurs disparu, à l'exception d'une pauvre Madone qui n'a sans doute pas été aperçue au sommet d'une des façades latérales, et qui survivra peut-être à la manie religieuse qui a oublié de l'abattre.» (*Beaux-Arts et Voyages,* t. II, p. 18.)

cident même fut menacé. Ce dernier cours fut imprimé aussi en 1854 sous le titre de : *Questions historiques, IV<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle.* Mais il ne fut pas achevé dans la chaire où il avait été commencé; et ce qui décida Ch. Lenormant à l'imprimer, ce fut la circonstance même qui l'avait amené à le suspendre.

La conversion de Ch. Lenormant lui avait suscité bien des haines; elles ne demandaient qu'une occasion pour éclater : elles la trouvèrent dans un incident qui lui était complétement étranger. L'autorité ayant fermé au Collége de France le cours de M. Quinet, quelques-uns de ses jeunes auditeurs voulurent fermer celui de M. Lenormant. Le moment était bien mal choisi : le professeur en était arrivé au temps des successeurs de Charlemagne; il se proposait de traiter l'histoire des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles; et, dans une première leçon, il avait retracé les progrès accomplis depuis le moyen âge, montrant combien les temps où nous sommes l'emportent sur les temps antérieurs. Mais il s'agissait bien de ce qu'il disait! On voulait user de représailles. C'était la loi du talion : chaire pour chaire. Le professeur tint avec fermeté devant l'émeute[1] : il resta, en face des outrages, inébranlable à son poste pendant l'heure qu'il devait consacrer à sa leçon; et il revint la semaine suivante. Voyant alors que c'était un parti pris d'étouffer sa voix, il crut de sa dignité de se retirer, laissant à d'autres la responsabilité de ce triomphe du désordre. Ce fut Mérimée qui, d'un trait ironique, le vengea de ces triomphateurs. Dans la courte notice qu'il lui a consacrée après sa mort, arrivant à ce triste épisode : «Le professeur, dit-il, sincèrement religieux et catholique fervent, s'appliquait à faire ressortir les progrès que la civilisation doit à l'Église. Il parlait des premiers siècles du moyen âge où cette influence n'est guère contestable : cependant la jeunesse studieuse, qui n'aime pas à

[1] *Questions historiques, IV<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle*, 27<sup>e</sup> leçon, t. II, p. 287.

perdre ses préjugés, encore moins à les discuter, siffla son maître et crut avoir décidé la question [1]. »

Réclamons seulement contre ce mot que « la jeunesse studieuse » siffla « son maître ». Ch. Lenormant n'était pas « son maître ». Ceux qui s'honoraient de l'appeler leur maître, qui étaient vraiment ses auditeurs, ne firent jamais que l'applaudir et le suivirent de leurs regrets.

Éloigné, pour le moment, de l'enseignement public, il soutint par d'autres moyens la cause à laquelle il s'était dévoué. Il devint rédacteur en chef du *Correspondant* et le plaça en première ligne dans la lutte qui se trouvait alors engagée sur une question capitale : la liberté d'enseignement.

Déjà, en 1844, il y avait publié, sur un sujet connexe, plusieurs articles qu'il réunit en un volume : *Des associations religieuses dans le catholicisme*. L'année suivante (1845), alors qu'il occupait encore la chaire d'histoire moderne, il avait traité dans la même revue la question même de l'Université par une série d'articles sur l'*enseignement des langues anciennes* [2], réclamant contre ceux qui acceptaient le partage de l'éducation et de l'enseignement, comme si les deux choses pouvaient être séparées, et exposant son plan de réforme, plan qui serait à débattre. Mais ce qu'on ne peut y méconnaître, c'est une saine appréciation du grand rôle qui appartient à l'Université et un vif sentiment de la dignité des professeurs dont il veut assurer l'indépendance et relever le rang : un universitaire n'eût pas mieux dit. — Dans les articles qui suivirent, par exemple dans l'article sur le *certificat d'aptitude par lequel on devrait remplacer le baccalauréat* (1847) [3], il est tout à la polémique et il ne craint pas d'accueillir pour les

[1] Mérimée. (*Moniteur*, 1er janvier 1860.)
[2] *Essais sur l'instruction publique*, par Ch. Lenormant, publiés par son fils (1873), p. 1 et suivantes.
[3] *Ibid.* p. 225.

besoins de sa cause des bruits qu'il aurait dû laisser parmi les commérages des petits journaux[1]. Comme il se défie des professeurs dans l'examen, il récuse les inspecteurs de l'Université dans les écoles, par un autre écrit : *la Surveillance des établissements scolaires* (1847)[2]. Après la révolution de 1848, la loi même du 15 mars 1850, cette loi fameuse de la liberté de l'enseignement secondaire, sur laquelle se séparèrent les esprits les plus habituellement unis, M. Thiers d'un côté, M. Barthélemy Saint-Hilaire de l'autre, ne lui parut qu'une concession insuffisante ; il est vrai qu'en 1852, après les décrets qui la mutilèrent, il en était réduit à la regretter[3]. Disons d'ailleurs qu'il savait aussi se retourner contre d'autres adversaires, et nul ne soutint avec plus d'énergie les droits de l'antiquité classique dans l'enseignement contre les singulières prétentions du livre appelé *le Ver rongeur*[4].

Cette polémique ne lui avait pas fait négliger ses travaux. C'est en 1850 qu'il terminait son *Trésor de numismatique et de glyptique* par cette *galerie mythologique* qui en est l'œuvre principale. Il continuait dans le même temps, avec M. de Witte, son autre grand ouvrage, *Élite des monuments céramographiques*, et trouvait encore le moyen d'enrichir de ses communications les revues savantes qui se disputaient les fruits de ses études : le *Moniteur des Arts*[5]; la *Revue générale de l'Architecture*[6] ; le

[1] *Essais sur l'instruction publique*, p. 241.
[2] *Ibid.* p. 279.
[3] *Ibid.* p. 338.
[4] *Ibid.* p. 353 et suiv.
[5] *Attribution à Phidias et au Parthénon d'une tête colossale en marbre du cabinet des médailles et antiques* (1846), découverte qui obtint l'assentiment le plus vif de Letronne et lui fournit même l'occasion d'un mémoire publié dans la *Revue archéologique* sur la manière dont cet admirable morceau avait dû venir d'Athènes à Paris. L'attribution de la tête au fronton du Parthénon est du reste, aujourd'hui, très-fortement contestée en Allemagne.
[6] *Monuments phéniciens*. Les monuments de l'île de Malte, analogues à ceux de Gozzo, y sont signalés pour la première fois.

*Bulletin monumental* de M. de Caumont[1]; la *Bibliothèque de l'École des Chartes*[2]; les *Mélanges archéologiques* des PP. Ch. Cahier et Arthur Martin[3]; la *Revue de Numismatique*[4]; la *Revue archéologique* de Leleux, qui venait de commencer (1844)[5];

[1] *Lettre à M. de Caumont sur plusieurs tissus d'origine sassanide conservés dans les églises de France; — Sur l'étoffe conservée dans l'église de la Couture au Mans; — Sur la chappe de Saint-Mesme à Chinon*, et *Sur les étoffes de la châsse de Charlemagne à Aix-la-Chapelle* (1848).

[2] *Restitution d'un poëme barbare relatif à des événements du règne de Dagobert Ier* (1840); — *Traité de l'office de Podestat, composé par Brunetto Latini* (1841).

[3] 1847-1849 : *Notice sur le fauteuil de Dagobert* (t. I, p. 157 et 239), importante et incontestée dans ses conclusions. — 1853 : *Anciennes étoffes du Mans et de Chinon* (t. III, p. 116), excursion ingénieuse dans le domaine de la symbolique orientale, avant que le déchiffrement de l'écriture cunéiforme eût donné à ces études la base solide qu'elles ont aujourd'hui. — *Des signes du christianisme sur quelques monuments numismatiques du IIIe siècle* (*ibid.* p. 196), idées habilement présentées, mais qui ne seraient plus soutenues à présent. — *Lettre au R. P. Arthur Martin sur le tombeau de Vibia* (t. IV, p. 139), conjectures abandonnées.

[4] Outre les articles antérieurs cités plus haut : *Note sur les rapports de l'or et de l'argent chez les anciens* (1855) : les bases de ce travail n'ont pas été généralement adoptées. — *Essai sur les statères de Cyzique* (1856), travail qui a servi de fondement à tous ceux qui ont été faits depuis sur ce sujet, alors entièrement nouveau. — *Lettres à M. de la Saussaye sur la numismatique des Arvernes* (1856-1858), étude malheureusement inachevée; mais la détermination de la tête de cette importante série numismatique est restée acquise à la science. — *Note sur une pierre gravée représentant Marcia, concubine de Commode* (1857). Il y a des doutes sur l'attribution de cette figure; mais la note contient des recherches intéressantes sur la biographie de Marcia et son rôle historique.

[5] Il y réimprima pour debuter, — et rien n'était plus à sa place dans cette importante revue, — son article *Archéologie*, programme général des études archéologiques, tracé avec une grande largeur; il l'avait déjà publié dans l'*Encyclopédie nouvelle*. Il y donna, en outre, un *Fragment sur l'étude des vases peints antiques* (1844) et un autre morceau tiré de l'*Élite des monuments céramographiques* (1845). — *Lettre à M. de Longpérier sur une pierre du Muséum d'histoire naturelle et sur l'usage médical des abraxas*, note de deux pages seulement, mais grosse de conséquences; car elle établit qu'une partie des pierres dites *gnostiques* sont en réalité des talismans curatifs dont les prescriptions sont données par les médecins des bas temps. — *Note sur un vase panathénaïque découvert à Benghazi* (1848) : elle inaugure l'étude des vases panathénaïques à noms d'archontes auxquels M. de Witte vient de consacrer un mémoire capital dans le

le *Bulletin archéologique de l'Athénæum français,* publié par Adr. de Longpérier et J. de Witte[1].

Il était d'ailleurs rentré dans l'enseignement public d'une manière qui donnait toute satisfaction à sa dignité offensée. Chassé de la Sorbonne par une émeute d'étudiants qui sortaient du Collége de France, il avait été appelé en 1849 au Collége de France par le libre choix des professeurs de ce grand établissement. Il y allait occuper, après Letronne, la chaire instituée pour Champollion, son premier maître. Désormais il fut tout entier à l'enseignement créé par cet homme de génie. Depuis son voyage d'Égypte, il avait eu le temps de se réconcilier avec le copte qui lui donnait alors tant d'ennuis. Il en donna la preuve dans son *Mémoire sur les fragments du concile de Nicée* et dans sa *Note relative aux fragments du concile œcuménique d'Éphèse, conservés dans la version copte,* qu'il lut à l'Académie des inscriptions en 1850 et 1851[2]. Il pouvait,

dernier volume des Annales de l'Institut archéologique de Rome. — *Explication d'un vase de la galerie de Florence* (1849). — *Lettre à M. le directeur de la* Revue archéologique *sur un passage de Pline relatif à Lysippe :* c'est un point curieux dans l'histoire de l'art (1850). — *Fragment du livre de Chérémon sur les hiéroglyphes, par Samuel Birch* (1851), tribut payé aux études égyptiennes qu'il venait de reprendre.

[1] *Le Tholus d'Athènes; — Nouvelle explication d'un camée du Cabinet des médailles.* — Membre de la Société de l'histoire de France, il prit part, comme commissaire responsable, à la publication des ouvrages suivants : *Procès de Jeanne d'Arc,* par M. J. Quicherat; *Mémoires de Philippe de Commines,* par M[lle] Dupont; *Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois,* par M. Guessard; *Mémoires de Daniel de Cosnac,* par le comte J. de Cosnac; *Mémoires de Mathieu Molé,* par Champollion-Figeac. — Membre du Comité des monuments historiques, il avait mérité que Vitet, lorsqu'il en dut quitter la présidence, dît de lui : «Je l'ai vu là comme à l'Académie, plein d'invention et de ressource, ne refusant jamais aucun fardeau. Puis, lorsqu'au nom de la politique, on crut devoir, un certain jour, épurer cette commission, comme on permit aux membres maintenus de se choisir eux-mêmes un nouveau président, les exclus s'en allèrent rassurés sur l'avenir de l'œuvre, puisque la présidence passait aux mains de M. Lenormant.» (*Étude sur l'histoire de l'Art,* t. II, p. 428.)

[2] *Mém. de l'Acad. des inscript.* nouvelle série, t. XIX, 2[e] partie (1853).

avec sa vive imagination, avec ses souvenirs de voyage, retenir autour de sa chaire une brillante réunion d'hommes du monde et de dames qui seraient venus curieusement à lui comme il était allé lui-même à Champollion partant pour l'Égypte. Il aima mieux se renfermer dans la sévérité d'un enseignement technique, et c'est ainsi qu'il forma l'auditoire dont hérita le vicomte de Rougé[1].

Ce qui l'occupait le plus avec son cours, c'étaient nos séances de l'Académie. J'ai cité tout à l'heure deux de ses mémoires : il en fit plusieurs autres qui tiennent une place considérable dans notre recueil : *Mémoire sur un buste de bronze du Musée du Louvre*[2]; l'attribution du buste à Apollonius de Tyane n'a pas été adoptée; mais ce mémoire renferme des idées très-fines et qui restent sur le caractère particulier donné aux portraits historiques dans les médaillons contorniates; — *Sur la manière de lire Pausanias*[3], à propos du véritable emplacement de l'agora d'Athènes : c'est encore le système qui, dans ses grandes lignes, est le plus généralement admis; — *Sur les antiquités du Bosphore Cimmérien*[4]; — *Sur les représentations qui avaient lieu dans les mystères d'Éleusis*[5], travail où il montre au plus haut degré tout ce qu'il y avait d'ingénieux et de hardi dans son érudition. Il y faut joindre un mémoire *sur les peintures que Polygnote avait exécutées à la Lesché de Delphes,* curieux pour l'histoire de l'art, curieux aussi comme développement des idées de l'auteur sur les religions antiques; lu à l'Académie des inscriptions, il a paru après sa mort dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*

[1] Dans ce cours, il fut le premier à aborder avec un certain succès l'étude du *Livre des Morts* ou *Rituel funéraire*, cinq ou six ans avant les beaux travaux de M. de Rougé.

[2] T. XIX, 2ᵉ partie.

[3] Septembre et octobre 1853. (T. XXI, 1ʳᵉ partie.)

[4] Février et mars 1859. (T. XXIII, 1ʳᵉ partie.)

[5] *Ibid.*

(1864), académie dont il était membre[1]. C'est aussi à notre Académie qu'il avait lu ses études sur le *Cratyle de Platon*. Il avait conçu le projet de reprendre un exposé didactique de l'ensemble de ses idées sur le polythéisme grec sous la forme d'un commentaire du *Cratyle* et de l'*Euthyphron* de Platon. Il avait commencé par le *Cratyle*, mais ce qu'il avait fait n'était encore qu'une ébauche sur laquelle il se proposait de revenir quand il aurait traité de la même sorte l'autre dialogue : le temps lui fit défaut pour aborder celui-ci et pour parfaire le premier. Tel qu'il était, ce travail avait encore assez d'importance pour que son fils ait cru devoir l'offrir au public comme il l'avait trouvé dans ses papiers. C'est à Athènes qu'il a paru (1861), hommage touchant rendu par la Grèce à un savant qui lui avait voué la meilleure partie de ses études et de sa vie.

Les mémoires que Charles Lenormant lut à notre Académie étaient loin d'être la part la plus grande qu'il prît à nos travaux. Membre de la Commission des antiquités de la France, il fut, pendant onze ans consécutifs, choisi par elle pour rapporteur (1842-1852); et la collection de ses rapports offre la revue critique la plus intéressante et la plus variée de ces nombreuses publications qui, chaque année, dans tous les genres d'études, sont consacrées à nos antiquités nationales. Enfin, avec ces mémoires et ces rapports, il avait sans cesse des communications à faire sur mille sujets divers, communications qui provoquaient souvent de vifs débats; et il ne pouvait pas s'en étonner : car il avait pour principe en exégèse qu'il fallait oser, que ce n'est qu'en hasardant beaucoup que l'on trouve. Mais il rachetait ce qu'il y avait d'aventureux

[1] Sa nomination d'associé datait du 14 décembre 1841. — Rappelons aussi ses autres distinctions honorifiques : il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1837, officier de l'ordre du Sauveur, de Grèce, en 1841 et de Saint-Grégoire-le-Grand en 1854.

dans ce procédé, d'abord en trouvant souvent bien, et, s'il avait mal trouvé, en le reconnaissant avec franchise.

L'incrédulité des autres, il est vrai, ne le convainquit pas toujours qu'il s'était trompé, et je puis en rappeler deux exemples dont plusieurs d'entre vous n'ont point perdu le souvenir.

Le 15 mai 1843, en travaillant à l'abside de la partie haute de la Sainte-Chapelle, on avait trouvé, ou plutôt retrouvé, sous une dalle une boîte renfermant un cœur que l'on supposa être le cœur de saint Louis. Letronne, consulté comme garde général des archives, répondit par une lettre insérée au *Moniteur* du 24 mai : il se prononçait contre cette opinion, alléguant surtout le témoignage de Geoffroy de Beaulieu, confesseur du saint roi, d'après lequel le cœur et les entrailles furent donnés à Charles d'Anjou et transportés par lui à l'abbaye de Montréal près de Palerme. Ce rapport, distribué à notre Académie, y souleva une discussion très-animée. Plusieurs soutinrent par des lettres ou d'autres écrits l'opinion contraire à celle que Letronne avait avancée, et Letronne la défendit de nouveau dans un long mémoire où il réfutait les assertions de ses adversaires. La querelle avait passé de l'Académie dans les journaux, et, en présence des contradictions que le rapport de Letronne avait rencontrées, le Ministre de l'instruction publique voulut avoir l'avis de l'Académie elle-même. L'Académie avait reçu les procès-verbaux de l'enquête faite à Palerme, où des médecins avaient constaté que l'état des reliques conservées ne permettait pas de dire si le cœur en faisait ou non partie. Elle nomma une commission qui examina d'autre part les restes trouvés à la Sainte-Chapelle : l'avis de cette commission, avis que la Compagnie accepta, fut que, « dans l'état actuel des documents et de la discussion, rien n'autorisait à affirmer que le cœur trouvé fût celui de saint Louis. » La commission concluait donc à ce qu'il fût

pieusement replacé, sans autre cérémonie, dans la sépulture dont il avait été honoré[1].

Cette conclusion n'agréa point à ceux qui s'étaient crus en mesure de résoudre la question dans un autre sens. Ils réunirent leurs lettres et leurs mémoires en un même livre ; et Ch. Lenormant, qui n'avait rien écrit, mais qui avait pris à la discussion orale une part active, se chargea d'y faire une préface où, résumant l'argumentation de ses auteurs, il discutait avec beaucoup de malice et d'esprit les objections de Letronne[2]. Malgré cette vive attaque, les raisons que Letronne avait tirées des textes restèrent debout et elles ont reçu une confirmation décisive par la publication récente du texte inédit du chroniqueur Primat, qui, à plusieurs reprises, mentionne, comme Geoffroy de Beaulieu et avec des détails particuliers, le dépôt du cœur et des entrailles du saint roi à l'abbaye de « Mont-Royal »[3].

Quant au second exemple, on se rappelle aussi le vif sentiment de curiosité qu'excita dans l'Académie l'annonce de la découverte d'un cimetière mérovingien à la Chapelle-Saint-Éloi (Eure). La Compagnie en fut tellement frappée, qu'après avoir entendu Ch. Lenormant, elle le chargea de faire l'exposé de cette découverte dans la séance publique de l'Institut, dont la solennité était proche[4] ; mais ensuite l'accumulation même de tant de faits nouveaux éveilla des doutes, doutes qui n'ébranlèrent pas notre confrère, que d'autres combattirent, et qui toutefois sont restés enracinés dans plusieurs esprits.

[1] *Histoire de l'Académie*, t. XIV, 1re partie de ses Mémoires, p. 72-82. Cf. t. XVI, 2e partie, p. 388 et 416 (Mémoires de Letronne).

[2] Cette introduction a paru aussi dans le *Correspondant* du 10 décembre 1846 et a été tirée à part.

[3] *Recueil des Historiens de France*, t. XXIII, p. 58 et 68.

[4] *Découverte d'un cimetière mérovingien à la Chapelle-Saint-Éloi (département de l'Eure), par M. Lenormant*..., lu à la séance publique annuelle des cinq Académies le 25 octobre 1854.

J'ai dit que Ch. Lenormant se partageait entre son cours du Collége de France et l'Académie. Il avait un autre soin encore : c'était de former à la science et d'acheminer dans sa propre voie un fils qui, dès l'âge le plus tendre, lui donnait les plus belles espérances. C'est pour lui faire connaître les richesses du Musée Britannique qu'il fit avec lui un nouveau voyage à Londres, en 1851. En 1856, il le mena en Auvergne et dans le midi de la France : voyage dans le cours duquel il eut l'occasion d'étudier les bas-reliefs et les inscriptions de l'arc de triomphe d'Orange, et réussit à fixer la date de la construction de ce monument, qu'il rattache au règne de Tibère et à la répression de la révolte de Sacrovir[1]. En 1858, c'est à Rome, dans ce lieu où son esprit s'était éveillé à l'amour des antiquités, qu'il conduisit son jeune et cher disciple. Il le mena, guidé lui-même par le chevalier de Rossi, dans les catacombes ; et, au retour, il publia dans le *Correspondant* un article où il faisait connaître les découvertes, on pourrait dire les révélations, d'un prix inestimable, que la science et la religion doivent au célèbre archéologue romain.

En 1859, il voulut mener enfin lui-même son fils dans cette ville métropole de l'art et de la civilisation, auprès de laquelle avait pâli à ses yeux l'image de Rome elle-même.

La traversée fut heureuse, attristée seulement, pendant qu'on longeait l'Italie, par la pensée de Rome et de la situation du Pape, et par la vue de Naples, où le père craignait, pour une cause tout à fait secondaire, de ne pouvoir, selon son désir, conduire son fils au retour[2].

Ses lettres de Grèce, pendant ce dernier séjour, sont très-

[1] C'est l'objet d'une nouvelle lecture qu'il fit à la séance publique des cinq Académies, le 17 août 1857. En 1852, il avait fait dans la séance de l'Académie des inscriptions une lecture sur un tout autre sujet : *un Puits artésien en Égypte au temps de la dix-huitième dynastie.*

[2] En mer, entre la Sicile et la Grèce, 12 octobre 1859. (*Beaux-Arts et Voyages*, t. II, p. 377 et 378.)

courtes : c'est comme un carnet de voyage; le temps qu'il a, il se sent comme pressé de l'employer à voir, et à montrer à son fils ce qu'il a vu déjà : c'est à son fils, et par la parole, qu'il communique ses nouvelles impressions. Il marque rapidement ses diverses étapes en Attique, en Béotie; il a visité à Colonne le tombeau d'Ottfried Müller, il est revenu à Athènes pour y être témoin de la mort de M. de Serre, le ministre de France : « Le coup qui l'a frappé après trois mois de mariage fait trembler, » dit-il. Le 4, le jour de la Saint-Charles, il écrit à M^me^ Lenormant :

Ma lettre va partir, je vous envoie tous mes vœux, tout mon cœur, en me rappelant ce jour de ma fête qu'il nous est dur de ne pas passer ensemble[1].

Mais déjà il décompte les jours qui lui restent à donner à la Grèce. Il vient d'arriver à Poros, et n'a plus que quelques villes à voir :

Nous comptons, si le vent ne nous fait pas défaut, être de retour à Athènes dans la matinée de lundi prochain, après avoir visité Tyrinthe, Mycènes et Corinthe. Nous partirons pour la France vendredi 18, de sorte que cette lettre sera la dernière que vous pourrez recevoir avant notre arrivée.

Il ajoute :

Nous sommes extrêmement satisfaits de notre voyage, mais nous en voyons arriver le terme avec une satisfaction qui en vaut bien d'autres[2].

C'est la fin de sa correspondance. La conclusion de son voyage, c'est à son fils qu'il la faut demander.

Arrivé dans l'île de Poros, il avait voulu visiter le temple de Calaurie où périt Démosthène. Il fut assailli d'un orage, battu par une pluie torrentielle dont il eut grand'peine à

[1] *Beaux-Arts et Voyages*, t. II, p. 389.
[2] *Ibid.* p. 390.

se sécher, et le soir, en traversant la rade de Poros, surpris par un nouvel orage, plus violent encore, qui le trempa jusqu'aux os.

Il s'en trouvait déjà assez incommodé, et pourtant le lendemain vendredi, malgré une pluie battante, il se rendit de Poros à Épidaure : on y allait jadis demander la santé à Esculape. Il se proposait de se rendre à cheval d'Épidaure à Nauplie, mais le temps ne le lui permit pas. Il fallut donc rester, fort mal installé, à bord du petit bateau de promenade mis à sa disposition par le roi de Grèce pour cette traversée, dont personne n'eût soupçonné le péril. Le samedi, la pluie avait cessé, faisant place à un vent glacial du Nord, et la mer était furieuse. Il descendit pourtant à terre pour déjeuner à Épidaure, mais, en sortant de la triste auberge, il fut saisi par le froid: c'était l'invasion du mal. Son fils l'avait ramené à bord du bateau. Il parvint, après plusieurs heures, à le réchauffer, et toutefois la prostration des forces était extrême. Que faire ? La tempête ne permettait pas de gagner Athènes. Dans le port d'Épidaure, le petit bateau était horriblement secoué. Épidaure même, la ville du dieu de la médecine, n'offrait pas un seul gîte où recueillir convenablement le pauvre malade, et le hameau chétif était entouré de marais, foyer permanent de fièvre.

Il était urgent de quitter à tout risque ces lieux malsains. M. François Lenormant se procura de misérables chevaux. Il fallait soutenir de chaque côté, sur sa triste monture, cet homme si robuste quelques jours auparavant. On mit quarante-huit heures pour gagner Callimaki, port de Corinthe. De là, un frêle esquif transporta le père et le fils dans une petite anse près de Mégare, où ils eurent grand'peine à se réfugier (un coup de vent avait failli les engloutir), et enfin une charrette les conduisit jusqu'à Mégare.

Tout faible qu'il était, Ch. Lenormant ne voulut pas quitter

courtes : c'est comme un carnet de voyage; le temps qu'il a, il se sent comme pressé de l'employer à voir, et à montrer à son fils ce qu'il a vu déjà : c'est à son fils, et par la parole, qu'il communique ses nouvelles impressions. Il marque rapidement ses diverses étapes en Attique, en Béotie ; il a visité à Colonne le tombeau d'Ottfried Müller, il est revenu à Athènes pour y être témoin de la mort de M. de Serre, le ministre de France : « Le coup qui l'a frappé après trois mois de mariage fait trembler, » dit-il. Le 4, le jour de la Saint-Charles, il écrit à M^me Lenormant :

Ma lettre va partir, je vous envoie tous mes vœux, tout mon cœur, en me rappelant ce jour de ma fête qu'il nous est dur de ne pas passer ensemble [1].

Mais déjà il décompte les jours qui lui restent à donner à la Grèce. Il vient d'arriver à Poros, et n'a plus que quelques villes à voir :

Nous comptons, si le vent ne nous fait pas défaut, être de retour à Athènes dans la matinée de lundi prochain, après avoir visité Tyrinthe, Mycènes et Corinthe. Nous partirons pour la France vendredi 18, de sorte que cette lettre sera la dernière que vous pourrez recevoir avant notre arrivée.

Il ajoute :

Nous sommes extrêmement satisfaits de notre voyage, mais nous en voyons arriver le terme avec une satisfaction qui en vaut bien d'autres [2].

C'est la fin de sa correspondance. La conclusion de son voyage, c'est à son fils qu'il la faut demander.

Arrivé dans l'île de Poros, il avait voulu visiter le temple de Calaurie où périt Démosthène. Il fut assailli d'un orage, battu par une pluie torrentielle dont il eut grand'peine à

[1] *Beaux-Arts et Voyages*, t. II, p. 389.
[2] *Ibid.* p. 390.

se sécher, et le soir, en traversant la rade de Poros, surpris par un nouvel orage, plus violent encore, qui le trempa jusqu'aux os.

Il s'en trouvait déjà assez incommodé, et pourtant le lendemain vendredi, malgré une pluie battante, il se rendit de Poros à Épidaure : on y allait jadis demander la santé à Esculape. Il se proposait de se rendre à cheval d'Épidaure à Nauplie, mais le temps ne le lui permit pas. Il fallut donc rester, fort mal installé, à bord du petit bateau de promenade mis à sa disposition par le roi de Grèce pour cette traversée, dont personne n'eût soupçonné le péril. Le samedi, la pluie avait cessé, faisant place à un vent glacial du Nord, et la mer était furieuse. Il descendit pourtant à terre pour déjeuner à Épidaure, mais, en sortant de la triste auberge, il fut saisi par le froid; c'était l'invasion du mal. Son fils l'avait ramené à bord du bateau. Il parvint, après plusieurs heures, à le réchauffer, et toutefois la prostration des forces était extrême. Que faire ? La tempête ne permettait pas de gagner Athènes. Dans le port d'Épidaure, le petit bateau était horriblement secoué. Épidaure même, la ville du dieu de la médecine, n'offrait pas un seul gîte où recueillir convenablement le pauvre malade, et le hameau chétif était entouré de marais, foyer permanent de fièvre.

Il était urgent de quitter à tout risque ces lieux malsains. M. François Lenormant se procura de misérables chevaux. Il fallait soutenir de chaque côté, sur sa triste monture, cet homme si robuste quelques jours auparavant. On mit quarante-huit heures pour gagner Callimaki, port de Corinthe. De là, un frêle esquif transporta le père et le fils dans une petite anse près de Mégare, où ils eurent grand'peine à se réfugier (un coup de vent avait failli les engloutir), et enfin une charrette les conduisit jusqu'à Mégare.

Tout faible qu'il était, Ch. Lenormant ne voulut pas quitter

Mégare sans montrer à son fils un petit musée installé dans un ancien corps de garde de cette ville : « Il faut bien, lui disait-il, que je fasse mon métier d'antiquaire. » Le soir, il put regagner Athènes dans un meilleur équipage; et là les soins ne lui manquèrent pas. Mais il était atteint d'une de ces fièvres qui abattent les hommes les plus forts. Il le sentit quand autour de lui tout le monde se faisait encore illusion, une femme exceptée pourtant, M[me] de Serre, qui venait de voir en si peu de jours succomber son mari. « Malade sous ce climat! s'écria-t-elle. Il est perdu. »

Ch. Lenormant se prépara en chrétien à la mort. Il reçut les derniers sacrements et y trouva, avec le calme et la satisfaction du devoir accompli, un soulagement qui pouvait rendre encore l'espérance. Il trouvait auprès de lui avec son fils un jeune ami, M. Revoil, qui, se rendant à Constantinople, avait voulu s'arrêter, le temps de la relâche du bateau, à Athènes, et resta. Il avait aussi, pour lui donner des soins, une religieuse de la maison française des sœurs de Saint-Joseph, de cette maison dont il venait de recommander les pauvres écoles au zèle charitable de M[me] Lenormant [1]; c'était une Anglaise, une femme distinguée et d'excellente éducation, qui, dans ses heures d'insomnie, quand son esprit ne savait où se reposer, lui offrait quelque distraction en causant avec lui de la Grèce ancienne et moderne et de ses ruines antiques. Mais le terrible mal suivit son cours. Au délire violent succéda la prostration, la fatale somnolence, avant-coureur de l'éternel sommeil. Il retrouva pourtant encore sa connaissance; il bénit son fils, et quand, le mal approchant du terme suprême, tous agenouillés autour de lui récitaient les dernières prières, il saisit la main du prêtre et la serra comme pour marquer qu'il s'unissait de cœur à ses pieuses invocations ; et il rendit l'âme.

[1] Athènes, 26 octobre. (*Beaux-Arts et Voyages*, t. II, p. 386.)

Sa mort fut un deuil public pour la Grèce qui naguère l'avait fêté dans un banquet, honorant en lui non pas seulement le savant qui avait cultivé avec tant d'éclat ses antiquités, mais le philhellène qui s'était associé aux premiers élans de son indépendance et qui n'avait pas cessé de porter intérêt aux progrès de sa nationalité. Les Athéniens obtinrent que son cœur leur restât et ils lui dressèrent un mausolée auprès de cette tombe d'Ottfried Müller que Ch. Lenormant avait naguère visitée. En outre, ne pouvant célébrer chez eux ses funérailles (il en avait ainsi disposé par testament), ils voulurent qu'un délégué spécial escortât sa dépouille jusque dans sa patrie et s'y associât en leur nom aux honneurs qui l'y attendaient. Ce deuil, combien ne devait-il pas être plus grand chez nous! Je ne parle pas de sa famille : qui pourrait peindre sa douleur sous un coup si imprévu ? Mais l'Académie était aussi pour lui une famille, et tous nous avons senti le vide que ce confrère, si ardent pour la science, si vif dans les débats et toujours d'ailleurs si bon, si prévenant pour tous, allait laisser dans nos réunions. Ses travaux restent dans nos collections et dans maint autre recueil comme des monuments de son activité prodigieuse. Sa vie tout entière, consacrée au culte du beau, à la recherche, à la défense du vrai jusqu'à tout sacrifier à ses convictions, offre des exemples bien plus dignes encore d'être imités ; et sa mort même est à envier, car que font quelques jours de plus dans la vie ? Il s'agit de bien mourir : et l'on peut dire de lui : il est mort au champ d'honneur!

# LES ANCIENS STATUTS DE LA VILLE DE ROME,

PAR

M. DE ROZIÈRE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Nous ne possédions jusqu'ici que des notions incomplètes et confuses sur les anciens statuts de la ville de Rome. Baronius et Raynaldi dans leurs annales ecclésiastiques, Vendettini et Vitale dans leurs notices sur les sénateurs, Renazzi dans son histoire de l'Université romaine, Gaetano Marini lui-même, qui a fait un si large et si fréquent usage des anciennes archives de l'État pontifical, n'en parlent que d'une manière accidentelle, et ne fournissent aucun détail précis sur leur origine, leurs réformations successives, leurs copies manuscrites ou leurs éditions. Quant aux commentateurs, tels que Galganetti, Fenzonio, Costantini, qui écrivaient dans un but exclusif d'utilité pratique, on chercherait en vain dans leurs ouvrages un seul mot relatif au développement historique de la législation qu'ils s'étaient chargés d'interpréter. La Rome de l'antiquité et la Rome des papes avaient seules jusqu'à nos jours attiré l'attention, et tout ce qui tient à la Rome municipale du moyen âge était demeuré dans l'ombre. Cette lacune vient, il est vrai, d'être comblée par un savant allemand, qu'un séjour prolongé dans la ville éternelle a pour ainsi dire naturalisé romain; mais son œuvre, si complète qu'elle soit, offre cependant quelques imperfections, et la plus grave comme la plus regrettable est précisément celle qui touche à

l'histoire des institutions. Les renseignements donnés par Grégorovius au sujet des anciens statuts sont rares, insuffisants, parfois même contradictoires. C'est donc avec un vif sentiment de curiosité et de satisfaction que nous avons accueilli l'étude qu'un savant magistrat sicilien, M. Vito la Mantia, a récemment consacrée à ce point si curieux et si important de l'histoire du droit.

Rome, déchue du rang suprême et réduite à l'état de municipe, a revêtu pendant le moyen âge des formes politiques analogues à celles des autres villes de la Péninsule. Peut-être même la lutte des factions y a-t-elle éclaté avec plus de violence et les révolutions domestiques y ont-elles été plus fréquentes que dans le reste de l'Italie. Le XIII[e] siècle, en particulier, doit être signalé comme une période d'agitation et de désordre. La tyrannie des nobles, le despotisme de la plèbe, la domination temporelle des papes se succédaient avec une rapidité fiévreuse, et chacun de ces mouvements entraînait un remaniement presque complet des institutions administratives et judiciaires. La société civile était profondément troublée par ces alternatives de dictature et d'anarchie; mais, au milieu même des convulsions politiques, elle continuait de subir, d'une façon presque régulière, le travail de transformation intérieure commencé depuis la chute de l'Empire. Des lois, des édits, des ordonnances, des arrêtés de police, désignés sous le titre générique de *Statuts*, et procédant, selon les circonstances, de la volonté populaire ou de la simple initiative des chefs du gouvernement, consacraient ces incessantes variations du droit public et privé. On connaît quelques-uns de ces statuts, dont la correspondance des papes nous a révélé les dispositions. Je citerai comme exemples celui du sénateur Carosomi, qui avait pour objet d'intervertir dans certains procès les rôles du demandeur et du défendeur, et dont Innocent III contestait la légalité, parce qu'il le jugeait

contraire au droit commun; celui du sénateur Annibaldo contre les hérétiques; celui du seigneur Richard de Forte-Bracchio contre les attaques nocturnes. Nul doute que si les érudits et les jurisconsultes s'appliquaient à rechercher les monuments de ce genre, on n'en découvrît bientôt un plus grand nombre.

A quelle époque ces statuts isolés ont-ils été pour la première fois réunis et codifiés? Il est difficile, dans l'état de nos connaissances, de répondre à cette question. Toutefois, une découverte récente de M. Bertolotti, directeur de l'*Archivio di Stato,* a permis à M. Vito la Mantia de déterminer certains faits, qu'on peut désormais considérer comme acquis à la science, et qui devront former le point de départ de toute recherche ultérieure. Cette découverte consiste en deux feuillets de parchemin qui servaient de couverture à un vieux registre de comptes, et dans lesquels M. Bertolotti a reconnu des fragments d'une ancienne collection de *Statuts.* Le premier feuillet contient les sept derniers chapitres du livre Ier et se termine par ces mots : *Explicit liber primus, incipit secundus.* Le second feuillet, qui n'est pas la suite immédiate du premier, comprend huit chapitres du livre II. L'écriture, d'ailleurs très-nette, appartient aux dernières années du XIIIe siècle. De l'existence et du contenu de ces fragments, M. Vito la Mantia a naturellement conclu qu'on possédait à Rome, dès la fin du XIIIe siècle, un recueil de statuts rangés par ordre de matières, et que ce recueil était divisé en plusieurs livres. Mais il ne s'en est pas tenu là, et, d'après certains indices, il a cru pouvoir affirmer que le recueil en question n'était lui-même qu'un remaniement de compilations antérieures, dont la trace se serait perdue. Il est vrai que plusieurs des chapitres compris dans les feuillets découverts par M. Bertolotti offrent un texte presque identique à celui des éditions des XVe et XVIe siècles, et que leur rédaction témoigne d'une maturité qu'il semble bien difficile

de concilier avec l'idée d'un travail primitif. Il est également vrai que Vitale parle d'un manuscrit des Statuts qui portait la date de 1246; mais il ne donne aucun détail à l'appui de cette assertion, et n'indique même pas le dépôt où le volume se trouvait. L'affirmation de M. Vito la Mantia ne me semble donc avoir que la valeur d'une conjecture, qui aurait besoin d'être confirmée par de nouvelles découvertes.

Ce fut surtout au xiv[e] siècle que Rome mérita ce titre de *veuve* et de *grande délaissée,* que lui donne le poëte. L'absence des papes réfugiés à Avignon la livrait sans défense aux entreprises des nobles et de la faction populaire. Le roi de Sicile y exerça d'abord l'autorité au nom du souverain pontife. Henri de Luxembourg et Louis de Bavière, appelés par le parti gibelin, s'en emparèrent à leur tour et s'y firent successivement couronner empereurs. Puis vinrent les séditions plébéiennes, les tribunats de Rienzi, de Cerroni, de Baroncelli, alternant avec les réactions aristocratiques des Orsini, des Savelli, des Colonna. La ville était pleine de gens armés, qui pillaient les habitants, déshonoraient les femmes, dépouillaient les églises et rançonnaient les pèlerins. Les anciens monuments de la République et de l'Empire, les temples, les théâtres, les cirques, les thermes, les arcs de triomphe, les tombeaux, le Capitole lui-même, devenu le siége de l'administration municipale, avaient été convertis en lieux de défense; c'était dans ces tristes restes de la grandeur romaine que vivaient retranchées, comme dans de véritables forteresses, les bandes de mercenaires aux gages des grandes familles, et chaque jour les partis se livraient des combats acharnés pour leur possession. Des troupes de brigands infestaient les routes et trouvaient un refuge assuré dans les châteaux de la campagne. Au milieu de cette sanglante anarchie, la famine se faisait cruellement sentir, et deux fois, depuis le commencement du siècle, la peste y avait joint ses ravages.

Cependant chacun de ces tyrans éphémères, qui, sous les titres de *sénateur, vicaire, tribun* ou *libérateur,* réussissaient à conserver pendant quelques mois le gouvernement de la cité, s'empressait de signaler son passage par la promulgation de quelques nouveaux statuts. On a gardé le souvenir de ceux qui furent soumis par Rienzi à la sanction du peuple. Ils sont marqués au coin de cet absolutisme pour lequel les foules se passionnent si facilement quand c'est en leur nom qu'il s'exerce. Tout homicide devait être puni de mort, quelles que pussent être d'ailleurs les circonstances ou les excuses; tout accusateur qui ne parvenait pas à faire la preuve des faits articulés devait subir la peine qu'aurait encourue l'accusé; tout procès, sans égard à l'importance de la cause, devait être instruit et jugé dans le délai de quinzaine. Hâtons-nous d'ajouter que l'ensemble de la législation romaine pendant le cours du xiv[e] siècle n'offre pas ce même caractère de rigueur. Les mesures édictées par Rienzi s'expliquent par la profondeur du mal auquel il prétendait porter remède, et probablement aussi par la résistance qu'éprouvaient ses projets de réforme. Mais, à côté des lois de circonstance, qui durent être fréquentes dans une période aussi troublée, il s'en rencontre d'autres qui ont un but exclusivement civil et visent les intérêts permanents de la population. Quelques-unes de celles qui furent proposées par Cerroni et par Baroncelli, élevés au pouvoir comme Rienzi par le flot des passions populaires, ont mérité de trouver place dans les compilations des âges suivants. Le droit de la cité se transformait donc insensiblement, et plus le nombre des statuts particuliers s'augmentait, plus l'insuffisance du recueil formé à la fin du siècle précédent devenait manifeste. Ce recueil avait cessé de répondre aux besoins du temps; une révision générale était nécessaire. Elle fut entreprise et accomplie dans la seconde moitié du xiv[e] siècle.

L'existence de cette nouvelle compilation, ou pour mieux

dire de cette nouvelle *édition* des statuts romains, n'était pas complétement inconnue. Marini, Vitale, Renazzi en ont inséré quelques fragments dans leurs ouvrages, mais en se contentant de signaler la présence du manuscrit aux archives secrètes du Vatican, et sans entrer dans aucun détail sur son origine et son contenu. Ainsi tout ce qui touche à la composition, à la date, aux auteurs, au caractère général du recueil, était-il jusqu'ici demeuré très-obscur, à tel point que Grégorovius a cru pouvoir en attribuer la rédaction au cardinal Albornoz. C'est à M. Vito la Mantia que nous devons de posséder sur ces différents points des notions plus étendues et plus précises. Grâce aux indications fournies par le savant magistrat, le manuscrit a été facilement trouvé dans le dépôt des archives pontificales. Le cardinal secrétaire d'État en a autorisé la communication, mais pour un délai de *trois heures* seulement. M. la Mantia l'a eu à sa disposition le 18 septembre 1877, de onze heures à midi, et le lendemain de dix heures à midi. Une déclaration signée de lui, probablement pour la sauvegarde des employés, constate que la limite de temps imposée par le cardinal a été sévèrement observée.

Le premier soin de M. la Mantia devait être de vérifier l'identité du manuscrit qui lui était communiqué avec celui dont Marini, Vitale et Renazzi avaient fait usage. A cet égard, sa démonstration ne laisse rien à désirer. Non-seulement il a reconnu aux pages indiquées par ces savants diplomatistes les fragments qu'ils avaient extraits, mais encore il a rencontré sur le dernier feuillet une petite notice bibliographique, que Renazzi avait reproduite en entier, et qui est ainsi conçue : *Expliciunt statuta urbis et Romani populi, propria nobilis ac egregii viri domini Petri Melini, civis civitatis Rome,* [*anno*] *MCCCCXXXVIII, die tertio mensis Junii, hora tertiarum. Et finitus per me Bernardum de Venturinis de Papia ad honorem Dei omnipotentis.* Il n'y a donc aucun doute possible. Le manuscrit que possèdent les

archives du Vatican est bien celui que Pierre Mellini avait fait copier pour son usage et qu'avaient consulté les trois savants que je viens de nommer. J'ajoute que c'est, à ma connaissance, le seul qui renferme la collection dont il s'agit. M. Vito la Mantia fournit sur son état matériel les renseignements les plus circonstanciés. De format in-4° et mesurant 28 centimètres de haut sur 21 de large, le précieux *Codex* se compose de 105 feuillets de parchemin, dont quelques-uns sont palimpsestes. Il est écrit sur une seule colonne, à raison de 34 lignes par page. Les rubriques sont tracées à l'encre rouge, mais les initiales peintes, qui devaient être placées au commencement de chaque statut, font défaut. On remarque des annotations sur les marges et quelques corrections dans les interlignes. La reliure en vélin est relativement moderne. Les mots *Petri Melini statuta urbis,* qu'on lit sur le dos en forme de titre, et qui semblent attribuer à Pierre Mellini la composition du recueil, attestent l'ignorance du relieur.

De la description extérieure du volume, M. la Mantia passe à l'examen de la collection qu'il renferme. Elle est divisée en trois livres, dont le premier se trouve seul précédé d'une table de rubriques. Ce premier livre est particulièrement consacré aux matières de droit civil et comprend 162 chapitres ou statuts. Le second livre est consacré au droit criminel et comprend 276 statuts. Le troisième livre porte pour titre : *De electione, juramento et officio senatoris, judicum et aliorum officialium, et de aliis extraordinariis;* il comprend 188 statuts. Les deux questions les plus difficiles à résoudre étaient évidemment celles qui touchent à la date et aux auteurs de la compilation. Le manuscrit ne contient aucune indication chronologique, car il n'est pas besoin d'une longue réflexion pour reconnaître que la date de 1438, fournie par la petite notice bibliographique que j'ai reproduite, se réfère uniquement à la transcription du *Codex* et nullement à la composition du

recueil. Le meilleur moyen de suppléer à ce silence était de chercher et de relever dans les 626 statuts dont il se compose toutes les mentions d'hommes, de lieux, d'événements, en un mot toutes les particularités que les rédacteurs ont pu laisser subsister. M. Vito la Mantia s'est acquitté de cette tâche aussi consciencieusement que le lui permettaient les *trois heures* dont il pouvait disposer. Grâce aux notes qu'il a réunies, nous savons qu'on lit dans le manuscrit du Vatican le nom de Simon de Sangro, qui exerça l'autorité sénatoriale en 1333 comme vicaire du roi de Naples; celui de Cerroni, qu'une révolution populaire investit en 1352 du gouvernement de la république; celui de Baroncelli, qui s'improvisa tribun l'année suivante. Nous savons également qu'on y trouve la mention de *nouveaux statuts* promulgués en 1363 et celle de la révolte de Velletri, qui ne fut apaisée qu'en 1364. Ces indications ne sont pas d'ailleurs les seules que M. la Mantia ait recueillies dans son rapide examen. Le prologue qu'on lit en tête de la compilation lui a fourni les noms des commissaires ou réformateurs chargés de sa rédaction. Ils sont tous qualifiés *docteurs ès lois* ou *notaires régionnaires*. Peut-être des recherches approfondies dans les archives de l'État, de la municipalité et surtout du Vatican, dans les chartriers des églises et dans les anciens registres des notaires, permettraient-elles de découvrir l'époque précise où ce travail leur fut confié. Mais, dans l'état actuel des dépôts publics de Rome, les recherches de cette nature ne sont pas possibles, ou du moins elles ne sauraient être complètes. M. la Mantia a dû se borner à reproduire les renseignements donnés par Marini et Renazzi sur deux des réformateurs nommés dans le prologue, François de Casal et Nicolas Porcari. Le premier apparaît en 1369 comme délégué par le cardinal camerlingue pour la réception d'un docteur étranger; le second intervient en 1376 dans une concession de priviléges faite au nom de la cité.

De tout ce qui précède, il résulte que le recueil en question ne saurait être antérieur à l'année 1364, et qu'il pourrait à la rigueur n'avoir été composé qu'en 1376; mais il paraît bien difficile de lui attribuer une date plus récente. C'est en effet au mois de janvier 1377 que le pape Grégoire XI se décida à quitter Avignon et à rentrer en Italie. Le rétablissement du Saint-Siége dans la ville de Rome eut pour conséquence naturelle de modifier la forme des actes publics. On y inséra dès lors la mention du consentement donné par le pontife, ou tout au moins quelque témoignage de respect et de soumission envers son autorité. Or rien de semblable n'apparaît dans la rédaction que nous a conservée le manuscrit du Vatican. On y voit le gouvernement municipal en possession d'une indépendance complète; tous les commissaires chargés de la rédaction des statuts sont laïques, et c'est aux seuls magistrats de la cité qu'est réservé le droit de les promulguer, de les réformer ou de les abroger.

Il ne faudrait pas croire cependant que durant le long exil de la papauté les habitants de Rome aient nourri contre le Saint-Siége des sentiments de haine et d'hostilité. Ils ne contestaient ni son autorité spirituelle, ni même, dans une certaine mesure, sa suprématie politique. Les statuts dont nous nous occupons témoignent de leur ferveur religieuse. On y lit dès le début une profession de foi catholique, et plus loin des pénalités sévères contre les hérétiques et les blasphémateurs. Nous savons d'un autre côté que, du fond de leur retraite, les papes n'avaient jamais cessé d'intervenir dans les affaires de la ville, et qu'à plusieurs reprises, sous Innocent VI et sous Urbain V, le peuple leur avait conféré directement la dignité de sénateur, avec faculté de se faire représenter par un vicaire. Mais ce qui soulevait les colères de cette population turbulente, ce qui la jetait dans les aventures et les conflits sanglants dont le XIV^e siècle est

rempli, c'était l'orgueil et l'ambition de la noblesse, dont les principales familles cherchaient à s'emparer du gouvernement et ne craignaient pas, pour s'y maintenir, de prendre à leur solde les bandits de la campagne ; ce qui entretenait dans les esprits cette agitation qui dégénérait si fréquemment en rébellions armées, c'était l'attachement passionné de la bourgeoisie pour les franchises communales et la crainte qu'elles ne fussent menacées par les légats. Les habitants de Rome ne considéraient donc pas le souverain pontife comme un ennemi ; ils reconnaissaient même assez volontiers sa suzeraineté, mais ils entendaient rester maîtres absolus de l'administration intérieure de la cité, de l'élection des magistrats, de la constitution des tribunaux, de l'exécution des jugements civils et criminels. C'est là ce qu'ils nommaient la *république* ou le *bon gouvernement*. Les nobles et les clercs en étaient exclus, et toute ingérence de leur part était sévèrement réprimée. Les statuts contenaient même à leur égard des dispositions singulièrement rigoureuses. Tout clerc qui plaidait contre un laïque était tenu de fournir la double caution d'ester en justice et d'acquitter le montant des condamnations. Quant aux nobles, ils étaient frappés pour le même fait de peines supérieures à celles qu'eussent encourues les autres citoyens.

Les papes d'Avignon s'étaient associés de loin à cette lutte des classes plébéiennes contre la noblesse. Les premiers successeurs de Grégoire XI, imitant leur exemple, témoignèrent un certain respect pour les anciennes libertés de la commune. Aucune modification importante ne fut introduite dans la forme extérieure du gouvernement. Le sénateur ainsi que les autres dignitaires municipaux conservèrent leurs prérogatives, et pendant plus d'un demi-siècle la collection des statuts contenue dans le manuscrit du Vatican demeura la base du droit public et privé des habitants de Rome. On s'explique-

rait en effet difficilement, si le fonds de cette collection eût été abrogé ou fût tombé en désuétude, que Pierre Mellini, qui était *secrétaire perpétuel du peuple et du sénat romain,* en eût fait en 1438 exécuter une copie pour son usage. Mais il ne faut pas se dissimuler que le rétablissement du Saint-Siége dans la ville éternelle constituait une véritable révolution, dont les institutions politiques et civiles devaient tôt ou tard ressentir les effets. Le souverain pontife n'avait exercé jusqu'alors qu'une sorte de suzeraineté vague et mal définie. Les habitants de Rome, vaincus par leur propre impuissance et dégoûtés de la liberté par l'anarchie, se résignèrent à lui conférer un pouvoir effectif et presque absolu. Ce fut à lui qu'appartint désormais le droit de modifier les statuts. La curie romaine en fit usage pour effacer peu à peu les traces de l'ancienne indépendance communale, en même temps qu'elle abrogeait tout ce qui lui paraissait contraire aux *libertés ecclésiastiques.* Le nombre des édits ou règlements publiés par le collége des notaires devint bientôt si considérable qu'on sentit le besoin de les réunir et de les codifier. La compilation rédigée dans le cours du siècle précédent avait d'ailleurs cessé d'être en harmonie avec la forme nouvelle du gouvernement. Un ordre de Paul II, daté du 30 septembre 1469, en prescrivit la refonte et chargea de ce soin une commission d'évêques, de prélats et de jurisconsultes. Au nombre des commissaires figurait Jean Mellini, évêque d'Urbin, frère de l'ancien secrétaire du peuple et du sénat. Après un long examen et de nombreuses conférences, le travail fut soumis à la sanction du nouveau pontife, qui ordonna sa mise en vigueur dans le délai de dix jours et défendit d'alléguer à l'avenir aucun recueil antérieur.

M. Vito la Mantia signale deux manuscrits de cette nouvelle édition des statuts, l'un sur vélin aux archives du Capitole, l'autre sur papier à la bibliothèque Ottobonienne. Il

serait assurément très-curieux d'en comparer le texte avec celui du manuscrit du Vatican. On suivrait ainsi la trace des changements opérés depuis la restauration de l'autorité pontificale, et on arriverait à se rendre un compte exact de ce qu'était l'organisation politique de Rome pendant la période républicaine. Malheureusement M. la Mantia ne possédait d'autre élément de comparaison que les quelques notes qu'il avait prises au Vatican pendant les *trois heures* accordées par le cardinal secrétaire d'État; ce n'était pas suffisant pour établir une collation sérieuse et complète. Le savant magistrat a pu seulement constater que la compilation de 1469, divisée comme la précédente en trois livres, lui avait emprunté un grand nombre de chapitres, mais que l'ordre des matières avait subi de nombreux changements, et que tout en respectant le fonds, les commissaires de Paul II avaient largement usé du droit octroyé par le pontife de modifier, d'ajouter et de retrancher.

La promulgation de ce nouveau recueil se trouvait coïncider avec l'introduction de l'imprimerie dans la Péninsule. C'était en effet vers 1465 que deux ouvriers allemands, Conrad Schweinheim et Arnold Pannartz, appelés par les religieux de Subiaco, étaient venus fonder dans cet illustre monastère le premier établissement typographique qu'ait possédé l'Italie. Depuis 1467, ils avaient transporté leurs presses dans la ville de Rome, et la même année un de leurs compatriotes, Ulric Hahn, originaire d'Ingolstadt, s'était installé en face d'eux. Grâce à la rivalité des deux ateliers, la nouvelle industrie avait fait de rapides progrès. L'activité des concurrents s'était d'abord portée sur les monuments de l'antiquité classique et sur les écrits des Pères de l'Église. Les œuvres de Cicéron, de César, de Virgile, de Tite-Live, de Lucain, de Suétone, figurent au nombre de leurs premières productions à côté de celles de saint Augustin, de saint Jé-

rôme, de saint Cyprien, du pape saint Léon et de saint Thomas d'Aquin. Mais bientôt la médecine et le droit eurent leur tour. Ulric Hahn, qui avait déjà publié en 1468 un petit traité relatif à la guérison des bubons pestilentiels, se décida trois ans plus tard à donner une édition des statuts de Paul II. Le volume ne porte, il est vrai, aucune indication d'année, de lieu ni d'imprimeur; mais les bibliographes les plus compétents l'attribuent sans hésitation à Ulric Hahn et le datent de 1471, à cause de l'identité des caractères avec ceux du Tite-Live et du Justin sortis cette même année de son atelier. C'est un des monuments les plus importants et les plus précieux du premier âge de la typographie italienne. Les exemplaires en sont d'une insigne rareté. Audiffredi en avait connu deux, l'un aux archives du Capitole, l'autre en la possession d'un prélat romain, Honoré Gaëtani; Panzer en a signalé un troisième à la bibliothèque de Nuremberg; M. Vito la Mantia nous révèle l'existence d'un quatrième chez les dominicains de la Minerve; j'en ai moi-même, grâce aux bons offices de notre savant confrère M. Léopold Delisle, rencontré un cinquième dans la réserve de notre grande Bibliothèque nationale.

En se chargeant de la publication des statuts, Ulric Hahn avait évidemment espéré que l'entreprise serait fructueuse. L'événement trompa son attente. On conserve en effet aux archives du Vatican la minute d'un édit, en date du 7 juin 1474, par lequel le cardinal camerlingue informait le sénateur qu'il restait encore en magasin un grand nombre d'exemplaires, et mandait à chacun des avocats ou notaires attachés à la juridiction du Capitole d'avoir à s'en procurer un dans le délai de huit jours, sous peine d'une amende de vingt ducats. Grâce à cette mesure, l'édition finit par s'écouler, et cinquante ans plus tard le pape Adrien VI se plaignait que le volume fût devenu très-rare. Il attribuait

même à cette rareté les fréquentes erreurs commises dans l'interprétation du texte. En conséquence, il en ordonnait la révision, et confiait le soin de ce travail à deux docteurs consistoriaux, Paul Planca et Salomon Albertysco. La nouvelle compilation fut publiée en 1523. Elle devint à son tour l'objet d'une refonte presque totale, en 1580, sous le pontificat de Grégoire XIII.

C'est le dernier fait qui mérite d'être signalé dans l'histoire des statuts de la ville de Rome. Le caractère des institutions politiques et civiles de l'ancienne capitale du monde était désormais fixé, et la forme même n'a éprouvé que des changements insignifiants jusqu'à l'époque des guerres de la Révolution. L'énumération des diverses éditions des statuts publiées depuis 1580 n'offrirait plus qu'un intérêt bibliographique. Je m'arrête donc ici, en avouant que, malgré les renseignements fournis par M. Vito la Mantia et malgré les efforts que j'ai faits pour les compléter, l'esquisse que je viens de tracer offre de nombreuses lacunes. Mais la plus grave d'entre elles ne pourra être comblée que le jour où le Vatican ouvrira ses portes et permettra d'étudier à loisir le manuscrit de Pierre Mellini. Espérons, pour l'honneur du Saint-Siége et pour le profit de la science, que ce jour n'est pas éloigné!

# APPENDICE N° II.

## RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE, SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1878,

PAR M. GASTON PARIS.

(LU DANS LA SÉANCE DU 10 JANVIER 1879.)

MESSIEURS,

Votre Commission a eu cette année à examiner les ouvrages de vingt-deux concurrents. Ce chiffre a été souvent dépassé, mais le concours de 1878 était plus remarquable par la qualité que par la quantité. Un très-petit nombre d'ouvrages a pu être éliminé sans discussion approfondie et la Commission a regretté de devoir borner à dix le nombre de ceux auxquels elle attribue une distinction. Elle désire exprimer ce regret nommément pour deux ouvrages, pour les *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer,* par M. Deschamps de Pas, correspondant de l'Académie, et pour l'*Examen critique,* par M. Blanchard, *du Cartulaire des sires de Rays.* Le travail de M. Deschamps de Pas, appuyé sur de nombreuses pièces recueillies dans les archives départementales, municipales et surtout hospitalières, présente les qualités de labeur consciencieux et de saine critique qui ont mérité à l'auteur les approbations répétées de l'Académie; mais la plupart des faits qu'il relate et des documents qu'il cite appartiennent à une époque plus moderne que celle où se renferme d'ordinaire la Commission des antiquités nationales. L'étude de M. Blanchard porte sur un sujet restreint et ne dépasse pas 36 pages in-8°; elle est cependant méritoire : l'auteur a pensé qu'un

certain nombre de dates contenues dans le *Cartulaire des sires de Rays* sont inexactes, et que le savant auquel on doit l'analyse de ce recueil ne les a pas toutes bien interprétées. Plusieurs des rapprochements qu'a faits M. Blanchard sont décisifs, et les rectifications qu'il a proposées ne laissent aucune espèce de doute. Nous l'attendons avec confiance à un travail plus considérable.

En présence de la valeur exceptionnelle des quatre ouvrages qu'elle avait mis au premier rang, la Commission n'a pu se résigner à ne vous proposer que les trois médailles réglementaires. Elle a décidé à l'unanimité de prier M. le Secrétaire perpétuel d'en demander pour cette année une quatrième. Cette demande a été accueillie par M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, et l'Académie a pu ainsi récompenser dignement le livre de M. l'abbé Hanauer.

M. l'abbé Hanauer n'est pas un inconnu pour la Commission des antiquités nationales. En 1865, il a obtenu une de nos médailles pour ses *Études sur les cours colongères de l'Alsace au moyen âge*, et bien que plusieurs des théories et des allégations de l'auteur aient été à bon droit contestées, personne n'a mis en doute que, par la nouveauté des aperçus et des faits qu'elles contenaient, ces études n'eussent mérité la récompense dont elles ont été honorées. C'est, au moins en grande partie, la suite de ce travail que l'auteur a soumise cette année à notre jugement : nous y avons retrouvé le même labeur, le même zèle, la même intelligence, la même abondance de textes publiés et commentés, et nous n'avons pas eu à y reprendre, comme dans l'autre ouvrage, la prédominance de l'imagination sur la froide critique et la hâte de conclusions dépassant les prémisses. Dans ses *Études sur les cours colongères*, M. l'abbé Hanauer s'était surtout occupé de la condition politique des classes agricoles de l'ancienne Alsace ; dans ses *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne* (2 vol. in-8°), il a eu particuliè-

rement en vue leur condition matérielle. Mais, à mesure qu'il pénétrait au cœur du sujet, le cadre qu'il s'était d'abord tracé prenait insensiblement des proportions plus grandes. Les recherches accomplies par lui dans les archives de nos anciens départements du Rhin avaient mis entre ses mains des richesses immenses et lui offraient le moyen d'entrer dans une foule de développements qu'il n'avait pas d'abord prévus. C'est ainsi que l'auteur s'est vu amené à tracer un tableau complet de la condition matérielle non-seulement des classes agricoles, mais bien de toutes les classes laborieuses de l'Alsace ancienne. A ce tableau, qui est le fond de son travail, il a joint, comme autant d'épisodes, des digressions d'un véritable intérêt sur les principales institutions administratives, financières ou commerciales qu'il rencontrait sur son chemin. Le caractère du livre est ainsi devenu beaucoup plus général que son titre ne semblait le promettre; mais cette extension si profitable n'a rien diminué de la profusion et de l'exactitude des détails. L'auteur a ramené toutes ses recherches à trois points principaux : les monnaies, les denrées et les salaires. Le premier volume tout entier est consacré aux monnaies. Après une explication des mots techniques employés dans le cours de l'ouvrage, nous trouvons une histoire aussi complète que possible des ateliers monétaires de l'Alsace et des contestations auxquelles le droit de battre monnaie donna lieu entre les princes, les évêques et les cités. Cet exposé, où la politique intervient naturellement plus d'une fois, se termine à la création de la cour française des monnaies, à laquelle sont rattachés, en raison de sa juridiction, les orfévres, les horlogers, les fourbisseurs, batteurs et tireurs d'or. De l'histoire des personnes employées au travail des métaux nous passons à celle des métaux eux-mêmes : deux chapitres nous font connaître les principales mines de l'Alsace, leur organisation, leurs procédés d'extraction, leur rendement, puis les règlements et l'installation du com-

certain nombre de dates contenues dans le *Cartulaire des sires de Rays* sont inexactes, et que le savant auquel on doit l'analyse de ce recueil ne les a pas toutes bien interprétées. Plusieurs des rapprochements qu'a faits M. Blanchard sont décisifs, et les rectifications qu'il a proposées ne laissent aucune espèce de doute. Nous l'attendons avec confiance à un travail plus considérable.

En présence de la valeur exceptionnelle des quatre ouvrages qu'elle avait mis au premier rang, la Commission n'a pu se résigner à ne vous proposer que les trois médailles réglementaires. Elle a décidé à l'unanimité de prier M. le Secrétaire perpétuel d'en demander pour cette année une quatrième. Cette demande a été accueillie par M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, et l'Académie a pu ainsi récompenser dignement le livre de M. l'abbé Hanauer.

M. l'abbé Hanauer n'est pas un inconnu pour la Commission des antiquités nationales. En 1865, il a obtenu une de nos médailles pour ses *Études sur les cours colongères de l'Alsace au moyen âge,* et bien que plusieurs des théories et des allégations de l'auteur aient été à bon droit contestées, personne n'a mis en doute que, par la nouveauté des aperçus et des faits qu'elles contenaient, ces études n'eussent mérité la récompense dont elles ont été honorées. C'est, au moins en grande partie, la suite de ce travail que l'auteur a soumise cette année à notre jugement : nous y avons retrouvé le même labeur, le même zèle, la même intelligence, la même abondance de textes publiés et commentés, et nous n'avons pas eu à y reprendre, comme dans l'autre ouvrage, la prédominance de l'imagination sur la froide critique et la hâte de conclusions dépassant les prémisses. Dans ses *Études sur les cours colongères,* M. l'abbé Hanauer s'était surtout occupé de la condition politique des classes agricoles de l'ancienne Alsace ; dans ses *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne* (2 vol. in-8°), il a eu particuliè-

rement en vue leur condition matérielle. Mais, à mesure qu'il pénétrait au cœur du sujet, le cadre qu'il s'était d'abord tracé prenait insensiblement des proportions plus grandes. Les recherches accomplies par lui dans les archives de nos anciens départements du Rhin avaient mis entre ses mains des richesses immenses et lui offraient le moyen d'entrer dans une foule de développements qu'il n'avait pas d'abord prévus. C'est ainsi que l'auteur s'est vu amené à tracer un tableau complet de la condition matérielle non-seulement des classes agricoles, mais bien de toutes les classes laborieuses de l'Alsace ancienne. A ce tableau, qui est le fond de son travail, il a joint, comme autant d'épisodes, des digressions d'un véritable intérêt sur les principales institutions administratives, financières ou commerciales qu'il rencontrait sur son chemin. Le caractère du livre est ainsi devenu beaucoup plus général que son titre ne semblait le promettre; mais cette extension si profitable n'a rien diminué de la profusion et de l'exactitude des détails. L'auteur a ramené toutes ses recherches à trois points principaux : les monnaies, les denrées et les salaires. Le premier volume tout entier est consacré aux monnaies. Après une explication des mots techniques employés dans le cours de l'ouvrage, nous trouvons une histoire aussi complète que possible des ateliers monétaires de l'Alsace et des contestations auxquelles le droit de battre monnaie donna lieu entre les princes, les évêques et les cités. Cet exposé, où la politique intervient naturellement plus d'une fois, se termine à la création de la cour française des monnaies, à laquelle sont rattachés, en raison de sa juridiction, les orfévres, les horlogers, les fourbisseurs, batteurs et tireurs d'or. De l'histoire des personnes employées au travail des métaux nous passons à celle des métaux eux-mêmes : deux chapitres nous font connaître les principales mines de l'Alsace, leur organisation, leurs procédés d'extraction, leur rendement, puis les règlements et l'installation du com-

merce de l'or et de l'argent, et les tarifs établis pour le change, tarifs dont le principal but était de trouver, aux dépens des monnaies étrangères, les matières des espèces locales. Nous n'en sommes encore qu'à l'introduction; c'est avec le chapitre consacré à la valeur des monnaies que l'ouvrage commence réellement. L'histoire, la description et l'évaluation des monnaies strasbourgeoises depuis l'époque des rois francs, des monnaies de Bâle et de Colmar, des monnaies de l'Empire, des monnaies d'or allemandes et françaises, y sont tour à tour traitées avec un luxe et une précision de détails qui attestent la persévérance qu'a mise M. Hanauer à employer, ou plutôt à épuiser tous les matériaux qu'il avait à sa disposition. Ce chapitre est suivi de tables dans lesquelles sont présentés tous les résultats obtenus, et qui forment, comme le dit l'auteur, une espèce de barême à l'usage des historiens futurs; ils ne s'en serviront pas sans une vive reconnaissance pour celui qui le leur a fourni. Le volume se termine par un coup d'œil sur l'histoire du prêt à intérêt depuis le temps des Romains, et sur celle des banques, des agents de change et des monts-de-piété. Il est inutile d'essayer de résumer le second volume, consacré à la recherche du prix des denrées et du taux des salaires. Après avoir énuméré toutes les mesures jadis usitées et les avoir ramenées à leur valeur métrique, l'auteur expose les variations de prix, d'abord des céréales, puis des aliments et des boissons, des vêtements, des matériaux de chauffage et d'éclairage; et à chaque division il rattache l'histoire du commerce, de l'industrie, des corporations, des réglementations, qui s'y rapportent. Il fait ensuite l'histoire du taux des salaires dans tous les métiers, ainsi que des difficultés, des réclamations, des mesures préventives, répressives, dispositives, somptuaires, auxquelles ont donné lieu à travers les siècles, sous les gouvernements divers, ces questions vitales de toute société laborieuse. Il termine en examinant la condition des domes-

tiques ruraux, valets de labour, charretiers, jardiniers, bergers, ainsi que celle des journaliers, vignerons, moissonneurs, batteurs, faucheurs et faneurs. Toute l'ancienne Alsace revit ainsi devant nous : nous la voyons travailler, nous pesons ses monnaies, nous jaugeons ses mesures, nous tâtons ses étoffes, nous pénétrons dans ses habitations, nous goûtons presque ses vins, sa bière, déjà célèbre à la fin du moyen âge, et ses pommes de terre, qu'elle consommait dès le XVII[e] siècle. Enfant de cette belle province, réfugié avec bien d'autres dans le seul coin de terre alsacien qui soit demeuré français, M. l'abbé Hanauer a retracé avec une sympathie toute particulière, sous les auspices de la *Société industrielle de Mulhouse*, la vie passée de sa patrie; en le récompensant, nous sommes heureux de proclamer que le concours des Antiquités nationales admet tout ce qui se rapporte à un pays naguère français et qui le reste si profondément par ses souvenirs et par les nôtres. D'ailleurs, les résultats de ce livre rayonnent bien au delà de la province à laquelle il est consacré, et il remplit ainsi parfaitement les conditions d'un concours où les monographies trouvent un accueil d'autant meilleur qu'elles se rattachent plus étroitement et plus habilement aux faits généraux de notre histoire nationale.

C'est aux mêmes études qui ont valu à M. Hanauer la quatrième médaille, due cette année à la munificence du Gouvernement, que se rattache le livre de M. Fagniez, auquel la Commission a attribué la première médaille. Il a mérité ce rang par l'intérêt du sujet qui y est traité et par les rares qualités qu'a montrées l'auteur. Ancien élève de l'École des Chartes et de l'École des Hautes Études, M. Gustave Fagniez s'est longuement préparé à un travail qui demandait des études aussi patientes que variées, et qu'il a exécuté avec un soin digne de tout éloge. Il a extrait des archives parisiennes, malheureusement bien décomplétées par les incidents multiples de tant de

siècles féconds en vicissitudes de tout genre, tous les documents qui pouvaient éclairer son sujet; il a publié intégralement en appendice ou communiqué partiellement en note ceux qui lui ont paru les plus importants; il a joint à ce fruit de ses recherches la lecture de tout ce qui avait été imprimé avant lui : voilà pour le labeur purement érudit. Mais, ces textes ainsi rassemblés, il restait à en tirer ce qu'ils contiennent, et c'est ce que l'on n'avait pas encore fait même pour les plus importants d'entre eux, publiés cependant depuis de longues années. C'est qu'il fallait, pour y réussir, non-seulement les interroger avec persévérance et pénétration, mais posséder des connaissances qui sont rarement réunies aux aptitudes spéciales d'un archiviste et même d'un historien. Il fallait se rendre compte des procédés techniques de chaque industrie, des conditions particulières de chaque commerce, pour comprendre les indications brèves et elliptiques de documents rédigés jadis par et pour des hommes du métier, qui entendaient à demi-mot et trouvaient dans leurs traditions et dans leur occupation quotidienne le commentaire d'un texte né au milieu d'eux. Il fallait, en outre, compenser la défectuosité inévitable de l'information en tirant parti de chaque fragment conservé, et savoir, pour cela, assigner à tous les détails leur place et leur valeur relatives. M. Fagniez s'est donné l'instruction spéciale, philologique, technologique, économique, dont il avait besoin pour l'œuvre qu'il avait entreprise. Parfaitement maître de son sujet, il l'a heureusement et clairement disposé, évitant toutes les digressions inutiles, toutes les inductions téméraires. Dans l'histoire de l'industrie et de ceux qui l'exerçaient à Paris aux XIII$^{e}$ et XIV$^{e}$ siècles, il a introduit une division excellente : la première partie de son livre est consacrée aux personnes, la seconde aux choses. Nous ne pouvons donner de son ouvrage une idée plus juste qu'en reproduisant la table des chapitres. Le livre I$^{er}$ a pour titre : *Orga-*

*nisation civile, religieuse, économique de la classe industrielle.* Il comprend les huit chapitres suivants : *État de l'industrie; Vie civile et religieuse du corps de métier; Vie publique du corps de métier; l'Apprenti; l'Ouvrier; Conditions pour obtenir la maîtrise; le Chef d'industrie; les Gardes jurés et la juridiction industrielle.* Le livre II, consacré à la *Monographie de certaines industries,* se divise en sept chapitres, qui sont les suivants : *Meunerie et boulangerie; Boucherie; Bâtiment; Industries textiles; Apprêt, teinture et commerce des étoffes; Confection des vêtements tissés; Orfèvrerie et arts accessoires.* La première partie intéressera surtout l'historien et l'économiste; on y verra ce qu'étaient, à leur âge d'or, ces corporations industrielles dont l'existence était étroitement liée à l'ensemble des institutions politiques et religieuses. La seconde partie, plus modeste en apparence, a peut-être un intérêt plus varié et sera plus fréquemment consultée. Les recherches et les définitions de M. Fagniez éclairciront plus d'un texte historique ou littéraire demeuré obscur. Nous regrettons seulement qu'il n'ait pas pris lui-même l'initiative et appliqué plus souvent ses résultats en dehors de leur objet direct. Il s'est à peu près rigoureusement restreint aux documents d'archives : il est vrai que s'il avait voulu, dans l'immense littérature du moyen âge, chercher et expliquer tout ce qui a rapport à l'industrie, il aurait entrepris une œuvre immense; mais on ne lui aurait pas reproché quelques excursions dans cet attrayant domaine, d'où il aurait parfois rapporté de quoi combler certaines lacunes de ses sources. Son livre même offrira le moyen de le compléter : grâce à lui, l'histoire intime du Paris de saint Louis et de Philippe le Bel est redevenue pour nous intelligible et vivante. L'exposition de M. Fagniez, sobre et concise, est en même temps élégante et toujours claire; sa conclusion, la comparaison qu'il établit en finissant entre l'ancienne industrie monopolisée et réglementée et la libre industrie moderne, montre qu'il n'est pas seulement un persévérant et sa-

gace investigateur, qu'il sait encore envisager son sujet de haut et qu'il n'est point étranger à la partie la plus élevée des études économiques auxquelles il apporte de précieux documents. Publié dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, à laquelle l'Académie a maintes fois accordé ses plus hautes récompenses, le livre de M. Fagniez contribuera à lui faire honneur.

C'est assurément une tendance fort louable que celle qui pousse aujourd'hui les savants à pénétrer dans notre passé national plus avant qu'on ne faisait naguère, à rechercher curieusement, non-seulement les faits de l'histoire de nos pères, mais les détails de leur vie quotidienne. Ces intéressantes études ne doivent pas cependant faire négliger ce qui est, en somme, la partie la plus importante de nos antiquités, à savoir : les monuments que les siècles passés ont laissés sur notre sol et qui occupent une si glorieuse place dans notre patrimoine national. L'archéologie ne doit pas rester en arrière des autres branches de l'histoire; elle doit s'astreindre, elle aussi, à cette méthodique investigation, à cette observation patiente, à cette exactitude de détail, à cette circonspection de critique qui distinguent aujourd'hui l'étude des textes historiques ou littéraires. Nous avons trouvé ces précieuses qualités dans l'ouvrage de M. Corroyer, auquel nous avons accordé la deuxième médaille : *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords*. Chargé de diriger les travaux de conservation et de restauration qui s'exécutent depuis quatre ans dans l'abbaye normande, M. Corroyer l'avait dès longtemps étudiée sous tous ses aspects: il a saisi avec joie l'occasion de l'examiner plus profondément, de pénétrer avec audace et prudence dans ses mystères les plus cachés, et de la disséquer pour ainsi dire. L'esprit, étonné de cette accumulation de constructions différentes, presque toutes éminemment remarquables, qui se sont entassées sur le rocher de la Tombe au Péril de la Mer, n'avait pas su jusqu'à présent en discerner les éléments avec certitude et

reconnaître la part de chaque siècle dans l'enfantement et l'achèvement de cette œuvre unique. Pour y réussir, il fallait étudier lentement et à part chaque pièce du prodigieux assemblage. C'est la tâche que se donna M. Corroyer. Dès son début, il eut la main heureuse en remettant au jour, avec la tombe d'un autre abbé, celle de Robert de Torigni (mort en 1186), le plus illustre des abbés du Mont. S'éclairant de tous les textes qui nous sont parvenus, puisant aux meilleures sources les règles de sa critique, il a surtout apporté dans son travail le précieux appoint de ses connaissances spéciales d'architecte. C'est grâce à elles qu'il a pu restituer à l'abbé Roger II (mort en 1122) des constructions qu'on attribuait à Robert de Torigni, et lui enlever au contraire, pour le rendre à Jourdain (mort en 1212), l'honneur d'avoir bâti cette partie de l'abbaye qui a gardé et mérité si bien le nom de *la Merveille*. C'est par l'étude critique, non-seulement des formes, mais encore des procédés de construction, que M. Corroyer est arrivé à ces résultats aussi assurés qu'importants. Grâce à lui, l'abbaye qu'il restaure avec tant de science et de goût, et qui aura bientôt retrouvé son ancienne splendeur, donnera autant d'instruction à l'archéologue qu'elle offre de charme à l'artiste. Nous n'avons pas hésité à récompenser par la seconde médaille l'œuvre de M. Corroyer, à laquelle des plans excellents, des gravures très-nombreuses et fort bien exécutées, ajoutent beaucoup d'attrait et de valeur. Cette *Description* n'est cependant que le prélude d'un ouvrage plus considérable, qu'elle nous fait attendre avec impatience, tout en nous aidant à patienter : c'est une *Monographie archéologique du Mont-Saint-Michel.*

Du Mont-Saint-Michel aux îles normandes il n'y a pas loin, et nous sommes tout portés pour nous occuper des deux mémoires de M. Julien Havet auxquels nous avons attribué la troisième médaille. Voilà longtemps que Jersey et Guernesey ont vu se briser le lien naturel qui les rattachait à

la Normandie: mais, grâce aux principes libéraux du gouvernement anglais, elles sont restées pendant des siècles purement françaises par les institutions aussi bien que par le langage; elles le sont encore en grande partie, et les études qui leur sont consacrées figurent à bon droit dans ce concours. Les deux opuscules de M. Havet (*Série chronologique des gardiens et seigneurs des îles normandes, 1198-1461; les Cours royales des îles normandes*) n'offrent à eux deux qu'un petit volume, et les sujets en sont fort restreints. Mais en les lisant on est bien vite frappé de l'excellence de la méthode et du travail: les matériaux ont été patiemment recherchés, soigneusement vérifiés, habilement mis en œuvre; l'exposition est d'une clarté irréprochable, et les déductions sont d'une rigueur mathématique. Quant au sujet, la façon dont il est traité l'a singulièrement élargi. En réalité, nous avons un tableau complet des institutions des îles anglo-normandes, et ce tableau se rattache d'autant plus étroitement à l'histoire de la Normandie que tous les éléments, pour la période la plus ancienne, ont été fournis par les archives de la Manche. D'ailleurs, les institutions des îles sont originairement normandes, et leur étude jette par conséquent un grand jour sur l'histoire de nos propres institutions. — Dans son premier mémoire, M. Havet a établi la série des gardiens et seigneurs des îles depuis la fin du XII[e] siècle. C'était une tâche assez difficile. Il fallait, en effet, laisser de côté un grand nombre d'indications fautives, rectifier beaucoup de dates, et suppléer par d'ingénieux rapprochements à des lacunes sensibles dans les documents. Le catalogue dressé par M. Havet est aussi complet qu'il pouvait l'être; c'est une base solide pour la chronologie générale de l'histoire des îles anglo-normandes. L'auteur a également soumis à une critique sévère, dans son second mémoire, l'origine et la valeur des textes juridiques qu'il avait à employer et dont plusieurs ont été profondément

altérés, quoiqu'ils ne soient pas encore aujourd'hui tombés en désuétude dans les cours judiciaires des îles. Il ne se contente pas de signaler les altérations et les interpolations; il détermine les circonstances dans lesquelles elles se sont produites et les causes qui les ont amenées; c'est ainsi qu'il a démontré la fausseté des prétendues constitutions de Jean Sans-Terre et dévoilé la façon dont elles ont pris naissance au XVII<sup>e</sup> siècle. Mais le principal mérite de M. Havet, c'est d'avoir analysé la composition des cours royales de Jersey et de Guernesey, d'avoir suivi les modifications qui s'y sont introduites depuis le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, d'avoir nettement déterminé les attributions de chacun des membres ou des officiers des cours. Il a extrait des textes tout ce qu'on pouvait leur demander, et a fait servir les usages encore en vigueur à les interpréter et à les compléter. Ce qui se pratique aujourd'hui à Jersey et à Guernesey est, en effet, le commentaire vivant des chartes, des enquêtes et des *extentes* du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle. Nulle part ailleurs l'historien des institutions judiciaires du moyen âge n'a de pareilles ressources à sa disposition, et M. Havet a su en tirer le meilleur parti. Le chapitre relatif aux jurés est particulièrement remarquable; leurs droits et leurs prérogatives, le mode de leur élection, le rôle qu'ils jouent dans leurs cours, voilà autant de points qui sont mis en lumière, et à propos desquels sont données des solutions qui frappent en même temps par leur originalité et leur justesse. On peut seulement regretter que le travail de l'auteur soit purement descriptif, et qu'après nous avoir fait si bien connaître les institutions judiciaires des îles et les personnages en qui elles s'incarnaient, il ne nous ait pas montré ces personnages agissant et ces institutions fonctionnant. Mais, dans le cadre où il s'est renfermé, il ne mérite que des éloges. Toutes les assertions sont établies par des preuves, et la série des pièces

justificatives serait à elle seule un titre sérieux à une distinction. Les documents que l'auteur publie et qu'il a tirés des archives de France et d'Angleterre sont curieux par eux-mêmes, et la valeur en est encore relevée par la façon dont le texte en est établi et la date déterminée. En résumé, nous pouvons dire que si, parmi les ouvrages qui figurent au concours de cette année, il en est qui ont plus d'étendue et de portée, aucun n'est composé avec plus d'art, de science et de critique: aucun ne permet de concevoir sur l'avenir de son auteur de plus vives et de plus justes espérances.

Comme M. Havet, comme M. Fagniez, M. Sepet est élève de l'École des Chartes et de l'École des Hautes Études: c'est dans le domaine de l'histoire littéraire qu'il exerce son érudition et sa critique. Dans tout autre concours que celui de 1878, M. Sepet aurait certainement obtenu une médaille. Des deux ouvrages qu'il a soumis à notre examen, l'un, *le Drame chrétien au moyen âge*, est un recueil d'articles destinés au grand public et par là même un peu en dehors de notre appréciation: ils offrent certainement des vues intéressantes et s'appuient sur des recherches solides, mais ils ne présentent ni les preuves ni les développements qui pourraient leur assurer un caractère vraiment scientifique. Nous ne les mentionnons que pour mémoire, et nous devons dire que si nous les avions fait entrer plus sérieusement en ligne de compte, nous aurions été obligés de faire des réserves expresses au sujet de certaines théories historiques et littéraires de l'auteur. Mais ces théories apparaissent à peine, tandis que les recherches érudites et les inductions scientifiques abondent dans le second ouvrage de M. Sepet : *les Prophètes du Christ*. Ce volume, composé d'une série d'études sur les origines et l'histoire d'un des plus importants parmi nos anciens mystères, mérite au plus haut degré d'attirer l'attention. Publiés en divers articles dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*,

les résultats auxquels est arrivé M. Sepet sont déjà répandus dans le cercle des personnes qui s'intéressent à notre histoire littéraire, et constituent pour cette histoire une véritable acquisition. Après les grands travaux de MM. Magnin et Du Méril sur le théâtre religieux du moyen âge, il restait encore beaucoup à faire. On ne saisissait pas bien le lien qui rattache à l'origine les mystères à la liturgie; on ne se rendait pas un compte exact des diverses phases que représentent les monuments de date et de provenance diverses arrivés jusqu'à nous; on ne comprenait pas les motifs traditionnels et la profonde raison d'être de la construction générale et de beaucoup des détails les plus importants de ces œuvres curieuses. M. Sepet a jeté sur toutes ces questions une lumière nouvelle et décisive, tant par d'heureuses rencontres dans les manuscrits que par l'application d'une méthode excellente, attentive à tous les détails et dirigée par des vues générales très-justes. Dans un sermon attribué à saint Augustin, l'orateur, pour combattre les Juifs, évoque successivement tous les personnages de l'ancienne Loi qui, d'après lui, ont annoncé le Christ par leurs prophéties ou l'ont symbolisé par leurs actes mêmes. M. Sepet a montré que ce sermon, inséré sous forme de *leçon* dans l'office du jour de Noël, a été la base de tout un développement dramatique qu'on ne peut comprendre qu'en le rattachant à ce point de départ. D'abord, on fait chanter par des voix différentes les paroles mises dans la bouche de chacun des prophètes. Puis les chanteurs, déjà munis de quelque insigne qui les caractérise (Moïse, par exemple, avec les tables de la Loi à la main et des cornes dorées sur la tête, Abacuc avec une besace, David avec une couronne et un manteau royal), sortent d'un endroit caché à l'appel de l'évocateur, viennent dire leur morceau et défilent ensuite processionnellement. On va bientôt plus loin : Balaam, quand on l'appelle, apparaît

sur une ânesse: l'ange lui barre le chemin; un enfant caché sous la longue housse de l'ânesse répond pour elle: voilà une petite scène qui se caractérise dans ce grand dialogue déjà bien voisin du drame. D'autres scènes, qui se forment en même temps, y touchent de plus près encore: Nabuchodonosor était invoqué dans le sermon à cause des paroles qu'il dit en voyant les trois jeunes gens sains et saufs dans la fournaise, et avec eux un quatrième, «pareil à un fils de Dieu:» on s'avise de mettre le tout sous les yeux des spectateurs: voici dans l'église la fournaise, où des étoupes vont faire une grande flamme, au milieu de laquelle les trois jeunes Israélites chantent leur cantique, pendant qu'à côté d'eux apparaît le «fils de Dieu:» voici plus loin le trône de Nabuchodonosor, et bientôt celui de Darius, et la fosse aux lions, et le champ d'Abacuc. Il arrive souvent que ces petits drames se développent, et finalement, trop à l'étroit dans leur cadre et capables de vivre par eux-mêmes, s'en détachent «comme un fruit mûr se détache de l'arbre.» Il est rare cependant qu'ils ne gardent pas quelque marque visible de leur primitive attache: tantôt ils se terminent par une allusion positive à la naissance du Sauveur; tantôt ils ne font que précéder le défilé des prophètes, qui a lieu dans les anciennes conditions. M. Sepet étudie ainsi le drame latin de *Daniel*, les drames français d'*Adam* et d'*Abel*, et il fait voir qu'ils ne sont que des épisodes, d'abord amplifiés, puis «désagrégés,» de l'ancien *Ludus prophetarum*. Il nous montre, par une étude ingénieuse des textes, le développement externe du drame marchant parallèlement à son développement interne: d'abord enfermée dans le chœur, la représentation issue du sermon sur les prophètes s'empare bientôt de la nef; dans la forme à laquelle le drame d'*Adam* sert de prologue, elle sort même de l'église, elle s'appuie au porche, mais le chœur est encore dans l'église et accompagne les différentes péripéties de

l'œuvre par des chants purement liturgiques. Même marche pour l'habillement des acteurs, qui passe insensiblement des vêtements sacerdotaux aux vrais costumes de théâtre, en gardant toujours quelque chose de son origine; même marche pour la langue : le français apparaît d'abord timidement, comme *farciture,* puis il gagne jusqu'à devenir tout à fait dominant et à ne laisser au latin que quelques versets chantés par le chœur ecclésiastique. M. Sepet, qui sait donner à toutes ces démonstrations la forme la plus intéressante, indique la variété des types qu'on peut rapporter à chaque phase, y ramène les textes qui nous sont parvenus, et termine, un peu brusquement peut-être, en montrant au xv[e] siècle, dans le *Mystère du vieux Testament,* le dernier aboutissement et l'épanouissement le plus touffu du vieux mystère des *Prophètes du Christ.* C'est un grand mérite, dans ces études vraiment difficiles, d'avoir posé des jalons qu'on peut regarder comme assurés; le mérite est grand surtout quand, comme ici, des textes découverts ont été mis à profit avec sagacité et intelligence; enfin, nous devons regarder comme un surcroît de mérite une exposition claire, agréable et attachante. Nous espérons que M. Sepet continuera ses fructueuses recherches, et nous donnera l'occasion de lui attribuer une récompense plus haute que celle dont il nous faut nous contenter cette année.

L'ouvrage de M. Aurès, auquel nous avons attribué la deuxième mention honorable, nous reporte dans un temps et dans un ordre de faits bien différents de ceux qu'a étudiés M. Sepet. La *Monographie des bornes milliaires du département du Gard* est un des meilleurs travaux épigraphiques qui aient paru dans ces dernières années. Les petits monuments qu'a étudiés l'auteur offrent plusieurs genres d'intérêt : on peut les étudier comme documents métrologiques, géographiques et historiques. M. Aurès n'a négligé aucun de ces

points de vue; s'il a accordé moins d'importance à la géographie, c'est qu'il y avait peu à faire de ce côté. La métrologie avait déjà été l'objet de la part de l'auteur d'études intéressantes que l'Académie a distinguées, mais où se trouvaient des témérités qui n'ont pas pénétré dans le présent travail. C'est surtout comme contribution importante à l'archéologie historique que ce travail a attiré notre attention. M. Aurès a procédé avec une grande critique. Chacun des éléments dont il fait usage, — soit qu'il existe encore, soit que nous en devions la connaissance à des écrivains plus ou moins anciens, — est soumis à un examen très-soigneux, d'où il sort avec toute sa valeur. Les caractères extérieurs des milliaires d'Auguste, de Tibère, de Claude, d'Antonin, sont déterminés mathématiquement, en sorte que de simples fragments peuvent être classés et employés ensuite concurremment avec des monuments complets. La méthode est judicieuse et les résultats sont intéressants. Le terrain dans lequel M. Aurès a renfermé son investigation était particulièrement heureux; car dans aucun département le genre de monuments dont il s'agit n'est aussi abondant que dans le département du Gard. D'autres cependant en contiennent en plus ou moins grand nombre, et beaucoup pourraient fournir le sujet d'un travail analogue à celui de M. Aurès; en souhaitant qu'on suive son exemple, nous ne pouvons mieux faire que de le proposer pour modèle.

C'est encore à une monographie que nous avons attribué la troisième mention honorable, mais le titre seul rapproche le livre de M. Le Men du mémoire de M. Aurès. La *Monographie de la cathédrale de Quimper* est un ouvrage important, fruit d'un long et consciencieux labeur. Il est d'un genre qui compte déjà en France beaucoup d'excellents spécimens et qu'on ne saurait trop recommander, parce que les travaux qui lui appartiennent ont à la fois un vif intérêt local et une

portée générale, qu'ils peuvent être exécutés sur les lieux sans les ressources multiples qu'on trouve parfois difficilement en province, qu'ils ont une valeur durable, et qu'ils assurent contre toutes les chances de destruction la conservation de renseignements précieux. Construite dans les deux premiers tiers du XIII^e siècle, la cathédrale de Quimper offre un type très-intéressant pour l'étude de nos grands édifices religieux, et notamment pour les modifications particulières que devait subir l'art français en pénétrant jusqu'au fond de la Bretagne. Tous les genres de documents qu'on peut chercher et trouver au sujet d'un monument de cet ordre, M. Le Men paraît les avoir épuisés : description architecturale, nomenclature des artistes, artisans, ouvriers qui ont pris part à l'achèvement, à la décoration, à l'ameublement de l'édifice, curieux inventaires, comptes de dépenses, tout a été réuni pour faire de la monographie de la cathédrale de Quimper un ouvrage aussi utile qu'attrayant. Les archéologues ne seront pas seuls à le lire avec profit; plus d'un trait recueilli par M. Le Men intéresse l'histoire des mœurs, des institutions et des classes sociales.

Le livre de M. l'abbé Dacheux, qui a mérité la quatrième mention, nous ramène, bien loin des côtes de l'Océan, dans cette Alsace ancienne dont M. l'abbé Hanauer nous a si bien fait connaître la vie matérielle. C'est la vie religieuse et morale de la ville de Strasbourg au XV^e siècle, dont l'auteur a tracé le tableau en lui donnant pour centre la figure originale et vigoureuse de Jean Geyler de Kaysersberg. Pendant plus de trente ans (1478-1510), Geyler a été prédicateur de la cathédrale de Strasbourg, et il ne faut pas entendre simplement par là, comme on le ferait de nos jours, un homme chargé d'annoncer aux fidèles la parole de Dieu; c'était un personnage public, une espèce de tribun, inviolable dans ses hardiesses, et qui rappelait sans ménagements au respect de la loi divine,

de la justice et de la morale les magistrats et le clergé aussi bien que le peuple de la ville. Ce rôle, demi-religieux, demi-politique, Geyler l'a rempli avec un si grand zèle. Il a dénoncé avec tant d'âpreté, notamment, les vices du clergé, le luxe des évêques, la fastueuse oisiveté des chanoines, l'ignorance des prêtres, la grossièreté des moines, qu'on l'a enrôlé parmi les précurseurs de la Réforme. M. l'abbé Dacheux a pris à cœur, trop vivement peut-être, de réfuter cette imputation. Il n'était pas besoin de si longues démonstrations pour établir qu'en tout ce qui touche à la foi Geyler était un fils soumis de l'Église catholique; à vrai dire, son orthodoxie n'est pas en jeu. Nous connaissons maintenant assez le moyen âge pour savoir que, jusqu'à Luther, ce sont précisément ceux qui aimaient le plus l'Église, ceux qui se faisaient de son rôle et de son caractère l'idéal le plus élevé, qui ont repris avec le plus de véhémence et d'indignation les négligences ou les égarements de ses membres. Au reste, la critique du clergé n'occupe qu'un coin dans le tableau plein de vie et de couleur que le curé de Strasbourg a fait de la société de son temps. Ses homélies alsaciennes, qui sont un modèle de style familier et souvent même populaire, sont une satire universelle : la célèbre *Nef des Fous*, de Sébastien Brant, qui a fourni souvent des thèmes aux sermons de Geyler, n'a pas leur mordant et leur variété. C'est par ce rôle de censeur impitoyable et de moraliste satirique que Geyler tient une place considérable dans l'histoire de Strasbourg et dans la littérature populaire de l'Alsace. En mettant à notre portée, par des citations bien choisies, des textes curieux et peu connus, M. l'abbé Dacheux nous a donné plus que la biographie de Geyler : il nous a représenté dans son cadre et dans son entourage ce prêtre hardi au milieu de son peuple, qu'il reprend sans cesse avec l'amertume d'un prophète d'Israël, et dont il trace, avec les tons les plus vifs et les plus familiers, des portraits si ressemblants

que les coupables ne peuvent faire autrement que de s'y reconnaître. Par sa liberté même de langage à l'égard du clergé, Geyler montre quelle séve et quelle indépendance existaient alors, à côté des abus, dans l'Église catholique; il prouve que, sans subir le grand déchirement luthérien, elle aurait trouvé dans son sein, si elle avait su s'y résoudre à temps, assez de force et de courage pour se réformer elle-même.

C'est une réforme partielle, d'une importance secondaire et d'une date bien postérieure, qu'a racontée M. Louis Guibert dans son livre sur *la destruction de l'ordre de Grandmont.* Opérée en 1784 par l'action combinée de l'Église de France, du Gouvernement français et de la Cour de Rome, cette suppression, justifiée par des considérations de tout genre, appartient à une époque trop récente pour que nous eussions pu admettre au concours le livre de M. Guibert, si 180 pages n'en étaient consacrées à la reconstitution du bullaire de Grandmont et près de 200 à l'histoire sommaire des maisons qui relevaient de ce chef d'ordre. Le bullaire ne comprend pas moins de 248 bulles : on le voit, la matière a de l'importance. S'éclairant des études critiques faites avant lui sur plusieurs de ces documents, M. Guibert s'est en général fort bien acquitté d'une tâche délicate. Il n'a pas été dupe des fraudes qui se sont anciennement commises dans les archives de plusieurs maisons de l'ordre de Grandmont; il n'a pas hésité à condamner plusieurs des premières bulles, notamment celles de Grégoire VII; mais il a été encore trop indulgent pour quelques pièces plus récentes. La bulle d'Adrien IV qu'il a enregistrée sous le n° 4 est ou supposée ou gravement altérée; l'existence de la bulle à laquelle il assigne le n° 5 est fort douteuse; les bulles n°s 7 et 8, qu'il attribue à Alexandre III, paraissent devoir être restituées à Alexandre IV, si elles sont authentiques. Une autre imperfection qu'il faut signaler dans le bullaire de M. Guibert, c'est que l'auteur n'a presque jamais rigoureuse-

ment déterminé les véritables dates des bulles qu'il a analysées : les efforts qu'il a faits pour en fixer quelques-unes trahissent une certaine inexpérience. Ces légères fautes ne doivent pas nous empêcher de rendre justice au travail de M. Guibert : il s'est livré à des recherches étendues, les a poursuivies dans un excellent esprit, et ses analyses de bulles sont très-satisfaisantes. Les notices qui concernent les maisons dépendantes de Grandmont nous ont aussi paru dignes d'éloge. Pour les dresser, l'auteur a surtout utilisé avec fruit une précieuse collection de manuscrits concernant l'histoire ecclésiastique, conservés dans la bibliothèque du séminaire de Limoges : M. Guibert, qui a tiré si bon parti de ces documents, paraît avoir ignoré qu'un catalogue analytique en avait été publié dès 1837 par M. Allou dans le premier des *Annuaires historiques* de la Société de l'Histoire de France. Habitées par des religieux illettrés, qui n'ont jamais marqué dans l'histoire de l'Église, les maisons de l'ordre de Grandmont sont généralement très-peu connues. En nous en donnant une liste qui paraît complète, avec un résumé des pièces qui s'y rapportent, pièces dispersées dans les archives de tous nos départements, M. Guibert nous rend un véritable service, et ce chapitre de son livre sera souvent consulté. Nous avons d'autant plus volontiers accordé une mention à la partie de cet ouvrage qui rentre dans les limites du concours, que, dans l'autre partie, qui ne peut y figurer directement, M. Guibert se montre un historien exact, impartial, judicieux, dont le style très-clair n'est certes pas dépourvu d'agrément.

A côté de l'histoire et de l'archéologie, la linguistique historique figure de plus en plus fréquemment dans nos concours. Nous sommes heureux de voir se développer suivant les méthodes rigoureuses de la science moderne cette branche importante de nos antiquités : c'est un rayon lumineux de plus qui vient se projeter sur notre passé national. L'ouvrage de

M. Luchaire, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux, sur les *Origines linguistiques de l'Aquitaine*, a représenté ces études dans le présent concours. Nous avons été heureux d'encourager une tentative faite avec intelligence et réflexion pour résoudre un problème aussi intéressant que difficile. M. Luchaire a voulu établir avec plus de précision qu'on ne l'avait fait avant lui la parenté de la langue des anciens Aquitains avec le basque actuel, qui d'ailleurs, d'après la théorie de Humboldt à laquelle l'auteur se rallie avec raison, représenterait un dialecte ibérique. Subsidiairement il a essayé de montrer dans les patois gascons actuels des traces plus ou moins profondes de cet ancien idiome aquitanique jadis employé dans la région où ils se parlent aujourd'hui. Les recherches de M. Luchaire sont conduites avec entente; son exposition est d'une clarté remarquable. On peut signaler quelques lacunes dans l'enchaînement de ses propositions, et les résultats ne sont pas partout assurés; mais ils paraissent décisifs ou, en tout cas, très-vraisemblables sur plusieurs points. Après avoir appuyé par quelques rapprochements frappants l'identification du basque à la langue des Ibères, M. Luchaire aborde un travail tout à fait neuf : il soumet à un essai d'interprétation par le basque des noms propres aquitains transmis par les monuments épigraphiques de l'antiquité. Si beaucoup ont résisté à ses efforts, si certaines de ses explications sont douteuses, on ne peut nier que quelques-unes ne soient probables. La question traitée dans les chapitres qui suivent le premier n'est pas nécessairement connexe avec le sujet de celui-ci, et M. Luchaire ne paraît pas s'en être rendu suffisamment compte. Plusieurs savants, notamment M. Broca, ont rendu très-vraisemblable le double fait de la romanisation complète de l'Aquitaine et de l'invasion en Gaule, au vi^e^ siècle, des Vascons transpyrénéens, desquels descendent nos Basques actuels. M. Luchaire dit à peine, dans ses conclusions, quel-

ques mots de ce système, qu'il devait cependant discuter à fond avant d'aborder les recherches auxquelles il se livre. En effet, les affinités qu'il signale entre le béarnais et le gascon d'une part et le basque de France de l'autre prennent un tout autre aspect suivant qu'on admet que ces dialectes romans sont la continuation sur place du latin vulgaire accepté et prononcé par les Aquitains, ou qu'on les regarde comme substitués en partie, à une époque récente, au parler basque importé d'Espagne, ou enfin qu'on les croit seulement influencés par le contact de ce langage étranger. De même le basque de France devra être apprécié différemment suivant qu'on le considérera comme parlé de temps immémorial dans son domaine actuel ou comme importé d'Espagne dans les temps historiques. En ne cherchant pas tout d'abord à résoudre ces questions délicates, M. Luchaire a enlevé beaucoup de valeur à ses comparaisons. Ces comparaisons elles-mêmes, en ce qui touche la phonétique, sont d'ailleurs sujettes à la discussion. Ni l'absence du *v*, ni le remplacement de l'*f* initiale, ni le changement d'*r* en *l* ne se présentent en basque et en gascon dans des conditions semblables. La prothèse de *er* devant *r* initiale et la chute de *n* entre deux voyelles, seules attestées dans les deux groupes, ne constituent peut-être pas des faits assez nombreux et assez importants pour justifier les conclusions qu'en tire M. Luchaire, d'autant plus que le second au moins de ces faits paraît très-récent en basque : rien n'autorise à le faire remonter jusqu'à l'ancien aquitain, où le gascon et le basque auraient puisé, d'après l'auteur, leur prétendue conformité phonétique. Le chapitre consacré à la comparaison des lexiques offre moins de prise à la critique et mérite souvent l'approbation. On doit admettre avec l'auteur qu'il y a dans les patois de la Gascogne et du Béarn un élément non latin, dont une certaine partie se retrouve dans les dialectes basques, et qui a vraisemblablement une origine aquitanique,

c'est-à-dire ibérique. M. Luchaire reconnaît lui-même qu'une étude plus approfondie de ces patois, ainsi que des dialectes basques de l'Espagne et des parlers espagnols qui les avoisinent, serait nécessaire pour arriver sur ce point à des conclusions un peu plus nettes. Dans le dernier chapitre, M. Luchaire montre, après Fauriel, mais avec plus de rigueur et de sûreté, que « la nomenclature géographique du pays basque et celle des régions montagneuses de la Gascogne sont composées des mêmes éléments ». Faut-il en conclure, avec lui et son illustre prédécesseur, que ces régions, où l'on parle aujourd'hui roman tout comme dans la plaine, ont conservé l'ancienne toponymie ibérique, tandis que la plaine, romanisée plus anciennement, a perdu les vieux noms nationaux ? Ne faut-il pas plutôt admettre que ces vallées et ces montagnes ont été occupées, comme le pays basque actuel, par les Vascons venus d'Espagne aux temps mérovingiens, et que l'idiome roman s'y est substitué au basque à une époque récente ? Sans parler des arguments qu'on peut trouver dans les textes historiques en faveur de la seconde hypothèse, il serait bien surprenant, au point de vue linguistique, que des noms aquitains conservés depuis deux mille ans d'un côté dans l'idiome latin des habitants des vallées d'Ossau, d'Aspe, etc., de l'autre dans l'euskara, fussent aujourd'hui aussi peu éloignés les uns des autres qu'ils le paraissent dans les exemples rapportés ici. — On voit que la thèse de M. Luchaire n'est pas exempte de témérités et d'inadvertances. Malgré cela, elle témoigne chez l'auteur d'une véritable aptitude aux recherches de ce genre. Dans un domaine où ont trop souvent régné la fantaisie sans règles et l'érudition sans méthode, M. Luchaire s'est efforcé d'introduire de l'ordre, de la clarté et de la circonspection. Il a fourni à la discussion quelques données nouvelles et a obtenu sur certains points des résultats sérieux. C'en est assez pour que nous tenions à l'encourager.

Si nous cherchons à caractériser, en terminant ce rapport, le concours de 1878, nous voyons s'y prononcer, notamment chez les plus jeunes des savants que nous avons distingués, une tendance à étudier des sujets restreints, à les approfondir en tous sens et à leur appliquer des méthodes d'une précision rigoureuse; nous voyons aussi que parmi les matières qui peuvent tenter leurs efforts, ces travailleurs choisissent de préférence celles où ils espèrent trouver l'occasion de rechercher et d'établir les lois d'un développement historique. C'est sous la direction de semblables pensées que l'érudition prend une valeur philosophique et mérite véritablement le nom de science. Aussi ne saurions-nous trop nous féliciter de voir se multiplier le nombre de ces travaux où une minutieuse exactitude dans le détail est due non à une curiosité plus ou moins stérile, mais au sentiment de l'importance de chaque détail pour la critique et l'appréciation de l'ensemble, où les faits, rassemblés avec zèle et observés avec patience, sont interprétés d'après une méthode rigoureuse, sont classés d'après un plan général et sont surtout considérés comme devant servir de fondement à la connaissance des lois qui régissent la marche de l'esprit humain.

*Les Membres de la Commission des antiquités de la France :*

F. de Saulcy, A. de Longpérier, L. Renier, Maury, Delisle, B. Hauréau, J. Desnoyers, G. Paris, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :

*Le Secrétaire perpétuel,*

H. Wallon.

## APPENDICE N° III.

# RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME
SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT L'ANNÉE 1877,
PAR M. J. GIRARD.

(LU DANS LA SÉANCE DU 10 JANVIER 1878.)

Messieurs,

Votre Commission a eu à examiner, cette année encore, un nombre considérable d'importants mémoires de nos écoles d'Athènes et de Rome. Si ce bon résultat est l'effet naturel de l'habile direction qui, dans chacune de ces écoles, guide et facilite le travail des pensionnaires, il est juste aussi d'en faire honneur au zèle dont ceux-ci sont animés et à leurs efforts pour bien employer ces heureuses années de mission dans les grandes capitales de l'antiquité classique. Nous devons, de notre côté, constater les résultats obtenus, et consacrer les titres de ces jeunes explorateurs de la science, en marquant ce qu'il y a d'utile et de nouveau dans les travaux qui sont soumis à notre appréciation.

L'École d'Athènes comptait un pensionnaire de première année, M. Pottier; deux de seconde, MM. Beaudouin et Haussoullier; deux de troisième, MM. Paul Girard et Jules Martha; et un de quatrième, M. Homolle, tous élèves de l'École normale.

L'Académie a reçu de M. Pottier un mémoire sur la chorégie athénienne et les monuments choragiques. Il avait souvent été parlé des chorèges; mais, cependant, le sujet pouvait être repris dans son ensemble et complété. Les décou-

vertes faites récemment au sud de l'Acropole étaient venues augmenter le nombre des monuments et des inscriptions choragiques; de plus, un architecte de la villa Médicis, M. Loviot, entreprenait une restauration du monument de Lysicrate, le seul parmi les monuments choragiques qui soit entier. L'École d'Athènes était donc assurée d'une de ces collaborations qui lui ont toujours été si profitables : le monument de Lysicrate appartenant à la France, les fouilles étaient relativement faciles, et l'on pouvait compter sur le bienveillant concours de notre ministre à Athènes, M. Tissot, correspondant de l'Académie : il importait de saisir une pareille occasion dans l'intérêt de l'École comme pour l'éducation archéologique du jeune membre qui venait d'y entrer. M. Pottier a déblayé les alentours de l'édifice, trouvé quelques fragments qui ont pris place dans la restauration, une riche série de fragments de vases et des inscriptions étrangères à son sujet. Son mémoire se compose de trois parties : les textes des auteurs, les inscriptions, les monuments figurés. C'étaient les divisions naturelles d'un pareil travail. Dans les textes et les inscriptions, il étudie successivement les fonctions des choréges, le caractère politique et religieux et l'histoire de la chorégie. Dans la troisième partie trouve place naturellement une description étendue et précise du monument de Lysicrate, à laquelle se rapporte une carte faite par M. Loviot. Elle contient aussi la description succincte de tous les monuments choragiques figurés sur les vases peints, dans les bas-reliefs, sur les gemmes et les monnaies. M. Pottier a, de plus, réuni dans un recueil séparé toutes les inscriptions athéniennes qui ont trait à la chorégie; il en donne la transcription en caractères épigraphiques et en caractères courants, et, toutes les fois que les marbres existent encore, il a eu soin de recopier lui-même les textes. Sans doute, ce travail peut s'améliorer dans quelques détails; il y aurait, par exemple, quelques ad-

ditions à faire au catalogue des bas-reliefs; mais il forme déjà un ouvrage complet, bien divisé, bien étudié dans ses principales parties, nettement écrit et d'une lecture agréable. C'est donc un excellent début et qui promet beaucoup.

M. Pottier a envoyé aussi à l'Académie un catalogue descriptif, contenant plus de quatre cents numéros, des ustensiles et des figurines en bronze conservés dans la plus importante des collections athéniennes, le musée du Varvakéion. C'est un travail consciencieux et méthodique, où l'on pourrait seulement désirer quelquefois un emploi plus rigoureux des termes techniques et une indication plus précise de la forme ou des signes extérieurs, comme la patine, qui aideraient à rapporter les objets à leur type spécial ou à en déterminer la provenance. Sans énumérer toutes les pièces curieuses, signalons, pour en donner une idée, plusieurs statuettes d'ancien style d'un travail soigné; deux bronzes archaïques, trouvés en Laconie, représentant, l'un un guerrier casqué, l'autre un bouc avec une inscription votive (τοι Μαλεαται); une idole phénicienne en plomb; une série de strigilles d'Athènes ou de Tanagre, portant sur le manche des figures au trait, des reliefs ou des noms propres gravés à la pointe; une série de cachets dont la poignée est formée par des figures d'animaux.

M. Pottier, en continuant ainsi l'inventaire du Varvakéion qu'avaient commencé MM. Collignon, Paul Girard et Jules Martha, prend sa part d'un ordre de travaux qui occupe beaucoup l'École depuis deux ans et qui donne leur caractère dominant aux envois de cette année. Ce sont moins des ouvrages composés et arrivés à leur forme définitive que des matériaux rassemblés et préparés pour l'avenir. On pourrait être tenté de le regretter. Il semble qu'il y ait là une déviation de la pensée qui a présidé à la création de l'École d'Athènes et qui la rattache par des liens étroits à l'École normale et

aux agrégations: que les jeunes gens dont elle se compose soient tenus de donner dès maintenant leur mesure, comme l'ont fait souvent leurs prédécesseurs, et de conserver pour leur part les meilleures traditions de l'érudition française par la valeur des conceptions générales et par les mérites d'exposition. Cependant, pour qui se rend compte des conditions actuelles de l'École d'Athènes, il devient évident qu'elle doit satisfaire aussi à des obligations qui s'imposent à elle. impérieusement. Le premier intérêt des jeunes gens est de mettre à profit, pour amasser des provisions, ces courtes années pendant lesquelles ils sont en contact direct avec les lieux et les monuments. Il faut d'abord que, par une pratique assidue, ils se rendent maîtres des procédés de l'érudition, ne fût-ce que pour exercer plus librement, dans leurs travaux futurs, des facultés critiques d'un ordre supérieur. A un point de vue plus général, il faut que les membres de ces missions permanentes que la France entretient à Athènes et à Rome contribuent, chacun pour leur part, à des œuvres communes qui se continuent pendant plusieurs générations; il faut aussi que, par leur vigilante activité, ils maintiennent la place de nos écoles, au milieu des rivalités scientifiques qui les entourent, dans cette recrudescence d'ardeur archéologique qui fait fouiller de toute part le sol de l'antiquité et ramène chaque jour à la lumière de nouveaux monuments. Ils doivent, pour cela, surveiller attentivement les découvertes et se hâter d'en tirer parti, surtout quand ils ont la bonne fortune de les faire eux-mêmes. Le principal alors est de saisir des faits nouveaux et d'en prendre possession immédiate : plus tard viendront les mémoires médités et composés à loisir. Nous savons d'ailleurs qu'un directeur qui tenait à ne pas laisser étouffer la culture littéraire sous le travail matériel de l'érudition a veillé à ce que des lectures assidues des auteurs, si profitables sur le sol de la Grèce, entrassent pour une bonne part dans le régime de l'École.

Ne nous plaignons donc pas que M. Haussoullier ait consacré beaucoup de temps et de peine à un long inventaire des musées de Béotie. Il importait que l'École prît son rang dans le travail d'examen et de classement dont ces musées de récente formation sont l'objet de divers côtés. Il n'était pas indifférent qu'elle fût la première à exposer méthodiquement leur origine et leur nature, à déterminer les résultats nouveaux ou du moins les matériaux et les objets d'étude qu'ils fournissent à la science.

Les musées béotiens sont établis à Thèbes, à Thespies et près de Tanagre. La fondation des musées de Thèbes et de Thespies ne remonte pas au delà de l'année 1873. Thèbes et le village actuel d'Erimo-Kastro, qui occupe l'emplacement de Thespies, sont remplis d'inscriptions et de bas-reliefs. Cependant, comme ces monuments sont encastrés dans des murs d'églises et de maisons, et qu'il est très-difficile de les obtenir des propriétaires, aucune des deux collections n'est encore bien riche. Celle de Thèbes ne compte que 203 numéros, et il n'y en a qu'une cinquantaine dans celle de Thespies. Ces musées prendront sans doute un accroissement notable lorsqu'on aura fouillé le sol, ce qui n'a pas été encore tenté. Dans les conditions actuelles, ils ne peuvent contenir qu'un petit nombre de pièces inédites, car tout ce qu'on y a réuni était exposé aux regards des voyageurs. M. Haussoullier envoie quelques inscriptions inédites qui présentent des faits nouveaux, comme des formules de décret de proxénie; il donne des copies plus exactes ou plus complètes, par exemple l'inscription de Thespies où se lit le nom de Praxitèle dans la dédicace d'une statue élevée à un certain Thrasymachos. Enfin, s'il n'établit pas des séries, que le petit nombre et l'incohérence des monuments recueillis ne permettaient pas de former, du moins il commence quelques groupes, de manière à tracer des cadres pour les découvertes à venir.

Dès aujourd'hui il peut signaler à votre attention quelques inscriptions archaïques du musée de Thèbes, et, dans ce musée comme dans celui de Thespies, des bas-reliefs funéraires où le personnage décoré du titre de héros est représenté à cheval. On voit quelle est l'importance de ces monuments pour les recherches de notre confrère M. Ravaisson sur les représentations de la vie future chez les Grecs.

M. Haussoullier a porté son principal effort sur le musée de Tanagre ou plutôt de Skhimatari, le village dont les habitants ont fouillé les premiers l'emplacement antique. Le nom de Tanagre est aujourd'hui célèbre parmi tous les admirateurs de l'art grec. On sait avec quelle surprise et quel plaisir on vit apparaître en 1873 cette foule de gracieuses figurines sorties tout à coup des tombeaux de la petite ville béotienne. Stimulée par le succès, l'ardeur d'explorateurs intéressés commença par bouleverser le sol antique, et, lorsqu'à la fin de la même année, la direction de la Société archéologique d'Athènes soumit les fouilles à une marche plus méthodique et en recueillit les résultats dans un musée, beaucoup de renseignements étaient déjà perdus pour la science. Le musée de Skhimatari ne contient pas les terres cuites les plus intéressantes, qui ont été portées à Athènes, au Varvakéion; mais il a gardé les bas-reliefs et un très-grand nombre d'inscriptions, en tout près de quinze cents monuments, et ce genre de richesses archéologiques s'y augmente tous les jours. Tel est le champ où s'est exercée l'activité de M. Haussoullier, et il a eu quelque mérite à mettre de l'ordre dans son inventaire. n'ayant pour se guider ni le journal des fouilles de MM. Stamatakis et Dimitriadis, qui n'a pas été publié, ni un classement suffisant des collections. Voici en quoi a consisté son travail personnel.

Voulant d'abord reconnaître autant que possible la provenance des monuments, il a exploré l'étendue considérable de

terrain accidenté qu'occupent les trois nécropoles de Tanagre, et il en a dressé une carte générale, en y joignant une description. On n'avait encore que les plans insuffisants de MM. Lüders[1] et Robert[2]. Indépendamment de l'intérêt topographique, il était utile de rechercher sur les lieux les indices qui peuvent aider à un classement chronologique des monuments. Pour ne prendre qu'un exemple, si l'on arrivait à déterminer les dates des tombeaux où l'on trouve les figurines de terre cuite, il deviendrait possible de former des séries et de suivre le développement de cette branche intéressante de l'art céramique.

C'est sans doute en vue de ce genre de résultat que M. Haussoullier a eu soin de noter la matière et la forme des stèles funéraires. M. Loviot, qui dans cette occasion encore a prêté à l'École d'Athènes son utile concours, a dessiné trois planches, où les formes sont réparties dans trois classes, déterminées d'après la matière, tuf, pierre noire, marbre pentélique.

Le catalogue du musée comprend :

Une série de vingt-neuf bas-reliefs funéraires et quelques fragments de sculpture sans valeur;

Un grand nombre de terres cuites, figurines, vases, lampes, pyramides; quelques pièces offrent de l'intérêt;

Des sarcophages, la plupart en argile, dont la forme et l'ornementation peuvent fournir dès maintenant un sujet d'étude;

Enfin, onze cent cinquante inscriptions, dont le plus grand nombre consiste en inscriptions funéraires. M. Stamatakis, ayant ouvert seulement quelques tranchées sur l'emplacement de Tanagre, n'a mis au jour qu'une cinquantaine d'actes publics, où se remarquent des décrets de proxénie, d'intéressantes inscriptions agonistiques, des dédicaces à Artémis et

[1] *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, année 1874, p. 120.
[2] *Archæol. Zeitung*, 33e année (1876), p. 148.

aux Dioscures, des listes de noms. Presque toutes ont été publiées. Mais sur les onze cents pièces environ qui forment la collection des inscriptions funéraires, M. Haussoullier en donne sept cent six qui sont inédites.

On ne peut que louer la méthode et le soin avec lesquels il a exécuté cette partie de sa tâche. Il a pris la peine de copier toutes ses inscriptions en caractères épigraphiques et de les transcrire en caractères courants, en indiquant pour chacune la forme, la matière, l'état et les dimensions et, toutes les fois qu'il l'a pu, la provenance de la stèle. Les reproductions sont d'une consciencieuse exactitude; l'ordre adopté est le meilleur. Les inscriptions sont réparties dans deux classes principales, selon qu'elles sont antérieures ou postérieures à l'archontat d'Euclide. Les premières, désignées sous le nom d'archaïques, sont au nombre de cent trente.

C'est un travail considérable et très-minutieux; et, si l'on songe que la plupart des inscriptions funéraires consistent à peine en quelques mots, on est tenté de trouver que l'intérêt n'est pas proportionné à l'effort. Cependant, l'examen de cette masse de documents pourra fournir à l'auteur de la collection des résultats d'une certaine importance, sinon aussi considérables que ceux qui ont été obtenus par M. Koumanoudis dans son grand recueil des *Inscriptions funéraires de l'Attique.* M. Haussoullier, dans un spécimen d'*Index,* nous montre une partie de ce qu'il compte faire. Les formules funéraires, la formation des noms propres béotiens, et même, dans une certaine mesure, le culte, par l'analyse des noms formés ou dérivés d'un nom ou d'une épithète de divinité, peuvent être étudiés par lui avec fruit. Ce qu'il y aura de plus important et de plus nouveau, ce sera un alphabet complet de Tanagre, reconstitué d'après les inscriptions archaïques, et une étude des formes dialectales qui nous apprendra un peu mieux ce que c'était que la langue de Corinne, l'antique émule de Pindare.

M. J. Martha est un exemple de cette nécessité de publication rapide qui s'impose à l'École d'Athènes. Il avait complétement préparé sur les antiquités de Sparte un travail analogue à celui de M. Haussoullier sur les musées de Béotie. Prévenu de bien peu par les *Comptes rendus de l'Institut archéologique allemand à Athènes,* il n'a guère pu en conserver que les inscriptions inédites. Il y a joint un certain nombre d'autres inscriptions recueillies principalement en Achaïe et en Argolide; ce qui fait, en tout, environ quatre-vingts. Plusieurs ont de l'importance pour la connaissance du droit public et du droit administratif en Achaïe au IIIe siècle avant J. C., et pour celle des noms propres en Argolide et à Sparte. Une curieuse inscription d'Épidaure avait prétendu consacrer la gloire d'un historien resté inconnu, Philippe de Pergame. Après la dédicace de la statue qui lui avait été élevée, — deux distiques où il s'intitule *le roi de la divine histoire, Θείας κοίρανος ἱστορίας*, — vient une phrase en dialecte ionien qui paraît extraite de son ouvrage. Ce serait une addition à faire à la collection des fragments des historiens grecs. Cet ensemble d'inscriptions, qui forme la première partie du travail de M. Martha sur le Péloponèse, a donc sa valeur. Des transcriptions bien faites, des restitutions et de courts commentaires prouvent qu'il possède des qualités réelles d'épigraphiste.

La deuxième et la troisième partie comprennent des recherches sur la topographie et l'archéologie figurée. Par son exploration nouvelle de l'Achaïe, région peu riche en ruines, mais jusqu'ici imparfaitement connue, M. Martha donne un utile complément à la topographie générale du Péloponèse; mais ce sont ses études sur les monuments figurés qui nous ont paru le plus dignes d'attention. A Tégée, le gisement de terres cuites fouillé il y a quelques années; à Corinthe, des figurines et des vases peints; dans les villes d'Argos, de Tégée, de Patras, de Dymé, d'Épidaure, des statues et des bas-reliefs

ont été examinés sur place avec le plus grand soin. Si toutes les conclusions de l'auteur ne sont pas également évidentes, on ne saurait trop louer l'intelligente précision de ses descriptions, qui lui permet, pour les terres cuites, de bien déterminer les caractères de la fabrication locale. M. Martha sait voir et observer, et son exemple est excellent à suivre pour ses successeurs. Il constate avec regret la disparition ou tout au moins le déplacement de la plus grande partie des remarquables fragments de sculpture qui proviennent des fouilles de l'Héraeon : ce fait suffit pour montrer combien il est utile que nos jeunes voyageurs décrivent avec soin au passage tous les morceaux antiques qu'ils pourront rencontrer sur place ou dans les divers dépôts.

Nous avons reçu en outre de M. Martha le premier chapitre d'un grand mémoire sur les sacerdoces athéniens; étude neuve et difficile, à laquelle se rapportait déjà un travail soumis l'année dernière à l'Académie. Ce chapitre traite du mode de nomination des prêtres, soit par les familles sacerdotales, soit par le peuple. Une interprétation pénétrante des textes, des divisions judicieuses, la sûreté d'une méthode qui détermine nettement l'état de chaque question et le degré de certitude atteint par les recherches, enfin l'élégante simplicité du style, tels sont les mérites qui font augurer favorablement de la suite d'un travail si bien commencé.

M. Paul Girard a payé son tribut à l'épigraphie, soit dans un travail particulier, soit dans des explorations où la topographie et l'archéologie figurée ont eu la part principale, soit enfin en insérant dans le *Bulletin de correspondance hellénique* une notice épigraphique sur les inventaires de l'Asclépiéion d'Athènes, où sont donnés le texte et la transcription des documents originaux. Il a recueilli des inscriptions d'Eubée et de Béotie, au nombre de soixante-cinq, inédites, à l'exception de quelques-unes dont il donne de meilleures lectures. On y

trouve des renseignements de quelque valeur sur l'écriture archaïque et sur l'orthographe, sur des noms propres, sur la topographie ancienne de l'Eubée, sur certains cultes et sur certains usages de la vie antique. L'auteur s'est plus occupé de transcrire avec soin que de commenter ces inscriptions. Cette année, ses principaux titres auprès de l'Académie consistent dans deux mémoires sur la Locride Opontienne et sur les Sporades septentrionales, préparés par des explorations aussi attentives qu'intelligentes. Bien que ces pays n'aient jamais occupé qu'un rang secondaire, de pareilles recherches ont l'incontestable mérite d'avancer cette conquête scientifique de l'ancienne Grèce que poursuit d'année en année notre École d'Athènes.

Dans la Locride Opontienne, M. Girard appuie sur une bonne argumentation des désignations d'emplacements antiques : il place *Kyrtonis* à Palæo-Khori, *Korsia* à Proskyna, *Halae* à Hagios Théologos, *Oponte* à Atalante. Dans ses descriptions d'archéologie figurée, nous trouvons surtout à signaler la stèle funéraire d'Agasinos, monument important de style archaïque, intéressant à la fois pour l'histoire de la sculpture grecque et pour la paléographie. Avec quatre autres inscriptions funéraires et une inscription tracée à la pointe sur un vase (*καλος Παντελεος τα ϖοτερια καλα*), la stèle d'Agasinos contribue à faire connaître l'ancien alphabet de la Locride. Les vases et les figurines de terre cuite du pays, qui proviennent surtout des deux nécropoles d'Hagios Théodoros et de Livanatais, et, en dehors de la frontière, des monuments analogues d'Exarkhos (emplacement supposé d'*Abae* en Phocide), sont décrits dans un catalogue, sinon avec beaucoup de développements, du moins avec assez de précision pour aider à définir les caractères généraux de la fabrication locrienne.

Dans ce travail sur la Locride Opontienne, M. Girard s'est moins attaché à former un ensemble en reprenant ce qui était connu, qu'à compléter ce que l'on savait déjà par des addi-

tions importantes et à donner des faits inédits et des observations nouvelles. C'est ce que l'on doit remarquer aussi au sujet de sa monographie sur les Sporades septentrionales, travail considérable cependant et qui se recommande déjà par le soin de la rédaction.

Depuis Bondelmonte, au commencement du xv[e] siècle, plus d'un voyageur ou d'un savant avait visité plus ou moins complétement ces îles; mais il n'y avait à tenir compte que de la description publiée, en 1835, par Fiedler et des explorations rapides faites, en 1841, par Ross et, en 1873, par un membre de l'École d'Athènes, M. Lebègue, qui avait visité les principales ruines de Scyros et y avait découvert quelques inscriptions. Le travail de M. Girard est nouveau par l'étendue, la variété et l'exactitude attentive des recherches; et il serait complet, si l'auteur n'avait pas cru devoir négliger l'histoire, qui lui a paru suffisamment traitée dans la géographie de M. Bursian.

Les Sporades septentrionales comprennent quatre îles. Trois, Skopélos, Skiathos, Halonésos, avec les îlots déserts qui l'avoisinent, forment l'éparchie de Skopélos; la quatrième, Scyros, appartient à l'éparchie de Koumi. L'attribution de ces noms antiques, telle qu'elle a été faite dans les cartes officielles de la Grèce actuelle, demandait d'abord à être vérifiée sur deux points. La moderne Skopélos s'appelait dans l'antiquité Péparéthos, comme le prouvent deux inscriptions et des monnaies trouvées dans l'île. M. Girard a soin de le constater. Il conteste aussi, dans une bonne discussion critique, la légitimité du nom d'Halonésos donné à l'île qui s'appelait Chélidromia avant la création du royaume de Grèce; il est porté à reconnaître dans cette île, avec Kiepert, l'ancienne Icos, où des légendes plaçaient le tombeau de Pélée. Quant à Halonésos, il la chercherait plus au nord dans le voisinage de la Chalcidique, plutôt que de l'identifier, à l'exemple de

M. Bursian, avec Skantsoura, rocher aride sans port, où ne se trouve pas une pierre antique, et dont on ne conçoit guère que Philippe et les Athéniens se soient disputé la possession.

L'antiquité a laissé peu de vestiges dans ce groupe d'îles. A Scyros seulement, la plus grande et la plus célèbre par les souvenirs mythologiques d'Achille et de Déidamie et par l'importance politique qu'elle prit à l'époque de Cimon, où elle devint le centre d'une clérouchie athénienne, il reste des ruines d'une certaine importance, celles de la ville antique. M. Girard les a décrites avec soin. Il nous donne aussi une description détaillée d'une nécropole située au nord de la même île, et, dans l'île de Skopélos, des très-anciens tombeaux de Sentoukia, que Ross avait signalés.

Dans le peu d'inscriptions qu'il a pu récolter, il n'y a à noter que ce que l'on appelle à Scyros *τὸ Γράμμα*, — les trois caractères archaïques H O P (sans doute *ὅρος*)[1], gravés, près de la baie de Linaria, sur la face lisse d'un rocher, — et un décret d'une vingtaine de lignes, trouvé aussi à Scyros, que M. Lebègue avait donné moins complétement. C'est un décret honorifique, où se lit le nom, jusqu'ici inconnu, de l'archonte Athénion. M. Girard a eu l'heureuse pensée de recueillir aussi des restes d'un autre genre. Il a remarqué que les noms actuels d'un certain nombre de localités, ports, sources, plateaux ou plaines, laissaient reconnaître sous de faibles altérations les noms d'Achille, des Nymphes, d'Arès, d'Artémis, d'autres encore. Il n'était pas sans intérêt de noter cette transmission singulière de souvenirs bien étrangers, sans doute, à la science comme aux mœurs des modernes habitants de Scyros.

Ce sont le moyen âge et les temps modernes qui ont le plus d'importance dans les Sporades septentrionales. Le christianisme les a couvertes de ses monuments, sans doute, pense

[1] Cette inscription avait été relevée par M. Lebègue.

M. Girard, par suite du voisinage du mont Athos. « La montagne sainte, dit-il, ne pouvant contenir tous les solitaires, les a répandus autour d'elle, jusque sur les écueils où l'on rencontre à peine un rocher creux et une touffe de verdure pour y abriter une église. » On ne peut que louer l'intelligente attention avec laquelle ces nombreux monuments, trop souvent négligés par les voyageurs, ont été examinés. L'ornementation intérieure, les peintures byzantines, les objets du culte, les inscriptions, ont été décrits ou copiés, quand il y avait intérêt à le faire. Du monastère de la Panaghia Evanghélistria dans l'île de Skiathos, M. Girard a rapporté la transcription d'une pièce importante : la traduction en grec moderne d'une bulle d'or de Constantin Palæologue, qui pourra fournir des renseignements sur les titres de propriété dans le droit byzantin, sur les noms de plusieurs localités voisines du Strymon, et sur l'histoire de la langue. Avec la copie de cette bulle est donnée en appendice une liste de corrections à faire aux noms propres dans les cartes de l'Amirauté anglaise, les plus fidèles pour le tracé des côtes et pour l'orientation. Ce goût attentif et ingénieux d'exactitude dans la représentation de l'état actuel contribue beaucoup à la valeur de ce travail. L'auteur s'est, en effet, proposé particulièrement de retracer le caractère et l'aspect du pays, les mœurs des habitants, les particularités de leurs costumes et de leur langage. Il le fait avec un sentiment pittoresque et une précision sobre qui lui concilient l'intérêt et la confiance du lecteur.

M. Beaudouin, agrégé de grammaire, venu en Grèce avec la résolution de se consacrer surtout à l'étude de la langue moderne, a envoyé un essai sur la grammaire néo-hellénique chez les Grecs. En reprenant une tradition laissée à l'École par MM. Beulé, Deville et Wescher, il répond enfin à un désir exprimé depuis longtemps par l'Académie. Déjà il s'était préparé à ce travail l'année dernière pendant son séjour à Venise,

où, tout en apprenant la langue, il réunissait aux archives et à la bibliothèque de nombreuses indications bibliographiques. Si l'ouvrage n'est pas encore complet, il est du moins assez avancé pour qu'on puisse apprécier l'étendue des recherches, la netteté et l'intérêt d'une exposition où l'auteur introduit déjà ses vues personnelles. M. Beaudouin, pour emprunter une dénomination en faveur au commencement du siècle, paraît être un *coraïste* convaincu. Il croit fermement que le grec moderne, le romaïque, n'est pas seulement une continuation appauvrie et dégénérée du grec ancien, succombant sous l'honneur de perpétuer à travers tant de siècles le merveilleux instrument de Sophocle et de Platon. C'est, à ses yeux, une langue dérivée et nouvelle, riche de ses propres ressources, et n'attendant, pour prendre rang à côté de l'italien ou de l'espagnol, qu'une direction intelligente, qui la relève en Grèce même d'un dédain immérité, qui lui donne, avec la conscience de ce qu'elle possède légitimement, un juste sentiment du progrès, et suscite enfin de grandes œuvres originales. En quoi consistent ces richesses? quels progrès la grammaire peut-elle et doit-elle poursuivre? comment s'y prendra-t-on pour arrêter la disparition des formes populaires et dialectales, qui sont les plus vivantes, et pour lutter avec succès contre la double tentation de ressusciter l'ancienne langue et d'emprunter à l'Occident, avec ses institutions et ses mœurs, le vocabulaire si mêlé de la civilisation moderne? enfin la science en sera-t-elle ou non réduite à constater un avortement au lieu d'une décadence? M. Beaudouin se propose sans doute de répondre à ces questions dans la suite de son travail; la tâche du rapporteur se borne à témoigner de l'impression favorable que le commencement a produite sur la Commission.

C'est de M. Homolle, autorisé à continuer ses fouilles à Délos pendant une quatrième année de mission, qu'on devait

attendre les découvertes les plus considérables. Hâtons-nous de dire que celles qu'on lui doit font beaucoup d'honneur à l'École d'Athènes et présentent un grand intérêt pour l'art et pour l'érudition. L'Académie n'a pas oublié quels avaient été les résultats de la campagne de 1877. M. Homolle, en allant à son tour à Délos, où le Cynthe avait été si heureusement exploré par son prédécesseur, M. Lebègue, avait choisi pour champ de ses recherches la partie voisine de la plage où s'était élevé, parmi de nombreux monuments de l'époque classique, le temple de marbre rempli de riches offrandes et premier but des pèlerinages solennels qu'Athènes envoyait chaque année dans l'île sacrée. Après l'antique et grossier sanctuaire, c'était la brillante demeure du dieu aux âges civilisés qu'il s'agissait de rendre à la lumière avec les œuvres d'art et les monuments épigraphiques que le sol pouvait renfermer dans son sein. La découverte de nombreuses et très-importantes inscriptions, et un déblayement partiel du temple d'Apollon, tel avait été le fruit principal des premiers efforts de M. Homolle : il voulait, cette année, achever le déblayement du temple, dégager ou reconnaître les constructions qui l'avoisinaient, et retrouver la voie sacrée qui y conduisait depuis le port. A force d'énergie et au prix des fatigues les plus méritoires, il a pu, sinon exécuter tout le programme qu'il s'était fixé, du moins en accomplir la partie la plus considérable. Aujourd'hui, non-seulement l'aire du temple d'Apollon est complétement débarrassée de la masse des débris dont elle était recouverte; mais le détail de toutes les substructions, le mode d'établissement du dallage, les grandes dimensions et les dispositions extérieures ont été étudiés et déterminés avec précision. On sait sûrement que c'était un temple *in antis*, ayant entre les antes deux colonnes doriques, que la cella, contrairement à l'hypothèse qu'avaient suggérée les fouilles incomplètes de l'an dernier, est sans division, et que, par

conséquent, les cultes d'Apollon et d'Artémis n'étaient pas associés dans le même sanctuaire; enfin une restauration est possible, et, par ce résultat, est pleinement justifié l'intérêt que la *Société centrale des architectes* avait témoigné dès le début pour les nouvelles fouilles de Délos.

Tout près et au nord du temple d'Apollon, un petit temple, construit sur le même type, et, à en juger d'après l'exécution, plus rapproché de la belle époque de l'art, a été aussi dégagé complétement, et peut de même maintenant offrir aux artistes un sujet d'étude. L'année dernière, M. Homolle l'avait attribué à Latone; les inscriptions qu'il a trouvées lui ont fait reconnaître dans ce monument l'Artémisium, où était conservé dans des jarres le trésor du dieu.

Les fouilles de 1878 n'ont pas été moins fructueuses pour l'épigraphie et l'archéologie figurée. Plus de cent inscriptions ont été découvertes, et, si beaucoup ne consistent qu'en fragments insignifiants, il y aussi dans le nombre des pièces de valeur : par exemple, des dédicaces où sont conservés des noms d'artistes; des décrets de proxénie et autres, dont la plus grande partie remonte au temps de l'indépendance de Délos; une convention d'après laquelle les habitants de Lation et d'Olonte en Crète soumettent leurs différends à l'arbitrage de la ville de Cnosse, monument précieux, principalement pour la connaissance du dialecte et du calendrier crétois; enfin, un certain nombre d'inventaires et de comptes du temple, genre de documents qui tenait la place la plus considérable dans la riche récolte de l'année dernière, et que M. Homolle a particulièrement étudié. Un de ces inventaires, publié dans le *Bulletin de correspondance hellénique,* sert de base principale à un mémoire dont il nous envoie la première partie, en même temps que le compte rendu des fouilles et la copie des inscriptions. C'est une étude sur les comptes de magistrats préposés à l'administration du temple d'Apollon, qui

portaient le nom de ἱεροποιοί. Quand ce difficile travail, dont la rédaction un peu hâtive, pendant le cours même des fouilles, témoigne de l'activité de l'auteur, sera revu et complétement terminé, nous saurons en quoi consistait la fortune d'un des principaux temples de la Grèce, ses propriétés, ses placements de fonds, ses revenus de diverses natures, et la manière dont cette fortune était administrée. Ce sera une œuvre très-intéressante, dont les travaux de Boeckh sur ce genre de sujet ne pouvaient donner qu'une idée imparfaite.

Parmi les découvertes qui se rapportent à l'archéologie figurée, il faut signaler, comme particulièrement dignes d'intérêt, quatre statues plus ou moins mutilées, qui, avec six autres trouvées à la même place l'an dernier, formaient un ensemble décoratif, peut-être un fronton, et qui, à en juger d'après le mérite du travail, appartiennent à une bonne époque, et surtout un certain nombre de figures de style archaïque, monuments d'une grande valeur pour l'histoire de l'art en Grèce, comme l'Académie a pu s'en rendre compte d'après les photographies qui lui ont été présentées.

Grâce à ces travaux, très-digne suite de ceux de M. Lebègue et d'un plus ancien explorateur, M. Terrier, le nom de l'École d'Athènes est désormais honorablement attaché à Délos, comme il l'était déjà à l'autre grand sanctuaire hellénique d'Apollon, à Delphes, depuis les recherches épigraphiques de MM. Foucart et Wescher.

Cette longue énumération rend bon témoignage de l'activité de nos jeunes compatriotes à Athènes; elle n'en fait cependant connaître qu'une partie. Outre la composition de ces mémoires, les voyages et les fouilles, les lectures des textes anciens, les séances de l'*Institut de correspondance hellénique* et la rédaction très-laborieuse du *Bulletin,* où sont admises les communications des étrangers avec celles des membres de l'École, mais dont la correction retombe tout entière sur

ceux-ci : tels sont encore les divers objets vers lesquels leur chef a su diriger leur ardeur. Cet ensemble d'occupations est conçu et organisé de telle sorte qu'il représente plus que les efforts individuels des générations présentes : c'est une tradition établie, qui semble une garantie pour l'avenir. M. Dumont, en quittant trop tôt à notre gré la direction de l'École d'Athènes, a le droit de s'applaudir d'un résultat qui ne pouvait s'obtenir qu'à force d'intelligence et de dévouement.

Pour de sérieuses raisons, dont quelques-unes ont déjà été indiquées dans ce rapport comme s'appliquant à nos deux écoles de Grèce et d'Italie, les envois de l'École de Rome, cette année surtout, donnent encore moins la mesure du zèle des pensionnaires. Cependant l'Académie a reçu un certain nombre de travaux, où la diversité des matières traitées est un effet naturel du recrutement de l'École de Rome, dont les six membres, MM. Maurice Albert et François Delaborde, élèves de première année, MM. Élie Berger, Georges Duruy, Fernique et Mabilleau, élèves de seconde, sont sortis de l'École normale et de l'École des Chartes. Les sujets dont ils se sont occupés appartiennent à l'antiquité, au moyen âge, et même aux temps modernes.

M. Maurice Albert nous a donné un intéressant mémoire sur le culte des Dioscures en Italie. C'est un travail étendu, bien composé, qui laisse une impression nette et qui formera, quand il aura été revu et achevé, une bonne et solide monographie. Il y manque encore la valeur d'un chapitre et une conclusion. L'auteur, après s'être borné à indiquer les origines purement helléniques, étudie les diverses attributions de Castor et de Pollux en Italie, et en suit le développement historique depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute du paganisme. Il se fonde principalement sur les inscriptions et sur les monuments figurés, dont il donne un catalogue descriptif qui comprend 229 numéros. Les descriptions, malgré

l'omission de quelques détails qui pourraient aider à déterminer les dates, sont en général précises; mais la liste des vases ne paraît pas maintenue assez rigoureusement dans les limites du sujet. Il n'est pas sûr que tous les vases tirés des nécropoles de l'Étrurie, de la Campanie et de la Pouille aient été fabriqués en Italie, et même la provenance italienne de certaines pièces admises dans le catalogue est contestable. De plus, l'usage qui est fait des monuments de la glyptique paraît trop restreint. Malgré ces réserves, le mémoire de M. Albert, même dans l'état actuel, témoigne d'une première année bien remplie et mérite d'être considéré comme un bon début dans les études archéologiques.

M. François Delaborde a choisi pour sujet de l'excellent travail que la Commission a eu à apprécier la chronique de Guillaume Le Breton sur Philippe-Auguste. Une exacte description des manuscrits qui sont à Rome, avec une juste détermination de l'emploi qui en a été fait par les anciens éditeurs, et une comparaison bien faite de ces manuscrits avec ceux de Paris et de Londres, fournissent les éléments d'une édition critique et complète que l'auteur du mémoire paraît en mesure de donner.

On nous promet d'ailleurs la publication prochaine d'une étude sur une série de diplômes inédits des XII[e] et XIII[e] siècles, relatifs à la terre sainte, qui sans doute ont été rapportés, après la perte de la Palestine, dans une des maisons que possédait en Sicile et en Calabre le monastère de Notre-Dame-du-Val-de-Josaphat. M. Delaborde les a découverts dans l'archive centrale de Palerme. C'est un bon témoignage de son activité en dehors du travail auquel il a donné principalement ses soins.

M. Georges Duruy a terminé, ou peu s'en faut, sa monographie du cardinal Caraffa, dont la première partie avait été soumise au jugement de l'Académie. Pour être complète, elle

n'attend plus qu'une conclusion. C'est une étude considérable, faite sur un grand nombre de documents, qui ont été compulsés avec beaucoup de soin et d'intelligence. La Commission ne peut que renouveler le témoignage favorable qu'elle donnait l'an dernier, par l'organe de son rapporteur, sur les mérites de l'exposition. On y suit avec un vif intérêt la vie de cet étrange personnage qui commence par un meurtre, et, après avoir remué le monde par ses intrigues tantôt pour la France, tantôt pour l'Espagne, finit par le dernier supplice, quand la mort de son oncle, le pape Paul IV, l'abandonne sans protection au sort qu'il méritait. Grâce aux recherches de l'auteur, plusieurs points des événements importants auxquels Caraffa fut mêlé sont éclairés d'un jour nouveau. La Commission, en constatant ce résultat avec plaisir, regrette de ne pas être assurée par des témoignages directs que M. Georges Duruy ne s'est pas exclusivement renfermé, pendant ses deux années de mission, dans l'étude d'un sujet du XVI[e] siècle. Elle est d'ailleurs convaincue qu'il a dû réserver une part de son temps et de son travail pour les richesses archéologiques qui sollicitaient de tout côté son attention.

Nous avons reçu de M. Fernique une collection d'inscriptions inédites copiées par lui dans le pays des Marses, qui ont de l'intérêt pour l'étude des dialectes italiques et pour la connaissance des magistratures municipales. Ce travail épigraphique se rattache à une exploration entreprise dans la région du lac Fucin. A quelque distance de l'émissaire du lac, dans les champs Palentins, des fouilles exécutées par les soins de M. Lolli, député d'Avezzano au Parlement italien, avaient fait trouver un second tunnel, plus ancien et percé dans des conditions plus difficiles : il traversait l'épaisseur de la montagne, et amenait dans la plaine les eaux du Liris jusqu'à des murs d'appareil cyclopéen qui se développent sur une grande étendue. — sans doute les ruines d'une très-ancienne ville des

Marses. — Des fouilles, dirigées par M. Fernique, ont fait reconnaître une curieuse enceinte quadrangulaire, dont les murs sont aussi de construction cyclopéenne. Une note, où est consigné ce résultat, fait bien apprécier la hardiesse de ces grands travaux, accomplis avec une puissance singulière par les anciennes populations pour fertiliser le sol ingrat de leurs montagnes. M. Fernique envoie, en outre, la continuation de son grand mémoire sur l'antique Préneste, dont l'Académie avait apprécié l'année dernière le commencement. Cette année, il nous donne un index des inscriptions qui se rapportent à son sujet, et, ce qui a beaucoup plus de valeur, cinq chapitres où l'histoire de la ville est restituée d'après les textes des auteurs et surtout d'après les documents épigraphiques. Avant ce nouvel envoi, que nous prenons surtout comme une attestation que les efforts de M. Fernique n'ont pas discontinué, nous savions qu'il était capable de mener à bonne fin cet important travail. Nous croyons pouvoir affirmer que, lorsqu'il l'aura complété et rédigé sous sa forme définitive, son ouvrage réalisera toutes les espérances que la première partie avait fait concevoir à l'Académie.

Si nous n'avons pas encore la rédaction complète du mémoire de M. Fernique, si les noms de deux de ses collègues, MM. Élie Berger et Mabilleau, ne figurent pas dans les envois qui nous sont adressés, cela tient en grande partie aux conditions particulières du travail à l'École de Rome. En Italie comme en Grèce, les jeunes gens doivent s'occuper d'amasser pour l'avenir, et l'intérêt général de l'École leur crée le double devoir de suivre attentivement les découvertes partout où elles se font, en se hâtant de les mettre à profit, et de fournir leur part à des œuvres communes qui se continuent d'année en année. Citons comme exemple de ce genre d'ouvrage le catalogue raisonné du fonds de la reine Christine à la Vaticane, auquel MM. Berger et Delaborde ont travaillé cette année.

De plus, en Italie, il faut souvent aller chercher les documents dans les diverses bibliothèques du royaume, en obtenir l'accès et se soumettre aux conditions qui y sont quelquefois imposées.

Nous devons tenir compte de ces différentes raisons, et nous résigner à ne pas apprécier encore par nous-mêmes des travaux considérables qui nous sont annoncés, comme celui de M. Berger sur le XIIIe siècle. Nous pouvons du moins exprimer des regrets, d'autant plus justifiés de notre part, que l'Académie vient de rendre elle-même un témoignage public de son estime pour l'auteur en lui décernant le prix du concours sur les *Grandes Chroniques de France.* Nous regrettons aussi de ne pas avoir encore entre les mains le résultat des études que M. Mabilleau poursuit sur la philosophie péripatéticienne en Italie pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles. On nous dit avec quel soin il en a réuni les matériaux dans les bibliothèques de Venise, de Padoue, de Bologne, de Vicence, de Ferrare, de Vérone; et, d'après la valeur des recherches qu'il a présentées à l'Académie l'année dernière sur Crémonini, nous avons tout lieu de croire que son travail comblera une lacune importante, en complétant le tableau des transformations de l'esprit philosophique en Italie, depuis saint Thomas jusqu'à Galilée. Nous attendons avec confiance l'accomplissement de cette promesse, ainsi que celui des autres qui nous sont faites, et nous nous en remettons au zèle éclairé d'un directeur qui sait exciter si utilement l'ardeur des pensionnaires de l'École, leur aplanir les difficultés extérieures de leur tâche et entretenir la bienveillance marquée avec laquelle ils sont accueillis à Rome.

---

la broderie, la tapisserie (on sait que M. Müntz publie en ce moment même, avec M. Guiffrey et M. Pinchart, une très-curieuse *Histoire générale de la tapisserie*). Sous chacune de ces rubriques, au milieu des documents d'archives, des discussions partielles ou de simples comparaisons de témoignages viennent rectifier de nombreuses erreurs trop longtemps admises, éclaircir des doutes, combler des lacunes et susciter aussi de nouveaux problèmes.

« M. Müntz a travaillé à ce considérable mémoire pendant cinq années, avec un zèle, un dévouement et une activité peu ordinaires. L'Académie estimera peut-être que, par une telle publication, il aura du même coup rendu un vrai service à la science et fait grand honneur à l'École française de Rome, qui lui est reconnaissante. »

M. L. Delisle présente, au nom de M. Gariel, une brochure intitulée : *La bibliothèque de Grenoble, 1772-1878* (Paris, 1878, in-8°).

« M. Gariel, dit-il, a réuni dans l'opuscule qu'il offre à l'Académie beaucoup de renseignements sur l'histoire et l'organisation de la bibliothèque qu'il administre avec tant de zèle, et qui est l'une des plus importantes de nos départements. Il serait à désirer que nous eussions sur toutes nos bibliothèques des notices aussi substantielles et aussi instructives. — A la fin de son opuscule, M. Gariel a inséré une courte dissertation dans laquelle il condamne et déclare condamnés par tous les bibliothécaires et les bibliophiles les recueils factices. Une sentence aussi sévère ne saurait être acceptée sans réserve par l'Institut, dont les bibliothécaires suivent depuis longtemps un système tout opposé. »

Le Président offre, de la part de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, quelques *Lettres inédites d'Isaac de la Peyrère à Boulliau* (Paris-Bordeaux, 1878, broch. in-18).

### SÉANCE DU VENDREDI 23 OCTOBRE.

Est offert à l'Académie :

*De l'Allemagne littéraire et philologique et des travaux de critique et d'interprétation des anciens, en particulier de Pindare*, par le Dr Schwickert (Luxembourg, 1879, broch. in-8°).

M. Gaston Paris fait hommage, en son nom et au nom de M. Gaston Raynaud, d'un volume intitulé : *Le Mystère de la Passion, d'Arnoul Greban*, publié d'après les manuscrits de Paris avec une introduction et un glossaire.

M. Miller offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Péridès, cré-

membre de l'Académie, un extrait des *Mélanges* publiés par l'École des Hautes Études, intitulé : *Les tabellarii, courriers porteurs de dépêches chez les Romains* (Paris, 1878, broch. in-8°).

M. Geffroy, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, fait hommage, de la part de l'auteur, M. Eug. Müntz, bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, de la première partie d'un mémoire considérable intitulé : *Les arts à la cour des papes pendant le xv<sup></sup>e et le xvi<sup></sup>e siècle* (Paris, 1878, in-8°).

«Cette première partie qui contient, dit M. Geffroy, la première moitié du xv<sup></sup>e siècle, c'est-à-dire les pontificats de Martin V, d'Eugène IV, de Nicolas V, de Calixte III et de Pie II, 1417-1464, forme le quatrième fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. M. Müntz était de cette première promotion de jeunes érudits qui, avec M. l'abbé Duchesne, M. Clédat, M. Bloch..., sous l'active impulsion de M. Albert Dumont, a tant contribué à la fondation de notre École française de Rome. Voici quelle est la nature du travail de M. Müntz. Tout le monde sait qu'avant la grande renaissance, celle du xvi<sup></sup>e siècle italien, il y a eu une première renaissance, celle du xv<sup></sup>e siècle, qui a été d'un charme particulier. Elle s'est développée d'abord sans doute à Florence, à Sienne, dans l'Ombrie, mais bientôt aussi dans Rome, avec des caractères spéciaux, c'est-à-dire sous une influence plus directe que jamais des œuvres subsistantes de l'antiquité et par l'action de la papauté. S'inspirant d'un respect nouveau pour les œuvres antiques, elle s'est appliquée à les conserver et à les restaurer; elle a produit elle-même des œuvres délicates que le xvi<sup></sup>e siècle n'a pas toujours suffisamment comprises ou sauvegardées. Ces œuvres ont en partie disparu, en partie effacées par l'âge suivant, en partie détruites. Reconstituer l'histoire d'une si intéressante période a été l'objet du travail offert à l'Académie. M. Müntz a étudié les diverses archives que contient la ville de Rome : archive secrète du Vatican, archive de la basilique de Saint-Pierre, archive des chanoines, archive de l'État romain, archive Barberini, Chigi, Cortini... sans compter les archives de Florence, celles de Naples, notre Bibliothèque nationale, etc. Le résultat de ce travail considérable est un livre composé à peu près uniquement d'informations inédites classées par pontificats et, dans chaque pontificat, selon les diverses branches de l'art. En tête de chaque section, une notice générale, puis une série de paragraphes pour les grands travaux accomplis dans Rome, murs et fortifications, portes de Rome, ponts du Tibre, monuments antiques, églises et basiliques; puis ce qui concerne la peinture, la sculpture, l'orfévrerie,

la broderie, la tapisserie (on sait que M. Müntz publie en ce moment même, avec M. Guiffrey et M. Pinchart, une très-curieuse *Histoire générale de la tapisserie*). Sous chacune de ces rubriques, au milieu des documents d'archives, des discussions partielles ou de simples comparaisons de témoignages viennent rectifier de nombreuses erreurs trop longtemps admises, éclaircir des doutes, combler des lacunes et susciter aussi de nouveaux problèmes.

« M. Müntz a travaillé à ce considérable mémoire pendant cinq années, avec un zèle, un dévouement et une activité peu ordinaires. L'Académie estimera peut-être que, par une telle publication, il aura du même coup rendu un vrai service à la science et fait grand honneur à l'École française de Rome, qui lui est reconnaissante. »

M. L. Delisle présente, au nom de M. Gariel, une brochure intitulée : *La bibliothèque de Grenoble, 1772-1878* (Paris, 1878, in-8°).

« M. Gariel, dit-il, a réuni dans l'opuscule qu'il offre à l'Académie beaucoup de renseignements sur l'histoire et l'organisation de la bibliothèque qu'il administre avec tant de zèle, et qui est l'une des plus importantes de nos départements. Il serait à désirer que nous eussions sur toutes nos bibliothèques des notices aussi substantielles et aussi instructives. — A la fin de son opuscule, M. Gariel a inséré une courte dissertation dans laquelle il condamne et déclare condamnés par tous les bibliothécaires et les bibliophiles les recueils factices. Une sentence aussi sévère ne saurait être acceptée sans réserve par l'Institut, dont les bibliothécaires suivent depuis longtemps un système tout opposé. »

Le Président offre, de la part de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, quelques *Lettres inédites d'Isaac de la Peyrère à Boulliau* (Paris-Bordeaux, 1878, broch. in-18).

SÉANCE DU VENDREDI 23 OCTOBRE.

Est offert à l'Académie :

*De l'Allemagne littéraire et philologique et des travaux de critique et d'interprétation des anciens, en particulier de Pindare*, par le D[r] Schwickert (Luxembourg, 1879, broch. in-8°).

M. Gaston Paris fait hommage, en son nom et au nom de M. Gaston Raynaud, d'un volume intitulé : *Le Mystère de la Passion, d'Arnoul Greban*, publié d'après les manuscrits de Paris avec une introduction et un glossaire.

M. Miller offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Péridès, cré-

lois, l'ouvrage suivant : *Dicionario greco-italiano* (Athènes, 1878, 2 vol. in-12). «L'Italie et la Grèce, grâce à leur voisinage et à leurs anciennes relations, sont, dit M. Miller, très-sympathiques l'une à l'autre. On a eu tout récemment une preuve de cette sympathie à la suite du traité de Berlin. L'étude de la langue grecque est en honneur dans toutes les écoles d'Italie et, bien qu'on y ait adopté la prononciation érasmienne, les savants du pays, comme ceux de France, sont persuadés que les Grecs modernes possèdent la véritable, celle dont l'existence remonte à une époque antérieure à l'ère chrétienne. M. Péridès, dans plusieurs écrits, a déjà démontré que l'étude de la langue italienne est très-utile aux Grecs, aujourd'hui surtout que le cabotage jouit de la plus grande liberté. En 1857, il a publié un dictionnaire grec-italien. Mais ce livre n'était plus en rapport avec la marche de la langue grecque, qui s'était augmentée, nous ne disons pas enrichie, d'une foule de mots provenant de diverses sources. Il a donc repris son travail, pour lequel il a consulté tous les dictionnaires italiens et grecs, et même ceux de la langue hellénique qui ont été publiés en France et en Allemagne, ceux de MM. Passow, Chassang, Courtaud d'Iverneresse, etc. Il y a introduit tous les mots qu'on rencontre dans les ouvrages des savants modernes et dans les journaux, ainsi que les termes vulgaires employés non-seulement par le peuple, mais même par les Grecs de la bonne société, termes que les étrangers bien souvent ne peuvent comprendre. La terminologie scientifique et artistique y a même été admise. Comme on le voit, ce dictionnaire est un travail entièrement nouveau et dont l'utilité pratique ne peut manquer d'être appréciée. Un grand nombre d'articles sont très-développés; les différents sens d'un mot sont indiqués avec des exemples à l'appui, ainsi que les verbes avec la formation de leurs temps. Mentionnons encore une addition qui ne manque pas d'importance. M. Péridès a mis entre parenthèses les divers synonymes de chaque mot, de sorte que son livre peut être considéré en même temps comme un véritable dictionnaire des synonymes de la langue grecque. Cette publication, destinée aux Italiens et aux Grecs, sera également utile aux autres nations, surtout aux Français.»

## SÉANCE DU MERCREDI 30 OCTOBRE.

(Séance du vendredi avancée au mercredi à cause de la fête de la Toussaint.)

Le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie de son *Histoire de saint Louis*, édition illustrée, publiée chez Mame.

Sont offerts :

*Eine grammatisch-etymologische Abhandlung*, par Théodore Benfey (Göttingen, 1878, in-4°).

*Einige Derivate des indogermanischen Verbums, anbh=nabh*, par le même (Göttingen, 1878, in-4°).

M. E. Desjardins présente à l'Académie les deux premiers volumes du *Dictionnaire raisonné d'architecture et des sciences et arts qui s'y rattachent*, par Ernest Bosc, architecte (Paris, 1878, gr. in-8°). « Cet ouvrage, dit-il, doit comprendre quatre volumes. Les deux premiers, qui ne forment pas moins de 570 + 551 pages (1121 p.) à deux colonnes, et qui renferment un nombre considérable de bois intercalés dans le texte et de planches chromogravées avec le plus grand luxe, viennent de paraître. Il est bon de rappeler d'ailleurs que cet ouvrage est édité par la maison Firmin Didot et Cie. L'Académie, en acceptant l'hommage d'un livre qui semble désigné plutôt à nos confrères des beaux-arts, voudra bien se rappeler qu'un grand nombre d'articles de ce dictionnaire intéressent au plus haut point les archéologues; ce ne sont pas seulement des explications détaillées données sur les expressions techniques du vocabulaire spécial des architectes: M. Ernest Bosc a donné souvent un commentaire détaillé et toujours fort instructif de tout ce qui se rattache historiquement à l'architecture. Pour n'en citer qu'un exemple, au mot *chapiteau* se trouvent décrits et expliqués avec des figures coloriées tous les spécimens connus de chapiteaux, avec leur polychromie, depuis les plus anciennes décorations de l'Égypte pharaonique jusqu'à nos jours. On ne saurait trop applaudir au côté pratique, même pour nos études, de cet ouvrage qui fait autant d'honneur au zèle et au savoir de M. Bosc qu'au soin apporté par les éditeurs à sa publication. »

M. Heuzey offre, au nom de M. Müntz, bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, un *inventaire des camées antiques de la collection du pape Paul II, 1457-1471* (extrait de la *Revue archéologique*, septembre et octobre 1878).

### SÉANCE DU VENDREDI 8 NOVEMBRE.

M. de Saulcy offre à l'Académie l'*Histoire numismatique de Henri V et de Henri VI, rois d'Angleterre, pendant qu'ils ont régné en France* (Paris, 1878, in-4°).

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 3e fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1878, in-8°).

Sont encore offerts :

*Glossaire du Morvan, étude sur la langue de cette contrée, comparée avec les principaux dialectes ou patois de la France, de la Belgique wallonne et de la Suisse romande*, par M. E. de Chambure (Paris-Autun, 1878, in-4°).

*Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire chinois*, par M. H. Cordier, tome I, 1[er] fascicule (gr. in-8°).

*Notice sur quelques poteries sigillées de Fréjus et d'Antibes*, par le D[r] Mougins de Roquefort (Tours, 1876, broch. in-8°).

*Textes kmers publiés avec une traduction sommaire*, par M. E. Aymonier, 1[re] série (Saïgon, 1878, in-4°).

*La chronologie de la Genèse*, par M. J. Oppert (Paris, 1878, br. in-8°).

*Les distiques populaires du Nippon. Extraits du Gi-Retŭ Hyakŭ-Nin Is-Syu*, traduits pour la première fois du japonais, par M. L. de Rosny (Paris, 1878, broch. in-8°).

*Nouveaux documents sur les Courtoys, peintres émailleurs de Limoges*, par le D[r] Giraudet (broch. in-8°).

M. Heuzey fait hommage en son nom de la première livraison d'un ouvrage intitulé : *Les figurines antiques de terre cuite du musée du Louvre*. Planches I à LVI.

M. Renan offre, de la part de la comtesse Lovatelli, une brochure intitulée : *La iscrizione di Crescente auriga circense* (Rome, 1878, in-8°).

## SÉANCE DU VENDREDI 15 NOVEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

*Découverte des grands lacs de l'Afrique centrale et des sources du Nil et du Zaire au xvi[e] siècle*, par le R. P. Brucker (Lyon, 1878, in-8°).

*Découvreurs et missionnaires dans l'Afrique centrale au xvi[e] et au xvii[e] siècle*, par le même (Lyon, 1878, in-8°).

*Inscription grecque trouvée à Antibes en 1866*, par le D[r] Mougins, de Roquefort (Toulon, 1876, br. in-8°).

*Aeneida, or critical, exegetical, and æsthetical remarks on the Aeneis*, par James Henry. Vol. I et II (Dublin 1873 et 1877, in-8°).

*Miscellanies*, par le même (Dublin, in-8°).

M. Maury présente, au nom de l'auteur, M. le D[r] Ferdinand Piper, trois opuscules écrits en allemand et intitulés :

1° *Du profit que l'on peut tirer des inscriptions pour l'histoire ecclésiastique, surtout pour l'archéologie chrétienne* (Gotha, 1876, in-8°).

2° *Pour servir à l'histoire des Pères de l'Église, documents tirés des sources épigraphiques* (Gotha, 1876, in-8°).

3° *Deux inscriptions de Constantin le Grand, celle de l'arc de triomphe de Rome et celle de la basilique vaticane* (Gotha, 1874, in-8°).

«Dans la première de ces dissertations, le savant archéologue allemand réunit des textes épigraphiques qui éclairent l'histoire de divers conciles et en particulier celle du concile de Nicée, ainsi que l'histoire des premiers siècles de la foi.

«Dans la seconde dissertation, il relève un grand nombre d'inscriptions conservées dans les bibliothèques et qui concernent les Pères de l'Église. Il en signale une notamment relative à Origène, que Mabillon avait publiée d'une manière incomplète et qu'on avait regardée comme fournissant son épitaphe. M. le Dr Piper, qui nous la donne en entier, en montre le véritable sens.

«Enfin la troisième dissertation, la plus digne d'attention, traite de la fameuse inscription de l'arc de Constantin à Rome, qui renferme l'expression *instinctu divinitatis*. Le savant archéologue entreprend d'établir la parfaite authenticité de cette formule et il montre, par un grand nombre de passages des auteurs tant chrétiens que païens, qu'elle était dans le génie de la langue latine. Il en établit le sens religieux et la rapproche des mots *προτροπὴ τοῦ θείου* qu'Eusèbe met précisément dans la bouche de Constantin, dans la vie qu'il a composée de cet empereur (III, 61). Ainsi, aux yeux de M. le Dr Piper, la formule *instinctu divinitatis* émane de Constantin même. L'auteur allemand rapproche de l'inscription de l'arc de Constantin celle qui avait été gravée dans la basilique de Constantin (l'église Saint-Pierre primitive) inscription qui a disparu avec cet antique sanctuaire, mais dont les auteurs du moyen âge nous ont conservé le texte.»

M. Edm. Le Blant fait hommage d'un travail de M. Tourret, intitulé : *Étude épigraphique sur un traité de saint Augustin* (Extrait de la *Revue archéologique*, mars-mai 1878).

«C'est, dit-il, le traité intitulé : *De cura pro mortuis gerenda* et composé vers 421 en réponse à une question posée par saint Paulin de Nole. Une femme noble avait obtenu de ce dernier que son fils fût enseveli dans la basilique de Saint-Félix; *quod multi cupiunt*, dit une inscription, *sed quod rari accipiunt*. Saint Augustin, consulté sur la question de savoir quel bien peut résulter pour les défunts du fait d'être enseveli auprès des saints, répond que le mode de sépulture, comme son absence, ne peuvent rien pour notre sort futur.

« La mère du défunt avait agi sous l'empire de cette pensée que les saints près desquels reposaient les morts les protégeaient dans la tombe contre les attaques du démon. De nombreuses inscriptions et des textes précis témoignent de cette croyance alors presque universelle. Ce sont ces documents que M. Tourret a fort habilement et fort clairement rapprochés du célèbre traité de saint Augustin. »

M. Ad. Régnier offre, de la part de l'auteur, M. Abel Bergaigne, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris et répétiteur à l'École des Hautes Études, le premier volume d'un ouvrage intitulé : *La religion védique d'après les hymnes du Rig-Véda* (Paris, 1878, in-8°).

« L'ouvrage, dit M. Régnier, doit avoir trois volumes. Le titre nous dit l'importance du sujet, et la remarquable introduction qui est en tête du tome Ier montre de quelle façon sage, large et élevée l'auteur l'a conçu : « Ce livre est surtout, dit l'auteur, une étude philologique. » Je crois que, dans l'état présent des études védiques, nous ne pouvons assez le louer d'avoir voulu donner ce caractère à son œuvre et lui mériter cette qualification, qui, à voir comme il procède dans cette première partie, est parfaitement juste. Il a pensé qu'après les travaux de MM. Roth et Grassmann, à qui nous devons des index des mots du Véda, un index des idées, c'est-à-dire un rapprochement des différentes formes sous lesquelles paraît chaque idée dans les hymnes, pourrait, à son tour, contribuer à la solution des difficultés de l'exégèse du plus ancien monument de la littérature indienne. A ce rapprochement des formes diverses de la même idée, il a joint celui des idées analogues, l'opposition des idées contraires, et, par suite de cette synthèse, son *Index rerum* est devenu un *Exposé méthodique de la religion védique*. Mais il a tenu essentiellement, il l'affirme et le montre dans cette première partie, à ce que son ouvrage, tout en prenant et justifiant ce titre, demeurât avant tout un nouvel instrument d'exégèse pour l'intelligence du texte védique.

« Qu'on adopte ou non le système auquel M. Bergaigne arrive dans son exposé de la religion, et, pour faire l'un ou l'autre, il faut attendre que le livre soit achevé, sa méthode, et c'est à elle qu'on doit pour le moment restreindre l'appréciation, ne peut manquer de produire les plus utiles et les plus solides résultats. Quand on devrait, de l'examen des faits partiels, tirer autrement que lui la conclusion d'ensemble, ce n'en serait pas moins un grand service de nous avoir ouvert ces mille sentiers par lesquels il éclaircit, en infatigable pionnier, avec ses bons outils de grammairien, cette vaste forêt dont le parcours n'est certes pas facile encore et ne le sera jamais, je crois.

« De la systématisation à laquelle M. Bergaigne veut nous conduire, et qu'il expose en résumé dans son introduction, je me contenterai de dire maintenant qu'elle est telle que je ne puis m'empêcher de désirer que, dans ses principales parties, elle soit vraie. Le chemin parcouru jusqu'au bout, j'aimerais à être forcé de reconnaître que c'est vraiment là, surtout en certains points, qu'il aboutit. »

M. Renan présente à l'Académie l'ouvrage de M. Pelagaud sur *Celse* (Lyon, 1878, in-8°).

« Après M. Keim, et parallèlement à M. Aubé, M. Pelagaud recompose la physionomie de Celse d'après la réfutation d'Origène. Il rend justice à ce qu'a de sagace la critique de Celse. Il le présente peut-être comme plus libéral qu'il n'était. Celse n'est pas un esprit aussi libre que son ami Lucien. Il admet le surnaturel quand il a une base politique ou un droit local, ce qui donne à son argumentation une base un peu faible. Le travail de M. Pelagaud est l'œuvre d'un esprit éclairé et instruit. »

M. L. Delisle fait hommage, au nom de M. Ulysse Robert, de l'*État des catalogues des manuscrits des bibliothèques de Belgique et de Hollande* (Paris, 1878, in-8°).

« Ce travail, très-exact et très-complet, servira de guide aux savants qui ont à rechercher ou à consulter des manuscrits conservés dans les bibliothèques de la Belgique et de la Hollande. »

SÉANCE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Jourdain, un extrait de la *Revue des questions historiques*, intitulé : *L'Université de Paris au temps d'Étienne Marcel* (Paris, 1878, in-8°).

Sont encore offerts :

*Corpus inscriptionum Atticarum*, vol. III, 1re partie (Berlin, 1878, grand in-4°).

*Table des mémoires des membres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1816-1857* (Bruxelles, in-12).

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE.

M. A. Saint-Paul écrit à l'Académie pour lui offrir les trois premières années de l'*Annuaire de l'archéologue français*.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le *Livre des Privilèges* qui est offert à la Compagnie par la municipalité de Bordeaux.

Est encore offert :

*Herm. Hageni Prodromus novæ Inscriptionum latinarum Helveticarum sylloges titulos Aventicenses et vicinos continens* (Berne, 1878, in-4°).

M. V. Duruy présente à l'Académie, de la part de M. Raoul de Rochebrune, une brochure intitulée : *Sépulture d'un légionnaire romain découverte au bourg de Jart (Vendée) par M. Raoul de Rochebrune, le 29 juillet 1878* (Niort, 1878, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 6 DÉCEMBRE.

(Séance publique annuelle.)

SÉANCE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

*Mycènes, récit des recherches et découvertes faites à Mycènes et à Tirynthe,* par M. Henri Schliemann (Paris, 1879, in-8°).

*Analyse étymologique des racines de la langue latine,* par M. E. de Campos Leyza (Bordeaux, 1878, in-8°).

*Analyse étymologique des racines de la langue grecque,* par le même (Bordeaux, 1874, in-8°).

*Clef de l'interprétation hébraïque ou analyse étymologique des racines de cette langue,* par le même (Bordeaux, 1872, in-8°).

*Histoire et théorie de la conjugaison française,* par M. C. Chabanneau (Paris, 1878, in-8°).

SÉANCE DU SAMEDI 20 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. Littré, membre de l'Académie, de *l'Enfer, du Dante, mis en vieux langage français et en vers* (Paris, 1879, in-18).

« Dans ce curieux essai de traduction, M. Littré montre à quel degré il possède la langue parlée en France au temps où Dante écrivait en Italie son épopée. »

Sont encore offerts :

*Il Pluto di Aristofane, greco e italiano,* revu et corrigé par M. Castellani (Florence, 1872, in-8°).

*Catalogo ragionato delle più rare o più importante opere geografiche a stampa, che si conservano nella biblioteca del Collegio romano,* par le même (Rome, 1876. in-8°).

*Cahiers des États de Normandie sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, documents relatifs à ces assemblées, recueillis et annotés par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire.

*Discours prononcé par M. Michelant, président de la Société des anciens textes français, à l'assemblée générale tenue le 24 mai 1878* (Paris, 1878, br. in-8°).

M. Egger présente, de la part de M. Decharme, un volume intitulé : *Mythologie de la Grèce antique* (Paris, 1879, in-8°).

M. Dulaurier offre, au nom de M. Eug. Révillout, une *Nouvelle chrestomathie démotique (mission de 1878): contrats de Berlin, Vienne, Leyde, etc.* (Paris, 1878, in-4°).

M. L. Delisle fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants:

*Vie et vertus de saint Louis, d'après Guillaume de Nangis et le confesseur de la reine Marguerite, texte établi par M. René de Lespinasse* (Paris, 1877, in-18).

*Les derniers Carolingiens d'après le moine Richer et d'autres sources originales*, par M. E. Babelon (Paris, 1878, in-18).

*La chronique de messire Bertrand Du Guesclin, connétable de France*, par M. Gabriel Richou (Paris, 1879, in-18).

*Du lieu d'origine de la chronique dite de Frédégaire*, par M. Monod (br. in-8°).

*Chroniques de J. Froissart*, publiées par M. Siméon Luce, t. VII (in-8°).

*Commentaire critique sur quatre années des chroniques de J. Froissart et du règne de Charles V (1367-1370)*, par le même (Paris, 1878, in-8°).

*Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont en Beauvoisis, du XI^e au XIII^e siècle*, par M. Eugène de Lépinois (Beauvais, 1877, gr. in-8°).

*Aperçu historique sur le Parlement de Paris*, par M. E. Fayard, 3 vol. (Lyon-Paris, 1876, 1877, 1878, gr. in-8°).

M. Laboulaye offre, de la part de M. Amédée Saint-Ferréol, des *Notices historiques sur la ville de Brioude* (Brioude, 1878, in-8°).

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys présente à l'Académie un ouvrage récemment composé et publié en Chine par le révérend John Chalmers, missionnaire protestant. «C'est, dit-il, un abrégé du *Grand dictionnaire de la langue chinoise* composé par l'Académie des Han-lin, sous les auspices de l'empereur Kang-hi, et qui fait autorité chez les Chinois, comme chez nous le dictionnaire de l'Académie. Les caractères chinois, qui sont les mots de la langue écrite, peuvent être classés selon deux mé-

thodes très-différentes, soit en suivant l'ordre des clefs ou radicaux idéographiques qui sont au nombre invariable de 214, soit en établissant plus ou moins arbitrairement un ordre tonique de prononciations indiquées par certains groupes graphiques qu'on est convenu d'appeler *phonétiques* et dont le nombre est beaucoup plus considérable.

« L'ordre des radicaux idéographiques a été adopté pour le dictionnaire de l'empereur Kang-hi (*Kang-hi tse tien*). L'abrégé de ce dictionnaire publié par M. John Chalmers est disposé dans un ordre de phonétiques au nombre de 884, classées elles-mêmes suivant les rubriques des 214 clefs idéographiques. Les clefs, de la sorte, ne sont plus têtes de sections que pour réunir les phonétiques qui, par leur forme graphique, semblent se rattacher le plus naturellement à ces clefs. M. John Chalmers a jugé que la classification nouvelle dont il est l'inventeur offrirait de sérieux avantages pratiques pour trouver promptement chaque mot. Cet ouvrage étant destiné à concourir pour le prix Julien, je dois m'abstenir, quant à présent, de toute appréciation sur sa valeur et son utilité au point de vue des études chinoises. »

M. Jourdain offre, au nom de l'auteur, le nouvel ouvrage que M. Giovanni Gozzadini vient de publier sous le titre : *Giovanni Pepoli e Sisto V, raconto storico* (Bologne, 1879, in-12).

« De l'aveu de tous les historiens, dit M. Jourdain, une des plus grandes plaies de l'Italie, à l'avénement de Charles-Quint, était le brigandage qui désolait ses provinces. Le nouveau pape mit tous ses soins à réprimer ce fléau et déploya une vigueur impitoyable envers les bandits et leurs complices, non-seulement envers ceux qui combattaient dans leurs rangs, mais envers ceux qui les favorisaient et leur donnaient asile. Parmi les brigands les plus fameux se trouvait un certain Grazino qui, après avoir été longtemps la terreur du pays, fut enfin découvert, arrêté et emprisonné à Castiglione, petit village au pied des Apennins, compris dans un fief appartenant au comte Giovanni Pepoli, mais relevant de l'Empire. Pepoli, comme habitant de Bologne, était sujet du pape; comme feudataire de l'Empire, il échappait à l'autorité pontificale. Sommé de livrer Grazino au légat de Sixte-Quint, il s'y refusa; fait plus grave, par suite d'incidents imprévus, Grazino parvint à s'évader. Pepoli fut aussitôt arrêté par ordre du pape; il se défendit d'avoir prêté les mains à l'évasion, mais il maintint son droit de haute justice dans son fief de Castiglione. Sa fermeté fit sa perte. En vain il déclara qu'il adhérait à la bulle pontificale contre le brigandage et qu'il veillerait, en ce qui dépendait de lui, à son exécution. Ni sa protestation, ni les démarches faites en sa faveur

par les personnages les plus considérables d'Italie ne purent le sauver. A la suite d'une instruction, dans le cours de laquelle il paraissait bien avoir démontré son innocence, il fut, sur l'ordre de Sixte-Quint et sans autre jugement, mis à mort, dans la prison de Bologne, le 30 août 1585.

«Ce tragique épisode du commencement du pontificat de Sixte-Quint a trop d'importance pour avoir échappé aux historiens; mais il n'avait jamais été raconté jusqu'ici que d'une manière fort incomplète. M. Gozzadini a eu la bonne fortune d'avoir entre les mains des documents que ses prédécesseurs n'avaient pas connus, notamment la procédure ouverte contre Pepoli, son testament, et un grand nombre de pièces retrouvées dans les archives de Bologne, de Florence, de Modène, de Venise, etc. L'ouvrage de M. Gozzadini est donc un livre de première main, dans lequel le sujet est épuisé, dont la nature offre le plus vif intérêt et qui servira de guide aux futures histoires de l'Italie au temps de Sixte-Quint.»

M. Bréal fait hommage, de la part de M. Paul Regnaud, du 34ᵉ fascicule de la *Bibliothèque des Hautes Études*, contenant les *matériaux pour servir à l'histoire de la philosophie de l'Inde, 2ᵉ partie.*

«Dans la première partie, l'auteur avait analysé le contenu des *Upanishads* ou Traités philosophiques de l'Inde.

«Dans cette seconde partie, il examine les théories cosmogoniques de la philosophie indienne : comment le sujet et l'objet, qui étaient réunis dans l'âtman ou Brahma, se sont-ils séparés? M. Regnaud donne successivement les solutions qui ont été proposées ; il cite dans le texte et dans la traduction les passages les plus importants.

«Puis il rapproche les endroits où il est traité des éléments, des mondes, des esprits vitaux, des sens, des facultés psychologiques, des trois qualités, de l'illusion ou mâyâ, de la transmigration des âmes.

«Dans une troisième partie, il traite de la délivrance ou de la réunion finale en Brahma du sujet et de l'objet. C'est par l'ascétisme et l'extase que se fait cette réunion.

«En un dernier chapitre, qui sert de conclusion à tout l'ouvrage, M. Regnaud résume ses vues sur le développement et sur la valeur de la philosophie indienne.

«Il n'existait jusqu'à présent aucun livre de ce genre. Cet ouvrage sera à l'avenir un guide sûr et commode pour se familiariser avec les idées et avec la langue de la philosophie vêdânta.

«Ce volume est le premier d'une série que veut publier M. Regnaud sur les différents systèmes philosophiques de l'Inde ancienne. Quand on songe que M. Paul Regnaud, qui a récemment publié une traduction

d'un drame indien, exécute ces travaux aux rares heures de loisir que lui laissent d'autres occupations, on ne peut s'empêcher de rendre hommage à tant de science, de volonté et d'abnégation.»

M. Edmond Le Blant présente, au nom de M. Baret, inspecteur général de l'Instruction publique, et dont les travaux littéraires sont déjà nombreux, une nouvelle édition des *Œuvres de Sidoine-Apollinaire* (Paris, 1878, grand in-8°).

«Cette édition, dit-il, se recommande tout d'abord par un classement raisonné, selon l'ordre chronologique, des lettres et des poëmes de l'évêque de Clermont. Cet ordre, que les premiers éditeurs, Savaron et notre illustre Sirmond, ne s'étaient pas attachés à régler, jette un jour particulier sur l'histoire de Sidoine-Apollinaire et sur celle de son époque.

«En même temps qu'il retrace et étudie les faits politiques de cet âge si troublé, M. Baret nous introduit, pour ainsi dire, dans l'intimité de la société gallo-romaine au v[e] siècle. Il nous dit ses délassements, ses lectures favorites, ses villas, les fresques mythologiques qui les décoraient en pleine époque chrétienne, ses chasses, les prouesses téméraires de ses héros dont les chevaliers du moyen âge semblent être les descendants directs.

«C'est avec émotion que M. Baret nous montre chez Sidoine, à côté du poëte de cour et du bel esprit, le ferme patriote soutenant de sa fortune, échauffant de son exemple le courage des Arvernes assiégés, pleurant sur son pays délivré que Rome abandonne aux Barbares, remplissant avec un même honneur les devoirs de l'évêque et ceux du citoyen.

«L'histoire littéraire avait sa part marquée dans le livre de M. Baret; le nouvel éditeur l'a traitée avec intelligence et savoir. En même temps qu'il collationnait minutieusement sur nos manuscrits le texte de Sidoine, il l'a examiné au point de vue grammatical et philologique et il nous donne des aperçus neufs sur le style et les tours de langue particuliers à l'évêque de Clermont.

«C'est dans cette ville et en s'inspirant sur plus d'un point des traditions locales, que M. Baret a étudié les écrits et la vie de l'illustre évêque. Son travail est de ceux auxquels nous ne pouvons qu'applaudir, puisque l'auteur a consacré son savoir et son expérience à l'étude longue et difficile d'une œuvre nationale.»

### SÉANCE DU VENDREDI 27 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. Casati, une

*Notice sur le musée du château de Rosenborg, en Danemark, concluant à la création d'un musée historique de France* (Paris, 1879, in-8°).

M. Heuzey dépose sur le bureau le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, tome VIII, années 1875-1876 et 1876-1877 (Caen, 1878, in-8°).

M. Gaston Paris fait hommage du *Catalogue illustré des livres précieux, manuscrits et imprimés, faisant partie de la bibliothèque de M. Ambroise Firmin Didot* (Paris, 1878, in-4°), et il fait ressortir tout l'intérêt qui s'attache à cette publication enrichie par la reproduction des miniatures les plus rares.

Sont encore offerts :

*Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares*, par M. V. Duruy, membre de l'Académie. Livraisons 30-42 (Paris, 1878, in-8°).

*Les bardes en Irlande et dans le pays de Galles*, par M. d'Arbois de Jubainville (Extrait de la *Revue historique*, 1878, in-8°).

*La semaine sainte à Séville en 1878*, par l'abbé Corblet (Paris, 1878, brochure in-8°).

*Annales de philosophie chrétienne* (septembre-novembre 1878, in-8°).

*Bulletin des Beaux-Arts* (août 1878, in-8°).

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2° trimestre, 1878 (in-8°).

*Bulletin d'archéologie chrétienne*, de M. le commandeur J.-B. de Rossi, édition française de M. l'abbé Martigny, 2° année, n°s 1 et 2 (Belley, 1878, in-8°).

*Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, 15 décembre 1878 (Paris, in-8°).

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome VII, 2° trimestre (Orléans, 1878, in-8°).

*Bulletin de correspondance hellénique*, 2° année, décembre 1878 (Paris-Athènes, in-8°).

*Journal asiatique*, avril-septembre 1878 (Paris, in-8°).

*L'Investigateur, journal de la Société des études historiques*, mai-octobre 1878 (Paris, in-8°).

*Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, 3° série, II° volume, 1873-1876 (Abbeville, 1878, in-8°).

*Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, septembre-octobre 1878 (Paris, in-8°).

*Revue des questions historiques*, 1er octobre 1878 (Paris, in-8°).

*Revue archéologique*, août-octobre 1878 (Paris, in-8°).

*Revue épigraphique du Midi de la France*, juillet-octobre 1878 (broch. in-8°).

*Revue géographique internationale*, août-septembre 1878 (in-4°).

*Revue orientale et américaine*, publiée par M. L. de Rosny, avril-juin 1878 (Paris, in-8°).

*Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften*, IVe vol. (Munich, 1878, in-8°).

# TABLE DES MATIÈRES

## DU SIXIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

---

## A

# B

C

## D.

## F

G

## H

# I

## J



## K



## L

p. 279. — Caractères de sa critique dans ces articles, p. 279. — Sa prédilection pour Léopold Robert, Rude et Duret, p. 279. — Ses notices consacrées à l'antiquité dans les revues savantes : *Tête et chapelle d'Esculape à Milo; Inscriptions du temple de Jupiter Panhellénien à Égine, et de l'Odéon de Milo; Notice sur le théâtre antique de Lillebonne; Peinture antique de Pompéi; les divinités cosmiques; la statue de Gæa; l'Ancyle et l'Amentum; le héros Cantharus; la naissance de Bachus; Hermaphrodite de Bernay; Collier étrusque appartenant à M. Rougemont de Lowenberg*, p. 281.— Comptes rendus de divers ouvrages, p. 281. — Publication du *Trésor de numismatique et de glyptique*, et de l'*Élite des monuments céramographiques*, p. 281. — Plan de ces deux ouvrages, p. 282, 283. — Collaboration de M. de Witte, p. 283. — Introduction générale du second recueil, p. 284. — M. Lenormant, avant de commencer ces travaux, visite les musées de Munich, de Dresde, de Vienne, de Berlin et fait un voyage en Toscane avec M. de Witte et Ampère, p. 285. — Il est nommé professeur d'histoire ancienne à la Sorbonne, p. 285; — publie son cours sous le titre de : *Introduction à l'histoire de l'Asie occidentale*, p. 286; — nommé conservateur des imprimés à la Bibliothèque, p. 287; — subit les épreuves de la licence et du doctorat; ses thèses, p. 287; — nommé membre de l'Académie le 25 juin 1839, p. 287. — Il fait paraître dans les Annales de l'Institut archéologique de Rome : *Étude de la religion phrygienne de Cybèle; Notice sur les derniers Romains de la famille Valéria; Mémoire sur le classement des médailles qui peuvent appartenir aux treize premiers Arsacides; Note sur trois figures de bronze du musée d'Avignon*, p. 288. — Publie dans la Revue de numismatique : *Considérations générales sur les monnaies des Gaules; Éclaircissements sur le cercueil du roi memphite Mycérinus*, p. 288. — *Essai sur le texte grec de l'inscription de Rosette; Le Musée des Antiquités égyptiennes*, p. 289. — Il publie, en outre, un grand nombre de notices dans divers recueils, p. 289. — Ses notices sur *Gérard, Pierre Guérin, Léopold Robert, Orsel et Overbeck, Isabey*, les *Johannot, Paul Delaroche*, p. 291. — Il professe l'histoire moderne à la Sorbonne, p. 291. — M. Guizot, après l'avoir appelé à Londres, lui donne une mission diplomatique en Grèce, p. 291. — Situation de ce pays, p. 292. — Admiration de Ch. Lenormant pour l'Acropole, p. 293.— Il visite Smyrne, p. 293; — passe, en se rendant à Constantinople, devant les rivages de Troie, p. 294. — Son opinion sur Constantinople et la Turquie, p. 294. — Époque décisive de sa vie comme chrétien, p. 295. — Caractère que prend son cours d'histoire moderne; parties qu'il en publie : *De la Divinité du christianisme dans ses rapports avec l'histoire; Questions historiques, IVᵉ-IXᵉ siècle*, p. 295, 296, 297. — Il quitte sa chaire d'histoire moderne, p. 297; — devient rédacteur en chef du *Correspondant*, p. 298. — Il y publie : *Des associations religieuses dans le catholicisme*, p. 298. — Son appréciation du rôle qui appartient à

N

## O



## P

## Q

## R

## T

## U



## V

## W



## Y



## Z

## CORRECTIONS.

Page 52, ligne 11, au lieu de : *paravant d'un baptistère*, lisez : *parement d'un baptistère.*

Même page, lignes 23 et 24, au lieu de : *Curiam*, lisez : *Curium.*

Même page, ligne 29, au lieu de : *paraissant*, lisez : *parfaitement.*

Page 61, ligne 11, au lieu de : *M. Léon Pivel*, lisez : *M. Léon Fivel.*

Même page, ligne 33, au lieu de : *de réels détails*, lisez : *divers détails.*

Page 62, ligne 6, au lieu de : *M. l'abbé E. Ledron*, lisez : *M. l'abbé E. Ledrain.*

Page 89, ligne 19, au lieu de : *M. Loriot*, lisez : *M. Loviot.*

Page 127, note, au lieu de : *t. XLIV*, lisez : *t. XLIX.*

Page 182, ligne 15, au lieu de : *M. Garcin de Tassy présente*, lisez : *est présentée à l'Académie la seconde édition du mémoire de M. Garcin de Tassy sur les noms propres, etc.*

# ACADÉMIE

DES

# INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

---

## COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1878

---

QUATRIÈME SÉRIE

TOME VI

---

BULLETIN D'OCTOBRE À DÉCEMBRE.



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

---

M DCCC LXXIX

# TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER.

## PUBLICATIONS

DE

## L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

---

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tomes I à XII épuisés; XIII à XXVIII; XXIX, 1re partie; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume.................. 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents.................................................. 7 fr. 50

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS À L'ACADÉMIE :

1re série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à VIII; IX, 1re partie.

2e série : Antiquités de la France. Tomes I à V.

A partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume.................. 15 fr.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés; XI à XXIII; XXIV, 2e partie, XXV, 2e partie, XXVI, 2e partie, et XXVIII, 2e partie, in-4°. Prix des tomes XI à XIII, chacun.................................................. 15 fr.

A partir du tome XIV, les Notices et Extraits se divisent en deux sections, la première orientale, et la seconde grecque et latine. Chaque section forme un volume à part, au prix de.................................................. 15 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de *fac-simile*, se vend......... 45 fr.

DIPLOMATA, CHARTÆ, EPISTOLÆ, LEGES ALIAQUE INSTRUMENTA AD RES GALLO-FRANCICAS SPECTANTIA, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta jubente ac moderante Academia Inscriptionum et Humaniorum Litterarum. Instrumenta ab anno CCXVII ad annum DCCLI. 2 volumes in-fol. Prix du volume.................. 30 fr.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DIPLÔMES, CHARTES, TITRES ET ACTES IMPRIMÉS CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE. Tomes I à IV épuisés; V à VIII, in-fol. (l'ouvrage est terminé). Prix du volume.................................................. 30 fr.

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE DE LA TROISIÈME RACE, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XIX épuisés; XX, XXI et volume de table, in-fol. Prix du volume. 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tomes I à XIX épuisés; XX à XXIII, in-fol. Prix du volume.................................. 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES :

*Lois.* (*Assises de Jérusalem.*) Tomes I et II, in-fol. Prix du volume..... 30 fr.

*Historiens Occidentaux.* Tome I en 2 parties, in-fol.................. 45 fr.

——— Tomes II et III. Prix du volume.............. 30 fr.

*Historiens Arabes.* Tome I, in-fol.................................. 45 fr.

——— Tome II, 2e partie, in-fol........................ 22 fr. 50

*Historiens Arméniens.* Tome I, in-fol............................ 45 fr.

*Historiens Grecs.* Tome I, in-fol................................ 45 fr.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. Tomes XI à XXVII (tomes XIV, XVII, XXI, XXIII épuisés), in-4°. Prix du volume.................................. 21 fr.

*GALLIA CHRISTIANA.* Tome XVI, in-fol. Prix du volume.................. 37 fr. 50

ŒUVRES DE BORGHESI. Tomes VII et VIII. Prix du volume.................. 20 fr.

## EN PRÉPARATION :

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome XXIX, 2e partie.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS. Tomes XXIV et XXV, 1re partie; tome XXVII et XXIX, 2e partie.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE, tome XXIV.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES : *Historiens Occidentaux.* Tome IV.

——— *Historiens Grecs.* Tome II.

——— *Historiens Arabes.* Tome II et III, 1re partie.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. Tome XXVIII.

ŒUVRES DE BORGHESI. Tome IX.



